LE PASTEUR APOSTOLIQUE

par le R. P. Jean-Charles Ducos

Table

[[Titre de l’édition originale] 6](#_Toc64361114)

[Avertissements de cette édition. 7](#_Toc64361115)

[APPROBATIONS DES DOCTEURS 7](#_Toc64361116)

[PERMISSION DU RÉVÉRENDISSIME PÈRE GÉNÉRAL 9](#_Toc64361117)

[COMMISSION DU RÉVÉREND PÈRE PROVINCIAL 9](#_Toc64361118)

[APPROBATION DES PROFESSEURS DE L’ORDRE 10](#_Toc64361119)

[PRÉFACE DE CETTE NOUVELLE ÉDITION 11](#_Toc64361120)

[PREMIÈRE PARTIE 17](#_Toc64361121)

[PREMIÈRE INSTRUCTION 18](#_Toc64361122)

[PREMIÈRE DOCTRINE 18](#_Toc64361123)

[SECONDE DOCTRINE 22](#_Toc64361124)

[TROISIÈME DOCTRINE 27](#_Toc64361125)

[SECONDE INSTRUCTION 33](#_Toc64361126)

[PREMIÈRE DOCTRINE 33](#_Toc64361127)

[SECONDE DOCTRINE 39](#_Toc64361128)

[TROISIÈME DOCTRINE 44](#_Toc64361129)

[QUATRIÈME DOCTRINE 49](#_Toc64361130)

[CINQUIÈME DOCTRINE 53](#_Toc64361131)

[SIXIÈME DOCTRINE 56](#_Toc64361132)

[SEPTIÈME DOCTRINE 60](#_Toc64361133)

[HUITIÈME DOCTRINE 64](#_Toc64361134)

[SECONDE PARTIE 69](#_Toc64361135)

[DES SACREMENTS EN GÉNÉRAL. 69](#_Toc64361136)

[PREMIÈRE INSTRUCTION 71](#_Toc64361137)

[PREMIÈRE DOCTRINE 71](#_Toc64361138)

[SECONDE DOCTRINE 77](#_Toc64361139)

[SUITE DE CETTE DOCTRINE 81](#_Toc64361140)

[TROISIÈME DOCTRINE 90](#_Toc64361141)

[QUATRIÈME DOCTRINE 95](#_Toc64361142)

[SECONDE INSTRUCTION 100](#_Toc64361143)

[PREMIÈRE DOCTRINE 100](#_Toc64361144)

[SECONDE DOCTRINE 106](#_Toc64361145)

[TROISIÈME DOCTRINE 110](#_Toc64361146)

[SUITE DE CETTE DOCTRINE 116](#_Toc64361147)

[QUATRIÈME DOCTRINE 122](#_Toc64361148)

[CINQUIÈME DOCTRINE 128](#_Toc64361149)

[SIXIÈME DOCTRINE 132](#_Toc64361150)

[AVIS AUX JEUNES PRÊTRES POUR CÉLÉBRER DÉVOTEMENT ET AVEC FRUIT LA SAINTE MESSE 137](#_Toc64361151)

[SEPTIÈME DOCTRINE 138](#_Toc64361152)

[TROISIÈME INSTRUCTION 141](#_Toc64361153)

[PREMIÈRE DOCTRINE 141](#_Toc64361154)

[SECONDE DOCTRINE 149](#_Toc64361155)

[TROISIÈME DOCTRINE 153](#_Toc64361156)

[QUATRIÈME DOCTRINE 157](#_Toc64361157)

[CINQUIÈME DOCTRINE 167](#_Toc64361158)

[SIXIÈME DOCTRINE 173](#_Toc64361159)

[SEPTIÈME DOCTRINE 183](#_Toc64361160)

[FORMULAIRE DE CONFESSION GÉNÉRALE 185](#_Toc64361161)

[HUITIÈME DOCTRINE 197](#_Toc64361162)

[SUITE DE CETTE DOCTRINE 203](#_Toc64361163)

[NEUVIÈME DOCTRINE 210](#_Toc64361164)

[DIXIÈME DOCTRINE 218](#_Toc64361165)

[AVIS AU CONFESSEUR POUR REMPLIR DIGNEMENT SON MINISTÈRE 227](#_Toc64361166)

[DE L’OBLIGATION POUR LE CONFESSEUR DE SUSPENDRE L’ABSOLUTION EN CERTAINS CAS 232](#_Toc64361167)

[QUATRIÈME INSTRUCTION 245](#_Toc64361168)

[PREMIÈRE DOCTRINE 245](#_Toc64361169)

[SECONDE DOCTRINE 248](#_Toc64361170)

[TROISIÈME DOCTRINE 252](#_Toc64361171)

[QUATRIÈME DOCTRINE 255](#_Toc64361172)

[AVIS AUX PASTEURS DES AMES TOUCHANT LA VISITE DES MALADES 258](#_Toc64361173)

[AVIS AUX ECCLÉSIASTIQUES TOUCHANT L’ENTERREMENT DES MORTS 260](#_Toc64361174)

[CINQUIÈME DOCTRINE 260](#_Toc64361175)

[SIXIÈME DOCTRINE 264](#_Toc64361176)

[SEPTIÈME DOCTRINE 268](#_Toc64361177)

[AVIS AUX PRÉDICATEURS 276](#_Toc64361178)

[HUITIÈME DOCTRINE 280](#_Toc64361179)

[NEUVIÈME DOCTRINE 285](#_Toc64361180)

[AVIS AUX CLERCS POUR RIEN DIRE LEUR BRÉVIAIRE. 292](#_Toc64361181)

[DIXIÈME DOCTRINE 295](#_Toc64361182)

[TROISIÈME PARTIE 303](#_Toc64361183)

[PREMIÈRE INSTRUCTION 304](#_Toc64361184)

[PREMIÈRE DOCTRINE 304](#_Toc64361185)

[SECONDE DOCTRINE 310](#_Toc64361186)

[TROISIÈME DOCTRINE 318](#_Toc64361187)

[QUATRIÈME DOCTRINE 325](#_Toc64361188)

[SECONDE INSTRUCTION 330](#_Toc64361189)

[PREMIÈRE DOCTRINE 330](#_Toc64361190)

[Prière du matin. 335](#_Toc64361191)

[Manière de se bien comporter dans les actions ordinaires de la journée 338](#_Toc64361192)

[Pratique pour les rencontres les plus ordinaires de la journée 344](#_Toc64361193)

[Pratiques pour le soir 349](#_Toc64361194)

[Exercices pour le jour du saint dimanche 354](#_Toc64361195)

[Exercice pour le commencement du mois 357](#_Toc64361196)

[Pratiques de dévotion pour les principales fêtes de l’année 360](#_Toc64361197)

[TROISIÈME INSTRUCTION 372](#_Toc64361198)

[PREMIÈRE DOCTRINE 372](#_Toc64361199)

[SECONDE DOCTRINE 383](#_Toc64361200)

[TROISIÈME DOCTRINE 388](#_Toc64361201)

[QUATRIÈME DOCTRINE 394](#_Toc64361202)

[CINQUIÈME DOCTRINE 399](#_Toc64361203)

[SIXIÈME DOCTRINE 401](#_Toc64361204)

[TABLE DES CHAPITRES 406](#_Toc64361205)

[QUATRIÈME PARTIE 410](#_Toc64361206)

[PREMIÈRE INSTRUCTION 412](#_Toc64361207)

[PREMIÈRE DOCTRINE 412](#_Toc64361208)

[SECONDE DOCTRINE 418](#_Toc64361209)

[TROISIÈME DOCTRINE 425](#_Toc64361210)

[QUATRIÈME DOCTRINE 432](#_Toc64361211)

[CINQUIÈME DOCTRINE 438](#_Toc64361212)

[SIXIÈME DOCTRINE 445](#_Toc64361213)

[SEPTIÈME DOCTRINE 451](#_Toc64361214)

[HUITIÈME DOCTRINE 456](#_Toc64361215)

[SECONDE INSTRUCTION 462](#_Toc64361216)

[PREMIÈRE DOCTRINE 462](#_Toc64361217)

[SECONDE DOCTRINE 470](#_Toc64361218)

[TROISIÈME DOCTRINE 478](#_Toc64361219)

[QUATRIÈME DOCTRINE 486](#_Toc64361220)

[CINQUIÈME DOCTRINE 490](#_Toc64361221)

[SIXIÈME DOCTRINE 493](#_Toc64361222)

[SEPTIÈME DOCTRINE 499](#_Toc64361223)

[HUITIÈME DOCTRINE 503](#_Toc64361224)

[NEUVIÈME DOCTRINE 508](#_Toc64361225)

[DIXIÈME DOCTRINE 510](#_Toc64361226)

[ONZIÈME DOCTRINE 514](#_Toc64361227)

[TROISIÈME INSTRUCTION 518](#_Toc64361228)

[PREMIÈRE DOCTRINE 518](#_Toc64361229)

[SECONDE DOCTRINE 527](#_Toc64361230)

[TROISIÈME DOCTRINE 532](#_Toc64361231)

[QUATRIÈME DOCTRINE 538](#_Toc64361232)

[CINQUIÈME DOCTRINE 546](#_Toc64361233)

[SIXIÈME DOCTRINE 551](#_Toc64361234)

[SEPTIÈME DOCTRINE 558](#_Toc64361235)

[QUATRIÈME INSTRUCTION 566](#_Toc64361236)

[PREMIÈRE DOCTRINE 566](#_Toc64361237)

[SECONDE DOCTRINE 571](#_Toc64361238)

[CINQUIÈME PARTIE 576](#_Toc64361239)

[PREMIÈRE INSTRUCTION 576](#_Toc64361240)

[PREMIÈRE DOCTRINE 576](#_Toc64361241)

[SECONDE DOCTRINE 581](#_Toc64361242)

[TROISIÈME DOCTRINE 587](#_Toc64361243)

[SECONDE INSTRUCTION 593](#_Toc64361244)

[PREMIÈRE DOCTRINE 593](#_Toc64361245)

[SECONDE DOCTRINE 601](#_Toc64361246)

[TROISIÈME DOCTRINE 608](#_Toc64361247)

[QUATRIÈME DOCTRINE 617](#_Toc64361248)

[CINQUIÈME DOCTRINE 622](#_Toc64361249)

[SIXIÈME DOCTRINE 627](#_Toc64361250)

[SEPTIÈME DOCTRINE 634](#_Toc64361251)

[TROISIÈME INSTRUCTION 639](#_Toc64361252)

[PREMIÈRE DOCTRINE 639](#_Toc64361253)

[SECONDE DOCTRINE 646](#_Toc64361254)

[TROISIÈME DOCTRINE 652](#_Toc64361255)

[QUATRIÈME DOCTRINE 658](#_Toc64361256)

[CINQUIÈME DOCTRINE 663](#_Toc64361257)

[SIXIÈME DOCTRINE 671](#_Toc64361258)

[SEPTIÈME DOCTRINE 677](#_Toc64361259)

[HUITIÈME DOCTRINE 683](#_Toc64361260)

[NEUVIÈME DOCTRINE 692](#_Toc64361261)

[DIXIÈME DOCTRINE 700](#_Toc64361262)

[ONZIÈME DOCTRINE 710](#_Toc64361263)

[QUATRIÈME INSTRUCTION 713](#_Toc64361264)

[PREMIÈRE DOCTRINE 713](#_Toc64361265)

[SECONDE DOCTRINE 721](#_Toc64361266)

[TROISIÈME DOCTRINE 727](#_Toc64361267)

[QUATRIÈME DOCTRINE 738](#_Toc64361268)

[ABRÉGÉ DE LA DOCTRINE CHRÉTIENNE POUR L’INSTRUCTION DES ENFANTS 745](#_Toc64361269)

[DE DIEU. 745](#_Toc64361270)

[DE LA SAINTE TRINITÉ. 747](#_Toc64361271)

[DE L’INCARNATION DU FILS DE DIEU. 749](#_Toc64361272)

[DE L’ÉGLISE ET DES SACREMENTS. 751](#_Toc64361273)

[DES AUTRES POINTS DE LA DOCTRINE. 754](#_Toc64361274)

[PRIÈRE DE L’AUTEUR 755](#_Toc64361275)

[TABLE ALPHABÉTIQUE 755](#_Toc64361276)

[A 755](#_Toc64361277)

[B 757](#_Toc64361278)

[C 757](#_Toc64361279)

[D 760](#_Toc64361280)

[E 761](#_Toc64361281)

[F 764](#_Toc64361282)

[G 765](#_Toc64361283)

[H 765](#_Toc64361284)

[I 766](#_Toc64361285)

[J 767](#_Toc64361286)

[L 769](#_Toc64361287)

[M 769](#_Toc64361288)

[N 771](#_Toc64361289)

[Ô 772](#_Toc64361290)

[P 772](#_Toc64361291)

[R 776](#_Toc64361292)

[S 777](#_Toc64361293)

[T 778](#_Toc64361294)

[U 778](#_Toc64361295)

[V 778](#_Toc64361296)

[Y 779](#_Toc64361297)

[Z 779](#_Toc64361298)

[TABLE DES CHAPITRES 779](#_Toc64361299)

———

LE

PASTEUR APOSTOLIQUE

PAR LE R. P. JEAN-CHARLES DUCOS

DE L’ORDRE DES FRÈRES PRÊCHEURS

NOUVELLE ÉDITION

REVUE ET CORRIGÉE PAR LE R. P. MARIE-ALBERT BION

DU MÊME ORDRE

Páscite qui in vobis est gregem Dei.

I Petr., V, 2.

TOME 1

PARIS

LIBRAIRIE DE Mme Ve POUSSIELGUE-RUSAND

RUE SAINT-SULPICE, 23

1861

### [Titre de l’édition originale]

Le pasteur apostolique enseignant aux fidèles, par des instructions familières dressées en forme de Catéchisme, les plus hautes Maximes et les plus solides vérités du Christianisme sur tous les devoirs du Chrétien, selon les Règles de l’Écriture et des Conciles, la Doctrine des Pères, les sentiments de saint Thomas, et les exemples de Jésus-Christ et des Saints. Pour l’usage des prédicateurs Apostoliques, des Missionnaires, et particulièrement des Pasteurs de leurs brebis. Par le R. P. J. C. Ducos, Religieux de l’Ordre des FF. Prêcheurs, Toulouse, chez Guillaume-Louis Colomyez, Imprimeur, 1697. 2 Tomes.

### 

### Avertissements de cette édition.

Dans le corps, entre accolades {}, le texte du R. P. Ducos, supprimé ou modifié par le R. P. Bion.

Dans le corps, entre crochets [], le texte du R. P. Bion.

Dans le corps, entre doubles crochets [[]], nos modifications, pour arranger plus clairement les changements du R.P. Bion.

Dans les notes, entre crochets [], nos corrections et nos ajouts.

Le Manuel de Saint Augustin est une compilation de la fin du XIIe et du début du XIIIe s. empruntant principalement à Jean de Fécamp. Les Éditions de la Bonne Presse ont publié une traduction en 1911.

### APPROBATIONS DES DOCTEURS

Après avoir lu avec beaucoup de soin et de joie le livre qui porte pour titre : le Pasteur apostolique, composé par un religieux de l’ordre de Saint-Dominique, du couvent de Toulouse, j’ai trouvé que c’est un ouvrage très propre à faire connaître la hauteur et l’excellence de la foi par la manière sublime et populaire dont les mystères les plus augustes de la religion y sont développés. Il y a lieu d’espérer que toutes sortes de Mêles feront des œuvres dignes de cette vertu fondamentale du christianisme. Les pasteurs pourront profiter aussi bien que leurs troupeaux de cette délicate et solide nourriture. L’auteur, très digne fils de saint Dominique et du docteur angélique saint Thomas, est un de ces habiles ouvriers que la Sagesse envoie pour appeler les gens et les faire monter à la citadelle et aux murailles de la sainte Cité. Heureux et sages tout ensemble ceux qui écouteront avec docilité, et qui aimeront une science si salutaire. Les grands effets que va produire cet ouvrage m’obligent d’avouer qu’il est très digne d’être mis en lumière au plus tôt pour la gloire de Dieu et pour le salut de son peuple.

À Toulouse, ce 2 août 1690.

GASEMAIOU,

Professeur royal en théologie de l’Université de Toulouse, et doyen de la Faculté.

———

J’ai lu et parcouru avec application un livre intitulé : le Pasteur apostolique, composé par un religieux de l’ordre des Frères Prêcheurs du couvent de Toulouse, et j’ai trouvé avec satisfaction que cet ouvrage est conforme à l’esprit de l’Évangile, de l’Église et de l’apostolat. Ses instructions solides et familières sont de l’intelligence de tout le monde, et peuvent servir également de lait spirituel aux petits, et de pain céleste aux plus forts, puisqu’elles expliquent d’une manière facile et savante les fondements de la religion, les obligations tant communes que particulières du christianisme, et les plus hautes maximes de la foi. Sa doctrine est une manne descendue du ciel, pétrie et préparée par les mains des Anges, puisqu’elle est tirée et exprimée de la théologie angélique de saint Augustin et de saint Thomas, recueillie des sentiments des autres saints Pères et Docteurs de l’Église, appuyée sur les règles de l’Écriture sainte et de la tradition, et soutenue par les sacrés canons des conciles et par les décisions des souverains Pontifes. Ainsi je juge cet ouvrage digne de la lumière publique, pour éclairer et nourrir non seulement les agneaux et les brebis, mais encore les pasteurs, les prédicateurs apostoliques et les missionnaires, par la clarté, la brièveté et la pureté de ses instructions. Il exprime d’une manière nouvelle, solide et pleine d’onction, la vérité des dogmes, la pureté des mœurs et la sévérité de la discipline, sans néanmoins passer à aucune extrémité, mais tenant un juste milieu entre le relâchement et la trop grande rigidité. De sorte que l’auteur semble avoir accordé la solidité avec la subtilité, la clarté avec la profondeur, la majesté avec l’agrément ; semblable à ce savant écrivain de l’Évangile qui tire, des trésors de la science et de la sagesse, des perles nouvelles et anciennes pour jeter et établir les fondements du royaume du ciel. Et sa plume, imitant l’Amante des cantiques, présente au divin Époux les fruits nouveaux et anciens qu’elle lui avait réservés, retranchant d’une manière singulière les vérités morales de l’Ancien et du Nouveau Testament : elle conduit les âmes, comme l’épée éclatante du chérubin commis à la garde du paradis terrestre, par une voie aisée et assurée, et les introduit ainsi par les fruits de la science du bien et du mal à ceux de l’arbre de vie, de la grâce et de l’immortalité.

F. B. LAPEYRE,

Docteur régent des Augustins en l’Université de Toulouse.

———

### PERMISSION DU RÉVÉRENDISSIME PÈRE GÉNÉRAL

Nos F. Antonínus Cloche, sacræ theológiæ proféssor, totíus órdinis Fratrum Prædicatórum húmilis magíster Generális et Servus, salútem. Tenóre præséntium, et offícii nostri auctoritáte, licéntiam fácimus Reveréndo P. F. J. C. Ducos, provínciæ nostræ Tolosánæ, Typis edéndi catechísmum notis et exémplis ornátum, dúmmodo tamen sit prius revísus, et approbátus à duóbus theológiæ professóribus per Reveréndum Patrem provinciálem provínciæ Tolosánæ deputándis, servatísque áliis de jure servándis. In quorum fidem, etc.

Datum Romæ, die 27 júlii 1687.

Fr. ANTONÍNUS CLOCHE,

Magister órdinis.

Fr. JOSEPH. M. BROVET, Secret. et prosocius.

Regist. fol. 6.

———

### COMMISSION DU RÉVÉREND PÈRE PROVINCIAL

Nos F. Thomas Melchior l’Hermite, sacræ theológiæ proféssor, liée non provínciæ Tolosánæ órdinis Fratrum Prædicatórum húmilis Prior Provinciális et Servus : harum série nostríque auctoritáte offícii commíttimus Reveréndis PP. FF. Joánni Vincéntio Carriere et Domínico Clavel, sacræ theológiæ professóribus, examen et censúram catechísmi Gállici, quem reveréndus pater Joánnes Cárolus Ducos, in lucem emíttere parátus est. In quorum fidem his offícii nostri sigíllo munítis, manu própria subscrípsimus.

Datum in convéntu nostro Tolosáno, die 4 júnii 1690.

F. THOMAS MELCHIOR L’HERMITE, Provinciális, qui supra.

Regist. fol. 8.

HYACÍNTHUS IMBERT, Sócius.

———

### APPROBATION DES PROFESSEURS DE L’ORDRE

Nous soussignés, professeurs en théologie, avons lu avec un singulier plaisir le livre qui porte pour titre : le Pasteur apostolique, etc.

Bien loin d’avoir rien qui soit contraire à la foi ou aux bonnes mœurs, il est rempli d’une céleste doctrine tirée de l’Écriture et des Pères de l’Église. Les plus savants y trouveront de quoi admirer la profondeur des mystères qu’il traite ; et les plus ignorants les comprendront facilement par la clarté et la méthode qu’il garde dans l’explication qu’il en fait. Les pasteurs y trouveront tout ce qu’ils doivent enseigner aux fidèles pour en faire de parfaits chrétiens, et les pères et les mères tout ce qu’ils sont obligés d’apprendre à leurs enfants. Il ne se contente pas d’instruire tous les hommes, de quelque condition qu’ils soient, de leurs obligations à l’égard de Dieu, d’eux-mêmes et du prochain ; mais il montre aussi comment ils s’en doivent acquitter. En sorte qu’on peut dire qu’il n’y a point de livre plus utile ni plus profitable à toutes sortes de personnes que celui-là. Il éclaire l’entendement par la lumière de toutes les vérités fondamentales de notre foi et de notre religion, appuyées par les plus forts raisonnements et par les plus belles pensées des saints Pères ; et il enflamme la volonté par les exemples qu’il lui propose, par les tendres affections qu’il excite en elle et par les actes héroïques qu’il lui fait produire. On peut dire, en un mot, qu’il ne laisse rien à dire de tout ce qui peut contribuer à la perfection et à la sainteté d’un chrétien. C’est le jugement que nous en, faisons.

Donné à Toulouse, ce 10 mai 1690.

F. JEAN-DOMINIQUE CARRIÈRE,

Professeur en théologie de l’ordre des Frères Prêcheurs.

F. JEAN-DOMINIQUE CLAVEL, Professeur en théologie du même ordre.

———

Le Pasteur apostolique, par le R. P. Ducos, des Frères Prêcheurs, est un livre d’une doctrine sûre et solide, qui sera d’une grande utilité aux prêtres et aux fidèles. Les corrections qu’on y a faites, sans nuire à l’intégrité de l’ouvrage, l’ont mis plus en rapport avec notre époque.

F. B. ROUSSOT, Des Frères Prêcheurs S. TH. L.

Flavigny-sur-Ozerain, 23 décembre 1859.

J’approuve le jugement du T.-R. P. Roussot.

FR. T. M. HUE.

Des Frères Prêcheurs.

Paris, 2 janvier 1860.

———

## 

## PRÉFACE DE L’ÉDITION DE 1860

L’ouvrage que nous publions de nouveau a été composé dans le XVIIe siècle par le P. Jean-Charles Ducos, de l’ordre des Frères Prêcheurs. Né au petit village de Sesnons, dans le diocèse d’Auch, il prit l’habit au célèbre couvent de Toulouse, et y fit profession le 8 septembre 1649. Il était alors âgé d’environ vingt-deux ans. On sait de quel éclat brillait la province de Toulouse, à cette époque, sous le double rapport de la science théologique et de l’esprit religieux. Qu’il nous suffise pour le rappeler de citer les noms des PP. Massoulié, Contenson, Gonet, Cloche, et de tant d’autres aussi remarquables par la profondeur de leur science théologique que par l’éminence de leurs vertus. Le P. Ducos se montra digne disciple de la grande école qui avait fourni ou qui devait bientôt fournir de tels hommes. Après avoir enseigné, la théologie pendant douze années dans le couvent de Limoges et dans celui d’Avignon, son zèle le porta vers un ministère plus modeste, plus fructueux peut-être, et surtout plus riche en consolations spirituelles que celui de l’enseignement. Il se consacra à l’œuvre des missions dans les campagnes, et pendant dix-neuf années consécutives il parcourut les villages et les bourgs du diocèse de Pamiers, rompant à tous le pain d’une parole aussi familière dans son expression que solide et substantielle quant à la doctrine. À la suite de ces prédications, l’évêque de Pamiers le chargea de présider les conférences qu’il avait établies entre les ecclésiastiques de son diocèse sur le modèle de celles que saint Vincent de Paul et M. Olier avaient organisées à Paris. Le P. Ducos s’en occupa ardemment et saintement pendant douze années. Rappelé à Toulouse dans son couvent d’origine, il dépensait le reste de ses forces à prêcher ou à écrire, quand la mort arriva pour lui. Ce fut le 17 avril 1692. Il était âgé d’environ soixante-six ans[[1]](#footnote-2).

Le P. Ducos n’a publié que deux ouvrages : un petit opuscule intitulé : Le miroir des confrères du Rosaire, qu’il composa au couvent de Béziers, dont il était prieur, et le Catéchisme que nous réimprimons aujourd’hui.

Nous n’avons pas à louer ce dernier travail ; nous renvoyons pour cela aux termes des différentes approbations que l’auteur a obtenues, soit de la part des docteurs de l’Ordre, soit de la part des théologiens étrangers. Qu’il nous suffise de dire que cinq ans après la mort de l’auteur son livre en était à la sixième édition. — Par la suite, il est tombé dans un oubli regrettable ; néanmoins il a pu trouver encore de justes appréciateurs chez ceux à qui le hasard le faisait rencontrer, et nous ne pouvons passer sous silence les éloges que le savant auteur des Instructions sur le Rituel de Bellay lui a consacrés. Il est facile d’ailleurs de comprendre tout à la fois le mérite de ce travail et le bien qu’il peut faire encore de nos jours : il suffit pour cela de se rappeler à la suite de quelles circonstances l’auteur l’avait publié. C’était un théologien éminent, d’une doctrine aussi sûre qu’étendue, et qui, après douze années d’enseignement, avait consacré dix-neuf ans à l’œuvre des missions ; catéchisant les simples et les pauvres pour arriver plus tard à des conférences ecclésiastiques où il eut à passer en revue toutes les questions qui se rapportent à l’exercice du saint ministère. Le Pasteur apostolique était donc le résumé de toute sa vie et de tous ses travaux. Doctrine exacte, aussi profonde quelquefois que clairement exposée, expression simple, familière, sentiments d’une piété vraie : voilà quelques-unes des qualités qui le recommandent. On y sent l’homme qui a étudié consciencieusement la science sacrée et qui s’en est approprié tous les secrets ; le religieux qui s’est fait un devoir de tendre à la perfection de la vie chrétienne et d’y conduire les autres selon leur vocation ; le catéchiste habitué à mettre à la portée des intelligences vulgaires les points les plus élevés de la saine doctrine ; l’homme de pratique et d’expérience surtout, qui s’est formé au confessionnal, qui s’est habitué à voir les âmes de près, à apprécier les ménagements qu’elles réclament, et qui, sans rien sacrifier des principes, sait les appliquer avec autant de discrétion que de fermeté. Nous n’hésitons point à dire que le Pasteur apostolique est un manuel complet, un compendium, où se trouvent réunis l’expression du dogme, les principes de morale, les règles de direction, les fondements de la vie spirituelle. Aussi croyons-nous, avec l’auteur, qu’il sera d’une grande utilité à plusieurs. Nous l’adressons volontiers aux ecclésiastiques ayant charge d’âmes et obligés dès lors d’instruire le troupeau qui leur est confié ; aux ouvriers apostoliques, à qui cet ouvrage épargnera bien des peines et bien des recherches, et à qui il offrira le résumé méthodique et complet des travaux d’un missionnaire rompu à ce saint ministère ; et enfin aux simples fidèles, à qui ce travail était aussi destiné, et qui pourront y étudier les enseignements de la religion, pour eux ou pour leurs enfants.

Quelques mots sur le plan et la forme de l’ouvrage.

L’auteur a divisé son travail en cinq parties. Les devoirs du chrétien peuvent se réduire à trois : croire toutes les vérités révélées, acquérir la grâce qui nous rend capables d’agir conformément à notre foi ; enfin, cette grâce acquise, en profiter, agir et vivre en chrétien autant par l’observation des commandements de Dieu que par la fuite des vices et l’exercice des vertus. Au premier de ces devoirs correspond la première partie : l’exposition du Symbole. Pour ce qui est de la grâce, elle s’acquiert de deux manières : par les sacrements d’abord et par la prière ensuite ; de là la deuxième et la troisième partie, chacun de ces sujets prenant assez de développement pour être traité séparément. Enfin, au troisième de ces devoirs, à celui de la vie chrétienne se rapportent la quatrième partie, qui traite du Décalogue, et la cinquième, qui traite des vertus et des vices.

Pour la forme, l’auteur a adopté celle du catéchisme proprement dit, par demandes et par réponses. Ce système offre l’avantage de préciser plus nettement l’état de la question ; de distribuer les matières avec plus de méthode et de clarté ; d’insister à loisir autant qu’il est nécessaire pour tout éclaircir, et, enfin, de graver plus facilement dans l’esprit l’exposé de la foi à l’aide d’une formule très simple qui se retient naturellement, et que d’ailleurs la demande rappelle d’elle-même. Seulement, à chaque demande l’auteur a placé deux réponses, l’une très succincte, qui pose en deux ou trois mots ce dont il s’agit ; l’autre plus développée, qui en est le commentaire, qui l’explique et qui en établit la vérité.

Le P. Ducos apporte ordinairement dans cette seconde réponse le témoignage de la sainte Écriture et ceux des saints Pères, et le plus habituellement il y expose la doctrine du grand saint Thomas. Nous avons dit qu’il la connaissait à fond. C’est sur cette doctrine autorisée par tant de souverains pontifes et par le témoignage de Notre-Seigneur lui-même[[2]](#footnote-3), qu’il s’est appuyé dans tout, le cours de son ouvrage. Lors même qu’il ne le cite pas expressément (et, du reste, il lui arrive rarement de le faire), on peut être assuré qu’il présente la moelle et la substance la plus pure de la théologie du saint docteur.

L’auteur joint à cette seconde réponse de nombreuses citations empruntées à l’Écriture et aux saints Pères.

Elles sont indiquées par des renvois au bas de chaque page. Ces citations sont restées en latin : nous avons pensé que beaucoup de lecteurs aimeraient à trouver là des textes précis et sûrs, pour s’en servir au besoin ; mais on n’aurait pu les traduire sans augmenter considérablement le volume.

Enfin après chaque doctrine l’auteur a ajouté, sous le nom de fruits, une ou deux courtes prières qui s’y rapportent, et des exemples qui en sont la confirmation. Ces exemples peuvent être fort utiles aux prédicateurs et aux catéchistes. On sait avec quel intérêt les fidèles accueillent un trait historique, combien leur attention en est reposée, et comment les exemples gravent dans l’esprit les vérités dont ils sont le commentaire. Ces exemples sont empruntés tantôt aux livres historiques de l’Écriture sainte (et dans ces cas l’auteur s’est contenté de les rappeler, laissant à chacun d’en rechercher les détails dans la sainte Bible), tantôt à divers recueils hagiographiques, et dans ce cas on les expose plus au long. Mais l’auteur a pris soin de signaler particulièrement et en toute circonstance les exemples du Saint des saints, du principe et du modèle de toute sainteté, de Notre-Seigneur Jésus-Christ. Car ces exemples nous touchent de plus près encore, et nous sommes tenus de nous y conformer, sous peine d’être rejetés de Dieu.

On pourra donc non seulement prendre dans cet ouvrage des matériaux excellents et déjà mis en ordre, pour tel ou tel sujet en particulier, mais encore y chercher le programme d’un cours suivi d’instructions, de prônes, de catéchismes de persévérance, etc. Nous ne pouvons dans ce dernier cas qu’exhorter vivement à suivre la méthode proposée par l’auteur : il engage à commencer les instructions par rappeler ou par enseigner (ce qui malheureusement est trop souvent nécessaire) les points essentiels de la religion : à cet effet il a composé un abrégé de la doctrine chrétienne que l’on trouvera à la fin du second volume. Après cet exposé d’ensemble on pourra revenir sur la question des mystères, et se servir à ce dessein de la première partie, où les mystères sont traités avec étendue. Ensuite il faudra prendre dans la seconde partie ce qui se rapporte à la confession et à la sainte communion, afin d’apprendre aux fidèles à s’approcher dignement des sacrements. Il sera bon de passer de là à l’exercice du chrétien pour chaque jour et les principales fêtes, et enfin de reprendre les autres matières dans l’ordre que l’on jugera convenable.

Pour nous, en publiant cet ouvrage, nous n’avons, à proprement parler, qu’un travail d’éditeur. Notre tâche s’est le plus ordinairement bornée à faire disparaître des tournures vieillies ; à supprimer certains rapprochements un peu trop naïfs ou trop subtils, et qui aujourd’hui sembleraient être d’un goût douteux ; à retrancher certains traits historiques d’une critique peu sûre. Quelquefois aussi, il nous a fallu faire davantage. Nous avons dû atténuer la censure portée contre certaines décisions morales qui paraissaient inouïes à plusieurs écoles au XVIIe siècle et qui maintenant sont généralement adoptées en principe, autorisées qu’elles ont été par le saint-siège. Nous avons modifié ou supprimé divers passages[[3]](#footnote-4), qui n’ont plus d’à-propos aujourd’hui que l’organisation religieuse et civile est toute différente de ce qu’elle était il y a cent ans. Enfin nous n’avons point hésité à joindre aux exemples des traits historiques empruntés à des vies de saints publiées depuis le P. Ducos, et qui nous ont paru propres à toucher et à édifier.

C’est avec joie, nous ne le cachons pas, que nous avons poursuivi ce travail, malgré tout ce qu’il avait d’aride. Outre les fruits que nous retirions, pour notre compte personnel, de cette étude longue et minutieuse, nous étions soutenus par la pensée du bien que cette publication pourrait faire un jour ; de l’utilité qui pourrait en revenir aux fidèles, et nous étions heureux de songer que nous aurions par là quelque part au bien que le zélé religieux s’était proposé. Maintenant qu’il est achevé, nous l’adressons avec confiance à tous ceux qui travaillent dans le champ de l’Église et dans le ministère de la parole, n’hésitant pas à croire qu’ils nous sauront gré de leur avoir fait connaître cette Somme populaire, s’il m’est permis de parler ainsi, en leur demandant, si notre but est atteint, de se souvenir quelquefois de nous en montant à l’autel.

Paris, couvent de Saint-Thomas-d’Aquin, 6 janvier 1860. Fête de l’Épiphanie. {9}

LE

PASTEUR APOSTOLIQUE

# PREMIÈRE PARTIE

EXPOSITION DES PRINCIPAUX  
ARTICLES DE LA FOI CONTENUS  
DANS LE SYMBOLE DES APÔTRES

La Foi étant un flambeau qui nous découvre les vérités du Christianisme, flambeau sans lequel il nous est impossible de les aimer et de les mettre en pratique, il s’ensuit qu’elle est le fondement sur lequel notre religion est établie : voilà pourquoi, lorsque saint Paul l’appelle la substance des choses que l’on doit espérer[[4]](#footnote-5), il veut nous apprendre qu’elle sert de soutien à nos espérances, comme la substance sert d’appui aux accidents. Aussi, afin de commencer cet ouvrage par la matière dont l’intelligence est la plus nécessaire, nous expliquerons dans cette première partie les principaux articles de la Foi contenus dans le Symbole des Apôtres. Et comme pour en être pleinement instruit et vivement touché, il ne suffit pas de les savoir de mémoire, mais qu’il faut encore les entendre, nous tâcherons dans cette explication de fournir au catéchiste de quoi les pouvoir faire saisir selon la nature du sujet et la portée des intelligences ordinaires. {10} Il est, en outre, du devoir du Chrétien d’entrer dans l’esprit et l’intérieur de nos mystères pour y conformer sa vie et les exprimer par ses mœurs[[5]](#footnote-6) : nous tracerons donc ici comme une esquisse de cet esprit, renvoyant pour y mettre les derniers traits à la Doctrine, où nous parlerons des dévotions propres à chaque solennité particulière.

## PREMIÈRE INSTRUCTION

Des mystères qui concernent la divinité

### PREMIÈRE DOCTRINE

De Dieu, comme premier principe et dernière fin

D. Qui vous a créé et mis au monde ?

R. C’est Dieu.

C’est à Dieu seul que nous sommes redevables de l’âme, qui fait la principale partie de l’homme ; c’est encore Dieu qui s’est servi de notre père et de notre mère pour nous donner le corps. Apprenons de là à préférer en tout la volonté de notre Père céleste à celle de nos parents charnels[[6]](#footnote-7). Apprenons à ne nous attribuer aucun bien, mais à renvoyer tout ce qu’il y a de bien en nous à sa source[[7]](#footnote-8).

D. Pourquoi Dieu vous a-t-il mis au monde ? {11}

R. Pour le connaître, l’aimer et le servir, et par ces trois moyens acquérir la vie éternelle.

C’est ce que nous devrions avoir incessamment devant les yeux, pour rapporter toutes nos actions à cette fin bienheureuse[[8]](#footnote-9). Le feu qui n’échaufferait pas ne serait pas du feu, parce qu’il n’agirait point conformément à la nature du feu ; ainsi l’homme qui ne vit pas pour Dieu n’est pas un homme, puisqu’il ne vit pas selon la raison, qui fait l’homme. Il ne mérite pas même de compter parmi les créatures, dont chacune loue Dieu à sa façon ; mais on peut dire de lui qu’il n’est rien[[9]](#footnote-10) ; bien plus, qu’il est pire que le néant, puisqu’il se révolte contre le Tout-Puissant, à qui le néant même obéit.

D. Ne vous y a-t-il pas mis aussi pour amasser des biens et pour prendre des plaisirs ?

R. Non, si ce n’est en tant qu’ils peuvent m’aider à servir Dieu.

Les biens et les plaisirs de ce monde sont vains, affligeants et de très courte durée ; nous ne devons donc les désirer, ni les rechercher qu’autant qu’ils nous sont nécessaires pour servir Dieu dans l’état où il nous a mis[[10]](#footnote-11).

D. Qu’est-ce que Dieu ?

R. Dieu est le Créateur du ciel et de la terre, le Seigneur de toutes choses.

Qui donc ne bénira son saint nom de tout son cœur[[11]](#footnote-12) ?

D. Qu’est-ce à dire le Créateur du ciel et de la terre ? {12}

R. Cela veut dire que Dieu a fait de rien les Anges, les hommes, le ciel, la terre et tout le reste.

Ce grand ouvrier n’est pas comme les autres, qui ont besoin de matière pour faire leurs ouvrages. Il a tiré le monde du néant, et il est de foi qu’il pourrait en tirer de nouveaux, plus grands et plus beaux les uns que les autres jusqu’à l’infini ; ce qui fait voir combien il est puissant, combien il mérite de respect[[12]](#footnote-13).

D. Comment Dieu a-t-il fait le monde ?

R. Il l’a fait sans l’aide de personne, sans aucun instrument, sans aucune peine, et par la vertu d’une seule parole.

L’on entend par cette parole un commandement absolu et efficace, par lequel Dieu ordonna en lui-même que les choses fussent faites[[13]](#footnote-14).

D. Pour l’usage et service de qui Dieu fit-il le monde ?

R. Ce ne fut pas pour le sien, ni pour celui des Anges, qui étant de purs esprits n’en avaient aucun besoin ; mais ce fut pour l’usage de l’homme.

De même qu’un roi qui fait bâtir un palais pour son fils, le fait mettre dans un état convenable avant de l’y loger, ainsi, avant de former l’homme, Dieu mit la dernière main à ce grand ouvrage[[14]](#footnote-15), et le fournit de toutes les choses nécessaires, pour qu’il y pût subsister convenablement. Et ce Dieu, non content de pourvoir à tous les besoins de notre pauvre nature avec une magnificence toute royale, voulut encore, par l’effusion d’une bonté vraiment paternelle, {13} le mettre à même de prendre des plaisirs innocents et purs[[15]](#footnote-16), par la multiplication de tant de sortes de bêtes, d’oiseaux, de poissons, de fruits et de fleurs, qui servent à récréer les sens de l’homme. Mais comment reconnaître des bienfaits si signalés ? Il faudrait pour cela que l’homme rendît lui seul à ce divin bienfaiteur autant et plus de louanges, d’amour et de respect, que ne lui en rendraient toutes les créatures, si elles étaient douées de raison. À ce propos un ancien a dit que le monde est un temple, dont l’homme est le grand prêtre ; toutes les créatures lui paient comme une espèce de tribut par les services qu’elles lui rendent, afin qu’il offre en leur nom et pour lui-même des sacrifices de louange à leur commun Créateur, et qu’il vaque avec soin à son service sur le modèle qu’elles lui en donnent : les créatures ne travaillent que pour l’homme, ne cessent jamais de le servir et de lui donner les mets et les fruits les plus doux ; ainsi l’homme doit-il servir Dieu sans division de cœur, sans interruption, et par de bonnes œuvres qui soient accomplies en tout point. Il est très prompt à recevoir ces bienfaits ; il ne doit pas l’être moins à rendre ce service ; sans cela qu’il s’attende à de rudes châtiments[[16]](#footnote-17).

D. Quelle fut la fin principale que Dieu se proposa dans la création du monde ?

R. Ce fut la gloire de son nom.

Comme Dieu est le premier principe de toutes choses, il en est aussi la dernière fin. Il n’a donc pu ni dû faire le monde qu’en vue de sa propre gloire[[17]](#footnote-18) : {14} gloire qui, en effet, y brille merveilleusement soit par l’éclat avec lequel le Très Haut y fait paraître ses perfections comme sur un magnifique théâtre, soit par la pompe des louanges que les hommes y rendent à sa divine majesté comme dans un temple auguste.

D. Qu’entendez-vous quand vous dites que Dieu est le Seigneur de toutes choses ?

R. J’entends que tout lui appartient, et qu’il en peut disposer comme bon lui semble.

Que ceux à qui Dieu donne le bien terrestre[[18]](#footnote-19) prennent garde à ne pas se laisser vaincre par la prospérité[[19]](#footnote-20) ; mais qu’ils l’en bénissent, et en fassent un saint usage ; ce qui est un bonheur encore plus grand que cette même prospérité. Pour ceux que sa providence ne semble pas favoriser autant, qu’ils prennent garde de s’abandonner au murmure, qu’ils regardent plutôt cet oubli apparent de Dieu comme une marque de sa bonté[[20]](#footnote-21) ; c’est le moyen de trouver sa félicité dans l’infortune.

#### FRUITS.

Soyez à jamais béni, ô grand Dieu, de m’avoir tiré des abîmes du néant, et destiné à vous aimer et à vous servir.

Je vous demande très humblement pardon de ce qu’au lieu de le faire, je vous ai si fort offensé.

Je serai avec votre grâce plus fidèle dans votre service à l’avenir ; dès ce moment je renonce aux créatures, afin de ne soupirer qu’après vous.

#### EXEMPLES.

Salomon reconnaissant, à la fin de ses jours, {15} que ce n’est pas dans la jouissance des biens de ce monde que consiste le bonheur de l’homme, mais dans la possession de Dieu, s’écriait : Vanité des vanités, tout n’est que vanité. (Eccl. XXII.)

Saint Antoine étant prié par deux philosophes de leur faire voir les livres où il puisait son admirable doctrine, leur montra d’une main le ciel, de l’autre la terre, et leur dit que c’étaient là ses livres ; ajoutant que si les hommes avaient soin de les bien feuilleter, ils deviendraient bientôt savants, en s’élevant de la connaissance des créatures à la connaissance du Créateur[[21]](#footnote-22).

Manès, ce chef abominable des Manichéens, établit pour fondement de ses rêveries deux principes, un bon, qu’il disait être l’auteur des créatures spirituelles ; un mauvais, qu’il disait être celui des corporelles. Mais, par un coup bien remarquable de la justice divine, cet hérésiarque ayant donné par ses remèdes la mort au fils du roi de Perse, au lieu de la santé qu’il avait promis de lui rendre, fut écorché vif par ordre de ce prince ; sa peau fut exposée comme un objet d’infamie et de risée en un lieu public, et sa chair fut donnée aux bêtes à dévorer. (Baron, an. 277.)

### SECONDE DOCTRINE

Perfections de Dieu

D. Dieu a-t-il un corps comme nous ?

R. Non, mais il est un esprit éternel, immense, immuable, tout-puissant, tout bon, en un mot, infini en toutes sortes de perfections. {16}

Dieu est un être très noble et qui vit par lui-même ; le corps, au contraire, est moins noble que l’âme et ne vit que par elle ; il est donc évident que Dieu n’a point de corps, mais qu’il est un pur esprit[[22]](#footnote-23) ; un esprit, dis-je, 1° éternel, parce que, subsistant nécessairement et par lui-même, il n’a point eu de commencement et n’aura point de fin[[23]](#footnote-24) ; 2° immense, parce que, opérant en tout lieu, il faut qu’il y soit présent[[24]](#footnote-25) ; 3° immuable, parce que, étant souverainement grand, il ne peut rien perdre ni rien acquérir de nouveau[[25]](#footnote-26) ; 4° tout-puissant, parce que, comme il est un acte très pur, il peut aussi tout faire[[26]](#footnote-27) ; 5° tout bon, parce que, étant un océan de perfection, il faut qu’il soit un abîme de bonté[[27]](#footnote-28) ; 6° infini en toutes sortes de perfections, parce que, son être n’ayant point de bornes, ses perfections ne peuvent pas non plus en avoir[[28]](#footnote-29).

D. Qui a fait Dieu ?

R. Personne ne l’a fait, mais il est de lui-même, et il subsiste par lui-même.

Si Dieu avait été fait par quelque autre, il ne serait pas le premier principe de toutes choses. S’il s’était fait lui-même, il aurait été avant que d’être.

D. Dieu était-il avant le monde ?

R. Oui, il a été, il est, et il sera toujours.

Il est de foi que le monde a commencé, et par conséquent Dieu, qui a été de toute éternité, était sans aucun doute avant le monde. {17}

D. À quoi s’occupait-il ?

R. Il se contemplait et il s’aimait lui-même.

On se formerait une idée indigne de l’excellence infinie de Dieu, en s’imaginant qu’il ait été dans son éternité comme endormi et sans rien faire. Il s’y est occupé par la plus sublime de toutes les occupations, en contemplant son essence adorable par une lumière infiniment pénétrante, et en aimant sa bonté d’un amour proportionné à son immense étendue.

D. Dieu était-il dès lors aussi heureux et aussi glorieux qu’il l’est maintenant.

R. Sans doute, car il n’a besoin de personne et ne peut rien recevoir de qui que ce soit.

Dieu est lui-même son centre. C’est dans la parfaite connaissance qu’il a de ses grandeurs infinies qu’il trouve sa béatitude. Il est impossible aux créatures de donner quelque accroissement à son repos et à sa gloire, comme il est impossible à la terre d’ajouter quelque éclat à la lumière du soleil. Qui donc n’admirera sa grande indépendance ? Qui ne bénira sa bonté désintéressée dans ses préceptes et dans ses bienfaits ? Qui ne détestera cet orgueil qui nous porte à croire que nous lui sommes utiles par notre fidélité à le servir[[29]](#footnote-30) ?

D. Où Dieu était-il avant le monde ?

R. Il était en lui-même.

Dieu étant un pur esprit et un esprit indépendant, il n’a besoin ni de lieu ni d’aucune autre chose ; mais il est lui-même son lieu, son monde, son tout[[30]](#footnote-31).

D. Maintenant où est-il ? {18}

R. Il est au ciel, en ce monde visible, aux enfers, dans le purgatoire et partout.

Cette présence générale de Dieu en toutes choses est une suite de sa vaste immensité : elle doit s’entendre en ce sens, que partout où nous sommes, il nous voit ; et qu’il pénètre même jusqu’au fond de notre cœur[[31]](#footnote-32), qu’il y découvre nos pensées les plus secrètes et nos intentions les plus cachées[[32]](#footnote-33) ; ce qui doit nous être un puissant motif de ne rien faire au dehors, de ne rien penser au dedans, que nous ne voulussions être connu de tout le monde[[33]](#footnote-34).

D. Qu’est-ce que Dieu fait au ciel ?

R. Il y récompense de sa gloire ceux qui sont morts en état de grâce.

Dieu ayant sur nous un domaine bien plus absolu que ne l’est celui des maîtres sur leurs esclaves, il pouvait sans doute nous obliger à le servir sans nous promettre le moindre salaire : cependant il proteste lui-même (Matth. X) que celui qui donnera seulement à boire un verre d’eau froide à l’un de ces petits ne sera pas privé de sa récompense. Qui donc ne l’aimera ? Qui ne s’efforcera de le servir avec toute la ferveur possible ?

D. Que fait Dieu sur la terre ?

R. Il conserve et gouverne toutes choses. Il pourvoit à nos besoins[[34]](#footnote-35). Il fait tout avec nous, sauf le péché.

Comme le soleil conserve la lumière par sa présence, le roi gouverne son royaume par sa conduite, le père de famille pourvoit aux besoins de ses enfants par sa bonté, l’ouvrier meut l’instrument avec sa main. {19} Qui après cela n’entrera en de vifs sentiments de respect pour la présence du Très-Haut, d’admiration pour sa sagesse, de reconnaissance pour sa bonté, et de dépendance pour son concours prévenant ?

D. Qu’est-ce que Dieu fait dans le purgatoire ?

R. Il y punit pour un temps les âmes des justes qui meurent sans avoir achevé leur pénitence, ou bien avec quelque péché véniel.

La justice de Dieu, qui ne laisse rien d’impuni, et sa sainteté, qui ne souffre rien de souillé dans le ciel, ont fait le purgatoire, où les âmes sont affligées tant par le tourment du feu, en comparaison duquel tous les maux de cette vie sont des fleurs[[35]](#footnote-36), que par la privation du souverain bien, laquelle cause une peine infiniment plus cruelle que celle du feu[[36]](#footnote-37). Les travaux d’une rude pénitence, et la fuite du péché véniel nous garantiront de ce lieu terrible.

D. Et en enfer que fait Dieu ? Y souffre-t-il quelque chose ?

R. Non, car il est impassible ; mais il y punit et punira éternellement ceux qui meurent en état de péché mortel.

S’il y a sujet de craindre le purgatoire, l’enfer est bien plus à craindre encore, soit à cause des blasphèmes que l’on y vomit incessamment contre Dieu, soit pour l’excès des peines que l’on y endure. (Voyez la Doctrine qui en traite, p.++.)

D. Combien de péchés mortels faut-il pour y aller ? {20}

R. II n’en faut qu’un seul dont on n’aura pas été repentant[[37]](#footnote-38).

On est puni de mort pour un seul meurtre comme pour plusieurs : cette vérité devrait nous inspirer une extrême horreur du péché mortel, et un soin extraordinaire de l’éviter.

#### FRUITS.

Mon Dieu, je me réjouis de vos perfections infinies, je les adore de tout mon cœur. Quand sera-ce que je les verrai à découvert pour leur rendre parfaitement mes hommages !

En attendant ce bonheur, je désire vous bénir en tout temps, vous révérer en tout lieu, vous invoquer dans mes besoins. C’est vous seul que je veux craindre ; c’est en vous seul que je veux mettre ma confiance. Affermissez-moi, s’il vous plait, dans ces bons sentiments.

#### EXEMPLES.

Ce fut la pensée de la présence de Dieu qui rendit la chaste Susanne victorieuse des pressantes sollicitations des deux infâmes vieillards[[38]](#footnote-39). (Dan., XIII.)

Ce fut par la même considération que saint Éphrem convertit une fameuse courtisane qui le sollicitait au péché ; comme ce saint, après lui avoir demandé à choisir le lieu, voulait que ce fût en plein marché, elle lui repartit qu’ils seraient vus du monde. Alors il en prit occasion de lui représenter quel grand mal c’est d’offenser Dieu en sa présence. {21}

Dieu nourrit saint Paul, premier ermite, pendant soixante ans par le ministère d’un corbeau, saint Gilles par celui d’une biche, saint Roch par celui d’un chien. Il dit un jour à sainte Catherine de Sienne : Pense à moi, ma fille, et je penserai à toi. L’on ne saurait être mieux que dans le sein de son aimable providence[[39]](#footnote-40). Elle l’emporte infiniment sur la sollicitude des maîtres, des pères et des mères elles-mêmes[[40]](#footnote-41).

Eunómius, qui par un aveuglement et un orgueil inconcevables se glorifiait de connaître aussi parfaitement les perfections divines que Dieu même, fut puni de son étrange folie par une lèpre qui ajouta l’infection de son corps à celle de son âme. (Baron., an. 336.)

### TROISIÈME DOCTRINE

Du mystère ineffable de la Sainte Trinité

D. Combien y a-t-il de Dieux ?

R. Il n’y en a qu’un seul, comme il n’y a qu’un soleil au monde.

La raison est que Dieu possédant toutes sortes de perfections, est un Être souverainement grand[[41]](#footnote-42), et le plus accompli de tous les êtres ; ce qui ne peut convenir qu’à un seul[[42]](#footnote-43). Cependant il n’y a que trop de chrétiens qui par une espèce d’idolâtrie reconnaissent plusieurs Dieux, faisant une divinité ou de leur bien, ou de leur honneur, ou de leur estomac, ou d’une chétive créature. {22} En quoi ils violent le commandement exprès que Dieu nous fait, de ne nous forger aucun Dieu nouveau[[43]](#footnote-44) ; ils violent, dis-je, ce précepte par une impiété d’autant plus hideuse, que ce n’est pas quelques grains d’encens qu’ils offrent à leur idole ; mais qu’ils lui sacrifient leur esprit, leur cœur, leur corps, leur salut.

D. Combien y a-t-il de personnes en Dieu ?

R. Il y en a trois.

Comme dans le soleil il y a le corps du soleil, la lumière et la chaleur ; mais avec cette différence, que si ces trois choses ont des natures différentes, les trois personnes divines ont une même essence[[44]](#footnote-45).

D. Comment les appelle-t-on ?

R. Op les appelle le Père, le Fils, et le Saint-Esprit.

D. Le Père est-il Dieu ?

R. Oui.

D. Le Fils est-il Dieu ?

R. Oui.

D. Le Saint-Esprit est-il Dieu ?

R. Oui.

D. Il y a donc trois Dieux ?

R. Non, il n’y en a qu’un seul.

D. Pourquoi ces trois personnes ne font-elles qu’un seul Dieu ?

R. C’est parce qu’elles n’ont qu’une seule et même divinité.

Comme dans l’homme l’âme végétative, l’âme sensitive, et l’âme raisonnable ne font qu’une seule âme, parce qu’elles ont une même substance. {23}

D. Ces trois personnes sont-elles distinctes ?

R. Oui, et si parfaitement que l’on ne peut pas dire de l’une qu’elle soit l’autre.

C’est en cela qu’elles diffèrent des trois âmes dont on vient de parler, qui sont dans l’homme une seule et même chose, et sans aucune distinction. La raison en est que, parmi les personnes divines, il y en a qui produisent, et il y en a de produites ; dès lors elles sont distinctes l’une de l’autre, puisqu’il y a toujours opposition, et, par suite, véritable distinction entre le principe et son terme, comme par exemple entre le Père et le Fils.

D. Comment se peut-il faire qu’il n’y ait en Dieu qu’une nature, et qu’il y ait néanmoins trois personnes ?

R. C’est un mystère qui ne peut se comprendre, et dont nous n’aurons une parfaite connaissance que dans le ciel.

Il ne faut donc pas l’examiner curieusement, mais seulement le croire, l’adorer, et imiter les séraphins dont par le Isaïe (c. VI), qui, couvrant de leurs ailes le trône de Dieu en signe de leur impuissance à comprendre les grandeurs ineffables, chantent ses louanges avec une ferveur qui ne souffre aucune relâche.

D. Comment appelez-vous ces trois personnes subsistantes dans une même nature ?

R. Je les appelle la sainte Trinité.

La sainte Trinité n’est donc pas une sainte, comme sainte Catherine, sainte Rose et les autres ; mais c’est un Dieu en trois personnes qui par sa grâce fait les saints et les saintes.

D. De qui procède le Père ?

R. Il ne procède d’aucune personne, mais il est le principe des deux autres, comme le soleil est la source de la lumière et de la chaleur[[45]](#footnote-46). {24}

L’on ne peut pas néanmoins dire que le Père soit la cause des deux autres personnes ; parce que si cela était, ni l’une ni l’autre ne serait Dieu, mais un être créé, puisqu’il y a toujours distinction de nature entre la cause et son effet.

D. De qui procède le Fils ?

R. Il procède du Père, comme le rayon émane du soleil.

C’est là le propre de tout entendement, de former par sa connaissance au dedans de lui-même un terme et une espèce ou image, qui est une parfaite expression de l’objet qu’il considère. Ainsi, comme le Père éternel se contemple sans cesse lui-même dans son essence divine, il produit aussi un terme qui représente toutes ses grandeurs, de la même manière à peu près qu’un homme, quand il se regarde dans un miroir, y forme un visage tout semblable au sien. Mais ce visage est une chose morte et passagère, tandis que le terme que le Père éternel produit en se contemplant, vit et subsiste tout comme lui, et par conséquent est vrai Dieu aussi bien que lui. Et c’est le Fils : vrai Fils, en effet, de ce divin Père, puisqu’il reçoit sa nature en vertu de sa procession[[46]](#footnote-47) ; sa parfaite image, puisqu’il représente toutes ses perfections[[47]](#footnote-48) ; son Verbe ou sa Parole, puisque c’est par lui qu’il se connaît lui-même, comme on connaît les pensées par les paroles[[48]](#footnote-49).

D. De qui procède le Saint-Esprit ?

R. Il procède du Père et du Fils, comme la chaleur dérive du soleil et du rayon. {25}

Quand la volonté, dit saint Thomas, se porte par amour vers un objet, elle produit un terme qui est comme un poids qui l’attire vers lui[[49]](#footnote-50). Ainsi, comme le Père et le Fils ne cessent jamais de s’aimer l’un l’autre, non plus que de se regarder, ils produisent aussi par cet amour mutuel un terme sacré, et comme un soupir très ardent de l’un vers l’autre ; de la même manière à peu près que quand le soleil et un miroir ardent se regardent en droite ligne, il rejaillit du feu de leur regard mutuel. Mais ce soupir, ne sortant pas au dehors, est vrai Dieu, suivant ce dogme de la Théologie : Tout ce qui est en Dieu est Dieu. Ce soupir, l’Écriture l’appelle Saint-Esprit, parce qu’il procède par voie d’amour, et que l’amour est comme un élan et un souffle (spíritus) du cœur ; ce soupir est encore appelé amour, parce que c’est par lui que le Père et le Fils s’entraiment, comme les arbres fleurissent par la fleur[[50]](#footnote-51) ; lien, parce qu’il les unit ensemble dans l’unité de leurs affections[[51]](#footnote-52) ; don, parce qu’étant l’amour personnel, il est la source de tous les dons de Dieu, il est son premier et plus excellent don[[52]](#footnote-53).

D. Le Père éternel est-il plus ancien que le Fils, et le Fils plus ancien que le Saint-Esprit ?

R. Non, comme le soleil n’est pas plus ancien que son rayon, ni le rayon plus que la chaleur.

La raison est que Dieu s’étant connu et aimé de toute éternité, les processions qui se font au dedans de lui par voie de connaissance et d’amour sont éternelles ; par conséquent, les deux personnes qui sont les termes de ces processions le sont aussi. {26} Que si le Père éternel est représenté sous la figure d’un vieillard, le Fils sous celle d’un homme, et le Saint-Esprit sous celle d’une colombe, c’est parce qu’ils ont pris ces figures, le Père dans une apparition au prophète Daniel, le Fils dans son Incarnation, où il s’est vraiment revêtu de notre chair, le Saint-Esprit au bord du Jourdain, lorsqu’il descendit visiblement sur le Sauveur. C’est encore pour marquer que le Père est la première personne de la sainte Trinité quant à l’origine, que le Fils est plein de bonté et d’humanité, que le Saint-Esprit remplit d’une douceur de colombe le cœur qu’il anime de sa grâce[[53]](#footnote-54).

D. L’une de ces personnes est-elle plus parfaite que l’autre, ou au moins les deux le sont-elles plus qu’une seule ?

R. Non, elles sont égales en perfections, et une seule n’en a pas moins que les deux autres[[54]](#footnote-55).

La raison en est qu’elles ont toutes trois la même essence divine ; d’où il suit qu’elles ont les mêmes perfections, qui sont comme les apanages de cette essence adorable.

D. Laquelle de ces trois personnes a fait le monde ?

R. Elles l’ont fait toutes trois ensemble.

La création du monde est un ouvrage de la puissance de Dieu ; par conséquent, comme la puissance divine est commune aux trois personnes, la création du monde l’est aussi, comme le sont toutes les autres œuvres extérieures de Dieu[[55]](#footnote-56).

D. Pourquoi donc le Père en particulier est-il appelé dans le Symbole créateur du ciel et de la terre ?

R. C’est parce qu’étant le principe de la divinité, comme dit un concile, la puissance qui reluit spécialement dans la création lui est appropriée. (Conc. Tolet. 6, cap. I.) {27}

De même la sagesse est appropriée au Fils, parce qu’il procède par voie de connaissance ; et la bonté au Saint-Esprit, parce qu’il procède par voie d’amour.

#### FRUITS.

Je crois fermement, ô grand Dieu, le mystère incompréhensible de la sainte Trinité, et l’adore avec un très profond respect.

Je désire avec votre grâce exprimer l’unité de votre nature dans les trois personnes, tant par une entière conformité de ma volonté avec la vôtre, que par une douce condescendance aux justes désirs du prochain.

Je désire encore exprimer vos effusions ineffables en me donnant tout à vous, et en répandant tout ce que je pourrai de biens sur ceux qui en auront besoin.

#### EXEMPLES.

Sainte Barbe fit ajouter, à l’honneur des trois personnes divines, une troisième fenêtre aux deux que son père avait fait mettre dans un bain qu’il lui fit bâtir. Saint Étienne de Muret récitait tous les jours l’office de la sainte Trinité à genoux, tête nue, et souvent prosterné à terre.

Après la mort de sainte Claire de Montfaucon, qui avait été fort dévote à la sainte Trinité, son corps fut ouvert, et l’on trouva dans la vessie du fiel trois petites boules égales en grosseur, en couleur et en poids, et dont une seule pesait autant que les deux autres.

Arius, qui pour n’avoir pas été élevé au patriarcat d’Alexandrie nia la consubstantialité du Verbe divin avec le Père, reçut le châtiment que méritait son impiété dans Constantinople ; il y rendit l’âme avec les intestins, un matin que ses partisans le conduisaient à l’église malgré les oppositions d’Alexandre, évêque de cette ville. {28} Alexandre avait passé toute la nuit en prière pour obtenir de Dieu qu’il lui plût d’empêcher cet attentat. (Baron., an. 336.)

## SECONDE INSTRUCTION

Des mystères qui concernent l’incarnation

### PREMIÈRE DOCTRINE

De l’incarnation du Fils de Dieu

D. Laquelle des trois personnes divines s’est faite homme ?

R. Ce n’est pas le Père ni le Saint-Esprit, mais seulement le Fils, qui est la seconde.

L’on distingue dans un être doué d’intelligence la nature, qui le fait ce qu’il est, comme dans l’homme le corps et l’âme composent sa nature, parce qu’ils le font homme ; et l’hypostase, ou personnalité, qui rend la nature singulière et incommunicable, et fait avec elle la personne. Pour faire un Homme-Dieu, il a été nécessaire que la nature humaine fût jointe avec la personnalité divine qui prit la place de celle qu’elle aurait eue sans cette union. Or la foi nous enseigne que c’est seulement à la personnalité et hypostase du Verbe divin que la nature humaine a été unie dans l’Incarnation. Ainsi c’est le seul Fils qui s’est incarné. Ce qui a été convenable, soit, comme dit saint Thomas, afin que Dieu reformât le monde par le même Verbe par lequel il l’avait formé, comme l’artisan répare son ouvrage par l’idée sur laquelle il l’avait tracé ; {29} soit afin que les enfants adoptifs recouvrassent l’héritage par le ministère du Fils naturel[[56]](#footnote-57).

D. Pourquoi le Fils de Dieu s’est-il fait homme ?

R. Pour nous racheter et nous délivrer des maux auxquels Adam nous avait engagés par son péché.

Le péché d’Adam fut de manger contre la défense de Dieu du fruit qui donnait la connaissance du bien et du mal ; il tomba dans cette étrange perfidie à la persuasion d’Ève trompée par le démon, qui, caché sous la forme d’un serpent, lui fit croire qu’elle et son mari deviendraient semblables à Dieu en mangeant de ce fruit. Adam nous priva des dons de la grâce par sa chute : Jésus-Christ s’est anéanti pour nous en remplir[[57]](#footnote-58). Ce fatal prévaricateur nous accable d’infirmités en voulant s’élever : le céleste Médecin nous a rendu la santé en s’humiliant jusqu’à venir dans notre chair mortelle, comme pour s’approcher en personne du lit dans lequel nous languissions[[58]](#footnote-59). Celui-là nous donna la mort[[59]](#footnote-60) : celui-ci nous a donné la vie de la grâce et la vie de la gloire[[60]](#footnote-61).

D. Pourquoi Dieu n’envoya-t-il pas un ange pour nous racheter, mais son propre Fils ?

R. Pour faire éclater davantage la rigueur de sa justice et l’excès de sa miséricorde[[61]](#footnote-62). {30}

Comme ces deux perfections éclateraient merveilleusement dans un roi, qui, ayant des sujets rebelles et dignes de mort, obligerait son propre fils à descendre jusqu’à la plus vile de toutes les conditions, puis à mourir sur un gibet pour réparer par là l’injure qu’ils lui auraient faite, et les délivrer de la peine qu’ils auraient méritée. Saint Anselme ajoute que le même Dieu qui nous avait créés, a bien voulu nous racheter, afin que nous ne fussions pas obligés de partager notre cœur, en donnant une partie à notre Créateur, une autre à notre Rédempteur[[62]](#footnote-63). Mais la raison qu’en donne saint Augustin me paraît être d’une merveilleuse instruction ; c’est, dit-il, afin que nous eussions un guide que nous pussions suivre sans craindre de nous égarer[[63]](#footnote-64), et que Dieu réformât ainsi par ses exemples ceux qu’il avait formés de ses mains[[64]](#footnote-65). Aussi ce Dieu fait homme a bien voulu vivre comme le commun des hommes, afin, dit saint Basile, que toutes ses actions servissent de flambeau, de règle et de modèle aux nôtres[[65]](#footnote-66).

D. Qu’a fait le Fils de Dieu pour se faire homme ?

R. Il a pris un corps et une âme semblables aux nôtres, moins l’ignorance et le péché.

Notre divin Rédempteur prit une chair et une âme sujettes aux peines et aux humiliations, afin de pouvoir payer nos dettes ; il les prit exemptes de péché et d’ignorance, parce que ces défauts eussent déshonoré sa divinité et empêché notre rédemption[[66]](#footnote-67).

D. Où a-t-il pris ce corps et cette âme ? {31}

R. Dans le sein précieux de la Vierge Marie.

Pour y descendre il partit du sein de son Père, mais il n’en sortit pas, comme le rayon descend sur la terre sans se détacher du soleil[[67]](#footnote-68). En y descendant, il fit de la divine Marie comme une urne toute d’or pour porter la manne du ciel. Maria urna ex auro ducta, Christum cœléste illud manna portans. (And. Cret. Orat. II. de Nativ. B. V.)

D. Par l’opération de qui s’accomplit ce grand mystère ?

R. Par l’opération du Saint-Esprit.

C’est pour cela que la pureté virginale de la divine Marie ne reçut aucune flétrissure de la conception du Verbe incarné ; au contraire, elle en fut consacrée, pour être comme un autel sur lequel ce divin prêtre s’offrit lui-même en sacrifice à son Père. C’est encore pour le même sujet que, comme Jésus-Christ n’a point de mère en tant que Dieu, il n’a point de père en tant qu’homme, et qu’ainsi saint Joseph n’a été que son père nourricier.

D. Que fit le Saint-Esprit pour opérer ce grand mystère ?

R. Il forma du plus pur sang de la Vierge le corps d’un enfant, et créa une âme très noble dont il anima ce corps ; à l’instant même le Fils de Dieu s’unit personnellement à l’humanité composée de ce corps et de cette âme.

Il est certain que toutes les trois personnes divines contribuèrent à former l’humanité sacrée de Jésus-Christ, puisque c’est une de ces actions qu’on appelle du dehors et qui leur sont communes ; le Symbole porte néanmoins que cet Homme-Dieu a été conçu du Saint-Esprit, parce que l’Incarnation est l’ouvrage le plus éclatant de la bonté de Dieu, et c’est au Saint-Esprit que la bonté est appropriée. {32}

D. Comment s’appelle le Fils de Dieu depuis son Incarnation ?

R. Il s’appelle Jésus-Christ.

Il s’appelle Jésus, qui veut dire Sauveur, parce qu’en effet il nous a sauvés. Il s’appelle Christ, qui veut dire oint, parce qu’il fut oint de l’huile de la grâce substantielle par l’union de sa divinité avec son humanité, et de l’huile de la grâce accidentelle par l’infusion abondante qui en fut faite dans son âme.

D. Qu’est donc Jésus-Christ ?

R. C’est le Fils de Dieu fait homme[[68]](#footnote-69).

Il y a cette différence entre Dieu et Jésus-Christ, que Dieu en lui-même n’est pas homme, mais Jésus-Christ est Dieu et Homme tout ensemble : il y a en Jésus-Christ deux natures, la nature divine et la nature humaine, et il n’y a qu’une personne dans laquelle ces deux natures sont unies ; d’où il résulte qu’elles ne font qu’un seul Jésus-Christ, comme le corps et l’âme unis dans une seule personne ne font qu’un seul homme.

D. Jésus-Christ était-il avant le monde ?

R. Il était en tant que Dieu, il n’était point en tant qu’homme[[69]](#footnote-70).

Comme le rayon du soleil qui passant par une vitre rouge en prend la couleur, est rayon avant que de passer par cette vitre, mais il n’est pas revêtu de cette couleur.

D. Qui est plus ancien : Jésus-Christ ou la sainte Vierge ?

R. Jésus-Christ en tant que Dieu est plus ancien qu’elle, parce qu’il est Dieu de toute éternité ; mais en tant qu’homme il est plus jeune, parce qu’il est son fils. {33}

Comme le même rayon en tant que rayon est plus ancien que la vitre qui le rend rouge, mais non point comme portant cette couleur.

D. Où est Jésus-Christ ?

R. En qualité de Dieu il est partout, en qualité d’homme il est au ciel et au saint Sacrement.

Comme encore le rayon du soleil est répandu partout en tant que rayon et lumière, mais en tant que rouge, il est seulement en quelques endroits.

D. Quel jour fut conçu Jésus-Christ ?

R. Il fut conçu le jour de l’Annonciation, qui est le vingt-cinquième de mars.

Cette heureuse nouvelle fut annoncée à la sainte Vierge par l’archange Gabriel, qui la trouva dans sa chambre toute seule priant Dieu, et la remplit en l’abordant d’une sainte frayeur : ce qui apprend aux vierges à aimer la retraite, à fuir la conversation des hommes, à trembler à leur approche, à ne se trouver jamais seules avec aucun[[70]](#footnote-71).

D. Quelles vertus disposèrent la Vierge à devenir la Mère de Dieu ?

R. Ce furent la virginité et l’humilité[[71]](#footnote-72).

Comme Dieu est la pureté même, il se plaît merveilleusement là où elle règne ; or le vœu de virginité que fit la divine Marie sans en avoir eu ni commandement, ni conseil, ni exemple, montre assez que son cœur était le vrai trône de cette vertu[[72]](#footnote-73) ; {34} néanmoins la pureté de la Vierge n’eût jamais attiré le Fils de Dieu dans son sein, si elle n’eut été accompagnée de cette profonde humilité, qui lui fit prendre la qualité de sa servante au même moment qu’il la prenait pour sa mère[[73]](#footnote-74).

#### FRUITS.

Je vous rends des grâces infinies, ô Verbe incarné, de ce que vous vous êtes fait si petit pour me faire très grand[[74]](#footnote-75). Ne damnez pas, je vous prie, celui qui est maintenant racheté, vous qui êtes venu racheter celui qui était perdu.

Sainte Vierge, je vous félicite et je remercie la divine bonté de votre élévation à la très sublime dignité de Mère de Dieu. Faites, de grâce, que je porte toujours votre divin fils dans mon cœur par un fervent amour, puisque si vous ne l’y eussiez porté vous-même, il vous eût été inutile d’avoir été sa mère[[75]](#footnote-76).

#### EXEMPLES.

Le démon se plaignit un jour à saint Antoine de ce que les hommes le maudissaient dans leurs disgrâces, ajoutant que le Fils de Dieu lui ayant ôté ses forces par son Incarnation, c’était à leur propre malice qu’ils devaient attribuer leurs malheurs et non pas à la sienne.

Nestorius et Eutychès combattirent comme d’un commun concert la vérité de l’Incarnation ; celui-là en soutenant qu’il y avait en Jésus-Christ deux personnes ; celui-ci en niant qu’il y eût en lui deux natures : {35} mais le premier de ces hérésiarques, après avoir été anathématisé et relégué dans l’île d’Oase par le concile d’Éphèse, eut la langue rongée par les vers. (Baron., an 436.) L’autre fut déclaré hérétique par celui de Chalcédoine, et l’empereur Marcien condamna ses sectateurs à des peines sévères. (Baron., an. 451.)

### SECONDE DOCTRINE

Naissance, enfance et vie cachée de Jésus

D. Quel jour naquit Notre-Seigneur ?

R. Il naquit le jour de Noël.

Jour de peine pour lui, jour de joie pour nous[[76]](#footnote-77).

D. Quelles furent les circonstances de sa naissance ?

R. Il naquit dans la petite ville de Bethléhem, au temps le plus rude de toute l’année, vers minuit et dans une étable, qui par là devint un véritable ciel[[77]](#footnote-78).

Le Roi des rois voulut naître dans un lieu si vil, dans un temps si incommode, et dans un état si chétif, pour nous donner ce qu’il s’ôtait à lui-même[[78]](#footnote-79). Il choisit pour sa demeure une étable, afin que nous fussions un jour logés dans son palais céleste, pour son trône une crèche, afin de servir de nourriture à ceux que le péché avait rendus semblables aux bêtes[[79]](#footnote-80) : pour son lit de parade un peu de paille, afin que ceux qui courent après les pailles trouvent le froment[[80]](#footnote-81) : {36} pour sa pourpre quelques misérables linges, afin de nous mériter la robe de l’immortalité : pour ses courtisans de pauvres bergers, afin de nous rendre dignes de la compagnie des anges ; mais plus il s’abaissa pour l’amour de nous, plus nous devons le glorifier et l’aimer[[81]](#footnote-82). Ce divin modèle de toute vertu descendit encore du trône de sa divinité au centre même de la misère, de la bassesse et de la souffrance, pour commencer dès lors à nous apprendre à fouler aux pieds les richesses, les honneurs et les plaisirs[[82]](#footnote-83), ces trois idoles que le monde adore et qui enfantent tous nos crimes. Il voulut nous donner cette leçon, non par ses paroles, car, bien qu’il soit le Verbe subsistant, il est dans l’état d’un enfant qui ne sait point encore parler, mais par ses exemples, dont la voix est plus forte que le son des trompettes éclatantes[[83]](#footnote-84). Il n’est rien qui anime plus que les exemples d’un Dieu ; car, étant la sagesse même, il ne peut se tromper : il est aussi honteux de ne pas l’imiter, qu’il est glorieux de le suivre[[84]](#footnote-85), et il est d’une nécessité indispensable de marcher sur ses traces pour arriver au terme bienheureux du salut éternel. L’Ange se perdit pour vouloir ressembler à Dieu dans la splendeur de sa gloire ; mais l’homme ne sera jamais sauvé s’il ne travaille à lui ressembler dans son état d’humilité[[85]](#footnote-86).

D. De quelles prérogatives fut honorée la naissance de Jésus ? {37}

R. Il y fut loué des anges, révéré des pasteurs, adoré des mages ; et sortant du sein de sa mère par miracle, il ne lui causa aucune douleur, mais la combla de joie ; il ne flétrit point sa pureté virginale, mais il la rendit plus éclatante.

Comme le rayon du soleil passant par la vitre sans la diviser, ne la brise point, mais lui donne un éclat nouveau ; aussi fallait-il que celle-là fût la Reine des vierges et de la virginité même, qui enfanta le Roi de la chasteté[[86]](#footnote-87).

D. Quel jour fut-il circoncis et appelé Jésus ?

R. Ce fut le premier jour de l’an, jour où l’on célèbre la fête de la Circoncision.

La circoncision fut instituée de Dieu même, qui en ordonna l’usage au patriarche Abraham, pour être comme un gage de son alliance avec les Juifs, et un remède contre le péché originel ; de sorte que ce couteau de pierre qui en était l’instrument ne blessait pas seulement le corps, mais de plus il imprimait en lui le caractère infâme de ce péché. Cependant, quelque cruelle et humiliante que fût la circoncision, l’enfant Jésus voulut bien s’y assujettir ; et il s’y assujettit, tant pour offrir à son Père comme les prémices du sang qu’il devait verser dans la Passion, que pour nous décharger à ses propres dépens des rigueurs de l’ancienne loi, et pour nous donner cet exemple admirable de mortification et d’humilité. Quel sujet n’avons-nous donc pas de l’aimer[[87]](#footnote-88) ? Quel sujet de crucifier nos sens ? Quel sujet de rougir de ce qu’étant si coupables nous voulons passer pour innocents, après que l’innocent a voulu être regardé comme un criminel[[88]](#footnote-89) ? {38}

D. Quel jour fut-il adoré des trois rois ?

R. Ce fut le six de janvier, jour où se célèbre la fête des Rois.

Cette fête s’appelle Épiphanie, c’est-à-dire manifestation, parce qu’au jour où elle se célèbre, Jésus-Christ fut reconnu pour vrai Dieu par trois rois venus de l’Orient, à qui Dieu le Père, qui voulut dès lors rendre éclatante la naissance de son Fils, la fit connaître au moyen d’une double étoile : l’une intérieure, qui, les éclairant sur ce sujet, leur inspira en même temps le désir d’aller rendre les hommages à ce roi qui venait de naître ; l’autre extérieure, qui brillant en plein midi, les conduisit à la ville de Jérusalem et de là à l’étable de Bethléhem. C’est là que ces princes pieux, après s’être prosternés jusqu’à terre pour adorer l’enfant Jésus, ouvrirent leurs trésors et lui offrirent de l’encens comme à un Dieu, de l’or comme à un roi, de la myrrhe comme à un homme sujet à la mort. Suivons à leur exemple l’étoile de la foi, et présentons à notre divin Rédempteur l’encens de la dévotion, l’or de la charité, et la myrrhe de la mortification.

D. Quel jour fut-il présenté au temple ?

R. Ce fut le second jour de février, fête de la Chandeleur et de la Purification de Notre-Dame.

Il était ordonné aux Juifs d’offrir à Dieu leurs premiers-nés, soit comme témoignage du domaine absolu qu’il avait sur eux, soit en reconnaissance de la grâce qu’ils avaient reçue de lui quand il fit mourir tous les premiers-nés de l’Égypte pour les délivrer de la captivité. (Exod., XIII.) La loi obligeait aussi les femmes qui avaient conçu et enfanté par la voie ordinaire d’aller se présenter au temple pour y être purifiées, par la prière du prêtre et par leur offrande, des immondices qui accompagnent l’enfantement. (Levit., XII.) {39} Je ne suis pas surpris que la divine Marie ait offert à Dieu son divin enfant ; elle était trop exacte à observer les plus légers points de la loi pour y manquer. Mais qui pourra croire que celle qui avait conçu par l’opération du Saint-Esprit et l’emportait en pureté sur les anges mêmes, n’étant nullement obligée à la loi si humiliante de la purification, ait bien voulu s’y assujettir ? Elle s’y assujettit néanmoins, poussée par l’exemple de Jésus qui venait d’accomplir la loi de la circoncision, et par sa propre ardeur à s’élever aux actions de vertu les plus héroïques, sans avoir d’égard ni aux paroles du monde ni au point d’honneur. Portons-nous à son imitation à des œuvres surérogatoires, ou au moins soyons très exacts à celles qui sont d’obligation : humilions-nous et foulons aux pieds le respect humain[[89]](#footnote-90). C’est là la plus belle dévotion que nous puissions porter à la Vierge[[90]](#footnote-91).

D. Que devint l’enfant Jésus après que ces mystères eurent été accomplis.

R. Il fut porté en Égypte pour être garanti de la persécution d’Hérode, et il y demeura jusqu’à la mort de ce prince.

Hérode, ce roi impie et cruel, ayant appris par les mages la naissance du Messie, et craignant d’être dépouillé de son royaume par ce nouveau roi, fit égorger tous les enfants qui se trouvèrent au-dessous de deux ans dans Bethléhem et dans les lieux d’alentour, espérant l’envelopper dans ce massacre général : mais que peut la politique des hommes contre les desseins de Dieu ? Un ange fut député du ciel pour ordonner à saint Joseph de prendre l’enfant avec la mère et de s’enfuir en Égypte ; {40} le fidèle coadjuteur des conseils divins obéit, s’exposant avec joie aux rudes travaux qu’il avait à essuyer dans ce pénible voyage[[91]](#footnote-92).

D. Que fit Jésus de remarquable après son retour de l’Égypte ?

R. Étant allé au temple célébrer la Pâque avec la sainte Vierge et saint Joseph, vers la douzième année de son âge, il y resta à leur insu pour commencer dès lors à glorifier son Père par son entretien avec les docteurs de la loi.

Belle leçon aux enfants de commencer dès leur bas âge à s’appliquer avec soin à tout ce qui concerne le service de Dieu[[92]](#footnote-93), de n’avoir nul égard aux larmes de leurs parents, quand ils se sentent appelés à l’état ecclésiastique ou à la profession religieuse, de se distinguer par leur modestie et par leur respect envers les personnes plus âgées, ainsi que le fit l’enfant Jésus dans son entretien.

D. À quoi s’occupa-t-il après cet entretien mémorable ?

R. Il mena une vie cachée environ dix-huit ans encore, fréquentant le temple, obéissant humblement à Joseph et à Marie, exerçant l’état de charpentier, et croissant en sagesse quant à son effet extérieur ; car pour cette vertu, il en était rempli dès sa conception.

Combien d’âmes n’eut-il pas pu gagner à Dieu son Père pendant ce temps-là ? {41} Il s’occupa néanmoins à ces choses pour nous apprendre par son exemple à fuir le commerce du monde, à vaquer aux exercices de piété, à obéir à nos supérieurs, à nous humilier, et à faire de continuels progrès dans la vertu[[93]](#footnote-94).

#### FRUITS.

Ô divin Jésus, je vous adore dans tous les états de votre enfance et de votre vie cachée, je les admire, je désire m’y conformer.

Divine Marie, qui avez eu l’honneur de voir le Fils de Dieu assujetti à vos commandements, je vous reconnais pour ma Reine. Que j’imite, s’il vous plaît, ses vertus et les vôtres. Glorieux saint Joseph, je vous félicite de la part que vous avez eue dans les mystères adorables de l’enfant Jésus ; faites, de grâce, que j’aie aussi part à ses faveurs.

#### EXEMPLES.

Le lieu de la naissance du Messie fut une grotte servant d’étable, où un bœuf et un âne se trouvèrent attachés. Il jaillit une source d’eau vive comme pour être un monument auguste de l’abondance des grâces que cet Homme-Dieu qui y naissait ferait découler sur les fidèles, et des larmes que les fidèles verseraient dans ce lieu. (Baron., an. 1.)

Saint Cajetan, fondateur des Théatins, eut le bonheur de recevoir entre ses bras l’enfant Jésus des mains de sa sainte mère, une nuit de Noël qu’il fut ravi en extase. Sainte Rose de Lima fut admise à une faveur semblable.

Le bienheureux Henri Suso grava un jour le nom de Jésus avec un canif sur sa poitrine dans un transport d’amour. Gravons-le dans le nôtre en esprit et par des caractères invisibles. {42}

### TROISIÈME DOCTRINE

Vie active, mort sanglante de Jésus

D. Que fit Notre-Seigneur après sa vie cachée ?

R. Il commença sa vie active par aller recevoir le baptême de saint Jean-Baptiste au bord du Jourdain.

Notre divin Maître s’est abaissé, pour nous apprendre à descendre comme lui, si nous voulons monter avec lui[[94]](#footnote-95). Pendant son baptême, les cieux furent ouverts, pour nous montrer qu’il est la voie par laquelle il faut y monter. Le Père éternel fit entendre sa voix, pour accréditer sa doctrine et pour nous en inspirer l’amour et la pratique. Le Saint-Esprit descendit sur lui en forme de colombe pour indiquer la réconciliation du genre humain avec Dieu, de même qu’une colombe annonça la paix au monde après le déluge.

D. Que fit-il après son baptême ?

R. Il se retira au désert, où il demeura quarante jours et quarante nuits sans manger ; il y fut tenté par le démon, et les anges le servirent après qu’il eut triomphé de ses attaques.

Notre-Seigneur ajouta à sa vie privée sa retraite au désert, pour faire connaître aux ministres de l’Évangile le besoin extrême qu’ils ont de songer à eux-mêmes avant de travailler pour les autres, et de se remplir des dons célestes avant de les répandre[[95]](#footnote-96). {43} Il affaiblit son corps par ce long jeûne, afin de donner à nos âmes la vigueur spirituelle[[96]](#footnote-97).

Il voulut être tenté par l’enfer, afin de nous rendre victorieux de nos tentations par les siennes[[97]](#footnote-98). Il commanda à ses anges de le venir servir, pour nous animer à la victoire par l’espérance de la récompense.

D. À quoi s’occupa-t-il après être sorti du désert ?

R. Il appela les douze Apôtres à l’apostolat, il les forma aux fonctions apostoliques, et il travailla avec eux au salut des âmes environ trois ans et trois mois.

Cela était nécessaire, pour qu’il établît son Église, et qu’il remplît les devoirs de sa mission.

D. Quels moyens employa-t-il pour réussir dans son divin ministère ?

R. Sans parler de ses miracles, il y employa la prière, les veilles, la prédication et le bon exemple.

Ce sont là les exercices d’un homme vraiment apostolique ; mais il faut surtout qu’il joigne la main à la langue par le bon exemple[[98]](#footnote-99). Il doit même commencer par là[[99]](#footnote-100), faisant le premier ce à quoi il exhorte les autres[[100]](#footnote-101).

D. Quelles peines y endura-t-il ?

R. Il y endura le chaud, le froid et les autres fatigues d’une vie laborieuse, la faim, la soif et les autres incommodités d’une pauvreté extrême, des calomnies et des outrages inouïs. {44}

Après avoir passé la nuit en prière sur la terre nue et en plein air, il employait le jour à l’instruction. II n’avait ni revenus assurés pour vivre, ni maison pour s’y retirer. On l’accusa d’être un magicien ; on lui jetait des pierres comme à un insensé. Il fut un objet d’abomination[[101]](#footnote-102).

D. Quel fut le succès de ses prédications ?

R. Quelques-uns en profitèrent, d’autres les admiraient sans se convertir[[102]](#footnote-103), les Pharisiens en prirent occasion de comploter sa mort.

La parole de Dieu, dit Origène (Hom. VII. in Exod.), ressemble à la manne, qui avait le goût des aliments les plus exquis pour les bons, mais qui se convertissait en pourriture pour les méchants.

D. Qu’est-ce que Jésus-Christ endura au commencement de la passion ?

R. Il fut réduit à l’agonie, accablé d’une sueur de sang, trahi par le malheureux Judas, pris et lié par des satellites dans le jardin des Oliviers.

Adam avait perdu l’homme dans un jardin, ce fut dans un jardin que Jésus-Christ commença l’œuvre de notre rédemption.

D. Que souffrit le Sauveur après sa capture ?

R. Il fut accusé, jugé digne de mort, outragé par des crachats, des soufflets et de coups de poing, méprisé pour un insigne voleur, fouetté cruellement, couronné d’épines, et traité en cet état comme un roi de théâtre, avec le dernier mépris.

Ce divin patient exposa sa personne adorable à ces horribles outrages, pour nous inspirer l’amour du mépris[[103]](#footnote-104). {45} Il abandonna son corps virginal à ces cruels supplices, pour faire de ses plaies autant de bouches qui nous prêchent la mortification[[104]](#footnote-105).

D. Qu’endura-t-il encore ?

R. Après avoir été condamné et livré à la fureur de ses ennemis par Pilate, il fut accablé du lourd fardeau de la croix, abreuvé de fiel et de vinaigre, exposé tout nu à la vue du peuple, cloué à un infâme poteau, sur lequel il demeura trois heures entières, où il mourut entre deux larrons, plongé dans un abîme de douleur et de tristesse.

Nos péchés lui sont un surcroît d’affliction. Ils lui causent des blessures plus douloureuses que ne le furent celles qu’il reçut dans son corps sacré[[105]](#footnote-106).

D. Quel jour est-il mort ?

R. Il mourut le jour du vendredi saint.

Ce ne fut pas néanmoins en qualité de Dieu qu’il endura la mort, car Dieu est immortel ; mais il l’endura en tant qu’homme, son âme se séparant effectivement de son corps par la violence des tourments ; mais l’âme et le corps restèrent toujours unis à la Divinité et subsistèrent dans la personne du Verbe[[106]](#footnote-107).

D. Comment Jésus se comporta-t-il dans tout le cours de sa passion ?

R. Il s’y signala par une patience toute divine, ne se défendant et ne se plaignant jamais[[107]](#footnote-108), excusant ses ennemis et priant pour eux.

Qui après cela osera se livrer à l’impatience ? Qui osera concevoir des sentiments de vengeance contre son ennemi[[108]](#footnote-109) ? {46}

D. Était-il nécessaire qu’il endurât des tourments et des outrages si horribles ?

R. Cela n’était pas nécessaire pour opérer notre salut, mais bien pour contenter son amour.

Comme la grandeur de l’offense se mesure par la dignité de la personne offensée, la valeur de la satisfaction se prend aussi de la dignité de la personne qui satisfait. Ainsi la dignité de notre divin Rédempteur allant jusqu’à l’infini, puisqu’il était vrai Dieu, un seul de ses soupirs était capable de satisfaire pour des injures d’une grièveté infinie ; et il est certain que tous les péchés du monde sont moins à son égard que n’est une goutte d’eau à l’égard de tout l’Océan. Mais ce qui était plus que suffisant pour notre rachat, ne le fut pas assez pour contenter pleinement l’amour de l’Homme-Dieu[[109]](#footnote-110). Il s’assujettit aux derniers opprobres et aux supplices les plus cruels, pour signaler sa charité sans bornes[[110]](#footnote-111), pour nous inviter à marcher sur ses traces[[111]](#footnote-112), pour affermir notre espérance, pour nous rendre immortels par sa mort.

#### FRUITS.

Que le ciel et la terre vous bénissent, ô mon divin Rédempteur, de ce que vous avez fait et souffert pour mon salut. Je compatis à vos peines. Je déteste mes crimes. Je vous demande miséricorde. J’espère l’obtenir.

Père éternel, je vous offre les travaux de votre Fils en expiation des mes offenses. Pardonnez-les-moi, je vous prie. Bénissez la résolution que je prends d’en faire pénitence. {47}

#### EXEMPLES.

Saint Louis jeûnait tous les vendredis de l’année en l’honneur de la passion du Sauveur. Il ajoutait au jeune l’abstinence de toute sorte de poisson et de fruits les vendredis de l’Avent et du Carême. Le jour du vendredi saint il faisait l’adoration de la croix, les mains jointes, les genoux nus, les yeux baignés de larmes, en un mot, avec de si grands témoignages de dévotion que toute la cour en était touchée.

Sainte Rose de Lima, du tiers ordre de Saint-Dominique, prit un soin particulier d’exprimer en elle-même la passion de Jésus. Dans cette vue, elle faisait chaque nuit plusieurs tours de jardin portant une croix pesante sur ses épaules, et prenait une discipline sanglante avec deux chaînes de fer ; le matin, elle tenait quelque temps dans sa bouche du fiel de mouton, et elle en arrosait aussi ses aliments à l’heure du repas. Le même désir poussa cette véritable amante de la croix à user pendant plusieurs années d’un rude cilice, parsemé d’aiguilles, qui lui descendait jusqu’aux genoux ; à porter durant dix ans sur la tête une lame d’argent en forme de couronne ouverte, armée de quatre-vingt-dix-sept pointes disposées sur trois rangs, et dont chacune faisait une plaie particulière ; le vendredi, surtout, la sainte serrait davantage cette couronne ; de plus, à coucher pendant seize années sur un lit, ou pour mieux dire sur un chevalet, composé de sept pièces de bois attachées ensemble, et dont les intervalles étaient remplis de petits cailloux aigus et de petites pièces de tuile, dont les pointes étaient tournées en haut. {48}

### QUATRIÈME DOCTRINE

Sépulture et résurrection de Jésus

D. Que fit-on du corps du Sauveur après sa mort ?

R. On le descendit de la croix, on l’embauma, on l’enveloppa d’un suaire, enfin on le mit dans un sépulcre neuf creusé dans le roc.

Jésus-Christ voulut être enseveli après sa mort, pour apprendre aux chrétiens qu’après être morts au péché par le baptême ou par la pénitence, ils doivent se regarder comme des personnes mortes, usant aussi peu de leurs sens, et ayant aussi peu de commerce avec les hommes dans le mal, que s’ils étaient véritablement dans un tombeau[[112]](#footnote-113).

D. Où alla son âme ?

R. Elle descendit aux enfers, c’est-à-dire aux limbes des Pères.

On appelle prison tout lieu où les criminels sont détenus, bien qu’il y en ait de plus et de moins incommodes ; de même l’Église appelle enfer non seulement le lieu des réprouvés, mais encore le purgatoire et le limbe des Pères. Or ce fut dans ce limbe que descendit l’âme très glorieuse de Jésus-Christ, non pour faire hommage au prince de la mort, mais pour l’enchaîner ; pour rendre aux saints captifs qui y étaient détenus leur liberté première[[113]](#footnote-114) ; pour les couronner de gloire et faire ainsi de l’enfer un paradis. Ex inférno cœlum facit ; nam ubi Christus, ibi cœlum. (Chrysost. Ser. II, sec. 32.) {49}

D. Combien de temps l’âme de Jésus-Christ demeura-t-elle aux limbes ?

R. Elle y demeura jusqu’au troisième jour ; c’est alors que Notre-Seigneur ressuscita de grand matin et avec ses plaies.

Le sépulcre est pour nous le séjour ou même l’asile de la mort[[114]](#footnote-115) ; mais à l’égard de Jésus-Christ, il fut une source de vie et comme le sein d’une mère, mais un sein tout nouveau qui, par un prodige sans exemple, avait conçu un mort et enfanta un vivant[[115]](#footnote-116), le roi des vivants et des morts ; puisque, par la réunion de son âme et de son corps, il y recouvra la vie et en sortit dans cet état glorieux. N’oublions pas les circonstances de cette résurrection ; il ressuscita : 1° le troisième jour, afin de vérifier la prédiction qu’il en avait faite lui-même ; 2° de grand matin, pour changer au plus tôt la douleur de sa mère et de ses disciples en une joie ineffable ; 3° avec les plaies des mains, des pieds et du côté, tant pour porter ces illustres trophées de ses victoires pendant l’éternité, et apaiser son Père dans son juste courroux en les lui montrant, que pour faire de ces sources de grâces un objet de joie aux bons et un objet de peine aux méchants.

D. Quel fut ce troisième jour où ce divin Triomphateur ressuscita ?

R. Ce fut le jour de Pâques.

Jour de grande joie, puisqu’il a donné commencement à la vie immortelle de Jésus et à la gloire accomplie de ses membres ; jour bien plus heureux que celui de la création, puisque les hommes n’y reçurent qu’une vie mortelle, et que celui du sabbat, puisqu’il ne donnait aux Juifs qu’un repos temporel ; {50} jour que saint Grégoire de Nazianze appelle le roi des jours, la solennité des solennités, une fête qui surpasse autant les autres en pompe et en magnificence que le soleil surpasse les étoiles en éclat. (Orat. XLII.)

D. Pourquoi ressuscita-t-il ?

R. Pour recevoir la couronne due à ses mérites, opérer la résurrection spirituelle de nos âmes et affermir la foi de la résurrection de nos corps.

Il était juste que celui qui avait si vaillamment combattu fût couronné[[116]](#footnote-117). Le Roi du ciel n’est pas moins magnifique que les rois de la terre, qui, au jour de leur couronnement, se signalent par leurs largesses[[117]](#footnote-118). Les membres suivent leur chef[[118]](#footnote-119).

D. Quelles furent les prérogatives et les merveilles de la résurrection ?

R. Il ressuscita, 1° par sa propre vertu, 2° pour ne plus mourir, 3° revêtu d’une gloire immense.

La chair de Jésus-Christ avait été comme semée par sa sépulture, mais elle repoussa et refleurit par sa résurrection[[119]](#footnote-120), et ce fut la divinité unie à cette chair virginale, qui, comme un germe sacré, la fit revivre[[120]](#footnote-121). La mort n’était plus en état de donner aucune atteinte à ce premier-né d’entre les morts, puisqu’il l’avait détruite par la sienne[[121]](#footnote-122). {51} Son admirable obéissance lui mérita l’honneur de sortir du tombeau environné d’une gloire éclatante, comme le phénix, a-t-on dit, se lève du bûcher avec une beauté extraordinaire, comme le soleil sort de la nuée avec une nouvelle clarté[[122]](#footnote-123). L’éclat de cette gloire fut merveilleusement rehaussé, 1° par la splendeur de son corps plus brillant que la lumière même, et tout divinisé[[123]](#footnote-124) ; 2° par la célèbre victoire qu’il remporta sur le démon[[124]](#footnote-125), sur la mort et sur le péché[[125]](#footnote-126) ; 3° par la puissance souveraine qui lui fut donnée dans le ciel et sur la terre[[126]](#footnote-127).

D. Que devons-nous faire pour avoir part à la gloire de la résurrection ?

R. Nous devons prendre part aux souffrances de sa passion.

Les branches qui pendant l’hiver perdent leur feuillage avec l’arbre et paraissent comme mortes, ressuscitent au printemps avec lui et recouvrent leurs ornements ; ici il en est à peu près de même[[127]](#footnote-128). D’ailleurs il n’est pas juste que les serviteurs soient mieux partagés que le maître[[128]](#footnote-129). C’est une loi inviolable[[129]](#footnote-130), qu’il faut souffrir pour être régénéré.

#### FRUITS.

Ô très glorieux Jésus, j’ai une extrême joie de la gloire suréminente dont vous fûtes revêtu dans votre résurrection. {52} Faites que, pour mériter d’y avoir part, j’embrasse une vie toute nouvelle par la mortification de mes sens et de mes passions.

Très-sainte Vierge, je vous félicite de la glorieuse résurrection de votre cher Fils, et je me réjouis de la joie dont votre âme fut comblée à sa vue. Je vous en conjure, montrez-lui votre chaste sein, et faites qu’il montre ses plaies sacrées à son Père en faveur des pauvres pécheurs.

#### EXEMPLE.

Mahomet, qui, d’esclave de Tagide, veuve fort riche dans l’Arabie, devint son époux par ses artifices, enseigna entre autres impiétés que Jésus-Christ n’était qu’homme, qu’il n’avait pas été véritablement attaché à la croix, mais que c’était seulement son ombre ; qu’il n’était ni mort, ni ressuscité, mais qu’il avait été transporté au ciel. L’impiété néanmoins de cette fausse doctrine, aussi bien que celle des autres, sur lesquelles ce précurseur de l’Antéchrist avait établi sa religion infâme, fut découverte, lorsque étant mort à la Mecque, bien loin de ressusciter dans trois jours, comme il l’avait promis, une partie de son cadavre, déjà corrompu et laissé sans garde, fut dévorée par les chiens. (Baron., an. 630.)

### CINQUIÈME DOCTRINE

Triomphante ascension de Jésus

D. Où alla Notre-Seigneur après sa résurrection ?

R. Il demeura encore quarante jours sur la terre. Notre aimable Sauveur voulut en user de la sorte pour consoler ses disciples par ses apparitions, {53} les affermir dans la foi des mystères qu’il leur avait appris, et leur en révéler de nouveaux[[130]](#footnote-131).

D. Que fit-il après ces quarante jours ?

R. Il monta au ciel à la vue de ses disciples.

À cet effet, il les assembla sur la montagne des Oliviers et leur donna sa bénédiction comme un bon père à ses enfants ; puis, s’élevant par sa propre vertu, il se déroba à leurs yeux, sans néanmoins se séparer de leurs cœurs[[131]](#footnote-132), et monta au ciel, non comme Dieu, car il y était déjà, mais comme homme.

D. Quel jour Jésus-Christ est-il monté au ciel ?

R. Le jour de l’Ascension.

Jour célèbre par la pompe du triomphe magnifique de ce glorieux conquérant ; il eut pour char de triomphe une nuée éclatante ; pour manteau impérial, la splendeur de son corps sacré qui sert de soleil au paradis[[132]](#footnote-133) ; pour trophées de ses victoires, ces heureux captifs qu’il avait enlevés au prince des ténèbres, et qui paraissaient à sa suite enchaînés avec des chaînes d’amour[[133]](#footnote-134) ; pour admirateurs de ses conquêtes, des millions d’esprits célestes qui célébraient ses victoires par leurs cantiques de louange.

D. Pourquoi Jésus-Christ est-il monté au ciel ?

R. Pour y occuper une place convenable à l’éclat de sa dignité suréminente, pour nous y attirer[[134]](#footnote-135), pour nous y préparer une place[[135]](#footnote-136). {54}

Il y monta encore pour exercer notre foi, pour affermir notre espérance, et pour enflammer notre charité[[136]](#footnote-137).

D. Où est la place de Jésus-Christ au ciel ?

R. Au point le plus élevé, sur un trône d’une magnificence incomparable, où il est assis à la droite de Dieu son Père[[137]](#footnote-138).

Cette situation du Roi du ciel ne doit pas s’entendre à la lettre, car on enseigne qu’il y est debout, et Dieu d’ailleurs étant un pur esprit, il n’a ni gauche ni droite. Cela marque donc qu’il jouit d’un parfait repos ; qu’en qualité de Dieu il est égal en gloire à son Père, et qu’en qualité d’homme il occupe après lui la première place du paradis[[138]](#footnote-139).

D. Qu’est-ce que le Sauveur fait au ciel ?

R. Il y adore, loue et aime son Père sans interruption. Il y reçoit les hommages des saints. Il y plaide notre cause et intercède pour nous. Il y fait régner la grâce et remplit la terre de l’abondance de ses dons[[139]](#footnote-140).

Prenons donc pour notre avocat ce divin médiateur, et recourons à lui dans nos besoins[[140]](#footnote-141).

D. Que devons-nous faire pour répondre aux desseins pleins d’amour de Jésus montant au ciel ?

R. Nous devons l’y suivre du cœur, y demeurer en esprit pendant cette vie[[141]](#footnote-142), travailler à nous rendre dignes d’y demeurer un jour en corps et en âme pendant l’éternité. {55}

Ce sont les vertus chrétiennes qui forment l’échelle par laquelle on monte au ciel[[142]](#footnote-143) ; l’humilité en est le degré inférieur, la charité en est le degré suprême[[143]](#footnote-144), et elle sert même comme de levier à l’âme pour s’élever à ce bienheureux séjour[[144]](#footnote-145).

#### FRUITS.

Ô Roi de gloire, je me réjouis de tout mon cœur du triomphe magnifique de votre glorieuse Ascension. Ah ! quand sera-ce que je vous verrai assis sur votre trône pour vous y rendre mes devoirs ?

Attirez-moi à vous, ô divin aimant, et faites que regardant la terre comme un lieu d’exil, je ne soupire qu’après le ciel.

#### EXEMPLES.

Un pieux gentilhomme, après avoir visité tous les saints lieux avec les sentiments d’une dévotion extraordinaire, monta enfin sur le haut de la montagne des Oliviers, et là, ayant soupiré pendant quelques moments après la claire vue de son divin bien-aimé par des élans enflammés et des paroles extrêmement tendres, il expira d’un effort d’amour qui lui fendit le cœur ; on trouva gravés dans son cœur les mots suivants : Jésus mon amour. (Saint Bernard, Ser. de Ascens.)

Grenade rapporte d’une jeune personne de Lisbonne, qu’ayant supporté avec une grande résignation les incommodités d’une maladie de langueur durant neuf ans, et mérité, par sa patience et par ses ardents soupirs vers le ciel, d’apprendre du Roi de gloire qu’il l’y recevrait au jour de son Ascension, elle s’y prépara avec une ferveur extraordinaire. {56} Ce jour qui devait mettre fin à ses maux et donner commencement à un bonheur accompli étant arrivé, elle prit d’une main un cierge allumé, de l’autre un crucifix. Elle expira dans un élan d’amour pour s’envoler au ciel vers une heure après midi, heure à laquelle on croit que Notre-Seigneur y monta lui-même.

### SIXIÈME DOCTRINE

Dernier avènement de Jésus en ce monde pour le juger.

D. Jésus-Christ ne doit-il jamais redescendre du ciel ?

R. Il en descendra à la fin du monde pour juger les vivants et les morts.

C’est là un des plus importants articles du Symbole. Or il faut entendre, par vivants, les justes qui vivront de la vie de la grâce et de la gloire ; par les morts, les réprouvés, qui, privés de Dieu, premier principe de toute vie et l’âme de nos âmes, seront morts en effet quant à l’âme.

D. Chacun n’est-il pas jugé à sa mort ?

R. Jésus étant un juge souverain, infaillible et inflexible, ses arrêts sont sans doute définitifs, et, quel que soit le sort de l’âme, heureux ou funeste, en quelque lieu qu’elle aille, en paradis ou en enfer, ce sera pour une éternité[[145]](#footnote-146).

D. Pourquoi donc y aura-t-il un second jugement ?

R. Cela est convenable, et pour l’honneur de Dieu, et pour la gloire des élus, et pour la confusion des réprouvés. {57}

Voyez à ce sujet la doctrine du jugement universel (p.++).

D. Quels seront les signes avant-coureurs de ce jugement ?

R. Ce seront des guerres, des pestes et des famines épouvantables ; la persécution de l’Antéchrist, des signes étranges et horribles. (Luc. XXI.)

L’Antéchrist, dans le sentiment commun des docteurs, appuyé sur divers passages de la sainte Écriture, naîtra par suite d’une union illégitime, de la tribu de Dan, dans Babylone. Il sera rempli dès son enfance de l’esprit de Satan, qui en fera un monstre d’iniquité. Il se fera circoncire dans Jérusalem, et, prenant la qualité de Messie, il attirera d’abord les Juifs à son parti. Son orgueil diabolique le portera à se faire adorer comme Dieu, à combattre pour cet effet la religion chrétienne, à employer pour l’abolir une fausse doctrine que ses apôtres prêcheront partout, des miracles apparents, des tourments horribles, et de grandes largesses au moyen de trésors cachés que les démons lui découvriront. Dieu, pour s’opposer à son entreprise sacrilège, suscitera de parfaits prédicateurs de sa parole, et enverra Énoch et Élie, qui, après avoir prêché couverts d’un sac, pendant mille deux cent soixante jours, seront égorgés dans Jérusalem, sur l’ordre de cet enfant de perdition. Personne n’osant donner la sépulture à leurs corps, ils demeureront étendus sur la terre trois jours et demi, après lesquels ces deux grands hommes ressusciteront et s’élèveront au ciel à la vue du monde. (Apoc. XXI.) Puis le fils aîné de Satan se cachera pendant trois jours, et, feignant ensuite d’être ressuscité, il commencera la persécution, mais avec tant de furie, que tous y succomberaient, si le Seigneur n’en devait abréger le temps en faveur de ses élus. C’est ce qu’il fera en exterminant ce monstre d’iniquité d’un souffle de sa bouche, c’est-à-dire par le commandement qu’il fera à saint Michel de le tuer sur la montagne des Oliviers, au moment où il commencera à s’élever en haut pour faire croire qu’il va monter au ciel. {58}

Quant aux signes qui précéderont le jugement, le soleil sera comme changé en ténèbres[[146]](#footnote-147), la lune en sang[[147]](#footnote-148) ; les étoiles, c’est-à-dire, des comètes semblables aux étoiles, tomberont du ciel[[148]](#footnote-149). L’air lancera des éclairs et des foudres de toutes parts. La mer jettera partout la terreur par le bruit de ses flots se choquant l’un l’autre. La terre sera ébranlée par un si grand tremblement, qu’il n’y en eut jamais de tel[[149]](#footnote-150).

D. Y aura-t-il d’autres signes avant-coureurs du jugement ?

R. Oui, c’est-à-dire l’embrasement du monde entier, et la résurrection des morts. Après cette résurrection les hommes seront transportés au lieu destiné à l’action solennelle du jugement. On croit que ce sera dans la vallée de Josaphat.

L’embrasement sera causé par tout ce qu’il y a de choses capables de s’enflammer, mêlées ensemble ; et s’étendant jusqu’aux quatre extrémités du monde, il réduira tout en cendres. La résurrection se fera par le son d’une trompette que l’Ange du grand conseil fera retentir aux quatre parties de l’univers[[150]](#footnote-151), c’est-à-dire par la vertu de la voix toute-puissante de Dieu, qui, ayant au commencement du monde produit l’homme du limon de la terre, pourra sans doute le reproduire à la fin de la poussière à laquelle il aura été réduit. {59} Or ce sera le matin, en peu de temps, dans un état d’une gloire éclatante ou d’une extrême infamie, selon qu’on l’aura mérité ; ce sera dans la même chair et avec les mêmes os[[151]](#footnote-152) ; afin que le corps concourant avec l’âme à la vertu ou au vice, partage avec elle la peine ou la récompense.

D. Quelles circonstances doivent accompagner le jugement et le rendre si terrible ?

R. L’appareil du juge, la rigueur de l’examen, la terreur de la sentence.

Voir la doctrine du jugement dernier.

D. Qu’arrivera-t-il après la sentence ?

R. Les bons seront élevés au ciel en corps et en âme, les méchants précipités dans l’enfer.

Ceux-là pour régner éternellement avec Dieu[[152]](#footnote-153), ceux-ci pour brûler éternellement avec le démon[[153]](#footnote-154). Voyons maintenant de quel côté nous voulons être ; car alors il ne sera plus temps, et il dépend de nous de faire ce choix[[154]](#footnote-155). La pénitence nous méritera le bonheur d’être des premiers ; la pénitence, dis-je, qui consiste à pleurer nos péchés et à n’en plus commettre, veillant avec grand soin sur nos pensées, nos paroles et nos actions.

D. Quelle sera la face de ce bas monde, après le jugement ?

R. La face en sera toute renouvelée[[155]](#footnote-156).

Ce bas monde sera composé d’éléments tout nouveaux, non quant à la substance, mais quant aux qualités et à la splendeur. {60}

#### FRUITS.

Ô divin Jésus, je vous reconnais pour mon Juge souverain, et je vous adore à ce titre. Hélas ! que deviendrai-je, si vous me jugez selon la rigueur de votre justice ! Pardonnez-moi, je vous en conjure, par les mérites de votre sainte Passion.

Ô Mère de Jésus, qui êtes le refuge des pauvres pécheurs, obtenez-moi miséricorde, je désire avec votre assistance me convertir sincèrement.

#### EXEMPLES.

Saint Jérôme était si pénétré de la crainte du jugement, qu’il ne pouvait y penser sans trembler[[156]](#footnote-157). Soit qu’il mangeât ou qu’il fît quelque autre chose, le son épouvantable de la trompette qui réveillera les morts en ce jour retentissait constamment à ses oreilles.

Hésychius, ancien solitaire, exempt de grands crimes, mais un peu tiède dans le service de Dieu, eut une extase où le Seigneur par un trait de sa grâce lui montra comme une ombre de la rigueur du jugement ; le solitaire, quand il en fut revenu, fit murer la porte de sa cellule, et y demeura le reste de sa vie, c’est-à-dire douze ans, ne prenant pour tout aliment qu’un peu de pain et d’eau. Il pensait sans cesse à ce qu’il avait vu, se tenait presque toujours assis et les yeux arrêtés au même endroit, et répandait des larmes presque continuelles. Peu d’instants avant qu’il rendît l’âme, ses confrères qui étaient entrés dans sa cellule lui demandèrent quelque mot d’édification. Mes Pères, je vous assure, leur dit-il, que les hommes se garderaient bien d’offenser Dieu, s’ils savaient qu’elle est la rigueur de son jugement ! (S. Joánnes Climac.) {61}

### SEPTIÈME DOCTRINE

Mission du Saint-Esprit aux apôtres

D. Quelle fut la première grâce que Jésus-Christ fit à son Église après son Ascension ?

R. Il lui envoya le Saint-Esprit en la personne de la sainte Vierge et des Apôtres qui composaient en ce moment l’Église entière.

Ce fut néanmoins conjointement avec le Père, parce que la mission d’une personne divine étant, selon saint Thomas, une suite de sa procession, comme le Saint-Esprit procède du Père et du Fils, il fut envoyé par les deux. Ne vous imaginez pas pourtant que ce divin Paraclet descendit sur les Apôtres par un mouvement local, puisqu’il est partout ; mais ce fut par une nouvelle infusion de ses dons célestes dont il les remplit, comme un grand fleuve en peut remplir d’autres de ses eaux[[157]](#footnote-158).

R. Quel jour descendit le Saint-Esprit sur les Apôtres ?

R. Il descendit le jour de la Pentecôte, vers la troisième heure, c’est-à-dire vers neuf heures du matin.

C’est d’ordinaire aux grandes solennités, et le matin, que Dieu verse ses grâces avec profusion dans les âmes pures et vides, telles qu’étaient celles des Apôtres. En ce grand jour, ils furent remplis des dons célestes, et animés d’un courage si intrépide, que toute leur crainte s’étant évanouie, ils commencèrent à prêcher avec une fermeté d’esprit et de cœur invincible à tous les efforts de leurs ennemis. {62} On les vit dès lors plus ardents à annoncer l’Évangile en public, qu’ils n’avaient été auparavant soigneux à se cacher[[158]](#footnote-159) : saint Pierre, leur digne chef, se signala par l’ardeur de son zèle, et celui qui avant de recevoir le Saint-Esprit avait renié son Maître à la voix d’une simple servante, le confessa, après l’avoir reçu, au milieu des plus cruels tourments dont les Juifs et les tyrans l’accablèrent[[159]](#footnote-160).

D. Dans quel appareil descendit le Saint-Esprit sur les Apôtres ?

R. Ce fut au bruit d’un vent impétueux et sous la figure de langues de feu suspendues sur leurs têtes.

Le vent marque la force, les langues désignent l’éloquence, et le feu représente la lumière et l’ardeur dont l’Esprit consolateur remplit ces hommes divins[[160]](#footnote-161). Aussi, armés de ces puissants secours, ils se répandirent dans le monde entier pour en chasser les ténèbres de l’idolâtrie, et pour l’éclairer des lumières de la foi[[161]](#footnote-162).

D. Est-ce seulement à cette sainte assemblée que le Saint-Esprit a été envoyé ?

R. Non, il est tous les jours répandu d’une manière invisible dans les âmes bien disposées à le recevoir[[162]](#footnote-163).

C’est ce qui paraît par les effets également admirables et avantageux qu’il y opère. Car, 1° il les purifie de leurs taches les plus légères[[163]](#footnote-164) ; {63} 2° il les éclaire, il les instruit, il les embrase[[164]](#footnote-165) ; 3° il les élève aux vertus les plus sublimes[[165]](#footnote-166), les rend victorieuses des plus violentes tentations, et les favorise du don de la persévérance[[166]](#footnote-167).

D. Que devons-nous faire pour attirer dans nos âmes le Saint-Esprit ?

R. Nous devons : 1° fuir le commerce du monde : 2° demander la visite de ce divin Paraclet par d’ardentes prières ; 3° demeurer unis avec le prochain par le lien d’une charité inviolable.

C’est par ces pratiques que les Apôtres se disposent à la réception du divin Consolateur dans le cénacle[[167]](#footnote-168). La retraite sert à recueillir l’esprit dont l’égarement est comme un nuage qui arrête les rayons de ce brillant soleil : le bruit du monde d’ailleurs nous rend sourds à la voix de cet habile Maître de nos cœurs[[168]](#footnote-169). Ensuite la prière est comme la respiration de l’âme. Par elle nous attirons au dedans de nous cet air salutaire et rafraîchissant[[169]](#footnote-170), quand surtout nous prenons pour médiatrice la Vierge immaculée : le Saint-Esprit survint, afin de remplir toute son âme et de s’écouler ensuite d’elle et par elle sur nous[[170]](#footnote-171). Enfin, l’union avec le prochain établit dans le cœur cette paix qui lui est si nécessaire pour servir de trône au Dieu de paix[[171]](#footnote-172).

D. Que faut-il faire encore pour mériter la visite de l’Esprit-Saint ? {64}

R. Il faut : 1° purifier sa conscience de ses taches ; 2° bannir de son esprit les maximes du monde ; 3° vider son cœur des affections terrestres.

1° Celui qui est la pureté même se plaît à habiter dans les âmes pures ; et les larmes de componction qui ont la vertu de les nettoyer, ont aussi la vertu de l’y attirer[[172]](#footnote-173). 2° L’eau et le feu ne sont pas plus opposés que l’esprit de Dieu et l’esprit du monde. Il y a entre eux une contradiction qui ne souffre point d’accommodement[[173]](#footnote-174). 3° Pour remplir un vase de baume, il le faut vider de toute autre liqueur, et il en est ici à peu près de même[[174]](#footnote-175). L’affection trop humaine des Apôtres pour l’humanité sacrée du Sauveur était pour eux un obstacle à la réception du Saint-Esprit[[175]](#footnote-176).

D. Qu’est-ce qui doit nous exciter à prendre ces moyens d’attirer le Saint-Esprit dans nos âmes ?

R. C’est le besoin extrême que nous avons de son secours.

Tandis qu’avec le secours du Saint-Esprit nous pouvons tout, sans lui nous ne pouvons rien[[176]](#footnote-177) ; pas même faire l’œuvre méritoire la plus petite, pas même en avoir le désir, pas même en concevoir la pensée[[177]](#footnote-178). {65} C’est l’onction sacrée qui forme en nous les bonnes pensées et nous inspire les bons mouvements, fait connaître le bien à la volonté, et applique la volonté à aimer le bien[[178]](#footnote-179), nous donne enfin la force d’exécuter nos bons désirs[[179]](#footnote-180).

#### FRUITS.

Je vous adore, Esprit-Saint, et reconnaissant que je ne puis rien sans votre grâce, je vous la demande de tout mon cœur.

Père éternel, qui, non content de nous avoir donné la personne de votre Fils, avez bien voulu nous donner encore celle du Saint-Esprit, répandez-le, je vous en conjure, dans ma pauvre âme.

Divin Jésus, qui nous l’avez mérité par votre mort sur la croix, faites, je vous prie, qu’il descende sur ce pauvre pécheur.

Divine Marie, son épouse bien-aimée, à qui il ne refuse rien, obtenez-moi, s’il vous plaît, la grâce de sa visite.

#### EXEMPLES.

Simon le Magicien ayant offert de l’argent à saint Pierre, pour recevoir de lui la vertu de donner le Saint-Esprit, fut puni de cette proposition sacrilège : à Rome, un jour que Satan l’avait élevé en l’air, la prière du Prince des Apôtres le fit tomber à terre et il se brisa les jambes. (Baron., an. 28.)

Les Frères prêcheurs tenant leur chapitre général à Montpellier, une vertueuse personne vit, le jour de la Pentecôte, dans un ravissement, descendre de la voûte du chœur une flamme de feu qui demeura suspendue sur la tête des religieux pendant qu’ils chantaient l’hymne Veni Creátor au commencement de tierce, suivant la coutume de leur Ordre. (Ex Vit. FF. Præd. I, p. I, 7.) {66}

### HUITIÈME DOCTRINE

L’Église

D. Qu’est-ce que l’Église ?

R. C’est l’assemblée des fidèles baptisés, qui font profession de la foi de Jésus-Christ, et vivent sous l’obéissance du Pape, son vicaire ici-bas.

Le mot d’Église vient du grec et signifie une assemblée sainte ou profane, ou bien le lieu où elle se fait : mais dans l’usage commun on entend par l’Église l’assemblée de tous les fidèles qui reconnaissent et adorent le vrai Dieu. Elle se divise en Église militante, c’est-à-dire ceux qui sont encore aux prises avec les ennemis du salut sur la terre ; souffrante, c’est-à-dire les âmes affligées des peines du purgatoire ; et triomphante, c’est-à-dire les anges et les saints qui règnent avec Dieu dans le ciel. Ici, néanmoins, nous ne prenons l’Église que pour l’assemblée des catholiques unis ensemble dans la profession de la même foi sous Jésus-Christ leur chef invisible, et sous le Pape leur chef visible et pasteur universel.

D. Peut-on être sauvé hors de l’Église ?

R. Non[[180]](#footnote-181).

La raison en est qu’une personne séparée de l’Église ne peut avoir ni la foi qui est le fondement du salut[[181]](#footnote-182), ni la charité qui en est la porte[[182]](#footnote-183). {67} Aussi les Pères nous apprennent-ils que l’Église fut figurée par l’arche de Noé, hors de laquelle il n’y eut point d’asile contre les eaux du déluge.

D. Quelles sont les qualités et les marques de l’Église véritable ?

R. La véritable Église est une, sainte, catholique et apostolique[[183]](#footnote-184).

C’est le premier concile de Nicée qui dans son Symbole a donné ces quatre qualités à l’Église. Il est évident : 1° qu’elle est une, par l’unité de son Chef tant visible qu’invisible, de sa foi et de sa loi ; 2° sainte, par la sainteté de son divin époux, de ses sacrements, de sa doctrine, de ses préceptes et de ses véritables enfants ; 3° catholique ou universelle, puisqu’elle est répandue par tout le monde ; 4° apostolique, puisqu’après avoir été fondée par Jésus-Christ, elle a été bâtie par le ministère des Apôtres, consacrée par leur martyre, et si bien affermie par les dogmes qu’ils lui ont laissés et l’ordre qu’ils ont établi en elle, que toutes les forces de la terre ni de l’enfer ne pourront jamais la vaincre[[184]](#footnote-185).

D. Dans quelle Église se trouvent ces quatre marques ?

R. Elles se trouvent dans l’Église romaine.

Cela est manifeste : car, 1° cette Église est une ; puisque tous les catholiques romains reconnaissent un même chef et ont la même croyance et les mêmes sacrements ; 2° sainte, comme on le voit par la sainteté de ses lois, de ses cérémonies et d’une infinité de saints célèbres en vertu et en miracles qu’elle a produits ; {68} 3° universelle, car il n’y point de contrée dans le monde où elle n’ait ou n’acquière tous les jours, des enfants et des partisans de la foi[[185]](#footnote-186) ; 4° apostolique, puisqu’elle a été fondée par le Prince des Apôtres, saint Pierre, arrosée de son sang, et maintenue dans sa doctrine par le ministère des successeurs de son pontificat qui sont venus jusqu’à ce temps sans nulle interruption l’un après l’autre : cette preuve de la vérité de l’Église romaine était si convaincante aux yeux de saint Augustin, qu’elle seule eût suffi pour l’y retenir[[186]](#footnote-187).

D. Quels sont les avantages qu’on trouve dans l’Église ?

R. Ce sont : 1° la communion des saints ; 2° la rémission des péchés ; 3° l’attente d’une glorieuse résurrection ; 4° la vie éternelle.

Les quatre derniers articles du Symbole font mention de ces quatre biens inestimables, auxquels on peut ajouter la sainte Écriture et les sacrements.

D. Qu’entendez-vous par la communion des saints ?

R. J’entends que les membres de ce corps mystique peuvent participer mutuellement à leurs biens spirituels, et s’aider les uns les autres, comme font les membres du corps naturel.

Cette communication mutuelle des biens spirituels entre les fidèles ne doit pas s’entendre des mérites, parce que le mérite étant fondé sur la grâce de celui qui l’acquiert, est personnel et incommunicable ; et c’est un privilège réservé à Jésus-Christ, d’avoir pu mériter pour les autres en qualité de Chef de l’Église ; mais elle s’entend : 1° des satisfactions : un fidèle peut, en effet, participer aux satisfactions d’un autre, pourvu qu’elles lui soient appliquées, et qu’il soit en état de grâce ; {69} ceux qui sont en état de péché mortel sont privés de ce bienfait, parce que la satisfaction ne servant, selon saint Thomas, qu’à la rémission de la peine due aux péchés déjà remis quant à la coulpe, elle est inutile à ceux qui n’en ont pas encore obtenu le pardon ; 2° des prières, instructions, corrections, et autres œuvres de miséricorde spirituelles, dont les pécheurs mêmes peuvent tirer avantage : de même dans le corps naturel les membres qui souffrent quelque mal peuvent être soulagés par ceux qui jouissent d’une santé parfaite ; 3° des autres bonnes œuvres de quelque nature qu’elles soient, auxquelles chacun peut participer en s’en réjouissant et les offrant à Dieu[[187]](#footnote-188). 4° Cette société mutuelle se trouve encore entre les fidèles vivants et les trépassés : car nous pouvons soulager les âmes du purgatoire, par des messes, des prières, des pénitences et des aumônes, et celles-ci ne manquent pas de reconnaître ce soulagement par leurs intercessions ; d’un autre côté, l’Église militante rend ses hommages à l’Église triomphante, et l’Église triomphante à son tour répand ses bénédictions sur l’Église militante ; ainsi que la terre envoie au ciel ses vapeurs, et le ciel verse sa rosée sur la terre.

D. Qu’entendez-vous par la rémission des péchés ?

R. J’entends que l’Église a le pouvoir de nous en purifier.

Elle nous purifie du péché originel par le baptême, des péchés actuels par la pénitence, et de la peine qui leur est due par les indulgences. Un des effets propres de l’Eucharistie est de remettre les péchés véniels. Les autres sacrements les effacent encore, en nous excitant à les détester. {70}

D. Qu’entendez-vous par la résurrection des morts ?

R. J’entends que nous reviendrons tous en vie à la fin du monde par la réunion de nos âmes avec nos corps.

C’est ce qui a été enseigné ci-dessus.

D. Qu’est-ce que la vie éternelle ?

R. C’est la béatitude, qui consiste à voir Dieu face à face, à le posséder en le voyant, et à vivre d’une vie bienheureuse en le possédant.

Que ne devons-nous pas faire pour mériter un si grand bonheur ?

#### FRUITS.

Soyez à jamais béni, ô mon Dieu, de m’avoir fait enfant de la véritable Église.

J’ai un regret sensible d’avoir déshonoré une si sainte Mère par mes dérèglements, et je désire avec votre grâce de me mieux comporter à l’avenir.

Faites, je vous prie, que pendant ma vie je demeure toujours uni aux gens de bien par la charité, et qu’après ma mort je jouisse avec les saints de la vie éternelle.

#### EXEMPLES.

Un saint abbé, nommé Théodore, rencontra dans un hôpital un solitaire infecté des erreurs de Sévère : néanmoins ce solitaire était couvert d’un rude cilice, ne vivait que de pain et d’eau, gardait un silence perpétuel, et priait sans cesse. L’abbé sentit en lui-même quelque peine à comprendre qu’un homme d’une vie si austère fût dans la voie de perdition : mais après avoir prié Dieu de l’éclairer là-dessus, il aperçut un oiseau fort noir, voltigeant sur sa tête, et exhalant par le mouvement de ses ailes, une odeur infecte. Il reconnut par là que les œuvres les plus saintes sont inutiles à celui qui est séparé de la véritable Église. {71}

Saint Dominique prenait chaque nuit trois disciplines, l’une pour l’expiation de ses péchés, la seconde pour la conversion des pécheurs, la troisième pour le soulagement des âmes du purgatoire. Le même saint voyant à sa mort ses enfants fondre en larmes, les consola en leur disant qu’il leur serait plus utile au lieu où il allait qu’il ne le serait en demeurant sur la terre.

Les empereurs Constance et Valens, Hunnéric, roi des Vandales, suscitèrent tous les trois une cruelle persécution à l’Église pour en bannir la croyance de la divinité du Fils de Dieu et y établit l’arianisme ; mais ils commencèrent tous trois dès cette vie à porter la peine de leur impiété : le premier, par des visions épouvantables et les ardeurs d’une fièvre qui le dévorait ; le second, par la défaite de son armée et la perte de la vie dans une chaumière où les Goths mirent le feu ; le troisième, par une mort semblable à celle d’Hérode que les vers rongèrent vivant. (Baron., an 361, 377, 484.)

FIN DE LA PREMIÈRE PARTIE. {72}

# 

# SECONDE PARTIE

DES SACREMENTS

Il serait inutile, il serait pernicieux de savoir les mystères de la foi, si cette connaissance n’était soutenue d’une vie chrétienne. Et la vie chrétienne est impossible sans le secours de la grâce, dont les sacrements sont des sources abondantes, puisqu’ils sont sortis du côté ouvert de Jésus-Christ, première origine de toute grâce[[188]](#footnote-189). C’est pourquoi, après avoir traité des principaux articles de notre croyance, il est à propos de parler des sacrements, et nous commencerons par en donner une idée générale.

## DES SACREMENTS EN GÉNÉRAL.

D. Qu’est-ce qu’un sacrement ?

R. C’est un signe visible d’une grâce invisible, répandue par sa vertu dans nos âmes pour les sanctifier[[189]](#footnote-190).

Par exemple l’ablution du corps et ces paroles du prêtre : Je te baptise au nom du Père, et du Fils, et du Saint-Esprit, que l’on emploie au baptême, sont des choses qu’on aperçoit par les sens, mais qui marquent aussi cette grâce intérieure par la vertu de laquelle ce sacrement purifie l’âme de ses péchés, comme l’eau nettoie le corps de ses souillures : {73} ainsi tandis que les sacrifices sont institués pour le culte de Dieu, les sacrements sont établis pour la sanctification des fidèles[[190]](#footnote-191).

D. Combien y a-t-il de sacrements ?

R. Il y en a sept : le baptême, la confirmation, l’eucharistie, la pénitence, l’extrême-onction, l’ordre, le mariage.

Ces sept sacrements sont représentés par les sept étoiles que saint Jean vit dans la main droite de l’Homme-Dieu. (Apoc., I.) C’est par les sacrements, en effet, que Jésus-Christ répand sur nous sa lumière et ses influences.

D. Qui les a institués ?

R. Notre-Seigneur Jésus-Christ[[191]](#footnote-192).

Il en est l’auteur principal en tant que Dieu, et le premier ministre et le plus noble instrument en tant qu’homme. Il nous en a mérité l’institution, et leur a donné toute leur efficacité par la vertu de sa croix[[192]](#footnote-193).

D. Pour quelle fin les a-t-il institués ?

R. Il a institué les cinq premiers pour le bien particulier des chrétiens ; les deux derniers, pour le bien général de l’Église.

Par le baptême, le chrétien naît spirituellement, et reçoit un être nouveau. Par la confirmation, il croit et est perfectionné dans cet être. L’eucharistie fait son aliment. La pénitence lui sert de remède. L’extrême-onction est comme le traitement qui achève la guérison. L’ordre donne aux ministres de l’Église le pouvoir d’exercer les fonctions sacrées de leur ministère. Le mariage multiplie les enfants. {74}

D. Peut-on recevoir plusieurs fois tous les sacrements ?

R. Non, ceux qui impriment un caractère ne peuvent être réitérés.

Ce sont le baptême, la confirmation et l’ordre.

D. Qu’appelez-vous caractère ?

R. C’est un signe divin et ineffaçable, gravé dans l’âme pour distinguer celui qui le porte des autres, et opérer en lui des effets particuliers.

C’est ainsi que l’effet propre du caractère du baptême est de rendre le chrétien membre de Jésus-Christ, et de le rendre capable de recevoir les autres sacrements. Le caractère de la confirmation en fait un soldat, qu’il arme d’une force invincible pour défendre la foi aux dépens même de sa vie. Celui de l’ordre en forme un sage capitaine pour conduire les âmes par le ministère des fonctions hiérarchiques.

## PREMIÈRE INSTRUCTION

Du baptême et de la confirmation

### PREMIÈRE DOCTRINE

Du baptême

D. Qu’est-ce que le baptême ?

R. C’est un sacrement qui nous fait chrétiens ? {75}

Cette nouvelle régénération qui se fait dans les fonts baptismaux a donné lieu à un auteur grave d’appeler les chrétiens de petits poissons qui naissent dans l’eau, pour vivre d’une vie conforme à la vie de Jésus-Christ[[193]](#footnote-194).

D. Qu’est-ce à dire, nous fait chrétiens ?

R. Cela veut dire qu’il purifie nos âmes du péché originel[[194]](#footnote-195) ; qu’il nous fait enfants de Dieu, frères de Jésus-Christ, ses cohéritiers, ses membres, son temple, les organes du Saint-Esprit[[195]](#footnote-196), des rois[[196]](#footnote-197), et des dieux par participation[[197]](#footnote-198).

Tous ces effets admirables du baptême sont des suites et comme des apanages de la grâce sanctifiante, qui est répandue dans nos âmes par la vertu de ce sacrement, et qui, étant un rayon et un écoulement de la nature même de Dieu, ne nous affranchit pas seulement du péché et de l’esclavage du démon, mais nous élève aussi à tous ces glorieux titres que porte notre réponse ; titres dont l’excellence donnait au grand saint Augustin une si haute idée de la grâce du baptême, qu’il la jugeait être au-dessus de tout ce qu’on peut en dire ou penser[[198]](#footnote-199). {76}

D. Quelles obligations contractons-nous dans le baptême ?

R. Ces obligations sont : 1° de croire en Dieu ; 2° de garder ses commandements par un esprit d’amour ; 3° de renoncer au démon, à ses pompes et à ses œuvres.

La protestation d’observer toutes ces choses, se fait en notre nom au baptême. Elle est, dans le langage des Pères, comme un contrat et un traité d’alliance que nous faisons avec Dieu, par lequel nous nous obligeons à le servir par une vie pure et innocente, et il veut bien s’engager à nous donner la vie éternelle[[199]](#footnote-200). Dès lors, si nous voulons obtenir de sa bonté l’effet de sa promesse, nous devons être très exacts nous-mêmes à lui tenir parole : d’ailleurs l’ayant donnée en présence des Anges, il n’est plus en notre pouvoir de nous en dédire ou de la déguiser[[200]](#footnote-201). Il est même certain que plus la gloire à laquelle le baptême nous élève est éminente, plus le péché dans lequel nous tombons après en avoir reçu la grâce, est énorme[[201]](#footnote-202). Bien plus, et c’est une chose horrible à penser, perdre l’éclat de cette nouveauté divine par une vie criminelle, c’est ériger, au grand mépris de Dieu, un trophée au démon, qui prend de là occasion de se jouer du Très-Haut, et de lui insulter pour avoir recouvré sa proie[[202]](#footnote-203). Afin d’éviter de si étranges désordres, il est bon de renouveler les promesses du baptême de temps en temps, comme à la première communion, à la fête de son patron, et le jour de son baptême. {77}

D. Contractons-nous au baptême quelque autre engagement ?

R. Nous nous y engageons aussi à conformer notre vie à celle de Jésus-Christ, et à suivre les maximes de l’Évangile.

La première de ces deux obligations sera établie dans la doctrine suivante. La deuxième est fondée sur la qualité de disciples de Jésus-Christ que nous recevons au baptême. Cette qualité nous impose une étroite obligation d’embrasser sa doctrine toute céleste, réglant notre vie sur les maximes très pures de l’Évangile[[203]](#footnote-204), et non sur les maximes corrompues du monde ; car ce serait faire la dernière injure à ce divin Maître[[204]](#footnote-205). Ce serait encore tomber dans la plus haute des folies, puisque c’est vouloir être trompé dans l’affaire du monde la plus importante, qui est celle du salut ; car, d’après le raisonnement de saint Bernard, Jésus-Christ et le monde étant entièrement opposés dans leurs maximes, il faut que l’un ou l’autre se trompe. Jésus-Christ ne peut pas se tromper, puisqu’il possède tous les trésors de la sagesse divine ; c’est donc le monde qui se trompe, et qui par une suite nécessaire jette ses partisans dans l’erreur, et dans une erreur qui les perd sans ressource.

D. À quoi sont obligés les parrains ?

R. 1° À donner à l’enfant le nom d’un saint pour l’imiter[[205]](#footnote-206) ; 2° à faire leurs fonctions avec respect, dévotion et modestie. {78}

Les cérémonies du baptême demandent par leur sainteté, par leur majesté, et par les mystères dont elles sont remplies, que non seulement les parrains, mais aussi tous les assistants, y paraissent avec des marques extérieures de religion accompagnées de sentiments intérieurs de piété. En effet, les questions faites sur la foi montrent la nécessité de l’instruction qui doit précéder la réception de ce sacrement ; l’exorcisme chasse le démon qui pourrait y causer du trouble ; l’imposition des mains lui ferme l’entrée pour ne plus revenir ; le sel que le prêtre met dans la bouche de l’enfant, marque l’obligation que nous y contractons, d’assaisonner nos paroles du sel de la prudence[[206]](#footnote-207) ; la salive qu’il applique aux oreilles et aux narines, nous apprend à ne jamais faire aucun usage criminel de nos sens extérieurs[[207]](#footnote-208) ; les signes de croix qu’il fait sur la tête, sur l’estomac et sur les épaules, marquent que la croix est le partage du chrétien[[208]](#footnote-209) ; l’onction du saint chrême est comme une consécration par laquelle il devient participant du sacerdoce royal de Jésus-Christ, pour ne se porter plus à des actions profanes et n’en produire que de saintes[[209]](#footnote-210) ; la robe blanche ou le crémeau, le symbole de la candeur et de l’innocence à laquelle le sacrement de régénération l’engage[[210]](#footnote-211) ; le cierge allumé montre l’obligation qu’il lui impose de briller par l’éclat des bonnes œuvres, comme un astre mystique du firmament de l’Église[[211]](#footnote-212). {79}

D. Quelles sont les autres obligations des parrains ?

R. Ce sont : 1° de ne pas déshonorer ce sacrement par des excès de bouche ou par d’autres dissolutions ; 2° d’enseigner à leur filleul les devoirs du chrétien à défaut de ses parents ; 3° de l’animer à la pratique de ses devoirs.

C’est un désordre honteux de déshonorer par des dissolutions un sacrement qui n’inspire que la sainteté. Les parrains étant institués par l’Église pour être les maîtres de leurs filleuls[[212]](#footnote-213), et pour leur servir de caution dans les promesses du baptême[[213]](#footnote-214), Dieu leur demandera compte de ces promesses, si elles sont violées, s’ils négligent d’instruire les enfants baptisés et de les porter à la vertu.

D. Les laïques peuvent-ils baptiser en danger probable de mort ?

R. Tous le peuvent, sans en excepter les hérétiques mêmes et les infidèles.

Ce pouvoir leur est donné par une dispensation particulière de Dieu, dispensation fondée sur la nécessité absolue du baptême, pour obtenir la rémission du péché originel et le salut éternel[[214]](#footnote-215). Mais une femme ne doit jamais baptiser dans le cas où un homme pourrait le faire ; ni le père ou la mère, s’il y a quelque étranger. Or, quand un laïque est obligé de baptiser, il doit bien diriger son intention, se proposant de le faire selon les formes de l’Église, ensuite : 1° faire un acte de contrition ; 2° verser en forme de croix de l’eau sur la tête de l’enfant dans une quantité suffisante pour la mouiller, ou, s’il ne le peut pas sur la tête, sur quelque autre partie du corps ; {80} 3° en la versant il doit dire avec attention, avec respect et d’une voix distincte ces mots : Créature de Dieu, je te baptise, au nom du Père, et du Fils, et du Saint-Esprit*[[215]](#footnote-216)*.

S’il y a lieu de douter que l’enfant soit en vie ou qu’il ait été baptisé, il faut commencer par ces paroles conditionnelles : Si tu es en vie ; si tu n’as pas été baptisé, je te baptise, etc.

#### FRUITS.

Grâces infinies vous soient rendues, ô mon Dieu, de m’avoir élevé à la sublime dignité de chrétien par le baptême. Je vous demande pardon d’en être déchu par une vie toute païenne.

Je ratifie de tout mon cœur les obligations que j’y ai contractées, et avec votre grâce je promets de les mieux remplir à l’avenir par une vie vraiment chrétienne[[216]](#footnote-217).

#### EXEMPLES.

Sainte Marie d’Oignies, assistant à un baptême dans un village de Brabant, appelé Nitre, vit sortir le diable du corps de l’enfant pendant l’exorcisme. Dans la suite des cérémonies, elle vit le Saint-Esprit descendre dans son âme ; et, à la fin, elle aperçut des anges se tenant à ses côtés. — Saint Bernardin de Sienne donna dès son enfance des preuves admirables de sa fidélité à répondre à la grâce du baptême : 1° par son assiduité à entendre chaque jour plusieurs messes avec respect et attention, à visiter les églises et à parer les autels ; 2° par l’horreur qu’il avait des paroles déshonnêtes ; il en reprenait même ses compagnons avec tant de chaleur, qu’à son approche ils s’arrêtaient immédiatement ; 3° par son amour pour les pauvres, par sa douceur, sa modestie et les autres vertus, dignes d’un enfant revêtu de la robe d’innocence. L’éducation qu’il reçut d’une de ses tantes ne contribua pas peu à le former. {81} Belle leçon pour les enfants et pour ceux qui les élèvent.

### SECONDE DOCTRINE

De la vie chrétienne, à laquelle le baptême nous oblige

D. Les chrétiens sont-ils obligés de mener une vie chrétienne ?

R. Ils ne le sont pas moins que ne le sont les religieux à mener une vie religieuse.

Le chrétien a deux principes différents, Adam qui le fait homme, Jésus-Christ qui le fait chrétien. Il tire son origine de ces deux principes par deux naissances différentes : une charnelle, qui vient de l’homme et de la femme ; une spirituelle, qui vient de Dieu et de l’Église. Dans ces deux naissances il reçoit deux êtres différents : un être corrompu, qu’on appelle le vieil homme, et qui est animé de la concupiscence, ce germe fatal de tout péché ; un être pur, qu’on appelle l’homme nouveau, et qui est animé de la charité, cette heureuse tige de toute vertu. Ces deux êtres le rendent capable de deux vies différentes : le premier, d’une vie sensuelle et toute païenne ; le second, d’une vie mortifiée et vraiment chrétienne. Les opérations de ces deux vies sont également tout à fait opposées. Les vaines satisfactions de l’esprit, la condescendance aux passions, sont les fruits de la vie sensuelle ; la fuite du vice, la mortification de l’esprit et du corps, l’amour de Dieu et du prochain, sont les productions de la vie chrétienne. {82} Cela supposé, nous disons que chacun étant obligé de vivre conformément à son état, par exemple, un religieux selon les règles de sa religion, un soldat selon les justes lois de la guerre, le chrétien est sans aucun doute dans une obligation indispensable de mener une vie chrétienne[[217]](#footnote-218). Celui dont la vie est toute païenne outrage Dieu, et dément la sainteté de sa profession par ses mœurs[[218]](#footnote-219). Il déshonore son baptême, et, pour ainsi dire, se prostitue indignement au démon[[219]](#footnote-220). Enfin, il est semblable à une étoile errante, qui par une chute déplorable tombe du ciel de l’Église[[220]](#footnote-221).

D. Pourquoi les chrétiens sont-ils obligés à mener une vie chrétienne ?

R. C’est à cause des glorieux titres d’enfants de Dieu et de membres de Jésus-Christ qu’ils reçoivent au baptême ?

La dignité d’enfants de Dieu nous y engage, pour répondre ainsi à l’honneur incomparable d’avoir un tel Père[[221]](#footnote-222), et mériter en même temps de porter la ressemblance d’un Dieu : ce qui est la chose du monde la plus glorieuse et la plus désirable[[222]](#footnote-223). {83} Mais nous ne la posséderons jamais sans une sérieuse pratique des vertus chrétiennes, puisqu’elles sont comme les caractères en vertu desquels cette divine ressemblance est gravée dans nos âmes[[223]](#footnote-224).

L’honneur d’être les membres de Jésus-Christ nous oblige encore à vivre chrétiennement, afin de suivre dans toutes nos démarches l’impulsion reçue de ce divin chef, ainsi que les membres du corps suivent celle de la tête[[224]](#footnote-225) ; et pour lui être inséparablement unis par la charité et les autres vertus ; sans quoi notre perte est inévitable, comme l’est celle des membres séparés de la tête[[225]](#footnote-226).

Ajoutez à ces raisons que le dessein de Jésus venant au monde a été d’y établir le culte de Dieu, et d’y opérer le salut des hommes ; car c’est à ces deux fins qu’il a rapporté tout ce qu’il a dit, fait et souffert : mais, parce qu’il n’y a travaillé que comme chef principal de la religion, et comme cause universelle de notre salut, il désire avec ardeur voir en nous la continuation de ce qu’il a fait pour honorer son Père et pour nous racheter. Cette ardeur paraît assez par la soif dont il fut pressé sur la croix[[226]](#footnote-227), et par la bonté qu’il a de répandre dans nos âmes au baptême son divin Esprit ; car il nous y anime de sa sainte présence, afin de faire passer de lui à nous les sentiments de respect et d’amour qu’il avait pour Dieu, et de l’honorer et l’aimer ainsi en nous et par nous comme par ses membres. Il nous y anime pareillement, afin de nous vivifier et de nous rendre capables d’opérer notre salut[[227]](#footnote-228). {84} Ce juste et salutaire désir du Rédempteur de nous voir occupés au culte de Dieu et au salut de nos âmes, doit donc aussi être pour nous un puissant motif d’embrasser avec ardeur les exercices de la vie chrétienne ; nous serons par là agréables à notre divin Roi et nous mériterons son approbation[[228]](#footnote-229).

D. En quoi consiste la vie chrétienne ?

R. Elle consiste à continuer la vie de Jésus-Christ par une imitation exacte et qui nous rende de fidèles copies de ce divin original.

Jésus-Christ s’est comparé lui-même à un cep de vigne, et les chrétiens aux branches. Il est certain que la vie des branches est une extension de celle du cep ; ainsi la vie surhumaine des chrétiens est une continuation de celle de Jésus. Or c’est lui seul qui nous communique cette vie quant à la substance au baptême, où nous sommes, pour ainsi dire, entés sur lui par la grâce sanctifiante, de même que son humanité sainte fut comme entée sur la personne du Verbe par l’union hypostatique ; afin que toutes nos actions soient saintes et chrétiennes, comme toutes les siennes étaient divines et théandriques. Mais quant aux fonctions de cette vie, Jésus-Christ veut que nous y travaillions nous-mêmes avec les secours de sa grâce, pour nous acquérir par le mérite de nos œuvres ce bonheur que nous ne possédons pas par l’excellence de notre état[[229]](#footnote-230). Et comme, selon le principe déjà établi, les exercices de la vie chrétienne ne sont que des suites et des expressions des actions du Sauveur qui en est le chef et le modèle, il s’ensuit que pour y vaquer il est indispensablement nécessaire de suivre cet Agneau sans tache par une fidèle imitation de ses vertus[[230]](#footnote-231). {85}

Aussi est-ce à imiter et exprimer de la sorte la vie de Jésus par la nôtre que le Père éternel nous appelle[[231]](#footnote-232), que lui-même nous invite[[232]](#footnote-233), que le Saint-Esprit nous pousse[[233]](#footnote-234). C’est cette imitation et expression qui fait la fin unique du christianisme[[234]](#footnote-235), et dont saint Paul inculque l’obligation en mille endroits de ses Épitres ; surtout quand il nous dit de nous revêtir de Jésus-Christ, marquant par là que comme le vêtement cache le corps et paraît seul, ainsi nous devons étouffer ce qui reste en nous du vieil homme, et ne produire au dehors que l’esprit et les vertus du nouveau par une parfaite conformité de nos mœurs avec les siennes. Il est certain que, sans cette conformité avec notre divin chef, nous n’aurons jamais l’entrée dans son royaume[[235]](#footnote-236).

D. En quoi le chrétien doit-il imiter Jésus-Christ ?

R. En trois choses : 1° à s’abstenir ; 2° à souffrir ; 3° à agir.

Ces trois choses sont exprimées par les paroles que le Sauveur adresse à celui qui veut le suivre quel qu’il soit : homme, femme, prince, sujet, laïque, ecclésiastique, religieux. Si quelqu’un, dit-il, veut venir après moi, qu’il se renonce lui-même ; voilà pour s’abstenir : qu’il porte la croix ; voilà pour souffrir : qu’il me suive ; voilà pour agir*[[236]](#footnote-237)*. Ces mêmes choses contiennent en abrégé tous les exemples de ce divin modèle, toute la doctrine morale de ce divin Maître, tous les préceptes de l’Évangile. {86} L’exacte pratique que nous en faisons retranche les deux racines de tous nos péchés, savoir : l’amour des biens et la crainte des maux de cette vie[[237]](#footnote-238). Elle renferme les deux parties de la perfection chrétienne, qui sont, mourir au péché et à nous-mêmes, et vivre à Dieu par Jésus-Christ[[238]](#footnote-239).

### SUITE DE CETTE DOCTRINE

D. De quoi le chrétien doit-il s’abstenir ?

R. Il doit s’abstenir entièrement du péché mortel et le plus possible du péché véniel.

Notre divin Rédempteur jeta un jour un défi à ses ennemis : Qui de vous, leur dit-il, peut me convaincre de péché[[239]](#footnote-240). Il proteste que celui qui commet un seul péché mortel en devient esclave[[240]](#footnote-241). Un chrétien pénétré d’une foi vive, et animé d’une ferme espérance, n’en commet jamais[[241]](#footnote-242) : s’y abandonner, c’est trahir la religion, c’est faire la guerre à Jésus en antéchrist[[242]](#footnote-243), c’est être l’une de ces malheureuses rides de l’Église dont parle le saint homme Job, qui lui font déshonneur et la défigurent[[243]](#footnote-244). {87}

D. À quoi le chrétien doit-il encore renoncer ?

R. Aux richesses, aux plaisirs, aux honneurs.

L’homme est composé d’esprit et de corps ; aussi le voyons-nous soupirer après les honneurs qui contentent son esprit, après les plaisirs qui flattent son corps, et après les richesses qui servent à obtenir les uns et les autres. Ce sont là les trois grandes passions qui fomentent la vie d’Adam, qui forment l’esprit du monde, qui règnent dans ses partisans[[244]](#footnote-245), qui enfantent tous nos crimes[[245]](#footnote-246), et qui nous engagent à la mort éternelle[[246]](#footnote-247). C’est pourquoi le Fils de Dieu, qui s’est fait homme pour anéantir la vie d’Adam et l’esprit du monde, et pour nous délivrer du péché et de l’enfer, s’est particulièrement appliqué à combattre ces trois concupiscences. Il les a combattues : 1° par ses exemples, ayant pris pour son partage la pauvreté, les souffrances et les humiliations, avec lesquelles il les a crucifiées en sa personne ; 2° par ses paroles, déclarant heureux les pauvres d’esprit, ceux qui pleurent, et ceux qui sont persécutés. Il faut donc que le chrétien qui veut être son imitateur et son fidèle disciple renonce aux richesses, aux plaisirs et aux honneurs ; de peur que la cupidité n’étouffe en lui la vie de la grâce, comme les sarments de la vigne qui n’est pas taillée en font mourir la racine.

D. En quoi consiste le renoncement aux richesses ?

R. À embrasser la pauvreté extérieure, si l’on y est appelé ; à s’y plaire, si l’on est dans la disette, ou si l’on vit dans l’abondance, à pratiquer la pauvreté intérieure ; {88} c’est-à-dire à se renfermer pour ses propres besoins dans les bornes de la nécessité, et pour ceux des autres à passer presque jusqu’à la profusion, et, d’un autre côté, se tenir dans un esprit de dégagement qui retranche tout embarras et toute inquiétude dans le soin qu’on prend de conserver son bien, et qui étouffe tout chagrin et toute tristesse si on vient à le perdre.

Jésus-Christ, Fils aîné du Père éternel, avait même comme homme un droit légitime sur tous les empires du monde ; il semble même que son éminente dignité de Roi des rois demandait qu’il en eût la possession réelle : cependant il voulut bien naître, vivre et mourir pour l’amour de nous dans une extrême pauvreté. Et il proteste que celui qui ne renonce pas à tous ses biens ne peut être son disciple[[247]](#footnote-248). Après cela qui ne se détachera de ses richesses, au moins de cœur, s’il ne peut pas le faire en réalité ? Il faudrait que les enfants de la foi n’eussent pour cette sorte de bien que du dégoût[[248]](#footnote-249), que leur mépris fit tout leur trésor[[249]](#footnote-250), que la pauvreté de Jésus fût tout leur patrimoine[[250]](#footnote-251) : car ils ne sont plus de ce monde[[251]](#footnote-252) ; et s’ils quittent tout, ils posséderont dès cette vie ce trésor inestimable hors duquel il n’y a que vanité et illusion.

D. En quoi consiste le renoncement au plaisir ?

R. 1° À abhorrer tous les plaisirs criminels de l’esprit et du corps ; 2° à prendre les plaisirs innocents et les plaisirs nécessaires par vertu, et non par inclination ; {89} 3° à ne pas se laisser surprendre aux appas dangereux des uns ou des autres.

Le Sauveur ne pensa, ne désira, ne regarda, ne goûta, ne dit, ne fit jamais rien en vue du plaisir[[252]](#footnote-253). Au contraire, pour pouvoir souffrir, il arrêta par un miracle continuel le rejaillissement de la joie de son âme sur son corps[[253]](#footnote-254). Il nous déclare que si nous ne faisons pénitence nous périrons. Abhorrons donc plus que la mort tout plaisir criminel ; privons-nous des plaisirs innocents autant que la prudence le permettra ; prenons les plaisirs nécessaires par le mouvement de la grâce, et non par une impétuosité de la nature. Heureux serions-nous, si nous allions à nos repas et aux autres actions animales comme à un supplice, ainsi que faisaient les saints : triompher du plaisir par un divorce général avec la chair, c’est le plus grand de tous les plaisirs[[254]](#footnote-255).

D. En quoi consiste le renoncement aux honneurs ?

R. Il consiste : 1° à ne pas rechercher la gloire mondaine, ni par les charges et les emplois, ni dans nos actions publiques ou particulières, ni dans les habits, les édifices et les ameublements ; 2° à ne jamais rien dire à notre avantage, gardant un silence éternel sur ce qui nous touche ; 3° à ne pas excuser nos fautes avec tant d’artifices, mais à en souffrir avec plaisir la confusion comme un souverain remède contre notre orgueil ; 4° à ne pas repousser les injures avec emportement, les recevant en paix et même avec joie, et comme des grâces qui nous font participer aux opprobres d’un Dieu outragé pour l’amour de nous.

L’Homme-Dieu méritait sans doute, par le comble de ses grâces et par l’excellence de ses grandeurs, d’être élevé au plus haut faite de la gloire : {90} cependant il voulut, au grand étonnement des anges, descendre jusqu’au centre de l’humiliation[[255]](#footnote-256) ; soit dans sa vie privée, ou il fut regardé comme un homme simple ; soit dans sa vie active, où il passa pour un scélérat et pour un magicien ; soit dans sa vie souffrante, où il fut fait l’opprobre des hommes et traité comme le plus vil et le plus abject de tous[[256]](#footnote-257) : c’est ainsi qu’il a élevé l’abjection sur le trône de la divinité, et rehaussé par cette abjection l’éclat de sa gloire ; puisque le mépris a établi son honneur, et lui a mérité les adorations de la terre et du ciel. Or il désire que nous ayons part à sa gloire ; aussi nous invite-t-il à participer à ses humiliations, et nous ordonne-t-il de prendre la dernière place, quant au rang et quant aux emplois, ou en réalité, ou tout au moins de cœur[[257]](#footnote-258). Mais ne sera-ce pas une impudence intolérable dans un ver de terre de s’enfler et vouloir s’élever, après qu’un Dieu d’une majesté infinie s’est anéanti[[258]](#footnote-259) ? Un pécheur digne des enfers osera-t-il bien aspirer à la couronne de gloire sans s’humilier, après que l’héritier légitime du paradis se l’est acquise par les dernières humiliations ?

D. Que doit souffrir le chrétien pour porter sa croix avec Jésus-Christ ?

R. Il doit : 1° porter en paix les peines qui lui arrivent, quelque fâcheuses qu’elles soient et de quelque part qu’elles viennent ; 2° crucifier son esprit, son corps et ses sens par une mortification générale et continuelle.

Le Verbe incarné n’ignorait pas le prix inestimable des souffrances : {91} aussi les prit-il pour son partage pendant sa vie, qu’il passa dans des fatigues continuelles, et à sa mort, où il fut affligé dans son âme et dans son corps par les peines les plus cruelles, souffrant de la part de toutes sortes de personnes, des Juifs, des gentils, des prêtres, des laïques, de ses disciples et même de Dieu son Père, qui parut l’avoir abandonné. Pour nous inspirer l’amour de la croix, il proteste que celui qui ne la porte pas ne peut être son disciple[[259]](#footnote-260). Marchons donc sous ce glorieux étendard. Disons avec le prophète : Mon cœur est prêt, mon Dieu, mon cœur est prêt. Il est prêt à porter toutes sortes de peines, il est prêt à souffrir de la part de toutes sortes de personnes : sans cela il n’est point de patience[[260]](#footnote-261). Si ce divin crucifié nous fait part de ses tribulations, ne rejetons pas ces traits que sa main adorable imprime sur nous pour nous conformer à sa ressemblance[[261]](#footnote-262), mais portons-les avec joie à l’imitation de saint Paul[[262]](#footnote-263). Et afin d’être de parfaites images de l’Homme de douleurs, et de mériter l’honneur de lui appartenir, ajoutons aux peines qui nous viendront du dehors le crucifiement de nos sens et de nos passions[[263]](#footnote-264) ; étouffant tous les mouvements de la nature vers le plaisir dès leur première naissance, et mortifiant notre corps et notre esprit par des austérités conformes à notre état (suivant en tout cela néanmoins l’avis de notre confesseur). Mais nous devons avoir grand soin de cacher nos mortifications, de peur d’en perdre le fruit, et croire sincèrement qu’elles sont extrêmement légères au prix de celles du Sauveur, des peines de l’enfer et des joies du paradis. {92} La croix est le riche héritage du chrétien[[264]](#footnote-265), elle est sa vie[[265]](#footnote-266), elle est le prix de sa couronne[[266]](#footnote-267).

D. Que doit faire le chrétien pour suivre Jésus-Christ ?

R. Il doit : 1° accomplir exactement les commandements de Dieu ; 2° pratiquer fidèlement les conseils de l’Évangile conformes à son état ; 3° remplir inviolablement ses devoirs particuliers ; 4° exécuter promptement les bonnes inspirations.

Dès le premier moment de sa vie humaine, le Sauveur se soumit aux volontés de son Père[[267]](#footnote-268). Pendant le cours de sa vie, il était incessamment attentif à reconnaître ses ordres pour les accomplir sans en omettre un seul iota[[268]](#footnote-269). Enfin, il couronna son obéissance par la mort et par la mort de la croix. Désirant continuer cette obéissance en nous et par nous, à la gloire de Dieu, il nous dit que le royaume du ciel n’est pas pour ceux qui se contentent de le demander, mais pour ceux qui font la volonté de son Père[[269]](#footnote-270). Nous devons donc être très exacts à accomplir les commandements, les conseils qui nous sont propres, les inspirations et les obligations de notre état. Aussi la solide dévotion ne consiste-t-elle nullement à faire des actions éclatantes, qui éblouissent les spectateurs, et où la vanité a souvent la meilleure part ; mais à être tels que Dieu veut que nous soyons selon la place que nous occupons dans le monde, pratiquant avec soin les vertus conformes à notre condition, quand même elles nous sembleraient sans éclat, comme l’humilité, la patience, la modestie, la soumission à nos supérieurs, le support de nos égaux, la condescendance à leurs justes volontés. {93} En user de la sorte, c’est honorer l’Évangile : faire autrement, c’est lui faire outrage[[270]](#footnote-271).

D. De quelle manière doit agir le chrétien ?

R. Ce doit être avec sagesse, avec force, avec douceur et par amour, et c’est là l’esprit du Nouveau Testament.

Il ne suffit pas de faire le bien, mais il faut aussi le bien faire[[271]](#footnote-272), pour imiter encore en ce point le Sauveur[[272]](#footnote-273) : or ce divin modèle de toute vertu s’appliqua à ses actions avec une sagesse toute divine, avec une force invincible, avec une douceur inaltérable[[273]](#footnote-274) ; il n’agit jamais que par le motif du plus pur amour[[274]](#footnote-275) ; nous devons donc nous appliquer ainsi aux nôtres pour agir en chrétiens. La sagesse consiste à les faire précéder par une mûre considération et à les accompagner de l’attention nécessaire[[275]](#footnote-276) ; la force consiste à triompher par une grande vigueur d’esprit de la lâcheté qui pourrait s’y glisser, et qui en ferait un sujet de malédiction[[276]](#footnote-277) ; la douceur, à en bannir le trop grand empressement, la contention trop forte, et surtout le chagrin et l’inquiétude même dans les fautes où nous tombons ; {94} fautes que nous devons à la vérité détester, mais sans trouble ni chagrin, pour ne pas mettre d’obstacle à l’opération de l’esprit de Dieu, qui est plus doux que la douceur même, et à l’application du nôtre que le chagrin entrave[[277]](#footnote-278). Enfin, l’esprit d’amour consiste à faire le bien, non par vanité ou par intérêt, ni même par la crainte des peines ou par l’espoir de la récompense, comme motif principal, mais par le seul désir de plaire à Dieu[[278]](#footnote-279). Sans l’amour point de bonne œuvre digne du ciel.

D. Quel est le vrai moyen d’exercer dignement toutes ces fonctions de la vie chrétienne ?

R. C’est de ne pas nous conduire par les lumières de notre esprit propre, ni par les maximes de l’esprit du monde, et moins encore par les suggestions de l’esprit malin ; mais il faut toujours suivre la conduite de l’esprit de Jésus.

Il est constant que le chrétien qui n’est pas animé de l’Esprit du Sauveur ne lui appartient pas[[279]](#footnote-280), et dès lors les actions les plus éclatantes, si elles ne se font pas par l’impression de cet Esprit divin, ne portent pas le caractère de la grâce. Elles sont corrompues inévitablement par quelque recherche personnelle, ou n’ont tout au plus qu’une bonté naturelle et sans proportion avec une récompense éternelle. Par conséquent, afin d’agir en chrétiens, il est nécessaire que le Saint-Esprit nous pousse et nous dirige en ce que nous faisons, comme saint Paul le marque en particulier de la prière[[280]](#footnote-281). {95} Cette nécessité est si indispensable, que le Sauveur même, tout rempli qu’il était de grâce et de lumière, rien n’a fait par son propre mouvement[[281]](#footnote-282) ; mais a suivi dans toutes ses actions l’impression du divin Esprit, comme on le voit dans sa retraite au désert[[282]](#footnote-283). Or ce sera par une grande docilité aux lumières et aux attraits de la grâce, que nous mériterons d’être conduits par un si sage directeur. Cette conduite demande un parfait dégagement des choses de la terre ; l’affection que nous y aurions, prévenant l’opération de l’Esprit-Saint, nous ferait agir d’une manière trop précipitée, et même quelquefois repoussant en nous cette opération, elle nous porterait à faire tout le contraire de ce qu’il lui plaît de nous inspirer. N’oublions pas surtout que, semblable au vent qui ouvre quelquefois lui-même la fenêtre par laquelle il entre dans un appartement, c’est à ce souffle divin qu’il appartient souvent d’ôter tout ce qu’il y a d’obstacles à son entrée dans nos âmes, tout ce qui peut l’empêcher de les diriger entièrement. Il nous favorisera certainement de cette grâce, si nous tâchons de la mériter par de violents soupirs[[283]](#footnote-284), par l’humilité et le calme de nos âmes[[284]](#footnote-285), par la ruine de notre propre esprit[[285]](#footnote-286), par le renoncement à l’esprit du monde[[286]](#footnote-287).

#### FRUITS.

Mon Sauveur Jésus-Christ, je me reconnais indispensablement obligé à mener une vie vraiment chrétienne ; je rougis d’avoir si souvent manqué à cette obligation. {96}

Répandez, je vous en supplie, votre divin Esprit dans mon Âme, mon doux Jésus, afin que j’y satisfasse mieux à l’avenir.

#### EXEMPLES.

Saint Tiburce, martyr, animé de zèle pour la gloire du christianisme, reprenait souvent un chrétien nommé Torquatus, dont les mœurs démentaient la profession. Ce dernier, ne pouvant souffrir ses avertissements charitables, l’alla dénoncer, et pour mieux cacher sa perfidie se fit arrêter avec lui. On les conduisit tous les deux devant le préfet Fabien, qui demanda à Torquatus sa profession ; et celui-ci ayant répondu qu’il était chrétien, le préfet s’adressa au saint martyr, qui lui dit avec autant de zèle que de courage : « Torquatus prend un nom qui ne lui convient pas, Jésus-Christ ne compte point au nombre de ses disciples un homme qui prend un soin trop affecté de sa personne, qui soigne sa chevelure, qui marche d’une façon molle et efféminée, qui mène une vie délicieuse, perd son temps au lit et au jeu, préfère la conversation des femmes à celle des hommes, et ne fréquente guère les églises : de tels chrétiens sont les fléaux du christianisme. » La suite montra que le saint avait grand sujet de parler de la sorte, puisque cette mollesse de vie qu’il reprochait à Torquatus, entraîna ce dernier à renier la foi.

### TROISIÈME DOCTRINE

De l’âme de la vie chrétienne, qui est la droiture ou pureté d’intention

D. Suffit-il pour mener une vie chrétienne de s’abstenir, de souffrir, et d’agir ?

R. Non, mais il faut avoir dans toutes ces pratiques une intention pure et droite. {97}

La raison en est que la pureté d’intention ayant pour office propre de rapporter nos actions à Dieu seul, qui est la première source de toute vie et de toute perfection, elle est aussi comme l’âme de la vie chrétienne, en vivifie les opérations, leur donne ce qu’elles ont de plus saint et de plus parfait : si cette vie ne subsiste que par la pratique des vertus solides, la pureté d’intention en est le soutien, comme le piédestal est l’appui des colonnes qui portent un bâtiment[[287]](#footnote-288).

D. En quoi consiste la droiture ou pureté d’intention ?

R. Elle consiste à ne pas faire nos bonnes œuvres par un motif de vanité, de sensualité, d’intérêt temporel, de respect humain ; mais en vue de notre salut, et principalement pour plaire à Dieu et pour sa plus grande gloire.

On appelle droit ce qui va aboutir à son terme sans détour ; ainsi Dieu étant par sa bonté infinie la fin dernière de toutes choses, notre intention est droite, lorsqu’elle ne tend qu’à lui seul. Et parce que notre béatitude se rencontre en Dieu comme en son objet, pratiquer la vertu pour obtenir le bonheur n’empêche pas cette droiture, quoique la perfection demande que ce ne soit pas là notre but principal, au détriment de la gloire de sa divine majesté[[288]](#footnote-289). Un exemple fera comprendre cette doctrine : quand la mère de Moïse fut choisie par la fille de Pharaon pour nourrir cet enfant, le salaire qu’elle lui promit ne fut pas le principal motif de ses soins maternels, mais l’amour qu’elle avait pour ce fils sorti de ses entrailles. {98} Ainsi, pratiquer la vertu, non pas en vue de la récompense qui lui est préparée, mais uniquement pour plaire à Dieu, c’est sans aucun doute la porter au plus haut point de sa perfection, c’est mériter une couronne éclatante. Verus amor prǽmium non requírit, sed merétur. (Ber. l. de Diligéndo Deo.)

D. Pourquoi faut-il agir avec cette pureté d’intention ?

R. C’est que cela est très juste, très agréable à Dieu, très glorieux pour l’homme.

1° Il est très juste que Dieu soit la fin dernière et comme le centre de toutes nos actions, lui qui en est le premier principe[[289]](#footnote-290), et qui a soumis toutes choses à l’homme, afin que l’homme lui fût entièrement soumis et ne respirât que pour lui[[290]](#footnote-291). 2° Cela plaît merveilleusement à la divine Majesté, parce que c’est comme la dernière expression du pur amour[[291]](#footnote-292). 3° Cela nous est très glorieux, puisque c’est élever notre intention aussi haut qu’il se puisse, et, pour parler ainsi, la faire aller de pair avec celle de Dieu même, qui fait tout pour sa propre gloire[[292]](#footnote-293).

D. Par quel autre motif pouvons-nous nous animer à bien purifier notre intention ?

R. C’est que l’intention pure donne un grand éclat et un excellent mérite aux actions les plus basses : au lieu que la mauvaise intention rend les plus éclatantes difformes et dignes de châtiment. {99}

La droiture d’intention donne aux actions les plus basses un merveilleux éclat, en les rapportant et en les présentant à Dieu, qui, semblable à un soleil resplendissant, fait rejaillir sur elles des rayons d’une beauté plus éclatante que celle du cristal pénétré des rayons du soleil[[293]](#footnote-294). Si ton œil est simple, tout ton corps sera lumineux, dit le Sauveur, parlant de l’intention, qui est l’œil de l’œuvre, puisqu’elle la conduit ainsi que l’œil conduit le corps. Elle leur communique aussi un mérite extraordinaire, en les animant d’une charité pure et désintéressée, qui donne leur prix à nos bonnes œuvres, comme le diamant donne son prix à la bague qui le porte[[294]](#footnote-295). L’intention mauvaise rend, au contraire, les actions les plus éclatantes en elles-mêmes extrêmement difformes, par la corruption qu’elle y répand, comme la source communique ses mauvaises qualités au ruisseau qui en découle[[295]](#footnote-296). Elle les rend dignes de châtiment par la malignité dont elle les infecte, comme l’œil du basilic infecte ceux qu’il voit[[296]](#footnote-297). Aussi est-il certain que le souverain Juge a bien plus d’égard au mouvement intérieur qui produit nos actions, qu’à l’éclat extérieur qui les fait briller aux yeux des hommes ; car c’est pour ce sujet qu’au jour du jugement il dira même à ceux qui ont fait des miracles dont l’intention n’aura pas été pure : Je ne vous ai jamais reconnus, retirez-vous de moi. (Matth., VII.)

D. Quel est le premier moyen de bien purifier notre intention ?

R. C’est de bannir de notre cœur la cupidité, et d’y faire régner la charité. {100}

La raison en est que, comme le rayon émane du soleil et participe à ses qualités, ainsi l’intention naît de l’amour qui règne dans le cœur et en porte le caractère. Si l’amour-propre y domine, il gâte toutes nos intentions ; si l’amour de Dieu, au contraire, y tient le premier rang, il les purifie : et, bien que les embarras de cette vie distraient quelquefois l’esprit au commencement de l’œuvre, ce roi de nos cœurs ne laisse pas pour cela d’en être le principe moteur ; comme l’amour d’un père qui travaille à enrichir son fils est le principe moteur de tous ses travaux, lors même qu’il ne pense pas à lui quand il les entreprend. Afin donc de rendre nos intentions pures et nos actions saintes, il est nécessaire d’arracher de notre cœur la cupidité et d’y implanter la charité[[297]](#footnote-298). C’est cette reine des vertus qui distingue les bonnes œuvres d’avec les mauvaises, comme elle fait le discernement des enfants de Dieu d’avec les enfants du démon[[298]](#footnote-299).

D. Quel autre moyen y a-t-il de bien diriger l’intention ?

R. C’est de prendre quelque moment avant de commencer l’œuvre pour en découvrir et en purifier le motif.

Le chasseur, pour faire un bon coup, s’arrête un peu et ferme l’un de ses yeux avant de tirer : ainsi le chrétien, pour bien dresser son intention, doit-il l’examiner avant de commencer l’œuvre, et, fermant l’œil gauche de son âme à la terre, n’ouvrir que le droit vers le ciel. {101}

D. Y a-t-il encore quelque autre moyen à prendre pour le même effet ?

R. Oui, c’est-à-dire de veiller sur notre intention dans le progrès de l’œuvre, de peur qu’elle ne change, ou ne vienne à s’endormir.

Quelque pure et vigoureuse que soit notre intention au commencement de l’œuvre, il est à craindre qu’il ne s’y glisse quelque vaine complaisance, quelque recherche personnelle qui la corrompe, comme il arrive souvent qu’après une belle matinée il se lève des brouillards qui obscurcissent l’air : ou bien qu’il ne s’y mêle quelque négligence qui en ralentisse l’ardeur, comme l’eau qu’on jette dans le feu en arrête l’activité. Afin donc de prévenir ou d’empêcher ces désordres, il est nécessaire que notre âme, semblable à l’aigle qui tient toujours les yeux sur sa proie, ne perde jamais Dieu de vue : et si le poids de sa fragilité l’attire quelquefois vers la créature, qu’elle tourne promptement son œil vers son divin objet, comme l’aiguille polaire se retourne vers le nord, lorsqu’on l’a placée d’un autre côté.

#### FRUITS.

Je reconnais, ô mon Dieu, que tout ce que je fais de bien venant de vous, c’est à vous que je le dois tout rapporter ; je le reconnais et suis très fâché de tous les retours que j’ai faits sur moi-même.

Affermissez-moi, je vous en supplie, dans la forte résolution que je prends de faire toutes mes bonnes œuvres pour l’amour de vous à l’avenir.

#### EXEMPLES.

Jésus-Christ préféra les deux oboles de la pauvre veuve aux dons considérables des riches, à cause de la pureté de son intention. (Luc., XXI.) {102}

Un ange, après avoir fait connaître un jour à saint Arsène la mauvaise conduite des pécheurs obstinés, par la vue d’un homme qui, trouvant un faix trop pesant, y ajoutait d’autre bois au lieu de le diminuer, lui apprit aussi la folie de ceux qui perdent le mérite de leurs bonnes œuvres faute d’une intention droite, en lui faisant voir un autre homme qui, après avoir puisé de l’eau d’un puits avec grande peine, la jetait dans un bassin percé, d’où elle s’écoulait aussitôt.

Saint Thomas, après sa mort, apparut à un religieux portant sur sa poitrine une pierre précieuse d’un prix inestimable, qui, par sa splendeur, éclairait toute l’Église ; cette pierre, selon le témoignage qu’il en rendit lui-même à ce bon religieux, était la marque de la pureté de son intention dans toutes ses études.

La divise de saint Ignace de Loyola était : À la plus grande gloire de Dieu. Sainte Thérèse s’engagea par vœu à faire tout ce qu’elle connaîtrait être le plus parfait et le plus agréable à la divine Majesté.

### QUATRIÈME DOCTRINE

De la confirmation

D. Qu’est-ce que la confirmation ?

R. C’est un sacrement qui nous rend parfaits chrétiens. Par le baptême, nous sommes régénérés pour vivre ; par la confirmation, nous sommes fortifiés pour combattre[[299]](#footnote-300). Celui-là nous purifie de nos taches, celle-ci nous arme des vertus chrétiennes[[300]](#footnote-301) ; {103} comme étant, selon les Pères, un huile sanctifiante, déifique et royale[[301]](#footnote-302).

D. Qu’est-ce à dire nous rend parfaits chrétiens ?

R. Cela veut dire que ce sacrement nous donne le Saint-Esprit avec l’abondance de ses grâces et de ses dons, pour faire les œuvres d’un parfait chrétien avec courage, sans crainte ni honte.

Il est vrai qu’un des effets de l’adorable eucharistie est de nous fortifier, mais c’est afin que nous croissions en vertu comme personnes privées : au lieu que par la confirmation nous sommes fortifiés comme soldats de Jésus-Christ, pour avoir le courage de confesser sa foi, sa doctrine et sa religion, de cœur, de bouche, et par nos œuvres ; ce qui serait impossible si nous n’y recevions le Saint-Esprit avec la plénitude de ses grâces[[302]](#footnote-303).

D. Quelles sont les œuvres d’un parfait chrétien ?

R. La principale est de défendre pour l’amour de Dieu la foi et la religion devant les tyrans, les hérétiques et les libertins, aux dépens de nos biens, de notre honneur, de notre sang et de notre vie.

C’est là l’action la plus héroïque du christianisme : et si nous sommes oints dans ce sacrement, c’est pour avoir la force de nous élever jusque-là, et pour mieux lutter avec le démon, et avec les autres ennemis de la foi et du salut[[303]](#footnote-304).

D. Quelles sont les autres œuvres du parfait chrétien ?

R. Il y en a plusieurs, et il est bon de les faire connaître à ceux qui doivent être confirmés. {104}

Par exemple, prier Dieu à genoux soir et matin ; assister aux offices les jours de fête ; entendre la messe, s’il se peut, ou au moins aller adorer le saint Sacrement matin et soir ; se confesser souvent avec les dispositions requises ; fuir le jeu, la danse, le cabaret ; se dégager des personnes les plus chères et les plus utiles, quand elles nous portent au péché ; enfin, ne porter que des habits simples, sans se mettre en peine des sentiments, du mépris et des moqueries du monde. Il y a, en effet, plus de sujet de craindre l’amour et l’approbation du monde, que sa persécution et sa haine[[304]](#footnote-305), puisque Jésus-Christ même en a été haï et persécuté[[305]](#footnote-306), et qu’il l’a maudit[[306]](#footnote-307). Aussi est-ce un saint orgueil que de s’élever par un généreux mépris au-dessus des sentiments et des maximes de ce trompeur, comme saint Ambroise y exhorte les vierges[[307]](#footnote-308). Et saint Paul dit de lui-même qu’il se mettait fort peu en peine d’en être jugé[[308]](#footnote-309) ; et que même il l’abhorrait, et se plaisait à en être abhorré, comme on abhorre un gibet[[309]](#footnote-310).

D. Qu’est-ce que le saint chrême avec lequel l’évêque confirme ?

R. C’est une liqueur composée d’huile et de baume, et que l’évêque consacre le jeudi saint.

L’huile marque la douceur dont nous devons tempérer toutes nos actions après avoir été confirmés, comme les gonds d’une porte se remuent sans bruit, après avoir été oints[[310]](#footnote-311). {105} Le baume, par la suavité de son odeur, nous apprend à être la bonne odeur de Jésus-Christ, en attirant les autres à son service par nos bons exemples[[311]](#footnote-312).

Quant aux cérémonies de ce sacrement : 1° l’évêque applique le saint chrême sur le front, où la honte réside, pour nous apprendre à ne jamais rougir de suivre Jésus-Christ dans ses humiliations[[312]](#footnote-313), de peur qu’il ne rougisse lui-même de nous recevoir dans sa gloire[[313]](#footnote-314) ; 2° il fait cette onction en forme de croix, pour montrer que nous n’aurons jamais part au triomphe du Sauveur, si nous ne portons la croix avec lui. En effet, si la croix a été comme la clef qu’il a dû prendre pour ouvrir la porte du ciel, bien qu’il en fût l’héritier légitime[[314]](#footnote-315), est-il croyable que nous y puissions entrer sans l’aimer et l’embrasser, nous qui y avons perdu tout droit par le péché. Or le véritable amateur de la croix l’accepte avec patience, ne s’inquiétant point dans les adversités ; il la porte avec joie, établissant sa gloire dans les humiliations, ses délices dans les souffrances, ses richesses dans la pauvreté : il l’embrasse et soupire après elle avec ardeur, regardant comme une croix de n’avoir point de croix[[315]](#footnote-316). 3° L’évêque donne un soufflet sur la joue, pour marquer que le courage du chrétien consiste à endurer de bon cœur le mal qu’on lui fait, et non à s’en venger. Averrhoès, tout mahométan qu’il était, a dit à ce propos que la religion des chrétiens était une religion d’insensibles, comme le sont les statues. {106} Et notre divin Maître veut même qu’après avoir reçu un soufflet sur une joue, nous présentions l’autre[[316]](#footnote-317). 4° En donnant ce soufflet, il dit : La paix soit avec vous ; pour nous apprendre qu’afin de conserver la paix avec le prochain, il faut supporter ses défauts[[317]](#footnote-318). Aussi est-ce aux forts qu’il appartient de porter les faibles ; ainsi les cerfs passant une rivière, s’appuient l’un sur l’autre, et le premier se sentant las, va prendre la place du dernier, sans que celui-ci s’en plaigne. 5° Enfin le bandeau appliqué sur le front, représente le soin extraordinaire qu’il faut prendre de conserver la grâce de ce sacrement, comme étant un trésor d’un prix inestimable.

D. Celui qui n’est pas confirmé doit-il se faire confirmer ?

R. Il le doit, quand l’occasion s’en présente, sous peine même de péché, s’il néglige d’en profiter.

La raison en est que l’Église l’ordonne[[318]](#footnote-319). Ce n’est pas néanmoins par vanité ni par compagnie qu’il faut recevoir ce sacrement, mais pour en recueillir les fruits.

D. Quels sont les exercices par lesquels il faut se préparer à sa réception ?

R. 1° Un grand soin d’apprendre la doctrine chrétienne, et l’exercice du chrétien pendant le jour ; 2° une confession générale, surtout quand on n’en a jamais fait ; 3° une digne communion ; 4° la pratique du jeûne ; 5° des prières extraordinaires.

Si les curés prenaient un à deux mois avant le temps de la confirmation, pour instruire chaque soir leurs paroissiens de ces choses, et des devoirs du chrétien dont il a été parlé ci-dessus, il en naîtrait des fruits merveilleux. {107}

D. Quelles sont les dispositions avec lesquelles il faut recevoir ce sacrement ?

R. Ce sont : 1° de faire un acte de foi sur sa vertu ; 2° se tenir à son rang, les mains jointes, les yeux baissés, en silence ; 3° protester dans son cœur qu’on veut vivre à l’avenir en parfait chrétien.

L’acte de foi se fait en cette sorte : Mon Dieu, je crois fermement que la confirmation que je vais recevoir a la vertu de donner la grâce du Saint-Esprit, pour faire les œuvres d’un parfait chrétien sans crainte ni honte. Accordez-la-moi, s’il vous plaît.

D. Que faut-il faire après l’avoir reçu ?

R. Il faut : 1° remercier Dieu de cette grâce ; 2° recevoir la bénédiction de l’évêque avec humilité ; 3° commencer dès ce jour à pratiquer les œuvres d’un parfait chrétien.

C’est aussi une belle dévotion de dire pendant une semaine sept fois le Pater et l’Ave chaque jour en l’honneur des sept dons du Saint-Esprit, et pour les demander à Dieu.

#### FRUITS.

Reconnaissant, mon Dieu, combien sont grands les avantages qu’on retire de la confirmation, je désire la recevoir avec les dispositions requises à la première occasion.

Mon Dieu, je rougis d’avoir foulé aux pieds la grâce de la confirmation par une vie molle et toute païenne. Faites, je vous prie, que je l’honore à l’avenir en vivant en parfait chrétien, et selon votre Évangile.

#### EXEMPLES.

Il est rapporté, dans les Actes des Apôtres, que les premiers chrétiens n’avaient qu’un seul cœur et qu’une seule âme, qu’ils mettaient tous leurs biens en commun ; {108} et que, sans craindre la rage des Juifs, ils faisaient profession publique du christianisme ; mais ce n’est qu’après avoir reçu le Saint-Esprit par l’imposition des mains des Apôtres, qu’ils donnaient ces marques illustres de leur fidélité à en suivre les impressions. Saint Bernard rapporte comme une chose notoire, dans la Vie de saint Malachie, que ce saint prélat rendit à un enfant malade d’esprit et de corps le jugement et la santé en le confirmant.

## SECONDE INSTRUCTION

Du sacrement adorable de l’eucharistie

### PREMIÈRE DOCTRINE

De ce qu’il faut croire touchant ce sacrement

D. Qu’est-ce que l’eucharistie ?

R. C’est un sacrement qui contient véritablement le corps, le sang, l’âme et la divinité de Notre-Seigneur Jésus-Christ sous les espèces du pain et du vin.

Le pain béni n’est que du pain commun, qui a quelque vertu particulière. Le crucifix n’est que l’image de Jésus mort pour nous sur la croix. Mais l’eucharistie contient véritablement Jésus-Christ tout entier, qui dans la dernière cène avec les Apôtres institua ce sacrement des sacrements[[319]](#footnote-320) par une merveilleuse effusion des richesses de son amour[[320]](#footnote-321). {109} Et si ce divin soleil y cache sa gloire sous les espèces sacramentelles, comme sous une nuée, ce n’est pas pour en obscurcir l’éclat, mais pour le tempérer[[321]](#footnote-322), pour nous donner un libre accès auprès de sa personne infiniment redoutable, et pour s’unir à chacun de nous, comme il s’était uni à notre nature par l’incarnation, dont l’Eucharistie est regardée pour ce sujet par les Pères comme une extension mystique.

D. Qu’appelez-vous espèces et apparences du pain et du vin ?

R. Ce sont la figure, la couleur, la saveur et l’odeur.

Ces choses sont appelées apparences du pain et du vin, parce qu’elles paraissent l’être ; et, à en juger selon les sens, on croirait qu’il a y là du vrai pain et du vrai vin : cependant il n’y en a que les accidents.

D. Le pain et le vin restent-ils dans ce sacrement ?

R. Non, mais ils sont changés au corps et au sang de Jésus-Christ par la vertu des paroles de la consécration[[322]](#footnote-323).

Il paraît par là que Jésus-Christ ne quitte pas le ciel pour se trouver sur nos autels, mais son corps et son sang y sont produits ; non point pour commencer à subsister, comme le vin auquel Notre-Seigneur changea l’eau pendant les noces de Cana, puisqu’ils subsistent déjà ; mais pour subsister d’une nouvelle manière, en ce sens qu’ils sont faits de la substance du pain et du vin, et mis à leur place sous les espèces sacramentelles par cette admirable transsubstantiation.

D. Le sang est-il avec le corps dans la sainte hostie, et le corps avec le sang dans le saint calice ?

R. Ils y sont, puisque Jésus-Christ étant immortel, et toujours vivant, ils ne peuvent pas être séparés l’un de l’autre. {110}

La vie, disent les médecins, subsiste et se conserve par le sang ; d’où il suit que si dans cet auguste mystère le sang de Jésus-Christ était séparé de son corps, il y perdrait son immortalité, ce qui ne peut être.

D. Le prêtre, qui communie sous les deux espèces, reçoit-il plus que le laïque, qui ne communie que sous une seule ?

R. Il reçoit deux fois Jésus-Christ ; mais il ne reçoit pas plus, puisque le laïque le reçoit tout entier aussi bien que lui.

Autrefois les laïques communiaient sous les deux espèces ; l’Église, en leur défendant de communier sous celle du vin, ne leur a point fait de tort ; mais elle en a usé fort sagement, obviant par là au danger qu’il y avait, dans une grande foule, de verser ce sang précieux ou même de le rejeter pour ceux qui ne peuvent supporter le vin.

D. Quand le prêtre rompt et divise la sainte hostie, divise-t-il le corps de Jésus-Christ ?

R. Il ne le divise pas, mais seulement les espèces du pain, et quant à ce sacré corps, il demeure tout entier sous la plus petite partie, aussi bien que sous la plus grande.

Il en est comme d’un miroir, quand il est brisé : le visage paraît tout entier dans chaque pièce, jusque dans la plus petite. Et la raison en est que le corps de Jésus-Christ étant dans ce sacrement d’une manière spirituelle, il faut qu’il soit tout dans toute l’hostie, et tout dans chaque partie, comme est l’âme dans le corps. Néanmoins le prêtre qui donne la communion ne doit pas pour cela partager l’hostie en deux, en dehors du cas de nécessité.

D. Comment se peut-il faire qu’un corps tout entier soit enfermé dans un si petit espace ? {111}

R. Ce n’est pas à nous à l’examiner, mais à le croire par une foi vive et ferme, puisque l’auteur même de ce présent inestimable rend témoignage à cette vérité[[323]](#footnote-324), lui qui est incapable de mentir[[324]](#footnote-325).

Jésus-Christ instituant ce sacrement s’expliqua sur la réalité par des paroles si claires, qu’elles ne laissent aucun lieu aux figures ni aux métaphores. Tenant du pain entre ses mains : Prenez et mangez, dit-il à ses apôtres, ceci est mon corps : non point, Ceci est la figure de mon corps, ceci représente mon corps, mais ceci est mon corps ; de sorte que pour ne point se trouver menteur, il a dû nécessairement produire en même temps son corps, de ce pain, par la vertu de sa parole toute-puissante, et avec laquelle il avait formé le monde de rien[[325]](#footnote-326). Et comme, à la fin de la cérémonie, il ordonna à ses disciples de célébrer les mêmes mystères en mémoire de lui, il leur communiqua aussi, et en leur personne à tous les prêtres, le pouvoir de faire en qualité de ses ministres ce qu’il venait de faire lui-même. Ainsi nier la réalité, c’est nier à Dieu sa toute-puissance et sa vérité. C’est encore combattre la foi de la primitive Église, dans laquelle la vérité du corps et du sang de Jésus-Christ était si universellement répandue, que les enfants mêmes la publiaient, et parlaient de ce sacrement comme d’un mystère que tout le monde connaissait[[326]](#footnote-327).

Dira-t-on qu’être caché et réduit comme à un point sous les chétives espèces du pain, paraît une chose trop humiliante pour un corps revêtu d’une gloire si éclatante ? {112} Mais cette humiliation de notre divin Rédempteur est certainement comparable à celle de la croix qu’il a voulu souffrir pour opérer notre salut. D’ailleurs elle se trouve heureusement plus que réparée, et par les avantages inestimables que l’Église en retire, avantages dont nous allons parler, et par la gloire extraordinaire qui en revient à Dieu. Car, 1° il reçoit par le sacrifice de la sainte messe un honneur proportionné à sa grandeur, tout infinie qu’elle soit, puisque c’est un sacrifice tout divin[[327]](#footnote-328), et d’une valeur qui va aussi jusqu’à l’infini ; 2° il fait éclater sur l’autel, comme sur un théâtre magnifique, sa puissance, sa sagesse, sa bonté et ses autres perfections avec une pompe incomparable ; 3° il opère tant de merveilles, capables de lui attirer les louanges et l’admiration des hommes et des anges dans cet auguste mystère, qu’il est comme un ouvroir de miracles[[328]](#footnote-329).

D. Le Père et le Saint-Esprit sont-ils dans ce sacrement avec le Fils ?

R. Ils y sont sans doute, puisque ayant une même divinité avec le Fils, ils ne peuvent pas être séparés de lui.

Il n’y a que le corps de Jésus-Christ qui soit mis dans la sainte hostie, et son sang dans le saint calice, en vertu des paroles sacramentelles ; mais parce que son corps et son sang sont unis ensemble, et son âme avec tous les deux, et la divinité avec le corps et l’âme, le sang, l’âme et la divinité se trouvent dans la sainte hostie comme de compagnie, et, au langage de l’école, par concomitance ; le corps, l’âme et la divinité sont dans le saint calice de la même manière : {113} et comme le Père et le Saint-Esprit ont une même nature que le Fils, ils y sont aussi par circumincession[[329]](#footnote-330), s’il est permis d’user de ce terme de la même école.

D. Combien de temps demeure Notre-Seigneur, quant à son humanité, dans notre corps après la communion ?

R. Il y demeure jusqu’à ce que les espèces soient digérées, ce qui va à un quart d’heure, plus ou moins.

La raison est qu’il y tient la place du pain, dont la substance y resterait tout autant de temps ; ce qui doit nous obliger à bien ménager ces précieux moments, pour avoir quelque part aux avantages inestimables de la présence d’un tel hôte.

D. Quels sont ces fruits merveilleux que nos âmes recueillent de l’adorable Eucharistie ?

R. Elle les nourrit, les fait croître en grâce, répare leurs forces, et les comble de consolation.

Jésus-Christ nous ayant donné son corps pour être l’aliment de nos âmes, il y produit les mêmes effets que fait la nourriture dans le corps, qu’elle sustente, fait croître, fortifie et réjouit[[330]](#footnote-331). C’est à quoi se peuvent réduire les autres effets merveilleux que les Pères attribuent à ce divin sacrement, disant qu’il guérit nos âmes de leurs infirmités, et les purifie de leurs taches[[331]](#footnote-332). Si elles sont arides, il les fait reverdir, en les arrosant du sang de Jésus-Christ[[332]](#footnote-333). Il les engraisse, pour le dire ainsi, de Dieu même[[333]](#footnote-334), {114} et les enrichit de l’abondance de ses grâces[[334]](#footnote-335). Il leur est une semence de vie[[335]](#footnote-336), et un antidote contre la mort du péché[[336]](#footnote-337) ; il les change en divinité[[337]](#footnote-338), et fait briller en elles les traits de l’image du Roi céleste[[338]](#footnote-339) ; il nous sert de viatique dans le grand voyage de l’éternité, et comme de chariot pour monter au ciel[[339]](#footnote-340) ; il est comme les arrhes de notre adoption[[340]](#footnote-341), le gage de notre salut[[341]](#footnote-342), le lien de l’Église militante avec l’Église triomphante[[342]](#footnote-343), et comme la frontière de la terre et du ciel[[343]](#footnote-344) ; enfin il est le nerf de notre âme, son espérance, son salut et sa vie[[344]](#footnote-345).

#### FRUITS.

Mon Sauveur Jésus-Christ, je crois fermement que vous êtes aussi véritablement sur nos autels que dans le ciel, parce que vous l’avez dit.

Soyez à jamais béni de nous avoir laissé un si précieux gage de votre amour. En reconnaissance de cette grâce, j’irai souvent vous adorer dans l’église, et m’y tiendrai avec respect et modestie.

#### EXEMPLES.

La foi de saint Louis pour la présence réelle parut avec éclat, lorsqu’apprenant la nouvelle de l’apparition d’un petit enfant à la place de la sainte hostie, au lieu d’accourir à une merveille si extraordinaire, il dit que la parole de Jésus-Christ le rendait plus certain de sa présence réelle au saint Sacrement que tous les miracles du monde. {115}

On connaît le prodige par lequel saint Antoine de Padoue obligea la mule d’un hérétique obstiné, nommé Bouibille, à fléchir le genou et courber la tête devant une hostie consacrée.

### SECONDE DOCTRINE

De la communion indigne

D. Quels maux fait celui qui communie indignement et en état de péché mortel ?

R. Il fait à Jésus-Christ une horrible injure, et se cause à lui-même des dommages extrêmes.

D. Quelle injure fait-il à Jésus-Christ ?

R. Il renouvelle autant qu’il est en lui les tourments et les outrages de sa passion et sa mort même.

1° Il le trahit par une espèce de baiser feint et dissimulé, comme fit Judas, et transmet son sacré corps dans un vase du démon, comme ce perfide le livra aux membres de ce malheureux chef de tous les impies[[345]](#footnote-346) ; 2° il se saisit de son corps adorable, et le prend comme par force, ainsi que firent les satellites après la trahison de Judas ; {116} 3° il lui lie, pour le dire ainsi, les mains, en l’empêchant par sa mauvaise disposition de verser dans son âme les grâces d’une digne communion[[346]](#footnote-347) ; il déchire comme à coups de fouet ses sacrées épaules par son péché[[347]](#footnote-348) ; 5° il ne lui fait pas moins d’outrages en le recevant avec une bouche souillée, que ne lui en firent les bourreaux en le souffletant, et en lui crachant au visage[[348]](#footnote-349) ; 6° comme ces impies fléchirent les genoux devant lui par moquerie, il dénient ainsi le respect de son attitude extérieure et déshonore, en réalité, celui qu’il fait semblant d’honorer ; 7° se donnant à lui dans l’état du péché, qui est le poison de l’âme, il lui présente un breuvage plus amer que celui des Juifs, et, à l’imitation de Judas, il mêle le venin d’une très noire malice à un banquet plein d’amour[[349]](#footnote-350) ; 8° il égorge, autant qu’il est en lui, cet innocent Agneau par son sacrilège, sacrilège capable de lui faire souffrir une seconde mort, si la première n’eût pas été suffisante pour l’expiation de tous nos crimes, dont il s’était rendu caution[[350]](#footnote-351) ; 9° il le crucifie et l’attache à une espèce de croix[[351]](#footnote-352), en le logeant dans une conscience gangrenée, impure, infecte, et qui lui est plus insupportable que ne fut la croix du Calvaire.

L’indigne communion a même quatre circonstances qui ne se trouvent pas dans le déicide des Juifs, et qui rendent les attentats de celui qui la fait, pires que ceux de ces perfides ; {117} car, 1°il les réitère, le malheureux, bien souvent, surtout quand il est prêtre[[352]](#footnote-353) ; 2° il reconnaît que Jésus, à qui il insulte avec tant d’audace, est vrai Dieu[[353]](#footnote-354) ; 3° il l’outrage de la sorte, après avoir été racheté par son précieux sang ; 4° il l’outrage dans son état de gloire, ce qui le rend plus criminel.

D. Quels sont les maux que celui qui communie indignement se cause à lui-même ?

R. 1° Il se rend coupable du plus détestable de tous les sacrilèges, et de la plus noire de toutes les ingratitudes[[354]](#footnote-355) ; 2° il empoisonne son cœur ; 3° il tue son âme ; 4° il donne entrée en lui-même au démon ; 5° il s’assujettit entièrement à sa tyrannie.

Ce qui rend son sacrilège si horrible, c’est qu’il profane, non pas un lieu ou un vase saint, mais un corps qui est la source de toute sainteté. L’énormité de son ingratitude paraît en ce qu’il offense son divin bienfaiteur par le moyen du plus signalé de ses bienfaits, et, qui plus est, il se sert de lui-même pour l’outrager[[355]](#footnote-356). Sa communion sacrilège est comme une épée aigüe qu’il s’enfonce dans les entrailles[[356]](#footnote-357) ; elle l’empoisonne, comme Judas fut empoisonné par la sienne[[357]](#footnote-358) ; elle donne au démon pouvoir de se saisir de lui, comme il se saisit de ce traître maudit après qu’il eut communié[[358]](#footnote-359).

D. Celui qui communie indignement s’attire-t-il d’autres malheurs ? {118}

R. 1° Il s’expose à un grand péril de devenir pire[[359]](#footnote-360), et de tomber dans le désespoir à l’heure de la mort ; 2° il s’engage à de grandes disgrâces pour cette vie, et aux peines les plus cruelles de l’enfer pour l’autre[[360]](#footnote-361).

Pascasius remarque que Judas chancelait sur l’exécution de son dessein détestable avant de recevoir le corps du Sauveur, mais qu’après l’avoir reçu, il ne balança plus, et que l’ayant exécuté, il s’alla pendre, et mourut dans le désespoir. Saint Paul attribue à la communion indigne les maladies et la mort même de plusieurs chrétiens de son temps. (I Cor., II.) Le feu d’enfer n’est pas assez violent pour punir un si horrible attentat[[361]](#footnote-362).

D. Qui sont ceux qui communient indignement ?

R. Ce sont ceux qui font des confessions sacrilèges.

Vous trouverez, dans la septième Doctrine de l’instruction suivante, dans quels cas les confessions sont sacrilèges.

Il est donc manifeste, par ce qui a été dit, qu’il vaudrait cent fois mieux ne jamais communier que de communier en état de péché : le faire c’est faire la plus haute de toutes les folies, puisque cela n’apporte ni profit, ni plaisir, ni honneur, et que cela cause des dommages, de cruels remords de conscience et une infamie éternelle. Aussi est-ce le démon qui conduit à de telles communions, pour se faire un trophée du plus salutaire de tous nos remèdes[[362]](#footnote-363).

#### FRUITS.

Qu’il faut, ô doux Jésus, que votre patience soit bien grande, puisqu’elle va jusqu’à ne pas abîmer sur-le-champ ceux qui profanent votre corps adorable par des communions sacrilèges ! {119}

Oh ! s’il était en mon pouvoir de réparer cet horrible outrage ! Au moins en ai-je un regret extrême, et je vous offre pour sa réparation tout l’honneur qui vous a été et sera à jamais rendu sur la terre et au ciel.

#### EXEMPLES.

Cinquante mille Bethsamites punis d’une mort soudaine pour avoir regardé l’arche d’alliance sans respect et par curiosité. (I Reg., VI.) Oza frappé aussi d’un coup mortel par la main de Dieu même pour l’avoir touchée et soutenue dans une occasion où elle était en danger de se renverser. (I Paralip., XIII.)

Saint Cyprien parle d’une femme qui, après avoir mangé des viandes offertes aux idoles, se présenta sans avoir expié son crime à la sainte table, et comme pour cacher son apostasie sous le voile de cette feinte piété. La sainte communion devint pour elle comme un poison subtil ; elle tomba à la renverse, fut agitée dans tous ses membres d’un tremblement effroyable, et expira au même endroit dans des convulsions épouvantables. Dieu, dit ce Père, tira cette vengeance publique et sévère de celle qui avait voulu tromper les hommes. Le même saint rapporte d’une autre femme que le diable se saisit d’elle et la tourmenta si fort, que cette malheureuse faisant l’office de bourreau contre elle-même, se mit la langue en pièces avec les dents, et mourut dans les tourments de la rage par la violence des cruelles douleurs qu’elle endurait aux entrailles. (Serm. de Laps.) {120}

Il est rapporté dans la Vie de saint Godefroi, évêque d’Amiens, que ce vigilant pasteur ayant défendu à ses prêtres de donner la communion pendant les fêtes de Pâques à ceux qui auraient mangé de la viande durant le Carême, un libertin coupable de ce crime se travestit en femme pour les tromper. Cet artifice diabolique lui réussit, mais à son grand préjudice ; il n’eut pas plutôt reçu le précieux corps de Jésus, que, par un terrible châtiment de la main de Dieu, il fut renversé par terre, commença à se rouler de côté et d’autre, et l’on vit en lui avec effroi les mêmes agitations que s’il eût été saisi du mal caduc le plus violent. (Sur., 8 Novemb.)

### TROISIÈME DOCTRINE

Préparation à la communion

D. Qui sont ceux qui profitent de la communion ?

R. Ce sont ceux qui la font avec les dispositions requises pour le corps et surtout pour l’âme.

Le soleil fait fleurir les plantes qui sont vivantes, et il dessèche celles qui sont mortes. Le feu ramollit la cire, et il durcit la terre. La viande soutient le corps qui est sain, et elle accable l’estomac délabré. Ainsi ce divin sacrement, qui est un soleil, un feu, et l’aliment de nos âmes, y agit diversement selon leurs différentes dispositions[[363]](#footnote-364).

D. Quelles sont les dispositions du corps ?

R. Il faut : 1° être habillé simplement et modestement ; 2° n’avoir rien mangé depuis minuit ; 3° ne pas se presser ; 4° tenir les yeux baissés ; 5° ouvrir médiocrement la bouche ; 6° avancer un peu la langue ; 7° passer après la communion quelque temps sans cracher ni manger. {121}

Il est juste de se présenter à la sainte table avec un habit propre et honnête, afin d’honorer Jésus-Christ par l’ornement du corps, aussi bien que par l’appareil de l’âme ; mais il est plus intolérable encore d’y apporter le luxe et la mollesse. C’est comme insulter ce Roi de gloire, en se présentant à lui avec les livrées de Satan[[364]](#footnote-365), et dans un état infiniment opposé à l’humiliation qu’il recherche, soit dans ce mystère, où il est couvert des accidents du pain et du vin, comme de chétifs haillons ; soit dans sa passion, où il parut couronné d’épines avec un manteau d’écarlate usé, et dans l’ignominie d’un lépreux par suite du mélange de son sang avec les crachats dont son visage était couvert. L’empereur Héraclius fut obligé de prendre un habit simple pour pouvoir porter en triomphe sur le Calvaire la sainte croix, après l’avoir retirée d’entre les mains des Perses.

D. Quelles sont les dispositions de l’âme ?

R. Il y en a quatre principales, qui sont une intention droite, une grande pureté de conscience, une sainte avidité, la dévotion actuelle.

Comme il n’y a que Jésus-Christ qui puisse mettre dans notre âme ces quatre dispositions[[365]](#footnote-366), il est très nécessaire de commencer notre préparation à la communion par lui demander très instamment cette grâce.

D. En quoi consiste l’intention droite ?

R. Elle consiste à ne pas aller à la communion par contrainte, par coutume, par respect humain, par quelque motif de vanité où d’intérêt temporel ; mais dans la vue d’honorer Dieu, de se transformer en Jésus-Christ et d’obtenir de lui quelque grâce pour soi ou pour les autres. {122}

C’est profaner une des actions les plus saintes de notre religion, que de ne pas communier avec une pure intention ; et comme Jésus-Christ, instituant ce sacrement, se proposa pour fin principale la gloire de son Père, notre transformation en lui-même[[366]](#footnote-367) et le bien de nos âmes, c’est avec ces motifs que nous devons nous en approcher. Nous devons y ajouter le souvenir de la passion du Sauveur, comme il nous l’a recommandé lui-même[[367]](#footnote-368).

D. En quoi consiste la pureté de conscience ?

R. Elle consiste à avoir l’âme purifiée de tout péché mortel, et, autant qu’il se peut, du péché véniel.

Puisque l’on reçoit dans la communion le pain des Anges, le Fils de Marie, et un Dieu fait homme, il faudrait y apporter une pureté angélique, une innocence virginale et une sainteté toute divine[[368]](#footnote-369) ; mais cela n’étant pas en notre pouvoir, au moins on doit se purifier de tout péché mortel, et, autant qu’on le peut, du péché véniel, qui ternit la beauté de l’âme et refroidit la charité, dont la ferveur est nécessaire pour communier dignement. Il faut surtout être exempt de toute haine et de toute impureté : de toute haine, parce que l’adorable Eucharistie est un sacrement d’amour et un mystère de paix[[369]](#footnote-370) ; de toute impureté, parce qu’elle contient une chair plus pure que les esprits mêmes, et qui est une source de chasteté : recevoir Jésus dans un corps souillé de ce vice, c’est placer le fils de la reine des vierges auprès de l’idole de Vénus[[370]](#footnote-371). {123} Quant aux illusions nocturnes, qui arrivent sans qu’il y ait de notre faute, voici le sentiment de saint Thomas : comme elles sont toujours accompagnées de quelque souillure du corps, et suivies quelquefois de divagations de l’esprit, le respect dû aux saints mystères demande qu’on s’en abstienne les jours où on y est tombé, à moins qu’il n’y ait quelque nécessité particulière de célébrer. Cet Ange de l’école remarque encore après saint Jérôme (3 p. q. 80, art. 1) : que s’il était ordonné aux Juifs de ne pas s’approcher de leurs femmes lorsqu’ils devaient manger les pains de proposition, à plus forte raison est-il nécessaire, au moins d’une nécessité de bienséance, aux chrétiens, d’observer cette loi avant de se nourrir de la chair immaculée de l’Agneau sans tache.

D. Que doivent faire, pour avoir cette pureté de conscience, ceux qui ont vécu longtemps dans le péché mortel ?

R. Ils doivent, en premier lieu, se confesser à un vertueux et sage confesseur, puis vaquer aux exercices de la pénitence avant de communier, pour ne pas blesser, par une communion précipitée, et leur conscience, et la conscience de leur confesseur qui la leur permet[[371]](#footnote-372).

Il est constant que la communion suppose la sincère conversion du cœur ; mais les rechutes perpétuelles des pécheurs endurcis que l’on admet d’abord aux sacrements, font voir que leur conversion n’est souvent qu’apparente. {124} Quand même elle serait véritable, et qu’ils obtiendraient le pardon de leurs péchés par l’absolution, il serait à propos qu’ils s’abstinssent quelques jours de la sainte table, pour les employer aux exercices de la pénitence, purifier leur âme des fantômes de leurs souillures précédentes[[372]](#footnote-373), et entrer dans les dispositions que demande un si grand sacrement[[373]](#footnote-374). Il serait téméraire de vouloir monter d’abord des pieds du Sauveur à sa tête[[374]](#footnote-375). Un criminel de lèse-majesté à qui le roi aurait fait grâce, passerait pour le plus effronté de tous les hommes, s’il allait s’asseoir le même jour à sa table. Et ici il s’agit, non pas seulement de s’asseoir à la table du Roi des rois, mais de le manger lui-même sous les espèces du pain. David ne voulut voir Absalon que deux ans après lui avoir pardonné le parricide qu’il avait commis en la personne de son frère Ammon. Il faut donc que le pénitent qui a croupi dans le péché, mette quelque intervalle entre la confession et la communion, pour laver sa conscience de l’eau de ses larmes, pour affliger son corps par le jeûne et par d’autres mortifications convenables, pour vaquer à la prière et à la pratique des œuvres de miséricorde ; en un mot, pour travailler à mourir au péché, au monde et à lui-même, et à vivre à Dieu en Jésus-Christ[[375]](#footnote-376)

D. Que doivent faire, pour avoir cette pureté de conscience, ceux qui fréquentent les sacrements ? {125}

R. Ils doivent bien prendre garde à ne pas s’en approcher par pure coutume, pour la seule rencontre d’une indulgence ou d’une grande fête ; mais se confesser avec un vif regret de leurs fautes, communier avec grande ferveur, et se rendre dignes de cette fréquentation par une vie innocente[[376]](#footnote-377).

Il serait à souhaiter que les fidèles de ce temps imitassent ceux de l’Église primitive dans leur sainte coutume de communier chaque jour, pourvu que ce fût avec les dispositions requises[[377]](#footnote-378) ; puisqu’il n’est rien qui fortifie une âme à l’égal du pain de vie, rien qui la recueille à l’égal du Roi de gloire, rien qui l’échauffe à l’égal du Soleil de justice, rien qui la réjouisse à l’égal du Dieu de toute consolation. Ceux qui négligent de s’approcher souvent de la sainte table auront un grand compte à rendre du mépris qu’ils font du plus souverain de tous les remèdes, du plus précieux de tous les trésors, et du plus riche de tous les gages de l’amour de Dieu. C’est ce qui a donné lieu au pieux Grenade de dire qu’on a tort de tant blâmer ceux qui fréquentent les sacrements, sous ce prétexte qu’ils ne le font pas avec assez de révérence. « Quelquefois, dit-il, il peut se rencontrer en cela quelque abus ; mais il y a bien d’autres désordres à reprendre dans le monde, sans invectiver avec tant de chaleur contre celui-là, et, tout bien considéré, on perd davantage en s’éloignant de la communion qu’en s’en approchant peut-être un peu trop souvent. » (3. Traité du Mémorial, ch. 10.) {126}

On ne prétend donc pas dissuader la fréquente communion, mais on voudrait fort persuader la pureté de vie qu’elle demande[[378]](#footnote-379) ; on voudrait inspirer la pratique des règles que les Saints donnent là-dessus. La première est de saint François de Sales, qui dit (Introduc. p. II, ch. XX) que pour mériter de communier tous les huit jours, il faut mener une vie exempte de péché mortel, et n’avoir point d’affection au péché véniel ; or cette affection se trouve certainement en ceux qui s’en confessent souvent, et qui y retombent toujours, non seulement par surprise, ce qui est inévitable, mais aussi de propos délibéré, et par l’effet d’un mauvais penchant ou d’une longue habitude. La seconde est de saint Antonin (III p., tit. XIII, c. VI, § 13), qui demande de ceux qui veulent communier souvent, que leur vie y soit une préparation continuelle par la fuite des péchés les plus légers, et par la mortification de leurs passions ; qu’ils s’éloignent des vanités, des sensualités et des récréations mondaines ; qu’ils se dégagent des occupations superflues, qui empêchent la vigilance sur soi-même ; qu’ils s’exercent enfin dans la pratique de la méditation et des vertus chrétiennes, surtout de la crainte et de l’amour de Dieu. La troisième est de saint Bonaventure (l. 2 de Perfect. Religios., c. LXVII), qui, parlant de ceux qui ne sont ni aussi innocents que les premiers chrétiens, ni assez criminels pour que le vice les domine, dit qu’ils doivent s’éloigner quelquefois de la sainte table, pour apprendre à révérer le Seigneur ; qu’ils doivent s’en approcher quelquefois pour s’exciter à l’aimer, un tel hôte méritant en effet du respect et de l’amour[[379]](#footnote-380) ; en sorte, néanmoins, que chacun penche du côté qu’il reconnaît par sa propre expérience lui être plus profitable. {127}

### SUITE DE CETTE DOCTRINE

D. En quoi consiste la sainte avidité que vous avez mise au nombre des dispositions nécessaires à la communion ?

R. Elle consiste en un désir ardent de recevoir le pain de vie dans le fond de son âme, afin qu’elle en soit rassasiée et vivifiée[[380]](#footnote-381).

L’ardeur de ce désir élargit le cœur, et plus le cœur est élargi, plus il est rempli des dons célestes dans la communion[[381]](#footnote-382) : plus un vase est grand, plus il peut recevoir d’eau d’une source abondante. Avec quelle ardeur l’enfant qui n’a pas été allaité de tout le jour, ne soupire-t-il pas après le sein de sa mère ? L’âme est nourrie du lait de la grâce dans ce sacrement[[382]](#footnote-383), où Jésus-Christ ne dédaigne pas de se faire notre nourrice[[383]](#footnote-384), pour nous allaiter d’un lait divin[[384]](#footnote-385).

D. En quoi consiste la dévotion actuelle ?

R. Elle consiste dans une forte et vigoureuse application de l’âme à considérer les merveilles de ce divin mystère, et à s’élancer vers lui par de ferventes affections.

Le caractère propre de la dévotion est d’appliquer l’âme au culte et au service de Dieu avec ardeur et promptitude ; d’où vient que, pour employer le mot de saint Antonin, elle en est comme la graisse. (III p., tit. XII, c. X.) {128} Or de même que le corps est engraissé par la vertu de la chaleur naturelle, l’âme l’est aussi par la chaleur de la charité ; et cette chaleur est excitée par de pieuses considérations, elle s’entretient par des affections ardentes.

D. Pourquoi faut-il avoir la dévotion actuelle dans la communion ?

R. La majesté également aimable et redoutable du Roi qu’on y reçoit, le demande, et cela est nécessaire pour en retirer des fruits abondants.

Il n’y a que les aigles qui méritent de s’approcher du corps adorable du Fils de Dieu[[385]](#footnote-386). C’est pour eux, parce qu’ils portent leur vol bien haut, que cette table est préparée, non pour les corbeaux, qui ne volent que fort bas[[386]](#footnote-387). La divine Eucharistie a pour son effet propre une certaine réfection spirituelle, par laquelle l’âme goûte la douceur ineffable du pain de vie, et est animée d’une nouvelle vigueur : or il est certain, dans le sentiment de tous les théologiens, que ceux-là seulement en recueillent ce doux fruit, qui font la communion avec la dévotion actuelle ; parce que pour être rassasié de cet aliment savoureux, pour goûter sa douceur, pour recevoir par sa vertu une nouvelle force, il est nécessaire de le recevoir, de le digérer, et de s’en nourrir ; ce qui ne se fait que par de pieuses considérations et de ferventes affections, et c’est là la dévotion actuelle. Aussi saint Bonaventure conseillait-il à ceux qui se trouvent distraits et indévots, de différer leur communion jusqu’à ce qu’ils soient mieux disposés à la faire[[387]](#footnote-388) ; {129} et saint Chrysostome n’hésite pas à dire que s’en approcher témérairement et sans l’application requise, c’est attirer la vengeance de Dieu sur nos têtes[[388]](#footnote-389).

D. Comment s’acquiert la dévotion actuelle que demande la communion ?

R. C’est en commençant dès la veille à s’y préparer, et en employant, comme dit saint François de Sales, le ciseau, le marteau et le pinceau à cette préparation.

Il est très difficile, pour ne pas dire impossible, de passer d’abord d’un état de dissipation et de tiédeur à l’état de recueillement et de ferveur que requiert la communion. Ce n’est donc pas trop de donner au moins un jour de préparation à une action de cette importance. Il semble qu’on ne saurait mieux s’y préparer, qu’en y employant : 1° le ciseau, par le retranchement des paroles inutiles, des soins superflus et des passions immodérées ; afin de bien purifier et la langue sur laquelle le Roi de gloire doit être mis pour entrer dans l’âme, et l’esprit qui lui doit servir comme de tabernacle, et le cœur qui en doit être le trône ; 2° le marteau, par la rigueur du jeûne et par la mortification des sens ; afin de prendre quelque légère part aux peines que Jésus endura dans sa passion, dont ce sacrement est le mémorial ; 3° le pinceau, par la pratique du recueillement extérieur et intérieur, de la lecture spirituelle, de la prière, de la douceur, de l’humilité et de l’obéissance, afin de parsemer le lit nuptial de l’Époux céleste de ces fleurs rares[[389]](#footnote-390), et de l’embaumer de ces parfums agréables.

D. Qu’y a-t-il encore à faire pour se préparer à la communion ? {130}

R. Il faut le matin se dégager de tout embarras et oublier toutes choses, pour soupirer après Jésus, s’absorber entièrement en lui et le recevoir avec toute la ferveur possible.

C’est ce que nous apprend la conduite de Dieu à l’égard de Moïse, à qui il commanda de quitter ses souliers avant de s’approcher du buisson d’où il lui parlait ; et quand il le fit monter sur le mont Sinaï pour lui communiquer les points de la loi, il voulut qu’il fût seul et il le couvrit d’une épaisse nuée qui lui dérobait la vue de tous les objets sensibles. Or, pour entrer dans toutes ces dispositions, il faut d’abord dès le réveil tourner son esprit vers ce Dieu d’amour dont on attend l’heureuse visite, et lui dire : O mon aimable Jésus, je vous adore. Ah ! qu’il me tarde de m’unir à vous par une digne communion ! Accordez-moi, s’il vous plait, cette grâce. Puis se tenir bien recueilli et en silence, aller le plus tôt qu’il se peut à l’église avec modestie, et, après s’être confessé et avoir fait au moins une partie de sa pénitence dans un esprit de componction, produire les actes qui doivent précéder la communion avec une ferveur extraordinaire.

D. Quels sont ces actes ?

R. Ce sont des actes de foi, d’humilité, d’amour de Dieu et du prochain[[390]](#footnote-391), et d’un désir de communier fort ardent et accompagné de prière et de confiance.

Les pensées pieuses de l’esprit ayant pour résultat d’embraser les affections du cœur[[391]](#footnote-392), il est bon de faire avant ces actes quelque petite considération pour les exprimer avec plus d’ardeur.

D. Comment se fait l’acte de foi ?

R. Mon Sauveur Jésus-Christ, je crois que vous êtes tout entier dans la sainte hostie ; {131} oui, je le crois plus fermement que si je vous voyais, et je suis tout prêt à donner ma vie pour la défense de cette vérité.

Cette foi vive étant la source de tous les saints transports d’une âme dévote vers son divin Époux, il est important de l’éveiller par la considération de l’infaillibilité de sa divine parole[[392]](#footnote-393).

D. Comment se fait l’acte d’humilité ?

R. Hélas ! ô Roi de gloire, comment osé-je me présenter ici pour vous recevoir ! Je m’en reconnais indigne, et je n’aurais garde de le faire si vous-même n’aviez la bonté de m’y convier. Sainte Vierge, Anges et Saints du paradis, suppléez, je vous prie, à tout ce qui me manque.

La Vierge fut saisie d’une sainte frayeur à la voix de l’Ange, parce qu’elle sentit le souverain juge descendre dans son sein[[393]](#footnote-394). La terre fut ébranlée sous le poids de la croix, comme si elle hésitait à la recevoir[[394]](#footnote-395). De quel sentiment de respect et de vénération doit donc être pénétrée l’âme qui va communier, elle qui, étant le centre de la misère et un cloaque d’immondices, va s’unir à celui qui est un océan sans fond de perfection, et une source inépuisable de toute sainteté ? L’humilité des Mages, qui se prosternèrent à ses pieds pour adorer l’enfant Dieu, ne lui suffirait pas[[395]](#footnote-396).

D. Comment se fait l’acte d’amour ?

R. Il est bien juste que je vous aime, ô Dieu d’amour, vous de qui je me vois tant aimé. Oh ! si j’avais l’amour de tous les Séraphins ! {132} Au moins, vous aimé-je par dessus toutes choses, et le prochain comme moi-même pour l’amour de vous, et je me propose de le témoigner à l’avenir par mes œuvres.

Jésus-Christ est un soleil d’où naissent des rayons d’amour[[396]](#footnote-397), surtout dans ce sacrement, où son immense charité le fait descendre dans un abîme d’humiliation, pour nous élever sur le trône de sa gloire, nous qui par nos crimes mériterions d’être mis sous les pieds de Lucifer. Que si l’amour est un aimant qui en attire un autre[[397]](#footnote-398), quel retour ne devons-nous pas avoir pour lui ?

D. Comment se produit l’acte de désir ?

R. Reconnaissant, ô mon aimable Jésus, que je ne puis rien sans vous, j’ai un désir extrême de vous recevoir dans mon cœur. Venez donc dans ce cœur, je vous en conjure. Venez-y pour l’éclairer de votre divine lumière, et l’embraser de votre saint amour ? Venez-y pour le fortifier du pain de votre grâce, et le réjouir du vin de vos consolations. C’est ce que je désire, c’est ce que je demande, c’est ce que j’espère, tout indigne que j’en suis.

Le Sauveur, dit saint Thomas, produit à peu près les mêmes effets dans nos âmes par la communion, qu’il opéra dans le monde par l’Incarnation ; et puisqu’il s’y donne lui-même à nous, il y a grand lieu d’espérer qu’il ne nous refusera pas ses dons.

D. Que faut-il faire pendant la communion ?

R. Il faut : 1° dire le Confiteor avec le clerc dans un esprit de componction, et le Domine non sum dignus dans un vif sentiment de son indignité à recevoir un si grand Roi ; 2° adorer ce divin hôte avec un très profond respect, quand il se présente par la main du prêtre ; 3° s’unir à lui par un acte fervent d’amour au moment où on le reçoit. {133}

De tous ces actes, il n’en est pas un qui puisse mieux suppléer à notre défaut que l’acte d’humilité, comme il paraît dans le centenier, qui se rendit digne de recevoir le Fils de Dieu dans sa maison, en s’en reconnaissant indigne[[398]](#footnote-399).

#### FRUITS.

Ô divin Jésus, je reconnais que quand j’aurais la pureté et la ferveur des Anges, je ne mériterais pas de vous recevoir une seule fois en toute ma vie.

Pardon, s’il vous plaît, pour mes négligences passées dans mes communions.

Je désire avec votre grâce apporter à l’avenir les mêmes dispositions à chacune d’elles, que si elle devait être la dernière.

#### EXEMPLES.

Saint Jean Chrysostome s’éloigna un jour des saints mystères, pour avoir senti quelque petit mouvement d’indignation, en voyant l’opiniâtreté importune de deux évêques ses suffragants qui lui portèrent des plaintes l’un contre l’autre au moment où il se préparait à célébrer. Dom Barthélémy des Martyrs s’en abstenait une fois la semaine par respect. Saint François de Sales approuve la conduite d’un confesseur, qui avait différé la communion à une dame sujette à dire des paroles trop aigres. (L. II, ép. 39.)

La bienheureuse Imelda Lambertini, âgée de moins de douze ans, mérita par l’ardeur de ses désirs de communier miraculeusement, bien que cette faveur lui eût été refusée jusque-là par ses supérieurs, eu raison de son extrême jeunesse. À peine eut-elle reçu la sainte hostie qu’elle expira aussitôt de joie et d’amour en faisant sa première communion. {134}

Sainte Thérèse, ce séraphin terrestre, ne communiait presque jamais qu’après une confession entrecoupée de sanglots et arrosée de larmes pour les plus légères imperfections. Approchant de la sainte table, ses cheveux se hérissaient, et il lui semblait qu’elle allait s’abîmer, tant les impressions de sa foi vive et de sa profonde humilité étaient fortes. La sainte hostie se détacha un jour de la main de l’évêque d’Avila, et s’envola dans sa bouche pour apaiser son désir ardent de s’unir à l’Époux céleste. Cette sainte incomparable faisait encore éclater sa dévotion envers cet adorable mystère, par le soin extraordinaire qu’elle prenait de la netteté et de la propreté des églises, des autels et de toutes les autres choses qui en font l’appareil.

### QUATRIÈME DOCTRINE

De l’action de grâces

D. Que faut-il faire pendant que la sainte hostie est sur notre langue ?

R. Il faut dire de cœur : Mon Sauveur Jésus-Christ, bénissez, s’il vous plaît, ma langue, afin qu’elle ne vous offense plus désormais, mais qu’elle vous loue éternellement.

Celui qui ferait servir un calice à des usages profanes, commettrait sans doute un horrible sacrilège ; mais c’est aussi une espèce de profanation détestable, que d’employer une langue consacrée par le corps de Jésus-Christ, empourprée de son sang, et qui lui a servi de trône, à renier, à médire, à proférer des paroles outrageantes ou malhonnêtes, ou bien à chanter des chansons lascives, {135} qui comme un venin diabolique infectent les cœurs[[399]](#footnote-400).

D. Que faut-il faire après avoir avalé la sainte hostie ?

R. Il faut faire une profonde révérence au saint Sacrement, et considérant qu’on porte Jésus-Christ dans son cœur comme dans un ciboire, se retirer avec modestie un peu à l’écart, pour employer au moins un quart d’heure à l’action de grâces.

Ce serait faire un affront sanglant à un homme de médiocre condition, qui nous visiterait pour nous rendre quelque service, si, au lieu de lui faire un accueil honnête et de lui témoigner notre reconnaissance, nous le quittions brusquement pour aller parler à d’autres. De tous les moments de notre vie, il n’en est pas de plus favorable que celui de la présence corporelle de Jésus-Christ dans notre cœur[[400]](#footnote-401). Il est donc de la dernière nécessité de rendre tout l’honneur possible à cet hôte divin par un entretien respectueux ; et de bien ménager ces précieux moments, en ouvrant le sein de nos âmes pour recevoir les douces influences du Soleil de justice, comme la perle ouvre le matin ses écailles pour recueillir la rosée du ciel.

D. Comment se fait l’action de grâces ?

R. Elle consiste en six actes différents, savoir : d’adoration, d’admiration, de remerciement, d’offrande de soi-même, de protestation et de demande.

Ces six actes sont comme autant d’hommages que nous rendons au Roi de gloire, et de moyens pour être réellement nourris de ce pain des Anges.

D. Comment se fait l’acte d’adoration ?

R. Je vous adore avec vos Anges, ô divin Jésus, et vous reconnais pour mon Dieu et mon souverain, de qui je dépens en toutes choses, et sans qui je ne suis ni ne puis rien. {136}

L’escabeau même des pieds de Dieu, c’est-à-dire le corps qu’il a pris de Marie, mérite nos adorations[[401]](#footnote-402). Et plus il s’abaisse en venant loger dans nos chétifs cœurs, plus nous sommes obligés de l’honorer, en lui faisant l’accueil le plus respectueux qu’il nous sera possible.

D. Comment se fait l’acte d’admiration ?

R. Est-il possible, ô mon Dieu, que vous vous soyez donné à ce pécheur d’une manière si pleine d’amour ? Que toutes les créatures viennent se prosterner à vos pieds pour admirer et louer votre immense bonté !

Sainte Élisabeth, se voyant honorée de la visite de la Mère de Dieu, s’écria toute ravie en admiration : D’où me vient ce bonheur, que la Mère de mon Dieu vienne à moi ? Mais combien est-il plus juste d’entrer dans un semblable transport à la visite de Dieu même ?

D. Comment se fait l’acte de remerciement ?

R. Comment reconnaîtrai-je cette faveur inestimable, ô Roi de gloire, moi qui suis un chétif ver de terre. J’en suis entièrement incapable, et je vous prie de vous en louer vous-même. Je vous offre toutes les louanges qui vous ont été, sont, et seront à jamais données sur la terre et au ciel. Je souhaiterais de les pouvoir multiplier de moment en moment, jusqu’à l’infini, pendant l’éternité, et, autant que j’en suis digne, je vous en remercie de toute l’étendue de mon âme.

Sainte Vierge, Anges, saints et saintes du paradis, louez, je vous prie, bénissez, et aimez Dieu pour moi maintenant et à jamais.

Dieu ayant nourri les Israélites de la manne dans le désert, leur ordonna d’en garder un plein vase dans l’arche d’alliance, afin qu’ils ne perdissent jamais le souvenir de cette grâce. {137} Quelle reconnaissance n’attend-il donc pas de nous pour nos communions ! pour nos communions, dis-je, où il nous nourrit, non pas de la rosée du ciel, mais du Dieu du ciel ; non pas d’une viande sujette à se corrompre, mais d’un aliment qui préserve de la corruption ; non pas d’un pain pétri de la main des Anges, mais d’un sacrement, qui est le chef-d’œuvre des mains de Dieu. Aussi n’y a-t-il rien qui lui soit agréable comme une parfaite gratitude, car elle fait de l’homme un orgue mystique, employé à glorifier le Très-Haut[[402]](#footnote-403) ; rien qui lui déplaise à l’égal de l’ingratitude, car elle est comme une digue fatale qui arrête le cours de la grâce[[403]](#footnote-404).

D. Comment se fait l’offrande de soi-même ?

R. Puisque vous vous donnez tout à moi, ô Dieu d’amour, il est bien juste que je me donne tout à vous. Je vous offre donc ce que j’ai et ce que je suis, et m’abandonne entièrement à votre sainte volonté.

Tout le monde n’est qu’un néant au prix de Dieu, et chaque personne particulière n’est qu’un néant de ce néant. Quoi donc de plus juste que de nous sacrifier à lui sans réserve, après qu’il s’est donné tout entier à nous par la communion[[404]](#footnote-405) ? C’est dans cet heureux moment que ces paroles de l’épouse viennent fort à propos : Mon bien-aimé est à moi, et je suis à lui. Mais quelle injure pour une si haute majesté, quel malheur pour nous, si après cette offrande de nous-mêmes nous nous asservissons au démon par le péché mortel, ou si nous usons de nos sens ou de nos biens contre la volonté de Dieu ! {138}

D. Comment se fait l’acte de protestation ?

R. Me confiant en votre sainte grâce, ô mon unique appui, je proteste de vous servir à l’avenir avec fidélité, et renonce pour cet effet à Satan, à ses pompes et à ses œuvres.

Descendez dans cet acte aux fautes qui vous sont le plus ordinaires, et aux pratiques de piété dont l’occasion est fréquente, vous animant à fuir celles-là, et à embrasser celles-ci par quelque sérieuse réflexion sur les bienfaits inestimables de la sainte Eucharistie et de la passion dont elle est le mémorial, et vous réglant sur les vertus du Sauveur qui paraissent avec éclat dans l’un et dans l’autre de ces deux mystères.

D. Comment se fait l’acte de demande ?

R. Ô mon divin Rédempteur, qui connaissez le fond de mon extrême misère, je vous conjure, par les mérites de votre amère passion, de me défendre à l’avenir contre les attaques du monde, du diable et de la chair, afin que je n’y succombe jamais par le péché ; de me donner lumière, amour et force, afin que je connaisse, que j’aime et que j’accomplisse toujours votre sainte volonté ; de m’accorder enfin le don de persévérance, afin que je vous bénisse pendant l’éternité.

J’implore aussi votre miséricorde pour les besoins spirituels et temporels de l’Église, de l’État, du diocèse, de ma famille, de mes parents, de mes amis et de mes ennemis.

Sainte Vierge, mon bon ange, saint Joseph, saint N., mon patron, Anges, saints et saintes du paradis, joignez, s’il vous plaît, vos prières aux miennes, afin que je sois exaucé.

Cette prière doit être soutenue d’une ferme espérance, fondée sur l’immense bonté de Dieu et sur les effusions ineffables qu’il en fait dans ce mystère.

D. Comment faut-il passer le jour de la communion ? {139}

R. Il faut se tenir bien recueilli, et ne s’occuper qu’à des exercices de dévotion et de charité.

Pour entretenir la chaleur du four, il faut y mettre du bois, ou en tenir la bouche fermée. De même la ferveur de la dévotion que la communion excite s’entretient par le recueillement des sens extérieurs, qui sont les fenêtres de l’âme, et par les pratiques de piété ; par exemple assister aux offices, lire, prier, instruire, visiter le saint Sacrement, les malades, les prisons et les hôpitaux.

D. Quel est le principal fruit qu’il faut recueillir de la communion ?

R. C’est de mener une vie conforme à celle de Jésus-Christ, et de ne respirer que pour lui.

Le Fils de Dieu est venu en ce monde pour élever les hommes à une vie divine, commençant par la communiquer à son humanité sainte, afin de la faire passer d’elle à nous[[405]](#footnote-406). Il nous mérita cette vie par sa mort, où la croix fut comme la couche sur laquelle il nous enfanta[[406]](#footnote-407) par l’ouverture de son côté[[407]](#footnote-408), que la lance transperça[[408]](#footnote-409). Il nous la donne quant à sa substance par le sacrement du baptême[[409]](#footnote-410), où nous recevons la grâce habituelle, qui, étant un rayon et un écoulement de la nature de Dieu, comme disent les théologiens, nous rend ses enfants adoptifs. Mais par le sacrement de l’Eucharistie, il nous met en état de pouvoir exercer les fonctions de cette vie surhumaine, puisqu’il se greffe, pour ainsi dire, lui-même au milieu de nous[[410]](#footnote-411), afin d’ennoblir nos puissances ; {140} qu’il nous transforme en lui[[411]](#footnote-412), pour nous faire entrer dans ses sentiments ; et qu’il nous fait passer à un état tout divin[[412]](#footnote-413), pour diviniser nos pensées, nos affections, nos intentions et nos œuvres.

Si donc nous ne voulons pas ruiner son ouvrage et renverser ses desseins, nous devons de toute nécessité employer après la communion tout ce que nous avons de force et d’industrie pour mener une vie toute divine et conforme à celle de Jésus-Christ, par une fermeté pratique des vertus chrétiennes[[413]](#footnote-414). Et comme il veut bien nous nourrir de lui-même, il est juste que nous ne vivions et ne respirions que pour lui[[414]](#footnote-415). Nos corps et nos sens deviennent véritablement siens[[415]](#footnote-416) par ce mélange de notre substance avec la sienne, que les Pères comparent au mélange de deux cires fondues ensemble ; nous avons donc une étroite obligation de les révérer comme siens, et de ne jamais les employer à des usages criminels[[416]](#footnote-417) : autrement ce serait incorporer et livrer au démon les membres de Jésus-Christ[[417]](#footnote-418) ; ne pas profiter de la communion, ce serait s’attirer une terrible vengeance[[418]](#footnote-419). {141}

#### FRUITS.

Hélas ! ô redoutable Jésus, si vous avez ruiné de fond en comble la ville de Jérusalem, pour avoir été ingrate à votre visite et négligente à en profiter, quel sujet n’ai-je pas de redouter votre juste colère, moi qui vous ai tant de fois reçu sans aucun vrai sentiment de reconnaissance et sans aucun fruit ?

Je vous en demande très humblement pardon. Faites-moi, je vous prie, miséricorde, ô divin Jésus, et bénissez la forte résolution que je fais de ne jamais plus communier sans faire mon action de grâces, et tâcher d’en profiter.

#### EXEMPLES.

La divine Marie ayant reçu dans son sein virginal le Fils de Dieu, commença d’abord à reconnaître cette faveur signalée par sa promptitude à obéir à l’inspiration divine, par la vigueur avec laquelle elle traversa les montagnes de la Judée, par les témoignages de l’amour tendre et cordial qu’elle donna à sainte Élisabeth, et par la ferveur avec laquelle elle chanta son cantique de louange. C’est ainsi qu’une âme dévote, après avoir reçu Jésus dans la communion, doit en reconnaissance de cette grâce être prompte à suivre les bons mouvements intérieurs, s’élever à des actions héroïques de vertu, servir et secourir le prochain avec tendresse, prier Dieu et chanter ses louanges avec ferveur.

Sainte Marguerite, fille d’un roi de Hongrie, jeûnait au pain et à l’eau la veille de ses communions, et passait toute la nuit en prières. Le jour qu’elle avait communié, elle ne s’occupait qu’à louer son divin Époux, et à s’entretenir avec lui par des colloques amoureux, gardant pour cet effet un profond silence, et ne mangeant que sur le soir. {142}

### CINQUIÈME DOCTRINE

De l’auguste sacrifice de la messe

D. Qu’est-ce que la sainte messe ?

R. C’est un sacrifice par lequel Jésus-Christ est immolé et offert à Dieu sans effusion de sang.

Le sacrifice consiste dans l’offrande d’une chose sensible qu’un ministre légitime fait à Dieu au nom de tout le peuple, détruisant ou changeant cette chose, pour reconnaître par là que Dieu est le premier principe et le maître absolu de toutes les créatures, et qu’il a un plein pouvoir de les conserver, de les anéantir, et d’en disposer comme il veut. Or c’est ce qui se trouve dans la sainte messe, où le prêtre, pour faire une protestation solennelle de la souveraine puissance de Dieu sur nous et de notre entière dépendance de lui, offre à sa divine majesté Jésus-Christ même, l’immolant comme avec un glaive mystique par les paroles de la consécration[[419]](#footnote-420) ; paroles en vertu desquelles son corps seul est mis sous les espèces du pain, et son sang seul sous celles du vin ; en sorte qu’ils seraient véritablement séparés l’un de l’autre, si l’immortalité de Jésus ne les rendait inséparables. Il suit encore de là que la victime offerte à Dieu sur nos autels étant la même que celle du Calvaire, le sacrifice de la messe est le même que celui de la croix quant à la substance, et qu’ils ne diffèrent en rien, si ce n’est que l’un fut sanglant, et que l’autre se fait sans effusion de sang. {143} Ce qui était convenable, afin d’en éloigner tout sujet d’horreur, sans néanmoins empêcher l’effet du prix de notre rédemption[[420]](#footnote-421).

D. Qui a institué ce sacrifice ?

R. Notre-Seigneur Jésus-Christ, et il l’institua lorsqu’il changea le pain et le vin en son corps et en son sang.

Jésus-Christ est le prêtre selon l’ordre de Melchisédech, et ce fut dans la dernière cène avec les Apôtres qu’il offrit à son Père le véritable sacrifice, dont celui de Melchisédech n’était que la figure ; lui offrant du pain et du vin, non point en leur substance comme avait fait ce prêtre ; mais changés en son corps et en son sang, sans quoi la vérité n’eût eu nulle prérogative sur la figure.

D. Pour quelles fins l’a-t-il institué ?

R. Pour laisser à son Église : 1° un excellent moyen de rendre à Dieu tout l’honneur qu’il mérite ; 2° un magnifique monument de sa passion ; 3° un gage de son amour, par lequel elle peut recueillir le fruit de ses travaux.

Dieu mérite par l’excellence infinie de ses perfections un honneur infini, et c’est l’honneur que nous lui rendons par l’auguste sacrifice de l’autel, dont la valeur est infinie. L’oubli de la mort sanglante du Sauveur cause le refroidissement de la charité[[421]](#footnote-422) : et ce même sacrifice nous en renouvelle chaque jour le souvenir. Sa passion nous serait inutile si le fruit ne nous en était appliqué : et c’est encore à quoi sert ce sacrifice des sacrifices[[422]](#footnote-423).

D. À qui appartient-il de l’offrir ?

R. Il appartient à Jésus-Christ, aux prêtres et aux fidèles. {144}

Jésus-Christ offre cette victime adorable comme principal sacrificateur, et en qualité de chef et de pasteur universel de l’Église. Les prêtres l’offrent comme ses premiers ministres, et ils en reçoivent le pouvoir par l’impression du caractère sacerdotal. Et comme les laïques baptisés sont rendus participants du sacerdoce par l’onction du Saint-Esprit[[423]](#footnote-424), ils peuvent aussi et doivent l’offrir comme des membres du corps mystique du souverain Prêtre.

D. À qui faut-il offrir cette divine hostie ?

R. Il la faut offrir à Dieu seul, et non aux saints, pas même à la Reine de tous ses saints.

Comme le sacrifice est un hommage qu’on rend en reconnaissance d’une autorité souveraine et indépendante, ce serait une impiété que d’offrir celui-ci à un autre qu’à Dieu. Il peut néanmoins être offert en l’honneur des saints, et pour remercîment des grâces dont ils ont été favorisés sur la terre, et de la gloire à laquelle ils sont élevés dans le ciel.

D. Pour quelles fins faut-il l’offrir à Dieu ?

R. Ce doit être : 1° pour l’honorer ; 2° pour lui rendre grâces ; 3° pour réparer les injures qui lui sont faites ; 4° pour obtenir ses dons.

Il y avait dans l’ancienne loi quatre sortes de sacrifices : l’holocauste, qu’on présentait à Dieu en l’honneur de son immense grandeur et de son pouvoir infini ; l’hostie de louanges, qu’on lui offrait en reconnaissance de ses bienfaits ; le sacrifice propitiatoire, institué pour l’expiation des péchés ; l’hostie pacifique, destinée à obtenir les grâces nécessaires. {145} L’adorable sacrifice de nos autels les contient tous les quatre éminemment[[424]](#footnote-425) ; ainsi c’est pour ces quatre fins qu’il doit être offert[[425]](#footnote-426).

D. Ne peut-on pas dire ou faire dire la messe en vue d’obtenir quelque bien temporel, comme la santé, un heureux mariage, le gain d’un procès ?

R. Cela se peut, pourvu qu’on règle cette intention.

Il faut pour cet effet ne vouloir ce bien temporel que dans le cas où il plairait à Dieu de nous le donner, et où il devrait servir à sa gloire et à notre salut. Car s’y arrêter comme à une fin principale, ce serait ordonner un sacrifice d’une valeur infinie à une chose basse et indigne, ce serait un horrible dérèglement. Il est expédient de bien instruire le peuple sur ce point.

#### FRUITS.

Mon Sauveur Jésus-Christ, je vous rends grâces de l’institution du très auguste sacrifice de nos autels.

Je désire y assister le plus souvent que je pourrai, et ne manquer jamais de l’offrir à votre Père pour les fins que vous vous êtes proposées en l’instituant.

#### EXEMPLES.

Un esclave était détenu dans les fers en un pays étranger, nous rapporte saint Grégoire ; et sa femme, le croyant mort, faisait dire une messe chaque semaine à son intention ; pendant que cette messe se disait, ses chaînes se détachaient d’elles-mêmes et le laissaient en liberté, ainsi qu’il fut vérifié après le retour de cet homme. Le saint concluait de là combien ce sacrifice doit avoir de vertu contre les liens du péché. (L. IV Dialog., C. LVII.)

Il est rapporté dans la vie de saint Nicolas Tolentin, que, en célébrant la messe et en y ajoutant quelques pénitences pendant une semaine pour le soulagement des âmes du purgatoire, il en délivra un fort grand nombre. {146}

Il se lit dans les Annales des carmes déchaussés, que le bienheureux François de l’Enfant-Jésus, de très stupide qu’il était, devint si éclairé par son assiduité à se présenter au soleil de justice résidant sur nos autels, pour recevoir les rayons de sa lumière, que les personnes de la première qualité et les évêques même étaient charmés de sa conversation.

### SIXIÈME DOCTRINE

Des dispositions nécessaires pour rien entendre la sainte messe

D. Dans quel état faut-il être pour assister à la sainte messe ?

R. Il faut être en état de grâce, ou au moins avoir le désir de s’y mettre.

C’est ce que demande la sainteté de ce redoutable mystère. Celui qui y assiste dans l’état d’une obstination damnable en ses crimes, a grand sujet de craindre que sa prière ne soit rejetée de Dieu avec horreur[[426]](#footnote-427), et qu’il ne lui arrive comme à ce malheureux qui, s’étant présenté au banquet des noces du fils du roi sans la robe nuptiale, fut jeté dans un lieu plein de ténèbres, pieds et poings liés. {147} Il est de la dernière nécessité que les pécheurs assistent au sacrifice non sanglant de nos autels dans un esprit de componction, comme le bon larron assista au sacrifice sanglant de la croix, dans les sentiments d’une sincère pénitence.

D. Cette disposition suffit-elle pour répondre dignement à la sainteté de ce divin mystère ?

R. Non, mais il faudrait de plus se purifier des moindres taches.

Si, comme dit le saint homme Job, les cieux ne sont pas purs aux yeux de Dieu[[427]](#footnote-428), et par les cieux il faut entendre les Anges, qui dans la pensée de saint Augustin sont ces cieux des cieux que David exhorte, dans son psaume CXLVIII, à louer le Seigneur, quelle pureté ne faudrait-il pas avoir pour mériter non seulement de paraître devant Dieu, mais aussi d’assister et de participer à un sacrifice qui le contient, et qui doit imprimer une sainte frayeur et un profond respect[[428]](#footnote-429) ? Saint Jérôme dit de lui-même que, lorsqu’il lui arrivait quelque illusion pendant la nuit, sans qu’il y eût de sa faute, il n’osait entrer dans l’église le lendemain ; tant il avait le corps et l’esprit pénétrés d’un tremblement respectueux[[429]](#footnote-430).

D. Dans quelle intention faut-il aller à la messe ?

R. Ce doit être pour plaire à Dieu et pour mériter sa grâce.

C’est ce à quoi manquent ceux qui y vont par coutume, par contrainte, par vanité, pour voir ou pour être vus, c’est corrompre une des actions les plus saintes du christianisme.

D. De quelles pensées faut-il s’entretenir en y allant ? {148}

R. Il faut se représenter que l’on va assister au crucifiement de Notre-Seigneur, et se joindre en esprit à ces femmes pieuses qui le suivirent chargé de la croix.

Le sacrifice de la messe est le même quant à la substance que celui de la croix, et il en représente les circonstances par ses cérémonies.

D. Dans quelles dispositions faut-il entrer dans l’église ?

R. Il faut laisser toutes les pensées de son ménage et de ses affaires à la porte, et concevoir le même respect que si l’on entrait dans le ciel[[430]](#footnote-431).

Nos églises sont, en effet, des cieux terrestres, puisque Dieu les remplit de sa Majesté bien plus avantageusement qu’il ne remplit autrefois le temple de Salomon, qui n’en était que la figure ; puisqu’il y distribue les grâces en abondance comme dans le ciel ; puisque Jésus-Christ y réside en corps et en âme comme dans le ciel. L’abbé Nilus rapporte que saint Jean Chrysostome voyait autour de l’autel, après la consécration, des Anges en forme humaine avec des visages éclatants, les pieds nus, les yeux baissés, la tête courbée, tout tremblants et adorant leur Seigneur dans cette posture.

D. Que faut-il faire après y être entré ?

R. Il faut prendre de l’eau bénite avec foi, se mettre à deux genoux et adorer Dieu avec respect, produire un acte fervent de contrition, offrir la sainte messe, demander la grâce de la bien entendre, implorant pour cet effet le secours de la Vierge et des saints, faire un acte de renoncement aux distractions.

L’acte d’offrande se fait en présentant à Dieu cet auguste sacrifice pour les principales fins de son institution ; c’est-à-dire en l’honneur de sa divine Majesté, en action de grâces de ses bienfaits, en expiation de nos péchés, et afin d’obtenir des grâces nécessaires tant pour nous que pour les autres. {149}

D. Dans quelles dispositions faut-il entendre la messe ?

R. Il la faut entendre avec tremblement, avec attention et avec dévotion.

Si ces dispositions sont nécessaires pour toutes sortes de prières, comme nous dirons plus bas, elles le sont à plus forte raison pour celles qui se font pendant la célébration du plus saint et du plus redoutable de nos mystères. C’est singulièrement pour lors qu’a lieu ce que dit saint Augustin : qu’il faut chanter et prier de la même manière que si l’on était devant la majesté de Dieu assis sur son trône, environné de millions d’Anges, occupés sans cesse à le servir, à l’honorer, et à le bénir[[431]](#footnote-432).

D. Dans quelle posture extérieure se faut-il tenir ?

R. Il ne faut pas regarder ça et là, rire, parler, mais avoir les yeux baissés, les mains jointes, et s’agenouiller, et ne se lever jamais, du moins aux messes basses, que pour l’Évangile.

Les païens, au rapport de Justin, n’osaient entrer que pieds nus dans les temples de leurs idoles. Sénèque ajoute qu’ils s’y tenaient les yeux baissés et avec toutes les autres marques d’une parfaite modestie[[432]](#footnote-433). Il était défendu d’y parler, et afin que personne n’en ignorât la défense, elle était gravée sur la muraille en gros caractères[[433]](#footnote-434). Mais combien plus de vénération ne mérite pas le sanctuaire du vrai Dieu[[434]](#footnote-435) ? Les fonts baptismaux où l’on a promis de renoncer aux pompes du siècle, l’autel où Jésus est immolé, {150} le confessionnal où l’on s’accuse si souvent des irrévérences que l’on commet devant le saint Sacrement, la chaire du prédicateur où l’on condamne ces désordres, les fidèles qui en sont scandalisés et troublés dans leurs prières, toutes ces choses, dis-je, imposent aux fidèles une obligation étroite de se tenir dans l’église avec respect et modestie. Et ces impies qui portent le scandale dans la maison de Dieu, et semblent n’y aller que pour le braver et lui faire des insultes par leurs postures irréligieuses, ont grand sujet de craindre que la porte du ciel ne se ferme pour eux ; c’est un péché qui rend Dieu inexorable aux prières mêmes des saints[[435]](#footnote-436). La même crainte devrait encore faire trembler ces femmes coquettes qui y paraissent avec faste, avec des nudités scandaleuses, et qui semblent vouloir disputer sa gloire au saint Sacrement, en détournant de lui les yeux et le cœur des hommes pour se les attirer ; non contentes de violer le respect que mérite un lieu si saint, elles sont comme des épées qui tuent les âmes pour qui Jésus-Christ s’immole sur nos autels[[436]](#footnote-437). Et d’ailleurs, en supposant même que cela n’arrive pas, elles ne laisseraient pas d’être punies pour avoir répandu un venin capable de nuire, bien que, par bonheur, il n’ait nui à personne[[437]](#footnote-438). C’est enfin une chose aussi ignominieuse à une femme ou à une jeune fille de paraître dans l’église sans avoir la tête couverte, que si elle avait les cheveux rasés[[438]](#footnote-439). {151}

#### FRUITS.

Mon Sauveur Jésus-Christ, je suis marri d’avoir si souvent entendu la sainte messe avec une extrême langueur, et profané l’église par des postures pleines d’irréligion.

Imprimez, je vous prie, dans mon âme les sentiments de dévotion et de respect dont elle doit être pénétrée en votre sainte présence.

#### EXEMPLES.

Si le patriarche Abraham attacha les pieds et les mains à son fils Isaac, avant de lever son bras pour l’immoler, ce fut, dit saint Zélon, afin que cette innocente victime ne fît aucun mouvement indécent en recevant le coup de mort[[439]](#footnote-440). Saint Jean Chrysostome ajoute que cet enfant pieux en pria lui-même son père[[440]](#footnote-441).

Un ange, au rapport de Surius, servit un jour la messe d’une manière tout angélique à saint Osvald, qui manquait de clerc.

La mère de saint Grégoire de Nazianze n’osait ni cracher, ni même tousser dans l’église ; tant elle y était pénétrée d’un profond respect. {152}

### AVIS AUX JEUNES PRÊTRES POUR CÉLÉBRER DÉVOTEMENT ET AVEC FRUIT LA SAINTE MESSE

Avant d’aller à l’autel : 1° commencez votre préparation par l’invocation des trois Personnes divines, de la sainte Vierge, du Saint du jour et des autres saints en qui vous avez dévotion ; 2° offrez à Dieu cet auguste sacrifice pour les quatre fins générales ci-dessus marquées, et pour vos intentions particulières ; 3° considérez Jésus-Christ ou bien dans quelqu’un de ses mystères, dans sa naissance, dans sa mort, etc., selon la diversité du temps, ou bien sous quelqu’une de ses qualités, de Dieu, de Roi, de Père, de Docteur, de Médecin, etc. ; 4° éveillez votre foi, formez des pensées, poussez des affections conformes à cet état ou à cette qualité, et excitez-vous en même temps, ou bien à exprimer en vous cet état, comme à naître, à mourir, à ressusciter spirituellement, ou bien à entrer dans les sentiments que demande cette qualité, sentiment de respect propre, si vous envisagez Jésus-Christ comme Dieu, de dépendance absolue, si vous le considérez comme roi, etc. ; 3° proposez-vous pour fruit particulier de votre communion, ou la défaite d’une passion, ou la victoire sur une attache, ou la ruine d’un péché, ou l’acquisition d’une vertu ; recherchez les motifs de la faire dans l’état ou dans la qualité que vous considérez en Notre-Seigneur, et pour en obtenir la grâce, concevez un ardent désir, et demandez avec grande instance de recevoir l’esprit de ce divin hôte avec son sacré corps. {153}

Pendant que vous serez à l’autel, apportez un soin extraordinaire à célébrer les saints mystères avec la modestie, la gravité, l’attention, la ferveur et la vénération que demande leur majesté. Pour entrer dans ces dispositions, considérez-vous : 1° comme vicaire et ministre de Jésus-Christ dans la plus sainte et la plus auguste de toutes ses actions ; 2° comme médiateur entre Dieu et les hommes, puisque vous êtes, en effet, député par l’Église, en vertu du caractère sacerdotal, pour représenter à Dieu dans ce haut ministère les besoins des fidèles, et pour obtenir aux fidèles les secours de Dieu ; 3° comme occupant un lieu qui n’est pas moins digne de respect que la chambre de la sainte Vierge, l’étable de Bethléem, le Calvaire, et autour duquel des Anges se tiennent tout saisis d’une sainte frayeur, et pénétrés d’une profonde vénération.

Après avoir célébré : 1° produisez des actes d’adoration, d’admiration, d’action de grâces et d’offrande de vous-même, non par routine, mais avec grande application ; 2° dites à votre divin hôte : Lóquere, Domine, et fac ut áudiat servus tuus ; puis écoutez-le, ou en vous abandonnant entièrement à son esprit, ou en cherchant, sous sa conduite, dans le mystère de l’eucharistie ou dans celui de la croix, dont l’eucharistie est le mémorial, des motifs propres à la pratique que vous vous êtes proposée pour fruit particulier de votre communion ; 3° protestez de votre résolution, priez pour vous et pour les autres, spécialement pour ceux à qui vous êtes plus obligé, et tenez-vous uni le long du jour à Jésus d’esprit, de cœur et dans vos actions. {154}

### SEPTIÈME DOCTRINE

Des processions, de l’eau bénite, du pain béni et de l’Agnus Dei

D. Qu’est-ce qu’une procession ?

R. C’est une cérémonie ancienne dans l’Église par laquelle le clergé et le peuple marchent sous l’étendard de la croix, en chantant ou en priant.

Les processions représentent : 1° ces émanations adorables par lesquelles le Fils procède du Père, et le Saint-Esprit du Père et du Fils ; 2° les divers voyages de Jésus-Christ sur la terre ; 3° la brièveté de notre course en ce monde.

D. Pour quelle fin ont-elles été instituées ?

R. Elles ont été instituées pour honorer nos mystères, pour remercier Dieu de ses bienfaits, pour lui en demander de nouveaux.

Des fins si nobles devraient y rendre tous les fidèles assidus ; y manquer par dédain, c’est témoigner du mépris pour l’épouse de Jésus qui les ordonne. C’est scandaliser les gens de bien ; c’est se priver d’un nouveau mérite et donner lieu à une juste crainte d’être exclus de cette procession solennelle, qui se fera à la fin du monde de la terre au ciel.

D. Comment faut-il y assister.

R. Ce doit être avec esprit de religion.

Cet esprit de religion consiste : 1° à les offrira Dieu avant que de partir de l’église pour les fins de leur institution ; 2° à les suivre avec ordre, et sans se mêler avec les personnes d’un autre sexe ; avec modestie et sans regarder çà et là ; {155} avec respect et sans rire ni parler ; 3° à y faire quelque prière vocale ou mentale avec attention d’esprit et dévotion de cœur.

D. Qu’est-ce que l’eau bénite ?

R. C’est de l’eau mêlée avec du sel et sanctifiée par les prières de l’Église.

Cette sanctification lui donne la vertu de chasser les démons, de dissoudre les charmes, de détourner la foudre, d’apaiser les tempêtes, de nous préparer à la prière et d’effacer les péchés véniels, pourvu qu’on la prenne avec une vive foi et une piété sincère ; ce qui peut aussi servir à soulager les âmes quand on en fait l’aspersion sur les corps qu’elles ont animés. Il faut la prendre la main nue, en faisant le signe de la croix et en formant un acte de contrition. C’est enfin une fort bonne pratique de former aussi un acte de contrition sur tous les péchés de la semaine le dimanche avant la messe, pendant que le prêtre en fait l’aspersion sur le peuple.

D. Qu’est-ce que le pain béni ?

R. C’est du pain commun que le prêtre sanctifie par sa prière, comme Notre-Seigneur bénit les cinq pains au désert.

L’Église en a institué la bénédiction et la distribution, pour faire succéder cette cérémonie à la communion de chaque jour que faisaient les premiers chrétiens, et pour apprendre aux fidèles à demeurer unis ensemble par le lien d’un amour sincère et d’une paix inviolable.

D. Quels sont les effets du pain béni ?

R. Il remet les péchés véniels, il chasse les démons et guérit de divers maux.

Afin néanmoins de recueillir ces fruits du pain béni, il faut le manger avec foi, dévotion et respect, sans le mêler avec des viandes communes, et dans l’intention de ne pas violer l’union fraternelle dont il est le symbole. {156}

D. Qu’est-ce que l’Agnus Dei ?

R. C’est un composé de cire blanche et du saint chrême, que le Pape bénit et consacre le jeudi saint.

Il faut donc en faire état, et les conserver avec soin, ne pas les toucher à la légère, et éviter l’abus qu’en font ceux qui les portent ou en ornent les enfants par vanité, et à cause du prix ou des ornements de la matière où ils sont enchâssés.

D. Quels en sont les effets ?

R. Étant porté avec foi et dévotion, il peut nous préserver des tentations, des orages, de la foudre, du feu et de l’eau. Il peut aussi soulager les femmes qui sont en travail d’enfant.

C’est de la bénédiction et des prières de l’Église que l’Agnus Dei, le pain béni et l’eau bénite tirent leurs vertus ; il faut encore y joindre les bonnes dispositions de ceux qui usent de ces choses.

#### FRUITS.

Mon Dieu, je vous demande très humblement pardon du peu d’estime que j’ai fait et du peu de respect que j’ai eu pour les processions, pour l’eau bénite, le pain béni et l’Agnus Dei.

Je désire avec votre grâce traiter ces choses plus religieusement à l’avenir.

#### EXEMPLES.

Cinquante libertins d’un village proche de Noyon, ayant été saisis du démon pour avoir dansé et fait des insultes à saint Éloi, leur évêque, qui le leur défendait, ils furent délivrés de cet hôte inhumain au bout de l’an par l’aspersion de l’eau bénite, accompagnée de certaines prières que le saint fit sur eux. (Sur., 1 Décemb.) {157}

Un bon villageois ayant jeté sur la limite de son champ de l’eau bénite par saint Apraatès, elle lui servit de rempart contre les sauterelles qui ravageaient toute la campagne, et que l’on voyait voler à grandes troupes autour de ce champ sans y pouvoir entrer. (Pallad. in Histor. Lausic.)

Saint Bernard ne pouvant rien gagner sur certains hérétiques qu’il combattait dans les environs de Toulouse, ni par ses exhortations, ni par ses disputes, bénit du pain, et, plein de confiance, assura que pour marque de la vérité de sa doctrine, tous les malades qui mangeraient de ce pain, guériraient de leurs infirmités. L’effet vérifia la parole du saint ; un très grand nombre en mangèrent, et il n’y en eut pas un qui ne recouvrât la santé. (Guiller. abb. l. III ejus Cita, c. V.)

L’an 1568, un Espagnol ayant été pris par quelques soldats de l’armée du prince d’Orange, ils l’attachèrent à un arbre, et lui tirèrent plusieurs coups de mousquet sans le pouvoir tuer ; mais un de ces rebelles le jeta mort par terre du premier coup, après qu’ils lui eurent arraché du cou un Agnus Dei qu’il y portait. (Joan. Molan. Tract. de Agno Dei.)

## TROISIÈME INSTRUCTION

Du sacrement de pénitence

### PREMIÈRE DOCTRINE

De la pénitence comme vertu

La pénitence peut être prise, ou pour le sacrement qui remet les péchés, ou pour la vertu qui les déteste. {158} Nous parlerons d’abord de la pénitence comme vertu.

D. Qu’est-ce que la vertu de la pénitence ?

R. C’est une vertu qui nous inspire une sincère douleur de nos péchés, avec résolution de ne plus en commettre, et d’en faire une satisfaction convenable[[441]](#footnote-442).

Le mot pénitence tire son étymologie de celui de peine, parce qu’elle ne nous porte pas seulement à pleurer nos péchés, mais aussi à les expier, tant par les peines intérieures de l’âme, que par les mortifications extérieures du corps[[442]](#footnote-443).

D. La pénitence est-elle nécessaire au pécheur pour être sauvé ?

R. Elle lui est nécessaire d’une nécessité indispensable.

C’est ce que la vérité même proteste[[443]](#footnote-444), et la raison en est, qu’il n’y a point d’autre remède contre le péché, qui nous damne, que la pénitence, puisque c’est à elle seule qu’il appartient et de réparer l’injure que le crime fait à Dieu, et de purifier notre âme de cette malheureuse tache dont il la souille[[444]](#footnote-445).

D. Quand est-ce que le pécheur doit faire pénitence ?

R. Il la doit faire au plus tôt, de peur qu’en la différant il n’en ait pas, ou le temps, ou la force, ou la grâce efficace[[445]](#footnote-446). {159}

S’il est un cas où l’on doive suivre cette règle du droit, que dans les doutes on doit choisir le plus sûr, c’est évidemment en celui-ci ; puisqu’il s’y agit de régner ou de brûler durant toute l’éternité.

D. Pourquoi le délai de la pénitence met-il le pécheur en danger de n’avoir pas le temps de la faire ?

R. C’est parce que l’heure de la mort est très incertaine, et que pour l’ordinaire elle surprend le pécheur obstiné plus tôt qu’il ne pense.

L’heure de la mort est très incertaine pour toutes sortes de personnes, mais particulièrement pour les pécheurs, qui, en punition de leurs crimes, meurent souvent d’une mort prématurée[[446]](#footnote-447). Si saint Jean nous représente cette reine des rois sur un cheval pâle suivi de l’enfer (Apocal., VI), le péché est comme un éperon qui fait galoper ce cheval[[447]](#footnote-448). De même que les poissons se trouvent pris à l’hameçon, et les oiseaux au lacet en cherchant leur nourriture, ainsi les méchants rencontrent la mort dans les circonstances mêmes qui semblaient leur promettre une plus longue vie. Et ce qui fait le comble de leur malheur, c’est qu’ils sont surpris en mauvais état*[[448]](#footnote-449)* ; comme il arriva aux vierges folles et au riche insensé de l’Évangile. Alors la vaine espérance de ceux qui diffèrent de jour en jour à se convertir, dégénère en désespoir, et leur malheureux délai est suivi de la damnation éternelle[[449]](#footnote-450). Ce qui devrait obliger les pécheurs à faire comme l’oiseau, qui s’envole dès qu’il voit le chasseur se mettre en état de tirer sur lui. {160}

D. D’où vient que celui qui remet de jour en jour à se convertir, se met en danger de n’en avoir pas la force ?

R. Cela vient de la malignité des péchés qu’il entasse l’un sur l’autre.

Il est constant qu’un péché attire un autre péché[[450]](#footnote-451), et il l’attire par le poids d’une malheureuse pente au mal qu’il laisse dans l’âme. Cette multitude de péchés aveugle l’entendement, endurcit la volonté[[451]](#footnote-452), et affaiblit toutes les puissances. De plus, elle engendre les mauvaises habitudes, qui, changées par la suite du temps en une seconde nature[[452]](#footnote-453), ne sont pas moins difficiles à rompre que les maladies qu’on a puisées dans le sein de sa mère ne sont difficiles à guérir. C’est ce que l’Écriture marque, quand elle dit qu’on verrait plutôt un Éthiopien changer de peau, et un léopard perdre la variété de ses taches, qu’un homme s’appliquer à faire le bien, après s’être accoutumé à faire le mal[[453]](#footnote-454). Le pécheur qui s’obstine dans ses crimes, perd peu à peu la force de se convertir[[454]](#footnote-455) ; il lui arrive comme au poisson, qui entre aisément dans la nasse, mais n’en peut plus sortir.

D. Pourquoi le pécheur endurci s’expose-t-il au hasard de n’obtenir pas la grâce efficace de la conversion ?

Les théologiens sont fort partagés sur la matière de la grâce. Tous néanmoins conviennent que la grâce d’une vraie conversion est un pur don de la libéralité de Dieu, qui l’accorde à qui bon lui semble[[455]](#footnote-456), {161} sans même que nous la puissions mériter, car ce ne serait plus une grâce[[456]](#footnote-457). Le pécheur obstiné court donc un grand danger de ne jamais recevoir cette grâce, lui qui étouffe les célestes lumières et repousse les mouvements divins avec tant de mépris[[457]](#footnote-458). Il y a bien des motifs de craindre que disputant de la sorte avec Dieu, se promettant si follement le pardon de ses crimes, et tirant de là sujet d’y persévérer, il ne lasse enfin sa patience, et ne l’oblige à le perdre sans ressource[[458]](#footnote-459). Un pauvre qui refuserait l’aumône, s’en rendrait indigne, et s’il insultait celui qui la lui présente, il mériterait d’être châtié. Nul ne peut s’empêcher d’être soumis au Très-Haut ; ou comme sujet fidèle, ou comme ennemi vaincu. C’est à chacun de nous de voir ce qu’il préfère, d’entrer dans sa grâce, ou de s’exposer à sa colère[[459]](#footnote-460).

D. Que dites-vous de ceux qui persévèrent dans le péché jusqu’à la fin de leur vie ?

R. Je dis que de ceux mêmes qui reçoivent les sacrements, il y en a très peu qui entrent dans les sentiments d’une vraie et sincère pénitence[[460]](#footnote-461).

Il y a bien des raisons de le craindre : 1° Dieu, qui eût seul changé le cœur des pécheurs, {162} proteste expressément aux obstinés qu’il se moquera d’eux et les abandonnera à leur mort[[461]](#footnote-462), comme il abandonna, en effet, le malheureux Antiochus, malgré les belles promesses que cet impie faisait de se convertir ; 2° d’un autre côté, pour les pécheurs eux-mêmes, si, pendant leur vie, ils se sont tant de fois confessés sans jamais renoncer véritablement au péché, quoiqu’il ne fût pas encore tout à fait enraciné dans leur cœur, quelle apparence y a-t-il qu’ils y renoncent, quand il aura jeté de profondes racines, et qu’ils seront accablés d’infirmités ? Celui qui dans la plus grande force ne peut pas arracher un arbrisseau, pourra-t-il arracher un gros arbre dans une extrême faiblesse ? C’est vouloir périr, que d’attendre à se convertir jusqu’au temps de la maladie[[462]](#footnote-463). La pénitence d’un malade est malade elle-même, dit saint Augustin[[463]](#footnote-464). Celui qui ne l’embrasse que quand il n’est plus en état de pécher, ne quitte pas le péché, mais c’est le péché qui le quitte[[464]](#footnote-465). Ses belles protestations sont ordinairement de purs effets d’une crainte naturelle qu’il conçoit de l’enfer, et qui est sans aucun fruit pour le ciel ; comme on le voit dans ceux qui recouvrent la santé : à peine un seul d’entre eux change-t-il de vie. Les actes qu’il redit avec le prêtre qui les lui suggère, ne sont que des paroles inanimées, et semblables à celles d’un écho, comme son cœur ressemble au rocher qui le forme. Une bonne mort ne peut être le fruit d’une mauvaise vie[[465]](#footnote-466). {163}

D. Sur quel modèle se doit former celui qui pour prévenir ce malheur ne veut plus différer sa conversion ?

R. Il doit se modeler sur Jésus-Christ, qui a divinement rempli tous les devoirs de la pénitence.

Si nous considérons avec les théologiens la pénitence comme une vertu qui nous fait expier nos propres péchés, nous n’en trouverons pas l’exemple en Jésus-Christ, qui a été impeccable. Mais si nous la regardons comme une vertu qui, par l’impression d’une excellente charité, nous pousse à expier les crimes des autres, ce divin Réparateur en a eu l’esprit dans toute sa plénitude, il en a exercé les fonctions d’une manière toute divine : 1° par la force des lumières dont cet esprit de pénitence le remplissait, et par la violence du désir qui lui inspirait de réparer l’injure faite à Dieu par les péchés des hommes, il avait incessamment ces péchés devant les yeux, les regardant comme siens, parce qu’il s’en était volontairement chargé[[466]](#footnote-467) ; 2° cette vue continuelle le remplissait de confusion aux yeux de Dieu[[467]](#footnote-468), aux yeux des hommes[[468]](#footnote-469), et à ses propres yeux[[469]](#footnote-470) ; 3° il en eut le cœur percé d’une très vive douleur durant toute sa vie[[470]](#footnote-471), et il en fut réduit à une agonie qui lui fit suer le sang un peu avant sa mort[[471]](#footnote-472) ; 4° il a satisfait à Dieu par une extrême pauvreté, par des opprobres inouïs et par d’étranges souffrances de corps et d’esprit, pour l’avarice, l’orgueil et la volupté, qui sont les trois funestes sources de tous les péchés qui inondent le monde[[472]](#footnote-473) ; {164} 5° il anima ces satisfactions de dispositions intérieures si excellentes, qu’elles ne se peuvent comprendre[[473]](#footnote-474) ; 6° il s’abandonna à la justice divine pour porter toutes autres peines qu’il lui plairait de lui imposer[[474]](#footnote-475) ; 7° ces satisfactions surabondantes n’étant pas proportionnées au désir immense qu’il avait de réparer l’injure que le péché fait à Dieu, il a répandu son esprit de pénitence dans son corps mystique, pour en continuer l’exercice dans ses membres jusqu’à la fin des siècles.

C’est donc sur ce divin modèle qu’un pénitent se doit modeler, et quelque pénitence qu’il fasse, elle ne sera qu’une ombre de pénitence, si elle n’émane de celle de Jésus, si elle n’en est une fidèle copie. Ainsi, après avoir demandé à ce divin pénitent son esprit de pénitence, et avoir résolu d’en suivre les mouvements, il doit à son exemple et en l’honneur et union de ses pénitences : 1° conserver toujours le souvenir de ses péchés, et par là il méritera que Dieu les oublie[[475]](#footnote-476) ; 2° en rougir et s’en confondre devant Dieu, devant les hommes, et à ses propres yeux : devant Dieu, ne paraissant jamais en sa présence que couvert de honte, ce qui contribuera beaucoup à apaiser sa justice[[476]](#footnote-477) ; devant les hommes, demeurant en esprit prosterné à leurs pieds, ou s’en séparant quelquefois de corps, comme se croyant indigne de converser avec eux ; à ses propres yeux, s’estimant la créature du monde la plus vile, la plus digne de mépris, et la moins digne de consolation ; 3° vivre par un esprit de componction dans une amertume d’âme qui lui fasse abhorrer toute vaine joie en vue ses iniquités[[477]](#footnote-478) ; {165} 4° travailler sans relâche à expier ses crimes par le crucifiement de son corps et de son esprit[[478]](#footnote-479) ; 5° animer ses pénitences extérieures d’une intérieure qui en passe[[479]](#footnote-480) l’étendue, c’est-à-dire d’un ardent désir d’en faire de plus grandes, si cela était en son pouvoir ; car c’est à cela que Dieu a le plus d’égards[[480]](#footnote-481) ; 6° reconnaissant l’insuffisance de ses satisfactions, s’offrir à Dieu, afin qu’il prenne sur lui telle vengeance qu’il lui plaira, sans l’épargner ni dans ses biens, ni dans son honneur, ni dans son corps, ni dans son esprit[[481]](#footnote-482).

#### FRUITS.

Mon Dieu, je vous rends des actions de grâces infinies de m’avoir supporté jusqu’à présent avec tant de patience.

Reconnaissant que si j’abuse davantage de votre bonté, je cours grand risque de mon salut, je renonce dès ce moment aux désordres de ma vie, et je désire avec votre grâce d’en faire pénitence sur le modèle que votre Fils m’en a donné.

#### EXEMPLES.

Saint Pierre Damien rapporte qu’un Anglais, pour avoir le moyen de satisfaire ses passions, s’était donné au diable à condition qu’il l’avertirait de sa mort trois jours auparavant, dans l’espérance que ce temps lui suffirait pour se convertir : le malin esprit, tout menteur qu’il est, tint sa parole à ce scélérat. Mais l’Anglais fut bien trompé dans son attente ; car, au grand étonnement des assistants, dès qu’on lui parlait de son salut, il paraissait tout assoupi et ne rendait aucune réponse ; dès qu’on l’interrogeait sur toute autre chose, il s’éveillait et répondait à tout. {166} Il mourut dans ses crimes, et, pour marque de sa damnation, des chiens noirs parurent sur son tombeau, comme pour garder ce dépôt abominable.

Un jeune libertin, qui aimait éperdument une femme, étant tombé dans une maladie mortelle, se confessa à la vérité, et donna même quelques marques de repentance ; mais approchant de son agonie, il demanda un tableau pendu près de son lit, on le lui donna, croyant qu’il représentait quelque sainte. C’était le portrait de sa concubine, portrait qu’il embrassa et baisa avec tous les témoignages de tendresse dont il était capable dans ce triste état, et quelque temps après il rendit son âme au démon. (Recup. de Sig. reprob. t. II, c. VII.)

### SECONDE DOCTRINE

Du sacrement de pénitence en général

D. Qu’est-ce que le sacrement de pénitence ?

R. C’est un sacrement qui efface les péchés commis après le baptême.

C’est ce qui est exprimé par les paroles du Sauveur, instituant ce sacrement : Recevez le Saint-Esprit, dit-il aux apôtres ; les péchés seront remis à ceux à qui vous les remettrez. (Joan. XX). Quel sujet d’admirer la bonté divine, qui par un épanchement de sa douceur ineffable a bien voulu établir un remède souverain, avec lequel le pécheur n’a plus rien à craindre pour ses crimes, quelque énormes qu’ils soient ; puisque, pour en obtenir le pardon, il suffit qu’il se présente à un prêtre avec un cœur pleinement contrit, et un désir sincère de changer de vie[[482]](#footnote-483) ! {167}

D. Où se fait cette rémission des péchés ?

R. C’est dans la confession quand elle est accompagnée des conditions requises[[483]](#footnote-484).

Le prêtre tenant la place de Dieu, nous absout de nos crimes dans la confession, qui, pour cet effet, est appelée la porte du salut[[484]](#footnote-485). Néanmoins, comme les lettres de grâce que le prince accorde à un criminel portent toujours certaines conditions, sans l’accomplissement desquelles ces lettres ne lui servent de rien, la confession doit en avoir quelques-unes sans lesquelles l’absolution serait inutile.

D. Quelles sont ces conditions ?

R. Elles sont au nombre de cinq : l’examen de conscience, la douleur des péchés, le propos de n’y plus retomber, l’intégrité de l’accusation, l’accomplissement de la pénitence enjointe.

Le saint concile de Trente réduit ces cinq conditions aux trois parties du sacrement de pénitence, la confession de bouche, la contrition du cœur, et la satisfaction des œuvres.

D. Que faut-il faire pour apporter ces cinq conditions à la confession, et sortir ainsi de l’état du péché ?

R. Il faut de toute nécessité s’y préparer par la prière[[485]](#footnote-486).

En effet, sans la grâce de Dieu, que la prière nous attire, il est plus impossible au pécheur de sortir de son mauvais état, qu’à un mort de se ressusciter lui-même[[486]](#footnote-487). Cette impossibilité vient : 1° de la malignité du péché qui prive l’âme de la vie de la grâce, comme la mort ôte au corps la vie de nature ; {168} 2° de l’excellence de cette vie surnaturelle, qui est incomparablement plus élevée au-dessus de nos forces que ne l’est la vie naturelle ; 3° de la corruption de la nature et du poids de la mauvaise habitude, qui, poussant sans cesse le pécheur à de nouveaux crimes, font qu’il s’oppose lui-même et réellement à sa propre résurrection. Qui donc pourra faire une digne pénitence, si Dieu ne lui en donne le mouvement[[487]](#footnote-488), comme il le donna à saint Pierre[[488]](#footnote-489) ? qui pourra recouvrer la vie de l’âme, s’il ne la demande, comme le prince de la synagogue demanda la résurrection de sa fille ?

D. De quelle manière doit se faire cette demande ?

R. Ce doit être avec une profonde humilité et avec une ferme confiance.

L’humilité et la confiance sont les deux ailes de la prière. Elles seules donnèrent à la prière du publicain la force de voler jusqu’au trône de Dieu. Le pécheur entrera dans ces sentiments d’une profonde humilité par une sérieuse réflexion sur l’extrême misère où ses péchés l’ont réduit, parce qu’ils l’ont rendu semblable aux bêtes, ennemi de Dieu, esclave du démon, et l’ont changé même en un démon volontaire[[489]](#footnote-490), comme il paraît en la personne du perfide Judas[[490]](#footnote-491). Sa confiance sera affermie par la considération de l’immense bonté de Dieu, qui proteste avec serment qu’il ne veut pas la mort du pécheur (Ezech., XVIII), qui invite l’âme criminelle à revenir à lui avec des paroles pleines de tendresse (Jerem., VIII), {169} qui, enfin, se plaît merveilleusement à convertir le pécheur, à l’aider dans les combats qui suivent sa conversion, à le couronner après la victoire[[491]](#footnote-492).

D. Pour quel motif faut-il aller à confesse et embrasser la pénitence ?

R. Il n’est pas mauvais de le faire pour sortir de la voie de perdition, et entrer dans celle du salut ; mais notre motif principal doit être de réparer l’injure que nos crimes font à Dieu.

Ce fut là le principal but du Sauveur dans ses souffrances et ses humiliations. Il est bien juste qu’un vassal qui a outragé son prince, lui fasse réparation d’honneur ; qu’un fils qui s’est révolté contre son père, lui satisfasse pour cette injure, et qu’une épouse infidèle répare l’affront qu’elle a fait à son époux. C’est donc principalement le désir de satisfaire à Dieu, qui doit produire et animer toutes nos pénitences ; et comme elles n’ont nulle proportion avec la grièveté de nos offenses, c’est une fort bonne pratique de les unir aux satisfactions du divin Médiateur, de prier la sainte Vierge et les saints de suppléer par leurs cantiques de louanges à ce qui manque à nos pénitences.

#### FRUITS.

Mon Sauveur Jésus-Christ, soyez-vous à jamais béni d’avoir institué le sacrement de pénitence ; je désire m’en approcher plus souvent que je n’ai fait, non par crainte, mais par amour.

Faites, je vous prie, mon doux Jésus, que ce soit avec les dispositions requises.

#### EXEMPLES.

Les Ninivites désarmèrent la justice de Dieu par leur pénitence. (Jon., III.) Manassès fléchit sa miséricorde de la même manière. (II. Paralip., XXXIII) {170}

David, fameux capitaine de voleurs dans la Thébaïde, et qui avait vieilli dans presque toutes sortes de crimes, faisant un jour, après un vol considérable, réflexion suites désordres de sa vie et sur les rigueurs de la justice divine, fut pénétré d’une crainte si vive, qu’il alla sur-le-champ demander l’habit au plus proche monastère : ayant été admis, il commença sa nouvelle vie par une confession générale, et il la continua par une pratique si fervente des exercices de pénitence, qu’il devint un modèle de sainteté, et un objet d’admiration à tous ses frères, comme il doutait du pardon de ses crimes, il mérita d’entendre la voix d’un ange, l’assurant qu’ils lui étaient pardonnés ; enfin il fut favorisé du don des miracles. (Sophron., c. CXLV.)

Thaïs, qui par les attraits de sa beauté corrompait la jeunesse d’Alexandrie, où elle s’était prostituée, ayant été convertie par l’adresse de saint Paphnuce, elle brûla ses bijoux sur la place publique, et suivit le saint abbé au désert ; là une pénitence de trois ans, soutenue d’une profonde humilité, l’éleva à un haut degré de perfection. Un jour, un des disciples de saint Antoine fut ravi en extase ; il vit dans le paradis un trône d’une extrême magnificence ; comme il était vide, il pensa qu’il était destiné à son maître ; mais il entendit une voix qui disait : « Ce trône n’est pas pour Antoine, il est pour Thaïs la pénitente. » (Petr. de Natalib., l. IX, c. XXXVIII.)

Rabdode, duc de Frise, touché de la doctrine et des miracles de saint Wulfran, se présenta un jour à lui pour recevoir le baptême ; il était déjà entré dans les fonts baptismaux, quand il demanda au saint où se trouvait le plus grand nombre de ses ancêtres, dans l’enfer ou dans le paradis. {171} Celui-ci ayant répondu que tous étaient en enfer, il se retira en disant : « Je ne veux point être baptisé pour me séparer d’eux et aller vivre avec une poignée de chrétiens. » Exemple mémorable, et qui fait bien voir jusqu’où va la misère du pécheur, combien la grâce lui est nécessaire, quel grand besoin il y a de la demander pour sortir de son mauvais état. (Surius., 20 Mart.)

### TROISIÈME DOCTRINE

De l’examen de conscience

D. Qu’est-ce que l’examen de conscience qui doit précéder la confession ?

R. C’est une exacte recherche des péchés que l’on a commis depuis la dernière fois que l’on s’est confessé.

Le serpent se réfugie dans les détours de sa caverne quand il nous a blessés ; ainsi le péché, après avoir blessé l’âme, se cache-t-il dans les replis de la conscience. Il faut donc l’y chercher avec soin pour pouvoir le confesser[[492]](#footnote-493). D’ailleurs, le connaître est un commencement de salut, comme sentir son mal est un commencement de guérison[[493]](#footnote-494). C’est cette recherche exacte que l’on appelle examen de conscience.

D. Cet examen est-il bien nécessaire ?

R. Il l’est à un tel point, que si l’on oublie de confesser un seul péché mortel pour ne s’être pas examiné, la confession est nulle. {172}

C’est manquer, en effet, aux règlements de l’Église, qui dans le concile de Trente établit en termes exprès la nécessité de cet examen[[494]](#footnote-495), et aux ordres de Jésus-Christ même, qui donnant aux prêtres en la personne des apôtres le pouvoir de nous absoudre de nos péchés, nous oblige en même temps de les leur déclarer, et par conséquent d’en faire une exacte recherche ; car toute absolution juridique suppose l’accusation du criminel, accusation qui dans le tribunal de la conscience ne se peut faire que par le criminel même[[495]](#footnote-496).

D. Combien de choses sont nécessaires pour bien faire cet examen ?

R. Elles se réduisent à quatre.

D. Quelle est la première ?

R. C’est : 1° de demander à Dieu, par l’entremise de la Vierge et de son bon ange, la lumière nécessaire pour bien se souvenir de ses péchés, et pour en pénétrer la malice ; 2° y employer un temps raisonnable ; 3° y apporter une grande application.

Cette prière doit être d’autant plus fervente, que la plupart sont clairvoyants dans les choses du dehors, et aveugles dans celles de leur intérieur[[496]](#footnote-497). Ce temps doit être plus ou moins long, selon qu’il s’en est plus ou moins écoulé depuis la dernière confession. Cette application doit être d’autant plus forte, que l’affaire du salut est de la dernière conséquence, et même l’unique[[497]](#footnote-498), toutes les autres n’étant à son égard que des bagatelles[[498]](#footnote-499).

D. Quelle est la deuxième condition ? {173}

R. C’est de s’examiner sur les péchés de pensée, d’affection, de paroles, d’œuvres, d’omission et de coopération.

D. Quels sont les péchés de pensée ?

R. Ce sont les mauvaises pensées de l’esprit, quand on s’y arrête volontairement.

Par exemple les jugements téméraires, les pensées volontaires d’impureté, de vengeance et de mépris du prochain. Ces pensées ayant un objet mauvais, sont des péchés mortels ou véniels, selon que la matière est plus ou moins importante, et que la volonté y donne plus ou moins de consentement[[499]](#footnote-500).

D. Quels sont les péchés d’affection et de volonté ?

R. Ce sont les mouvements déréglés du cœur, quand on y adhère.

Les désirs d’impureté, de larcin, de vengeance, les aversions, les envies, etc. Tous ces mouvements sont des sujets de mérite quand on les repousse promptement ; des péchés véniels, quand on apporte de la négligence à les rejeter ; des péchés mortels, quand on y consent pleinement en matière importante[[500]](#footnote-501) ; car c’est principalement la volonté qui produit le bien et le mal, et qui leur donne une plus ou moins grande intensité. De là vient encore que ces péchés d’affection partant d’un fond plus malin que ceux de la simple pensée, sont aussi plus graves : aussi, par exemple, quand on a formé le désir de commettre une action impure, il ne suffit pas de s’accuser d’avoir eu une mauvaise pensée, il faut, en outre, déclarer ce désir[[501]](#footnote-502).

D. Quels sont les péchés de parole ?

R. Ce sont ceux qu’on commet avec la langue. {174}

Les blasphèmes, les jurements, les imprécations, les médisances, les mensonges, les paroles déshonnêtes et tant d’autres désordres dont la langue est le malheureux instrument. Aussi la langue est-elle appelée un feu dévorant, une école de vice[[502]](#footnote-503), et la perte de celui qui lui donne follement toute liberté[[503]](#footnote-504).

D. Quels sont les péchés d’œuvre ou d’action ?

R. Ce sont toutes les actions criminelles.

Les blessures, les meurtres, les larcins, les impuretés, les excès de bouche, et les autres crimes de la sorte, dont un seul suffit pour nous perdre, quelque saintes qu’aient été nos autres actions[[504]](#footnote-505).

D. En quoi consistent les péchés d’omission ?

R. Ils consistent à manquer d’accomplir ce que Dieu, l’Église, ou un supérieur légitime nous ordonnent.

Ne pas rendre à Dieu le culte et l’amour qu’on lui doit, ne pas sanctifier les dimanches et les fêtes, ne pas obéir à ses parents, ne pas communier et jeûner au temps prescrit, ne pas faire la correction fraternelle, ne pas exercer les autres œuvres de miséricorde. Car connaître le bien et ne pas le faire, c’est un péché[[505]](#footnote-506), surtout quand on est obligé de le faire par un commandement exprès. Jésus-Christ, dans son arrêt de condamnation contre les réprouvés, ne fera même mention que de ces péchés d’omission.

D. Quels sont les péchés de coopération ?

R. Ils consistent à concourir ou à consentir au péché d’un autre[[506]](#footnote-507). {175}

Commander le mal, le conseiller, y solliciter, y donner occasion par des actions scandaleuses, y prêter la main, aidant quelqu’un à dérober ou à se venger. En user de la sorte, c’est blesser la charité et se rendre digne de mort.

D. Quelle est la troisième des quatre conditions nécessaires pour un bon examen ?

R. C’est de parcourir les commandements de Dieu et de l’Église, les sept péchés capitaux, les cinq sens, et les obligations particulières de notre état, recherchant les péchés qu’on a commis sur ces différents chefs.

On trouvera plus bas le dénombrement des péchés qui concernent les commandements de Dieu et de l’Église, et les sept vices capitaux. On entend par péchés des cinq sens, ceux que l’on commet par la vue, l’ouïe, le goût, l’odorat et le toucher : il est bon d’en faire le détail, surtout dans une mission, quand on prépare le peuple à une confession générale. Il est encore important de bien inculquer l’obligation qu’ont les personnes constituées en dignité ou chargées d’un emploi, de s’examiner sur les péchés particuliers de leur état, car très peu s’en accusent.

D. Quelle est la dernière de ces quatre conditions ?

R. C’est de rechercher ses péchés en détail, d’en voir le nombre et les circonstances aggravantes, ou qui en changent l’espèce.

On appelle circonstances aggravantes celles qui augmentent notablement la malice du péché. Les circonstances qui en changent l’espèce sont celles qui, par exemple, font d’une simple fornication un inceste, ou d’un simple larcin un sacrilège, comme voler une Église. Il y a obligation de soumettre aux clefs de l’église le nombre des péchés et les circonstances qui en changent l’espèce ; il est convenable et avantageux d’indiquer les circonstances qui, sans changer l’espèce, aggravent notablement la malice de l’acte. {176}

#### FRUITS.

J’ai grand sujet d’appréhender, à mon Dieu, d’avoir fait de mauvaises confessions, pour n’avoir pas examiné ma conscience avec assez de soin.

Si ce malheur m’est arrivé, je vous prie de me le faire connaître, afin que j’y remédie par une confession générale.

#### EXEMPLES.

Saint François s’étant retiré dans un ermitage nommé Grecio, les villageois du voisinage lui demandèrent quelque remède contre des loups qui dévoraient jusqu’aux hommes, et contre des grêles qui depuis quelques années ravageaient leurs champs ; le saint reconnaissant que leurs péchés avaient attiré sur eux ces deux fléaux, leur conseilla de rentrer en eux-mêmes, de bien sonder le fond de leur conscience pour se confesser et changer de vie ; ce qu’ils firent, et Dieu retira sa main vengeresse de dessus leurs têtes. (B. Bonav. in Vit. Franc., c. VIII.)

### QUATRIÈME DOCTRINE

De la contrition

D. Qu’est-ce que la contrition ?

R. C’est une douleur sincère des péchés commis, avec la résolution de n’en plus commettre à l’avenir[[507]](#footnote-508).

La contrition a pour fin principale de réparer l’injure que le péché fait à Dieu, ce qui ne peut mieux se faire que par un puissant regret d’avoir offensé sa divine Majesté ; {177} c’est donc principalement dans cette douleur qu’elle consiste, douleur qui renferme néanmoins indirectement la détestation du péché, puisqu’il est impossible d’en être marri sans le haïr et le détester. Ces différents sentiments sont bien exprimés par les divers noms que porte la contrition ; elle s’appelle : 1° contrition, parce que la force de cette douleur brise, froisse, et, pour ainsi dire, réduit en poussière le cœur endurci[[508]](#footnote-509) ; 2° amertume de l’âme[[509]](#footnote-510), parce qu’elle lui fait ressentir les angoisses d’un vif repentir ; 3° tristesse selon Dieu[[510]](#footnote-511), parce qu’elle nous afflige ; 4° componction[[511]](#footnote-512), parce qu’elle aiguillonne en quelque sorte la conscience de la pointe d’un déplaisir amer ; 5° blessure du cœur[[512]](#footnote-513), parce qu’elle le fend avec le glaive de la douleur comme pour en faire sortir le péché, de même que l’on ouvre la plaie pour en retirer la balle qui l’a produite.

D. Est-il nécessaire que cette douleur soit sensible et accompagnée de larmes ?

R. Il n’est pas absolument nécessaire. Cela est néanmoins très bon et marque l’excès de la douleur.

Ce n’est pas absolument nécessaire, car ce n’est point en notre pouvoir, et d’ailleurs la volonté, d’où sort la contrition, est une faculté élevée au-dessus des sens. {178} C’est néanmoins une chose excellente, parce que, selon les Pères, les larmes du vrai pénitent sont comme les avocats qui plaident sa cause, de puissantes médiatrices de sa réconciliation avec Dieu[[513]](#footnote-514), et des pierres précieuses qui ornent merveilleusement son visage[[514]](#footnote-515). Elles forment un heureux déluge où ses péchés sont ensevelis[[515]](#footnote-516), une éponge qui purifie son âme de toutes ses taches[[516]](#footnote-517), et une rosée céleste qui la rend féconde en toutes sortes de vertus[[517]](#footnote-518). C’est encore par les larmes que les flammes de l’enfer sont éteintes, que l’arrêt de notre condamnation est effacé[[518]](#footnote-519), et que nous jetons des semences d’une joie éternelle[[519]](#footnote-520). Enfin comme c’est un signe de vie dans la vigne qu’on taille, lorsque le sarment laisse tomber ses pleurs ; ainsi, quand le cœur percé des traits de l’amour divin pousse des sanglots et verse des larmes, c’est une marque que l’âme est touchée d’une douleur très vive[[520]](#footnote-521).

D. Combien y a-t-il de sortes de contrition ?

R. Il y en a deux : la contrition parfaite et la contrition imparfaite, qui s’appelle aussi attrition.

La contrition parfaite nous fait pleurer nos péchés par le motif du pur amour de Dieu, et les efface aussitôt, même en dehors du sacrement de pénitence, parce que la charité parfaite qu’elle renferme leur est aussi opposée que la lumière l’est aux ténèbres[[521]](#footnote-522). {179} La contrition imparfaite est, selon le concile de Trente, conçue d’ordinaire ou par la considération de la laideur du péché, ou par la crainte des peines de l’enfer, et ne nous justifie que dans ce sacrement[[522]](#footnote-523).

Mais comme saint Paul demande des chrétiens qu’ils se portent à ce qu’il y a de plus excellent[[523]](#footnote-524), chacun selon son état, il est du devoir du catéchiste d’exhorter les fidèles à s’approcher du sacrement de pénitence avec des sentiments de la contrition la plus parfaite qu’il leur sera possible, et de leur apprendre à s’y exciter, en se représentant, d’une part, les motifs les plus puissants à enflammer leur cœur de l’amour divin : par exemple, la souveraine bonté de Dieu, son amour immense, ses bienfaits inestimables, la passion aussi cruelle qu’ignominieuse du Sauveur ; et en considérant, de l’autre, l’horrible injure qu’ils ont faite à sa divine Majesté par leurs crimes, afin de les détester ensuite et fondre en larmes, non pas en vue des peines de l’enfer, mais pour avoir offensé un Seigneur si bon, si doux et qui nous aime tant[[524]](#footnote-525). Aussi ne saurions-nous trouver de plus puissante médiatrice auprès de Dieu, que la charité. La charité, dit saint Hilaire, se fait une espèce d’honneur de défendre notre cause, quelque mauvaise qu’elle soit[[525]](#footnote-526). Elle nous rend victorieux des plus grands ennemis de notre salut par un combat facile et sans danger, savoir par un combat d’amour ; {180} elle nous fait triompher de nos péchés, sans presque nous engager à faire rien de pénible, ne nous imposant que d’aimer Dieu de tout notre cœur[[526]](#footnote-527). Ce fut en l’aimant de la sorte que sainte Madeleine triompha des siens, tout énormes et tout nombreux qu’ils étaient[[527]](#footnote-528).

D. Est-il nécessaire, pour faire une bonne confession, d’avoir au moins une contrition imparfaite, pourvu qu’elle soit sincère ?

R. Oui, c’est une nécessité indispensable, bien plus que pour les autres parties de la pénitence.

Il y a des cas où l’on peut être absous de ses péchés sans en faire aucune recherche, sans les confesser en détail, et sans accomplir la pénitence : il suffit alors d’être dans une véritable disposition de faire ces choses si on le pouvait, comme par exemple, dans un naufrage imprévu : mais jamais l’absolution ne peut être valide et fructueuse, quand même le pape la donnerait, quand même on n’aurait à confesser que des péchés véniels, si l’on n’a pas une contrition au moins imparfaite, mais véritable ; car, pour être absous d’un péché, il y faut véritablement renoncer, ce qui ne se fait que par une sincère contrition, parfaite ou imparfaite. Ensuite, pour qu’un sacrement soit valide, il est nécessaire d’y apporter une matière convenable ; or, dans le sacrement de pénitence, cette matière n’est autre que les péchés dont on est vraiment repentant. Il est donc absolument nécessaire que l’acte de contrition précède l’absolution, afin que la forme soit appliquée sur une matière légitime. Les fidèles s’abusent trop facilement à cet égard ; la plupart font consister toute leur préparation à se rappeler leurs péchés, et toute leur confession à les déclarer ; {181} ils ne prennent aucun soin de s’exciter à la contrition, d’en produire des actes ; ou s’ils protestent d’être contrits de leurs fautes, ils n’en reçoivent pas le pardon, parce que leur douleur n’a pas les conditions d’une véritable contrition, qu’elle n’est qu’un fantôme de pénitence[[528]](#footnote-529), qu’elle ne suffit pas pour la validité de ce sacrement, pas plus que l’eau qui n’est point naturelle ne suffit pour la validité du baptême.

D. Quelles conditions doit avoir la douleur pour faire une véritable contrition ?

R. Elle doit être intérieure, universelle, surnaturelle, souveraine.

Le plus grand malheur qui puisse arriver à un pécheur, c’est de manquer de l’une ou de l’autre de ces quatre conditions dans sa conversion. Car, si énormes que soient ses crimes, ils lui seront remis par une vraie et sincère pénitence ; mais si sa pénitence est défectueuse, à quoi pourra-t-il avoir recours ? Quel danger pour un malade, quand les remèdes sont altérés, ou même changés en poison !

D. Qu’est-ce à dire une douleur intérieure ?

R. C’est-à-dire, qu’elle pénètre jusque dans le fond et le centre de la volonté[[529]](#footnote-530).

Les hommes se paient de paroles, mais Dieu demande le cœur. Ainsi il ne suffit pas pour lui satisfaire, de protester de bouche qu’on a regret de l’avoir offensé ; mais il faut que la volonté, qui est le cœur de notre âme, soit de concert avec la langue ; autrement ce n’est point une confession sincère que l’on fait, c’est un véritable mensonge[[530]](#footnote-531).

D. Pourquoi cette douleur doit-elle être dans la volonté ? {182}

R. C’est que d’une part pour guérir d’un mal, il faut appliquer le remède à la racine ; et que, de l’autre, nos crimes naissent de la volonté mauvaise[[531]](#footnote-532).

Ajoutez à cela que la charité, ayant pour trône la volonté, celle-ci doit être par conséquent purifiée par les larmes de la contrition avant de recevoir cette divine qualité, de même que l’on nettoie un vase avant d’y mettre une liqueur précieuse.

D. Qu’appelez-vous douleur universelle ?

R. C’est une douleur qui s’étend généralement à tous les péchés mortels dont on est coupable[[532]](#footnote-533).

Il n’est pas nécessaire de produire autant d’actes de contrition que l’on a fait de péchés. Il faut néanmoins en produire un par lequel, après les avoir rappelés en sa mémoire, on les déteste non seulement en général, mais aussi, autant qu’il est possible, en particulier, et de la même manière à peu près que dans la revue d’une armée on fait passer les soldats l’un après l’autre[[533]](#footnote-534). C’est ce que saint Grégoire appelle donner des larmes particulières à chaque péché particulier[[534]](#footnote-535).

D. Pourquoi cette douleur doit-elle s’étendre à tous les péchés mortels ?

R. C’est que sans cela le pécheur demeure toujours dans la disgrâce de Dieu, et dans l’état de damnation. {183}

Un vassal coupable de plusieurs crimes de lèse-majesté resterait toujours dans la disgrâce de son maître, s’il en réservait un seul dont il ne voulût pas faire une satisfaction convenable. Un soldat blessé de plusieurs plaies mortelles resterait en danger de mort, s’il en laissait une seule sans la faire panser. C’est pour ce sujet qu’il suffit au diable, pour ne pas nous perdre, de nous tenir dans ses chaînes par l’affection à un seul péché mortel ; comme il suffit à l’enfant pour ne pas laisser échapper un oiseau, de le tenir attaché à un pied et avec un seul filet. D’ailleurs, lors même qu’il n’y aurait aucun danger, c’est une espèce d’infidélité, de n’attendre point une amnistie générale et un entier pardon de la bonté de Dieu, qui ne sait ce que c’est que de faire grâce à demi[[535]](#footnote-536).

D. Qu’entendez-vous par une douleur surnaturelle ?

R. J’entends une douleur qui vienne de Dieu, et qui retourne à Dieu.

C’est-à-dire, qui ait pour son principe le souffle du Saint-Esprit, et non les seuls efforts de la nature ; qui ait pour son motif quelque chose de divin, comme d’avoir offensé ou perdu un Dieu, et non quelque chose de purement humain, comme d’avoir perdu son honneur ou son bien. Saul et David péchèrent tous deux, ils reconnurent tous deux leur faute, tous deux s’en repentirent. Cependant Saul fut rejeté de Dieu ; David rentra en sa grâce, bien que son crime fût plus énorme, parce que dans leur chute commune leur aveu et leur repentir furent différents[[536]](#footnote-537). {184} L’un avoua sa faute et s’en repentit, de peur de perdre sa couronne[[537]](#footnote-538) ; et l’autre le fit en vue de l’offense qu’il avait faite à la divine majesté[[538]](#footnote-539).

D. Pourquoi cette douleur doit-elle être surnaturelle ?

R. C’est afin de pouvoir disposer l’âme à recevoir la grâce sanctifiante.

Il doit y avoir de la proportion entre la disposition et la chose à laquelle elle dispose. Par conséquent, la grâce étant un don surnaturel, qui nous fait enfants de Dieu et héritiers de son royaume, il est nécessaire que la douleur qui prépare notre âme à la recevoir, soit aussi surnaturelle.

D. Qu’est-ce à dire : une douleur souveraine ?

R. C’est-à-dire, qu’elle doit être non pas la plus sensible ni la plus véhémente de toutes les douleurs, mais la plus grande en ce sens, que le péché nous déplaise plus que tout autre mal temporel que nous eussions pu encourir.

Il n’est pas nécessaire que cette douleur soit la plus sensible de toutes, puisque, comme il a été dit, il n’y a pas même obligation de la sentir ; ni qu’elle soit la plus vive de toutes, ce qui serait souvent difficile, parce que, par suite de l’union de l’âme au corps, la volonté se porte ordinairement avec plus d’ardeur vers les objets corporels que vers les choses spirituelles. Mais il faut qu’elle soit la plus grande dans le sens que nous avons exposé, et, comme parle l’école, appréciativement ; comme il se peut faire qu’un père qui a perdu son fils aîné, ne soit pas si sensiblement touché de sa mort qu’il le serait de celle du plus jeune, parce qu’il n’avait pas pour lui un amour si tendre, bien que dans le fond de son cœur il eût mieux aimé perdre son cadet que son aîné. {185}

D. Pourquoi cette douleur doit-elle surpasser toutes les autres en ce sens-là ?

R. C’est parce que le péché est le plus grand de tous les maux.

Plus un mal a de malignité, plus il mérite d’horreur. Or il est certain que le péché nous excluant du paradis, nous précipitant dans l’enfer, et offensant une majesté infinie, sa malice est extrême, et va jusqu’à l’infini. Par conséquent, il doit être abhorré plus que tout autre mal, et abhorré, s’il était possible, d’une horreur infinie[[539]](#footnote-540). Faudrait-il pour cela comparer le péché à tel ou tel mal en particulier pour apprécier l’horreur que nous en ressentons[[540]](#footnote-541) ? Non, car ce serait s’exposer au danger de trouver ce mal plus effrayant que le péché lui-même. De plus, en mettant le péché en parallèle avec tel ou tel malheur, nous courons risque d’oublier que Dieu, s’il mettait un jour notre vertu à cette épreuve, nous donnerait alors une grâce suffisante, grâce que nous n’avons point maintenant, parce qu’elle nous est inutile.

D. Quels sont les moyens d’obtenir une véritable contrition ?

R. Il faut la demander à Dieu, et s’y exciter soi-même avec le secours de la grâce.

Nos confesseurs peuvent, à la vérité, nous suggérer les motifs d’une vraie contrition, les saints peuvent nous en obtenir la grâce : {186} mais, comme elle est un don surnaturel, il n’y a que Dieu qui puisse la répandre dans nos âmes, il n’y a que Dieu qui du souffle de son divin Esprit fasse couler ces eaux salutaires dont elles sont lavées[[541]](#footnote-542). Ainsi il est de la dernière nécessité de faire d’ardentes prières soutenues du jeûne et de l’aumône, pour obtenir du Ciel une vraie contrition. Et comme la grâce demande toujours notre coopération, il faut aussi que nous nous y excitions nous-mêmes.

D. De quelle manière pouvons-nous nous y exciter ?

R. Après avoir invoqué le Saint-Esprit, nous devons d’une part nous représenter le nombre et la qualité de nos péchés avec leurs principales circonstances, et de l’autre peser leurs hostilités étranges contre Dieu, contre Jésus-Christ, contre nous-mêmes ; puis, si nous sentons notre cœur touché, nous laisser aller aux actes de contrition, et à tous ces mouvements intérieurs ou extérieurs qui en résultent.

Nous déclarons au long dans la doctrine du péché mortel ces épouvantables hostilités, exposons-les rapidement. On peut dire de ce monstrueux désordre, 1° qu’il fait de nous, de vases d’honneur que nous sommes par la grâce, des vases d’ignominie ; d’objets d’amour pour toute la cour céleste, des objets de haine ; d’héritiers du paradis, des victimes d’enfer : de fille, d’épouse et de temple de Dieu qu’était notre âme, il en fait l’esclave, la concubine et l’hôtesse du diable. 2° C’est ce monstre infernal qui a été le principal auteur de la passion de Jésus, qui a animé la rage des Juifs contre cette innocente victime, qui a fourni aux bourreaux des fouets, des épines et des clous pour la tourmenter, en un mot, qui renouvelle tous les outrages qu’elle endura sur la croix. — 3° Ce fils aîné de Satan ose attaquer Dieu même en face, armant les créatures contre le Créateur, et donnant à de petits vermisseaux de terre l’audace d’offenser le Roi du ciel : et quelles offenses ! {187} Faire de Dieu moins d’état que du démon, renverser son trône, détruire ses perfections, lui ravir la vie autant qu’il est en nous ; et cet attentat est d’autant plus horrible, que loin de nous avoir fait jamais le moindre mal, il nous a comblés de biens, tout en prévoyant nos ingratitudes. Nous usons même de ces biens contre lui ; c’est avec cette langue, ces mains, ces yeux que nous avions reçus de lui, que nous l’outrageons, et cela, en toute connaissance de cause, au milieu d’inspirations pressantes, pour des bagatelles, pour un chétif plaisir, pour un petit intérêt, pour une vile créature, pour un vain respect. En repassant ces différents motifs, notre cœur sera brisé de douleur et attendri de componction, nos yeux fondront en larmes. Saint Augustin appelle ces larmes le moût, mustum, des amants[[542]](#footnote-543). De même que le moût ne cesse pas de bouillir qu’il ne soit bien purifié ; ainsi le cœur percé du trait de l’amour divin n’interrompt jamais ses gémissements, qu’il ne soit net de toute tache. Que si l’on n’a pas le don des larmes extérieures, il faut au moins en répandre d’intérieures : Saltem lácrimas mentis. (Aug. de Ver. et Fals. Pœnitent.).

#### FRUITS.

Ô mon Dieu, je reconnais à ma grande confusion que je me suis fort abusé dans mes confessions, m’appliquant entièrement à me souvenir de mes péchés, sans presque prendre soin d’en concevoir quelque regret. C’est ce qui me fait beaucoup craindre que je n’y aie jamais apporté une véritable contrition.

Je désire avec votre grâce remédier à l’avenir à ce grand défaut, ô mon aimable Créateur ! {188}

#### EXEMPLES.

Saint Guillaume, archevêque de Bourges, n’était sujet qu’à des péchés fort légers, et il en trouvait même dans des choses qui paraissaient innocentes aux autres. Cependant il les pleurait comme s’il eût commis de grands crimes, et s’imputait même les péchés de ses brebis, versant dans cette vue autant de larmes que s’il en eût été l’auteur lui-même.

Sainte Brigitte fondait en larmes dans ses confessions, et se consumait par des regrets éternels pour les fautes les plus légères.

### CINQUIÈME DOCTRINE

Du bon propos

D. Qu’est-ce que le bon propos ?

R. C’est une ferme résolution de ne plus retomber dans le péché, d’en fuir les occasions, et de prendre les moyens nécessaires pour l’éviter.

Il est vrai que le bon propos donne une malice particulière au péché de rechute ; néanmoins ce n’est ni un vœu, ni une promesse ; autrement celui qui le romprait par une action mauvaise, commettrait deux péchés, un contre le commandement qui défend cette action, un autre contre sa promesse ; comme un religieux qui violerait, par exemple, le vœu de chasteté. Le bon propos n’est pas non plus une simple pensée de ne plus pécher, ni un désir vague, une velléité, par laquelle on voudrait bien ne pas le faire, sans néanmoins pouvoir bien s’y résoudre[[543]](#footnote-544), car cela ne suffit pas. {189} Il consiste dans une volonté et une résolution sincère, déterminée, ferme et constante de ne plus retomber dans son péché[[544]](#footnote-545).

D. Le bon propos est-il nécessaire pour obtenir le pardon de nos péchés par le sacrement de pénitence ?

R. Il l’est d’une nécessité aussi indispensable que l’est le regret de les avoir commis.

La contrition, sans laquelle ce Sacrement nous est inutile, a deux visages ; de l’un elle regarde les péchés passés, nous les faisant expier par nos pénitences, et de l’autre les péchés à venir, nous y faisant renoncer par le bon propos[[545]](#footnote-546). Par conséquent, la nécessité du bon propos va de pair avec celle du regret : et aller se confesser sans l’avoir, c’est commettre un acte de dissimulation[[546]](#footnote-547) ; c’est se jouer du Très-Haut[[547]](#footnote-548) ; c’est demeurer toujours pécheur, tout en cessant de pécher, comme il arrive à ceux qui voudraient persister dans le crime, et qui ne s’en abstiennent que faute de pouvoir, ou d’occasion de le commettre, ou bien par crainte du châtiment qu’il mérite ; semblables en ce point à un loup qui, allant égorger les brebis dans le bercail, est découvert par le chien, et mis en fuite par le berger. Il y va plein de fureur, il s’en retourne saisi de crainte ; mais quoiqu’il n’emporte pas sa proie, il n’est pas moins loup quand il fuit saisi de crainte, que quand il venait plein de fureur[[548]](#footnote-549). {190}

D. Quelles sont les conditions du bon propos ?

R. Il y en a quatre, il doit être intérieur, universel, fort et pour toujours.

Le bon propos doit être, 1° intérieur et dans le fond du cœur, parce que c’est par le renoncement du cœur au péché, et non par les belles paroles de la bouche que se fait la véritable conversion du pécheur[[549]](#footnote-550) ; 2° universel et se rapportant au moins à tous les péchés mortels, parce qu’une demi-conversion déplaît à Dieu qui s’en plaint[[550]](#footnote-551), et qu’elle est inutile au pénitent, à qui il suffit pour être damné de retenir de l’attache volontaire à un seul péché mortel[[551]](#footnote-552) ; 3° fort, par une fermeté aussi inflexible que l’engagement d’un contrat et la foi d’un serment[[552]](#footnote-553). Il faut être dans la résolution de plutôt perdre tous ses biens pour conserver Jésus-Christ, que de perdre Jésus-Christ pour conserver ses biens[[553]](#footnote-554) ; et de plutôt mourir pour ne pas offenser Dieu, que de vivre en l’offensant[[554]](#footnote-555). Cependant il ne serait pas toujours à propos, comme il a été remarqué ci-dessus après saint Thomas, de descendre en particulier à la perte de tel ou tel bien, à un tel genre de mort, pour ne pas s’exposer à une tentation dangereuse ; il y en a qui résisteraient à une légère secousse, et succomberaient à une plus forte. {191} 4° Le bon propos doit être pour toujours, c’est-à-dire pour le reste de notre vie, dut-elle durer une éternité, puisque la justice à laquelle se rapporte la pénitence, consiste dans une volonté constante et éternelle de rendre à chacun ce qui lui est dû[[555]](#footnote-556). Ne serait-ce pas faire une extrême injure à Dieu qui est éternel, de borner le temps de son service ? Pouvons-nous lui soustraire sans une horrible injustice un seul moment de notre vie, quand tout le temps de notre vie dépend de lui comme de son premier principe ? Dieu ne sait ce que c’est que d’accorder des trêves. Ce mot ne se trouve point dans toute l’Écriture.

D. Sur quoi faut-il s’appuyer pour rendre son bon propos ferme et efficace ?

R. Il ne faut pas s’appuyer sur ses propres forces, mais sur la grâce de Dieu, la demandant avec confiance et humilité.

Si les Anges qui étaient forts, exempts de plaies, n’eurent pas d’eux-mêmes assez de fermeté pour persister dans le bien, s’ils eurent besoin d’y être affermis par le Verbe divin[[556]](#footnote-557), quelle apparence que des hommes faibles et atteints des funestes plaies du péché originel, y persévèrent sans le secours du Ciel ? Cela est impossible aux géants mêmes, c’est-à-dire à ceux qui combattent le plus vigoureusement leurs mauvaises habitudes, s’ils s’appuient trop sur leurs propres forces[[557]](#footnote-558). Ainsi il faut attendre d’en haut le pouvoir d’accomplir nos bons propos : {192} Celui qui résiste aux présomptueux, et donne sa grâce aux humbles, ne refusera pas ce pouvoir à une prière pleine de confiance en sa bonté, et de défiance de nous-mêmes.

D. Pourquoi le bon propos renferme-t-il la volonté de fuir les occasions prochaines du péché mortel ?

R. Parce que celui-là est censé vouloir y retomber qui ne veut pas éviter tout ce qui l’y engage[[558]](#footnote-559).

On appelle occasion prochaine du péché, ce qui nous y porte, et nous met en danger de le commettre. Il y en a de deux sortes : 1° Celles qui nous y entraînent d’elles-mêmes, et par la force de leurs attraits ; par exemple la cohabitation avec la personne avec qui l’on pèche, la trop grande familiarité entre les jeunes gens de différent sexe. 2° Celles qui nous font offenser Dieu par suite de notre fragilité, par le penchant de notre nature, ou par le poids d’une mauvaise habitude, par exemple un office, le trafic, le jeu et le cabaret à ceux qui reconnaissent par expérience ne pouvoir s’empêcher d’y commettre quelque péché mortel, malgré toutes leurs résolutions. Or la marque d’une vraie conversion est, selon saint Bernard, de se retirer des occasions de rechute[[559]](#footnote-560). Elles sont, dit sainte Thérèse, comme des bêtes venimeuses, il est impossible de demeurer au milieu d’elles sans en être mordu. Le pécheur nouvellement converti ressemble au flambeau qui fume encore et se rallume aux seules approches d’un autre flambeau allumé. Nous n’avons ni la force de Samson, ni la sagesse de Salomon, ni la sainteté de David, leur chute devrait nous servir d’enseignement[[560]](#footnote-561). {193} Le plus sûr moyen de nous affermir dans le bien, c’est d’appréhender le mal, parce que cette crainte nous fait éviter les occasions qui pourraient nous précipiter en enfer, et rechercher celles qui peuvent nous conduire à la gloire[[561]](#footnote-562). Quand l’éléphant est poursuivi par des chasseurs, il se sauve soit en fuyant, soit en brisant ses deux dents d’ivoire, qu’il sait par un instinct naturel être l’occasion de leurs poursuites.

D. Pourquoi le bon propos demande-t-il aussi la résolution de prendre les expédients nécessaires pour éviter le péché ?

R. C’est que le désir véritable d’obtenir une fin va toujours avec la volonté d’en prendre les moyens.

Un malade qui soupire après la santé ne refuse jamais les remèdes qu’un médecin lui ordonne, si amers qu’ils soient. (Cette matière est traitée plus au long dans la neuvième Doctrine.)

D. Apprenez-moi maintenant l’Acte de contrition avec le bon propos qu’il faut faire avant la confession ?

R. Mon Dieu, je suis marri de tout mon cœur de tous les péchés de ma vie, particulièrement de tels et tels que j’ai commis depuis ma dernière confession (descendez en esprit au détail de ces péchés), et je les déteste par-dessus toutes choses, parce que vous êtes infiniment bon, et que le péché vous déplaît. Je me propose avec votre grâce de n’y plus retourner, d’en fuir les occasions, de prendre les moyens nécessaires pour les éviter, et d’en faire pénitence. Pardonnez-les-moi, je vous prie, et faites-moi la grâce de ne plus vous offenser.

#### FRUITS.

Ma crainte s’augmente, ô mon Dieu, et considérant mes perpétuelles chutes, je ne sais que croire de mes confessions. {194}

Affermissez-moi, s’il vous plaît, ô Père des miséricordes, dans la résolution que je prends de fuir les occasions du péché, de combattre mes mauvaises habitudes, et de faire violence à mes passions, pour être plus ferme à l’avenir dans mes bons propos.

#### EXEMPLES.

La chaste Susanne prit la fuite, hasarda son honneur et sa vie, pour ne pas consentir à la sollicitation des infâmes vieillards. (Daniel. XII.)

L’illustre Éléazar aima mieux mourir, que de faire semblant d’avoir mangé d’une chair défendue par la loi. (Il Machab. VI).

La généreuse mère des sept Machabées les exhorta tous à souffrir des tourments inouïs, et endura elle-même la mort après eux pour la défense de la même loi. (II Machab. IV.)

Saint Paul donne le défi à tout ce qu’il y a de plus terrible sur la terre et dans les enfers, s’assurant que rien ne pourra le séparer de la charité de Jésus-Christ. (Rom., IV.)

### SIXIÈME DOCTRINE

De la confession

D. Qu’est-ce que la confession ?

R. C’est une accusation secrète de nos péchés faite, pour en obtenir le pardon, à un prêtre qui a le pouvoir de nous en absoudre. {195}

L’absolution du confesseur est une sentence judiciaire par laquelle le pénitent est absous de ses péchés. Or toute sentence d’absolution suppose de la part du criminel l’accusation, qui dans le for intérieur ne se peut faire que par le criminel même et en secret. Elle suppose de la part du juge une autorité légitime, qui dans le même for ne se trouve, depuis le concile de Trente, que dans les prêtres pourvus d’un bénéfice à charge d’âmes, ou approuvés des évêques. (Sess. XXIII. c. I.)

D. Est-il bon de se confesser souvent ?

R. C’est une chose excellente à cause des avantages et des fruits inestimables que produit la confession.

1° Comme l’effet propre de la confession est d’effacer nos péchés qui souillent, blessent et tuent nos âmes si ce sont des péchés mortels, elle a aussi la vertu de les laver de leurs taches[[562]](#footnote-563), de les guérir de leurs plaies[[563]](#footnote-564), et de les délivrer de la mort spirituelle, qui en faisait un horrible cadavre aux yeux de Dieu[[564]](#footnote-565). 2° Elle apaise la juste colère de notre divin Juge en nous humiliant devant lui[[565]](#footnote-566), elle lui fait révoquer son arrêt de condamnation contre nous en satisfaisant à sa justice[[566]](#footnote-567), elle l’attire dans nos cœurs en nous méritant la grâce sanctifiante[[567]](#footnote-568). 3° Elle nous ferme les portes de l’enfer par le pardon qu’elle nous obtient des péchés qui nous les avaient ouvertes[[568]](#footnote-569), {196} nous ouvre les portes du paradis par la vertu des clefs du royaume des cieux qu’elle nous applique[[569]](#footnote-570), nous y procure une couronne éclatante par le recouvrement de nos mérites qu’elle fait revivre, et par le mérite d’une grâce abondante qu’elle répand dans nos âmes[[570]](#footnote-571). Ces avantages admirables de la confession ont donné lieu à saint Augustin de l’appeler la terreur de l’enfer, l’avant-courrier du salut et l’espérance de tous les fidèles[[571]](#footnote-572). Saint Bernard ajoute qu’elle est comme un précis et un abrégé des moyens les plus efficaces pour obtenir le bonheur éternel[[572]](#footnote-573).

D. La confession produit-elle toujours des effets aussi avantageux ?

R. Non, mais seulement quand le pénitent y apporte les dispositions dont elle doit être précédée, accompagnée et suivie.

Une même médecine guérit les uns et non les autres, selon les dispositions des malades : il en est de même de la confession, qui est la médecine des âmes[[573]](#footnote-574).

D. Quelle est la première disposition qui doit précéder la confession ?

R. C’est d’ôter tous les empêchements qui nous rendent incapables de l’absolution.

Ces empêchements seront indiqués plus bas quand nous parlerons de l’obligation pour le confesseur de suspendre l’absolution en certains cas.

D. Quelle est la deuxième de ces dispositions ?

R. C’est de ne pas aller se confesser avant de s’être bien préparé. {197}

Cette préparation consiste à s’examiner et à s’exciter à la contrition, à en produire des actes et à faire de fortes résolutions de s’amender ; il est bon de commencer ces pratiques dès la veille, surtout quand il s’est écoulé un temps considérable depuis la dernière confession, et de les renouveler le matin avec encore plus de ferveur après avoir adoré et invoqué Dieu.

D. Que faut-il faire encore avant de se confesser ?

R. Il faut se présenter avec la posture extérieure et avec les sentiments intérieurs d’un pauvre criminel.

Un vassal coupable d’un crime de lèse-majesté n’oserait paraître devant son prince qu’en tremblant : à combien plus forte raison le pécheur qui a attenté à la vie du Roi des rois, doit-il trembler et s’humilier de corps et d’esprit en sa présence, surtout quand il va lui demander grâce ! Il faut donc que, semblable à David, qui pour faire pénitence quitta tout le pompeux appareil de sa royauté, et parut dans la posture humiliante d’un pécheur s’efforçant de fléchir la justice[[574]](#footnote-575), celui qui va à confesse ne fasse rien paraître qui tienne de l’air du monde, ni qui sente le faste et la vanité ; d’après les instructions de saint Charles, les femmes parées mondainement ne devraient même pas être écoutées. Qu’il prenne donc un habit simple et modeste ; qu’il se tienne devant le confessionnal à genoux, les yeux baissés, en silence et sans s’impatienter, se presser, ni écouter les confessions des autres. Son rang étant venu, qu’il commence par faire le signe de la Croix avec dévotion, qu’il demande la bénédiction avec humilité, et dise le Confiteor jusqu’à mea culpa, en latin ou en français, avec un esprit de componction. {198} Qu’enfin il indique son état de vie, l’époque de sa dernière confession, les péchés qu’il peut y avoir oubliés ou cachés, et la négligence qu’il peut avoir apportée à accomplir sa pénitence, ou quelque promesse faite au confesseur.

D. Quelles sont les dispositions ou conditions dont la confession doit être accompagnée ?

R. La première est qu’elle soit entière[[575]](#footnote-576).

Sans cette intégrité le confesseur, qui est juge et médecin tout ensemble, ne peut ni garder l’équité dans les peines qu’il impose, ni ordonner des remèdes convenables[[576]](#footnote-577). D’où vient que son absolution est inutile, comme le seraient les lettres de grâce qui ne portent pas l’absolution de tous les crimes capitaux, comme le seraient les remèdes qui ne guérissent pas de toutes les plaies mortelles. Non seulement elle est inutile, mais encore elle est très nuisible ; parce que celui qui de propos délibéré s’abstient de déclarer quelque péché mortel en confession, commet un horrible sacrilège, et s’engage à la damnation éternelle[[577]](#footnote-578).

Pour surmonter la honte qui nous jette dans ce déplorable malheur par le silence qu’elle nous impose, il faut considérer quatre choses : 1° C’est le démon qui, par un renversement et par une restitution bien malicieuse, nous rend après le péché la honte qu’il nous avait ôtée auparavant ; après nous avoir donné de l’impudence pour le commettre, il nous couvre de confusion pour nous empêcher de le déclarer[[578]](#footnote-579). {199} Comme s’il n’était pas plus honteux de pécher, que de se repentir d’avoir péché ; de faire une action infâme aux yeux de Dieu, que de la dire aux oreilles d’un homme ; de s’être causé des plaies mortelles, que de s’appliquer un remède salutaire[[579]](#footnote-580) ! 2° Tant que le péché, nous dit saint François de Sales, demeure dans la conscience, il est une cruelle épine qui la déchire, et un venin mortel qui l’empoisonne ; mais poussé au dehors par la confession, il devient une rose qui l’embaume d’un parfum dont l’odeur monte jusqu’au ciel ; c’est une huile qui la guérit, comme l’huile du scorpion guérit la blessure que cet insecte a faite ; c’est enfin, selon saint Chrysostome, le prix d’une couronne éternelle[[580]](#footnote-581). 3° Par cette honte légère on satisfait à une partie de sa pénitence. On se délivre de la confusion épouvantable dont seront couverts au jour du jugement ceux qui auront laissé quelque péché à confesser. On s’exempte des frayeurs et des cruels remords auxquels la conscience criminelle de ceux qui font des confessions sacrilèges est livrée pendant cette vie. Enfin on se délivre de l’obligation où l’on est de confesser tôt ou tard le péché qu’on cache et de refaire même toute la confession, ou de brûler éternellement dans l’enfer. 4° Le confesseur, homme comme nous, ne sera pas surpris de notre fragilité ; chrétien et membre du même corps que nous, il compatira à notre faute ; père des pénitents, il sera consolé de l’humble aveu que nous lui ferons de nos désordres ; prêtre et ange du Seigneur, il se réjouira de notre conversion ; ministre de l’Église qui lui défend de violer le sceau, il le gardera inviolablement ; enfin il est vicaire de Jésus-Christ, et lui mentir c’est mentir à Dieu même. {200}

Ce sera donc par ces considérations que, nonobstant la honte qu’il y ait à confesser ses crimes, on se résoudra à en faire une confession entière. Ce qui demande trois choses : 1° Il faut s’accuser en détail et en des termes succincts, mais clairs et sans ambiguïtés de tous les péchés qu’on croit être mortels ; il est bon de les accuser quand on doute de leur gravité, en laissant le discernement au jugement du confesseur. 2° Il faut en déclarer le nombre, ou, quand on ne le sait pas précisément, dire que c’est environ tant de fois ; si l’on a croupi longtemps dans une mauvaise habitude, le déclarer, marquant à peu près combien de fois on en produisait des actes par jour, par semaine, par mois, par an. 3° Il faut déclarer encore les circonstances qui changent l’espèce du péché, comme de commettre le crime avec une personne mariée ; celles qui en augmentent le nombre, comme de désirer par un même acte la mort à plusieurs personnes, et de plus celles qui en augmentent notablement la malice, comme de voler une somme considérable d’argent. Il faut déclarer, dis-je, toutes ces circonstances, afin que, le confesseur les ayant bien pesées, puisse selon les saints canons donner une pénitence convenable[[581]](#footnote-582).

Quant aux péchés véniels, il n’est pas nécessaire de les confesser pour rendre la confession entière ; cela est néanmoins fort utile, pourvu que ce soit avec douleur et avec dessein de les quitter ; autrement on ferait une confession nulle, faute de matière suffisante ; à moins cependant qu’on n’y joigne quelque autre péché dont on a une véritable contrition. {201} Il semble qu’il serait mieux de ne pas confesser ses fautes légères jusqu’à ce qu’on reconnaisse en soi un désir véritable de les éviter, que de le faire si souvent sans aucun amendement : mieux encore serait de s’en humilier devant Dieu, de s’en imposer quelque pénitence, de faire des actes des vertus contraires, de demander la grâce de s’en corriger, et d’y travailler efficacement.

D. Quelle est la deuxième condition d’une confession ?

R. C’est d’être simple.

Il n’y faut pas mêler des choses inutiles en y faisant de longues histoires, en y parlant de ses affaires, en y racontant ses souffrances, ce qui ne sert qu’à exercer la patience du confesseur et à retarder les confessions des autres pénitents. Il ne faut pas non plus y découvrir le complice de son crime, ni les péchés des autres, à moins d’une nécessité manifeste, car ce serait blesser la charité : on doit seulement y découvrir ses fautes, et les découvrir avec la plus grande brièveté et clarté, et attendre après la confession pour demander les avis ou la consolation dont on peut avoir besoin.

D. Quelle est la troisième de ces conditions ?

R. C’est que la confession soit humble : Exomologésis prosternéndi et humilificándi hóminis disciplina est. (Tertul. de Pœnit., c. X.)

Il est juste que celui qui est tombé dans le gouffre du vice, descende dans l’abîme de l’humilité. C’est pour dompter notre orgueil que Dieu permet nos iniquités, et ne pas s’en humilier est un mauvais indice. C’est néanmoins ce que ne font point, 1° ceux qui dans la confession découvrent sans aucune raison leurs bonnes œuvres, ou qui disent, je ne jure, je ne médis pas ; ou au lieu de dire, j’ai juré, disent on jure ; car tout cela vient de l’orgueil ; 2° ceux qui usent de détours et de déguisements, cela est très dangereux : {202} déguiser un péché de telle sorte que de mortel on ne le fasse paraître que véniel, c’est faire un sacrilège ; 3° ceux qui se disculpent et rejettent leur faute ou sur la violence de la tentation, ou sur la mauvaise humeur des domestiques, ou sur la sollicitation de la personne avec qui ils ont péché, ou sur la malice du démon, ou sur la volonté de Dieu, ou sur le défaut de sa grâce ; par là ils se mettent en grand danger de ne jamais sortir du gouffre du péché, dont ils se ferment eux-mêmes la bouche par leurs excuses[[582]](#footnote-583) ; 4° ceux qui ne se contentent pas d’excuser leurs crimes, mais osent même les défendre : c’est là une chose diabolique[[583]](#footnote-584), et une iniquité que saint Augustin dit ne pouvoir être jamais, c’est-à-dire très difficilement pardonnée[[584]](#footnote-585). Afin donc que nos confessions soient humbles, nous devons en retrancher tous ces désordres, n’attribuant nos péchés qu’à la mauvaise volonté, et les exagérant autant qu’il se pourra sans mentir, par les circonstances du temps, du lieu, des divins bienfaits, des bonnes inspirations, et de notre opiniâtreté à y résister. Cette humilité fera, pour le dire ainsi, l’office d’arbitre en notre faveur dans cette grande affaire du salut[[585]](#footnote-586), que nous ne pouvons gagner que par accord. Elle rappellera Dieu dans nos âmes, d’où notre orgueil l’avait éloigné[[586]](#footnote-587). {203} Elle nous guérira heureusement de l’enflure de ce maudit levain, et, en nous guérissant de la sorte, elle nous mettra en état de pouvoir entrer par la porte étroite du paradis[[587]](#footnote-588).

D. Quelle est la quatrième condition de la confession ?

R. Il faut qu’elle soit pleine de pudeur et de honte.

Cette pudeur consiste à ne pas déclarer nos péchés par manière d’entretien ou d’un simple récit ; mais en rougissant et nous confondant de nous en être rendus coupables : car si la honte qui les fait cacher ou déguiser est beaucoup à craindre, celle-ci n’est pas moins à désirer, puisqu’elle a la vertu de nous préserver de la confusion éternelle, que souffriront les damnés[[588]](#footnote-589). Or le pénitent sera couvert de cette honte salutaire, s’il se représente d’une part l’état honteux et infâme auquel il s’est réduit en se rendant esclave du péché, ce monstre affreux, abominable et qui n’a point son égal[[589]](#footnote-590), pas même le démon, puisque le démon n’est tel qu’à cause du péché ; et s’il considère, de l’autre, l’horrible outrage qu’il a fait à Dieu, son roi, son père, l’époux de son âme, qu’il a osé attaquer en face et jusqu’à lui enfoncer le poignard dans le sein, dans ce sein paternel sur lequel il était porté pour y prendre son repos.

D. Quelles sont les dispositions où doit être le pénitent après avoir déclaré ses péchés ?

R. La première est la docilité.

Cette docilité demande qu’il réponde aux questions du confesseur avec candeur et sincérité, qu’il écoute ses avis et ses remontrances, humblement et sans l’interrompre, qu’il accepte sa pénitence de bon cœur ; ou s’il craint de ne la pouvoir accomplir, qu’il le lui représente avec humilité. {204} S’il trouve de la difficulté dans cette conduite, il doit pour la franchir éveiller sa foi, se persuader vivement qu’il se confesse à Jésus-Christ lui-même, dont en effet le confesseur tient la place[[590]](#footnote-591) ; puisqu’il l’absout en son nom, et que, selon saint Thomas, il peut sans blesser sa conscience nier même avec serment d’avoir ouï un tel péché, ne le sachant pas en tant qu’homme, mais comme Dieu. (In Supplem. q. 2. a. 1. ad. 3.)

D. Quelle est la seconde de ces dispositions ?

R. C’est une grande soumission au confesseur en ce qui regarde le délai de l’absolution[[591]](#footnote-592).

C’est-à-dire, que si le confesseur diffère l’absolution au pénitent parce que celui-ci n’est pas en état de la recevoir, il ne doit pas contester avec lui, ni se fâcher, ou se plaindre ; mais se soumettre aveuglément à sa conduite, suivre ses conseils, exécuter ses ordres, et ne pas manquer à le revenir trouver au temps qu’il lui marque pour la recevoir ou pour s’y mieux disposer ; faisant pour le salut de son âme ce que fait pour la santé de son corps un malade exact à suivre les ordonnances du médecin.

D. Quelle est la troisième de ces dispositions ?

R. Il faut quand on est sur le point de recevoir l’absolution achever le Confiteor, et faire de nouveau un acte de contrition de toute l’étendue de son âme.

La grâce de ce sacrement est répandue dans l’âme du pénitent au moment où il reçoit l’absolution ; et c’est avec plus ou moins d’abondance, selon que sa douleur est plus ou moins vive[[592]](#footnote-593). Il doit donc la redoubler. {205}

#### FRUITS.

Mon Dieu, je vous demande très humblement pardon de toutes les fautes que j’ai commises dans mes confessions.

Je me propose avec votre grâce de les mieux faire à l’avenir.

Je désire aussi dépendre entièrement de mon confesseur comme de votre vicaire sur la terre.

#### EXEMPLES.

Caïn, puni pour avoir répondu insolemment à Dieu, au lieu d’avouer humblement son parricide. (Gen., IV.) Ananias et Saphira, châtiés de mort soudaine, pour avoir menti à saint Pierre tenant la place de Dieu. (Act., V.) Manassès ce roi impie, dont tout l’univers n’eût pu expier les crimes, quand tout l’univers eût jeûné pour lui, apaisa par son humilité la juste colère du Très-Haut, et mérita son amitié[[593]](#footnote-594). (Lib. II Paralip. XXXIII.)

Une femme d’une vie irréprochable aux yeux des hommes était morte dans une ville d’Italie. Sa fille priant quelques jours après pour le repos de son âme dans sa chambre, aperçut du côté de la porte un monstre, portant la figure d’une truie écorchée, et qui jetait des flammes de toutes parts. Cette fille prit soudain le chemin de la fenêtre pour se jeter en bas, tant elle fut effrayée. Mais le spectre l’en empêcha, en lui disant d’un ton lugubre : « Arrête, je suis ta mère infortunée, ne prie plus pour moi ; car je suis condamnée à brûler pendant l’éternité pour n’avoir jamais osé confesser par honte certains péchés que j’ai commis avec ton père dans l’usage du mariage. » Après quoi le spectre disparut, laissant pour preuve de la vérité de cette apparition certaines marques imprimées sur un banc, comme si c’eût été avec un fer chaud. {206} La fille, bien affligée du malheur de sa mère, raconta sa vision à un religieux de l’ordre des Frères prêcheurs, appelé le père Dufola, qui prêchait dans la même ville ; celui-ci la consola le mieux qu’il put, et avec sa permission publia ce récit en chaire, et en retira beaucoup de fruit. (Seraph. Razius, in Hort. Exempl. tit. de Conf. Exempl. 3.)

### SEPTIÈME DOCTRINE

De la confession générale

D. Qu’est-ce que la confession générale ?

R. C’est une confession dans laquelle on s’accuse des péchés de toute sa vie ou commis depuis un certain temps, bien qu’on les ait déjà confessés.

Il faut néanmoins commencer par déclarer les péchés qu’on a commis depuis la dernière confession, ou dont on ne s’est encore jamais accusé.

D. Y a-t-il obligation de faire une confession générale ?

R. Il n’y en a pas toujours, mais bien quand on est obligé de réitérer les confessions précédentes pour ne pas les avoir bien faites.

Cela peut arriver, 1° quand on s’est confessé à un prêtre qui n’avait pas le pouvoir d’absoudre ou qui a manqué à quelqu’une des choses nécessaires pour la validité du sacrement ; 2° quand on a caché à dessein un péché mortel ou qu’on croyait tel, ce qui arrive souvent aux personnes du sexe en matière d’impureté, aux enfants et aux serviteurs, quand on les contraint de se confesser à tel prêtre ; 3° quand on n’a apporté aucun soin à se rappeler ses péchés, ou, comme dit le Catéchisme du saint concile de Trente (Part. II. de Sacram. pœnit.), quand on s’y est comporté avec une si grande négligence, que l’on soit censé n’avoir pas voulu s’en souvenir : {207} néanmoins, si l’on avait eu véritablement le désir de tout déclarer, il n’y aurait pas obligation de réitérer la confession, bien qu’on ait omis quelque péché pour n’avoir pas examiné sa conscience avec tout le soin désirable ; 4° quand on s’est confessé sans douleur et sans désir de se corriger ; ce qui est à craindre pour ceux qui vivent sans s’inquiéter de Dieu, croupissent longtemps dans des habitudes mortelles, ne se confessent que par coutume, et retombent aussitôt dans le crime.

D. Est-il bon de faire une confession générale sans y être absolument obligé ?

R. Cela est fort bon dans certaines rencontres, excepté quand on a la conscience embarrassée de scrupules.

Il y a danger pour les scrupuleux parce que au lieu du repos qu’ils cherchent dans la confession générale, ils n’y trouvent que de nouveaux troubles. Les autres en retirent l’avantage de mieux expier les désordres de leur vie passée, de s’établir dans une paix de conscience plus ferme, de se préparer à une vie plus chrétienne, à une mort plus sûre, de mériter enfin une gloire plus éminente ; pourvu néanmoins qu’ils les fassent avec les dispositions requises. Un jubilé, une Mission, un changement d’état, et une inspiration extraordinaire de se convertir et de se donner à Dieu sans réserve, sont des rencontres favorables pour en faire une.

D. Quelles dispositions y faut-il apporter ?

R. Ce sont les mêmes que demande la confession particulière ; mais il faut s’y appliquer avec un soin extraordinaire.

Il est donc important : 1° De faire des prières particulières pour s’attirer la grâce de Dieu, sans quoi il est impossible de faire rien qui vaille. 2° De s’examiner avec grande diligence considérant les états de sa vie, les différents emplois qu’on a remplis, les lieux où l’on a demeuré. {208} Il est bon de lire un formulaire de confession générale, celui de Grenade par exemple, qu’on trouve excellent, ou celui que nous plaçons plus loin, afin de mettre par écrit, non pas tous les péchés que l’on y trouvera indistinctement, mais ceux dont après une sérieuse recherche on se reconnaîtra coupable. 3° De s’exciter à un très grand repentir des désordres de sa vie, prenant pour cet effet une heure du jour, et choisissant un lieu retiré pour relire ses fautes, s’en représenter le nombre et l’énormité ; peser les tourments qu’ils ont causés à Jésus-Christ, et l’injure qu’ils ont faite à la divine majesté, rougir et fondre en larmes dans cette vue en la présence de Dieu ; se proposer de satisfaire, s’abandonner à la justice divine, afin qu’elle en prenne elle-même la vengeance qu’il lui plaira, sans oublier de former de fortes résolutions de mieux vivre à l’avenir. 4° Aller se jeter aux pieds d’un confesseur exact, et lui découvrir le fond de sa conscience avec une grande candeur, lui déclarer tous ses péchés dans un esprit de componction, et se soumettre à ses ordres avec une entière dépendance.

#### FRUITS.

Je reconnais, ô mon Dieu, qu’il me sera utile de faire une confession générale, bien que ma conscience ne me fasse aucun reproche.

Mettez, s’il vous plaît, dans mon cœur les dispositions qu’elle demande.

#### EXEMPLES.

Il est rapporté, dans la Vie de sainte Catherine de Suède, qu’une jeune veuve de Naples fut délivrée des vexations impures du démon par une confession générale qu’elle fit, suivant l’avis que cette sainte en donna à sa mère, en lui disant que ce sont particulièrement les confessions sacrilèges qui donnent pouvoir au malin esprit et sur l’âme et sur le corps. {209}

Aleïde, jeune fille du diocèse de Cologne, s’étant retirée dans le monastère de Lancunade pour y faire pénitence des péchés qu’elle avait commis, fut délivrée, par une confession générale qu’un confesseur expérimenté lui conseilla de faire, des pressantes tentations d’un démon. Ce démon lui apparaissait souvent, sous la figure d’un beau jeune homme, et il avait résisté jusque-là aux signes de croix, aux prières, et aux mortifications qu’elle employait pour le mettre en fuite. (Cæsarius.)

### FORMULAIRE DE CONFESSION GÉNÉRALE

L’examen doit se faire sur six sortes de péchés, les péchés de pensée, d’affection ou de volonté, de parole, d’œuvre, d’omission et de coopération ; et pour s’en bien souvenir, il faut parcourir les commandements de Dieu et de l’Église et les sept péchés capitaux. Nous garderons cette méthode dans ce formulaire, pour aider la mémoire de ceux qui s’en serviront ; néanmoins nous ne marquerons point quels péchés sont mortels ou véniels, parce qu’on pourra en juger par les règles que nous donnerons là-dessus en parlant du péché en général.

#### Péchés contre le premier commandement.

Par pensée : Croire des choses contraires à la foi ; douter volontairement de quelqu’un de ses articles ; les scruter trop curieusement ; lire des livres hérétiques ; {210} ajouter foi aux songes, au chant des oiseaux, aux jours heureux ou malheureux, aux divinations et aux charlataneries, à la bonne aventure ; présumer de la miséricorde de Dieu ; mépriser les cérémonies de l’Église, les choses saintes, et les personnes consacrées à Dieu, ou qui font une profession particulière de piété.

Par affection : Désespérer de la divine miséricorde ; s’appuyer principalement en ce qui regarde le salut sur sa propre industrie et non sur le secours de la grâce ; aimer plus la créature que le Créateur ; s’obstiner dans sa malice.

Par parole : Soutenir les erreurs des hérétiques ; disputer contre eux avec danger d’en être séduit ou vaincu ; murmurer contre Dieu dans les adversités ; employer les paroles de l’Écriture à des bouffonneries, ou pour exprimer un amour profane ; tourner les choses de la religion en raillerie ; outrager les personnes dévotes par des paroles de mépris ; invoquer le démon.

En œuvres : Commettre des sacrilèges, faire des actions ou des conventions simoniaques ; user de la magie, des charmes, divinations, conjurations, et autres superstitions et vaines observances : par exemple, employer les choses sacrées contre l’usage commun de l’Église, user de certaines prières, paroles, ou herbes avec des cérémonies superstitieuses, pour guérir de quelque mal une personne ou un animal, se servir d’un maléfice pour en détruire un autre, ou pour se faire aimer.

Par omission : Négliger d’apprendre la doctrine chrétienne, de faire des actes de foi, d’espérance et de charité de temps en temps, surtout dans les tentations contraires à ces vertus, de prier Dieu soir et matin et dans les besoins, de le remercier de ses bienfaits ; ne pas accomplir ou tout à fait ou en partie les vœux qu’on lui a faits ; manquer de confiance en sa bonté dans les tribulations. {211}

Par coopération : Consulter les devins pour découvrir des choses secrètes ; recourir dans les maladies des personnes ou des animaux à des gens qui font profession d’y appliquer des remèdes superstitieux ; être cause que le prochain tombe dans quelqu’un des autres péchés marqués ci-dessus.

#### Péchés contre le second commandement.

Par pensée : S’entretenir volontairement dans des pensées de blasphème.

Par affection : Former le dessein de faire un faux serment ; souhaiter au prochain quelque mal avec imprécation.

Par parole : Jurer par le nom de Dieu, par une chose sainte, par une créature, avec des paroles d’exécration, soit pour des choses fausses, douteuses, ou mauvaises, soit en vain et sans nécessité ; proférer des paroles blasphématoires et outrageuses à Dieu ou à un saint ; renier le saint nom de Dieu ou le maudire ; dire au prochain des imprécations, par exemple que le diable l’emporte, que tel mal lui arrive.

En œuvres : Faire une chose indifférente que l’on avait juré de ne pas faire, commettre une action mauvaise sous prétexte qu’on l’avait juré.

Par omission : Refuser de jurer pour la vérité, lorsqu’il y a nécessité ou obligation ; ne pas apporter assez de respect au serment ; ne pas accomplir un serment juste.

Par coopération : Donner par sa faute occasion à quelqu’un de proférer de mauvais jurements, des blasphèmes, ou des imprécations ; obliger de jurer celui qu’on prévoit certainement devoir faire un faux serment.

#### Contre le troisième commandement.

Par pensée : S’arrêter volontairement à des distractions pendant la messe du dimanche ; {212} occuper son esprit tout le reste du jour, ou à travailler sur des procès pour gagner de l’argent, ou à feuilleter ses livres de compte pour les mettre en ordre, ou à d’autres choses purement temporelles.

Par affection : Aller à l’église pour y voir ou pour y être vu, ou pour y faire parade de ses habits ; affecter d’entendre les messes les plus courtes ; s’inquiéter de leur longueur ; avoir plus d’ardeur pour le jeu, la danse et le cabaret que pour le service divin ; s’affliger ou se fâcher de ne pouvoir pas satisfaire sa passion pour toutes ces choses.

Par parole : Causer ou rire pendant la messe ou pendant les offices.

En œuvres : S’occuper à des œuvres serviles, vendre ou acheter sans une pressante nécessité ; arrêter des comptes ; passer des contrats ; prendre des divertissements criminels ou dangereux ; employer trop de temps aux divertissements honnêtes.

Par omission : Ne pas assister à la sainte messe ; s’exposer en voyageant au danger de la perdre ; n’en entendre qu’une partie ; manquer par sa faute aux offices ; ne pas y envoyer ses domestiques.

Par coopération : Occuper sans permission ou sans une évidente nécessité ses domestiques ou d’autres personnes à la moisson ou à d’autres œuvres serviles ; solliciter ou porter par son mauvais exemple à la débauche, à des jeux et à des divertissements criminels ou dangereux ; exciter les autres à parler ou à rire pendant la messe ou les offices ; donner occasion aux meuniers de moudre, aux notaires de dresser des contrats.

#### Contre le quatrième commandement.

Les enfants violent ce commandement. Par pensée : en méprisant leurs parents ou en se moquant d’eux. {213} Par affection : En s’emportant contre leur juste conduite, ou contre leur personne ; en leur désirant du mal à la suite de quelque châtiment ; en leur souhaitant la mort pour jouir bientôt de leur héritage. Par parole : En leur disant des paroles d’outrage ou de malédiction ; en murmurant contre eux, ou en se plaignant d’eux sans sujet ; en divulguant leurs défauts ou leurs secrets. En œuvres : En leur dérobant quelque chose ; en les déshonorant ; en les frappant, si toutefois il peut y avoir un enfant assez dénaturé pour lever la main contre ceux dont il a reçu la vie. Par omission : En manquant au respect, à l’obéissance, à l’amour, au secours et aux services qu’ils sont obligés de leur rendre ; en n’accomplissant pas ces devoirs avec la promptitude, la bonne grâce et la cordialité qu’ils doivent ; en ne priant pas Dieu pour eux ; en ne leur procurant pas la réception des sacrements dans leurs maladies ; en négligeant de soulager leurs âmes après leur mort ; en ne payant pas les legs pieux qu’ils ont faits. Par coopération : En leur donnant occasion, par notre désobéissance ou nos débauches, de s’emporter, de maudire ou de jurer.

Les parents contreviennent aussi à ce commandement. Par pensée : En jugeant mal de leurs enfants sans fondement. Par affection : En se mettant en colère contre eux sans sujet, ou avec excès ; en les haïssant ; en leur désirant la mort où quelque autre mal. Par parole : En les accusant de quelque faute sans raison ; en leur disant des paroles d’outrage excessives et fort injurieuses ; en leur donnant des imprécations. En œuvres : En les frappant sans sujet et par passion ; en passant les bornes d’une juste modération dans les châtiments qu’ils ont mérités ; en faisant devant eux des choses capables de les scandaliser. Par omission : En négligeant de leur procurer une nourriture, des habits et un établissement conformes à leur état ; {214} — de leur apprendre ou de leur faire enseigner les principes de la religion et les devoirs du chrétien ; — de leur faire prier Dieu matin et soir, de les envoyer à la messe et aux offices divins, de les faire confesser et communier quand ils sont assez âgés pour cela ; — de les reprendre et de les châtier. Par coopération : En leur donnant sujet par des violences excessives de s’emporter eux-mêmes ; en leur commandant des choses criminelles, comme de travailler les jours de fête, de dérober ; en leur apprenant par leur mauvais exemple à jurer, à parler mal du prochain ; en leur inspirant aussi par leur mauvais exemple ou par leurs paroles la vanité, l’ambition, l’avarice ou la haine contre leurs ennemis ; en leur permettant des choses criminelles ou dangereuses, par exemple, pour les garçons la débauche, et pour les jeunes filles le fard, les nudités et la coquetterie.

Comme ce commandement renferme aussi les devoirs des gendres et des belles-filles envers leurs beaux-pères et leurs belles-mères, aux femmes envers leurs maris, aux valets et aux servantes envers leurs maîtres et leurs maîtresses, aux peuples envers leurs pasteurs, leurs seigneurs et les magistrats ; qu’il ordonne réciproquement à toutes sortes de supérieurs ce qu’ils sont obligés de faire à l’égard de leurs inférieurs, un grand nombre des péchés que nous avons marqués pour les enfants et pour les pères peuvent s’appliquer à tous ceux-là, et il sera facile de le reconnaître, surtout après avoir appris les devoirs mutuels des uns envers les autres, devoirs que nous marquerons ailleurs.

Mais de plus, le mari et la femme peuvent transgresser ce commandement en entrant en jalousie l’un contre l’autre sans un juste sujet ; les peuples, en ne payant pas les droits légitimement établis, et en n’obéissant pas aux supérieurs ecclésiastiques ou séculiers ; {215} les pasteurs, en négligeant d’administrer les sacrements, et de remplir les autres devoirs de leur ministère ; les magistrats, en ne veillant pas, selon leur pouvoir, à l’observation des lois divines, en ne réglant pas la police, en négligeant les intérêts de leurs subordonnés, et qui pis est, en abusant de leur autorité pour violer ces intérêts ; les valets et les servantes, par infidélité ou par paresse ; les maîtres et les maîtresses, en retenant injustement le salaire, ou en différant trop à le payer.

Les enfants peuvent encore pécher contre le même commandement, en ne s’aimant pas ou en ne se supportant pas les uns les autres ; en se haïssant, se portant envie, se querellant ou se battant, en faisant des rapports l’un contre l’autre ; en n’honorant pas les gens âgés, mais les faisant fâcher ou se moquant d’eux ; en méprisant, outrageant, ou accusant à tort les valets et les servantes.

#### Contre le cinquième commandement.

Par pensée : Juger ou soupçonner mal du prochain sans fondement ; le mépriser ; se moquer de lui ; s’entretenir dans des pensées de vengeance de propos délibéré.

D’affection : S’emporter ou entrer en indignation contre lui ; désirer de se venger de lui ; le haïr ; lui souhaiter la mort, ou quelque autre mal, ou la perte de ses biens ; se réjouir de son adversité ; s’affliger de sa prospérité. (Les péchés de parole seront indiqués au huitième commandement).

En œuvres : Le tuer ; le blesser ; le frapper ; lui susciter un procès, ou quelque autre chagrin fâcheux.

Par omission : Omettre la correction fraternelle, l’aumône et les autres œuvres de miséricorde corporelles ou spirituelles, dans les rencontres où l’on est obligé de le faire ; {216} exclure son ennemi des prières ou des autres bienfaits communs ; ne pas l’assister dans une pressante nécessité ; refuser de se réconcilier avec lui, de le saluer ou de lui parler, surtout quand cela est nécessaire pour faire cesser le scandale ou l’inimitié.

Par coopération : Commander ou conseiller de maltraiter quelqu’un ; aider à le faire ; ne pas l’empêcher quand on le peut ; donner occasion par sollicitation, par mauvais exemple ou autrement, de commettre un péché mortel ; ce qui est un homicide spirituel.

#### Contre le sixième et le neuvième commandement.

Par pensée : S’entretenir volontairement en des pensées déshonnêtes ; lire des livres impudiques, ou écouter des paroles lascives avec plaisir charnel, ou avec danger d’y en prendre.

D’affection : Ajouter à la pensée impure le désir de commettre l’action ; se réjouir de l’avoir commise ; s’affliger de n’avoir pu le faire.

Par parole : Tenir des discours impudiques ; chanter des chansons déshonnêtes.

En œuvres : Avoir des regards lascifs sur soi, sur des tableaux ou d’autres objets impudiques ; se toucher soi-même ou les autres lascivement ; donner ou recevoir des baisers impudiques ; se porter à des actions encore plus honteuses.

Par omission : Ne pas renoncer aux personnes, aux compagnies, divertissements, lieux, livres, tableaux et choses semblables, qui peuvent donner occasion à des pensées, à des désirs ou à des actions déshonnêtes ; ne pas s’armer de la prière, du jeûne et des autres remèdes qu’on juge absolument nécessaires pour éviter ce péché. {217}

Par coopération : Provoquer une personne à ce péché par des sollicitations, des présents, des lettres ou autrement ; donner à dessein occasion d’y tomber par des paroles, des nudités, des parures ou des actions indécentes ; faire, dire ou souffrir des choses dont on prévoit qu’elles porteront à l’impureté, alors même qu’on n’a pas cette intention, mais continuer à le faire et à le dire, faute de charité pour le prochain.

Les péchés particuliers des personnes mariées sur cette matière sont : se refuser le devoir du mariage l’un à l’autre sans une cause légitime ; en user par pure brutalité ; ne pas y garder l’ordre que la nature y a établi ; en empêcher le fruit, ce qui est un péché détestable ; faire coucher les enfants après l’âge de sept ans dans leur lit ou trop près de leur lit, ou les frères avec les sœurs ; permettre aux jeunes filles des nudités ou d’autres immodesties scandaleuses ; ne pas les retirer du danger de se perdre, ou, ce qui est pis, les y exposer.

#### Contre le septième et le dixième commandement.

Par pensée : S’entretenir volontairement dans des pensées de larcin, de tromperie et d’injustice ; car la malice de l’objet rejaillit sur la pensée.

Par affection : Désirer d’obtenir le bien d’autrui par des voies injustes ; former le dessein de commettre un larcin ou quelque autre injustice ; prêter de l’argent avec une intention secrète d’en retirer un profit usuraire ; souhaiter la cherté, la guerre, les procès, les maladies, dans la vue d’en retirer quelque avantage temporel.

Par parole : Donner des voix et des suffrages injustes dans les jugements des procès, dans les conseils privés ou publics ; {218} alléguer des articles faux dans la reddition des comptes ; admettre ces articles quand on en connaît la fausseté ; frauder son associé dans les comptes ou dans les partages ; employer des faussetés et des calomnies pour discréditer un marchand, un artisan, ou une personne publique, ou bien pour empêcher un tel de réussir dans une juste entreprise.

En œuvres : Dérober à une personne étrangère, à son mari, à son père ; s’approprier le bien de l’Église, des hôpitaux, de la communauté dont on est membre ; vendre une marchandise pour une autre, une mauvaise pour une bonne, sans donner le poids ou la mesure, à un prix excessif et trop élevé, sous prétexte que l’on perd, ou que la chose est nécessaire ou commode à l’acheteur, quand on ne doit souffrir aucune incommodité de cette cession ; acheter des choses que l’on sait ou que l’on présume avoir été dérobées ; acheter à un prix trop bas, en se prévalant de la nécessité du vendeur, sous prétexte qu’on lui avance de l’argent, quand on n’était pas en état de faire valoir cet argent par une voie légitime ; prêter à usure ; retirer les fruits d’un fonds que l’on prend contre gage sans en tenir compte, et sans les déduire sur la somme qu’on a prêtée ; tromper au jeu, ou retenir l’argent qu’on a gagné à des personnes à qui il n’appartenait pas, comme, par exemple, aux enfants de famille qui l’ont dérobé à leur père, aux femmes qui l’ont pris à leur mari contre sa défense expresse ; intenter ou poursuivre un procès qu’on sait manifestement être injuste ; faire du dégât dans le champ ou dans la vigne du prochain, ou lui causer injustement quelque autre dommage, sans même en profiter ; faire cession de ses biens, ou renoncer à un héritage dans la vue de frauder les créanciers ; donner une pièce d’argent fausse pour une bonne ; exiger un paiement qui excède, le travail ou la taxe ; surcharger les pauvres, les veuves et les orphelins dans la distribution des charges publiques. {219}

Par omission : Ne pas rendre un bien qu’on sait posséder injustement, ou, si l’on en doute, ne chercher pas à s’en éclaircir ; ne pas restituer entièrement et promptement le bien mal acquis ; ne pas réparer les dommages qu’on a causés par sa faute ; ne pas rendre les choses qu’on a trouvées ; ou si l’on n’en connaît point le maître, ne pas s’en informer ; ou s’il ne se trouve point, ne pas les employer en œuvres pieuses, selon le conseil du confesseur ; ne faire pas assez de travail, ou ne pas le faire assez bien quand on est à la journée ; retenir le salaire des ouvriers, ou le diminuer ; leur donner en paiement des denrées au lieu d’argent, contre la convention faite avec eux ou contre leur volonté ; s’ils y consentent, leur en donner de mauvaises ; ou si elles sont bonnes, les leur taxer à un prit excessif ; ne pas payer ses dettes quand on peut le faire ; ne pas exécuter les testaments dont on est chargé ; ne pas découvrir les titres et actes publics qu’on a entre les mains à ceux qui en ont besoin, surtout s’ils regardent le bien d’un tiers ; manquer aux devoirs de son office ou de son emploi : par exemple, quand un juge, un procureur, un avocat, un notaire, un médecin, un chirurgien cause quelque dommage public ou particulier par malice, par ignorance, ou par négligence coupable.

Par coopération : Commander ou conseiller un larcin, un meurtre, ou toute autre action préjudiciable à un tiers ; y tremper, en y concourant, en ne l’empêchant pas, en ne le découvrant pas lors qu’on y est obligé par justice ; recéler un larcin. {220}

#### Contre le huitième commandement.

Ces péchés consistent particulièrement dans les paroles nuisibles au prochain : les faux témoignages, les mensonges, les sentences et les arrêts injustes des juges, les chicaneries injustes des avocats et des procureurs, les antidates et autres faussetés, les médisances, les rapports, les railleries piquantes, les murmures, les flatteries, les imprécations, les paroles outrageuses, les calomnies.

Mais on peut aussi enfreindre ce commandement : Par volonté : En formant le dessein de commettre quelqu’un de ces péchés, sans néanmoins le faire, parce que l’on en est empêché. Par coopération : En y portant les autres, ou en écoutant les médisances. Par omission : En n’excusant pas, quand cela se peut, ceux dont on entend médire ; en ne découvrant pas les désordres aux supérieurs qui ont droit d’en prendre des informations ; en n’avertissant pas des fautes que l’on connaît ceux à qui il appartient d’y remédier ; par exemple, un père ou une mère, du commerce mauvais ou dangereux d’un enfant ou d’une jeune fille ; en n’observant pas les règles de la charité et de la prudence quand on fait savoir ces choses ; en ne gardant pas le secret après l’avoir promis.

#### Contre les commandements de l’Église.

On peut contrevenir au premier et au quatrième commandement de l’Église par les péchés qui ont été indiqués ci-dessus au quatrième commandement.

On pèche contre le deuxième, en laissant passer l’année entière sans se confesser, et sans se confesser comme il faut ; car une confession sacrilège ne suffit pas pour satisfaire à ce précepte. {221}

On pèche contre le troisième, en ne communiant pas dignement à Pâques, ou au temps prescrit par le confesseur ;

Contre le cinquième, en rompant sans juste cause le jeûne des quatre-temps, des vigiles ou du carême ;

Contre le sixième, en mangeant de la viande le vendredi ou le samedi.

On peut encore violer ces commandements, ou par volonté, quand on en forme le dessein sans l’exécuter ; ou par coopération, quand on y porte les autres.

#### EXAMEN SUR LES PÉCHÉS CAPITAUX

##### Sur l’orgueil

En matière d’orgueil on peut pécher, 1° Par présomption : En s’estimant plus qu’on n’est ; en s’attribuant ce qu’on a de bon, au lieu de reconnaître qu’on le tient de Dieu seul ; en se fiant trop à ses lumières : ce qui fait qu’on néglige la prière, ou qu’on dédaigne de prendre ou de suivre le conseil des autres ; en entreprenant des choses qui surpassent ses forces ; en excusant ses fautes, ou, qui pis est, en les défendant ; en soutenant avec opiniâtreté un sentiment que l’on voit être faux, ou de la vérité duquel on doute.

2° Par ambition : Savoir, quand on aspire à des emplois ou à des dignités honorables sans les mériter, sans les rapporter à Dieu ou au bien du prochain, par des voies criminelles, avec trop d’empressement.

3° Par vaine gloire : Savoir, quand on affecte d’être estimé, honoré et loué, pour des choses vaines, comme sont la naissance, la beauté, les habits, le train ; {222} pour des actions ou des omissions criminelles, comme sont la galanterie, le libertinage, l’indévotion ; quand on se complaît vainement dans les louanges ou dans les honneurs, au lieu de les rapporter à Dieu.

4° Par jactance : Savoir, quand on se loue soi-même par un esprit de vanité, soit du bien qu’on a fait ou qu’on possède, soit de celui qu’on n’a pas fait ou qu’on ne possède point ; quand on se glorifie d’avoir fait une action criminelle, soit qu’on l’ait faite ou non ; il y aura en cela péché mortel, si cette action était elle-même un péché mortel.

5° Par fierté et arrogance : Savoir, quand on méprise les autres, les traitant avec hauteur, se moquant d’eux, les condamnant sans sujet, ou les outrageant.

6° Par hypocrisie : Quand on use de feintes et de déguisements pour paraître meilleur que l’on n’est ; cachant des vices véritables sous le masque d’une vertu apparente, dans la vue de s’attirer les honneurs et les applaudissements qui ne sont dus qu’aux gens de bien.

##### Sur les autres péchés capitaux.

Avarice : 1° Avoir une si forte passion pour les biens de la terre, que pour en acquérir on emploie le larcin, les tromperies et d’autres injustices, on néglige de restituer, on désire la mort de quelqu’un ; 2° s’empresser si avidement pour en acquérir, les conserver ou les augmenter, que tout en ne faisant tort à personne, on oublie Dieu, et l’on néglige son salut ; 3° se laisser aller à une crainte immodérée de perdre quelque richesse, ou à une tristesse excessive d’en avoir perdu, ou à de vaines inquiétudes, à des craintes mal fondées de ne pouvoir pas subvenir à ses propres besoins. {223}

Impureté : Voir l’examen sur le sixième commandement.

Envie : 1° S’affliger du bien du prochain ; 2° se réjouir de son mal ; 3° écouter avec chagrin les louanges qu’on lui donne ; 4° découvrir, divulguer, ou augmenter ses défauts pour établir sa propre réputation sur la ruine de la sienne ; 5° décrier son travail ou sa marchandise pour le discréditer.

Gourmandise : 1° Violer la loi du jeûne ou de l’abstinence ; 2° faire des excès dans le boire et dans le manger ; 3° rechercher des viandes exquises dans la vue du seul plaisir ; 4° manger avec trop d’avidité ; 5° manger ou boire hors des repas sans besoin et par pure sensualité.

Colère : 1° Désirer à celui qui a fait une faute, une peine excessive ; 2° désirer au prochain une peine méritée, mais par un esprit de vengeance, au lieu de ne prétendre que son amendement, la conservation de la justice, ou la réparation du mal qu’on a reçu de lui ; 3° entreprendre de se faire justice à soi-même, et sans en avoir l’autorité ; 4° lorsqu’on a ce droit, passer les bornes d’une juste modération, par trop de chaleur et d’emportement, par un châtiment excessif, par des imprécations ou des paroles outrageantes ; 5° se fâcher contre soi-même, et se maudire ou se frapper dans un transport de rage ; 6° dans les disputes et les contestations s’échauffer trop, se laisser aller à des criailleries ou à des paroles piquantes ; 7° s’emporter contre les animaux ou d’autres choses privées de raison, les maudissant, les battant, ou les mettant en pièces.

Paresse : 1° Omettre une action de vertu à laquelle on est obligé ou poussé intérieurement ; 2° la différer d’heure en heure, ou de jour en jour ; 3° ne pas l’achever après l’avoir commencée ; 4° la faire par manière d’acquit et sans l’application nécessaire. 5° On pèche en fait de paresse en dormant trop ; {224} 6° par l’oisiveté et la perte du temps ; 7° par une tristesse démesurée dans les travaux de cette vie.

### HUITIÈME DOCTRINE

De la satisfaction

D. Que doit faire le pénitent après la confession ?

R. Il doit remercier Dieu de tout son cœur de lui avoir pardonné ses péchés.

Le boiteux que saint Pierre guérit à la porte du Temple (Act. III.) reconnut cette grâce par une ferveur extraordinaire et se prit à en louer la bonté divine ; combien est-il plus juste que nous lui présentions un sacrifice de louange pour avoir guéri nos âmes, et rompu les liens de notre esclavage[[594]](#footnote-595) ! C’est une obligation dont Dieu nous charge en nous délivrant de nos crimes[[595]](#footnote-596).

D. Que faut-il faire encore ?

R. Il faut exécuter fidèlement les choses auxquelles le confesseur nous a obligés, suivre les conseils qu’il nous a donnés, et surtout accomplir la pénitence qu’il nous a enjointe.

Si le malade qui soupire après une parfaite convalescence garde fidèlement la diète que lui prescrit le médecin qui le soigne, à combien plus forte raison le pénitent doit-il faire tout ce que lui ordonne le confesseur ! Quelque pénible que cela soit, il est plus que payé de sa peine par le fruit qui lui en revient[[596]](#footnote-597). {225}

D. Pourquoi y a-t-il une obligation particulière d’accomplir la pénitence ou satisfaction enjointe par le confesseur ?

R. C’est qu’elle est la troisième partie du sacrement de pénitence[[597]](#footnote-598).

Dieu, dans le sacrement de pénitence, fait un mélange de miséricorde et de justice[[598]](#footnote-599). Par sa miséricorde, il remet au pécheur l’offense qu’il lui avait faite, et la peine éternelle à laquelle il s’était engagé en la commettant. Par sa justice, il le condamne à une peine temporelle, comme à une espèce d’amende ; à moins que par l’excès de sa douleur il n’en mérite l’exemption. C’est comme si un créancier donnait à son débiteur le capital de sa dette, exigeant néanmoins de lui les intérêts de quelques années comme une espèce d’hommage. Ainsi la pénitence que le confesseur enjoint dans le tribunal au pénitent est nécessaire pour l’intégrité de ce sacrement, comme le bras pour l’intégrité du corps humain ; elle est nécessaire pour satisfaire pleinement à la justice de Dieu, nécessaire pour expier entièrement nos crimes. Le concile de Trente (Sess. XIV, c. III), parlant des pénibles exercices qu’elle renferme, marque qu’ils sont des freins contre le péché, des remèdes contre nos mauvaises habitudes, des caractères de notre ressemblance avec Jésus-Christ satisfaisant pour nous, et des gages de la vie éternelle. Nous pouvons ajouter à tout cela qu’ils nous garantissent heureusement des peines du purgatoire.

D. De quelle manière faut-il accomplir la pénitence enjointe par le confesseur ? {226}

R. Il la faut accomplir entièrement, au temps qu’il a marqué, et en état de grâce.

Il faut accomplir cette pénitence, 1° entièrement : en omettre une partie considérable par sa faute si cette pénitence concerne des péchés mortels ; c’est un péché mortel à cause de l’injure qu’on fait par cette omission à Dieu, à qui l’on néglige de satisfaire[[599]](#footnote-600), au sacrement, qu’on laisse imparfait, et à l’Église, à qui l’on désobéit en la personne de son ministre. C’est en cette qualité, en effet, que le confesseur impose la pénitence. Cela est si vrai, qu’il ne peut pas en diminuer l’obligation, quelque intention qu’il en ait[[600]](#footnote-601) ; qu’il ne peut pas la changer hors du tribunal ; qu’il ne peut pas non plus changer celle qui a été imposée par un autre confesseur ; à moins cependant d’une raison pressante, comme si, par exemple, vu l’état présent du pénitent, elle lui est impossible, ou très difficile, ou moins utile ; et, en ce cas, il faut lui faire redire d’une manière générale les péchés pour lesquels l’autre pénitence lui avait été enjointe.

2° Au temps marqué : soit afin de rendre cette obéissance à l’Église en la personne de son ministre, soit pour ne pas nous exposer au danger de l’oublier ; danger qui doit encore nous obliger à la bien graver dans notre mémoire, et, si nous ne l’avons pas bien comprise, à prier le confesseur de nous la répéter.

3° En état de grâce, au moins si nous voulons que nos œuvres satisfactoires nous soient méritoires et agréables à Dieu, {227} puisqu’il faut pour cela qu’elles soient animées de charité[[601]](#footnote-602).

D. Suffit-il-pour l’entière expiation de nos crimes d’accomplir la pénitence que nous enjoint le confesseur ?

R. Il ne suffit pas pour l’ordinaire, mais il faut y en ajouter de volontaires, soit générales ou spécifiques, soit médicinales.

La satisfaction est un acte de justice qui consiste dans l’égalité, il faut donc qu’elle soit autant qu’il se peut proportionnée au nombre et à l’énormité de nos péchés[[602]](#footnote-603). Cependant il n’y a que trop de confesseurs qui, faute de lumière sur les règles de l’Église et des Pères à ce sujet, ou par une recherche indigne de leur ministère, ou par une lâche condescendance à la délicatesse des ennemis de la croix, ou enfin sous le prétexte spécieux de ne pas rebuter le monde, ce à quoi il faut évidemment prendre garde, sans néanmoins blesser pour cela la discipline de l’Église ; il n’y a, dis-je, que trop de confesseurs qui pour l’un ou l’autre de ces sujets donnent de fort légères pénitences pour des péchés très énormes, violant en ce point l’ordre exprès du saint concile de Trente[[603]](#footnote-604). Toutefois, ne l’oublions pas, il est souvent de la prudence de ne pas surcharger les pénitents autant que le méritent leurs crimes, soit pour condescendre à leur impuissance, soit pour ne pas les exposer à un plus grand mal. {228} Aussi, pour rendre notre satisfaction pleine et entière, devons-nous de notre côté ajouter des pénitences volontaires à celles que nous impose le confesseur[[604]](#footnote-605). Il est très juste qu’après avoir employé le corps et l’âme à offenser Dieu, nous affligions l’un et l’autre par des peines proportionnées à ces offenses. Commúnis reátus carnis et spíritus… Commúnis sit ergo pæniténtiæ medéla. (Tertul. l. de Pœnit., c. 3.)

Pour mieux faire voir le peu de proportion qu’il y a entre les pénitences qu’enjoignent d’ordinaire les confesseurs en ce temps, et les peines que méritent nos crimes ; il ne sera pas hors de propos de rapporter ici celles qui étaient prescrites par les anciens canons pénitentiaux pour les péchés les plus communs, sans néanmoins prétendre en introduire l’usage, puisque l’Église ne l’observe plus. Pour les bien comprendre, il faut supposer que lorsque la pénitence était pour un certain nombre de jours, on jeûnait durant tout ce temps ordinairement au pain et à l’eau. Si elle était pour une quarantaine, on jeûnait aussi au pain et à l’eau pendant quarante jours, et de plus on ne portait ni linge ni armes, on n’usait point du mariage, on allait souvent pieds nus. Quand elle était pour plusieurs quarantaines, on jeûnait aussi au pain et à l’eau les lundis, les mercredis et les vendredis. Si elle était pour plusieurs années, les pratiques en étaient différentes. Pendant la première on jeûnait au pain et à l’eau les trois jours susdits de chaque semaine, et aux autres on pouvait user de petits poissons, d’herbes, de légumes et de bière : aux jours de dimanche, de Noël, de l’Épiphanie, et de l’octave de Pâques, on ne jeûnait point. Pendant la seconde et la troisième année, il n’y avait que le jeûne du vendredi qui était au pain et à l’eau ; cependant il fallait garder trois quarantaines. {229} S’il restait d’autres années de pénitence, on gardait seulement les trois quarantaines. Venons donc maintenant au détail de ces pénitences.

Il était ordonné de demeurer sept ans en pénitence, pour avoir fait profession de deviner ; cinq, pour avoir eu recours aux devins ; vingt jours, pour avoir cueilli des herbes médicinales avec un enchantement ; deux ans, pour avoir usé de sortilèges et de sorcelleries.

On jeûnait quarante jours, et l’on demeurait sept ans en pénitence, pour avoir fait un parjure, et dix ans si cela était arrivé dans l’église ; une quarantaine et tous les vendredis de l’année, si c’était par avarice ; trois quarantaines, quand c’était par contrainte. On demeurait en pénitence publique autant de temps qu’on avait été sujet au blasphème ; en outre, il fallait se tenir debout à la porte de l’église pendant la messe sept dimanches consécutifs, et le dernier sans manteau, sans souliers, et une corde au cou.

On jeûnait trois jours au pain et à l’eau, pour avoir travaillé un jour de dimanche ou de fête, pour avoir dîné sans nécessité avant la messe, pour avoir dansé devant l’église ; sept jours, pour avoir charrié le dimanche ; dix, pour avoir parlé dans l’église pendant le service divin ; vingt, pour n’avoir pas observé les jeûnes de l’Église ; sept, pour chaque jeûne de carême qu’on avait rompu ; quarante, pour n’avoir pas gardé les quatre-temps.

On faisait pénitence pendant quarante jours, pour avoir maudit son père et sa mère ; trois ans, pour leur avoir fait une injure notable ; sept ans, pour les avoir battus ; on perdait ses biens et on entrait dans un monastère, pour avoir frappé son évêque ou son curé ; on demeurait quarante jours en pénitence, pour s’être moqué de leurs ordonnances. {230}

On demeurait trois ans en pénitence, pour avoir causé un avortement à dessein ; et trois quarantaines si c’était sans dessein, mais par sa faute ; on jeûnait quarante jours au pain et à l’eau, avec pouvoir cependant d’user de légumes, et on demeurait ensuite trois ans en pénitence, pour avoir étouffé un enfant au lit, et trois autres, pour l’avoir laissé mourir sans baptême. On jeûnait trois jours au pain et à l’eau, pour avoir battu légèrement quelqu’un ; quarante, quand c’était notablement ; on demeurait un an en pénitence, quand on lui avait coupé un membre ; trois ans, pour l’avoir tué par colère ; et pour ne pas vouloir se réconcilier, on faisait pénitence au pain et à l’eau jusqu’à la réconciliation.

La pénitence était de trois ans, pour une simple fornication ; de cinq ou davantage, pour un adultère ; de sept, pour un inceste ; de dix, pour un sacrilège ; de quarante jours, pour le péché de mollesse avant l’âge de quinze ans ; de cent jours, après cet âge ; de trente, si c’était en embrassant une personne d’un autre sexe ; de trois mois, si c’était en faisant sur elle des attouchements déshonnêtes ; de vingt jours, si ç’avait été par des discours ou des regards lascifs ; de dix jours, pour avoir eu un désir honteux sans l’exécuter ; de trois jours, pour s’être baigné avec une personne d’un autre sexe ; de trois ans, pour avoir fardé son visage dans le dessein de plaire à d’autres.

Trois quarantaines et sept ans, pour avoir dérobé les meubles de l’Église ; une quarantaine, pour avoir retenu quelque partie des obligations de l’Église ; vingt jours, pour ne pas avoir payé la dîme, avec obligation de restituer quatre fois autant ; trois ans, pour avoir soustrait le bien d’un hôpital dont on était administrateur ; un an, pour avoir enfoncé ou volé de nuit une maison ; un an, pour avoir souvent réitéré de petits larcins ; trois ans, pour avoir commis des usures ou des rapines ; vingt jours, pour avoir fait faux poids ou fausse mesure. {231}

On était privé toute sa vie de la communion, pour avoir porté un faux témoignage. On jeûnait trois jours, pour avoir médit du prochain ; plus ou moins au jugement du prêtre, pour lui avoir dit des injures, ou pour avoir murmuré contre lui.

On jeûnait dix jours au pain et à l’eau, pour avoir mangé avec excès au point d’en être malade ; davantage, selon l’avis du prêtre, pour s’être enivré ; et quinze jours, si l’excès avait amené le vomissement ; quarante, quand c’était un prêtre ; sept jours, pour avoir poussé quelqu’un à boire jusqu’à s’enivrer, quand c’était par amitié ; et trente, si c’était pur mépris ; deux jours, pour avoir rompu le jeûne en mangeant avant l’heure par gourmandise.

Trois ans de pénitence, pour avoir pris les habits d’un autre sexe ; un an ; pour n’avoir pas payé les legs pieux faits à l’Église ; trente jours, pour avoir été négligent à visiter les malades et les prisonniers.

La rigueur de ces pénitences montre combien il est nécessaire d’en faire de volontaires, générales ou spécifiques et médicinales. Aussi sont-ce les travaux d’une rude pénitence qui font le caractère de la vie chrétienne[[605]](#footnote-606), qui arrêtent le penchant de notre nature au crime[[606]](#footnote-607), qui apaisent la colère de Dieu[[607]](#footnote-608), qui nous attirent sa miséricorde[[608]](#footnote-609), et nous les trouverons fort légers et même doux, si nous faisons un peu d’attention sur la rigueur des peines dont ils nous garantissent[[609]](#footnote-610). {232}

### SUITE DE CETTE DOCTRINE

D. Quelles sont ces pénitences générales dont vous avez parlé ci-dessus ?

R. Elles se réduisent à la prière, au jeûne, et à l’aumône.

Par la prière on satisfait pour les péchés qui regardent Dieu ; par le jeûne, pour ceux qui nous regardent nous-mêmes ; par l’aumône, pour ceux qui regardent le prochain. La prière, nous anéantissant devant Dieu, est un souverain remède contre l’orgueil, qui est la première racine de nos péchés ; le jeûne et l’aumône affaiblissent la volupté et l’avarice, qui en sont les deux autres sources.

D. Qu’entendez-vous par la prière ?

R. J’entends toutes sortes d’exercices de piété.

Vaquer à l’exercice de la méditation ; prier Dieu matin et soir ; entendre la messe les jours ouvriers ; aller saluer le saint Sacrement ; l’accompagner quand on le porte aux malades ; assister aux divins offices ; faire d’autres prières à genoux, les bras étendus, ou prosterné à terre, à l’exemple des saints.

Afin néanmoins que ces diverses manières de prier servent à expier nos crimes, il faut les animer de l’esprit de pénitence, les offrant à Dieu en réparation de l’injure que nous lui avons faite par nos désobéissances.

D. Qu’entendez-vous par le jeûne ?

R. J’entends toutes sortes de mortifications.

Priver ses yeux, ses oreilles, son goût, sa langue de leurs menus plaisirs[[610]](#footnote-611). {233} Mater son corps par des jeûnes au pain et à l’eau, ou par l’abstinence de la viande ou du vin certains jours ; macérer sa chair par des disciplines, des cilices, des chaînes de fer, et par la dureté du lit ; crucifier ses passions et ses désirs sans relâche, etc. En effet, le pécheur doit emporter par ses travaux et ses sueurs la couronne du ciel qu’il a perdue par ses crimes : si sa componction est véritable, les austérités en sont les effusions naturelles. Et parce que la pénitence est la mort des péchés[[611]](#footnote-612), il faut que, comme un juge équitable condamne le criminel à un supplice proportionné à son crime, ainsi le pénitent animé d’un véritable esprit de pénitence s’impose des peines conformes à ses péchés, comme il a été dit ci-dessus ; autrement il ne fera pas des fruits dignes de pénitence[[612]](#footnote-613).

D. Qu’entendez-vous par aumône ?

R. J’entends la pratique des œuvres de miséricorde tant corporelles que spirituelles.

Secourir les pauvres, servir les malades, visiter les prisonniers et les assister de son crédit et de son argent, loger les passants ; enseigner la doctrine aux ignorants, supporter les méchants, condescendre aux faibles, consoler les affligés, corriger charitablement ceux qui font quelque faute. Il n’est guère de plus grand obstacle au pardon de nos péchés que l’insensibilité aux misères du prochain[[613]](#footnote-614) ; mais l’eau n’est pas plus puissante à éteindre le feu, que l’aumône l’est à abolir nos crimes[[614]](#footnote-615) ; et il en est de même des autres œuvres de miséricorde. {234}

D. Qu’appelez-vous pénitences spécifiques ?

R. Ce sont celles qui par leur opposition particulière à certains péchés ont une vertu spéciale de les effacer.

Choisir la dernière place, se soumettre à tous, porter des habits simples, baiser la terre après la prière, sont des pénitences très propres pour expier les péchés d’orgueil ; les aumônes sont des satisfactions très convenables pour les péchés d’avarice ; les jeûnes, les veilles, les cilices et la retenue des yeux, pour les péchés d’impureté ; les actes extérieurs et intérieurs de la charité fraternelle, pour ceux d’envie ; les mortifications du goût, pour ceux de gourmandise ; c’est ainsi que nous satisfaisons pour les péchés de colère, en souffrant sans nous plaindre les persécutions les plus injustes et les outrages les plus sanglants ; pour ceux de paresse, par le travail du corps et par la ferveur de l’esprit ; pour l’indifférence aux choses du salut, par l’assiduité aux offices divins et par la fréquentation des sacrements.

D. Quelles sont les pénitences médicinales ?

R. Ce sont celles qui servent et à expier nos péchés et à n’y plus retomber.

Si pendant la semaine on a commis un péché déshonnête, jeûner le samedi suivant et se confesser le dimanche avec les dispositions requises ; si l’on a juré, s’imposer quelque légère humiliation, donner quelque chose à un pauvre ; si l’on s’enivre, ne boire que de l’eau le lendemain ; si l’on se parjure en vendant, ou si l’on travaille un jour de fête, employer tout le gain en aumônes ; si l’on s’emporte contre quelqu’un, lui demander pardon ; si l’on se distrait pendant la messe, tenir les yeux baissés.

D. Pouvons-nous satisfaire pour nos péchés par quelque autre voie ? {235}

R. Oui, par les peines de cette vie si nous les souffrons en esprit de pénitence.

On entend par ces peines toutes sortes d’afflictions d’esprit, et toutes sortes de souffrances du corps, de quelque part qu’elles viennent : de la part de Dieu, comme les maladies, les disgrâces de la fortune, la pauvreté, les travaux qu’il faut essuyer pour gagner sa vie ; de la part des hommes, comme les médisances, les calomnies, les paroles ou les actions outrageantes, les procès ; de la part des créatures sans raison, comme les grêles, les pluies, la stérilité, un vent incommode, un chaud ou un froid excessif. Toutes ces tribulations sont une monnaie excellente pour payer les dettes contractées par nos crimes[[615]](#footnote-616). Il faut néanmoins pour cela que nous n’en prenions pas occasion de murmurer contre Dieu, car ce serait faire de la médecine un poison ; mais nous devons l’en bénir de tout notre cœur[[616]](#footnote-617), et nous les approprier par une humble acceptation, et les lui offrir unies aux souffrances de son Fils en rémission de nos péchés, et cela non seulement dans les grands accablements d’esprit ou de corps qui sont rares, mais aussi dans les afflictions et les douleurs les plus légères ; ce qui est une pratique excellente.

D. Reste-t-il encore quelque autre moyen de satisfaire entièrement à Dieu pour nos crimes ?

R. Il en reste un merveilleux, c’est de prendre un grand soin de gagner des indulgences.

C’est ce qui paraît par l’usage de l’Église, qui dès les premiers siècles accordait aux pénitents la rémission des peines dues à leurs crimes, en vue des lettres de recommandation qu’ils obtenaient de saints martyrs détenus en prison. {236}

D. Qu’est-ce donc qu’une indulgence ?

R. C’est une application des satisfactions surabondantes de Jésus-Christ et des saints, que le pape, comme chef visible de l’Église, fait en faveur des fidèles, et par laquelle la peine temporelle due à leurs péchés leur est remise.

Il est constant que les satisfactions de Jésus-Christ n’ont pas encore eu leur plein et entier effet, puisqu’elles sont d’une valeur infinie. Il est aussi hors de doute qu’il y a eu des saints dont les pénitences ont excédé de beaucoup leurs obligations, puisqu’ils se sont autant signalés par l’innocence de leur vie que par la rigueur de leurs austérités. Or la bonté souveraine de Dieu, qui se plaît à récompenser nos bonnes œuvres au delà de leur mérite, ne saurait souffrir que ces œuvres satisfactoires si excessives, tant du chef que de ses membres, demeurent sans quelque fruit ; par conséquent leur surabondance, s’il est permis d’user de ce terme, fait un trésor plus que suffisant pour payer toutes les dettes dont nous sommes redevables à la justice divine. Mais c’est un trésor dont Dieu même a bien voulu se rendre comme le dépositaire, en acceptant ces satisfactions surabondantes ; tous les justes peuvent y avoir part, comme étant membres de l’Église, puisque entre eux il y a une société mutuelle de biens, selon l’article de la communion des saints ; l’Église a droit de le distribuer à ses enfants, puisqu’en qualité d’épouse de Jésus-Christ et de mère des saints, elle succède à leurs biens ; la dispensation en appartient au pape, en qualité de chef universel de l’Église, auquel le Sauveur a donné en la personne de saint Pierre la plénitude de la puissance pontificale et les clefs du royaume du ciel ; enfin ceux qui y ont quelque part obtiennent en vertu de ce trésor la rémission de la peine que méritent leurs péchés, et à laquelle ils n’ont pas entièrement satisfait. {237} C’est donc dans la disposition de ce trésor céleste faite par le pape en faveur des fidèles que consiste l’indulgence.

D. Combien y a-t-il de sortes d’indulgences ?

R. Il y en a deux sortes : les indulgences plénières, et les indulgences partielles, par exemple, de sept ans, de dix ans.

Les indulgences plénières nous dégagent de toute la peine que méritent les péchés dont nous avons obtenu la rémission quant à la coulpe ; les indulgences partielles n’en remettent qu’une partie ; toutefois, il ne faut pas s’y méprendre, ces expressions de cent jours, de sept ans, de dix ans, etc., n’indiquent pas que l’indulgence nous remet cent jours, sept ou dix ans de purgatoire ; mais qu’elles nous affranchissent dans le purgatoire de la peine temporelle due à des fautes pour lesquelles dans la primitive Église nous aurions eu à subir cent jours, sept ou dix ans de pénitence canonique.

D. Que faut-il faire pour gagner une indulgence ?

R. Il faut purifier son âme du péché mortel, et même du péché véniel s’il s’agit d’une indulgence plénière ; il faut de plus accomplir les choses qui sont portées par la bulle.

La rémission de la peine suppose toujours le pardon de la coulpe[[617]](#footnote-618). Ainsi celui qui demeure dans le péché mortel est incapable de gagner quelque indulgence que ce soit, et celui dont la conscience reste encore souillée de quelque péché véniel, ne peut pas en gagner de plénière dans toute sa plénitude. {238} Il obtient néanmoins la rémission de toute peine due aux péchés, tant mortels que véniels, dont il a reçu le pardon ; pourvu que d’ailleurs il se confesse, il communie, et fasse les prières, les aumônes et les autres œuvres que porte la bulle : cette bulle, étant conditionnelle, n’a jamais son effet que lorsqu’on en remplit les conditions.

Mais quand bien même un pénitent obtiendrait la rémission de toute la peine par une indulgence plénière d’une solennité ou d’un jubilé, saint Thomas remarque excellemment qu’il ne doit pas pour cela négliger les œuvres de pénitence. (In IV. Dist. 20, q. 1, art. 3, q. 1 ad 3.) Car cette entière rémission est d’autant plus incertaine qu’elle est difficile et rare. De plus, les œuvres de pénitence mortifiant la chair et l’esprit, nous donnent la force de résister aux tentations[[618]](#footnote-619) ; elles sont de souverains remèdes contre le péché, infiniment plus pernicieux et plus redoutable que la peine temporelle à quoi il engage ; elles sont de plus des semences, de nouveaux degrés de gloire, dont le prix surpasse infiniment la rémission de cette peine temporelle[[619]](#footnote-620).

D. Les indulgences et les autres satisfactions ci-dessus marquées suffisent-elles pour satisfaire aux péchés qui blessent la justice ?

R. Non, mais il faut de plus réparer le tort qu’on a fait.

C’est ainsi que celui qui a fait tort au prochain en son âme, en le portant au péché par des voies injustes, est obligé de prendre tous les moyens raisonnables pour le retirer de son mauvais état. S’il lui a fait quelque dommage en son corps par des blessures, il doit le dédommager. {239} S’il l’a tué, il doit indemniser sa femme et ses enfants. S’il s’en est pris à son honneur par des outrages, il doit lui en faire une satisfaction convenable. S’il a noirci sa réputation par des médisances, il faut s’en dédire quand elles sont fausses, ou, si elles sont vraies, faire entendre aux mêmes personnes devant qui il en a médit qu’il a eu tort d’en user de la sorte, et parler à son avantage sans néanmoins mentir. Enfin, s’il lui a enlevé ses biens par larcin, usure ou tromperies, il doit lui restituer au plus tôt tout ce qu’il lui a pris, et réparer tous les dommages qu’il lui a causés.

#### FRUITS.

Mon Dieu, je vous demande très humblement pardon de ma négligence à accomplir mes pénitences ; j’y serai avec votre grâce plus exact à l’avenir, ô mon Dieu, et, pour mieux satisfaire à votre justice, j’y en ajouterai de volontaires, vous offrant dès ce moment, à cet effet, toutes mes peines unies à celles de votre Fils.

#### EXEMPLES.

Quoique David eut été assuré du pardon de son péché par le prophète Nathan, il en porta néanmoins la peine par la mort de l’enfant qu’il avait eu de Bethsabée, et il en fit lui-même une rude pénitence. Judith, la plus chaste des veuves, et saint Jean-Baptiste, le plus innocent des hommes, se sont signalés par leurs pénitences. (Judith., VIII ; Matth., III.)

Les exemples de pénitence que sainte Madeleine, sainte Marie l’Égyptienne, et saint Guillaume, duc de Guyenne, nous ont donnés, surpassent notre admiration, et sont très capables d’animer notre lâcheté. {240}

L’empereur Maurice fut dépouillé de tous ses États par le perfide Phocas, qui, après s’être révolté contre lui et s’être saisi de sa personne, fit par un dernier excès de perfidie égorger ses enfants en sa présence, et ordonna ensuite qu’on lui tranchât la tête. Mais on peut dire que ce prince fut heureux dans son malheur, en ce qu’il offrit à Dieu ses grandes disgrâces en expiation de ses crimes, répétant souvent pendant le supplice de ses enfants ces paroles de David : Vous êtes juste, Seigneur, vos jugements sont équitables. Afin même que son sacrifice expiatoire fût entier, il découvrit lui-même une fraude commise par la nourrice du plus petit de ses enfants, qui, pour conserver l’enfant dont elle était chargée, lui avait substitué son propre fils.

### NEUVIÈME DOCTRINE

De la rechute

D. À quoi doit travailler de toutes les forces celui qui a recouvré la grâce par la pénitence ?

R. Il doit travailler à la conserver par un soin extraordinaire d’éviter la rechute.

Puisque Dieu demeure toujours le même, et toujours digne d’être aimé et honoré, qu’il a voulu notre bonheur depuis l’éternité, qu’il ne cesse jamais d’y travailler dans le temps ; puisqu’il nous a délivrés d’un supplice éternel, et préparé une couronne immortelle, il est bien juste de persévérer dans son service le peu qu’il nous reste de vie après notre conversion[[620]](#footnote-621). {241} Il faut pour cela que nous soyons aussi fermes dans la fuite du mal et dans la pratique du bien, que si nous nous y étions engagés par serment, ainsi que nous l’avons dit dans la doctrine du bon propos, et que si nous en avions fait un vœu solennel, ou bien encore que si nous étions dans l’impuissance de faire le contraire[[621]](#footnote-622). Aussi est-ce la fermeté dans le bien, qui est le vrai fruit de la pénitence[[622]](#footnote-623), qui fait le caractère de la vie chrétienne[[623]](#footnote-624), qui en forme la perfection[[624]](#footnote-625), qui en mérite la couronne[[625]](#footnote-626).

D. Par quels motifs un pécheur converti peut-il s’exciter à ne plus retomber dans le péché ?

R. En considérait l’injure qu’il ferait à Dieu, et les dommages qu’il se causerait à lui-même par sa rechute.

D. Quelle injure fait à Dieu celui qui après sa conversion retombe dans le péché ?

R. Il témoigne pour sa majesté infiniment redoutable un mépris extrême, un mépris qui va jusqu’à se moquer de lui[[626]](#footnote-627), et à en faire moins d’état que du démon[[627]](#footnote-628).

Un vassal qui, de gaieté de cœur, violerait la parole donnée à son prince, se jouerait de lui ; un valet qui quitterait un second maître pour retourner au premier sans y trouver aucun avantage, témoignerait faire moins d’état du second que du premier. C’est néanmoins de cette double manière qu’en use à l’égard de Dieu un pénitent qui retombe dans ses crimes. {242}

D. Quelle autre injure lui fait-il ?

R. Par la plus monstrueuse de toutes les ingratitudes, il lui rend le mal pour le bien, jusqu’à attenter à sa vie divine, après avoir reçu de sa miséricorde la vie de la grâce.

Si Dieu n’était pas la fin dernière de toutes choses, il ne serait plus Dieu ; cependant celui qui commet un péché mortel, lui arrache autant qu’il est en lui cette couronne de dessus la tête pour la donner à la créature ; par conséquent, il le fait mourir, et par là si rend coupable d’un horrible déicide[[628]](#footnote-629).

D. Quels sont les dommages qu’il se cause à lui-même ?

R. Il perd tout le fruit de sa pénitence[[629]](#footnote-630), et se rend même pire qu’il n’était auparavant[[630]](#footnote-631).

C’est comme un convalescent qui tombe en rechute par quelque excès, il se prive du fruit des remèdes qui l’avaient guéri, et devient plus infirme qu’il n’était dans sa maladie.

D. Se cause-t-il quelque autre dommage ?

R. Oui ; car il s’expose de plus à un péril presque inévitable de ne plus se relever de son mauvais état, et par conséquent de mourir damné.

C’est, d’une part, à cause de la grande difficulté qu’il y a de se guérir d’un mal souvent réitéré[[631]](#footnote-632) ; {243} de l’autre, parce que le péché de rechute arrête le cours de la grâce par l’horrible ingratitude qu’il renferme[[632]](#footnote-633), et anéantit même à notre égard la divine miséricorde qui en est la source, par l’injure effroyable qu’il fait à Dieu[[633]](#footnote-634). Pour marque de ce danger, il ne se trouve dans tout l’Évangile pas un seul malade que le Sauveur ait guéri une seconde fois ; et le démon, qui n’ignore pas sa gravité, fait tous ses efforts pour nous y engager : semblable au chasseur qui demeure en repos tandis que la bête va droit au piège qu’il lui a tendu, et fait grand bruit dès qu’elle s’en écarte, pour l’y faire retourner, cet ennemi juré de notre salut laissait le pécheur en repos, tant qu’il le tenait dans ses liens ; mais quand il l’en voit affranchi par la pénitence, il redouble sa rage et s’efforce autant qu’il le peut de l’y ramener, tant par ses propres ruses et ses violences[[634]](#footnote-635), que par l’entremise de ses partisans[[635]](#footnote-636).

Mais que le nouveau soldat de Jésus-Christ résiste généreusement aux artifices et aux attaques de Satan, par la force des vérités qu’il croit ; qu’il méprise les promesses et les menaces du monde dans la vue des biens qu’il espère ; qu’il souffre avec patience les railleries et les insultes des libertins : un jour il verra ces insultes changées en de tristes gémissements[[636]](#footnote-637).

D. Quel est le premier des moyens qu’il faut prendre pour éviter la rechute ?

R. C’est de travailler sans cesse à arracher de son cœur les trois sources empoisonnées de tout péché, la passion déréglée de la fortune, l’amour du plaisir, et le désir de l’honneur. {244}

Pour empêcher une mauvaise herbe de repousser, il faut en arracher la racine. Si les trois mages s’en fussent retournés par le même chemin, ils seraient tombés entre les mains d’Hérode, et auraient trahi Jésus-Christ. Il en est à peu près de même d’un pécheur converti[[637]](#footnote-638). David, pour ne pas retomber dans le péché, retira ses pieds, c’est-à-dire ses affections par lesquelles l’âme se porte à ses objets, de tous mauvais chemins[[638]](#footnote-639).

D. Quel est le deuxième de ces moyens ?

R. C’est de vivre dans une crainte perpétuelle[[639]](#footnote-640), d’éviter avec grand soin le péché véniel[[640]](#footnote-641), de ne pas se décourager pour ses chutes, mais de s’en relever promptement[[641]](#footnote-642).

La crainte nous fait tenir sur nos gardes. — Une petite étincelle est capable de causer un grand incendie. — Un bon soldat ne perd pas courage pour ses plaies. — Un bon jardinier arrache les mauvaises herbes à mesure qu’elles naissent.

D. Quel est le troisième moyen ?

R. C’est de fuir les occasions du péché[[642]](#footnote-643). {245}

Comme le jeu, le cabaret, les compagnies dangereuses, les procès, les rapports, l’oisiveté, l’opiniâtreté, et les emplois qui donnent lieu à des tromperies ou à des concussions. L’occasion ressemble au basilic[[643]](#footnote-644), dont le seul regard donne la mort. Les attraits de l’objet, le poids de la mauvaise habitude, la corruption de la nature et les efforts du démon entraînent si fortement au péché celui qui est dans l’occasion, qu’il lui est aussi difficile de n’y pas tomber, qu’il est difficile d’approcher l’étoupe du feu sans qu’elle brûle. La difficulté augmente s’il s’agit d’un pécheur converti depuis peu, encore faible, languissant et aussi facile à prendre feu que l’étoupe[[644]](#footnote-645), à laquelle le péché rend semblables les plus forts eux-mêmes[[645]](#footnote-646). Ce pécheur aurait besoin d’un secours extraordinaire pour ne pas retomber, parce que Dieu, suivant le cours ordinaire de sa Providence, ne concourt avec les causes secondes que selon leurs dispositions ; or celui qui se jette dans l’occasion, se rend très indigne de ce secours extraordinaire par sa témérité et par sa présomption.

D. Quel est le quatrième moyen de se conserver en état de grâce.

R. C’est de vaquer avec soin aux pratiques de piété.

Par exemple : l’exercice du chrétien pendant la journée (nous le mettrons plus loin), le fréquent usage des sacrements, accompagné des dispositions, l’assiduité à la sainte messe, aux offices divins, et à la prédication ; mais sur toutes choses l’union avec Dieu par de saintes pensées, par de dévotes affections et d’ardentes prières, particulièrement au temps de la tentation. De même que l’air conserve sa lumière par la présence du soleil, l’eau sa chaleur par la proximité du feu, et le lierre sa vigueur par sa liaison avec l’arbre ; {246} ainsi c’est par l’union avec celui qui est la force même, que l’âme, si sujette au changement, se maintient dans la grâce. Adam perdit ce précieux trésor dans le paradis terrestre pour n’avoir pas recouru dans la tentation au secours du Tout-Puissant[[646]](#footnote-647). Job le conserva sur le fumier pour l’avoir imploré. Ne sortons donc pas après notre conversion de dessous les ailes de Dieu, de peur que le vautour infernal ne nous enlève comme des oiseaux encore sans défense[[647]](#footnote-648). Prions-le souvent de nous donner sa main paternelle, pour nous conduire jusqu’à la fin dans le bon chemin où il nous a mis[[648]](#footnote-649) ; il n’y manquera certainement pas[[649]](#footnote-650). Adressons-nous encore à ta divine Marie, qui ouvre à ses favoris le sein de sa miséricorde, comme un asile assuré contre les assauts du démon[[650]](#footnote-651). Adressons-nous aux saints anges, qui portent leurs clients dans leurs mains pour les empêcher de tomber[[651]](#footnote-652), comme les nourrices le font pour leurs enfants.

D. Quel est le dernier moyen de persévérer ?

R. C’est le choix d’un vertueux et savant directeur.

Notre-Seigneur envoya saint Paul à Ananie, pour nous faire connaître le besoin que nous avons d’un directeur, afin de ne pas tomber dans le précipice en ne suivant d’autre règle dans nos exercices que nos lumières, qui souvent ne sont que ténèbres. {247} Le danger qu’il y a de trouver un conducteur aveugle au lieu d’un guide éclairé, ou un loup travesti au lieu d’un pasteur véritable, nous oblige à employer la prière, le conseil et le jeûne, pour en rencontrer un bon ; or ce n’est point parmi les prêtres qui ne remplissent pas fidèlement les obligations de leur état, ou qui sont encore novices dans les exercices de la vie intérieure que nous le rencontrerons. Après l’avoir trouvé, il faut avoir pour lui une grande ouverture de cœur, une soumission aveugle et une exacte obéissance. Il faut de plus le bien garder, sans néanmoins y avoir d’attache sous prétexte même des avantages spirituels que l’on en retire, pour ne pas perdre cette liberté d’esprit qui est si nécessaire à l’âme dévote, afin qu’elle trouve Dieu et ne se repose qu’en lui seul. Il faut enfin se réserver le pouvoir d’aller se confesser à un autre, non pour cacher à son directeur quelque faute extraordinaire, si l’on venait à y tomber : ce serait là un fond d’orgueil dangereux ; mais quand on a quelque raison légitime de le faire. Les directeurs, de leur côté, doivent donner une entière liberté, de peur de se rendre coupables des déguisements qui naissent d’une trop grande contrainte. Au reste, quand une personne du sexe aura à consulter son directeur, il faut que ce soit dans le confessionnal ; ou si une nécessité indispensable la force de lui parler ailleurs, ce ne doit être que pour chercher Dieu, et autant de temps qu’il en faut pour le trouver ; évitons surtout les entretiens inutiles, qui ne sont jamais sans péché ; ces entretiens nous privent de quelque profit spirituel, nous apportent quelque dommage et sont un danger imminent pour les trésors de la grâce. Notre-Seigneur ne parla à la Samaritaine que des choses dont elle avait besoin d’être instruite. Sainte Magdeleine ne s’arrêta que très peu avec l’ange qu’elle trouva au sépulcre. {248} Lorsqu’après une conversation entre le directeur et sa pénitente, l’un ou l’autre sent son cœur pencher plus vers la créature que vers le Créateur, cela ne vaut rien du tout.

#### FRUITS.

Je regrette, ô mon Dieu, d’avoir violé si souvent par mes rechutes la parole que je vous ai tant de fois donnée ; affermissez-moi, je vous prie, dans la protestation que je fais devant vos anges, de vous la tenir désormais, quelque difficulté que j’y trouve.

#### EXEMPLES.

Tobie persévère dans la crainte de Dieu au milieu de furieuses traverses. (Tob., II.) Les trois enfants de Babylone n’abandonnent pas son culte pour l’édit foudroyant de Nabuchodonosor. (Daniel, III.) Dina perd le trésor de sa virginité pour être allée à la promenade par curiosité. (Genes., XXXIV.) Joseph, tout novice qu’il est dans la vertu, à un âge où la passion de la volupté est très violente, et dans un état qui interdit la liberté d’un légitime mariage, triomphe par la fuite des pressantes sollicitations d’une des plus grandes dames de l’Égypte[[652]](#footnote-653). David était un capitaine aussi aguerri contre les ennemis domestiques que contre les ennemis étrangers : avancé en âge et marié, il tombe cependant à la seule vue d’une femme de basse condition, pour n’avoir pas fui ce danger. La sainte Vierge, tout abîmée qu’elle était dans les plus hautes contemplations, embrasée des divines flammes du plus pur amour, s’en retourna chez elle, après la naissance de saint Jean-Baptiste, pour ne pas se trouver dans les assemblées que cette occasion devait attirer[[653]](#footnote-654). {249} Saint Pierre renia son divin Maître, pour n’avoir pas voulu s’enfuir. Saint Jean prit la fuite, afin de ne le point renier[[654]](#footnote-655).

Saint Jacques le Solitaire, après quarante ans d’exercice dans toutes les vertus, s’était acquis une éminente sainteté et un pouvoir merveilleux sur les démons. Un jour, après avoir délivré une fille possédée par un de ces esprits malins, il la retint dans sa cellule à la prière de ses parents, qui appréhendaient le retour d’un tel hôte. Mais cette occasion le précipita lui-même dans un profond abîme d’iniquités : il déshonora cette pauvre créature, l’égorgea, et jeta son corps dans une rivière, afin que son crime ne fût pas découvert : et, comme un crime en attire un autre, il sortit après cela de sa retraite, dans le dessein d’aller s’abandonner entièrement au désordre ; il eût exécuté ce dessein, si un autre solitaire, à qui Dieu, par les entrailles de sa miséricorde, révéla sa chute, ne l’en eût empêché, en courant après lui et l’obligeant de retourner dans le désert. Jacques y rentra, et pour expier sa faute, il demeura dix ans dans un sépulcre, sans jamais ouvrir la bouche, ni lever les yeux, mais gémissant et priant sans cesse. (Surius, in ejus Vita.)

### DIXIÈME DOCTRINE

De la nouvelle vie

D. Quel doit être le principal fruit de la pénitence ?

R. Ce doit être une vie nouvelle et vraiment chrétienne. {250}

L’Écriture compare les travaux de la pénitence aux douleurs de l’enfantement, parce que, dit saint Augustin, le vieil homme y enfante, et le nouvel homme y naît[[655]](#footnote-656). Aussi ce ne sont pas seulement des feuilles ni des fleurs que Dieu demande d’un pénitent : ni les bonnes pensées ni les saints désirs ne suffisent ; il attend de lui les fruits d’une vie nouvelle, sans quoi le reste est inutile[[656]](#footnote-657). Il est bien juste d’employer les facultés de l’âme et les membres du corps aux saintes pratiques de la justice, après les avoir fait servir aux malheureux ouvrages de l’iniquité[[657]](#footnote-658).

D. En quoi consiste cette vie nouvelle ?

R. C’est à s’acquitter fidèlement de tous ses devoirs envers soi-même, envers le prochain et envers Dieu, suivant les exemples de Jésus-Christ, dans son esprit qui est un esprit d’amour, et par le secours de sa grâce.

Il est important de bien comprendre que la principale obligation du chrétien est de former sa vie sur celle de Jésus-Christ. S’il a voulu s’appeler lui-même la voie, ego sum via, c’est pour nous apprendre que nous devons marcher sur ses traces[[658]](#footnote-659) ; si le Prophète-Roi le désigna comme une pierre sur laquelle nous devons mettre les pieds, c’est pour marquer, dit saint Augustin, que pour reprendre le bon chemin après nous être égarés, nous devons de toute nécessité marcher après Jésus-Christ[[659]](#footnote-660). Nous avons tracé ci-dessus une idée de la vie chrétienne sur les dépouillements, les souffrances et les actions de ce divin modèle ; {251} et nous en ajoutons ici une autre prise de la fidélité à remplir les obligations du chrétien envers Dieu, envers le prochain et envers lui-même : c’est à cela que le prophète Michée réduit tous les devoirs de la justice[[660]](#footnote-661). Néanmoins, avant de descendre dans le détail de ces obligations, il y a deux règles générales à donner. L’une est d’animer, à l’exemple de Jésus-Christ, toutes les pratiques de l’esprit de charité, sans quoi elles n’auraient point leur caractère distinctif[[661]](#footnote-662), et ne serviraient de rien pour l’éternité[[662]](#footnote-663). L’autre est de nous attirer, par l’assiduité à la prière, le secours de la grâce, qui nous est indispensable, autant pour accomplir nos devoirs, puisque nous ne pouvons par nous-mêmes, selon saint Paul, en avoir même la simple pensée, que pour les élever à l’ordre surnaturel ; car toute la nature n’en est pas capable, lors même qu’elle n’aurait point été affaiblie par le péché. Cette considération devrait, pour le dire en passant, anéantir en nous cet orgueil enraciné, par lequel nous nous flattons de pouvoir faire le bien ; puisque, sans le concours au moins général de Dieu, il n’est pas en notre puissance de remuer seulement le doigt ; et si par ce seul concours, et sans l’impression de la grâce, nous faisons quelques bonnes œuvres, elles sont indignes du prix de la gloire, parce qu’elles n’ont qu’une bonté toute naturelle.

D. Dans quelles dispositions faut-il être pour remplir parfaitement les trois devoirs ci-dessus marqués ? {252}

R. Il faut avoir le cœur d’un juge sévère envers soi-même, le cœur d’une tendre mère envers le prochain, et le cœur d’un enfant bien né envers Dieu.

Il est hors de doute que Jésus-Christ excella dans ces dispositions, puisqu’on lit de lui qu’il pleura souvent, et qu’il ne rit jamais[[663]](#footnote-664) ; qu’il eut des entrailles de compassion pour nos misères ; qu’il fut un objet de complaisance à son Père. Nos cœurs doivent donc entrer, à son imitation, dans les mêmes sentiments[[664]](#footnote-665).

D. À quoi le chrétien est-il obligé à l’égard de lui-même ?

R. Il doit bien régler son corps et son âme.

C’est ce que demande ce cœur de juge sévère qu’il doit avoir pour lui-même ; c’est ce que Jésus-Christ a fait et nous a appris à demander par ces paroles de l’Oraison dominicale : Que votre volonté soit faite en la terre comme au ciel ; paroles qui, dans le sens figuré, marquent le corps tiré de la terre, et l’âme venue du ciel[[665]](#footnote-666). Mais comme le corps est l’esclave et le tyran de l’âme, c’est par lui qu’il faut commencer à régler notre vie.

D. Comment faut-il donc régler son corps ?

R. Il faut en premier lieu garder une telle mesure dans la démarche, les gestes et les habits, qu’il n’y ait rien qui puisse blesser les yeux du prochain, ou choquer la modestie.

Jésus-Christ avait un air de modestie si attrayant, que tout le monde en était ravi d’admiration[[666]](#footnote-667). Saint Paul veut que nous nous distinguions par cette vertu[[667]](#footnote-668), parce qu’elle édifie merveilleusement le prochain, et l’ordre qu’elle met dans l’homme extérieur, ne sert pas moins à garder l’intérieur, que les cendres à conserver le feu. {253}

D. Qu’est-ce qu’il faut faire encore ?

R. C’est de réprimer la trop grande effusion de la langue et la liberté indiscrète des yeux et des autres sens.

Jésus-Christ, qui était la parole subsistante, garda un silence perpétuel jusqu’à l’âge de trente ans ; sa vie fut un continuel martyre, qu’il commença dans sa crèche[[668]](#footnote-669), et qu’il finit sur la croix. Mais son silence est un silence parlant[[669]](#footnote-670), qui nous prêche de ne pas nous répandre en paroles, d’arrêter notre langue et d’en user avec la même précaution que fait le chirurgien de sa lancette. Son martyre pousse aussi une voix plus éclatante que celle des trompettes ; il nous dit de ne pas flatter nos sens, de les mortifier à l’exemple d’un si saint modèle[[670]](#footnote-671), de ne leur accorder jamais aucun plaisir criminel, de ne leur en donner jamais aucun, fût-il innocent, en vue du seul plaisir. Il nous apprend à nous élever tellement au-dessus de ses attraits, que nous n’en prenions qu’autant qu’il en faut pour conserver notre vie et servir Dieu ; comme un malade qui ne prend que les remèdes nécessaires pour recouvrer la santé ; en outre, que le corps seul goûte ce plaisir sans que l’âme y prenne part ; semblable au voyageur qui fait boire son cheval sans boire avec lui. {254} Aussi est-il certain que manger, regarder, flairer, écouter ou toucher pour la seule satisfaction qu’on y trouve, c’est agir en bête, puisque la nature toute terrestre de l’animal est bornée à cette sorte de bien, et non point en homme, puisque l’homme, doué de raison, est obligé, selon saint Thomas, de se proposer pour la fin de ses actions un bien honnête et conforme à la raison. C’est de plus renverser les ordres de la divine providence, qui n’a pas dirigé les opérations de la vie animale au plaisir, mais qui a mêlé le plaisir avec ces opérations pour les rendre plus aisées et délasser la nature fatiguée par leur continuité. Enfin, c’est pécher au moins véniellement, suivant l’aveu public qu’en fait saint Augustin, quand il se confesse coupable et qu’il implore les prières de ses frères, pour avoir pris quelquefois plus de goût à la douce mélodie du chant de l’Église qu’à la matière des hymnes que l’on chantait[[671]](#footnote-672).

D. Comment faut-il régler son âme ?

R. Il faut en premier lieu soumettre les passions à l’empire de la raison.

Il y a onze passions : l’amour, la haine, le désir, la répugnance, la joie, la tristesse, qui résident dans l’appétit concupiscible ; l’espérance, le désespoir, la crainte, la hardiesse et la colère, qui sont dans l’irascible. Dieu étant l’auteur de ces passions, avec lesquelles il a créé notre âme, elles ne sont pas mauvaises de leur nature, mais seulement quand elles préviennent et violent les ordres de la raison, leur reine et maîtresse.

Jésus-Christ eut un pouvoir absolu sur les siennes[[672]](#footnote-673), comme il parut surtout au jardin des Oliviers, où par un artifice de son amour il réprima toutes celles qui peuvent consoler un affligé, comme la joie et la hardiesse, et déchaîna celles qui peuvent en redoubler la peine, comme la crainte et la tristesse. {255} Il faut nous résoudre à être le jouet de ces tyrans domestiques, et à périr misérablement par leur violence, ou à les dompter et nous affranchir de leur tyrannie. Pour combattre nos passions, nous devons veiller avec grand soin sur leurs mouvements, de peur qu’elles ne surprennent la raison sous le prétexte spécieux de quelque bien ; nous devons de plus être fort prompts à en étouffer les saillies dès leur naissance, afin d’en prévenir la fougue, dont nous ne serions plus les maîtres. Mais le moyen le plus efficace de triompher pleinement de leurs attaques, c’est, d’une part, de bannir du cœur l’amour déréglé des créatures, parce que c’est lui qui excite et embrase leur fureur au préjudice de la vertu, et, de l’autre, d’y faire régner l’amour de Dieu, qui ayant une fois établi son trône dans notre âme, en règle tous les mouvements, en fait servir toutes les passions à ses desseins, et les assujettit à son empire[[673]](#footnote-674).

D. Que faut-il faire encore pour régler notre âme ?

R. Établir un ordre convenable dans les opérations de l’entendement et de la volonté.

Jésus-Christ ayant eu la plénitude de la grâce et de la vérité[[674]](#footnote-675), il n’y a aucun lieu de douter que son entendement et sa volonté n’aient eu aussi toute la droiture possible. Il est d’autant plus nécessaire de réformer ces deux puissances de l’âme, que de là dépend le bon règlement de toutes les autres, à qui elles donnent impulsion : l’entendement, en intimant à la volonté ce qu’il juge devoir être fait ; {256} la volonté, en le faisant, si cela est de son ressort, ou, si cela ne l’est pas, en poussant la faculté de qui cela dépend à le faire.

La réforme de l’entendement consiste : 1° à en bannir l’erreur, jugeant des choses, non par les maximes corrompues du monde ou par des sentiments aveugles de l’amour-propre, mais par les lumières de la foi et par les règles de l’Évangile ; 2° à renoncer aux curiosités, qu’il s’agisse des sciences humaines non nécessaires, des nouvelles inutiles et des choses qui ne nous regardent pas, laissant agir chacun comme il lui plaira ; ou même des matières de dévotion, nous appliquant davantage à pratiquer ce que nous en savons, qu’à apprendre de nouveaux exercices ; 3° à nous occuper à la méditation des vérités de la foi, à la lecture des livres de dévotion, et à nous instruire de nos devoirs et des maximes de l’Évangile[[675]](#footnote-676).

La réforme de la volonté demande : 1° de l’assujettir entièrement à la volonté de Dieu, soit en accomplissant exactement ses commandements, les conseils propres à notre état, et ses inspirations[[676]](#footnote-677) ; soit en acceptant avec un humble acquiescement toutes les tribulations dont il nous afflige[[677]](#footnote-678) ; 2° d’exécuter ponctuellement la volonté de nos supérieurs, et de suivre même la volonté de nos égaux, plutôt que la nôtre dans les choses indifférentes, et où Dieu n’est pas offensé ; 3° de ne pas nous conduire par humeur et caprice, ou par inclination naturelle ; mais agir toujours par un motif de vertu sous l’empire d’une charité dont la flamme embrase tout notre cœur : {257} de manière qu’il ne reste en nous rien de nous, ni qui nous fasse avoir de retour sur nous, mais que nous brûlions pour Dieu de tout nous-mêmes[[678]](#footnote-679).

D. Quels sont les devoirs du chrétien envers le prochain ?

R. Il doit en premier lieu s’empêcher de lui nuire, en son âme, en son corps, en son honneur, en son bien.

Nuire au prochain, c’est combattre la charité de Jésus-Christ, qui ne fit ni ne dit jamais aucun mal à qui que ce fût, pas même à ceux qui lui en faisaient et qui lui en disaient.[[679]](#footnote-680). C’est de plus violer cette loi que la nature a gravée en caractères ineffaçables dans les cœurs les plus barbares : Ne fais point aux autres ce que tu ne voudrais pas qu’on te fît.

D. Quels sont nos autres devoirs envers le prochain ?

R. Ce sont de l’aimer et de le secourir dans ses besoins corporels et spirituels, comme une bonne mère le fait pour son enfant.

Jésus-Christ se chargea de nos maux pour nous combler de ses biens[[680]](#footnote-681). Partout où il passait, il laissait des marques de sa bonté obligeante[[681]](#footnote-682), comme le soleil en laisse partout de ses douces influences. Il voulut même que le prix de la trahison de Judas fût employé à l’achat d’un cimetière pour les étrangers. L’amour fraternel ne paraît que par les œuvres[[682]](#footnote-683). Les membres d’un même corps se servent les uns les autres. Parmi les fourmis, les plus fortes aident les faibles à traîner leur fardeau. {258}

D. Quels sont les devoirs du chrétien envers Dieu ?

R. Ce sont de le craindre d’une crainte filiale, de l’aimer, l’honorer, lui obéir, le prier, le remercier de ses bienfaits, et brûler du zèle de sa gloire.

Toute la vie de Jésus-Christ est une preuve authentique de sa fidélité à rendre ses devoirs à son Père. Il désire de les continuer en nous et par nous, se plaisant merveilleusement à se reproduire dans nos âmes, comme dans un miroir, en y imprimant les sentiments dont la sienne a été toute pénétrée, pourvu néanmoins que nous ayons le soin de les tenir bien nettes. Jamais nous n’aurons pour Dieu ce cœur d’un enfant bien né, que nous ne pouvons pas refuser à un tel père, si nous n’entrons dans les sentiments de respect, d’amour, de soumission, etc., que Jésus avait pour lui.

D. La vie nouvelle du pécheur converti demande-t-elle quelque autre chose ?

R. Oui, c’est-à-dire qu’il satisfasse aux obligations particulières de son état.

C’est ce que notre divin Maître nous a encore appris par son exemple, s’étant chargé de tous nos péchés, et les ayant, pour le dire ainsi, consumés comme un feu dévorant, pour remplir dignement son office de Rédempteur[[683]](#footnote-684). Nos obligations particulières feront un des sujets les plus terribles du compte redoutable qu’il nous faudra rendre à l’heure de notre mort[[684]](#footnote-685). Et néanmoins, c’est ce à quoi on ne pense guère. {259}

#### FRUITS.

J’avoue à ma confusion et avec regret, ô grand Dieu, qu’ayant vécu jusqu’à présent selon l’esprit du vieil homme, j’ai abusé du sacrement de pénitence ; je désire de tout mon cœur, pour remédier à ce désordre, vivre à l’avenir selon l’esprit de l’homme nouveau. Donnez-moi, je vous prie, à cet effet, un cœur d’enfant pour vous, un cœur de mère pour le prochain, et pour moi un cœur de juge sévère.

#### EXEMPLES.

Saint Augustin s’étant converti à Milan, se retira ensuite dans une maison à la campagne, pour y vaquer avec plus de repos à la prière, aux jeûnes et aux autres exercices de la pénitence, qu’il continua après son retour en Afrique. Ayant été depuis élevé à l’épiscopat, il se signala par un amour de Dieu si ardent, qu’on le représente avec un cœur à la main, poussant de vives flammes vers le ciel ; par une si grande tendresse envers le prochain, qu’il vendait jusqu’à l’argenterie de l’église pour soulager les pauvres, et refusait les legs pieux de ceux dont les enfants en avaient besoin ; par une telle sévérité pour lui-même, qu’il n’usait que de viandes communes, ne portait que des habits simples, ne parlait jamais seul à aucune femme, n’en souffrait aucune, même de ses plus proches parentes, dans son palais épiscopal, et qu’il publia dans son livre des Confessions les péchés les plus cachés de sa jeunesse.

Les pécheurs que saint Vincent Ferrier, cet apôtre du XVe siècle, convertissait, ne se contentaient pas d’embrasser une vie nouvelle ; mais, pour s’affermir, ils le suivaient par milliers de paroisse en paroisse, et entrant dans les bourgs, la plupart se donnaient la discipline jusqu’au sang, ou usaient d’autres pénitences capables de ramollir les cœurs les plus endurcis. {260}

Lorsque saint Bernardin de Sienne faisait la mission dans une paroisse, elle changeait entièrement de face, les désordres en étaient bannis, la piété s’y introduisait, les fidèles s’appliquaient à l’envi aux actions de piété, et, afin de persévérer dans cette vie nouvelle, les hommes portaient au saint leurs instruments de jeu et de plaisir, et les femmes, leurs vains ornements : il en faisait un sacrifice à Dieu, consumant le tout par les flammes.

### AVIS AU CONFESSEUR POUR REMPLIR DIGNEMENT SON MINISTÈRE

#### Avant d’entendre les confessions.

Un prêtre ne doit jamais s’ingérer de lui-même dans les fonctions sacrées, surtout quand il s’en connaît incapable[[685]](#footnote-686) ; mais aussi celui qui a reçu de Dieu les lumières et les autres qualités nécessaires pour bien gouverner les âmes, et qui refuse de se charger de leur conscience, ou ne le fait que par force, court grand risque de se perdre, puisqu’il manque de charité, et que chacun sera traité comme il aura traité les autres. D’ailleurs, quand même sa conscience ne serait pas engagée, la reconnaissance devrait l’obliger à tirer le prochain du précipice, comme Dieu l’en a retiré ; et le plus agréable sacrifice qu’il puisse offrir à sa divine Majesté, c’est de lui consacrer des âmes par la pénitence. {261} Plus leurs plaies sont profondes et envenimées, plus il méritera d’être récompensé en travaillant à leur guérison. Mais afin de remplir dignement ce ministère tout divin, il est nécessaire, avant d’entendre les confessions :

1° Que le confesseur se confesse lui-même, ou, s’il n’en a la commodité, qu’il produise un fervent acte de contrition, lorsqu’il a commis un péché mortel par pure fragilité ; que si ç’a été par habitude par suite d’une vie désordonnée et indigne d’un prêtre, il doit s’abstenir entièrement de cet emploi si saint et si redoutable jusqu’à ce qu’il s’en soit rendu digne par les exercices d’une rude pénitence, suivant l’avis d’un sage directeur.

2° Qu’après avoir pris son surplis, son bonnet et une étole de couleur violette, il se prosterne devant Dieu pour lui offrir cette action, se proposant de la faire dans la seule vue de sa gloire et du salut des âmes, et renonçant à toute curiosité, vanité, avarice et fragilité qui s’y pourrait glisser.

3° Il se considérera dans cette fonction comme l’instrument de Jésus-Christ, qui doit, comme cause principale, lui communiquer l’impression et le mouvement, et dont il va continuer la grande œuvre : dès lors il lui demandera avec instance et dans un profond anéantissement ce même esprit qu’il répandit sur les apôtres avant de leur donner le pouvoir de remettre les péchés ; esprit qui lui est d’autant plus nécessaire, que s’il dirige les âmes par lui-même et dans ses propres vues, et non par les mouvements et dans la lumière de cet esprit divin, il est constant qu’il n’y réussira jamais. Cette fonction étant toute surnaturelle, la nature n’y doit avoir aucune part ; et dans le sentiment de saint Jean Climaque, quelque sainte que soit la manière dont un directeur entre dans la conduite des âmes, il doit appréhender de s’attirer la condamnation de Dieu, si en exerçant cet emploi il ne renonce pas assez à sa propre volonté. (Epist. ad Past.) {262}

4° Qu’il invoque aussi l’avocate des pécheurs, son bon ange, son patron, et ceux des pénitents qu’il va entendre, tant pour lui que pour eux.

#### Pendant qu’il les entend.

Il doit : 1° prendre soigneusement garde à ne tenir aucune posture indécente, à ne pas les jeter yeux de part et d’autre, et encore moins sur le visage de ses pénitentes ; mais s’étudier à faire paraître une modestie capable de lui attirer le respect des fidèles, et digne d’un ministère qui l’élève au-dessus des rois et des anges même.

2° Il recevra les idiots et les grands pécheurs avec autant de cordialité que les autres, supportant la rusticité de ceux-là avec patience et les instruisant avec zèle, inspirant la confiance à ceux-ci s’il les voit touchés, ou la crainte s’ils sont endurcis, et témoignant aux uns et aux autres des entrailles de charité, en sorte que s’il est forcé d’user de paroles aigres, elles soient toujours devancées par d’autres pleines de douceur[[686]](#footnote-687).

3° Qu’il demande dès le commencement à son pénitent sa profession, le temps de sa confession dernière, et s’il a accompli les promesses qu’il avait faites à son confesseur.

4° Que dans la suite il prenne garde à ne pas le décourager par des soupirs ou des marques d’étonnement, ni de l’interrompre par des demandes, à moins d’une nécessité particulière ; mais qu’il l’encourage par des témoignages de joie et d’amour, et le laisse accuser tous ses péchés. Après cela, il tâchera de suppléer à ce qui lui manque. {263} Il lui représentera l’obligation qu’il y a de faire une confession entière, s’il juge qu’il a dissimulé quelque péché ; il lui fera connaître doucement sa faute, s’il avait usé de détours ou d’excuses frivoles dans ceux qu’il a déclarés ; enfin il l’interrogera sur le nombre, les circonstances aggravantes, ou qui changent l’espèce, s’il ne les a pas déclarées ; de plus sur les péchés communs et particuliers à son état, s’il a lieu de douter qu’il les ait commis sans s’en être accusé. Car, dit saint Thomas, le confesseur doit apporter le même soin à examiner la conscience du pécheur qu’apporte le médecin à examiner une maladie, et le juge un procès[[687]](#footnote-688). Sur quoi le même saint prescrit trois règles. La première est d’interroger chacun sur les péchés propres à sa condition ; mais non sur ceux des autres ; la deuxième, de n’interroger en particulier que des péchés communs, et quant aux fautes extraordinaires, de ne les demander qu’en termes généraux et d’une telle manière que le pénitent s’en accuse s’il les a commis, et ne les apprenne pas s’il les ignore ; la troisième, de ne pas descendre à des circonstances trop particulières dans les péchés de la chair, parce que ces actions excitent la concupiscence d’autant plus qu’elles sont considérées plus en particulier, et dès lors il pourrait nuire et à sa propre conscience et à celle du pénitent. Ainsi il ne doit lui demander que ce qui est précisément nécessaire pour découvrir l’espèce du péché et les circonstances qui l’aggravent notablement. Si le pénitent nie quelque péché, dont le confesseur soit certain, il ne doit pas lui donner l’absolution ; mais il ne peut la refuser s’il ne le sait que par le rapport d’un tiers. {264}

5° Qu’il élève souvent son cœur à Dieu, lui demandant le secours de sa grâce et de sa lumière ; de sa grâce, pour ne pas ternir le lustre de sa pureté parmi ces bourbiers, où son ministère le force d’entrer, et pour n’être pas ébloui par un faux éclat, ou amolli par quelque considération humaine ; de sa lumière, pour ne pas faire de faux pas dans les difficultés qu’il y rencontre, et qu’il ne doit jamais décider sur-le-champ, en matière d’injustice surtout, avant d’être bien assuré de la vérité de sa décision. S’il avait prévu ces difficultés, il serait à propos qu’avant de l’entendre il priât le pénitent d’en conférer avec lui sous le sceau de la confession, pour éviter l’embarras et prévenir tout sujet de plainte.

6° Après avoir entendu ses péchés, le sage confesseur, semblable au bon Samaritain, y appliquera un remède où l’huile et le vin soient réunis, lui en représentant la grièveté avec une vigueur tempérée d’une charité paternelle. Il exhortera son pénitent à éviter la rechute, lui apprenant les remèdes convenables contre les péchés auxquels il est le plus sujet. Il l’animera à embrasser une vie vraiment chrétienne, lui en suggérant les pratiques conformes à son état, et lui inspirant quelque dévotion propre à la fête du jour, suivant l’idée que nous en tracerons dans une doctrine particulière. Enfin, s’il le trouve incapable de l’absolution, il se conduira de la manière qui sera marquée dans l’article suivant. Que s’il l’en juge digne, il lui imposera une pénitence qui ne soit pas embarrassante par le mélange de plusieurs sortes de prières ou d’actions différentes, afin qu’il ne l’oublie pas ; mais qui néanmoins soit proportionnée à ses péchés et à ses forces, selon les prescriptions du saint concile de Trente, et suivant que la prudence le lui suggérera. {265} Elle doit être proportionnée à ses péchés, de peur que s’il lui en donne une trop légère, il ne semble conniver avec lui, et ne s’en charge lui-même[[688]](#footnote-689), puisqu’il manque à l’obligation qu’il a de procurer une satisfaction convenable à Dieu, dont il est le ministre, et une parfaite guérison au pénitent, dont il est le médecin. Elle doit être proportionnée encore à ses forces, de peur que, s’il lui en impose une trop rude, il ne l’expose au danger de l’omettre ou de se dépiter, et qu’il n’agisse contre les règles de cette prudence que demande le concile en ce point ; car le confesseur doit modérer la pénitence, quand l’âge, le sexe, un travail fort et nécessaire, la pauvreté ou les infirmités mettent le pénitent dans l’impuissance d’en faire une convenable ; mais il doit en même temps lui faire entendre que, suivant les anciens Canons pénitentiaux, et tout prêtre appliqué à ce ministère devrait les savoir par cœur, il en mériterait une plus rude, l’exhortant à y en ajouter d’autres, et lui suggérant les plus propres pour son état d’entre celles que nous avons marquées dans la doctrine de la satisfaction.

7° Si le pénitent ne s’est accusé que de fautes fort légères et presque inévitables, qu’il lui fasse dire et détester un péché de sa vie passée, ou, s’il n’y voit aucun danger, qu’il l’envoie à la sainte table sans lui donner l’absolution, de peur de rendre ce sacrement nul, faute de matière suffisante, suivant ce qui a été dit ci-dessus.

Enfin, que, sans jamais y manquer, il prenne un soin extraordinaire d’exciter celui qu’il absout à la contrition par quelque puissant motif, surtout par celui de la bonté de Dieu. {266} Après lui en avoir fait produire un acte fervent, il s’unira à Jésus-Christ pour l’absoudre avec attention, respect et tremblement, dans la vue de l’attention particulière que le Ciel fait sur lui pour approuver ou pour casser sa sentence[[689]](#footnote-690).

#### Après les avoir entendues.

Qu’il remercie Dieu de s’être servi de lui pour un si haut ministère. Qu’il lui demande pardon des fautes qu’il y a commises. Qu’il supplie sa bonté de tenir sous les ailes de sa protection ceux qu’il a confessés, pour les garantir des embûches de l’ennemi. Qu’il les présente à Dieu à l’autel pour obtenir par la vertu de l’adorable sacrifice la persévérance à ceux qu’il a absous, et une parfaite conversion à ceux qu’il a renvoyés.

Enfin qu’il prenne bien garde à ne pas donner la moindre atteinte au sceau de la confession, soit par signe ou par aucune parole, directement ou indirectement ; mais qu’il garde un silence éternel sur les péchés qu’il a entendus. S’il a quelque conseil à demander, ou quelque faute à confesser là-dessus, il doit le faire sans découvrir la personne, sans même en donner le moindre soupçon, ou, si cela ne se peut pas autrement, qu’il attende une autre occasion, se confessant seulement de ses autres péchés. Quelque léger que soit le péché qu’un confesseur découvre, il pèche très grièvement. Il en serait de même s’il faisait connaître que son pénitent s’est accusé à lui de quelque péché mortel, en disant, par exemple, qu’il lui a refusé l’absolution. {267}

### DE L’OBLIGATION POUR LE CONFESSEUR DE SUSPENDRE L’ABSOLUTION EN CERTAINS CAS

Il est hors de doute que le confesseur doit traiter son pénitent, quelque grand scélérat qu’il soit, avec grande douceur, pour ne pas le rebuter par une manière d’agir trop dure, et qui d’ordinaire est la moins utile. Il doit imiter celui dont il a l’honneur de tenir la place, Notre-Seigneur, qui recevait les publicains avec de grands témoignages de tendresse, jusqu’à manger avec eux (Matth., IX) ; autrement il s’exposerait à être traité lui-même de Dieu avec rigueur. Mais parce que, dit Pierre de Blois (Tract. de Satisfact.), il est obligé de faire de son âme comme une arche d’alliance qui renferme la manne et la baguette, et d’être comme un Samaritain qui répand de l’huile et du vin sur les plaies du malade, il ne doit jamais, sous prétexte de cette douceur, précipiter témérairement les absolutions, les donnant indifféremment à toutes sortes de personnes ; il faut, au contraire, qu’il les diffère en certains cas.

La nécessité de cette conduite paraît : 1° en ce que, selon le saint concile de Trente, ce fut là le dessein du Fils de Dieu, lorsqu’il donna aux prêtres, en la personne des apôtres, le pouvoir, non seulement de remettre, mais aussi de retenir les péchés[[690]](#footnote-691). Il voulait que les ministres de l’Église employassent leur puissance pour l’un et pour l’autre ; {268} et ceux qui délient toujours les pécheurs, ne liant point ceux qu’ils devraient lier, désobéissent au Seigneur[[691]](#footnote-692) ; ils profanent son précieux sang par l’application qu’ils en font à un sujet indigne ; ils courent grand risque d’entendre un jour la voix de ce sang, portant contre eux une plainte bien plus terrible que ne fut la plainte du sang d’Abel contre Caïn : Sanguis ejus ex mánibus requirétur vestris. (Chrysost. Hom. XXVIII. in Matth.)

C’est aussi l’intention de l’Église qui s’en est expliquée en divers Conciles généraux : 1° dans le second de Latran, tenu sous Innocent II, où il est ordonné aux prêtres de ne pas souffrir que les laïques se trompent et se précipitent malheureusement dans l’enfer par de fausses pénitences[[692]](#footnote-693) ; 2° dans le quatrième, célébré sous Innocent III, canon 21e, il est commandé aux fidèles de se confesser une fois l’an et de communier à Pâques. Or, bien que le concile ne leur détermine aucun temps pour la confession annuelle, son intention semble être, comme dit Pierre de Blois, et le concile de Trente l’approuve et le désire fort[[693]](#footnote-694), qu’ils commencent à se confesser dès le commencement du carême, afin que les pécheurs qui ne sont pas en état de recevoir l’absolution puissent s’y disposer par les exercices de la pénitence, et se préparer en même temps à la communion pascale. Le concile de Latran remet cette communion au jugement du confesseur, lui laissant le pouvoir de la renvoyer à un autre temps, afin sans doute qu’il ne soit pas forcé d’absoudre ceux qu’il en trouvera indignes ; mais qu’il leur diffère cette grâce autant qu’il le jugera à propos. {269} 3° Puisque le concile de Trente met le commencement d’une vie nouvelle entre les choses nécessaires à un pécheur plongé dans le vice pour avoir une véritable contrition (Sess. 14, c. IV.), il est manifeste qu’il prétend aussi que l’absolution lui soit différée, ce changement de vie demandant nécessairement du temps.

2° Il n’y a aucun lieu de douter que les Pères ne soient dans le même sentiment ; car saint Grégoire nous donne cette règle de n’absoudre que ceux que nous reconnaissons passer de la mort à la vie, par la grâce excitante de Jésus-Christ[[694]](#footnote-695), ce qui néanmoins ne se peut bien reconnaître en plusieurs sans quelque délai. Saint Augustin dit encore là-dessus que, si le pécheur est d’abord admis à la réconciliation, il est à craindre qu’il ne se fasse comme un jeu de tomber dans la mort du péché[[695]](#footnote-696). Saint Basile veut que les pénitents soient éprouvés, pour voir s’ils feront des fruits dignes de pénitence[[696]](#footnote-697). Le grand saint Charles tient qu’un prêtre ne doit point absoudre un pénitent disposé de telle sorte, qu’il juge probablement qu’il retombera dans ses péchés[[697]](#footnote-698). Enfin saint François Xavier ajoute qu’il n’est pas à propos d’absoudre toutes sortes de pénitents immédiatement après avoir reçu leur confession[[698]](#footnote-699). {270}

3° On peut ajouter à ces autorités, qu’accorder d’abord la grâce de l’absolution à des pénitents que l’on en juge ou que l’on a sujet d’en juger indignes, c’est trahir son ministère, en faisant tout le contraire de ce à quoi il engage ; c’est dissiper et non pas dispenser fidèlement les saints mystères, en conférant contre la défense du Sauveur les sacrements à des sacrilèges qui les profanent[[699]](#footnote-700) ; c’est, non pas sauver les âmes, mais les perdre, tant par cette grande facilité à les absoudre, qu’on leur témoigne[[700]](#footnote-701), que par une fausse paix où on les met. Cette paix, dit saint Cyprien, est dangereuse à ceux qui la donnent, et inutile à ceux qui la reçoivent[[701]](#footnote-702). C’est enfin, comme dit le bienheureux Laurent Justinien (Serm. de S. Magd.), se transpercer soi-même avec le glaive de sa propre autorité, et cela en violant les règles prescrites sur une matière de la dernière importance, ce que saint Bonaventure dit être un grand péché[[702]](#footnote-703). Que le confesseur se dépouille donc, non seulement de tout intérêt et de toute complaisance, mais aussi de toute crainte ; car s’il craint plus un homme que Dieu, il sera au jour du jugement un objet de risée à cet homme qu’il craint trop à présent[[703]](#footnote-704).

Des preuves si convaincantes montrent évidemment qu’il y a des cas dans lesquels le confesseur est obligé de suspendre l’absolution, au moins dans l’ordre commun et naturel ; {271} nous ajoutons ces mots, parce qu’il peut y avoir des circonstances où il est dispensé de cette obligation ; savoir : 1° quand c’est pour la première ou la seconde fois que le pénitent se confesse de ce péché qui de soi demanderait le délai, mais dont il n’a pas encore contracté l’habitude, et si d’ailleurs il promet de telle manière d’y remédier, que le confesseur a lieu d’ajouter foi à sa promesse, puisqu’il n’en a point encore trompé un autre : cependant s’il s’agit de concubinage, saint Charles veut que le pénitent se défasse de son complice avant de recevoir l’absolution. 2° Quand le pénitent se trouve dans une pressante nécessité, comme un danger de mort : il faudrait néanmoins exiger de lui qu’il fasse tout ce qu’il peut selon son état présent pour ôter l’empêchement où il est d’être absous. 3° Lorsque de lui-même il s’est abstenu depuis un temps considérable du péché qui l’en rendait indigne, se portant pour cet effet de son propre mouvement à des exercices particuliers de dévotion et de pénitence. 4° Lorsqu’il donne de si grandes marques d’une véritable conversion, qu’il y aurait à craindre de le priver de quelque avantage spirituel par le délai de l’absolution, pourvu que d’ailleurs il n’y ait nul inconvénient à la lui donner : comme, par exemple, s’il était obligé à réparer quelque scandale avant d’être absous.

Après ces règles générales, il est à propos de descendre dans le détail des cas les plus ordinaires. Nous suivrons en cela les instructions de saint Charles pour les confesseurs, instructions imprimées en notre langue par l’ordre du clergé en 1635, et le Rituel romain, dans la rubrique du sacrement de pénitence, où ces cas sont clairement spécifiés, avec ordre au confesseur de les observer. {272}

Le premier de ces cas, c’est l’ignorance des principaux mystères de la foi, du Pater et de l’Ave, et des commandements de Dieu et de l’Église, en ceux qui, ayant promis de les apprendre, l’ont négligé ; car ils sont en état de désobéissance à l’Église, qui a ordonné à tous les fidèles de s’en faire instruire[[704]](#footnote-705). Ils ne peuvent pas satisfaire aux devoirs de la religion, comme celui qui ignorerait les premières règles d’un art, serait incapable de l’exercer ; enfin ils ne peuvent jamais obtenir le salut, au moins s’ils ignorent les mystères de la Trinité et de l’incarnation ; puisque, dans le sentiment de plusieurs théologiens, pour être sauvé dans la loi de grâce, il est nécessaire, de nécessité de moyen, nécessité dont nulle ignorance et nulle impuissance ne peuvent excuser, de savoir ces deux mystères quant à leur substance et distinctement selon la portée de chacun. Il est nécessaire de savoir le mystère de l’incarnation, parce que pour aimer Jésus-Christ, amour sans lequel on est anathème, il faut le connaître[[705]](#footnote-706) ; le mystère de la Trinité, parce qu’on ne peut connaître Jésus-Christ sans savoir qu’il y a en Dieu trois personnes, et qu’il est la seconde unie à notre nature par l’incarnation[[706]](#footnote-707).

Saint Charles, traitant ce cas, juge aussi indignes de l’absolution les pères et les mères de famille qui, ayant sous leur charge des enfants, des valets, des servantes qui ignorent les éléments de notre religion, ne veulent pas promettre de les leur faire apprendre, ou qui, après l’avoir promis, n’en ont eu aucun soin ; {273} qui n’apportent aucune diligence pour leur faire garder les commandements de Dieu, observer les fêtes et faire les jeûnes dont ils ne sont pas légitimement dispensés ; qui les font travailler aux jours défendus, et leur donnent à manger aux jours de jeûne des aliments gras tout comme aux autres jours, sans se mettre en peine de leur péché.

Ce saint met encore dans ce cas les confesseurs, les juges, les médecins, et les autres personnes publiques qui ignorent les choses dont la connaissance leur est nécessaire pour bien exercer leur emploi, et négligent de les apprendre ; d’où il suit qu’il faut les interroger là-dessus, aussi bien que sur les autres péchés propres à leur état, quand il y a lieu de douter s’ils y sont tombés[[707]](#footnote-708).

Le deuxième cas, c’est de ne pas restituer quand on peut le faire, et qu’on l’a déjà promis, car c’est faire une fausse pénitence[[708]](#footnote-709) ; c’est demeurer dans un état de désobéissance à la loi de Dieu, qui défend de retenir le bien d’autrui ; c’est causer un nouveau dommage au prochain, le privant d’une chose qui lui appartient ; c’est enfin montrer qu’on n’a pas un vrai désir de restituer, puisqu’un désir sincère ne se produit au dehors que par les œuvres. Il faut en ce cas que le confesseur, avant de donner l’absolution à son pénitent, l’oblige à imiter Zachée, qui ne dit pas, je rendrai, mais je rends ; et si c’est un homme qui a fait des contrats usuraires, il doit aussi l’obliger à les réformer, de peur que ses héritiers ne se fassent payer une seconde fois. {274}

Le troisième, c’est l’inimitié, dans lequel se trouvent ceux qui ne veulent pas pardonner et se réconcilier. Saint François de Sales dit, dans son avertissement aux confesseurs, qu’ils ne doivent pas être absous, et c’est en vérité avec raison, puisqu’ils s’opposent ouvertement à la volonté du Sauveur, qui nous ordonne d’aimer nos ennemis et de laisser notre don devant l’autel, lorsqu’en le présentant nous nous souvenons que quelqu’un nous veut du mal pour nous réconcilier avec lui avant de l’offrir. Aussi, dans le sentiment de saint Jérôme, notre divin Maître nous impose-t-il une obligation bien plus étroite de nous réconcilier avec celui à qui nous voulons du mal nous-même, avant de recevoir un sacrement de réconciliation[[709]](#footnote-710) ; ou au moins faut-il faire pour cet effet les démarches nécessaires selon les règles de la prudence chrétienne, surtout lorsque cet état de froideur ou d’indifférence dans lequel nous vivons cause du scandale ou entretient l’inimitié.

Le quatrième, c’est l’occasion prochaine du péché mortel, soit que le danger vienne de l’occasion même, comme est la fréquentation d’une personne du sexe, soit que le danger vienne de notre mauvaise disposition, comme l’exercice de certains emplois. Pour être capable de recevoir l’absolution, il faut véritablement renoncer au péché, renoncement qui n’existe pas quand on veut demeurer dans l’une de ces occasions, puisque vouloir une cause qui produit son effet ou toujours ou souvent, c’est vouloir indirectement cet effet. Un concile œcuménique a déclaré que la pénitence qui se fait en cet état, est une fausse pénitence[[710]](#footnote-711). {275} Ainsi le confesseur ne doit jamais absoudre un pénitent engagé dans l’occasion prochaine, qu’il ne l’ait effectivement quittée, lorsqu’il lui a déjà une ou deux fois manqué de parole, à lui ou à un autre, quand cela est en son pouvoir, et quelque dommage temporel qui puisse lui en arriver, car chacun est obligé de préférer son salut à tout le reste. Que s’il n’est pas au pouvoir du pénitent de quitter l’occasion, le confesseur doit lui suggérer quelque expédient pour s’écarter pendant quelque temps, ou lui ordonner d’autres remèdes convenables, comme la pratique de l’oraison, les macérations de la chair et surtout la fuite de toute privauté ; ne doit même lui donner l’absolution qu’après des marques assurées de son amendement par l’usage de ces remèdes ou autrement.

Ce cas, selon saint Charles, a lieu : 1° en ceux qui entretiennent des concubines, qui logent dans la même maison que la personne avec laquelle ils pèchent, qui fréquentent des lieux ou des assemblées où ils ont coutume de pécher par des attouchements, des désirs ou des pensées impudiques ; 2° en ceux qui ne veulent pas renoncer à l’oisiveté, qui n’est que trop ordinaire parmi les jeunes gens ; au jeu, à la comédie, au bal, aux danses et aux procès, lorsque ces choses leur sont une occasion de pécher ; 3° en ceux qui ont chez eux des portraits lascifs, des livres obscènes ou hérétiques ; ce sont là autant de malheureux pièges qui les font tomber dans le crime ; quand même il n’y aurait aucun danger pour eux, le péril qu’il y a pour les autres suffit pour les obliger à réduire en cendres ces portraits et ces livres ; 4° en ceux qui reconnaissent par leur expérience ne pouvoir exercer leur profession ou leur emploi (la guerre, le barreau, le négoce) sans y offenser Dieu grièvement ; {276} il faut en ce cas ou quitter cette profession, ou du moins ne l’exercer que sous la conduite d’un directeur vertueux et éclairé, dit saint Charles. Ce grand saint remarque à ce sujet que, par suite de la négligence des confesseurs, il s’est glissé de très grands péchés et des abus intolérables presque en toutes sortes d’arts et vacations.

Il faut traiter, d’après les mêmes règles : ceux qui donnent aux autres occasions de pécher, comme ceux qui tiennent des maisons de jeu ou des assemblées dans lesquelles on se porte à des impiétés, à des blasphèmes, à des débauches, à des libertés licencieuses, ou à d’autres péchés. Ceux qui impriment ou débitent des livres ou des écrits contraires à la foi, à la chasteté ou aux bonnes mœurs, ou qui font des choses dont l’usage est d’ordinaire criminel ; les femmes et les filles qui s’ajustent à dessein de se faire aimer d’un amour impudique ; celles, dit saint Charles, qui, sachant ou doutant que par leurs parures et leurs nudités scandaleuses quelqu’un sera excité à pécher mortellement, ne laissent pas pour cela d’en user faute de charité, et pour ne pas se soucier de la perte des âmes ; il y a en cela péché mortel, dans le sentiment de saint Antonin. (Part. II. Interrog., c. 2.)

Le cinquième cas et le plus ordinaire, c’est l’habitude d’un péché mortel, comme de l’impureté, de l’ivrognerie, du parjure, du blasphème, soit que le pénitent déclare lui-même cette habitude, soit que le confesseur la découvre par ses interrogations. Le confesseur doit interroger, quand il a un juste sujet de doute, et le pénitent, loin de pouvoir s’en plaindre, est obligé de lui avouer la vérité, suivant la décision d’Innocent XI, qui a condamné la proposition suivante : Nous ne sommes pas obligés d’avouer à un confesseur, qui nous interroge, que le péché dont nous nous accusons est un péché d’habitude. (Propos. 58.) {277} Aussi l’habitude a cela de propre, qu’elle entraîne à de nouveaux crimes par la force de son poids le pécheur qui en est tyrannisé, comme une pierre attachée au pied d’un aigle l’entraînerait en bas par sa pesanteur. Tandis que le péché dont on se repent aussitôt est dans l’âme comme un étranger qui ne fait que passer, celui dans lequel on reste quelque temps y est comme un habitant qui y fait sa demeure, et celui dans lequel on a vieilli, ou qui a jeté de profondes racines, y est comme un tyran qui y règne en maître absolu. Il en est d’un pécheur endurci qui voudrait se convertir, mais qui n’a pas encore travaillé efficacement à rompre son habitude, comme d’une personne à demi endormie qui voudrait se lever sans néanmoins le faire, se laissant gagner au plaisir du sommeil. Le changement de vie plait à ce pécheur ; mais la force d’une coutume invétérée le surmonte, comme saint Augustin dit l’avoir expérimenté en lui-même avant sa conversion[[711]](#footnote-712).

Lors donc qu’un confesseur trouve des pécheurs engagés en des habitudes criminelles, tels que sont, dit saint Charles, plusieurs jeunes gens qui passent leur vie dans l’oisiveté, dans les excès de bouche, dans les amitiés déshonnêtes et dans d’autres désordres semblables ; tels que sont encore ceux qui ont demeuré plusieurs années dans le péché, sans prendre aucun soin de changer de vie ; lors, dis-je, qu’un confesseur trouve de cette sorte de pécheurs, il est de son devoir de leur différer l’absolution, jusqu’à ce qu’il voie en eux de l’amendement, et un amendement qui vienne, non du défaut de l’occasion, mais d’un véritable changement de leur cœur. {278} Il n’est jamais permis, en effet, de se servir dans l’administration d’un sacrement d’une manière douteuse, quand on peut en avoir une plus assurée. Or, quelques belles protestations que fassent cette sorte de pénitents de détester leur péché, et de ne vouloir plus y retourner, leurs rechutes passées, jointes aux forces de la mauvaise habitude, donnent grand lieu de douter de la vérité de leur douleur, qui fait la principale partie de la matière du sacrement de pénitence. Quand, au contraire, ils auront rompu le cours de leurs crimes, et combattu cette maudite habitude pendant quelque temps, il y aura plus de sujet de croire qu’ils renoncent véritablement au péché. Ainsi il est nécessaire de leur différer l’absolution pour quelque temps, et pour un temps plus ou moins long, selon que le péché a jeté de plus ou moins profondes racines : il faut pendant ce temps leur imposer des pénitences convenables, leur apprendre les moyens de s’amender, et de plus leur ordonner de venir découvrir l’état de leur conscience dans quelques jours ; ils se soumettront sans peine à ces conditions, s’ils ont un désir véritable de se convertir.

Quelqu’un pourrait objecter contre cette conduite : 1° qu’elle paraît vouloir donner des bornes à la grâce ; 2° qu’elle choque cette maxime de théologiens : qu’il en faut croire aux pénitents ; 3° qu’elle expose la personne qu’on renvoie à la damnation dans le cas où elle mourrait dans l’intervalle.

Nous répondrons en premier lieu : Personne ne doute que les plus grands pécheurs ne puissent être convertis en un moment par un coup extraordinaire du Ciel ; néanmoins cela est fort rare, et, suivant le cours ordinaire, quand le péché a jeté de profondes racines dans le cœur, il faut pour l’en arracher se faire de grands efforts, pousser bien des soupirs et des gémissements, et redoubler d’ardentes prières ; {279} ce qui demande du temps[[712]](#footnote-713).

En second lieu, le confesseur qui ne sait pas le contraire, doit croire le pénitent pour les péchés qu’il déclare, mais non pour la parole qu’il lui donne de ne vouloir plus retomber dans un péché dont il a contracté l’habitude ; il l’a déjà faussée plusieurs fois cette parole, ou à lui-même ou à d’autres ; d’un autre côté, il y a très peu de pécheurs qui s’assujettissent au travail nécessaire pour se relever de cette sorte de péchés[[713]](#footnote-714). Le confesseur a donc sujet de se défier de ces belles protestations ; il a droit de lui demander pendant quelque temps des garanties de sa sincérité, par l’amendement de sa vie, et il exerce à son égard une conduite que personne ne peut accuser de sévérité, pas plus qu’on ne peut accuser un médecin qui, pour ne rien hasarder, attendrait à purger son malade jusqu’au temps où il juge avec raison qu’il sera mieux disposé à profiter du remède. S’il y a, du reste, en cela de la sévérité, c’est une sévérité charitable et infiniment préférable à une cruelle douceur et à une fatale indulgence.

En troisième lieu, les Pères de la primitive Église où l’on différait le baptême aux catéchumènes, et l’absolution aux grands pécheurs, ne s’arrêtaient nullement devant ce danger ; en outre, une absolution précipitée expose le salut du pénitent à un péril bien plus grand, tandis qu’un prudent délai sert merveilleusement à opérer et à affermir sa conversion ; il y a d’ailleurs grand lieu d’espérer que Dieu ne laissera pas mourir celui qui s’efforce de fléchir sa miséricorde par ses larmes, après l’avoir conservé en vie pendant qu’il s’obstinait à irriter sa justice par ses crimes. {280} Quand même ce pénitent tomberait dans quelque dangereux accident, tout prêtre peut l’absoudre ; et s’il meurt soudainement, la mort d’un chrétien qui, par un esprit de soumission au ministre de Jésus-Christ et de respect pour ses mystères, travaille à expier ses crimes par la pénitence, ne peut jamais être malheureuse, le grand Prêtre suppléant en ce cas au défaut de l’absolution par une contrition parfaite. On peut donc dire au pécheur, qui, sous prétexte du danger de mourir damné, veut extorquer l’absolution, que par une illusion manifeste, n’ayant pas craint quand il en avait bien sujet, c’est-à-dire quand il était plongé dans le crime, il craint maintenant qu’il ne le doit pas, quand il s’agit de prendre des moyens efficaces pour en sortir.

Pour finir cette matière par où nous l’avons commencée, le confesseur exact prendra bien garde à deux choses : 1° à ne pas refuser l’absolution à des personnes qui en sont dignes, pour des raisons frivoles et mal fondées ; 2° à ne pas, comme dit saint Charles (Lib. de Inst. Conf.), dégoûter de la confession, et jeter dans le désespoir ceux qui ne méritent point l’absolution, en les traitant d’une manière âpre et rebutante : ce qui est garder une conduite que Pierre de Blois dit être à un tel point criminelle, qu’elle enflamme la colère de Dieu et ne mérite point de pardon[[714]](#footnote-715). Afin que le confesseur exact évite ces deux écueils, il doit d’une part user d’une grande circonspection, prenant bien soin de discerner la lèpre d’avec la lèpre, c’est-à-dire les cas qui demandent le délai de l’absolution d’avec ceux qui ne le demandent pas. {281} Il doit de l’autre tempérer la sévérité de la discipline par la manière d’agir la plus douce qu’il pourra, ne dédaignant pas, quelque chétif que soit le pénitent qu’il renvoie pour un temps, de lui représenter la nécessité et les avantages de ce délai, et lui témoignant par des paroles pleines de tendresse un amour vraiment paternel, un zèle ardent pour son salut, et un déplaisir sensible d’être obligé de le renvoyer pour cette fois. Ce n’est néanmoins que par d’instantes prières que s’obtient ce double esprit de discernement et de douceur.

#### EXEMPLES.

Dom Jaime, roi d’Aragon, ayant, dans un voyage qu’il fit à l’île de Majorque, fait embarquer secrètement une concubine contre la promesse qu’il avait faite à saint Raymond, son confesseur, de la congédier, ce saint quitta la cour, et ne trouvant pas de matelot qui voulût le repasser à Barcelone, parce que le roi l’avait défendu, il fit ce trajet, qui est de cinquante lieues, sur sa chape, avec la même sûreté que si c’eût été un navire[[715]](#footnote-716). Dieu voulut autoriser la conduite de son serviteur par ce prodige extraordinaire. Saint Ambroise entendant les confessions pleurait les péchés des pénitents comme s’il en eût été l’auteur.

Un vieux solitaire, en confessant un jeune sujet à de fréquents aiguillons de la chair, faillit le jeter dans le désespoir par son zèle emporté ; mais en punition de cette faute il fut lui-même quelque temps après attaqué d’une si violente tentation d’impureté, qu’il eût quitté l’habit sans les charitables remontrances de l’abbé Apollon. {282} Celui-ci, après l’avoir fait revenir à soi, l’avertit d’apprendre par son expérience à compatir à ses pénitents et à les traiter avec plus de douceur. Ce sage directeur calma aussi la conscience du jeune solitaire, tant par l’humble aveu qu’il lui fit qu’il souffrait lui-même de semblables tentations, qu’en lui apprenant que ce n’est pas un mal d’en être combattu, mais seulement d’en être vaincu.

## QUATRIÈME INSTRUCTION

De l’extrême-onction, de l’ordre et du mariage

### PREMIÈRE DOCTRINE

De l’extrême-onction et des dispositions quelle exige

D. Qu’est-ce que l’extrême-onction ?

R. C’est un sacrement qui nous aide à bien mourir.

Jésus-Christ nous ayant laissé un sacrement pour entrer dans son Église, nous en ayant laissé d’autres pour y vivre en vrais chrétiens, il était convenable qu’il en instituât un pour nous aider à sortir de cette vie en bon état par une mort heureuse ; et c’est le sacrement de l’extrême-onction. Il porte ce nom parce que c’est la dernière de toutes les onctions de l’Église : son effet propre consiste à fortifier l’âme du malade contre les attaques du démon, contre la violence de ses maux, et particulièrement contre cette malheureuse langueur qui lui reste depuis ses désordres précédents ; {283} il produit cet effet en inspirant au malade une ferme confiance en la miséricorde de Dieu, comme dit le saint concile de Trente[[716]](#footnote-717).

D. L’extrême-onction produit-elle quelque autre effet ?

R. Elle rend aussi la santé du corps au malade, lorsqu’elle peut contribuer au salut de son âme.

C’est saint Jacques qui, parlant dans son Épitre canonique de ce sacrement, lui attribue cet effet. (Cap. V.)

D. Le malade qui meurt sans recevoir par sa faute l’extrême-onction, pèche-t-il ?

R. Oui, et il y a grand danger pour son âme.

Cette négligence marque un grand mépris de ce sacrement, ou une horrible négligence pour son salut.

D. Quand doit-il la demander ?

R. Quand il se voit en danger de mort, sans néanmoins attendre la dernière extrémité.

Si le malade n’est point en danger de mort, ce sacrement est nul. S’il a perdu la connaissance, il lui est inutile, au moins par rapport à cette grâce fortifiante qui fait le propre effet de ce sacrement ; car un malade privé de connaissance n’est pas en état de recevoir cette grâce, comme celui qui communie sans aucune dévotion ne goûte pas à la sainte table les délices de cette réfection spirituelle qu’une âme bien disposée y prend.

D. Quelle est la première disposition pour recevoir ce sacrement avec fruit ?

R. C’est de se mettre en état de grâce par une bonne confession.

L’extrême-onction étant un sacrement des vivants, ne sert ordinairement de rien à ceux dont l’âme est malheureusement engagée dans la mort du péché : {284} néanmoins elle a la vertu de donner par accident la grâce à ceux qui, ayant perdu l’usage des sens, et n’étant pas en état de se confesser, la reçoivent avec une véritable attrition de leurs péchés.

D. Quelles sont les autres dispositions ?

R. Une foi vraie, une ferme espérance, une ardente prière, et, comme disposition corporelle, la propreté des parties qui doivent être ointes.

Les trois premières de ces dispositions nous préparent à recevoir par la vertu de ce sacrement une grâce abondante. Le respect que mérite sa sainteté, demande la quatrième.

D. De quelle manière faut-il faire les actes de foi, d’espérance et de demande ?

R. Mon Dieu, je crois fermement que l’extrême-onction, que je vais recevoir, a la vertu de m’aider à bien mourir.

J’espère que, tout indigne que j’en suis, j’en recueillerai le fruit par un effet de votre miséricorde. Je vous le demande de tout mon cœur.

D. Que doit faire le malade pendant que le prêtre fait les onctions ?

R. Il doit produire à chaque onction un acte de contrition des péchés qu’il a commis avec le sens ou avec le membre qui est oint.

Lorsque, par exemple, l’onction se fait sur les yeux, il doit dire intérieurement : Mon Dieu, je suis marri de tout mon cœur, pour l’amour de vous, de tous mes mauvais regards, et je vous prie de me les pardonner ; et ainsi des autres.

D. Que doit-il faire après que ces onctions sont achevées ?

R. Il doit en rendre grâces par cet acte : Ô divin Jésus, je vous remercie de tout mon cœur de m’avoir fait la grâce de recevoir l’extrême-onction avant ma mort. {285} Que ce soit, s’il vous plaît, pour le salut de mon âme.

D. Si c’est un père de famille, doit-il faire quelque autre chose ?

R. Il est bon qu’en présence de M. le curé et des assistants il fasse mettre ses enfants à genoux pour leur donner sa bénédiction, et quelques autres avis salutaires :

Comme de craindre et d’aimer Dieu, de fuir le péché, d’honorer leur mère, d’être charitables envers les pauvres, de bien payer les ouvriers, de ne rien faire aux autres qu’ils ne voulussent qui leur fût fait, et de vivre entre eux dans une parfaite intelligence.

#### FRUITS.

Ô mon divin Rédempteur, je vous rends des actions de grâce infinies d’avoir institué le sacrement de l’extrême-onction.

J’aurai soin de le demander tandis que je serai encore en état d’en profiter.

Faites, je vous prie, que je le reçoive avec les dispositions requises.

#### EXEMPLES.

Saint Bernard rapporte, dans la Vie de saint Malachie, qu’une femme étant morte sans avoir reçu l’extrême-onction, ce saint évêque s’en attribuant la faute, passa la nuit en prière, arrosa le corps de la morte de ses larmes, la ressuscita, lui donna ce sacrement, et la remit par sa vertu dans une parfaite santé.

Sainte Marie d’Oigniez déclara avant sa mort, qu’assistant à l’administration du même sacrement, elle avait vu diverses fois des yeux de l’âme Jésus-Christ purifier le cœur du malade, le fortifier de sa grâce, et donner la chasse aux démons. {286}

### SECONDE DOCTRINE

De quelle manière il faut se comporter dans les maladies

D. Quels avantages nous procurent les maladies ?

R. Elles nous procurent l’amendement de notre vie[[717]](#footnote-718), le détachement des créatures, l’union avec le Créateur, l’exemption des peines du purgatoire, une éminente gloire dans le ciel.

Les maladies servent : 1° à corriger notre vie, par la vertu qu’elles ont de nous mériter un secours particulier de Dieu[[718]](#footnote-719), et de nous faire rentrer en nous-mêmes ; comme la fleur qui s’était épanouie pendant la chaleur du jour, et qui se resserre pendant la froideur de la nuit ; 2° à nous détacher des créatures par la connaissance qu’elles nous donnent de leur vanité et de leur faiblesse[[719]](#footnote-720) ; 3° à nous unir au Créateur, par l’heureuse nécessité où elles nous mettent de nous jeter dans le sein de sa miséricorde[[720]](#footnote-721) ; 4° à nous exempter des peines du purgatoire, par les moyens qu’elles nous fournissent de satisfaire avant notre mort à la divine justice[[721]](#footnote-722) ; 5° à mériter une éminente gloire, par les maux qu’elles nous causent, et qui sont la semence de l’éternité bienheureuse[[722]](#footnote-723). {287}

D. De quelle manière un malade doit-il recevoir la maladie pour en retirer ces fruits ?

R. Il la doit recevoir avec soumission à la volonté de Dieu comme venant de son cœur paternel.

Si, selon la parole du Sauveur, une seule feuille d’arbre ne tombe point à terre sans l’ordre de la divine providence, à plus forte raison tous nos maux partent-ils du cœur paternel de Dieu, qui par ces doux et favorables traits de sa justice veut nous retirer de nos égarements[[723]](#footnote-724) : comme le berger qui fait revenir en la frappant la brebis égarée du troupeau : quoi donc de plus juste que de nous soumettre à sa volonté quand il nous envoie quelque maladie ? Nous y sommes d’autant plus obligés, que nous savons qu’il peut disposer de nous et de tout ce qui nous regarde comme bon lui semble.

D. Comment doit-on les endurer ?

R. 1° Avec patience, et sans nous inquiéter en nous-mêmes ; 2° avec douceur, et sans nous fâcher contre les personnes qui nous servent ; 3° avec obéissance, et sans refuser la nourriture et les remèdes qu’on nous présente ; 4° avec mortification, et sans nous empresser trop pour notre soulagement et nos menus plaisirs.

La patience invincible avec laquelle Dieu a supporté le malade dans les outrages qu’il lui a faits, demande de lui une patience réciproque dans les maux dont Dieu l’afflige[[724]](#footnote-725). La pensée de la mort, dont il est à la veille d’éprouver la terreur, lui doit être comme un frein contre la colère[[725]](#footnote-726). {288} Le domaine que Dieu s’est réservé sur la vie l’oblige à prendre les remèdes nécessaires pour la conserver[[726]](#footnote-727). L’exemple de Jésus-Christ mourant sur une croix sans pouvoir obtenir un seul verre d’eau dans son ardente soif, l’extrême misère d’une infinité de pauvres malades à qui tout manque, et l’obligation où est le malade d’expier ses péchés par la pénitence, devraient lui donner de l’horreur pour toutes sortes de délicatesses même dans cet état[[727]](#footnote-728) ; ou au moins l’obliger à en modérer le désir, et à en souffrir la privation sans inquiétude.

D. Quels actes de vertu doit produire le malade pendant le cours de sa maladie ?

R. Il doit produire des actes de remerciement, de contrition, d’offrande, de résignation et de demande.

D. Comment se font ces actes ?

R. Mon Dieu, je vous remercie de tout mon cœur de ce que vous avez daigné me visiter par cette maladie.

Je suis très marri pour l’amour de vous des péchés qui me l’ont fait mériter.

Je vous offre toutes mes douleurs unies à celles de votre Fils, en réparation de l’injure que je vous ai faite par mes crimes.

Je me donne tout à vous, et je suis prêt à souffrir pour votre amour de plus grands maux, disposez de ma santé et de ma vie selon votre bon plaisir.

Je renonce à ces mouvements d’impatience dont mon cœur est si souvent agité ; donnez-moi, s’il vous plaît, la force d’y résister.

Sainte Vierge, mon bon ange, S. N. mon bon patron, tous les anges, saints et saintes du paradis, priez pour moi. {289}

D. Si le mal empire, que doit faire le malade ?

R. Il doit demander au plus tôt les sacrements et y apporter une préparation extraordinaire.

Un malade qui remet de jour en jour à se confesser et à communier, se prive de la joie qu’une bonne conscience produit dans les plus grands maux ; il perd le mérite de ses souffrances et les rend inutiles à son salut ; il s’expose au danger de tomber dans une frénésie qui le rendra incapable de recevoir ces sacrements, ou dans un accablement qui l’empêchera d’y apporter les dispositions requises. Et comme c’est peut-être la dernière fois qu’il les recevra, et que son bonheur dépend de leur digne réception, il ne peut se dispenser de s’y préparer avec un soin tout particulier. Qu’il fasse pour cet effet une petite revue sur les péchés les plus énormes de sa vie, pour s’en confesser avec un vif repentir. Qu’il restitue le bien mal acquis, dans le cas où il en aurait ; car l’expérience fait voir que les héritiers ne s’en mettent guère en peine. Qu’il se réconcilie avec ses ennemis, et qu’il demande pardon aux assistants de ses mauvais exemples, quand on lui apportera le saint viatique.

D. Que doit-il faire après l’avoir reçu ?

R. S’il n’a pas encore fait son testament, il le doit faire au plus tôt, prenant bien garde à n’y pas commettre d’injustice, ni aucun acte de vanité.

Un chrétien qui a un peu de soin de son salut fait son testament quand il est en bonne santé, pour être débarrassé de tout soin temporel dans sa dernière maladie. Afin d’en retrancher tout abus, il faut : 1° qu’il ordonne à son héritier de satisfaire au plus tôt aux obligations de conscience dont il n’a pas pu s’acquitter lui-même ; 2° qu’il n’avantage sans motif grave aucun de ses enfants au préjudice des autres ; car c’est une source de procès et de querelles ; 3° que dans les honneurs funèbres qu’il ordonne, dans les aumônes, les messes et les legs pieux qu’il laisse, il n’ait point en vue le faste ni la vanité, mais seulement le soulagement de son âme, qu’il ne doit pas oublier. {290}

#### FRUITS.

Mon cœur est prêt, ô mon Dieu, mon cœur est prêt à accepter en paix les maladies dont il vous plaira de m’affliger.

Donnez-moi, s’il vous plait, la grâce d’en faire un saint usage.

#### EXEMPLES.

Patience de Job couvert d’ulcères sur son fumier (Job., II), de Tobie privé de la vue. (Tob., II.)

Saint-Grégoire rapporte dans ses Dialogues qu’un homme pieux appelé Servule, étant réduit à la mendicité, et atteint d’une paralysie qui le tint plusieurs années attaché sur son lit, loin de s’inquiéter dans ses souffrances, les endurait avec une joie intérieure qui rejaillissait sur son visage. Il en louait Dieu de toute son âme au milieu des crises les plus violentes. Afin que le feu de l’amour divin dont son cœur était enflammé ne se ralentît pas, il se faisait lire de temps en temps quelque livre de dévotion qu’il achetait d’une partie des aumônes qu’il avait de reste, car il distribuait l’autre à d’autres pauvres. Par ces saintes pratiques, Servule mérita d’entendre les concerts des anges, et d’être visité par saint Pierre à l’heure de sa mort, après laquelle son corps répandit une odeur très suave, comme un gage assuré de la gloire dont son âme jouissait.

Un homme sujet à quelque infirmité ayant reçu une guérison parfaite devant le sépulcre de saint Thomas, archevêque de Cantorbéry, se demanda, en retournant chez lui, si le mal dont il avait été guéri ne contribuerait pas mieux à son salut qu’une parfaite santé. Dans ce doute il rebroussa chemin, retourna devant le sépulcre du saint, le pria de lui obtenir de Dieu ce qui était le plus salutaire à son âme, et retomba aussitôt dans l’incommodité dont il avait été guéri. {291}

### TROISIÈME DOCTRINE

De quelle manière le malade doit se préparer à la mort

D. Que doit faire le malade lorsqu’après avoir reçu les sacrements il sent que ses forces s’abattent ?

R. Il doit oublier toutes les choses de ce monde, pour se préparer sérieusement à la mort.

Cela est d’autant plus nécessaire, que de ce moment-là dépend l’éternité, et que le diable déploie alors toutes ses ruses pour nous perdre.

D. Que doit-il faire pour s’y bien préparer ?

R. Il doit bien mettre en pratique les avis suivants.

Il faut : 1° Qu’il tâche d’en obtenir la grâce, tant par le soin de se procurer les prières des âmes pieuses, que par cet acte qu’il doit produire avec grande ferveur : Mon divin Sauveur, j’adore les dispositions avec lesquelles vous mourûtes pour moi sur la croix ; donnez-m’en, s’il vous plaît, de semblables.

2° Qu’il se fasse montrer de temps en temps, ou qu’il fasse mettre en un lieu décent et exposé à sa vue, un crucifix, pour s’élancer souvent vers son divin Sauveur par de fervents actes de contrition, de demande, d’amour et d’espérance.

3° S’il est associé à la confrérie du saint Rosaire, qu’il ait soin de gagner l’indulgence accordée aux confrères à l’article de la mort, soit en priant le curé qui l’assiste de lui donner l’absolution particulière destinée à cet effet, et qui se trouve dans les livres où l’on traite de cette dévotion, soit en prononçant lui-même le saint nom de Jésus de bouche ou de cœur dans son agonie. {292}

4° Qu’il se prémunisse contre les tentations d’infidélité, de désespoir et de présomption très dangereuses aux agonisants ; qu’il produise à cet effet des actes de renoncement, et qu’il s’affermisse dans la foi, l’espérance et l’humilité. Que si, malgré cette précaution, le démon le tente d’infidélité, il ne doit pas disputer avec lui, mais dire en lui-même : Je crois tout ce que l’Église croit. S’il est tenté de désespoir, il doit jeter les yeux sur la miséricorde infinie de Dieu et sur les mérites surabondants du Sauveur. S’il est tenté de présomption, qu’il se représente le nombre et la grièveté de ses crimes, songeant qu’il ignore s’il en a obtenu le pardon.

5° Qu’il produise avec grande ferveur et à diverses reprises les actes suivants :

Mon Dieu, je crois en vous.

Mon Dieu, j’espère en vous.

Mon Dieu, je vous aime et ne veux rien aimer que vous.

Je suis marri de tous mes péchés, purement et pour l’amour de vous.

Je vous offre en satisfaction mes douleurs et ma mort unies à celles de votre Fils.

Je vous rends des actions de grâces infinies pour tous vos bienfaits.

Que les anges vous en bénissent éternellement.

Quand sera-ce, ô Roi de gloire, que je verrai votre divine face ? Quand sera-ce que je vous posséderai ? Ah qu’il me tarde de jouir de ce bonheur inestimable !

Puisque c’est de vous, ô grand Dieu, que j’ai reçu la vie, il est juste que je vous la rende. J’en fais donc un hommage à votre souveraine Majesté, et j’en veux souffrir la perte en reconnaissance du domaine absolu que vous avez sur mon corps et sur mon âme. {293}

Ô mon divin Jésus, qui avez souffert la mort sur une croix pour me sauver, ne veuillez pas, je vous prie, me perdre. Jésus, soyez-moi Jésus[[728]](#footnote-729).

Sainte Vierge, qui êtes le refuge des pauvres pécheurs, priez, s’il vous plaît, pour moi maintenant et à l’heure de ma mort.

Mon bon ange, qui avez tant pris de soin de mon salut pendant ma vie, ne m’abandonnez pas, de grâce, à l’heure de ma mort.

Saint Michel archange, qui avez terrassé le démon, faites, je vous en conjure, que je ne succombe pas à ses attaques.

S. N. mon bon patron, priez pour moi. Anges, saints et saintes du paradis, priez pour moi.

D. Quel est le moyen de bien produire des actes aux approches de la mort ?

R. C’est de nous y exercer avec grand soin pendant la vie.

Un agonisant est si accablé du mal qu’il souffre, qu’il n’est pas en son pouvoir de s’élever vers Dieu, à moins d’en avoir acquis l’habitude par un long usage. Il faut avoir préparé ses armes et appris à combattre, avant d’entrer dans le combat.

D. Quelle doit être la dernière action de l’agonisant ?

R. C’est de prendre, s’il le peut, un cierge à la main, de recommander son âme à Dieu, de s’unir et de se donner à lui, et de prononcer de bouche ou du moins du cœur le saint nom de Jésus. {294}

Il prend ce cierge pour marquer qu’il conserve la lumière de la foi dans son âme, et pour faire à Dieu comme une amende honorable pour les injures qu’il lui a faites pendant tout le cours de sa vie.

#### FRUITS.

Je vous prie, ô mon Dieu, de me délivrer d’une mort soudaine et imprévue.

Je suis résolu avec votre grâce de m’habituer, quand je serai en bonne santé, à produire les actes par lesquels je dois m’y préparer.

#### EXEMPLES.

Saint Augustin, dans sa dernière maladie, fit afficher autour de son lit les Psaumes pénitentiaux en gros caractères, et il en lisait tantôt un verset, tantôt un autre, avec de vifs sentiments de componction et versant une grande abondance de larmes. Afin même de n’être pas détourné de ce saint exercice, il ne souffrit pas les dix derniers jours de sa maladie qu’aucun étranger entrât dans sa chambre, excepté quand le médecin le visitait ou qu’on lui apportait quelque remède.

Saint Martin, atteint de sa dernière maladie, ne voulut d’autre lit que la cendre et le cilice, disant à ses disciples, qui le priaient de souffrir au moins qu’on mît sous lui une paillasse, qu’un chrétien ne devrait mourir que sur ces instruments de pénitence. Dans cet état, il avait sans cesse, nonobstant son grand accablement, les mains et les yeux élevés au ciel ; tenant son esprit fortement uni à Dieu sans lui donner le moindre relâche. {295} Des prêtres qui avaient accouru à son trépas le priant de se mettre sur le côté, pour soulager tant soit peu son corps affaibli : « Laissez-moi, mes frères, leur dit-il, laissez-moi dans une posture où je puisse regarder le ciel plutôt que la terre, afin que je voie le chemin par lequel mon âme ira s’unir bientôt à son Créateur. »

Dominique Fourier, père du Bienheureux Pierre Fourier, curé de Mattaincourt, se voyant près de mourir, ramassa ce qui lui restait de forces pour ôter son bonnet, et tenant les mains jointes sur sa poitrine, les yeux fixés au ciel, il attendait ainsi le coup de la mort. Ceux qui l’assistaient, craignant que le froid à la tête n’accrût son mal et ne l’affaiblit davantage, se mirent en devoir de le couvrir : « Mes amis, leur dit-il en s’y opposant, vous n’oseriez donner une lettre, ni faire le moindre présent à un prince que la tête nue et le corps à demi courbé, en signe de révérence. Hélas ! que c’est bien autre chose des grandeurs de mon Dieu que celles des hommes. Il y a tant d’années que je possède l’âme qu’il m’a prêtée : je suis maintenant prêt à la lui rendre ; permettez que je lui fasse un présent de cette importance, en la posture du plus grand respect qu’il me sera possible. »

### QUATRIÈME DOCTRINE

De la visite et du service qu’il faut rendre aux malades

D. Faut-il visiter les malades ?

R. Il le faut sans doute, comme on est bien aise d’être visité quand on l’est. {296}

C’est là un des principaux devoirs de la charité fraternelle, qui fait le vrai caractère du christianisme et qui est comme le faite de notre sainte religion[[729]](#footnote-730).

D. Par quel motif les doit-on visiter ?

R. Ce ne doit être ni par pure civilité, ni par vanité, ni par intérêt, mais par charité.

Pour purifier de la sorte son intention, il faut regarder en la personne du malade Jésus-Christ, qui, en effet, est malade dans les malades, en qualité de chef universel du corps mystique de l’Église[[730]](#footnote-731).

D. Quels défauts faut-il éviter dans cette visite ?

R. Voici les principaux : ne pas entretenir le malade de rien de mauvais ou de dangereux ; ne pas lui parler trop haut, ni trop longtemps ; ne pas lui témoigner du mépris pour son mal.

Sans ces précautions, les visites dégénèrent en des sujets d’inquiétude, ou même en des occasions de péché.

D. Quelles choses y faut-il observer ?

R. Il faut lui témoigner de la compassion, lui offrir son secours, l’animer à la patience.

Pour lui inspirer cette vertu, on peut lui représenter que son lit est comme un chevalet sur lequel la justice divine le punit de ses fautes ; comme une croix sur laquelle il a l’avantage de ressembler au divin crucifié ; comme un parquet dans lequel l’arrêt qui doit décider son sort lui sera prononcé ; comme un temple dans lequel Dieu réside pour y recevoir ses louanges et pour lui départir ses dons ; enfin comme un champ de bataille où les anges accourent pour l’aider dans ses combats. {297}

D. Si le malade est pauvre, suffit-il de le visiter ?

R. Cela ne suffit pas, il faut de plus l’assister de quelque aumône, et lui rendre quelque service.

Comme la dureté envers les pauvres est la source d’une extrême misère[[731]](#footnote-732), l’aumône est la semence d’une bénédiction temporelle, spirituelle et éternelle, surtout quand elle est faite aux malades qui sont pauvres et dans l’impuissance de se procurer les choses nécessaires, et quand elle est soutenue de quelque service corporel qui donne un nouveau mérite à nos charités[[732]](#footnote-733).

D. De quelle manière les domestiques doivent-ils servir un malade ?

R. Ils le doivent servir avec soin, avec cordialité, sans lui donner sujet de s’inquiéter, et sans murmurer contre lui.

Qu’ils se mettent par pensée en sa place, et ils n’auront pas de la peine à lui rendre ces bons offices de charité[[733]](#footnote-734).

D. Que doivent-ils faire encore à son égard ?

R. Ils doivent : 1° faire en sorte qu’il reçoive au plus tôt les sacrements ; 2° ne pas le flatter quand il est en danger de mort, mais le lui faire connaître ; 3° lui parler souvent de Dieu.

Ce sont là les meilleures marques d’un véritable amour que l’on puisse donner à un malade ; y manquer, c’est courir risque d’être traité de la même manière dans sa dernière maladie[[734]](#footnote-735). {298}

#### FRUITS.

Mon Sauveur Jésus-Christ, donnez-moi, je vous prie, un amour cordial pour les malades.

Je désire, avec votre grâce, leur procurer tout ce que je pourrai de biens tant pour le corps que pour l’âme.

#### EXEMPLES.

Jésus-Christ alla voir et guérir lui-même la belle-mère de saint Pierre, femme de fort basse condition. Il lava de ses divines mains les pieds à ses apôtres, dont la plupart étaient de pauvres pêcheurs. Il visite tous les jours en personne jusqu’aux plus vils et chétifs malades, et veut bien leur servir de viatique dans le passage de ce monde à l’autre.

Saint Dominique prenait soin de visiter les malades. Il visitait particulièrement à Rome une femme nommée Bonne, et qui méritait ce nom, dont le sein était tout pourri et rempli de vers. Saint Dominique, dans une de ses visites, lui fit recouvrer la santé par la vertu de sa prière et de la bénédiction qu’il donna sur la partie ulcérée, après avoir obtenu d’elle, avec une grande instance, un de ces vers, qui se changea sur sa main en une pierre précieuse.

Sainte Radegonde, femme de Clotaire, roi de Metz, s’étant retirée à Poitiers, ne se contentait pas de secourir les pauvres malades par ses grandes aumônes ; mais elle les servait aussi de ses mains royales. Elle se faisait un honneur de descendre jusqu’aux ministères les plus vils et les plus rebutants de la charité ; elle nettoyait elle-même la vermine dont ils étaient couverts, et pansait leurs plaies, quelque infectes qu’elles fussent : {299} nonobstant les discours satiriques des enfants du siècle, qui tournaient en raillerie des actions si dignes de louanges ; nonobstant les murmures de ses propres servantes, qui ne pouvaient souffrir une si profonde humilité dans cette princesse.

### AVIS AUX PASTEURS DES AMES TOUCHANT LA VISITE DES MALADES

Le compte rigoureux que Dieu fera rendre aux pasteurs de la perte de leurs brebis, âme pour âme[[735]](#footnote-736), leur impose une obligation indispensable de s’employer avec un soin extraordinaire à tout ce qui regarde leur salut pendant leur santé, et de redoubler leur zèle dans leur maladie où cette perte est sans ressource. Pour remplir dignement ce devoir important du ministère pastoral, le bon curé doit :

1° Purifier son intention, visitant et assistant les malades, non par respect humain, par intérêt, par inclination particulière ; mais par l’impression de cette charité désintéressée qui fait prendre autant de soin des pauvres que des riches, des personnes vieilles que des jeunes.

2° Offrir à Dieu tous ses travaux en union de ceux que Jésus-Christ a essuyés dans la conquête des âmes : et reconnaissant son impuissance à préparer son malade aux sacrements et à la mort sans le secours du Ciel, demander ce secours tant pour soi que pour le malade lui-même avec grande instance.

3° L’obliger, avant de lui administrer les sacrements, à satisfaire aux obligations où il pourrait être ; {300} comme à se réconcilier, à restituer, ou, en cas d’impuissance actuelle, à s’y engager et à en charger son héritier, par un acte public si l’obligation est publique.

4° Lui procurer tout le soulagement qu’il pourra ; avoir soin qu’on tienne de l’eau bénite en sa chambre ; lui en présenter, et lui faire dire un Pater et un Ave à chaque visite ; lui apprendre la manière ci-dessus marquée de supporter sa maladie, et travailler à la lui faire mettre en pratique.

5° Quand le malade sera tout à fait abandonné, le bon pasteur redoublera ses visites pour le préparer à la mort, soit par ses remontrances, soit par les actes ci-dessus marqués ou d’autres semblables, les lui faisant produire de bouche ou de cœur, à diverses reprises, sans le presser trop, mais lui donnant le temps de s’y appliquer lui-même ; et afin de lui inspirer plus de dévotion et de confiance, il lui présentera un crucifix, lui en faisant baiser les pieds de temps en temps, il lui représentera l’immense charité de Jésus et la vertu infinie de sa croix. Qu’il ait aussi le soin en se retirant de recommander aux domestiques de lui parler de Dieu, ou de lui faire quelque petite et dévote lecture.

6° Si le malade vient à perdre l’usage des sens, le meilleur sera de prier et de faire prier les assistants pour lui, sans néanmoins laisser pour cela de lui suggérer de temps en temps quelque bonne parole. Enfin, quand il sera dans l’agonie, qu’il fasse mettre les assistants en prière, qu’il lui dise avec grande dévotion la recommandation de l’âme, à son dernier soupir qu’il lui suggère ces mots : Jésus, Jésus, Jésus. Mon Dieu, je remets mon esprit entre vos mains ; recevez-le, s’il vous plaît.

7° Après qu’il aura expiré, le curé dira la prière accoutumée, et représentera aux assistants la nécessité inévitable où ils sont de faire le même passage ; {301} que peut-être ce sera plus tôt qu’ils ne pensent ; qu’ils n’apporteront que leurs œuvres dans l’autre monde, les bonnes pour en être récompensés, les mauvaises pour en être punis ; que pour bien mourir il faut bien vivre ; qu’il est temps de commencer à faire ce qu’ils voudraient alors avoir fait.

### AVIS AUX ECCLÉSIASTIQUES TOUCHANT L’ENTERREMENT DES MORTS

1° Qu’ils offrent à Dieu cette cérémonie, se proposant de le faire ou d’y assister, non en vue du profit temporel, mais par charité et pour exercer une des sept œuvres corporelles de miséricorde.

2° Qu’ils considèrent à la vue du cadavre quel est le terme où vont aboutir le luxe et la délicatesse du siècle ; quelle folie c’est de s’attacher aux beautés terrestres ; quel aveuglement c’est de flatter son corps par des délices immodérées.

3° Qu’ils chantent les prières publiques avec modestie, avec attention et dévotion ; qu’ils y en ajoutent de particulières ; qu’ils offrent pendant quelques jours l’adorable sacrifice de l’autel pour l’âme du défunt, surtout s’il est pauvre et si l’on ne donne aucune rétribution.

4° Qu’ils demandent pardon à Dieu à la fin de la cérémonie des fautes qu’ils y ont commises, et qu’ils fassent part aux pauvres de ce qui leur a été donné.

5° Qu’ils ne prennent jamais des habits de deuil, pas même pour leur père et pour leur mère ; cela est condamné comme un abus intolérable par un célèbre concile tenu à Tolède. (An. 1473, cap. 8.) {302}

### CINQUIÈME DOCTRINE

Du sacrement de l’ordre et des défauts qu’on peut commettre en y engageant les enfants

D. Qu’est-ce que l’ordre ?

R. C’est un sacrement qui donne le pouvoir d’exercer les fonctions sacrées, et la grâce de s’en bien acquitter[[736]](#footnote-737).

Il a été convenable que Jésus-Christ instituât ce sacrement pour donner à son Église des ministres qui la servissent, qui étendissent son empire jusqu’aux extrémités de la terre, et qui rendissent sa gloire éclatante parmi toutes les nations.

D. Quelles sont ces fonctions sacrées ?

R. Ce sont : dire la sainte messe, servir à l’autel, administrer les sacrements, instruire les fidèles.

Les deux premières de ces quatre fonctions concernent le corps naturel de Jésus-Christ ; les deux autres regardent son corps mystique.

D. Combien y a-t-il d’ordres ?

R. Il y en a sept : la prêtrise, le diaconat, le sous-diaconat, l’ordre des acolytes, celui des lecteurs, celui des exorcistes, celui des portiers.

Comme la consécration du pain adorable de nos autels fait la principale fonction des ministres de l’Église, il a été convenable qu’il y eût autant d’ordres qu’il faut de ministres pour cette consécration. {303} C’est ainsi qu’il y en a un pour consacrer, un autre pour présenter au prêtre la matière qui doit être consacrée, un troisième pour la préparer dans les vases sacrés, un quatrième pour la préparer en des vases non sacrés, un cinquième pour instruire les fidèles qui doivent participer à ces divins mystères, un sixième pour chasser le démon de ceux qui en sont possédés, un septième pour admettre dans l’Église les orthodoxes et en rejeter les infidèles. Néanmoins ces sept ordres ne sont qu’un sacrement, parce que les six derniers sont subordonnés à la prêtrise, comme étant l’ordre le plus noble et contenant toute la plénitude de ce sacrement. Quant à la tonsure, elle n’est qu’une cérémonie ecclésiastique, qui dispose à la réception des sacrements, comme le noviciat pour la profession religieuse.

D. Quelle est la matière et quelle est la forme des saints ordres ?

R. La matière éloignée est l’instrument dans la tradition duquel, comme parle l’école, l’ordre est conféré ; la tradition qu’en fait l’évêque, l’acceptation et l’attouchement de celui qui est ordonné, en est la matière prochaine, et la forme consiste dans les paroles que l’évêque profère en donnant cet instrument.

Comme dans le sacrement de baptême l’eau est la matière éloignée, l’ablution du corps en est la matière prochaine, et les paroles du prêtre en sont la forme. Il suit de là que la prêtrise a pour sa matière essentielle la patène et le calice pleins ; le diaconat, le livre des Évangiles ; le sous-diaconat, la patène et le calice vides ; l’ordre des acolytes, les burettes vides ; celui des lecteurs, l’Ancien et le Nouveau Testament ; celui des exorcistes, le livre des Exorcismes, et celui des portiers, les clefs. {304}

D. Quels défauts peuvent commettre les parents en engageant leurs enfants aux ordres ?

R. Ce serait de les y engager par contrainte, ou de leur propre mouvement, et sans savoir si Dieu les y appelle.

Les parents éviteront le premier de ces deux défauts, en laissant leurs enfants dans une entière liberté, de peur de les rendre malheureux en ce monde et en l’autre ; et le second, en consultant quelque prêtre vertueux et éclairé, surtout l’évêque, s’il est possible, pour savoir s’ils ont les marques d’une véritable vocation[[737]](#footnote-738). Car si un roi choisit lui-même les officiers de sa cour, Dieu se réserve, à plus forte raison, le droit de choisir ses ministres[[738]](#footnote-739).

D. Quels autres défauts peuvent-ils y commettre ?

R. Ce serait de les y engager, afin de conserver ou de procurer quelque avantage temporel à la famille par leur moyen, ou bien parce qu’ils ne les jugent pas propres pour le monde, parce qu’ils ont quelque défaut de corps ou d’esprit.

Engager dans l’Église un enfant qui n’y est pas appelé, en vue d’un intérêt temporel, c’est commettre une espèce de brigandage[[739]](#footnote-740) ; c’est attirer la malédiction sur sa famille, c’est exposer cet enfant au danger d’être l’opprobre de l’Église par une vie scandaleuse. Choisir un enfant pour ce saint emploi parce que le monde refuserait de l’accueillir, c’est témoigner un mépris damnable pour Dieu, qui, dans l’ancienne loi, excluait du saint ministère ceux en qui il y avait quelque défaut notable[[740]](#footnote-741). {305} Si donc un père veut offrir au Très-Haut quelqu’un de ses enfants, qu’il ne se propose dans ce don que la gloire de Dieu, le bien de l’Église et le salut de son fils. Qu’il fasse un choix digne de celui à qui il le présente.

D. Les pères peuvent-ils commettre en ce point quelque autre défaut ?

R. Oui, c’est-à-dire de ne pas prendre assez de soin de l’éducation de l’enfant qu’ils destinent pour l’Église.

Pour éviter ce défaut, ils doivent : 1° le former de bonne heure à la piété et aux lettres[[741]](#footnote-742) ; 2° lui procurer des maîtres vertueux ; 3° le mettre ensuite dans un séminaire, et le laisser à la disposition de l’évêque et de son directeur pour les ordres et pour l’emploi qu’il doit remplir. Car on accoutume aux exercices de la guerre, dès leur bas âge, les enfants que l’on y destine ; on choisit un bon berger pour garder les brebis ; on transplante les arbres pour leur faire porter plus de fruit ; on en croit à chacun dans son art.

#### FRUITS.

Soyez-vous à jamais béni, ô divin Jésus, d’avoir institué un sacrement pour former et pour sanctifier les ministres de votre Église.

Inspirez-nous, de grâce, le respect qu’il mérite, et ne souffrez pas que nous le fassions servir à satisfaire notre ambition ou notre avarice.

#### EXEMPLES.

Anne ayant consacré le petit Samuel au service de Dieu, le mit dès son bas âge sous la conduite du grand prêtre Élie. (I Reg., I.) {306}

Saint Basile et saint Grégoire de Nazianze, étudiant à Athènes, n’avaient qu’un cœur et qu’une âme. Ils étaient sobres dans leur nourriture, modestes dans leur maintien, graves dans leur démarche, retenus dans la conversation. Ils abhorraient les louanges, foulaient aux pieds les honneurs, et regardaient les richesses avec dédain. On ne les voyait jamais aux comédies, et pour en éviter les occasions ils fuyaient comme la peste la compagnie des étudiants débauchés. Les exercices de la charité, l’oraison et la lecture spirituelle faisaient leur plus sérieuse occupation, et ils ménageaient si bien leur temps, qu’il leur en restait assez pour l’étude ; ils s’y appliquaient sans se porter la moindre envie l’un à l’autre ; chacun, au contraire, préférait le succès de son compagnon au sien propre. Enfin l’histoire de leur vie porte que de toutes les rues de la ville ils ne connaissaient que celles qui conduisaient à l’église et aux écoles. Il serait à désirer que les jeunes gens qui aspirent aux saints ordres, se formassent sur de si beaux modèles.

### SIXIÈME DOCTRINE

De la vocation a l’état ecclésiastique

D. Qu’est-ce que la vocation à l’état ecclésiastique ?

R. C’est un acte de la providence de Dieu, par lequel il fait connaître sa volonté à ceux de qui il veut être servi dans cet état, et les pousse à l’embrasser.

Dieu pourrait sans doute gouverner les fidèles par lui-même ; afin néanmoins de faire éclater sa Majesté par l’excellence et par le nombre de ses ministres, sa bonté, par la part qu’il leur donne dans son gouvernement, et sa sagesse, par la subordination qu’il met entre les inférieurs et les supérieurs, il en choisit certains pour conduire les autres, leur donnant du penchant pour l’Église, avec les qualités requises pour la servir, et c’est ce qui s’appelle vocation ou appel à l’état ecclésiastique. {307}

D. La vocation est-elle nécessaire pour entrer par la bonne porte dans cet état ?

R. Elle est nécessaire d’une nécessité indispensable[[742]](#footnote-743).

C’est ce qui paraît par l’exemple des lévites, que Dieu choisit lui-même pour en faire ses ministres[[743]](#footnote-744) ; par l’exemple des apôtres, que Jésus-Christ appela au ministère de l’apostolat[[744]](#footnote-745) ; par l’exemple du grand prêtre de la nouvelle loi, qui ne s’éleva pas par lui-même à cette haute dignité, mais qui voulut la recevoir de son Père céleste[[745]](#footnote-746). Comme il n’y a ni précepte ni conseil pour nous faire embrasser l’état clérical, ce serait donc un coup de la dernière présomption et d’une extrême témérité, que de l’embrasser sans une vocation particulière. En outre, pour en soutenir le poids et pour en acquérir la sainteté, on a besoin de très grandes grâces, grâces que Dieu ne donne qu’à ceux qu’il y appelle ; comme un père de famille ne donne des aliments qu’aux travailleurs qu’il loue lui-même. Si ceux qui entraient dans la chambre d’Assuérus, sans y être appelés, étaient punis de mort (Esth., IV), les larrons, comme les appelle le Sauveur (Joan., X), qui entrent par la fausse porte dans l’Église, ce palais sacré du Roi des rois, méritent sans doute de plus rudes châtiments, et encourent des maux bien plus redoutables. {308} Ils s’attirent la malédiction du Ciel[[746]](#footnote-747) ; ils sont rejetés à leur mort ; ils sont condamnés à des peines d’autant plus cruelles, qu’ils font la dernière injure et à Dieu[[747]](#footnote-748) et à l’Église[[748]](#footnote-749) ; peines qui approchent, dit saint Bernard, de celles des démons[[749]](#footnote-750).

D. Quelles sont les marques d’une vocation légitime ?

R. Il y en a plusieurs de très remarquables.

La première est d’avoir du bon sens, un naturel qui ne soit ni volage, ni altier, ni enclin au vice, mais posé, docile, porté à la vertu, avec quelque ouverture pour les lettres.

La deuxième, d’avoir du dégoût et du mépris pour le siècle et pour ses maximes ; en sorte que l’on s’éloigne des conversations et des occupations mondaines[[750]](#footnote-751), et que l’on aime la retraite et la prière, comme de puissants moyens pour conserver cette pureté de corps et d’âme que l’Église demande dans les clercs, puisqu’elle exclut de la cléricature tout homme convaincu de quelque grand crime. (I. Conc. Nicæn., can. II.)

La troisième, d’avoir une haute idée de l’excellence de cet état, préférant ses plus bas degrés aux plus hautes dignités du monde, se jugeant indigne d’exercer les fonctions où il engage, et appréhendant de ne pouvoir pas en remplir les obligations, sans néanmoins manquer pour cela d’une grande confiance. {309}

La quatrième, de s’y sentir porté dès son bas âge, non pour suivre en ce point l’inclination de son père, ni pour soutenir sa famille, ou pour se mettre à l’aise par une position honorable, car cela est défendu[[751]](#footnote-752) ; mais pour se consacrer au service de Dieu[[752]](#footnote-753), et pour travailler uniquement à sa gloire, au salut des âmes et à sa propre sanctification.

D. Appartient-il à ceux qui aspirent à l’état ecclésiastique d’être eux-mêmes les juges de leur vocation ?

R. Non, à cause du danger où ils sont de s’y tromper.

Tout ainsi que le goût juge des viandes selon la disposition du palais, de même l’esprit juge des choses selon la pente du cœur. Il est donc fort à craindre qu’un jeune homme en qui la passion si naturelle pour les biens de cette vie n’est pas encore éteinte, ne porte un faux jugement sur sa vocation ; aveuglé malheureusement ou par les avantages temporels de cet état, ou par les fausses persuasions de ses parents, ou par les artifices spécieux du démon, qui n’est que trop ingénieux à cacher notre véritable cupidité sous le voile d’un zèle apparent, pour nous faire plus aisément tomber dans ses pièges.

D. À qui appartient-il donc de juger de la bonté d’une vocation ?

R. C’est à un confesseur vertueux et éclairé, à un bon directeur de séminaire, et principalement à un évêque animé de l’esprit épiscopal. {310}

Comme les bons évêques sont, selon les Pères, les colonnes de l’Église, les soleils du monde, les interprètes des desseins de Dieu, et des anges qui annoncent aux hommes ses volontés ; ce sont aussi les bons évêques qui reçoivent la plénitude des lumières célestes pour juger sainement des choses qui concernent le gouvernement de l’Église[[753]](#footnote-754). Ainsi, c’est à leur sentiment qu’il faut s’en rapporter et se soumettre tant pour cette vocation que pour la promotion aux ordres ou aux emplois ecclésiastiques. Cela est même nécessaire pour garder la subordination des inférieurs aux supérieurs établie de Dieu dans tous les états ; comme il paraît dans l’ordre naturel, dans l’état politique et dans les hiérarchies des anges.

D. Par quelles règles faut-il juger de la bonté d’une vocation ?

R. C’est par les règles de la sainte Écriture et des saints Canons, après néanmoins avoir examiné devant Dieu le naturel, les mœurs et l’intention de la personne.

Ces règles se trouvent dans les Épîtres de saint Paul à Timothée et à Tite, dans le concile de Trente (Sess. XXII, XXIII et XXIV), dans le Pastoral de saint Grégoire et dans les œuvres de saint Charles.

#### FRUITS.

Souverain pasteur des âmes, ayez, de grâce, compassion de votre Église : puisque le défaut d’une légitime vocation dans ses ministres est une des principales sources des désordres qui la défigurent, faites qu’aucun n’embrasse cet état que par les mouvements de votre divin Esprit. {311}

#### EXEMPLES.

Coré, Dathan et Abiron engloutis pour s’être ingérés dans le saint ministère. (Num., XVI.)

Saint Jean Chrysostome ne reconnaissant pas en soi les marques d’une vraie vocation que son humilité lui cachait, eut bien de la peine à se résoudre d’être promu aux saints ordres ; soumettant néanmoins son sentiment à celui de Flavien son évêque, il les reçut de sa main. Dieu, pour faire connaître qu’il l’appelait à cet état, fit paraître après son ordination une colombe qui, après avoir un peu voltigé de part et d’autre, s’alla poser sur sa tête.

### SEPTIÈME DOCTRINE

De l’esprit ecclésiastique

D. Suffit-il d’être appelé à l’état ecclésiastique pour y faire son salut ?

R. Non, il faut de plus en avoir l’esprit.

C’est pour cela que les apôtres, quoique formés par le Verbe incarné aux fonctions hiérarchiques, eurent besoin de recevoir le Saint-Esprit avant que de s’y appliquer. Et cela se comprend : si pour réussir dans une profession séculière il faut avoir l’esprit qui lui est propre, cela est à plus forte raison nécessaire pour exercer avec succès les fonctions de l’état ecclésiastique ; état d’un poids tout singulier, et infiniment élevé au-dessus de toutes les conditions des laïques[[754]](#footnote-755).

D. Qu’est-ce que l’esprit ecclésiastique ? {312}

R. C’est une participation abondante de l’Esprit divin, répandu dans les vrais ecclésiastiques selon leurs différents degrés.

Comme le Saint-Esprit tient le premier rang dans l’ordre de la sainteté, et qu’il est même la sainteté par essence, l’esprit ecclésiastique, qui est un esprit de sainteté et d’une sainteté éminente, dérive de lui et en est une participation abondante, de même à peu près que le rayon émane du soleil et qu’il est une petite portion de sa lumière. Et parce que Dieu, quand il appelle quelqu’un à un état, daigne lui donner l’esprit de cet état s’il ne s’en rend pas indigne, il communique aussi aux ecclésiastiques plus ou moins de son divin Esprit, suivant le rang qu’ils tiennent dans l’Église : il en donna la plénitude à son Fils, qui en est le souverain pontife[[755]](#footnote-756) ; il en donna les prémices aux apôtres, qui en ont été les plus nobles ministres[[756]](#footnote-757).

D. En quoi consiste cette participation abondante de l’Esprit de Dieu ?

R. Elle consiste dans une charité plus pure, plus active et plus étendue que celle du commun des fidèles, et qui rend les clercs capables d’exercer les fonctions de leur état avec fruit et avec perfection.

C’est ce que nous apprit le Sauveur, lorsque voulant former un pasteur en la personne de saint Pierre, il demanda à cet apôtre jusqu’à trois fois s’il l’aimait plus que les autres : comme pour lui faire entendre qu’il devait l’aimer plus que ses biens, plus que ses proches, plus que soi-même[[757]](#footnote-758).

D. Faire les fonctions extérieures de cet état avec exactitude, avec attention, respect et affection, est-ce une marque que l’on en a l’esprit ? {313}

R. Oui, car les remplir autrement marquerait qu’on en est privé : cependant cette marque n’est ni la plus infaillible, ni la plus assurée.

La raison en est que ces choses peuvent être les effets d’un naturel affectionné aux cérémonies de l’Église, ou même le résultat d’un esprit de vanité, entièrement opposé à l’esprit ecclésiastique.

D. Quelles en sont les marques certaines, et que chaque ecclésiastique doit avoir ?

R. Ce sont : 1° le dégagement des choses de la terre ; 2° le zèle de la gloire de Dieu, de l’honneur de son Église et du salut des âmes.

L’esprit ecclésiastique consiste, comme nous avons dit, dans une charité très abondante ; cette charité allume dans l’âme comme un incendie, qui par son ardeur consume d’abord ce qu’il y a en elle d’affections terrestres, et l’embrase ensuite du désir de s’appliquer de toutes ses forces à tout ce qui concerne la gloire de Dieu, l’honneur de l’Église et le salut du prochain : et c’est là le vrai zèle ; le zèle étant, selon saint Thomas, comme une vive et très pure flamme du feu de la charité.

D. Quelles sont les choses de la terre dont un clerc doit être dégagé pour avoir l’esprit ecclésiastique ?

R. Ce sont le repos du corps, les dignités et les emplois honorables, les parents, les biens temporels.

Un clerc animé de l’esprit ecclésiastique doit être dégagé, 1° de l’amour déréglé de son propre repos, parce que cet amour entraîne à une vie molle, oiseuse et entièrement opposée aux devoirs d’un ministre de l’autel, né pour Dieu et non pour lui-même[[758]](#footnote-759). {314}

2° De la passion pour les positions lucratives : se présenter aux saints ordres en vue d’obtenir une cure considérable et d’en recueillir le revenu, ou même d’en tirer quelque autre avantage temporel, et non en vue de travailler dans la vigne du Seigneur, c’est la marque d’une vocation qui ne vient pas de Dieu, mais du diable ; c’est un signe de réprobation[[759]](#footnote-760). Saint Thomas enseigne qu’un prêtre qui se procure un bénéfice à charge d’âmes, s’en rend indigne par sa seule présomption[[760]](#footnote-761) ;

3° Du désir des dignités et des emplois honorables, parce que ce désir combat ouvertement la maxime de l’Évangile, qui porte à choisir la dernière place[[761]](#footnote-762) ;

4° De l’amour désordonné des parents, parce que, selon le concile de Trente, cet amour est une source de maux, de troubles, d’embarras, d’avarice, d’un mauvais usage des biens de Jésus-Christ et du patrimoine des pauvres : ce qui devrait rendre les ecclésiastiques comme insensibles aux larmes de leurs proches, de peur de s’engager eux-mêmes à des pleurs éternels[[762]](#footnote-763) ;

5° D’un attachement au temporel : car sous prétexte d’en faire un saint emploi à la fin de ses jours, ou de pourvoir aux nécessités où l’on pourrait tomber, on vient à thésauriser par des épargnes excessives, ou par des commerces honteux. {315} Ce prétexte n’est qu’un voile spécieux sous lequel l’avarice se cache, et un malheureux piège par lequel le démon cause une funeste chute ; de ce honteux attachement naissent des désirs, des chagrins et des procès dangereux ; il produit, en outre, une fatale inapplication aux fonctions raciales et au culte de Dieu, la dureté envers les pauvres, une infamie scandaleuse[[763]](#footnote-764) ; il entraîne même quelquefois aux commerces défendus aux prêtres, aux prêts usuraires, aux intentions simoniaques dans l’administration des sacrements. Enfin il arrive souvent que les parents, qui comme des vautours n’attendaient que la mort pour se repaître de la substance du cadavre, enlèvent tout ce qui reste.

D. En quoi consiste le zèle de la gloire de Dieu ?

R. Il consiste à travailler infatigablement à en empêcher les offenses, et à en étendre le culte.

L’amour a cela de propre qu’il cherche à détourner le mal de la personne qu’on aime, et à lui procurer tout le bien qu’on peut. Ainsi le zèle de la gloire de Dieu étant, comme nous avons dit, la plus pure flamme de l’amour divin, il nous pousse vivement à employer nos prières, nos pénitences, nos exhortations publiques et particulières, enfin tous les moyens que nous pouvons prendre, pour empêcher d’une part que Dieu ne soit outragé, et pour faire de l’autre qu’il soit connu, aimé et honoré ; et si nos travaux sont stériles, la patience et les gémissements sont des fruits du même zèle[[764]](#footnote-765).

D. En quoi consiste le zèle pour l’honneur de l’Église ?

R. À en défendre et à en maintenir la discipline par ses travaux et par son exemple. {316}

Comme l’Église est le trône de Dieu et l’épouse de Jésus, autant un prêtre a de l’amour pour l’Église, autant est-il animé de l’esprit divin[[765]](#footnote-766). Or il ne peut mieux faire paraître cet amour que par un zèle ardent pour son honneur, ni mieux travailler à ce qu’elle soit honorée qu’en défendant et maintenant la discipline, qu’en faisant, autant qu’il est en lui, observer les canons établis pour régler les choses ecclésiastiques, et qu’en les observant lui-même le premier.

D. En quoi consiste le zèle du salut des âmes ?

R. C’est à travailler sans relâche, et aux dépens de son repos, à retirer les pécheurs de la voie de perdition, et à conduire les justes dans la voie du salut.

Ce zèle est le propre caractère de l’esprit ecclésiastique ; en effet, il n’est point de marque plus certaine d’un parfait amour de Dieu, que de travailler d’une manière convenable à lui gagner des âmes[[766]](#footnote-767) : le Sauveur, en qui résidait la plénitude de ce zèle, a tant fait de merveilles pour leur conquête, qu’il semble avoir agi pour lui-même seulement comme homme, et pour nous comme Dieu[[767]](#footnote-768). Aussi ce ministère ayant pour but de transformer les hommes en dieux, l’emporte sur tous les autres exercices extérieurs de la charité[[768]](#footnote-769). Dans le sentiment de saint Jean Climaque il est au-dessus des plus sublimes contemplations des anges ; c’est le ministère le plus divin qu’il y ait[[769]](#footnote-770) ; {317} ceux qui s’y appliquent comme il faut brilleront pendant l’éternité comme des étoiles resplendissantes par l’éclat d’une auréole ou couronne particulière[[770]](#footnote-771). Pour remplir dignement les devoirs de ce zèle, il faut, 1° commencer par travailler sérieusement à sa propre perfection ; car c’est ce que demande l’ordre de la charité[[771]](#footnote-772) ; 2° prendre un soin particulier de catéchiser les enfants, d’instruire le peuple grossier et idiot, et de convertir les pécheurs ; puisque c’est singulièrement pour ces trois sortes de personnes que le premier Maître et modèle des prédicateurs a tant essuyé de travaux[[772]](#footnote-773) ; 3° soutenir les fonctions apostoliques par les vertus qui sont propres à les rendre fructueuses, savoir : par une humilité qui nous jette aux pieds du pécheur pour les lui baiser, si cela est nécessaire, afin de vaincre son obstination[[773]](#footnote-774) ; par une douceur qui nous fasse rendre humblement raison de notre conduite quand le pécheur la trouve trop sévère[[774]](#footnote-775) : c’est là un moyen très efficace pour le fléchir[[775]](#footnote-776) ; par une patience qui soit à l’épreuve des prétextes spécieux d’emportement qu’un faux zèle suggère souvent aux curés et aux confesseurs[[776]](#footnote-777) ; par une condescendance qui nous porte à nous rendre, comme saint Paul, les serviteurs de tous, et à être tout à tous pour les sauver tous[[777]](#footnote-778) ; {318} par une conduite qui, nous faisant agir d’une part en pères sévères par la rigueur de la discipline, nous inspire de l’autre la douceur des mères par des entrailles de piété[[778]](#footnote-779) ; mères dévouées en effet, car après avoir conçu des enfants spirituels par les travaux du ministère apostolique, après les avoir portés dans le sein de la charité, et enfantés à la vie de la grâce par la vertu des prières et des sacrements, nous devons en être encore comme les nourrices[[779]](#footnote-780).

Ce sont dont là les belles vertus d’un digne ministre de l’Évangile ; mais elles supposent en lui une science convenable ; car le zèle ignorant fait quelquefois des maux irréparables ; il précipite dans l’abîme et celui qui guide et celui qui est guidé[[780]](#footnote-781) ; aussi l’Église exclut-elle les ignorants du saint ministère[[781]](#footnote-782), et ordonne-t-elle aux prêtres de s’appliquer à l’étude de la sainte Écriture et des saints canons[[782]](#footnote-783). Ils doivent y ajouter l’étude des matières conformes à leurs fonctions, surtout celle de la théologie morale et de la doctrine des Pères. Si après cela ils ne trouvent que du rebut parmi le peuple, qu’ils prennent bien garde à ne pas abandonner leur cœur au chagrin : ils ne doivent pas vouloir faire plus de bien que Dieu ne veut ; ce qu’on demande d’eux, ce n’est pas la guérison des âmes : c’est le soin de les guérir, et si leur céleste semence est infructueuse, ils ne perdent rien du fruit de leurs travaux[[783]](#footnote-784), dont le mérite se mesure à la charité dont ils sont animés, et non pas au succès plus ou moins heureux : {319} autrement saint Pierre, qui convertit environ trois mille personnes dans son premier sermon, aurait plus mérité que Jésus-Christ, de qui nous ne lisons pas qu’il en ait tant gagné à Dieu dans aucune de ses prédications.

D. Quel est le premier moyen d’obtenir l’esprit ecclésiastique ?

R. C’est de le demander à Dieu avec une grande instance et avec une profonde humilité,

Il n’y a que Dieu qui le puisse donner, et il ne le refuse pas à une prière bien faite[[784]](#footnote-785).

D. Quel est le deuxième ?

R. C’est de se dépouiller de l’esprit du monde.

Celui-ci étant un esprit d’une insatiable cupidité, et l’esprit ecclésiastique un esprit de charité suréminente, ils ne sont pas moins opposés que l’eau et le feu : par conséquent, un clerc ne recevra jamais l’esprit ecclésiastique, s’il ne renonce à l’esprit du monde[[785]](#footnote-786).

C’est pour ce sujet que l’Église renferme les jeunes clercs dans les séminaires, comme dans un asile contre les maximes contagieuses du siècle.

D. Quel est le troisième de ces moyens ?

R. C’est de fréquenter les bons prêtres, et de lire la Vie des saints illustres par leur zèle, pour se modeler sur leurs exemples.

On allume un charbon éteint en l’approchant d’un charbon vif et ardent. Saint Philippe de Néri, dom Barthélemy des Martyrs, saint Vincent de Paul, se sont signalés par leur zèle. {320}

#### FRUITS.

Grand Dieu, qui, appelant quelqu’un à un état, lui en donnez aussi l’esprit, je vous prie, au nom de votre Fils, de répandre dans mon âme l’esprit ecclésiastique : ce sera, avec votre grâce, par ses lumières et par ses impressions que je me conduirai à l’avenir, et non par celles de mon propre esprit, ni par les maximes de l’esprit du monde.

#### EXEMPLES.

Dieu ôta à Moïse une partie de son esprit pour en faire part aux soixante-dix Israélites choisis pour l’aider dans la conduite du peuple. (Num. II) Zèle de ce saint législateur et des lévites. (Exod. XXXII), de Phineés. (Num. XXV), de saint Paul. (Rom. IX.)

Saint Charles, cet excellent miroir des pasteurs, s’exposa en temps de peste pour le salut de son troupeau : et tout rigide et austère qu’il était, quand il mangeait avec les Suisses, il prenait un peu plus que l’ordinaire pour les gagner à Dieu.

Saint Vincent Ferrier, cet illustre apôtre de son temps, assemblait à certaines heures les enfants, pour leur apprendre les éléments de la religion et leurs petits devoirs.

Saint Xavier, ce glorieux apôtre des Indes, ayant trouvé dans le vaisseau qui l’y porta un soldat tout à fait perdu de conscience, et qui ne s’était pas confessé depuis dix-huit ans, employa pour le convertir de longues prières, de sanglantes disciplines, des témoignages d’un amour cordial, le servant dans les offices les plus vils et avec une si grande condescendance à ses humeurs, qu’il le regardait quelquefois jouer. Aussi Dieu bénit-il la charité de ce grand zélateur des âmes par la conversion de ce pécheur obstiné. {321}

### AVIS AUX PRÉDICATEURS

Un prédicateur qui veut se sanctifier lui-même et profiter aux autres par le ministère de la parole, ne doit jamais s’ingérer de lui-même dans cet emploi ; mais il faut qu’il vaque à la contemplation des vérités célestes, à moins d’être contraint de s’employer à la prédication, ou par les obligations de son état[[786]](#footnote-787), ou par les ordres de son supérieur, ou par l’impression d’une charité pure et désintéressée. Sans cela le ministre de la parole ne réussira jamais.

Mais il faut de plus : 1° Qu’il se reconnaisse indigne de ce ministère tout divin, qui fait d’un homme l’ambassadeur, le vicaire et l’organe de Dieu, le dispensateur de ses ministères et le dépositaire de ses grâces, le compagnon des anges, le maître des hommes, un des astres resplendissants de l’Église militante, le gardien de la science, et une source de vérité.

2° Qu’il travaille infatigablement, soit à se remplir de Dieu par la prière, afin, comme dit saint Bernard, de ne pas ressembler au canal qui se vide en donnant, mais au bassin qui donne sans rien perdre de sa plénitude ; {322} soit à s’exercer dans la pratique des vertus chrétiennes avant de les enseigner aux autres, pour imiter en ce point le premier modèle de tous les prédicateurs[[787]](#footnote-788).

3° Qu’il repousse comme la peste tout motif de vanité et d’intérêt temporel, dont l’amour nous rend incapables de ce saint ministère[[788]](#footnote-789). Pour cet effet, qu’il ne se procure jamais aucun emploi, surtout de ceux qui sont lucratifs ou honorables ; mais qu’il attende une mission légitime[[789]](#footnote-790).

4° Qu’il ne manque jamais à invoquer le Saint-Esprit avant que de s’appliquer à préparer sa matière, pour la puiser principalement à cette divine source, et la débiter ensuite au peuple, non comme venant de son fonds, mais de l’infusion du Père des lumières[[790]](#footnote-791) ; qu’en la préparant, il préfère les choses utiles aux choses curieuses, les choses saintes aux choses profanes, et un style simple, mais qui n’ait rien de barbare, à un style pompeux et trop fleuri[[791]](#footnote-792), dont le démon se repaît[[792]](#footnote-793), et que l’auditeur bien intentionné ne recherche point[[793]](#footnote-794).

5° Qu’avant de monter en chaire il repasse sa matière devant l’autel ou à son oratoire ; afin qu’en étant bien persuadé et pénétré, il puisse mieux convaincre et toucher ses auditeurs ; qu’il offre à Dieu son action, renonçant aux pensées et aux mouvements de vanité qui pourraient s’y glisser ; {323} qu’il invoque Dieu, la sainte Vierge, son bon ange, ses patrons et ceux de ses auditeurs, afin d’obtenir pour lui cette vertu de pénétrer les cœurs, que Dieu seul peut donner à sa voix[[794]](#footnote-795), et pour eux cette onction secrète, sans laquelle ils ne seront ni instruits, ni touchés[[795]](#footnote-796).

Étant monté en chaire, il doit : 1° se prosterner de corps et d’esprit devant Dieu dans un humble sentiment de son indignité à paraître sur un théâtre si auguste ; faire le signe de la croix avec gravité et avec un désir ardent {de prononcer sa pièce[[796]](#footnote-797)} selon l’esprit de Dieu par la vertu de la croix de Jésus ; dire la Salutation angélique avec une dévotion capable d’attirer le secours de Marie sur l’auditoire ;

2° Prendre bien garde, dans la suite de son discours, à ne pas parler avec un certain air de suffisance fort opposé à la sainte humilité, ce qui est d’une très mauvaise édification ; à ne pas donner la moindre marque d’impatience, de légèreté, de mépris de son auditoire, de chagrin de ce qu’il n’est pas nombreux, considérant que Jésus-Christ ne dédaigna pas de faire à la Samaritaine un de ses plus beaux sermons, quoiqu’elle fût seule ; à ne pas atténuer ou écarter la vérité par respect ou par crainte du monde. C’est une mer sujette à s’agiter dans cette occasion, mais dont il n’y a nul lieu d’appréhender les flots impétueux, parce que Dieu a un plein pouvoir d’en apaiser la tempête[[797]](#footnote-798). Le zélé prédicateur doit néanmoins, tout en invectivant contre le vice, ne pas s’emporter par un esprit d’orgueil, de chagrin, ou d’indignation contre les personnes ; mais il doit leur témoigner des entrailles de miséricorde, et une compassion vraiment paternelle[[798]](#footnote-799) : c’est là un avis de la dernière importance. {324}

Après avoir terminé son sermon : 1° qu’il n’en parle, qu’il ne désire point d’en entendre parler ; et s’il apprend qu’il a mal réussi, qu’il souffre cette humiliation avec joie ; s’il a fait du fruit, qu’il en donne toute la gloire à Jésus-Christ, pour ne pas lui voler un trésor qu’il s’est acquis au prix de son sang. L’applaudissement des hommes devrait affliger un prédicateur, dans la crainte de recevoir en ce monde la récompense de ses travaux[[799]](#footnote-800) ; ou s’il s’en réjouit, ce ne doit être qu’au nom du Seigneur et en vue de la gloire qui peut lui en revenir ; car s’il s’en réjouit en son nom propre, sa joie ne sera pas longue, il tombera par son orgueil dans une déplorable tristesse[[800]](#footnote-801).

2° Qu’il se donne un peu de loisir pour rendre compte à Dieu de son action, pour lui demander pardon des fautes qu’il a commises, et pour le remercier de tout ce qu’il y a eu de bien.

3° Qu’il arrose dans la prière de l’eau de ses larmes la céleste semence qu’il a jetée dans le cœur de ses auditeurs, afin qu’elle y germe et produise du fruit.

4° Qu’il prenne bien garde à ne pas combattre sa doctrine par sa vie, ni de confondre ses sermons par ses mœurs[[801]](#footnote-802) ; car prêcher bien et vivre mal, c’est apprendre à Dieu de quelle manière il nous doit punir[[802]](#footnote-803). Ainsi il est de la dernière nécessité que comme le Père éternel envoyant son Verbe au monde le retint dans son sein, le prédicateur conserve aussi dans son cœur les vérités qu’il prêche pour les mettre en pratique, et que, {formant un cercle de charité,} après s’être répandu en dehors, il rentre en lui-même, pour réparer par la considération les pertes qu’il a faites dans l’action, dont le propre est de dissiper l’esprit et de dessécher le cœur. {325} Aussi est-il dit des animaux d’Ézéchiel, ces parfaits symboles des vrais prédicateurs, qu’ils allaient et retournaient. (Ezech., I.) Il n’y a personne qui soit si proche pour chacun de nous, que le fils unique de notre mère, comme disait saint Bernard au pape Eugène. Et saint Grégoire de Nazianze juge que, si c’est une chose excellente de parler de Dieu, en répandant sur les autres les paroles de vie avec une langue animée de son esprit, c’en est encore une plus excellente de se purifier soi-même devant Dieu. (Orat. XXVI.)

### HUITIÈME DOCTRINE

De la sainteté nécessaire aux ecclésiastiques

D. Suffit-il d’avoir reçu l’esprit ecclésiastique pour remplir dignement les obligations de cet état ?

R. Non, mais il faut de plus répondre par la sainteté de la vie à la grâce de l’ordination où Dieu donne cet esprit[[803]](#footnote-804).

Judas avait reçu de Jésus-Christ même l’esprit apostolique, il tomba néanmoins dans le plus énorme de tous les crimes pour en avoir abusé.

D. Quelles sont les raisons pour lesquelles les ecclésiastiques sont obligés à mener une vie sainte ? {326}

R. Il y en a six très puissantes à les y animer.

La première est fondée sur l’honneur qu’ils ont d’être appliqués, en vertu de leur caractère, au culte de Dieu ; car l’approchant de si près, il faut qu’ils lui ressemblent autant qu’il est en leur pouvoir[[804]](#footnote-805), et par conséquent qu’ils soient saints comme il l’est[[805]](#footnote-806), ainsi que les pages d’un prince sont nobles comme lui.

La deuxième se prend de l’éminence du caractère sacerdotal ; ce caractère élevant les prêtres au-dessus des laïques par la puissance qu’il leur donne de les juger et de les conduire[[806]](#footnote-807), les engage aussi à une perfection plus éminente : ne pas surpasser les laïques en vertu, doit être pour le prêtre un grand sujet de confusion ; ce caractère, en outre, les égalant aux anges, en leur donnant le double office de chanter les louanges de Dieu et d’annoncer aux hommes ses volontés, demande aussi d’eux qu’ils mènent une vie angélique[[807]](#footnote-808) ; enfin faisant d’eux des Dieux visibles par le pouvoir qu’ils ont de former le corps de Jésus-Christ et de remettre les péchés, ce qui n’appartient de droit qu’à Dieu seul, il les oblige à une pureté et à une innocence toute divine, et qui les élève jusqu’au faîte de la sainteté[[808]](#footnote-809).

La troisième est fondée sur l’excellence des sacrés ministères. Dans l’ancienne loi, il fallait se purifier pour porter les vases du temple[[809]](#footnote-810) : {327} quelle pureté ne faut-il donc pas avoir pour traiter dignement des mystères aussi saints que ceux de la loi nouvelle, surtout pour toucher l’adorable Eucharistie ? L’innocence de saint Jean-Baptiste et des anges même ne suffirait pas pour un si haut et si saint ministère[[810]](#footnote-811).

La quatrième se tire des glorieux titres de clercs, d’ecclésiastiques, de vicaires de Jésus-Christ, et de médiateurs entre Dieu et les hommes, que portent les ministres de l’autel, titres dont ils ne peuvent soutenir l’éclat sans une vertu très éminente. Comme clercs, ils ont Dieu seul pour héritage, et ils sont l’héritage de Dieu ; en qualité d’ecclésiastiques, ils sont les aînés de l’Église, les chefs de ses troupes, les colonnes de ce superbe édifice et les astres de ce ciel mystique ; comme vicaires de Jésus-Christ, ils sont les dépositaires de son autorité, les trésoriers de son épargne et les dispensateurs de ses grâces ; en qualité de médiateurs entre Dieu et les hommes, ils sont des plénipotentiaires pour négocier entre eux une paix inviolable. Mais, comme dit saint Grégoire, de quel front celui-là ose-t-il prendre la qualité de médiateur et d’intercesseur auprès de Dieu pour les peuples, qui ignore s’il s’est rendu digne de son amitié singulière par les mérites de sa vie ? (Pastor., part. I, c. XI.)

La cinquième de ces raisons se prend des trois principales fonctions de la hiérarchie, qui sont purifier, éclairer et perfectionner, et dont les ouvriers de l’Évangile ne s’acquitteront jamais dignement, s’ils ne sont eux-mêmes purs, éclairés et parfaits[[811]](#footnote-812) : il faut que l’eau soit pure pour nettoyer, le flambeau allumé pour éclairer, le charbon embrasé pour échauffer. {328} Il y a même un grand danger pour ceux qui entreprennent de conduire les autres dans les voies de Dieu, s’ils ne travaillent à exprimer par leurs vertus les perfections de Dieu, comme le cristal pénétré des rayons du soleil en représente la lumière[[812]](#footnote-813).

La sixième est que les péchés des clercs sont : 1° très préjudiciables à l’Église : un grand mal de tête accable tous les autres membres, ainsi la vie scandaleuse des prêtres, qui sont les chefs des fidèles, leur une cause funeste ruine[[813]](#footnote-814) ; 2° très énormes, à cause de l’éminence de l’état clérical[[814]](#footnote-815) : éminence qui, dans le sentiment de saint Thomas, rend les péchés des ecclésiastiques plus graves que ne le sont ceux des religieux convers, tout obligés que sont ceux-ci par l’excellence de leur état de tendre à la perfection (2. 2. q. 184, a. 8) ; 3° dignes d’un très rude châtiment, parce que la justice demande que la peine soit égale au crime[[815]](#footnote-816). Mais ce qui fait le comble de leur malheur, c’est qu’ils sont comme incorrigibles[[816]](#footnote-817) : ils ne peuvent guère compter, pour revenir de leurs égarements, ni sur la grâce ordinaire, à laquelle ils résistent si souvent, ni sur l’usage des sacrements, qu’ils ont coutume de profaner, ni sur des avertissements particuliers, qu’ils croient avoir droit de donner et non de recevoir, ni sur des exhortations publiques, qu’ils n’entendent d’ordinaire que par un esprit, ou de critique, ou de curiosité, ou de vanité, ou bien encore pour s’acquérir de la réputation par une vaine ostentation de beaux traits qu’ils y apprennent. {329}

D. En quoi consiste la sainteté que demande l’état clérical ?

R. Elle consiste à être détaché des choses de la terre, à être uni à Dieu d’esprit et de cœur, à être bien affermi dans la vertu.

La sainteté n’est autre chose qu’une pureté consommée, et exempte de toute tache[[817]](#footnote-818) : or, dit saint Thomas, de même que l’argent est d’autant plus fin et plus pur, qu’il tient moins du plomb et plus de l’or ; ainsi l’âme a d’autant plus de pureté, qu’elle est plus dégagée des choses terrestres et immondes, et plus unie à celui qui est la pureté même ; par conséquent, cette séparation et cette union prises ensemble forment la sainteté, et l’affermissement dans les vertus en fait la consommation[[818]](#footnote-819).

D. Quel est le premier moyen que doivent prendre les clercs pour acquérir la sainteté.

R. C’est d’abhorrer non seulement le péché mortel, mais aussi le péché véniel, et d’en fuir même l’ombre et l’apparence.

Le péché véniel ternit la pureté de l’âme et l’expose même au danger d’être entièrement souillée par le péché mortel ; ainsi les clercs ne posséderont jamais la sainteté de leur état, s’ils n’ont soin de l’éviter, suivant la règle que leur en prescrit l’Église[[819]](#footnote-820). {330} Saint Paul veut même qu’ils s’abstiennent de tout ce qui a quelque apparence de mal[[820]](#footnote-821).

D. Quel est le second ?

R. C’est de s’exercer dans la pratique des vertus.

Sans ce soin, les ministres de l’Église ne posséderont jamais la pureté que la sainteté demande : il faut qu’ils soient des cieux[[821]](#footnote-822), mais des cieux brillants par l’éclat de leurs vertus, fermes par l’espérance, vastes par la charité, suspendus par la contemplation, calmes par la paix de l’âme, tonnants par de fortes invectives, versant la pluie par de familières instructions, et répandant leurs influences par des effusions de charité dans les nécessités corporelles et spirituelles du prochain.

#### FRUITS.

Ô mon divin Sauveur, qui êtes la source de toute sainteté, donnez-moi, je vous prie, celle que demande l’état auquel il vous a plu de m’élever.

Me confiant en votre grâce, je désire travailler de toutes mes forces à l’acquérir par la fuite des plus légères fautes, et par la pratique des vertus solides.

#### EXEMPLES.

Les évêques d’Éphèse, de Philadelphie, de Pergame et de Laodicée, qui ne soutenaient pas leur dignité avec la sainteté requise, sont menacés de la part de Dieu de malheurs extrêmes, s’ils ne réparent cette faute par la pénitence. (Apoc. II, 3.),

Saint Augustin pleura amèrement lorsqu’il fut ordonné prêtre, non parce qu’il n’était pas élevé à une assez haute dignité, comme le crurent certains hommes charnels, qui, pour le consoler, lui dirent qu’il n’y avait pas bien loin de la prêtrise à l’épiscopat ; {331} mais parce qu’il regardait sa promotion comme une punition de ses péchés, et comme un écueil où il allait exposer son salut à un funeste naufrage, dans la crainte de ne répondre pas à la dignité sacerdotale par une vie assez pure.

Le bienheureux Théodore, abbé, ayant reçu le diaconat, se jugeait indigne d’en exercer les fonctions et de toucher même le calice, et comme on l’en pressait fort, il pria Dieu une nuit de lui faire connaître sa volonté là-dessus ; alors il vit une colonne de feu élevée de la terre au ciel, et entendit une voix qui lui disait : si tu es embrasé comme cette colonne du feu de la charité, tu peux sans crainte exercer l’office de diacre. (In Vit. Patr., p. 2.)

Le glorieux saint François était fort pressé par ses enfants de recevoir la prêtrise ; un jour qu’il rêvait là-dessus, un ange lui apparut portant en sa main une fiole d’un cristal très pur et très brillant, et lui dit : « François, celui qui aspire à la prêtrise doit être net et clair comme ce cristal. » Il n’en fallut pas davantage pour faire résoudre le saint à finir ses jours dans le diaconat, dont il s’estimait même comme trop honoré.

### NEUVIÈME DOCTRINE

Des principales vertus nécessaires aux ecclésiastiques.

D. De quelles vertus doivent être doués les ecclésiastiques pour avoir la sainteté de leur état. {332}

R. Ils doivent exceller en toutes, mais particulièrement en religion, en obéissance, en pénitence, en chasteté et en modestie.

Les laïques sont comme ces sacrifices dans lesquels le cœur et les entrailles de l’animal étaient offerts à Dieu, et dont le reste servait à la nourriture des prêtres ; en effet, Dieu leur permet d’employer leur corps au travail, leur esprit aux affaires, et il se contente de leur cœur. Mais les ecclésiastiques doivent être les holocaustes, dans lesquels toute la victime était consumée en l’honneur de Dieu[[822]](#footnote-823) ; or ce sera par une fervente pratique de ces vertus qu’ils deviendront de parfaits holocaustes.

D. Pourquoi doivent-ils exceller dans la vertu de religion ?

R. C’est parce qu’ils sont consacrés au culte de Dieu par leur caractère, distingués pour ce sujet des laïques par leur habit et leur couronne, établis à cette fin dans la possession des biens de l’Église.

C’est pour ce sujet que saint Silvestre, retenant les seuls noms du samedi et du dimanche, voulut que tous les autres jours de la semaine fussent appelés féries ; apprenant par là aux clercs qu’ils doivent les passer dans un éloignement général des occupations terrestres, pour ne s’appliquer qu’aux choses de Dieu, et pour être comme des religieux universels, qui, par leur assiduité à prier le Seigneur, à le bénir et glorifier, suppléent à l’irréligion des peuples. Si on leur rase la tête, si on leur coupe les cheveux, c’est pour marquer qu’ils doivent retrancher les pensées terrestres, et se dégager des soins superflus[[823]](#footnote-824). {333}

D. Comment les ecclésiastiques peuvent-ils se signaler dans la pratique de la vertu de religion ?

R. Par une grande ferveur en tout ce qui concerne le culte divin.

Cette ferveur fut figurée par ce feu qui brûlait jour et nuit dans le tabernacle, et le prophète la marque, lorsqu’il compare les ministres du Très-Haut à un feu ardent[[824]](#footnote-825). Aussi y a-t-il grand sujet d’appréhender que Dieu qui s’appelle lui-même un feu dévorant[[825]](#footnote-826), n’agrée jamais nos louanges, n’exauce jamais nos prières, si nous ne lui parlons avec un langage tout de feu[[826]](#footnote-827). Si un prêtre déchu de sa première ferveur, que les exercices d’un séminaire bien réglé ou les soins d’un bon directeur avaient allumée dans son cœur, ne travaille efficacement à la rallumer, en reprenant ses premières pratiques de piété, il ne peut s’attendre qu’à être misérablement rejeté de Dieu, comme l’évêque d’Éphèse fut menacé de sa part par saint Jean[[827]](#footnote-828).

Quant aux exercices de dévotion et de religion propres à un ecclésiastique, ce sont : l’exactitude à dire chaque jour la sainte messe : on ne peut néanmoins blâmer ceux qui s’en abstiennent de temps en temps par respect ; l’assiduité à la prière tant vocale que mentale ; une forte application à célébrer les saints mystères avec respect, et à réciter son office avec attention ; le soin d’apprendre soigneusement les cérémonies de l’Église avec leurs significations, pour s’y conformer et pour entrer dans leur esprit ; de garder exactement les rubriques dans l’administration des sacrements et dans le service divin ; d’apprendre bien le chant ; de tenir l’église, l’autel, les ornements, les saintes huiles et les fonts baptismaux dans une grande netteté et propreté. {334}

D. Pourquoi les clercs doivent-ils se rendre recommandables par la pratique de l’obéissance ?

R. C’est parce qu’ils ont promis dans leur ordination d’obéir à leur évêque, et qu’ils doivent une soumission particulière aux ordres de l’Église, tant en reconnaissance de la haute dignité où elle les a élevés, que pour l’exemple des fidèles.

Pour bien remplir ce devoir, ils doivent obéir en toutes choses aisées ou difficiles ; car c’est pour marquer cette double obéissance que Dieu commanda à Moïse d’oindre l’oreille droite des prêtres d’huile et de sang[[828]](#footnote-829).

D. Quelles sont les pratiques de cette vertu ?

R. Ce sont d’éviter ce qui leur est défendu, et de faire ce qui leur est ordonné, tant par les saints canons que par les ordonnances justes de leur évêque, communes ou particulières.

Les saints canons défendent entre autres choses aux ecclésiastiques les cabarets du lieu de leur résidence, les festins publics, la chasse qui se fait avec tumulte, le port des armes, la cohabitation des femmes, leur fréquentation, les spectacles publics, les comédies, le trafic, les foires, le soin des choses temporelles, sauf dans les cas de nécessité ou de pure charité. Ils leur ordonnent de porter l’habit clérical, c’est-à-dire une soutane noire, longue, et une ceinture par-dessus, d’avoir les cheveux courts et la couronne bien marquée[[829]](#footnote-830) ; d’assister au service divin, et d’exercer leur ordre : {335} ce qu’ils doivent faire en soutane et en surplis, et dans leur paroisse ou dans l’église à laquelle ils sont incorporés ; de vaquer à la prière comme à un exercice qui leur est absolument nécessaire pour remplir leurs devoirs avec onction ; d’avoir la science requise pour exercer dignement les emplois de leur ministère ; de résider quand ils sont pourvus d’un bénéfice à charge d’âmes, d’une dignité ou d’un canonicat dans l’église cathédrale ou collégiale.

D. Pourquoi les ecclésiastiques ont-ils une obligation particulière de s’affliger par les exercices de la pénitence ?

R. C’est qu’étant les portraits et les vicaires de Jésus-Christ pour la part qu’ils ont à son sacerdoce, ils sont chargés, comme lui, de réparer l’injure que les pécheurs font à Dieu par leurs crimes.

C’est pour ce sujet que l’esprit de Jésus est répandu dans leurs âmes en leur ordination. S’ils ont le soin de les tenir pures, vides, calmes et fort humbles, ils en seront pleinement possédés, pour être comme des victimes qui s’immolent pour la gloire de Dieu et le salut des hommes ; pour être comme des pénitents publics, qui, par leurs larmes, leurs jeûnes et leurs austérités travaillent à satisfaire la justice de Dieu pour les offenses des pécheurs, et à décharger les pécheurs des peines dont ils se rendent dignes par leurs crimes. C’est encore pour la même raison que saint Jean Climaque dit (Ep. ad. Pastor.) qu’un pasteur des âmes devrait n’avoir pas besoin de larmes pour pleurer ses péchés, mais les employer toutes pour ses brebis ; qu’il devrait avoir un tel accès auprès de Dieu, qu’il pût lui faire comme violence, pour remettre dans son amitié ceux qui en sont déchus ; {336} enfin qu’il y aurait honte à demander à autrui une grâce qu’il n’a pas encore obtenue pour lui-même. (Voir à la fin de la première doctrine de la pénitence le plan des principales fonctions de la vertu de pénitence, que nous y avons tracé sur les exemples de Jésus-Christ, p. 145.)

D. Pourquoi les clercs sont-ils obligés à une chasteté extraordinaire et tout angélique ?

R. À cause de la sainteté de leur état, de l’excellence de leur ministère à l’égard du corps naturel de Jésus et de son corps mystique, de l’accès qu’ils ont auprès de Dieu qui est la pureté même, du besoin où ils sont d’être remplis de son esprit, qu’il ne communique qu’aux âmes pures ; enfin de la bonne estime où ils se doivent maintenir, et que le moindre soupçon d’impureté leur fait perdre.

C’est pour ces raisons qu’ils doivent avoir une extrême horreur pour tout ce qui peut donner la moindre atteinte à la chasteté, pour les regards, les paroles et les actions un peu trop libres : tout cela est comme autant d’étincelles qui embrasent le cœur, ou comme des gouttes d’huile qui se répandent par tout le corps en un moment.

D. Quels moyens doivent-ils prendre pour ne pas ternir le lustre de ce beau lis ?

R. La doctrine de l’impureté en marque plusieurs ; le plus nécessaire aux ecclésiastiques est de fuir la fréquentation des femmes.

L’impureté est sans doute le péché le plus dangereux aux prêtres. C’est contre cet écueil que leur vertu, si ferme qu’elle soit, échoue bien souvent. Saint Augustin assure avoir trouvé des cèdres du Liban et des chefs des fidèles, qu’il croyait aussi inébranlables que les Jérôme et les Ambroise, et qui étaient malheureusement tombés. Ce malheur était venu et vient ordinairement de la fréquentation des femmes, sous prétexte de nécessité chez les uns, par témérité ou par inclination chez les autres. {337} Aussi est-il de la dernière importance qu’un prêtre qui veut conserver sa chasteté ne familiarise jamais avec une femme ; quand il est dans l’obligation de parler à l’une d’elles, ce doit être en peu de paroles et sans se trouver seul avec elle. Suivant le conseil du même saint Augustin, qu’il n’en tienne pas dans sa maison, même de ses proches, puisque celles-ci en attirent d’autres irrévocablement. Enfin, qu’il n’en prenne jamais aucune à son service, quelque laide, quelque vieille qu’elle soit ; d’abord, quand on est fortement altéré, on court à l’eau trouble à défaut d’eau claire ; ensuite la laideur n’ôte point le danger, le démon étant un peintre artificieux qui ne manque pas d’adresse, pour lui donner les traits d’une beauté apparente[[830]](#footnote-831) ; enfin la vieillesse paraît rendre le danger plus grand, en mettant le crime à couvert et hors de soupçon[[831]](#footnote-832).

D. Pourquoi les ecclésiastiques doivent-ils s’attirer les yeux et l’estime du peuple par une modestie irrépréhensible ?

R. Parce que leur vie doit servir de règle et de miroir aux fidèles[[832]](#footnote-833), qui se conduisent plus par les yeux que par les oreilles, et qui sont merveilleusement édifiés ou scandalisés du dehors des ecclésiastiques.

Si, comme dit un auteur profane, les peuples règlent leur vie sur la vie des princes[[833]](#footnote-834), ils sont bien plus portés à suivre les exemples des prêtres, {338} puisque Dieu les leur a donnés pour être leurs modèles[[834]](#footnote-835), comme le fut saint Malachie[[835]](#footnote-836). Ils doivent donc se distinguer autant des laïques par la sainteté de leur vie, qu’ils se distinguent par l’éclat de leur dignité. Bien plus, il faut, dans le sentiment de saint Chrysostome, qu’il y ait autant de différence entre le pasteur des âmes et les brebis, qu’il y en a entre l’homme doué de raison et les animaux qui en sont privés, ou, comme dit saint Grégoire, entre le berger et son troupeau : Tantum debet actiónem pópuli áctio transcéndere prǽsulis, quantum distat a grege vita pastóris. (II Part. Pastor.)

D. En quoi consiste la modestie nécessaire aux clercs ?

R. Elle consiste à avoir l’extérieur bien réglé.

Le concile de Trente marque cette obligation, quand il dit qu’ils ne doivent rien faire paraître dans leurs habits, dans leurs gestes, dans leur démarche, dans leurs discours et dans tout le reste, qui ne soit grave, modéré et plein de religion[[836]](#footnote-837).

D. Que doit faire un prêtre qui, loin de s’être distingué par ces vertus, a mené une vie scandaleuse ?

R. Il doit expier ses crimes par des pratiques d’une pénitence conforme à leur énormité, et s’éloigner des fonctions sacrées, jusqu’à ce qu’il y soit rétabli par l’ordre de son évêque, ou par l’avis d’un excellent directeur.

Sans cet éloignement, ce prêtre a grand sujet de douter de la vérité de sa conversion, et d’appréhender que, quelque heureux succès qu’aient ses travaux, Dieu n’en fasse point d’état ; {339} comme il n’eut aucun égard, après avoir rejeté Saül, aux soins qu’il prit d’exterminer les sorciers. L’unique moyen qui reste à un prêtre qui a profané son caractère pour réparer les désordres de sa vie, et pour recouvrer la grâce de l’ordination, c’est de s’anéantir devant Dieu par une profonde humilité[[837]](#footnote-838), humilité bien difficile à concilier avec les emplois éclatants. Au contraire, l’éloignement volontaire de l’autel, du confessionnal et de la chaire a un pouvoir merveilleux pour tenir l’âme dans l’abaissement.

Saint Jean Chrysostome dit à ce propos qu’un prêtre élevé à une dignité ecclésiastique, venant à commettre une faute qui l’en rende indigne, ne doit pas attendre le jugement des autres pour la quitter, mais qu’il doit le prévenir et se déposer lui-même. Que s’il veut la conserver injustement, il se rend indigne d’indulgence et de pardon, et il allume encore davantage la colère de Dieu par une seconde offense plus grande que la première : Jam vero divínam iram magis ac magis accéndis, áltero peccáto et eo gravióre per te áddito. (Chrysost., lib. III de Sacerd., cap. X.)

#### FRUITS.

Ô souverain pasteur des âmes, me voyant entièrement dépourvu des vertus nécessaires aux clercs, je désire employer tout ce que j’ai d’adresse et de force pour les acquérir.

Secondez, je vous en conjure, mon dessein de votre puissante grâce, mon divin Sauveur, vous qui prenez plaisir à secourir les faibles, et qui êtes le Seigneur des vertus. {340}

#### EXEMPLES.

Saint Martin célébrait les saints mystères avec tant de ferveur, que quelquefois un globe de feu paraissait sur sa tête, comme une marque sensible de l’ardeur de sa dévotion.

Saint Charles avait coutume de dire son bréviaire la tête nue et à genoux. Il lisait la sainte Écriture avec le même respect.

Thomas de Champrai parle d’un prêtre qui vivait de son temps près du diocèse de Cambrai, et qui, depuis son enfance, avait eu grand soin de cultiver le lis de sa chasteté. Ayant été fait chanoine, il avait permuté son canonicat avec une simple cure pour y travailler au salut des âmes, et avait servi cette paroisse avec une grande édification et un fruit merveilleux pendant sept ans. Une fille, dont la vie avait été bonne jusque-là, qui était âgée de soixante ans, et qui lui lavait son cilice, étant un jour entrée seule dans sa chambre, il pécha avec elle, et tous deux perdirent, dans cette malheureuse rencontre, un trésor que tant d’autres dangers n’avaient pu leur enlever. (Lib. III de Apib., c. XXX.)

### AVIS AUX CLERCS POUR RIEN DIRE LEUR BRÉVIAIRE.

Dieu mérite des louanges infinies par l’excellence de ses perfections et par la magnificence de ses bienfaits[[838]](#footnote-839). {341} Toutes les créatures visibles s’empressent à chanter ses louanges chacun à sa façon[[839]](#footnote-840). C’est là l’exercice continuel des anges[[840]](#footnote-841) ; c’est là l’occupation la plus glorieuse des saints[[841]](#footnote-842). L’Église a institué, dès sa naissance, l’office divin[[842]](#footnote-843), afin que les ecclésiastiques rendent ce juste devoir à la divine Majesté, tant pour eux qu’au nom de tout le peuple dont ils sont comme les députés, et qui les entretient, pour cet effet, du fruit de sa sueur. Elle leur ordonne de dire leur bréviaire d’une voix claire, articulée, distincte, avec attention et sans se promener[[843]](#footnote-844) ; de le dire soigneusement et dévotement[[844]](#footnote-845) ; de le dire aux heures convenables[[845]](#footnote-846), et sans l’interrompre par d’autres occupations, ni surtout par de vains entretiens[[846]](#footnote-847) : le dire autrement et avec des distractions volontaires, c’est tromper les hommes, c’est se moquer de Dieu[[847]](#footnote-848), c’est s’attirer la malédiction du Ciel[[848]](#footnote-849).

Afin donc de remplir dignement et avec mérite ce devoir, si c’est au chœur que vous avez à dire l’office, trouvez-vous-y dès le commencement ; {342} si c’est en particulier, choisissez un endroit propre, comme l’église, ou un lieu écarté de tout bruit. Ne le commencez jamais sans vous y être préparé, tant par une petite réflexion sur la majesté infinie de celui à qui vous allez parler, vous qui n’êtes qu’un petit ver, et sur l’importance de cette action, qui, après la sainte messe, est la plus auguste de toutes celles de votre ministère, que par les actes suivants : 1° de foi, sur la présence de Dieu qui vous regarde et qui vous écoute ; 2° de contrition, pour purifier votre âme des taches qui pourraient vous rendre indigne de lui parler ; 3° d’offrande, lui présentant les heures que vous allez dire en l’honneur de ses grandeurs, en action de grâces de ses bienfaits, et afin d’obtenir de ses dons, tant pour vous que pour les autres, surtout pour ceux à l’égard de qui vous avez quelque obligation ; 4° de renoncement aux distractions ; 5° de prière à Jésus, pour obtenir de lui cet esprit de respect et de dévotion dont il animait les louanges qu’il donnait à son Père, et que vous allez continuer. Une simple, mais fervente élévation du cœur à Dieu, contient éminemment tous ces actes, au moins pour ceux qui s’y sont exercés pendant quelque temps, et qui marchent en esprit devant sa divine Majesté.

En disant votre office, si c’est au chœur que vous le dites, que ce ne soit jamais ni tout bas, ni avec précipitation, ni en anticipant les versets, ni sans bien prononcer tous les mots, ni sans garder les poses. Que ce ne soit pas non plus dans une posture irréligieuse, en regardant de côté et d’autre, en riant ou en parlant ; mais dites-le avec gravité et modestie[[849]](#footnote-850), avec une grande exactitude à vous conformer en tout aux ordres et à l’usage de l’Église, vous tenant assis, debout, à genoux, la tête découverte, selon qu’il se pratique, et cela afin de contribuer en tout ce qui dépend de vous à la décence que demande la solennité de l’office, où les louanges de Dieu sont chantées. {343} Que si vous dites vos heures en particulier, considérez que Dieu tient ses yeux arrêtés sur vous, et tâchez de lui plaire tant par la situation de votre corps, en vous tenant à genoux, s’il est possible, à l’imitation de saint Charles, que par l’articulation des paroles, les prononçant distinctement et d’une telle manière que vous puissiez vous entendre vous-même[[850]](#footnote-851).

De plus, pour honorer la puissance du Père, la sagesse du Fils, et la bonté du Saint-Esprit, vous devez, soit au chœur, soit ailleurs, chanter leurs louanges fortement, sagement et avec ferveur ; c’est-à-dire : 1° avec grande vigueur, surmontant, pour les bien chanter, tous les obstacles que votre lâcheté, l’attrait des objets, ou les suggestions du démon pourraient y opposer ; 2° avec attention, enchaînant, pour le dire ainsi, votre esprit par le sentiment de la présence de Dieu, et l’appliquant soit au sens des paroles, soit au mystère du jour, soit à quelque perfection divine, afin que faisant l’office des anges, vous soyez uni de pensée au Seigneur avec eux : sans cette attention, c’est en vain que vous vous flattez de chanter des hymnes à la louange de Dieu[[851]](#footnote-852) ; 3° avec ferveur, poussant de toutes les forces de votre cœur des affections intérieures et des actes de demande, d’amour, de confiance, conformément au sens littéral, ou au sujet qui occupe votre esprit. {344} Que si vous êtes combattu par d’autres pensées, ne vous chagrinez pas ; mais confondez-vous devant Dieu, représentez-lui votre misère, rappelez votre attention, et accoutumez-vous à la renouveler à chaque Glória Patri, ou au commencement de chaque psaume.

Après avoir achevé vos heures, rendez grâces à Dieu de l’honneur qu’il vous a fait de vous écouter, et de vous souffrir même en sa présence. Demandez-lui pardon de vos fautes, et n’omettez jamais le Sacrosánctæ. Ne vous répandez pas d’abord en de vains discours, et ne passez pas à l’étude ou aux autres occupations avec précipitation, mais avec un esprit recueilli, pour ne pas épancher le sacré baume de la dévotion.

### DIXIÈME DOCTRINE

Du sacrement de mariage

D. Qu’est-ce que le mariage ?

R. C’est un sacrement qui donne aux personnes mariées la grâce de produire et d’élever des enfants pour le ciel, de vivre ensemble dans une sainte paix, et de porter avec patience les charges du mariage.

Si le mariage produit des roses, il n’est pas moins fécond en épines[[852]](#footnote-853) ; et comme Dieu, par un trait de sa providence amoureuse, nous fournit des remèdes contre tous nos maux, surtout dans la nouvelle loi, où la grâce abonde, il a élevé le mariage, qui n’était qu’un contrat civil, à la dignité de sacrement[[853]](#footnote-854) ; {345} c’est donc un sacrement et un sacrement très grand : 1° dans sa fin, qui est de donner des serviteurs à Dieu, des frères à Jésus-Christ, des compagnons aux anges, des enfants à l’Église, et à la cité céleste des citoyens qui en remplissent les places vides depuis la chute de Lucifer et des complices de sa rébellion, et qui soient comme des autels du Dieu vivant, et des flambeaux qui brûleront devant son trône pendant l’éternité ; 2° dans la signification, représentant l’union de Jésus avec l’Église par la liaison de l’homme avec la femme, de même que Jésus descendit du ciel pour épouser l’Église ; de même que l’Église s’applique uniquement à plaire à son divin époux, et que les chrétiens naissent d’eux, ainsi l’homme quitte la maison de son père pour s’attacher à sa femme, la femme s’efforce de contenter son mari, et tous deux produisent des enfants pour le Ciel ; 3° dans ses effets, comblant l’époux et l’épouse de bénédictions, leur communiquant la grâce de s’aimer l’un l’autre, de s’entraider, d’élever chrétiennement leurs enfants, et de porter en paix les charges pesantes de l’état conjugal.

D. D’où naissent donc tant de querelles, de dégoûts et d’autres désordres qui troublent la plupart des mariages ?

R. Ils naissent de la mauvaise conduite des pères, des mères et des jeunes gens.

Les pères et les mères y donnent occasion, en ce que regardant le mariage, non comme un sacrement, mais comme un contrat purement civil, ils n’y portent que des vues humaines et temporelles. Les jeunes gens n’apportent pas à ce sacrement les dispositions qui doivent le précéder, l’accompagner et le suivre.

D. Que doivent faire un père et une mère pour rendre le mariage de leurs enfants doux et supportable ? {346}

R. Ils doivent attendre qu’ils aient l’âge convenable, préférer la vertu aux richesses dans le choix du parti, ne point promettre au delà de ce qu’ils peuvent donner, rechercher l’égalité, autant pour l’âge que pour la condition. N’user point de violence, surtout à l’égard des filles, mais se contenter d’une simple persuasion.

En user autrement, et surtout contraindre une fille à épouser un jeune homme contre son gré, c’est être bourreau et non pas père ; c’est exposer cette jeune fille à des souffrances et à des chagrins éternels, quelquefois même au désespoir, à l’adultère, ou au parricide ; c’est enfin faire un concubinage et non pas un mariage, quand la violence est si grande que la fille ne donne son consentement que de bouche, ou par une crainte assez sérieuse pour ébranler une âme forte.

D. Quelles sont les dispositions qui doivent précéder le mariage de la part des jeunes gens ?

R. Une intention droite, la prière, l’innocence et la pureté de vie, la dépendance et la soumission.

D. Qu’entendez-vous par la droiture d’intention ?

R. J’entends qu’il faut embrasser l’état du mariage par un motif qui soit bien pur et bien chrétien.

Il y en a qui se proposent dans le mariage le plaisir brutal, et qui dans cette vue ont plus d’égard aux qualités du corps qu’à celles de l’âme ; mais c’est agir en bête, s’exposer à de grands chagrins, et, comme dit l’ange Raphaël à Tobie, s’assujettir à la puissance du démon[[854]](#footnote-855). D’autres s’y proposent la gloire mondaine, aspirant pour cet effet à une belle et noble alliance ; mais c’est courir risque de se voir méprisé, et de ne jamais bien goûter les douceurs de cet état. {347} Selon la parabole de l’Écriture, le chardon qui demanda au cèdre sa fille pour son fils, fut abattu et foulé en punition de son orgueil. (IV Reg., XIV.) Le fer ne se mêle jamais bien avec l’argent. Une des conditions les plus nécessaires pour faire un heureux mariage c’est l’égalité[[855]](#footnote-856) ; Dieu lui-même a voulu nous l’apprendre, lorsqu’il donna à Adam une femme qui lui était semblable[[856]](#footnote-857). D’autres y ont en vue les richesses, et les préfèrent à la vertu : mais c’est faire plus d’état du plomb que de l’or : c’est mépriser l’oracle du Saint-Esprit, qui déclare heureux le mari non pas d’une femme riche, mais d’une femme sage[[857]](#footnote-858) ; c’est aller contre cette maxime remarquable de Thémistocle, qu’il vaut bien mieux prendre une personne qui ait besoin d’argent que de l’argent qui ait besoin d’une personne. Il y en a encore qui se marient pour trouver dans cet état un asile contre le danger de perdre leur honneur aux yeux des hommes, ou bien un soutien contre les misères de cette vie ; mais c’est un motif trop bas pour une âme chrétienne.

D’autres y vont comme à un port contre les tentations de la chair ; en effet, il vaut mieux user du mariage que de tomber dans le péché[[858]](#footnote-859) ; saint Thomas néanmoins dit que le mariage n’est institué pour cette fin que par une indulgence qui est accordée aux péchés véniels[[859]](#footnote-860). Mais la fin qu’il faut s’y proposer c’est de mettre au monde des enfants pour les élever dans la crainte du Seigneur, ainsi que l’ange l’ordonna à Tobie[[860]](#footnote-861) ; on peut y ajouter le motif d’accomplir la volonté de Dieu quand il appelle à cet état, de l’y servir, et d’y faire son salut. {348}

D. Qu’entendez-vous par la prière ?

R. J’entends de ne pas prendre des voies criminelles pour trouver ou pour obtenir un parti, mais de recourir à Dieu par d’humbles demandes soutenues de la fréquentation des sacrements et de quelques aumônes.

Les nudités scandaleuses du sein et des épaules, les conversations trop libres, les permissions criminelles que prennent les jeunes filles, et que les mères souffrent dans la vue de s’en servir comme d’un piège pour prendre quelque imprudent, ne produisent souvent d’autre fruit que l’infamie de celles-là[[861]](#footnote-862) et les larmes de celles-ci : Ou si leur dessein réussit, les filles trouvent un bourreau, un tyran, un démon cruel et inhumain, et non pas un mari doux et traitable ; car Dieu donne sa malédiction à de tels mariages, en punition des crimes qui les ont précédés. Les cajoleries, les parjures, les paroles impies et les autres artifices criminels que les jeunes gens emploient pour gagner les jeunes filles, attirent aussi la vengeance du Ciel, et font qu’au lieu d’épouser une femme qui leur soit soumise et utile à la maison, ils prennent une femme coquette et dépensière. Et comme Satan préside à de tels mariages, il en naît aussi bien souvent de petits démons. Ce n’est donc pas à ces moyens qu’il faut recourir pour s’établir par le mariage ; mais à la prière, aux sacrements, et aux aumônes.

Il n’y a que Dieu qui connaisse parfaitement cette sympathie et conformité d’humeurs qui est si nécessaire au mari et à la femme pour vivre ensemble dans une profonde paix ; {349} et selon l’Écriture il ne dédaigne pas d’être l’entremetteur de ceux qui le consultent sur une affaire de cette importance, et de leur choisir un parti convenable[[862]](#footnote-863). La médiation de la sainte Vierge, de saint Joseph, de nos bons anges et de nos saints patrons y peut aussi beaucoup contribuer.

D. En quoi consiste l’innocence et la pureté de vie ?

R. C’est à ne point souiller sa jeunesse avant ou pendant les fiançailles par le péché, surtout du plus honteux de tous ; mais à conserver avec soin la grâce du baptême et la fleur de la virginité.

Les causes opposées produisent des effets opposés ; ainsi, comme une vie pure et bien réglée mérite en ce point un heureux sort[[863]](#footnote-864), une vie impure et dissolue en attire un malheureux : et il est juste que celui qui soupire après une épouse bien chaste, soit chaste lui-même[[864]](#footnote-865). Mais c’est surtout pendant les fiançailles que les fiancés doivent bien prendre garde à ne pas donner la moindre atteinte à la chasteté, pour ne mettre point d’obstacle à la grâce du sacrement, dans un temps que l’Église leur donne pour s’y disposer, comme le temps du noviciat est donné aux novices pour se préparera la profession. Au reste, ils seraient dans une erreur bien grossière et dangereuse, si, sous prétexte de leurs fiançailles, ils croyaient pouvoir faire innocemment des choses mauvaises d’elles-mêmes. Il n’y a que le mariage qui puisse justifier les démonstrations passionnées, et les autres actions de cette nature.

D. En quoi consiste la dépendance ?

R. À ne pas promettre de se marier sans le consentement de ses parents, ou, s’ils sont morts, des plus proches parents, à moins que ceux-ci ne refusent par passion ou par intérêt. {350}

Comme le mariage est une des actions les plus importantes de toute la vie, puisqu’il s’agit de s’attacher à une personne jusqu’à la mort, et des plus difficiles, puisque si dans les autres la raison a toute sa liberté, dans celle-ci elle est souvent captive d’une passion violente et indiscrète, c’est au père et à la mère que Dieu en a commis le soin[[865]](#footnote-866). Par conséquent, les jeunes gens et les jeunes personnes qui s’y engagent par promesse à leur insu ou contre leur volonté, manquent notablement contre le respect qu’ils doivent avoir pour eux, et s’attirent par là de grands malheurs. Il est bon aussi de consulter là-dessus son père spirituel.

D. Quelles sont les dispositions dont il faut accompagner la célébration des noces ?

R. La grâce, la prière et la tempérance.

Il faut : 1° se mettre en état de grâce par une bonne confession, et même par une confession générale, si le directeur le trouve à propos : recevoir le sacrement du mariage en état de péché c’est un sacrilège, et un sacrilège que Dieu punit par la permission des désordres et quelquefois même des maléfices qui troublent l’état conjugal.

2° Faire des prières extraordinaires soutenues de quelque jeûne. C’est le moyen d’appeler Jésus-Christ à ses noces, et d’obtenir de lui, par l’entremise de sa charitable Mère, le vin d’un amour saint, chaste et constant, avec les autres grâces nécessaires que la prière attire comme l’aimant attire le fer[[866]](#footnote-867). {351}

3° Prendre soin que le festin des noces soit fait, comme celui des noces de Tobie et de Sara, dans la crainte du Seigneur[[867]](#footnote-868), afin de ne pas déshonorer par des débauches et des dissolutions un sacrement qui est d’autant plus digne de vénération qu’il est très grand dans ses effets, comme nous avons dit, et très mystérieux dans ses cérémonies[[868]](#footnote-869). Car la jonction des mains représente l’union inviolable de l’époux et de l’épouse, qui se donnent réciproquement l’un à l’autre. L’étole que le prêtre leur met sur la tête en forme de croix, marque l’obligation qu’ils contractent de partager entre eux les peines et les fatigues de cet état. L’anneau est comme un gage inviolable de la fidélité qu’ils se promettent mutuellement en la présence de Dieu, des hommes, et des anges. La bénédiction du prêtre sert à leur obtenir la grâce de trouver leur repos et leur salut dans l’état conjugal.

D. Dans quelles dispositions faut-il entrer après la célébration du mariage.

R. Il faut faire en sorte d’attirer la bénédiction de Dieu sur cet état nouveau, le remercier, ou se soumettre à lui selon qu’on a bien ou mal rencontré, rendre ses devoirs à sa famille.

1° Il serait à souhaiter que les nouveaux mariés suivissent l’ordre que donna saint Raphaël à Tobie de garder la continence pendant trois jours[[869]](#footnote-870), afin de mériter par cette louable pratique que Dieu bénisse leur mariage : au moins ne peuvent-ils pas se dispenser d’y employer la prière et l’aumône. {352} 2° L’heureux succès d’un mariage est aussi incertain que celui de la navigation : c’est, dans le sentiment de Sénèque, un objet de souhait plutôt que d’espérance ; aussi demande-t-il des actions de grâces tout extraordinaires. Si l’on y est malheureux, ce ne sera ni par des emportements, ni par des malédictions, ni par des murmures que l’on adoucira l’amertume de ce calice, il faudra le boire malgré qu’on en ait ; mais par une humble soumission aux ordres de la divine Providence, par une patience invincible, et par la souffrance de ses peines en esprit de pénitence. Faire ainsi de nécessité vertu, c’est tirer, à l’imitation de Dieu, le bien du mal, les fleurs des épines, et les raisins des ronces. 3° Une fidélité inviolable à remplir ses devoirs envers sa famille entière, fidélité dont nous parlerons en expliquant le quatrième commandement, est absolument nécessaire pour jouir d’une profonde paix dans l’état du mariage.

#### FRUITS.

##### Pour les parents.

Je désire, ô mon Dieu, choisir à chacun de mes enfants appelés au mariage une personne qui vous craigne. Je désire les laisser en ce point dans une entière liberté.

##### Pour les jeunes gens.

Mon Dieu, c’est principalement pour accomplir votre sainte volonté que je veux me marier. Donnez-moi, s’il vous plaît, le parti que vous savez m’être le plus convenable.

##### Pour les personnes mariées.

J’ai bien du regret, ô mon Dieu, des fautes que j’ai commises dans mon mariage, et je vous en offre les travaux eu pénitence. Que j’en remplisse, s’il vous plaît, fidèlement les obligations. {353}

#### EXEMPLES.

Isaac laissa tout le soin de son mariage à son père Abraham et fut béni de Dieu (Gen., XXIV) ; son fils Ésaü s’attira sa malédiction par une conduite toute contraire. (Gen., XXVI.) La charité mérita à Rébecca l’honneur d’avoir Isaac pour mari ; la pudeur la voila dans leur première entrevue (Gen., XXIV) ; se présentant à lui, elle n’avait d’autre parure que ses vertus[[870]](#footnote-871). Esther, qui n’usait ni de fard ni de vains ornements comme ses compagnes, mérita par sa modestie d’être choisie par Assuérus pour son épouse et pour reine de tous ses États. (Esth., II.) Les sept premiers maris de Sara furent étranglés par le démon la première nuit de leurs noces, parce qu’ils n’envisageaient dans le mariage que le plaisir brutal. (Tob., VI.) Sainte Cécile se prépara à ses noces par trois jeûnes, par l’âpreté d’un rude cilice, et par de ferventes prières. Une si sainte préparation lui mérita la grâce de changer heureusement le cœur de son époux Valérien, à qui elle persuada dès la première nuit de s’aller faire baptiser ; après quoi, de loup furieux qu’il était, il revint la trouver comme un doux agneau qui, bien loin d’attenter à sa pureté virginale, n’eut pour elle que de la vénération. Et un ange revêtu de lumière leur fit présent la même nuit, de la part du Roi des vierges, de deux guirlandes composées de lis et de roses, leur recommandant d’en conserver l’éclat par une pureté inviolable : Istas corónas immaculáto corde custodíte. {354}

Sainte Brigitte et Ulse son mari passèrent après leurs noces un an entier dans la continence, et pendant toute cette année cherchèrent à attirer par des prières et de grandes aumônes la céleste rosée, tant sur leur mariage, qui ne fut jamais troublé par la discorde, que sur leurs enfants, qui se signalèrent tous par leur vertu.

FIN DE LA SECONDE PARTIE. {355}

# 

# TROISIÈME PARTIE

DE LA PRIÈRE

Si les sacrements sont des sources de grâce, la prière est le canal par où elle découle dans nos âmes ; et après qu’on les a dignement reçus, il n’est point d’exercice plus nécessaire pour vivre chrétiennement que de bien prier ; ainsi il semble qu’il est à propos de traiter de la prière, aussitôt après avoir traité des sacrements.

## PREMIÈRE INSTRUCTION

De la prière en général, de l’oraison dominicale, et de la salutation angélique

### PREMIÈRE DOCTRINE

De la prière en général

D. Qu’est-ce que la prière ?

R. La prière est une élévation de l’âme à Dieu, pour lui demander sa grâce, ou pour lui rendre nos louanges. {356}

Il est vrai qu’à proprement parler, la prière n’est autre chose qu’une ardente et respectueuse demande que l’on fait à Dieu de quelque faveur[[871]](#footnote-872) ; néanmoins l’usage commun emploie aussi ce mot pour exprimer les hymnes sacrés qu’on chante en son honneur[[872]](#footnote-873). Et parce qu’afin de prier et de louer le Seigneur, il faut lui être uni en esprit, le caractère propre de la prière, c’est d’élever l’âme au Très-Haut[[873]](#footnote-874), employant à cet effet les saintes pensées et les dévotes affections, qui sont comme les deux ailes avec lesquelles l’âme s’envole vers son divin Époux, et les deux bras dont elle l’embrasse, mais si heureusement, que semblable au fer qui est changé en feu parmi les flammes, ainsi l’homme est transformé en Dieu dans le commerce qu’il a avec lui par la prière[[874]](#footnote-875).

D. Quels biens faut-il demander à Dieu ?

R. Des biens spirituels, comme la grâce, les vertus et la gloire.

La raison en est qu’après la bonté de Dieu, le principal appui de la prière c’est la passion du Sauveur, qui a souffert pour nous mériter non des biens temporels, mais un bonheur éternel.

D. Ne peut-on pas lui demander aussi des biens temporels ?

R. On le peut, mais à condition qu’ils doivent servir à notre salut, et qu’il plaise à Dieu de nous les accorder[[875]](#footnote-876).

Sans cette condition, ce serait imiter un fou qui demanderait une épée pour se l’enfoncer dans le sein. {357} Ce fut avec une entière résignation que le Sauveur pria son Père de l’exempter du calice amer de la passion. Quand nous serions en état de posséder tous les biens de la terre joints ensemble, il vaudrait mieux y renoncer que de perdre, je ne dis pas le ciel, mais même un seul degré de gloire.

D. La prière nous est-elle nécessaire pour être sauvés ?

R. Elle nous est nécessaire d’une nécessité indispensable.

Pour obtenir le salut, il faut connaître le bien, il faut l’aimer, le faire et y persévérer. Or c’est ce que nul ne peut sans le secours de Dieu, et nul ne peut mériter le secours que par la prière[[876]](#footnote-877), qui est un trésor inépuisable des dons célestes, une source abondante de toute sorte de biens[[877]](#footnote-878), la solide nourriture de l’âme[[878]](#footnote-879), et comme la respiration du chrétien, qui par sa vertu fait sortir de son cœur l’air corrompu du siècle, et y attire l’esprit sanctifiant de la grâce[[879]](#footnote-880), mais avec tant de force, que Dieu même semble ne pouvoir pas résister à une prière bien faite[[880]](#footnote-881). La prière surmonte l’invincible, elle attache le Tout-Puissant, elle le force, pour le dire ainsi, de nous faire miséricorde[[881]](#footnote-882).

D. Quand faut-il prier ?

R. Il faut prier en tout temps ; mais principalement le matin, à midi, le soir, dans les tentations et dans les afflictions. {358}

S’appliquer pour l’amour de Dieu aux occupations de son état, c’est prier[[882]](#footnote-883), et en ce sens la prière doit être continuelle[[883]](#footnote-884). Mais comme on monte l’horloge de temps en temps, il est aussi du devoir d’un chrétien de vaquer à ce saint exercice à certaines heures, surtout le matin, à midi et le soir, comme faisait David, tout chargé qu’il était de la conduite d’un grand royaume. (Ps. LIV.) Et alors il est à propos de continuer la prière autant qu’il est nécessaire pour allumer dans son cœur le feu de la dévotion. Que si la trop longue continuation cause du dégoût, il faut, dit saint Thomas, l’interrompre et la remettre à un autre temps. (2. 2. q. 83, a. 14.) De plus, comme dans l’attaque imprévue d’une place faible le gouverneur demande promptement des forces au prince ; ainsi jamais il ne faut manquer au temps de la tentation d’implorer soudain le secours de Dieu. C’est avec le bouclier de la prière que nous repoussons les suggestions diaboliques[[884]](#footnote-885), tandis que sans cette aide nous y succombons[[885]](#footnote-886). Enfin la prière est encore nécessaire au temps des tribulations[[886]](#footnote-887), puisqu’elle nous sert de boulevard contre leur violence[[887]](#footnote-888).

D. Où faut-il prier ?

R. Il faut prier à la maison, aux champs, en chemin, partout ; mais particulièrement en des lieux écartés, et dans l’église.

Le monde étant comme un temple magnifique où Dieu réside, il n’y a point d’endroit où l’on ne puisse et l’on ne doive prier[[888]](#footnote-889) ; néanmoins, quand on veut vaquer particulièrement à ce saint exercice, il est bon de choisir un lieu retiré. {359} La solitude, en effet, est un port tranquille qui nous éloigne des troubles que cause le tumulte du monde, un asile assuré contre les divagations de l’esprit, le temple de la piété et le centre de ceux qui veulent s’unir à Dieu. Mais comme l’Église est une maison de prière, le sanctuaire de la Divinité, la porte du ciel, et le soutien de l’échelle par où les anges montent et descendent pour présenter nos vœux à Dieu et pour nous apporter ses dons, l’Église est aussi le lieu le plus propre pour offrir ce sacrifice à sa divine Majesté. C’est là que le Seigneur tient ses yeux ouverts sur nous, qu’il tient ses oreilles attentives à nos prières[[889]](#footnote-890).

D. Combien y a-t-il de sortes de prières ?

R. Il y en a deux : la prière vocale et la prière mentale.

La prière est une espèce de tribut que les chrétiens rendent à Dieu ; cet honneur ne serait pas entier s’ils ne lui consacraient et le corps par la prière vocale, et l’esprit par la prière mentale.

D. Qu’appelez-vous prière vocale ?

R. C’est celle qui se fait de bouche, en y joignant néanmoins l’attention du cœur.

Sans cette attention, la prière vocale est inutile[[890]](#footnote-891). Saint Thomas remarque même que si on laisse d’être attentif, parce que l’on prie vocalement, il faut s’arrêter. (2. 2. q. 83, art. 12.) Nous apprenons par là à ne pas nous charger de prières vocales, dont la trop grande multitude accable l’esprit et empêche l’attention ; nous apprenons de plus à ne pas attendre, pour les réciter, jusqu’au soir ; car la lassitude cause des distractions et attire le sommeil. {360}

D. Qu’appelez-vous prière mentale ?

R. C’est celle par laquelle, sans rien dire de bouche, on applique son esprit à la considération d’un vice, d’une vertu, d’une vérité, d’un mystère, pour exciter la volonté à produire de pieuses affections et à former de bonnes résolutions.

La prière mentale, ou méditation, est un ouvrage de l’entendement et de la volonté. L’entendement y concourt par la considération, la volonté par les affections et les résolutions. On la divise en oraison de discours, qui emploie les raisonnements de l’esprit, pour exciter de saints mouvements dans le cœur ; en oraison affective, qui consiste principalement en saintes et dévotes affections ; en oraison d’union, dans laquelle l’âme, s’attachant à Dieu par un simple regard, admire ce divin objet, l’aime, le goûte et se repose en lui.

D. La prière mentale est-elle fort nécessaire et fort utile ?

R. Elle l’est à un point qui ne se peut bien comprendre.

Sa nécessité vient de ce que notre volonté ne se porte jamais à rien d’inconnu, et dès lors il nous est très difficile, pour ne pas dire impossible, d’entrer dans les sentiments de piété que notre sainte religion inspire, de remplir les devoirs auxquels elle engage, et d’en pratiquer les exercices, si nous n’en considérons les vérités par de sérieuses méditations. Il en est, dit Grenade, de nos mystères comme d’une lettre qui apprendrait à un père la mort de son fils unique : cette lettre ne ferait aucune impression sur son cœur jusqu’à ce qu’il l’ait ouverte et lue. Si le monde est rempli de toute sorte de crimes, cela vient principalement de l’irréflexion[[891]](#footnote-892) ; {361} on n’accomplit pas ce point de la loi, qui porte de méditer sur les dix commandements, à la maison et aux champs, de jour et de nuit[[892]](#footnote-893). Mais la pratique de la méditation ne nous est pas moins avantageuse que nécessaire : elle sert de flambeau à notre âme, d’œil à notre conduite, de guide à nos démarches ; elle purifie, comme dit saint Bernard, nos pensées, modère nos passions, perfectionne nos œuvres, corrige nos défauts, règle nos mœurs, et met un ordre convenable dans tous les mouvements de notre vie tant intérieurs qu’extérieurs (lib. 1 de Confid., c. VII) ; enfin elle étouffe dans nos cœurs le feu de la concupiscence et y allume le feu de la charité, comme une certaine fontaine, dont parle Pline, qui éteignait les flambeaux allumés et qui allumait les flambeaux éteints.

D. Tous les fidèles sont-ils capables de vaquer à la méditation ?

R. Tous, et jusqu’aux plus grossiers.

C’est aux simples que le Saint-Esprit, qui est le principal ouvrier de la prière, se communique[[893]](#footnote-894). Leurs lumières sont bien souvent plus pures que celles des savants, car elles ne sont pas corrompues par le mélange des lumières acquises. Pour bien méditer, il suffit, après avoir invoqué le père des lumières, de lire quelques lignes d’un livre de dévotion, pour les bien repasser ensuite, comme faisait sainte Thérèse dans ses aridités, ou, si l’on ne sait pas lire, de penser à une des quatre fins dernières, à un des mystères, de s’exciter en même temps à des affections conformes au sujet. {362} Quand on sent son cœur échauffé, il faut s’efforcer de produire extérieurement ces affections, de former une forte résolution de les effectuer, de demander cette grâce de tout son cœur, et mettre ensuite la main à l’œuvre dans les occasions, pour ne pas faire outrage à la grâce et se rendre plus coupable en y manquant[[894]](#footnote-895). Pour bien méditer, il n’y a qu’à suivre cette conduite. Tout le monde en est capable, surtout si l’on travaille à bannir de l’esprit les soins superflus pour les choses de la terre[[895]](#footnote-896).

#### FRUITS.

Soyez à jamais béni, ô Dieu de mon cœur, de ce que vous souffrez et désirez même que je m’entretienne avec vous par la prière.

Je cesserai plutôt de respirer que de prier. Donnez-moi, je vous prie, l’esprit d’oraison.

#### EXEMPLES.

Anne a recours à la prière dans sa stérilité (I Reg., I), Susanne dans son angoisse (Daniel, XIII) ; Isaac médite dans son champ (Gen., XXIV) ; Ézéchias prie dans son lit (IV Reg., XX) ; David se lève à minuit pour louer Dieu. (Ps. CXVIII.)

Les genoux de saint Jacques le Mineur avaient acquis la dureté de la peau du chameau, tant il était assidu à ce saint exercice ; saint Barthélémy fléchissait les siens devant Dieu cent fois le jour et cent fois la nuit ; saint Antoine, après avoir passé la nuit entière dans l’oraison, se plaignait le matin au soleil de ce qu’il venait l’interrompre.

Lorsque saint Dominique était en voyage, il s’occupait ou à chanter des hymnes ou à méditer ; arrivant dans un lieu, sa première visite était celle du saint Sacrement ; pendant son séjour dans les couvents, le marchepied de l’autel était son lit ordinaire. {363} Saint Pascal Baylon, pauvre berger, se tenait, en gardant son troupeau, incessamment occupé en Dieu par l’oraison mentale ou par des prières vocales ; il disait chaque jour son rosaire tout entier.

### SECONDE DOCTRINE

Des qualités de la prière

D. D’où vient que nous prions si souvent sans être exaucés ?

R. C’est que nous ne prions pas par Jésus-Christ ni avec les autres dispositions requises.

Dieu prenant plus de plaisir à donner que nous à recevoir[[896]](#footnote-897), et s’étant engagé à nous accorder toutes nos demandes[[897]](#footnote-898), il faut sans doute en attribuer le refus aux défauts que nous commettons dans nos prières[[898]](#footnote-899). Nous sommes assez malheureux pour faire quelquefois des péchés même en priant[[899]](#footnote-900), et pour nous rendre ainsi, par un désordre bien étrange, plus criminels dans un exercice qui devrait servir à l’expiation de nos crimes. Le premier de nos défauts, c’est de ne pas imiter l’Église, qui fait toutes ses demandes par Jésus-Christ[[900]](#footnote-901). C’est par ce divin médiateur que nous devons de toute nécessité aller à Dieu ; {364} c’est par lui que nous devons présenter à Dieu toutes nos requêtes, priant par son mouvement, demandant toutes choses en son nom et en vertu de ses mérites, et animant nos prières de cet esprit de respect et de ferveur dont les siennes étaient animées, comme on peut en juger par celle qu’il fit au jardin des Oliviers, où, par l’impression de cet esprit, il se prosterna la face contre terre et répandit une sueur de sang. Tam veheménter Salvátor orábat, ut sánguinis guttæ prorúmperent. (Hieron.)

D. Quelles sont les autres conditions de la prière ?

R. Il y en a six principales : la préparation, l’humilité, l’attention de l’esprit, la dévotion du cœur, la confiance, la persévérance.

La prière demande : 1° une préparation convenable, car elle est adressée à un Être d’une majesté infinie, et elle tient tout le ciel en suspens[[901]](#footnote-902) ; 2° l’humilité, parce que c’est par ce petit cheveu comme par une flèche aigüe qu’elle blesse le cœur de Dieu, pour en faire découler ses grâces[[902]](#footnote-903) ; 3° l’attention, parce que la volonté ne peut pas s’élancer vers Dieu, s’il ne lui est rendu présent par la pensée[[903]](#footnote-904) ; et Dieu n’entend pas nos prières, quand nous-mêmes nous n’y sommes pas attentifs[[904]](#footnote-905) ; 4° la dévotion, parce que la prière doit être comme l’encens qui, partant du cœur comme d’un autel sacré, s’élève jusqu’au ciel et le récrée par la suavité de son odeur[[905]](#footnote-906) ; or notre prière ne peut ainsi monter au ciel si notre cœur n’est embrasé du feu de la dévotion, de même que l’encens qui n’est pas mis sur des charbons ardents ne peut point exhaler de parfum ; {365} 5° la confiance[[906]](#footnote-907), parce que cette vertu marque une haute idée de la miséricorde de Dieu, et qu’elle a dès lors un pouvoir merveilleux d’obtenir de sa libéralité l’abondance des grâces, dont la défiance chancelante arrête entièrement le cours[[907]](#footnote-908) ; 6° la persévérance, car si les plus inflexibles sont forcés de se rendre à une longue importunité, que n’obtiendra pas notre confiance dans la prière d’un Dieu si libéral[[908]](#footnote-909) ?

D. En quoi consiste la préparation ?

R. Elle consiste dans un recueillement de quelques instants, un acte de contrition, et l’invocation du Saint-Esprit.

1° Le recueillement est nécessaire pour écarter de la prière les pensées vagabondes qui en troubleraient la pureté ; il se fait par une courte réflexion sur l’importance de la prière ; 2° l’acte de contrition, afin de purifier notre cœur du péché ; autrement notre prière serait inutile, comme la balle qui demeurant dans la plaie empêche l’effet des médicaments, pleine de honte et de confusion comme le serait une demande faite à notre ennemi mortel[[909]](#footnote-910), et abominable, au moins quand le pécheur qui prie demeure toujours obstiné dans ses crimes[[910]](#footnote-911) ; 3° l’invocation du Saint-Esprit, parce que c’est à lui seul qu’il appartient et de nous inspirer ce que nous devons demander, {366} et de nous apprendre de quelle manière nous devons faire nos demandes[[911]](#footnote-912).

D. En quoi consiste l’humilité ?

R. Elle consiste dans un respect extérieur et intérieur très profond.

Saint Augustin, parlant du respect extérieur, dit qu’il faut prier dans la même posture que si l’on était au milieu de la cour céleste devant le trône de Dieu. (Manuel, c. XIX.) S’asseoir sans nécessité en priant, est une grande irréligion ; c’est comme un reproche que l’on fait à Dieu, que sa conversation est fatigante[[912]](#footnote-913). Le respect intérieur nous fait paraître devant le Seigneur dans un esprit d’anéantissement, tout saisis d’une sainte frayeur, tout pénétrés de notre indignité en présence d’une si haute majesté ; comme de malheureux criminels qui ne méritent point de grâce, comme de pauvres mendiants qui demandent quelque petite aumône, enfin comme des chiens qui se contentent des miettes qui tombent de la table des enfants.

D. En quoi consiste l’attention de l’esprit ?

R. À ne penser, autant qu’il est possible, qu’à celui que nous prions, et aux choses que nous lui demandons.

Il y a, selon saint Thomas, deux sortes d’attentions : l’attention virtuelle, qui existe quand au commencement de la prière on a eu l’intention d’y être attentif, bien que dans la suite on souffre par fragilité et sans sa faute des distractions ; et l’intention actuelle, qui existe quand on pense actuellement en priant, soit au sens des paroles, soit à quelque mystère, soit à Dieu en général. {367} Les distractions longues et pleinement volontaires ruinent l’attention virtuelle, elles ôtent à la prière sa vertu, comme les branches fort multipliées l’ôtent à l’arbre ; elles rendent celui qui prie muet en parlant, plus aride et endurci qu’il n’était[[913]](#footnote-914), et coupable d’un nouveau péché. Les divagations involontaires de l’esprit n’enlèvent pas à la prière la vertu d’obtenir la grâce et de mériter la gloire, elles lui ravissent néanmoins le fruit d’une certaine douceur, d’une certaine dévotion qu’elle répand dans l’âme quand l’attention est actuelle. Ce fruit est d’une utilité merveilleuse et d’une suavité ineffable ; aussi devons-nous travailler de toutes nos forces à avoir cette attention actuelle. Pour nous procurer un si grand bien, il est nécessaire que nous fermions pendant la prière nos yeux et nos oreilles à toutes sortes d’objets extérieurs, que nous entrions selon l’ordre exprès du Sauveur dans notre chambre[[914]](#footnote-915), c’est-à-dire dans notre cœur. Cela fait, considérant ce cœur comme un temple animé où Dieu réside par une présence réelle et effective[[915]](#footnote-916), il faut que nous lui adressions là nos supplications, que nous employions tout ce que nous avons de force et de vigueur pour arrêter la légèreté de notre esprit, et que nous pensions uniquement au sujet de notre prière et à cette majesté infiniment redoutable à qui nous parlons. Prier de la sorte, c’est prier de tout son cœur ; mais c’est à quoi plusieurs manquent, c’est ce que très peu font[[916]](#footnote-917).

D. En quoi consiste la dévotion du cœur ?

R. C’est à faire nos demandes avec une grande ardeur et un vif désir d’en obtenir l’effet. {368}

Dieu est un feu consumant ; il faut, pour en être entendu, parler un langage tout de feu. C’est la ferveur qui donne à la prière la force de monter jusqu’au trône de la Divinité, comme la chaleur élève les vapeurs jusqu’à la moyenne région de l’air ; c’est elle qui la fait triompher du Tout-Puissant[[917]](#footnote-918), qui rend ce saint holocauste parfait[[918]](#footnote-919) ; en un mot, c’est elle qui entretient l’heureux commerce de l’âme avec Dieu, bien mieux que les longues oraisons faites sans dévotion[[919]](#footnote-920).

D. En quoi consiste la confiance ?

R. C’est à attendre sans balancer l’effet de notre prière en vue de la bonté de Dieu et des mérites de Jésus-Christ.

Dieu a tant de bonté pour nous, qu’il regarde les prières que nous lui adressons comme des bienfaits[[920]](#footnote-921) ; notre salut lui est aussi cher que s’il en devait retirer quelque avantage[[921]](#footnote-922). Un seul soupir du Sauveur suffisait pour racheter des millions de mondes ; cependant, non content de s’être fait fils de David pour nous faire enfants de Dieu[[922]](#footnote-923), de s’être donné tout à chacun de nous, de s’être tout employé pour chacun de nous[[923]](#footnote-924), il a bien voulu répandre tout son sang et mourir sur une croix pour nous. Qui donc n’espérera, après une telle bonté et de tels mérites, de recevoir l’effet de ses prières, quelque indigne qu’il en soit ? {369} Que pourra refuser, à ceux qui le prient, celui qui s’est donné lui-même à ceux qui ne l’en prient pas et qui s’est sacrifié pour eux[[924]](#footnote-925) ? Cette confiance s’affermit beaucoup par le pardon des ennemis, et par le soulagement des pauvres[[925]](#footnote-926).

D. En quoi consiste la persévérance ?

R. À continuer notre prière jusqu’à ce que nous soyons exaucés.

Si Dieu n’accomplit pas d’abord nos demandes, c’est : 1° pour accroître notre désir et préparer ainsi notre cœur à recevoir ses grâces[[926]](#footnote-927) ; 2° pour exercer notre amour, et nous départir ensuite ses dons à pleines mains, comme une mère pour éprouver l’amour de son enfant se cache pour quelque moment derrière un rideau, puis va au-devant de lui les bras étendus et le sein ouvert ; 3° pour avoir le plaisir de nous voir incessamment heurter à la porte de sa miséricorde ; car l’importunité lui plaît autant qu’elle déplaît aux hommes[[927]](#footnote-928), et s’il y a en ce point quelque chose à craindre, c’est de ne lui être pas assez, importuns, et de nous laisser vaincre à ses premiers refus. C’est à quoi nous devons bien prendre garde, n’abandonnant jamais la prière qu’après en avoir obtenu l’effet, comme la poule qui ne quitte jamais ses œufs tant qu’elle ne les a pas fait éclore.

#### FRUITS.

Mon Dieu, j’ai bien de la confusion et du regret de mes distractions et de mes irrévérences épouvantables dans mes prières passées. {370}

Donnez-moi, s’il vous plaît, votre divin Esprit, mon Dieu, afin qu’il m’apprenne à mieux prier à l’avenir, et que je n’irrite plus votre justice en voulant fléchir votre miséricorde.

#### EXEMPLES.

Le patriarche Abraham s’anéantit devant Dieu avant de le prier[[928]](#footnote-929). Moïse arrête le bras de sa justice par la ferveur de sa prière[[929]](#footnote-930). Le publicain obtient de sa bonté le pardon de ses crimes par l’humilité intérieure et extérieure de la sienne[[930]](#footnote-931). La Cananéenne obtient de lui, malgré ses premiers refus, tout ce quelle veut, par la persévérance à le prier[[931]](#footnote-932).

Sainte Monique pria si longtemps et avec tant de constance pour la conversion d’Augustin cette bonté suprême, qu’elle l’obligea enfin de se rendre à la voix et aux gémissements de son cœur. (Aug., Conf., l. III, c. XI.)

Saint Bernard, entrant dans l’église, avait coutume de dire : Pensées du monde, demeurez ici jusqu’à mon retour ; si j’ai besoin de vous, je vous reprendrai.

Saint Dominique faisait ses prières avec tant de recueillement, que le diable ayant une nuit détaché de la voûte de l’église une pierre qui effleura ses oreilles pendant qu’il priait, son attention n’en fut nullement troublée. Il réveillait sa ferveur par différentes postures, se tenant tantôt à genoux, tantôt debout, tantôt prosterné à terre, quelquefois les mains jointes, quelquefois les étendant en forme de croix et les élevant au ciel. Jamais ce saint ne demanda aucune grâce particulière à Dieu qu’il ne l’obtint, tant sa confiance était ferme. {371}

Sainte Catherine de Sienne, voyant son oratoire renversé par la mauvaise humeur de sa mère, s’en bâtit un nouveau au centre de son cœur ; elle s’y représentait son divin époux, comme sur son trône, et s’élançait vers lui presque sans relâche par des soupirs amoureux, au milieu de tous les embarras du ménage dont on l’avait chargée.

Cette vierge séraphique demandant à son divin Maître, dans un entretien familier qu’elle eut un jour avec lui, d’où venait qu’il paraissait maintenant plus réservé à découvrir ses secrets aux hommes qu’il ne l’était autrefois. « C’est, lui répondit-il, qu’ils ne s’approchent pas de moi pour m’écouter, mais pour me parler, et ils me parlent tant, qu’ils ne me donnent pas le temps de leur rien dire. »

### TROISIÈME DOCTRINE

De l’oraison dominicale

D. Quelle est la meilleure de toutes les prières ?

R. C’est l’Oraison dominicale.

Son excellence se prend : 1° de son auteur, qui est le Fils de Dieu même ; 2° de son efficacité, car si nous obtenons tout ce que nous demandons au nom de Jésus, que n’obtiendrons-nous pas en y ajoutant sa prière ? par un privilège spécial, elle monte au ciel avec une extrême vitesse[[932]](#footnote-933) ; 3° de sa matière, car elle contient en abrégé toute la doctrine de l’Évangile[[933]](#footnote-934) ; {372} 4° de l’arrangement de ses parties, puisqu’elle apprend par leur ordre divin à régler nos désirs[[934]](#footnote-935).

D. Quelles sont les parties de l’Oraison dominicale ?

R. Elles sont au nombre de quatre : la première indique les dispositions qui la doivent accompagner ; la deuxième renferme les demandes qui concernent notre fin dernière ; la troisième, celles qui nous obtiennent les moyens d’y arriver ; la quatrième, celles qui ôtent les obstacles.

L’union fraternelle, la confiance en Dieu, l’attention et le respect sont les dispositions d’une parfaite prière, mais ce sont aussi les impressions que font dans nos âmes les premières paroles de l’Oraison dominicale. Nous pouvons nous élancer vers Dieu, qui est notre fin dernière, par un zèle ardent pour la gloire de son nom et par un vif désir de la possession de son royaume, et c’est ce que portent les deux premières demandes. Pour mériter ce bonheur, il est nécessaire que nous accomplissions la volonté de Dieu, et que Dieu nous favorise de sa grâce, et voilà le sujet des deux suivantes. Enfin, le péché, les tentations et les misères de cette vie mal ménagées sont les trois grands obstacles de notre salut, et nous prions Dieu, dans les trois dernières, de nous en affranchir ou de nous en préserver.

D. Qu’est-ce que notre divin Maître nous apprend par la première parole de cette prière : notre.

R. Il nous apprend à demander pour les autres les mêmes grâces que nous demandons pour nous.

Comme la charité nous unit tous dans un même corps, elle exige aussi que nous priions les uns pour les autres ; {373} ce qui donne à notre prière et plus de mérite et plus d’efficacité[[935]](#footnote-936).

D. Que nous apprend-il par ce mot Père.

R. Il nous apprend à espérer avec une fermeté inébranlable que nous serons exaucés.

Dieu est le père commun de tous les hommes, puisqu’il leur a donné l’être ; mais il est d’une manière particulière celui des justes : ils sont élevés, en effet, à la participation de sa nature par la grâce qui en est un rayon et un écoulement, et d’ailleurs, du moment qu’ils sont orphelins à l’égard du monde qui est le père des enfants du siècle, du moment qu’ils le regardent comme mort pour eux, Dieu veut bien prendre la qualité de Père à leur égard et en remplir tous les devoirs[[936]](#footnote-937). C’est là ce qui doit animer leur confiance ; car si les pères selon la chair, dit le Sauveur (Matth., IV), tout méchants qu’ils sont, accordent de bonnes choses à leurs enfants, à combien plus forte raison le Père céleste donnera-t-il les vrais biens aux siens qui les lui demandent, lui qui est plus véritablement leur père, et qui a pour eux un cœur infiniment plus tendre qu’aucun père[[937]](#footnote-938) ?

D. Pourquoi Dieu, qui est partout, nous fait-il ajouter, qui êtes dans les cieux ?

R. C’est pour nous inspirer l’attention et le respect.

Il nous inspire par ces paroles l’attention, en élevant nos pensées de la terre au ciel[[938]](#footnote-939) ; il nous inspire le respect, en nous donnant une haute idée de celui qui habite un si grand, si beau et si magnifique palais. {374}

D. Que signifie la première demande, votre nom soit sanctifié ?

R. Que Dieu soit connu, aimé et révéré de toutes les nations de la terre, et que nous le glorifiions nous-mêmes par la sainteté de nos pensées, de nos paroles et de nos œuvres.

Dieu possédant le comble de la gloire et la plénitude de la sainteté, n’en peut recevoir aucun nouveau degré au dedans de lui-même ; il peut néanmoins être glorifié et sanctifié, et il l’est en effet au dehors, tant par l’étendue et la pompe de son culte que par la sanctification de notre âme, qui est son image[[939]](#footnote-940), et c’est là le sujet de la première demande.

D. Quel est le sens de la deuxième, que votre règne arrive ?

R. Que pendant cette vie Dieu règne en nous par la grâce, et qu’après la mort nous régnions avec lui par la gloire.

Dieu règne dans nos cœurs par la grâce, lorsqu’ils sont affranchis de la tyrannie du péché et soumis à la loi divine. Nous régnerons dans le ciel par la gloire, si nous avons le soin de mériter ce royaume bienheureux par une fervente pratique des vertus, de l’acheter par des aumônes, de le gagner par la patience, et de le conquérir par une glorieuse victoire sur le monde, sur le démon et sur la chair, mais non autrement : ce royaume ne se prend que par violence[[940]](#footnote-941) ; il n’est promis qu’aux fervents[[941]](#footnote-942), et la conquête en est difficile[[942]](#footnote-943).

D. Quel est le sujet de la troisième demande, que votre volonté soit faite sur la terre comme au ciel ?

R. Que nous nous conformions ici-bas à la volonté de Dieu, comme les esprits bienheureux s’y conforment là-haut. {375}

Nous ne demandons donc pas que Dieu fasse ce qu’il veut ; car qui peut lui résister ? mais que nous puissions faire et endurer tout ce qu’il veut, par une parfaite soumission à son aimable volonté[[943]](#footnote-944). Cette soumission demande : 1° que nous accomplissions avec amour et promptitude tous les commandements qu’il nous fait, ou par lui-même, ou par nos supérieurs ; 2° que nous souffrions avec une résignation filiale tous les maux dont il lui plaît de nous affliger, qu’ils nous viennent de sa part ou de celle des créatures ; 3° que nous acquiescions humblement à toutes les dispositions de sa divine providence, sur nous et sur nos proches, sur les peuples et sur les États, dans les petites choses et dans les grandes.

Cette triple conformité à la volonté de Dieu fait la parfaite droiture du cœur[[944]](#footnote-945) ; elle nous élève à une perfection consommée[[945]](#footnote-946) ; c’est l’offrande la plus pure que nous puissions présenter à Dieu[[946]](#footnote-947) ; enfin, elle nous rend bienheureux par avance ; car nous faisant vouloir tout ce que Dieu veut, elle fait aussi, quoiqu’il nous arrive, que nous avons toujours ce que nous voulons, et ainsi nous sommes toujours contents[[947]](#footnote-948).

D. Que demandons-nous par la quatrième demande, donnez-nous aujourd’hui notre pain de chaque jour ? {376}

R. Nous demandons le pain matériel pour l’entretien de notre corps ; le pain de sa parole, de sa grâce et de l’Eucharistie pour le soutien de nôtre âme.

Nous apprenons aussi, par cette parole notre, à ne pas enlever le bien d’autrui, qu’il nous faudrait rendre sans en retirer d’autre fruit que notre crime[[948]](#footnote-949) ; par la suivante, pain, à ne pas désirer l’abondance, qui ne servirait qu’à nous rendre plus malheureux[[949]](#footnote-950) ; par celles-ci, de chaque jour, à ne pas nous empresser pour le lendemain, mais nous contenter d’une sage prévoyance[[950]](#footnote-951).

D. Que signifie la cinquième, pardonnez-nous nos offenses, comme nous pardonnons à ceux qui nous ont offensés ?

R. Que Dieu nous traite comme nous traitons ceux de qui nous avons reçu quelque injure.

Dans les autres vertus, Dieu se propose à nous pour modèle ; mais, dans le pardon des offenses, il veut se modeler sur nous[[951]](#footnote-952). Ainsi faire cette prière sans pardonner du cœur, c’est prier Dieu qu’il ne nous pardonne pas ; c’est nous attirer sa malédiction[[952]](#footnote-953). C’est là pour nous un puissant motif de nous réconcilier au plus tôt avec nos ennemis, et de leur donner, suivant l’ordre exprès du Sauveur : 1° notre cœur, par un amour sincère et qui étouffe tout sentiment de vengeance ; 2° notre langue, en priant pour eux, et les excusant au lieu de les blâmer et d’en médire ; 3° nos mains, en les saluant, en les servant, en leur faisant du bien selon leurs besoins et selon notre pouvoir. (Matth. V.) {377}

D. Quel est le sens de la sixième, et ne nous abandonnez pas à la tentation ?

R. Que Dieu ne permette pas que nous soyons tentés ; ou, s’il le permet, qu’il nous donne la force de vaincre la tentation.

Ce mot de tentation ne se prend pas ici pour une épreuve ou expérience, bien que ce soit là sa signification naturelle ; mais pour une sollicitation au mal ; sollicitation qui peut venir ou du monde par ses attraits, par ses exemples, par ses calomnies et par ses railleries[[953]](#footnote-954), ou du démon, par le pouvoir qu’il a de remuer les humeurs du corps, les passions de l’appétit sensitif et les fantômes de l’imagination, d’où les idées du mal passent dans l’esprit[[954]](#footnote-955) ; ou de la chair, par ses révoltes contre l’esprit[[955]](#footnote-956). Or, comme la gelée mortifie un peu le blé qui est en herbe, et lui fait en même temps jeter de profondes racines pour porter ensuite une moisson abondante, ainsi la tentation afflige à la vérité l’âme, mais c’est aussi pour elle une occasion d’acquérir une vertu plus solide par ses combats, et de mériter une couronne plus éclatante par ses victoires[[956]](#footnote-957). Si l’esprit tentateur est appelé un marteau[[957]](#footnote-958), c’est que le marteau rend le fer et plus ferme et plus beau en le battant. Aussi, bien qu’il ne faille pas s’engager témérairement dans la tentation, et que nous devions en fuir l’occasion comme la peste, dans la pensée de notre fragilité ; toutefois nous ne devons pas nous inquiéter quand nous nous voyons exposés aux plus abominables ; il faut la porter en paix, reconnaître notre propre misère, apprendre à compatir à celle des autres, et la combattre avec vigueur. {378} S’il s’agissait d’une tentation de blasphème, il serait mieux cependant de la mépriser ; pour celles d’impureté, il est plus à propos d’en divertir entièrement son esprit.

Quant aux armes nécessaires pour triompher de la tentation, ce sont : 1° de la prévoir, et de nous prémunir contre sa violence par la méditation, par la prière et par de fortes résolutions ; 2° d’en repousser les traits pendant l’attaque, soit par une prompte résistance, afin d’écraser d’abord la tête du serpent[[958]](#footnote-959), et de mettre ainsi notre âme en sûreté ; soit par des actes de renoncement, et surtout par des actes de la vertu contraire que nous ferons au moins dans la partie supérieure de l’âme. Bien que nous fassions ces actes sans aucun sentiment, et qu’ils nous paraissent même inefficaces et inutiles, ne laissons pas que de les faire ; car, de quelque manière que nous les produisions, ils témoignent que nous ne consentons pas à la tentation ; il en est de même quand cette tentation nous fait de la peine ; 3° de nous anéantir devant Dieu, et de reconnaître notre impuissance absolue à résister sans son secours à l’ennemi ; par là nous lui brisons ses armes[[959]](#footnote-960) ; 4° de nous réfugier par la prière et par quelque pieuse pensée, ou bien sous les ailes de Dieu, dont l’ombre nous garantira heureusement des ardeurs mortelles du siècle[[960]](#footnote-961), ou dans cette forte tour qui fait toute notre espérance, {379} c’est-à-dire Jésus-Christ, dont la protection nous mettra à couvert des attaques de Satan[[961]](#footnote-962), ou bien sous l’étendard de la croix, qui a une merveilleuse vertu pour nous rendre victorieux des ennemis de notre salut[[962]](#footnote-963), ou enfin dans le sein de la divine Marie, où nous n’avons rien à appréhender[[963]](#footnote-964).

D. De quels maux demandons-nous d’être affranchis par la dernière demande, mais délivrez-nous du mal ?

D. Des maux de coulpe et de peine, en cette vie et en l’autre.

L’on entend par les maux de coulpe les péchés mortels ou véniels ; par les maux de peine de l’autre vie, l’enfer et le purgatoire ; par ceux de la vie présente, la pauvreté, les maladies et l’infamie, dont nous demandons, ou d’être délivrés, si elles nous sont une occasion de péché, ou de les endurer en paix, et dans un esprit de pénitence, si elles nous sont des moyens pour le salut ?

D. Que signifient ces dernières paroles, Ainsi soit-il ?

R. Elles marquent un ardent désir d’obtenir l’effet de nos demandes.

Ce désir doit être plein de confiance, nous appuyant sur sa promesse de Jésus, que tout ce que nous demanderons à son Père en son nom, nous sera accordé. (Joan., XVI.)

#### FRUITS.

Grâces infinies vous soient rendues, ô divin Jésus, de nous avoir appris l’Oraison dominicale. Pardon, mon doux Jésus, du peu d’estime que j’en ai fait et de mon peu de dévotion pour une si excellente prière. {380}

Je désire, avec votre grâce, la préférer à toutes les autres, et la dire plus souvent et plus dévotement que je n’ai fait.

#### EXEMPLES.

Saint Grégoire de Tours rapporte avoir appris d’un bon solitaire nommé Calupan, qu’un diable s’étant un jour dressé sur lui sous la figure d’un vilain dragon, sans lui donner la liberté de remuer ni la langue, ni les mains, ni les pieds, il dit du cœur dans cette terrible gène l’Oraison dominicale : par la vertu de cette prière ses membres reprirent peu à peu leur première vigueur, et il recouvra le pouvoir de faire le signe de la croix, tant sur son corps que contre ce monstre, qui, ne pouvant résister à sa vertu, s’évanouit, et le laissa en repos. (In Vita sanctórum.)

Saint Hugues, évêque de Grenoble, ne pouvait jamais se rassasier de réciter cette admirable prière et d’en considérer le sens mystérieux ; dans une maladie qu’il eut, son serviteur la lui entendit répéter trois cents fois en fort peu de temps. Il représenta au saint prélat que cela pourrait augmenter son mal : « Tant s’en faut, lui repartit-il ; je m’en trouve, ce me semble, plus soulagé. »

### QUATRIÈME DOCTRINE

De la salutation angélique

D. Quelle est la prière la plus excellente après l’Oraison dominicale ?

R. C’est la Salutation angélique. {381}

L’Ave Maria emprunte cette excellence, 1° de ses auteurs, car ce fut l’ange Gabriel qui, annonçant à la sainte Vierge l’heureuse nouvelle de l’Incarnation, commença à sa louange ce céleste cantique ; sainte Élisabeth le continua, quand elle fut honorée de sa visite ; et l’Église y a ajouté la prière qui le termine ; 2° de sa matière, car elle contient un salut, des éloges et des demandes auxquels il ne se peut rien comparer ; 3° de son efficacité, car elle a un pouvoir merveilleux de sauver le monde, de guérir et de défendre les âmes, et de nous ouvrir les portes du paradis[[964]](#footnote-965).

D. Que marque le premier mot Ave, ou, Je vous salue ?

R. Il marque les sentiments dont nous devons être pénétrés en disant cette prière.

C’est-à-dire une haute estime de l’éminente sainteté de la Vierge, un profond respect pour sa grandeur incomparable, une extrême joie de son bonheur accompli.

D. Que signifie cet autre mot, Marie ?

R. Il veut dire Dame ou étoile.

C’est avec le plus grand sujet du monde que la Mère de Dieu porte ces deux glorieux titres. L’autorité souveraine de son divin Fils sur la terre et dans le ciel lui a mérité le titre de Dame et de Reine de toutes les créatures[[965]](#footnote-966). Elle est aussi une étoile, 1° par l’avantage qu’elle a eu d’enfanter son divin Fils sans nulle flétrissure ; de même que l’étoile envoie son rayon au dehors sans aucune corruption ; 2° par l’éclat de ses mérites et de ses exemples[[966]](#footnote-967) ; {382} 3° par la faveur qu’elle nous fait de nous guider et de nous conduire au port du salut parmi les flots des tentations dont nous sommes battus sur la mer orageuse de ce monde[[967]](#footnote-968).

D. Expliquez-moi les paroles suivantes, pleine de grâce ?

R. Elles marquent que Notre-Dame possède une plénitude surabondante de toutes sortes de grâces[[968]](#footnote-969).

Il y a trois causes principales de cette plénitude. La première se prend de la proximité de Marie avec Jésus-Christ, qui est la source originaire de toutes les grâces. Car nous voyons que les rivières sont d’autant plus considérables qu’elles sont plus proches de la mer. La deuxième, de sa dignité suréminente de Mère du Verbe incarné, Dieu mesurant ses grâces par l’excellence de l’état auquel il nous élève ; la troisième, de sa glorieuse qualité de dispensatrice des trésors célestes, qualité qui demande qu’elle en ait la surabondance[[969]](#footnote-970).

D. Qu’entendez-vous par ces autres, le Seigneur est avec vous ?

R. J’entends qu’elle a une union toute particulière avec Dieu.

Cela paraît en ce qu’elle a le bonheur de lui être unie, non seulement de cœur par le lien d’une charité plus que séraphique, mais aussi de corps, en qualité de sa Mère[[970]](#footnote-971).

D. Que signifient celles-ci, vous êtes bénie sur toutes les femmes ?

R. Qu’elle a reçu des privilèges qui la distinguent d’entre toutes, de la manière du monde la plus glorieuse. {383}

C’est-à-dire d’avoir été la mère d’un Homme-Dieu, de l’avoir conçu sans tache, porté sans peine, enfanté sans douleur ; d’être une source de bénédictions, et l’origine de tous nos biens[[971]](#footnote-972).

D. Quel est le sens des suivantes, Jésus, le fruit de votre ventre, est béni ?

R. Que son divin Fils a été, est et sera à jamais béni de Dieu, des anges et des hommes.

De Dieu, comme étant son Fils bien-aimé, qui s’est consumé par le zèle ardent de sa gloire, et qui lui a obéi jusqu’à la mort[[972]](#footnote-973). Des anges, comme étant l’auteur de leur être, de leur grâce et de leur gloire en tant que Dieu, et le restaurateur de leur ruine en tant qu’homme[[973]](#footnote-974). Des hommes, en qualité de leur Rédempteur[[974]](#footnote-975).

D. Quelle sainteté attribuons-nous à Notre-Dame par ces paroles, sainte Marie ?

R. C’est la sainteté la plus éminente de toutes, après la sainteté de Dieu, et celle du Sauveur.

Marie, dès sa naissance, possédait la plénitude de toute grâce, puisque sa conception fut immaculée. Mais qui pourra comprendre à quel haut point de perfection monta dans la suite celle qui ne cessa jamais d’y travailler. Un Père nous en donne une idée bien imparfaite, quand il l’appelle un trésor de toute sainteté[[975]](#footnote-976).

D. Pourquoi l’appelons-nous ensuite Mère de Dieu ?

R. C’est pour lui gagner le cœur. {384}

Comme nous sommes frères de Jésus-Christ, et les membres de son corps mystique, au même moment que la Vierge a été faite sa mère, elle est devenue la nôtre, ce que l’Évangile semble vouloir marquer, quand il appelle le Sauveur son premier-né[[976]](#footnote-977). C’est une mère d’une tendresse plus que maternelle, d’une tendresse qui la rend infiniment plus sensible à nos misères, et plus prompte à nous secourir que ne le sont nos mères selon la chair. Mais c’est à la condition cependant que nous mettions fin aux désordres de notre vie[[977]](#footnote-978).

D. Pourquoi prenons-nous après cela la qualité de pauvres pécheurs ?

R. C’est pour l’exciter à une plus grande compassion.

Le vase contracte les qualités des liqueurs qu’on y verse ; ainsi la divine Marie ayant porté neuf mois dans son sein le Dieu des miséricordes, elle a des entrailles de miséricorde pour les pauvres pécheurs[[978]](#footnote-979). Mais ce qui la rend encore plus sensible à leurs misères, et plus prompte à les secourir, c’est qu’elle leur est en quelque manière redevable de sa dignité suréminente de Mère de Dieu[[979]](#footnote-980) ; puisque dans le sentiment de saint Thomas, s’il n’y eût point eu de péché, jamais le Fils de Dieu ne se fût fait homme.

D. Pourquoi ajoutons-nous maintenant ?

R. C’est parce que nous avons besoin à tout moment de son secours. {385}

Notre-Dame est comparée à la lune, à l’aurore et au soleil ; et c’est pour marquer que son assistance nous est nécessaire, et pendant la nuit du péché, et au matin de la pénitence, et durant le jour de la grâce, tout ainsi que la terre a besoin en tout temps des influences du ciel.

D. Pourquoi concluons-nous par ces paroles, et à l’heure de notre mort. Ainsi soit-il ?

R. C’est parce qu’à cette heure-là sa protection est de la dernière nécessité[[980]](#footnote-981) ?

La rage du démon, le souvenir des péchés, et la proximité du jugement particulier sont capables de jeter un pauvre agonisant dans le désespoir ; mais la protection de la Reine du ciel lui est un asile assuré contre ces trois dangers, puisqu’une si puissante protectrice le met à couvert des embûches du diable, qu’elle lui obtient par son intercession le pardon de ses crimes, que la divine justice aurait droit de lui refuser[[981]](#footnote-982), et qu’elle lui fait trouver grâce devant ce tribunal redoutable qu’elle approche plutôt pour commander que pour prier[[982]](#footnote-983).

#### FRUITS.

Je me réjouis, ô divine Marie, des glorieux éloges qui vous sont donnés dans la Salutation angélique.

Je désire vous l’offrir à l’avenir plus souvent et avec plus de respect. {386}

Faites, de grâce, que, par cette assiduité, je mérite votre assistance pendant ma vie, et votre protection à ma mort. Ave Maria.

#### EXEMPLES.

Sainte Marguerite, fille du roi de Hongrie, saluait à genoux la sainte Vierge par un Ave Maria chaque fois qu’elle passait devant une de ses images ; et la veille ainsi que le jour de ses fêtes elle lui offrait le même salut mille fois.

Sainte Catherine de Sienne, dès l’âge de cinq ans, s’arrêtait souvent à chaque marche de l’escalier pour réciter la même prière.

Denis le Chartreux parle (Serm. I de Assumpt.) d’un Bernardin qui la disait chaque jour cinquante fois avant de prendre sa réfection. Un jour qu’il était sur le point de se mettre à table chez un de ses parents, il quitta la compagnie pour aller rendre ce devoir à la Reine des anges : elle lui apparut, portant une robe, sur laquelle les paroles de cette prière étaient richement brodées, à l’exception d’une petite partie ; elle lui déclara que c’était lui qui la lui avait faite, et qu’il en recevrait en récompense, dès qu’elle serait achevée, la couronne de gloire. Mais ce fut principalement la pureté de vie dont ce bon religieux soutenait cette dévotion, qui lui mérita une faveur si insigne ; puisqu’il faudrait être un ange pour réciter dignement une prière angélique. {387}

## SECONDE INSTRUCTION

De l’exercice du chrétien pendant la journée

### PREMIÈRE DOCTRINE

De ce qu’il faut faire depuis le réveil jusqu’à la prière du matin

D. Que faut-il faire le matin à son réveil ?

R. Il faut faire le signe de la croix, et dire : Mon Dieu, je vous donne mon cœur.

Il faut faire le signe de la croix, tant pour prendre la livrée du chrétien, et s’armer contre les attaques du démon, que pour faire profession des principaux mystères de notre foi que ce signe représente. Il représente, 1° le mystère de la Trinité, par l’expression qui y est faite des trois personnes divines, et par ce mot mis au singulier, qui marque l’unité de leur nature ; 2° celui de l’Incarnation, par le mouvement de la main du front au bas de l’estomac, qui signifie la descente de Jésus du sein de son Père dans celui de Marie ; 3° le crucifiement du Sauveur, par la croix qui y est formée ; 4° le dernier jugement, par le transport de la main de l’épaule gauche à la droite, qui marque le passage que feront les bons ce jour-là des misères de cette vie au bonheur de l’autre. On ajoute : « Mon Dieu, je vous donne mon cœur, » pour satisfaire à la demande qu’il nous en fait[[983]](#footnote-984), pour lui sacrifier par ce don toutes nos affections, et pour nous abandonner entièrement aux ordres de sa providence. {388}

D. À quoi faut-il penser après s’être éveillé ?

R. Que Dieu nous rendant l’usage de la vie que le sommeil avait suspendu, il est juste de l’employer à son service.

C’est là le moyen d’être de ceux qui remplissent bien le temps[[984]](#footnote-985). Mais nous pouvons encore considérer que comme le sommeil est l’image de la mort, le réveil est le symbole de la résurrection ; et que pour en mériter une glorieuse, il nous faut réparer par la pénitence le mauvais emploi du temps passé.

D. Que faut-il faire quand l’heure du lever est arrivée, ou qu’on nous le commande ?

R. Il faut se lever avec la même promptitude que si le feu était au lit, et dire : Mon Dieu, c’est pour vous bien servir pendant ce jour que je me lève.

Il est juste de donner à Dieu la première action de la journée en se levant promptement, et s’appropriant le commandement que l’ange en fit à saint Pierre dans la prison[[985]](#footnote-986). Parmi les abeilles il y en a une qui fait l’office de réveille-matin, parcourant trois fois la ruche, en faisant avec ses ailes un certain bruit auquel les autres se lèvent pour se mettre en campagne, et aller faire leur butin ; s’il en est quelqu’une des plus jeunes qui soit paresseuse, elle est châtiée de sa faute par les plus anciennes.

D. Comment faut-il s’habiller ?

R. Il faut s’habiller modestement, et en silence.

D. Qu’est-ce à dire modestement ?

R. C’est-à-dire qu’il faut s’abstenir de regarder son corps, et ne pas souffrir que les autres le voient. {389}

Une jeune fille ou une femme vraiment pudique n’expose jamais son sein, ou quelque autre partie de son corps, à la vue des hommes, que ce soient des étrangers, des domestiques, ou des proches, pour ne pas embraser leur cœur par cette flamme très subtile et très dangereuse[[986]](#footnote-987) ; elle ne l’expose pas même à la vue de ses compagnes, pour ne pas les scandaliser, pas même sans nécessité à la sienne propre, pour ne donner aucune atteinte à sa chasteté par ce regard[[987]](#footnote-988) ; mais elle fait de sa modestie comme un rempart ou une muraille qui retienne ses yeux et arrête ceux des autres[[988]](#footnote-989).

D. Qu’est-ce à dire en silence ?

R. Qu’il ne faut pas parler, mais s’entretenir dans quelque bonne pensée, et faire quelque dévote prière.

Ce recueillement prépare l’âme à la prière du matin. C’est ce à quoi manquent ceux qui, dès leur réveil, pensent à leur ménage, et en parlent ; au lieu de suivre l’ordre que nous donne le Sauveur, quand il nous dit de chercher avant toutes choses le royaume de Dieu et sa justice[[989]](#footnote-990).

D. Dans quelle pensée peut-on s’entretenir ?

R. Que peut-être c’est la dernière fois qu’on s’habillera.

Cette pensée est très bien fondée, puisque la mort viendra comme un larron. Elle est d’une merveilleuse utilité : saint Augustin nous la conseille[[990]](#footnote-991).

D. Quelle prière faut-il faire ? {390}

R. Mon Dieu, revêtez, s’il vous plaît, mon âme de votre grâce, et ornez-la de vos vertus.

Les habits sont des marques et des suites de notre désobéissance dans nos premiers parents ; car, avant leur révolte contre Dieu, ils ne portaient d’autre robe que celle de l’innocence ; après s’être révoltés, ils furent contraints d’emprunter des arbres et des bêtes de quoi couvrir leur nudité, et se garantir des injures du temps. C’est donc un étrange dérèglement que de faire de ses habits un sujet de vanité, en y affectant le luxe et les modes. Le principal empressement de celles qui au baptême ont été revêtues d’un Dieu fait homme, couvert dans sa passion d’un vieux lambeau d’écarlate, couronné d’épines, et souillé de crachats, doit être d’orner leur corps d’une modestie vraiment chrétienne dans tout l’appareil extérieur, et de parer leur âme de l’humilité, de la douceur, de l’obéissance, de la simplicité, de la pudeur, de l’amour du silence et des autres vertus. Ce sera par ces beaux et précieux ornements que les servantes de Jésus-Christ se distingueront de celles du démon[[991]](#footnote-992), qu’elles s’acquerront cette beauté que Dieu recherche dans les âmes pour en faire ses épouses[[992]](#footnote-993), qu’elles posséderont une solide et véritable gloire dans ce monde[[993]](#footnote-994), et qu’elles mériteront d’être parées des ornements du ciel dans l’autre[[994]](#footnote-995).

D. Que faut-il faire après s’être habillé ?

R. Il faut aller prendre de l’eau bénite, et dire :

Mon Dieu, purifiez, s’il vous plaît, mon âme de ses péchés que je déteste, afin que ma prière vous soit agréable. {391}

Un des effets de l’eau bénite est de purifier l’âme des péchés véniels, en l’excitant à les détester, par la vertu que lui en donne le sang de Jésus.

D. Et après avoir pris de l’eau bénite ?

R. Se mettre à genoux devant un crucifix ou une croix, ou du côté de l’église, pour faire la prière du matin avec respect et dévotion.

Avoir coutume de manger ou de travailler sans avoir prié Dieu, c’est vivre en bête et non pas en chrétien. Omettre la prière du matin à la moindre occasion, c’est se rendre indigne des grâces sans lesquelles il est bien difficile d’éviter le péché pendant le jour ; la faire au lit, ou balbutier quelque Pater en s’habillant, c’est blesser le respect que mérite la divine Majesté. Ainsi il faut avoir une exactitude inviolable à faire la prière du matin[[995]](#footnote-996), et à la faire de la manière marquée dans la réponse, pour se mettre par là sous la protection de Dieu, pour le louer comme font les oiseaux, pour laver son âme comme on se purifie le visage, en un mot, pour s’attirer la grâce, qui tombe particulièrement à cette heure-là, comme faisait la manne.

#### EXEMPLES.

Un Juif, allant à Rome, éprouva heureusement la vertu du signe de la croix dans un vieux temple d’idoles, où l’obscurité de la nuit l’avait forcé de se retirer : une troupe de démons s’y étant assemblée vers minuit pour rendre compte à leur maître du mal qu’ils avaient fait pendant le jour, cet homme, tout incrédule qu’il était, se garantit de leur fureur, et leur donna la chasse par ce signe salutaire, dont il avait entendu publier la vertu par les chrétiens. (Greg., in Dialog.) {392}

Saint Antoine commençant un jour à se dépouiller pour passer une rivière, rougit si fort en lui-même, à la vue de son corps, qu’il se résolut de la traverser tout vêtu ; ce qu’il fit sans se mouiller : Dieu récompensant sa pudeur par ce miracle.

Saint Jean l’Aumônier pensait chaque matin à la mort.

Saint Éloi n’allait jamais à la cour qu’après avoir achevé sa prière du matin, quelque instance qu’on lui en fit de la part du roi Dagobert.

### Prière du matin.

D. Combien y a-t-il d’actes dans la prière du matin ?

R. Il y en a six.

D. Quels sont-ils ?

R. Ce sont les actes de foi, d’adoration, de remercîment, de contrition et de bon propos, d’offrande et de renoncement.

Remarquez, à propos de ces actes et de tous les autres qui sont indiqués dans cet ouvrage, 1° que les mettre dans sa mémoire sans les mettre en pratique, ce n’est pas les apprendre[[996]](#footnote-997) ; 2° qu’il faut les dire plus de cœur que de bouche : Dieu est un pur esprit, et ce n’est que par les opérations de l’esprit que l’on s’unit à lui[[997]](#footnote-998) ; 3° qu’il n’est pas nécessaire de s’attacher à ces paroles, ni même d’en proférer aucune, mais qu’on peut se contenter de le faire intérieurement ; {393} 4° qu’à l’imitation des anges, qui louent Dieu par Jésus-Christ[[998]](#footnote-999), nous devons aussi produire ces actes dans l’esprit de ce divin Médiateur, par qui Dieu reçoit nos hommages, et nous confère ses grâces ; 5° qu’il faut nous adresser à Dieu, comme résidant au milieu de notre cœur, car c’est là son vrai temple[[999]](#footnote-1000).

D. Comment se fait l’acte de foi ?

R. Mon Dieu, je crois fermement que vous êtes ici présent, que vous me regardez et que vous m’entendez ; faites-moi, s’il vous plaît, la grâce de faire cette prière pour votre gloire et pour mon salut.

Dieu tient incessamment ses yeux ouverts sur nous, mais surtout pendant notre prière ; ce qui doit pénétrer notre âme d’un très profond respect : or comme Dieu seul peut nous inspirer ce respect, et nous donner les autres impressions nécessaires pour bien prier[[1000]](#footnote-1001), nous commençons par demander cette grâce.

D. Comment se fait l’acte d’adoration ?

R. Mon Dieu, je vous adore par Notre-Seigneur Jésus-Christ, et vous reconnais pour mon souverain, de qui je dépends en toutes choses.

C’est dans un profond respect qu’il faut produire cet acte, en vue de notre extrême bassesse et de l’infinie Majesté de Dieu, devant qui tremblent les anges.

D. Comment se fait l’acte de remercîment ?

R. Je vous remercie, ô mon Dieu, par Notre-Seigneur Jésus-Christ, de ce que vous m’avez mis au monde, racheté, fait chrétien, catholique, et de ce que vous m’avez conservé pendant cette nuit. {394}

Par le premier de ces quatre bienfaits, Dieu nous a donné une âme capable de le posséder ; par le deuxième, il nous a établis dans ce droit que le péché d’Adam nous avait fait perdre ; par le troisième, il nous a appelés à la vraie foi, de préférence à une infinité de pauvres infidèles ; par le quatrième, il nous a préservés des maux qui auraient pu nous accabler pendant la nuit. Quoi de plus juste que de lui en rendre de très humbles actions de grâces ?

D. Comment se fait l’acte de contrition et de bon propos ?

R. Mon Dieu, je suis très marri des fautes que j’ai commises cette nuit et dans toute ma vie, je prends une ferme résolution de n’y plus retomber, particulièrement pendant ce jour ; et je vous en demande la grâce de tout mon cœur.

L’acte de bon propos est comme le caractère propre de la prière du matin, de même que l’examen de conscience est celui de la prière du soir ; mais afin de le rendre efficace, il faut descendre en particulier aux péchés auxquels on est le plus sujet, et s’appuyer non sur ses propres forces, quelque vertu que l’on ait[[1001]](#footnote-1002), mais sur le secours de la grâce, et le demander à cet effet.

D. Comment se fait l’acte d’offrande ?

R. Je vous offre mon corps, mon âme, mes pensées, mes paroles, mes œuvres et mes souffrances de ce jour, les unissant à celles de Notre-Seigneur Jésus-Christ ; je ne désire rien faire au monde que votre sainte et aimable volonté en toutes choses.

Travailler par force, c’est travailler en animal sans raison ; le faire uniquement pour gagner sa vie et celle de ses enfants, c’est agir en homme. {395} Souffrir parce qu’on ne peut pas s’en empêcher, c’est souffrir sans aucun mérite. Pour agir chrétiennement, il faut offrir à Dieu nos actions et nos souffrances, les rapportant à sa plus, grande gloire[[1002]](#footnote-1003) ; de plus, nos actions tirant toute leur valeur de celles de Jésus-Christ, de même que l’eau prend sa force du vin avec lequel elle est mêlée, nous devons aussi les unir aux siennes, et nous étudier ensuite à agir et à souffrir en sa présence. Nous devons tenir nos yeux sur lui pour apprendre de lui à nous bien conduire ; considérant qu’il tient les siens sur nous, comme un capitaine sur ses soldats, pour nous y animer, et le prier à diverses reprises, surtout dans nos difficultés, de nous tendre la main. Mais parce que le mérite est fondé sur la grâce, par laquelle Jésus-Christ est, pour ainsi dire, enté dans nos âmes, comme une divine greffe qui nous fait porter des fruits dignes de la vie éternelle[[1003]](#footnote-1004), nous devons prendre un soin extraordinaire de les tenir pures du péché mortel, si nous voulons gagner le ciel par nos actions et par nos souffrances quotidiennes.

D. Comment se fait l’acte de renoncement ?

R. Je renonce, ô mon Dieu, aux mauvaises pensées et aux mouvements déréglés qui m’arriveront pendant ce jour. Faites-moi, s’il vous plaît, la grâce de n’y pas consentir, et de vous aimer de tout mon cœur.

Cet acte de renoncement est comme un préservatif contre le venin contagieux des tentations ; il conserve sa vertu tant qu’il n’est pas rétracté par un consentement volontaire, et nous devons espérer que le parfait amour de Dieu nous garantira de cette rétractation. {396}

D. Que faut-il dire après cet acte ?

R. Il faut dire le Pater, l’Ave, le Credo, le Salve Regina, l’Angele Dei, l’In manus tuas, et, s’il se peut, les litanies du nom de Jésus ; puis finir par cette prière :

Mon Dieu, gardez-moi, s’il vous plaît, pendant ce jour, de tout péché et de tout fâcheux accident. Sainte Vierge, mon bon ange, saint Joseph, saint N., patron de cette paroisse, saint N., mon patron, tous les anges, saints et saintes du paradis, priez pour moi. Après cela, on récite Angelus du matin.

D. En mémoire de quoi se dit l’Angelus du matin ?

R. Il se dit en mémoire de la joie qu’eut la sainte Vierge le matin de Pâques, quand elle vit son Fils ressuscité, et nous devons nous en réjouir avec elle.

### Manière de se bien comporter dans les actions ordinaires de la journée

D. Que faut-il faire après la prière du matin ?

R. Il faut aller à la messe, s’il est possible.

Jésus-Christ étant immolé sur nos autels en l’honneur de son Père et pour notre salut, il n’est guère de pratique plus agréable à Dieu, et plus utile au chrétien, que de bien entendre la sainte messe.

D. Combien de choses sont nécessaires pour la bien entendre ?

R. Trois : y aller pour plaire à Dieu, s’y tenir modestement, y prier Dieu dévotement.

C’est à quoi manquent ceux qui y vont par coutume, par vanité, pour voir ou pour être vus ; {397} qui s’y tiennent assis ou un seul genou en terre, ou qui regardent d’un côté et d’autre ; qui y pensent à leur ménage, ou à d’autres choses temporelles.

D. Que faut-il faire en sortant de la maison ?

R. Prendre de l’eau bénite, s’armer du signe de la croix, et dire :

Mon Dieu, préservez-moi, s’il vous plaît, de tout péché pendant que je serai dehors.

On se prémunit par là contre les fréquents dangers d’offenser Dieu que l’on rencontre dans le commerce du monde.

D. Que faut-il faire au commencement du travail ?

R. Il faut faire le signe de la croix, et dire :

Mon Dieu, je vous offre ce travail que je vais faire pour l’amour de vous. Donnez-y, s’il vous plaît, votre bénédiction.

De quelque condition que vous soyez, vous êtes dans une obligation indispensable de travailler conformément à votre état : 1° en qualité d’homme[[1004]](#footnote-1005), à l’exemple de tout ce qu’il y a de créatures : chacune d’elles fournit sans relâche la tâche à laquelle la nature l’a destinée[[1005]](#footnote-1006) ; 2° en qualité de chrétien, pour marcher sur les traces de Jésus-Christ, qui pendant tout le cours de sa vie essuya des travaux insupportables et commença dès son bas âge[[1006]](#footnote-1007) ; 3° en qualité de pécheur, tant pour subir l’arrêt prononcé contre nous en la personne d’Adam[[1007]](#footnote-1008), que pour expier nos crimes par les travaux de la pénitence, que le concile de Trente appelle un baptême laborieux. {398}

Mais afin qu’il ne nous arrive pas comme aux apôtres, quand ils péchèrent toute une nuit sans rien prendre (Luc., V), nous devons travailler en esprit d’amour et de pénitence, offrant à Dieu chaque action particulière pour sa gloire, et pour l’expiation de nos fautes, soit en la commençant, soit en la continuant, si nous avons oublié de le faire d’abord. Évitons de faire cette offrande par routine, ou seulement du bout des lèvres ; que ce soit par vertu et du fond du cœur, autrement elle serait presque inutile. Au contraire, lors même que nous l’omettrions quelquefois, si nous conservons un désir véritable de plaire à Dieu, nous ne cessons pas d’agir pour lui. Il en est en cela comme d’un peintre qui travaille un tableau pour en faire présent à un de ses amis ; il donne chaque trait de pinceau pour l’amour de lui, bien qu’il n’y pense pas toujours, parce que c’est le désir de l’obliger par ce présent qui imprime le mouvement à sa main. C’est par la disposition du cœur, et non par l’excellence de l’œuvre, que le mérite se mesure[[1008]](#footnote-1009). Un artisan ou un laboureur qui s’occupe de son travail avec un plus grand désir de plaire à Dieu que ne fait un prêtre, attaché aux fonctions les plus saintes de son ministère, s’acquiert des couronnes plus éclatantes que lui ; il aura même plus de part au fruit de ces mêmes fonctions, s’il les offre à Dieu avec plus d’amour.

D. Que faut-il faire pendant le travail ?

R. Il faut élever son cœur à Dieu par de fréquentes oraisons jaculatoires, et dire :

Mon Dieu, comme c’est pour vous plaire que j’ai commencé ce travail, c’est aussi pour vous plaire que je veux le continuer. {399}

Ces oraisons jaculatoires consistent en certains élans que l’âme pousse comme autant de traits vers le ciel. Elles sont des étincelles qui enflamment la dévotion, des semences de vertu, et comme des aspirations qui entretiennent la vie spirituelle, comme la respiration conserve la vie corporelle. C’est ce qui a donné lieu à saint François de Sales de dire avec un Père qu’elles doivent être aussi fréquentes que la respiration[[1009]](#footnote-1010). Pour nous animer à cette sainte pratique, il faut considérer que Dieu et les anges tiennent les yeux sur nous et prennent plaisir à nous voir gagner le ciel, tandis que les enfants du siècle s’occupent à gagner l’enfer. Pour nous la rendre aisée, il est bon de consacrer une ou deux heures par jour au silence, de s’associer à des personnes dévotes, de parler de choses pieuses, et de chanter de temps en temps quelque cantique spirituel. Se répandre pendant le travail en paroles contraires à la charité ou à la chasteté, c’est perdre la vie éternelle en gagnant la vie temporelle.

D. Que faut-il faire après avoir achevé le travail ?

R. Il faut en remercier Dieu par cet acte :

Mon Dieu, je vous remercie de la grâce que vous m’avez faite d’achever ce travail. Que ce soit, s’il vous plaît, pour votre gloire et pour mon salut.

Comme les légères vapeurs que la terre envoie au ciel attirent l’abondance des pluies, ainsi les louanges que l’âme rend à Dieu pour ses moindres bienfaits, la préparent au comble des grâces[[1010]](#footnote-1011).

D. Que faut-il faire avant de traiter une affaire ?

R. Il faut 1° se proposer de ne rien demander que de juste ; 2° prévoir les fautes qu’on peut y commettre ; {400} 3° se prémunir contre ce danger par des résolutions soutenues de la prière[[1011]](#footnote-1012).

On prend un flambeau, quand on doit passer par des lieux obscurs. On avale du contrepoison, quand on doit aller dans des lieux infects.

D. Et quand on la traite ?

R. Il faut s’y conduire avec grande prudence et avec une douceur inaltérable[[1012]](#footnote-1013).

La prudence demande qu’on ne se porte pas à la faire avec précipitation, de peur d’y faire quelque faux pas[[1013]](#footnote-1014) ; mais avec une telle modération, que nous soyons toujours en état de discerner et de prendre les moyens les plus propres pour y réussir. Or, entre tous ces moyens, le principal est de savoir tourner les esprits en supportant leurs faiblesses, sans en témoigner de mépris, en condescendant à leurs justes prétentions, en approuvant leurs sentiments quand ils sont bien fondés, et en leur faisant comprendre et goûter adroitement nos raisons. La douceur consiste à tenir notre esprit dans un état de paix et de calme, invincible à toutes les occasions de peines et de discussion ; il faut, en un mot, que ni le peu de raison des autres, ni leur mauvaise humeur, ni leurs paroles choquantes, ni l’antipathie qu’il pourrait y avoir entre eux et nous, ni le prétexte du zèle de la justice, et c’est là un écueil très dangereux, ne soient jamais capables de nous troubler ou d’altérer notre patience.

D. Que faut-il faire après l’avoir traitée ?

R. Demander pardon à Dieu des fautes que l’on y a commises, le remercier de son heureux succès ; {401} ou, si l’on a échoué, se soumettre à sa volonté, et s’en attribuer la cause à soi-même et non aux autres.

Les animaux d’Ézéchiel étaient pleins d’yeux par devant et par derrière, pour marquer que les justes apportent une sérieuse considération dans toutes les actions, avant de les commencer et après qu’elles sont accomplies.

D. Que faut-il faire au commencement du repas ?

R. Il faut dire tout debout et la tête nue :

Mon Dieu, bénissez, s’il vous plaît, la nourriture que je vais prendre, non pour y chercher quelque plaisir, mais pour m’entretenir à votre service : Benedícite, Dóminus, etc.

Ce n’est pas en vue du plaisir sensuel qu’il faut se mettre à table, car ce serait un péché véniel, mais parce qu’il est nécessaire de manger pour vivre, et de vivre pour servir Dieu[[1014]](#footnote-1015).

D. Comment faut-il prendre le repas ?

R. Avec modération et en pensant, ou à la bonté avec laquelle Dieu nous nourrit pendant que tant d’autres, meilleurs que nous, souffrent la faim, ou au breuvage amer de Jésus-Christ, ou à la faim insatiable des damnés[[1015]](#footnote-1016).

Vous trouverez en quoi consiste cette modération dans la doctrine de la gourmandise. Ceux qui ne pensent jamais à Dieu pendant le repas ressemblent à ces animaux immondes, qui ne lèvent jamais la tête vers celui qui leur fait tomber le gland. Imitons, au contraire, la colombe qui lève de temps en temps la sienne en buvant. La pensée du breuvage de Jésus et du traitement des damnés empêche la dissolution dans l’abondance des vivres, et elle inspire la patience quand ils sont plus rares. {402}

D. Que faut-il dire après le repas ?

R. Il faut dire avec attention et respect :

Mon Dieu, je vous remercie de la nourriture que vous m’avez donnée ; faites-moi, s’il vous plaît, la grâce d’en user pour votre service.

Puis, Agimus tibi grátias, etc., et l’Angelus de midi[[1016]](#footnote-1017).

Ce pauvre est bien ingrat qui ne remercie pas celui qui lui a fait l’aumône ; ce valet est bien infidèle qui ne sert pas le maître qui le nourrit.

D. En mémoire de quoi dit-on l’Angelus de midi ?

R. En mémoire de la tristesse qu’eut la sainte Vierge quand elle vit son Fils attaché à la croix.

Il y fut cloué à cette heure-là. Ce souvenir doit être accompagné d’un vif sentiment de compassion.

D. Que faut-il faire vers l’heure de midi ?

R. Il faut faire un petit examen de conscience sur les actions de la matinée, pour remercier Dieu des bonnes et lui demander pardon des mauvaises[[1017]](#footnote-1018).

La conscience est le miroir de l’âme, qui doit le consulter souvent pour se tenir nette.

#### EXEMPLES.

Saint Isidore, laboureur, n’allait jamais au travail qu’après avoir entendu la messe. Et un jour, son maître, l’ayant suivi pour le gronder sur le retard que souffrait son travail, aperçut deux anges qui labouraient à sa place avec des bœufs plus blancs que la neige, et qui disparurent à son approche. {403}

Les premiers chrétiens, au rapport de Tertullien, se munissaient du signe de la croix en toutes sortes d’occasions. Saint Éloi s’armait de la prière avant d’aller à la cour. À son retour, il se recueillait devant son oratoire pour remarquer les fautes qu’il y avait commises. Pendant son travail, il tenait un livre de dévotion devant ses yeux, et il en lisait quelques lignes de temps en temps pour avoir de quoi s’entretenir en esprit avec Dieu.

Sainte Brigide ne perdait jamais Dieu de vue en filant ou travaillant à l’aiguille.

Sainte Geneviève tenait aussi son esprit occupé par de saintes pensées pendant qu’elle gardait ses brebis. Le loup, par sa cruauté, lui donnait lieu de penser à la rage du loup infernal ; le chien, par sa vigilance, au soin qu’il nous faut avoir de veiller sur nos pensées, sur nos paroles et sur nos actions ; les brebis, par leur simplicité, à cette simplicité de colombe que doivent avoir les dignes épouses de Jésus-Christ : simplicité qui a cela de propre, qu’elle rend l’âme incapable de toute duplicité et de toute dissimulation, aussi sincère dans ses actions que simple et sans fard dans ses paroles, et si soumise à la volonté de Dieu, qu’elle est calme et satisfaite dans l’aridité comme dans la ferveur, et qu’elle préfère toujours les exercices de l’obéissance à ceux que son propre esprit lui suggère, bien qu’elle y trouve moins de consolation et même quelquefois du dégoût.

Quelques libertins voulant se défaire de saint Benoît, lui présentèrent dans un vase un breuvage empoisonné : saint Benoît ayant fait sur le vase, selon sa coutume, le signe de la croix, il se brisa aussitôt par la vertu de cette bénédiction.

Une religieuse, mangeant une laitue sans la bénir, fut aussitôt possédée du démon ; et quand l’exorciste reprit cet esprit impur de l’audace qu’il avait eue d’entrer dans le corps d’une servante de Dieu, il allégua pour raison que, reposant sur cette laitue, il n’en avait pas été chassé par le signe de la croix. (Greg., in Dial.) {404}

### Pratique pour les rencontres les plus ordinaires de la journée

D. Que faut-il faire dans les tentations d’impureté, de colère ou de quelque autre péché ?

R. Reconnaissant notre impuissance à résister, il faut promptement recourir à Dieu, et dire :

Mon Dieu, faites-moi, s’il vous plaît, la grâce de ne pas consentir à cette tentation. J’y renonce de tout mon cœur.

Dès que le poussin voit le milan fondre sur lui, il va se mettre sous les ailes de la poule. Nous trouverons un asile bien plus assuré contre les assauts du démon sous les ailes de Dieu[[1018]](#footnote-1019), surtout si, en nous y réfugiant, nous sommes bien pénétrés du sentiment de notre extrême faiblesse[[1019]](#footnote-1020).

D. Que faut-il faire quand on a consenti à la tentation par un péché ?

R. Il faut soudain tâcher de l’expier par quelque pénitence convenable et en demander pardon par cet acte :

Mon Dieu, je suis marri de tout mon cœur, pour l’amour de vous, du péché que je viens de commettre ; plutôt mourir que d’y retomber jamais. {405}

Ne pas se relever promptement du péché, c’est : 1° faire moins d’état de son âme que d’une bête de somme, qu’on retire promptement du bourbier ; 2° témoigner un grand mépris pour Dieu, et l’irriter davantage[[1020]](#footnote-1021) ; 3° s’engager à de nouveaux crimes, comme la pierre qui a pris la descente roule de plus en plus, si elle n’est pas arrêtée au plus tôt[[1021]](#footnote-1022).

D. Que faut-il faire quand on endure quelque douleur de corps ou quelque affliction d’esprit ?

R. Il ne faut pas s’impatienter, mais dire :

Mon Dieu, donnez-moi, s’il vous plaît, la patience dans cette peine que je vous offre, unie à celles de votre Fils, en rémission de mes péchés.

En user de la sorte, c’est faire de nécessité vertu, et changer les pierres en or. Afin même de suivre l’esprit du christianisme, il faudrait se réjouir parmi les souffrances[[1022]](#footnote-1023).

D. Quand on fait quelque perte ?

R. Il ne faut murmurer ni contre les hommes, ni contre Dieu, mais dire :

Mon Dieu, vous m’aviez donné cette chose, vous me l’avez ôtée, votre saint nom soit béni. {406}

Dieu s’est réservé le domaine de tous nos biens : en être privé, ce n’est pas tant les perdre que lui rendre une chose qu’il nous avait prêtée et qu’il reprend[[1023]](#footnote-1024). Par conséquent, nous n’avons nul sujet de nous plaindre, mais nous devons plutôt le bénir, puisque c’est un moyen de le posséder lui-même[[1024]](#footnote-1025), ce qui est faire un gain inestimable, quand même tout nous serait ôté[[1025]](#footnote-1026).

D. Et quand on est outragé en son honneur ou en sa personne ?

R. Il ne faut pas se venger, mais dire :

Mon Sauveur Jésus-Christ, qui avez tant souffert d’outrages pour l’amour de moi, je veux endurer celui-ci pour l’amour de vous.

Repousser une injure par une injure, c’est témoigner de la lâcheté ; la porter en paix en vue de celles de Jésus, c’est lui témoigner une juste reconnaissance.

D. Que faut-il faire quand on entend jurer ?

R. Il faut faire avec douceur la correction fraternelle, si elle doit profiter ; ou, si on la juge inutile, en concevoir du regret, et dire : Le saint nom de Dieu soit béni.

Un enfant qui entendrait outrager son père sans le défendre ni en être fâché, témoignerait qu’il ne l’aime guère. Le vrai zèle nous fait regarder comme nos ennemis ceux qui sont ennemis de Dieu, quelque proches qu’ils nous soient[[1026]](#footnote-1027).

D. Quand on entend tenir des discours déshonnêtes ou de médisance ?

R. Il faut aussi reprendre ceux qui les tiennent, et, s’il y a danger de s’y plaire, il faut s’écarter. {407}

Cette conduite sert à retirer du précipice l’âme du prochain, ce à quoi la charité nous oblige bien plus étroitement qu’à en retirer sa vache ; elle sert à empêcher la nôtre d’y tomber.

D. Et quand on entend sonner l’horloge ?

R. Il faut se souvenir que le temps passe et que l’éternité s’approche, faire le signe de la croix, et dire :

Mon Dieu, faites-moi, s’il vous plaît, la grâce de bien vivre, pour bien mourir.

Toute notre vie devrait être une continuelle préparation à une heureuse mort ; cette pratique faite en esprit de foi nous y aide beaucoup[[1027]](#footnote-1028). Le chant du coq en peut régler le temps dans les lieux où il n’y a point d’horloge.

D. Que faut-il faire quand on entre dans une église ?

R. Il y faut entrer pour adorer Notre-Seigneur, et lui demander sa bénédiction, ou au moins dire :

Loué soit le très saint Sacrement de l’autel.

La charité de Jésus, qui pour l’amour de nous demeure comme emprisonné dans nos églises, exige sans doute de nous ce petit hommage.

D. Et quand on passe devant un cimetière ?

R. Il faut dire le De profundis, avec l’oraison des morts ou un Pater et Ave pour les trépassés qui y sont enterrés.

Nous devons faire la même prière pour chaque personne qui meurt, quand la cloche nous en avertit. Et cela par un motif de charité tant pour les pauvres âmes du purgatoire affligées par des peines inconcevables, que pour les nôtres qui seront traitées comme nous les traiterons[[1028]](#footnote-1029).

D. Et quand on passe devant une croix ?

R. Il faut la saluer, faire le signe de la croix, et dire :

Mon Sauveur Jésus-Christ, je vous adore et vous bénis de ce que vous m’avez racheté par votre sainte croix. {408}

La croix était autrefois un objet d’horreur ; mais depuis qu’un Dieu fait homme y a été attaché, elle est devenue un objet de vénération.

D. Et quand on porte le saint viatique à un malade ?

R. Il le faut accompagner avec respect et dévotion, ou, si on ne le peut pas, l’adorer et dire :

Mon Dieu, donnez, s’il vous plaît, à ce malade ce qui lui est nécessaire pour l’âme et pour le corps. Pater. Ave.

C’est à quoi la religion et la charité nous engagent[[1029]](#footnote-1030).

D. De quelle manière se doivent conduire les pères et mères de famille, à l’occasion des désobéissances et des autres fautes de leurs enfants ?

R. Ils doivent les corriger, mais sans emportement.

Le feu sans huile brûle la lampe ; et la correction qui n’est pas tempérée d’une douceur convenable en empêche le fruit.

D. De quelle manière les enfants doivent-ils obéir à leurs parents.

R. Promptement, en toutes choses, et de bonne grâce.

En user de la sorte, c’est chanter à Dieu un cantique de louange[[1030]](#footnote-1031). (Cette manière sera traitée au long dans l’explication du quatrième Commandement.)

#### EXEMPLES.

Dès que sainte Françoise avait commis quelque faute, elle en demandait pardon à Dieu, et en faisait pénitence en mortifiant sa langue, ses oreilles, ses yeux, quand ils en avaient été les instruments. {409}

Sainte Edeltrude, fille d’un roi d’Angleterre, offrit à Dieu en pénitence des vanités de sa jeunesse la difformité et la douleur d’une grosse tumeur, qui lui enfla prodigieusement le cou, et dont elle mourut.

Le saint homme Job perdit dans une seule matinée cinq-cents paires de bœufs, cinq-cents ânesses, sept mille brebis, trois mille chameaux et ses dix enfants : ayant reçu coup sur coup ces fatales nouvelles, il chanta toujours ce beau cantique : « Dieu m’avait donné ces choses, Dieu me les a ôtées, ce qui lui a plu a été fait, son saint nom soit béni. »

Saint Elzear était insensible aux railleries de certains libertins qui se jouaient de ses dévotions. Et un jour sainte Delphine lui représentant que le mépris de sa personne pourrait rejaillir sur la vertu : « Quand je considère, lui dit-il, les outrages de mon Sauveur, j’en suis si touché, que si l’on me crevait les yeux, je n’aurais point de parole pour m’en plaindre. »

Sainte Liduvine était aussi insensible aux injures, tant de sa sœur qui lui disait des paroles très aigres, que de sa compagne qui se portait quelquefois jusqu’à lui cracher au visage. Et quelques personnes admirant son invincible patience : « C’est là, leur disait-elle, le moyen de les corriger, et de profiter moi-même de cette occasion que Dieu, connaissant mon peu de vertu, veut bien me fournir. »

Sainte Marguerite, fille du roi de Hongrie, se prosternait à terre quand elle passait devant une croix.

Rodolphe, comte d’Habsbourg, rencontrant un prêtre qui portait à pied et dans la boue le saint Sacrement à un malade, le fit monter sur son cheval, le suivit jusqu’au logis du malade, et de là à l’église. Par cette action de piété il mérita d’être élevé neuf ans plus tard sur le trône impérial, que ses descendants ont occupé longtemps après lui. (Matth. Galen., Catech. 151.) {410}

Un religieux qui avait négligé de prier Dieu pour les morts pendant sa vie, apparut après sa mort à un de ses amis, et lui dit qu’en punition de sa négligence les messes et les prières offertes à Dieu jusqu’alors pour le repos de son âme, ne lui avaient pas été appliquées, et le conjura d’y en ajouter de nouvelles. (S. Antonin. IV. P. Tit. XIV. c. X., § VI.)

### Pratiques pour le soir

D. De quelle manière faut-il prendre le repas du soir ?

R. Il le faut prendre comme celui du matin, et dire après les grâces l’Angelus du soir.

D. En mémoire de quoi le dit-on ?

R. En mémoire de la joie qu’eut la sainte Vierge recevant l’ambassade de l’archange saint Gabriel.

Il faut en même temps la féliciter de son heureuse élévation à la dignité incomparable de Mère de Dieu.

D. Comment faut-il passer la soirée ?

R. Ce doit être en évitant la médisance, sans dire ni faire des choses déshonnêtes ; en s’entretenant des choses de piété, en faisant ou entendant quelque dévote lecture, comme la vie du saint du jour.

Quand on passe mal la soirée, le démon y préside comme au sabbat. Quand on la passe chrétiennement, Jésus-Christ ne dédaigne pas de s’y trouver[[1031]](#footnote-1032), comme pour s’y divertir.

D. Que faut-il faire après l’avoir passée de la sorte ?

R. Il faut faire la prière du soir sans y manquer jamais, ni pour être fatigué du travail, ni pour être pressé du sommeil. {411}

Puisque Dieu ne nous donne que les fruits de la terre pour l’entretien du corps, et qu’il veut bien être lui-même la nourriture de l’âme ; il est sans doute plus important et plus nécessaire de nourrir celle-ci par la prière que de sustenter celui-là par sa réfection ordinaire, qu’on ne laisse néanmoins jamais de prendre, de quelque lassitude ou de quelque sommeil qu’on soit accablé.

D. Comment faut-il faire la prière du soir ?

R. Le père de famille doit faire assembler les domestiques ; et tous s’étant mis à genoux sans s’appuyer, ou lui, ou celui qui est le mieux instruit fait tout haut les actes et les prières, et les autres suivent tout bas.

Si la poule assemble chaque soir ses poussins pour les mettre sous ses ailes, un père de famille peut-il se dispenser d’assembler ses enfants pour les mettre sous la protection de Dieu par la prière commune ? C’est introduire dans la famille une coutume qui peut-être s’y conservera des siècles entiers, et qui y attirera des grâces particulières ; puisque la prière commune est bien plus efficace que la prière faite en particulier. Que si l’on prévoit quelque empêchement, on peut la faire aussitôt après le souper.

D. Quels actes faut-il faire dans la prière du soir ?

R. Il faut faire les actes de foi, d’adoration et d’action de grâces qui ont été marqués pour la prière du matin, puis l’examen de conscience.

La nécessité de réparer l’injure faite à Dieu par les péchés de la journée, et le danger d’être surpris la nuit par la mort, que l’Écriture compare à un larron nocturne, doivent nous rendre très exacts à l’examen du soir.

D. Combien y a-t-il de parties ? {412}

R. Trois, savoir : la demande, la recherche des péchés, l’acte de contrition.

D. Comment se fait la demande ?

R. Mon Dieu, faites-moi, s’il vous plaît, la grâce de connaître mes péchés comme je les connaîtrai à l’heure de ma mort, pour vous en demander pardon.

Les replis de la conscience nous sont si cachés, que sans une lumière qui vient d’en haut nous n’y voyons goutte.

D. De quelle manière se fait la recherche des péchés ?

R. C’est en prenant quelque moment pour rappeler dans notre souvenir les mauvaises pensées, paroles et actions du jour, et nous exciter en même temps à la contrition.

Quand la prière se fait en commun, celui qui y préside dit après l’acte de demande : Pensons aux péchés que nous avons commis pendant ce jour par pensée, par parole, et par œuvres, et au bien que nous avons négligé de faire. Puis il s’arrête, et chacun s’examine et s’excite au regret de ses péchés, considérant, 1° la grandeur de celui qu’il a offensé ; 2° son néant à lui qui a eu tant d’audace ; 3° la grièveté de cette injure ; 4° la vanité de la chose pour laquelle il a commis un tel excès.

D. Comment se fait ensuite l’acte de contrition ?

R. Mon Dieu, je vous demande très humblement pardon de tous les péchés que j’ai commis pendant ce jour et en toute ma vie. Je m’en repens de tout mon cœur parce que vous êtes infiniment bon, et je me propose avec votre grâce de n’y plus retomber, d’en fuir les occasions, d’en faire pénitence, et de m’en confesser.

Si cet acte de contrition ne part du fond du cœur, il est entièrement inutile, comme nous l’avons montré en traitant de la pénitence.

D. Que faut-il faire après l’acte de contrition ? {413}

R. On dit le Pater, l’Ave, le Credo, et les commandements de Dieu et de l’Église en langue vulgaire ; puis les litanies de la sainte Vierge, et un De profundis avec l’oraison si on les sait.

D. Et après ces prières, que dit-on ?

R. Mon Dieu, je vous offre le sommeil de cette nuit et renonce aux mauvais songes qui pourraient m’arriver : préservez-moi, s’il vous plaît, de tout péché et de tout fâcheux accident.

Sainte Vierge, mon bon ange, saint Joseph, nos saints patrons de cette paroisse, saint N. mon patron, tous les anges, saints et saintes du paradis, louez, bénissez, adorez et aimez Dieu en ma place pendant cette nuit que le sommeil m’en empêchera, et priez pour moi. Au nom du Père, et du Fils, et du Saint-Esprit. Ainsi soit-il.

D. Comment faut-il se déshabiller ?

R. Il faut se déshabiller modestement et en silence, comme l’on s’est habillé le matin.

D. À quoi faut-il penser en se déshabillant.

R. Que la mort nous dépouillera de tous les biens de cette vie.

Ce fut la réflexion que fit le roi Agag aux approches de la mort[[1032]](#footnote-1033) ; mais elle lui fut inutile, parce qu’il avait attendu jusque-là pour la faire.

D. Quelle prière faut-il faire en se déshabillant ?

R. Mon Dieu, dépouillez, s’il vous plaît, mon âme de ses vices et de ses mauvaises inclinations.

C’est à quoi saint Paul veut que nous employions non seulement la prière, mais aussi nos soins et nos travaux[[1033]](#footnote-1034). {414}

D. Que faut-il faire dans son lit ?

R. Se mettre dans une posture qui soit décente, faire le signe de la croix et dire : Mon Dieu, faites-moi, s’il vous plaît, la grâce de bien mourir ; puis s’endormir dans quelque bonne pensée.

Le sommeil étant l’image de la mort, il en doit réveiller le souvenir ; il y en a qui, pour le mieux graver dans leur esprit, prennent dans le lit la même posture qu’ils auront dans la bière. Les bonnes pensées du soir sont comme des cendres qui entretiennent le feu de la dévotion pour le lendemain.

D. Et la nuit quand on s’éveille, que faut-il dire ?

R. Il faut dire : Mon Dieu, que la mort ne me surprenne pas, s’il vous plaît, dans le sommeil funeste du péché mortel. Et si le sommeil ne revient pas, il est bon de penser aux outrages faits au Sauveur la nuit de sa passion, ou aux tourments des damnés, qui ont pour lit des charbons ardents, pour rideaux des flammes dévorantes.

Balaam, tout impie et faux prophète qu’il était, soupirait après la mort des justes[[1034]](#footnote-1035). C’est par le souvenir de la passion du Sauveur et des peines de l’enfer que l’âme entre dans les sentiments qu’elle doit avoir pour s’en rendre digne.

#### EXEMPLES.

Saint Ignace forma le projet de sa conversion en lisant la Vie des saints, quoique ce fût uniquement pour se distraire, et faute d’autre livre, qu’il s’y appliqua.

Les premiers chrétiens étaient si assidus à la prière, qu’on eût pris leurs maisons pour des églises[[1035]](#footnote-1036). {415}

Sainte Brigide commença, avant d’être mariée, à vaquer aux choses divines durant la nuit, se levant pour faire oraison pendant que ses compagnes dormaient ; et, après son mariage, elle en passait une partie à prier Dieu les genoux nus sur la terre, l’arrosant de ses larmes par ses gémissements, et de son sang par ses disciplines, lorsque l’absence de son mari lui en donnait la liberté.

### Exercices pour le jour du saint dimanche

D. Le chrétien est-il obligé de s’appliquer avec un soin particulier au culte de Dieu et à son salut le jour du saint dimanche ?

R. Sans doute.

Voyez-en les raisons dans la première doctrine sur le troisième commandement du Décalogue (p.++) : nous y ajoutons que les premiers chrétiens avaient une si grande vénération pour ce saint jour, qu’au rapport de saint Augustin ils assistaient aux premières vêpres, aux matines qu’on chantait de nuit, et à tout l’office du jour. (Serm. 151 de Temp.)

D. Que doit-il faire pour s’acquitter de cette obligation ?

R. Il doit en premier lieu entendre la sainte messe, et s’approcher de temps en temps des sacrements.

Nous marquons ailleurs dans quelles dispositions il faut satisfaire à ces devoirs. Il reste seulement à dire en cet endroit que dans les paroisses où il y a grand’messe, l’on ne doit pas se contenter d’en entendre une basse, mais il faut aussi assister, s’il se peut, à la grande, afin de bien sanctifier le saint dimanche. {416}

D. Que doit-il faire davantage ?

R. Il faut qu’il aille à vêpres.

Pour y assister en esprit de religion, il doit au commencement adorer Dieu, lui demander pardon de ses fautes, lui offrir les louanges qu’il va lui donner, et renoncer aux distractions ; puis chanter avec grand respect extérieur et intérieur, avec attention et dévotion, considérant qu’il est au milieu des anges[[1036]](#footnote-1037), et que louer Dieu est une occupation plus glorieuse que gouverner un royaume, une occupation qui doit faire son bonheur éternel[[1037]](#footnote-1038). Il doit de plus appliquer son esprit ou au sens des psaumes ou à quelque mystère, et pousser du cœur de pieuses affections souvent réitérées. À la fin, il faut qu’il remercie Dieu de ses grâces et qu’il lui demande pardon de ses fautes. Ceux qui ne savent pas lire ou qui ne sont pas en état de mêler leur voix avec celle des prêtres doivent s’occuper à la prière.

D. Qu’y a-t-il de plus à faire le jour du saint dimanche ?

R. Il faut entendre la parole de Dieu, soit à la doctrine, soit au sermon s’il y en a.

Pour le faire avec fruit, l’on doit, 1° avant le sermon rejeter tout motif de vanité, de curiosité et de critique, et n’avoir en vue que d’honorer la parole de Dieu et d’en profiter ; s’y préparant par un acte de contrition, et par l’invocation du Saint-Esprit, de la sainte Vierge et des saints anges, tant pour le prédicateur que pour soi et pour les autres[[1038]](#footnote-1039) ; 2° l’on doit pendant le sermon s’empêcher du sommeil, des regards curieux, et des distractions volontaires ; {417} car dans le sentiment de saint Augustin ce n’est pas être moins coupable d’entendre négligemment la parole de Dieu, que de laisser tomber à terre le corps sacré de Jésus-Christ par sa faute[[1039]](#footnote-1040) ; il faut envisager le prédicateur comme Dieu même qui parle par sa bouche, Deo exhortánte per nos ; il faut l’écouter avec attention, s’appliquer à soi-même, et non pas aux autres, les avis qu’il donne, et élever de temps en temps son cœur à Dieu par de bonnes résolutions, par des prières et par d’autres affections conformes au sujet ; 3° l’on doit, après le sermon, remercier Dieu et lui demander pardon, conserver dans sa mémoire les vérités dont on a été touché et les bien ruminer, en faire part aux personnes de sa maison, comme en venant d’un verger on leur fait part des fruits que l’on y a cueillis, mais surtout les mettre en pratique par une vie conforme à de si saintes règles[[1040]](#footnote-1041) ; autrement nous serions comme cette terre dont parle saint Paul, qui, étant souvent arrosée de la pluie céleste et ne produisant que des épines et des chardons, est réprouvée, maudite, et destinée à brûler éternellement. (Hebr., VI.)

D. Par quelle autre bonne œuvre peut-on sanctifier le saint dimanche ?

R. C’est par la visite du saint Sacrement, pour lui rendre nos hommages.

Par exemple : 1° l’adorer profondément, nous offrir à lui, lui exposer nos besoins et le prier avec confiance d’y remédier ; 2° considérer la puissance, la sagesse et la bonté que Jésus-Christ fait reluire dans cet adorable mystère, pour les admirer, les louer et lui en rendre grâces ; {418} 3° nous le représenter comme notre roi, notre père, notre pasteur ou notre médecin, le priant d’exercer en notre faveur ses bons offices, nous excitant nous-mêmes à lui rendre les devoirs qu’il demande de nous. Mais il est encore à propos dans cette visite de nous recommander à la sainte Vierge, et aux saints qui sont honorés dans cette église, et de prier pour les morts.

D. Y a-t-il quelque autre pratique propre à ce jour ?

R. Oui, c’est-à-dire de vaquer à la lecture spirituelle.

Pour la faire avec fruit, il faut : 1° nous y préparer par une pureté d’intention qui en bannisse toute curiosité, et par une prière qui nous en mérite l’intelligence ; 2° ne pas lire à la hâte, mais posément, avec soin de comprendre ce que nous lisons, et en interrompant même quelquefois notre lecture par quelque petite réflexion sur nous-mêmes, et par de dévotes affections ; 3° graver bien avant dans la mémoire les sentences les plus fortes et les instructions les plus touchantes, afin de nous en servir dans les occasions comme de flèches pour combattre nos défauts, ou comme d’aiguillons pour nous exciter aux vertus ; 4° demander à la fin la grâce de retenir cette céleste semence et de la faire fructifier. Ceux qui ne savent pas lire peuvent suppléer à ce défaut par des conférences spirituelles ; s’assemblant en quelque lieu pour se communiquer leurs pensées, sans vanité ni ostentation, et pour s’animer les uns les autres à servir Dieu.

D. Quelles autres bonnes œuvres pouvons-nous pratiquer le dimanche ?

R. Ce sont les œuvres de miséricorde, tant spirituelles que corporelles.

Comme, apprendre la doctrine chrétienne aux ignorants, consoler les affligés, visiter les malades, aller aux prisons et aux hôpitaux. {419} C’est ce que nous a appris notre divin Maître, qui employait le jour du sabbat non seulement au culte de Dieu, mais aussi à l’instruction des âmes et à la guérison des corps ; témoignant par là que la miséricorde n’est pas moins agréable au Père des miséricordes que le sacrifice. Aussi quand saint Paul nous dit de nous revêtir des entrailles de miséricorde (Coloss., III), il veut, dans la pensée de saint Jean Chrysostome, nous apprendre que la pratique de cette vertu nous doit être aussi ordinaire que l’est l’usage de nos habits ; que nous devons être aussi vivement touchés des misères de notre prochain, que l’est une mère de celles de son enfant. (Hom. XIV in Ep. ad Rom.)

### Exercice pour le commencement du mois

D. Que doit faire le chrétien pieux au commencement de chaque mois ?

R. Il doit se retirer des occupations temporelles le premier dimanche ou un autre jour pour se renouveler dans le service de Dieu.

La pente de notre nature au mal est si forte, que si nous ne prenons de temps en temps soin de l’arrêter par quelque exercice particulier, nous irons toujours de mal en pis. Le commencement du mois est propre, dit-on, pour cet effet. Imitons l’éléphant, qui va se laver dans une rivière à chaque nouvelle lune.

D. Quelle est la première chose que le chrétien doit faire dans cette retraite ? {420}

R. Après s’être mis en la présence de Dieu, il doit faire une exacte recherche des péchés qu’il a commis le mois passé pour les expier par la pénitence.

Il doit pour cela, dans cette première méditation, descendre dans le détail de ses péchés, en peser la grièveté par la considération de la majesté infinie de Dieu et de sa propre bassesse ; et après avoir admiré la bonté divine qui l’a souffert tandis que d’autres beaucoup moins coupables étaient précipités dans les enfers, former du fond de son cœur des actes fervents de contrition. Il doit prendre de fortes résolutions pour mieux passer le mois présent, demander miséricorde par les mérites de Jésus, dire le psaume Miserere dans un esprit de componction, s’imposer quelque pénitence corporelle, enfin prier la cour céleste de réparer l’injure qu’il a faite à Dieu, et de lui obtenir sa grâce.

D. Quelle est la deuxième ?

R. Se rappeler dans une autre méditation le souvenir des bienfaits particuliers qu’il a reçus de Dieu le mois passé, afin de lui en rendre grâces.

Pour entrer dans les sentiments d’une parfaite reconnaissance, le chrétien doit, 1° concevoir une haute idée de ces bienfaits, en considérant d’une part la majesté infinie de celui de qui il les a reçus et l’amour désintéressé avec lequel il les lui a départis, et de l’autre sa bassesse, et son indignité vis-à-vis de telles ferveurs ; 2° offrir pour remercîment à son aimable bienfaiteur ses perfections avec toutes les louanges qui lui ont été et seront à jamais données sur la terre et au ciel ; 3° prier la sainte Vierge, les anges et les saints de l’en louer, bénir, et glorifier à sa place, et s’épancher lui-même en de fervents actes d’action de grâces, récitant dans cet esprit de reconnaissance les cantiques Te Deum et Benedícite ómnia ópera ; {421} 4° se donner lui-même à Dieu sans réserve, pour faire de toute sa vie un continuel sacrifice de louange.

D. Quelle est la troisième chose que le chrétien doit faire dans cette retraite ?

R. Il doit se proposer dans une troisième méditation ou un vice à combattre, ou une vertu à pratiquer pendant ce mois.

S’il prend un vice à combattre, il faut, 1° qu’il en conçoive une extrême horreur par la considération de l’outrage que ce péché fait à Dieu, de l’horrible laideur qu’il a en lui-même, et des étranges malheurs qu’il nous attire ; 2° qu’il forme de fortes résolutions de l’éviter et d’en fuir les occasions ; 3° que le long du mois il veille soigneusement sur ses pensées, sur ses paroles et sur ses actions pour n’y point tomber.

S’il prend une vertu à pratiquer, il doit travailler à en concevoir une haute estime et un grand amour par une sérieuse réflexion sur la gloire qui en revient à Dieu, sur son incomparable beauté, et sur ses avantages inestimables : 1° prévoir les actes tant intérieurs qu’extérieurs qu’il en pourra produire ; 2° se proposer fortement de mettre ses actes en pratique pour faire succéder l’exécution à ce bon propos. Après cela qu’il offre à Dieu les bonnes résolutions qu’il aura faites, soit d’éviter ce vice, soit de s’exercer dans cette vertu. Qu’il lui demande instamment la grâce de les accomplir, par l’entremise de la divine Marie, de ses patrons et des saints du mois passé et du mois présent. Qu’il les renouvelle souvent pendant le mois, surtout au bon propos du matin et à l’examen du soir, ne manquant jamais à s’examiner là-dessus. Enfin qu’à l’imitation d’un marchand soigneux de ne rien perdre, mais de gagner toujours, il travaille infatigablement ou à se garantir des plus légères atteintes du péché qu’il veut combattre, ou à faire sans cesse de nouveaux progrès dans la vertu qu’il s’est proposé de pratiquer. {422} La couronne de l’immortalité en vaut bien la peine.

D. Quelle est la quatrième chose qu’il faut faire dans cette retraite ?

R. C’est de choisir pour notre patron un des saints du mois pour lequel nous aurons le plus d’attrait.

Pour bien pratiquer cette dévotion, nous devons au commencement du mois prier ce saint de nous prendre sous sa protection, et lire sa vie, pour en apprendre les vertus conformes à notre état. Nous devons pendant le cours de ce mois l’imiter soigneusement dans la pratique des vertus, et surtout de celle dans laquelle nous avons résolu de nous exercer ; le féliciter souvent de son bonheur, et en remercier Dieu pour son amour ; l’invoquer chaque jour, principalement le jour de sa fête : il serait bon de communier ce jour-là ou le dimanche suivant, si le directeur le trouve à propos. À la fin du mois nous lui rendrons grâces de ses faveurs, nous lui demanderons pardon de nos fautes, nous le prierons de nous continuer sa protection le reste de notre vie, et surtout de nous assister à l’heure de notre mort.

D. Y a-t-il quelque autre temps, outre le commencement du mois, où cette retraite soit utile ?

R. Oui, au commencement de l’année et le jour anniversaire de notre naissance.

On pratique dans ces deux occasions pour l’année entière les mêmes exercices que nous venons de marquer pour chaque mois. Ceux qui veulent travailler sérieusement à la grande affaire du salut y ajoutent chaque année une retraite de huit ou dix jours. {423}

### Pratiques de dévotion pour les principales fêtes de l’année

Comme c’est la coutume de Dieu, aux fêtes solennelles, de communiquer ses grâces aux fidèles avec plus de profusion qu’aux autres jours, et que d’ailleurs il les distribue à chacun conformément à la disposition de son cœur[[1041]](#footnote-1042), il est très important de se préparer à ces fêtes par la retraite, le jeûne et la mortification ; par des prières, des élans, des lectures conformes aux solennités, et par un soin particulier de se mettre dans l’état où l’on voudrait être ces jours-là en cas de mort soudaine. Il est de plus nécessaire de solenniser les mêmes fêtes avec une ferveur extraordinaire, par une digne réception des sacrements, une exacte assiduité aux offices, une dévote récitation du petit office du jour, et, en outre, offrir ces exercices en action de grâces de l’accomplissement du mystère, ou de la gloire du saint dont l’Église célèbre la fête. Mais quand c’est un mystère qu’elle honore, la plus importante de toutes les pratiques, c’est de s’étudier à entrer dans l’esprit de ce mystère, à l’exprimer en soi-même, et à faire intérieurement ce que Jésus-Christ a opéré extérieurement, naissant, mourant, ressuscitant, montant au ciel, et se tenant à la droite de Dieu en esprit, comme il l’a fait de corps, selon la diversité du temps ; car c’est là une des principales intentions du Sauveur dans l’accomplissement de ces mystères[[1042]](#footnote-1043). {424}

#### Pour le premier jour de l’an.

1° Remerciez Dieu des grâces qu’il vous a faites l’année précédente, demandez-lui pardon des péchés que vous y avez commis, implorez son assistance pour mieux passer celle qui va commencer, offrez-lui tout ce que vous ferez et souffrirez, donnez-lui votre cœur pour étrenne, travaillez à vous renouveler[[1043]](#footnote-1044) par la réformation de vos paroles, de vos pensées et de vos actions[[1044]](#footnote-1045). C’est à quoi vos péchés passés, votre état présent, et l’incertitude de l’avenir doivent vous animer. Ce sera par ce renouvellement que vous chanterez à Dieu un cantique nouveau, non de la langue, mais, ce qui lui est bien plus agréable, par vos œuvres[[1045]](#footnote-1046).

2° Prenez une forte résolution de circoncire vos sens par le retranchement des plaisirs sensuels, et votre cœur par la mortification des passions. C’est pour nous faire embrasser cette circoncision spirituelle que Jésus a souffert la circoncision corporelle. Elle est d’un mérite très grand devant Dieu[[1046]](#footnote-1047). Son temps, qui est celui de la loi nouvelle, est arrivé[[1047]](#footnote-1048).

3° Concevez une haute idée un profond respect, et une dévotion cordiale pour le sacré nom de Jésus ; {425} formez le dessein de révérer, d’aimer et d’invoquer avec une ardeur toute nouvelle, ce sacré nom qui a été apporté du ciel, devant lequel tout genou fléchit, qui exprime tout ce qu’il y a de perfections divines et humaines dans l’Homme-Dieu, et qui est comme le chariot de nos prières[[1048]](#footnote-1049) ; ce nom sacré, qui est à la bouche un miel délicieux, à l’oreille une mélodie charmante, au cœur une sensible joie[[1049]](#footnote-1050) ; ce nom sacré qui sert à l’âme de flambeau, de nourriture et de médecine[[1050]](#footnote-1051) ; qui l’éclairé étant prêché, qui la nourrit étant médité, qui la guérit étant invoqué[[1051]](#footnote-1052).

#### Pour le jour des Rois.

Allez rendre visite à l’enfant Jésus reposant dans le tabernacle comme dans la crèche, prosternez-vous à ses pieds, et adorez-te avec un profond respect ; offrez-lui l’or d’un pur amour, l’encens d’une ardente dévotion, et la myrrhe d’une mortification continuelle et générale. Priez sa bienheureuse mère de le donner à votre cœur, comme ce fut elle qui le présenta aux trois mages ; remerciez Dieu de vous avoir appelé à sa connaissance par l’étoile de la foi. Proposez-vous de suivre dans toute votre conduite un si sûr guide, et commencez dès ce jour par le retranchement des excès dont il est malheureusement profané par tant de chrétiens ; considérant pour cela que, si vous maîtrisez votre chair, vous servez un véritable roi[[1052]](#footnote-1053).

#### Pour le dimanche suivant, touchant la dispute de Jésus avec les docteurs.

Travaillez à entrer dans l’esprit de ce dévot mystère par une sérieuse considération des vertus qui y reluisent, et par de fortes résolutions de les imiter. {426} Vous y remarquerez. 1° une grande exactitude de la sainte famille à observer les fêtes ; 2° un saint empressement de la Vierge et de son époux à chercher l’enfant Jésus après l’avoir perdu, quoique c’eût été sans qu’il y ait eu de leur faute ; 3° un zèle ardent de ce divin miroir de toute vertu pour la gloire de son Père ; le peu d’égard qu’il avait aux pleurs de sa mère quand il s’agissait de l’honneur de Dieu ; sa modestie toute divine dans ses actions publiques ; son respect pour les vieillards ; sa sujétion à ses parents, non moins imitable qu’admirable. Et erat súbditus illis. (Luc., II.) Non infirmitátis, sed pietátis ista subjéctio est. (Ambr., l. III in Luc.)

#### Pour le jour de Notre-Dame de la Chandeleur.

Faites réflexion sur l’obéissance de la sainte Vierge, qui s’assujettit dans sa purification à une loi très humiliante sans y être obligée ; sur son humilité, qui fit prendre rang parmi les femmes immondes à celle qui était plus pure que les astres et les anges même ; sur sa modestie, qui la fit paraître dans le Temple avec un air de pudeur capable de ravir en admiration la terre et les cieux ; et sur son mépris pour le faste du siècle, puisqu’elle offrait non pas un agneau comme les riches, mais deux tourterelles ou deux pigeonneaux comme les pauvres. Excitez-vous à l’imiter dans ces vertus, et priez-la de vous en obtenir la grâce ; portez comme elle le divin Jésus entre vos bras, par la pratique des bonnes œuvres ; sur votre langue, par l’amour de la vérité ; dans votre cœur, par l’amour de Dieu et du prochain. Enfin offrez à Dieu avec elle votre fils unique, c’est-à-dire votre cœur[[1053]](#footnote-1054), {427} qu’il est bien juste de lui sacrifier, puisqu’il porte son image[[1054]](#footnote-1055), et qu’il lui appartient par droit de création, par droit de conquête et par droit d’achat.

#### Pour le jour de saint Joseph.

Félicitez ce grand saint de ses glorieuses prérogatives, qui sont d’avoir été le père nourricier de celui qui nourrit toutes choses, d’avoir porté sur ses bras sans se lasser celui qui du bout de son doigt soutient toute la machine de l’univers, d’avoir partagé avec le Saint-Esprit l’auguste qualité d’époux de la divine Marie.

Imitez-le dans sa profonde humilité, qui lui fit cacher des titres si illustres sous le voile d’un profond silence et du vil office de charpentier ; dans sa pureté virginale, qui lui mérita l’honneur de converser familièrement avec celle qui avait tremblé à la vue d’un ange portant la figure d’un homme. Priez-le de vous obtenir les bonnes grâces de Jésus et de Marie, et recourez à lui dans vos besoins : car si Jésus-Christ donne le ciel pour un morceau de pain accordé à un pauvre pour son amour, que peut-il refuser à celui qui l’a nourri lui-même à la sueur de son front ? L’ancien Joseph, à qui Pharaon renvoyait ceux qui lui présentaient quelque demande[[1055]](#footnote-1056), n’eut jamais plus de pouvoir dans l’Égypte que le nouveau en a dans le ciel. Sainte Thérèse ne demanda jamais rien à Dieu par son entremise qu’elle ne l’obtînt. Elle recommande fort la dévotion à ce grand saint.

#### Pour le jour de l’Annonciation.

Remerciez les trois personnes divines du bienfait inestimable de l’incarnation ; {428} félicitez la Reine du ciel de son élévation à la dignité suréminente de Mère de Dieu, et rendez-en grâces au Très-Haut pour son amour ; honorez-la dans cette qualité au-dessus de tout ce qui n’est pas Dieu ; priez-la de vous obtenir la grâce de concevoir spirituellement par une foi vive, et par une ardente charité dans votre cœur, celui qu’elle conçut corporellement dans son sein virginal[[1056]](#footnote-1057) ; travaillez à cette heureuse conception par l’imitation de sa solitude, de sa pureté et de son humilité.

#### Pour la semaine sainte.

Appliquez-vous le lundi à considérer l’oraison de Jésus au jardin des Oliviers, le mardi la flagellation, le mercredi son couronnement, le jeudi le portement de la croix, le vendredi son crucifiement, le samedi sa sépulture. Excitez-vous dans ces méditations selon la diversité du sujet, et suivant les attraits de la grâce, tantôt à des sentiments d’amour, de reconnaissance, de contrition, d’espérance et de componction, considérant la majesté de celui qui souffre, l’excès des peines qu’il endure, et la bassesse de ceux pour qui il s’y assujettit. Ce divin souffrant mérite sans aucun doute que vous entriez dans ces sentiments, et d’ailleurs cela vous est nécessaire[[1057]](#footnote-1058), soit pour vous apprendre à satisfaire à la justice divine pour vos crimes passés, soit pour vous aider à n’en plus commettre de nouveaux, dans la vue des horribles tourments que le péché a causé à celui qui était impeccable et impassible. Excitez-vous un jour à exprimer en vous la patience, l’humilité, l’obéissance, le pardon des ennemis, l’amour du prochain, l’abandon à la volonté de Dieu, et les autres vertus qui brillent avec tant d’éclat dans la passion de Jésus ; {429} car c’est afin de vous en donner l’exemple, et de vous inviter à marcher sur ses traces, qu’il a bien voulu tant souffrir[[1058]](#footnote-1059) ; un autre jour, à clouer votre cœur à la croix par l’amour des souffrances, et à planter la croix dans votre cœur par le crucifiement de l’homme intérieur et de l’homme extérieur[[1059]](#footnote-1060) : ayant par ses crimes mérité la mort et la mort de la croix, il doit être crucifié promptement, généreusement, constamment[[1060]](#footnote-1061). Enfin vous vous ensevelirez en esprit le samedi saint avec Jésus-Christ, pour n’avoir plus de commerce avec les méchants, et pour ne plus employer vos sens à des usages criminels, pas plus que si vous étiez effectivement dans un tombeau[[1061]](#footnote-1062).

#### Pour le jour de Pâques.

Félicitez Jésus-Christ de sa glorieuse victoire sur le péché, sur la mort, sur l’enfer ; félicitez sa bienheureuse mère de la joie dont son âme fut comblée à la vue de sa gloire éclatante. Ressuscitez du péché à la grâce, ou de l’état de tiédeur à celui de ferveur, pour mener à l’avenir une vie toute nouvelle[[1062]](#footnote-1063). Comme Jésus ne pourra plus jamais mourir, prenez bien garde à ne pas déchoir de cet heureux état, car la rechute est plus dangereuse que la chute[[1063]](#footnote-1064). {430}

#### Pour le jour de l’Ascension.

Considérez et admirez la pompe du triomphe de Jésus montant au ciel. Reconnaissez ce divin conquérant pour votre souverain, et rendez-lui des hommages de louange, d’adoration et d’offrande de vous-même. Priez-le instamment d’exercer en votre faveur devant son Père cet office d’avocat qu’il a bien voulu prendre pour l’amour de nous[[1064]](#footnote-1065). Priez-le aussi de vous attirer auprès de lui, vous qui le voudriez suivre, mais qui ne le pouvez pas[[1065]](#footnote-1066). Soupirez ardemment après sa claire vue, et concevez du dégoût pour la vie et un désir ardent de la mort, afin de le voir bientôt[[1066]](#footnote-1067). Suivez-le par de dévotes affections[[1067]](#footnote-1068), et foulez aux pieds les biens de la terre, qui, placés sous vos pieds, vous serviront comme d’escabeau pour vous élever jusqu’à lui[[1068]](#footnote-1069).

#### Pour le jour de la Pentecôte.

Remerciez le Père éternel, par son Fils, de la mission du Saint-Esprit à son Église. Reconnaissez cet Esprit divin pour vrai Dieu consubstantiel au Père et au Fils. Adorez-le du plus profond de votre cœur, et priez-le avec grande instance d’enrichir votre âme de ses précieux dons. Prenez bien garde à ne pas lui fermer la porte de votre cœur par une opiniâtre résistance à ses inspirations, à ne pas l’en chasser par le péché mortel, à ne pas l’y contrister par des fautes vénielles. {431} Renoncez à votre propre esprit, à l’esprit du monde et à l’esprit du démon, pour vous rendre digne de sa direction et de ses impressions salutaires ; sans quoi vos bonnes œuvres, jusqu’aux plus parfaites en elles-mêmes, ne seront, selon les Pères, que des productions bâtardes et illégitimes, n’auront nul mérite devant Dieu, qui, comme un sage père de famille, ne paie le salaire qu’aux travailleurs qu’il met en œuvre lui-même.

Pour mériter d’être dirigé par ce divin guide, et appliqué aux bonnes œuvres par ce Roi des cœurs, vous devez, 1° peser les choses au poids du sanctuaire, jugeant de leurs bonnes ou mauvaises qualités, non selon les fausses lumières d’un esprit corrompu par les passions, ni selon les règles d’une politique et d’une sagesse tout humaines, ni selon les maximes trompeuses du monde, ni selon les maudites suggestions du démon, mais selon le jugement infaillible de Dieu, tel que la foi et l’Écriture nous l’apprennent ; 2° ne vous ingérez jamais de vous-même, ou par inclination naturelle, dans aucune affaire ni dans aucun emploi ; laissez-vous conduire par le mouvement de l’obéissance, d’une nécessité manifeste, ou d’une charité pure, désintéressée, et approuvée par le jugement d’autrui plutôt que par le vôtre, dont vous devez beaucoup vous défier ; 3° dans le doute, s’il faut faire ou ne pas faire telle chose, conservez-vous dans une entière indifférence, consultez votre divin Directeur, et celui qui à votre égard tient sa place, et prenez le parti qui vous sera suggéré, non par sensualité, par intérêt ou par vanité, ni par humeur ou par respect humain, mais dans la seule vue de la gloire et bon plaisir de Dieu, du bien spirituel ou temporel du prochain, et de votre propre sanctification ; 4° après avoir entrepris une chose dans cet esprit, demeurez toujours prêt à la quitter au moindre signe de la volonté de Dieu, demeurez toujours en état de reconnaître les fautes qui s’y pourront glisser ; {432} la soumission d’une volonté flexible et la docilité d’un esprit souple étant, en effet, de grandes marques de la direction du Saint-Esprit ; au lieu que, dans les meilleures actions, l’attachement à sa propre volonté, et la fermeté dans son sentiment, font connaître qu’on n’agit que par caprice ou par vanité, ou tout au plus par le penchant d’un naturel porté au bien ; 5° dans la poursuite de la même entreprise, prenez grand soin d’éviter l’empressement, le dégoût, la propre complaisance et la vaine gloire, afin de l’achever dans la même pureté d’esprit que vous l’avez commencée.

#### Pour le jour de la très sainte Trinité.

Produisez plusieurs actes de foi sur la vérité de ce mystère incompréhensible. Concevez une très haute idée des trois personnes divines en vue de leurs perfections infinies. Rendez-leur des hommages de louanges et de respect par plusieurs actes d’adoration, et par des Glória Patri souvent réitérés. Faites une aumône extraordinaire à trois pauvres en leur honneur. Offrez-leur votre mémoire, votre entendement et votre volonté, les priant de réformer ces trois facultés, par lesquelles leur image est gravée dans votre âme. Enfin sacrifiez-vous entièrement à leur service dans le dessein de mener une vie pure et innocente, pour ne jamais cesser de les louer par vos œuvres, dont la douce harmonie les charme bien plus que ne font les louanges de votre langue[[1069]](#footnote-1070).

#### Pour la fête du très saint Sacrement.

Réveillez votre foi sur la vérité de cet adorable mystère. {433} Assistez à la procession avec dévotion et modestie en action de grâces d’un bienfait si inestimable. Si vous y portez un flambeau, que ce soit pour faire à Jésus comme une amende honorable des outrages qu’il a reçus de vous, ou qu’il reçoit tous les jours des impies dans ce sacrement, par leurs irrévérences ou leurs communions sacrilèges. Ne manquez pas durant l’Octave d’entendre chaque jour la sainte messe, ou au moins de visiter le saint Sacrement, non plus que d’assister dévotement le soir à la bénédiction. Travaillez surtout à exprimer en vous par une fidèle imitation les vertus que le grand maître de la morale chrétienne nous enseigne sur l’autel comme sur une chaire de sainteté ; qu’il enseigne, dis-je, sur l’autel, non de vive voix, ou par des exemples visibles, comme quand il était sur la terre ; mais d’une manière d’autant plus divine et admirable, qu’elle est secrète et invisible aux yeux du corps, mais très visible aux yeux de la foi.

En effet, le prophète appelle l’autel du Seigneur l’autel des vertus, parce qu’il les y fait briller toutes avec un éclat extraordinaire. Il y fait éclater : 1° l’amour qu’il porte à Dieu son Père par l’état de victime où il s’y met pour l’honorer ; 2° le désir de satisfaire à sa justice, par celui d’hostie propitiatoire et de parfait pénitent ; 3° le respect pour sa divine Majesté, par celui d’humble suppliant dans lequel la foi l’y contemple ; 4° l’amour du prochain, en s’y donnant à nous pour nous transformer en lui ; 5° l’obéissance, en s’y rendant présent à la simple voix d’un prêtre quelque méchant qu’il soit, comme si les paroles de la consécration lui étaient un commandement absolu ; 6° l’humilité, en s’y abaissant plus qu’il ne fit ni dans la crèche ni sur la croix, et s’y anéantissant au delà de toute expression ; 7° la patience, en y souffrant les sacrilèges et les irrévérences des impies, comme s’il ne les connaissait et ne les voyait pas ; {434} 8° la pauvreté, n’y étant couvert que des accidents du pain et du vin ; 9° la mortification, n’y exerçant aucune fonction des sens, comme s’il était réellement mort. Ce divin maître ajoute encore à ces leçons admirables l’onction intérieure de son esprit, par laquelle il nous en donne l’intelligence et le goût, pour les faire pénétrer en nous. Néanmoins, comme ce n’est pas la langue qui enseigne dans cette céleste école, mais la grâce ; ce n’est pas non plus l’oreille qu’il faut préparer pour y être instruit : il faut préparer son âme, en apportant à la sainte table une conscience fort pure, et en considérant avec une dévote application les vertus qui y brillent, pour en produire avec vigueur de semblables.

#### Pour le jour de la Visitation de Notre-Dame.

Considérez avec attention les vertus incomparables que la divine Marie pratique dans ce mystère ; sa promptitude à obéir aux divines inspirations, quand elle quitta sa chère solitude pour aller rendre visite à sainte Élisabeth, dès qu’elle s’y sentit poussée ; sa charité, qui la porta à souffrir pour son amour les incommodités d’un long et pénible voyage ; son humilité, quand elle renvoya à Dieu les louanges que lui donna sa cousine, et s’abaissa jusqu’à la servir dans sa grossesse ; sa ferveur, dont l’excès éleva son âme à des transports extatiques en chantant le cantique Magnificat. Formez une forte résolution de pratiquer à son imitation ces vertus, comme aussi de réformer vos visites, retranchant les superflues, et faisant les autres selon Dieu et pour Dieu. Rendez à la mère de Dieu un culte particulier, et concevez pour elle une nouvelle dévotion. Conjurez-la de visiter avec son divin fils votre pauvre âme, pour la purifier de ses taches, et pour l’enrichir des dons célestes. Félicitez saint Jean-Baptiste, saint Zacharie et sainte Élisabeth, des grâces que cette heureuse visite leur attira, et priez-les de vous y obtenir quelque part. {435}

#### Pour le jour de l’Assomption.

Félicitez la reine du ciel de sa mort très précieuse, de sa glorieuse résurrection, de son élévation en corps et en âme au-dessus des neuf chœurs des anges, et de son pompeux couronnement. Remerciez-en Dieu de tout votre cœur pour son amour. Reconnaissez-la pour votre reine, révérez-la en cette qualité, et dévouez-vous à son service. Soupirez après sa vue pour lui rendre vos hommages avec plus de perfection. Suppliez-la de vous obtenir une heureuse mort, une glorieuse résurrection, et une honorable place dans le ciel. Prenez un généreux dessein de vous en rendre digne par la fuite du péché et de ses occasions, et par la pratique des vertus, surtout de la charité et de l’humilité, qui ont dressé l’échelle par où la mère de Dieu est montée au plus haut faîte de la gloire. Fortifiez-vous dans ce dessein par une ferme confiance en la charité et en l’efficacité de ses puissantes intercessions.

#### Pour le jour de la Nativité.

Félicitez saint Joachim et sainte Anne de la naissance de leur fille incomparable. Priez-les de vous obtenir quelque part dans ses bonnes grâces. Faites quelque acte héroïque de vertu en l’honneur de cette princesse naissante. Sacrifiez à son imitation toute votre vie au service de Dieu.

#### Pour les fêtes des Anges et de tous les Saints.

Communiez dignement à leur honneur. Réjouissez-vous de leur bonheur ineffable. Rendez-en grâces à Dieu. {436} Invoquez-les avec dévotion. Excitez-vous à imiter leurs vertus, considérant que si vous ne leur ressemblez pas dans leurs bonnes mœurs, vous n’aurez jamais part à leur gloire, puisque pour être sauvé il faut être saint[[1070]](#footnote-1071), il faut être ange[[1071]](#footnote-1072), il faut être Dieu par participation[[1072]](#footnote-1073). Autrement on déshonorerait la cour céleste, on y apporterait le trouble, et l’on serait entièrement indigne de la vision béatifique, par laquelle les bienheureux ne sont pas seulement unis à Dieu, qui est la pureté même, mais même transformés en lui.

#### Pour le jour de l’Immaculée Conception de la sainte Vierge.

Travaillez à concevoir cette fille bienheureuse dans votre cœur, 1° par une très haute idée des grâces extraordinaires que Dieu répand en ce jour dans son âme, et de la gloire incomparable à laquelle il a dessein de l’élever ; 2° par un amour singulier pour sa personne ; 3° par de fortes résolutions d’imiter sa douceur, sa chasteté et ses autres vertus, afin de vous rendre digne de ses faveurs par cette imitation[[1073]](#footnote-1074).

#### Pour le jour de Noël.

Témoignez à la mère de Jésus et à son père nourricier la part que vous prenez à leur joie et à leur bonheur. Offrez-leur vos petits services dans la peine où ils se trouvent en un lieu si incommode et si dépourvu de toutes choses. {437} Prosternez-vous en esprit avec les anges et les pasteurs devant la crèche pour admirer, adorer, bénir et aimer ce divin enfant qui y est couché comme un beau grain sur de la paille pour l’amour de vous. Contemplez-l’y comme dans une chaire de sainteté, d’où il vous apprend l’anéantissement de vous-même, le dénuement de toutes choses, et la mortification des sens. Considérez que comme il naît du sein de son Père quant à sa divinité, et de celui de sa mère quant à sa chair, il peut naître dans le cœur du chrétien quant à son esprit[[1074]](#footnote-1075). Priez, méditez, confessez-vous et communiez dévotement, afin qu’il naisse dans le vôtre. Après qu’il y sera né de la sorte, nourrissez-le des larmes de componction et d’amour ; échauffez-le par la ferveur de vos prières et de vos autres exercices de dévotion ; et faites-le croître par votre progrès dans la vertu[[1075]](#footnote-1076).

## TROISIÈME INSTRUCTION

De quelques dévotions particulières.

### PREMIÈRE DOCTRINE

De la dévotion à la très sainte vierge

D. Sommes-nous obligés d’avoir une dévotion singulière à la très sainte Vierge ? {438}

R. Nous le sommes sans doute, puisque Dieu le désire, qu’elle le mérite, et que c’est un puissant moyen pour obtenir le salut éternel.

Quoi donc de plus engageant, quoi de plus juste, quoi de plus utile que cette dévotion ?

D. Par où paraît-il que Dieu le désire ?

R. C’est par l’honneur dont il l’a comblée lui-même.

Le Père éternel l’a choisie pour sa fille aînée, le Fils pour sa mère, le Saint-Esprit pour son épouse, toute la sainte Trinité pour la reine du ciel, et pour la dispensatrice de ses grâces. D’où saint Bernard conclut : Avec quel grand sentiment de respect et de dévotion Dieu désire-t-il que nous la recevions ! il l’a enrichie de la plénitude de toutes sortes de biens ; afin que tout ce que nous avons d’espérance, de grâce et de dons célestes, découle de son sein comme d’une source abondante[[1076]](#footnote-1077).

D. Par quels titres mérite-t-elle nos respects et notre amour ?

R. Elle le mérite par le comble des grâces qu’elle a reçues sur la terre, par l’éminence de la gloire qu’elle possède dans le ciel, par la dignité suréminente de mère de Dieu où elle est élevée, par les prérogatives incomparables que cette maternité lui a attirées.

1. L’âme de la divine Marie fut comme le centre de toutes sortes de grâces[[1077]](#footnote-1078). Dieu l’orna de tous les dons célestes qu’il a départis aux anges et aux saints[[1078]](#footnote-1079). {439} Il y a même des docteurs qui croient que sa première grâce l’emporta sur celles de tous les saints[[1079]](#footnote-1080), parce qu’il y doit avoir de la proportion entre les dispositions et la forme, et que cette grâce était une disposition à la dignité de mère de Dieu, dont l’excellence surpasse infiniment tout ce qu’ils ont de grandeur. Dès lors, si cette fille de bénédiction fut enrichie à ce point des divins trésors, quelle surabondance dut-elle en acquérir pendant tout le cours de sa vie, puisqu’elle la passa dans une union d’esprit et de cœur avec Dieu, si forte et si continuelle, que le sommeil même n’était pas capable de l’interrompre[[1080]](#footnote-1081). Les Pères nous en donnent une haute idée, en disant de sa grâce qu’elle est immense[[1081]](#footnote-1082), en disant que par son éclat elle obscurcit de telle sorte les esprits célestes, qu’ils sont comme s’ils n’étaient pas[[1082]](#footnote-1083) ; en l’appelant le miroir des lumières de Dieu, le diadème de la beauté, la couronne des grâces[[1083]](#footnote-1084). Mais il n’y a que celui qui n’ignore rien, qui puisse connaître le comble des richesses spirituelles de son âme, et en voir le fond.

2. Il est certain que les saints sont élevés à un degré de gloire d’autant plus éminent, qu’ils ont eu plus de grâce et de charité ; et c’est, dit saint Thomas, parce que plus on aime Dieu, plus on désire de le voir, et plus ce désir est ardent, plus on en est digne et capable : de là suit qu’un abîme a attiré dans la reine des saints un autre abîme ; {440} ayant eu plus de grâce qu’eux tous, elle les surpasse tous en gloire[[1084]](#footnote-1085) ; elle brille parmi ces astres, comme le soleil luit parmi les étoiles[[1085]](#footnote-1086) ; allons plus loin, elle a l’honneur d’être placée dans le trône de la Trinité même[[1086]](#footnote-1087) ; non que sa gloire égale la sienne, mais elle en est un très vif rayon.

3. De même que la femme est la mère de tout l’homme, composé de corps et d’âme, bien que l’âme vienne de Dieu seul ; ainsi, bien que Notre-Dame n’ait pas produit la Divinité, elle est véritablement la mère de Dieu fait homme, puisqu’en effet ce divin composé est le terme de sa génération ; et c’est cette maternité qui la relève infiniment plus que tout ce qu’elle possède de grâce et de gloire[[1087]](#footnote-1088), comme étant d’une dignité infinie ; on juge, dit le bienheureux Albert le Grand, de l’excellence de l’arbre par l’excellence du fruit[[1088]](#footnote-1089). Ayant, dit saint Thomas, pour son terme un Être infini en perfection, elle l’est aussi en grandeur. De sorte que la dignité incomparable de mère de Dieu contient en éminence toutes les dignités des anges et des hommes. Elle les fait disparaître par son éclat, comme le soleil cache par sa splendeur la clarté des étoiles ; il n’est point d’esprit créé qui la puisse comprendre ; {441} les plus sublimes intelligences sont frappées d’étonnement et saisies de frayeur à sa vue ; à peine osent-elles l’envisager[[1089]](#footnote-1090).

4. La même maternité a été à la Vierge une source de prérogatives incomparables, savoir : 1° d’avoir été conçue sans péché, et enrichie au premier instant de son immaculée conception de la plénitude de grâces ; 2° d’avoir produit dans le temps le même Fils que le Père éternel engendre dans l’éternité[[1090]](#footnote-1091) ; de l’avoir produit sans rien perdre de sa pureté virginale, comme le Père éternel ne perd rien de sa divinité[[1091]](#footnote-1092) ; 3° d’avoir eu un pouvoir légitime de commander au Maître absolu de toutes les créatures ; puisque c’est un droit que la nature donne aux mères, droit auquel a bien voulu se soumettre celui qui était venu pour accomplir la loi, et non pour la violer[[1092]](#footnote-1093). Mais ce droit est si glorieux à Marie, que saint Bernard ne sait s’il est plus digne d’admiration que l’obéissance de Jésus ; car, dit-il, qu’un Dieu obéisse à une femme, c’est une humilité sans exemple ; mais qu’une femme commande à un Dieu, c’est une élévation sans pareille[[1093]](#footnote-1094) ; {442} 4° d’avoir été l’épouse du Saint-Esprit d’une manière infiniment plus noble que les autres vierges, puisque les autres méritent à peine d’être alliées à ce divin Époux quant à l’âme, tandis qu’elle l’a été quant au corps, et de la manière du monde la plus chaste[[1094]](#footnote-1095) ; d’ailleurs l’alliance des autres avec le Saint-Esprit ne sert qu’à produire des actions de vertu, et la sienne a produit d’une manière ineffable le Seigneur des vertus ; 5° d’avoir été comme l’achèvement et le couronnement de la sainte Trinité[[1095]](#footnote-1096) ; car elle a produit le plus excellent fruit de sa fécondité au dehors, c’est-à-dire un Homme-Dieu ; elle lui a donné un sujet capable de lui rendre tout l’honneur qu’elle mérite, ce qui était impossible à toutes les créatures jointes ensemble ; elle l’a honorée elle-même d’un culte tout particulier ; 6° d’avoir été faite Reine et Dame de toutes les créatures en mettant au monde leur Roi et leur Seigneur[[1096]](#footnote-1097).

D. Pourquoi la dévotion à la Vierge est-elle un puissant moyen pour obtenir le salut ?

R. C’est parce qu’elle peut sauver ses vrais dévots, qu’elle le veut et qu’elle s’y applique en effet.

Elle le peut, parce qu’elle est la reine du ciel ; elle le veut, parce qu’elle est la mère de miséricorde[[1097]](#footnote-1098) ; elle s’y applique, parce que c’est elle qui obtient la grâce justifiante aux pécheurs, la ferveur aux justes et la persévérance aux fervents[[1098]](#footnote-1099) ; ce qui a donné lieu aux Pères de l’appeler le rachat des captifs[[1099]](#footnote-1100), le canal du salut[[1100]](#footnote-1101), la dispensatrice de la vie[[1101]](#footnote-1102). {443}

D. Y a-t-il quelque autre avantage de cette dévotion ?

R. Oui, lui être dévot, c’est une marque de prédestination ; ne l’être pas, c’est un signe de réprobation[[1102]](#footnote-1103).

La raison est que nul ne peut être sauvé sans le secours de la grâce, qui découle de Jésus, comme du chef de l’Église, et passe par Marie, comme par un canal[[1103]](#footnote-1104). Aussi est-elle appelée par les Pères l’échelle du ciel, parce que c’est par elle que Jésus en est descendu, et que les hommes y montent. Et quand l’Église chante de cette Reine incomparable qu’elle est la porte de la lumière et la fenêtre du paradis, elle veut nous apprendre que tous les élus, justes ou pécheurs, entrent dans le séjour de la gloire par son entremise : les justes comme par une porte et à plain-pied, les pécheurs comme par une fenêtre et en l’escaladant par les exercices de la pénitence. En effet, c’est en Notre-Dame que saint Bernard mettait sa grande confiance, c’est elle qui faisait le soutien de ses espérances[[1104]](#footnote-1105).

D. Faut-il égaler la Reine des anges à l’égal de Dieu, et l’invoquer de la même manière que lui ?

R. Ce serait commettre une grande impiété et lui déplaire extrêmement que d’en user de la sorte.

La religion, qui règle notre culte, défend de mettre en parallèle la créature avec le Créateur. Ainsi, pour n’en point violer les sacrées lois, il faut révérer Dieu comme un être fini en perfection, et l’invoquer comme l’auteur principal de la grâce. {444} Il faut honorer Marie comme la plus excellente de toutes les pures créatures, et la prier comme notre puissante médiatrice.

D. Comment peut-elle être honorée en cette qualité ?

R. Elle peut être honorée par pensée, par affection, par parole, par œuvre.

La mère de miséricorde pense incessamment à ceux qui lui sont dévots ; elle les aime, elle prie pour eux, elle leur départ les dons célestes. Il est donc bien juste qu’ils emploient aussi leur esprit, leur cœur, leur langue et leurs mains à l’honorer[[1105]](#footnote-1106).

D. Comment l’honorons-nous par pensée ?

R. C’est par une grande attention aux prières que nous lui adressons, par une sérieuse considération de ses perfections, par une haute estime de sa personne.

Comme la volonté reçoit toutes ses impressions de l’entendement, plus nous aurons d’estime de la mère de Dieu, plus nous aurons pour elle de respect et d’amour. Appliquons-nous donc souvent et soigneusement à considérer ses ineffables grandeurs et ses prérogatives incomparables, afin d’en concevoir la plus haute idée qu’il nous sera possible[[1106]](#footnote-1107).

D. Comment l’honorons-nous par affection ?

R. C’est en l’aimant et en la révérant au-dessus de toutes les pures créatures, en nous réjouissant et en rendant grâces à Dieu de son bonheur, en désirant avec ardeur l’accroissement de son culte, en conservant toujours une confiance filiale en sa bonté maternelle. {445}

C’est principalement dans ce sentiment d’amour, de respect, etc., que consiste la dévotion à la Vierge. Prions donc son divin fils de nous y faire entrer. Travaillons-y nous-mêmes en poussant souvent de ces sortes d’affections avec toute la ferveur possible.

D. En quoi consiste le culte de la parole ?

R. C’est à parler souvent d’elle et de ses grandeurs, à porter les autres à sa dévotion, et à leur en enseigner les pratiques, à lui adresser avec respect et confiance des prières vocales.

La bouche parle de la plénitude du cœur ; ainsi c’est témoigner de l’amour pour la Reine du ciel, que de parler d’elle, d’exhorter les autres à lui être dévots, de la prier souvent : ce qui se fait en récitant chaque jour ses litanies, un chapelet, ou au moins sa couronne, en disant un Ave quand l’horloge sonne, en invoquant son saint nom, tant dans nos besoins et surtout dans nos besoins spirituels, que dans nos tentations ; remède qui, nous osons le dire après saint Anselme, est quelquefois plus prompt et plus efficace que l’invocation du saint nom de Jésus ; non parce qu’elle est plus puissante, mais parce que le fils veut par là honorer la mère[[1107]](#footnote-1108).

D. Par quelles œuvres pouvons-nous l’honorer ?

R. Il y en a plusieurs ; la plus excellente consiste à nous corriger de nos vices et à imiter ses vertus. {446}

Jeûner en l’honneur de la mère de Dieu le samedi et les veilles de ses fêtes, s’approcher avec les dispositions requises des sacrements aux jours de ses solennités, visiter ses chapelles et les lieux consacrés à son culte, tenir son image dans sa chambre et la saluer par un Ave toutes les fois qu’on en sort et qu’on y entre, rapportant néanmoins ce culte à sa personne, faire des aumônes et donner des chapelets pour son amour : voilà sans doute des œuvres qui lui plaisent beaucoup ; mais de nous conformer autant que nous le pouvons à ce parfait modèle d’innocence et de sainteté par une fidèle imitation de ses vertus, voilà ce qui lui est infiniment plus agréable[[1108]](#footnote-1109), et ce qui nous rend nous-mêmes très heureux[[1109]](#footnote-1110).

D. Que dites-vous des exercices extérieurs des confréries instituées en son honneur, comme de ceux du Rosaire et du scapulaire ?

R. Je dis que ces exercices sont très bons en eux-mêmes, mais que s’ils ne sont pas soutenus d’une vie chrétienne, ils ne suffisent pas pour nous sauver.

C’est être aveugle ou passionné que de décrier et condamner ces sortes de confréries, puisque l’Église les approuve, qu’elle les a enrichies de grandes indulgences, et que leurs statuts sont très saints ; mais c’est aussi demeurer dans une erreur bien grossière, que d’établir le salut de son âme sur ces seules pratiques extérieures, dans l’espérance que, malgré nos vices, elles nous mériteront la protection de la Vierge, sous laquelle nous serons à couvert des foudres de la justice divine. Ces pratiques ne donnent pas plus de sûreté que le pain adorable de nos autels, dont il est dit que quiconque le mangera vivra éternellement, et cependant il n’y en a que trop de ceux qui le mangent, qui encourent la mort éternelle, et qui l’encourent même en le mangeant. {447} La confiance dans les intercessions de Marie n’est pas plus sûre que l’espérance en la miséricorde de Dieu, qui néanmoins est inutile à ceux qui se reposent là-dessus et persévèrent dans le crime. Quelle apparence qu’une Vierge immaculée reconnaisse pour ses serviteurs des esclaves du péché, des emportés, des impudiques, des jureurs, des ivrognes, quand une personne de médiocre vertu ne voudrait pas les recevoir à son service ? Quelle apparence qu’elle s’intéresse pour le salut de ces pécheurs qui, sous l’espérance de la trouver propice, ouvrent de nouveau tous les jours les plaies de son Fils, elle qui étant au pied de la croix les reçut toutes dans son âme[[1110]](#footnote-1111), et qui est bien plus sensible aux injures de Notre-Seigneur qu’aux siennes propres ? Elle en a sauvé par son intercession quelques-uns, il est vrai ; mais ce sont là des grâces singulières qui ne tirent point à conséquence, qui doivent être regardées par les autres moins comme des exemples que comme miracles[[1111]](#footnote-1112). C’est donc sur la pureté de vie et sur l’imitation des vertus de Marie qu’il faut établir l’espérance de son salut, et non sur les exercices extérieurs d’une confrérie consacrée à son honneur ; sans néanmoins mépriser ni négliger ces exercices, puisqu’ils sont de puissants moyens pour obtenir la grâce de bien vivre.

D. Par quel moyen pouvons-nous suppléer à notre tiédeur et à notre négligence dans le service de la sainte Vierge ?

R. En lui offrant le cœur de son fils bien-aimé.

Elle enseigna cette dévote pratique de sa propre bouche à sainte Gertrude, un jour que ses infirmités ne lui permirent pas d’assister à une procession où son image était portée. {448}

#### FRUITS.

Je reconnais, ô divine Marie, qu’après Dieu et Jésus-Christ il n’est personne qui mérite tant de respect et d’amour que vous, et je vous demande très humblement pardon d’avoir si mal satisfait à ces devoirs.

Je désire y être plus fidèle à l’avenir, et vous honorer comme ma reine, vous aimer comme ma mère, vous servir comme ma dame, vous invoquer dans mes besoins comme mon avocate, recourir à vous dans mes dangers comme à mon asile, régler ma vie sur la vôtre comme sur mon modèle. Recevez-moi, s’il vous plaît, au nombre de vos chers enfants et de vos fidèles serviteurs.

Ô divin Jésus, qui êtes si jaloux de l’honneur de votre sainte mère, accordez-moi, s’il vous plaît, la grâce d’une tendre, solide et constante dévotion pour elle.

#### EXEMPLES.

Jésus-Christ, tout Dieu qu’il était, voulut bien s’assujettir à la divine Marie, et par un surcroît de respect au glorieux saint Joseph à sa considération[[1112]](#footnote-1113).

Saint Gabriel, que saint Bernard croit être un des premiers princes de la cour céleste, la salua avec des témoignages d’une profonde vénération[[1113]](#footnote-1114), ne faisant en cela que suivre l’ordre exprès que Dieu lui en avait donné[[1114]](#footnote-1115), et remonta au ciel, avec des transports d’admiration sur sa beauté virginale et sur le comble de ses vertus[[1115]](#footnote-1116). {449}

Quand saint Joseph la vit enceinte, il se résolut de s’éloigner d’elle, se jugeant indigne de la compagnie de celle dont il ne pouvait regarder la dignité suréminente qu’avec un tremblement respectueux[[1116]](#footnote-1117).

Sainte Élisabeth la reçut dans son logis avec admiration. Elle fit son panégyrique et lui donna des éloges infiniment glorieux. Elle se tenait en sa présence dans une crainte respectueuse[[1117]](#footnote-1118).

Saint Denis Aréopagite, assistant à son trépas avec les apôtres, aperçut sur son visage un air de majesté et des traits de grandeur si extraordinaires, que si la foi ne lui eût appris qu’il n’y a qu’un seul Dieu, il l’eût prise pour une divinité. Cette dernière parole rappelle ce qu’on dit de cette reine incomparable des vierges, vrai prodige de beauté : comme si une rosée virginale eût distillé de ses chastes yeux, en regardant quelqu’un, elle étouffait en lui les ardeurs de la concupiscence par ce divin regard[[1118]](#footnote-1119).

Théophile, économe des biens de l’Église dans une ville de Cilicie, à la persuasion d’un magicien juif, se donna au diable par une promesse écrite de sa propre main, afin d’être rétabli dans sa charge, dont son évêque l’avait privé sur de faux rapports. Malgré ce crime, il mérita, par l’invocation de l’avocate des pécheurs et par une rude pénitence de quarante jours, non seulement d’obtenir son pardon et de sortir par là de l’abîme de perdition, mais aussi de recouvrer sa promesse, de paraître après la communion avec un visage resplendissant, et de rendre son âme à Dieu en louant sa puissante médiatrice. (Damian. Serm. I. de Nativ. Famósum tuæ benignitátis testimónium est per te Theóphilus grátiæ restaurátus. Bern. in deprec. ad B. Virg.) {450}

Sainte Marie Égyptienne, fameuse pécheresse, se sentait repoussée par une vertu secrète de l’entrée d’une église dédiée à la sainte croix dans la ville de Jérusalem, où elle était allée avec d’autres chrétiens pour adorer ce bois sacré un jour consacré à son honneur ; ayant promis de se convertir, elle obtint la liberté d’y entrer par une prière qu’elle adressa à la mère de miséricorde, dont l’image était sur la porte de l’église, dans une niche ; après cela, elle se retira dans un vaste désert, et elle y triompha par son entremise des attaques furieuses et réitérées que lui donna l’esprit tentateur pendant les dix-sept premières années qu’elle y resta.

Il n’y eut jamais d’enfant plus touché de respect, d’amour et de confiance pour sa mère, que saint Hyacinthe l’était pour la Mère de Dieu ; mais, par un heureux retour, il n’y eut non plus jamais de mère plus émue de tendresse et de cordialité pour son enfant que la Mère de Dieu l’était pour son cher Hyacinthe ; elle lui en donna un singulier témoignage un jour qu’elle l’honorait d’une de ses visites : « Réjouis-toi, lui dit-elle, mon fils Hyacinthe ; car tes prières sont exaucées de mon fils, et tu obtiendras de lui par mon entremise tout ce que tu lui demanderas[[1119]](#footnote-1120). » Amat nos amóre indicíbili. (Damian. Serm. de Nativ.) {451}

### SECONDE DOCTRINE

Manière très utile et très aisée de dire le rosaire

D. Apprenez-moi quelque dévotion bien agréable à la sainte Vierge, et utile à ceux qui la pratiquent ?

R. C’est la dévotion du saint Rosaire, quand elle est bien pratiquée.

La raison est que cette dévotion nous engage à penser à Jésus et à Marie, à les aimer et à les révérer, et à imiter leurs vertus, ce qui fait le plus excellent de tous les cultes. Cela fait encore la perfection du chrétien, puisqu’elle consiste dans la connaissance, l’amour et l’imitation du Verbe incarné.

D. Qu’est-ce que le Rosaire ?

R. C’est une prière instituée en l’honneur de la sainte Vierge, par laquelle nous méditons les quinze principaux mystères de notre rédemption en disant trois chapelets de cinq dizaines chacun.

Les trois chapelets sont le corps et la matière de ce beau composé, la méditation des mystères en est l’âme et la forme.

D. Quels sont ces quinze mystères ?

R. Il y en a cinq joyeux, cinq douloureux et cinq glorieux. {452}

Les cinq joyeux sont : l’annonciation de l’ange, la visitation de sainte Élisabeth, la naissance de Notre-Seigneur, la présentation au temple, la dispute de l’enfant Jésus avec les docteurs.

Les cinq douloureux : l’oraison au jardin des Oliviers, la flagellation, le couronnement d’épines, le portement de la croix, le crucifiement.

Les cinq glorieux : la résurrection de Notre-Seigneur, son ascension, la descente du Saint-Esprit sur les apôtres, l’assomption de Notre-Dame, son couronnement.

D. Pour bien dire le Rosaire, combien de choses y faut-il employer ?

R. Quatre : la langue, l’esprit, le cœur et les mains.

Le dire de la sorte, c’est bénir Dieu et la Vierge de parole, de pensée, d’affection et d’œuvre.

D. Comment s’y emploie la langue ?

R. C’est en récitant les trois chapelets distinctement et sans se presser.

Quand il n’y aurait dans la dévotion du Rosaire que cette récitation, elle serait sans doute très utile et très excellente, puisque, comme il a été dit ci-dessus, il n’est point de prière vocale pareille au Pater et à l’Ave en mérite et en efficacité ; c’est une pratique très religieuse de dire son chapelet au moins vocalement quand on n’a rien à faire, par exemple en chemin, pourvu que cela se fasse avec attention et un grand recueillement tant extérieur qu’intérieur.

D. Comment y emploie-t-on l’esprit ?

R. On l’y emploie en pensant aux mystères et en considérant leurs circonstances, ou bien les vertus que Jésus et Marie y ont pratiquées.

Jésus et Marie sont comme le grand et le petit luminaire du ciel mystique de l’Église ; mais nos cœurs ne seront jamais éclairés de leur céleste lumière, si nous ne les suivons dans leur course par de dévotes méditations ; et c’est ce qu’il faut faire pour bien dire le Rosaire, soit en récitant premièrement la dizaine, s’appliquant ensuite à la considération du mystère, soit en faisant l’un et l’autre en même temps. {453} Il n’est pas néanmoins à propos de considérer chaque fois toutes les circonstances qu’il renferme, ni toutes les vertus qui y brillent ; car cela serait embarrassant ; mais tantôt l’un, tantôt l’autre, selon les besoins de l’âme, ou les attraits de la grâce.

D. Quels mystères faut-il méditer dans chaque chapelet ?

R. Il faut méditer les joyeux dans le premier, les douloureux dans le second, les glorieux dans le troisième.

Lorsqu’on dit, par exemple, le premier chapelet, il faut s’appliquer, dans la première dizaine, à la considération de l’Annonciation de l’ange ; dans le second, à celle de la Visitation ; et ainsi consécutivement, sans néanmoins que ce changement soit absolument nécessaire ; mais on peut s’arrêter pendant tout le chapelet à un seul mystère, lorsque l’Église le solennise, ou qu’on y trouve plus de goût.

D. Faut-il se contenter dans cette méditation de la simple pensée ou spéculation du sujet que l’on considère ?

R. Non, mais il faut en même temps s’exciter à la fuite de tel péché, à la pratique de telle vertu.

C’est par là que la méditation est distinguée de l’étude, à laquelle on ne s’occupe pas pour se rendre vertueux, de mais pour devenir savant.

D. Quels sont les péchés, à la fuite desquels il faut s’exciter ?

R. Ce sont ceux auxquels on est le plus sujet, comme la colère, l’avarice, l’impureté.

Il faut être bien dur pour ne pas concevoir de l’horreur de quelque péché que ce soit, quand on se représente vivement, par le saint Rosaire, ce qu’un Homme-Dieu a fait et souffert pour l’anéantir.

D. À quelles vertus faut-il s’animer ? {454}

R. À l’humilité, à l’obéissance, à la douceur, à la patience, à la chasteté, à la sobriété et à toutes celles dont nous avons le plus grand besoin.

Jésus et Marie nous ont donné des leçons admirables de toute vertu, et il n’est pas de motif plus puissant à nous y animer que leurs exemples, surtout si nous y ajoutons l’attrait de leur gloire, dont leur fidèle imitation nous rendra participants. Or le Rosaire est un livre où les plus simples sont capables de lire ces exemples ; il est un miroir qui représente cette gloire aux aveugles mêmes.

D. Quelles sont les affections auxquelles on peut s’animer ?

R. Ce sont des affections de douleur de ses péchés, de crainte de la justice de Dieu, d’espérance en sa miséricorde, de désir de la gloire, de compassion, de réjouissance, de remercîments, d’amour de Dieu et du prochain.

Pour être vivement touché de l’affection à laquelle on veut s’exciter, il est nécessaire de bien peser le motif que le mystère en fournit. Si, par exemple, l’on veut concevoir un vif regret de ses péchés en considérant l’oraison au jardin des Oliviers, en doit s’arrêter à l’agonie où Jésus y fut réduit, voir qui est celui qui l’endura, pour quel sujet, pour qui, avec quel amour, combien grand en fut l’excès, excès qui alla jusqu’à lui faire répandre du sang dans une sueur amère.

D. Comment emploie-t-on le cœur dans cette manière de dire le Rosaire ?

R. C’est en formant intérieurement des résolutions de fuir tel vice, de pratiquer telle vertu, ou bien en poussant des élans d’amour, de regret, etc., selon le sujet qu’on a médité. {455}

Si dans le commencement du chapelet on sent son cœur touché de quelque bon mouvement, il en faut suivre l’attrait par des élancements propres à l’augmenter : s’appliquer en ce cas à la considération, ce serait se mettre en chemin quand on est arrivé au terme.

D. Comment y emploie-t-on la main ?

R. C’est en mettant la main à l’œuvre par une fidèle exécution de ses bonnes résolutions.

Sans cela elles seraient inutiles, comme le sont les fleurs de l’arbre quand il ne leur succède point de fruit.

D. Quel est le premier moyen d’exécuter ses bonnes résolutions ?

R. C’est d’en déterminer tant qu’il se peut les occasions particulières, et de les bien graver dans sa mémoire.

Celles qui se font en l’air ou qu’on oublie d’abord, se réduisent d’ordinaire en fumée.

D. Quel est le deuxième ?

R. C’est de ne point s’appuyer en les faisant sur ses propres forces, mais sur le secours de la grâce.

Pour ce sujet, il ne faut jamais manquer de demander intérieurement cette grâce en vertu du mystère qu’on médite, et par l’intercession de la Reine du Rosaire.

D. D’où puis-je prendre les sujets de mes méditations en disant mon chapelet ?

R. Vous en trouverez de fort utiles dans ce qui a été dit ci-dessus sur les mystères de notre rédemption, et sur les pratiques de dévotion pour chaque fête de l’année.

#### FRUITS.

Ce ne sera pas seulement de bouche, ô Reine du saint Rosaire, que je le dirai à l’avenir ; je désire, avec votre assistance, en apprendre soigneusement les mystères avec leurs principales circonstances, pour les considérer en les disant, et pour régler ma vie sur les exemples de votre fils et sur les vôtres par ces considérations. {456}

#### EXEMPLE.

Thomas de Champrai rapporte l’histoire d’un jeune gentilhomme allemand qui, après la mort de ses parents, avait consumé la plus grande partie de son bien au jeu et en festins, sans néanmoins pécher contre la chasteté : ayant, à la persuasion d’un de ses oncles, pratiqué la dévotion du Rosaire pendant trois années, en disant la première un chapelet de cinq dizaines chaque jour, la seconde deux, et la troisième trois, le goût des choses de Dieu entra peu à peu dans son cœur ; et il changea tellement de vie, que cet oncle charitable lui ayant procuré en récompense un parti fort avantageux, il mérita, le jour de ses noces, d’être invité par la sainte Vierge, pendant qu’il disait son Rosaire, aux noces de l’Agneau sans tache, dont il alla bientôt goûter la douceur ineffable : au bout de trois jours son âme se sépara de son corps par l’effort d’une fièvre dont il fut saisi après que la sainte Vierge eut disparu ; ce qui toucha si fort sa jeune femme, qu’elle passa le reste de sa vie dans un monastère. (L. 2. de Apib. c. XXIX.)

### TROISIÈME DOCTRINE

De la dévotion aux anges, et surtout a l’ange gardien

D. Les anges méritent-ils d’être honorés ?

R. Ils le méritent à cause de l’excellence de leur nature, de l’éminence de leur sainteté, de la sublimité de leur gloire, et de la part qu’ils prennent à notre salut. {457}

1° Dans l’ordre de la nature, les anges sont les fils aînés de Dieu[[1120]](#footnote-1121), les portraits de ses grandeurs, les miroirs de ses beautés et les images de son immortalité[[1121]](#footnote-1122). Ils pénètrent les secrets les plus cachés de la nature par des lumières auprès desquelles la science des plus célèbres docteurs n’est que ténèbres[[1122]](#footnote-1123). Leur puissance est prodigieuse[[1123]](#footnote-1124). 2° Dans l’ordre de la grâce, ils possèdent tous le comble de la sainteté[[1124]](#footnote-1125), chacun néanmoins conformément à la perfection de sa nature : n’ayant point été sujets comme nous à des passions rebelles, dont la fougue arrêtât ou affaiblît cet élan d’amour par lequel ils se disposèrent à la grâce, chacun, dit saint Thomas, reçut plus ou moins de cette divine qualité, selon qu’il se trouva plus ou moins avantagé des dons naturels. 3° Dans l’ordre de la gloire, ils occupent une place d’autant plus honorable, que leurs dons de nature et de grâce ont été excellents ; car Dieu, dit encore le Docteur angélique, fait comme un habile architecte qui polit les pierres selon que l’endroit auquel il les destine est plus beau. 4° Notre bonheur fait leur joie, notre perte cause leur tristesse ; et, comme dit saint Paul, tous travaillent à notre salut[[1125]](#footnote-1126) ; les plus nobles, par le ministère des moins parfaits, à qui ils font connaître quels secours ils doivent nous donner, et ceux-ci par eux-mêmes, en nous secourant dans nos besoins. {458}

Ce sont donc là des motifs bien puissants pour nous inspirer du respect et de l’amour pour tous ces bienheureux esprits. Mais comme le glorieux saint Michel a été établi de Dieu pour être le grand défenseur de sa gloire, le prince de l’Église triomphante, le protecteur de l’Église militante, et le tuteur général des fidèles ; comme c’est lui qui a soin de présenter à Dieu nos âmes après notre mort, et qu’il s’intéresse avec zèle à notre salut, il n’est point de chrétien qui ne doive se consacrer par une dévotion singulière à cet illustre chef des âmes du Dieu vivant.

D. Par quelles pratiques pouvons-nous honorer ces esprits glorieux ?

R. Il y en a plusieurs, dont la principale est d’imiter leur pureté, leur promptitude à obéir à Dieu, leur zèle pour sa gloire, et leurs autres vertus.

Ces pratiques sont de les révérer, de les louer, de les aimer, de nous réjouir de leur bonheur ; on peut aussi les saluer, particulièrement ceux qui sont commis à la garde des personnes que nous abordons ou que nous rencontrons en chemin, offrir à Dieu en leur honneur nos communions et nos autres bonnes œuvres, et réciter de temps en temps neuf Glória Patri. Mais, comme nous sommes destinés pour leur être associés en remplissant parmi leurs chœurs les places que les anges apostats vont laissées vides[[1126]](#footnote-1127), nous devons surtout travailler à leur devenir semblables en vertu et en innocence, sans quoi nous ne mériterons jamais ce bonheur[[1127]](#footnote-1128).

D. Chacun de nous a-t-il un ange gardien ? {459}

R. Il est certain que oui, puisque l’Écriture le marque dans l’Ancien Testament[[1128]](#footnote-1129) et dans le Nouveau[[1129]](#footnote-1130).

Saint Thomas nous en donne la raison : La divine Providence, dit-il, s’attache particulièrement à la conduite des choses perpétuelles et qui doivent toujours subsister, elle occupe ses ministres à leur conservation et à leur gouvernement ; c’est pour cela qu’il y a, dans le commun sentiment des docteurs, un de ces esprits célestes destiné pour présider à chaque espèce. Dès lors, comme nos âmes sont immortelles, il est hors de doute que nous ayons chacun un ange tutélaire. Cette garde nous était très nécessaire d’ailleurs pour échapper aux dangers où nous étions de nous perdre ; dangers si grands et si fréquents, que sans le secours d’un tel guide il nous serait impossible de nous en garantir. Cela montre encore jusqu’à quel degré de gloire monte la noblesse de nos âmes[[1130]](#footnote-1131).

D. Sommes-nous obligés d’avoir une dévotion particulière à nos anges gardiens ?

R. La justice, la gratitude et notre propre intérêt nous en imposent une obligation indispensable.

D. Sur quoi est fondé ce devoir de justice ?

R. Il est fondé sur leur éminente dignité.

Il est vrai que les anges députés à notre garde sont du dernier chœur, mais aussi il est vrai que les derniers de ces bienheureux esprits sont incomparablement plus nobles que les premiers d’entre les hommes[[1131]](#footnote-1132), et que la dignité des rois même n’est que bassesse au prix de la leur[[1132]](#footnote-1133). {460} Ce qui nous engage à leur rendre un grand honneur : plus une personne est élevée en dignité, plus elle mérite d’être honorée[[1133]](#footnote-1134).

D. Sur quoi repose le devoir de gratitude ?

R. Sur les offices pleins de charité qu’ils nous rendent sans jamais se lasser ni se rebuter.

L’obéissance, la charité et l’exemple du Fils de Dieu donnent des ailes aux saints anges pour voler à notre secours, sans être ni arrêtés par notre indignité, ni dégoûtés par nos ingratitudes, ni attirés par aucune récompense : on dirait qu’ils se font un honneur de nous rendre leurs bons offices[[1134]](#footnote-1135).

Ils nous secourent : 1° dans nos combats en écartant ou affaiblissant notre ennemi, et en nous tenant lieu de sauvegarde[[1135]](#footnote-1136) ; dans nos chutes, par de secrètes répréhensions, et par des sollicitations pressantes à nous relever promptement, comme les deux anges qui avertirent Loth de la ruine de Sodome et le pressèrent d’en sortir au plus tôt (Gen., XIX, 3) ; 3° dans nos peines, en les adoucissant, comme celui qui changea l’ardeur des flammes de la fournaise en une douce rosée (Daniel, IV) ; et en nous donnant la force de les porter, comme celui qui fortifia Notre-Seigneur dans son agonie (Luc, XXII) ; 4° dans nos ténèbres, en les dissipant par certaines images sensibles qu’ils forment dans l’imagination, d’où elles passent à l’entendement pour l’éclairer[[1136]](#footnote-1137) ; {461} 5° dans nos tiédeurs, en excitant la ferveur dans notre cœur matériel, d’où elle passe dans la volonté[[1137]](#footnote-1138) ; 6° dans nos dangers, en nous portant sur leurs mains pour nous en garantir, comme une nourrice porte son enfant sur son bras pour l’empêcher de tomber[[1138]](#footnote-1139).

D. Pourquoi notre propre intérêt nous oblige-t-il à leur être dévots ?

R. C’est que cette dévotion nous est nécessaire pour profiter des bons offices qu’il nous rendent.

Nos bons anges nous servent : 1° de tuteurs, conservant et faisant valoir nos biens spirituels[[1139]](#footnote-1140) ; 2° de pasteurs, veillant sur nous pour nous préserver de la gueule du loup infernal[[1140]](#footnote-1141) ; 3° de médiateurs, montant et descendant comme ceux de l’échelle de Jacob, pour représenter à Dieu nos besoins, et pour nous apporter les grâces de Dieu[[1141]](#footnote-1142). Cela posé, il est manifeste que pour tirer du fruit de ces offices charitables, nous devons être d’intelligence avec eux par une singulière dévotion.

D. En quoi consiste la dévotion à l’ange gardien ?

R. Elle consiste à l’honorer, à reconnaître ses bienfaits et à l’invoquer.

D. Quels témoignages d’honneur pouvons-nous lui rendre ?

R. Ce sont de le saluer le matin au réveil et souvent le long du jour, de ne rien faire d’indécent en sa présence, de lui demander pardon dans l’examen du soir. {462}

Si, selon l’oracle du Sauveur, il faut prendre garde à ne pas mépriser un petit enfant, à cause de son bon ange qui voit la face de Dieu, quel respect ne sommes-nous pas obligés d’avoir pour le nôtre propre en tout temps et en tout lieu ? Qui osera faire en sa présence ce qu’il aurait honte de faire devant un homme de qualité[[1142]](#footnote-1143) ?

D. Quelles marques de reconnaissance pouvons-nous lui donner ?

R. Ce sont de faire souvent réflexion sur les maux dont il nous a préservés et sur les biens qu’il nous a faits ; de l’en remercier de tout notre cœur ; d’être prompts à exécuter ses bonnes inspirations ; de nous étudier à lui plaire par la fuite du péché, par la ferveur dans le service de Dieu, et par une pureté angélique.

De toutes ces marques de reconnaissance, la fuite du péché est la plus nécessaire ; parce que le péché véniel contriste notre bon ange, le mortel l’éloigné de nous, de même que la fumée fait fuir les abeilles, et qu’une odeur infecte chasse les colombes[[1143]](#footnote-1144).

D. Quand est-ce qu’il le faut invoquer ?

R. Il le faut invoquer le matin, le soir, dans une tentation, dans nos dangers, dans nos afflictions d’esprit ou de corps ; au commencement de la prière, quand on veut aller à confesse, ayant à traiter quelque affaire ; et en ce cas il est bon d’invoquer aussi les anges tutélaires de ceux avec qui on doit la traiter. {463}

La cordialité maternelle de notre ange tutélaire doit animer notre confiance dans les prières que nous lui adressons : et, bien qu’il semble quelquefois ne pas nous entendre, il ne dort ni ne sommeille, mais il fait le sourd pour éprouver notre fidélité[[1144]](#footnote-1145).

#### FRUITS.

Que toutes les créatures vous bénissent, ô grand Dieu, d’avoir commis un de vos anges à la garde de ce chétif vermisseau.

Mon bon ange, je vous rends grâces de tous les bons offices que vous m’avez rendus pendant tout le cours de ma vie.

Je vous demande très humblement pardon de les avoir payés jusqu’à présent d’ingratitude, et je désire les mieux reconnaître à l’avenir.

Faites-moi la grâce, ô esprit bienheureux, de mériter, par ma fidélité à répondre à vos soins charitables, de louer avec vous notre commun Seigneur pendant l’éternité. Angele Dei, etc.

#### EXEMPLES.

Élie consolé dans la persécution de Jézabel par un ange. (III Reg., XIX.) Judith préservée de toute corruption dans la tente d’Holopherne. (Judith, XIII.) Daniel garanti de la mort et secouru miraculeusement dans la fosse aux lions. (Daniel, III.) Reconnaissance des deux Tobie pour saint Raphaël. (Tob., XII.) Respect de saint Jean pour un de ces esprits célestes. (Apoc., XIX.)

Sainte Agnès ayant été traînée dans un lieu infâme, y trouva un ange qui défendit sa pureté virginale contre les libertins qui y entrèrent pour la lui ravir. Cet ange effraya les premiers par l’éclat de sa lumière, et tua de sa main le dernier, qui était le préfet Sempronius. {464}

Sainte Françoise avait le bonheur de voir à son côté son bon ange sous la figure d’un enfant doué d’une beauté incomparable, et dont le visage était si resplendissant, qu’elle disait quelquefois son office pendant la nuit à la clarté de la lumière qui en rejaillissait. Quand cette sainte se laissait aller à des pensées inutiles dans sa solitude, ou si elle s’échappait en des paroles oiseuses dans la conversation, cet esprit censeur lui faisait connaître sa faute en se dérobant à ses yeux. Et lorsque d’autres y blessaient tant soit peu la charité par quelque médisance, qu’ils y choquaient la pudeur par quelque plaisanterie, il témoignait combien cela lui était désagréable en se couvrant le visage de ses mains.

### QUATRIÈME DOCTRINE

De la dévotion aux saints, et surtout à nos patrons

D. Devons-nous être dévots aux saints ?

R. Nous le devons sans doute. Ce devoir est fondé sur l’excellence de leur sainteté et l’éminence de leur gloire, et sur le pouvoir qu’ils ont pour nous défendre contre les ennemis de notre salut et pour nous obtenir des grâces singulières[[1145]](#footnote-1146).

D. Y a-t-il des saints pour qui nous devons avoir une dévotion particulière ? {465}

R. Oui ; ce sont nos patrons.

La raison en est que la grâce imite la nature, qui nous inspire plus d’amour pour nos proches que pour les étrangers. Or chacun doit mettre au rang de ses patrons : 1° le saint dont il porte le nom ; 2° le titulaire de sa paroisse, et ceux dont les reliques y sont honorées ; 3° ceux à qui il s’est dévoué par quelque inspiration particulière ; 4° si c’est un homme engagé dans quelque condition, celui que tout le corps a choisi pour son patron, par exemple saint Yves pour les avocats, saint Luce pour les tailleurs, saint Fiacre pour les jardiniers, et ainsi des autres.

D. En quoi consiste la dévotion aux saints ?

R. Elle consiste à les honorer, à les imiter, à les invoquer.

Il faut : 1° les honorer comme étant les enfants bien-aimés de Dieu, de puissants protecteurs du genre humain, et nos favorables intercesseurs[[1146]](#footnote-1147). Prenons néanmoins garde à ne pas regarder les saints comme l’objet principal du culte que nous leur rendons ; mais rapportons-le à Dieu comme à son dernier terme, l’honorant en eux, et les honorant pour lui[[1147]](#footnote-1148).

2° Les imiter, parce que ce sont des astres resplendissants, qui nous éclairent par la lumière éclatante de leurs exemples[[1148]](#footnote-1149). Ce sont des modèles de sainteté que Dieu nous a donnés, afin que nous formions nos mœurs sur leur conduite[[1149]](#footnote-1150). Ce sont des miroirs de vertu ; nous n’avons qu’à les regarder pour régler notre vie selon les lois du christianisme. {466} Et, puisqu’ils étaient formés du même limon que nous, leurs actions vertueuses ne doivent pas nous paraître inimitables ; mais nous devons les considérer comme des lois vivantes[[1150]](#footnote-1151), pour nous y conformer, et pour devenir par là de fidèles portraits et comme des statues animées des saints.

3° Les invoquer, parce que s’ils ont été puissants sur la terre, ils sont plus puissants dans le ciel ; et, bien qu’ils soient exempts de toute souffrance, ils ne sont pas insensibles à nos misères ; tout au contraire, leur cœur en est d’autant plus vivement touché, qu’ils sont unis immédiatement à la source de toute miséricorde[[1151]](#footnote-1152).

D. Quels honneurs puis-je rendre aux saints ?

R. Concevez une haute idée de leur excellence. Ayez un profond respect pour leur personne. Révérez dévotement leurs reliques. Saluez humblement leurs images, rapportant ce culte aux originaux. Remerciez Dieu des grâces dont il les a favorisés. Célébrez leurs fêtes avec dévotion, et sans aucune intempérance[[1152]](#footnote-1153).

Il est honteux de le dire, mais il n’est pas permis de le taire, ceux qui, à l’occasion de la fête du saint patron de leur paroisse ou de leur métier, se portent à des dissolutions ou à des danses scandaleuses, rendent plus d’honneur au démon qu’à ce saint[[1153]](#footnote-1154). {467} Ils font la fête de Satan et non la sienne[[1154]](#footnote-1155). Au lieu d’obtenir de lui quelque faveur, ils s’attirent son indignation. Car quel sujet d’une juste fureur contre ces impies n’est-ce pas à ce saint, de se voir déshonoré par eux de la sorte en un temps destiné pour l’honorer ? de voir un jour consacré à son honneur changé par leurs excès criminels en un jour de débauche ? de voir offenser à son occasion le Tout-Puissant, de la gloire de qui il est si jaloux ? En vérité, il serait mieux qu’il n’y eût point de telles fêtes, plutôt que de les profaner par des débauches et des impudicités, comme font les villageois et les artisans. Il serait mieux de labourer la terre ou de travailler ces jours-là, que de se porter à de tels désordres.

D. Comment pourrai-je imiter les saints ?

R. Instruisez-vous de leurs vertus par la lecture de leur vie. Gravez dans votre souvenir celles qui vous sont propres. Pratiquez-en de semblables dans les occasions.

Pour copier un portrait, il le faut avoir devant les yeux, il en faut remarquer les traits, il en faut faire de semblables. Mais c’est aussi en lisant, en considérant, et en imitant les actions des saints, que l’on devient une fidèle copie de ces beaux portraits.

D. De quelle manière faut-il les invoquer ?

R. Il ne faut pas s’adresser à eux comme aux auteurs de la grâce, ni comme à nos principaux médiateurs ; mais comme à des intercesseurs très puissants et très prompts à nous obtenir les dons célestes.

Il n’y a que Dieu qui puisse nous donner la grâce. Il n’y a que Jésus-Christ qui nous l’ait méritée. Il n’y a que lui qui soit notre grand médiateur ; cela toutefois n’exclut pas la médiation des saints. {468} Les saints, en effet, ont un grand pouvoir auprès de Dieu, ils sont comme des soldats qui, pour obtenir une grâce de leur prince, exposent à ses yeux les plaies qu’ils ont reçues pour son service. Pleins de charité, faisant un même corps mystique avec nous, sachant par leur expérience l’extrême besoin que nous avons de la grâce, et attendant de notre salut la consommation de leur gloire, ils se plaisent à prier pour nous. Nous devons donc recourir à leurs intercessions avec une grande confiance, réciter souvent leurs litanies, invoquer chaque jour nos patrons, et ceux dont l’Église honore la mémoire, et, dans la souffrance de quelque mal, nous adresser à celui que Dieu a favorisé d’une vertu particulière pour nous en délivrer.

#### FRUITS.

Mon Dieu, je vous remercie de la gloire à laquelle vous avez élevé tous les saints, et singulièrement mes patrons. Faites, s’il vous plaît, que j’honore leurs mérites, et que j’imite leurs vertus.

Saint N., mon patron, je me réjouis de votre bonheur inestimable, obtenez-moi, je vous prie, la grâce d’y mériter quelque part par une vie conforme à la vôtre.

#### EXEMPLES.

Abdias, surintendant des finances du roi Achab, se prosterna aux pieds du prophète Élie. (III Reg., XVIII.) Nabuchodonosor rend le même respect à Daniel. (Daniel, II.) Saint Pierre promet aux fidèles de se souvenir d’eux après sa mort. (II Petr., I.)

Saint Antoine portait la robe de saint Paul ermite, faite de feuilles de palmier, aux jours de Pâques et de la Pentecôte.

Sainte Marguerite, fille du roi de Hongrie, jeûnait et portait la haire[[1155]](#footnote-1156) les veilles des Apôtres et des principaux saints de l’année. {469}

Pendant le séjour que saint Martin fit à la cour de l’empereur Maxime, pour les intérêts de l’Église, l’impératrice voulut un jour le servir elle-même à table ; ce qu’elle fit avec tant de respect, qu’on ne lui vit jamais lever les yeux, que quand cela était nécessaire pour bien exercer ce vil office.

Philippe II et Philippe III, son fils, se firent un honneur de porter sur leurs épaules la châsse de sainte Leucade dans la réception solennelle de ses reliques qui se fit à Madrid, après qu’elles eurent été transportées de Flandre en Espagne.

Saint Michel, sainte Barbe et sainte Catherine martyre, défendent ceux qui leur sont dévots contre les attaques du démon à l’heure de la mort. Bien des prisonniers ont été affranchis de leurs liens par l’intercession de saint Léonard. Des malades guérissent tous les jours de la fièvre en invoquant saint Raymond, et en prenant tant soit peu d’une poussière rougeâtre qui sort de son ancien tombeau.

### CINQUIÈME DOCTRINE

Des pèlerinages

D. Qu’appelez-vous pèlerinage ?

R. C’est un voyage qu’on fait par dévotion en un lieu où il y a quelque chose de saint :

Comme des reliques, une image miraculeuse, une solennité particulière.

D. Dans quel esprit faut-il le faire ?

R. Ce doit être dans un esprit de soumission et de religion. {470}

C’est à quoi manquent ceux et celles qui vont à des lieux de dévotion sans la permission de leurs parents, qui n’y vont que par curiosité, par vanité, ou par libertinage ; bien loin d’avoir pour but la gloire de Dieu, le culte du saint, et l’impétration de quelque grâce. Et comme plusieurs manquent en ce point, le pieux auteur de l’Imitation a eu sujet de dire que la sainteté ne s’accorde guère avec les fréquents pèlerinages[[1156]](#footnote-1157).

D. Comment faut-il se comporter en chemin ?

R. Ce doit être fort chrétiennement et avec grande modestie.

Il faut pour cet effet se joindre à des personnes vertueuses, et, autant qu’il se peut, de son sexe. Éviter toutes sortes de folâtreries, de médisances et d’excès de bouche. Marcher en esprit avec le petit Jésus, sa sainte Mère et saint Joseph allant en Égypte ou au temple de Jérusalem. Chanter des cantiques spirituels. Dire tous ensemble le chapelet. Entrer dans les églises des lieux où l’on passe, pour y adorer Dieu et se recommander aux saints qui y sont honorés.

D. Que faut-il faire étant arrivé au terme de son pèlerinage ?

R. Il faut s’appliquer uniquement aux exercices de dévotion.

Par exemple, rendre avec ferveur ses vœux et ses respects à Dieu, à la Vierge, ou au saint. S’approcher des sacrements avec un désir sincère de changer de vie et d’en prendre les moyens. Demander instamment les grâces dont on a besoin, et surtout celle d’une parfaite conversion. Ne point s’amuser à voir par curiosité les raretés du lieu, pour n’être pas détourné de ces dévotions. {471}

D. Que faut-il faire après son retour ?

R. Il faut remercier Dieu de ses grâces, lui demander pardon de nos fautes. Commencer une vie toute nouvelle pour la continuer jusqu’à la fin de nos jours.

Regardons-nous comme des pèlerins en ce monde, et ce sera un moyen d’embrasser cette vie nouvelle, en nous détachant des choses de la terre, dont la passion nous empêche de suivre Dieu[[1157]](#footnote-1158).

#### EXEMPLES.

Les deux disciples qui allaient à Emmaüs attirèrent Notre-Seigneur en leur compagnie par leurs entretiens sur sa passion. (Luc., XXIV.)

Saint Charles allant rendre ses respects au saint suaire à Turin, fit ce voyage à pied avec douze de ses domestiques vêtus en pèlerins. Le long du chemin ils marchaient, par son ordre, deux à deux, s’occupant à méditer, à dire le chapelet, à chanter des psaumes, ou à faire des entretiens spirituels. Étant au lieu des repas ou du coucher, ils-allaient adorer le saint Sacrement avant de prendre leur nourriture, qui se composait uniquement des aliments de carême.

Après leur arrivée à Turin, le duc de Savoie et les habitants furent si édifiés de leur manière d’agir, et surtout de la piété du saint, que pendant les trois jours qu’ils y séjournèrent, les boutiques demeurèrent fermées, et tout ce temps ne fut employé qu’à des exercices de dévotion. {472}

### SIXIÈME DOCTRINE

De la mortification

D. D’où vient qu’il y a si peu de chrétiens qui aiment la prière et les exercices de dévotion, ou qui y réussissent ?

R. Cela vient de ce qu’il y en a peu qui s’appliquent à la pratique de la mortification.

La prière, comme il a été dit ci-dessus, n’est autre chose qu’une élévation du cœur à Dieu ; mais comme un cœur immortifié est appesanti par le poids de ses passions et par les soins des choses de cette vie, et embarrassé par une infinité de fantômes et de vaines images, il n’est nullement en état de s’élever à Dieu et de fixer ses pensées en lui. Si donc nous voulons réussir dans ce saint exercice, nous devons penser auparavant à purifier notre cœur par la mortification[[1158]](#footnote-1159).

D. Qu’est-ce que la mortification ?

R. Elle consiste à régler ce qu’il y a en nous de vicieux et de déréglé.

Pendant l’heureux état d’innocence, il n’y avait rien dans l’homme qui ne fût bien réglé. Son esprit était parfaitement soumis à Dieu. Son corps et tout ce qu’il y avait en lui de sensuel était parfaitement assujetti à l’esprit, comme la partie la moins noble à la plus relevée : mais ce bel ordre fut entièrement renversé par le péché d’Adam, sans même que le baptême, qui efface ce péché, nous y rétablisse. {473} Tout au contraire, par une juste disposition de Dieu, qui veut réprimer notre orgueil et exercer notre vertu, l’homme se trouve contraire à lui-même, la chair se soulève incessamment contre l’esprit, l’appétit sensitif fait une guerre perpétuelle à la raison[[1159]](#footnote-1160). Mais la mortification a cela de propre, qu’elle arrête ces désordres, règle nos passions, dompte notre chair, et assujettit tous ses désirs et tous ses sens à l’empire de l’esprit.

D. La mortification nous est-elle fort nécessaire ?

R. Elle l’est, et d’une nécessité indispensable.

C’est ce que saint Paul nous apprend quand il dit qu’à moins de mortifier notre chair, nous ne pouvons ni plaire à Dieu[[1160]](#footnote-1161), ni éviter la mort spirituelle et éternelle*[[1161]](#footnote-1162)*. La raison en est que sans l’usage de la mortification, il nous est impossible d’éviter le péché, dont la source empoisonnée n’est autre que la corruption de notre nature : par l’attrait du plaisir cette corruption nous porte à faire des choses que Dieu défend, ou bien par l’horreur de la peine elle nous empêche de faire celles qu’il nous commande. Il nous est impossible sans la mortification d’acquérir la vertu, qui consiste à régler nos passions et tous les autres mouvements tant intérieurs qu’extérieurs de notre vie selon la raison et la grâce. C’est pour cela que, selon l’oracle de l’Écriture, du cœur immortifié naissent toutes sortes de péchés[[1162]](#footnote-1163), et que la sagesse, qui renferme toutes les vertus, ne se trouve pas dans la terre de ceux qui vivent dans les délices[[1163]](#footnote-1164).

D. Quelles sont les conditions de la mortification ?

R. Elle doit être continuelle et générale[[1164]](#footnote-1165). {474}

La concupiscence est comme une hydre à qui, plus on lui coupe de têtes, plus il en renaît. Elle est comme une plante malheureuse qui pousse sans cesse de maudits rejetons, dont nous ne pouvons attendre que des fruits de mort, si nous n’avons perpétuellement en main le couteau de la mortification pour les retrancher : nous n’en sommes pas dispensés par nos progrès dans la vertu, puisqu’il reste toujours dans la terre de notre cœur quelque Jébuséen à combattre, quelque dérèglement à mortifier : Saint Paul, tout saint Paul qu’il était, l’avoue de lui-même ; il sentait, disait-il, dans son corps une autre loi contraire à la loi de son esprit, qui le rendait captif sous la loi du péché[[1165]](#footnote-1166). Et comme la même concupiscence répand son venin sur tout l’homme, il faut que cette mortification soit générale.

D. Que faut-il faire pour la rendre générale ?

R. Il faut mortifier le corps et l’âme.

La mortification du corps consiste, 1° à le traiter comme l’on traite un cheval fougueux et revêche, lui donnant le frein quand il se porte au mal, n’épargnant pas l’éperon quand il résiste au bien ; {475} 2° à le châtier par la rigueur de l’abstinence, par le travail des veilles et par les disciplines, les haires et les cilices, le regardant comme un esclave rebelle, un cruel tyran, et un mortel ennemi ; 3° à brider ses sens, ne leur donnant pas la liberté de se porter aux objets qui leur sont les plus agréables, mais s’accoutumant à les en retirer.

La mortification de l’âme demande, 1° qu’on se dépouille de son propre jugement, soumettant ses propres lumières à celles de ses supérieurs dans leurs commandements, pour vaincre les répugnances qu’on sent à leur obéir, et pour éviter les murmures ; et même à celles de ses égaux dans les rencontres où l’on est d’un sentiment contraire, pour éviter les débats et contestations ; 2° que l’on meure à sa propre volonté, combattant ses affections, ses attaches et ses inclinations naturelles, ne se portant jamais du côté où l’on est entraîné par des penchants, mais préférant toujours ce qui plaît à Dieu, et l’embrassant ; 3° que l’on réprime ses passions ou appétits sensuels, veillant soigneusement sur leurs mouvements, et les étouffant dans leur première naissance, de peur de devenir captif du péché, esclave du diable, et ennemi de Dieu.

D. Dans quelles choses faut-il pratiquer la mortification ?

R. Il la faut pratiquer en cinq choses.

1° Dans le vice ou dans la passion qui nous domine, travaillant sans relâche à nous affranchir de sa tyrannie pour éviter les fautes où elle nous engage ; 2° dans les tribulations, les acceptant de bon cœur et les portant en paix, pour en faire des sujets de mérite et de vertu ; 3° dans les choses qui sont de commandement ou de conseil, les faisant ou nous en abstenant, pour remplir dignement nos obligations communes ou particulières ; 4° dans les choses indifférentes ou permises, quelque petites qu’elles soient, nous empêchant pour l’amour de Dieu de les savoir, de les regarder, de les écouter, de les goûter, ou d’y toucher, afin de nous accoutumer à rompre notre propre volonté, qui est la source de tous nos maux, et dont la mortification fait l’holocauste le plus parfait que nous puissions offrir à la divine majesté ; 5° dans les actions qui sont de nécessité ou d’obligation, mangeant, travaillant, étudiant, priant, etc., non par inclination ni par contrainte, mais parce que Dieu le veut ; et nous efforçant de faire bien ces choses, non parce que cela nous plaît, mais parce que c’est la volonté de Dieu que nous fassions bien. {476}

D. Combien y a-t-il de degrés dans la mortification ?

R. Il y en a trois.

Le premier consiste à renoncer aux choses superflues ; le deuxième, à n’avoir pas d’attache aux choses nécessaires, ne s’empressant pas trop pour les obtenir, et en supportant en paix la privation ; le troisième, à regarder les plaisirs, les richesses, les louanges et les honneurs comme des croix, et à se plaire de toute l’affection de son cœur dans les travaux, la disette, les blâmes et les rebuts : comme on dit du glorieux patriarche saint Dominique, que rien ne lui plaisait autant que le mépris : Nulla re æque delectabátur ac sui contémptu.

D. Par quels motifs puis-je m’exciter à la pratique de la mortification ?

R. En voici de très pressants.

Considérez, 1° que par cette pratique vous vous garantirez à l’avenir du péché, refrénant vos cupidités qui en sont l’unique cause ; 2° que vous expierez vos crimes passés, en vous imposant des pénitences proportionnées à leur énormité ; 3° que vous vous garantirez des peines du purgatoire, en satisfaisant dès cette vie à ta justice divine ; 4° qu’autant d’actes de mortification que vous ferez, autant vous ajouterez de pierres précieuses à la couronne que Dieu vous a préparée pour l’éternité ; 5° que vous vous établirez dans l’état d’une parfaite paix, en coupant la racine de tous vos troubles, qui ne naissent que de vos passions immortifiées ; 6° que vous acquerrez cette liberté des enfants de Dieu à laquelle tous sont appelés, et dont tous ne jouissent pas, parce que leurs passions immodérées les rendent esclaves des personnes de qui ils attendent quelque avantage ; 7° que vous vous rendrez et semblable à Jésus-Christ, dont toute la vie a été une chaîne de mortifications ; {477} et agréable à Dieu son Père, qui l’a toujours regardé avec complaisance, parce qu’il l’a toujours vu accablé de peines et de travaux pour son amour.

#### FRUITS.

Mon Dieu, je vous demande très humblement pardon d’avoir été si sensuel par le passé.

Je proteste, avec votre grâce, d’être plus mortifié à l’avenir.

#### EXEMPLES.

David étant campé avec son armée devant les Philistins, et ayant témoigné dans l’ardeur de sa soif un grand désir de boire de l’eau de la citerne de Bethléem, trois des plus braves seigneurs de sa suite traversèrent au péril de leur vie le camp des ennemis pour lui en aller quérir. Et la lui présentant, ce saint roi n’en voulut point boire, mais il la répandit en l’honneur du Seigneur, ce dont l’Écriture le loue comme d’une action illustre, et par laquelle il vainquit la nature[[1166]](#footnote-1167).

Saint Macaire se sentant agité de pensées de vanité, chargea sur ses épaules une corbeille pleine de sable et de cailloux, qu’il porta par le désert. Et un autre solitaire qui le rencontra lui demandant ce qu’il portait là, et l’engageant à ne se point tourmenter davantage : Vexo vexatórem meum, lui répondit-il ; je tourmente celui qui me tourmente. (Pallad. in vita S. Machar.) {478}

# 

# TABLE DES CHAPITRES

PREMIÈRE PARTIE

OU LES PRINCIPAUX ARTICLES DE FOI CONTENUS DANS LE SYMBOLE SONT EXPLIQUÉS

PREMIÈRE INSTRUCTION

DES MYSTÈRES QUI CONCERNENT LA DIVINITÉ.

Première doctrine. — De Dieu comme premier principe et dernière fin. 16

Seconde doctrine. — Des perfections de Dieu. 20

Troisième doctrine. — Du mystère ineffable de la Trinité. 24

SECONDE INSTRUCTION

DES MYSTÈRES QUI CONCERNENT L’INCARNATION

Première doctrine. — De l’Incarnation du Fils de Dieu. 29

Seconde doctrine. — De la naissance, de l’enfance et de la vie cachée de Jésus. 33

Troisième doctrine. — De la vie active de Jésus et de sa mort sanglante. 38

Quatrième doctrine. — De la sépulture et de la résurrection de Jésus. 42

Cinquième doctrine. — De la triomphante ascension de Jésus. 45

Sixième doctrine. — De la descente de Jésus en ce monde pour le juger. 47

Septième doctrine. — De la mission du Saint-Esprit. 51

Huitième doctrine. — De l’Église. 54

SECONDE PARTIE

DES SACREMENTS

Des sacrements en général.

PREMIÈRE INSTRUCTION

DU BAPTÊME ET DE LA CONFIRMATION

Première doctrine. — Du baptême. 60

Seconde doctrine. — De la vie chrétienne, à laquelle le baptême nous oblige. 64

Suite de cette doctrine. 67

Troisième doctrine. — De l’âme de la vie chrétienne, qui est la pureté d’intention. 73

Quatrième doctrine. — De la confirmation. 77

SECONDE INSTRUCTION

DU SACREMENT ADORABLE DE L’EUCHARISTIE

Première doctrine. — De ce qu’il faut croire touchant ce sacrement. 81

Seconde doctrine. — De la communion indigne. 86

Troisième doctrine. — De la préparation à la communion. 89

Suite de cette doctrine. 94

Quatrième doctrine. — De l’action de grâces. 99

Cinquième doctrine. — De l’auguste sacrifice de la messe. 104

Sixième doctrine. — Des dispositions requises pour bien entendre la sainte messe. 107

Avis aux jeunes prêtres pour célébrer dévotement et avec fruit la sainte messe. 111

Septième doctrine. — Des processions, de l’eau bénite, du pain béni et de l’Agnus Dei. 112

TROISIÈME INSTRUCTION

DU SACREMENT DE PÉNITENCE

Première doctrine. — De la pénitence en tant que vertu. 115

Seconde doctrine. — Du sacrement de pénitence en général. 120

Troisième doctrine. — De l’examen de conscience. 124

Quatrième doctrine. — De la contrition. 128

Cinquième doctrine. — Du bon propos. 135

Sixième doctrine. — De la confession. 139

Septième doctrine. — De la confession générale. 147

Formulaire de la confession générale, ou dénombrement des péchés les plus communs. 150

Huitième doctrine. — De la satisfaction. 161

Suite de cette doctrine. 166

Neuvième doctrine. — De la rechute. 172

Dixième doctrine. — De la nouvelle vie. 178

Avis au confesseur, pour remplir dignement son ministère. 185

De l’obligation du confesseur de suspendre l’absolution en certains cas. 190

QUATRIÈME INSTRUCTION

DE L’EXTRÊME-ONCTION, DE L’ORDRE ET DU MARIAGE

Première doctrine. — De l’extrême-onction et de ses dispositions. 200

Seconde doctrine. — De quelle manière il faut se comporter dans les maladies. 203

Troisième doctrine. — De quelle manière le malade doit se préparer à la mort. 207

Quatrième doctrine. — De la visite et du service qu’il faut rendre aux malades. 210

Avis aux pasteurs touchant la visite des malades. 213

Avis aux ecclésiastiques touchant l’enterrement des morts. 214

Cinquième doctrine. — Du sacrement de l’ordre, et des défauts qu’on peut commettre en y engageant les enfants. 215

Sixième doctrine. — De la vocation à l’état ecclésiastique. 218

Septième doctrine. — De l’esprit ecclésiastique. 221

Avis aux prédicateurs. 227

Huitième doctrine. — De la sainteté nécessaire aux ecclésiastiques. 230

Neuvième doctrine. — Des principales vertus nécessaires aux ecclésiastiques. 234

Avis aux ecclésiastiques pour bien dire leur bréviaire. 240

Dixième doctrine. — Du sacrement de mariage. 243

TROISIÈME PARTIE

DE LA PRIÈRE

PREMIÈRE INSTRUCTION

DE LA PRIÈRE EN GÉNÉRAL, DE L’ORAISON DOMINICALE ET DE LA SALUTATION ANGÉLIQUE

Première doctrine. — De la prière en général. 250

Seconde doctrine. — Des qualités de la prière. 255

Troisième doctrine. — De l’Oraison dominicale. 260

Quatrième doctrine. — De la Salutation angélique. 266

SECONDE INSTRUCTION

DE L’EXERCICE DU CHRÉTIEN PENDANT LA JOURNÉE.

Doctrine. — De ce qu’il faut faire depuis le réveil jusqu’à la prière du matin. 270

Prière du matin. 274

Manière de se bien comporter pendant la journée. 277

Pratiques pour les rencontres les plus ordinaires de la journée. 282

Pratiques pour le soir. 287

Exercice pour le jour du saint dimanche. 290

Exercice pour le commencement du mois. 293

Pratiques de dévotion pour les principales fêtes de l’année. 296

TROISIÈME INSTRUCTION

DE QUELQUES DÉVOTIONS PARTICULIÈRES

Première doctrine. — De la dévotion à la sainte Vierge. 306

Seconde doctrine. — Manière très utile et très facile de dire le rosaire. 315

Troisième doctrine. — De la dévotion aux anges. 319

Quatrième doctrine. — De la dévotion aux saints, surtout à nos patrons. 324

Cinquième doctrine. — Des pèlerinages. 328

Sixième doctrine. — De la mortification. 329

FIN DU TOME I

²

————

LE

PASTEUR APOSTOLIQUE

PAR LE

R. P. JEAN-CHARLES DUCOS

DE L’ORDRE DES FRÈRES PRÊCHEURS

NOUVELLE ÉDITION

REVUE ET CORRIGÉE PAR LE R. P. MARIE-ALBERT BION

DU MÊME ORDRE

Páscite qui in vobis est gregem Dei.

I Petr., V, 2.

TOME II

PARIS

LIBRAIRIE DE Mme Ve POUSSIELGUE-RUSAND

RUE SAINT-SULPICE, 23

1861

————

{1}

LE

PASTEUR APOSTOLIQUE

# QUATRIÈME PARTIE

DES COMMANDEMENTS DE DIEU ET DE L’ÉGLISE

L’obligation la plus indispensable du chrétien est d’accomplir la volonté de Dieu par une exacte observation de ses commandements et de ceux de l’Église. Et s’il lui est ordonné de s’approcher des sacrements et de vaquer à la prière, c’est parce que ces pratiques lui sont nécessaires pour obtenir la grâce de garder ces commandements. Afin donc de l’instruire pleinement là-dessus, nous consacrons cette nouvelle partie de notre ouvrage à une matière de cette importance.

Des commandements de Dieu en général.

D. Combien y a-t-il de commandements de Dieu ?

R. Il y en a dix, qui sont compris dans les deux tables du Décalogue.

La première en comprend trois, qui regardent Dieu ; l’autre en contient sept, qui regardent le prochain ; et tous sont renfermés dans les deux grands préceptes par lesquels il nous est ordonné d’aimer Dieu par-dessus toutes choses, et d’aimer le prochain comme nous-mêmes[[1167]](#footnote-1168). {2}

D. Sommes-nous obligés de les accomplir ?

R. Oui, sans doute, puisque Dieu lui-même les a établis[[1168]](#footnote-1169).

Dieu, en lui-même, est un être souverainement grand ; par rapport à nous, il est notre Seigneur absolu. Quoi de plus juste que de garder inviolablement ses lois toutes saintes[[1169]](#footnote-1170) ?

D. Pouvons-nous les observer ?

R. Nous le pouvons avec le secours de la grâce, que Dieu ne refuse jamais à une prière bien faite.

Dieu, qui est juste et bon, ne peut ni commander des choses impossibles, ni damner pour des crimes inévitables[[1170]](#footnote-1171).

D. Par quel esprit les faut-il observer ?

R. Par un esprit d’amour, et non de crainte.

Il n’est rien qui fasse mieux voir la différence qu’il y a entre la loi et l’Évangile, que la crainte et l’amour[[1171]](#footnote-1172). Obéir à Dieu par la seule crainte du châtiment, c’est porter le caractère d’un Juif, et non celui d’un chrétien, c’est faire des actions très justes sans en être justifié[[1172]](#footnote-1173).

D. Quels avantages nous procure l’exacte observation des commandements de Dieu ?

R. Elle est une source de grâce pour le temps, et une semence de gloire pour l’éternité. {3}

C’est ce que le Sauveur témoigna au docteur de la loi ; après lui avoir fait dire ce qu’elle portait, il ajouta : Fais-le, et tu vivras*[[1173]](#footnote-1174)* de la vie de la grâce en ce monde, et de la vie de la gloire en l’autre.

D. Quels maux nous causent l’infraction de ces commandements ?

R. Elle nous attire trois redoutables malédictions, la malédiction temporelle, la malédiction spirituelle et l’éternelle[[1174]](#footnote-1175).

Il n’y a qu’à lire le chapitre XXVIIIe du Deutéronome pour voir les étranges malédictions temporelles dont les violateurs de la loi de Dieu sont menacés. Le péché qu’ils commettent leur mérite la malédiction spirituelle, ou, pour mieux dire, il est lui-même une malédiction spirituelle terrible. La malédiction éternelle est une suite malheureuse du même péché.

D. Quels moyens faut-il prendre pour nous rendre aisée l’exécution de ces lois sacrées ?

R. Ce sont de les regarder comme le miroir de notre vie ; de nous exciter à leur observation par la considération des grandeurs de Dieu, de ses bienfaits, de ses promesses et de ses menaces ; d’en demander la grâce avec confiance et humilité.

Le premier de ces trois moyens nous fait prendre les divins préceptes pour des règles certaines de nos mœurs ; le deuxième nous inspire un désir ardent de nous y conformer ; le troisième nous en obtient la force.

D. En combien de manières pouvons-nous pécher contre chaque commandement ?

R. Voyez-le dans le formulaire de la confession générale (p.++). {4}

Il serait inutile de répéter ces sortes de péchés, mais il ne le sera pas de s’en instruire, quand il faudra traiter ces matières.

## PREMIÈRE INSTRUCTION

Sur les trois premiers commandements

### PREMIÈRE DOCTRINE

De l’honneur qu’il faut rendre à Dieu

D. Que nous est-il ordonné par le premier commandement du Décalogue ?

R. Il nous est ordonné d’honorer et d’adorer Dieu, et de l’aimer parfaitement.

C’est ce que marquent les termes par lesquels ce commandement est exprimé.

D. Sur quoi est fondée l’obligation d’honorer Dieu ?

R. Elle est fondée sur l’excès infini de ses perfections.

L’honneur est le témoignage respectueux de l’excellence de la personne que l’on honore, témoignage qui doit être proportionné à son mérite. Dès lors Dieu, cet être si grand et si excellent, tant par l’éclat incomparable des perfections qu’il possède, que par ses glorieux titres de premier principe et de fin dernière de toutes choses, mérite nos respects, et mérite des respects infinis, puisque sa grandeur est infinie[[1175]](#footnote-1176). {5} Il n’est pas, il est vrai, en notre pouvoir de lui rendre un honneur infini ; mais nous sommes au moins indispensablement obligés de ramasser tout ce que nous avons de vigueur et de force pour l’honorer, le bénir et le glorifier de toute l’étendue de notre âme. Quand bien même chacun de nous serait pénétré des sentiments de respect de tous les anges et de tous les saints réunis ensemble, ce ne serait rien au prix de ce qu’il mérite, puisqu’il n’y a aucune proportion du fini à l’infini ; aussi devons-nous imiter les esprits bienheureux qui louent, adorent et révèrent la divine Majesté par Jésus-Christ, et unir nos respects à ceux de cet Homme-Dieu ; car Notre-Seigneur étant d’une dignité infinie, lui a rendu et continue sans cesse de lui rendre par ses adorations théandriques un honneur proportionné à ses grandeurs.

D. De quelle manière pouvons-nous honorer le Seigneur ?

R. C’est en y employant nos pensées, nos affections, nos paroles et nos œuvres.

Ayant reçu de Dieu l’entendement, la volonté, la langue et tous les membres du corps, nul ne se peut dispenser de les consacrer à son culte[[1176]](#footnote-1177) ; ce qui se fait en l’honorant de ces quatre manières.

D. Comment l’honorons-nous par pensée ?

R. Par des actes intérieurs de foi, par la contemplation des grandeurs divines, par une haute idée de leur excellence, par des transports d’admiration.

S’occuper à la contemplation des perfections divines, c’est : 1° une expression de la plus noble occupation du Très-Haut, qui trouve son bonheur à se contempler sans cesse lui-même ; {6} 2° une heureuse transformation de l’âme en Dieu[[1177]](#footnote-1178) ; 3° une espèce de béatitude anticipée[[1178]](#footnote-1179) ; 4° une justice consommée et une source d’immortalité[[1179]](#footnote-1180).

D. Et par affection ?

R. C’est par des actes intérieurs, d’espérance, d’amour, d’adoration, d’action de grâces et de conformité à la volonté de Dieu.

Ce sont là les impressions que fait dans nos cœurs la connaissance des perfections divines que nous acquérons par la contemplation[[1180]](#footnote-1181).

D. En quoi consiste l’honneur de la parole ?

R. C’est à chanter des cantiques de louanges en l’honneur du Tout-Puissant ; à lui adresser des prières vocales avec respect et attention ; à publier ses grandeurs, en public ou en particulier.

Heureuse la langue qui ne sait parler qu’avec Dieu, ou pour Dieu[[1181]](#footnote-1182), comme on le dit de celle du glorieux patriarche saint Dominique : mais la bouche parlant de la plénitude du cœur, il faudrait pour cela l’avoir rempli de Dieu, comme l’avait ce saint.

D. Dans quelle disposition devons-nous chanter les louanges de Dieu, et lui offrir nos prières ?

R. Ce doit être dans un tremblement respectueux : nous devons en être tout pénétrés en vue de la majesté infinie de Dieu et de notre extrême bassesse.

Il y a trois distances qui nous séparent de Dieu, plus grandes l’une que l’autre, et dont la moindre est capable de nous remplir de frayeur, et de nous abaisser jusque au-dessous du néant en sa divine présence. {7} La première se prend de la bassesse de notre être ; car si toutes les créatures jointes ensemble ne sont qu’un atome, un point, un néant en comparaison du Créateur[[1182]](#footnote-1183), que peut être à son égard chaque homme en particulier, lui qui n’est qu’un atome de cet atome, un point de ce point, un néant de ce néant ? La deuxième est fondée sur le vide du néant d’où nous avons été tirés, et qui fait tout notre apanage[[1183]](#footnote-1184) : il y a, de ces abîmes jusqu’à l’être créé, une distance infinie, puisque la toute-puissance de Dieu a été nécessaire pour nous en arracher. La troisième a pour fondement la malice du péché dans lequel nous sommes tombés, et dont le monstrueux dérèglement nous éloigne encore infiniment plus de Dieu que la bassesse de notre être, le vide de notre néant ; car le péché est un avorton de l’enfer, et un néant maudit qui a l’audace de se révolter contre le Très-Haut, et de prendre les armes pour l’anéantir[[1184]](#footnote-1185) ; il vaudrait infiniment mieux n’être jamais né que d’avoir péché[[1185]](#footnote-1186).

D. Comment honore-t-on Dieu par œuvre ?

R. C’est par l’exécution de ses commandements, de ses conseils et de ses inspirations ; par l’accomplissement de nos vœux ; par l’offrande de nos personnes, de nos actions, de nos biens, et surtout de l’adorable sacrifice de nos autels ; par la pratique de l’exercice du chrétien le long du jour ; par une fidèle imitation des vertus divines. {8}

Cette imitation contient en abrégé tout ce qu’un chrétien peut faire de plus grand en l’honneur de Dieu[[1186]](#footnote-1187). Elle est le propre caractère du christianisme[[1187]](#footnote-1188).

D. Pouvons-nous honorer Dieu de quelque autre manière ?

R. Oui, en adorant, louant et admirant ses perfections dans les œuvres, et dans les occasions où elles éclatent.

Nous pouvons, par exemple, adorer, louer et admirer sa puissance, à la vue de la grandeur prodigieuse de l’univers ; sa sagesse, à la vue de l’ordre admirable qu’il a établi dans ses parties ; sa bonté, à la vue des biens dont il comble toutes les créatures jusqu’à ses propres ennemis ; sa patience, en considérant les injures qu’il soutire des impies sans les exterminer sur-le-champ ; sa justice, en voyant les fléaux dont il punit les crimes du genre humain ; son indépendance, à la mort des personnes puissantes en œuvre et en parole, et dont la vie eut pu contribuer merveilleusement à l’avancement de sa gloire.

D. Suffit-il d’honorer Dieu en lui-même ?

R. Non ; mais il faut aussi l’honorer dans la sainte Vierge, dans les Anges et dans les saints, en les révérant, à sa considération, d’un culte néanmoins différent du sien et infiniment moins parfait[[1188]](#footnote-1189).

Le culte qui se rend à Dieu, s’appelle Latrie, et il consiste à le reconnaître et à l’adorer comme le Créateur et le Maître absolu de toutes choses. {9} Celui dont la Reine du ciel est honorée s’appelle Hyperdulie, qui la regarde et la révère comme la Mère de Dieu, et la plus excellente de toutes les pures créatures. Le culte rendu aux anges et aux saints est appelé Dulie : par ce culte nous les honorons comme les favoris de Dieu, et des personnes comblées de gloire et de perfection.

D. Faut-il révérer les images de Jésus-Christ et des saints ?

R. Il ne faut pas les révérer d’un culte absolu, mais bien d’un culte relatif.

Le culte absolu ne convient pas aux images ; car ce ne sont pas elles qui méritent par soi quelque respect, ce sont les personnes douées d’excellence. Le culte relatif passe à la personne qu’elles représentent, et qui peut être honorée ou déshonorée dans son image, comme le sont les grands de la terre ; c’est de la sorte qu’il faut révérer les images.

D. La croix de Notre-Seigneur mérite-t-elle aussi du respect ?

R. Elle en mérite sans doute, puisque l’Église, conduite par le Saint-Esprit, lui en a toujours rendu.

La croix à laquelle le Sauveur fut attaché doit, selon saint Thomas (3. q. 23. a. 1), être adorée par rapport à sa divine Personne, soit parce qu’elle le représente étendu sur ses bras, soit parce qu’elle a été honorée de l’attouchement de son sacré corps, et teinte de son précieux sang. Les autres croix ne sont dignes de ce culte qu’en qualité d’images de Jésus crucifié.

D. Que dites-vous des reliques des saints ?

R. Elles méritent le culte de dulie.

La raison en est que les corps des saints ont été des membres vivants de Jésus-Christ, les temples du Saint-Esprit, et des organes de vertu ; qu’ils seront des instruments de grâce et de miracles ; qu’ils seront glorifiés après la résurrection. {10}

#### FRUITS.

Je vous adore, ô grand Dieu, du plus profond de mon âme, et vous reconnais pour un Être souverainement grand, devant lequel je suis indigne de paraître, de qui j’ai reçu tout ce que j’ai de biens, sans qui je ne suis ni ne puis rien.

Reconnaissant encore que, quelque grand honneur qu’on vous rende, ce n’est rien au prix de ce que vous méritez, je suis très confus, je suis très marri d’avoir si mal satisfait à ce devoir, et désire avec votre grâce m’en acquitter avec plus de soin à l’avenir.

#### EXEMPLES.

Le patriarche Abraham arme sa main d’un glaive pour immoler à Dieu son cher Isaac. (Gen., XXII.) Daniel adore l’Éternel trois fois le jour nonobstant la défense sous peine de mort qu’en a faite Nabuchodonosor. (Daniel, III.) La divine Marie glorifie le Seigneur pour les grâces signalées qu’elle en a reçues (Luc., IV.)

Saint Siméon Stylite demeura environ quatre-vingts ans sur une haute colonne sans aucun abri contre les rigueurs du temps, priant sur ce théâtre de piété jour et nuit, à moins que sa charité ne l’en empêchât et ne l’obligeât de satisfaire à ceux que la réputation de sa sainteté attirait en foule de toutes parts. Il priait avec tant de respect, qu’on le voyait souvent se courber jusqu’à terre par de profondes inclinations, et l’un des serviteurs de Théodoret, auteur de sa vie, en compta en un seul jour douze cents ; sa ferveur était telle, que la veille des grandes fêtes il se tenait debout les mains levées au ciel, depuis le coucher du soleil jusqu’à son lever. {11}

Pétraldus rapporte d’un bon laboureur, dont la récolte était d’ordinaire meilleure que celle de ses voisins, qu’il répondait à ceux qui lui en demandaient la raison, que c’était parce qu’il avait toujours le temps qu’il voulait. On lui demanda comment cela pouvait être : « C’est, dit-il, que je n’en veux pas d’autre que celui que Dieu veut ; et comme, si mauvais temps qu’il fasse, Dieu l’ordonne ainsi, j’ai aussi toujours le temps que je veux. » Nous citerons encore un effet de cette bienheureuse conformité à la volonté du Très-Haut. Taulère donnant le bonjour à un pauvre, cet homme, très riche dans son indigence, lui repartit qu’en toute sa vie il n’avait eu aucun mauvais jour ; Taulère alors lui souhaita une heureuse vie, il lui dit qu’il n’avait jamais souffert aucune affliction ; le religieux lui demandant enfin qui il était, il lui répondit qu’il était roi, et lui exposa ensuite tout ce qu’il trouvait de douceur et de puissance dans cette adhésion continuelle à la volonté de Dieu.

### SECONDE DOCTRINE

De l’amour qu’il faut avoir pour Dieu

D. Quels sont les principaux attraits de l’amour de Dieu ?

R. Ce sont sa bonté, sa beauté, l’amour qu’il nous porte, les bienfaits dont il nous a comblés, et l’alliance qu’il a bien voulu contracter avec nous. {12}

Dieu est la bonté par essence[[1189]](#footnote-1190). Il est revêtu d’une beauté infinie[[1190]](#footnote-1191). Il nous a aimés de toute éternité[[1191]](#footnote-1192), aimés, dis-je, du même amour dont il s’aime lui-même. Il nous a donné l’être, de plus toutes les créatures du monde[[1192]](#footnote-1193), et, ce qui surpasse infiniment toutes nos prétentions, son Fils unique[[1193]](#footnote-1194) ; enfin il est notre Père, et, s’il ne tient à nous, l’époux de nos âmes[[1194]](#footnote-1195). Quel cœur donc, fût-il d’acier, ne sera enlevé vers ce divin aimant par des attraits si puissants ? 1° Sa bonté nous engage à l’aimer, parce que cette qualité est le propre objet de l’amour, et d’un amour qui doit être d’autant plus ardent qu’elle est excellente. 2° Sa beauté, car nous aimons les choses de la terre qui n’ont qu’une beauté passagère, et pourtant ces choses comparées à Dieu perdent tout leur éclat. 3° Son amour, car si l’amour est un feu qui en allume un autre, quel sujet n’aurons-nous pas de rougir si nous ne payons de retour un amour pareil[[1195]](#footnote-1196) ? 4° Ses bienfaits, parce que les bienfaits sont des liens qui attirent nos cœurs[[1196]](#footnote-1197), et qui les attirent d’autant plus fortement, qu’ils sont plus grands, qu’ils partent d’un cœur plus désintéressé, et que nous en sommes plus indignes. 5° Ses titres de Père et d’époux de nos âmes ; il faut être un monstre pour ne pas aimer, et aimer tendrement celui à qui l’on est uni par des liens si étroits. {13}

D. De quelle manière devons-nous aimer Dieu ?

R. Nous devons l’aimer de tout notre cœur, de toute notre âme, de tout notre esprit, de toutes nos forces[[1197]](#footnote-1198).

Aimer Dieu de tout notre cœur, c’est, selon l’interprétation de saint Thomas, rapporter à Dieu toutes nos intentions et nos affections comme à leur objet ou comme à leur fin, n’aimant rien que lui ou pour l’amour de lui. Aimer Dieu de tout notre esprit, c’est soumettre à Dieu tous nos sentiments et toutes nos pensées, ne jugeant des choses que selon les règles de sa divine parole, ne pensant qu’à lui ou à des choses qui se rapportent à lui. Aimer Dieu de toute notre âme, c’est régler nos passions et nos inclinations selon la volonté de Dieu. Aimer Dieu de tout notre pouvoir, c’est faire pour Dieu toutes nos actions extérieures (2. 2. q. 44. a. 5.) Ainsi ce précepte nous engage à sacrifier au saint amour toute notre vie[[1198]](#footnote-1199).

D. Est-il nécessaire d’aimer Dieu de tout son cœur pour être sauvé ?

R. Cela est nécessaire du moins en ce sens, qu’on préfère Dieu à toutes choses, et que l’on abhorre tout ce qui peut détruire son amour et nous séparer de lui.

On peut, selon saint Thomas, aimer Dieu parfaitement et de tout son cœur en trois manières : 1° actuellement, quand tout le cœur se porte vers lui par des élans d’amour perpétuels, et qui ne souffrent aucune interruption ; 2° habituellement, lorsque tout en ne prenant pas tout le soin désirable pour ne pas blesser cet amour, on est néanmoins disposé à ne rien faire, rien dire, rien penser, qui puisse le détruire entièrement ; {14} 3° d’une manière qui tient le milieu entre ces deux ; savoir, quand, tout en ne s’élançant pas incessamment vers son divin Créateur, on travaille néanmoins généreusement à éviter les fautes les plus légères, et à se dégager des choses de la terre, pour le servir et pour s’unir à lui par pensée et par amour, autant que les nécessités de la vie le peuvent permettre. (2. 2. q. 24. art. 4.)

La première de ces trois façons d’aimer Dieu de tout son cœur n’est pas possible avec les embarras de ce monde, et n’a lieu que pour les bienheureux. La troisième est de conseil, et se trouve en ceux qui aspirent incessamment à une plus étroite union avec Dieu, par une vie pure, par la mortification, et par les exercices de dévotion. La deuxième est de précepte et de nécessité de salut : car pour être sauvé il est nécessaire que l’amour de Dieu occupe le trône de notre cœur, qu’il règne sur toutes nos autres affections ; si l’on aime quelque chose en dehors de Dieu, il faut cependant n’aimer rien au-dessus de Dieu, ni rien qui lui soit contraire ; enfin, si l’on tombe dans le péché véniel, il faut éviter néanmoins le péché mortel, qui sépare de Dieu, ce qui ne se peut faire si l’on n’aime pas Dieu de tout son cœur au moins habituellement. Aussi partager de telle sorte son cœur entre Dieu et la créature, que pour complaire à la créature on ose offenser grièvement le Créateur, c’est encourir une mort funeste[[1199]](#footnote-1200), c’est s’attirer une malédiction effroyable[[1200]](#footnote-1201), c’est obliger Dieu à abandonner ce cœur, et le donner en proie au démon[[1201]](#footnote-1202). {15}

D. Devons-nous souvent produire des actes d’amour ?

R. Nous le devons sans doute, puisque Dieu nous a aimés de toute éternité, qu’il est toujours infiniment aimable, qu’il ne cesse jamais de nous aimer, et qu’il nous comble sans cesse de biens.

Ajoutez à ces puissants motifs que, Dieu nous ayant créés pour jouir de lui, il est le centre de notre âme, son lieu natal, et ce qu’est l’air pour les oiseaux. Ainsi l’âme, enfermée dans la prison du corps, ne doit faire aucun cas des attraits de ce monde, si charmants qu’ils soient ; il faut qu’elle s’élance vers son souverain bien par des soupirs ardents et réitérés, semblable à l’oiseau renfermé dans une cage, et qui s’efforce d’en sortir par des élans continuels, quelque excellente et abondante nourriture qu’on lui donne.

D. Quand sommes-nous obligés, sous peine de péché, de produire des actes d’amour de Dieu ?

R. 1° Quand nous commençons à avoir l’usage de raison, au moins selon saint Thomas ; 2° dans le danger de mort ; 3° de temps en temps pendant la vie.

1° Un enfant qui arrive à l’usage de raison, pèche, dit saint Thomas (1. 2. q. 89. a. 5.), s’il ne se tourne vers Dieu le plus tôt qu’il peut. La fin doit être au premier rang dans notre intention, et par conséquent notre première pensée doit être de nous proposer une fin qui soit droite, et à laquelle nous puissions rapporter notre vie dans son ensemble et toutes nos actions. D’ailleurs la fin étant la règle de tout ce que nous faisons avec délibération, un enfant ne peut que s’égarer du droit chemin par des actions déréglées, si, dès qu’il commence à raisonner et à agir en homme, il ne se convertit à Dieu, suivant le commandement qu’il nous en fait lui-même, et qui par conséquent est d’obligation pour ce temps-là : Convertímini ad me, et ego convértar ad vos. (Zach., I.) {16} 2° Celui qui se trouve en danger de mort est aussi obligé de se tourner à Dieu par un acte d’amour, surtout lorsqu’il n’a pas d’autre moyen de se réconcilier avec lui, puisque son salut dépend de cet acte. 3° Il y a obligation de produire ces actes de temps en temps pendant la vie, afin de pouvoir la bien régler, et de là nous rendre dignes de la félicité éternelle. Celui qui soutiendrait le contraire tomberait dans la censure de l’Église, qui a condamné cette proposition. « Il est probable que le précepte de l’amour de Dieu n’oblige pas par lui-même dans la rigueur, pas même tous les cinq ans. » (Innocent XI, 2. Mart. anno 1679.)

D. Pour faire un acte d’amour de Dieu suffit-il de dire : Mon Dieu, je vous aime de tout mon cœur ?

R. Si ces paroles ne partent point du fond du cœur, d’un cœur animé du Saint-Esprit, et qui se tourne véritablement vers Dieu, elles n’expriment qu’un fantôme d’amour, ou même un mensonge.

La raison en est que le véritable acte d’amour est intérieur[[1202]](#footnote-1203), surnaturel, et si incompatible avec le péché qui nous sépare de Dieu, qu’il le suppose anéanti, ou qu’il le détruit lui-même par sa vertu toute divine.

D. Pour mériter par une bonne œuvre, est-il nécessaire de la faire par amour, et dans la vue de Dieu ?

R. Cela est nécessaire en ce sens, qu’au moins cette bonne œuvre soit rapportée à Dieu par une intention virtuelle.

Il y a trois sortes d’intentions : 1° l’intention actuelle que l’on a, lorsqu’en commençant une action on pense à Dieu, et qu’on la lui offre ; 2° l’intention habituelle avec laquelle on agit, lorsque l’action qu’on fait ne détruit pas l’habitude de la charité par laquelle on pourrait la rapporter à Dieu, sans que néanmoins on songe à le faire ; {17} 3° l’intention virtuelle, quand après avoir offert à Dieu une action, on en fait d’autres qui s’y rattachent et qui en sont une suite naturelle, sans néanmoins que l’on songe à Dieu en les accomplissant. Or pour mériter par une action de vertu, l’intention actuelle n’est pas nécessaire, quoique ce soit une pratique excellente de s’y accoutumer ; mais aussi l’habituelle ne suffit pas : en voici la raison, c’est principalement la charité, selon saint Thomas, qui nous mérite la vie éternelle ; les autres vertus ne peuvent pas nous la mériter par elles-mêmes, sinon quand la charité les met en œuvre, quand elle préside à leurs fonctions, et qu’elle influe dans leurs actes[[1203]](#footnote-1204) ; or rien de tout cela ne se rencontre dans ces actions, dont l’intention n’est qu’habituelle, il faut donc qu’elle soit virtuelle. C’est encore la doctrine de saint Bonaventure. L’intention nécessaire pour mériter, dit-il, n’est pas celle par laquelle on rapporte à Dieu généralement toutes les œuvres d’un jour ou d’une année, mais celle par laquelle on lui adresse une action particulière qui en entraîne d’autres comme des suites nécessaires ; par exemple, une aumône de cent livres qu’on partage ensuite à plusieurs pauvres, ou un pèlerinage qui ne s’accomplit qu’en plusieurs jours. (S. Sent. dist. 41. q. 3. n. 39.)

D. Par quels moyens pouvons-nous acquérir ou faire croître en nous l’amour de Dieu ?

R. Nous le pouvons par une humble et fervente prière, par une sérieuse et fréquente considération des motifs ci-dessus marqués, par de fervents actes d’amour souvent réitérés, par l’anéantissement de l’amour-propre. {18}

Si l’amour divin est un trésor qui enrichit notre âme, la prière l’obtient[[1204]](#footnote-1205). Si c’est un feu qui l’échauffé, la méditation l’enflamme[[1205]](#footnote-1206). Si c’est une pierre précieuse pour l’orner, les actes d’amour souvent réitérés lui donnent son lustre. Si c’est une fleur qui l’embaume, la diminution de la cupidité la nourrit, son entière destruction la couronne[[1206]](#footnote-1207), comme la chaleur du soleil qui devient plus grande à mesure que l’ombre du matin diminue, et qui est dans sa plus grande ardeur lorsque l’ombre est disparue, c’est-à-dire à midi.

#### FRUITS.

Je reconnais, ô mon Dieu, que si je ne vous aime pas, je mérite l’anathème que votre apôtre fulmine contre ceux qui manquent à ce juste devoir.

Que je vous aime donc, ô bonté éternelle, ô bonté souveraine ; et que je vous aime uniquement, ou si j’aime quelque chose hors de vous, que ce soit en vous et pour vous.

Que votre feu me consume tout entier, qu’il ne me reste rien de moi-même, que tout ce que j’ai et tout ce que je suis soit à vous[[1207]](#footnote-1208).

#### EXEMPLES.

Les flammes de l’amour divin consumèrent de telle sorte le glorieux patriarche saint Dominique, qu’étant entièrement mort à lui-même, il ne vivait que pour Dieu. {19} Ses pensées, ses paroles, ses actions, ses soupirs, ses intentions n’avaient d’autre but que de lui plaire. Après avoir répandu pendant le jour la semence céleste sur la terre par ses prédications, animées d’un feu tout divin, il s’envolait durant la nuit au ciel par ses contemplations extatiques. Dans ses voyages, il s’occupait à méditer ou à chanter des cantiques avec une ferveur qui le fortifiait dans sa lassitude. Il ne pouvait penser aux outrages que les albigeois et les pécheurs faisaient à la divine Majesté, sans verser des torrents de larmes. C’est pour en arrêter le cours qu’il prêchait, qu’il jeûnait, qu’il veillait, qu’il déchirait son corps chaque nuit avec une discipline de fer. Et ce fut ce même zèle qui lui inspira le dessein de fonder un ordre apostolique pour travailler sans relâche à étendre l’empire du Seigneur. Le cerf dans sa plus grande soif ne soupire pas avec plus d’ardeur après une source d’eau vive, que ce Séraphin terrestre ne soupirait après le martyre. Et des hérétiques qui lui avaient dressé des embûches dont Dieu le délivra, lui demandant à quelques jours de là, qu’est-ce qu’il eût fait, s’il fût tombé dans leurs mains. « Je vous eusse priés, leur répondit-il, par un excès d’amour qui va jusqu’au prodige, de ne pas me tuer d’un seul coup, mais de hacher en morceaux mes membres l’un après l’autre, puis de m’arracher la langue et les yeux, et, après avoir roulé le tronc de mon corps dans son sang, de me trancher la tête. » {20}

### TROISIÈME DOCTRINE

Du jurement

D. Qu’est-il défendu par le second commandement ?

R. Il est défendu de déshonorer le saint nom de Dieu par des jurements, par des blasphèmes, et par des imprécations.

Nous réduisons à ce commandement les imprécations, parce qu’on profane souvent le saint nom de Dieu en les faisant.

D. Qu’est-ce que le jurement ?

R. C’est prendre Dieu à témoin de ce que l’on assure ?

Il ne peut y avoir de société parfaite parmi les hommes, s’ils n’ajoutent foi les uns aux autres. Et comme l’iniquité qui absorbe le monde rend souvent nos témoignages douteux, il est quelquefois nécessaire de recourir au témoignage de Dieu, qui ne peut ni tromper ni mentir, pour les affirmer. C’est ce qu’on appelle jurer[[1208]](#footnote-1209), qu’on le fasse par signe, ou par parole. Dieu peut être pris à témoin de quelque chose, ou en lui-même, quand on jure par exemple par son saint nom ; ou dans des choses sacrées, comme le livre des Évangiles, qui contient les vérités divines, et les reliques des saints qui les ont crues ; ou enfin dans les autres créatures, dont Dieu est l’auteur, où sa puissance reluit, quand on dit par ce ciel, par cette terre, ou même par cette pierre, cela est ainsi[[1209]](#footnote-1210). {21}

D. Dire devant Dieu, Cela est vrai, Dieu le sait, Dieu voit la vérité, est-ce jurer ?

R. C’est jurer, quand on use de ces façons de parler pour confirmer ce qu’on dit par le témoignage de Dieu ; mais non quand on ne les emploie que par forme de simple assertion, comme parlent les casuistes.

En effet, si les paroles n’expriment pas de soi un jurement, le jurement dépend de l’intention de celui qui les profère : c’est pour cette raison que cette formule, par ma foi, si l’on entend parler de la foi divine qui nous fait chrétiens, est un jurement ; car c’est assurer ce qu’on dit par le témoignage de Dieu, qui a révélé les vérités de la foi. Mais si l’on n’entend parler que de sa propre foi, ce n’est pas un jurement ; alors c’est vouloir dire seulement : Par la foi d’un homme d’honneur, de parole. Il est néanmoins à propos de ne pas s’accoutumer à jurer par la foi, pour éviter de prendre quelquefois la foi divine pour la foi humaine, ou d’user de cette façon de parler avec intention de faire un vrai serment ; et dans ce cas le jurement serait réel, puisque la malice de cette sorte de paroles dépend principalement de l’intention.

D. Combien y a-t-il de sortes de jurements ?

R. Il y en a quatre, qui sont, pour parler comme la théologique, l’assertoire, le promissoire, le comminatoire, l’exécratoire.

Par le jurement assertoire l’on assure le passé ou le présent, par le promissoire l’on s’engage à l’égard du prochain pour l’avenir, par le comminatoire on le menace, par l’exécratoire, qui est le plus grief, on s’oblige à quelque peine dans le cas où l’on mentirait, prenant Dieu non seulement pour témoin, mais aussi pour vengeur. Juráre per execratiónem, gravíssimum jurándi genus. (Aug. in Psal. VII.) {22}

D. Le jurement est-il mauvais de sa nature ?

R. Non ; c’est, au contraire, un acte de religion, pourvu qu’il soit revêtu des circonstances nécessaires.

Le jurement bien fait étant comme une profession authentique de la vérité infaillible de Dieu, c’est lui rendre une espèce d’honneur que de jurer comme il faut[[1210]](#footnote-1211) ; mais si le jurement manque de quelqu’une des circonstances requises, il est toujours mauvais.

D. Quelles sont ces circonstances ?

R. Ce sont la vérité, le jugement ou la discrétion, et la justice[[1211]](#footnote-1212).

Le défaut de la vérité rend le jurement faux et en fait un parjure, le défaut du jugement le rend indiscret et téméraire, le défaut de justice le rend inique.

D. Quel péché y a-t-il à jurer contre la vérité ?

R. Il y a toujours péché mortel, même en matière légère, ou pour quelque bonne fin[[1212]](#footnote-1213).

La raison en est qu’on ne peut employer de propos délibéré le témoignage de Dieu, qui est la vérité par essence, pour confirmer une chose fausse, de quelque nature qu’elle soit, sans lui faire un grand outrage, et par conséquent sans pécher mortellement. Or il n’est pas nécessaire d’assurer par serment une chose qu’on sait être fausse, pour tomber en cette matière dans le péché mortel ; car on peut s’en rendre coupable : 1° en assurant une chose vraie la croyant fausse, parce qu’on a intention de jurer à faux, et c’est de l’intention que le péché dépend ; 2° en jurant pour une chose fausse la croyant vraie, sans avoir apporté la diligence requise pour savoir la vérité, parce qu’alors le parjure est censé être volontaire dans sa cause ; {23} 3° en jurant indifféremment pour le faux et pour le vrai par l’effet d’une habitude damnable, parce que la volonté se porte au parjure, lors même qu’on dit la vérité ; 4° en doutant si la chose pour laquelle on jure est véritable ; s’exposer volontairement au danger de se parjurer, c’est vouloir le faire[[1213]](#footnote-1214). Celui qui ne fait pas ce qu’il peut en homme de bien pour accomplir ce qu’il a promis avec serment, commet aussi un péché mortel, puisqu’il rend son jurement faux[[1214]](#footnote-1215) ; cela est certain, lors même qu’il jure par contrainte et par crainte de la mort ; parce que, dit saint Thomas, bien que la violence puisse ôter l’obligation qu’il a contractée par rapport à celui qui l’a exercée, elle ne l’été pas néanmoins par rapport à Dieu, au nom de qui il a fait ce jurement.

D. Quel péché y a-t-il à jurer contre la justice ?

R. Il y a péché mortel ou véniel, selon que la chose qu’on jure de faire est plus ou moins nuisible.

La raison en est que le jurement injuste prend toute sa malice de l’injustice de sa matière.

D. Est-on obligé de faire une action mauvaise après l’avoir juré ?

R. On n’y est pas obligé, mais seulement à expier sa faute par la pénitence.

Se porter à cette action serait commettre un nouveau crime, ce à quoi le jurement ne peut jamais engager. David est loué de n’avoir pas accompli le jurement qu’il avait fait de tuer Nabal[[1215]](#footnote-1216). Hérode est blâmé d’avoir fait mourir saint Jean pour accomplir le sien. {24}

D. Quel péché est-ce de jurer pour des choses légères, et sans aucune nécessité ?

R. Ce n’est de soi qu’un péché véniel, parce qu’il n’y a en cela que légèreté d’esprit.

Ce péché néanmoins est très dangereux, parce que les jurements vains fraient le chemin aux parjures[[1216]](#footnote-1217). Il est, en outre, très grief, à cause du peu de respect qu’il marque pour Dieu ; ce serait, en effet, avoir bien peu de respect pour le roi, que de recourir à son témoignage pour des bagatelles.

D. Qu’est-ce qui nous doit inspirer de l’horreur pour les mauvais jurements ?

R. C’est qu’un jureur fait outrage à Dieu, s’attire de grands maux, et fait tort aux autres[[1217]](#footnote-1218).

En premier lieu un jureur fait outrage à Dieu. Car, 1° par ses parjures, il attaque sa vérité, et semble vouloir le faire passer pour faux témoin : il est en quelque manière pire que les ministres de la passion du Sauveur, qui ne le chargèrent que de maux afflictifs, bien moins opposés à sa sainteté que ceux de coulpe ; pire que les démons, qui n’ont garde de confirmer leurs mensonges par le jurement ; pire que les idolâtres, qui appréhendent de jurer à faux par leurs idoles, tandis qu’un parjure ne craint pas le vrai Dieu, Dieu présent, Dieu vivant, Dieu qui prend une terrible vengeance de ceux qui le méprisent[[1218]](#footnote-1219) ; 2° le jureur, par ses jurements injustes, s’en prend à la bonté de Dieu : {25} employant son témoignage pour appuyer son mauvais dessein, il semble vouloir le faire l’auteur de son crime, comme le dit un Père de ceux qui s’engagent par serment à voler[[1219]](#footnote-1220) ; 3° par ces vains jurements, il déshonore le saint nom de Dieu : quelle audace n’est-ce pas de nommer le Seigneur des anges à tout instant sans aucun respect et avec un extrême mépris[[1220]](#footnote-1221) ! quel outrage pour son sacré nom, pour ce nom si auguste, et que le ciel et la terre s’empressent de bénir et d’honorer !

En second lieu, le jureur, par ses jurements faux et injustes, s’attire la malédiction, et une malédiction qui ne passe pas, mais qui s’arrête au milieu de sa maison, pour la ruiner de fond en comble, consumant jusqu’au bois et aux pierres dont elle est bâtie[[1221]](#footnote-1222). De plus il entasse crime sur crime, tombant peu à peu dans le comble de l’iniquité[[1222]](#footnote-1223), et se précipite ainsi malheureusement dans les enfers ; car si parmi ceux qui invoquent le nom du Seigneur il y en aura plusieurs de damnés[[1223]](#footnote-1224), que deviendront ceux qui le profanent, ceux qui disent que Dieu les damne, que le diable les emporte ? Quel sort peuvent-ils attendre, sinon d’être jugés par leur propre bouche[[1224]](#footnote-1225) ? Il est de foi que les vains jurements, tout légers qu’ils nous paraissent, ne demeurent pas impunis[[1225]](#footnote-1226). {26}

En troisième lieu, un parjure fait grand tort et au public et aux particuliers : au public, troublant le commerce par des méfiances, des querelles et des procès ; aux particuliers, leur causant la perte du bien, de l’honneur et quelquefois même de la vie.

Ainsi il est de la dernière nécessité d’observer le commandement exprès que nous fait le Sauveur de ne jurer en aucune sorte, ni par le ciel, ni par la terre, ni par Jérusalem, ni par notre tête ; mais de nous contenter de dire : Cela est, cela n’est pas, parce que tout ce qui est de plus vient d’un mauvais principe. Cela vient, ou de notre mauvaise habitude, qu’il faut rompre ; ou de notre colère, qu’il faut dompter ; ou de notre avarice, qu’il faut anéantir ; ou de l’incrédulité du prochain, qu’il faut laisser dans son sentiment ; ou enfin de la suggestion de Satan, qu’il faut repousser.

D. Apprenez-moi quelques remèdes contre le jurement ?

R. Priez vos domestiques et vos amis de vous avertir de ceux que vous ferez. Imposez-vous quelque pénitence pour chacun d’eux. Gravez la crainte de Dieu dans votre cœur.

La crainte de Dieu sert de frein à la langue[[1226]](#footnote-1227) ; la vigilance des autres en est comme la sentinelle[[1227]](#footnote-1228) ; la rigueur de la pénitence en est comme le contrepoison[[1228]](#footnote-1229).

#### FRUITS.

Mon Dieu, je vous demande très humblement pardon de tous mes mauvais jurements, et je proteste avec votre grâce de n’en plus faire désormais, pas même quand il s’agirait de perdre la vie. {27}

Je prendrai encore garde, mon Dieu, à ne pas en mêler dans mes menaces ni dans mes promesses ; ou si je promets quelque chose avec serment, je l’accomplirai avec votre grâce, quelque dommage qui m’en puisse arriver.

#### EXEMPLES.

Ésaü cède à Jacob son droit d’aînesse, pour ne se rendre pas coupable d’un parjure[[1229]](#footnote-1230). (Gen., XXV.) Le jurement indiscret d’Hérode fut comme le glaive dont saint Jean fut décapité. (Marc., VI.)

Du temps que saint Narcisse gouvernait l’Église de Jérusalem, trois libertins abandonnés à l’impureté accusèrent de ce crime abominable leur saint évêque, afin de se garantir de la juste sévérité de son zèle pastoral par cette horrible calomnie, et ils l’appuyèrent tous trois par des serments exécrables : l’un disait qu’il voulait être brûlé tout vif si son accusation n’était véritable ; l’autre, qu’il voulait mourir du mal caduc ; le troisième, qu’il voulait que les yeux lui fussent arrachés. Narcisse fut chassé de la ville. Mais la vengeance de Dieu ne tarda guère à tomber sur ces parjures. Le premier fut brûlé tout vif dans sa maison, où le feu prit pendant la nuit ; le second mourut d’épilepsie ; le troisième, épouvanté de ces horribles châtiments, perdit la vue à force de pleurer son crime. (Nicephor., l. V. c. IX.)

Saint-Louis, dans sa captivité, fit un traité avec les Sarrasins, et ceux-ci comme garantie exigeaient de lui un jurement exécrable : mais ce saint roi en eut horreur ; {28} et, bien que les docteurs jugeassent qu’il pouvait le faire sans blesser sa conscience, pourvu qu’il eût dessein de le garder ; bien que son interprète lui fit entendre que sans cela il courait risque de perdre la tête, il s’y refusa constamment. Les infidèles en furent si touchés, qu’admirant la piété de leur illustre captif, ils se contentèrent du serment qu’il lui plut de faire. Il garda ce dernier serment si religieusement, que ces infidèles ayant par méprise reçu et accepté dix mille livres de moins qu’il n’avait été stipulé pour sa rançon, il ordonna à son trésorier de les leur donner. (Spondan., an. 1250.)

Un habitant d’Hippone craignant Dieu, mais qui tenait un peu à l’argent, fit condamner un de ses concitoyens qui lui niait une dette à se purger par serment, bien qu’il pût prévoir qu’il se parjurerait, comme la chose arriva en effet. La nuit suivante, il se vit pendant son sommeil présenté à un juge d’une majesté redoutable, qui lui demanda pourquoi il en avait usé de la sorte. Il voulut se disculper, en disant qu’il n’avait point d’autre moyen de recouvrer son argent : mais son excuse fut rejetée, et le juge lui répondit qu’il en devait souffrir la perte plutôt que d’exposer son frère au péril de perdre son âme[[1230]](#footnote-1231). Le juge ajouta qu’il lui faisait néanmoins grâce pour cette fois à cause de son ignorance, mais qu’il le condamnait à un châtiment corporel ; ce qui fut exécuté, et cet homme, à son réveil, se trouva tout couvert de plaies. (Aug. Serm. II. de Decollat. S. Joan. {29}

### QUATRIÈME DOCTRINE

Du blasphème

D. Qu’est-ce que le blasphème ?

R. C’est une parole injurieuse à Dieu.

Le mot de blasphème est un mot grec, qui en notre langue veut dire détester et maudire une bonté excellente ; et, comme Dieu est la bonté par essence, l’usage commun prend ce mot-là pour les paroles qui sont injurieuses au Seigneur, soit en sa personne, soit dans celle de ses saints, en qui il réside d’une manière spéciale, et dont les outrages rejaillissent sur sa divine majesté.

On peut commettre ce péché détestable, 1° en attribuant à Dieu quelque défaut ; 2° en lui déniant quelque perfection ; 3° en attribuant à une créature une excellence qui ne convient qu’à Dieu seul ; 4° en le maudissant, en le reniant et en l’accusant ; 5° en outrageant aussi de paroles le corps sacré de Jésus-Christ, la bienheureuse Vierge, ou un saint. Ces mots, cela est vrai comme il n’y a qu’un Dieu, si l’on prétendait par la égaler la vérité de la chose qu’on assure avec la certitude de l’existence de Dieu, seraient un blasphème évident, mais non point quand on n’a pas cette intention. Il en est de même, que de dire mort, tête, ventre, sang, en ajoutant à ces mots le nom de Dieu avec intention d’attribuer à la Divinité, qui est toute spirituelle, les choses qu’ils expriment ; ou bien, si l’on n’entend parler que de Jésus-Christ en tant qu’homme, si on les profère avec rage et par mépris et détestation de sa personne adorable. Quant à ces mots pardi, mordi, capdedi, etc., ce ne sont pas à la vérité des blasphèmes, à moins qu’on n’eût intention de blasphémer en les proférant ; {30} ce sont néanmoins des façons de parler dont il faut s’abstenir, car elles ont quelque apparence de mal, elles peuvent causer du scandale, et disposent au blasphème par la proximité qu’il y a de di à Dieu.

D. Combien y a-t-il de sortes de blasphèmes ?

R. Il y en a deux, le blasphème consommé, et un autre qui n’est pas si grave.

Le blasphème est consommé quand il part d’une erreur volontaire de l’esprit touchant la foi, ou d’une haine positive de la volonté contre Dieu ; car il marque alors le comble de la dépravation. Le blasphème est moins criminel lorsqu’il ne prend son origine que d’un excès de colère ou de quelque autre passion.

D. Quel péché est-ce que le péché de blasphème ?

R. Il est de sa nature un péché mortel, même quand il n’est pas consommé.

La charité étant le principe de la vie de l’âme, tout péché qui l’atteint gravement est de sa nature mortel : or c’est ce que fait le blasphème, non seulement quand il est consommé, mais aussi quand il est proféré par transport de colère, puisqu’il attaque en face le Tout-Puissant, que la charité nous fait aimer sur toutes choses. Aussi, comme le dit saint Thomas, il ne peut être excusé de péché mortel que par la vivacité de la passion, car elle nous rend incapables de prendre garde au mal qu’expriment les paroles blasphématoires que l’on profère.

D. L’habitude excuse-t-elle le blasphème de péché, ou pour le moins de péché mortel ?

R. Oui, quand on travaille efficacement à la perdre, mais non point quand on l’entretient, puisque alors le blasphème est volontaire en sa cause. {31}

Il semble même que cette maudite coutume rend ce crime plus énorme : se disculper là-dessus, c’est ressembler à un homme qui, étant accoutumé à outrager ou à frapper quelqu’un, alléguerait pour son excuse qu’ayant cette coutume il ne peut pas s’en empêcher.

D. Quels sont les motifs qui excitent à détester le blasphème ?

R. Ce sont l’énormité qu’il renferme et les maux qu’il attire.

D. Quelle est l’énormité de ce crime ?

R. Il l’emporte de sa nature et par rapport à son objet en malice sur tous les autres, particulièrement quand il est consommé[[1231]](#footnote-1232).

1° Le blasphémateur est comme un chien enragé qui tourne sa rage contre son propre maître. Il attaque Dieu directement et en face, avec cette même langue que Dieu lui a donnée pour le bénir, qu’il lui donne la force de remuer, et qu’il a tant de fois consacrée et prise pour son trône dans la communion ; il l’attaque, dis-je, au même moment qu’il lui conserve la vie, qu’il fait croître ses bestiaux, qu’il le comble de bienfaits ; il l’attaque sans tirer de son crime ni honneur, ni profit, ni plaisir, mais par un pur excès de malice, et d’une malice diabolique.

En second lieu, il n’y a qu’à faire le parallèle du blasphème avec les autres crimes, pour reconnaître l’excès de son énormité sur ceux-ci. Il est plus grave, 1° que le larcin, l’adultère, et le parricide, qui ne s’adressent qu’à des créatures : le blasphème, au contraire, est, dit saint Bernard, comme un trait envenimé que le blasphémateur décoche contre le cœur de Dieu pour le percer ; {32} il est comme un glaive effilé avec lequel cet impie s’efforce de déchirer et mettre en pièces son Créateur[[1232]](#footnote-1233) ; 2° que le parjure : le parjure ne fait qu’appuyer une fausseté par le témoignage de Dieu ; tandis que le blasphème attribue à Dieu des choses fausses[[1233]](#footnote-1234) ; 3° que l’apostasie : le chrétien qui renonce à Jésus-Christ ne le fait que par un excès de crainte, ou par un défaut de fermeté dans la foi ; tandis que par le blasphème il le renie de gaieté de cœur, et le croyant digne de tout respect[[1234]](#footnote-1235) ; 4° que le déicide des Juifs, qui ne crucifièrent le Fils de Dieu que dans son état passible, au lieu que les blasphémateurs l’outragent dans son état glorieux[[1235]](#footnote-1236). De sorte que ce péché est un péché diabolique ; c’est un péché qui rend le blasphémateur pire en quelque manière que le démon : car si le démon maudit Dieu, c’est parce qu’il est réduit à cette fatale nécessité, parce qu’il souffre des peines inouïes et auxquelles ne peuvent se comparer les afflictions du blasphémateur : la main de Dieu ne frappe ce dernier que pour le guérir, au lieu qu’elle afflige le démon pour le châtier.

D. Quels sont les maux que le blasphème attire ?

R. Il en attire d’extrêmes, et pendant la vie, et à la mort, et après la mort.

Pendant la vie le blasphème cause, 1° la ruine des familles. {33} « Ne crains-tu pas, dit là-dessus saint Ephrem, que cette faux embrasée que vit le prophète, ne vienne s’arrêter dans ta maison pour la renverser de fond en comble, toi qui as l’audace d’ouvrir ta bouche contre le Tout-Puissant, que les anges n’osent pas regarder[[1236]](#footnote-1237) ; » 2° des villes, car c’est au blasphème que saint Jean Chrysostome attribue les tremblements de terre et les autres calamités dont la ville d’Antioche fut désolée de son temps ; 3° des royaumes, comme il paraît par l’exemple de l’impie Sennachérib, qui en punition de son blasphème perdit son empire et la vie même : ses propres enfants le massacrèrent après qu’il eut vu toute son armée, composée de cent quatre-vingt-cinq mille hommes, exterminée dans une seule nuit par la main d’un ange.

À la mort le blasphème, est ordinairement puni d’un juste abandon de Dieu et de l’impénitence finale[[1237]](#footnote-1238) : l’Écriture nous en donne une marque authentique, quand elle fait mention de bien des blasphémateurs, sans jamais parler de la conversion d’un seul d’entre eux.

Après la mort, le blasphémateur a pour son partage l’enfer, où Dieu, lassé enfin de ses paroles impies et sacrilèges, le précipite ; de même que l’aigle, après avoir souffert quelque temps le croassement de la corneille, s’élance sur elle, la tue et la jette en bas. On peut dire de cet impie qu’il porte sur son front le caractère de sa réprobation. Apprenant en cette vie, qui est comme un apprentissage de l’autre, le métier des damnés, il l’exercera dans l’enfer avec eux ; parlant comme les démons, son langage fait connaître qu’il est de leur société[[1238]](#footnote-1239) ; {34} enfin outrageant si audacieusement le Très-Haut par ses paroles impies, il ne peut éviter, s’il ne s’amende, d’être de ces infortunés qui se mordront la langue dans l’excès de leur douleur[[1239]](#footnote-1240), et dont les lèvres seront dévorées par des dragons, les entrailles rongées par des serpents envenimés[[1240]](#footnote-1241).

D. Quels remèdes peut-on employer contre le blasphème ?

R. Ajoutez, à ceux qui ont été marqués contre le jurement (p. 424), le bon propos du matin, la fuite des occasions, la pratique de la prière, surtout dans l’emportement.

S’il nous est ordonné de ne pas proférer souvent le saint nom de Dieu[[1241]](#footnote-1242), de peur de manquer au respect qui lui est dû, nous devons à plus forte raison être très soigneux de prendre les moyens nécessaires pour ne le pas profaner.

D. N’y a-t-il que ceux qui sont sujets au blasphème qui doivent lui faire la guerre ?

R. Comme tous les domestiques s’élèvent contre celui qui fait insulte au père de famille, il faut aussi que tous les fidèles, qui sont les domestiques de Dieu, se liguent contre un vice qui l’offense si gravement.

Les supérieurs satisfont à ce devoir par des punitions exemplaires ; les chefs des maisons, par de sévères corrections ; les particuliers, par de charitables avertissements et par d’ardentes prières pour l’amendement des blasphémateurs. C’est aussi une pratique fort religieuse de dire : Le saint nom de Dieu soit béni, lorsqu’on entend blasphémer. {35}

#### FRUITS.

Mon Dieu, je déteste de tout mon cœur le blasphème, et j’aime mieux que ma langue soit hachée en mille pièces que de l’employer à ce maudit usage.

Je vous loue et vous offre toutes les louanges de l’Église militante et de la triomphante en réparation de l’outrage que vous font les blasphémateurs.

#### EXEMPLES.

Un Juif est lapidé par l’ordre exprès de Dieu pour avoir blasphémé son saint nom. (Levit., XXIV.)

L’impie Nicanor fut tué dans une bataille, et sa langue maudite hachée en petites pièces et jetée aux oiseaux. (II. Machab., XV.)

Saint Augustin, dans une de ses lettres, parle d’un jeune homme qui, faute de correction, s’était abandonné à une vie licencieuse ; perdant un jour son argent au jeu, il commença à s’impatienter, de l’impatience il passa à la rage, de la rage à des blasphèmes exécrables ; mais Dieu l’en châtia sur-le-champ, permettant au diable de l’emporter à la vue de ses camarades.

Il y est encore fait mention d’un autre libertin qui, pour le même sujet, fut écrasé d’un coup de foudre.

Vincent de Beauvais rapporte l’exemple d’un charretier qui, maudissant Dieu dans un transport de rage, en fut aussi terrassé.

Personne n’ignore l’événement tragique que saint Grégoire rapporte d’un enfant de cinq ans sujet au blasphème. Et cela arriva, dit ce saint pape, afin que son père, qui avait négligé de le corriger, reconnût sa faute[[1242]](#footnote-1243). {36}

Un gentilhomme fort sujet à renier, voulant rompre à quelque prix que ce fût cette habitude détestable, s’imposa lui-même pour pénitence de s’abstenir de viande tout un jour pour chacun des reniements qui lui échapperait, et il ordonna à ses domestiques de les lui faire remarquer. Il perdit ainsi peu à peu sa mauvaise coutume, et dans six mois il en fut entièrement affranchi. (Nider., sup. Decalog.)

### CINQUIÈME DOCTRINE

Des imprécations

D. Qu’est-ce que dire des imprécations ou des malédictions ?

R. C’est dire du mal à une personne, ou à une créature privée de raison.

Par exemple, dire à quelqu’un que la peste l’étouffé, que le diable l’emporte. Ces façons de parler constituent par elles-mêmes une faute grave : néanmoins c’est l’intention de celui qui en use, qui donne la principale malice à l’imprécation[[1243]](#footnote-1244).

D. À quels péchés se réduisent les imprécations ?

R. Si l’on se maudit soi-même pour faire mieux croire ce que l’on dit, c’est un jurement exécratoire. Si l’on maudit une créature par rapport à Dieu, et comme étant son ouvrage ou servant à son culte, c’est un blasphème. Si on le fait par esprit de haine, c’est un péché contre la charité. {37} S’il n’y a pas de haine, c’est une suite de la colère ou l’effet d’une mauvaise habitude.

Il est important de bien faire comprendre ces différences au peuple ; car la plupart confondent ces péchés et prennent l’un pour l’autre.

D. Quel péché est-ce que de maudire une personne ?

R. Si on ne la maudit que de bouche, ce n’est, en soi, et s’il n’y a point scandale, qu’un péché véniel. Si c’est du cœur et avec un véritable désir que le mal lui arrive, c’est un péché mortel ou véniel, selon que ce mal est plus ou moins notable.

Néanmoins, désirer un mal considérable n’est pas un péché mortel, quand ce désir part d’un premier mouvement de passion ; il faut pour cela que la volonté y adhère ; ce dont on doit juger, non point par l’état où l’on se trouve après que la colère est passée, mais par le plus ou le moins de discernement que l’on avait en faisant l’imprécation.

D. Quel péché est-ce que dire du mal à une créature sans raison, comme à une bête ?

R. Quand c’est par un motif de haine contre le maître de la bête, c’est un péché mortel ou véniel, selon que sa perte lui causerait plus ou moins de dommage. Si c’est seulement dans un transport de colère, ce n’est de soi qu’un péché véniel.

La raison en est que, dans le premier cas, on blesse la charité ; dans le second, on ne fait que contenter sa passion : les créatures privées de raison ne sont capables de bien ou de mal que par rapport à l’homme, pour qui elles ont été faites. Il résulte encore de là que, si elles ont coopéré à un grand malheur, on peut les maudire sans péché, pourvu que l’impatience ne s’y glisse pas. {38} C’est pour cela que saint Thomas excuse Job lorsqu’il maudit le jour de sa naissance, comme un temps auquel il avait été assujetti aux maux dont il était accablé ; qu’il excuse David lorsqu’il maudit les montagnes de Gelboé, comme un lieu où l’armée du peuple de Dieu avait été défaite.

D. D’où vient la malice des imprécations ?

R. Elle vient de ce que c’est : 1° combattre l’esprit de Jésus-Christ ; 2° se conduire par l’esprit du démon ; 3° faire l’office des damnés.

Jésus-Christ ne respirait que douceur. Il ne rendit jamais malédiction pour malédiction[[1244]](#footnote-1245). Il nous commande par saint Paul de bénir nos persécuteurs, de les bénir et de ne les pas maudire[[1245]](#footnote-1246). — Le démon, au contraire, ne respire que rage. C’est lui qui anime la langue accoutumée à maudire, comme l’organe et l’instrument le plus propre qu’il ait pour nous faire pécher[[1246]](#footnote-1247) : avoir souvent le diable dans la bouche, c’est une marque qu’on l’a dans le cœur[[1247]](#footnote-1248). — Enfin, comme l’esprit des damnés est rempli d’horreur, leur bouche est pleine de malédictions, malédictions contre Dieu, malédictions contre eux-mêmes, et malédictions contre les autres[[1248]](#footnote-1249).

D. D’où vient la malice particulière des imprécations qu’on se donne à soi-même ?

R. C’est qu’elles partent d’une manie épouvantable, et qui combat la nature et la grâce.

La nature et la grâce nous inspirent de l’amour pour nous-mêmes. {39} Mais celui qui se maudit ressemble à un homme enragé qui se tue de ses propres mains ; il est même pire que l’homme enragé, car il s’en prend quelquefois à son âme, quand il dit, par exemple : Dieu me damne, que le diable m’emporte. Car si, d’après saint Augustin, c’est s’exposer à la sévérité de sa justice[[1249]](#footnote-1250) que de ne pas louer le Seigneur, que peut attendre celui qui demande à être damné ? n’a-t-il pas à craindre d’être pris au mot, et d’aller ainsi vomir le venin de sa rage dans l’enfer ? Ore tuo te júdico, serve nequam.

D. Que dites-vous des imprécations que font les pères et les mères contre leurs enfants ?

R. Ces imprécations sont d’autant plus dignes d’horreur et de blâme, qu’elles apprennent aux enfants cette détestable habitude, qu’elles leur attirent de grands malheurs, qu’elles marquent une barbarie pire encore que celle des anthropophages.

1° Les enfants, dont l’esprit est si impressionnable, reçoivent aussi facilement la contagion du vice qu’un miroir reçoit l’image des objets à cause de sa clarté ; aussi le mauvais exemple des parents rend-il le vice héréditaire dans les familles[[1250]](#footnote-1251). Il y a bien des maisons qu’on prendrait facilement pour des retraites de démons, ou pour des images de l’enfer, s’il fallait en juger par les malédictions que l’on entend jeter de l’un à l’autre : à quoi faut-il attribuer ce désordre, si ce n’est au mauvais exemple qui s’écoule des grands aux petits[[1251]](#footnote-1252) ? 2° Dieu, par un effet de sa justice, permet bien souvent que les imprécations dont les parents chargent leurs enfants portent coup ; comme celle que Noé donna à Chanaan. {40} Aussi les malédictions des mères, selon l’oracle du Sage, renversent-elles les maisons jusqu’à en arracher les fondements[[1252]](#footnote-1253). 3° Les anthropophages ne tuent que des étrangers pour les dévorer, tandis qu’il y a des pères et des mères qui, pour assouvir leur passion, souhaitent la mort à ceux à qui ils ont donné la vie, et vont jusqu’à donner au diable ceux qui avaient été arrachés de ses mains par notre divin Libérateur[[1253]](#footnote-1254).

D. Que dites-vous encore des imprécations qu’un mari et une femme, les frères et les sœurs se font les uns contre les autres ?

R. Elles sont d’autant plus monstrueuses qu’ils ont une obligation plus étroite de s’aimer et de se supporter mutuellement.

Cette obligation est fondée sur le lien très étroit qui est entre eux, lien qui unit le mari et la femme dans un même corps[[1254]](#footnote-1255), les frères et les sœurs dans une même tige.

D. Quel dérèglement y a-t-il dans les imprécations que l’on fait à quelqu’un en désirant au fond du cœur qu’elles lui arrivent ?

R. On ne lui cause aucun dommage, et l’on se nuit beaucoup à soi-même[[1255]](#footnote-1256).

Les malédictions sont les traits les plus ordinaires et les premiers de la colère. Faute d’autres armes, on se venge par des désirs pernicieux[[1256]](#footnote-1257). Mais c’est comme si l’on jetait contre une muraille une pierre qui revient retomber sur notre propre tête[[1257]](#footnote-1258). L’on ne fait aucun mal à celui qu’on maudit, et l’on s’en cause de très grands à soi-même. {41} On se prive du mérite de la patience ; on blesse son âme, et souvent d’un coup mortel, puisque souhaiter, par exemple, la mort à quelqu’un, c’est devant Dieu se rendre homicide[[1258]](#footnote-1259) ; enfin l’on ajoute à la perte qu’on souffre la perte du ciel[[1259]](#footnote-1260). Que si, dans le transport de sa rage, on prie Dieu de châtier celui qui nous a offensés, c’est prendre Dieu pour le ministre de sa passion criminelle, c’est vouloir, pour le dire ainsi, le faire passer pour un bourreau. Il est néanmoins permis de remettre à la justice divine la punition des injures que l’on reçoit, pourvu qu’on étouffe tout sentiment de vengeance. Cela est permis, disons-nous ; mais il est toujours plus louable et plus conforme à l’esprit du christianisme, d’imiter le divin Maître, qui, sur la croix, excusa ses ennemis et pria son Père de leur pardonner.

D. Quel mal est-ce que de maudire les animaux, le vent, la pluie, et les autres créatures privées de raison ?

R. C’est : 1° abuser du pouvoir que Dieu nous a donné sur elles ; 2° reconnaître très mal les services qu’elles nous rendent ; 3° en mériter la perte ; 4° les armer contre nous[[1260]](#footnote-1261).

Il est permis de maudire le démon quant à sa malice ; mais on ne peut le maudire quant à sa nature, car Dieu en est l’auteur, et ce serait maudire en même temps son âme[[1261]](#footnote-1262). Saint Michel, dans un débat qu’il eut avec cet esprit impur à l’occasion du tombeau de Moïse, que ce dernier voulait faire connaître aux Juifs pour les pousser à adorer le corps de ce prophète, ne voulut et n’osa pas même le maudire. {42} Combien, à plus forte raison, faut-il s’abstenir de jeter des imprécations contres les autres créatures, dont il n’en est pas une seule qui ne serve ou ne puisse servir à quelque chose[[1262]](#footnote-1263) !

D. Quels remèdes ?

R. Ajoutez à ceux qui ont été marqués contre le jurement et le blasphème un soin infatigable de former votre naturel, si ardent, à la douceur et à la patience malgré les pertes et les contradictions. Ajoutez-y une application particulière à faire vos corrections avec une juste modération.

Le naturel des bêtes les plus sauvages s’adoucit à force d’en prendre soin. Les corrections trop aigres augmentent la faute au lieu d’y remédier ; elles embrasent le feu au lieu de l’éteindre. Il faut donc corriger avec une douceur réglée par une juste sévérité, avec une sévérité tempérée par une douceur convenable[[1263]](#footnote-1264).

#### FRUITS.

Ô divin Jésus, je suis marri de toutes mes imprécations, et je désire, à votre exemple, bénir désormais ceux qui me maudiront.

Donnez-moi, je vous en conjure, pour cet effet quelque rayon de cette, douceur toute divine que vous avez fait paraître avec tant d’éclat et dans vos souffrances et dans vos actions. {43}

#### EXEMPLES.

Balaam, tout méchant qu’il était, refusa de maudire le peuple de Dieu, malgré les riches présents que lui offrit Balaac pour l’y obliger. (Num., XXIII.) L’ânesse de ce faux prophète parla miraculeusement pour se plaindre des coups qu’il lui donnait dans sa colère. (Num., XXII.)

Un hôtelier fut appelé en justice par un soldat. Celui-ci réclamait une somme d’argent qu’il avait déposée entre ses mains dans une maladie qu’il avait faite, et l’hôtelier niait le dépôt ; il alla même jusqu’à jurer en pleine audience qu’il voulait, si cela était vrai, que le diable l’emportât en corps et en âme ; ce qui fut fait sur-le-champ. (Pédagogue chrétien, I part., c. V.)

Un enfant travaillé d’un violent accès de fièvre pendant la nuit, demanda avec grande instance de l’eau à sa mère ; celle-ci, après avoir fait quelque temps la sourde oreille, se leva pleine de dépit pour lui en donner ; et en lui présentant le verre : « Tiens, bois, lui dit-elle ; puisses-tu avaler le diable avec cette eau. » Cela arriva ; l’enfant n’eut pas plutôt achevé de boire, qu’il entra dans une telle furie qu’on fut obligé de l’attacher ; et il ne put être délivré de son hôte impitoyable qu’à force de vœux et de prières, et qu’après avoir été porté au sépulcre de saint Zénon, archevêque de Florence. (Sur., 25 Maji.)

Serra, traitant de la vitesse des anges dans son cours de philosophie, raconte qu’au moment où un prêtre exorcisait un possédé à Salamanque, un homme voulant attacher son haut-de-chausses dans une montagne appelée Penna, distante de dix lieues, l’aiguillette se rompit ; il en jeta le bout avec dépit : « Au diable soit l’aiguillette, » dit-il. Au même instant le démon laissa en repos le possédé, se transporta en ce lieu, prit la pièce de l’aiguillette. {44} Et quand il fut contraint à son retour de sortir par la force des exorcismes, il donna cette aiguillette pour marque de sa sortie, disant d’où il l’avait eue.

### SIXIÈME DOCTRINE

De la sanctification du saint jour du dimanche

D. Que nous est-il ordonné par le troisième commandement ?

R. C’est de sanctifier le saint jour du dimanche.

Il était ordonné par l’ancienne loi de célébrer le samedi en mémoire du bienfait de la création qui fut achevée ce jour-là, et pour ce sujet le texte sacré appelle ce jour le jour du sabbat ou du repos. Mais comme la résurrection de Notre-Seigneur est la cause et le modèle de notre régénération, dont le bienfait est infiniment préférable à la création, et que cette régénération arriva le dimanche, l’Église, dès le temps des apôtres, le substitua au samedi. Aussi est-ce en ce jour, qu’un Père appelle le roi des jours[[1264]](#footnote-1265), que Dieu créa les anges, la terre et les cieux, que la manne commença à tomber ; que le Sauveur naquit, fut circoncis, fit son premier miracle ; que le Saint-Esprit descendit sur les apôtres.

D. Que faut-il faire pour sanctifier le dimanche ?

R. Il faut s’abstenir des œuvres serviles, des œuvres criminelles et des œuvres scandaleuses ; il faut de plus s’occuper aux œuvres de piété. {45}

La sanctification d’une chose consiste à la retirer d’un usage profane, et à l’appliquer à un usage saint. Afin donc de bien sanctifier le dimanche, il est nécessaire d’une part de ne rien faire qui puisse en violer la sainteté, et de l’autre de ne pas se contenter d’entendre la messe le matin, mais d’employer aussi le reste du jour au culte de Dieu et à d’autres bonnes œuvres[[1265]](#footnote-1266). C’est ce qui est porté et par l’ancien commandement : Souviens-toi de sanctifier le jour du sabbat, et par le nouveau : Les dimanches tu garderas en servant Dieu dévotement, et par un canon exprès de l’Église[[1266]](#footnote-1267). C’est encore pour ce sujet que le dimanche est appelé le jour du Seigneur[[1267]](#footnote-1268).

D. Qu’appelez-vous œuvres serviles ?

R. Ce sont les œuvres corporelles, propres à des gens de service ou de métier, et par lesquelles on gagne sa vie.

À cette sorte d’œuvres se réduisent les foires, les marchés, le commerce, les affaires qui regardent le barreau : l’Église défend tout cela, afin que les fidèles, dégagés de ces embarras, aient plus de liberté et de commodité pour chanter les louanges du Seigneur, et vaquer à son culte.

D. Y a-t-il des cas où il soit permis de faire des œuvres serviles le jour du dimanche ?

R. Oui, c’est dans le cas d’une pressante nécessité, mais après en avoir néanmoins obtenu la permission de l’Église, quand on peut la demander commodément, et après avoir ouï la sainte messe. {46}

Il est vrai que le dimanche mérite et demande plus de vénération que n’en exigeait le jour du sabbat, parce que, dit saint Thomas, l’œuvre de notre rédemption surpasse et perfectionne celui de la création. (2. 2. q. 123.) Cela n’empêche pas toutefois que les chrétiens ne puissent faire certaines œuvres qui étaient défendues aux Juifs, comme par exemple cuire les viandes, etc., et être plus facilement dispensés pour les œuvres serviles, parce qu’ils vivent dans la loi de grâce ; d’ailleurs si le dimanche a succédé au sabbat, ce n’est pas en tant que le sabbat était par la cessation de tout travail une figure du repos de Jésus-Christ dans le sépulcre, et du repos des saints dans le ciel, mais seulement c’est quant à l’obligation d’employer un certain temps au culte de Dieu.

D. Qu’appelez-vous œuvres criminelles ?

R. Ce sont les péchés mortels.

Le péché mortel ne nous détourne pas seulement du service de Dieu, mais il offense aussi très grièvement sa divine majesté, et nous assujettit à la tyrannie du diable. Aussi saint Thomas conclut-il que pécher ce jour-là c’est violer le précepte bien plus gravement que si l’on faisait une œuvre servile permise en un autre jour[[1268]](#footnote-1269).

D. Qu’entendez-vous par des œuvres scandaleuses ?

R. J’entends la fréquentation du cabaret, les danses, les mascarades, les comédies, et toutes autres choses semblables qui scandalisent les gens de bien, donnent occasion au péché, et sont l’opprobre du christianisme.

C’est ce qui a donné lieu à l’Église[[1269]](#footnote-1270) {47} et aux empereurs[[1270]](#footnote-1271), et, comme nous le dirons plus bas, à nos rois, de défendre ces dérèglements.

D. Il n’est donc pas permis de se divertir le dimanche et les jours de fête ?

R. Cela est permis, pourvu que d’une part le divertissement soit honnête, et que de l’autre on n’y emploie pas trop de temps et surtout que ce soit en dehors du temps des offices divins.

Il faut passer de telle sorte les jours de fête, que si l’on donne quelque relâche au corps, cela se fasse sans dommage pour notre âme[[1271]](#footnote-1272). Or un divertissement honnête pris avec modération sert à reposer le corps, et même à récréer l’esprit ; mais s’il y a excès, il dégénère en vice et souille l’âme.

D. Par quelles œuvres de piété sanctifie-t-on le dimanche ?

R. La plus importante, et celle qu’on ne peut omettre sans péché mortel, c’est la sainte messe. Les autres ont été marquées ci-dessus.

Le dimanche est institué pour honorer Dieu, pour le remercier des bienfaits de la semaine passée, pour en expier les fautes, et pour obtenir la grâce de mieux passer celle qui commence. Et c’est à quoi sert merveilleusement le sacrifice non sanglant de l’autel qui est offert à Dieu pour ces quatre fins ; ce divin sacrifice, en effet, possède à lui seul la vertu des quatre sacrifices de l’ancienne loi, ainsi qu’on l’a dit plus haut (p. 130). Aussi nul ne doit-il omettre la sainte messe, ni pour un peu de mauvais temps, ni pour une légère incommodité, ni pour l’éloignement de l’église, mais seulement dans le cas d’une impuissance absolue ou d’une nécessité manifeste. {48}

D. Que doivent faire ceux qui ne peuvent pas assister à la messe ?

R. Ils doivent l’offrir au Seigneur vers le temps où elle commence, et faire les mêmes prières que s’ils y étaient présents pendant qu’elle se dit ; ou s’ils en sont empêchés en ce temps-là, le faire à une autre heure du jour.

Cette pratique, accompagnée de la dévotion requise, attire plus de grâce que n’en reçoivent plusieurs de ceux qui sont réellement à la messe, mais qui y assistent mal.

D. Sur quoi est établie l’obligation de garder le saint jour du dimanche ?

R. Elle est établie sur l’autorité de Dieu qui nous le commande, sur l’équité de ce commandement, sur l’excellence de notre âme, au bien de laquelle il est ordonné.

Il n’est point d’autorité, pas plus que de puissance, qui approche de celle du Très-Haut[[1272]](#footnote-1273). Dieu pouvant se réserver pour son culte tous les jours de la semaine, il s’est contenté d’un seul. Il y a lieu de dire de ce commandement, comme saint Bernard disait de celui qu’il fit à Adam, de ne pas manger du fruit qui donnait la connaissance du bien et du mal, en lui permettant d’user de tous les autres : ce commandement est très léger, car la permission est très large[[1273]](#footnote-1274). L’âme est la fille aînée de Dieu, l’image de ses perfections, un rayon de sa lumière, un ruisseau qui est sorti de cette source éternelle et incorruptible. L’âme est l’épouse de Jésus, la sœur des anges, la reine de la terre, l’héritière du ciel. Quoi donc de plus juste que de lui donner un jour, après en avoir donné six au corps, qui n’est qu’un sac plein de pourriture, et qui doit être la pâture des vers ? {49}

D. Y a-t-il des personnes obligées à empêcher la profanation du saint dimanche et des autres fêtes ?

R. Il y en a, et ce sont les supérieurs.

Les supérieurs sont ou ecclésiastiques, comme les curés et leurs vicaires ; ou politiques, comme les magistrats ; ou domestiques, comme les pères et les mères, les maîtres et les maîtresses. Ils se rendent tous coupables des désordres scandaleux par lesquels ces saints jours sont profanés, s’ils ne font pas de leur part ce que l’Église demande d’eux pour les empêcher. Pour ne pas manquer à ce devoir, les curés et les vicaires doivent : 1° représenter au peuple quel grand mal c’est que de violer le précepte de la sanctification de ces mêmes jours ; quels grands malheurs cette violation attire, et aux chefs de la paroisse l’obligation où ils sont de s’y opposer ; 2° interroger là-dessus dans le tribunal de la pénitence ceux de qui ils ont lieu d’appréhender qu’ils manquent à cette obligation ; 3° exécuter avec zèle les ordonnances de leur évêque sur ce point, et l’avertir des désordres auxquels ils ne peuvent pas remédier. Les magistrats doivent employer leur autorité à empêcher les travaux, les charrois[[1274]](#footnote-1275), les cabarets, les danses et autres jeux scandaleux, surtout pendant la célébration des offices. Les chefs de famille doivent en user de même à l’égard de leurs domestiques.

#### FRUITS.

Je vous remercie, ô mon Dieu, de ce qu’entre les jours de la semaine, il vous a plu d’en consacrer particulièrement un à votre culte et à notre salut.

Pardonnez-moi, s’il vous plaît, toutes mes fautes là-dessus. Je désire, avec votre grâce, mieux faire à l’avenir. {50}

#### EXEMPLES.

Un homme est lapidé par l’ordre exprès de Dieu, pour avoir amassé un peu de bois le jour du sabbat. (Num., V.) Les Juifs, par un esprit de vénération pour le même jour, cessent quand il commence de poursuivre leurs ennemis. (II Machab., VIII.) Esdras s’oppose vigoureusement à sa profanation, comme à la source des fléaux dont Dieu avait # affligé sa nation. (II Esdr., XIII.)

Un meunier voulant un jour de dimanche piquer la meule de son moulin, le manche du pic s’attacha à sa main, et il s’écoula entre ses doigts du sang qui se pourrit et exhalait une puanteur horrible. Ce malheureux souffrait des douleurs insupportables ; il en fut cruellement tourmenté jusqu’à ce qu’il se fût allé jeter aux pieds de saint Austregisilde, archevêque de Bourges, qui le guérit. (Sur., 20. Maji.)

Un villageois étant allé moudre le même jour, sa farine devint tout à coup noire et si fétide qu’il fut obligé de la jeter. (Sigebert, an 1126.)

Au territoire de Tours une femme ayant fait du pain un jour semblable, elle sentit un feu secret qui lui consumait invisiblement la main droite, et lui causait une douleur insupportable. Elle ne put être soulagée qu’après avoir passé dans l’église toute une nuit en prière, et tenant un gros cierge à la main, comme pour faire amende honorable de sa faute. (Greg. Turon. l. 1 de Glória mart., c. XVI.)

Il est rapporté dans le sixième concile de Paris, que quelques chrétiens travaillant à la terre le même jour, il y en eut qui par une juste punition de Dieu furent tués par la foudre, d’autres furent consumés par un feu visible, et les nerfs de quelques-uns se retirèrent. {51}

### SEPTIÈME DOCTRINE

De la fréquentation du cabaret

D. Quels sont les désordres les plus ordinaires par lesquels le saint jour du dimanche est profané ?

R. Ce sont la fréquentation du cabaret et les danses.

Ce serait profaner un lieu saint que d’y commettre des dissolutions, et il en est à peu près de même du temps. Est-ce, dit à ce sujet un Père, est-ce célébrer un jour de fête que de s’enivrer, et de lâcher la bride à la volupté, au grand mépris de Dieu, et par une profanation scandaleuse de ce saint jour[[1275]](#footnote-1276) ? Si le soleil de justice répand les rayons de sa grâce sur les bons au jour du dimanche, qui pour cela s’appelle le jour du soleil, ces profanateurs ont grand sujet d’appréhender qu’il ne s’éclipse pour eux ; qu’il ne les accable de maux, et ne change ainsi leurs fêtes en de tristes gémissements[[1276]](#footnote-1277). Ils imitent l’impiété des Juifs, qui prirent, un jour de fête, des pierres pour les jeter contre le Sauveur. Il est donc juste qu’ils éprouvent, comme ces perfides, la rigueur de la justice divine.

Autrefois les voyageurs seuls pouvaient être admis le dimanche dans les hôtelleries et les lieux publics, et des ordonnances défendaient d’y recevoir ceux qui étaient domiciliés dans le pays. {52}

« Défendons à tous les cabaretiers et taverniers de recevoir aux heures du service divin aucune personne, de quelque qualité qu’elle soit ; et à tous habitants des villes, bourgades et villages, même à ceux qui sont mariés et ont ménage, d’aller boire et manger dans les tavernes et cabarets, de les y recevoir sous peine d’amende arbitraire la première fois, et de prison pour la seconde. » Ordonnance d’Orléans, art. 25, confirmée par arrêt du conseil d’État, tenu à Fontainebleau, le 13 juillet de l’année 1666.

D. Pourquoi cette défense avait-elle été faite ?

R. C’est à cause des grands maux que la fréquentation du cabaret entraîne.

Ces maux sont d’autant plus dangereux et plus lamentables, que ceux qui s’accoutument à la débauche n’en sentent pas la violence, comme l’oiseau qui se prend au cou en mangeant la pâture ne sent point la force du lacet ; qu’ils n’en connaissent pas le danger, comme un malade qui tombe en frénésie ne connaît point le danger de son mal ; qu’ils ne veulent pas même le connaître ; car ils fuient la lumière de la parole de Dieu, comme le hibou fuit la clarté du soleil ; ou bien ils y trouvent à redire, comme le singe s’efforce de casser le miroir qui lui découvre sa laideur.

D. Quel est le premier des maux que cause la fréquentation du cabaret ?

R. On y mange et on y joue son bien, on y ruine sa santé, on y perd l’usage de la raison jusqu’à s’abrutir entièrement dans la suite du temps.

1° Plus on donne au ventre, plus il demande[[1277]](#footnote-1278). {53} Il engloutit souvent en un seul jour le travail de toute la semaine[[1278]](#footnote-1279) ; comme il n’est rien qui entretienne mieux la santé qu’un bon régime, il n’est rien aussi qui cause plus de maladies que la débauche[[1279]](#footnote-1280) ; 2° l’usage de la raison dépend de la bonne disposition des organes ; mais comme cette disposition est entièrement renversée par ces vapeurs impures et épaisses qui s’élèvent de l’estomac au cerveau, quand on boit avec excès on n’est plus en état d’en user, ni de discerner le bien d’avec le mal. Si l’on vient à s’abandonner entièrement à ces malheureux excès, ce flambeau si nécessaire que Dieu avait allumé dans l’âme s’éteint peu à peu, et l’on devient stupide comme une bête*[[1280]](#footnote-1281)*.

D. Quel est le deuxième ?

R. Par cette stupidité l’on se trouve incapable de toute action honnête et vertueuse.

La raison en est qu’on n’a plus cette force d’esprit qui est nécessaire pour se signaler par de belles actions. Et il est vrai de dire de ceux qui se plongent dans la débauche, que ce sont des arbres stériles, doublement morts, et déracinés[[1281]](#footnote-1282) ; qu’ils sont inutiles à tout bien, et semblables à des morts enterrés[[1282]](#footnote-1283) ; enfin qu’ils ont aussi peu de foi que les bêtes, qu’ils vivent comme des bêtes, qu’ils meurent comme des bêtes[[1283]](#footnote-1284).

D. Quel est le troisième de ces maux ?

R. C’est qu’on ne se contente pas de commettre un seul péché dans le cabaret, mais on s’y abandonne à toutes sortes de crimes. {54}

C’est-à-dire aux jeux excessifs, aux tromperies, aux blasphèmes, aux parjures, aux querelles, aux médisances, aux paroles honteuses, enfin à l’ivrognerie, qui est la source de tous les vices[[1284]](#footnote-1285) et qui fait que l’homme n’est plus homme, que non content de commettre un péché, il pèche de tout lui-même[[1285]](#footnote-1286), que c’est un démon incarné[[1286]](#footnote-1287). Le cabaret est comme un cloaque où va s’écouler tout ce qu’il y a d’ordures dans la paroisse ; comme un écueil où le corps et l’âme vont faire un funeste naufrage. Il serait bien plus à propos d’y mettre pour enseigne la figure du diable que l’image d’un saint comme on le fait quelquefois ; puisque la piété en est bannie, qu’il sert au démon et de temple pour y recevoir le culte de ses adorateurs, et de piège pour y prendre les âmes.

D. Quel est le quatrième ?

R. La maison d’un homme abandonné à la débauche est un théâtre maudit de querelles et de désordres. Dieu y est outragé par ses reniements. Les voisins ne peuvent entendre les troubles et les bruits qu’il y cause, sans en être scandalisés. Sa femme et ses enfants sont la proie et les malheureuses victimes de sa fureur et de ses violences. Ils manquent du nécessaire, à cause de ses dépenses excessives.

C’est que l’expérience ne fait que trop voir : on peut dire des enfants de ces piliers de cabaret qu’endurant la faim pendant que les chiens du cabaretier se rassasient des restes de leurs pères, ils sont pires que ces animaux. {55}

D. Y a-t-il dans la fréquentation du cabaret quelque autre dérèglement capable d’en inspirer de l’horreur ?

R. Oui, car c’est le comble de la folie, de s’engager à endurer une faim canine et une soif insupportable, à être horriblement bourrelé dans tout son corps et dans son âme pendant toute l’éternité, pour un plaisir d’un moment très léger, et qui ne dure qu’un instant.

Le marchand qui veut se défaire d’une pièce d’étoffe, dont le bout est bon et le reste mauvais, n’en montre que le bout ; ainsi le démon, pour nous engager au péché, nous en expose le commencement qui a quelque douceur, et nous en cache les suites qui sont très amères. Mais, pour n’être point surpris par ce malheureux artifice, il est important de faire une sérieuse attention, tant sur la légèreté et le peu de durée du plaisir criminel, que sur l’excès et la longueur des supplices qu’il entraîne.

D. Quels moyens y a-t-il à prendre pour éviter la débauche ?

R. C’est, 1° de se mettre sous la conduite d’un bon confesseur ; 2° d’expier chaque excès de bouche par un jeûne ou par l’abstinence du vin au premier repas ; 3° de fuir la compagnie des débauchés ; 4° de faire apporter dans sa maison le vin dont on peut avoir besoin pour soi ou pour ses amis.

Si embrasé que soit un charbon, il s’éteint dans l’eau ; ainsi quelque bon propos qu’on forme de ne pas aller au cabaret, il s’évanouit dans la compagnie des libertins ; quelque bon propos qu’on forme de n’y commettre aucun excès, il s’évanouit quand on y est. Il faut donc fuir ces occasions, comme on fuirait la rencontre d’un dragon furieux[[1287]](#footnote-1288). {56}

D. Que dites-vous des hôtes et des hôtesses ?

R. Je dis que s’ils coopèrent aux désordres qui arrivent dans leur maison, ils s’en rendent coupables, et s’attirent la malédiction temporelle et la malédiction éternelle.

Le démon se cache dans les hôtelleries, comme les voleurs dans les forêts ; il s’y cache pour dépouiller ceux qui les fréquentent de leurs trésors spirituels, et pour les égorger. Les hôtes et les hôtesses se rendent les ministres et les instruments de sa cruauté, quand ils coopèrent aux péchés des habitués du cabaret, soit en leur donnant du vin, voyant qu’ils s’enivrent, soit en leur fournissant des aliments défendus, soit en apprêtant, recevant en paiement, ou recélant des choses qu’ils savent ou soupçonnent avoir été dérobées. Ils se rendent ainsi, dans tous ces cas, les ministres de Satan, mais à leur grand préjudice, puisqu’ils sont coupables des péchés auxquels ils tiennent la main[[1288]](#footnote-1289) ; ce qui ne peut que leur attirer des malheurs extrêmes et pour le temps et pour l’éternité. Aussi en voit-on peu qui prospèrent.

#### FRUITS.

Ô divin Jésus, qui avez enduré une cruelle soif, et goûté l’amertume du fiel et de la myrrhe pour l’amour de moi, je déteste, pour l’amour de vous, le cabaret.

Quelque sollicitation qu’on m’en fasse, je n’y mettrai plus le pied désormais pour y boire ou pour y manger.

#### EXEMPLES.

Saint Étienne, évêque de Die, faisant la visite dans une des paroisses de son diocèse le jour de la fête du lieu, ce qui y avait attiré une fort nombreuse assemblée de villageois, employa les prières et les remontrances pour les détourner de la débauche, des danses et du jeu ; mais ce fut sans aucun effet. {57} L’insolence de ce peuple mutin anima le zèle du saint prélat, qui, pour arrêter le cours de ces désordres par une marque extraordinaire de son autorité épiscopale, plein de confiance en Dieu, commanda aux démons qui les suscitaient de se faire voir. Et d’abord, chose épouvantable ! ces esprits infernaux parurent au milieu des joueurs, des danseurs, et de ceux qui se livraient à la débauche, mais avec des visages si affreux, vomissant tant de feux et de flammes, que ces gens plus morts que vifs de frayeur se prirent à crier : Miséricorde ! miséricorde ! implorant le secours de leur pasteur. Le saint, ne voulant que cela, fit disparaître par son commandement ces spectres affreux, représenta à ses brebis rebelles l’énormité de leur faute, et les exhorta à la réparer par la pénitence pour le passé, et par l’amendement pour l’avenir. (Sur., 7 Septembre.)

Pendant qu’un hôtelier à qui la fortune avait été très favorable, entretenait saint Ambroise de sa prospérité, ce passage de Job (XXI.) : Ils passent leur vie dans les plaisirs, et sont précipités en un moment dans l’enfer, vint dans l’esprit au saint, et après y avoir fait un peu de réflexion, inspiré divinement : « Sortons promptement, dit-il à ses gens en se levant, de peur que la colère de Dieu, qui va fondre sur cette maison, ne nous accable. » À ces paroles, tous se pressèrent de sortir ; et dès qu’ils furent un peu éloignés, la terre s’ouvrit, la maison fut abîmée avec tout ce qu’il y avait de personnes, et il se fit un lac au même lieu pour être comme un monument d’un châtiment aussi terrible de la main de Dieu sur cet hôte. (Paulin., in Vit. S. Ambr.) {58}

### HUITIÈME DOCTRINE

Des danses

D. Les danses entre des personnes de différent sexe sont-elles mauvaises ?

R. Saint François de Sales, considérant les désordres qui en naissent, les compare aux champignons, dont les meilleurs ne valent rien.

Cela est certain des danses qui se font dans les lieux publics, et plus encore des bals qu’on tient dans des maisons particulières.

D. Quel est le premier des désordres qu’entraînent les danses ?

R. C’est l’impureté.

Les danses portent à ce péché abominable, 1° par le son des instruments, ou par le chant des femmes, pire que le chant des Sirènes[[1289]](#footnote-1290) ; 2° par les attraits des beautés affectées que l’on y voit, et qui enchantent les yeux de ceux qui les regardent trop librement[[1290]](#footnote-1291) ; 3° par les gestes indécents, les familiarités indiscrètes qui s’y font, et qui enflamment les sens, blessent d’un trait diabolique le cœur des jeunes gens, et jettent les jeunes filles dans un malheureux esclavage[[1291]](#footnote-1292) ; 4° par les entretiens familiers qu’ils y font entre eux seul à seul, et qui excitent les pensées et les désirs lascifs, comme l’étoupe s’embrase auprès du feu. {59}

D. Quel est le deuxième de ces désordres ?

R. C’est que les danses donnent occasion à tous les autres péchés capitaux.

Les danses donnent occasion à l’orgueil, tant par le soin qu’on y prend de mesurer ses pas et de régler ses mouvements avec art, que par le luxe avec lequel on affecte d’y paraître[[1292]](#footnote-1293) ; à l’avarice, par des larcins ou des extorsions qu’on fait pour avoir de quoi s’ajuster ou payer les joueurs d’instruments ; à l’envie, par le chagrin qu’on a d’en voir d’autres mieux parées ou plus cajolées ; à la gourmandise, par les excès de bouche qu’on commet après la danse ; à la colère, par les querelles qui en naissent ; à la paresse, par la lassitude du corps, et par la langueur de l’esprit à vaquer aux exercices de dévotion qu’on y contracte.

Ces sept genres de péchés sont marqués par les sept démons dont le divin libérateur délivra Madeleine[[1293]](#footnote-1294), qui avait aimé la danse et la coquetterie. Ils rendent la danse digne des noms infâmes que les Pères donnent au théâtre, quand ils l’appellent la ruine des âmes, un renversement de toute honnêteté, un spectacle de deshonnêteté, une profession publique de crimes[[1294]](#footnote-1295), la peste des mœurs, l’aliment des vices[[1295]](#footnote-1296), une école publique d’incontinence[[1296]](#footnote-1297), {60} le temple de Vénus, le consistoire de l’impudicité, la citadelle de toutes sortes de turpitudes[[1297]](#footnote-1298).

D. Quel est le troisième désordre que causent les danses ?

R. C’est que tous les sacrements y sont comme profanés.

On profane en quelque manière le baptême dans les danses, en y violant la promesse qu’on y avait faite de renoncer aux pompes de Satan ; la confirmation, en y changeant la livrée de Jésus-Christ qu’on y avait reçue, c’est-à-dire la croix, en la livrée du diable, composée de vains ornements : c’est là, selon l’expression d’un Père, renoncer à Jésus-Christ comme on avait renoncé au démon[[1298]](#footnote-1299) ; l’eucharistie, par la perfidie qu’à l’imitation de Judas on y exerce contre Notre-Seigneur, en l’allant déshonorer après l’avoir reçu[[1299]](#footnote-1300) ; la pénitence, par la vaine joie à laquelle on s’y abandonne, et qui est entièrement opposée à l’esprit de componction ; l’extrême-onction, par le mouvement indécent de ces pieds consacrés par l’onction des saintes huiles ; l’ordre, par le mépris du caractère sacerdotal et des exhortations des prêtres ; le mariage, par les adultères qu’on y médite, et dont on y jette la funeste semence.

D. Quel est le quatrième désordre des danses ?

R. C’est que le diable y préside comme au sabbat[[1300]](#footnote-1301). {61}

Tertullien rapporte qu’un démon repris par un exorciste de ce qu’il s’était saisi d’une femme pendant qu’elle assistait à la comédie, lui répondit qu’il avait été dans son droit, puisqu’il l’avait trouvée dans un lieu qui lui appartenait[[1301]](#footnote-1302). Mais cet esprit tentateur n’a pas moins de droit sur la danse que sur la comédie ; car il perd les fidèles, non seulement par les yeux et par les oreilles comme dans la comédie, mais aussi par les lèvres et par les mains. La danse forme un cercle[[1302]](#footnote-1303) dont il occupe le centre, pour décocher de là les traits envenimés de ses tentations contre les danseurs et les danseuses ; il y emploie les femmes et les jeunes filles mondaines comme les armes les plus fortes qu’il ait pour assujettir les hommes à sa tyrannie, semblable au chasseur qui se sert de la perdrix qu’il a prise pour en prendre d’autres ; c’est à la danse qu’il transperce les cœurs des traits funestes des beautés qu’on y voit, traits fort dangereux par eux-mêmes[[1303]](#footnote-1304), et que la plupart s’étudient à rendre encore plus séduisants par leurs vains ornements et par le fard ou les parfums dont elles s’embellissent, sans songer qu’elles ont ainsi le malheur de perdre les âmes pour le salut desquelles Jésus-Christ a versé tout son sang.

D. Quel est le cinquième désordre des danses ?

R. Jésus-Christ y souffre comme sur le Calvaire.

Le Fils de Dieu souffre dans les danses par les péchés qui s’y commettent, et qui sont capables d’eux-mêmes de rouvrir ses plaies et de renouveler ses douleurs. On peut dire qu’il y est comme le fer sur l’enclume, qu’il y reçoit autant de coups qu’il s’y fait de baisers, de regards et d’attouchements ou embrassements impudiques[[1304]](#footnote-1305). Nous lisons dans la Vie de la vénérable Anne de Saint-Barthélemy, qu’il lui apparut tout ensanglanté et tout couvert de plaies au milieu d’un bal où elle avait été entraînée avant son entrée aux Carmélites. {62}

D. Quel est le sixième désordre des danses ?

R. La Mère de Dieu, les anges et les saints en restent affligés ; les âmes y périssent.

L’offense de la divine Majesté, la profanation des fêtes, et les immodesties que causent les danses, ne peuvent qu’être extrêmement sensibles à la cour céleste, tout enflammée du zèle le plus ardent qui puisse être. Les péchés qui s’y commettent bien souvent ne sont que trop énormes pour damner les hommes et les femmes qui dansent[[1305]](#footnote-1306). Un Père dit que ces sortes de divertissements ruinent notre espérance[[1306]](#footnote-1307).

D. Enseignez-moi quelques remèdes contre les danses ?

R. En voici d’excellents.

1° Considérez que de toutes vos danses passées il ne vous reste que les fautes que vous y avez commises, et l’obligation où vous êtes de les expier en ce monde ou en l’autre ; que pendant que vous dansez bien des âmes brûlent en enfer pour les péchés qu’elles ont commis ou fait commettre au bal ; que vous courez le même risque ; combien ce divertissement passager est vain et pernicieux, puisqu’il en doit naître une douleur éternelle[[1307]](#footnote-1308) ; qu’à l’heure de votre mort il vous faudra rendre compte du temps même que vous y aurez perdu. 2° Ne vous y présentez jamais, et fuyez-en même la vue, au risque de passer pour sauvage[[1308]](#footnote-1309). 3° Occupez-vous à prier et bénir Dieu à l’église ou dans la maison pendant que les autres dansent. {63}

D. Que dites-vous des joueurs d’instruments ?

R. Je dis que s’ils les font servir à des danses impudiques, ce sont des ennemis de Jésus-Christ, des organes du diable, des pestes du public, des tisons d’enfer.

C’est ce qui a fait dire à saint Augustin, que leur donner quelque chose n’est pas une vertu, mais un grand dérèglement[[1309]](#footnote-1310). Et il y a grand sujet de leur appliquer ces paroles du grave Tertullien, que les païens même sont moins impies qu’eux, moins pécheurs, moins ennemis de Jésus-Christ[[1310]](#footnote-1311), puisque les désordres dont il a été parlé n’arriveraient pas sans eux.

#### EXEMPLES.

Les filles de Silo sont enlevées dans une danse. (Judic., XXI.) Sara la jeune, priant Dieu, lui représente qu’elle n’a jamais levé le pied pour danser. (Tob., III.) Et Dieu envoya l’archange Raphaël pour lui donner un mari.

Salomé, cette impudente danseuse, qui, à la persuasion de sa mère, Hérodiade, demanda à Hérode la tête de saint Jean-Baptiste pour le prix d’une danse qui lui avait beaucoup plu, reçut un châtiment bien digne de son crime : traversant une rivière glacée, la glace se rompit sous ses pieds, elle s’enfonça jusqu’au cou, et remua si fort les jambes, que sa tête fut misérablement détachée du corps par la violence du mouvement, et par le tranchant de la glace. (Niceph. l. I., c. XX.)

Pendant qu’un grand nombre de jeunes gens et de jeunes filles dansaient sur un des ponts de Maëstricht, le pont s’enfonça sous leurs pieds, et il y en eut deux cents qui se noyèrent. (Alpert. Cranz.) {64}

La sœur de saint Pierre Damien, fille fort dévote, demeura dix-huit jours en purgatoire non point pour avoir dansé, car elle abhorrait la danse comme la peste, mais pour avoir pris un jour quelque plaisir à écouter une chanson qu’on chantait en dansant. (Felícius in Decalog.)

## SECONDE INSTRUCTION

Sur le quatrième commandement

### PREMIÈRE DOCTRINE

Des devoirs des enfants envers leurs parents

D. Qu’est-il ordonné par le quatrième commandement ?

R. Il est ordonné aux enfants de rendre leurs devoirs à leurs parents, et réciproquement aux parents de rendre les leurs à leurs enfants ; ce qui s’étend à tous les inférieurs et à tous les supérieurs.

Comme nos parents sont après Dieu les auteurs de notre vie, et de tous les hommes ceux avec qui nous avons une liaison plus étroite, il a été convenable qu’il nous fût ordonné par le premier commandement de la seconde table du Décalogue de leur rendre nos devoirs, qui se réduisent tous à cet honneur dont il est fait mention. {65} Et comme nos autres supérieurs, domestiques, ecclésiastiques ou politiques, c’est-à-dire le curé, les princes, les magistrats, le mari, le maître, le précepteur, concourent ou à la conservation de notre vie ou à sa perfection, et nous tiennent ainsi lieu de pères ; ce même commandement nous oblige à leur rendre ce que nous leur devons. Il regarde encore les supérieurs, à cause du rapport qu’il y a entre leurs obligations et celles des inférieurs.

D. Quels sont les devoirs des enfants envers leurs parents ?

R. Ce sont l’honneur, l’obéissance, l’amour et le secours.

Les enfants sont obligés de rendre à leurs parents : 1° l’honneur, à cause de leur excellence : ils sont, en effet, les images vivantes du Père commun de toutes les créatures, des dieux visibles, ainsi que dit Platon, et comme des prêtres du Dieu vivant que la nature a consacrés ; en sorte que si c’est une impiété que de déshonorer Dieu, c’est aussi une espèce de sacrilège et d’irréligion de déshonorer son père et sa mère[[1311]](#footnote-1312) ; 2° l’obéissance, à cause de leur autorité, car ils sont les maîtres, les seigneurs et les rois de leurs enfants[[1312]](#footnote-1313) ; 3° l’amour, à cause de l’union qu’ils ont avec eux, union aussi étroite que l’est celle d’une partie avec le tout[[1313]](#footnote-1314) ; 4° le secours, à cause des biens qu’ils en ont reçus ; ces biens sont d’autant plus considérables, ils obligent d’autant plus, que les enfants sont redevables à leur père et à leur mère de leur vie, de leur entretien, de leur éducation, en un mot, de ce qu’ils sont et de ce qu’ils ont[[1314]](#footnote-1315). {66} Jésus-Christ, dont la vie doit servir de règle à la nôtre, remplit divinement ces quatre devoirs à l’égard de Marie et de Joseph. Il révérait son Père en leur personne ; il écoutait sa voix dans leurs commandements ; il les aimait et les servait. Quand il fut sur le point de quitter sa mère, il chargea saint Jean de lui rendre les offices d’un bon fils. Après qu’un Dieu en a usé de la sorte envers une fille des hommes et un pauvre charpentier qui lui tenait lieu de père, un ver de terre n’aura-t-il pas sujet de rougir, s’il vient à faire autrement à l’égard de ceux dont il tient la vie[[1315]](#footnote-1316) ?

D. Comment doivent-ils les honorer ?

R. Ils doivent les honorer par pensée et par parole, par leur œuvre, par leur patience[[1316]](#footnote-1317).

L’honneur qu’il faut leur rendre par la pensée consiste à ne jamais les mépriser, mais à avoir pour eux la même estime, la même déférence et la même vénération que pour des personnes d’une condition relevée ; et cela malgré leur pauvreté, malgré leur faiblesse d’esprit, malgré leur humeur fâcheuse, et à quelque degré d’honneur que nous soyons élevés ; leur bassesse pas plus que notre élévation ne leur ôte le glorieux titre d’images de Dieu et d’auteurs de notre vie : et ce titre nous oblige rigoureusement à faire grand état de leur personne[[1317]](#footnote-1318).

L’honneur qui leur doit être rendu par parole consiste à leur parler dans des termes et d’un air qui marquent du respect, sans jamais rien leur dire d’outrageant : ce serait d’autant plus monstrueux que c’est d’eux que nous avons appris à parler ; {67} sans jamais les maudire, ce qui nous rendrait digne de mort[[1318]](#footnote-1319).

L’honneur qu’il faut leur rendre par des œuvres consiste à n’aller nulle part, à ne rien entreprendre, surtout si c’est une chose d’importance, comme un voyage, un commerce, un mariage, sans leur consentement ; à imiter leurs vertus ; à nous tenir en leur présence avec modestie ; à les saluer en les abordant et en les quittant. Il n’y a que de la gloire et du mérite à agir de la sorte envers eux[[1319]](#footnote-1320).

L’honneur qui leur doit être rendu par la patience consiste à souffrir leur mauvaise humeur sans emportement, à excuser leurs défauts, à les cacher. Ils ont souffert les impertinences et sottises de notre enfance, il est bien juste que nous souffrions aussi les faiblesses de leur vieillesse, qui est une seconde enfance[[1320]](#footnote-1321).

D. De quelle manière les enfants doivent-ils obéir à leurs parents pour mériter la couronne d’une parfaite obéissance ?

R. Ils doivent leur obéir promptement, de bonne grâce, et en toutes choses justes.

C’est-à-dire qu’ils doivent leur obéir : 1° sans se faire réitérer le commandement, mais en se mettant aussitôt en état d’aller où ils veulent, ou de faire ce qu’ils commandent[[1321]](#footnote-1322) ; 2° sans murmurer et sans se plaindre, mais d’un air riant[[1322]](#footnote-1323), et avec la même gaieté que si Dieu leur faisait ce commandement[[1323]](#footnote-1324) ; {68} 3° sans rien omettre de ce qu’ils leur ordonnent[[1324]](#footnote-1325), pourvu cependant que la chose soit juste et du ressort de leur autorité. Or leur autorité, selon saint Thomas, s’étend à tout ce qui concerne les bonnes mœurs et les affaires de la maison[[1325]](#footnote-1326) : aussi l’obligation de leur obéir en cela est-elle si étroite, que dans l’ancienne loi tout enfant accusé par ses parents de mépriser leurs avertissements et de s’adonner à la débauche et à l’impureté, était condamné à être lapidé par tout le peuple de la ville[[1326]](#footnote-1327).

Si toutefois nos parents demandent de nous, et même en versant des larmes, quelque chose qui soit contraire à la volonté de Dieu, c’est une piété véritable d’être insensible à leurs gémissements[[1327]](#footnote-1328).

Ainsi un enfant ne doit jamais leur obéir : 1° quand ils lui commandent de dérober, ou de venger une injure, puisque Dieu le défend, et que les ordres de Dieu doivent être préférés à ceux des hommes, quels qu’ils soient[[1328]](#footnote-1329) ; 2° quand ils veulent l’engager à l’état ecclésiastique ou à l’état religieux, quand Dieu ne l’y appelle pas, ou bien l’obliger à rester dans le monde quand Dieu l’appelle au sacerdoce ou en religion : c’est au Père commun de tous de marquer à chacun sa vocation, comme c’est de lui que chacun doit recevoir la grâce de faire son salut dans sa profession ; 3° s’il est dans l’état ecclésiastique, quand ils veulent empiéter sur son état, en le portant à accepter tel emploi, à vaquer à leurs affaires au préjudice des fonctions de son ministère, à régler sa conduite selon leurs vues charnelles, à laisser à leur disposition quelque partie de son revenu. {69} Un ecclésiastique doit résister avec une fermeté généreuse à ses parents en toutes ces choses[[1329]](#footnote-1330). Il doit suivre l’exemple de Jésus, qui resta dans le temple à l’insu des siens, et sans avoir égard aux larmes qu’ils verseraient, afin de s’occuper à ce qui regardait le service de son Père céleste ; il faut qu’il mérite la glorieuse qualité de disciple d’un tel maître, et qu’il songe que, selon la parole formelle de l’Évangile, on est incapable de se mettre à sa suite, quand on ne renonce pas à son père et à sa mère, et à ses autres parents[[1330]](#footnote-1331). Il doit enfin respecter en cela ses devoirs envers l’Église, qui est sa mère selon l’esprit, qui l’a enfanté pour le ciel, qui l’a nourri du lait de la foi, qui a pour lui des entrailles pleines de charité, et dont les reproches sont bien plus à craindre que ceux de nos parents.

D. Quel amour les enfants doivent-ils avoir pour leurs parents ?

R. Ce doit être un amour cordial, et un amour de préférence.

Puisqu’ils ont reçu d’eux des marques d’une extrême tendresse, il est bien juste qu’ils aient pour eux une cordialité réciproque, compatissant à leurs maux, prenant part à leur joie et à leur tristesse, s’étudiant à leur plaire, en un mot, les aimant comme leurs entrailles[[1331]](#footnote-1332). {70} Et comme il n’est point de personne dans le monde à qui ils doivent autant qu’à ceux de qui ils ont reçu la vie, il ne doit pas non plus y avoir de personne dans le monde qui leur soit si chère[[1332]](#footnote-1333). Bien qu’il soit permis à un fils d’avoir un amour plus sensible pour sa femme avec laquelle il fait un même corps, et pour ses enfants qui sont une partie de lui-même, il est néanmoins obligé de préférer son père et sa mère à sa femme et à ses enfants dans un danger de mort.

D. Quels secours doivent-ils leur rendre ?

R. Ils doivent remédier le mieux qu’ils peuvent à leurs nécessités, tant corporelles que spirituelles.

1° Un enfant est dans une obligation indispensable de pourvoir selon ses forces aux besoins corporels de ses parents, dans leur santé comme dans leurs maladies. Comment pourrait-il les voir souffrir sans les soulager, eux qui ont tant essuyé de travaux, tant enduré de fatigues pour lui pendant son bas âge[[1333]](#footnote-1334) ? C’est être un misérable avorton, un monstre d’ingratitude, c’est être plus brute que les brutes mêmes, que de les abandonner dans leurs nécessités. On voit des oiseaux, comme la grue et la cigogne, satisfaire avec empressement aux devoirs de la nature en ce point, échauffant de leurs plumes leur père et leur mère dans leur vieillesse, les soutenant quand ils volent, et leur apportant de quoi manger quand ils ont faim[[1334]](#footnote-1335). Cet exemple devrait faire rougir et extrêmement rougir ces monstres qui par leurs mauvais traitements avancent la mort de ceux qui leur ont donné la vie ; à qui il tarde de les voir passer en l’autre monde, pour être mieux à leur aise en celui-ci ; {71} de les voir mettre dans le tombeau, pour être plus au large dans leur maison ; de les voir dépouiller par la mort de leur bien, pour en avoir plus tôt la jouissance[[1335]](#footnote-1336) :

2° Les nécessités de l’âme sont bien plus pressantes que les besoins du corps ; aussi un enfant qui voit son père et sa mère en danger de se damner, doit-il aussi s’empresser davantage à les retirer du danger, soit en les avertissant avec respect de leurs défauts, soit en s’efforçant d’obtenir de Dieu leur conversion par une effusion de cœur et à force de prières et de larmes, soit en faisant secrètement pénitence pour eux. Il doit encore leur procurer de bonne heure les sacrements dans leur maladie, employer des prières, des messes et des aumônes pour le soulagement de leur âme après leur mort, payer promptement leurs legs pieux.

D. Dans quelle vue les enfants doivent-ils s’acquitter de tous ces devoirs ?

R. Ce doit être en vue de Dieu seul, qui le leur commande, et de qui les parents tiennent la place, et non point en vue d’un intérêt temporel, ou par crainte du châtiment.

Il y a, dit saint Bonaventure, trois sortes d’obéissance : une de crainte, une d’intérêt, une de charité ; cette dernière seule mérite la couronne de gloire, car c’est la seule branche qui produise des fleurs et qui porte des fruits. Ce que le Docteur séraphique dit de l’obéissance se peut dire à peu près des autres devoirs.

D. Par quels motifs peuvent-ils s’y exciter ?

R. Parce que cela est très juste, et très avantageux.

Cela est très juste pour les raisons ci-dessus alléguées. {72} Cela est très avantageux ; car un fils ingrat et rebelle à ses parents est maudit de Dieu[[1336]](#footnote-1337) ; maudit dans le temps par un traitement pareil de la part de ses enfants[[1337]](#footnote-1338), par des disgrâces de fortune[[1338]](#footnote-1339), et par une honteuse infamie[[1339]](#footnote-1340) ; maudit dans l’éternité, par la rigueur des supplices de l’enfer[[1340]](#footnote-1341). De même celui qui est reconnaissant et soumis aux siens s’attire la bénédiction spirituelle, par la satisfaction que lui donneront ses enfants[[1341]](#footnote-1342), par l’accroissement de ses biens[[1342]](#footnote-1343), la bénédiction temporelle, l’abondance des grâces[[1343]](#footnote-1344), et la bénédiction éternelle, et enfin par la possession de la gloire[[1344]](#footnote-1345).

D. Les enfants ne doivent-ils pas rendre aussi quelque devoir à leur parrain et à leur marraine, à leur tuteur et aux personnes âgées ?

R. Ils sont obligés de les respecter, et d’écouter leurs conseils.

Cette obligation est fondée sur ce que ces sortes de personnes tiennent lieu de pères aux enfants : comme saint Paul le marque des personnes âgées, lorsqu’il recommande à Timothée de ne pas les reprendre avec rudesse, mais de les avertir comme ses pères[[1345]](#footnote-1346).

D. Et entre eux, quels devoirs mutuels doivent-ils se rendre ?

R. Ils doivent s’aimer, se supporter, se servir les uns les autres. {73}

Les frères et les sœurs sont unis ensemble dans leur père comme des branches dans leur tige, ils doivent donc vivre entre eux dans l’union, et c’est là une chose à la fois et très douce et très utile[[1346]](#footnote-1347).

#### FRUITS.

Mon Dieu, je vous demande très humblement pardon de tous les manquements que j’ai commis contre l’amour, le respect et l’obéissance que je dois à mes parents.

Je me propose avec votre grâce de satisfaire à l’avenir avec plus de fidélité à ces devoirs.

#### EXEMPLES.

Isaac se prépare à être égorgé au seul commandement qu’Abraham lui en fait : il aurait pu cependant attribuer à quelque illusion l’ordre que celui-ci disait en avoir reçu de Dieu, ou s’enfuir, comme la chose lui était facile. (Genes. XXII.) David porte sur ses épaules des vivres à ses frères, même après qu’il eut été établi leur souverain par l’onction de Samuel. (I. Reg., XVI.) Absalon périt misérablement pour s’être révolté contre David, quelque soin qu’eût pris ce père charitable de recommander à ses généraux de lui sauver la vie. (II. Reg., XV.) Salomon, le plus grand et le plus sage des rois, se lève de son trône aux approches de sa mère Bethsabée, va au-devant d’elle, la salue avec respect et lui fait dresser un trône pareil au sien, bien qu’elle eût été la femme d’un simple soldat. (III. Reg. II.) Esther, adoptée par son oncle Mardochée, conserve pour lui, après son élévation à la dignité royale, le même respect qu’elle lui portait pendant son enfance. (Esth., II.) {74}

Benoît XI, élevé à la papauté, fit semblant de ne pas reconnaître sa mère, qui était une pauvre villageoise, quand elle se présenta à lui avec les riches vêtements qu’on lui avait fait prendre. Mais après qu’elle eut repris ses vêtements ordinaires, il lui rendit des témoignages d’un amour vraiment filial. (Leand. Alber., lib. III.)

Saint Pierre Célestin, pour obéir à sa mère, alla un jour en un champ scier du blé encore tout vert ; et néanmoins il en trouva autant de mûr qu’il en fallait pour subvenir au besoin de la famille : Dieu fit connaître par ce miracle combien l’obéissance aveugle de ce saint enfant lui était agréable.

Sainte Rose n’allait nulle part, ne s’appliquait jamais au travail, et se faisait même conscience de boire sans la permission de sa mère. Celle-ci, pour éprouver un jour sa docilité, lui commanda de faire à rebours un ouvrage de fleurs en broderie qu’elle avait entre les mains ; sainte Rose obéit immédiatement : comme sa mère l’en reprenait ensuite : « Ma mère, lui répondit-elle, il m’est assez indifférent de faire une fleur de telle ou de telle manière, mais je ne saurais manquer à la soumission que je vous dois. »

### SECONDE DOCTRINE

Des devoirs des parents envers leurs enfants

D. Quels sont les devoirs des parents envers leurs enfants ?

R. Il y en a quatre, qui sont la nourriture quant au corps, l’instruction, la correction et le bon exemple quant à l’âme. {75}

La nature, la société et la religion engagent les parents à rendre ces quatre devoirs à leurs enfants. La nature les y engage ; car après les avoir mis au monde, ils doivent les y faire subsister en gens de bien et d’honneur[[1347]](#footnote-1348) ; la société, afin qu’ils en fassent de bons citoyens ; la religion, afin qu’ils les rendent vrais enfants de l’Église et parfaits serviteurs du Très-Haut. Puisque Dieu a ordonné, par un commandement exprès, aux enfants, d’honorer leurs parents, il est juste que les parents inspirent à leurs enfants l’amour et la crainte de Dieu. Ces petites créatures sont un grand et précieux dépôt que Dieu a confié à leur garde après l’avoir consacré par l’onction de sa grâce, et scellé du sceau de sa propre image : ils doivent donc employer tout ce qu’ils peuvent trouver de moyens pour empêcher le démon d’en faire sa proie[[1348]](#footnote-1349). Il est juste qu’ils prennent grand soin de les élever selon Dieu et suivant les maximes de son Évangile, puisque Dieu les a établis comme ses vice-gérants pour leur éducation.

D. Que faut-il comprendre par la nourriture ?

R. Il faut entendre le soin de les entretenir, de les habiller et de les mettre en état de gagner leur vie par une profession proportionnée à leur naissance, et conforme à leur vocation.

Un père qui néglige de pourvoir aux nécessités corporelles de ses enfants est pire qu’un Turc[[1349]](#footnote-1350), il est plus dénaturé que les bêtes, il est l’auteur, non d’un bienfait, mais d’une injure ; {76} puisque, dans l’ordre de la nature, ce qui est un bien, ce n’est pas de vivre, mais de vivre commodément[[1350]](#footnote-1351).

D. Quels défauts peuvent commettre les parents contre ce devoir ?

R. Ce sont : 1° de ne prendre pas assez de soin de l’entretien et de l’établissement de leurs enfants ; 2° d’en prendre trop de soin ; 3° d’en prendre un soin qui ne soit pas bien réglé.

Un père qui, par sa fainéantise, ses débauches, ou son peu d’économie, jette ses enfants dans l’indigence, tombe dans le premier de ces trois défauts : il ressemble à l’autruche, qui est aussi insensible aux cris de ses petits que s’ils n’étaient pas siens[[1351]](#footnote-1352). Un père qui, pour nourrir ou enrichir ses enfants, a recours aux larcins ou à d’autres injustices, ou même néglige l’affaire de son salut, tombe dans le deuxième ; et s’il leur laisse du bien mal acquis, il les expose à un péril manifeste de le suivre en enfer, soit qu’ils ne restituent pas ce bien, comme ils y seraient obligés, soit qu’ils en fassent un mauvais usage[[1352]](#footnote-1353). Un père qui avantage un de ses enfants au préjudice des autres, ou qui se dépouille lui-même en leur faveur avant la fin de ses jours, tombe dans le troisième ; il jette dans la famille une semence de procès et de dissensions, il s’expose pour l’avenir à de cuisants regrets[[1353]](#footnote-1354).

D. En quoi consiste l’instruction ?

R. Elle consiste à leur apprendre les principes du christianisme, la pratique des sacrements, les principaux devoirs du chrétien envers Dieu, envers le prochain et envers lui-même. {77}

L’esprit d’un enfant ressemble à un champ, dont la moisson est semblable au grain qu’on y a semé. Pour que les enfants produisent des fruits dignes de l’éternité, il est important de jeter dans leur esprit une bonne semence par des instructions vraiment chrétiennes. Ces instructions formeront une couronne qui sera mise sur leur tête comme à des rois[[1354]](#footnote-1355), et les rendront capables de soulager leurs parents dans leurs ennuis par les consolations dont ils combleront leur âme[[1355]](#footnote-1356).

D. Que demande en outre cette instruction ?

R. Elle demande qu’ils leur fassent pratiquer ces bons enseignements, en les éloignant du mal et de tout ce qui les y peut porter, et en les appliquant au bien dont ils sont capables.

Connaître le bien sans le pratiquer, cela ne sert qu’à nous rendre plus vains et plus criminels ; par conséquent les parents doivent ajouter aux saintes instructions qu’ils donnent à leurs enfants le soin de les leur faire mettre en pratique. Ce soin consiste en deux choses : 1° à les éloigner du mal, de la gourmandise, de toute mollesse, de la vue des tableaux et des autres objets lascifs, de la lecture des romans, des bals, des comédies, de l’oisiveté, du babil[[1356]](#footnote-1357), du luxe, des compagnies dangereuses, de la fréquentation trop libre des enfants d’un autre sexe, de la trop grande familiarité avec les gens de service, et, pour ce qui est des filles, des frivolités, des nudités et de vains ornements ; {78} 2° à les appliquer au bien, c’est-à-dire à la prière du soir et du matin, à la fréquentation des offices divins et des sacrements, à la sanctification des fêtes, au respect des choses saintes, à la charité envers les pauvres, en faisant, par exemple, les aumônes par leurs mains, aux autres vertus chrétiennes, à la sobriété, au silence, à la douceur, à l’obéissance, à l’humilité, à la modestie qui fait l’ornement des filles.

D. Quand les parents doivent-ils commencer à retirer du mal, et à appliquer au bien leurs enfants ?

R. Dès leur bas âge, et en s’accommodant à leur petite portée.

Les petits enfants ressemblent à une cire molle qui est susceptible de toutes sortes de figures, à de la toile qui, teinte en noir, ne reprend jamais sa blancheur, à des arbrisseaux qui gardent toujours leur premier pli[[1357]](#footnote-1358). Il est donc de la dernière conséquence de leur donner de saintes impressions, et de les accoutumer à la pratique de la vertu dès leur bas âge.

D. À qui appartient-il de les instruire et de leur faire prendre un bon pli ? est-ce au père ou à la mère ?

R. Cela appartient à tous les deux, mais principalement à la mère.

La mère a toujours les enfants avec elle, tandis que le père est souvent obligé de s’en éloigner. Il est bien juste d’ailleurs que celle-ci, après avoir formé leur corps dans son sein, forme leurs mœurs par une éducation toute chrétienne C’est là, dit saint Jean Chrysostome, son principal ouvrage, et non pas de les avoir engendrés, car c’est à la nature qu’il faut principalement attribuer ce dernier ouvrage. {79} S’il se trouve quelque enfant d’un esprit revêche et d’un naturel sauvage, une mère zélée ne doit pas se décourager, elle doit redoubler ses soins pour faire en lui un heureux changement, implanter les vertus chrétiennes sur cette racine corrompue : comme le jardinier change le sauvageon en insérant la greffe dans la fente qu’il y a faite.

D. Par quel moyen les parents peuvent-ils suppléer à leur défaut touchant cette instruction ?

R. Ils le peuvent par l’entremise d’un maître d’école sage, ou d’un précepteur domestique qui soit pieux.

Si l’on donne un berger aux brebis, si on leur en choisit un bon, que ne doit-on pas faire pour les enfants ? Qu’y a-t-il de plus important que de leur avoir un maître qui les forme à la vertu[[1358]](#footnote-1359).

C’est là une des principales parties de leur éducation : un sage et vertueux instituteur doit être pour les enfants ce qu’est un guide aux aveugles, ce qu’est un cocher à des chevaux fougueux ; il doit arrêter, dès leur enfance, ce penchant qu’ils éprouvent pour le mal[[1359]](#footnote-1360). Mais il faut pour cet effet lui donner toute liberté, évitant néanmoins de donner des petites filles à instruire à des hommes, surtout s’ils sont jeunes, ou au moins de ne jamais souffrir qu’elles restent seules avec eux.

D. En quoi consiste la correction des enfants ?

R. Elle consiste à les reprendre de leurs paroles ou de leurs actions mauvaises, et à les en châtier avec prudence et modération.

La plupart des enfants se conduisent par passion ou par imagination, comme les animaux, et non point par raison ; aussi est-il à craindre qu’ils ne s’abandonnent au vice, s’ils ne sont retenus par le frein de la correction. {80} Ceux qui donnent toute licence à leurs enfants ne sont point des pères, ce sont des parricides[[1360]](#footnote-1361) ; ils sont même plus cruels que les parricides ; ce sont de vrais démons, car ils engagent le corps et l’âme de leurs enfants aux feux éternels[[1361]](#footnote-1362), et s’y précipitent avec eux[[1362]](#footnote-1363). Cette correction est donc de la dernière nécessité, mais elle doit être faite en vue de Dieu ; aussi doit-elle porter le caractère des corrections divines et être toujours accompagnée de sagesse et de douceur ; en outre, comme elle est une espèce de médecine, elle doit être proportionnée à la nature du mal et à la complexion du malade. La correction trop sévère est l’ouvrage d’une passion déréglée, elle jette l’enfant dans la rage ou le désespoir[[1363]](#footnote-1364). Une correction trop molle est le fruit d’une cruelle complaisance, elle l’entretient dans le vice[[1364]](#footnote-1365) ; mais une correction discrète et modérée est l’effet d’un amour vraiment paternel[[1365]](#footnote-1366), et profite toujours. Pour apporter ce juste tempérament, il est nécessaire de mêler l’huile de la douceur avec le vinaigre de la sévérité, employant en premier lieu les remontrances, puis les menaces, puis les châtiments : évitant néanmoins d’excéder, de s’emporter notablement, d’user de paroles trop outrageantes, et surtout de faire des imprécations ; car donner, par exemple, un enfant au diable, c’est le remettre sous l’empire tyrannique du démon[[1366]](#footnote-1367), quand il en avait été heureusement affranchi par la vertu du saint baptême. {81}

D. En quoi consiste le bon exemple ?

R. Il consiste à ne pas les scandaliser par des actions ou par des paroles déréglées, c’est-à-dire les édifier par une vie vraiment chrétienne.

Comme le corps se forme avant l’esprit, les actions que voient les enfants les persuadent bien plus fortement que ne font les instructions qui leur sont données : c’est une espèce de miracle de voir pratiquer la vertu au fils d’un père vicieux[[1367]](#footnote-1368). Les parents doivent imiter l’aigle, qui apprend à ses aiglons à voler en volant au-dessus d’eux. Ils sont dans la famille ce que sont le soleil et la lune dans le monde. C’est à eux qu’il appartient de répandre sur leurs enfants comme sur de petites étoiles la lumière des bonnes mœurs, et de la répandre plus encore par leurs exemples que par leurs paroles[[1368]](#footnote-1369). S’ils en usent autrement, leurs bons anges porteront plainte contre eux à l’heure de leur mort.

D. Dans quelle vue les parents doivent-ils remplir ces devoirs ?

R. Ce ne doit pas être dans une vue mondaine, en s’arrêtant aux biens ou aux honneurs du siècle, mais dans une vue chrétienne, en songeant à la gloire de Dieu et au salut de leurs enfants.

S’ils ne les élèvent que pour ce monde, ils pourront en faire de bons ouvriers, de bons avocats, de bons magistrats, mais ils n’en feront pas de bons chrétiens, ni des citoyens du ciel. Pour leur mériter ce bonheur et s’en rendre dignes eux-mêmes, ils doivent porter leur vue plus haut, et pour cet effet les animer au travail, à l’étude et à la vertu ; {82} ils doivent les y porter moins par l’exemple de ceux qui s’élèvent aux yeux des hommes, par des considérations fondées sur l’ambition et sur l’intérêt, car tout cela ne sert qu’à enchanter leurs oreilles et à corrompre leur esprit ; que par l’exemple des saints et par des motifs tirés des vérités de notre foi, par exemple la majesté infinie de Dieu, ses bienfaits, ses promesses et ses menaces.

D. Par quels motifs les parents peuvent-ils s’exciter à remplir les mêmes devoirs ?

R. S’ils les remplissent, leurs enfants seront leur honneur et leur joie sur la terre, ils seront leur couronne dans le ciel[[1369]](#footnote-1370). S’ils y manquent, ces enfants seront pour eux des sujets d’opprobre et de tristesse en ce monde[[1370]](#footnote-1371), et leurs bourreaux impitoyables dans l’autre.

#### FRUITS.

Mon Dieu, je suis marri d’avoir été si sensible aux fautes qu’ont faites mes enfants contre moi, et si peu touché de celles qu’ils ont commises contre vous.

Je suis marri d’avoir tant pris de soin de leur inspirer l’esprit du monde, et d’avoir tant négligé de leur inspirer l’esprit du christianisme.

Ô anges tutélaires de mes enfants, ne m’accusez pas, je vous prie, de ma négligence à les élever selon Dieu. Obtenez-moi quelque petite étincelle du zèle ardent que vous avez pour leur salut.

#### EXEMPLES.

Héli fut puni très sévèrement pour n’avoir pas corrigé ses enfants avec assez de rigueur. (I. Reg., IV.) Quarante-deux petits enfants furent égorgés par deux ours pour s’être moqués du prophète Élisée et l’avoir appelé chauve (IV. Reg., II.) {83} La chaste Susanne rejette avec horreur la proposition des deux infâmes vieillards, parce qu’elle avait appris dès son enfance, de son père et de sa mère, à vivre selon la loi de Dieu. (Daniel., XIII.) Exhortations admirables de Tobie à son fils (Tob., IV.) ; — de la mère des sept Machabées à ses bienheureux enfants. (II Machab., VII.)

Il est rapporté dans le sermon aux frères du désert inséré parmi les œuvres de saint Augustin, que Cyrille, habitant d’Hippone, avait, par suite d’une tendresse cruelle et aveugle, donné trop de liberté à un fils unique qu’il avait. Ce jeune libertin, dans l’ivresse de la débauche, s’efforça de faire violence à l’une de ses deux sœurs. Et, transporté de rage de ne pouvoir y parvenir, il les blessa à mort toutes les deux, tua son père et fit avorter sa mère. Ce qui a fourni à l’auteur de ce sermon l’occasion de s’écrier : « Ô liberté lamentable ! ô ruine entière des enfants ! ô amour envenimé des pères. »

Un jeune homme de la ville de Rome, pour qui son père et sa mère avaient été trop indulgents, et à qui ils avaient laissé une liberté qui poussait jusqu’à l’excès et à la licence, fut condamné à être pendu pour un crime qui était le fruit de son désordre. Comme on le conduisait au supplice, il aperçut son père qui le suivait en pleurant, et le pria de s’approcher pour lui donner un dernier baiser ; mais, au lieu de l’embrasser, il lui arracha le nez avec ses dents, lui reprochant sa trop grande indulgence comme la principale cause de son malheur. (Gers., II. p. Serm. de Omnibus Sanctis.) {84}

### TROISIÈME DOCTRINE

Des devoirs mutuels du mari et de la femme.

D. Quels sont les devoirs mutuels du mari et de la femme ?

R. Il y en a qui sont communs à l’un et à l’autre. Il y en a de particuliers à chacun d’eux.

D. Quels sont les devoirs communs à l’un et à l’autre ?

R. Ce sont l’amour, la fidélité, le support.

Le mari et la femme sont obligés : 1° à s’aimer l’un l’autre, à cause de la liaison très étroite qu’il y a entre eux ; cette liaison demande que, de même qu’ils ont une même couche, une même table, un même nom, et un même héritage, ils aient aussi un même cœur et les mêmes sentiments[[1371]](#footnote-1372). Comme ils ne font tous deux qu’un même corps, ils ne doivent faire de même qu’un même esprit[[1372]](#footnote-1373) ; comme ils représentent l’unité des trois personnes divines dans la même nature, ils doivent exprimer aussi l’amour dont elles s’entraiment. 2° Ils ont une obligation indispensable de se garder mutuellement une fidélité inviolable ; car ils se sont engagés en face de l’Église par une espèce de contrat, ce contact les lie bien plus étroitement que les contrats d’emprunt ou d’achat[[1373]](#footnote-1374). 3° Ils doivent se supporter l’un l’autre, parce qu’il n’y a point de véritable amour sans support[[1374]](#footnote-1375). {85}

D. Quelles sont les qualités de l’amour conjugal ?

R. Il doit être chaste, saint et constant.

Si cet amour est impur, il déshonore le mariage dans sa nature, puisque le mariage est une liaison toute céleste, et dont le Saint-Esprit veut bien être le lien, comme il est le lien du Père et du Fils[[1375]](#footnote-1376). S’il est tout païen, il le déshonore dans sa signification, puisque le mariage représente l’union de Jésus avec l’Église, union la plus sainte qu’on puisse imaginer. S’il est faible et changeant, il le blesse dans sa fin, qui est d’établir une société et une alliance éternelle entre l’époux et l’épouse.

D. Qu’est-ce à dire amour chaste ?

R. C’est-à-dire que l’usage du mariage doit être assaisonné d’une grande modération.

Cette modération consiste à ne pas user du mariage : 1° quand il y a danger de nuire au fruit qui est à produire ou qui est déjà produit, car ce serait un grand dérèglement ; 2° dans un temps consacré à la pénitence, il est alors à propos de s’en abstenir, comme l’Église même y invite les époux[[1376]](#footnote-1377) ; 3° en changeant l’ordre établi par la nature, ou en blessant la chasteté ; 4° en vue du plaisir seul, car alors il y a péché véniel ; les oiseaux eux-mêmes apprennent aux hommes par leur exemple à n’y avoir d’autre intention que de mettre des enfants au monde : ce qui fait toute la gloire du mariage[[1377]](#footnote-1378) ; 3° avec trop de sensualité ; afin, dit Aristote, de conserver la vigueur du corps, et d’avoir moins de peine à se contenir quand on est éloigné. {86} Aussi l’intempérance en ce point est-elle, dans le sentiment de saint Augustin, une sorte d’adultère[[1378]](#footnote-1379) ; c’est se flatter d’une fausse liberté que de s’imaginer que l’on peut dans le mariage satisfaire sa brutalité sans garder aucune mesure.

D. Qu’est-ce à dire un amour saint ?

R. C’est-à-dire que le mari et la femme doivent travailler par des prières, par des aumônes, par des instructions et par des remontrances, à se sanctifier l’un l’autre[[1379]](#footnote-1380).

Saint Paul ne veut pas que la personne mariée, qui a embrassé la foi, se sépare de celle qui reste dans l’infidélité, afin qu’elle puisse travailler à sa conversion. (I. Cor., VII.) C’est pour le ciel, et non pour la terre, que les chrétiens doivent s’engager dans le mariage.

D. Qu’est-ce à dire un amour constant ?

R. C’est-à-dire que le mari ne doit abandonner sa femme pour aucun sujet, ni en concevoir légèrement de la jalousie ; que la femme ne doit pas non plus quitter son mari, ou s’en rendre jalouse à la moindre apparence.

1° Si la femme perd sa beauté, si elle tombe dans une longue maladie, si son père ne paie pas sa dot, ce n’est pas sa faute : quel sujet son mari aurait-il donc de l’abandonner, de la maltraiter, ou de l’en aimer moins ? 2° La jalousie est une maladie qui naît ordinairement de la faiblesse d’un esprit ombrageux, ou de la suggestion de l’esprit malin. Elle cause bien des inquiétudes, des querelles et des troubles. Ce vice est capable de porter la partie soupçonnée sans sujet, à faire par dépit ce à quoi elle n’eût jamais songé d’elle-même. {87}

D. En quoi consiste la fidélité mutuelle du mari et de la femme ?

R. C’est à ne s’attacher point à d’autre par le lien d’un amour criminel ; à ne rien dire, à ne rien faire, à ne rien souffrir qui en puisse donner quelque ombrage.

Il n’est guère de mari qui ne soit fort jaloux de la chasteté de sa femme ; et il a raison, puisqu’une femme adultère fait la dernière injure à son époux, et se jette elle-même dans la dernière infamie[[1380]](#footnote-1381) ; mais aussi il n’est point de mari qui ne doive être pour sa femme un exemple vivant de chasteté ; il en est le chef, il doit la conduire ; il est plus fort, il doit dompter sa chair plus généreusement[[1381]](#footnote-1382).

D. En quoi consiste le support ?

R. À souffrir les défauts l’un de l’autre avec patience, et sans s’emporter, sans s’outrager, sans se maudire.

Si, selon saint Paul, nous devons supporter nos faiblesses les uns des autres[[1382]](#footnote-1383), un mari est à plus forte raison obligé de supporter celles de la femme ; il ne peut mieux faire paraître cette force d’esprit, qui fait le caractère de l’homme, que par ce support[[1383]](#footnote-1384). La femme est aussi dans l’obligation indispensable de porter en paix les débauches et les violences de son mari, puisqu’elle a pour son partage la sujétion. Il lui est permis de lui représenter ses fautes, mais ce doit être sans orgueil et sans emportement ; {88} ce doit être dans un temps convenable, avec un amour respectueux, et plutôt dans des larmes qui soient comme le sang de son cœur blessé, que par des paroles outrageantes[[1384]](#footnote-1385).

D. Quels sont les devoirs particuliers du mari envers la femme ?

R. Ce sont un traitement honnête, un entretien conforme, autant qu’il se peut, à sa condition.

Il est vrai que le mari a de l’empire sur sa femme ; mais puisqu’elle est sa compagne, et non pas sa servante, comme Dieu a voulu le marquer en formant Ève du côté d’Adam, et non pas de son pied[[1385]](#footnote-1386), cet empire n’est pas despotique, souverain, et semblable à celui d’un maître sur son esclave, mais il doit avoir quelque rapport avec celui d’un magistrat sur les citoyens. Ainsi que le mari prenne garde à ne pas mépriser sa femme, à ne pas la traiter avec trop de hauteur, à ne pas l’outrager par des paroles, et moins encore par des coups excessifs. Si la nature a donné au sexe la faiblesse pour son partage, battre une femme c’est n’avoir ni cœur, ni tendresse, ni honneur ; battre sa propre femme, c’est être non pas son mari, mais son bourreau : c’est le comble de la cruauté, et un excès qui approche de celui d’un fils qui frappe sa mère ; c’est enfin mériter l’horreur publique des deux sexes, et, comme dit saint Jean Chrysostome, c’est encourir le dernier des opprobres[[1386]](#footnote-1387). {89} Un mari ne doit donc jamais traiter sa femme de la sorte, il doit la corriger de ses fautes avec discrétion, lui faire part de son autorité, lui donner connaissance de ses affaires selon qu’elle en est capable, enfin lui rendre honneur comme au sexe qui est le plus faible[[1387]](#footnote-1388). Il doit aussi lui procurer les aliments et les vêtements nécessaires dans la santé, les remèdes et les soulagements dont elle a besoin dans ses maladies ; car il est obligé de l’aimer comme son propre corps[[1388]](#footnote-1389), et c’est là une des fins principales de l’union conjugale[[1389]](#footnote-1390).

D. Quels sont les devoirs particuliers de la femme envers le mari ?

R. Ce sont la soumission et la conservation du bien de la maison.

Saint Paul veut que la femme soit soumise en tout au mari, comme l’Église l’est à Jésus-Christ[[1390]](#footnote-1391). Cette obligation est fondée : 1° sur l’ordre de la nature, qui a assujetti les créatures moins nobles aux plus parfaites, par exemple, les anges de la dernière hiérarchie aux anges de la première ; aussi, même dans l’état d’innocence, dans cet état où la liberté eût régné avec tant d’empire, l’homme, qui a reçu de la nature des qualités plus excellentes que la femme, aurait eu autorité sur elle[[1391]](#footnote-1392) ; 2° sur l’arrêt de la justice divine, qui par cette humiliation a puni l’orgueil de la première femme dans toutes les femmes[[1392]](#footnote-1393), leur ordonnant de servir, avant que de l’avoir ordonné aux serviteurs mêmes[[1393]](#footnote-1394) ; {90} 3° sur le zèle que la femme doit avoir pour la paix de la famille, paix qui serait troublée, si elle avait de la domination sur le mari[[1394]](#footnote-1395), comme le corps perd son repos et souffre beaucoup dès qu’un membre est hors de son assiette naturelle.

Cette soumission demande : 1° que la femme honore son mari, quelque méprisable qu’il soit pour sa rusticité ou pour sa naissance ; qu’elle le regarde dans le secret de son âme comme son chef et son seigneur, lui parlant dans des termes pleins de respect, et lui donnant de telles marques de déférence, que toute la famille apprenne de son exemple combien elle doit lui rendre d’honneur[[1395]](#footnote-1396) ; qu’elle lui obéisse, considérant ses commandements, s’ils sont justes, comme des lois qu’il ne lui est jamais permis de violer ; et suivant ses inclinations, si elles sont légitimes, avec la même promptitude que les membres du corps suivent l’impression de l’âme ; 3° qu’elle le serve, lui rendant tous les bons offices corporels dont elle est capable, pendant la santé comme dans ses maladies[[1396]](#footnote-1397) ; qu’elle ait pour lui une grande complaisance, adhérant à ses sentiments, s’accommodant à ses humeurs, et s’étudiant à accepter aussi facilement ses justes désirs, qu’un miroir reflète les objets qu’on lui présente. Une femme qui en use de la sorte se rend maîtresse de son mari[[1397]](#footnote-1398), comme on dit de Livia, qui avait à sa disposition la volonté de l’empereur Auguste. Étant un jour priée de dire par quel moyen elle avait gagné ce grand pouvoir sur le maître du monde, cette princesse répondit : Modéstia, par ma modestie et par ma soumission. {91}

De plus, s’il est défendu à la femme de se mêler des affaires publiques[[1398]](#footnote-1399), c’est afin qu’elle puisse donner toute son application à sa maison[[1399]](#footnote-1400). Puisqu’elle a part à la naissance des enfants, il est juste qu’elle ait part aux fatigues de leur entretien. Ce serait en vain que le mari travaillerait à amasser du bien, si la femme ne travaillait à le conserver. C’est elle qui par sa conduite édifie la maison, ou qui la ruine : aussi est-il de son devoir d’empêcher que rien ne se détruise, ni ne se perde ; de ne rien prodiguer, soit par le jeu, soit par le luxe, soit par la sensualité : en un mot, d’user en tout d’une économie sage et chrétienne.

D. Dans quelle vue le mari et la femme doivent-ils remplir ces devoirs ?

R. Ce doit être principalement pour plaire à Dieu.

C’est un grand bonheur pour nous que de contenter le Très-Haut, bien que ce soit aux dépens de nos propres satisfactions : mais c’est aussi un bonheur dont jouissent le mari et la femme quand ils sont bien d’accord[[1400]](#footnote-1401).

D. À quoi sont obligés le mari et la femme envers leur beau-père et leur belle-mère ?

R. Ils sont obligés à les honorer, à les aimer, à les servir et à les supporter.

Comme le beau-père et la belle-mère doivent avoir pour le beau-fils et la belle-fille la tendresse du père et de la mère, il est juste que le beau-fils et la belle-fille aient pour eux un cœur filial ; d’autant plus qu’ils leur tiennent lieu de père et de mère.

#### EXEMPLES.

Moïse fait un accueil honorable à Jéthro son beau-père. (Exod. XXV.) Elcana console sa femme Anne par des paroles fort tendres, (I. Reg., I.) {92} Ruth devient l’aïeule du Messie par son amour pour Noëmi sa belle-mère. (Ruth., I.) Saint Joseph souffre la grossesse de la sainte Vierge sans lui en rien témoigner. (Matth., I.) Marie nomme par respect saint Joseph avant elle. (Luc., I.)

Sainte Monique gagna à Dieu par sa patience et par ses prières Patrice, son mari, qui était idolâtre : et l’on n’entendit jamais dire qu’il y eut entre eux la moindre difficulté de ménage. (Aug., l. XI. Conf.)

Sainte Élisabeth, infante d’Aragon et femme de Denis, roi de Portugal, plongé dans le vice, et qui la traitait avec le dernier mépris, n’oublia jamais le respect et l’amour qu’elle lui devait ; elle mettait en nourrice les enfants adultérins de son mari, et elle le retira par ses larmes et par ses aumônes de l’abîme de ses débauches.

Sainte Françoise, dame romaine, était si soumise à son mari, qu’elle préférait ses ordres, non seulement à sa propre volonté, mais même à ses dévotions ; un jour, pour lui obéir, elle interrompit jusqu’à trois fois un verset de l’office de la Vierge, qu’elle trouva ensuite écrit en lettres d’or.

Xanthippe, mariée à Socrate, ne pouvant un jour parvenir à détourner ce philosophe de sa lecture, malgré le bruit qu’elle faisait dans son cabinet, lui jeta de rage une aiguière d’eau sur la tête ; mais toute la vengeance de Socrate fut de dire sans s’altérer : « Je savais bien qu’après le tonnerre vient la pluie. » Et Alcibiade lui conseillant de la répudier : « Celui qui veut manger des œufs, lui dit-il, doit souffrir les cris des poules : c’est chez moi que j’apprends à pratiquer la patience au dehors. » (Aul. Gell., l. I. c. XVII.)

Arménie, interrogée par son mari quel sentiment elle avait du roi Cyrus, dont les courtisans admiraient l’air tout royal et l’humeur enjouée, après un magnifique repas qu’il leur avait donné : {93} « Sachez, mon cher époux, lui répondit cette dame, que pendant tout le repas je n’ai jamais détourné les yeux de dessus vous[[1401]](#footnote-1402). »

Saint Macaire a entendu un jour une voix qui disait ces paroles : « Macaire, tu n’as pas encore atteint à la vertu de deux femmes mariées au plus proche village. » Ce saint se transporta dans ce lieu, et y trouva deux sœurs mariées avec deux frères depuis onze ans, et dont l’innocence lui donna lieu de s’écrier : « Certes, je reconnais maintenant que la perfection des gens mariés l’emporte quelquefois sur celle des religieux et des vierges. »

### QUATRIÈME DOCTRINE

Des devoirs des maîtres et des maîtresses envers les valets et les servantes

D. À quoi sont obligés les chefs de famille envers leurs valets et leurs servantes ?

R. Ils sont obligés à leur faire pratiquer les exercices communs du christianisme, à les corriger, à les entretenir, à les occuper avec discrétion, à leur payer leur salaire avec exactitude[[1402]](#footnote-1403).

Négliger ses domestiques, c’est violer la loi divine, c’est violer le droit naturel, c’est s’attirer les derniers supplices[[1403]](#footnote-1404). {94}

D. Quels exercices doivent-ils leur faire pratiquer ?

R. Ce sont la prière du matin et celle du soir, l’assistance à la messe les fêtes et les dimanches, la confession aux principales solennités ?

Puisque le Seigneur ordonne aux valets et aux servantes de bien servir leurs maîtres, il est bien juste que les maîtres appliquent les valets et les servantes au service du Seigneur[[1404]](#footnote-1405).

D. En quoi consiste la correction ?

R. À veiller sur leur conduite, à les reprendre et à les corriger avec modération de leurs fautes, à les renvoyer s’ils sont incorrigibles.

Un chef de famille négligent à corriger ses domestiques, se fait un grand tort, puisque leurs péchés lui seront imputés[[1405]](#footnote-1406), comme les mauvaises qualités du fruit sont attribuées à la racine de l’arbre. Il fait grand tort à ses enfants, qui sont dans un péril manifeste d’être corrompus par leur mauvais exemple[[1406]](#footnote-1407), comme les fruits bien sains se détériorent par l’approche des fruits gâtés. Afin donc de prévenir ces malheurs, le chef de famille doit corriger ses domestiques, non en lion ou en tyran, les désespérant par sa violence[[1407]](#footnote-1408), mais en père, tempérant sa sévérité par une douceur convenable, en sorte qu’il se fasse craindre et aimer tout ensemble.

D. En quoi consiste l’entretien ?

R. À les nourrir honnêtement dans leur santé, à prendre soin d’eux dans leur maladie sans les congédier et sans les envoyer à l’hôpital, au moins quand c’est une maladie passagère. {95}

Les chefs de maison qui rencontrent des gens de service tels qu’il faut, devraient les traiter à peu près comme ils se traitent eux-mêmes[[1408]](#footnote-1409). On les appelle pères et mères de famille, et non pas seigneurs et dames, pour leur apprendre combien ils doivent avoir de tendresse pour eux, et ils en seront touchés, s’ils envisagent l’image de Dieu en leur personne.

D. Qu’est-ce à dire les occuper avec discrétion ?

R. C’est les faire travailler de telle sorte, que d’une part ils ne soient pas accablés, et que de l’autre ils ne demeurent pas oisifs.

Ce serait les engager au vice, que de tolérer leur oisiveté : mais aussi c’est ne pas craindre Dieu, que d’affliger par des travaux excessifs des personnes qui lui appartiennent[[1409]](#footnote-1410).

D. Qu’est-ce à dire payer exactement leur salaire ?

R. C’est ne pas retenir leurs gages, ne pas leur en retrancher une partie sous des prétextes frivoles, ne pas leur en différer le paiement.

Dieu tient les oreilles ouvertes aux plaintes des ouvriers qu’on frustre de leur paiement[[1410]](#footnote-1411). Il regarde le tort qu’on leur fait comme une espèce d’homicide[[1411]](#footnote-1412). Il ne souffre pas qu’on retienne leur salaire jusqu’au lendemain[[1412]](#footnote-1413). {96}

D. De quelle manière doivent se comporter les enfants à l’égard des valets et des servantes ?

R. Ils ne doivent jamais ni les mépriser, ni les outrager, ni les accuser légèrement, ni faire contre eux de faux rapports ; mais les aimer et les supporter.

Si la naissance ou les richesses élèvent les enfants au-dessus des gens de service, ils doivent en rendre grâces à Dieu, et non point en tirer occasion de les traiter avec hauteur et rudesse ; car la nature leur a donné un corps et une âme semblables aux leurs, la grâce les a faits enfants adoptifs de Dieu, et les héritiers de son royaume aussi bien qu’eux, et peut-être surpassent-ils leurs maîtres en esprit et en vertu. Aussi saint Augustin ne craignait-il point de dire que les maîtres mêmes devraient avoir plus de peine à commander aux serviteurs, que les serviteurs n’en ont à obéir aux maîtres[[1413]](#footnote-1414).

#### FRUITS.

Mon Dieu, je vous rends grâces de m’avoir fait naître dans une position à tenir des gens à mon service.

En reconnaissance de cette faveur, j’en prendrai pour l’amour de vous un grand soin, aussi bien quant à l’âme que quant au corps, et je serai fort exact à leur payer leurs gages.

#### EXEMPLES.

Pharaon englouti avec toute son armée dans la mer rouge pour avoir accablé de travail les Israélites. (Exod., V. VI. VII.) Patience de Sara la jeune dans les outrages et dans les insultes que lui fait la servante du logis. (Tob., III.) {97} Empressement du centenier à procurer la guérison de son serviteur. (Matth., VIII.)

Saint Elzéar dressa un décalogue pour ses gens, les obligeant ou de le garder ou de se retirer. Ce décalogue portait : 1° qu’ils entendissent la messe chaque jour ; 2° que nul ne jurât en vain ; 3° que tous assistassent chaque jour à la prière commune, et à une conférence de piété qui la suivait ; 4° qu’ils se confessassent chaque semaine, et communiassent une fois le mois ; 5° qu’ils vécussent entre eux en paix ; 6° que s’ils entraient en quelque querelle, elle fût étouffée le même jour ; 7° qu’ils s’abstinssent de toute action et de toute parole déshonnête ; 8° que tous s’occupassent ; 9° qu’ils ne jouassent ni aux dés ni aux cartes ; 10° que nul ne traitât mal ses vassaux, sous prétexte d’avancer ses affaires.

Sainte Françoise traitait ses domestiques, dans leur santé et dans leurs maladies, plutôt en mère qu’en maîtresse. Ses corrections étaient tempérées d’une douceur capable de fléchir les esprits les plus farouches ; et si quelquefois son humilité lui faisait craindre d’y avoir passé les bornes d’une juste modération, elle leur en demandait pardon. Ses commandements n’avaient rien de fier ni d’impérieux ; elle les accompagnait souvent de quelque remontrance chrétienne, qui leur en rendait l’exécution aisée et méritoire.

Une illustre dame qui, après avoir visité les saints lieux, séjourna quelque temps dans Césarée, ayant reçu de la main de l’évêque une fille d’une humeur très douce et très complaisante, le pria au bout de quelque temps de lui en donner une autre, parce que, lui dit-elle, je n’en suis contredite en rien, et je n’ai pas beaucoup à profiter de sa compagnie. Le prélat, admirant la vertu de cette dame, lui en donna une seconde aussi fâcheuse par son âpreté, que la première était agréable par sa douceur ; et ce fut celle-ci qu’elle trouva de son goût. (Joan. Mosc.) {98}

Sainte Rose obéissait avec joie pour l’amour de Dieu à la servante de la maison dans les offices les plus vils et les plus rebutants. Elle l’obligeait quelquefois à la fouler aux pieds comme une créature indigne d’être sur la terre.

### CINQUIÈME DOCTRINE

Des devoirs des valets et des servantes envers leurs maître et maîtresse

D. Quels sont les devoirs des valets et des servantes envers leurs maître et maîtresse ?

R. Ce sont le respect, l’obéissance, le service, la fidélité.

D. En quoi consiste le respect ?

R. Il consiste à leur rendre un honneur convenable par paroles et par œuvres, à souffrir leurs mauvais traitements avec patience.

L’état de sujétion où sont les gens de service demande d’eux ces marques de respect[[1414]](#footnote-1415). C’est là leur vocation[[1415]](#footnote-1416). Ils peuvent y manquer par des pensées de mépris ou de moquerie, par des désirs de vengeance, par des paroles de murmure ou d’imprécation, par des actions insolentes.

D. En quoi consiste l’obéissance ? {99}

R. C’est à exécuter d’une manière convenable leurs justes commandements.

Le maître ayant de l’autorité sur ses serviteurs, et étant à leur égard comme le représentant de Dieu[[1416]](#footnote-1417), ils sont sans doute obligés de lui obéir dans les choses justes, et qui concernent leur office, quand elles n’excèdent pas leurs forces, et qu’elles ne sont pas contraires à la loi de Dieu[[1417]](#footnote-1418). Qu’ils prennent néanmoins bien garde à ne jamais offenser sa divine Majesté pour plaire à leur maître, quand ce serait un roi, et même le plus redoutable de tous les rois, puisque celui-là est beaucoup plus à craindre qui fait trembler tous les rois[[1418]](#footnote-1419).

D. En quoi consiste le service ?

R. C’est à les bien servir, et à s’acquitter soigneusement du travail auquel ils sont occupés.

Puisqu’ils prétendent être bien payés à la fin de l’année, il est juste qu’ils travaillent bien, et sans s’épargner, tant qu’elle durera. Ceux qui s’y comportent avec une négligence fort considérable, n’ont pas droit de recevoir des gages entiers.

D. En quoi consiste la fidélité ?

R. Elle consiste à ne leur rien dérober, et à ne rien prodiguer ; à prendre garde que rien ne se perde et ne se gâte ; à ne pas favoriser les larcins des enfants ; à ne pas publier ce qui se passe dans la famille.

Tout larcin est fort blâmable ; mais le larcin d’un domestique a une difformité spéciale, et mérite une punition exemplaire. {100} Casser ou laisser perdre par sa faute une chose, s’il en est plus spécialement chargé, oblige à la restitution. Les servantes qui publient au dehors les secrets de la maison avec la même facilite qu’elles jettent par la fenêtre les balayures de la chambre, mériteraient elles-mêmes d’être renvoyées.

D. Dans quelle vue les serviteurs et les servantes doivent-ils s’acquitter de ces obligations ?

R. Ce doit être dans la vue de Dieu, et pour accomplir son aimable volonté, pour se soumettre à sa sage providence[[1419]](#footnote-1420).

Afin qu’ils aient ces vues, ils doivent envisager Dieu dans leur maître, et servir leur maître par un esprit de charité, et non de pur intérêt ou de contrainte. Par là ils se rendent libres dans leur servitude[[1420]](#footnote-1421), ils s’élèveront dans leur bassesse au-dessus des souverains mêmes[[1421]](#footnote-1422).

D. De quelle manière doivent-ils en user à l’égard des enfants ?

R. Ils doivent les aimer, les servir, les supporter et les édifier.

Ceux qui les corrompent par des impressions peu chrétiennes, ou par de mauvais exemples, qui tiennent la main à leurs désordres, ou à d’autres friponneries, sont pires que la peste, et s’attirent un rude châtiment.

#### FRUITS.

Puisque vous avez ordonné de toute éternité, ô mon Dieu, que je gagne ma vie en servant, je me soumets avec joie aux ordres de votre sagesse adorable.

C’est principalement pour plaire à votre divine Majesté que je veux exercer cet emploi si vil, et m’en bien acquitter. {101}

#### EXEMPLES.

Agar s’enfuyant de la maison d’Abraham, parce qu’elle ne pouvait pas supporter les mauvais traitements de Sara sa maîtresse, bien qu’elle se les fut attirés en la méprisant, l’ange du Seigneur lui apparut, et lui ordonna d’y retourner, et de réparer sa faute par son humilité (Gen., VI.) Jacob garde les troupeaux de Laban avec une fidélité irréprochable. (Gen., XXXI.) Joseph sert avec un soin merveilleux Putiphar son maître, il augmente ses revenus, et rejette avec horreur les pressantes sollicitations de sa maîtresse. (Gen., XXXIX.)

Constance-Chlore, père du grand Constantin, ayant été associé à l’empire par Dioclétien, et voulant éprouver la fidélité des officiers de sa maison, les appela tous, et proposa à ceux qui étaient chrétiens ou le congé ou le culte des idoles. Plusieurs aimèrent mieux perdre leurs charges que de renoncera la foi ; d’autres préférèrent l’intérêt temporel à leur conscience. Ce prince retint ceux-là et congédia les derniers, jugeant avec raison que ceux qui n’avaient pas été fidèles à leur Dieu, ne le seraient pas plus à leur maître. (Baron., an. 304.)

Sainte Potamienne fut livrée au préfet d’Alexandrie par son maître pour avoir rejeté ses infâmes sollicitations avec un courage invincible. Le tyran l’avant condamnée ou à adorer les idoles, ou à être jetée toute vive dans une chaudière d’huile bouillante, cette généreuse victime de la chasteté et de la foi le conjura par la tête de l’empereur de ne pas l’y faire plonger tout d’un coup, mais peu à peu. Cela fut exécuté, et la servante de Dieu endura un si cruel tourment avec la même tranquillité que si on l’eût mise dans un bain rafraîchissant. {102}

### SIXIÈME DOCTRINE

Des devoirs du curé envers ses paroissiens

D. Quels sont les devoirs du curé envers ses paroissiens ?

R. Ce sont l’instruction, le bon exemple, la correction, le secours quant à l’âme et quant au corps.

Les curés sont en quelque manière les époux de leurs églises, pour les sanctifier ; ils sont leurs pilotes, pour les conduire ; ils sont les intelligences attachées à ces cieux mystiques, pour en régler les mouvements ; et, comme parle l’Écriture (Joël., III.), des fontaines qui sortent de la maison du Seigneur pour arroser un torrent d’épines. Mais si ces qualités sont très glorieuses pour eux, elles les engagent aussi à en soutenir l’éclat par une forte et sérieuse application à ces quatre fonctions de leur ministère.

D. En quoi consiste l’instruction ?

R. Elle consiste à leur apprendre les devoirs du chrétien par des enseignements publics et particuliers ; à les animer à pratiquer ces devoirs par des exhortations touchantes et pathétiques.

Dieu n’a pas établi les pasteurs des âmes pour se repaître eux-mêmes, il les a établis pour repaître son troupeau, et il lance sa malédiction contre ceux qui ne le font pas[[1422]](#footnote-1423).

D. En quoi consiste le bon exemple du curé ?

R. C’est à ne se point contenter de ne pas scandaliser ses paroissiens par des paroles, des actions et des manières d’agir indignes de son caractère, mais à s’étudier de plus à les bien édifier par sa modestie, par sa gravité, et par la sainteté de sa vie. {103}

Le curé est le bras droit de la paroisse, c’est par lui qu’on peut juger de la santé des fidèles ; il en est le cœur, qui répand les esprits vitaux sur tous les membres. Il est donc de la dernière nécessité qu’un curé mène une vie exemplaire, abhorrant la vanité, l’avarice, le jeu, les festins, la conversation des femmes, toutes sortes de paroles et d’actions tant soit peu malséantes ; et s’étudiant à faire paraître une retenue et une modestie vraiment pastorale dans sa démarche, dans son maintien, dans ses habits et dans ses entretiens. Comme Dieu est le centre du monde, et comme il communique l’être, la vie et le mouvement aux créatures, le curé doit être le centre de sa paroisse, répandant de toutes parts des rayons de vertus. Il faut que, semblable à saint Pierre, qui guérissait par son ombre les maladies du corps, il guérisse les maladies des âmes par la sienne, c’est-à-dire par son bon exemple[[1423]](#footnote-1424), car l’exemple est comme l’ombre de celui qui le donne.

D. Comment doit-il faire la correction ?

R. Il la doit faire avec prudence et avec douceur.

Saint Grégoire dans son Pastoral donne des règles excellentes de cette prudence. Elle consiste, 1° à dissimuler quelquefois la faute, afin, dit-il, que le pécheur rougisse et se confonde lui-même ; 2° à prendre un temps convenable pour la corriger ; parce que les médicaments appliqués à contretemps ne servent qu’à irriter le mal ; 3° à employer des remèdes conformes à la nature du crime et à la disposition du coupable, car il est des remèdes qui guérissent certains maux et qui en augmentent d’autres ; {104} il est des herbes qui font vivre certains animaux et qui en tuent d’autres ; 4° à user d’une plus grande sévérité à l’égard des obstinés qui pèchent par malice qu’à l’égard des faibles qui pèchent par fragilité ; une correction trop molle entretiendrait ceux-là dans le vice, et une conduite trop rude jetterait ceux-ci dans le découragement. Il est encore de la prudence d’un curé de n’être pas facile à croire les rapports, mais il doit prendre soin de découvrir la vérité ; considérant qu’il y a bien des gens qui se laissent dominer par la passion, dont le propre est d’aveugler l’esprit, et de corrompre le cœur.

La douceur dont un curé doit tempérer ses corrections, soit au tribunal, soit ailleurs, demande d’une part qu’il en bannisse la colère et toutes sortes de paroles mordantes, quelque raison spécieuse qui se présente à son esprit pour les employer, car ce n’est pas là une sagesse qui vienne d’en haut[[1424]](#footnote-1425) : elle demande de l’autre qu’il les accompagne de marques d’une vive compassion ; cette compassion est si nécessaire aux directeurs que, dans la pensée de saint Jean Chrysostome, Dieu a choisi pour les fonctions hiérarchiques, non des anges, mais des hommes, afin qu’ils fussent plus sensibles aux faiblesses des pécheurs, étant faibles et fragiles aussi bien qu’eux ; elle est si nécessaire, que si Dieu permit la chute de saint Pierre, c’est, dans la pensée de saint Grégoire, afin qu’il apprît par sa propre expérience à compatir aux chutes des autres. Aussi le médecin qui n’est pas touché de l’infirmité du malade, n’est-il pas capable de lui rendre la santé[[1425]](#footnote-1426). {105} Le pasteur de l’Évangile, ce modèle si accompli de tous les curés, ne frappa point la brebis égarée, mais la chargea sur ses épaules. La nourrice, dont la tendresse leur doit servir d’exemple[[1426]](#footnote-1427), ne s’emporte pas contre son nourrisson quand il tombe, mais elle le relève. Si néanmoins le pasteur des âmes était si doux et si compatissant, ou, pour mieux dire, si cruel, qu’il allât sous ce prétexte contre les règles de la discipline, il ne marcherait pas, dit saint Augustin, dans la voie de Dieu, dans cette voie où la miséricorde et la vérité vont ensemble : Misericórdia et véritas obviavérunt sibi. (Ps. LXXXIV.)

D. Quel secours spirituel doit donner le curé à ses paroissiens ?

R. Il doit faire tout son possible pour conduire dans le chemin du ciel ceux qui s’y trouvent, pour y remettre ceux qui s’en sont écartés.

Pour bien remplir ce devoir, il faut, 1° qu’il soit fort exact à leur administrer les sacrements, travaillant à en rendre dignes ceux qui y sont reçus, faisant en sorte que les autres se débarrassent des empêchements qui les en tiennent éloignés ; 2° qu’il remédie le mieux qu’il peut aux désordres publics ou particuliers de la paroisse, soit par ses propres soins, soit en ayant recours à l’autorité de l’évêque, lorsque cela est nécessaire ; 3° que, non content d’offrir l’adorable sacrifice de nos autels, il implore par ses vœux, ses larmes et de rudes pénitences le salut de ses brebis.

D. Quel secours corporel doit-il leur donner ?

R. Après avoir pris de son revenu ce qui lui est nécessaire pour son honnête entretien, il doit employer le reste à assister les pauvres et les malades, et, si cela ne suffit pas, leur procurer d’autres aumônes. {106}

Saint Bernard dit à ce sujet que les revenus de l’Église sont le patrimoine des pauvres, que les bénéficiers n’en ont pas le domaine, qu’ils ont seulement le droit de les dispenser, que dès lors ils ne peuvent, sans une cruauté sacrilège, soustraire aux pauvres ce qui leur en reste après leur honnête entretien[[1427]](#footnote-1428). Si néanmoins leurs proches sont dans le besoin, ils peuvent aussi leur en faire part, non pour les enrichir, mais afin qu’ils ne souffrent pas[[1428]](#footnote-1429).

D. Dans quelle vue un recteur doit-il remplir ces devoirs de son ministère ?

R. Ce ne doit être ni pour gagner les bonnes grâces de son évêque, ni pour obtenir un meilleur poste, ni pour s’acquérir la réputation d’un pasteur zélé, mais pour plaire à Dieu, pour sauver les âmes que Dieu lui a confiées, pour se sanctifier lui-même.

Corrompre la sainteté des fonctions curiales par des intentions basses et terrestres, c’est leur faire la dernière injure, c’est se faire à soi-même un tort extrême.

D. Quelles vertus lui sont nécessaires pour s’en acquitter dignement ?

R. La science ecclésiastique, la charité et la prière tiennent le premier rang parmi celles dont nous avons parlé ailleurs. {107}

La science ecclésiastique est très nécessaire au curé, afin qu’il sache bien remplir son ministère[[1429]](#footnote-1430) ; la charité, afin qu’il veuille le faire[[1430]](#footnote-1431) ; l’assiduité à la prière, afin qu’il le puisse par le secours de la grâce qu’elle lui attire[[1431]](#footnote-1432). Mais comme ces vertus sont très rares, comme les obligations d’un recteur sont très grandes, c’est aussi de tous les emplois le plus difficile, le plus pénible et le plus dangereux[[1432]](#footnote-1433) : son poids est difficile à porter aux épaules des anges eux-mêmes[[1433]](#footnote-1434).

#### FRUITS.

Ô divin Pasteur des âmes, qui avez tant essuyé de travaux et tant souffert de tourments pour sauver le monde, quel sujet n’ai-je pas de rougir, moi qui n’ai aucun zèle pour le salut de mes paroissiens.

Bénissez, je vous en conjure, le dessein que je forme de m’y employer à l’avenir avec plus de soin.

#### EXEMPLES.

Jésus-Christ multiplia par deux fois le pain matériel pour nourrir le peuple qui l’avait suivi dans le désert. Il nourrissait les âmes de ses auditeurs du pain divin de sa parole, il nous a laissé comme en héritage le pain adorable de nos autels. Moïse parle souvent et hardiment à Pharaon de la délivrance des Israélites, sans en être empêché ni par l’éclat de sa pourpre, ni par la crainte de le fâcher, ni par le danger de s’attirer son indignation. (Exod. V.) {108} Il fait d’ardentes prières pour ce peuple, tout ingrat et rebelle qu’il est à son égard. (Exod., XIII.) Il demande à Dieu ou de pardonner aux Juifs l’adoration du veau d’or, ou de l’effacer lui-même du livre de vie. (Exod., XXXIII.) Saint Paul console les affligés. (Hebr., XII.) Il va lui-même d’Antioche à Jérusalem porter les aumônes aux chrétiens nécessiteux. (Act., II.) Il encourage les faibles. (Eph., VI.) Il intimide les orgueilleux. (I. Cor., IV.) Il prie pour tous. (Rom., I.) Il se fait tout à tous et leur serviteur même pour les sauver tous. (I. Cor., IX.) Il désire d’être fait anathème pour les Juifs malgré la rage de ceux-ci contre lui. (Rom., IX.) Il se nourrit du travail de ses mains pour n’être à charge à personne. (I. Thcss., II.)

Saint Jean Chrysostome témoigne dans une de ses homélies que pour expier les fautes de ses brebis par ses larmes il oubliait de pleurer les siennes, jusqu’à perdre, disait-il, en quelque manière l’espérance d’en obtenir le pardon. Leur progrès dans la vertu le comblait d’une joie qui le rendait insensible à ses propres maux. Il eût voulu être mille fois aveugle, si l’aveuglement de son corps eût pu contribuer à éclairer leurs âmes. (Hom. XLIV. in Act. Apost.)

Les pauvres trouvaient dans ce saint prélat un asile assuré contre leur misère ; les personnes opprimées par les grands, un défenseur intrépide contre leurs entreprises. L’imprécatrice Eudoxie ayant enlevé injustement le champ d’une veuve, il lui écrivit fortement en sa faveur ; et sa lettre n’ayant eu aucun effet, il refusa, un jour de sainte Croix, l’entrée de l’église à cette princesse.

Saint Charles, dans un temps de peste, administrait lui-même les sacrements aux malades, sans avoir égard ni à la noblesse de sa race, ni à son éminente dignité, ni au danger auquel il s’exposait. Il leur envoya tout ce qu’il avait de meubles, et jusqu’à son propre lit. Il fit réduire toute son argenterie en monnaie qu’il leur distribua. {109} En un mot, ce parfait modèle des pasteurs se dépouilla si entièrement de ses biens pour secourir ses brebis, qu’un soir, arrivant extrêmement fatigué dans son palais, il ne s’y trouva ni pain, ni argent pour en acheter.

Le bienheureux Pie V bannit du Vatican toute dépense superflue. Les salles n’avaient d’autre ornement que des images pieuses et des tableaux instructifs. La dépense de sa table n’allait qu’à neuf sous environ par jour. Ce saint pape ne dédaigna pas de porter les vêtements de son prédécesseur. Ses domestiques étaient en petit nombre. Rien ne paraissait dans leurs habits qui sentît le faste, et qui tint de l’air du mondé.

### SEPTIÈME DOCTRINE

Des devoirs des fidèles envers leur pasteur

D. Quels sont les devoirs des fidèles envers leur pasteur ?

R. Ils sont obligés à l’aimer selon Dieu, à l’honorer, à lui obéir, à lui payer ses droits.

Les fidèles sont dans l’obligation d’aimer leur curé, parce qu’il est leur père spirituel, s’appliquant comme ministre de Dieu à leur donner la vie de grâce, à les y maintenir, et à les y faire croître, tant par l’administration des sacrements que par le ministère de la parole[[1434]](#footnote-1435). {110} Ils doivent l’honorer, à cause de la dignité de prêtre, de pasteur, et, pour ainsi dire, de vicaire de Dieu, où il est élevé, dignité qui nous engage à révérer tous les prêtres[[1435]](#footnote-1436), et à les révérer plus que les grands du siècle, plus que les rois même, plus que notre père[[1436]](#footnote-1437). L’obligation de lui obéir repose sur l’autorité que Dieu lui a donnée sur nous[[1437]](#footnote-1438), et dont le mépris, quand il était accompagné de désobéissance, était anciennement puni de mort[[1438]](#footnote-1439). Enfin la loi naturelle, la loi divine et la loi ecclésiastique ordonnent aux fidèles de payer à leur curé ses droits, ainsi que nous l’apprend le Docteur angélique. (2. 2. q. 87. a. 1.)

D. Qu’est-ce à dire aimer son curé ?

R. C’est lui vouloir du bien, lui en faire, défendre son honneur et ses intérêts contre les insultes des méchants.

L’amour réside dans le secret du cœur, et il paraît au dehors par les bons offices que l’on rend à la personne qu’on aime.

D. Qu’est-ce à dire l’honorer ?

R. C’est l’estimer intérieurement à cause de son mérite ou au moins de son caractère, en user extérieurement[[1439]](#footnote-1440) avec respect à son égard, cacher ses défauts.

C’est à quoi manquent ceux qui le méprisent, qui lui parlent avec fierté, qui blâment sa juste conduite, qui publient, et, ce qui est pire, exagèrent ses fautes, en un mot, qui noircissent sa réputation ou qui l’outragent en sa personne, contre l’expresse défense que Dieu en a faite[[1440]](#footnote-1441). {111}

D. Qu’est-ce à dire lui obéir ?

R. C’est exécuter ses ordres avec exactitude, soumission d’esprit et affection de cœur, par amour et non par contrainte.

Saint Thomas remarque là-dessus que l’obligation de cette obéissance n’a lieu que dans les choses qui regardent le salut de l’âme, et qui appartiennent aux promesses du baptême, qui est une espèce de profession par laquelle le chrétien s’engage à vivre selon la règle du christianisme. (In 2. dist. 44. q. 2. a. 3.)

D. Qu’est-ce à dire lui payer ses droits ?

R. C’est ne lui rien refuser ni retrancher des rétributions taxées par l’évêque.

Il est juste, comme marque saint Paul, que le pasteur mange du lait du troupeau, que celui qui sème des biens spirituels recueille des fruits temporels, que celui qui sert à l’autel ait part aux oblations de l’autel, que celui qui annonce l’Évangile vive de l’Évangile. (I. Cor., I.)

{Dans la distribution de la terre de promesse, la Tribu de Lévi destinée aux fondions sacrées, n’eût d’autre partage que la dîme et les oblations du peuple. Néanmoins saint Thomas enseigne que dans les lieux où la coutume est de ne payer point de dîme de certains fruits, ni les fidèles ne pèchent pas en ne la payant point, ni les Curés ne doivent pas l’exiger quand cela peut causer du scandale ; mais ils doivent imiter saint Paul qui n’usait pas en ce point de son droit pour n’apporter aucun obstacle à l’Évangile. 2. 2. q. 87. a. 1.[[1441]](#footnote-1442)}

D. Si le curé est vicieux, faut-il pour cela laisser de lui rendre ces devoirs ?

R. Il ne le faut pas, puisque sa mauvaise vie ne lui ôte pas le caractère sacerdotal, ni la dignité pastorale, et qu’elle n’amoindrit point le mérite de notre soumission[[1442]](#footnote-1443).

On rend honneur aux officiers du prince, quoiqu’ils soient des impies. On exécute les ordonnances du médecin, quoiqu’il soit accablé de maux lui-même.

D. Par quels motifs les fidèles peuvent-ils s’exciter à honorer leur pasteur et à lui obéir ? {112}

Ces motifs se prennent de la part de Jésus-Christ, de la part du pasteur, de la part des fidèles même.

1° De la part de Jésus-Christ, dont le pasteur tient la place, dont il est le coadjuteur, et dont il représente la personne ; de sorte que le mépriser, ce n’est pas tant mépriser un homme que Dieu même, qui lui a fait part de son autorité[[1443]](#footnote-1444). Aussi les rois eux-mêmes ne croient-ils pas déshonorer leur sceptre et leur couronne en honorant les vicaires de Jésus-Christ, et en leur donnant des marques particulières d’une soumission vraiment royale et chrétienne. Parmi les païens mêmes, les empereurs se faisaient un honneur de se soumettre à leurs prêtres[[1444]](#footnote-1445).

2° De la part du pasteur, qui mérite sans doute le respect et l’obéissance de ses paroissiens, par les services qu’il leur rend, par l’engagement où il est de rendre compte à Dieu de leur âme, et par le risque qu’il court d’être damné pour eux, engagement et risque qu’il n’est pas en leur pouvoir de reconnaître suffisamment, quelque honneur qu’ils lui rendent, quelque soumission qu’ils aient pour lui[[1445]](#footnote-1446).

3° De la part des fidèles eux-mêmes. Car si, selon saint Paul, celui qui s’oppose aux puissances séculières résiste à l’ordre de Dieu ; si ceux qui y résistent s’attirent la condamnation (Rom., XIII), que deviendront ceux qui foulent aux pieds l’autorité de leurs pasteurs, qu’un Père appelle les vicaires de l’amour de Jésus-Christ[[1446]](#footnote-1447) ? C’est là la source de toutes sortes de maux[[1447]](#footnote-1448). {113}

#### FRUITS.

Ô mon divin Sauveur, j’ai bien du regret de mon peu de respect et de soumission pour mon pasteur, reconnaissant que c’est vous-même que j’ai méprisé en sa personne.

Je ne manquerai plus, avec votre grâce, à ces justes devoirs. Je prendrai, au contraire, son parti contre ceux qui parleront mal de lui, ou qui décrieront sa juste conduite.

#### EXEMPLES.

Jésus-Christ, après avoir guéri un lépreux, lui ordonna de s’aller présenter au prêtre. (Matth., VIII.) Dathan et Abiron engloutis avec leurs familles pour avoir murmuré contre Moïse et Aaron. (Num., XVI.) Cependant, si nous en croyons saint Jean Chrysostome, ceux qui outragent les prêtres de la nouvelle loi, sont et plus coupables, et dignes d’un plus rude châtiment. Saul rejeté de Dieu pour n’avoir pas obéi à Samuel. (I. Reg., XV.)

Le grand Constantin, assistant au premier concile de Nicée, déchira quelques écrits qu’on lui présentait contre des évêques. « Les prélats, dit-il, sont comme des dieux, il n’est pas permis de les juger. » Ce pieux empereur avait aussi coutume de dire que, s’il eut vu commettre une action impure à un prêtre, il l’eût couvert de son manteau impérial, pour ôter à tout le monde la connaissance de ce crime. (Theodoret., t. I, c. II.)

Saint Antoine, cette lumière brillante de son siècle, s’agenouillait devant les prêtres qu’il rencontrait et leur demandait leur bénédiction. Saint François disait que s’il en eût rencontré un avec un ange, il eût baisé la main du prêtre avant que de rendre ses respects à l’ange. Sainte Catherine de Sienne baisait quelquefois la trace de leurs pieds. {114}

L’empereur Maximien ayant un jour convié saint Martin à sa table, lui fit présenter la coupe avant tout autre, dans la pensée et même avec le désir de la recevoir ensuite de sa main ; mais le saint la donna à son aumônier, jugeant qu’il était le plus digne de boire après lui, et que c’eût été faire tort à son caractère sacerdotal, que de lui préférer ce prince. Cette action plut merveilleusement à l’empereur, et elle fut admirée de toute la cour.

### HUITIÈME DOCTRINE

Des devoirs des magistrats envers le peuple

D. Quels sont les devoirs des magistrats envers leurs subordonnés ?

R. Ils doivent les détourner des désordres publics et scandaleux, les maintenir en paix et en sécurité, leur rendre justice, régler la police, observer à leur égard la justice distributive, préférer le bien public au bien particulier, chacun selon les obligations particulières de sa charge.

Ce sont autant d’obligations graves, et dont voici les principaux fondements : 1° les magistrats et les supérieurs dans l’ordre civil et politique sont à peu près pour les sociétés ce qu’est Dieu pour le monde, l’âme pour le corps ; 2° la fin principale pour laquelle ils ont été établis est le bien commun ; 3° les honneurs et le plus souvent les émoluments affectés à leur charge sont {comme des rétributions des bons offices qu’ils rendent à la Communauté[[1448]](#footnote-1449).} {115}

D. Quels sont les principaux désordres publics dont ils doivent détourner le peuple ?

R. Ce sont {le blasphème[[1449]](#footnote-1450)} et la profanation des fêtes.

{Comme selon le Prophète, Dieu tient en sa main toutes les extrémités de la terre, il n’est pas de meilleur moyen pour rendre un lieu florissant que d’y faire fleurie son culte : C’est donc à quoi les Supérieurs politiques chargés du bien public doivent travailler efficacement, soit en soutenant les intérêts de la Religion, soit en appuyant de leur crédit les Ordonnances de l’Évêque : et le zèle du Curé, soit en exécutant les ordres du Prince là dessus, comme est l’Arrêts de l’an 1666, dont voici la teneur. Sa Majesté conformément à l’Ordonnance d’Orléans article 23 et à celle de Blois article 18. Fait inhibitions et défenses à toutes personnes de quelque qualité qu’elles soient de tenir aucunes foires et marchés et de faire danses publiques esdits jours de Dimanche et de Fêtes annuelles et solennelles ; et à l’égard des cabaretiers et taverniers ordonne, que l’article 25. de l’Ordonnance d’Orléans cite ci-dessus, et le vingt-huitième de celle de Blois seront exécutés… avec défense aussi à toute sorte de personnes de charrier ou faire charrier ez jours de Dimanches et Fêtes. Enjoint sa Majesté à tous les Juges, Procureurs, aux Consuls et autres Officiers de justice d’y tenir la main, avec défense aux Seigneurs des lieux d’y contrevenir.}

[Bion : La plupart des supérieurs de l’ordre civil et politique seront surpris sans doute si nous les avertissons qu’ils sont obligés en conscience, et d’une manière grave, de promouvoir, autant qu’il est en eux, les intérêts de Dieu. Et cependant qu’ils ne se fassent point illusion, c’est là le premier de leurs devoirs. Pourquoi, en effet, Dieu les a-t-il élevés au-dessus des autres ? Est-ce pour rendre hommage à leur mérite personnel, ou leur créer des difficultés particulières pour l’acquisition des vertus chrétiennes ? Il faut sortir de ces idées terrestres, de ces vaines complaisances d’un amour-propre mesquin. Tout magistrat doit se considérer comme tenant la place de Dieu, et comme chargé des intérêts des hommes, dans l’ordre civil et politique. Il est appelé, non pas à un honneur, mais à une charge et à des devoirs. Or, à titre de représentant de Dieu, il doit avoir en vue ses intérêts, puisque, après tout, la gloire de Dieu est le bien des sociétés, comme c’est la fin essentielle et nécessaire de toute institution et de tout individu. Chargé qu’il est, en second lieu, des intérêts des hommes, il doit avoir assez de sens pratique pour savoir que l’irréligion est le plus grand malheur des sociétés, quand elle en devient comme le caractère extérieur et public. L’histoire des temps anciens et des temps modernes nous apprend qu’elle appelle toujours des catastrophes terribles, et alors même qu’on se flatterait d’échapper à ces catastrophes, qu’on croirait le bras de Dieu raccourci, il est évident que l’irréligion, le scandale a toujours pour conséquence prochaine, immédiate, la corruption des mœurs, l’affaiblissement, la dégradation du sens moral. Les lois de la pudeur et de la probité sont bientôt méprisées ouvertement. {116} Une fois là, il faut s’attendre pour la société à un étrange malaise. Or que penser de l’insouciance d’un magistrat qui, tout entier à des questions de police ou de bien-être matériel, demeurerait indifférent à des intérêts plus graves, qu’il dépend de lui de faire respecter, assez irréfléchi pour ne point user de son influence, ou de son action directe, quand elle est possible, pour arrêter ces désordres ?]

D. Que doivent faire les supérieurs politiques et civils pour maintenir le peuple en sûreté et en paix.

R. Ils doivent : 1° travailler à empêcher les vols, les meurtres et autres désordres semblables ; 2° en punir les auteurs sans épargner leur peine, ni se laisser corrompre par argent ou par sollicitation, et sans faire acception de personnes.

{François premier dans l’article vingt-cinquième de ses Ordonnances défend à toute sorte d’Officiers de mettre à composition aucun accusé de crime, à peine de privation de leurs offices.}

D. Que doivent-ils faire pour rendre justice à chacun ?

R. {Les Seigneurs doivent choisir des Officiers intelligent et d’une probité reconnue,} les juges [qui sont chargés spécialement de rendre la justice] doivent s’instruire avec soin du fait et du droit, et juger ensuite avec une grande équité.

{Les injustices qui se commettent la dessus engagent à la restitution ; elles y engagent non seulement les juges qui en sont les auteurs, mais aussi les seigneurs justiciers qui pouvant y remédier les tolèrent[[1450]](#footnote-1451).}

{D. Que doivent-ils faire pour régler la police ?

{R Ils doivent veiller sur le prix des vivres et des denrées, faire de temps en temps l’épreuve des poids des mesures et la visite du pain.

{C’est à quoi ils sont obligés et par le devoir de leur charge et par les ordonnances de nos rois. Que de trois en trois mais, ou de six en six lesdits officiers s’assembleront, pour donner taux aux vivres, denrées et hôteliers sous reine de privation de leurs offices. Louis XII à Rouen 1508.

{D. Qu’entendez-vous par garder la justice distributive ?

{R. J’entends que ceux qui distribuent les grâces ou les subsides doivent en faire part à un chacun à proportion de la part qu’il a dans la cause de cette distribution.

{C’est à quoi manquent ceux qui, dans la cotisation des tailles, et dans les logements des gens de guerre favorisent les uns au préjudice des autres. Sur quoi Henri quatre fit ce règlement l’année 1600 dans l’article dixième de ses ordonnances. Ordonnons que les Assesseurs des tailles ne se pourront cotiser, ni leurs parents et alliés en l’année de leurs charges, à moins qu’ils étaient l’année précédente, ou sur le pied de leur cotte.}

{D. Dans quelles occasions doivent-ils préférer le bien public au particulier.

{R. C’est principalement dans les élections des nouveaux consuls et des autres officiers publics, dans les délibérations, dans les voyages, dans les taxes des travaux qui se sont pour la communauté, ou des services qu’on lui rend, et quand il s’agit d’ouïr les comptes de ceux qui en ont manié l’argent, ou administré les émoluments.

{Pour ne blesser point sa conscience dans ces rencontres, il est nécessaire de n’avoir aucun égard, ni aux sollicitations, ni à la proximité du sang, ni à l’amitié, ni au propre intérêt, mais seulement au bien public. C’est néanmoins à quoi plusieurs manquent sans même en faire aucun scrupule ; ou sur cette fausse persuasion qu’ils peuvent en user dans ces choses comme il leur plait ; ou sous ce maudit prétexté, qu’ils ne font tort par leurs souplesses ou complaisances qu’au commun, comme s’il ne retombait pas sur les particuliers ? Et parce que ce désordre est ordinaire dans les paroisses, il est de la dernière nécessité que les prédicateurs et les missionnaires en parlent en chaire, que les confesseurs interrogent là-dessus dans le tribunal.}

[D. Dans quelles circonstances doivent-ils préférer le bien public au bien particulier ?

[R. En toute circonstance, mais principalement quand il s’agit de l’élection ou du choix des officiers et des agents inférieurs ; dans les délibérations pour des objets d’utilité publique, comme pour les routes, les édifices, les expropriations ; dans la taxe des travaux qui se font pour la communauté, ou des services qui lui sont rendus, dans l’examen des comptes, etc. {117}

[Pour ne point engager sa conscience, il est nécessaire de n’avoir égard ni aux sollicitations, ni à la famille, ni à l’amitié, ni à l’intérêt, mais de ne tenir compte que du bien public. Or il n’est peut-être pas de devoir dont on fasse aussi peu de cas que de celui-ci. On s’autorise de mille prétextes. Aussi est-il à désirer qu’on interroge les pénitents au saint tribunal sur ces questions délicates, et qu’elles soient de temps à autre soulevées en chaire, sinon par le curé lui-même de la paroisse, car cette démarche pourrait avoir ses inconvénients ; du moins par des prédicateurs étrangers, à l’occasion d’une mission ou d’une retraite.]

D. Quelles sont les qualités nécessaires aux magistrats pour remplir dignement leurs charges ?

R. Ce sont : le zèle de la justice ; la science nécessaire pour l’exercer ; l’amour de la patrie et la connaissance des moyens propres à en soutenir les intérêts ; la prudence requise pour faire un juste discernement de ces moyens ; la vigueur d’esprit, la force du corps et une autorité suffisante pour les mettre en œuvre et pour s’opposer aux entreprises des ennemis du bien public.

Ces qualités sont tellement nécessaires, qu’on ne devrait, selon Platon, élever aux charges que les hommes les plus sages et les plus vertueux, et non les plus nobles et les plus qualifiés : pour les bien remplir, dit ce grand philosophe, il ne faut être ni trop riche, parce que l’abondance des richesses enfante la négligence ; ni trop pauvre, parce que la pauvreté donne occasion aux injustices. Philon le Juif disait aussi qu’une personne publique devrait écrire de sa main les lois qui concernent sa charge pour se les rendre familières ; Pythagore, qu’il est aussi dangereux de remettre la magistrature entre les mains d’un méchant homme, que de donner une épée à un fou quand il est dans sa fureur. Les plus sages d’entre les Perses affirmaient que celui-là est indigne de gouverner, qui ne surpasse pas les autres en vertu. {118}

D. Dans quelle vue les magistrats doivent-ils exercer leurs charges ?

R. Ce ne doit pas être pour s’acquérir de l’honneur, des amis ou de la fortune ; mais pour plaire à Dieu et pour mériter la couronne de gloire.

Comme la vue d’un intérêt temporel, quel qu’il soit, asservit un magistrat aux personnes qui peuvent favoriser sa passion, elle lui ôte aussi cette liberté et cette indépendance dont il a tant besoin pour soutenir sa charge avec éclat. Cette vue est trop basse pour un emploi aussi glorieux que celui de conduire un peuple, charge qu’on peut appeler un rayon et une expression de cette providence adorable qui préside au gouvernement de tout l’univers. Ainsi il est du devoir et de la sagesse d’un magistrat de s’élever dans l’administration de sa charge au-dessus de tout ce qu’il y a de temporel ; de n’y envisager que ce Seigneur absolu de toutes choses, dont il a l’honneur d’être le ministre, et qui a préparé à ses travaux une couronne après laquelle il ne lui restera rien à désirer ; puisque celui-là même veut être sa récompense[[1451]](#footnote-1452), dans la possession de qui il trouvera le comble de tous les biens[[1452]](#footnote-1453).

D. Par quels motifs les magistrats peuvent-ils s’exciter à remplir fidèlement leurs devoirs ?

R. Ils peuvent s’y exciter en considérant qu’ils sont les lieutenants de Dieu, la règle et la loi vivante des hommes, les chefs de la ville ou de la communauté, les pères, les tuteurs et les protecteurs du peuple.

La qualité de lieutenants de Dieu, qui se sert d’eux pour gouverner des personnes faites à son image, les engage à se proposer, à son imitation, dans tous leurs travaux le bien commun et non leur avantage particulier. {119} La qualité de règle et de loi vivante des hommes les oblige à les édifier par une vie exemplaire[[1453]](#footnote-1454) ; la qualité de chefs de la ville, à en soutenir les intérêts avec ardeur ; celles de pères, de tuteurs et de protecteurs du peuple, à en maintenir les droits, et à défendre les pauvres contre l’oppression des riches.

S’ils ne font pas ce à quoi leur charge les oblige pour empêcher les désordres publics, ils se rendent coupables, et ils contractent l’obligation de les réparer à leurs dépens, puisqu’ils sont censés en être la cause. C’est pour cela que nul ne doit accepter cette sorte d’emplois, s’il ne se sent assez fort pour s’opposer au mal[[1454]](#footnote-1455).

#### FRUITS.

Mon Dieu, reconnaissant le poids immense et l’extrême danger des charges publiques, je ne les briguerai jamais ; et si votre providence m’y engage, j’apporterai grand soin à m’en bien acquitter uniquement par amour pour vous.

Je vous supplie de donner à ceux qui sont élevés en dignité la lumière, le zèle et la force qui leur sont nécessaires, pour y procurer votre gloire, leur salut, et le bien du peuple.

#### EXEMPLES.

Le roi Josaphat recommande à ses officiers de ne pas maltraiter le peuple. (II. Paralip., XIX.) Le roi de Ninive, tout idolâtre qu’il est, ordonne à ses sujets de faire pénitence. (Jon., III.) {120}

Saint Elzéar allant, après la mort de son père, se mettre en possession du comté d’Adrian en Italie, fut très mal reçu de ses vassaux, qui persistèrent pendant trois ans dans le refus opiniâtre de le reconnaître pour leur seigneur. Le saint néanmoins n’usa jamais d’aucune violence contre ces rebelles ; il refusa l’offre que lui fit le prince de Tarente son cousin de châtier leur insolence, et il adoucit de telle sorte leur esprit farouche par sa patience et par ses bienfaits, qu’ils se soumirent à sa domination, l’honorèrent comme leur seigneur, et l’aimèrent comme un père.

Un homme de qualité ayant été condamné à mort du vivant de Paul IV, le saint pape Pie V, qui en fut averti, rejeta constamment l’offre de dix mille écus qui lui fut faite pour laisser la vie à cet homme, ou au moins changer la peine de mort en une autre moins rigoureuse ; Pie V tint à ce que l’arrêt fût exécuté dans toute sa rigueur, disant que si l’on pouvait satisfaire pour un crime par de l’argent, les lois pénales ne subsisteraient plus que pour les pauvres.

### NEUVIÈME DOCTRINE

Des devoirs du peuple envers les supérieurs politiques

D. Quel est le premier devoir du peuple envers les supérieurs politiques ?

R. C’est le respect[[1455]](#footnote-1456). {121}

Ce devoir est établi sur l’excellence de leur dignité et de leur pouvoir. Pour y satisfaire, il ne faut ni les juger, ni mal parler d’eux, ni leur témoigner du mépris ; mais les craindre et les honorer par une manière respectueuse d’agir et de leur parler[[1456]](#footnote-1457).

D. Quel est le deuxième ?

R. C’est l’obéissance dans les choses qui sont du ressort de leur charge, et pour lesquelles ils leur sont soumis[[1457]](#footnote-1458).

C’est un ordre établi de la nature qu’il y ait dépendance des inférieurs vis-à-vis leurs supérieurs ; saint Thomas enseigne que, les lois des princes dérivant ordinairement de la loi éternelle, parce que c’est Dieu qui leur donne le pouvoir de les faire[[1458]](#footnote-1459), il y a, quand elles sont justes, obligation sous peine de péché de les observer. (1. 2. q. 96. a. 4.)

D. Quel est le troisième des devoirs qu’il faut rendre aux supérieurs politiques ?

R. {C’est de leur payer leurs droits justes et bien établis[[1459]](#footnote-1460).}

Dieu l’ordonne par saint Paul[[1460]](#footnote-1461), et cela est dû aux services qu’ils rendent au public.

D. Quel est le quatrième ?

R. C’est de prier pour eux.

Saint Paul nous y exhorte[[1461]](#footnote-1462). Le zèle du bien public tant spirituel que temporel le demande, {du bien public, dis je, à l’établissement et à l’accroissement duquel la probité du prince et des magistrats contribue extrêmement[[1462]](#footnote-1463).}

D. Dans quel esprit faut-il accomplir ces devoirs ? {122}

R. Ce ne doit pas être dans un esprit de crainte, mais dans un esprit d’amour.

Saint Grégoire le dit en termes formels de l’obéissance[[1463]](#footnote-1464), et ce qu’il dit doit s’étendre aux autres devoirs. Il est donc important, en les accomplissant, d’envisager principalement le Très-Haut, l’honorant en la personne de ses ministres, et n’ayant d’autre vue que de lui plaire, dans tous les devoirs que nous leur rendons.

D. Par quels motifs peut-on s’exciter à les bien remplir ?

R. [En voici les principaux :] résister aux puissances c’est résister à Dieu, comme il a été dit ci-dessus ; s’y assujettir pour ne point lui déplaire, c’est s’élever à un état très glorieux.

Comme la gloire des supérieurs consiste à bien commander, ainsi la gloire des inférieurs consiste à bien obéir. Quelque grand que soit un homme élevé aux charges publiques, celui qui craint le Seigneur l’est infiniment davantage[[1464]](#footnote-1465).

#### FRUITS.

Puisque toute autorité vient de vous, ô mon Dieu, je désire me soumettre pour l’amour de vous aux personnes établies en dignité.

Faites-leur, je vous prie, la grâce de vous bien servir et de nous bien gouverner.

#### EXEMPLES.

Jésus-Christ ordonne aux Juifs de rendre à César ce qui est dû à César. (Matth., XXII.) {123} Il fait un miracle, afin que saint Pierre ait de quoi payer le tribut pour eux deux, lui ordonnant d’aller à la pêche, d’ouvrir la bouche du premier poisson qu’il prendrait, et de donner en paiement à ceux qui levaient cet impôt une pièce d’argent qu’il y trouverait. (Matth., XVII.)

### DIXIÈME DOCTRINE

Des devoirs des maîtres et des maîtresses d’école envers leurs élèves

D. Quel est le premier devoir des maîtres d’école envers leurs écoliers ?

R. C’est de leur enseigner les lettres.

Ils doivent pour cet effet se rendre à l’école aux heures réglées, s’appliquer avec foi à faire la leçon à leurs écoliers, ne pas souffrir qu’ils perdent leur temps, n’en retarder aucun pour le retenir plus longtemps, ou pour faire passer les autres avant lui, n’en point recevoir plus qu’ils n’en peuvent bien instruire. S’ils manquent notablement à quelqu’un de ces devoirs, ils n’ont pas le droit de recevoir leur rétribution tout entière.

D. Quel est le deuxième ?

R. C’est de leur apprendre les éléments de la foi, les prières communes, les commandements de Dieu et de l’Église, et la manière de se confesser[[1465]](#footnote-1466).

Il faut pour cet effet qu’ils leur fassent le catéchisme deux fois la semaine. {124}

D. Quel est le troisième ?

R. C’est de les éloigner des fautes communes aux enfants.

Par exemple le mensonge, les jurements, les petits larcins, l’habitude de se baigner à la vue du monde, de se battre ou de se quereller, les jeux indécents, la familiarité avec les enfants d’un autre sexe ; ce qui est si dangereux, qu’un concile a même ordonné de séparer dans les écoles les petites filles d’avec les garçons[[1466]](#footnote-1467). Il serait encore mieux d’avoir une maîtresse pour les filles.

D. Quel est le quatrième ?

R. C’est de les appliquer aux exercices de piété propres aux enfants.

Par exemple, faire la prière à genoux, au commencement et à la fin de la classe ; entendre la messe avec dévotion tous les jours, s’il est possible, et assister les fêtes et les dimanches à la messe de sa paroisse, au catéchisme et aux vêpres (il est bon de les y conduire tous ensemble) ; se tenir à l’église avec respect[[1467]](#footnote-1468) ; marcher aux processions deux à deux devant la croix ; se confesser une fois le mois, ou au moins aux fêtes principales, au même confesseur, en leur laissant néanmoins la liberté d’aller à un autre.

D. Quel est le cinquième de ces devoirs ?

R. C’est de leur inspirer les vertus chrétiennes.

Les vertus les plus nécessaires aux enfants se réduisent à craindre et aimer Dieu, à honorer leur père et leur mère, à respecter les personnes âgées, à s’aimer et se supporter les uns les autres, enfin à être chastes, sobres, humbles, surtout pudiques et modestes dans leurs paroles, dans leurs regards et dans leur maintien. {125} Ce sont là les ornements qui vont le mieux à la jeunesse, c’est là sa plus riche couronne[[1468]](#footnote-1469).

D. Quel est le sixième ?

R. C’est une correction discrète.

Un précepteur, il est vrai, doit donner à ses disciples une liberté convenable, pour ne point les abattre par une trop grande contrainte, comme on étouffe les plantes en les serrant trop. Néanmoins, comme la plupart des enfants sont enclins à une foule de défauts, il est du devoir d’un maître d’arrêter ces penchants par le frein d’une sage et discrète correction[[1469]](#footnote-1470). Il faut qu’il châtie chacun selon sa faute, usant néanmoins d’une plus grande rigueur envers les enfants indociles qu’envers ceux qui sont timides ; il doit faire un tel mélange de douceur et de sévérité, que d’une part il ne les effarouche pas, et que de l’autre il les maintienne dans la vertu. « Rien de plus honteux, dit saint Jérôme, à un précepteur, que de s’abandonner aux emportements, de vomir des outrages, de frapper et vociférer avec un visage hideux, un air furibond, les lèvres tremblantes, le front ridé[[1470]](#footnote-1471). » Rien de plus glorieux que de se faire aimer et craindre tout ensemble, ou, pour mieux dire, de se faire plus aimer que de se faire craindre[[1471]](#footnote-1472).

D. Quel est le septième devoir d’un maître d’école ?

R. C’est le bon exemple. {126}

Ce bon exemple est si nécessaire aux instituteurs, que, selon le conseil d’un ancien, ceux que l’on choisit doivent être tels, qu’on les estime plus en les voyant qu’en les entendant[[1472]](#footnote-1473). Tout homme qui se consacre à l’éducation doit avant tout abhorrer la débauche, le blasphème, les malédictions, le jeu, les danses, en un mot, toute action capable de corrompre l’esprit des enfants, et qui soit pour cet âge tendre un venin d’iniquité et une semence du vice[[1473]](#footnote-1474). Il faut en outre qu’il se signale par sa piété, sa modestie, et par les autres pratiques propres à inspirer la vertu à ses élèves[[1474]](#footnote-1475).

D. Dans quel esprit les instituteurs doivent-ils remplir ces devoirs ?

R. Ils ne doivent pas les remplir par un esprit de vanité ni d’intérêt, mais par un esprit de charité.

C’est là l’esprit du christianisme, et c’est cet esprit seul qui mérite une récompense éternelle.

D. Par quels motifs peuvent-ils s’y exciter ?

R. C’est en se représentant qu’ils tiennent la place des parents, qui ont confié à leur conduite ce qu’ils ont de plus cher ; qu’ils sont payés pour cela ; que le bonheur de l’Église, de l’État, des villes, des familles, dépend de la bonne éducation de la jeunesse.

Cette éducation forme de bons chrétiens ; elle donne de bons sujets à l’État, de bons magistrats aux villes et de bons chefs aux familles. {127}

D. Quels moyens doivent-ils prendre pour s’en bien acquitter ?

R. Ce sont d’avoir l’agrément de l’Évêque[[1475]](#footnote-1476), d’observer exactement les règlements d’école qui leur sont prescrits ; de regarder par les yeux de la foi Jésus-Christ dans leurs disciples.

Ils reconnaîtront par cette vue que ce sont de petits vases pleins du trésor de la grâce, d’un trésor que Dieu a commis à leur garde, et sur lesquels ils doivent veiller avec d’autant plus de soin, que les enfants n’ont ni lumières pour en connaître la valeur, ni prudence pour le conserver, ni force pour résister aux puissantes attaques du monde, du démon et de la chair, qui s’unissent de concert pour leur enlever ce don céleste, qui est d’un prix inestimable. Ce qui a été dit des instituteurs peut, à peu près, s’appliquer aux institutrices.

#### FRUITS.

Mon Dieu, je suis très marri du peu de soin que j’ai pris des enfants dont je me trouve chargé.

Je désire, avec votre grâce, de m’en acquitter mieux à l’avenir.

#### EXEMPLES.

Saint Basile passant à Antioche fit connaître au philosophe Libatius quels sentiments il devait inspirer à ses disciples, par ces admirables préceptes qu’il leur donna en sa présence, à sa prière : qu’ils fussent graves dans leur marche, modestes dans leur conversation, sobres à la table ; qu’ils parlassent peu, écoutassent beaucoup, et fussent fort circonspects en ce qu’ils diraient ; qu’ils eussent du respect pour leurs supérieurs, de la condescendance pour leurs égaux, de la douceur pour leurs inférieurs ; {128} qu’ils ne fussent ni effrontés, ni lascifs, mais purs de corps et d’âme ; qu’ils méprisassent la gloire mondaine, et n’aspirassent jamais à aucun emploi, à moins qu’ils ne s’en connussent capables.

Diogène, ancien philosophe, voyant commettre je ne sais quelle faute à un enfant, frappa son précepteur, en lui disant : « Est-ce de la sorte que vous élevez cet enfant ? »

### ONZIÈME DOCTRINE

Des devoirs des écoliers et des écolières envers leurs maîtres et leurs maîtresses

D. Quel est le premier devoir des écoliers envers leurs maîtres ?

R. C’est la docilité.

Cette docilité consiste à adhérer aveuglément à leurs bons enseignements[[1476]](#footnote-1477), et à les pratiquer avec fidélité.

D. Quel est le deuxième ?

R. C’est le respect.

Il est du devoir des enfants d’avoir de l’estime et de la vénération pour les personnes plus avancées en âge[[1477]](#footnote-1478), mais particulièrement pour le précepteur, qui leur tient lieu de père.

D. Quel est le troisième ?

R. C’est la soumission. {129}

Cette soumission demande qu’ils gardent exactement leurs règlements, et qu’ils reçoivent leurs châtiments et leurs avertissements comme des bienfaits, sans jamais s’emporter ni murmurer contre eux, sans jamais les menacer, même par geste, sans jamais leur parler avec arrogance[[1478]](#footnote-1479).

D. Quel est le quatrième de ces devoirs ?

R. C’est la reconnaissance.

Quelques bons offices qu’un disciple rende à son maître, il n’est pas en son pouvoir de reconnaître entièrement les faveurs dont il lui est redevable[[1479]](#footnote-1480). Il est donc de son devoir de lui faire tout le bien qui dépend de lui, pour satisfaire à cette obligation le moins mal qu’il pourra.

D. Quel est le cinquième ?

R. C’est une grande ardeur à profiter de leurs instructions.

La paresse des écoliers rend inutiles les travaux des précepteurs ; elle les engage eux-mêmes à un fâcheux repentir, pour lequel il n’y aura plus de remède. Ils doivent donc la secouer, se rendant assidus à la classe, y apportant une grande attention, apprenant leur leçon avec soin, et rappelant de temps en temps dans leur mémoire ce qu’ils ont appris, pour l’y mieux inculquer.

D. Les écoliers qui aspirent aux hautes sciences, doivent-ils se contenter de s’appliquer avec ardeur à l’étude des lettres.

R. Non, mais ils doivent y ajouter l’étude de la vertu. {130}

Cette obligation est commune à tous les écoliers, mais elle pèse particulièrement sur ceux-ci ; car la science sans vertu est une chose très vaine[[1480]](#footnote-1481), une source d’orgueil[[1481]](#footnote-1482), et le sujet d’un plus rude châtiment[[1482]](#footnote-1483).

D. Quelle fin doivent-ils se proposer dans leurs études ?

R. Ils doivent s’y proposer la gloire de Dieu, leur propre salut, le bien des âmes, ou le service du public.

Étudier pour savoir, c’est, selon saint Bernard (Serm. VIII. in Cant.), une vaine curiosité ; étudier pour gagner, c’est un trafic honteux ; étudier pour être utile aux autres, c’est une charité digne de louange ; étudier pour se rendre meilleur soi-même, c’est sagesse ; étudier pour s’acquérir de la réputation, c’est vanité. Nous pouvons ajouter, c’est une extrême folie, puisque c’est s’engager à un long et rude travail[[1483]](#footnote-1484), pour aspirer un peu de vent, qui peut-être nous sera refusé, ou dont l’envie d’un esprit mal tourné arrêtera le souffle ; c’est s’attirer l’indignation de Dieu, qui se plait à détruire la vaine sagesse, et à abolir la science mondaine[[1484]](#footnote-1485) ; qui dès le commencement du monde punit dans nos premiers parents le désir ambitieux de savoir par des blessures cruelles, blessures qui saignent encore au grand préjudice de tout le genre humain ; c’est oublier que Dieu a châtié, en les abandonnant avec justice aux passions les plus infâmes, l’orgueil de ces philosophes qui, au lieu d’employer leurs belles lumières à glorifier Dieu, en tirèrent sujet de s’élever eux-mêmes. (Rom., I.)

D. Comment un écolier peut-il s’animer à cette pure intention, et à la pratique des autres vertus chrétiennes ? {131}

R. C’est en considérant qu’une grande érudition soutenue d’une vie irréprochable et vraiment chrétienne rend un homme accompli, et l’élève à une gloire éminente aux yeux des hommes, aux yeux des anges, et aux yeux de Dieu même.

Briller seulement, dit saint Bernard, ce n’est rien ; échauffer seulement, c’est peu de chose ; briller et échauffer tout ensemble, c’est une perfection consommée[[1485]](#footnote-1486). En effet, comme la peinture qui n’aurait d’autre soutien qu’une toile d’araignée ne saurait conserver son lustre, ainsi la science qui n’a pas la vertu pour appui, perd bientôt son éclat : elle nous rend semblables aux idoles, qui ont des yeux sans voir, des pieds sans marcher, des mains sans agir[[1486]](#footnote-1487). La vertu qui n’a pas la science pour guide, est en danger de s’égarer ; ou si elle va droit, c’est sans pouvoir redresser les autres. L’alliance de la science avec la vertu est la source d’une vie immortelle, elle est la semence d’une éternelle félicité ; elle éclaire les aveugles, guérit les malades, et ressuscite même les morts par le ministère de la sainte parole.

D. Quels moyens faut-il prendre pour acquérir la science ?

R. Ce sont l’assiduité à l’étude, l’amour de la solitude, la prière, l’humilité, et la pureté du corps et du cœur. {132}

S’il est très difficile de se rendre habile dans un art mécanique sans un long et pénible exercice, on peut dire qu’il est impossible de se rendre célèbre dans la science, qui est le plus noble de tous les arts libéraux, sans une forte application à l’étude, application dont on est souvent et facilement détourné par la passion du divertissement et des compagnies. Mais c’est particulièrement de la grâce qu’il faut attendre ce don précieux[[1487]](#footnote-1488), et Dieu l’accorde à ceux qui l’en prient[[1488]](#footnote-1489), aux humbles[[1489]](#footnote-1490), à ceux qui sont purs de corps et d’esprit, car c’est ceux-là qu’il honore de son amitié[[1490]](#footnote-1491).

#### FRUITS.

Divin enfant Jésus, qui, croissant en âge, croissiez en sagesse aux yeux des hommes, faites, de grâce, que je m’avance en science et en vertu !

Je vous offre toutes mes études, et je désire y vaquer avec soin pour l’amour de vous. Donnez-y, s’il vous plaît, votre bénédiction.

#### EXEMPLES.

Saint Thomas étudiant à Cologne faisait toujours précéder l’étude par la prière ; il parlait fort peu. Pendant longtemps il cacha avec soin sa profonde érudition ; et un jour qu’il lisait, étant repris mal à propos sur la quantité d’un mot, il la changea d’abord, et allégua ensuite pour motif qu’il importait fort peu de faire une syllabe longue ou brève, mais qu’il était très important d’être obéissant et humble.

Saint Edmond étudiant à Paris avait souvent à la bouche cette sentence digne d’être gravée dans le cœur de tous les écoliers : « Si je voyais d’un côté l’enfer, de l’autre le péché, je me jetterais dans l’enfer plutôt que de commettre le péché. » Il abhorrait plus que la peste la comédie, la danse, la conversation des jeunes filles, et ne mangeait le dimanche qu’après avoir récité le Psautier. {133} La fréquentation des sacrements, l’assiduité aux offices et à l’étude faisaient ses délices. L’usage du cilice lui était dès lors ordinaire.

L’empereur Gratien voulant reconnaître le soin qu’avait pris Ausone de son éducation, l’honora en premier lieu de la charge éminente de préfet du prétoire, et l’éleva ensuite au consulat, en son absence, et sans qu’il l’en eût prié.

## TROISIÈME INSTRUCTION

Sur les six derniers commandements

### PREMIÈRE DOCTRINE

De l’amour du prochain

D. Sur quoi sont établis les six derniers commandements ?

R. Ils sont établis sur l’obligation que nous avons d’aimer le prochain comme nous-mêmes.

La charité nous donne deux pieds pour marcher sans danger dans la voie des divins commandements : le pied droit qui est l’amour de Dieu, par lequel nous accomplissons tous ceux de la première Table ; {134} le gauche, qui est l’amour du prochain, par lequel nous accomplissons ceux de la seconde[[1491]](#footnote-1492) ; de sorte que l’on a grand sujet de dire de cette reine des vertus qu’elle est un abrégé de l’Écriture, et la consommation des divins préceptes[[1492]](#footnote-1493) ; qu’elle est le trône de la perfection évangélique[[1493]](#footnote-1494), et l’étendard du Roi de gloire[[1494]](#footnote-1495) ; qu’elle est la livrée des soldats de ce divin capitaine[[1495]](#footnote-1496), et le caractère des disciples de ce Maître céleste[[1496]](#footnote-1497).

D. Pourquoi sommes-nous obligés d’aimer le prochain comme nous-mêmes ?

R. C’est que Dieu nous le commande en termes exprès, et dans l’ancienne loi, et dans la nouvelle. (Levit., XIX ; Matth., XXI.)

Aimer le prochain comme nous-mêmes, c’est, selon saint Thomas, lui désirer les mêmes biens que nous voudrions obtenir, et lui rendre les bons offices que nous serions bien aises de recevoir : or c’est à cela que chacun est obligé en vertu du précepte divin. Bien que l’amour de Dieu nous soit commandé le premier, comme étant le plus noble, l’amour du prochain doit-être mis cependant le premier en œuvre[[1497]](#footnote-1498), car il est la marque la plus sensible et la mesure la plus certaine de l’amour divin[[1498]](#footnote-1499) : haïr nos frères, et les persécuter, ce n’est pas seulement violer la loi de Dieu, c’est de plus attaquer Dieu même, dont l’homme est l’image ; {135} c’est le blesser dans la prunelle de son œil[[1499]](#footnote-1500) ; c’est dépecer Jésus-Christ, dont les chrétiens sont les membres[[1500]](#footnote-1501) ; c’est enfin lui percer le cœur : ce divin Chef de tous les fidèles ne forma aucune plainte contre les Juifs pour les outrages qu’ils lui firent en sa propre personne, quoiqu’ils fussent horribles ; mais il se plaignait de saint Paul pour la persécution dont il l’affligeait en la personne de ceux qui croyaient en lui : Saule, Saule, quid me perséqueris ?

D. N’y a-t-il pas d’autres raisons pour aimer le prochain ?

R. Oui, la nature, la grâce et la gloire nous imposent aussi cette obligation.

D. Comment la nature nous y oblige-t-elle ?

R. C’est par la ressemblance qu’elle a mise entre nous et le prochain.

La ressemblance, dit saint Thomas, qui se trouve entre deux personnes étant fondée sur l’unité de leur nature, demande que l’une regarde l’autre comme un autre elle-même ; et comme chacun s’aime soi-même, il n’est rien de plus naturel que d’aimer son semblable[[1501]](#footnote-1502). Cela se voit dans les animaux les plus sauvages, qui s’aiment les uns les autres[[1502]](#footnote-1503), dans les fourmis même, dont les plus fortes aident les faibles à porter leur fardeau.

D. Comment la grâce nous engage-t-elle à l’amour fraternel ? {136}

R. C’est par l’union très étroite dont elle nous lie avec les autres chrétiens.

Nous sommes tous frères par l’union que la nature met entre nous ; mais la grâce nous unit ensemble par des liens bien plus étroits ; puisque, selon saint Paul (Eph., IV), nous n’avons tous qu’un même corps, un même esprit, qui est un esprit d’amour, une même espérance, un même Seigneur, une foi, un baptême, un Dieu père de tous ; puisque nous sommes tous nourris du Seigneur même de toute union, sous des espèces dont les éléments nous invitent à la charité : car le pain est composé de plusieurs grains de blé joints ensemble, pour marquer combien nous devons être unis entre nous ; puisque, selon le dessein de Dieu, il faut que nous soyons un, comme son Père et lui sont un[[1503]](#footnote-1504) : par conséquent, si l’amour est fondé sur l’union, les chrétiens ne doivent être qu’un cœur est une âme, comme l’Écriture le dit des premiers fidèles[[1504]](#footnote-1505).

D. Comment la gloire nous oblige-t-elle à nous aimer les uns les autres ?

R. C’est que nous ne l’obtiendrons jamais sans cet amour mutuel.

L’Écriture appelle la Jérusalem céleste une cité[[1505]](#footnote-1506), pour marquer qu’un amour consommé établit parmi les bienheureux une espèce d’unité qui ne souffre point de cœurs divisés[[1506]](#footnote-1507). Ceux qui auraient aimé la dissension, pourraient bien se présenter à cette sainte Cité avec un désir ardent d’y être reçus ; {137} mais quelques actions éclatantes qu’ils aient faites, l’entrée leur en sera refusée ; ils seront forcés de rester dehors[[1507]](#footnote-1508), puisque la charité qui donne le prix à toutes nos bonnes œuvres, leur manque[[1508]](#footnote-1509). S’il est vrai que les vertus forment l’échelle par laquelle on monte à la vision béatifique : Ibunt de virtúte in virtútem : vidébitur Deus Deórum in Sion (Psal. LXXXIII.), il est vrai aussi que la charité enfante les vraies vertus[[1509]](#footnote-1510), qu’elle les anime, qu’elle est comme la moelle qui les nourrit et qui les fortifie[[1510]](#footnote-1511).

D. L’amour fraternel doit-il s’étendre à ses ennemis ?

R. Jésus-Christ nous commande expressément, non seulement de ne les point haïr, mais aussi de les aimer d’un amour sincère et véritable[[1511]](#footnote-1512).

Violer le précepte de la dilection des ennemis, c’est renoncer, 1° à la qualité d’enfant de Dieu, qui fait briller le soleil sur les pécheurs aussi bien que sur les justes[[1512]](#footnote-1513) ; 2° à celle de disciple de Jésus-Christ, qui, pouvant exterminer ses ennemis, voulut être immolé pour eux[[1513]](#footnote-1514), excusa leur déicide, et pria son père de leur pardonner ; 3° à la qualité d’héritier du paradis, puisque notre salut dépend et de la miséricorde de Dieu qu’il refuse aux vindicatifs[[1514]](#footnote-1515), et du pardon de nos crimes, qui leur est également refusé, puisque Dieu en prend une vengeance terrible, et les grave dans son souvenir sans jamais les en effacer[[1515]](#footnote-1516). {138}

Pour observer ce précepte en ce qui est de nécessité de salut, il est nécessaire, selon saint Thomas, d’aimer notre ennemi de cet amour général que nous devons avoir pour tous, de ne pas l’exclure de nos prières et de nos bienfaits communs, d’avoir une volonté sincère de le servir dans un besoin pressant. Pour l’accomplir en ce qui est de la perfection de la charité, il faut de plus l’aimer d’un amour spécial, priant pour lui en particulier, lui donnant des témoignages singuliers de cordialité, et s’étudiant à lui rendre de bons offices : ce qui est ne pas se laisser vaincre par le mal, mais vaincre le mal par le bien[[1516]](#footnote-1517).

D. Quelles qualités doit avoir l’amour du prochain pour être vraiment chrétien, et digne de la couronne de gloire ?

R. Il doit être pur dans son motif, juste dans sa règle, droit dans sa fin.

Il y a un amour impur que la chair enfante, un amour honnête que la raison dirige, un amour saint que la foi produit[[1517]](#footnote-1518). Or c’est ce dernier seulement qui mérite une récompense éternelle ; et il demande trois choses : 1° que nous aimions le prochain, parce que Dieu le commande, qu’il y a en lui quelque trait de bonté divine, qu’il est appelé à la même béatitude que nous ; et non pas à cause de sa seule parenté avec nous, de la sympathie qu’il y a entre son humeur et la nôtre, des complaisances qu’il a pour nous, et moins encore en vue de quelque intérêt temporel, car c’est là un poison mortel de la charité. 2° Que nous l’aimions sans jamais offenser Dieu pour lui complaire, à quelque haute dignité qu’il soit élevé[[1518]](#footnote-1519). {139} 3° Que nous l’aimions en faisant ce qui dépend de nous pour lui procurer le salut éternel[[1519]](#footnote-1520). C’est ce qui s’appelle avoir un amour pur dans son motif, juste dans sa règle, droit dans sa fin ; ou bien aimer pour Dieu, aimer selon Dieu, aimer pour conduire à Dieu.

D. Suffit-il d’aimer le prochain du fond du cœur ?

R. Cela ne suffit pas, mais il faut de plus lui témoigner cet amour par les œuvres, surtout par l’aumône, et par la correction fraternelle.

La grâce fait dans le corps mystique de l’Église ce que fait la nature dans le corps naturel. Elle en applique les membres à se servir les uns les autres par les pratiques extérieures de la charité[[1520]](#footnote-1521). Il faut par conséquent ajouter ces pratiques aux actes intérieurs, en assistant le prochain dans ses besoins, quand l’occasion s’en présente, sans jamais renvoyer à d’autres le secours qu’on peut lui donner, de même qu’on ne laisserait pas pour d’autres un trésor caché qu’on viendrait à trouver. Or toutes ces pratiques se réduisent aux œuvres de miséricorde, tant corporelles que spirituelles, et les principales sont l’aumône et la correction fraternelle.

D. Dans quel cas y a-t-il obligation de faire l’aumône sous peine de péché ?

R. Il y en a deux, dont l’un se rapporte à celui qui en a besoin, l’autre à celui qui la peut faire.

Saint Thomas marque ces deux cas (in 4. sent. dist. 45. q. 2. a. 1.) Il dit que le premier a lieu quand on voit une personne réduite à une nécessité très pressante ; {140} lorsque, par exemple, manquant de pain et des autres choses nécessaires à la vie, sans que personne se mette en peine de lui en donner, ni qu’elle en puisse trouver, elle court risque de périr de misère ; le second, quand on a des biens superflus, et dont on n’a pas besoin, ni pour s’entretenir avec sa famille, conformément à sa condition, ni pour se maintenir honnêtement dans son état. L’obligation de faire l’aumône sous peine de péché, dans le premier de ces deux cas, est fondée sur l’ordre de la charité, qui nous porte à souffrir quelque petite incommodité pour délivrer le prochain d’une grande misère ; elle est fondée dans le second sur le commandement exprès que fait le Sauveur de donner l’aumône de ce qu’on a de superflu[[1521]](#footnote-1522), commandement dont on ne peut pas se dispenser, sous le prétexte des nécessités extraordinaires qui pourraient arriver, mais qui n’arrivent pas ordinairement, parce que, comme dit saint Thomas, ce serait une sollicitude superflue pour l’avenir, que le Sauveur nous défend.

D. Quand y a-t-il obligation de faire la correction fraternelle sous peine de péché ?

R. Quand il y a lieu de croire qu’elle profitera, et que le lieu et le temps sont convenables.

C’est Jésus-Christ même qui nous commande de corriger le prochain : et si l’on blesse la charité en n’empêchant pas la vache d’un homme de tomber dans un précipice quand on peut le faire, qu’est-ce donc que ne pas empêcher, par une correction salutaire, son âme de se précipiter dans l’enfer ? La faute en ce cas va quelquefois jusqu’à nous rendre plus coupables que celui qui pèche[[1522]](#footnote-1523). {141} L’omission de cette correction devient, selon saint Thomas, un péché mortel, lorsque, jugeant qu’une remontrance charitable détournerait le prochain de quelque faute grave, nous négligeons de la faire par une crainte ou par une cupidité qui domine tellement dans notre esprit, que nous la préférons à la charité que nous sommes obligés d’avoir pour nos frères. Cette omission n’est qu’un péché véniel, lorsque le respect humain ou quelque considération mondaine nous rend lents à corriger quelqu’un de son péché ; en sorte néanmoins que si nous étions assurés de l’en pouvoir retirer par notre correction, nous l’en corrigerions, préférant dans le fond du cœur la charité à tout le reste. (2. 2. q. 23. a. 2.) Si nous omettons de corriger un pécheur pour éviter de le pousser à d’autres excès, ou pour attendre une occasion plus favorable, c’est prudence et charité. Enfin cette correction se doit faire avec humilité et beaucoup de prudence, avec des gémissements et des témoignages d’amitié, en un lieu et dans un temps qui soient convenables, et toujours après avoir prié Dieu pour celui qu’on veut corriger[[1523]](#footnote-1524).

#### FRUITS.

Mon Dieu, je reconnais à ma grande confusion que je n’ai jamais bien compris ce que c’est qu’aimer le prochain d’un amour véritable.

J’en suis très marri, et je me propose de l’aimer à l’avenir pour vous, selon vous, et pour le conduire à vous. {142}

#### EXEMPLES.

Bien que les pécheurs tirent occasion de la patience de Dieu pour lui faire de nouveaux et de plus grands outrages, Dieu les souffre[[1524]](#footnote-1525), il les invite à se convertir, il les reçoit dans son sein et les élève au trône.

Jésus-Christ, après s’être anéanti pour l’amour de l’homme, a tant fait de choses, tant souffert de peines pour le rendre heureux, que l’on dirait que l’homme est le dieu de Dieu[[1525]](#footnote-1526).

L’archange saint Raphaël ne dédaigna pas de se rendre le compagnon, et, pour ainsi dire, le serviteur du jeune Tobie dans un long voyage.

Abel ne perdit pas l’amour qu’il portait à son frère Caïn pour le coup mortel qu’il reçut de sa main sanguinaire : car saint Ambroise remarque que ce ne fut pas lui qui demanda à Dieu la vengeance de ce parricide, mais son sang, dont la voix ne sortit même pas de son corps, mais de la terre, qui condamna celui à qui Abel pardonnait[[1526]](#footnote-1527).

Le patriarche Joseph feignit d’abord l’irritation contre ses frères, mais il ne put cacher longtemps la tendresse de l’amour qu’il avait pour eux ; la violence de cet amour le força de changer bientôt cette colère déguisée en larmes véritables, et ses menaces simulées en doux embrassements. Cet homme divin fit ensuite préparer un festin magnifique pour ceux qui l’avaient voulu égorger, il fit donner deux robes à chacun de ceux qui lui avaient ôté la sienne, il délivra de la faim ceux qui l’y avaient exposé, il combla de biens ceux qui l’avaient livré aux misères d’un fâcheux esclavage. (Genes., XLII.)

Pendant que les Juifs lançaient une grêle de pierres sur le corps de saint Étienne, ce généreux martyr offrait à Dieu pour eux une ardente prière, et, afin de la rendre plus efficace, il haussa se voix et se mit à genoux : {143} (Act., III.) Bonus miles si cecíderit, étiam de genu pugnat. (Senec.)

Le glorieux patriarche saint Dominique étudiant à Valence vendit ses livres pour secourir les pauvres, et, comme il ne lui restait plus rien, il s’offrit lui-même à la sœur d’un esclave pour être livré aux Maures en échange. Après ses études, il se consacra entièrement aux fonctions apostoliques, et essuya de très longs et très rudes travaux dans la conquête des âmes. Il jeûna un carême entier au pain et à l’eau pour la conversion des hérétiques du lieu où il prêchait, et spécialement pour celle de deux demoiselles qui avaient eu la charité de le loger. Il prenait chaque nuit une discipline avec une chaîne de fer pour les pécheurs, et une autre pour les âmes du purgatoire.

Sainte Catherine de Sienne, digne fille d’un tel père, donna un jour par une merveilleuse effusion de charité à un pauvre, l’une des deux jupes qu’elle portait. La même charité l’avait engagée à servir une pauvre femme dont le sein était tout pourri par un cancer qui la rongeait et répandait une odeur infecte ; les répugnances de sa nature délicate, et l’ingratitude de cette femme qui lui disait mille outrages et s’en prit même à son honneur, ne servirent qu’à lui faire redoubler ses bons offices envers cette ingrate. Le pape Grégoire XI donna pouvoir à son confesseur et à deux autres religieux de l’ordre des Frères prêcheurs d’absoudre de toute sorte de cas ceux qui consulteraient cette vierge séraphique sur les affaires de leur conscience, tant elle avait de zèle et d’adresse pour gagner les âmes à Dieu. {144}

### SECONDE DOCTRINE

Ve commandement  
Des diverses espèces d’homicides

D. Qu’est-il défendu par le cinquième commandement ?

R. Il est défendu de nuire au prochain en sa personne, et surtout d’attenter à sa vie par le meurtre, ou même d’en former le désir.

Le meurtre est sans doute le péché le plus opposé à ce précepte ; car il détruit l’image de Dieu, il ravit à l’homme le plus grand de tous ses biens naturels, il expose le meurtrier à de cuisants remords, et l’oblige en conscience à réparer les maux qu’il cause aux parents de celui qu’il a tué. Frapper, meurtrir, couper un membre, et souhaiter du mal à quelqu’un par un motif de vengeance ou d’envie, sont aussi des péchés qui blessent le même commandement.

D. N’y a-t-il que les meurtriers qui tombent dans le péché d’homicide ?

R. Ceux et celles qui causent un avortement de propos délibéré s’en rendent aussi coupables.

Cela est incontestable quand le fruit est animé[[1527]](#footnote-1528). Si le fruit n’est pas animé, comme l’avortement ne lui ôte pas la vie[[1528]](#footnote-1529), il n’est pas non plus un véritable homicide : néanmoins toute femme qui, dans l’un ou dans l’autre de ces deux cas, se faisait avorter, était anciennement condamnée à dix ans de pénitence, à cause de l’horreur de ce crime. (Conc. Anciran., can. 20, an. 314.) {145}

Quant aux personnes qui préviendraient ce crime, pour le rendre inutile, saint Augustin dit qu’elles se rendent coupables d’autant d’homicides qu’elles pouvaient avoir d’enfants[[1529]](#footnote-1530).

D. Y a-t-il d’autres personnes qui tombent dans le péché d’homicide ?

R. Oui ; ce sont les femmes qui se blessent, même contre leur intention, ou pour avoir trop dansé, ou pour avoir travaillé avec trop d’excès, ou pour s’être laissées aller à des plaisirs de la chair désordonnés[[1530]](#footnote-1531).

Quand même ce résultat n’arriverait pas, il y a péché mortel à s’exposer à ce danger par indiscrétion ou par négligence. Ce qui montre avec quel grand soin les femmes enceintes doivent se conserver, de peur de priver Dieu du service que lui aurait rendu la créature qu’elles portaient, de priver les anges du plaisir qu’ils auraient de la voir remplir une des places restées vides dans le ciel depuis la rébellion des démons, de priver cette créature de la vision béatifique et de l’engager pour une éternité à la peine incompréhensible du dam, enfin d’encourir elles-mêmes la damnation éternelle.

D. Que dites-vous des femmes qui font coucher leurs enfants avec elles avant qu’ils aient atteint l’âge d’un an[[1531]](#footnote-1532) ?

R. Je dis qu’elles se rendent criminelles devant Dieu, lors même qu’elles ne les étouffent pas.

La raison en est qu’elles s’exposent à ce danger, et font une chose que l’Église leur défend[[1532]](#footnote-1533). {146} Et ce péché est d’autant plus énorme, qu’il rend ces mères plus cruelles, pour ainsi dire, que les lionnes et les tigresses, qui, loin d’exposer leurs petits à un péril de mort, hasardent leur propre vie pour les en délivrer. Ainsi, quelque grands que soient les cris de leurs enfants et leurs fatigues, elles ne doivent jamais les mettre dans leur lit, pas même pour quelque temps, surtout s’il est à craindre qu’elles ne s’endorment avant de les remettre dans le berceau, comme il arrive trop souvent.

D. Les maris ne se rendent-ils pas quelquefois coupables de l’avortement des femmes et de la suffocation des enfants ?

R. Ils se rendent coupables de l’avortement, s’ils le causent par leur violence ou par leur brutalité ; de la suffocation, s’ils permettent à leur femme de coucher l’enfant avec elles.

Parmi les canons recueillis par Isaac, évêque de Langres, et confirmés par le pape Zacharie, il y en a un qui, après avoir condamné à une pénitence de six ans la femme qui étouffe son enfant dans son lit, condamne le mari, s’il était alors dans la maison, à en faire une de quatre ; et s’il était dans le même lit, sa pénitence doit être aussi longue que la première. (Tit. II de Homicídiis, cant. ult.)

D. Est-ce un péché d’homicide que de se tuer soi-même ?

R. Oui ; c’est un péché plus énorme encore que d’en tuer un autre.

La raison en est que ce crime est plus opposé à la charité, dont l’ordre demande que chacun s’aime soi-même d’un amour juste, plus que les autres. {147} C’est encore faire injure à Dieu par l’usurpation d’un droit qu’il s’est réserve[[1533]](#footnote-1534) ; à l’État, par la soustraction d’un de ses sujets ; à la communauté, par le retranchement d’un de ses membres ; à son propre corps, qu’on prive de la vie ; à son âme, qu’on précipite dans l’enfer. C’est pour cela que les saints canons défendent d’ensevelir avec les cérémonies ordinaires un homme qui s’est suicidé et d’offrir pour lui l’adorable sacrifice. Comme nul n’est maître de ses membres pas plus qu’il ne l’est de sa vie, c’est aussi un péché de s’en couper ou de s’en faire couper un pour quelque sujet que ce soit, si ce n’est pour la conservation de sa propre vie.

D. Y a-t-il péché à désirer la mort ?

R. Il y a péché en certains cas ; il n’y en a point en d’autres.

Le désir de mourir est criminel lorsqu’il part du désespoir, de l’impatience, ou de quelque autre violente passion qui soustrait l’âme à la soumission qu’elle doit avoir au souverain Seigneur de la vie et de la mort. Ce désir est innocent, quand il a pour but de ne plus offenser Dieu, de le posséder, de le bénir au plus tôt, ou même d’être affranchi des misères de cette vie. Néanmoins il est plus parfait de soumettre en toutes ces choses sa volonté à celle du Très-Haut[[1534]](#footnote-1535).

Il y a même des âmes si passionnées pour Jésus souffrant, qu’elles soupirent après une longue vie, pour lui mieux ressembler dans ses souffrances[[1535]](#footnote-1536).

D. Y a-t-il quelque autre espèce d’homicide ?

R. Oui, c’est l’homicide spirituel.

On y tombe : 1° quand on hait son frère[[1536]](#footnote-1537) ; {148} 2° quand pouvant préserver un pauvre de la mort en lui donnant de quoi vivre, ou ne le fait pas[[1537]](#footnote-1538) ; 3° quand on porte quelqu’un au péché mortel par un commandement, un conseil, une sollicitation, un mauvais exemple ou autrement[[1538]](#footnote-1539) ; ce qui est sans comparaison pire que de lui traverser le corps d’un coup d’épée ; car l’âme que le péché mortel fait mourir, tout immortelle qu’elle soit, l’emporte infiniment en noblesse sur le corps.

D. À quoi est-on obligé après avoir porté quelqu’un au péché mortel par des voies injustes ?

R. On est obligé à l’en détourner au plus tôt s’il ne l’a pas encore commis ; ou, s’il l’a commis, à le porter à la pénitence et à prier Dieu pour lui.

Si l’on est obligé, sous peine de damnation, à réparer les dommages temporels qu’on a causés au prochain, quand ils sont notables, il y a une obligation bien plus étroite de faire ce qu’on peut pour réparer les maux spirituels où on l’a engagé, car ces maux sont d’autant plus nuisibles que la perte d’une âme est une perte inestimable[[1539]](#footnote-1540).

#### EXEMPLES.

Le roi Achab, tué par les Syriens. Jézabel, sa femme, mangée des chiens, et toute leur race éteinte par Jéhu en punition de la mort de Naboth. (IV Reg., IX.)

Un voleur voulant expier un meurtre qu’il avait commis en la personne d’un enfant, embrassa l’état monastique ; mais il ne put jamais se délivrer, ni par d’instantes prières, ni par de rudes austérités, des reproches continuels que lui faisait l’image, toujours présente à ses yeux, de cet innocent qui semblait lui dire : « Pourquoi m’as-tu tué ? » {149} Aussi, après être demeuré neuf ans dans le monastère, le trouble dont son esprit était perpétuellement agité le força d’en sortir avec la permission de l’abbé. Il reprit ses habits séculiers et alla porter accusation contre lui-même et subir la sentence de mort à laquelle il fut condamné, ne croyant point pouvoir expier autrement le crime qu’il avait commis. (Prat. spirit., c. CLXVI.)

### TROISIÈME DOCTRINE

VIe et IXe commandement  
Des diverses espèces d’impureté

D. Qu’est-il défendu par le sixième et le neuvième, commandement ?

R. Le sixième défend l’adultère et toutes les autres espèces d’impureté, le neuvième en défend le désir.

Comme la femme ne fait qu’un même corps avec le mari, la défense de l’adultère vient immédiatement après la défense de l’homicide : et bien que le mot latin non mœcháberis n’exprime que l’adultère, il comprend néanmoins toutes les autres impuretés où l’on peut tomber[[1540]](#footnote-1541).

D. Y a-t-il plusieurs espèces d’impuretés ?

[R. Oui, on distingue la simple fornication, l’adultère, l’inceste, le sacrilège, etc.[[1541]](#footnote-1542). {150}

Comme ces diverses sortes d’impuretés en changent l’espèce, il est nécessaire de les spécifier dans la confession.]

{D. Combien y a-t-il d’espèces d’impureté ?

R. Il y en a six. Simple fornication, le stupre comme parle l’école, l’adultère, l’inceste, le sacrilège, le péché contre nature.

La simple fornication se commet entre des personnes libres. Le stupre, avec une Vierge. L’adultère, avec une personne mariée. L’inceste, avec une parente. Le sacrilège, avec une personne consacrée à Dieu. Le péché contre nature, qui n’est pas tant un péché qu’un monstre de brutalité, se commet ou sur son corps et alors il s’appelle mollesse et pollution ; ou avec une personne de même sexe, et c’est sodomie, ou, ce qui surpasse, toute horreur et exécration, avec un animal et c’est bestialité. Or comme ces diverses sortes d’impuretés en changent l’espèce, il est nécessaire de les spécifier dans la confession, jusqu’au stupre même, dont la grièveté surpasse celle de la simple fornication.}

D. Qu’elle est la malice de la simple fornication ?

R. La fornication est de sa nature un péché mortel[[1542]](#footnote-1543).

Saint Thomas en donne deux raisons : la première, qu’elle blesse notablement l’ordre de la raison ; l’autre, qu’elle est opposée à la bonne éducation des enfants. (Voyez la doctrine du mariage, p. 303)

D. Le péché est-il plus grand, si l’on offense Dieu avec une personne demeurée pure jusque-là ?

R. Oui, ce péché ajoute à la malice de la simple fornication l’injustice qui est faite tant à cette personne qu’à son père. [Aussi plusieurs théologiens très autorisés pensent-ils qu’il faille déclarer cette circonstance en confession.]

Celui qui entraîne au mal une personne dont la vertu s’était conservée sans tache jusque-là, lui ravit et sa virginité, qui est d’un prix inestimable, et son honneur, que l’Écriture préfère aux richesses ; il l’expose au danger de ne jamais se marier, et dès lors de se {prostituer}. Il donne à son père le sujet d’un sensible déplaisir et déshonore toute sa famille. Il est obligé de réparer ces maux en épousant la fille, ou en la dotant et en donnant au père une digne satisfaction.

D. Quelle est la malice de l’adultère ?

R. L’adultère renferme à lui seul la grièveté du sacrilège, de la trahison et du larcin. {151}

Saint Thomas attribue ces trois crimes à la femme qui souille le lit conjugal[[1543]](#footnote-1544). On peut à peu près en dire autant du mari. Son autorité donne même une difformité particulière à son crime.

1° L’adultère est un sacrilège, parce qu’il profane le sacrement du mariage ; et il le profane, soit en souillant des corps qui avaient été consacrés à la chasteté conjugale[[1544]](#footnote-1545), soit en détruisant souvent par un malheureux divorce la triple union qui unit ensemble le mari et la femme : l’union des corps, l’union des cœurs et l’union des biens. Tandis que le parfait mariage est une expression de l’unité des trois personnes divines dans une même nature, l’adultère porte le vrai caractère de l’esprit de discorde et de dissension[[1545]](#footnote-1546).

2° Ce péché est une insigne trahison ; car, d’un côté, celle des deux parties qui y tombe ravit à l’autre le juste domaine qu’elle avait sur son corps, et, de l’autre, elle viole la fidélité qu’elle lui avait jurée par un serment solennel affermi par le témoignage des hommes, des anges, et de Dieu même[[1546]](#footnote-1547). C’est en punition de cette trahison que dans l’ancienne loi le péché d’adultère était puni de mort, pour l’homme et pour la femme[[1547]](#footnote-1548).

3° Ce crime est une espèce de larcin ; car il enlève aux enfants légitimes une partie de leur patrimoine pour la donner à des enfants illégitimes[[1548]](#footnote-1549), sans même leur laisser la connaissance du tort qui leur est fait, par conséquent sans leur laisser le pouvoir d’en demander la réparation, et ce qui est bien étrange, sans leur laisser celui de s’en plaindre ; {152} en outre il leur ravit l’avantage d’une éducation chrétienne et les prive même quelquefois de la vie de la grâce. Et c’est pour cette raison que Tertullien appelle l’adultère une volupté parricide, voluptátem parricídam.

D. D’où vient la malice de l’inceste ?

R. Elle vient de ce qu’il blesse le respect que nous sommes obligés de rendre à nos proches.

La nature nous inspire du respect pour notre père et notre mère, et par conséquent pour nos autres parents qui descendent de la même tige que nous. {Cependant la turpitude, je ne dis pas de l’inceste, mais même de tout ce qui peut en approcher tant sait peu, choque à un tel point ce respect ; qu’au rapport de Valère Maxime, il était autrefois défendu aux pères et aux enfants de se baigner ensemble, afin qu’ils ne se vissent pas nus ; Et Aristote rapporte qu’un cheval ayant couvert sa mère par surprise, il se jeta dans un précipice comme par honte d’avoir commis cette action.}

D. D’où se prend la malice du sacrilège ?

R. Elle se prend de l’horrible injure que la personne qui le commet fait au Tout-Puissant.

Toute impureté est extrêmement injurieuse à la divine Majesté ; mais le sacrilège lui fait un outrage particulier ; car il souille un corps qui lui avait été spécialement consacré par le caractère, ou par le vœu de chasteté ; il le souille après une promesse solennelle de s’abstenir de tout plaisir mauvais ; il le souille par le plus détestable de tous les adultères. Celui qui était convaincu de ce crime était autrefois condamné à dix ans de pénitence, et il en passait les trois premiers mois séparé de tout commerce, revêtu d’un sac, et ne prenant qu’un peu de pain et d’eau d’un soir à l’autre, excepté les dimanches et les fêtes principales ; ces jours-là on lui donnait un peu de vin, quelque petit poisson et des légumes, mais jamais d’œufs ni de laitage. (Can. Presbyter. dist. 82.) {153}

[D. En quoi consiste la malice du péché contre nature ?

R. Elle consiste en ce qu’il viole le plus inviolable de tous les ordres.

L’ordre de la nature est le premier des ordres que la divine sagesse à établis, il sert de réglé à la raison même, tout ce qu’il y a de créatures s’empresse à l’observer. Quoi donc de plus monstrueux et de plus détestable que le péché contre nature qui renverse cet ordre ? Les autres espèces d’impureté peuvent à la vérité donner une plus grande atteinte à la justice, à la piété, et à la Religion que celle-ci ; si néanmoins nous considérons ces péchés dans leur genre, la pollution même l’emporte en malice fut les autres, elle est un objet d’horreur au ciel, un sujet de fuite aux prédestinés,une matière de complaisance aux reprouvez[[1549]](#footnote-1550).]

D. N’y a-t-il que l’action déshonnête et la volonté de la commettre qui soient défendues par ces commandements ?

R. Cette défense s’étend aussi aux pensées, aux discours, aux regards, aux baisers, [aux embrassements et attouchements lascifs et accompagnés d’un plaisir charnel[[1550]](#footnote-1551)]{ ; comme le cinquième commandement ne défend pas seulement le meurtre, mais aussi les coups.}

D. Quel péché y a-t-il dans ces choses ? est-ce un péché mortel ou véniel ?

R. Si ce plaisir [charnel[[1551]](#footnote-1552)] dont elles sont accompagnées est pleinement volontaire, ce sont des péchés mortels, lors même qu’on n’a nulle intention de passer outre et qu’il n’y ait point d’autre danger.

Il n’est point d’auteur qui ne condamne de péché mortel les pensées déshonnêtes qu’on appelle moroses {ou prolongées}, et par lesquelles on prend plaisir à penser à une action sale et criminelle avec un plein consentement. On doit donc condamner aussi les discours lascifs, qui, comme dit Tertullien, infectent l’air du venin de l’impureté ; les regards impudiques, qui, selon saint Augustin, sont les messagers d’un cœur impudique[[1552]](#footnote-1553) ; les baisers impurs, qu’un autre Père appelle des morsures du diable[[1553]](#footnote-1554) ; [les attouchements et embrassements charnels], qui sont très contagieux et qui souillent l’âme[[1554]](#footnote-1555). {154} [En effet parmi les propositions qu’Alexandre VII condamne se trouve celle-ci : C’est une opinion probable qu’un baiser fait pour le plaisir charnel et sensible qui en naît, n’est qu’un péché véniel hors qu’il y ait danger d’un consentement plus criminel ou d’une pollution*[[1555]](#footnote-1556)*.] Saint Thomas dit expressément que si les regards lascifs sont des péchés mortels, il faut à plus forte raison que les embrassements, et les baisers, etc., le soient. (2. 2. q. 154. a. 4.) Et saint Paul n’exclut pas seulement les fornicateurs de l’héritage du ciel, mais aussi les impudiques[[1556]](#footnote-1557), ce qu’il ne ferait pas si ces sortes d’impudicités n’étaient de vrais péchés mortels.

Néanmoins, parce qu’il n’y a que la volonté qui forme le péché, on ne prétend pas qu’on pèche mortellement par toute sorte de discours, de regards, de baisers et d’embrassements, etc., mais seulement quand on les fait en vue du plaisir sensuel, ou bien, si ce n’est pas là l’intention première, quand on y consent pleinement ensuite. Si l’on si porte par pure légèreté, sans vouloir s’y plaire lascivement, sans s’y plaire en effet, et sans en donner occasion aux autres, ce ne sont que des péchés véniels ; il faut néanmoins les éviter avec grand soin, car ils sont extrêmement dangereux. Enfin, si l’on s’y porte par nécessité, pour suivre la coutume du pays, ou pour quelque autre cause légitime, il n’y a nul péché, pourvu qu’on renonce véritablement au plaisir sensuel qui peut s’y glisser.

D. À quelle espèce d’impureté se réduisent les pensées, les regards, les baisers et les autres libertés impudiques ?

R. Ils se réduisent à l’espèce de l’acte complet, dont ils sont comme les avant-coureurs, et auquel ils disposent de leur nature.

La raison en est que la malice de cette sorte de péché se prend de la malice de l’acte consommé : {155} ainsi jeter, par exemple, un regard mauvais sur une personne mariée, penser à elle avec une intention criminelle, ce sont des péchés qui se réduisent à l’adultère[[1557]](#footnote-1558). D’où il s’ensuit que lorsqu’on confesse ces péchés, il est nécessaire d’exprimer la circonstance de la personne à l’égard de laquelle on les a commis, c’est-à-dire si elle était mariée, parente, etc.

#### FRUITS.

Mon Sauveur Jésus-Christ, dont la charité a été mise en lambeaux par des coups de fouet sanglants pour l’expiation de mes impuretés, j’en suis très confus et très marri, et je désire en faire pénitence.

Divine Marie, qui êtes la Reine de la chasteté, je me mets sous les ailes de votre protection, pour ne plus flétrir jamais le moins du monde cette fleur céleste.

#### EXEMPLES.

Un malheureux, après avoir attiré dans sa maison par adresse une jeune fille dont il était parrain, l’outragea ; mais il mourut subitement le septième jour. Et l’on vit sortir de son tombeau une flamme qui y resta jusqu’à ce qu’elle eut consumé son cadavre, pour marque des tourments qu’endurait son âme. (S. Greg. IV, Dialog., c. XXXII.)

Thomas de Champrai dit avoir entendu en confession deux personnes sujettes à pécher contre la chasteté. L’une d’elles lui dit qu’en se laissant aller à cette passion détestable, elle entendait une voix qui disait : Fi, fi, fi ! L’autre assura que, dans une occasion semblable, elle avait aussi entendu ces paroles, « Va, va, misérable, continue de faire ce que tu fais, mais sache que tu ne tarderas pas longtemps à en porter la peine ; » paroles qui saisirent d’une telle frayeur cette impudique, qu’elle en mourut peu de jours après. (L. II de Apib., c. XXX.) {156}

Le même auteur parle d’un homme qui tomba dans ce même crime le soir du mardi ou du mercredi de la semaine de Pâques, malgré la protestation solennelle qu’il avait faite à son confesseur de n’y plus tomber ; la justice de Dieu le frappa sur-le-champ d’un trait mortel et invisible qui le força de s’écrier : « Malheur à moi ! malheur à moi ! la justice de Dieu sur moi ! » de sorte qu’il mourut misérablement, répondant aux domestiques qui étaient accourus à ses cris et qui l’exhortaient à la confiance, que c’était trop tard, qu’il était indigne du pardon. (Ibidem.)

Saint Edmond, étudiant à Paris, ne pouvait souffrir que ses compagnons prononçassent la moindre parole équivoque en sa présence ; un jour qu’il s’était pour ce sujet écarté d’eux, Notre-Seigneur lui apparut sous la figure d’un enfant très beau, qui portait sur son front ces paroles : « Jésus Nazaréen roi des juifs, » et qui lui dit d’une voix très douce et charmante : « Adieu, mon bien-aimé. »

Sainte Françoise fut dès son bas âge si pudique, qu’elle ne pouvait souffrir que qui que ce fût la touchât, excepté son père et sa mère. {157}

### QUATRIÈME DOCTRINE

VIIe et Xe commandement  
Des diverses sortes de larcins

D. Qu’est-il défendu par le septième et le dixième commandement ?

R. Le septième défend d’enlever et de retenir le bien d’autrui ; le dixième, de le désirer.

Il est vrai que Moïse ne fait mention dans le septième précepte que du larcin ; mais, comme dit saint Augustin, il entend par le larcin toute usurpation injuste du bien d’autrui. (L. II Quæst. sup. Exod., c. LXXI.)

D. Qu’est-ce que commettre un larcin ?

R. C’est prendre ou endommager le bien d’autrui injustement et contre la volonté du maître.

Causer injustement du dommage à quelqu’un dans son bien, c’est lui faire autant de tort que si on le lui dérobait ; c’est donc se rendre coupable du péché de larcin.

D. Combien y a-t-il de sortes de larcins ?

R. On en distingue ordinairement cinq, qui sont le simple larcin, la rapine, le brigandage, le péculat, le sacrilège ; on peut y ajouter les fraudes.

Le simple larcin consiste à enlever en secret le bien d’un particulier, que ce soit un étranger ou quelqu’un de sa famille, comme son père ou son mari ; la rapine, à le prendre avec violence à la vue du monde ; le brigandage, à le ravir aussi par force dans un lieu écarté, comme font les voleurs de grand chemin ; {158} le péculat, à voler les deniers publics ou ceux de la communauté à qui l’on appartient (il est à propos d’interroger dans le tribunal, sur ce sujet, ceux qui ont le maniement de ces deniers) ; le sacrilège, à dérober une chose sacrée, ou bien une chose profane dans un lieu sacré : l’usurpation des biens de l’Église et des hôpitaux, et le vol de l’argent dans les troncs des églises, rentrent dans ce péché, et il est aussi très important de le faire spécifier par ceux qui peuvent y être tombés. Enfin on entend par fraudes le tort qui se fait au prochain dans les ventes, les achats, les prêts, les engagements, les fermes, le jeu et les procès.

D. En quoi peut-on tromper dans les ventes ?

R. On peut y tromper en la substance, la qualité ou la quantité de la marchandise, et en son prix.

Un marchand trompe en la substance de la marchandise, quand il vend une chose pour une autre ; en sa qualité, quand il en vend une défectueuse pour une qui n’a nul défaut ; en sa quantité, quand il fait faux poids ou fausse mesure ; en son prix, quand il prend au delà de la taxe, ou, s’il n’y a point de taxe, au delà de la juste valeur de la chose, soit qu’il n’ait aucun prétexte, soit qu’il tienne comme prétexte le délai du paiement, le besoin ou la commodité de l’acheteur ; un vendeur ne peut pas faire payer cette commodité en survendant la chose en question, parce qu’elle n’en est pas pour cela meilleure, et qu’il n’en est pas le maître, dit saint Thomas, qu’il n’a aucun droit là-dessus.

D. Quand trompe-t-on dans les achats ?

R. C’est lorsqu’on achète des choses qu’on sait ou qu’on doute avoir été dérobées ; et lorsqu’on n’en donne pas le juste prix, se prévalant ou de son ignorance ou de sa nécessité, ou sous ce prétexte du vendeur qu’on lui en avance le paiement. {159}

L’avance que fait l’acheteur du paiement ne rend pas la denrée d’une moindre valeur ; par conséquent, ce n’est pas de soi un sujet légitime d’en diminuer le juste prix.

D. Quand fait-on tort au prochain dans un prêt ?

R. C’est lorsqu’on reçoit en vertu du seul prêt et sans nul autre titre légitime, en argent, en denrées, en travaux, ou toute autre chose appréciable, plus qu’on n’a prêté.

C’est ce qu’on appelle usure réelle, et cette usure est coupable, puisqu’il est de soi injuste de recevoir plus qu’on n’a donné. Il est permis néanmoins de recevoir le taux fixé par la loi, soit pour être dédommagé de quelque perte réelle qui résulte du prêt, soit pour être indemnisé du gain dont on se prive en prêtant ; mais il n’est jamais permis d’exiger au delà de ce taux. {…}

D. Quand commet-on une injustice dans un engagement ?

R. C’est lorsqu’on retire les fruits de la pièce reçue pour garantir la somme prêtée, sans souffrir aucun dommage, ni se priver d’aucun gain par ce prêt.

L’engagement d’un fonds n’en transférant pas le domaine à celui à qui il est engagé, ne lui donne aucun droit d’en retirer les fruits.

D. Quand blesse-t-on la justice dans les fermes ?

R. C’est lorsque par tromperie ou par violence on les fait prendre au-dessus ou au-dessous de leur juste prix.

D. Quand fait-on tort au jeu ?

R. C’est lorsqu’on y gagne par fraude, ou quand on joue avec des personnes qui ne peuvent pas aliéner l’argent qu’elles y perdent ? {160}

Par exemple, les enfants de famille qui dérobent pour jouer, et les femmes mariées qui, n’ayant pas de biens paraphernaux, jouent contre la défense expresse de leur mari quelque somme considérable, eu égard à l’état de la famille.

D. Quand fait-on tort dans les procès ?

R. C’est lorsqu’on les intente, lorsqu’on les poursuit avec une injustice manifeste et par pure chicanerie, ou quand on use de faussetés et d’autres moyens injustes dans les causes litigieuses.

Un plaideur qui, dans quelqu’un de ces cas, gagne son procès, est obligé en conscience à la restitution du bien qui lui a été adjugé sans qu’il y eût aucun droit, aussi bien que des frais qu’il a causés injustement à son adversaire.

D. Qu’appelez-vous retenir le bien d’autrui ?

R. C’est ne pas rendre un fonds ou quelque autre chose que l’on sait être à autrui, et, si l’on en doute, négliger de s’en éclaircir.

Cette obligation a lieu non seulement dans les acceptions injustes, comme sont les vols, les usures, les tromperies, mais aussi dans les acceptions justes, comme sont la succession à un héritage qu’on découvre avoir été mal acquis par le testateur, les dépôts, les choses perdues qu’on trouve, celles qu’on prend de bonne foi, et les croyant siennes.

D. Qu’appelez-vous endommager le bien du prochain ?

R. C’est le ruiner ou le gâter, ou bien le laisser dépérir et le laisser perdre quand on est payé pour le garder.

Les chasseurs et les locataires tombent quelquefois dans le premier de ces deux cas ; les valets et les servantes, dans le second.

D. Quelle est la malice du larcin ? {161}

R. Le larcin est de sa nature un péché mortel.

La charité étant comme le cœur du chrétien, les plaies qu’elle reçoit sont de soi mortelles : or il est manifeste que le larcin blesse la charité, car prendre son bien à un homme qui le gagne à la sueur de son front, c’est comme si on lui ôtait la vie[[1558]](#footnote-1559) ; par conséquent le larcin est en soi un péché mortel, et engage celui qui le commet aux flammes éternelles[[1559]](#footnote-1560). Cependant dérober une chose de petite conséquence n’est de soi qu’un péché véniel, à cause de la légèreté de la matière.

D. N’y a-t-il pas des cas où la légèreté de matière n’empêche pas le péché mortel ?

R. Il y en a plusieurs.

Le premier est, quand par ce petit larcin on cause un grand dommage au prochain ; le second, quand on lui donne occasion de commettre un péché mortel et qu’on prévoyait cette occasion ; le troisième, quand on a un désir actuel de dérober une chose considérable si on le pouvait, parce que, devant Dieu, le désir est pris pour l’effet[[1560]](#footnote-1561) ; le quatrième, quand on a intention d’arriver à une somme considérable par de petits larcins souvent réitérés : parce qu’en ce cas l’on est sensé dans chacun de ces vols vouloir causer un notable dommage ou à quelque particulier, si l’on dérobe toujours à la même personne, ou au public, si c’est tantôt à l’un, tantôt à l’autre. Se servir en vendant de fausses balances, dit l’Écriture, est faire une chose que le Seigneur a en abomination[[1561]](#footnote-1562), {162} ce qui marque assez qu’il y a en cela pêche mortel, bien qu’on ne trompe chaque fois que de peu[[1562]](#footnote-1563).

D. À quoi est-on obligé quand on a enlevé le bien du prochain ?

R. Il ne suffit pas de s’en confesser, mais il faut de plus lui en faire restitution.

Pour être sauvé il faut garder la justice[[1563]](#footnote-1564), qui a pour caractère propre de mettre partout une égalité parfaite, et de faire que chacun ait justement ce qui lui appartient, et ni plus ni moins ; nous devons donc rendre au prochain ce que nous lui avons pris : cette obligation est si étroite, qu’il n’y a ni prière, ni aumône, ni offrande qui puisse nous en dispenser[[1564]](#footnote-1565) ; il faut pour en être déchargé une impossibilité véritable. On voit par là combien les péchés d’injustice sont dangereux, à cause de l’étrange difficulté qu’il y a de rendre un bien que l’on a déjà comme incorporé au sien : la plupart ressemblant à ces pots de terre qu’on appelle tirelires, dans lesquels on met des pièces de monnaie l’une après l’autre, et qu’il faut ensuite briser pour en tirer une seule ; {au lieu qu’il faudrait imiter le marchand, qui dans le danger d’un naufrage jette sa marchandise dans la mer pour conserver sa vie ; ou bien au serpent qui expose son corps pour mettre sa tête à couvert[[1565]](#footnote-1566).}

D. N’y a-t-il que l’auteur du larcin qui soit obligé à la restitution ? {163}

R. Tous ceux qui y ont effectivement contribué ou par commandement, ou par conseil, ou pour y avoir trempé, ou pour ne l’avoir pas empêché pouvant et devant le faire, ou pour avoir recelé la chose qui a été prise ou autrement, y sont aussi obligés.

D. Suffit-il de restituer la chose qui a été prise injustement ?

R. Cela suffit quand on possède de bonne foi ; mais si c’est de mauvaise foi, c’est-à-dire si on l’a prise ou retenue injustement et sachant qu’elle appartenait à autrui, on est de plus obligé de réparer tous les dommages que le maître légitime a soufferts pour en avoir été privé.

C’est ce que la justice demande ; puisque, dans le premier de ces deux cas, l’on n’a pas causé ces dommages par sa faute, ce qui a eu lieu dans le second.

D. À qui doit-on restituer ?

R. Il faut restituer au maître de la chose que l’on a prise, que l’on retient, dont on a causé le déchet ou la perte ; ou bien à son héritier s’il est mort, ou à l’Église et aux pauvres s’il est inconnu.

Lors donc que l’on trouve une pièce d’argent, on ne peut pas la garder pour soi, mais il faut en rechercher le maître pour la lui rendre, et s’il ne se trouve pas l’employer en œuvres pies, ayant lieu de présumer que c’est ce qu’il prétend.

D. Quand doit-on restituer ?

R. Il faut restituer au plus tôt, le tout ou une partie, selon qu’on le peut, prenant bien garde à ne point se faire illusion en cela.

Ne pas restituer dès qu’on le peut, c’est retenir injustement le bien d’autrui, ce qui est défendu par le septième commandement, et ce qui blesse la justice : aussi à chaque occasion de restituer qui se présente, si on la rejette, on commet un nouveau péché, en manquant de nouveau à faire une chose à laquelle Dieu oblige. {164} Rien ne peut excuser de cette obligation, ni le désir de restituer à l’avenir, ni le dessein d’en charger son héritier, ni le prétexte d’une impuissance imaginaire, ni une compensation douteuse et mal fondée[[1566]](#footnote-1567).

D. Quels remèdes faut-il employer contre le larcin ?

R. En voici d’excellents.

1° Ne vous faites jamais illusion sur vos propres nécessités, car ce ne sera point par le larcin, ni par les tromperies que vous y pourvoirez[[1567]](#footnote-1568), mais par la crainte de Dieu[[1568]](#footnote-1569) ; 2° travaillez de vos mains[[1569]](#footnote-1570), et ménagez votre gain avec économie ; 3° restituez jusqu’aux plus petits larcins, et faites des aumônes selon votre commodité ; 4° prenez conseil dans votre commerce d’un casuiste savant et bien exact.

#### FRUITS.

Je vous demande très humblement pardon, ô mon Dieu, de tout le tort que je puis avoir fait au prochain dans son bien.

Si, après y avoir sérieusement pensé, je reconnais ne l’avoir pas entièrement réparé, je désire le faire au plus tôt.

#### EXEMPLES.

Achan lapidé et condamné au feu avec sa femme, ses enfants, ses troupeaux et tout son ameublement en punition d’un larcin. (Josué, VII.) {165} Tobie entendant la voix d’un chevreau que sa femme avait acheté, dit de voir s’il a été dérobé, et en ce cas de le rendre, puisqu’il n’est permis ni de manger, ni de toucher quoi que ce soit qui vienne d’un larcin. (Tob. II.)

Saint Antonin parle d’un usurier qui, se flattant de la miséricorde de Dieu, aima mieux mourir sans sacrements que d’amoindrir l’héritage de ses enfants en restituant de ses biens mal acquis. Après la mort de ce père aveuglé, l’un de ses fils employa sa part en restitutions et en aumônes, et embrassa l’état religieux ; l’autre consuma la sienne en débauches, et fut ainsi surpris par la mort. La nouvelle en ayant été portée au religieux, il se mit en oraison ; alors il vit en esprit la terre ouverte, et dans son centre un gouffre vomissant des flammes, au milieu desquelles il aperçut son père et son frère qui se maudissaient l’un l’autre, et se reprochaient leur damnation. (2 p. tit. 1, c. 7. § 3.)

Thomas de Champrai parle d’un usurier qu’il avait connu et qu’il ne put jamais retirer de ses commerces injustes, quelques fortes raisons qu’il lui alléguât. Cet homme se confiait sur quelques prières qu’il faisait chaque jour, et sur quelques morceaux de pain qu’il donnait aux pauvres. Mais à l’heure où ce malheureux y pensait le moins, la justice vengeresse de Dieu le frappa tout à coup d’un mal inconnu ; agité d’abord par des convulsions qui effrayaient tous les assistants, il fut bientôt emporté en l’autre monde sans trouver la liberté de pourvoir aux affaires de sa conscience. (Lib. II de Apib., cap. XXII.)

Un villageois avait mêlé avec les siennes quelques gerbes qu’il avait dérobées pendant la nuit : le feu du ciel tomba peu de temps après sur son gerbier, qu’il commença à consumer peu à peu, et il l’eût tout réduit en cendres, si ce voleur n’eût rendu promptement son vol, suivant le conseil que lui en donna un bon solitaire du voisinage à qui il eut recours. (Theod., de Vit. Patr.) {166}

Une femme donnant à saint Étienne de Muret quelques œufs, il les sépara les uns des autres, et n’en voulut prendre qu’une partie ; et comme elle insistait pour savoir la raison de sa conduite, il répondit qu’il gardait les uns parce qu’ils étaient bien à elle, mais qu’il refusait les autres, parce qu’elle les avait dérobés à sa voisine.

Un pauvre homme de Milan ayant trouvé un sac où il y avait deux cents livres, fit, malgré son indigence, mettre des affiches au coin des principales rues pour en découvrir le maître ; celui-ci se présenta, et ne pouvant pas obtenir de lui qu’il gardât vingt livres ni même dix, il l’obligea, non sans peine, et jusqu’à être forcé de lui dire que sans cela il lui laisserait son sac, à en recevoir cinq. Mais cet homme alla distribuer soudain cet argent à d’autres pauvres. (S. Aug. in Serm. XIX. de Verb. Apost.)

### CINQUIÈME DOCTRINE

VIIIe commandement  
Du faux témoignage et des jugements injustes et téméraires

D. Qu’est-il défendu par le huitième commandement ?

R. Il est défendu de nuire au prochain par paroles. {167} La langue n’est guère moins préjudiciable au prochain que la main ; aussi a-t-il été nécessaire que la défense de lui nuire par paroles fût ajoutée à celle de lui nuire par œuvres. Et, bien que Moïse ne fasse mention que du faux témoignage dans ce commandement, il s’étend néanmoins aux jugements injustes, aux jugements téméraires, au mensonge, aux rapports, aux flatteries, aux murmures, aux railleries, aux paroles outrageantes, aux médisances et aux imprécations.

D. Qu’est-ce que le faux témoignage ?

R. C’est une faute qui consiste à déposer en justice une chose fausse avec un serment solennel.

Il y a obligation de porter témoignage, quand on est interrogé selon les formes par un juge légitime, et quand cela est nécessaire pour garantir le prochain d’un mal fort considérable, alors même qu’on n’y est pas forcé. Mais l’obligation de ne rien témoigner contre la vérité est encore plus étroite ; et il n’est jamais permis de le faire, pas même pour conserver sa vie, ni pour détruire un autre faux témoignage.

D. En quoi consiste la grièveté de ce crime ?

R. Il fait outrage à Dieu et au juge ; il cause du dommage et au prochain et au faux témoin.

Le faux témoignage offense Dieu par le parjure dont il est toujours accompagné. Il offense le juge par le mépris qu’il fait de son autorité. Le faux témoignage nuit à la personne accusée, ou en son bien, ou en son honneur, ou même en sa vie ; aussi est-il pour ce sujet comparé à un dard, à une épée et à une flèche aigüe[[1570]](#footnote-1571). Il nuit au faux témoin par le coup mortel qu’il donne à son âme, et par les supplices éternels auxquels il l’engage[[1571]](#footnote-1572).

D. Qu’entendez-vous par les jugements injustes ? {168}

R. J’entends toutes sortes de sentences, d’arrêts que donnent les juges contre la justice, soit qu’ils se laissent corrompre par des présents ou des sollicitations, soit qu’ils agissent par crainte, par haine, par amour, ou même par une ignorance coupable, ou par faute d’une suffisante application.

Un juge qui désire exercer la justice avec équité, doit travailler sérieusement à acquérir les qualités que Jéthro marqua être nécessaires aux magistrats, quand il dit à Moïse de se décharger d’une partie de ses soins sur des personnes sages, pénétrées de la crainte de Dieu, zélées pour la vérité, et qui détestassent l’avarice. (Exod., XVIII.)

D. En quoi consiste la grièveté des jugements injustes ?

R. Elle consiste en ce que les mauvais juges violent la justice dont Dieu les a faits dépositaires et dispensateurs, et qu’ils ôtent le bien, l’honneur ou la vie à ceux à qui ils sont obligés de les conserver.

Le soleil éclaire également le pauvre et le riche ; et c’est aussi de la sorte que les juges devraient exercer la justice sans faire acception des personnes[[1572]](#footnote-1573), de peur de s’attirer la malédiction des hommes en ce monde et celle de Dieu en l’autre monde[[1573]](#footnote-1574).

D. Quels sont les péchés des avocats et des procureurs ?

R. Sans parler des péchés qu’ils peuvent commettre à l’égard de leurs clients, soit par mauvais conseils, par incapacité ou négligence, soit en réclamant au delà de ce qui leur est dû ; {169} ils font encore tort à leurs adversaires en produisant des actes, ou en alléguant des faits qu’ils savent être faux, en demandant des délais, ou en conseillant des appels qu’ils voient être injustes.

Il est permis aux avocats et aux procureurs qui défendent une cause juste, de taire ce qui peut préjudicier à sa justice ; mais ils ne peuvent ni défendre des causes qu’ils voient manifestement être injustes, ni employer des moyens criminels pour en gagner de litigieuses.

D. Quelle est la malice de cette sorte de péchés ?

R. Ceux qui les commettent violent le serment qu’ils ont fait en entrant dans leur charge : ils combattent la force publique, ils contreviennent aux lois du pays, ils s’engagent à la restitution des dommages qu’ils causent aux parties.

Les juges qui donnent des jugements injustes, tombent encore dans ces désordres : et la raison pour laquelle les uns et les autres sont obligés à la restitution des dommages que souffre la partie à qui l’on fait tort, c’est qu’ils coopèrent efficacement par des voies injustes à ces dommages.

D. Quels en sont les remèdes ?

R. Le premier est de considérer que ces péchés exposent à la colère de Dieu, à la haine et au mépris des hommes, à des tortures et à des remords de conscience insupportables, à un péril manifeste d’encourir la damnation éternelle ; le deuxième, de dompter l’ambition et l’avarice qui en sont les sources empoisonnées.

Si ces remèdes et autres semblables sont inutiles, il en reste un dernier, qui est de se défaire de son office, plutôt que de se damner.

D. Qu’est-ce que le jugement téméraire ?

R. C’est juger mal de quelqu’un sur de légères apparences, sans examiner sérieusement la chose, et sans hésiter. {170}

C’est par là que l’on distingue le jugement téméraire du soupçon, qui consiste à concevoir trop légèrement mauvaise opinion du prochain, en hésitant néanmoins, et sans y adhérer tout à fait. Si cependant celui de qui l’on pense mal en donne un juste sujet, il n’y a en cela ni jugement téméraire ni soupçon, quoiqu’il faille excuser le coupable autant qu’on le peut.

D. En quoi consiste la malice du jugement téméraire ?

R. Elle consiste en ce qu’il est injurieux au Fils de Dieu, nuisible au prochain, et pernicieux à celui qui le forme.

1° Un homme qui juge mal d’un autre sur de légères conjectures, attente en quelque manière à l’héritage du Fils de Dieu[[1574]](#footnote-1575), en usurpant un droit qu’il a reçu de son Père pour la couronne de ses travaux[[1575]](#footnote-1576). 2° Il fait injure au prochain en le méprisant sans raison, et en le condamnant sans avoir sur lui d’autorité[[1576]](#footnote-1577). 3° Il blesse son âme par le péché véniel qu’il commet quand il est négligent à rejeter son jugement téméraire ; il y a plus : s’il y donne un plein consentement en matière importante, il la tue par un péché mortel. {171} Ce péché mortel, dans le sentiment de saint Jean Climaque, attire quelquefois une plus sévère condamnation que n’en mérite celui qu’on condamne ; et il est d’autant plus dangereux, qu’il est extrêmement caché et très difficile à connaître, qu’il part d’un fond d’orgueil très damnable, et qu’il nous expose à la sévérité des jugements de Dieu[[1577]](#footnote-1578).

D. Enseignez-moi quelques remèdes contre le jugement téméraire ?

R. En voici d’excellents.

Le premier est d’en arracher les racines du cœur, la haine, l’orgueil et l’envie[[1578]](#footnote-1579). Le deuxième, de détourner ses yeux et sa pensée des autres pour s’occuper uniquement de son amendement personnel ; ce qui fait le caractère d’un homme sage[[1579]](#footnote-1580) : si l’on est dans l’obligation de veiller sur quelques personnes, il faut n’être pas trop prompt à les condamner, et savoir suspendre son jugement. Le troisième, quand nous voyons une action bonne en elle-même, c’est de ne jamais la censurer, jugeant qu’elle part d’une intention mauvaise ; ce serait vouloir pénétrer le fond du cœur, qui demeure impénétrable aux anges mêmes ; ce serait témoigner d’une extrême dépravation d’esprit[[1580]](#footnote-1581) ; ce serait ressembler à l’aspic, qui convertit en venin les herbes les plus salutaires. Le quatrième consiste à s’accoutumer à interpréter en bonne part les actions indifférentes, et qui peuvent être ou bonnes ou mauvaises ; il n’y a, dit saint Thomas, aucun mal à se tromper en agissant de la sorte : tandis qu’en les interprétant en mauvaise part, on blesse certainement la charité. Le cinquième, enfin, c’est d’excuser les actions mauvaises, en les attribuant soit à la violence de la tentation, soit à la surprise, à l’ignorance, imitant en ce point celui qui priait son Père de pardonner à ses ennemis, parce que, lui disait-il, ils ne savaient point ce qu’ils faisaient. {172}

#### FRUITS.

Je déteste, mon Dieu, toute fausseté, et vous demande miséricorde pour les faussaires.

Je renonce encore à toute pensée désavantageuse à mes frères, et je suis dans le dessein de fermer les yeux aux actions des autres pour ne les ouvrir qu’aux miennes.

#### EXEMPLES.

Les deux infâmes vieillards qui portèrent faux témoignage contre la chaste Susanne furent lapidés. (Daniel, XIII.) Michol fut rendue stérile pour avoir méprisé dans son cœur David, quand il dansa devant l’Arche. (II. Reg., VI.)

{Un homme appelle Bernuïn ayant juré à faux pour être maintenu dans la possession d’un bois appartenant à une église dédiée à saint Quentin ; ce saint lui attacha le nez la nuit suivante ; et ce faussaire en ayant pris un artificiel en sa place, il lui ordonna dans une seconde apparition de le quitter, ce que Bernuïn exécuta, il rendit le bois à l’Église, et lui fit présent de ce nez artificiel, qui y fut conservé longtemps. (Vincent Bellov. lib. 23. cap. 90.)}

Jean Parent, juge de Castelone, petite ville de la Romagne, étant un soir à la fenêtre, vit un porcher fort en peine de faire rentrer ses porcs dans l’étable ; mais après bien des difficultés ils en prirent le chemin d’eux-mêmes aussitôt qu’il leur eut dit comme en se jouant : « Allez donc à l’étable comme les gens de justice vont en enfer. » Cet homme fut si effrayé et si touché d’un tel spectacle, qu’il renonça à son office, abandonna le monde, et entra dans l’ordre de Saint-François, où ses vertus l’élevèrent à la charge de ministre général. (Chron. FF. Minor.)

L’abbé Pior, voulant faire connaître leur faute à quelques solitaires qui s’entretenaient des défauts d’un de leurs frères, se présenta à eux avec un sac plein de sable sur ses épaules, et un petit panier où il y en avait quelques grains à la main ; puis il leur dit que le sac marquait leurs péchés qu’ils laissaient par derrière, ne prenant aucun soin de s’en corriger ; tandis que le panier représentait ceux de ce frère, qu’ils gardaient sous leurs yeux pour le juger et mal parler de lui. {173}

Un autre solitaire faisant avec le supérieur de la maison la visite des chambres des frères, disait en lui-même de ceux dont les chambres étaient bien disposées, que cette propreté était une marque de la netteté de leur conscience. Il pensait de ceux dont les chambres étaient mal en ordre, que le soin de bien orner leur âme leur faisait oublier le soin de les arranger.

### SIXIÈME DOCTRINE

Suite du VIIIe commandement  
Du mensonge, des rapports, de la flatterie, des railleries, des paroles outrageantes et du murmure

D. Qu’est-ce que mentir ?

R. C’est parler contre sa pensée, croyant une chose, et en disant une autre.

On peut commettre un mensonge de trois manières : d’abord en disant des choses fausses quand on les croit vraies : ce n’est là qu’un mensonge matériel, ou plutôt, c’est se tromper, et non pas mentir ; ensuite en disant des choses vraies, mais que l’on croit fausses ; et cela cum voluntáte falsum dicéndi, avec intention de parler contre la vérité ; et c’est ce qui constitue l’essence du mensonge[[1581]](#footnote-1582) ; enfin en les disant cum intentióne falléndi, c’est-à-dire avec dessein de les faire croire, et de les faire accepter des autres ; ce qui donne au mensonge sa dernière malice, quoiqu’on puisse mentir sans aller jusque-là, comme par exemple dans les mensonges que l’on fait par plaisanterie. {174}

D. Combien y a-t-il de sortes de mensonges ?

R. Il y en a trois, l’officieux, le joyeux, le pernicieux.

Le mensonge officieux tend à rendre quelque bon office ; le joyeux, à amuser les autres ; le pernicieux, à causer du dommage.

D. Est-il jamais permis de mentir ?

R. Cela n’est jamais permis, quelque mal qu’on puisse éviter, quelque bien qu’on puisse faire.

Le mensonge est mauvais de soi-même et par sa propre nature, de sorte qu’il n’y a point de conjoncture, point de dispense ni divine ni humaine qui puisse le rendre bon[[1582]](#footnote-1583) : les paroles, dit saint Thomas, étant naturellement des signes et des images des pensées, ce serait agir contre la nature et contre la raison, que de s’en servir pour exprimer tout le contraire de ce qu’on pense ; or c’est ce qui a lieu par le mensonge, qui dès lors n’est jamais permis, pas même quand il s’agirait du salut d’une âme[[1583]](#footnote-1584), pas même pour éviter la mort la plus rigoureuse. « Aiguisez vos glaives, » disait un chrétien, dont les paroles sont citées par Eusèbe de Césarée[[1584]](#footnote-1585), « allumez un bûcher ; les étoiles tomberaient du ciel sur la terre, avant que vous m’ameniez à parler contre la vérité. » {175} Les mensonges officieux et divertissants ne sont en soi que fautes vénielles ; le mensonge pernicieux est un péché mortel ou véniel, selon qu’il cause plus ou moins de dommage.

D. Par quels motifs peut-on s’exciter à abhorrer le mensonge ?

R. Ces motifs peuvent se rapporter à Dieu, au prochain, et enfin au menteur lui-même.

1° Dieu étant la vérité par essence, le mensonge, par lequel on s’efforce de détruire la vérité[[1585]](#footnote-1586), fait certainement un grand outrage au Très-Haut, qui pour cela le regarde avec horreur[[1586]](#footnote-1587), et perd tous ceux qui s’obstinent à en commettre[[1587]](#footnote-1588) ; 2° c’est un trait empoisonné qui blesse l’esprit de celui à qui l’on parle[[1588]](#footnote-1589), le jetant dans l’erreur et lui dérobant la vérité[[1589]](#footnote-1590), et qui nuit même au public, car il détruit les bases de la confiance commune, et trouble la société ; 3° le mensonge fait du menteur un enfant du démon, comme il en est lui-même le fils aîné[[1590]](#footnote-1591) ; il le rend digne du mépris[[1591]](#footnote-1592), car le mensonge est la marque d’une âme lâche, basse et timide ; enfin il l’expose à l’inconvénient de n’être plus cru lors même qu’il dit vrai[[1592]](#footnote-1593), ceux à qui il parle ayant raison de se méfier de sa sincérité.

D. Qu’entendez-vous par les rapports ?

R. Les rapports consistent en certaines paroles malignes qu’on dit en secret de quelqu’un, à dessein d’indisposer contre lui la personne à qui l’on parle. {176}

C’est l’idée générale qu’on peut donner de ce péché exprimé par le mot latin susurrátio ; et en ce sens il règne en ceux qui, pour être bien [vus][[1593]](#footnote-1594) du maître, lui font savoir tout ce qui se passe dans la maison ; en ceux qui, pour gagner l’amitié d’un grand, lui rapportent tout ce qu’ils savent sur le compte des autres. D’après saint Thomas, ce qui constitue la malice de ce péché, c’est qu’il rompt par des récits faux ou vrais le lien d’une amitié légitime entre deux personnes. (2. 2. q. 74. a. 1.) Le rapporteur prend donc le caractère du diable, qui dès le commencement du monde alluma la guerre entre Dieu et l’homme, entre Caïn et Abel ; et qui dans la suite des siècles a semé la discorde entre une infinité de personnes, entre une infinité de royaumes entiers.

D. En quoi paraît la malice de ce péché ?

R. Il brouille les familles, il ruine l’estime et la fortune des gens de bien, il enlève le premier des biens extérieurs, qui est d’avoir des amis fidèles[[1594]](#footnote-1595).

C’est pour ce sujet qu’un semeur de zizanie est maudit de Dieu[[1595]](#footnote-1596). Saint Thomas dit que c’est un plus grand péché d’en semer que de médire ou d’injurier ; parce que, selon Aristote, l’affection de ses amis est un bien plus précieux encore que l’estime et les honneurs. (VIII Ethic., c. VIII.)

D. Qu’est-ce que la flatterie ?

R. La flatterie consiste en certaines paroles de cajolerie, par lesquelles on approuve le mal, ou on loue avec feinte ou excès le bien qu’une personne a fait, dans la vue de lui plaire, de lui nuire, ou de capter sa bienveillance. {177}

Donner une fausse paix à un pécheur par trop de complaisance, faire entendre à un homme atteint d’une maladie dangereuse, qu’il n’a rien à craindre, sont aussi des espèces de flatterie, et d’une flatterie aussi fatale à l’un qu’à l’autre, parce que, s’endormant là-dessus, ils négligent l’un et l’autre de pourvoir à leur salut.

D. Quelle est la malice de ce péché ?

R. C’est un venin mortel détrempé dans le miel ou l’huile, qui tue souvent et le flatteur et celui qui flatte.[[1596]](#footnote-1597).

La flatterie tue le flatteur, quand elle va jusqu’au péché mortel, comme il arrive quand elle approuve une action criminelle, ou qu’elle cause un dommage notable. La flatterie tue la personne qu’elle flatte, quand elle la porte à commettre un crime, ou qu’elle l’entretient dans le vice, dont une correction charitable l’eût retirée. Et comme l’âme cesse de vivre par ce coup mortel, saint Augustin a eu sujet de dire de la langue flatteuse, qu’elle est plus cruelle que la main d’un meurtrier[[1597]](#footnote-1598). Platon appelle les flatteurs, des démons, des enchanteurs et des bêtes venimeuses ; ils sont encore comparés aux Sirènes, qui par la douceur mélodieuse de leur chant attiraient dans les bancs et les écueils ceux qui prêtaient l’oreille à leur voix enchantée.

D. Qu’appelez-vous parole outrageante ?

R. C’est outrager, imposer ou reprocher à quelqu’un un défaut naturel, un crime honteux, ou un châtiment public, à dessein de l’offenser et de l’affliger. {178}

Il est néanmoins permis à un supérieur de mêler quelque petite injure dans sa correction, afin de la rendre plus efficace ; pourvu toutefois qu’il y apporte une modération convenable, de peur d’accabler celui qu’il prétend relever de sa faute, et d’aigrir son mal au lieu de le guérir[[1598]](#footnote-1599).

D. En quoi consiste la malice des paroles outrageantes ?

R. Elle consiste en ce qu’elles attentent à l’honneur et au repos du prochain ; qu’elles sont un péché mortel, lorsqu’elles causent un grand déshonneur, ou une tristesse fort accablante ; qu’elles obligent à une satisfaction convenable.

Ajoutez à ces maux que reprocher à quelqu’un un défaut naturel, d’esprit ou de corps, c’est censurer l’ouvrage de Dieu, qui l’a fait naître avec ce défaut, pour en tirer un plus grand bien. Lui reprocher un vice, c’est imiter la malice du démon, qui se plaît dans nos crimes, pour en prendre sujet de nous confondre.

D. Dans quel esprit faut-il recevoir les outrages ?

R. Il faut les recevoir dans l’esprit de Jésus-Christ, qui est un esprit de patience, et qui rend le bien pour le mal.

Jésus-Christ fut parmi les Juifs comme un signe de contradiction, contre lequel ces perfides décochèrent les traits des calomnies et des opprobres les plus envenimés que la malice des hommes puisse inventer : mais ce modèle accompli de toute vertu n’opposa à ces flèches que le bouclier d’une douceur inaltérable, il ne les repoussa que par des bienfaits signalés[[1599]](#footnote-1600). C’est de la sorte que nous devons aussi supporter les injures dont on nous charge ; d’ailleurs celui qui nous les dit est plus digne de compassion que de colère ; {179} en les redoublant il nous fournit un moyen d’accroître nos mérites[[1600]](#footnote-1601). La vengeance nous nuit infiniment plus que tout ce qu’on pourrait nous dire de plus outrageant. Elle fait mourir notre âme de la mort funeste du péché[[1601]](#footnote-1602) ; elle nous ravit la bonne estime qu’on peut avoir de nous ; elle fait paraître à notre confusion la lâcheté honteuse de notre âme ; tandis qu’en méprisant les injures qu’on nous dit, nous ferions preuve d’un courage invincible[[1602]](#footnote-1603).

D. Qu’est-ce que la raillerie ?

R. C’est se jouer de quelqu’un par des paroles plaisantes et d’un air enjoué.

Il est quelquefois permis de se rire d’une personne, pourvu qu’on se tienne dans les bornes d’une juste modération, et que ce soit par forme de divertissement, autrement ce serait un péché.

D. En quoi consiste la malice de ce péché ?

R. Elle consiste en ce qu’elle donne sujet à la personne dont on se moque, de rougir et de se chagriner. Ce péché peut être mortel.

La moquerie est un péché mortel, lorsque la confusion et l’inquiétude qu’elle cause sont fort grandes : et si c’est dans ce but et de propos délibéré qu’on raille quelqu’un, cette raillerie l’emporte en malice sur les paroles ouvertement injurieuses ; parce que, selon la remarque de saint Thomas, outrager un homme avec dédain et en se jouant de lui, marque plus de mépris et blesse plus la charité que de l’outrager sérieusement.

D. Qu’est-ce que le murmure ? {180}

R. C’est gronder contre quelqu’un, blâmer sa manière d’agir, ou se plaindre d’un traitement qui nous paraît mauvais.

Il est d’une vertu consommée de ne jamais se plaindre, on peut le faire néanmoins, pourvu qu’on le fasse en temps et lieu, et avec une juste modération : mais si l’on passe les bornes, c’est un péché de murmure, et un péché plus ou moins grave, selon que l’excès est plus ou moins considérable. De plus, de tous les murmures il n’en est pas de plus criminels que ceux qu’on fait contre Dieu ou contre ses ministres[[1603]](#footnote-1604).

D. Quels remèdes peut-on employer contre cette sorte de péché ?

R. Il faut en considérer la malice et les effets pernicieux ; réprimer les passions qui en sont la source, n’user de la langue que comme le chirurgien use de sa lancette, c’est-à-dire avec discrétion, et par nécessité[[1604]](#footnote-1605).

#### FRUITS.

Mon Dieu, je vous demande très humblement pardon de toutes les paroles fâcheuses que j’ai dites à mon prochain, et je désire avec votre grâce de m’en corriger.

J’aimerai pour cet effet le silence, et quand j’aurai à parler, ce ne sera qu’après avoir bien pesé ce que je dois dire.

#### EXEMPLES.

Coré, Dathan et Abiron furent engloutis, pour avoir murmuré contre Moïse (Num., XVII). Quarante-deux enfants furent mis à mort par deux ours, pour s’être moqués d’Élisée et l’avoir appelé chauve (IV Reg., II) ; {181} Ananias et Saphira furent frappés de mort soudaine, pour avoir fait un mensonge (Act., V) ; saint Jean Baptiste aima mieux souffrir la prison et la mort, que de flatter Hérode dans son adultère. (Marc., VI.)

Firmius, évêque de Tagaste, fit bien connaître la fermeté de son âme et son amour pour la vérité ; car, les gardes de l’empereur lui demandant de sa part un criminel qui s’était réfugié dans son palais, il ne voulut se servir ni de mensonge, ni d’équivoque, ni de restriction mentale ; et il leur répondit qu’il ne pouvait ni mentir ni leur dire où était cet homme ; sa constance fut inébranlable, malgré les mauvais traitements qu’il eut à subir. L’empereur lui-même, tout païen qu’il fût, ne put s’empêcher de l’admirer, et de faire grâce au coupable. (S. Aug., l. de Mendac., c. 13.)

Un des pages de Denis, Roi de Portugal, crevant d’envie contre un autre, de le voir plus favorisé que lui de la Reine sainte Élizabeth, qui n’aimait dans ce jeune homme que sa vertu, il se porta jusqu’à cet excès de malignité, que de rapporter au Roi qu’il y avait entre eux un amour qui passait les bornes de l’honnêteté, ce qui donna bien de l’ombrage à ce Prince : De sorte que pour guérir de son chagrin, il fît venir un chaufournier, et lui commanda de jeter dans le four le premier gentilhomme qui viendrait lui demander de sa part s’il avait exécuté son commandement, et donna ensuite ordre au page, de qui le faux rapport lui avait été fait, d’aller faire cette demande ; mais sa dévotion l’ayant arrêté dans une Église qui était sur le chemin, pour y entendre deux Messes qui s’y dirent l’une après l’autre, son ennemi qui le suivait de près, arriva le premier à la forêt, et fut jette dans le four, quelques protestations qu’il pût faire, que le commandement du Roi n’était pas pour lui, mais pour un autre. {182}

Le saint abbé Agathon porta trois ans une pierre dans sa bouche pour s’empêcher de parler, et apprendre en même temps à se taire. (Petr. de Nat., l. 1, c. 38.)

### SEPTIÈME DOCTRINE

De la médisance et du péché qui lui est opposé

D. Qu’est-ce que la médisance ?

R. La médisance consiste à parler mal du prochain en son absence, à dessein de le noircir et de le diffamer.

Les paroles injurieuses outragent le prochain en sa présence, et s’attaquent à son honneur ; la médisance le flétrit en son absence, et donne atteinte à sa réputation et à la bonne estime qu’il s’est acquise, s’efforçant de la lui ravir ; tantôt elle le fait sans pudeur et sans artifice, tantôt avec déguisement, et en couvrant sa malice du fard d’une feinte modestie, ou du masque de quelque louange apparente[[1605]](#footnote-1606). C’est un péché très commun ; et l’expérience fait voir que ceux-là mêmes qui prennent soin de rendre leur vie irréprochable en tout le reste, tombent dans ce désordre comme dans le dernier piège du démon. Elle attaque en face la charité, qui couvre de ses ailes d’or les défauts du prochain.

D. En combien de manières peut-on commettre le péché de médisance ?

R. De six manières, savoir : en imposant un crime à faux, et c’est une calomnie ; en exagérant un crime véritable ; en divulguant un crime secret ; en interprétant en mauvaise part une bonne action ; en la niant ; en ravalant son mérite. {183}

Il est important de bien inculquer la troisième de ces sortes de médisances, la plupart s’imaginant que ce n’est pas médire que de publier un crime, quoique secret.

D. En quoi paraît la malice de la médisance ?

R. Sa malice paraît en ce que, d’un seul trait, elle tue le médisant, celui qui l’écoute, et celui de qui il médit[[1606]](#footnote-1607).

Il y a trois sortes de vie : la vie spirituelle, qui consiste dans l’union de l’âme avec Dieu par la grâce sanctifiante ; la vie corporelle, qui consiste dans l’union de l’âme avec le corps ; la vie civile, qui nous fait vivre dans l’esprit des autres par la bonne estime qu’ils ont de nous. Or la détraction prive de la vie spirituelle : 1° le détracteur, lorsqu’il médit par un motif de haine ou d’envie, et avec intention de nuire notablement au prochain, ou lorsque sans aucun mauvais dessein il lui cause, par le fait, un préjudice considérable ; car il commet dans ces deux cas un péché mortel, si ce n’est que, dans ce dernier cas, la gravité de sa faute ne soit atténuée devant Dieu par sa légèreté, par l’étourderie avec laquelle il parle, sans se rendre compte de ce qu’il dit ; 2° elle ravit encore la vie de la grâce à celui qui écoute le médisant, lorsqu’il se plaît à écouter des médisances par un esprit d’aversion contre celui dont on médit, ou bien lorsque devant et pouvant le corriger, et empêcher par là la diffamation du prochain, il manque à ce devoir en matière importante ; {184} 3° elle l’ôte enfin à celui de qui l’on parle mal, lorsque cela le fait entrer en des sentiments de haine ou de vengeance mortelle, ce qui n’arrive que trop souvent[[1607]](#footnote-1608) ; de plus la médisance ravit toujours la vie civile à celui dont elle noircit la réputation ; elle donne encore quelquefois occasion à sa mort corporelle ; enfin elle est capable de ruiner la fortune d’un négociant, de faire endurer la faim à l’artisan et à sa famille, d’empêcher l’établissement d’une jeune personne, etc.

Après cela il n’y a nul lieu de s’étonner de ce qu’on dit du médisant : que c’est un avocat du diable, s’employant à lui gagner des âmes[[1608]](#footnote-1609) ; que Satan se sert de lui comme d’une flèche empoisonnée pour les tuer[[1609]](#footnote-1610) ; que si le lion épargne le lion, si le loup n’attaque pas un autre loup, le détracteur, au contraire, s’efforce de dévorer des personnes qui lui ressemblent[[1610]](#footnote-1611) ; qu’il est semblable à ces animaux immondes qui, entrant dans un parterre, laissent les fleurs, et courent aux ordures. Enfin ses yeux sont comme ceux du hibou, que les ténèbres éclairent, et que la lumière aveugle ; son esprit est comme un répertoire où tout ce qui se fait de mal dans une localité se rencontre ; son cœur est comme un cloaque où tout ce qu’il y a d’immondices va se jeter ; sa bouche est comme un sépulcre ouvert, qui exhale une infection capable de corrompre les âmes les plus pures ; ses lèvres sont toujours ensanglantées par les paroles sanguinaires dont il déchire la réputation de ses frères ; enfin la langue est, comme dit saint Bernard (Serm. de Tripl. custod.), plus cruelle que la lance de Longin, car elle tue les membres vivants de Jésus, tandis que cette lance ne transperça que le côté de son corps déjà mort ; {185} elle est encore pire que l’enfer, en ce que l’enfer ne tourmente que les méchants, tandis qu’elle afflige même les bons[[1611]](#footnote-1612).

D. À quoi est obligé le médisant ?

R. Il est obligé de réparer le tort qu’il a fait au prochain, soit en sa réputation, soit en quelque autre avantage.

Il n’y a guère moins de difficultés à rendre à une personne la réputation qu’un malheureux coup de langue lui a ravie, qu’à reprendre un oiseau qui s’est échappé. Cependant, comme c’est un bien préférable aux richesses[[1612]](#footnote-1613), que nous en retirons d’immenses avantages pour la réussite de nos justes desseins[[1613]](#footnote-1614), il est hors de doute qu’un homme qui en diffame un autre injustement, contracte une obligation indispensable de réparer le mal qu’il a fait ; si toutefois il avait reçu de sa part une injure pareille, il pourrait en être dispensé en vertu de la compensation. Il doit réparer ce mal, soit en se rétractant devant les mêmes personnes, s’il s’agit d’une fausse imputation, soit en s’efforçant d’effacer par des louanges véritables, par un sincère aveu de sa faute, ou d’une autre manière, la mauvaise opinion qu’il a donnée de lui, quand il n’en aurait dit que la vérité ; soit enfin en obtenant de lui un pardon sincère par une réparation pénible ou même, s’il est nécessaire, par de l’argent. Si cette diffamation a été suivie de quelque autre dommage temporel, par exemple la perte des acheteurs, d’un parti avantageux, il n’y a qu’une impuissance absolue qui puisse dispenser le médisant de réparer ce dommage. {186} Quel sujet n’y a-t-il donc pas de retrancher de la langue le venin de la détraction, un venin si mortel en lui-même, si funeste dans ses suites[[1614]](#footnote-1615) ? S’il est doux de médire, il est plus doux de ne médire point[[1615]](#footnote-1616).

D. Que doit faire celui qui entend une médisance ?

R. Il doit faire en sorte d’en arrêter le cours, et d’empêcher l’effet de cette peste, et prendre bien garde à n’en être pas infecté lui-même.

Le médisant a le diable sur la langue ; celui qui l’écoute avec plaisir l’a dans l’oreille, et autant il entend de détracteurs, dit saint Bernardin de Sienne, autant il y reçoit de démons[[1616]](#footnote-1617). C’est ce qui doit obliger chacun, 1° à fuir les médisants comme un air empoisonné ; 2° à les corriger sans hésitation et sans respect ; même, si l’on a une autorité réelle, il faut leur imposer silence ; 3° à les faire rougir, et à arrêter l’intempérance de leur langue pestilentielle, soit en les quittant tout court, ou en leur représentant que peut-être ils sont mal informés, soit en changeant adroitement de discours, soit en faisant paraître au dehors un air de tristesse ou d’ennui[[1617]](#footnote-1618) ; 4° à dire le bien qu’on sait de la personne qu’ils s’efforcent de noircir et de déchirer, pour la mettre à couvert des traits envenimés de leur médisance, car on serait bien aise de recevoir des autres ce bon office ; 5° à faire mourir et à ensevelir en sa mémoire comme en un sépulcre le mal qu’on entend dire[[1618]](#footnote-1619), afin de ne plus s’en souvenir, ou au moins de ne jamais le découvrir, même par confidence et en recommandant le secret : pourquoi dire une chose qu’on veut ne pas être sue ? {187} Quelle apparence qu’un autre tienne caché un secret qu’on révèle soi-même[[1619]](#footnote-1620) ?

D. Comment se doit comporter celui de qui l’on médit ?

R. Il doit bannir de son cœur tout ressentiment volontaire, de sa langue toute parole outrageante, de ses mains toute action de vengeance, et rendre, au contraire, le bien pour le mal.

Celui qui en use de la sorte ne reçoit aucun dommage du venin de la détraction, de même que saint Paul ne souffrit point du venin de la vipère qui le mordit dans l’île de Malte. (Act., XXVIII.) Au contraire, il est purifié de sa vanité par la légère confusion qui lui en revient, semblable au fer qui est déchargé de sa rouille par la lime. Et tandis que le médisant se rend digne de mépris par l’intempérance honteuse de sa langue, celui qui souffre en paix le tort qu’on lui fait, se rend digne d’honneur par la fermeté invincible de sa patience.

D. Pèche-t-on toutes les fois qu’on découvre une faute secrète du prochain ?

R. Non, et il y a même des rencontres où l’on pècherait en ne la découvrant point.

Quand une chose n’est pas mauvaise de sa nature, elle n’est pas toujours criminelle ; mais elle est quelquefois bonne et même nécessaire selon les diverses circonstances dont elle peut être revêtue. Or il n’est pas mauvais en soi de découvrir une faute secrète : aussi il n’y a pas toujours du mal à le faire, et quelquefois il est nécessaire d’en agir ainsi : par exemple, quand on ne fait connaître cette faute que pour le bien du coupable, afin qu’on l’en corrige, ou qu’on prie pour lui ; {188} quand on le fait pour l’avantage de ceux à qui on la manifeste, afin qu’ils évitent de semblables fautes, ou qu’ils tiennent en garde contre cette personne-là, pourvu toutefois que cela se fasse de la manière requise. Il y aurait même péché contre l’obéissance de ne pas découvrir les vices cachés, dans certaines circonstances où l’ordre positif en serait donné, pour des motifs suffisants, par une autorité légitime. Ce serait pécher contre la charité de ne pas les relever, lorsque cela est nécessaire, soit pour prévenir un désordre public, soit pour empêcher un mal particulier fort considérable, par exemple, la perte d’une jeune fille. Car si la charité oblige à découvrir l’infection d’un lieu pestiféré, et le mal secret d’un malade qui, appréhendant la violence des remèdes, le tient caché, elle oblige à plus forte raison de découvrir un péché, quand le bien public ou le bien particulier, soit du coupable, soit d’un tiers, le demande, et que d’ailleurs ce bien est préférable au déshonneur qui en peut revenir au coupable.

D. Par quel motif et de quelle manière faut-il découvrir les fautes secrètes, pour ne pas offenser Dieu en satisfaisant à cette obligation ?

R. Il faut les découvrir par un motif de pure charité et avec une grande prudence.

Sans ce tempérament de charité et de prudence, on se blesserait soi-même en voulant guérir les autres. La charité demande de ne pas rapporter le vice d’un autre ni par un motif de haine, ni par un esprit d’indignation[[1620]](#footnote-1621), ni par manière d’entretien ; mais dans la seule vue ou du bien public, ou de l’amendement du coupable, ou du bien de celui à qui l’on découvre ce vice. La prudence consiste à ne pas augmenter le mal qu’on rapporte, à ne pas interpréter en mauvaise part ce qui peut admettre une excuse ; {189} à n’y mêler aucun mensonge, à ne pas donner pour certain ce qui est incertain, à n’en parler qu’à ceux qui peuvent y remédier, par exemple, un supérieur, le père ou la mère, et les personnes d’autorité, ceux dont les intérêts sont mis en jeu.

D. N’est-on pas obligé de corriger en secret le, coupable avant que de découvrir son crime ?

R. On y est obligé avant de le dénoncer à un juge, mais on n’y est pas obligé avant d’en avertir en particulier un supérieur qui peut y remédier.

On y est obligé avant une dénonciation publique, parce que le Sauveur nous a prescrit cet ordre dans l’Évangile. (Matth., XVIII.) Et c’est un ordre fondé sur l’obligation qu’il y a de ne pas noircir la réputation du prochain, quand on peut le corriger autrement. Aussi, à moins qu’il n’y ait quelque indice ou demi-preuve, ou que le crime choque ouvertement le bien public, nul ne peut déférer un criminel à un juge qu’après l’avoir averti en secret, sans même que cela lui soit commandé.

Mais on n’est pas obligé à cette correction secrète avant d’avertir en particulier un supérieur qui peut mieux la faire, parce que, comme dit saint Thomas (2. 2. q. 33. a. 8), on ne s’adresse pas à lui comme à un juge, mais comme à un père charitable, de qui l’on espère qu’il corrigera le coupable avec plus de succès qu’on ne le ferait soi-même ; car l’amendement du coupable est un bien préférable à cette tache dont sa réputation sera flétrie par cet avertissement particulier : ces avertissements ne blessent donc nullement la charité, s’il est vrai que cette vertu divine tende toujours à ce qu’il y a de meilleur et de plus parfait. {190}

#### FRUITS.

Mon Dieu, je vous demande très humblement pardon d’avoir été d’une part trop facile à divulguer le mal du prochain, lorsqu’il ne fallait pas le faire, et de l’autre trop réservé à le relever, lorsque j’y étais obligé.

Bénissez, de grâce, la résolution que je fais d’en user autrement à l’avenir ; comme aussi de ne pas ajouter foi et même de ne point prêter l’oreille aux paroles de médisance.

#### EXEMPLES.

Marie, sœur de Moïse, fut frappée de la lèpre pour avoir mal parlé de ce saint législateur. (Num., XII.) Ceci arriva, dit saint Ephrem, afin que son corps fût comme un miroir où elle put voir la laideur de son âme. Joseph découvrit à son père Jacob le péché détestable de ses frères, quoiqu’il eût sujet de craindre qu’ils ne s’en vengeassent, comme ils le firent, en effet, quand ils le vendirent aux Ismaélites. (Gen., XXXVII.)

Quelques jours après la mort de saint Ambroise, un prêtre africain nommé Donat, étant à table avec d’autres ecclésiastiques, ne put s’empêcher de vomir par de noires médisances le venin qu’il avait dans le cœur contre ce saint prélat. Quelque soin que les assistants prissent d’en défendre sa mémoire, et de faire connaître sa faute à cet imposteur, il soutenait opiniâtrement la fausseté de ses calomnies. Mais, par un jugement de Dieu aussi juste que terrible, il se sentit saisi sur-le-champ d’un coup mortel, et tomba à la renverse ; on le porta sur un lit, et il y mourut misérablement pour aller recevoir un châtiment conforme à son crime. (Baron. An. 397.) {191}

Saint Augustin fit écrire en gros caractères, sur la muraille de sa salle à manger, des vers portant que sa table n’était pas pour ceux qui déchiraient la réputation du prochain par la malignité de leur langue. Un jour, des personnes de qualité qui lui avaient rendu visite, commençant pendant le repas qu’il leur donna à se répandre en paroles contraires à la charité, il ne put s’empêcher de leur en témoigner sa peine, et en même temps de leur faire connaître leur faute. « Cessez, je vous prie, leur dit-il, de parler mal de votre prochain ; sinon vous m’obligerez ou à faire effacer ces paroles que vous voyez écrites sur la muraille, ou a quitter la table. » (Possidon. in ejus vita.)

## QUATRIÈME INSTRUCTION

Sur les commandements de l’église

### PREMIÈRE DOCTRINE

Des quatre premiers

D. Y a-t-il obligation de garder les commandements de l’Église ?

R. Il y a sans doute et sous peine de péché.

C’est ce que le Sauveur marqua en des termes fort clairs, quand il dit que celui qui n’écoute pas l’Église, doit être à notre égard comme un païen et un publicain. (Matth., XVIII.) {192} C’est le souverain Législateur qui a donné à l’Église, comme à sa chère épouse, le pouvoir de nous prescrire des lois : et nous n’aurons jamais Dieu pour père, si nous refusons de la reconnaître pour mère, et de lui obéir en cette qualité[[1621]](#footnote-1622).

D. Que nous ordonne l’Église par les quatre premiers commandements ?

R. Elle nous ordonne d’ouïr la messe les dimanches et les fêtes, de se confesser une fois l’an, de communier à Pâques, de sanctifier les fêtes.

Pour ce qui est de la communion pascale, il faut se rappeler ce qu’on a dit plus haut ; le concile de Latran, qui l’ordonne, laisse au confesseur le pouvoir de la remettre à un autre temps, afin sans doute de ne pas donner lieu aux absolutions précipitées, aux communions indignes, par un commandement absolu de communier à Pâques.

D. Suffit-il pour satisfaire aux trois premiers commandements de l’Église d’être présent de corps seulement à la messe, sans y prier ou en y priant avec des distractions volontaires, de faire une confession indigne, et une communion sacrilège ?

R. Non, mais il est nécessaire de bien faire ces actions pour y satisfaire.

Le pape Innocent XI l’a décidé de la communion en condamnant cette proposition, qui est la cinquante-cinquième de celles de la bulle : L’on satisfait au précepte de la communion annuelle par des communions sacrilèges. La raison en est que l’Église, quand elle commande ces saintes actions, veut qu’en les accomplissant nous pratiquions la vertu de religion, nous honorions Dieu, et nous acquérions de nouveaux mérites ; or toutes les fois que nous nous en acquittons mal, elles sont à la fois contraires à cette vertu, injurieuses au Très-Haut, et dignes de châtiment. {193} Et, bien que l’Église ne puisse nous commander directement que des œuvres extérieures, parce que celles-là seules peuvent venir à sa connaissance ; néanmoins, lorsque la perfection de ces œuvres dépend de nos actes intérieurs, son pouvoir s’étend indirectement à ces actes. C’est ce que marquent les saints canons, quand ils nous ordonnent de faire la confession annuelle avec une juste préparation[[1622]](#footnote-1623), de faire la communion pascale avec respect[[1623]](#footnote-1624), de réciter les heures canoniales avec attention et avec dévotion[[1624]](#footnote-1625).

D. Les fidèles doivent-ils assister à la messe paroissiale ?

R. L’intention de l’Église est qu’ils y assistent autant qu’il se peut.

C’est ce qui se voit dans le saint concile de Trente. Ce concile recommande aux évêques d’avertir les fidèles d’aller à leur paroisse au moins le dimanche, et aux grandes solennités (Sess. 22. c. 7) ; en outre, de leur rappeler que chacun est obligé d’y aller entendre la parole de Dieu, quand cela peut se faire commodément. (Sess. 24, c. 4.) Or si l’Église demande de ses enfants l’assiduité à la messe de paroisse, 1° c’est d’abord afin qu’ils y soient instruits des mystères de notre religion : ceux qui ont besoin d’y assister pour les apprendre pèchent en y manquant, aussi bien que ceux qui n’y croient point par un sentiment de mépris ; 2° en second lieu, afin qu’ils sachent les jours de jeune et d’abstinence ; 3° enfin, pour y entendre la proclamation des bans de mariage et les avertissements particuliers qui s’y donnent. {194} Il est juste que les fidèles aient cette déférence pour leur mère, de qui ils ont reçu la vie de la grâce par le baptême, de qui ils en reçoivent l’accroissement par la communion, et enfin qui leur donnera par le saint viatique et par l’extrême-onction les secours nécessaires pour se préparer à la mort. C’est encore par la fréquentation de la paroisse que le pasteur connaît mieux ses brebis et qu’il en est mieux connu, que l’union fraternelle entre les paroissiens s’entretient, et que priant tous ensemble avec leur curé ils obtiennent une pleine rémission de leurs péchés[[1625]](#footnote-1626).

D. À quel âge les enfants sont-ils obligés de se confesser pour obéir au précepte de l’Église ?

R. C’est lorsqu’ils ont atteint l’usage de raison, ce qui arrive pour la plupart vers l’âge de sept à huit ans.

La raison en est qu’ils sont alors capables du bien et du mal. Mais afin de leur rendre aisée cette pratique si salutaire, il est bon de les accoutumer à s’aller présenter de temps en temps à un confesseur dès l’âge de quatre à cinq ans.

D. À quel âge sont-ils obligés de communier ?

R. C’est quand ils ont l’esprit assez formé pour connaître l’importance de cette action, ce qui arrive pour la plupart vers la douzième ou la treizième année.

La première communion est une action des plus importantes de toute la vie, une action qui est à peu près aux enfants ce qu’est la profession aux novices : quand elle est bien faite elle nous dispose merveilleusement à vivre en bons chrétiens. Ainsi c’est un des principaux devoirs d’un curé de s’appliquer avec un soin extraordinaire à y préparer ceux en qui il voit assez de lumière pour faire un juste discernement entre le pain des Anges et le pain commun. {195} Qu’il observe scrupuleusement sans prétendre y rien changer de son autorité privée les règlements de son diocèse, soit pour le temps de cette préparation, soit pour les catéchismes, soit pour les différents exercices qui se font à cette occasion ; [[il apprendra à ces enfants]], 1° les principaux articles de foi ; 2° la manière de se bien confesser ; 3° les points de l’exercice du chrétien dont ils sont capables, s’étudiant à les leur faire pratiquer ; 4° combien ils doivent être retenus et dévots, pour se rendre dignes de la communion ; 5° par quelles prières et autres bonnes œuvres ils doivent s’y préparer ; 6° quels actes ils doivent faire avant et après, et il sera bon de les leur faire écrire pour les mieux apprendre.

Il y a toujours grand sujet de douter de la valeur des confessions qui ont précédé ; car les enfants font souvent des fautes énormes, et il leur en coûte beaucoup pour les accuser ; en effet, s’ils le font, ils n’y mettent pas toujours la douleur suffisante, la plupart ont assez de lumières pour former le péché et n’en ont pas assez pour le détruire ; {comme le soleil du printemps a assez de chaleur pour élever les vapeurs et n’en a pas assez pour les dissiper, d’où viennent les fréquents tonnerres du mois de Mai ;} comme les confessions des enfants sont fort suspectes, il est donc nécessaire que le pasteur zélé fasse faire à chacun une confession générale, et cela dès le commencement, pour les mieux disposer à l’absolution, et pour leur apprendre en même temps les exercices de la vie chrétienne qu’ils peuvent déjà observer ; il faut aussi les obliger à revenir de temps en temps pour mettre à l’épreuve leur fidélité à les pratiquer, veiller pour mieux s’en assurer sur leurs déportements, et prier beaucoup pour eux.

D. Pourquoi l’Église a-t-elle institué les fêtes ?

R. Ses intentions sont différentes selon leur diversité.

L’Église a institué les fêtes consacrées aux mystères de notre Rédemption pour remercier Dieu de leur accomplissement, pour nous les faire honorer, et pour nous en inspirer l’esprit, comme nous l’avons dit ci-dessus. {196} Elle a institué celles de la sainte Vierge et des saints : 1° en actions de grâces des dons célestes dont Dieu les a enrichis ; 2° en l’honneur de la gloire suréminente à laquelle ils sont élevés ; 3° pour nous inviter à implorer leur secours, à imiter leurs exemples, et à rougir dans la vue de nos vices comparés à leurs éminentes vertus[[1626]](#footnote-1627).

D. Y a-t-il péché mortel de travailler sans une nécessité pressante un temps considérable les jours de fêtes qui sont de précepte ?

R. Il y en a tout autant que de travailler le dimanche, puisque l’Église le défend pour les uns comme pour les autres.

L’Église ne le cédant pas en autorité à la synagogue, a sans doute le pouvoir d’instituer des fêtes, aussi bien que celle-ci en instituait. (Exod., II.) Et comme il y avait péché mortel à profaner les Fêtes anciennes, puisque leurs profanateurs étaient punis de mort, il y en a aussi sans doute à violer en matière importante les nouvelles jusqu’aux moins solennelles, la différence de leur plus ou moins grande solennité, ne pouvant au plus qu’aggraver ou diminuer ce péché.

#### FRUITS.

Mon Sauveur Jésus-Christ, je reconnais la sainte Église pour votre épouse, pour ma mère et ma reine ; et je suis très marri de mon peu de soumission pour ses ordres.

Je serai, avec votre grâce, désormais plus exact à les observer, surtout à ouïr dévotement la sainte messe et à bien sanctifier les fêtes.

#### EXEMPLES.

Saint Antonin rapporte que deux garçons étant allés à la chasse des oiseaux un jour de Fête, l’un d’eux qui avait négligé d’ouïr la Messe fut tué d’un coup de foudre précédé de ces paroles, Frape-le, frape-le. {197}

Géronce, mère de sainte Geneviève, fut frappée subitement d’aveuglement, et cette infirmité lui resta deux ans, pour avoir voulu obliger cette sainte jeune fille à rester à la maison un jour de fête pendant les offices, et pour avoir répondu par des injures et par un soufflet aux raisons qu’elle lui représentait pour obtenir la permission d’y aller. (Sur., 3. Januar.)

Vincent de Beauvais raconte qu’un homme charroyant des gerbes un jour de Saint-Jacques, une main invisible lança du ciel un feu dévorant qui les consuma avec la charrette, et qui tua les bœufs. (Spec. histor. t. XXVII, c. 41.)

Une femme commençant de sarcler un jour de saint Jean-Baptiste[[1627]](#footnote-1628), ses mains furent saisies d’un feu secret qui lui causait une douleur insupportable, et son visage parut tout enflammé et couvert de pustules. Un châtiment si visible de la main de Dieu lui fit connaître sa faute ; mais elle ne fut délivrée de sa douleur et de sa difformité, qu’après avoir demeuré quatre mois en pénitence et en prière devant le sépulcre de saint Martin. (Sever., t. II. Mirac. S. Mart. c. 57.) {198}

### SECONDE DOCTRINE

Des autres commandements de l’Église

D. Que nous ordonne l’Église par le cinquième commandement ?

R. Elle nous ordonne de jeûner les quatre-temps, les vigiles et tout le carême.

L’Église a institué les jeûnes des quatre-temps, soit en reconnaissance des bienfaits dont Dieu nous favorise pendant les quatre saisons de l’année, soit pour obtenir les grâces nécessaires aux clercs qui reçoivent les saints ordres en ce temps-là. Elle a institué ceux des vigiles pour nous disposer à célébrer les fêtes qui les suivent avec plus de dévotion ; et enfin ceux de la sainte quarantaine, pour honorer le jeûne du Sauveur dans le désert, et pour nous préparer à la solennité et à la communion de Pâques. Mais cette préparation demande, outre le jeûne, une ferveur extraordinaire dans l’exercice de la prière et des autres bonnes œuvres pendant tout ce saint temps. Ce temps est appelé par saint Ignace une imitation de la conversation de Dieu[[1628]](#footnote-1629), qui est toujours occupé à la contemplation de ses grandeurs, et à des actions toutes divines ; par saint Jean Chrysostome, un printemps spirituel, pendant lequel toutes les vertus doivent fleurir ; {199} par saint Grégoire pape, la dîme de toute l’année, et c’est une dîme que saint Augustin nous exhorte à payer avec une grande exactitude[[1629]](#footnote-1630).

D. En quoi consiste le jeûne ?

R. Il consiste à s’abstenir des aliments que l’Église a défendus, à ne dîner que vers l’heure de midi, et à ne faire le soir qu’une légère collation.

On ne faisait autrefois les jours de jeûne qu’un seul repas, qu’on prenait en carême après vêpres et assez tard, en un autre temps après none et vers les trois heures. Maintenant l’Église, condescendant comme une bonne mère à la faiblesse de ses enfants, leur permet de prendre ce repas à midi et de faire le soir une légère collation. Mais il faut bien prendre garde, soit à ne pas anticiper cette heure-là[[1630]](#footnote-1631), soit à ne pas excéder à la collation, tant pour la qualité des aliments, qui doivent être des moins nourrissants[[1631]](#footnote-1632), que pour la quantité, qui ne doit pas aller au delà de la quatrième ou au plus de la troisième partie d’un souper ordinaire.

D. Y a-t-il obligation d’observer les jeûnes que l’Église commande ?

R. On y est obligé dès qu’on a atteint l’âge de vingt-un ans, à moins d’en être exempté par quelque empêchement légitime et manifeste, ou, si cet empêchement est douteux, par la dispense de l’évêque ou du curé, à qui il faut avoir recours en ce cas-là. {200}

Tous les empêchements légitimes du jeûne se réduisent à deux, qui sont l’impuissance et le travail. Les malades, les femmes enceintes, celles qui nourrissent, les pauvres, les vieillards qui ont passé l’âge de soixante ans, et dont il n’est pas manifeste qu’il leur reste assez de force pour jeûner, sont dispensés du jeûne par l’impuissance. Le travail en excuse les laboureurs, les vignerons, les forgerons, les maçons et les autres travailleurs et artisans dont le métier est rude et pénible, comme aussi les voyageurs qui font à pied de longues journées.

D. Est-il expédient d’user toujours de ces dispenses ?

R. Il est, au contraire, fort à propos de n’en user que le moins qu’on peut.

C’est à quoi nous n’aurons point de peine, si nous considérons les fruits inestimables que produit le jeûne. Le jeûne est l’aliment salutaire de notre âme[[1632]](#footnote-1633) ; par la soustraction des viandes les plus capables d’échauffer les sens, il éteint les ardeurs de la concupiscence ; par l’exténuation du corps, il purifie l’âme de ses taches, et lui mérite une gloire éminente, comme le fer qui, en déchirant et en brisant la terre, en arrache les mauvaises herbes, et la prépare à une riche moisson ; par le retranchement de ces vapeurs épaisses qui appesantissent l’esprit, il lui donne des ailes pour s’élever à la contemplation des choses divines[[1633]](#footnote-1634). Enfin le jeûne, comme dit saint Jean Climaque, est la joie du cœur, le médiateur de la bienheureuse paix de l’âme et du calme des passions, un remède salutaire pour le corps, et la porte du paradis ; pour parler avec saint Jean Chrysostome, il forme un riche diadème, dont tous les âges et tous les sexes sont merveilleusement ornés. C’est l’excellence de ces fruits admirables du jeûne qui doit animer chacun de nous. {201}

Il faut, dit saint Basile (Serm. II. de Jejun.), que les riches l’embrassent, de peur que, s’ils dédaignent de le convier à leur table, il ne les accuse devant le souverain Législateur ; les pauvres, comme l’ayant pour compagnon ordinaire dans leurs repas ; les enfants, afin d’être arrosés comme de jeunes plantes par ses eaux salutaires ; les vieillards, pour en avoir déjà surmonté les difficultés par une longue habitude ; enfin le même saint juge qu’il doit être aussi naturel aux femmes de jeûner que de respirer. Il faut en excepter néanmoins celles dont le jeûne pourrait nuire à l’enfant qu’elles nourrissent ou qu’elles portent. Car alors c’est un devoir positif pour elles de soutenir leurs forces. Mais, selon la pensée de saint Augustin, nos jeûnes ne seront point parfaits s’ils ne sont soutenus de l’aumône : Jejúnia nostra ut plena sint, misericórdiæ pinguédine saginéntur. (Aug. Serm. LXV. de Temp.)

Et comme il serait presque inutile de labourer seulement la surface de la terre, si la charrue ne pénétrait profondément dans son sein, il servirait fort peu de châtier et mortifier seulement la chair par le jeûne et par l’abstinence de certaines viandes. Il faut, dit saint Bernard, que les yeux jeûnent aussi et s’abstiennent des mauvais regards, les oreilles de discours pernicieux et inutiles, la langue de la médisance, les mains des œuvres criminelles, l’âme de toute sorte de vices. (Serm. de Quadr.)

D. Qu’est-il ordonné par le sixième commandement ?

R. Il est ordonné de ne point manger de viande le vendredi ni le samedi. {202}

L’Église a institué l’abstinence du vendredi en mémoire de la passion de Notre-Seigneur, et pour nous faire prendre quelque part à ses peines et à ses mérites. Elle a ordonné l’abstinence du samedi en mémoire de sa sépulture, en l’honneur de la très sainte Vierge, et pour nous préparer au saint dimanche par cette mortification. C’est à nous, comme étant les enfants d’une mère si sage, d’entrer dans ses saintes intentions.

D. N’y a-t-il point d’autres préceptes de l’Église ?

R. Elle ordonne de ne point célébrer de noces l’Avent ni le carême {et de payer la dime justement}.

La raison qui a porté l’épouse de Jésus-Christ à défendre la célébration des noces en ce temps-là, vient de ce que c’est un temps consacré à la prière et à la pénitence. { Le droit qu’elle a d’ordonner le payement de la dîme, est fondé tant sur l’ancienne loi qui y obligeait les Juifs, que sur l’équité naturelle, qui demande de nous et cette reconnaissance pour les autres fruits que nous recevons de la main libérale de Dieu, et cette espèce de rétribution pour les services que nous rendent les ministres de l’Autel[[1634]](#footnote-1635) ; Que si nous sommes ardents à exiger d’eux le spirituel, il est juste que nous soyons exacts à leur payer le temporel[[1635]](#footnote-1636), prenant bien garde de ne jamais frauder leurs droits, ni choisir pour leur payement les plus mauvais fruits ; de peur d’attirer la stérilité sur nos champs[[1636]](#footnote-1637), l’accroissement des subsides sur nos biens[[1637]](#footnote-1638), les gens de guerre dans nos maisons[[1638]](#footnote-1639).

D. L’Église nous ordonne-t-elle quelque autre chose ?

R. Elle nous ordonne de plus de fuir les excommuniés, qui sont dénoncés, excepté dans les cas de nécessité et de charité, et, si nous tombons dans l’excommunication, de nous en faire absoudre au plus tôt.

L’Église nous fait le premier de ces deux commandements, autant pour porter les personnes excommuniées à rentrer en elles-mêmes, voyant qu’on les fuit comme la peste, que pour nous garantir de leur commerce, qui ne peut être que contagieux.

Elle nous fait le second, à cause des maux étranges que renferme l’état déplorable de l’excommunication : par exemple, d’être retranché du corps de l’Église comme un membre gangrené ; d’être exclu des divins offices, de la sainte messe et des sacrements ; d’être privé des prières et des suffrages communs des fidèles, assujetti à la tyrannie du diable, bourrelé par de cuisants remords de conscience, agité par des frayeurs épouvantables, exposé à un péril manifeste de tomber dans l’obstination et le désespoir, et d’être privé de la sépulture ecclésiastique dans le cas où l’on viendrait à mourir en cet état-là. {203} Après cela qui n’aura une horreur extrême des péchés que l’Église défend sous peine d’excommunication ? Qui donc, se trouvant malheureusement lié d’une si terrible censure, ne s’en fera délier au plus tôt par une digne pénitence et par une entière réparation des maux qui lui ont attiré ce châtiment ?

#### FRUITS.

J’ai bien du regret, ô mon Dieu, de mon peu d’exactitude à garder le jeûne.

Bénissez, de grâce, la résolution que je fais d’y être plus exact à l’avenir.

#### EXEMPLES.

Ce fut, comme dit saint Basile, par le jeûne que Moïse mérita de converser familièrement avec Dieu, et de recevoir de sa main les deux tables du Décalogue (Exod., XIX) ; que Daniel apprit aux lions à jeûner, et se garantit ainsi de leur rage (Daniel, VI) ; que les trois enfants dans la fournaise, comme dit Origène, en étouffèrent les flammes (Daniel, III) ; que les Ninivites apaisèrent la colère de Dieu. (Jon., III.) {Les Juifs payent exactement la dîme de tous leurs fruits. (II Paralip. XIII.) Dieu rejeta l’offrande de Caïn, et accepta celle d’Abel ; parce, dit saint Ambroise, que celui-là lui offrait ce qu’il y avait de pire parmi ses fruits ; celui-ci, ce qu’il y avait de meilleur dans ses troupeaux. (Gen. IV).}

Il y avait du temps de saint Jean Chrysostome une si belle émulation pour l’observation du jeûne du carême parmi les fidèles de Constantinople, qu’ils s’y portaient comme à l’envi ; plusieurs d’entre eux ne mangeaient que des légumes, des herbes et des fruits ; il y en avait qui le passaient tout entier jeûnant au pain et à l’eau ; d’autres passaient deux jours entiers, sans rien prendre. Chrysost. Hom. II. in Genes.) {204}

Saint Placide, fils d’un grand seigneur de Rome, s’était consacré dès l’âge de neuf ans au service de Dieu sous la conduite du grand saint Benoît ; pendant tout le carême il ne mangeait que le dimanche, le mardi et le jeudi ; et ces trois jours-là un peu de pain et d’eau faisait tout son repas.

Sainte Brigide, ne se contenter pas d’honorer le vendredi la mémoire de la passion du Sauveur par l’abstinence de la viande, elle mâchait aussi d’une herbe plus amère que la suie, et faisait découler sur ses bras de la cire fondue.

{Il y a dans les Confins du Béarn et de la Bigorre deux vallées, la vallée d’Aspe et celle de Lavedan, dont les habitants ayant convenu de sortir par les armes d’un certain différent touchant les limites du pâturage qu’ils n’avaient pas pu terminer par accommodement ; les Bigordins qui se voyaient plus faibles que les Béarnais eurent recours à un sorcier, qui après avoir exigé d’eux par serment qu’ils ne feraient aucun mal à leurs adversaires, fit par ses charmes qu’au jour destiné pour le combat, ils vinrent à eux en riant ; mais ces perfides après les avoir désarmés, les conduisirent dans leurs maisons et les firent égorger par leurs femmes, s’imaginant qu’ils pouvaient le faire sans violer leur ferment.

Une action si noire leur attira la foudre de l’excommunication que leur Évêque lança contre eux, que le Pape Clément VI confirma, et qui fut suivie d’une stérilité générale de leurs femmes, de leurs bestiaux, leurs arbres et leurs champs, stérilité qui dura six ans entiers, et jusqu’à ce qu’ils eurent obtenu l’absolution de leur censure sous de certaines conditions, dont l’une fut que leur vallée paierait à l’autre un certain tribut à perpétuité, comme il se fait encore, quelques efforts qu’aient faits les ministres de Béarn d’abolir cette coutume. (R. P. Bajole Jésuite dans son Histoire de la Guyenne. p. 1, l. 2, c. 22.)}

FIN DE LA QUATRIÈME PARTIE.

{205}

# 

# CINQUIÈME PARTIE

DES VICES ET DES VERTUS

Tout le bonheur du chrétien consiste à détester le vice et à pratiquer la vertu. C’est là son devoir le plus indispensable, un devoir auquel se réduisent tous les commandements qui lui sont faits : ainsi, pour mettre la dernière main à cet ouvrage, il est à propos qu’après avoir parlé des commandements, nous traitions des vices et des vertus.

## PREMIÈRE INSTRUCTION

Du péché en général

### PREMIÈRE DOCTRINE

De la nature du péché et de ses différentes espèces

D. Qu’est-ce que le péché ?

R. Saint Augustin dit que c’est toute action, toute parole, ou tout désir contraire à la loi naturelle[[1639]](#footnote-1640). {206}

Le péché, dit saint Thomas (1. 2. q. 71. art. 6), est un acte mauvais, libre et volontaire : et de même qu’un ouvrage est mauvais ou défectueux, quand il n’a pas la justesse que l’art demande, ainsi nos actes sont mauvais ou vicieux quand ils ne sont pas conformes à leur règle. Or la première règle de tout ce que nous pensons, disons et faisons, c’est la loi éternelle par laquelle Dieu, qui est la sagesse même, règle ce que nous avons à embrasser ou à rejeter. C’est de cette loi originaire que dérivent les deux autres qui nous servent aussi de règle dans tous les mouvements volontaires intérieurs et extérieurs de notre vie ; c’est-à-dire, la loi naturelle, qui consiste dans la lumière et le dictamen*[[1640]](#footnote-1641)* de la raison, et la loi positive, qui renferme tous les justes commandements de nos supérieurs légitimes. Saint Augustin nous a donc donné une idée fort juste du péché, quand il a dit que c’est une action, une parole ou un désir contraire à la loi éternelle, en y comprenant en même temps les mauvaises pensées et les omissions criminelles.

D. Combien y a-t-il de sortes de péché ?

R. Il y en a deux, le péché originel et le péché actuel.

D. Qu’appelez-vous péché originel ?

R. C’est celui que nous avons commis en Adam, dans lequel nous sommes conçus, et avec lequel nous naissons.

Dieu forma Adam pour être le chef de tous les hommes, quant à la nature et quant à la grâce ; et renfermant par sa souveraine autorité leurs volontés dans la sienne, après lui avoir fait un commandement de ne pas manger des fruits de l’arbre de la science du bien et du mal, il voulut que son obéissance ou sa désobéissance fût comme héréditaire et passât de lui à ses descendants. {207} Notre premier père ayant malheureusement violé ce commandement, nous avons péché en lui[[1641]](#footnote-1642), non par notre volonté, mais par la sienne ; de même que la main qui tue un homme ne pèche pas par elle-même, mais par la volonté qui l’y pousse, et à laquelle elle est unie. C’est là le péché originel ; et il porte ce nom, parce que nous le contractons dans notre conception par laquelle nous tirons notre origine d’Adam, comme nous eussions reçu de la même manière la justice originelle, s’il n’eût pas mangé du fruit défendu.

D. Quels sont les maux que le péché originel nous a causés ?

R. Ce sont la perte de la justice originelle, l’inimitié de Dieu, la sujétion[[1642]](#footnote-1643) au diable, l’ignorance de l’entendement, la dépravation de la volonté, la langueur pour le bien dans l’appétit irascible[[1643]](#footnote-1644), la pente au mal dans l’appétit concupiscible, les incommodités du corps, la mort temporelle, la damnation éternelle.

Dieu ne faisant rien de défectueux, forma le premier homme dans un état très parfait[[1644]](#footnote-1645), le douant de la justice originelle qui renfermait la grâce sanctifiante et tout un ensemble de dons admirables, en vertu desquels son âme était assujettie à Dieu, son corps à l’esprit, ses passions à la raison, les animaux à son empire ; il avait l’esprit très vif et divinement éclairé, le cœur très droit et incapable de toute fourberie, un corps très sain, exempt de toute incommodité et de la mort même. Mais par un juste jugement celui qui se révolta contre son Dieu fut privé de tous ces privilèges divins, et puni d’un côté par la rébellion de la partie inférieure contre la partie supérieure, de l’autre par ces autres maux dont nous avons fait mention dans notre réponse. {208}

D. Par quel moyen Dieu a-t-il réparé les ravages du péché originel ?

R. Par l’incarnation de son Fils[[1645]](#footnote-1646).

L’excellence d’un remède si divin rend heureuse la faute qui a mérité d’être réparée par un si saint et si grand rédempteur ; car Notre-Seigneur y a divinement remédié par ses satisfactions surabondantes, par ses mérites infinis, par sa céleste doctrine, par les exemples de sa très sainte vie, et par l’institution des sacrements, principalement du baptême.

D. Qu’appelez-vous péché actuel ?

R. C’est celui que nous commettons nous-mêmes après avoir atteint l’âge de la raison.

Quand ce péché est souvent réitéré, il produit le vice et la mauvaise habitude, qui ajoute à la malice une pente à des péchés semblables, pente très forte et difficile à arrêter ; c’est ainsi qu’un clou, lorsqu’il a été enfoncé dans une muraille à coups redoublés de marteau, ne s’en arrache que très difficilement. C’est ce que saint Bernard déclare très bien : Au commencement, dit-il, le péché est insupportable au juste ; dans la suite il lui est pesant ; de pesant il lui devient léger ; de léger, doux et agréable.

D. Quelles sont les sources les plus ordinaires du péché actuel ?

R. Ce sont l’ignorance, la faiblesse et la malice.

On pèche par ignorance, lorsqu’on fait une action mauvaise sans en connaître la malice, ou que l’on en omet une bonne n’en sachant pas l’obligation, mais par suite d’une ignorance coupable ; {209} car si cette ignorance n’était pas une faute en soi, le péché commis ou l’action négligée ne nous serait point imputable ; on pèche par faiblesse, lorsqu’on est entraîné au mal par la violence d’une passion fougueuse ; par malice, lorsqu’on s’y porte de propos délibéré et avec pleine connaissance.

D. Combien y a-t-il de sortes de péchés actuels ?

R. Il y en a deux ; savoir, le mortel et le véniel[[1646]](#footnote-1647).

Comme il n’est point de péché qui ne blesse l’autorité souveraine que Dieu a sur nous en qualité d’auteur principal de notre vie, il n’en est pas non plus qui n’offense sa divine majesté : si cette offense est griève, c’est un péché mortel, qui a pour résultat de détruire la charité, de tuer l’âme qui en était vivifiée, et de la rendre digne des peines de l’enfer ; si cette offense est légère, ce n’est qu’un péché véniel, qui refroidit seulement la charité, blesse l’âme, et l’expose aux peines du purgatoire.

D. Comment peut-on discerner le péché mortel du péché véniel ?

R. Un péché est mortel, lorsque la volonté y donne un plein et entier consentement formel ou virtuel, et que d’ailleurs la matière est importante. Il n’est que véniel lorsque le consentement de la volonté est imparfait, ou que la matière est légère.

La grièveté d’un péché dépend de deux choses, de la volonté qui y consent et de la matière en laquelle la loi est enfreinte ; d’abord, pour qu’un péché soit mortel, il faut que la volonté y donne un parfait consentement, consentement soit formel ; soit virtuel ; en second lieu, que la loi soit violée en matière grave. Toutes les fois que l’une de ces deux conditions manquera, le péché ne sera que véniel. {210} Néanmoins il n’y a que Dieu qui connaisse parfaitement quels péchés sont mortels, et quels autres ne sont que véniels[[1647]](#footnote-1648).

D. Qu’entendez-vous par un consentement de la volonté parfait ou imparfait, formel ou virtuel ?

R. Le consentement de la volonté est parfait et formel, lorsqu’on a fait une parfaite et entière réflexion sur l’énormité du mal auquel on se porte ; il est parfait et virtuel, lorsqu’on devrait faire et on pourrait faire attention en y apportant le soin nécessaire, bien qu’on ne le fasse pas actuellement ; il est imparfait lorsqu’on n’en a et qu’on n’en peut avoir qu’une connaissance confuse et imparfaite ; comme il arrive dans l’assoupissement et dans le premier mouvement d’une passion violente.

Les actes de la volonté sont conformes aux lumières de l’entendement qui les précèdent, et par conséquent le consentement qu’elle donne au mal est parfait ou imparfait, selon que l’entendement a ou peut avoir plus ou moins de connaissance.

D. Quand est-ce que la matière d’un péché est importante et de conséquence ?

R. Elle l’est quand ce péché renferme une injure notable contre Dieu, contre le prochain, ou contre nous-mêmes, quand il blesse extrêmement la raison ou la vertu, quand il est défendu sous des graves peines.

Par exemple, le blasphème, le parjure, les injures atroces, les injustices considérables, l’ivrognerie, l’impureté et tout ce qui serait défendu sous peine d’excommunication.

D. Une action qui n’est de soi qu’un péché véniel peut-elle quelquefois être un péché mortel ?

R. Cela n’arrive que trop souvent. {211}

Par exemple, 1° quand en la faisant on croit faire un péché mortel : car la conscience étant la règle prochaine de nos actions, elles sont plus ou moins mauvaises selon qu’elle en juge, quand même elles seraient bonnes en soi-même ; 2° lorsqu’on en doute et qu’on agit sous ce doute et sans vouloir en tenir compte, parce qu’alors on est censé vouloir pécher mortellement ; 3° lorsque, par une action qui de sa nature n’est qu’un péché véniel, on cause quelque grand scandale ou un dommage notable, et qu’on a dû et pu le prévoir ; 4° quand on la fait avec une intention qui va jusqu’au péché mortel, comme si en faisant un petit vol on voudrait pouvoir en faire un plus considérable.

### SECONDE DOCTRINE

Des motifs qui nous excitent à détester le péché mortel et de ses remèdes

D. Quels sont les motifs qui nous doivent inspirer de l’horreur pour le péché mortel ?

R. Ces motifs se prennent de sa laideur, de l’injure qu’il fait à Dieu, à Jésus-Christ, et à toutes les créatures, et enfin des maux qu’il cause au pécheur.

D. En quoi consiste la laideur du péché mortel ?

R. Elle consiste dans son opposition aux ordres de la raison, et à la lumière de la grâce.

Les actions du chrétien tirent toute leur beauté, leur droiture et leur perfection d’une parfaite conformité avec la raison éclairée de la céleste lumière de la foi et de la grâce : or le péché s’oppose en droite ligne, ou, pour mieux dire, est lui-même une opposition formelle à une règle si juste et si excellente ; {212} c’est donc une monstruosité, c’est un désordre, le plus hideux et le plus abominable qui puisse être. Et comme le fer qui est rouillé communique sa rouille à l’or avec lequel on le mêle, ainsi le péché, a peine est-il entré dans la conscience, qu’il en efface les traits de cette céleste beauté que la raison et la grâce y faisaient rejaillir, et qu’il y grave les caractères infâmes de sa difformité. C’est un désordre qui, pour belle que soit une âme, la rend plus noire que le corbeau, plus noire que le charbon[[1648]](#footnote-1649), et, pour parler avec l’Écriture, semblable à un animal immonde qui s’est roulé dans un bourbier[[1649]](#footnote-1650). C’est le péché mortel qui fait d’un homme saint et favori de Dieu, un scélérat, un infâme, un monstre de nature, un enfant de mort, et l’opprobre du christianisme ; c’est lui qui fait du juste un objet de malédiction pour Dieu, d’horreur pour les anges, d’aversion pour les saints, de complaisance pour les démons[[1650]](#footnote-1651). Enfin, et c’est tout dire, c’est le péché qui a entièrement défiguré les anges, et qui en a fait des apostats et des démons.

D. Quelle injure fait à Dieu le péché mortel ?

R. Il combat sa puissance attribuée au Père, sa sagesse appropriée au Fils, sa bonté qui est propre au Saint-Esprit ; il attaque son autorité, sa justice, son immensité ; il attente sur son domaine, sur sa gloire, sur sa vie même.

1. Le péché mortel combat, 1° la puissance du Père, en la forçant, pour le dire ainsi, à concourir à des actions criminelles, du moins quant à la substance, {213} et c’est ce dont il se plaint lui-même par la voix d’Isaïe[[1651]](#footnote-1652), et non sans raison, puisque c’est comme lui enfoncer avec sa propre main une épée dans le sein ; 2° la sagesse du Fils, en refusant d’en suivre les règles très parfaites, pour se conduire par les lumières maudites d’une passion infâme[[1652]](#footnote-1653), ce qui est une insolence pire mille fois que celle d’un enfant qui, au lieu de se conformer dans son travail aux règles de l’art que son maître lui apprend, ne voudrait suivre que son caprice ; 3° la bonté du Saint-Esprit, en tirant occasion de son excès infini pour offenser Dieu avec plus d’audace sur l’espérance d’en obtenir le pardon, ce qui est armer cette bonté souveraine contre elle-même ; ce qui est surpasser en malice les démons, car s’ils font la guerre au Très-Haut, ce n’est point parce qu’il est bon, mais parce qu’il est le vengeur de leurs crimes.

2. Le péché attaque la suprême autorité de Dieu en violant audacieusement ses lois les plus inviolables ; sa justice si redoutable, par le mépris insolent de ses menaces les plus terribles ; son immensité, qui le rend présent partout, par l’audace qu’il a de l’affronter en face.

3. Il attente au domaine du Roi des rois, en lui soustrayant des personnes qui lui appartiennent par toutes sortes de droits, pour les asservir à la tyrannie du démon[[1653]](#footnote-1654) ; à sa gloire, en lui ravissant, pour la donner à la créature[[1654]](#footnote-1655), la qualité de fin dernière, qui est un des plus riches fleurons de sa couronne ; {214} à sa vie, soit parce que lui refuser ces avantages c’est l’anéantir en quelque sorte, puisque ce sont ces privilèges qui découlent immédiatement de sa divinité, soit parce qu’il y a des pécheurs qui, par une malice exécrable, voudraient que Dieu n’eût pas le pouvoir de punir leurs crimes, ou qu’il ne fût pas assez juste ou assez sage pour le faire[[1655]](#footnote-1656). Il est vrai que tous ces malheureux efforts du péché contre la majesté divine sont vains ; néanmoins, comme en matière d’injure on a plus d’égard à l’intention qu’à l’injure même, c’est un véritable déicide par lequel le pécheur ôte, quant à la disposition de sa volonté, la vie à Celui qui est l’immortel[[1656]](#footnote-1657). Quand même le péché ne renfermerait pas un si horrible attentat, il est certain que, comme il offense un être d’une grandeur infinie, sa malice va aussi jusqu’à l’infini[[1657]](#footnote-1658) ; et l’on peut dire de lui ce qui se dit de Dieu, quoique dans un sens bien différent, qu’il est impossible de déclarer ce que c’est, de le comprendre, d’en donner une juste idée[[1658]](#footnote-1659). Saint Thomas croit même que Dieu, tout infiniment éclairé qu’il soit, ne peut pas inventer des supplices proportionnés à son énormité, que mille enfers ne suffiraient pas pour le punir selon ce qu’il mérite[[1659]](#footnote-1660).

D. Quels outrages le péché fait-il à Jésus-Christ ?

R. Il empêche le fruit de sa passion, il en renouvelle, autant qu’il dépend du pécheur, les supplices et les opprobres, il le crucifie dans nos cœurs. {215}

1° Le péché mortel empêche le fruit de la passion du Sauveur, en damnant les hommes, pour le salut desquels il l’a soufferte ; et ce fut là un des principaux sujets de son agonie au jardin des Oliviers ; 2° il renouvelle, autant qu’il dépend du pécheur, ses supplices et ses opprobres, en ce que s’ils ne suffisaient pas pour l’expiation de nos crimes dont il s’est chargé, il serait obligé de les endurer une seconde fois[[1660]](#footnote-1661), de même que dans l’ancienne loi il fallait renouveler les sacrifices de propitiation à mesure qu’il se commettait de nouveaux péchés ; 3° il le crucifie dans nos cœurs en étouffant la grâce, par laquelle il y vit d’une vie qu’il s’est acquise par la perte de sa vie naturelle : le pécheur se faisant ainsi le bourreau et la croix du Fils de Dieu[[1661]](#footnote-1662).

D. Quel tort le péché fait-il aux créatures ?

R. Il opprime celles qui sont privées de raison par l’usage criminel qu’il en fait ; il scandalise les bons et les méchants par les mauvais exemples qu’il leur donne ; il prive les âmes du purgatoire de leur soulagement, par la soustraction de nos suffrages ; il redouble la peine des damnés par l’accroissement de leur nombre ; il afflige les anges et les saints, autant qu’il est possible, par l’offense qu’il fait à leur roi, dont la gloire leur est infiniment plus chère que leur propre salut.

C’est pour venger ces injures que toutes les créatures, vivantes et insensibles, s’armeront un jour contre les pécheurs. {216} C’est en vue de cette exécution que le Sage les appelle des esprits vengeurs, qui, à la consommation des siècles, agiront de toutes leurs forces, et se rassasieront des ordres de la justice divine[[1662]](#footnote-1663), marquant par cette façon de parler avec combien d’activité et de fureur elles déchargeront sur les réprouvés tout ce qu’elles ont de plus cruel et de plus affligeant.

D. Quels maux cause-t-il au pécheur ?

R. Il le rend ennemi de Dieu, esclave du démon, compagnon des animaux ; il ruine en lui les biens de la nature, le dépouille des dons de la grâce, lui enlève la couronne de la gloire ; il expose son corps à diverses maladies, et souvent à une mort avancée ; son âme, à de fâcheux chagrins et à de cuisants remords de conscience ; son corps et son âme, à des peines infinies en leur nombre, en leur excès et en leur durée.

Ces cruelles hostilités du péché contre le pécheur font voir, 1° que ni les tigres, ni les peuples les plus cruels, ni les démons même ne sont pas capables d’exercer contre l’homme une barbarie pareille à celle dont il s’accable lui-même, quand il commet un péché et qu’il transperce son cœur de ce glaive, qu’il infecte son âme de ce venin, qu’il loge ce serpent dans son sein ; 2° qu’il n’est pas possible de concevoir une folie qui approche de celle qu’il fait paraître, lorsque, voulant contenter sa passion, il s’expose à des maux si horribles pour un petit plaisir, ou pour un léger intérêt ; 3° que quand il vit en repos parmi de si grands malheurs, c’est une très mauvaise marque ; puisque cela fait voir que le péché est dans son cœur comme dans son centre, ou, comme disent les philosophes, les choses les plus pesantes ne pèsent point.

D. Quels remèdes y a-t-il contre le péché mortel ?

R. Pour expier ceux que l’on a commis, il faut recourir à la pénitence ; pour n’en plus commettre, il faut mettre en pratique les moyens d’éviter la rechute marqués ailleurs, et y ajouter les suivants. {217}

1° Pensez au temps de la tentation, que Dieu vous regarde[[1663]](#footnote-1664), qu’il pénètre même jusqu’au centre de votre âme[[1664]](#footnote-1665), comme l’âme s’insinue jusque dans les parties les plus secrètes du corps, et que c’est en lui que vous avez la vie, le mouvement et l’être[[1665]](#footnote-1666), comme le poisson vit, se meut et subsiste dans l’eau ; en sorte que, selon l’expression excellente de sainte Thérèse, si vous venez à commettre le péché dont vous êtes tenté, ce sera jeter de l’ordure dans l’essence adorable de Dieu.

2° Aimer le silence ; car lorsqu’il est soutenu d’une ferme confiance en Dieu, il fortifie notre âme dans ses combats[[1666]](#footnote-1667).

3° Fuyez l’oisiveté, et tenez-vous toujours occupé au travail, ou à quelque exercice conforme à votre état ; car si l’oisiveté est la mère de tous les vices, une honnête occupation ferme la porte à l’esprit tentateur, et nous rend victorieux de ses attaques[[1667]](#footnote-1668).

4° Prenez au moins les jours de fête quelque moment pour penser aux mystères de notre religion, ou à l’une des quatre fins dernières ; car la pensée fréquente que nous en avons nous garantit du péché[[1668]](#footnote-1669).

5° Faites chaque jour un peu de lecture spirituelle, c’est un remède souverain contre toutes sortes de vices[[1669]](#footnote-1670). {218}

#### FRUITS.

Soyez à jamais béni, ô grand Dieu, de cette invincible patience avec laquelle vous avez supporté jusqu’à présent ce chétif ver de terre, qui a bien osé se soulever tant de fois contre votre divine majesté.

Je rougis de mes attentats, je les déteste ; accablez-moi, je vous prie, de toutes sortes de maux, plutôt que de souffrir que j’en commette de semblables.

#### EXEMPLES.

Le bon vieillard Eléazar aima mieux souffrir la mort que de violer la loi de Dieu, et d’en faire même semblant. (II. Machab., VI.)

Saint Anselme eut mieux aimé aller en enfer avec l’innocence qu’en paradis avec le péché[[1670]](#footnote-1671). Une des maximes du grand saint Louis, ce modèle accompli de tous les rois, c’était que la mort est préférable au péché. Aristote, tout païen qu’il fut, a inséré la même maxime dans sa morale[[1671]](#footnote-1672).

Pompiel, Roi de Pologne lâcha de telle sorte la bride à ses passions brutales, qu’au lieu de profiter des charitables avertissements d’un seigneur de la cour, qui était son oncle, et à qui son père l’avait recommandé, il le fit empoisonner. Aux désordres de sa vie il ajoutait souvent ce serment, Je veux que les rats me mangent. Mais un jour qu’il se plongeait à table dans la débauché comme un autre Balthazar, il sortit une quantité prodigieuse de ces petits animaux du tombeau du défunt, lesquels comme autant de ministres de la justice vengeresse de Dieu, prirent le chemin du Louvre, entrèrent dans la chambre où Pompiel se gorgeait de viandes, et l’attaquèrent avec tant du furie qu’ils ne purent être arrêtés, ni par la tuerie qu’en faisaient les gardes, car plus ils en tuaient, plus il en venait, ni par un grand feu dont ils l’entourèrent, on les voyait avec étonnement passer au travers des flammes ; ni en le portant dans une tour bâtie au milieu d’un lac, ils le traversèrent finis aucune crainte : Et renouvelant leur attaque contre cette malheureuse victime de leur fureur ; ils ne la finirent que par une mort très cruelle qu’ils lui firent souffrir en lui rongeant le corps. Ce ne fut pas tout, après cette terrible exécution, les mêmes rats allèrent exercer la même cruauté sur la femme et sur les enfants de ce Roi impie, sans qu’il sût possible de les en empêcher. Cromer. lib. 2. de rebus Polonicis.

### TROISIÈME DOCTRINE

Des motifs qui excitent à détester le péché véniel, et des remèdes à y apporter

D. Pour quelles raisons devons-nous détester le péché véniel ? {219}

R. Nous devons le détester à cause de l’injure qu’il fait à Dieu, des dommages qu’il cause à l’homme, et du danger auquel il l’expose de tomber dans le péché mortel.

Il y a des péchés véniels que l’on commet par surprise, ou par quelque occasion extraordinaire, auxquels les saints ont été sujets. Il y en a que l’on commet avec pleine connaissance, ou par le penchant d’une affection déréglée que l’on ne combat presque pas, ou par l’effet d’une longue habitude dans laquelle on a persévéré. Or ce sont particulièrement ces derniers qui offensent Dieu, nuisent au chrétien, et le disposent peu à peu au péché mortel ; aussi, selon le sentiment de saint Thomas, il vaudrait mieux souffrir la mort que de commettre de propos délibéré un seul péché véniel[[1672]](#footnote-1673).

D. Quelle injure le péché véniel fait-il à Dieu ?

R. Il déshonore sa très haute Majesté. Il blesse son autorité souveraine. Il offense son divin amour.

1° Le péché véniel déshonore la Majesté de Dieu par l’opposition qu’il a avec sa pureté inviolable ; cette opposition est si grande, dit saint Bernard, qu’autant nous éprouvons de mouvements déréglés par notre faute, autant nous faisons d’outrages aux vertus de Dieu[[1673]](#footnote-1674). Par exemple nos mouvements de colère outragent sa douceur ; nos mouvements d’envie sa charité, et ainsi des autres. 2° Le péché véniel choque l’autorité de l’Éternel, par le mépris insolent du commandement qu’il nous fait d’éviter les fautes les plus légères, voulant que notre vie soit aussi pure que la prunelle de l’œil[[1674]](#footnote-1675). {220} 3° Il blesse son amour, par la laideur qu’il cause dans l’âme la plus digne des caresses du divin Amant, la remplissant, dit saint Augustin (Serm. XLI. sanct.), d’une corruption véritable, et l’infectant de taches qui la rendent difforme, hideuse, insupportable et pénible pour son céleste Époux. Aussi, dit sainte Catherine de Gènes, quand cette âme se voit à l’heure de la mort si défigurée, elle se condamne elle-même au purgatoire pour y être lavée de ses taches comme dans un bain de feu ; mais elle souffre l’extrême ardeur de ce feu avec un grand repos, car il lui est beaucoup plus supportable que ne serait dans le paradis la vue de sa laideur comparée à la beauté de Dieu ; cette peine d’ailleurs n’est point à comparer avec la confusion qu’elle y aurait de se voir désagréable aux yeux de son divin Époux.

D. Quel préjudice apporte à l’homme le péché véniel ?

R. Il arrête son avancement dans la perfection. Il empêche l’accroissement de ses mérites. Il retarde la jouissance de sa béatitude. Il l’expose aux peines du purgatoire.

Le péché véniel apporte à l’homme le premier de ces quatre préjudices, parce que la perfection chrétienne consiste dans l’union de l’âme avec Dieu par une charité consommée, charité dont il empêche l’exercice, et dont il arrête le progrès. Le deuxième, parce que nos mérites croissent à proportion de notre ferveur à multiplier nos bonnes œuvres, et à les animer d’une plus grande charité ; or le péché véniel ralentit cette ferveur. Le troisième, parce que si la moindre tache rend l’âme indigne d’entrer dans la cité céleste[[1675]](#footnote-1676), il n’est point de péché, quelque léger qu’il soit, qui ne la souille[[1676]](#footnote-1677). {221} Le quatrième, parce que, selon les ordres de la divine justice, il est nécessaire que tout péché jusqu’au plus petit soit puni[[1677]](#footnote-1678), ou en ce monde, par les rigueurs de la pénitence, ou en l’autre, par les peines du purgatoire, et même par les tourments de l’enfer pour ceux qui meurent dans la disgrâce de Dieu.

D. Comment est-ce que le péché véniel expose au péché mortel ?

R. C’est par l’obstacle qu’il met à la grâce efficace, par les plaies dont il blesse l’âme, par le penchant au mal qu’il y laisse.

Une petite fente suffit quelquefois pour faire couler à fond un gros navire ; et un petit ver, pour renverser un grand bâtiment ; c’est de la sorte que le péché véniel précipite peu à peu dans l’abîme du mortel. Ce malheur arrive quelquefois par un coup de la justice divine ; car Dieu, en punition de nos fautes légères, permet que nous tombions dans de plus grandes, en nous soustrayant sa grâce efficace[[1678]](#footnote-1679) ; il arrive quelquefois par une suite malheureuse du dégât que ces fautes font dans notre âme, qui est la vigne du Seigneur[[1679]](#footnote-1680), obscurcissant notre entendement, affaiblissant notre volonté, et portant le dérèglement dans notre appétit sensitif ; quelquefois enfin il a lieu par l’effet malheureux d’une longue habitude, qui, facilitant toutes choses, fait qu’on se porte sans aucun remords à des fautes énormes, après s’être relâché par de petites fautes souvent réitérées[[1680]](#footnote-1681). {222}

D. Par quels remèdes peut-on purifier l’âme des péchés véniels que l’on a commis ?

R. Par le sacrement de pénitence, et par ce que la Théologie appelle les sacramentaux.

C’est-à-dire l’eau bénite, le pain béni, l’oraison Dominicale, le Confiteor qui se dit à la Messe, au Prône, à Prime, et à Complies, et la bénédiction de l’Évêque. Les deux premiers de ces antidotes contre le péché véniel guérissent nos âmes de ses blessures, par voie d’impétration, et en vertu des prières que l’Église fait en bénissant le pain et l’eau. Les autres les en guérissent par l’impression d’un sincère repentir qu’ils font dans nos cœurs. Néanmoins, quels que soient ces remèdes, ils nous sont inutiles, si l’usage que nous en faisons n’est point accompagné d’un acte de douleur ou d’amour de Dieu, puisque nul péché ne peut être remis si l’on n’y renonce.

D. Par quels remèdes peut-on s’empêcher d’en commettre de nouveaux ?

R. Ajoutez à ceux que nous avons marqués contre le péché mortel, une grande vigilance sur nos pensées, sur nos affections, sur nos paroles et sur nos œuvres, pour en écarter tout ce qui a la moindre apparence de mal ; une grande mortification de corps et d’esprit, qui en retranche jusqu’aux plaisirs les plus innocents ; une grande assiduité à faire des actes des vertus contraires aux péchés véniels qu’on commet.

1° Cette vigilance est nécessaire, parce que notre nature ressemble depuis le péché à une source corrompue, d’où jaillissent sans cesse des ruisseaux empoisonnés ; ou bien à une hydre monstrueuse, à laquelle plus on coupe de têtes, plus il en renaît ; {223} 2° la mortification, parce que la volupté a des attraits si séduisants, qu’il n’est pas en notre pouvoir de renoncer aux plaisirs illicites, à moins que nous ne travaillions à nous abstenir de ceux qui nous sont permis[[1681]](#footnote-1682) ; 3° l’assiduité à produire des actes des vertus contraires aux péchés véniels pour lesquels nous avons du penchant ; parce que, pour redresser un arbre qui penche trop d’un côté, il n’y a pas de meilleur moyen que de le plier de l’autre. Au reste, prenons bien garde à ne pas négliger l’usage de ces remèdes, et de dire en nous-mêmes que les péchés véniels sont légers, que ce n’est pas un grand mal d’y persévérer : car saint Bernard n’hésite pas à appeler cette manière de penser une impénitence, et un blasphème contre le Saint-Esprit[[1682]](#footnote-1683). Il s’en faut bien que la légèreté apparente des péchés véniels doive être pour nous un prétexte de nous y laisser aller ; nous devons, au contraire, les éviter avec le même soin que les péchés mortels, auxquels ils disposent peu à peu[[1683]](#footnote-1684). Que dis-je, avec le même soin ? Saint Jean Chrysostome ose bien avancer qu’il lui semblait quelquefois que ce soin devrait être plus grand : Les péchés mortels, dit-il, ont en soi-même un certain caractère de malice qui nous inspire de l’horreur, tandis que les péchés véniels paraissant fort légers, causent en nous une malheureuse négligence à nous en garantir, et c’est de là que naissent en peu de temps des crimes énormes[[1684]](#footnote-1685).

#### FRUITS.

Je déplore, ô grand Dieu, cet horrible aveuglement qui jusqu’à présent m’a fait regarder le péché véniel comme un mal sans importance. {224}

Je reconnais maintenant qu’il n’est pas de mal temporel qui l’égale.

Bénissez, je vous prie, la résolution que je fais de plutôt tout perdre et tout souffrir, que d’en commettre un seul de propos délibéré.

#### EXEMPLES.

Dieu changea la femme de Loth en une statue de sel, pour avoir tourné la tête au bruit du feu qu’il lança du ciel sur la ville de Sodome. (Gènes, XIX.) Il fit mourir soixante-dix Bethsamites des plus honorables, et cinquante mille du peuple pour avoir découvert l’Arche, et l’avoir regardée par curiosité. (I. Reg., VI.) Il frappa de peste soixante-dix mille Juifs pour punir la vanité de David quand il voulut savoir le nombre de ses sujets. (II. Reg., XXIV.) Dina fut outragée pour être allée à la promenade par légèreté. (Genes. XXXIV.) Le démon disposa par de petits larcins le détestable Judas à trahir son divin Maître, et de là il le conduisit au désespoir[[1685]](#footnote-1686).

Saint Séverin, archevêque de Cologne, demeura quelques jours en purgatoire, pour avoir dit son bréviaire avant le temps, quoiqu’il n’en avançât l’heure qu’afin de pouvoir vaquer avec plus de liberté aux affaires d’état dont il était chargé. (S. Petr. Damian., Opus. XXIV. c. V.)

Sainte Viviane fut condamnée aux mêmes flammes pour s’être lavée le visage un jour de vendredi saint, quoiqu’elle n’eût aucune mauvaise intention en le faisant. (Gregor. Turon. t. II. de Glor. confess. c. V.) {225}

Sainte Françoise reçut un jour de la main de son Ange gardien un soufflet, laissé écouler quelques moments inutilement.

Sainte Rose prenant un jour la liberté de se plaindre à son divin Époux de ce qu’on lui avait arraché quelques fleurs qu’elle cultivait : C’est moi, lui répondit ce divin Époux, afin que tu ne partages pas ton amour avec aucune créature à mon désavantage.

Saint Edmond disait qu’il eût mieux aimé se jeter dans une fournaise que de commettre un péché, quel qu’il fût, de propos délibéré. Sainte Paule exhortait ses filles à fuir les paroles inutiles comme des serpents. Sainte Catherine de Sienne et sainte Thérèse pleurèrent, toute leur vie, très amèrement quelques ajustements un peu trop mondains de leur jeunesse.

## SECONDE INSTRUCTION

Des sept péchés capitaux

### PREMIÈRE DOCTRINE

De l’orgueil

D. Combien y a-t-il de péchés capitaux ?

R. Il y en a sept : l’orgueil, l’avarice, l’impureté, l’envie, la gourmandise, la colère, la paresse.

On appelle ces sept péchés des péchés capitaux, parce qu’ils sont comme la source empoisonnée de tous les autres ; on les appelle aussi les sept péchés mortels, non qu’ils le soient toujours, mais parce qu’ils donnent naissance à tous nos crimes. {226}

D. Qu’est-ce que l’orgueil ?

R. C’est un amour désordonné de sa propre excellence.

Aimer sa propre excellence avec mesure n’est pas un mal ; mais c’en est un de l’aimer avec dérèglement. Ce désordre a lieu, lorsque étant comme enivré de cet amour, au lieu de reconnaître que Dieu est le principe de tout ce que nous pouvons avoir d’excellent, et de le rapporter à sa gloire comme à sa fin, nous nous l’approprions tout comme si nous l’avions de nous et pour nous, nous élevant follement par une vaine estime de nous-mêmes, et par une affectation ridicule d’être estimés des autres : et c’est en quoi consiste l’orgueil[[1686]](#footnote-1687). Saint Jean Climaque appelle l’orgueil le tyran, le séducteur et le venin de nos âmes, un créancier très rigoureux, un juge impitoyable, la cause des grandes chutes, et l’avant-coureur funeste de l’endurcissement. (Grad. XXII.)

D. De combien de manières peut-on tomber dans le péché d’orgueil ?

R. De cinq manières : par présomption, par ambition, par vaine gloire, par hypocrisie, et par jactance.

La présomption consiste dans une certaine enflure du cœur, par laquelle on se complaît en soi-même, et l’on s’estime au-dessus des autres à cause de sa science, de sa vertu, ou de quelque autre qualité ; or c’est là s’attirer la malédiction divine[[1687]](#footnote-1688), s’évanouir en grossissant[[1688]](#footnote-1689), tomber en s’élevant[[1689]](#footnote-1690). {227}

L’ambition est une maladie diabolique et l’image de la corruption du démon ; elle inspire une passion démesurée pour la domination et la supériorité, pour les dignités éclatantes et pour les emplois honorables ; passion si forte que pour réussir dans son dessein elle use de toute sorte d’artifices : tantôt elle emploie des moyens ouvertement iniques, tantôt des moyens bons en apparence[[1690]](#footnote-1691) ; quelquefois elle prend le masque de la charité[[1691]](#footnote-1692), se rendant complaisante aux riches, comme la charité l’est aux pauvres, tolérant tout pour la vanité, comme la charité tolère tout pour la vérité.

La vaine gloire consiste dans un désir infatigable des louanges et des applaudissements, publics ou privés, se repaissant dans sa folie d’un peu de vent[[1692]](#footnote-1693), comme le caméléon qui se nourrit d’air.

L’hypocrisie est, dans la pensée de saint Grégoire, une espèce de fantôme. Elle paraît tout autre qu’elle n’est. Elle couvre des vices véritables du masque d’une vertu apparente. Elle voile l’intempérance d’une sobriété feinte, l’orgueil d’une fausse humilité, la tiédeur d’une dévotion déguisée. Et là est le comble de la corruption de l’esprit et de la dépravation du cœur, un abîme de dissimulation et de fourberie, et une double iniquité[[1693]](#footnote-1694). Il faudrait ou paraître ce que l’on est, ou être ce que l’on paraît. (Aut appáre quod es, aut esto quod appáres. Chrysost.)

Se vanter soi-même, c’est publier avec ostentation ce qu’on peut avoir de belles qualités ou ce qu’on a fait de bonnes actions ; {228} ce qui est en perdre tout le mérite, comme la poule qui perd son œuf en faisant connaître par ses cris qu’elle vient de le pondre. De plus, c’est se rendre méchant de bon que l’on était[[1694]](#footnote-1695). C’est s’avilir et s’attirer le mépris du monde par la sotte vanité dont on fait preuve ; tandis qu’avouer humblement sa bassesse, c’est s’élever et mériter l’estime des hommes par son humilité[[1695]](#footnote-1696).

D. Par quels motifs peut-on s’exciter à détester l’orgueil ?

R. Les plus puissants sont que l’orgueil fait la guerre à Dieu, et que Dieu lui fait à son tour la guerre[[1696]](#footnote-1697).

C’est ce qui paraît dans Lucifer : il voulut par orgueil s’élever jusqu’au trône de Dieu, et Dieu le précipita jusqu’au plus profond des enfers ; dans Adam : il entreprit de devenir semblable à Dieu, et Dieu le rendit semblable aux animaux ; enfin dans Nabuchodonosor, qui voulut s’attribuer des honneurs dus à Dieu seul, et à qui Dieu donna le cœur et les inclinations d’une bête.

D. Quelle guerre l’orgueil fait-il à Dieu ?

R. Il refuse d’exécuter ses ordres par un esprit de révolte. Il lui ravit insolemment la gloire qu’il s’est réservée pour lui seul. Il s’efforce de le chasser de son trône pour se mettre à la place.

1° Si les autres péchés s’opposent à la volonté de Dieu, c’est uniquement par ignorance, par faiblesse ou par amour du plaisir ou de l’intérêt ; mais le propre de l’orgueil, c’est de la combattre en droite ligne et sans détour, refusant insolemment de s’assujettir à ses ordres. {229} Aussi saint Thomas conclut-il que ce péché considéré en lui-même surpasse tous les autres en malice, puisque ce qui consomme ces derniers c’est la rébellion de l’âme qu’ils comportent contre Dieu. (2. 2. q. 162. a. 6.) Saint Jean Chrysostome enchérit encore là-dessus, quand il dit que l’orgueil fait de l’homme un démon[[1697]](#footnote-1698).

2° Ce péché s’efforce de ravir à Dieu sa gloire par l’empressement qu’il inspire à l’orgueilleux de la rechercher au préjudice du droit qu’a Dieu seul de la posséder[[1698]](#footnote-1699), et malgré la protestation solennelle qu’il fait de ne vouloir pas la donner à personne[[1699]](#footnote-1700).

3° L’orgueilleux entreprend de chasser Dieu de son trône pour se mettre à sa place, soit en se persuadant follement qu’il n’a pas son semblable, aussi bien que Dieu[[1700]](#footnote-1701), soit en recherchant des adorateurs, quand Dieu seul mérite d’en avoir, soit en affectant des titres et des prérogatives qui sont le caractère propre de Dieu seul : par exemple de ne dépendre de personne, d’être élevé au-dessus de tous, d’avoir droit de juger tout le monde, d’exterminer ses ennemis, d’élever les petits et d’abaisser les grands[[1701]](#footnote-1702).

D. Quelle guerre Dieu fait-il à l’orgueil ?

R. Il s’oppose à ses desseins. Il avance et détruit jusqu’à son ombre. Il le plonge dans le plus profond abîme de l’humiliation. {230}

1° Dieu s’oppose aux desseins de l’orgueilleux, car s’il cherche à s’élever par l’éclat de ses richesses, il en fait le sujet de son opprobre[[1702]](#footnote-1703). Si c’est par la pompe des édifices, il ruine son espérance en les renversant de fond en comble[[1703]](#footnote-1704). Si c’est par le faste des habits ou par la beauté du corps, il le couvre de honte et de confusion[[1704]](#footnote-1705). Si c’est par la possession de quelque charge honorable, il l’en fait descendre honteusement[[1705]](#footnote-1706). Si c’est par la science ou par la politique du siècle, il détruit et abolit l’une et l’autre[[1706]](#footnote-1707). Enfin, s’il prétend s’élever par la belle apparence d’une vertu déguisée, il réduit en fumée son espérance[[1707]](#footnote-1708).

2° Dieu ne se contente pas de s’opposer à l’orgueilleux en arrêtant son vol ; mais il arrache même les fondements de son élévation, il en dessèche les racines[[1708]](#footnote-1709), il efface son souvenir de l’esprit des hommes[[1709]](#footnote-1710), comme si quelqu’un, après avoir renversé une statue, en poursuivait l’ombre.

3° Il le confond, il l’abîme et le plonge dans le centre du mépris et de l’humiliation, en le précipitant dans les enfers, où il sera pendant l’éternité un objet d’opprobre aux démons et aux damnés[[1710]](#footnote-1711), où Lucifer le tiendra dans ses liens comme un vil esclave[[1711]](#footnote-1712), ou enfin ce cruel tyran le foulera à ses pieds[[1712]](#footnote-1713), et fera de ce malheureux son marchepied. {231}

D. Qu’y a-t-il à faire pour éteindre cette double guerre de l’orgueil contre Dieu et de Dieu contre l’orgueil ?

R. Il faut lui déclarer la guerre à lui-même.

Pour sortir victorieux de ce rude combat, nous devons, 1° étouffer dès leur naissance les pensées de présomption, les désirs de gloire mondaine et les sentiments de propre complaisance ; 2° retrancher de nos paroles, de nos actions, de nos habits et de notre ameublement tout ce qui sent la vanité[[1713]](#footnote-1714) ; 3° veiller avec grand soin sur nos intentions en tout ce que nous faisons ou disons, pour n’y chercher que Dieu ; 4° opposer aux attaques de l’ennemi le bouclier d’une profonde humilité dans toutes nos actions.

D. De quelles armes se faut-il servir dans cette guerre ?

R. Ce sont : 1° une humble et ardente prière ; 2° une pleine conviction de notre abjection extrême ; 3° une sérieuse attention sur cette vérité, que c’est une extrême folie de perdre la gloire du ciel pour celle de la terre ; 4° une étude fidèle de Jésus dans son humilité.

1° S’il nous est impossible, sans le secours de la grâce, secours qui nous attire une prière humble et fervente, de triompher d’un seul de nos vices, ce secours nous est particulièrement nécessaire pour dompter l’orgueil, car l’orgueil a enfanté le péché originel, et il en est en même temps le fils aîné ; c’est le péché qui, s’écoulant avec lui dans tout le genre humain, l’enfle et le corrompt comme un levain maudit[[1714]](#footnote-1715) ; qui nous attaque le premier, et est le dernier vaincu[[1715]](#footnote-1716). Qui donc pourra se rendre victorieux d’un si puissant ennemi par ses propres forces ? {232} Quel sujet n’y a-t-il pas pour triompher de ses attaques de dire souvent et instamment avec le Prophète : Seigneur, détournez mes yeux, afin qu’ils ne voient pas la vanité ? [Ps. CXVIII, 37.]

2° Tout notre orgueil naît d’un aveuglement fatal qui nous dérobe la connaissance de notre bassesse. Afin donc de l’exterminer dans sa source, nous devons nous regarder sans nous flatter dans le miroir de la vérité, où nous reconnaîtrons que n’ayant de nous-mêmes que le néant, nous ne sommes rien[[1716]](#footnote-1717) ; que la puissance d’agir étant mesurée à l’être dont elle est une suite, comme nous ne sommes rien par nous-mêmes, nous ne pouvons non plus rien par nous-mêmes[[1717]](#footnote-1718) ; que tout mérite étant appuyé sur les bonnes œuvres, du moment que nous ne pouvons rien par nous-mêmes, nous ne valons aussi rien. Si nous achevons de tirer le rideau de notre ignorance de devant nos yeux, pour creuser un peu plus profondément dans la connaissance de nous-mêmes, nous resterons pleinement convaincus que le péché nous a mis au-dessous du néant, que la corruption de notre nature nous rend capables de tout mal, que nos crimes nous rendent dignes de tout opprobre. Afin néanmoins que cette conviction de notre extrême misère dompte entièrement notre orgueil, il est nécessaire qu’elle soit accompagnée d’un amour de la justice et d’une crainte de Dieu, qui nous inspirent un désir sincère d’être regardés et traités des autres avec mépris, comme nous reconnaissons en être dignes ; car s’estimer peu et vouloir être estimé beaucoup, c’est résister à la vérité, c’est attaquer Dieu en face[[1718]](#footnote-1719). {233}

3° C’est encore un arme très propre à terrasser ce monstre, de considérer sérieusement que c’est une extrême folie de préférer les applaudissements des hommes à ceux des anges, et de chercher des spectateurs de nos vertus sur la terre, au mépris du théâtre magnifique sur lequel elles doivent paraître dans le ciel[[1719]](#footnote-1720) ; que c’est le dernier entêtement, de perdre ou même de risquer une gloire qui est assurée aux vrais humbles[[1720]](#footnote-1721), qui les élèvera jusque sur le trône de Dieu même[[1721]](#footnote-1722), et qui les y fera briller comme le soleil[[1722]](#footnote-1723), pour un fantôme d’honneur, qui est très incertain dans son acquisition, puisqu’il faut l’attendre des hommes extrêmement portés à nous mépriser ; très vain dans sa possession, puisqu’il n’a d’autre soutien que leur sentiment extrêmement sujet à l’erreur, à l’inconstance et à la fourberie[[1723]](#footnote-1724) ; très court dans sa durée, puisqu’il passe avec la même vitesse qu’une fleur des champs[[1724]](#footnote-1725) ; enfin que c’est une extravagance qui ne se peut comprendre, de s’engager pour ce fantôme d’honneur passager au comble de l’opprobre, et d’un opprobre éternel[[1725]](#footnote-1726).

4° Quelque indomptable que soit notre orgueil, nous n’avons pour le dompter qu’à marcher sur les traces du grand Maître de l’humilité ; lequel, étant un jour appelé bon maître par un homme, rejeta cette louange, disant qu’il n’y a que Dieu seul qui soit bon[[1726]](#footnote-1727) ; {234} qui, sachant que les Juifs, après avoir été rassasiés par la multiplication des cinq pains d’orge, devaient venir le prendre pour le faire roi, s’enfuit promptement ; qui se voyant cherché par ses ennemis pour être attaché à un poteau infâme, leur alla au-devant : car un ver de terre ne rougira-t-il pas de s’enorgueillir, après que le roi du ciel s’est humilié à un tel point ?

#### FRUITS.

Mon Sauveur Jésus-Christ, qui avez bien voulu descendre jusqu’au centre de l’humiliation pour abattre mon orgueil par votre exemple, je suis très confus de ce qu’au lieu de vous suivre j’ai marché après Lucifer.

Détruisez en moi, je vous prie, cet esprit d’ambition qui me domine, et faites que j’établisse toute ma gloire dans l’imitation de vos abaissements.

#### EXEMPLES.

Dieu punit par d’étranges humiliations l’orgueil d’Aman. (Esth., IV.) De Sennachérib. (Isa., XXXVII.) D’Antiochus. (II. Machab., IX.)

Origène soupira dès son enfance avec tant d’ardeur après le martyre, que sa mère fut contrainte de lui cacher ses habits pour l’empêcher de s’aller présenter au tyran. Il y anima dans la suite du temps plusieurs chrétiens par des lettres et des exhortations pleines de zèle. Il se rendit si célèbre par sa doctrine soutenue d’une rare piété, qu’on le consultait de toutes parts comme l’oracle de son siècle, qu’il confondait tout ce qui s’éleva d’hérétiques contre l’Église, qu’il donna d’excellents docteurs aux écoles publiques et de très illustres prélats à plusieurs églises. {235} Cependant un si grand homme s’étant malheureusement laissé gagner à l’esprit d’orgueil, qui lui persuada qu’il avait assez de lumière pour pénétrer le vrai sens de toute l’Écriture, il tomba dans des erreurs très grossières ; soutenant que toutes les âmes avaient été créées dès le commencement du monde, et que tous les esprits seraient réunis à Dieu après quelque temps de souffrances. Ces folies et d’autres semblables furent suivies d’une nouvelle chute non moins déplorable. Origène, oui, le grand Origène, alla jusqu’à ce comble d’aveuglement et d’impiété, que d’offrir de l’encens aux idoles plutôt que de souffrir de la part d’un Éthiopien une action qui ne pouvait porter aucun préjudice à son âme, s’il ne l’eût voulu. (Niceph. lib. 5. c. 32).

### SECONDE DOCTRINE

De l’avarice

&&

D. Qu’est-ce que l’avarice ?

R. C’est un amour déréglé des biens de la fortune.

Les biens de la terre sont nécessaires pour remédier aux besoins de cette vie ; ils peuvent même être un instrument de vertu ; aussi n’y a-t-il point de mal à les aimer, pourvu que cet amour soit modéré, et qu’il se tienne dans les bornes que lui prescrit la raison, cette reine que Dieu a mise au milieu de notre âme, comme sur un trône, pour en régler les affections. Que si l’amour des biens passe ces bornes et va jusqu’à l’excès, il est criminel et forme le péché d’avarice[[1727]](#footnote-1728). Ce qui arrive, 1° quand on établit sa béatitude dans les richesses, ou qu’on y met toute sa confiance ; 2° quand on emploie des moyens injustes pour en acquérir ; {236} 3° quand on se laisse aller à je ne sais quelle terreur panique de manquer des choses nécessaires à la vie, même après avoir pris les expédients convenables ; 4° le trop grand empressement pour acquérir du bien, même par des voies justes, la crainte immodérée de le perdre, la tristesse excessive de l’avoir perdu, sont aussi des marques qu’on l’aime avec dérèglement ; et comme il y a bien des gens pauvres qui sont sujets à ces désordres, on peut dire aussi qu’il y a bien des gens pauvres en qui l’avarice règne, en qui elle règne avec plus de tyrannie que chez les riches ; aussi, dans le discernement que fait le souverain juge de l’avare et de celui qui ne l’est pas, n’a-t-il point d’égard aux richesses, mais à la cupidité[[1728]](#footnote-1729). Il en est de l’argent comme de l’antimoine ; deux ou trois grains suffisent pour tuer celui qui les a dans son corps, au lieu que plusieurs livres ne nuisent point au pharmacien qui les tient dans un flacon ; elles lui servent, au contraire, à gagner sa vie.

D. Quels maux cause l’avarice ?

R. Elle rend l’avare impie envers Pieu, injuste et inhumain envers le prochain, cruel envers lui-même[[1729]](#footnote-1730).

Les avares sont pour ce sujet comparés, par saint Bonaventure, à ces animaux qui ne commencent qu’après leur mort à rendre quelque service[[1730]](#footnote-1731).

D. Quelle impiété commet l’avare contre Dieu ?

R. C’est qu’au grand mépris de sa Majesté infinie, il fait son Dieu de ses richesses[[1731]](#footnote-1732). {237}

Cela paraît : 1° en ce que l’avare met dans ses richesses toute sa béatitude et toute sa confiance, lesquelles ne se trouvent qu’en Dieu seul ; 2° en ce qu’il révère son argent comme une idole, osant à peine le loucher, et se contentant du vain plaisir qu’il prend à en repaître ses yeux[[1732]](#footnote-1733) ; 3° ce n’est pas un bouc ou un taureau qu’il immole à cette idole, mais son âme et son salut ; il ne lui offre pas des parfums d’Arabie, mais les pensées de son cœur ; il ne pense et ne travaille qu’à amasser du bien. C’est là le sujet de son bon propos du matin, la matière de son examen du soir, et ce qui fait ses occupations les plus sérieuses de la journée.

D. Quelles injustices et quelles inhumanités exerce l’avare contre le prochain ?

R. Ce sont les larcins, les usures et les tromperies ; la sévérité envers ses débiteurs ; la dureté envers les pauvres ; l’inflexibilité devant les nécessités de ses proches.

La nature nous porte à aimer le prochain, et à le traiter comme nous voudrions qu’il nous traitât : mais l’avarice étouffe ces justes sentiments[[1733]](#footnote-1734) ; elle les étouffe, et par un surcroît de malice en inspire de tout contraires, rendant les avares semblables aux démons, semblables aux bêtes féroces[[1734]](#footnote-1735) ; et non seulement semblables, mais encore pires, en ce qu’ils n’épargnent pas leurs plus proches parents[[1735]](#footnote-1736).

D. Quelles cruautés l’avare commet-il contre lui-même ?

R. Il s’engage à des malheurs extrêmes et pour le temps et pour l’éternité. {238}

Pour le temps l’avare s’engage : 1° à un honteux esclavage[[1736]](#footnote-1737), car tout amour a cela de propre qu’il nous assujettit à ce que nous aimons ; mais c’est surtout l’amour des richesses, dont l’empire est d’autant plus tyrannique, qu’elles servent à contenter nos passions[[1737]](#footnote-1738), de sorte que si l’avare les retient, il en est aussi détenu, il en est esclave[[1738]](#footnote-1739) ; 2° à une infamie tout à fait honteuse, c’est une suite de cet esclavage, et un prophète l’exprime en appelant les avares, l’ordure de la terre, parce qu’en effet ils ne produisent que des fruits tout terrestres, non plus que le fumier répandu sur un champ[[1739]](#footnote-1740) ; 3° à une extrême pauvreté : plus un avare acquiert du bien, plus il en désire ; ce qui marque en lui une plus grande indigence[[1740]](#footnote-1741) ; plus il devient riche, plus il se rend mesquin ; ce qui le jette dans une misère pire que celle des indigents mêmes, car les indigents mangent avec joie ce qu’on leur donne, tandis que l’avare ose à peine se nourrir, qu’il aime mieux garder son bien que de s’en servir, qu’il manque de ce qu’il a, aussi bien que de ce qu’il n’a pas : Avaro tam deest quod habet, quam quod non habet. 4° Il est exposé à des chagrins si fâcheux et si insupportables, que dans la pensée d’un ancien l’on ne lui peut souhaiter de plus grand mal qu’une longue vie : Aváris quid mali optes, quam ut diu vivant ? Et si le Sauveur appelle les richesses des épines, c’est, dit saint Grégoire, parce qu’elles déchirent le cœur de l’avare de leurs cruelles piqûres ; il ne les acquiert que par des soucis et des fatigues extrêmes ; il ne peut les conserver sans des craintes et des inquiétudes éternelles, et s’il vient à les perdre, les regrets et le désespoir deviennent son partage. {239}

Mais toutes ces hostilités temporelles de l’avarice contre ses esclaves ne sont que des coups d’essai de sa rage. Il n’est point de péché auquel elle ne porte un avare[[1741]](#footnote-1742), point de loi divine ou humaine qu’elle ne lui fasse violer[[1742]](#footnote-1743). C’est de cette maudite source que naissent bien souvent les impiétés, les parjures, les blasphèmes, la profanation du Dimanche. C’est cette maudite tige qui produit l’abandon des parents, les meurtres, les larcins, les adultères, les faux témoignages. En un mot, c’est la cupidité qui efface entièrement toute trace de vertu et de justice du cœur qu’elle domine[[1743]](#footnote-1744). Et par un surcroît de malheur, après l’avoir engagé à une infinité de crimes, elle l’empêche de s’en dégager ; l’amour des biens terrestres est comme la glu qui retient de telle sorte les ailes de notre âme ; c’est-à-dire nos pensées et nos affections, qu’il n’est plus en notre pouvoir de nous élever aux biens célestes, ni de penser et de travailler efficacement à notre salut[[1744]](#footnote-1745). Or un état aussi damnable que celui-là ne peut qu’être suivi d’une mort funeste marquée par ce trésor de colère qu’amassent les avares pour leurs derniers jours[[1745]](#footnote-1746). Et cette mort est le malheureux signe avant-coureur de la damnation éternelle, préparée à ces infortunés, comme à des victimes engraissées pour brûler, couronnées pour souffrir[[1746]](#footnote-1747). {240}

D. Quels remèdes y a-t-il contre l’avarice ?

R. Les plus souverains sont : 1° d’en arracher du cœur les racines ; 2° de considérer quelle folie c’est de préférer lesbiens de cette vie à ceux de l’autre ; 3° d’imiter la pauvreté de Jésus-Christ.

1° La racine d’une herbe mauvaise étant coupée, il n’y a plus de danger qu’elle pousse. Or les trois principales racines de l’avarice sont l’ambition, la crainte de manquer des choses nécessaires, l’amour déréglé des enfants. On retranche la première en considérant que plus on est élevé, plus la chute est dangereuse[[1747]](#footnote-1748). La deuxième, en s’affermissant dans une grande confiance en la divine bonté, qui nourrissant jusqu’aux voleurs, pourvoira à plus forte raison aux besoins des gens de bien[[1748]](#footnote-1749). La troisième, en réglant l’amour de ses enfants sur l’ordre de la parfaite charité, qui demande que l’on aime son âme plus que leur fortune, que l’on préfère son salut à leur établissement, pût-on les élever sur un trône ; qu’on les laisse souffrir plutôt que de se damner. Il n’est pas inutile d’ailleurs de faire observer que Dieu n’abandonne jamais les enfants du juste[[1749]](#footnote-1750).

2° Les richesses sont vaines, puisqu’elles ne sauraient remplir le vide de notre cœur[[1750]](#footnote-1751) ; elles sont trompeuses, puisqu’au lieu de soulager l’avare, elles ne font que l’accabler, comme la terre que la taupe détache la couvre davantage[[1751]](#footnote-1752) ; elles sont passagères, puisqu’elles passent avec la vie ; {241} Dieu, selon l’expression de l’Écriture, se servant de la mort comme d’un croc pour les arracher des entrailles de celui qui les a dévorées[[1752]](#footnote-1753) ; elles passent, dis-je, et bien souvent entre les mains de ceux qui ont chargé ce malheureux d’injures ; elles ne lui laissent que les péchés qu’il a commis pour les acquérir, et réservent pour les autres le plaisir et l’avantage de s’en servir comme bon leur semble[[1753]](#footnote-1754). N’est-ce donc pas la plus haute de toutes les folies que de perdre le ciel, et de se précipiter dans l’enfer pour des biens de cette nature[[1754]](#footnote-1755).

3° Il est constant que les richesses aident merveilleusement et à satisfaire notre vanité en lui servant de soutien[[1755]](#footnote-1756), et à assouvir nos passions brutales en fournissant de quoi les contenter[[1756]](#footnote-1757) ; aussi la cupidité qui nous en fait désirer la possession est-elle très dangereuse et très difficile à vaincre. Mais Jésus-Christ voulant éteindre cette maudite passion dans nos cœurs par son exemple, a bien voulu se réduire à une extrême indigence, dans sa naissance, dans sa vie et dans sa mort : et l’on peut dire que la pauvreté a été comme sa croix bien-aimée, une croix sur laquelle il est resté bien plus longtemps que sur celle du Calvaire, une croix sur laquelle il a souffert depuis le commencement de sa vie jusqu’à la fin, une croix sur laquelle il veut être attaché dans ses membres jusqu’à la consommation des siècles ; de sorte que tous les murmures faits contre la sainte pauvreté sont comme autant de pierres que l’on jette contre Jésus-Christ. Mais à Dieu ne plaise que nous tombions dans cette perfidie. {242} Marchons, au contraire, avec une grande confiance sur les traces de notre divin guide, nous dégageant de l’affection immodérée du bien de ce monde, n’offensant jamais Dieu pour en acquérir, souffrant avec patience les incommodités de la pauvreté, et nous étudiant à la pratiquer parmi les richesses, soit par la fuite de toute superfluité dans les habits, dans la table et dans l’ameublement, soit par le retranchement des embarras, des soucis et des craintes, dont l’abondance de la fortune est d’ordinaire accompagnée.

#### FRUITS.

Mon Sauveur Jésus-Christ, qui de très riche que vous étiez, vous êtes fait très pauvre pour l’amour de moi, je renonce pour l’amour de vous à l’amour déréglé des richesses, et je désire faire l’aumône, et prêter sans usure.

Faites, de grâce, que je regarde les biens de ce monde comme de l’ordure, que je les méprise, et que j’en aie même de l’horreur.

#### EXEMPLES.

Ce fut l’avarice qui porta la perfide Dalila à trahir Samson (Judic., XVI) ; Saül à conserver les bestiaux des Amalécites, contre l’ordre exprès que Samuel lui avait donné de la part de Dieu d’exterminer le tout (I. Reg., XV) ; Judas à vendre son divin maître. (Matth., XXVII.)

Il est rapporté dans les chroniques de Cîteaux d’un fameux usurier, qu’ayant été obligé par ses proches de faire son testament dans sa dernière maladie, il ordonna au notaire de le dresser au nom du diable, disant que c’était lui qu’il avait toujours servi ; d’y mettre qu’il donnait son âme à ce dieu du siècle. {243} Il ajouta qu’il lui donnait l’âme de sa femme et de ses enfants qui avaient eu part à ses injustices, et celle de son curé qui ne l’en avait pas repris. Le curé fut appelé, et les assistants s’empressèrent d’inspirer la confiance à ce désespéré, mais ce fut en vain.

Une femme donnant à saint Étienne de Muret un pain fait des épis qu’elle avait glanés dans son champ, au lieu de les laisser pour les pauvres selon l’ordre exprès de l’ancienne loi (Levit., XIX), le saint, divinement éclairé, connut son avarice. Il l’en reprit sévèrement, et pour lui donner une plus affreuse idée de sa faute, il obtint de Dieu que ce pain se coupât de lui-même, et qu’il parut tout ensanglanté.

Sainte Paule étant un jour blâmée de sa grande profusion envers les pauvres à cause du préjudice que cela pourrait apporter à ses enfants, repartit qu’elle ne leur pourrait laisser un plus riche héritage que la miséricorde de Dieu.

Saint François céda à son père devant l’évêque d’Assise jusqu’à son habit ; et il honora toujours depuis la pauvreté comme sa reine, ne pouvant pas même voir sans peine d’autres personnes plus mal vêtues que lui.

### TROISIÈME DOCTRINE

De l’impureté

D. Qu’est-ce que l’impureté ?

R. C’est un péché par lequel on donne à son corps un plaisir déshonnête hors l’usage légitime du mariage. {244}

C’est, comme nous enseigne saint Thomas, pour la conservation du genre humain par une légitime production et par une éducation convenable des enfants, que la nature a ordonné les rapports de l’homme avec la femme ; et comme le mariage est nécessaire afin que le père et la mère mettent des enfants au monde par une voie légitime, et qu’ils travaillent d’un commun concert à leur bonne éducation ; ces rapports en dehors du mariage, et dans le mariage même tout plaisir qui ne se rapporte point à la fin du mariage, choque les ordres de la nature, et par conséquent est criminel[[1757]](#footnote-1758). C’est là le péché d’impureté et d’incontinence, péché d’autant plus difficile à vaincre, qu’il est, selon l’expression de saint Jean Climaque, l’époux inséparable de notre chair ; qu’il fait l’objet de notre plus tendre affection, et que nous ne pouvons triompher de ses attaques sans nous ruiner nous-mêmes. Aussi n’y a-t-il point de piège avec lequel le démon prenne tant d’âmes qu’avec celui-là[[1758]](#footnote-1759). Quant à ses diverses espèces, et aux manières différentes dont on y peut tomber, vous les trouverez dans le formulaire de la confession générale, et dans l’explication du sixième commandement du Décalogue.

D. Par quels motifs peut-on s’exciter à détester l’impureté ?

R. Ils se prennent de l’injure horrible qu’elle fait à toute la sainte Trinité, des étranges malheurs dans lesquels elle engage les voluptueux dès cette vie, du danger presque inévitable d’encourir la damnation éternelle auquel elle l’expose.

D. Quelle injure fait l’incontinence à la très sainte Trinité ? {245}

R. Elle souille l’image du Père, elle profane les membres du Fils, elle viole le temple du Saint-Esprit.

Les autres péchés ne souillent que l’âme, mais l’impureté répand sa honte sur l’âme et sur le corps, qui joints ensemble composent l’homme fait à l’image de Dieu, laquelle en reste par conséquent souillée[[1759]](#footnote-1760). Ce péché profane aussi les membres de Jésus-Christ, puisque les chrétiens formant son corps mystique, sont aussi ses membres ; et des membres qu’il s’est acquis au prix de sa vie sur la croix, qu’il lave d’une eau teinte de son sang au baptême, qu’il consacre par l’onction du saint chrême dans la confirmation, et avec lesquels il se mêle et s’incorpore par l’eucharistie : ce sont ces membres augustes dont ce péché abominable fait une même chose avec ceux d’une femme perdue[[1760]](#footnote-1761), que l’Écriture compare à la boue[[1761]](#footnote-1762), et que Tertullien appelle une victime d’infamie. Et comme le Saint-Esprit veut bien faire sa résidence dans notre corps[[1762]](#footnote-1763), il est encore vrai de dire que l’impureté viole son temple ; elle le viole, mais d’une manière si outrageuse, qu’elle l’ait de ce sanctuaire d’un Dieu le domicile du diable[[1763]](#footnote-1764), dont l’incontinence est, comme dit un Père, le baptême.

D. Dans quels malheurs ce péché engage-t-il le voluptueux dès cette vie ?

R. Il expose son corps aux douleurs, son esprit aux chagrins, et il le jette lui-même dans la pauvreté, dans la servitude, dans l’infamie, et dans un entier abrutissement. {246}

Ce péché cause 1° des douleurs très sensibles par les maladies aussi cruelles que honteuses, et les autres incommodités qu’il produit comme des fruits malheureux de sa malignité[[1764]](#footnote-1765) ; 2° de cuisants chagrins, par une infinité de soucis, de déplaisirs, de jalousies, et de remords de conscience dont il déchire le cœur, comme l’épine qui ne semble destinée qu’à nous piquer[[1765]](#footnote-1766) ; 3° une extrême pauvreté, par les dépenses auxquelles il engage, comme il arriva à l’enfant prodigue[[1766]](#footnote-1767) ; 4° une dure servitude, en rendant le voluptueux esclave du péché, du démon, de son corps, et d’une créature infâme, qui exerce sur lui un empire absolu[[1767]](#footnote-1768), jusqu’à le faire trembler plutôt que d’oser lui déplaire[[1768]](#footnote-1769) ; 3° une honteuse infamie, en lui attirant le mépris des gens de bien[[1769]](#footnote-1770) ; si c’est une vierge qui tombe dans ce péché, de brillante comme l’or qu’elle était par l’éclat de sa virginité, il la rend, comme dit saint Ambroise, plus vile que la boue des rues publiques ; d’une étoile resplendissante, un charbon noir et hideux ; 6° un entier abrutissement, en lui ôtant le cœur d’un homme[[1770]](#footnote-1771), pour lui donner le cœur d’une bête, comme il fut donné à Nabuchodonosor[[1771]](#footnote-1772) ; {247} allons plus loin avec saint Jean Chrysostome, le cœur d’une des bêtes les plus sales et les plus stupides ; il le rend même pire que cet animal[[1772]](#footnote-1773).

D. Pourquoi l’incontinence expose-t-elle l’impudique à un danger presque inévitable d’être damné ?

R. C’est à cause des péchés, de l’aveuglement, et de la mauvaise habitude où elle l’engage.

1° Il est certain qu’un seul péché mortel suffit pour nous damner ; cependant l’impureté est une source empoisonnée d’une infinité de crimes, une tanière d’iniquité, et comme un grand canal rempli de vices[[1773]](#footnote-1774) ; sans parler des excès de bouche, des larcins, des querelles et des meurtres qu’elle cause, celui qui s’y abandonne offense Dieu avec toutes les facultés de son âme, avec presque tous les sens et les membres de son corps, en tout lieu, en tout temps, jusque même dans les églises, et pendant le sommeil.

2° De grandes lumières seraient nécessaires pour sortir de cet abîme de crimes ; néanmoins ce péché absorbant tout à fait l’âme, et la plongeant dans la fange de la volupté, il l’offusque, l’aveugle, et la rend si stupide, qu’elle est aussi incapable de comprendre d’elle-même l’importance du salut, et de profiter des avertissements des autres : ou dirait qu’elle est privée de la raison, comme ledit saint Jean Chrysostome des âmes sourdes aux avis salutaires d’Énoch et de Noé.

3° Les liens de la mauvaise habitude, où la passion brutale engage celui qui s’en rend esclave, sont si forts, qu’en admettant même qu’il connut son malheur, et qu’il voulût s’en délivrer, cela est aussi peu en son pouvoir, sans le secours d’une grâce miraculeuse, qu’il est au pouvoir d’un homme de sortir d’une profonde fosse, {248} et d’un puits à bouche étroite[[1774]](#footnote-1775), ou d’un boiteux de naissance, de marcher droit[[1775]](#footnote-1776), ou d’un mort, de recouvrer la vie. Enfin le voluptueux tombe peu à peu dans un état à ne vouloir pas même rompre ses chaînes, à n’avoir nulle crainte de Dieu, à ne faire nul état de l’enfer, à abhorrer la prière[[1776]](#footnote-1777). Être abandonné à ce vice, c’est vraiment porter sur le front le caractère de sa réprobation.

D. Quels sont les remèdes les plus excellents contre le venin de l’impureté ?

R. Ce sont d’en retrancher les causes les plus ordinaires, de prendre les moyens de prévenir ses attaques ou de les repousser, de considérer que le plaisir charnel est vain, affligeant et très court[[1777]](#footnote-1778), de considérer combien elle est opposée à l’esprit de Jésus.

Pour guérir parfaitement d’une maladie, il n’y a qu’à en ôter la cause : or il paraît assez par l’exemple des habitants de Sodome, que l’orgueil, l’intempérance et l’oisiveté sont les trois principales racines de l’incontinence[[1778]](#footnote-1779) ; par conséquent il est nécessaire, pour triompher de ses attaques, de combattre généreusement ces trois vices : {249} 1° l’orgueil, par une humilité qui nous tienne incessamment dans une salutaire crainte, et nous attire la grâce du ciel sans laquelle nous ne serons jamais chastes[[1779]](#footnote-1780) ; l’intempérance, par une abstinence qui soustrait le bois au feu infernal de la concupiscence, qui apaise la fureur de la volupté, et qui dompte la rébellion de notre corps[[1780]](#footnote-1781) ; le vin surtout, étant comme de l’huile qui excite de nouvelles flammes dans le corps des jeunes gens, déjà assez embrasé, ils doivent ou s’en abstenir tout à fait[[1781]](#footnote-1782), ou en user avec réserve[[1782]](#footnote-1783) ; 3° l’oisiveté, par une occupation convenable qui ferme la porte à la tentation et à la coquetterie[[1783]](#footnote-1784).

2° La fuite des occasions, la garde des sens, et la prière sont des moyens absolument nécessaires pour sortir victorieux de ce champ de bataille : 1° il est nécessaire de fuir les occasions : le plaisir sensuel nous enivre et nous enchante de telle sorte par les attraits de sa douceur, et surtout par la présence dj l’objet dont le démon augmente quelquefois les charmes par ses illusions, qu’il est comme impossible de triompher de ses attaques, à moins de s’en éloigner et d’embrasser autant qu’il se peut le calme d’une vie retirée[[1784]](#footnote-1785) ; 2° il faut retenir ses sens : une petite pierre que l’on jette dans un étang agite l’eau par des cercles qui se succèdent l’un à l’autre, et qui s’élargissent à mesure qu’ils se multiplient ; de même un simple coup d’œil, un léger attouchement, ne fût-ce que de la main, un air mélodieux, une senteur agréable, une parole à double sens, {250} suffit pour agiter l’âme d’un flot des mauvaises pensées auxquelles le plaisir, le consentement et l’œuvre ne succèdent que trop souvent[[1785]](#footnote-1786). Quand on veut conserver un trésor il faut bien fermer le coffre ; ainsi, pour ne pas perdre la chasteté, il est d’une nécessité indispensable de bien retenir ses sens[[1786]](#footnote-1787) ; il faut surtout arrêter la curiosité des yeux, qui cherchant à toute heure à se reposer sur la beauté des traits, exposent cette belle vertu à une ruine entière quand on leur donne toute liberté ; 3° la prière est nécessaire ; car vouloir combattre la chair par ses propres forces, c’est courir en vain ; il faut attendre cette victoire du ciel, qui ne la refuse jamais à celui qui dans un humble aveu de sa faiblesse dit souvent avec saint Augustin : « Seigneur qui me commandez d’être chaste, donnez-moi ce que vous me commandez. » Qu’on fasse cette prière à genoux, en se frappant la poitrine, en tenant les mains étendues en croix, afin de confondre l’ennemi spirituel par cette posture salutaire et pénible. La croix de Jésus-Christ et le sein de la Reine de la chasteté sont aussi de puissants asiles contre cet ennemi domestique : pour ceux qui ont soin de s’y réfugier, c’est là qu’ils trouveront des boucliers qui les rendent invulnérables à ses attaques, si sérieuses qu’elles soient[[1787]](#footnote-1788). Plus on pense aux choses impures, lors même qu’on le fait pour en concevoir de l’horreur, plus la passion illégitime s’enflamme[[1788]](#footnote-1789) ; aussi est-il important d’en divertir son esprit, et de recourir à Jésus ou à Marie dès qu’on sent la première atteinte de la tentation. {251}

3° Quelque doux et séduisants que paraissent les attraits de la volupté, il est certain que ce plaisir est, 1° très vain, puisque l’esprit, qui fait la plus noble partie de l’homme, n’y prend aucune part, et que même le corps n’en reste jamais pleinement satisfait, mais en désire perpétuellement de nouveaux[[1789]](#footnote-1790) ; 2° très affligeant, puisqu’il cause, ainsi qu’on l’a dit, des douleurs très cruelles et de très cuisants chagrins[[1790]](#footnote-1791) ; 3° très court, puisque dès son commencement il fend vers sa fin, et que dans son plus grand excès il s’évanouit comme un éclair[[1791]](#footnote-1792), et disparaît avec la même vitesse qu’une figure que l’on tracerait sur les ondes d’un fleuve rapide. N’est-ce donc pas être bien fou, bien malheureux que de perdre un torrent de délices solides, ineffables, éternelles, et se précipiter dans un étang de soufre et de feu qui ne s’éteindra jamais pour un plaisir de cette nature[[1792]](#footnote-1793) ?

4° Il est dit de t’Agneau sans tache qu’il se plaît parmi les lis, pour marque de sa pureté toute divine. Les apôtres furent surpris de le trouver seul avec la Samaritaine, tant il était soigneux d’éviter tout ce qui eût pu donner à ses ennemis le moindre sujet de le soupçonner du péché contraire, et en effet ils ne l’en accusèrent jamais. Bien loin de courir après les plaisirs sensuels, il voulut être comme le centre où vînt fondre tout ce qu’on peut imaginer de peines, au point qu’un prophète l’a nommé l’homme des douleurs. {252} Il n’est donc rien de si opposé à l’esprit de Jésus que la volupté, rien de si contraire à l’obligation que nous avons de graver sur nos corps les précieux caractères de sa mortification[[1793]](#footnote-1794), rien de si indigne d’un véritable chrétien.

#### FRUITS.

Qu’il faut que votre patience soit bien grande, ô mon divin Sauveur, puisqu’elle n’a pas été vaincue, par mes infamies ! Que les anges vous en bénissent éternellement !

Je déteste ma misérable conduite, et je désire la réparer par une continuelle et générale mortification.

Ô Reine des vierges, qui consacrâtes à Dieu votre pureté virginale par un vœu solennel, sans en avoir eu ni commandement, ni conseil, ni exemple, obtenez-moi, je vous prie, le don de chasteté.

#### EXEMPLES.

Ce fut la volupté qui jeta le désordre dans la conscience et dans la famille de David (II. Reg., II) ; ce fut elle qui porta Salomon, ce roi si sage, à bâtir des temples aux idoles et à leur offrir de l’encens (III. Reg., II) ; Judith s’arma de la prière, du cilice et du jeûne avant de se présenter à Holoferne. (Judith., IX.)

Saint Pierre Damien raconte d’un pécheur fameux que sa complice étant morte, il en prit une autre, mais en affichant le scandale, et comme s’il l’eût épousée. Il fit un festin magnifique, et poussant l’impudence plus loin encore, loin d’appréhender la menace que lui avait faite un saint homme, que s’il n’arrêtait ses excès la main vengeresse de Dieu tomberait bientôt sur lui, il laissa les conviés à table pour aller satisfaire sa passion criminelle. {253} La justice de Dieu ne se fit pas attendre et frappa ce misérable au milieu même de ses débauches. (Opusc. XVIII, cap. VI.)[[1794]](#footnote-1795)

Une personne de mauvaise vie refusant opiniâtrement dans la dernière maladie de se confesser, et témoignant une passion extrême de voir le complice de ses crimes, on le fit venir dans l’espérance qu’il gagnerait peut-être quelque chose sur ce cœur obstiné ; mais ce fut le contraire, cette misérable portant l’effronterie et l’oubli de son salut au delà de toute imagination. « Je n’ai nul regret, lui dit-elle, des fautes que nous avons commis ensemble, je ne m’en mets pas plus en peine que d’un des cheveux de ma tête ; l’unique chose qui m’afflige, et qui m’afflige beaucoup dans cette extrémité, c’est de me voir obligé de renoncer à vous. » Puis s’abandonnant au désespoir, elle appela de toutes ses forces le démon pour venir prendre son âme qu’elle rendit entre ses mains. (Aringbus, de Mort. pec., tom. 2. l. 2. c. 12.)

Saint Jérôme domptait sa chair par les jeûnes des semaines entières ; il repoussait les traits enflammés de la volupté par la longueur de ses veilles, et effaçait de son imagination l’idée des beautés de Home par la ferveur de ses prières.

Saint Benoît se roula un jour tout nu sur des épines pour empêcher, par les plaies de son corps, celles que le démon d’impureté voulait faire dans son âme. — Saint François se plongea aussi tout nu dans la neige, pour éteindre par sa froideur le feu infernal dont il se sentait embrasé.

Saint Thomas d’Aquin, tout favorisé qu’il était du don de la chasteté depuis qu’il avait été ceint d’un cordon céleste par deux Anges, n’arrêtait jamais ses yeux sur le visage d’une femme. {254}

Un jour que sainte Gorgonie était en voyage, sa litière versa, son corps en resta tout meurtri, et quelques-uns de ses membres en furent disloqués, mais elle était si chaste et si pudique qu’on ne put jamais l’amener à se remettre entre les mains d’un chirurgien pour se faire panser.

Une sainte fille, au rapport de Sophronius, sachant qu’un jeune homme l’aimait éperdument, et que c’était particulièrement la beauté de ses yeux qui enflammait son cœur, en eut tant de peine, qu’elle se les arracha et en fit présent à ce libertin ; celui-ci fut si vivement touché de ce spectacle, qu’il alla faire pénitence des désordres de sa vie dans un monastère. N’est-ce pas là un exemple capable de faire extrêmement rougir ces personnes éhontées, qui usent de tant d’artifices pour se faire aimer ?

### QUATRIÈME DOCTRINE

De l’envie

D. Qu’est-ce que l’eu vie ?

R. C’est le déplaisir que nous éprouvons en voyant les autres jouir de quelques avantages considérables, parce que ces avantages paraissent à nos yeux obscurcir notre gloire et déroger à notre mérite.

Nous affliger du bien du prochain, parce qu’il peut s’en servir pour nous nuire, c’est une marque de crainte. Nous en chagriner, parce qu’il ne le mérite point, c’est un mouvement d’indignation. Si cette tristesse vient de ce que nous n’en avons pas autant, elle tient à l’amour-propre. Enfin, si elle naît de ce que notre gloire ou notre excellence paraît en recevoir quelque diminution, c’est envie[[1795]](#footnote-1796) ; {255} de sorte que l’envie dérive de la félicité du prochain comme l’ombre dérive de la lumière. L’envie répand son venin sur toute sorte de biens, elle porte l’envieux à s’attrister des avantages de nature, de fortune et de grâce qu’il voit dans les autres ; elle s’en prend à toutes sortes de personnes, nous poussant à nous dépiter contre nos inférieurs en mérite, parce qu’ils peuvent nous égaler, contre nos égaux, parce qu’ils nous égalent, et contre ceux qui nous surpassent, parce que nous demeurons au-dessous d’eux. L’envie est de sa nature un péché mortel, puisqu’elle combat en droite ligne la charité qui donne la vie à nos âmes ; et un péché mortel qui, pour le dire avec saint Thomas, en enfante bien d’autres ; car il pousse l’envieux à noircir celui à qui il porte envie, tantôt par des rapports secrets, tantôt par des médisances publiques, afin de trouver par là quelque soulagement dans sa peine : qu’il réussisse dans son dessein, il en conçoit une joie maudite ; que ses efforts demeurent inutiles, sa tristesse s’augmente, et dégénère dans la suite du temps en une haine mortelle.

D. Quelles sont les choses les plus capables de nous inspirer de l’horreur contre ce péché ?

R. Ce sont : 1° sa malignité, 2° sa cruauté, 3° ses autres qualités maudites.

D. En quoi consiste la malignité de l’envie ?

R. D’abord c’est un péché directement opposé à la bonté de Dieu ; en second lieu, elle rend l’envieux semblable au démon ; enfin, elle le rend en quelque manière pire que ce monstre d’iniquité.

1° Comme la bonté de Dieu n’a point de bornes, elle se plaît merveilleusement à nous combler de ses dons, ne les distribuant pas avec restriction, mais les épanchant à pleines mains[[1796]](#footnote-1797) ; {256} et c’est là précisément ce qui déplaît à l’envie, c’est par là qu’elle paraît attenter à la gloire qui revient à cette bonté souveraine de ses effusions : aussi est-ce là un des péchés contre le Saint-Esprit, surtout quand on s’afflige du bien spirituel des autres. Dieu en a une horreur extrême[[1797]](#footnote-1798). 2° Le caractère propre du démon c’est de corrompre le bien, et c’est là aussi le caractère de l’envieux[[1798]](#footnote-1799), qui répand son poison sur les vertus les plus pures, comme la vipère fait son venin des herbes les plus salutaires. 3° Un démon ne porte pas envie à un autre démon, tandis que l’envieux enrage de voir son prochain dans l’honneur ou dans la prospérité, bien qu’il lui soit uni par le sang ou par la profession[[1799]](#footnote-1800).

D. Quelles cruautés l’envie exerce-t-elle ?

R. Elle attente à l’honneur, au bien et jusqu’à la vie du prochain ; elle bourrèle l’âme de l’envieux ; elle étend ses ravages jusqu’à son corps.

1° L’envie est une bête farouche et une furie infernale, qui, dans l’espérance de trouver quelque soulagement dans la ruine de celui qui en est l’objet, se porte à toutes sortes de crimes pour le perdre[[1800]](#footnote-1801) ; 2° elle ressemble à cet insecte qui ronge le drap dans lequel il se forme, déchirant l’âme de l’envieux par mille chagrins[[1801]](#footnote-1802), et par des chagrins qui ont un grand rapport avec les tourments des damnés[[1802]](#footnote-1803) ; {257} il est inutile de parler de la mort spirituelle qu’elle lui cause, lorsque la volonté y consent pleinement en matière importante, car alors elle va jusqu’au péché mortel[[1803]](#footnote-1804) ; 3° l’union étroite de l’âme avec le corps, fait que l’envie nuit à ce dernier lui-même, altérant les humeurs, troublant la santé, et pourrissant jusqu’à la moelle des os[[1804]](#footnote-1805) ; aussi est-ce avec grande raison qu’un Père appelle ce péché le gage et les prémices des peines éternelles[[1805]](#footnote-1806).

D. Quelles sont les autres qualités malignes de l’envie ?

R. C’est un mal sans excuse, sans bornes et presque sans remède.

L’envie est un mal : 1° sans excuse, parce que n’apportant ni honneur, ni plaisir, ni profit, elle n’a d’autre source qu’un fond d’une extrême malice[[1806]](#footnote-1807) ; 2° sans bornes, parce qu’ayant pour son objet le bien du prochain, et ce bien se trouvant répandu partout, elle ne trouve jamais où se fixer, au lieu, par exemple, que la malice d’un meurtrier s’arrête quand le meurtre est commis[[1807]](#footnote-1808) ; 3° presque sans remède[[1808]](#footnote-1809), parce que l’envieux étant, comme dit saint Cyprien, aveuglé par la lumière des autres, rendu infirme par leur santé, et blessé à mort par ce qui les fait vivre, ce péché fait de l’antidote un poison mortel. {258}

D. Il n’y a donc aucun moyen de se guérir de l’envie ?

R. Bien que cela soit fort difficile, on le peut néanmoins en y employant les remèdes suivants :

Le premier est de considérer sa grande opposition avec l’esprit de Jésus-Christ, qui par son immense charité a sauvé le monde que Satan avait perdu par son envie, et qui, pour faire passer cette vertu de lui à ses membres, les a tous unis dans un même corps, dans un corps animé du même esprit, et animé d’un esprit d’amour.

Le second est, d’abord de bannir de nos cœurs la passion démesurée des biens temporels, et surtout de la vaine gloire[[1809]](#footnote-1810), que saint Thomas dit être la source la plus ordinaire de toutes nos envies ; ensuite d’y faire régner la charité, qui n’est nullement envieuse[[1810]](#footnote-1811), et de se réjouir du bien du prochain autant que du sien propre.

Le troisième, c’est d’étouffer promptement tous les mouvements d’envie et même de produire des actes contraires, considérant combien c’est avoir l’esprit déprave, que de faire le sujet de son malheur du bonheur des autres.

#### FRUITS.

Ô Dieu, qui êtes la charité même, je suis marri de tous les mouvements d’envie auxquels j’ai malheureusement consenti, et je renonce à tous ceux qui m’arriveront à l’avenir.

Donnez-moi, s’il vous plaît, un amour si cordial pour le prochain, que je me réjouisse autant de ses biens, et sois aussi touché de ses maux que des miens propres. {259}

#### EXEMPLES.

Ce fut l’envie dont la rage diabolique poussa Caïn à tremper ses mains dans le sang de son frère Abel, malgré sa douceur, son innocence et sa sainteté (Gen., IV) ; les enfants de Jacob, à vendre le chaste Joseph sans égard pour les droits de leur sang, ni pour les belles qualités de cet enfant, ni pour le déplaisir mortel que sa perte causerait à leur père (Gen., XXXVII) ; le roi Saul, à vouloir ôter la vie à David, qui lui avait conservé son royaume (I. Reg., XIX) ; et enfin les perfides juifs, à faire mourir le Fils de Dieu sur une croix, malgré la vie et tant d’autres biens qu’il leur avait donnés. Mais tous ces envieux furent punis d’une peine proportionnée à leur malice.

Un prince, nous dit saint Vincent Ferrier, ayant appris qu’il y avait dans sa ville capitale deux hommes dont l’un était très avare, l’autre très envieux, les fit appeler, et leur promit de leur donner tout ce qu’ils lui demanderaient, avec cette condition que celui qui serait le dernier à faire sa demande recevrait le double : là-dessus ils entrèrent dans une grande contestation, pas un d’eux ne voulant être le premier, l’avare afin d’avoir ce surplus, l’envieux afin qu’il ne l’eût pas ; le prince alors décida que l’envieux demanderait le premier, et celui-ci, par un prodige surprenant de malice, demanda qu’un œil lui fût arraché, afin d’avoir le plaisir de les voir arracher tous deux à l’avare. (Serm. de Invid.)

Saint Fulgence, ayant été averti qu’un autre évêque, appelé Quodvúltdeus, était entré dans quelque chagrin de ce qu’il avait reçu dans une assemblée plus d’honneur que lui, fit en sorte dans une circonstance pareille qu’il occupât une place plus honorable que la sienne. {260}

### CINQUIÈME DOCTRINE

De la gourmandise

D. Qu’est-ce que la gourmandise ?

R. C’est un vice qui consiste à ne pas garder une juste mesure dans le manger et dans le boire.

La raison étant la règle immédiate de nos actions, ces actions sont bonnes ou mauvaises selon qu’elles suivent ses ordres ou qu’elles s’en écartent ; or la raison demande que la nourriture soit conforme à la disposition du corps, à la qualité de la personne, et aux circonstances du temps, comme pour un temps de pénitence, ou pour celui d’une juste allégresse ; ainsi passer dans le boire et dans le manger les bornes de cette mesure, c’est un dérèglement qui constitue le péché de gourmandise et d’intempérance de bouche ; on tombe dans ce péché des cinq manières qui sont marquées dans l’examen général. Ce péché n’est pas mortel en son genre, parce que le plaisir de la bouche ne blesse pas de soi, ni l’amour de Dieu, ni l’amour du prochain ; mais il devient mortel lorsqu’on excède la mesure jusqu’à s’enivrer, jusqu’à nuire notablement à sa santé, ou à enfreindre en matière importante un commandement, celui du jeûne, par exemple. Enfin ce péché produit des rejetons maudits : l’impureté du corps, l’étourdissement de l’esprit, la dureté du cœur, un déluge de mauvaises pensées, une folle joie, et l’abandon à des discours bouffons, déshonnêtes et quelquefois pernicieux.

D. Par quels motifs peut-on s’exciter à détester la gourmandise ? {261}

R. Ces motifs se prennent de l’injure qu’elle fait aux trois personnes divines, des préjudices qu’elle porte au prochain, des dommages qu’elle cause à celui qui s’y abandonne.

D. Quelle injure l’intempérance de bouche fait-elle aux trois personnes divines ?

R. Elle porte les intempérants à rendre à leur ventre l’honneur qui est dû au Père, à combattre la croix du Fils, à préférer la conduite de la chair à celle du Saint-Esprit.

C’est ce qui paraît en ce que ces hommes dissolus sacrifient à leur ventre leur bien, leurs travaux, leurs soins, leur âme, tout comme si c’était leur Dieu[[1811]](#footnote-1812) ; en ce qu’ils mènent une vie molle, voluptueuse et entièrement opposée à la croix du Sauveur[[1812]](#footnote-1813) ; en ce qu’ils vivent selon les inclinations de la chair, et non selon les mouvements du Saint-Esprit.

D. Quels préjudices la gourmandise apporte-t-elle au prochain ?

R. Elle lui nuit dans son bien, dans son honneur, dans son corps et dans son âme.

Il n’y en a que trop qui, pour satisfaire leur bouche, font des larcins ; qui, pour entretenir leur table, commettent des usures ou d’autres injustices ; qui, dans la chaleur du vin, outragent le prochain par des paroles injurieuses, et des paroles en viennent aux coups[[1813]](#footnote-1814) ; qui sollicitent les autres à la débauche[[1814]](#footnote-1815), et souvent à d’autres péchés.

D. Quels dommages ce péché cause-t-il à celui qui s’y abandonne ? {262}

R. Il lui enlève les biens de la fortune, les biens de la nature, les biens de la grâce, la couronne de gloire.

Ce péché enlève à un homme sujet à sa bouche : 1° les biens de la fortune, par les dépenses auxquelles il l’engage, et qui le réduisent quelquefois à une extrême pauvreté[[1815]](#footnote-1816).

2° Il lui ravit les biens de la nature, la santé, la liberté et la raison ; la santé qu’il ruine par des maladies[[1816]](#footnote-1817), et des maladies souvent mortelles[[1817]](#footnote-1818) ; la liberté qu’il lui ôte par un esclavage d’autant plus honteux qu’il asservit son âme, et au corps son esclave naturel, et à toutes les choses capables de satisfaire son goût[[1818]](#footnote-1819), toutes viles qu’elles sont ; enfin, la raison dont elle lui enlève l’usage, car ces vapeurs épaisses et impures qui s’élèvent d’un estomac appesanti jusqu’au cerveau, offusquent cette noble puissance de notre âme, la ternissent et l’obscurcissent, effacent ce caractère de notre ressemblance avec Dieu, et l’empêchent de nous conduire et de nous garder. Comme c’est la raison qui fait l’homme, on peut dire d’un homme ivre qui n’en a pas l’usage, qu’il n’est plus un homme, mais une bête ; on peut même, sans lui faire aucun tort, ajouter qu’il est pire qu’une bête, puisqu’il n’a pas l’instinct de la nature pour se conduire comme les bêtes, passant dans le boire, par exemple, les bornes de la nécessité, ce que ne font pas les brutes, quelque violence qu’on exerce contre elles : c’est en toute vérité que saint Jean Chrysostome a dit de l’ivrognerie, qu’elle rend un homme l’opprobre du genre humain. {263}

3° L’intempérance de bouche nous enlève les dons de la grâce par les paroles et les actions déshonnêtes, les querelles, les violences, les blasphèmes, la profanation des fêtes, les larcins et les autres péchés dont elle est comme le réceptacle[[1819]](#footnote-1820), péchés qui bannissent de l’âme la grâce sanctifiante et les vertus qui en sont les rayons, comme les ténèbres chassent la lumière de l’air.

4° Elle nous prive de la couronne de gloire, par la ruine de la grâce et des vertus qui en sont la semence ; d’où vient que saint Paul assure que le royaume de Dieu n’est pas pour les ivrognes[[1820]](#footnote-1821). Le Sauveur marque assez qu’ils auront l’enfer pour leur partage, quand il leur dit : « Malheur à vous qui êtes rassasiés, parce que vous aurez faim. » (Luc, VI.) Ce funeste partage leur est inévitable sans une grâce extraordinaire, à cause de la stupidité de l’esprit, de l’insensibilité du cœur et du dégoût des choses spirituelles où leur intempérance les jette : quel sujet n’ont-ils donc pas de s’éveiller, de pleurer et de hurler même, selon l’expression d’un prophète[[1821]](#footnote-1822) ? En vérité une personne sujette à l’ivrognerie est dans une léthargie bien dangereuse ; elle a besoin de faire de bien grands efforts pour terrasser ce tyran et s’affranchir de ses chaînes ; elle a besoin de verser bien des larmes pour déplorer son malheur et nettoyer sa conscience ; elle a besoin de pousser bien des soupirs pour fléchir le ciel et obtenir la grâce d’une parfaite conversion.

D. De quelles armes se faut-il servir pour combattre cet ennemi domestique ?

R. Ajoutez à celles que nous avons présentées ci-dessus, à ceux qui fréquentent le cabaret, la pensée de la chétive nourriture de Jésus et de l’amertume de son breuvage. {264}

Les cinq pains d’orge et les deux poissons qui faisaient toute la provision des apôtres au désert, sont une preuve authentique de la grande frugalité du Roi du ciel ; il voulut aller plus loin et goûter l’amertume d’un vin mêlé de fiel et de myrrhe sur le Calvaire, pour nous apprendre à mortifier notre goût, et s’il ne vida pas la coupe, ce fut afin d’y laisser pour nous un peu de cette liqueur amère.

D. Y a-t-il d’autres remèdes ?

R. Oui : par exemple, de prendre nos repas avec tempérance, justice et piété[[1822]](#footnote-1823).

Nous devons prendre nos repas, 1° avec tempérance, nous gardant bien de ne pas passer les bornes d’une juste modération, soit dans la quantité des viandes, dont l’excès accable la nature[[1823]](#footnote-1824), et change le plaisir du manger en un tourment[[1824]](#footnote-1825) ; soit dans leur qualité, car les viandes trop exquises ruinent l’esprit du christianisme, qui est un esprit de croix et de pénitence ; soit dans leur assaisonnement, cela ne sert qu’à effiler le glaive de l’ennemi domestique, en excitant l’appétit que la faim, et non les ragoûts, devrait seule éveiller[[1825]](#footnote-1826) ; soit enfin dans la manière de les prendre, parce que c’est choquer !a vertu, blesser l’honnêteté, et altérer sa santé que de manger avidement[[1826]](#footnote-1827).

2° Avec justice, prenant encore bien garde, 1° à ne pas opprimer la veuve et l’orphelin pour avoir toujours sa table bien garnie, ce qui attire des malheurs épouvantables[[1827]](#footnote-1828) ; {265} 2° à ne jamais dérober pour contenter sa bouche, à ne jamais manger des choses qu’on sait avoir été dérobées, ce qui oblige à une fâcheuse restitution ; 3° à ne pas oublier à table les domestiques pour satisfaire pleinement son appétit, ce qui est tenir une conduite et peu chrétienne et peu honnête.

3° Avec piété, soit en nous entretenant pendant le repas de quelque bonne pensée, afin que l’âme ne soit pas privée de toute nourriture pendant que le corps prend sa réfection[[1828]](#footnote-1829) ; soit en nous abstenant de quelques mets des plus exquis, pour en faire part à Dieu en la personne d’un pauvre ou d’un malade.

#### FRUITS.

Ô divin Jésus, qui avez voulu goûter pour l’amour de moi l’amertume du fiel, je suis très marri pour l’amour de vous de tous mes excès de bouche.

Afin de n’en plus commettre, je ne veux plus manger pour contenter mon goût, mais pour m’entretenir dans votre service.

Faites, je vous prie, que les délices de cette vie me soient une croix, que les peines soient ma consolation.

#### EXEMPLES.

C’est après s’être enivré que Loth commit le péché d’inceste avec ses deux filles. (Gen., XIX.) Ésaü vendit son droit d’aînesse à Jacob pour un plat de lentilles. (Gen., XXV.) Balthasar vit la main qui écrivait l’arrêt de sa condamnation, pendant qu’il se livrait aux débauches de la table. (Daniel, V.) David est loué de s’être abstenu d’un verre d’eau. (I. Reg., XIII.) {266}

L’an 1583, la femme d’un villageois fort sujet à la débauche n’ayant un soir rien pour faire souper ses deux petits enfants, alla au cabaret représenter à son mari la nécessité et le tort qu’il faisait à sa famille ; pour toute consolation elle ne reçut que des coups et des outrages. Ce traitement la jeta dans une telle rage, qu’à son retour dans sa maison, comme ces deux innocents lui demandaient du pain, elle les égorgea, et en fit autant à son mari pendant son sommeil ; et, ayant été condamnée au dernier supplice, elle représenta aux hommes mariés combien ils doivent fuir la débauche. (Pédag. chrét., ch. VII, § 7.)

Le pain et les olives faisaient la nourriture ordinaire de saint Pierre, et tout son extraordinaire consistait en un peu de légumes. Saint Jacques le Majeur s’abstenait de viande et de vin. Les disciples de saint Marc n’usaient dans leurs repas que de pain, de sel, d’hysope et d’eau. Saint Bernard ne mangeait avec ses religieux que du pain d’orge ou du millet, et des herbes cuites sans huile et sans beurre ; c’était même avec mesure que ce saint prenait une nourriture si vile. Saint Dominique observait les jeûnes même lorsqu’il était malade. Saint François n’osait pas boire autant d’eau pure qu’il eût voulu. Sainte Françoise ne faisait d’ordinaire qu’un seul repas par jour, elle abhorrait les confitures et toutes sortes de délicatesses, et se contentait de légumes et d’herbes cuites au sel et sans huile. {267}

### SIXIÈME DOCTRINE

De la colère

D. Qu’est-ce que la colère ?

R. C’est un mouvement impétueux de l’âme qui se porte à la vengeance.

Comme la nature nous a pourvus de l’appétit concupiscible pour rechercher ce qui nous est convenable, elle nous a aussi donné l’appétit irascible pour repousser ce qui nous est nuisible. Cette sorte de mouvement se manifeste dans les occasions où l’on attente à notre bien, à notre corps, et surtout à notre honneur : alors nous sentons un désir d’en tirer une vengeance juste, ou du moins qui nous paraît telle ; c’est un désir violent accompagné d’une émotion de bile et d’une inflammation du cœur. C’est dans ce mouvement impétueux de l’âme que consiste la colère[[1829]](#footnote-1830). La colère n’est pas criminelle lorsqu’elle se tient dans les bornes d’une modération convenable, quand elle règle de telle sorte l’impétuosité de ses saillies, qu’il ne s’y passe rien de contraire aux ordres de la raison : au contraire, elle a cela de bon d’animer nos corrections de je ne sais quelle vigueur qui les rend plus efficaces. Hâtons-nous cependant de le dire, la difficulté qu’il y a de garder en cela un juste tempérament est si grande, que nous, devons en user à son égard comme nous en usons à l’égard de certaines fièvres : ces fièvres peuvent contribuer à l’affermissement de notre santé, mais nous ne les employons pour ce sujet que quand nous ne pouvons pas faire autrement. {268}

La colère n’est donc vicieuse que quand elle prévient l’empire de la raison ou qu’elle va au delà de ses ordres ; si elle va jusqu’à blesser la charité notablement et de propos délibéré, elle forme un péché mortel ; si l’on ne blesse cette vertu que légèrement, ou par l’impétuosité d’un mouvement premier qui nous ôte entièrement la liberté de faire réflexion sur le mal que nous faisons, ce n’est qu’un péché véniel. Quant aux suites de la colère, ce sont ordinairement l’enflure de l’esprit, qui est rempli et agité de pensées diverses sur l’injure reçue et sur les moyens de s’en venger, l’indignation du cœur, les paroles outrageantes de la langue, et la violence des mains.

D. Qu’est-ce qui nous doit obliger à réprimer les mouvements de la colère, et à en arrêter les saillies ?

R. C’est qu’elle nous rend exécrables aux yeux de Dieu, odieux au prochain, et insupportables à nous-mêmes.

D. Pourquoi la colère nous rend-elle exécrables devant Dieu ?

R. C’est à cause de l’horrible injure qu’elle lui fait.

Cette injure paraît en ce que le cœur du juste étant le sanctuaire, le trône, le lit de repos et la demeure de Dieu, on peut dire que cette passion fougueuse, agitant le cœur par de violentes émotions, jette le trouble dans la maison du Seigneur[[1830]](#footnote-1831), et ce trouble en chasse celui qui s’est établi sa demeure dans la paix[[1831]](#footnote-1832). Cet attentat est pire que celui du démon ; car cet esprit immonde porta le Sauveur sur le haut du Temple, mais il n’osa pas le jeter en bas. {269} Elle l’en chasse en l’outrageant par des blasphèmes détestables. Enfin elle l’en chasse pour mettre en sa place le diable, toujours prêt à se saisir de nos cœurs quand nous lui en donnons l’entrée, ainsi que dit saint Jérôme[[1832]](#footnote-1833). Si c’est un crime de retirer de dessus l’autel un crucifix pour mettre à sa place une idole, qui pourrait comprendre combien Dieu a en horreur celui qui dans sa rage le chasse lui-même de son cœur pour y loger le diable ?

D. Pourquoi la colère nous rend-elle odieux au prochain[[1833]](#footnote-1834) ?

R. C’est à cause des maux qu’elle lui cause.

La grêle, quand elle tombe avec grande impétuosité, ravage tout, prés, champs, vignes, animaux ; et il en est à peu près de même de la colère. Un homme transporté de cette passion nuit au prochain en son bien, par des procès qu’il lui suscite ; en son honneur, par des paroles injurieuses qu’il lui dit ou par des outrages qu’il lui fait ; en sa réputation, par des calomnies ou des médisances dont il le noircit ; en sa personne, par des coups qu’il lui donne. Qui donc le pourra supporter[[1834]](#footnote-1835). Il n’est rien de si puissant pour captiver l’amitié des autres que la douceur. Aussi n’est-il rien de capable d’attirer leur haine comme la violence. Un esprit aigre et fougueux mord comme un chien enragé tout le monde, et tout le monde lui jette des pierres, il s’en prend à tous, et tous s’en prennent à lui[[1835]](#footnote-1836). {270}

D. Pourquoi la colère nous rend-elle insupportables à nous-mêmes ?

R. C’est à cause des pertes et des malheurs qu’elle entraîne.

Cette malheureuse passion dissipe le bien de celui qui s’y abandonne, par les querelles auxquelles il l’engage, et d’où naissent les procès criminels[[1836]](#footnote-1837). Elle ruine sa santé et abrège même sa vie, par l’effusion de la bile et le trouble du sang qu’elle cause[[1837]](#footnote-1838). Elle consume, pour le dire ainsi, sa patience, sa charité, son humilité et ses autres vertus, par l’activité de ce feu infernal qu’elle excite dans son cœur[[1838]](#footnote-1839). Enfin elle le pousse par son impétuosité à tant de péchés qu’on dirait qu’elle les épanche et les répand comme un torrent de pluie[[1839]](#footnote-1840). C’est donc par ces pertes et par ces malheurs que la colère nous rend insupportables à nous-mêmes ; car il faudrait être tout à fait insensible à nos propres intérêts, dont nous sommes néanmoins très jaloux, pour ne pas nous chagriner de tant et de tels maux. C’est pour ce sujet que le Sage déclare malheureux les gens bilieux et impatients[[1840]](#footnote-1841). Leurs emportements sont comme des serpents qui par leur malignité rongent et déchirent le sein où ils prennent naissance.

D. Quels remèdes faut-il opposer à la colère ?

R. En voici d’excellents. {271}

Le premier c’est de considérer la patience inviolable de Dieu et la douceur inaltérable de Jésus : Dieu souffre les impies à son propre préjudice, et bien que leur malice prenne occasion de sa patience ineffable pour se rendre de jour à autre plus insolente[[1841]](#footnote-1842), il ne se contente pas de les souffrir, il les comble de bienfaits[[1842]](#footnote-1843) ; lors même qu’ils sont arrivés au dernier excès de l’impiété, il les invite et les presse de revenir à lui, il reçoit à bras ouverts dans son sein paternel ceux qui se rendent à ses pressantes sollicitations[[1843]](#footnote-1844). Quant au Fils de Dieu, il endura les supplices et supporta les outrages de sa passion, si cruelle et si ignominieuse, avec la douceur d’un agneau[[1844]](#footnote-1845) ; il en excusa les auteurs et pria pour eux ; il exerça les fonctions de son divin ministère sans jamais se fâcher, quelque grands que fussent les obstacles qu’il y trouva de la part des hommes[[1845]](#footnote-1846). Qui donc, après des exemples si expressifs, exemples que nous sommes tous obligés de suivre, osera lâcher la bride à la colère dans les injures qui lui seront faites, dans les contradictions qui lui surviendront, dans les maux qu’il endurera ?

Le deuxième de ces remèdes, c’est de considérer de plus que le ciel où les saints ne sont montés que par leur patience dans les tribulations, n’est pas pour ceux qui ne peuvent rien souffrir sans s’altérer. Il n’y a que les chrétiens humbles et doux, qui reçoivent pour leur héritage cette terre des vivants, d’où découlent le lait et le miel[[1846]](#footnote-1847). Il n’y a que les patients qui des épines de cette vie se font une couronne pour l’autre[[1847]](#footnote-1848). {272}

Le troisième remède en renferme plusieurs qui sont plus précis ; il consiste : 1° à éviter les occasions de la colère, assoupissant promptement les querelles, terminant au plus tôt les procès, fermant les oreilles aux rapports, n’y ajoutant point de foi, nous éloignant de ceux que nous voyons s’échauffer contre nous, pour imiter en ce point notre divin maître, qui un jour se retira et se cacha des Juifs[[1848]](#footnote-1849). S’il voulut agir ainsi, ce ne fut point par l’effet d’une crainte qui dérogerait à sa vertu, mais pour nous donner un exemple qui remédiât à notre faiblesse[[1849]](#footnote-1850).

2° À nous prémunir contre cette passion par de sérieuses considérations, par de fortes résolutions, et par d’ardentes prières ; ces pratiques servent ou de frein pour arrêter les saillies de la colère, ou de bouclier pour en repousser les traits[[1850]](#footnote-1851).

3° À en étouffer les mouvements dès leur première naissance ; car s’il est naturel à l’homme de ressentir les premières atteintes de la colère, il est du devoir du chrétien de n’y point consentir[[1851]](#footnote-1852), et il faut nous résoudre ou à périr par la violence de ces flammes secrètes, ou à les éteindre promptement ; car la maison est réduite en cendres par le feu qui s’y prend, si l’on n’a soin de l’éteindre promptement.

4° À ne rien repartir aux injures qu’on nous dit, de peur de jeter du bois dans le feu dont celui qui nous offense est déjà assez embrasé[[1852]](#footnote-1853) ; {273} ou, si nous lui répondons, à le faire avec une grande douceur, pour apaiser sa colère[[1853]](#footnote-1854).

5° À effacer de notre mémoire le souvenir des outrages qu’on nous fait. Par là nous nous délivrerons d’un serpent qui mordrait notre conscience s’il y restait, d’un ver qui rongerait notre esprit, et d’un venin qui infecterait notre cœur.

6° À nous accoutumer à tempérer nos corrections d’une sage modération, à traiter les affaires avec douceur, et à avoir de la condescendance pour les autres dans la conversation, afin d’apprivoiser et d’adoucir peu à peu ce naturel fougueux, chagrin et insupportable, qui nous maîtrise et nous porte à de si fréquents emportements.

#### FRUITS.

Mon Sauveur Jésus-Christ, qui m’ordonnez d’apprendre de vous à être doux et humble de cœur, je déteste toutes mes colères passées ; et je désire d’en repousser à l’avenir les premières saillies promptement et avec une grande vigueur.

Ô divin Agneau, répandez pour cet effet, je vous prie, dans mon âme quelque petite étincelle de cet esprit de douceur dont la vôtre fut toute pénétrée.

#### EXEMPLES.

Balaam battant son ânesse par colère, elle s’en plaint, et un ange l’en reprend. (Num., XXII.) Dieu reprend aussi le prophète Jonas, s’impatientant à l’occasion du lierre qu’un ver fit mourir. (Jon., IV.) Jacob apaisa son frère Ésaü par sa fuite (Gen., XXVII) ; et à son retour il le fléchit entièrement par son humilité. (Gen., XXXIII.) {274} La sainte Vierge assista au crucifiement de son divin Fils avec une patience inébranlable. Saint Étienne adressa à genoux et à haute voix d’ardentes prières au ciel, pour ceux qui lançaient sur son corps une grêle de pierres.

Un paysan de la Beauce ayant tué dans son champ un de ses enfants avec une motte qu’il lui jeta sur la tête dans un mouvement de colère, le cacha sous la gerbe, et de désespoir et de crainte il alla se pendre dans sa grange. Il y fut trouvé le soir même, et l’alarme que causa ce tragique événement vint aux oreilles de sa femme pendant qu’elle prenait un bain ; elle en fut si fort troublée que, sortant avec précipitation, et ne sachant où elle en était, un autre enfant qu’elle tenait à la mamelle lui échappa des mains, tomba dans l’eau et s’y noya. À ce moment l’autre fut trouvé mort sous la gerbe, et on lui en porta la triste nouvelle : et Satan, qui ne dort jamais, prit occasion de ces morts si funestes pour pousser cette femme pendant la nuit à s’aller pendre auprès de son mari ; elle succomba malheureusement à cette tentation. Voilà quels sont les fruits de la colère. (Pédag. chrét. VI, VII, §VIII.)

Saint Jean, supérieur dans une maison de chanoines réguliers en Angleterre, souffrit un jour des insultes et des paroles fort outrageantes d’un de ses inférieurs ; sans s’en émouvoir, et même sans l’en reprendre, comme un autre religieux le poussait à arrêter la fougue de cet emporté : Cette correction, dit-il, ne servirait qu’à enflammer davantage sa colère ; il faut attendre que son esprit ait recouvré le calme, et alors on pourra appliquer à son mal des remèdes convenables. (Sur. X. Octob.)

Saint Romuald ne s’impatienta jamais contre saint Marin, son maître, bien que celui-ci le frappât souvent sur l’oreille, à toutes les fautes qu’il faisait en disant le Psautier. Bien plus, s’apercevant qu’il commençait à perdre l’ouïe de cette oreille, il se contenta de le prier humblement de le frapper à l’avenir sur l’autre. {275}

Sainte Catherine de Sienne ne reçut que des outrages, pour toute récompense des offices charitables qu’elle rendait à une vieille femme dont le sein était à demi pourri, et qui, poussée par le démon, s’efforçait de la faire passer pour une hypocrite et pour une tille de mauvaise vie ; la sainte, loin de s’en irriter, ne fit que lui témoigner plus de cordialité : elle redoubla ses soins, et obtint sa conversion par ses prières.

Sainte Liduvine fut un jour insultée par une femme qui vomit mille injures contre elle, lui cracha au visage, et alarma tout le voisinage par ses cris, en l’accusant faussement de l’avoir insultée : pour toute vengeance, elle lui envoya un présent en secret, en reconnaissance, dit-elle, de l’occasion qu’elle lui avait fournie de pratiquer la patience et la charité.

### SEPTIÈME DOCTRINE

De la paresse

D. Qu’est-ce que la paresse ?

R. C’est un ennui et un engourdissement de l’âme qui se dégoûte des exercices spirituels à cause de la peine qu’elle y trouve.

Les exercices de dévotion sont d’eux-mêmes des sources de consolation et de joie ; mais comme la misère de notre nature, affaiblie par le péché, les rend pénibles, elle en fait aussi des sujets d’affliction ; et c’est en cette tristesse que la paresse consiste. {276} On y tombe de sept manières qui ont été marquées dans l’examen général. Cette paresse blessant directement la charité en ce qu’elle nous fait trouver de l’ennui dans les actions que cette vertu nous rend agréables, est de sa nature un péché mortel ; elle en a toute la malice, lorsqu’elle nous fait violer un commandement en matière importante.

La paresse a encore cela de mauvais qu’elle est la mère de plusieurs défauts qui ne valent guère plus qu’elle, par exemple : 1° la pusillanimité, qui empêche le paresseux de s’élever à des actions de vertu, dont il est capable ; 2° la défiance, qui lui fait croire qu’il ne pourra jamais se corriger de ses fautes, et qui le pousse au désespoir ; 3° l’indignation, par laquelle il se dépite contre ceux qui tâchent de l’animer à la vertu ; 4° l’oisiveté, qui le porte à ne rien faire, ou à perdre son temps en visites, en promenades, en entretiens, en occupations inutiles ou tout à fait mondaines : à toutes ces conséquences, on peut ajouter l’excès dans le sommeil. Cette nonchalance qui devient habituelle et contre laquelle on est sans force de résistance, ravit au paresseux une partie de sa vie ; perte d’autant plus préjudiciable que la vie est le plus grand de tous nos biens. Aussi peut-on dire avec Sénèque, en parlant du paresseux, que s’il est longtemps sur terre, il n’y vit presque pas. (Diu fuit, sed non diu vixit. Senec., de Pigro.)

D. Quels dommages la paresse nous cause-t-elle ?

R. Elle ferme la porte à la grâce ; elle ruine le mérite de nos bonnes œuvres ; elle empêche l’acquisition des vertus. {277}

La paresse nous attire le premier de ces trois maux : par la négligence à coopérer aux grâces de Dieu, dont elle est la cause, négligence qui non seulement nous rend indignes de recevoir de nouveaux dons célestes, mais encore nous expose à être dépouillés de ceux que nous avions reçus, comme il arriva au serviteur inutile[[1854]](#footnote-1855) ; le deuxième, par la tiédeur qu’elle fait glisser dans nos exercices de dévotion, tiédeur qui leur ravit tout leur prix[[1855]](#footnote-1856), et qui les rend même quelquefois dignes de châtiment ; le troisième, par l’horreur qu’elle nous donne pour le travail et la peine ; or il nous est impossible d’acquérir sans peine la moindre vertu[[1856]](#footnote-1857), à cause des obstacles presque insurmontables qu’opposent à son acquisition la pente de notre nature au vice et l’excellence même de la vertu.

D. Quels autres maux la paresse produit-elle ?

R. 1° Elle enfante une infinité de péchés ; elle nous attire la malédiction de Dieu ; elle est l’avant-coureur de la damnation éternelle.

Un ancien disait qu’en ne faisant rien on apprend à faire mal[[1857]](#footnote-1858) : aussi, comme la paresse rend notre âme tout engourdie et toute languissante, elle ne peut que t’engager à bien des péchés[[1858]](#footnote-1859), comme l’eau qui ne coule pas, et qui est promptement corrompue, comme le champ qui n’est pas cultivé et qui produit des ronces et des épines[[1859]](#footnote-1860). 2° Il n’est guère de péché plus opposé à Dieu que la nonchalance, car Dieu ne cesse jamais d’agir[[1860]](#footnote-1861), et il se plaît merveilleusement à rendre ses ouvrages parfaits[[1861]](#footnote-1862) ; {278} aussi n’est-il guère de péché que Dieu abhorre davantage que la paresse : nous en avons une preuve dans la malédiction que l’Écriture lance contre celui qui fait ses bonnes œuvres nonchalamment[[1862]](#footnote-1863), et dans celle que le Sauveur donna au figuier qui n’avait que des feuilles, quoique le temps des fruits ne fût pas encore arrivé. (Marc., XI, 13.) Si, selon l’Apôtre, il n’y a que celui qui combat vaillamment qui soit couronné, que peut attendre celui qui se laisse vaincre à la longue, si ce n’est d’être jeté au feu de l’enfer[[1863]](#footnote-1864) ? C’est ce que marque l’oracle de l’évangile ; c’est ce qui arriva au serviteur paresseux[[1864]](#footnote-1865).

D. Par quelles armes faut-il repousser les attaques du démon de la paresse, et combattre ce cruel tyran ?

R. En voici quelques-unes.

La première est de faire une attention sérieuse, 1° aux rudes travaux que le Sauveur a bien voulu essuyer pour nous mériter le ciel ; car il est juste que les soldats suivent leur chef, surtout quand ce chef a laissé sa vie dans le combat pour les rendre heureux, et qu’il attend que chacun d’eux lui dise avec le docteur de la loi : Maître, je vous suivrai partout où vous irez. 2° À l’excellence de la couronne de gloire, près de laquelle toutes les fatigues de la vie présente, si accablantes qu’elles soient, n’ont aucune proportion[[1865]](#footnote-1866). 3° Au peu de temps qui nous reste pour mériter cette couronne ; car si, comme le dit saint Jean (Apoc., XII), le démon vient à nous avec une grande fureur, considérant que son temps doit être court, à combien plus forte raison cette pensée doit-elle éveiller notre ferveur et redoubler notre activité[[1866]](#footnote-1867) ? {279}

La deuxième de ces armes est de penser souvent à Dieu, qui, étant un feu consumant et le Dieu de toute consolation, embrase d’une sainte ardeur et remplit d’une joie céleste ceux qui se tiennent unis à lui par la pensée[[1867]](#footnote-1868), surtout quand cette pensée est accompagnée d’ardentes prières et de fréquentes oraisons jaculatoires, qui, semblables à des flèches aigües, blessent le cœur de Dieu, et, comme de vives étincelles, enflamment le nôtre.

Le troisième consiste dans un soin extraordinaire à bien faire nos prières et nos autres actions de picté ; nous y disposant par une préparation fervente, nous y appliquant avec grande attention et avec grande ardeur, et ne manquant jamais à expier par quelque pénitence les fautes que nous y commettons. Et parce qu’il en est des exercices spirituels comme des viandes corporelles, dont la diversité ôte le dégoût et aiguise l’appétit, c’est aussi un remède excellent contre la paresse de varier ces exercices[[1868]](#footnote-1869).

#### FRUITS.

Grand Dieu, devant qui la ferveur des séraphins n’est que tiédeur, je suis très confus de cette négligence coupable que j’ai apportée à tous mes exercices.

Hélas ! quel sujet n’ai-je pas de craindre qu’ils ne soient plus dignes de châtiment que de récompense ?

Pardonnez-moi, je vous en conjure, ô Père de miséricorde, je me propose avec votre grâce de m’y comporter à l’avenir avec plus de ferveur.

#### EXEMPLES.

Ce fut l’oisiveté qui donna occasion à la chute de David (II. Reg., II) ; ce fut elle qui contribua beaucoup à l’idolâtrie de son fils Salomon. (III. Reg., II.) {280}

Saint Antoine se mettait le soir en prière, il continuait de prier toute la nuit tenant les yeux levés au ciel, et il se plaignait le matin de ce que le soleil venait l’interrompre dans ce saint exercice ; car il ne le quittait pendant le jour que pour vaquer au travail des mains, et pour éviter le dégoût par cette diversité d’occupations.

Quelque grandes que fussent les infirmités de saint François, il ne s’appuyait jamais en disant son bréviaire, mais il se tenait debout ou à genoux et la tête nue.

Saint Ignace employa un an entier pour se préparer à célébrer sa première Messe. Le portier lui donnant un jour, pendant qu’il récitait son office, des lettres qui venaient de son pays, il les prit et les jeta au feu, et continua son office avec la même dévotion que s’il ne les eût pas reçues.

Sainte Thérèse, transportée un jour d’une ferveur sans exemple, s’obligea par un vœu particulier de faire en toutes sortes de rencontres ce qu’elle reconnaîtrait être le plus parfait et le plus agréable à son divin époux.

## TROISIÈME INSTRUCTION

Des vertus chrétiennes

### PREMIÈRE DOCTRINE

De la grâce, qui est la mère des vertus

D. Qu’est-ce que la grâce ?

R. C’est un don que Dieu par sa pure bonté fait aux hommes, pour les rendre capables d’obtenir la vie éternelle. {281}

La vie éternelle consiste à voir Dieu face à face et en lui-même[[1869]](#footnote-1870), parce qu’en le voyant de la sorte on le possède, et que dans cette possession on trouve le comble des biens et une parfaite satisfaction de tous ses désirs[[1870]](#footnote-1871) ; or cette vision béatifique de Dieu est sans comparaison bien plus élevée au-dessus de tout entendement créé, que ne l’est la parfaite connaissance de l’ange au-dessus de celle de l’homme, qui néanmoins n’y saurait atteindre ; elle surpasse infiniment nos forces, surtout depuis le ravage qu’a fait en nous le péché. Mais comme Dieu a bien voulu, par une effusion de son immense bonté, nous élever à une fin si sublime, il veut bien aussi, par un coup de sa sagesse ineffable, nous pourvoir de certains dons surnaturels qui lui sont proportionnés, qui nous mettent en état de l’obtenir[[1871]](#footnote-1872), et ce sont ces dons qu’on appelle Grâce, parce que Dieu nous les départ gratuitement en vue des mérites de son Fils. (Pro bona voluntáte, Phil. II.)

D. Combien y a-t-il de sortes de grâces ?

R. Il y en a deux sortes, la grâce habituelle et la grâce actuelle.

La grâce habituelle, qu’on appelle aussi sanctifiante, est répandue au baptême et par la justification dans nos âmes pour y résider comme dans son siège propre. Elle est un rayon et une participation de la nature divine[[1872]](#footnote-1873), ainsi que saint Jean nous l’apprend :{282} car après avoir dit des ouvrages de la nature que Dieu les a faits par son Verbe, c’est-à-dire d’une manière qui lui est étrangère, de même que les statues qu’un sculpteur fait de ses mains, sont de bronze, de pierre ou de bois, il ajoute des justes qu’ils sont nés de Dieu même[[1873]](#footnote-1874), marquant par là que leur production a quelque rapport avec celle de son Fils ; qu’elle part en quelque manière de lui comme d’un principe consubstantiel ; que, semblables au Fils de Dieu, qui reçoit de son Père sa propre nature, les justes reçoivent quelque petit rayon de cette même nature. Or comme celui qui reçoit de quelqu’un une nature semblable à la sienne, devient son enfant, ainsi la grâce habituelle nous fait enfants adoptifs de Dieu[[1874]](#footnote-1875), et, par une suite nécessaire, héritiers de son royaume[[1875]](#footnote-1876). Quant à la grâce actuelle, elle consiste en de célestes lumières et en de saintes inspirations que Dieu nous donne pour nous faire éviter le mal, et pour nous appliquer au bien.

D. Résistons-nous quelquefois à la grâce ?

R. Il y a des grâces auxquelles nous résistons, il y en a auxquelles nous ne résistons pas, bien que nous puissions y résister.

Les premières sont ces grâces que la théologie appelle suffisantes, dont, en effet, nous refusons insolemment de suivre la salutaire impression, comme Dieu même s’en plaint[[1876]](#footnote-1877) ; et, comme nous ne l’expérimentons que trop souvent à notre désavantage, nous rejetons souvent les lumières divines par lesquelles Dieu nous fait connaître le bien[[1877]](#footnote-1878), {283} et nous repoussons les inspirations secrètes par lesquelles il nous pousse à l’embrasser. Aussi, bien que nous ne puissions rien faire sans la grâce, c’est à notre méchante conduite seule que nous devons attribuer nos fautes, et non point au manque de grâces, comme dit saint Thomas. (III Cont. Gent., c. 150.) Celui qui en plein jour tomberait dans un précipice pour avoir fermé les yeux à la lumière, aurait grand tort de s’en prendre au défaut de la lumière, quoiqu’il ne puisse rien voir sans en être éclairé. C’est encore ce que Dieu même a bien voulu nous apprendre par cet oracle célèbre, qui renferme tous les secrets les plus cachés de la grâce, et qui en décide les plus grandes difficultés : Ta perte vient de toi, o Israël, et c’est de moi seul que tu reçois ta force*[[1878]](#footnote-1879)*.

L’autre sorte de grâce est celle qu’on nomme efficace et victorieuse à laquelle nous ne résistons jamais, parce que c’est par la vertu de cette grâce que Dieu exécute ses projets éternels sur ses prédestinés, projets que nul ne peut empêcher[[1879]](#footnote-1880) : or l’efficacité de cette grâce consiste, 1° en ce qu’elle ne nous fait pas seulement connaître le bien, mais de plus elle nous le persuade[[1880]](#footnote-1881) ; 2° en ce que non seulement elle nous y pousse, mais nous le fait même vouloir très invinciblement, comme dit saint Augustin[[1881]](#footnote-1882) ; {284} 3° en ce qu’elle ne nous donne pas seulement le pouvoir de le faire, mais nous le fait aussi mettre en œuvre, nous donnant pour cet effet des forces très efficaces[[1882]](#footnote-1883) ; nous inspirant plus d’amour pour la justice, que la cupidité ne nous donne de penchant pour le vice, et faisant que la vertu nous plaise davantage[[1883]](#footnote-1884) ; de sorte que ce n’est ni de la force de l’esprit, ni de la droiture de la volonté, ni de notre adresse ou de notre vertu, que la grâce victorieuse emprunte son efficace, mais elle la prend de son propre fond. C’est par elle-même qu’en vertu des mérites de Jésus-Christ, elle fléchit nos cœurs où elle veut, sans qu’aucun, si endurci qu’il soit, lui résiste, car elle a pour effet propre de vaincre et de briser la dureté des cœurs[[1884]](#footnote-1885). Mais si cette grâce agit avec tant de force, elle n’opère pas avec moins de douceur ; elle vient de Dieu, dont la toute-puissance, selon la doctrine de saint Thomas (Q. 23. de Veritáte, art. V.,) n’applique pas seulement les créatures à leurs actions, mais les fait aussi agir librement ou nécessairement selon que l’exige leur nature ; en outre l’efficacité de la grâce n’empêche pas que l’entendement ne propose la bonne œuvre à la volonté avec indifférence, et comme un bien particulier qu’elle peut embrasser ou rejeter ; aussi la grâce, tout efficace qu’elle est par elle-même, ne fait-elle aucune violence à la liberté ; au contraire, elle la perfectionne en la faisant agir, ce qui est plus parfait que de n’agir point, elle l’ennoblit en la soumettant à Dieu, à qui servir c’est régner.

D. La grâce nous est-elle nécessaire ?

R. Elle l’est à un point qui ne peut se comprendre. {285}

En effet, sans son secours il nous est impossible, 1° d’éviter complètement le péché, soit à cause du néant d’où nous avons été tirés[[1885]](#footnote-1886) ; car, de même que nous avons un être défectueux, nous sommes toujours sujets à manquer dans nos actions, soit à cause de cette maudite concupiscence qui nous reste depuis le péché d’Adam, et qui nous entraîne malheureusement au mal[[1886]](#footnote-1887) par un poids si violent, que les justes eux-mêmes, les parfaits ne peuvent qu’y succomber tôt ou tard, s’ils ne sont retenus par la main du Tout-Puissant[[1887]](#footnote-1888). 2° De nous relever du péché après y être tombé ; car il nous faut pour cela nous détourner de la créature, et nous retourner vers Dieu, ce que nul pécheur ne peut faire si Dieu même ne l’attire à lui comme un misérable captif chargé des liens[[1888]](#footnote-1889). 3° De faire la moindre bonne œuvre digne du ciel, soit, dit saint Thomas (2. quæst. 110. art. III), parce que, pour faire ce moindre bien nous avons besoin de ce secours général, par lequel Dieu meut les créatures à toutes leurs actions ; soit parce qu’il n’y a que les œuvres saintes et d’une bonté surnaturelle qui nous méritent le paradis, et qu’il n’est pas en notre pouvoir d’en produire une seule sans un secours qui soit aussi surnaturel[[1889]](#footnote-1890) ; soit enfin parce que notre libre arbitre, blessé et affaibli qu’il est par le péché originel, est capable de tout mal et incapable de tout bien, au moins parfait, s’il s’est divinement secouru par la grâce de Jésus-Christ[[1890]](#footnote-1891). {286} 4° De persévérer jusqu’à la mort dans le bien, à cause des tentations auxquelles nous sommes exposés, tentations dont il nous est impossible de nous garantir sans une grâce qui nous en préserve, ou qui nous donne la force d’y résister, grâce spéciale que nous ne pouvons pas mériter, et que le concile de Trente appelle pour ce sujet un don signalé. Magnum illud perseverántiæ donum. (Sess. VI. de Justific., can. XVI.)

D. Par quels moyens pouvons-nous obtenir la grâce ?

R. En voici quatre excellents.

Le premier, c’est la prière : Dieu ayant bien voulu s’engager à nous accorder tout ce que nous lui demanderons[[1891]](#footnote-1892), il faut donc que la prière soit tout l’exercice de notre cœur, que nous l’épanchions sans cesse devant Dieu, le suppliant avec instance de nous éclairer de ses lumières, de nous embraser de ses feux, de nous appuyer de sa force, de nous enrichir de ses dons ; et prenant lanière de grâce pour notre médiatrice, afin d’obtenir par son entremise les secours qui nous sont nécessaires pour combattre et pour vaincre.

Le deuxième, c’est l’humilité ; la grâce est une eau céleste qui se rend dans les âmes bien humbles, comme nos eaux s’écoulent dans les vallées[[1892]](#footnote-1893). Mais, hélas ! qui ne s’humiliera, qui ne tremblera, qui osera se flatter de ses justices, s’il considère que Dieu distribue sa grâce selon ses desseins, et non selon nos mérites ; qu’alors même qu’il ne la donne à personne, personne n’aurait sujet de se plaindre[[1893]](#footnote-1894) ; qu’il laisse périr une infinité d’infidèles sans leur départir la grâce de la foi ; qu’il laisse mourir la plupart des chrétiens sans les favoriser de la grâce d’une parfaite conversion ou de la persévérance finale ? {287} Qui ne craindra, qui ne sera saisi de frayeur, qui osera s’appuyer sur ses vertus, s’il considère encore l’incertitude où il est de savoir si ses péchés lui ont été remis, s’il est digne d’amour ou de haine, s’il ne sera pas abandonné de Dieu pour quelque vanité, ou pour quelque autre faute secrète ? Il est certain que les yeux de ce souverain juge sont beaucoup plus délicats que l’on ne pense ; qu’un seul péché véniel pleinement volontaire nous mérite la soustraction de sa grâce, et qu’elle nous peut être soustraite à toute heure, parce qu’il n’est point d’heure où nous ne soyons dans quelque péché[[1894]](#footnote-1895).

Le troisième moyen d’obtenir la grâce, c’est une grande confiance ; car c’est ce que le Prophète-Roi nous assure dans presque tous les psaumes ; et nous serons beaucoup affermis dans cette confiance, si nous faisons une attention sérieuse sur l’excès incompréhensible des bontés de Dieu, et sur le mérite infini des travaux de son Fils. Nous pouvons désespérer de nous-mêmes, sans doute, en voyant l’abîme impénétrable de nos misères, mais que ce soit pour nous jeter entre les bras de cette miséricorde toute-puissante, qui se plaît à secourir les misérables. Défions-nous de nous-mêmes à la vue de notre extrême faiblesse, mais que ce soit pour nous élever avec confiance jusqu’au sein de ce Seigneur plein de bonté, en qui nous trouverons notre force ; craignons, dans l’impuissance où nous sommes de pousser même un soupir pour notre salut, mais que ce soit pour soupirer sans cesse après le secours du ciel, dans l’assurance qu’il ne nous manquera point.

Le quatrième, c’est une grande fidélité à répondre par une vie pure et innocente aux grâces que nous recevons de Dieu tous les jours, puisque c’est le vrai secret pour en recevoir de nouvelles. {288} Ainsi tout notre soin doit être de nous éloigner, autant que notre état peut nous le permettre, du commerce du monde pour vaquer à notre intérieur ; d’avoir une attention continuelle sur nos pensées, sur nos affections, sur nos paroles et sur nos actions, pour éviter les plus légères fautes qui pourraient s’y glisser, et pour effacer par nos larmes les moindres taches capables de blesser les yeux de Dieu ; de suivre avec grande fidélité les saintes inspirations qu’il lui plaît de nous envoyer.

#### FRUITS.

Je reconnais, ô grand Dieu, que sans votre grâce je ne puis rien. Je reconnais que j’ai grand tort de m’attribuer ce que je fais de bien, puisque si ce n’est pas elle qui m’y applique, tout m’est inutile pour l’éternité.

Pardon, ô mon Dieu, du peu de soin que j’ai eu d y recourir ; pardon des outrages que j’ai faits à cette grâce divine par mes résistances.

Donnez-moi, je vous en conjure, dans mes dangers une grâce si forte, que ma volonté cède invinciblement à ses doux attraits.

#### EXEMPLES.

La chute d’Adam et de saint Pierre, qui tombèrent pour s’être trop fiés à eux-mêmes, et n’avoir pas eu recours à la grâce, fait voir combien elle nous est nécessaire.

La conversion de saint Matthieu et de saint Paul, qui furent attirés à Dieu lorsqu’ils en étaient le plus éloignés, montre combien elle est puissante et efficace. {289}

### SECONDE DOCTRINE

Des vertus chrétiennes en général

D. Qu’appeliez-vous vertus chrétiennes ?

R. Ce sont des habitudes surnaturelles que Dieu répand dans nos âmes avec la grâce sanctifiante, pour les rendre capables de produire des œuvres saintes et dignes de la vie éternelle.

Pour mériter la béatitude, il est nécessaire de produire des bonnes œuvres qui soient en proportion avec elle ; or cela surpasse toutes les forces de la nature, puisque, selon le principe établi ci-dessus, cette béatitude est d’un ordre supérieur : par conséquent, outre la grâce sanctifiante, qui n’agit pas par elle-même, nous avons besoin d’autres dons surnaturels qui ennoblissent nos puissances, et les élèvent à l’ordre surnaturel, comme la grâce y élève notre âme ; qui nous fassent produire des œuvres dignes de la couronne de gloire, comme la grâce nous donne le droit d’y aspirer ; qui nous méritent la possession du paradis, comme la grâce nous en fait les héritiers : et ce sont là les vertus chrétiennes, vertus infuses, que Dieu répand en nous avec la grâce[[1895]](#footnote-1896), qui sont des participations des attributs de Dieu, comme la grâce est une participation de sa nature, et qui dérivent de cette même grâce, comme les attributs dérivent de la nature divine.

D. Combien y en a-t-il de sortes ?

R. Il y en a trois, savoir, les vertus théologales, les vertus cardinales, et les vertus morales alliées aux cardinales. {290}

Les vertus théologales ont Dieu pour leur objet immédiat, elles nous unissent à lui comme à notre fin, ce qui fait qu’on les appelle théologales ou divines. Toutes les autres sont appelées morales, parce qu’elles règlent nos mœurs, leur donnant cette justesse, cette conformité aux ordres de la raison guidée par la foi, qui en fait la droiture : mais parmi elles il y en a quatre principales, sur lesquelles toute la vie morale roule comme sur des gonds, et qu’on appelle pour ce sujet cardinales, prenant ce nom du mot latin cardo, qui signifie gond. Il y en a d’autres moins nobles, qui dépendent des cardinales, et qui leur sont annexées, comme les murailles secondaires d’un bâtiment sont jointes aux quatre autres maîtresses murailles : ces dernières n’ont point d’autre nom que celui de vertus morales.

D. Quelles sont les vertus théologales ?

R. Ce sont la foi, l’espérance et la charité.

La foi regarde Dieu comme la première vérité qu’elle nous fait croire ; l’espérance, comme notre souverain bien qu’elle nous fait attendre ; la charité, comme une bonté suprême qu’elle nous fait aimer.

D. Quelles sont les vertus cardinales ?

R. Ce sont la prudence, la justice, la force, la tempérance.

La prudence dirige les opérations de l’entendement en tant qu’elles regardent les mœurs ; la justice règle les opérations de la volonté en ce qui concerne le prochain ; la force modère les passions irascibles ; la tempérance réprime les passions de l’appétit concupiscible.

D. Quelles sont les vertus morales, alliées aux cardinales ? {291}

R. Ce sont celles qui peuvent se ramener à quelqu’une des quatre cardinales.

Ainsi la vertu qui nous donne l’adresse de rechercher des moyens propres à obtenir le bien que nous prétendons, celle qui nous fait faire un juste discernement des moyens les plus propres d’avec ceux qui sont moins convenables, et celle qui nous les fait mettre en exécution : ces trois vertus, dis-je, appartiennent à la prudence. La religion, la pénitence, la soumission aux parents, le respect envers les supérieurs, l’obéissance, la gratitude, la justice vindicative, l’amour de la vérité, l’affabilité et la libéralité, se rapportent à la justice. La magnanimité, la magnificence, la confiance, la patience et la persévérance, sont alliées à la force ; l’humilité, la douceur, la clémence, l’amour réglé des sciences, que saint Thomas appelle studiosité, la modération requise dans l’usage des divertissements, qu’il appelle eutrapélie, et la modestie, se joignent à la tempérance.

D. Combien de degrés distingue-t-on dans les vertus ?

R. On en distingue trois, savoir : l’acte, l’habitude, et l’esprit ; dans le premier de ces trois degrés, nous pratiquons cette vertu avec peine, dans le deuxième avec facilité, dans le troisième avec plaisir.

Ces trois degrés des vertus morales ont du rapport avec les trois états que saint Thomas y distingue après Arnobe (1. 2. q. 61. a. 5) : dans le premier degré, d’après le saint docteur, elles s’appellent politiques, et travaillent à modérer les passions, et à les mettre dans ce juste milieu entre le trop et le moins que la raison éclairée de la foi leur prescrit ; dans le second, elles s’appellent purgatives, et s’appliquent à empêcher les troubles que les mêmes passions peuvent causer dans l’âme, à en prévenir les premiers mouvements déréglés, et à les mettre dans un état où elles ne puissent plus se révolter contre la raison ; {292} dans le troisième, elles s’appellent vertus d’un cœur déjà purifié, et établissent l’âme dans un tel calme, qu’elle n’est plus sujette à la moindre atteinte de ces ennemis domestiques de son repos, qu’elle a comme oublié ces choses basses et terrestres, dont les passions se servent pour la troubler, qu’elle fait servir à la vertu ces mêmes puissances qui l’assujettissaient au vice.

Ces trois degrés ont encore du rapport avec les trois états où saint Bernard considère le chrétien (Serm. Quadrag.) : le premier est l’état de pèlerin, dans lequel il se contente des choses nécessaires pour le soutien de cette vie, et combat par des actes de vertu souvent réitérés la pente de la nature aux jouissances superflues, évitant par là de se charger d’un fardeau dont le poids pourrait t’empêcher d’arriver à sa bienheureuse patrie ; le deuxième est celui de mort, dans lequel il est dégagé de l’attache aux choses même nécessaires, et comme insensible aux biens et aux maux de cette vie ; en sorte qu’il n’est rien qui puisse l’arrêter dans son chemin, mais il y marche à pas de géant, pratiquant la vertu sans aucune peine ; le troisième est celui de crucifié, dans lequel, par une heureuse métamorphose des sentiments de la nature en ceux de la grâce, ce que le monde aime lui est une croix, ce qu’il abhorre l’ait ses délices, et il se porte avec plaisir aux actions de vertu les plus pénibles au vieil homme.

D. Les vertus ont-elles toute leur perfection quand Dieu les répand dans nos âmes ?

R. Non ; mais ce sont de jeunes plantes qui, pour recevoir leur juste accroissement, ont besoin d’être arrosées de la pluie céleste, et cultivées par nos travaux.

La grâce imite la nature, qui ne donne pas incontinent à ses ouvrages toute leur perfection, mais qui les y conduit peu à peu, comme on le voit dans les plantes et dans les animaux. {293}

D. Quel est le premier et le principal motif qui doit nous animer à acquérir les vertus dans un degré parfait ?

R. C’est que Dieu le désire, et que cela lui plaît.

Il est certain que Dieu mérite, tant par l’excès de son immense bonté que par le désintéressement de son amour et de ses bienfaits, d’être aimé et servi sans intérêt, sans retour, et purement pour lui-même ; il mérite que nous lui fassions un sacrifice entier de fous nos avantages temporels ou spirituels, et que nous n’ayons d’autre prétention que d’accomplir ses désirs et de lui plaire, regardant sa volonté comme la règle de tous nos mouvements, et nous estimant heureux de pouvoir lui être un sujet de contentement aux dépens même de ce qui nous est le plus agréable. Il n’est pas moins certain que Dieu désire de nous voir posséder les vertus dans un haut degré de perfection, puisque Jésus-Christ nous dit d’être parfaits comme notre Père céleste est parfait, et qu’il y prend un singulier plaisir, puisque ces riches perles du paradis sont l’ornement de nos âmes, et les rendent d’autant plus agréables aux yeux du divin Époux, qu’elles sont plus éclatantes. C’est donc là le premier et le principal motif qui doit nous exciter vivement à acquérir les vertus chrétiennes, et à les acquérir dans un degré parfait.

D. Quels sont les autres motifs ?

R. Ce sont leur merveilleuse excellence et leurs fruits inestimables.

Les vertus politiques et purement humaines ont paru si excellentes aux sages de l’antiquité, que la beauté et le courage, les sceptres et les couronnes ne passaient dans leur esprit que pour des bagatelles en comparaison[[1896]](#footnote-1897) : à quel degré d’excellence ne montent donc pas les vertus chrétiennes ? {294} car celles-ci sont infiniment élevées au-dessus des vertus humaines, puisque les unes n’ont pour principe qu’un fond de nature porté au bien ; pour règle, que la raison ; pour objet, qu’un bien naturel ; tandis que les autres prennent leur origine de la grâce, qu’elles sont dirigées par la foi, et se portent à un bien tout céleste et tout divin.

Mais les avantages que nous procurent ces filles aînées du ciel ne sont pas moins désirables : rayons étincelants des perfections divines, elles font briller nos âmes de l’éclat d’une beauté qui les rend semblables aux anges et à Dieu même ; elles mettent nos consciences en sûreté, nous enivrent d’une joie ineffable[[1897]](#footnote-1898), nous élèvent un théâtre où nous recevons les honneurs et les applaudissements des gens de bien ; et, ce qui est tout dire, elles nous dressent une échelle magnifique pour monter au ciel, et pour y voir Dieu face à face[[1898]](#footnote-1899).

D. Quels moyens faut-il prendre pour acquérir les vertus ?

R. Il faut y employer la considération, la prière, l’exercice, et s’armer d’un grand courage.

La considération nous anime à la pratique de ces vertus, et nous apprend de quelle manière il faut les pratiquer ; la prière nous en obtient la grâce ; l’exercice nous rend cette pratique aisée et agréable ; le courage nous fait franchir les difficultés qui s’y trouvent, embrasser les travaux qu’il y faut essuyer[[1899]](#footnote-1900). {295}

D. Pour quelle fin faut-il pratiquer les bonnes œuvres, afin d’acquérir les vertus chrétiennes et de les faire croître dans nos âmes ?

R. Il faut les pratiquer pour une fin surnaturelle, et qui aille aboutir à Dieu.

Faire des bonnes œuvres en vue d’un intérêt temporel, c’est agir comme font les plantes, qui ne travaillent qu’à étendre leurs racines dans la terre, et leurs branches au-dessus ; s’y proposer un plaisir sensuel, c’est ressembler aux bêtes, qui dans leurs opérations ne se meuvent que par cet attrait ; y chercher la vaine gloire, c’est imiter les anciens philosophes, qui par cette intention toute païenne corrompaient leurs meilleures actions, et faisaient de leurs vertus apparentes des vices véritables ; s’y porter en vue du bien honnête et conforme à la raison, c’est à la vérité agir en homme sage, et d’un naturel enclin à la vertu ; mais ce n’est pas encore agir en chrétien, ce n’est pas acquérir des vertus chrétiennes, et leur donner quelque accroissement : il faut pour cela relever son motif, et s’appliquer aux bonnes œuvres en vue de Dieu ; aussi ne suffit-il pas pour mériter la vie bienheureuse de vivre selon la raison, car ce n’est là que vivre en homme ; or, afin d’obtenir ce bonheur, il faut vivre en chrétien et selon Dieu.

D. L’habitude d’une vertu s’accroît-elle par chaque acte ?

R. Non, mais seulement par ceux qui la surpassent de quelque degré.

Les plantes, dit saint Thomas (2. 2. q. XXIV. a. 6), ne croissent pas à chaque moment, mais la nature les dispose peu à peu à croître, et puis l’accroissement conforme à ces dispositions se fait tout d’un coup : ainsi l’habitude de la charité (et il en est de même des autres) n’augmente point par chaque acte d’amour de Dieu, mais les moins fervents préparent la volonté à en produire un plus parfait ; et c’est seulement par celui-ci que croit l’habitude de la charité. {296} Cet accroissement est proportionné, non pas au nombre de degrés qu’il contient, mais au nombre dont il surpasse cette habitude ; ainsi, si vous mêlez de l’eau à quatre degrés de chaleur avec une autre qui n’en a que deux, la première ne rendra pas la seconde plus chaude de quatre degrés, mais seulement des deux dont elle la surpasse. Pour le sujet, la claire vision de Dieu devant être proportionnée à l’amour qu’on lui porte, parce que plus on l’aime, plus on désire de le voir et plus on le mérite[[1900]](#footnote-1901), ce n’est pas la multitude des bonnes œuvres, ni la longueur du temps employé au service de Dieu, qui nous rendra clignes d’une plus grande gloire essentielle (laquelle consiste à le voir tel qu’il est) ; mais c’est une charité plus ardente[[1901]](#footnote-1902), charité à laquelle il faut par conséquent ajouter de jour en jour de nouvelles flammes par des actes d’amour de Dieu de plus en plus fervents.

D. Quel modèle devons-nous prendre pour acquérir les vertus dans un degré parfait ?

R. Nous pouvons nous modeler sur les saints, mais ce doit être principalement sur le Saint des saints.

Chaque chrétien, dit saint Grégoire de Nysse (Ep. II), est un peintre ; sa vie est le tableau auquel il doit travailler ; les vertus sont les couleurs qu’il y doit employer, et l’original qu’il a à copier c’est Jésus-Christ. {297} Par conséquent, pour rendre ce portrait accompli, il faut qu’il ait sans cesse ce divin modèle devant les yeux, qu’il travaille infatigablement à faire de sa vie une fidèle expression de celle de Jésus-Christ, soit quant à ses actions, soit quant à la manière de les faire ; il faut qu’à son imitation il anime tout ce qu’il fait d’un esprit d’amour. C’est là un des principaux motifs pour lesquels le Fils de Dieu s’est revêtu de notre nature[[1902]](#footnote-1903).

#### FRUITS.

Que les anges vous bénissent, ô bonté souveraine, du trésor inestimable des vertus infuses dont vous avez enrichi mon âme par le baptême.

Je vous demande très humblement pardon de l’abus que j’ai fait de ces précieux talents, et je promets de les faire mieux valoir à l’avenir.

### TROISIÈME DOCTRINE

De la foi

D. Qu’est-ce que la foi chrétienne ?

R. C’est une vertu par laquelle nous croyons fermement tout ce que l’Église nous propose de croire, parce que Dieu l’a révélé.

On voit par cette idée de la foi toutes ses propriétés : 1° elle assujettit à son empire notre entendement, l’obligeant à croire des choses qu’il ne comprend pas, sur le témoignage de Dieu qui les a révélées, et qui ne peut pas mentir. {298} La foi parvient à ce résultat par l’impression qu’elle fait dans la volonté de je ne sais quelle dévote affection qui l’y incline sans lui faire aucune violence[[1903]](#footnote-1904). 2° Elle le fait adhérer à ces vérités sublimes, tout obscures qu’elles sont, sans balancer, et même avec plus de fermeté qu’aux choses qu’il connaît par l’entremise des sens, et par le moyen du raisonnement ; car les sens et la raison peuvent se tromper, et la parole de Dieu, qui a révélé les points de la foi, est infaillible. 3° Pour nous délivrer du doute où nous pourrions être, si les choses qu’elle nous fait croire avec fermeté ont été révélées de Dieu, elle appuie cette révélation sur le témoignage de l’Église, que saint Paul dit être la colonne et la base de la vérité. (I. Tim., III.) 4° Suivant le glorieux éloge que lui donne saint Bernard, elle est le miroir de l’éternité, renfermant aussi bien qu’elle dans son sein le passé, le présent et l’avenir ; c’est-à-dire des vérités qui ont été accomplies, qui le sont, et qui le seront. 5° Elle fut figurée par cette merveilleuse colonne qui conduisit le peuple d’Israël dans la terre promise, et qui lui servait de flambeau pendant la nuit et d’ombrage pendant le jour ; car elle nous conduit aussi dans la terre bienheureuse des vivants ; elle unit la clarté avec les ténèbres, elle éclaire l’entendement, et elle l’aveugle ; c’est un jour obscur, et une nuit claire ; sa lumière est ténébreuse, ses ténèbres sont lumineuses.

D. Suffit-il pour être sauvé de croire et de savoir confusément et en général tout ce que l’Église nous propose ?

R. Cela ne suffit pas, mais il est nécessaire de croire et de savoir distinctement tous tes mystères contenus dans le Symbole des apôtres.

C’est ce qui a été montré ci-dessus en parlant du délai de l’absolution ? {299}

D. Suffit-il d’avoir la foi distincte et particulière des vérités chrétiennes pour être sauvé ?

R. Non, mais il faut y ajouter les bonnes œuvres.

La raison en est que pour obtenir le salut il faut être justifié et exempt de tout crime ; ce que la foi ne donne pas, si elle n’est accompagnée par les bonnes œuvres[[1904]](#footnote-1905).

D. Que faut-il faire pour joindre les bonnes œuvres à la foi ?

R. Il faut en premier lieu l’éveiller dans l’entendement, puis la faire passer de l’entendement à la volonté, de la volonté à la langue pour nos paroles, et de la langue aux mains pour nos œuvres.

La foi est un céleste parfum, qui par cette pratique embaume toute la maison du Sauveur, et lui fait exhaler une odeur céleste.

D. Comment pouvons-nous éveiller la foi dans notre entendement ?

R. C’est, 1° par une sérieuse considération des témoignages sur lesquels elle est appuyée ; 2° par de pieuses méditations sur les vérités qu’elle enseigne ; 3° par de fréquents actes de foi.

Le sang répandu par les martyrs pour la défense de la foi, les miracles que Dieu a faits pour son affermissement, le nombre des infidèles qui l’ont embrassée, la sainteté de ses dogmes, et la sublime vertu de ses vrais sectateurs, sont des témoignages si authentiques de sa vérité, que nul homme de bon sens n’en peut douter[[1905]](#footnote-1906). La considération de ces témoignages sert beaucoup à éveiller cette vertu, quand elle est oisive et comme endormie, surtout si l’on se fait un devoir, outre cette considération, d’en produire souvent des actes.

D. Comment se fait l’acte de foi ? {300}

R. Mon Dieu, je crois fermement tout ce que l’Église m’ordonne de croire ; je le crois, parce que vous l’avez dit, je désire vivre et mourir dans cette foi.

Ou bien encore :

Mon Dieu, je crois fermement tout ce que la sainte Église catholique, apostolique et romaine m’ordonne de croire, parce que c’est vous qui le lui avez révélé, et que vous l’assistez toujours dans son enseignement.

C’est particulièrement au commencement de la prière, dans la réception des sacrements, pendant la sainte messe, dans les tentations d’infidélité, et aux approches de la mort, qu’il faut éveiller notre foi, et en produire des actes.

D. Comment faut-il faire passer la foi de l’entendement dans notre volonté ?

R. C’est en entrant dans les sentiments et en produisant des affections conformes aux vérités qu’elle enseigne.

Ainsi la crainte de l’enfer, l’espérance du paradis, le mépris des biens temporels, le désir des biens éternels, la haine du péché, et surtout l’amour de Dieu, sans lequel la foi nous est inutile[[1906]](#footnote-1907).

D. Et de la volonté à notre langue ?

R. C’est par des entretiens spirituels, par une défense généreuse de la religion contre les discours impies des libertins, et par une profession publique de notre croyance devant les persécuteurs, si l’occasion s’en présentait. {301}

Dans ce dernier cas l’on serait obligé de confesser la foi de bouche, sous peine de damnation[[1907]](#footnote-1908).

D. Comment faisons-nous passer la foi de la langue jusqu’à nos mains ?

R. C’est par une fidélité inviolable à régler notre vie par ses maximes, à former nos mœurs sur ses dogmes, et à pratiquer les vertus chrétiennes qu’elle nous enseigne.

La foi est une excellente semence qui doit produire les bonnes œuvres comme des épis[[1908]](#footnote-1909). Elle est une fleur céleste qui, si elle n’est pas suivie des fruits de la piété chrétienne, nous devient inutile[[1909]](#footnote-1910). Elle est une lampe luisante dont la lumière nous rend dignes d’un plus grand châtiment, si nous ne vivons pas conformément aux connaissances qu’elle nous donne[[1910]](#footnote-1911). C’est même lui faire outrage que d’en user autrement[[1911]](#footnote-1912). Les démons croient et tremblent[[1912]](#footnote-1913), et ils ne laissent pas pour cela de brider faute de bonnes œuvres.

D. Quels avantages procure la foi à ceux qui en font un saint usage ?

R. Elle leur en procure un grand nombre, dont chacun est d’un prix inestimable.

1° Cette vertu unit les vrais fidèles à Dieu d’esprit, de cœur et d’imitation ; {302} ce qu’elle fait en réglant leurs pensées, leurs affections et leurs œuvres[[1913]](#footnote-1914) ; elle les rend victorieux des attaques du monde, du diable et de la chair[[1914]](#footnote-1915), comme le marque saint Paul, quand il l’appelle, non pas un casque qui ne défend que la tête, mais un bouclier qui met à couvert tout le corps[[1915]](#footnote-1916) ; 3° elle leur procure une vie sainte et une mort heureuse, et leur mérite une couronne immortelle : c’est, en effet, l’aurore du beau jour de la grâce, l’avant-coureur du jour de la gloire, et, dans la pensée de saint Grégoire pape, la porte de la Jérusalem céleste.

#### FRUITS.

Je vous rends grâces, ô mon Dieu, de ce que, à l’exclusion de tant d’infidèles meilleurs que moi, il vous a plu de répandre dans mon âme la lumière de la foi.

Pardon, je vous en conjure, de ma grande négligence à faire valoir ce riche talent. Mes œuvres seront, avec votre grâce, le témoignage de ma foi à l’avenir.

#### EXEMPLES.

C’est par la foi que les patriarches et les prophètes opérèrent des merveilles incomparables. (Hebr., II.) Se rappeler la foi admirable du centenier (Matth., VIII), celle de la Chananéenne. (Matth., XV.)

Saint Pierre, martyr, né de parents hérétiques, soutint dès l’âge de sept ans que Dieu avait créé le ciel et la terre, avec une fermeté inébranlable, malgré les efforts de l’un de ses oncles qui voulait lui persuader que c’était le diable. {303} Ayant plus tard reçu des mains du glorieux patriarche saint Dominique l’habit de son ordre, il consacra ses études, ses prédications et ses prières à la défense de la foi, et la fît triompher de l’hérésie par sa doctrine, par sa sainteté et par ses miracles. Enfin, bridant du désir de la sceller de son sang, il prit le chemin de Côme à Milan un jour qu’il savait y être attendu par deux assassins. Il y fut-, en effet, attaqué et reçut de l’un d’eux un coup de poignard à la tête ; tombant à terre, il trempa son doigt dans le sang qui en coulait, et se mit à tracer sur la terre les paroles du Symbole, les récitant en même temps de toutes ses forces, jusqu’à ce que, frappé une seconde fois à la poitrine, il confirma la vérité de. sa foi par la perte de sa vie.

Saint Sérapion de Sidoine avait une foi si vive dans la promesse que Dieu nous a faite de récompenser largement nos aumônes, qu’il donna aux pauvres jusqu’à sa robe. Et un jour d’hiver qu’il paraissait sans habit en un lieu exposé au froid : m C’est ce livre qui m’a mis en cet état, » dit-il en montrant le livre des Évangiles à un homme qui lui en demandait la raison.

Sainte Delphine disait un jour à son époux saint Elzear qu’il se passait dans l’Église bien des choses capables de choquer nos esprits. « Quand tous les chrétiens, lui reparti ! cet illustre seigneur, les prêtres, les évêques, les cardinaux et le pape même apostasieraient et se feraient Turcs, quand l’Antéchrist ferait tout nager dans le sang, et qu’il me faudrait souffrir mille morts, je ne changerais point de croyance. » {304}

### QUATRIÈME DOCTRINE

De l’espérance

D. Qu’est-ce que l’espérance chrétienne ?

R. C’est une vertu par laquelle nous attendons sans balancer la béatitude éternelle, nous appuyant sur la toute-puissance bienfaisante de Dieu.

Toute espérance, dit saint Thomas, a pour objet un bien relevé, que nous pouvons néanmoins obtenir : et comme l’espérance chrétienne est une vertu théologale, c’est la possession de Dieu même qu’elle nous fait attendre, possession qui constitue notre béatitude : elle appuie cette attente sur la toute-puissance de Dieu, qui est toujours prête à nous secourir, de même que la foi nous affermit dans la croyance de nos mystères sur sa vérité infaillible. En second lieu, comme la grâce et les vertus sont des moyens nécessaires pour mériter la possession du souverain bien, cette vertu nous les fait aussi espérer. De plus, bien que la toute-puissance bienfaisante de Dieu soit son principal appui, puisque c’est une vertu théologale, cela n’empêche pas qu’elle ne s’appuie aussi sur les mérites de Jésus-Christ, sur l’intercession de la sainte Vierge, sur les prières des anges et des saints, sur nos bonnes œuvres ; car toutes ces choses, les mérites de Jésus-Christ surtout, sont de puissants secours pour obtenir de la bonté de Dieu la grâce et la gloire. {305}

Cependant cette peinture de l’espérance donne grand lieu d’appréhender qu’il n’y ait bien des chrétiens qui, sans être pour cela plongés dans le vice, n’ont qu’un fantôme de cette vertu : car l’attente véritable de la béatitude, attente en quoi elle consiste essentiellement, renferme le dégoût de cette vie[[1916]](#footnote-1917), l’amour du ciel et le désir de la mort ; sentiments très rares parmi les fidèles, dont la plupart ne pensent presque jamais à la vie bienheureuse, n’en entendent parler qu’avec ennui, ne font presque rien pour la mériter, ne s’occupent qu’aux choses présentes, et, s’il tenait à eux, ne voudraient jamais mourir : ce qui est croupir dans un état très dangereux, pour ne pas dire damnable, puisque l’espérance n’est pas moins nécessaire que la foi pour obtenir le salut éternel.

D. L’espérance exclut-elle la crainte ?

R. Loin de là, elle doit toujours en être accompagnée, surtout dans les pécheurs, de peur qu’elle ne dégénère en présomption.

Cette vertu marche entre le désespoir et la présomption ; et comme la confiance en la miséricorde de Dieu nous préserve du désespoir, aussi la crainte de sa justice nous garantit de la présomption : de sorte que si ces deux perfections sont comme les deux pieds de Dieu, baiser l’un sans l’autre, c’est tomber dans l’un de ces deux écueils que signale saint Bernard (Quorum álterum sine áltero osculári, vel temerária secúritas est, vel desperátio fugiénda. Serm. de S. Magdal.) : le désespoir ou une sécurité trompeuse.

D. L’énormité de nos crimes, la fougue de nos passions et la violence des tentations doivent-elles ébranler notre espérance ?

R. Loin de là, ces choses doivent, au contraire, l’affermir. {306}

La raison en est que Dieu ne prend de notre fond ni le pouvoir de nous secourir dans nos besoins, ni la volonté de le faire ; c’est sa puissance infinie qui lui donne ce pouvoir, puissance qu’il fait merveilleusement éclater en retirant les grands pécheurs de l’abîme de l’iniquité[[1917]](#footnote-1918), et en élevant au comble de la perfection ceux qui trouvent les plus grands obstacles, soit de la part de leur mauvais naturel, soit de la part du démon. C’est son immense bonté qui lui inspire le désir de nous assister ; bonté qu’il fait aussi briller avec un éclat extraordinaire, en favorisant de ses plus grandes grâces ses plus grands ennemis[[1918]](#footnote-1919), et en donnant du secours à ses amis dans leur plus grand abattement.

Ainsi, pourvu qu’un pécheur n’abuse pas de l’espérance en Dieu, persévérant sous ce prétexte dans ses crimes, mais qu’il ait un désir sincère de se convertir, il ne doit jamais chanceler dans sa confiance en la miséricorde du Seigneur ; pas même s’il le voyait un glaive à la main pour l’immoler à sa colère[[1919]](#footnote-1920), pas même quand il serait plongé dans l’abîmé le plus profond des vices. Tout cela, au contraire, ne devrait qu’affermir davantage son espérance, considérant que notre misère sert de trône à la divine miséricorde, et que plus notre misère est grande, plus elle fait briller cette divine miséricorde. {307}

Quant au juste qui, travaillant à s’avancer dans la vertu, rencontre de puissants ennemis au dedans ou au dehors à combattre, et qui même tombe, par la violence de leurs attaques, en quelques défauts, il doit à la vérité gémir sur sa faiblesse et détester ses fautes, mais il ne doit jamais se chagriner, se décourager, ni se méfier de la bonté divine[[1920]](#footnote-1921) ; il faut, au contraire, qu’il demeure immobile comme un rocher parmi ces flots, qu’il redouble son courage parmi ces difficultés, qu’il s’arme d’une plus grande confiance parmi ces chutes[[1921]](#footnote-1922), se souvenant que, selon l’oracle du Prophète-Roi, un père a de la compassion pour ses enfants, et que le Seigneur, à plus forte raison, compatit à ceux qui le craignent, parce qu’il connaît la fragilité de notre nature. (Ps. en.) Élever de la sorte son espérance sur ses propres ruines, c’est rendre à Dieu un hommage qui lui est d’autant plus agréable et plus glorieux, que cela marque une très haute estime de sa bonté.

D. Quels moyens faut-il prendre pour rendre notre espérance inébranlable ?

R. En voici trois excellents.

Le premier est d’en considérer avec attention les merveilleux appuis, savoir : 1° la puissance de Dieu, qui, ayant fait l’homme du néant, peut à plus forte raison faire de l’homme un ange[[1922]](#footnote-1923) ; 2° sa sagesse, dont l’adresse fait servir à ses desseins ce qui semble le combattre[[1923]](#footnote-1924) ; 3° sa bonté, dont l’excès surpasse infiniment notre malice ; 4° ses promesses, qui sont infaillibles ; 5° les mérites de Jésus-Christ, en comparaison desquels tous nos péchés sont moins qu’une goutte d’eau comparée à l’océan[[1924]](#footnote-1925). {308} — Le second moyen est de tenir sa conscience pure de tout péché : une conscience pure et sans reproche affermit notre espérance, de même qu’une conscience criminelle nous jette dans le désespoir[[1925]](#footnote-1926). — Le troisième, de dire souvent avec grande ferveur à celui de qui dérive tout bien : Seigneur, que je me défie de moi-même, et que je me confie en vous.

D. Quels biens nous procure cette vertu ?

R. Elle nous donne de la joie dans nos maux, du courage dans nos combats, et une espèce de béatitude anticipée au milieu des misères de cette vie.

L’espérance est la véritable corne d’abondance d’où les poètes ont fait naître toutes sortes de fruits délicieux. 1° Elle ne nous fait pas seulement porter en paix les maux de cette vie, mais elle nous les rend même légers, doux et agréables, en élevant nos cœurs à l’éternelle félicité qui leur doit succéder[[1926]](#footnote-1927) ; 2° elle nous anime d’un courage intrépide dans les combats les plus rudes, en exposant à nos yeux le prix inestimable de la couronne immortelle que la victoire sur les ennemis de notre salut nous méritera[[1927]](#footnote-1928) ; 3° elle nous fait goûter par avance les délices de la béatitude, en nous la rendant, pour le dire ainsi, aussi assurée que si déjà nous la possédions[[1928]](#footnote-1929).

D. Comment se fait l’acte d’espérance ?

R. Mon Dieu, j’espère sans chanceler que, tout grand pécheur que je suis, vous m’accorderez le pardon de mes crimes, le secours de votre grâce, et la couronne de gloire, m’appuyant principalement sur votre bonté toute-puissante, sur vos promesses et sur les mérites de votre Fils. {309}

Ou bien encore :

Mon Dieu, j’espère avec une ferme confiance que vous me donnerez, par les mérites de Notre-Seigneur Jésus-Christ, votre grâce en ce monde, et, si j’observe vos commandements, votre gloire en l’autre, parce que vous l’avez promis.

C’est particulièrement dans les tentations de désespoir, dans les afflictions, dans les périls, les grandes entreprises et la prière qu’il faut animer notre espérance et en produire des actes.

#### FRUITS.

Soyez à jamais béni, ô Père des miséricordes, de ce qu’il vous a plu de répandre dans mon âme la vertu d’espérance, afin qu’elle me serve de médecine dans mes maux, de bouclier dans mes combats, d’aiguillon dans mes langueurs, de bâton dans mes faiblesses, d’ancre dans mes dangers.

Sachant que l’abîme de notre misère attire l’abîme de votre miséricorde, plus je me vois misérable, plus je veux espérer en vous.

Faites, de grâce, Seigneur, qu’évitant les deux écueils également dangereux du désespoir et de la présomption, je marche toujours entre l’espérance et la crainte.

#### EXEMPLES.

Rappeler la merveilleuse espérance d’Abraham, qui, dans un âge où la vie semblait près de s’éteindre en lui et en sa femme, espéra, contre toute espérance, que Dieu multiplierait sa postérité comme les étoiles du ciel (Rom., IV) ; celle de Jonas, lorsque ayant été englouti par une baleine il eut recours à Dieu (Jon., III) ; celle de la chaste Susanne, qui, étant faussement accusée d’adultère par deux infâmes vieillards et ne pouvant se justifier, espéra que Dieu découvrirait son innocence. (Daniel, III.) {310}

Le dévot saint Bernard, étant atteint d’une maladie dangereuse, eut une vision dans laquelle l’esprit tentateur s’efforça de le jeter dans le désespoir en lui reprochant ses péchés avec l’exagération dont il est capable. Ce saint néanmoins triompha heureusement de cette attaque en répondant à Satan qu’il se reconnaissait indigne du paradis : « J’espère néanmoins, dit-il, que Jésus-Christ, qui le possède par droit d’héritage et en vertu de ses mérites, se contentera de l’un de ces deux titres et me cédera l’autre, et cela me suffira pour l’obtenir. » Le démon devant cette réponse se retira tout confus, et saint Bernard se retrouva, lui, comblé de consolation.

On rapporte dans la Vie de l’illustre et vertueux Thomas Morus qu’un pécheur obstiné, pour se débarrasser de ceux qui le pressaient de se convertir, avait coutume de leur dire que trois paroles suffiraient pour le sauver, faisant allusion à celles-ci : Miserere mei Deus. Mais un jour qu’il passait à cheval sur un pont de rivière glissant et étroit, le cheval broncha, tomba dans l’eau, y jeta le cavalier ; et les trois dernières paroles de cet obstiné furent celles-ci : Rapiat ómnia diábolus : « Que le diable emporte tout, » sa vaine espérance se changeant soudain en un malheureux désespoir. {311}

### CINQUIÈME DOCTRINE

De la charité

D. Qu’est-ce que la charité ?

R. C’est une vertu infuse par laquelle nous aimons Dieu par-dessus toutes choses, et le prochain comme nous-mêmes pour l’amour de Dieu.

La charité est une plante céleste que le Saint-Esprit met dans nos âmes comme son sceau et son caractère pour les vivifier, les ennoblir et les rendre capables de porter des fruits dignes de l’éternité. Cette divine plante a deux branches, dont l’une monte au ciel et va aboutir à Dieu ; c’est elle qui nous porte à l’aimer par-dessus toutes choses et à préférer sa volonté à tout le reste, en vue de sa seule bonté et sans aucun retour sur nous-mêmes ; l’autre s’étend sur la terre et va se terminer au prochain, nous poussant à l’aimer comme nous-mêmes et à lui désirer les mêmes biens temporels, corporels et spirituels que nous nous désirons ; et cela non pas en vue de notre propre intérêt, ni à cause des liens de parenté, ni pour la sympathie qu’il y a entre nous et lui, mais parce qu’il possède quelque petit rayon de la bonté de Dieu, et qu’il est appelé à la même béatitude que nous.

D. Quels sont les motifs les plus puissants à nous exciter à l’amour et à la pratique de la charité ?

R. Ce sont son excellence, sa nécessité et ses fruits inestimables.

D. Quelle est l’excellence de cette vertu ? {312}

R. 1° Elle tient le premier rang parmi toutes les autres[[1929]](#footnote-1930) ; 2° elle leur donne la vie, le mérite et l’éclat[[1930]](#footnote-1931) ; 3° elle les applique à leurs fonctions[[1931]](#footnote-1932).

1° La charité tient le premier rang parmi les autres vertus, parce qu’elle a un objet plus noble, savoir la souveraine bonté de Dieu considérée en elle-même, et comme le rendant infiniment aimable ; 2° elle leur donne la vie comme l’âme la donne au corps, le prix comme la pierre précieuse le donne à la bague qui la porte, et l’éclat comme la lumière le donne aux couleurs ; parce qu’elle les rapporte à Dieu, source de toute vie, de tout mérite et de toute beauté ; 3° elle les applique à leurs fonctions, leur commandant en reine, parce qu’elle a pour objet immédiat le souverain bien auquel toutes doivent tendre ; de même, dit saint Thomas, que l’art militaire prescrit aux arts secondaires qui se rapportent à la guerre ce qu’ils ont à faire, parce qu’il a pour fin immédiate la victoire à laquelle tous sont ordonnés. Par cet empire que la charité exerce sur les autres vertus, elle brille en chacune d’elles[[1932]](#footnote-1933).

D. Quelle est sa nécessité ?

R. Elle est telle, que quelques éclatantes vertus qu’un chrétien possède, s’il n’a pas la charité, il est dans la disgrâce de Dieu, dans l’impuissance de rien mériter, dans le malheureux état de damnation.

La raison en est que pas une des autres vertus n’a le pouvoir, ni de nous élever à l’amitié de Dieu, qui n’aime que ceux qui l’aiment[[1933]](#footnote-1934), {313} ni de rapporter nos bonnes œuvres au souverain bien d’où elles tirent tout leur mérite[[1934]](#footnote-1935), ni d’anéantir le péché[[1935]](#footnote-1936), qui nous précipite dans l’enfer.

D. Quels sont les fruits de la charité ?

R. Elle nous rend victorieux des ennemis de notre salut ; elle attire dans nos âmes les trois personnes divines, et avec elles le comble de grâces ; elle nous transforme en Dieu, et nous rend participants de ses perfections ineffables.

La charité produit le premier de ces trois effets, tant par une force toute divine dont elle nous arme[[1936]](#footnote-1937), que par une singulière protection de Dieu qu’elle nous mérite[[1937]](#footnote-1938). Elle produit le deuxième, parce que, nous faisant mourir à nous-mêmes pour vivre à Dieu et pour lui sacrifier tous nos biens, elle fait aussi que les trois personnes divines viennent à nous pour nous rendre la vie[[1938]](#footnote-1939), et nous enrichir de leurs célestes dons par leur présence[[1939]](#footnote-1940). Elle produit le troisième, parce que, semblable au feu, qui change le fer en sa nature et qui lui communique ses qualités, l’amour nous transforme en ce que nous aimons et nous fait participer à ce qu’il a de propre ; c’est ce qu’un ancien a marqué quand il a appelé un ami le miroir de son ami[[1940]](#footnote-1941).

D. Quelles sont les qualités de l’amour que la charité nous donne pour Dieu ?

R. C’est un amour agissant, souverain et désintéressé. {314}

L’amour divin est figuré par le feu, qui est le plus actif, le plus élevé et le plus pur de tous les éléments ; il en a toutes les qualités : notre amour pour Dieu, en effet, est modelé sur son amour pour nous. Or Dieu nous a aimés d’un amour très agissant, puisqu’il a tant fait de choses et produit tant de créatures pour l’amour de nous[[1941]](#footnote-1942) ; d’un amour souverain, puisqu’il a, selon l’Apôtre, destiné les anges pour nous tenir lieu de serviteurs et de ministres dans l’œuvre de notre salut : bien plus, il a donné sa propre vie pour nous racheter, comme si, dit saint Thomas, l’homme était le Dieu de Dieu ; enfin d’un amour désintéressé, puisqu’il n’a jamais eu en vue ses propres intérêts au milieu de tous ses bienfaits, car il n’a nul besoin de nous. Si donc Dieu nous aime de la sorte, il est bien juste que nous l’aimions aussi : 1° avec une grande vigueur et une grande activité, faisant profession ouverte de le servir, quoi que le monde puisse dire ou penser de nous, accomplissant sa volonté en toutes choses, même les plus petites, et nous élevant aux actions de vertus les plus héroïques[[1942]](#footnote-1943) ; 2° souverainement et par-dessus les plaisirs, les biens, les honneurs, ne les aimant que pour Dieu et selon Dieu ; par-dessus les consolations, les sacrements, les exercices extérieurs de dévotion et les autres moyens d’acquérir la perfection, n’y ayant point d’attache, mais nous contentant de ceux que sa providence nous fournit, et portant en paix la privation des autres ; enfin par-dessus la perfection même, n’y travaillant pas tant pour devenir parfaits, que pour nous rendre plus agréables à sa divine Majesté, et n’en voulant avoir qu’autant qu’il veut que nous en ayons ; {315} 3° sans aucun intérêt propre, n’ayant point comme objet principal en vue notre salut, mais sa seule gloire, puisque l’amour divin est un roi qui règne sur le trône de notre anéantissement, et ne souffre point que celui qui aime Dieu veuille d’autre récompense de son amour que son amour même[[1943]](#footnote-1944).

D. Quelles impressions fait l’amour de Dieu dans nos âmes ?

R. Il leur donne un grand dégoût pour les délices, une soif ardente pour les souffrances, un courage invincible dans les difficultés les plus insurmontables.

Saint Thomas exprime ces trois impressions de l’amour divin en disant qu’il nous fait languir, qu’il nous fait souffrir, qu’il nous fait agir[[1944]](#footnote-1945). En effet, lorsque ce roi des cœurs vient à s’emparer du nôtre, il le rend froid et languissant pour les plaisirs sensuels, dont les attraits pourraient l’empêcher d’y régner[[1945]](#footnote-1946). Il le rend avide de souffrances, comme étant d’illustres témoignages du pouvoir qu’il y exerce[[1946]](#footnote-1947). Il le rend si courageux dans les obstacles les plus insurmontables, qu’il s’en joue, et n’a presque aucune peine à les vaincre[[1947]](#footnote-1948).

D. Combien y a-t-il de sortes d’amour de Dieu ?

R. Il y en a trois : un amour de complaisance, un amour de bienveillance, un amour de conformité.

Par l’amour de complaisance, une âme attachée à Dieu se réjouit des grandeurs infinies qu’il possède, et du souverain bonheur qu’il trouve en lui-même. {316} Par l’amour de bienveillance, elle souhaite qu’il soit connu, aimé et glorifié de toutes les nations ; elle gémit de le voir offensé comme il l’est et donnerait avec plaisir mille vies pour l’empêcher ; elle soupire après l’ardeur des séraphins pour l’aimer autant qu’eux[[1948]](#footnote-1949). Par l’amour de conformité, elle se soumet entièrement à tous les ordres de sa providence, soit en ce qui touche ses proches, soit en ce qui la concerne elle-même ; elle se tient devant sa divine Majesté dans un abandon total et sans réserve à tout ce qu’il lui plaira de faire d’elle dans le temps et dans l’éternité ; elle fait enfin de sa propre volonté une victime amoureuse qu’elle lui sacrifie, dans toutes les adversités qui lui arrivent, les recevant comme venant de son cœur paternel, sans prendre garde aux canaux par où elles passent, y acquiesçant sans aucune résistance[[1949]](#footnote-1950), et les souffrant sans le moindre chagrin, dans la pensée que la volonté de Dieu y est accomplie.

D. Quelles sont les qualités de l’amour que la charité nous donne pour le prochain ?

R. C’est un amour affectif, agissant et constant.

C’est sans sujet que nous nous flattons d’aimer Dieu, si nous n’avons un amour sincère pour le prochain : car qui croira de celui qui n’aime pas le fils qu’il voit tous les jours, qu’il aime le père qu’il ne voit jamais[[1950]](#footnote-1951) ? Aussi n’y a-t-il point d’aliment plus propre pour nourrir l’amour divin que l’amour fraternel[[1951]](#footnote-1952), pourvu que cet amour soit affectif, agissant et constant. Cet amour doit être : 1° Affectif, c’est-à-dire que nous soyons vivement touchés des maux du prochain ; car y être insensibles, c’est une marque d’une grande indifférence pour lui, et d’une grande dureté en nous. {317} 2° Agissant, ne nous contentant pas de lui désirer du bien, ou de lui faire de vains compliments, car cela ne coûte guère ; mais lui témoignant la sincérité de notre amour par nos œuvres[[1952]](#footnote-1953), l’assistant aux dépens de notre fortune dans ses besoins corporels, pour ne pas le laisser en proie à la pauvreté ; aux dépens de notre repos dans ses besoins spirituels, pour ne pas le laisser exposé au danger de se perdre ; aux dépens de notre vie quand cela est nécessaire pour son salut, afin d’imiter en ce point la charité de celui qui est mort pour nous sauver tous[[1953]](#footnote-1954). 3° Cet amour doit être stable, fixe et constant, par une fermeté à secourir et obliger nos frères, fermeté invincible, malgré nos propres répugnances, malgré ses ingratitudes, malgré les tentations de l’esprit malin. C’est cette constance qui fait un des plus beaux caractères de l’amour fraternel[[1954]](#footnote-1955).

D. Quel est l’ordre de la charité ?

R. Il consiste à préférer Dieu à toutes choses, notre salut à celui des autres, le salut du prochain à nos biens et même à notre vie dans le cas d’une absolue nécessité, nos proches aux étrangers, et les gens de bien aux pécheurs.

La raison que donne saint Thomas (2. 2. q. 26. a. 9) de cet ordre est que la charité se règle, soit en raison de l’objet auquel elle se rapporte, nous inspirant plus d’amour pour les personnes en qui elle voit plus de bonté, et nous faisant préférer le plus grand bien au plus petit ; {318} soit en raison du sujet dont elle anime le cœur, nous inspirant plus d’affection pour ceux avec qui la nature nous a unis par un lien plus étroit, ou que la grâce a favorisés de plus grands dons, et en qui Dieu est glorifié davantage.

D. Combien cette vertu a-t-elle de degrés ?

R. L’on y en distingue trois, son commencement, son progrès, et sa perfection.

La charité est, selon saint Grégoire (Hom. XV in Ezech.), dans le premier de ces trois états, quand nous travaillons à la conserver par une vigoureuse résistance aux tentations ; dans le deuxième, quand nous tâchons de la fortifier par la pratique des bonnes œuvres ; dans le troisième, quand nous lui donnons sa dernière perfection par une étroite union avec Dieu, qui en est le centre. Ou bien disons avec saint Thomas qu’elle est dans le premier, lorsque l’âme s’éloigne du péché ; dans le second, lorsqu’elle s’avance vers Dieu ; dans le troisième, lorsqu’elle se repose en Dieu. C’est ainsi, dit ce saint Docteur, que dans le mouvement corporel on s’éloigne en premier lieu du point de départ, on s’avance vers le terme, ou point de repos, et après y être arrivé on s’y arrête. (2. 2. q. 24. art. 9.)

D. Quelles sont les marques d’une charité parfaite ?

R. Ce sont de se plaire à penser à Dieu, à s’entretenir avec lui, à parler de lui, à soupirer avec ardeur après lui, à n’agir que pour lui.

La raison en est que la charité est une reine qui ne règne jamais mieux dans une âme que lorsqu’elle assujettit à son empire toutes ses puissances, faisant que toutes leurs opérations vont aboutir à Dieu, ou comme à leur objet, ou comme à leur fin ; en sorte que si elles regardent quelquefois la créature, ce ne soit qu’en vue de Dieu. Voyez la seconde doctrine du Décalogue (p.++). {319}

#### FRUITS.

J’avoue à ma grande confusion, ô mon Dieu, que je n’ai jamais bien compris ce que c’est que de vous aimer par-dessus toutes choses, et le prochain comme moi-même.

Oh ! si je pouvais bannir entièrement l’amour-propre de mon cœur, afin qu’une parfaite charité prenne sa place !

C’est ce à quoi je désire travailler de toutes mes forces avec le secours de votre grâce, que je vous demande et que j’espère obtenir par les mérites de votre Fils.

#### EXEMPLES.

Saint Ignace de Loyola soupirait après la claire vision de Dieu avec des élans si embrasés, que pensant à la mort il pleurait de joie dans l’attente de cet ineffable bonheur : néanmoins il demeurait toujours disposé à rester dans ce monde, même avec le danger de s’y perdre, autant de temps qu’il pourrait y rendre quelque service à sa divine Majesté. Pour pouvoir travailler à la conquête des âmes, il apprit la grammaire à l’âge de trente-trois ans, commençant dès lors à enseigner la doctrine chrétienne aux petits enfants. Dans l’ardeur d’une charité aussi rare qu’admirable, il se plongea un soir jusqu’au cou dans un étang d’eau froide pour retirer d’un infâme commerce un libertin qui avait été insensible à ses charitables remontrances. Un écolier, qui lui avait volé son argent, tomba malade ; il se rendit de Paris à Rouen pour le soigner, et fit ce voyage à pied et sans chaussure pour obtenir de Dieu sa guérison. {320}

Sainte Thérèse sortit dès l’âge de sept ans de la maison de son père avec un de ses frères pour aller chercher le martyre. Plus tard les flammes de l’amour divin consumèrent de telle sorte cette âme séraphique, que toutes ses pensées, ses affections, ses paroles et ses œuvres en portaient le caractère. Son esprit était si plein de Dieu, que rien de créé n’y pouvait entrer ; son cœur si abîmé en lui, que rien de mortel n’était capable de l’en séparer. Et, quelque pénible que lui fût cette vie par suite du désir ardent qu’elle avait de se voir unie inséparablement à son bien-aimé, elle en souffrait avec plaisir la longueur, afin de pouvoir lui témoigner son amour par de nouvelles souffrances. Le salut des âmes était si cher à cette victime d’amour, que pour en sauver une seule elle eût enduré de tout son cœur la plus cruelle mort, et même, ce qui surpasse toute admiration, les peines du purgatoire jusqu’au jour du jugement.

Le bienheureux Ægidius s’adressant un jour à saint Bonaventure : « Que vous êtes heureux, lui dit-il, vous hommes savants, à qui la science apprend tant de moyens de glorifier Dieu ; mais nous pauvres idiots, que pouvons-nous faire pour sa gloire ? — Ne vous plaignez pas, mon frère, lui répondit le saint, l’amour seul suffit ; sachez-le bien : une pauvre femme peut aimer Dieu autant que le plus grand docteur du monde. » Cette réponse transporta hors de lui-même le frère Ægidius ; il sortit sur-le-champ, et s’étant placé en un lieu où il pût être entendu, se prit à crier de toutes ses forces : « Pauvres femmes, aimez Dieu, et vous serez élevées dans le ciel à un aussi éminent degré de gloire que le père Bonaventure. » {321}

### SIXIÈME DOCTRINE

De la prudence

D. Qu’est-ce que la prudence ?

R. C’est une vertu qui règle nos mœurs, nous faisant connaître et mettre en pratique ce que nous avons à faire, et ce que nous avons à fuir[[1955]](#footnote-1956).

Cette idée de la prudence fait voir qu’elle n’est pas tant une vertu que la règle, la reine, la mère, la nourrice et la gardienne des vertus[[1956]](#footnote-1957) ; elle les empêche de s’écarter ni à droite, ni à gauche ; elle les tient dans le chemin royal du juste milieu, évitant tout excès, et les met dans une sage proportion et dans la réserve de la discrétion : de manière qu’elle tient dans la vie chrétienne le même rôle que tient l’œil pour le corps, le pilote pour le navire, le cocher pour le char, et le roi pour son royaume.

On peut encore dire, à la louange de la prudence, qu’elle est le soleil de l’âme ; car elle l’éclairé dans ses ténèbres, la remet au droit chemin dans ses égarements, et la rend féconde en bonnes œuvres ; qu’elle est un fleuve qui arrose notre être tout entier dans toutes ses facultés, allant de l’entendement à la volonté, et aux autres puissances intérieures, et de là se répandant sur la langue et sur les sens pour en purifier les opérations ; {322} qu’elle est un sel qui assaisonne nos pensées, nos désirs, nos paroles et nos actions, leur prescrivant la fin, l’ordre et la mesure que demande la vertu. Enfin, par la parfaite disposition que met dans l’homme cette vertu des vertus, elle en fait l’image visible de Celui qui gouverne le monde avec tant de sagesse. Elle en fait un plus grand roi que les rois mêmes, qui règnent sans suivre toujours les lois si sages qu’elle leur prescrit. Elle en fait, en un mot, un chrétien accompli, et aux yeux de Dieu, et aux yeux des hommes.

D. Combien y a-t-il de sortes de prudence ?

R. Il y en a deux, dont l’une nous enseigne à nous bien conduire nous-mêmes, l’autre à bien gouverner nos inférieurs. {323}

La première s’appelle prudence personnelle, et elle consiste à établir un ordre convenable en nous-mêmes, soumettant en nous l’âme à Dieu, le corps à l’esprit, les passions à la raison. Cette première espèce de prudence est évidemment la plus nécessaire, puisqu’une personne déréglée en elle-même n’est guère en état de régler les autres[[1957]](#footnote-1958). La deuxième est ou économique, quand elle apprend à gouverner sa famille selon Dieu ; ou politique, quand elle enseigne à conduire les villes et les républiques ; ou monarchique, quand elle préside au gouvernement des royaumes.

D. Quelles sont les principales fonctions de la prudence ?

R. C’est de rechercher des moyens convenables pour obtenir la fin que l’on se propose, — de faire un juste discernement et un sage choix des plus utiles, — d’en ordonner l’exécution en temps et lieu.

La première de ces trois fonctions de la prudence s’appelle conseil ; la deuxième, jugement ; la troisième, commandement. Ces trois fonctions supposent que l’on s’est déjà proposé quelque fin, une fin sainte et qui tende à la gloire de Dieu, à notre salut, ou au bien du prochain ; car si l’on n’a d’autre but que de se procurer un avantage purement temporel, la prudence chrétienne n’y a aucune part[[1958]](#footnote-1959). Ce n’est dès lors qu’une pure politique, qui aux yeux du Seigneur passe pour un amusement, ou même pour une folie qu’il réprouve et abolit[[1959]](#footnote-1960), surtout quand pour réussir dans ses projets on va contre les maximes de l’Évangile.

Si nous désirons ne pas nous tromper, soit quant à la fin que nous nous proposons, soit quant aux moyens que nous choisissons, il y a trois points à observer : 1° Nous devons juger de chaque chose, non point par les lumières corrompues de l’amour-propre, ou par les fausses maximes du monde, mais par les règles très saintes de la foi. Ainsi, d’après ces règles, un péché, quelque léger qu’il soit, est plus à craindre que la mort même ; une bonne œuvre, si minime qu’elle soit, est préférable aux victoires les plus célèbres ; un seul degré de vertu vaut mieux que les couronnes les plus éclatantes ; l’adversité nous est plus avantageuse que la prospérité, la pauvreté plus utile que les richesses. 2° Nous devons nous dépouiller de toute affection déréglée aux choses de ce monde, parce que, de même que la mauvaise disposition du goût fait trouver amères les viandes les plus délicates, de même une passion prédominante fait paraître mauvais ce qui est bon, et bon ce qui est mauvais[[1960]](#footnote-1961). {324} 3° Nous devons nous prémunir par la prière et par l’humilité contre les artifices du démon, qui n’est que trop ingénieux à donner au mal l’apparence du bien[[1961]](#footnote-1962).

D. Comment est-ce qu’il se faut comporter dans ces trois fonctions de la prudence ?

R. Il faut être lent dans la recherche des moyens nécessaires pour obtenir la fin[[1962]](#footnote-1963), circonspect dans leur choix[[1963]](#footnote-1964), prompt dans leur exécution[[1964]](#footnote-1965).

Notre esprit est si borné, que si nous ne prenons le temps et le soin qu’il faut pour trouver des moyens proportionnés à nos entreprises, jamais nous n’en viendrons à bout. Nous sommes si sujets à l’erreur, surtout en ce qui nous concerne, que si, après la recherche de ces moyens, nous ne nous appliquons sérieusement à en faire un discernement bien juste, nous courons grand risque de nous tromper dans leur choix. Enfin la recherche et le choix des moyens propres à faire réussir nos projets nous seraient inutiles, si, quand il s’agit de les mettre en œuvre, nous demeurions les bras croisés. C’est une prompte, vigoureuse et constante exécution de ce qui a été résolu et délibéré, qui fait la plus importante fonction de la prudence.

D. Qu’est-ce qu’il faut faire pour agir avec prudence ?

R. Il faut : 1° rappeler dans sa mémoire le passé ; 2° faire une sérieuse attention sur le présent ; 3° prévoir l’avenir. {325}

Le souvenir du passé sert à bien prendre nos mesures dans notre entreprise par une sérieuse réflexion sur ce que nous avons fait, vu ou entendu de conforme[[1965]](#footnote-1966), l’expérience étant le meilleur des maîtres. L’attention au présent consiste à bien peser l’action qu’on va faire, la considérant et en elle-même, pour voir si elle est bonne (car autrement il faudrait y renoncer) ; et dans ses circonstances, pour la faire en temps et lieu et d’une manière convenable ; et dans sa fin, pour ne s’y proposer que le bien de son âme et la gloire de Dieu[[1966]](#footnote-1967). Par la prévoyance on considère les suites de cette action, pour éviter celles qui seraient mauvaises et pour porter plus facilement celles qui seraient fâcheuses[[1967]](#footnote-1968).

D. Quels sont les défauts contraires à la prudence ?

R. Ce sont la précipitation, l’inconsidération, l’inconstance.

La précipitation consiste à s’appliquer à l’œuvre sans conseil, sans délibération et sans prévoyance ; de même que dans les mouvements du corps, se précipiter du haut d’une échelle, c’est se jeter en bas au lieu de descendre par les échelons l’un après l’autre[[1968]](#footnote-1969) ; l’inconsidération, à ne faire aucune réflexion sur les règles à l’aide desquelles on peut et on doit juger de la bonté ou de la malice de l’action[[1969]](#footnote-1970) ; l’inconstance, à omettre tout à fait ou en partie le bien qu’on avait projeté[[1970]](#footnote-1971). Ajoutez à ces trois ennemis de la prudence chrétienne : 1° la prudence de la chair, qui fait consister toute son adresse à contenter les passions qu’elle regarde comme sa loi[[1971]](#footnote-1972) ; {326} 2° la fourberie, qui, pour réussir dans ses desseins, emploie le déguisement contre les règles, soit de l’Évangile, qui demande de nous la simplicité de la colombe, soit de la prudence même, qui ne peut être trompée et ne veut tromper personne[[1972]](#footnote-1973) ; 3° l’empressement excessif pour les nécessités de la vie, ce qui offusque l’esprit et l’engage à mille imprudences. Aussi cette sollicitude trop vive a-t-elle été défendue par le Sauveur[[1973]](#footnote-1974), bien qu’il approuve néanmoins un travail modéré[[1974]](#footnote-1975).

D. N’y a-t-il pas de règles et de maximes de prudence ?

R. Il y en a d’excellentes.

Par exemple : n’être pas facile à croire les rapports des autres, ou à découvrir ses propres desseins ; suspendre son jugement sur ce qui est douteux ; préférer le certain à l’incertain, et le plus grand bien au plus petit ; ne jamais commettre le moindre péché pour obtenir quelque bien que ce soit[[1975]](#footnote-1976).

D. Par quels moyens pouvons-nous acquérir cette vertu ?

R. Par la prière, l’humilité, le conseil.

La prière attire dans nos âmes l’esprit de sagesse[[1976]](#footnote-1977), et l’y conserve[[1977]](#footnote-1978). L’humilité nous mérite aussi l’infusion des lumières célestes[[1978]](#footnote-1979), et, par la défiance de nous-mêmes qu’elle nous inspire, {327} elle nous fait agir avec grande circonspection[[1979]](#footnote-1980). Le conseil nous éclaire dans nos doutes, et nous assure dans nos dangers, pourvu néanmoins qu’il soit soutenu d’une docilité qui nous rende fidèles à suivre le sentiment des sages que nous consultons[[1980]](#footnote-1981).

#### FRUITS.

Je reconnais, ô mon divin Sauveur, que je ne puis avoir de moi-même un seul rayon de vraie prudence. Je reconnais que toute ma sagesse n’est qu’erreur et folie.

Suppléez, je vous prie, à ce défaut, ô sagesse éternelle, et guidez-moi de telle sorte dans toutes mes démarches, que je suive toujours la voie la plus sûre et la plus droite.

#### EXEMPLES.

Le Sauveur nous propose (Matth., XII) pour modèle de prudence le serpent, qui expose tout son corps pour sauver la tête, et qui, voulant changer de peau, passe par un trou fort étroit et bien solide. Nous apprenons par là et à tout hasarder plutôt que de perdre Jésus-Christ notre chef, et à recourir à une pénitence rude et longue pour nous dépouiller du vieil homme.

Le Saint-Esprit nous renvoie à la fourmi (Prov., VII), qui pendant l’été amasse de quoi vivre pendant l’hiver, choisit pour sa provision le meilleur grain qu’elle trouve, cache ce grain sous la terre afin qu’il ne lui soit pas enlevé par les oiseaux ; et qui, s’il vient à se mouiller, l’expose au soleil pour le sécher. Apprenons de là :

1° À faire pendant cette vie provision de mérites pour l’autre, par la pratique des bonnes œuvres ; 2° à faire un bon choix dans cette provision, aspirant aux vertus les plus héroïques ; {328} 3° à cacher ce précieux trésor dans le secret d’une profonde humilité, de peur que le vautour infernal n’en fasse sa proie ; 4° à le présenter souvent au soleil de justice, le priant d’en conserver l’éclat et le prix.

Ce fut à la prudence que saint Antoine donna le premier rang sur toutes les autres vertus dans une conférence qu’il fit un jour avec les solitaires sur leur excellence relative.

Saint Louis, religieux de l’ordre des Frères Mineurs, évêque de Toulouse, et fils de Charles second, roi de Naples et de Sicile, usa à la cour d’une admirable prudence pour ne jamais flétrir le lis de sa pureté virginale. Il ne parlait jamais seul à seul avec une femme ; il refusa d’embrasser ses sœurs et sa mère même après une longue absence ; il prenait ses repas avec grande modération ; il mortifiait sa chair par de rudes disciplines qu’il se donnait ou se faisait donner. Et sachant que la continence est un don de Dieu, il se levait souvent la nuit pendant que ses frères dormaient, pour la demander avec instance.

### SEPTIÈME DOCTRINE

De la justice

D. Qu’est-ce que la justice ?

R. C’est une vertu qui nous inspire une volonté ferme et constante de rendre en vue de Dieu à chacun ce qui lui appartient[[1981]](#footnote-1982). {329}

La justice peut être prise pour une vertu générale, qui renferme toutes les vertus ; néanmoins nous ne la considérons ici que comme une vertu particulière, qui nous porte, comme son nom le marque, à accorder d’une manière très juste ce que nous donnons avec ce que nous devons, mettant une égalité parfaite entre l’un et l’autre ; de sorte que chacun ait ce qui lui revient, sans plus ni moins : cette vertu nous porte à abandonner nos propres intérêts plutôt que de faire tort aux autres. C’est ce qui a donné lieu à un auteur profane de dire qu’elle est comme un lien sacré qui unit les hommes dans une paix inviolable[[1982]](#footnote-1983). Nous pouvons ajouter que c’est une vertu royale, puisqu’elle préside aussi bien que les rois au repos des peuples[[1983]](#footnote-1984) ; que c’est une vertu céleste, puisqu’elle rend aux hommes leurs droits sans faire acception de personne, comme les cieux qui versent leur influence sur les corps différents sans faire aucun discernement des uns et des autres ; que c’est une vertu divine, puisque Dieu la place sur son trône pour la faire régner avec lui[[1984]](#footnote-1985) ; enfin que c’est une vertu sans laquelle il n’y a rien d’accompli, ni dans la nature, ni dans la politique, ni dans les mœurs, ni dans les arts.

D. Combien y a-t-il de sortes de justice ?

R. Il y en a trois, savoir : la justice légale, la justice, distributive et la justice commutative.

La justice légale porte les membres d’un corps politique à rendre leurs devoirs à tout le corps, par une parfaite observance des lois qui regardent le bien public. La justice distributive engage tout le corps à rendre ses devoirs aux membres, par une distribution des biens publics proportionnée aux mérites de chaque particulier. {330} La justice commutative porte les membres à satisfaire à leurs obligations mutuelles par une parfaite égalité entre ce qu’ils donnent et ce qu’ils reçoivent dans les contrats de change, d’achat, de vente et autres semblables.

D. Quelles sont les fonctions de cette vertu ?

R. Ce sont de faire droit à chacun, et de ne faire tort à personne.

C’est au même principe qu’il appartient, dit saint Thomas, de conserver ce qu’il a produit ; ainsi comme la justice rend à tous ce qui leur est dû, il est aussi de son devoir de ne rien ôter à personne, de détester le larcin, l’usure et tous les autres péchés dont nous avons parlé en expliquant le septième commandement.

D. Quelles sont les vertus annexées à la justice ?

R. Ce sont celles qui règlent nos devoirs envers Dieu et envers le prochain, sans néanmoins qu’il nous soit possible d’y satisfaire avec une parfaite égalité, comme le veut la stricte justice, ou sans renfermer une obligation étroite et indispensable comme celle qui ressort de cette même vertu.

Ainsi, par exemple, la religion, la soumission aux parents, le respect pour les supérieurs, et l’amour de la vérité, vertus dont il a été parlé plus haut ; et de plus la reconnaissance, la justice vindicative, l’affabilité et la libéralité, dont nous allons parler maintenant.

D. Quels sont donc les devoirs de la reconnaissance ?

R. Ce sont d’estimer beaucoup le bienfait, de le recevoir de bonne grâce, d’en conserver le souvenir, de le publier, d’en rendre de semblables, et même de plus grands s’il se peut. {331}

Comme les rivières retournent à leur source, les bienfaits demandent aussi d’être renvoyés, pour ainsi dire, au bienfaiteur, et cela se fait par les cinq témoignages de reconnaissance que nous venons d’indiquer. Et parce que le caractère d’une âme généreuse est de ne prendre garde dans un don qu’à ce qu’il a de gracieux, une parfaite gratitude inspire ces sentiments à l’égard même de ceux qui par leur manière d’agir mal réglée semblent vouloir désobliger en nous obligeant. Mais oublier un bienfait, offenser le bienfaiteur, faire de ses dons des armes pour le combattre, voilà les caractères d’une monstrueuse ingratitude ; surtout quand c’est à l’égard de Dieu qu’on en agit ainsi. Aussi est-ce ouvrir la porte à un abîme de crimes[[1985]](#footnote-1986) ; tandis qu’être reconnaissant des bienfaits divins, c’est s’attirer le comble des grâces[[1986]](#footnote-1987).

D. Qu’est-ce que la justice vindicative ?

R. C’est une vertu qui règle et modère la poursuite de la réparation des injures.

Cette modération consiste, 1° à ne pas usurper l’autorité pour punir nous-mêmes celui qui nous a outragés, au lieu de recourir à un juge légitime ; 2° à ne point lui désirer une peine qui excède sa faute, mais à nous contenter de celle qu’il a méritée ; 3° à ne pas demander sa punition dans le dessein de lui nuire, mais dans la seule vue de repousser l’outrage que nous en avons reçu[[1987]](#footnote-1988). Il est néanmoins si difficile d’apporter tous ces tempéraments dans la poursuite de la réparation d’une injure, que souvent il vaut mieux s’en désister que de l’entreprendre ; cela est toujours et plus chrétien, et plus conforme à l’exemple de Celui qui a voulu solliciter le pardon de ses persécuteurs impitoyables[[1988]](#footnote-1989).

D. Quels sont les devoirs de l’affabilité ? {332}

R. Ce sont de s’étudier dans le commerce de la vie à ne rien dire et à ne rien faire qui puisse justement fâcher qui que ce soit, mais à tâcher, au contraire, de plaire selon Dieu à tout le monde[[1989]](#footnote-1990).

Pour bien remplir ces devoirs de l’affabilité, il faut : 1° entrer dans la conversation avec un esprit doux et paisible ; 2° y paraître avec un visage gai, un air riant et une humeur enjouée, sans aller néanmoins jusqu’à la dissolution, mais en demeurant dans les bornes d’une modération convenable ; 3° savoir y supporter les défauts des autres, et condescendre à leur humeur et à leurs inclinations, quand elles ne sont pas condamnables ; 4° ne pas les contredire en choses indifférentes ; 5° il faut en user de la sorte même à l’égard des pauvres et des gens de condition inférieure[[1990]](#footnote-1991), d’après ce principe remarquable, qu’un homme vraiment affable n’a point d’égard à la qualité des personnes, mais à son devoir.

Cette vertu a deux grandes ennemies, la flatterie, dont il a été parlé ci-dessus, et la rusticité, qui n’a nulle complaisance pour les autres, et qui les fâche même de gaieté de cœur par des paroles ou des manières d’agir indiscrètes[[1991]](#footnote-1992). Toutefois ce n’est pas manquer à l’affabilité, que de faire rougir les libertins et d’arrêter leur insolence par un air grave et sérieux, quelquefois par des paroles sévères ; {333} ce serait, au contraire, la blesser que de leur montrer un visage riant, puisque, selon la remarque de saint Thomas, c’est approuver en quelque manière leur humeur licencieuse, ou, ce qui est pire, leur donner sujet de se rendre plus inconvenants.

D. Quelles sont les fonctions de la libéralité ?

R. Ce sont : 1° de faire à nos proches, et même à ceux qui ne nous sont rien, des largesses proportionnées à notre fortune et à leurs besoins ; 2° de faire ces largesses promptement, de bonne grâce, en secret, en temps et lieu, et de ne pas nous en souvenir ; 3° de les faire, non par un motif d’intérêt ou de vanité, mais en vue d’obliger le prochain pour l’amour de Dieu.

La libéralité marche entre l’avarice, qui ne fait pas les largesses nécessaires, et la prodigalité, qui en fait de superflues. Pour éviter l’un et l’autre de ces deux écueils, elle tient la route marquée dans la réponse. Et comme c’est particulièrement la disposition du cœur qui donne le prix et l’éclat aux vertus[[1992]](#footnote-1993), ta libéralité ne prend pas tant son mérite des grandes profusions, que du désir d’en faire selon les règles de la piété chrétienne. Aussi trouve-t-elle place chez les pauvres aussi bien que chez les riches, et même chez les premiers elle brille avec plus d’éclat aux yeux de Dieu, lorsque dans le secret de leur cœur ils sont disposés à faire de plus grandes largesses que ceux-ci n’en font.

D. Par quels moyens pouvons-nous acquérir ou cultiver ces vertus ?

R. Par la prière ; par un soin infatigable d’en produire souvent des actes, tant intérieurs qu’extérieurs ; par une vigueur mâle et stable à dompter les vices contraires. {334}

C’est par la pratique que nous connaîtrons l’efficacité de ces moyens.

#### FRUITS.

Mon Dieu, sachant que l’équité, la reconnaissance, la libéralité et l’indulgence, plaisent beaucoup à votre divine majesté, je désire travailler à acquérir ces vertus.

Je vous conjure par votre Fils de m’accorder cette grâce.

#### EXEMPLES.

Notre divin Rédempteur, dont les exemples doivent être regardés comme des lois inviolables, ressuscita Lazare en reconnaissance des offices charitables qu’il recevait de ses deux sœurs. (Joan., II.) Ses paroles, ses actions et sa manière d’agir ne respiraient que douceur et affabilité. Par une libéralité sans pareille il se donna lui-même aux hommes avant sa mort par l’institution de l’Eucharistie, sans prescrire de bornes à ce magnifique présent, ni quant au temps, ni quant au lieu, ni quant aux personnes.

David paie à un juste prix les bœufs qu’il prend à Areuna, bien que celui-ci veuille les lui donner. (II. Reg., XXIV.) Élisée, pour reconnaître l’hospitalité et les services de la Sunamite, lui obtint de Dieu un enfant ; et la mort le lui ayant enlevé il le ressuscita. (IV. Reg., IV.) Saint Paul se fait tout à tous. (I. Cor., IX.) Libéralité de Tobie. (Tob., II.)

La fille de saint Spiridion, après avoir reçu un dépôt, le cacha et mourut sans rien dire. Après sa mort le dépositeur vint demander son bien au saint, qui bouleversa toute sa maison sans le trouver nulle part. Alors poussé d’un zèle ardent pour la justice, il s’en alla plein de confiance en Dieu au tombeau de sa fille, lui demanda où est-ce qu’elle avait mis ce dépôt, et l’ayant appris, il le rendit à son maître. {335}

Saint Médard ne faisait jamais de recherche ni de poursuite contre ceux qui lui enlevaient son bien, et il demandait grâce pour eux quand ils étaient découverts. Un voleur qui lui avait dérobé une ruche de mouches à miel, et qui en avait été blessé, ne put guérir de leurs piqûres avant de lui en demander pardon, le saint le reçut avec grande humanité.

Saint Dominique trouva l’adresse de tellement unir les obligations de son ministère avec les devoirs de l’affabilité, que par sa compassion pour les affligés, par sa douceur envers les pécheurs, par une complaisance chrétienne à l’égard de tous, enfin par un certain air gai et grave tout ensemble dont il accompagnait ses actions, il captivait les cœurs et s’attirait la confiance, le respect et l’amour de tout le monde.

Saint Isidore, pauvre laboureur, était si libéral envers les pauvres, qu’il épargnait tout ce qu’il pouvait de ses gages et de sa nourriture pour leur en faire part : aussi Dieu montra combien la charitable libéralité de ce saint homme lui était agréable, en multipliant miraculeusement un jour les aliments qu’il distribuait aux pauvres, afin qu’il en eût pour tous.

### HUITIÈME DOCTRINE

De la force et des vertus qui s’y rapportent

D. Qu’est-ce que la force ?

R. C’est une vertu qui affermit l’âme dans la poursuite du bien, même malgré le danger de mort, et en vue de Dieu. {336}

La force prise dans toute son étendue est comme l’âme des autres vertus, c’est elle qui les rend victorieuses des passions et qui en défend la beauté contre leurs attaques[[1993]](#footnote-1994). Mais, comme vertu particulière, elle a pour caractère propre de retenir le chrétien dans son devoir parmi les dangers les plus redoutables, et même en face de la mort[[1994]](#footnote-1995) ; elle modère la crainte que nous en avons, nous donne du mépris pour elle et nous la fait préférer à la moindre lâcheté[[1995]](#footnote-1996). Ce n’est pas néanmoins par le mouvement impétueux d’un grand courage naturel ou d’une violente passion, ni dans la vue de l’honneur ou de quelque autre avantage temporel, que la force chrétienne donne à l’âme cette fermeté ; elle a pour son principe la grâce, pour sa lin prochaine la défense de quelque vertu, comme la foi ou la chasteté, ou bien la pratique d’une autre, comme l’amour de la patrie, ou la charité envers les pestiférés ; et son dernier et principal but est de plaire à Dieu.

La force a deux grandes ennemies : la timidité, qui craint plus qu’il ne faut les maux de cette vie ; la témérité, qui ne les craint pas assez, mais qui s’y expose contre les règles de la prudence.

D. Quelles sont les principales fonctions de cette vertu ?

R. Ce sont de savoir attaquer et de savoir souffrir.

Celui qui souffre est combattu par un ennemi plus fort que lui, puisqu’il souffre de ses assauts, et qu’il se trouve accablé par le poids de sa douleur ; {337} tandis que celui qui attaque combat un adversaire qu’il croit surpasser en force, et il n’endure encore rien. Aussi y a-t-il, selon saint Thomas, plus de force, de vertu à souffrir qu’à attaquer : et si un profane a dit, quoiqu’à tort, des blessures que se fit Caton pour échapper par la mort aux mains de Jules César, qu’il en coula plus de gloire que de sang[[1996]](#footnote-1997), cela se peut dire en toute vérité des blessures qu’un chrétien reçoit pour la défense d’une vertu. Aussi le martyre qui consiste à souffrir pour Dieu, et sans se défendre, ou la mort, ou des tourments capables de la causer, ce que Tertullien dit être plus redoutable que la mort même[[1997]](#footnote-1998), le martyre, dis-je, est le chef-d’œuvre de la vertu de force. Il fait vaincre en mourant pour la foi celui qui serait vaincu s’il consentait à vivre sans elle[[1998]](#footnote-1999) ; il érige au saint martyr un trophée d’honneur infiniment glorieux[[1999]](#footnote-2000) ; il lui mérite une couronne particulière plus éclatante que le soleil. Mais puisque nous sommes indignes du martyre, nous devons au moins signaler notre force par une glorieuse victoire sur les attaques de la chair, par une généreuse résistance aux attraits de la volupté, par une fermeté dans le bien qui nous fasse triompher de la crainte des adversités, et par un mépris des maux de cette vie qui nous rende dignes des biens de l’autre[[2000]](#footnote-2001).

D. Quelles sont les principales vertus alliées à la force ? {338}

R. Ce sont lu magnanimité, la confiance, la patience et la persévérance.

L’alliance de ces vertus avec la force consiste ou en ce qu’elles viennent à son secours au besoin, ou bien en ce que, à l’exemple de la force qui affermit l’âme dans le bien au milieu même du péril de mort, ces vertus la fortifient dans d’autres difficultés moins redoutables.

D. Qu’est-ce que la magnanimité ?

R. C’est une vertu qui règle l’amour des grands honneurs, nous mettant en mesure d’accomplir les actions de vertu les plus héroïques et les plus dignes d’honneur, sans que nous songions à y rechercher l’honneur comme notre fin principale. Magni ánimi est magna contémnere. (Senec.)

La magnanimité porte, comme son nom le marque, une certaine grandeur de courage et un mouvement du cœur vers ce qu’il y a de plus éclatant ; et comme, parmi les biens extérieurs, l’honneur l’emporte sur tous les autres en éclat, la générosité aspire aussi aux plus grands honneurs, s’efforçant de les mériter par les actes les plus héroïques de toutes les autres vertus[[2001]](#footnote-2002), sans néanmoins regarder les applaudissements du monde comme son but principal[[2002]](#footnote-2003) ; elle n’ignore pas, en effet, qu’il n’y a que Dieu qui puisse rendre à la vertu tout l’honneur dont elle est digne, et que si l’estime des hommes ne peut rien ajouter à son mérite, leur mépris ne peut rien lui ôter.

De là vient : 1° qu’un chrétien vraiment généreux est parfaitement soumis au Très-Haut, autant par suite d’un respect parfait pour sa divine Majesté, que par un entier acquiescement à toutes ses volontés ; {339} en effet, il n’est point de condition, quelque éminente qu’elle soit, qui nous élève à l’égal d’une sujétion volontaire au Seigneur absolu de toutes choses[[2003]](#footnote-2004). Les princes de la terre mêmes ne sont élevés au-dessus du reste des hommes, qu’autant qu’ils s’abaissent devant Dieu[[2004]](#footnote-2005).

2° Qu’il est élevé au-dessus de lui-même par un empire si absolu sur ses passions, qu’elles ne sont plus en état de se révolter contre la raison : de sorte que son âme est toujours dans l’égalité, et il ne s’emporte, ne se plaint, ne s’étonne jamais ; rien ne r amollit, ni l’attrait des plaisirs, ni la pompe des grandeurs, ni l’éclat des richesses[[2005]](#footnote-2006) ; il n’est jamais ébranlé, ni par la crainte des opprobres ou de la pauvreté, ni par la terreur des tourments, ni par celle de la mort[[2006]](#footnote-2007).

3° Qu’il est indépendant des puissances les plus redoutables par une certaine élévation et liberté d’esprit, qui le rend incapable de la moindre complaisance criminelle pour qui que ce soit ; en sorte qu’il ne flatte, ne craint, ne haït personne ; qu’il ne peut être détourné de son devoir, ni par les promesses, ni par les menaces, ni par la fierté des grands[[2007]](#footnote-2008) ; enfin que le pouvoir d’un impie qui entreprend de lui faire commettre une lâcheté, est devant ses yeux, selon la parole de David, comme un néant[[2008]](#footnote-2009). {340}

4° S’il est jaloux de sa réputation comme d’une chose qui peut servir à la gloire de Dieu et à l’édification du prochain[[2009]](#footnote-2010), néanmoins il n’en est pas esclave ; mais il se tient dans une même égalité, dans l’estime et dans le mépris, ne s’élevant jamais devant les applaudissements des hommes, ne s’abattant jamais devant les rebuts, et triomphant ainsi de l’orgueil criminel par un orgueil saint et très louable[[2010]](#footnote-2011). La pusillanimité, qui détourne l’âme des grandes entreprises proportionnées à ses forces, est le vice le plus opposé à-cette vertu, qui peut être appelée le lustre, l’ornement et la couronne de toutes les vertus. Ornátus virtútum. (Arist.)

D. Qu’est-ce que la magnificence ?

R. C’est une vertu qui nous porte à entreprendre d’une manière convenable des ouvrages pompeux et magnifiques.

Comme la magnanimité se signale par les actes les plus héroïques des vertus, la magnificence éclate dans les ouvrages les plus somptueux des beaux-arts ; mais surtout dans la construction des églises, dans les vases, les ornements et les autres choses qui font l’appareil du culte divin, où elle affecte la pompe et l’éclat, non en vue de la gloire mondaine, mais pour le seul motif de l’honneur de Dieu. Elle tient par conséquent un juste milieu entre une trop grande parcimonie et le goût des dépenses excessives, sachant que l’une et l’autre déplaisent à Celui qui a fait toutes choses avec poids, nombre et mesure.

D. Qu’est-ce que la confiance ?

R. C’est une vertu par laquelle nous espérons sans balancer réussir avec le secours du ciel dans nos entreprises. {341}

Comme Dieu se plaît merveilleusement à secourir les faibles, et à en faire les instruments de ses plus grandes merveilles[[2011]](#footnote-2012), autant notre faiblesse est grande, autant notre confiance doit être ferme[[2012]](#footnote-2013).

D. Qu’est-ce que la patience ?

R. C’est une vertu qui nous fait supporter en vue de Dieu nos maux en paix et sans abandonner la vertu malgré leur violence.

La tristesse qui accable notre âme dans nos maux n’est guère moins dangereuse que la crainte qui l’agite dans nos périls : afin donc que cette passion ne nous porte pas au crime, nous avons besoin d’une vertu qui la modère et l’assujettisse à l’empire de la raison ; et c’est la patience qui nous maintient dans l’amour et la pratique du bien, malgré l’abattement de l’esprit, l’accablement du corps et les tribulations de cette vie, nous en faisant porter le poids sans chagrin, sans trouble et sans murmure, et pour l’amour de Dieu[[2013]](#footnote-2014). On distingue dans la patience trois degrés : le premier est de souffrir avec calme et tranquillité[[2014]](#footnote-2015) ; le deuxième, de se réjouir intérieurement dans les souffrances[[2015]](#footnote-2016) ; le troisième, de soupirer après des peines plus fâcheuses à la nature[[2016]](#footnote-2017).

La patience nous rend victorieux, 1° des hommes qui nous persécutent, les couvrant de honte[[2017]](#footnote-2018), lassant leur malice[[2018]](#footnote-2019), et faisant de leurs insultes la matière de nos couronnes[[2019]](#footnote-2020) ; {342} 2° des démons, dont elle ruine les desseins[[2020]](#footnote-2021), dont elle perce le cœur[[2021]](#footnote-2022) et qu’elle met en fuite : nous en avons un exemple dans ce saint solitaire, qui chassa un de ces esprits infernaux, en lui présentant la joue gauche après avoir reçu de lui un soufflet sur la droite par la main d’un possédé ; 3° de nous-mêmes, réprimant les fougues de la colère[[2022]](#footnote-2023), arrêtant le débordement de la langue, empêchant la violence des mains, et nous faisant ainsi triompher de nos ennemis domestiques de la manière du monde la plus glorieuse[[2023]](#footnote-2024), d’une manière qui nous élève au-dessus des héros les plus illustres[[2024]](#footnote-2025).

Pour nous rendre aisée la pratique de cette vertu, considérons : 1° que par une généreuse patience nous payons les dettes dont nous sommes redevables à la justice divine, sans, pour ainsi dire, rien débourser, et en souffrant seulement par amour ce qu’il nous faudra endurer par force[[2025]](#footnote-2026) ; 2° que nous nous acquérons de grands mérites sans beaucoup travailler, et en ménageant seulement nos souffrances, ce qui est changer les pierres en or[[2026]](#footnote-2027) ; 3° que nous conservons ces précieux trésors sans nous fatiguer, et en nous empêchant seulement de les jeter comme font les impatients[[2027]](#footnote-2028). {343} Considérons de plus que tous nos maux viennent du cœur paternel de Dieu[[2028]](#footnote-2029), qu’ils nous élèvent au trône de Dieu[[2029]](#footnote-2030), qu’ils nous méritent un repos éternel dans le sein de Dieu[[2030]](#footnote-2031). Quand même la patience ne produirait aucun de ces fruits merveilleux, qu’y a-t-il de plus juste que de donner au Seigneur quelque marque de notre amour, après qu’il nous a donné tant de preuves de sa charité ? Ne devons-nous pas triompher de ses fléaux par notre patience, après qu’il a triomphé de nos crimes par sa bonté ?[[2031]](#footnote-2032).

Aussi n’est-il rien de si précieux que les souffrances, rien de si heureux que d’endurer des maux pour le service et pour l’amour de Jésus-Christ. Saint Jean Chrysostome croit que c’est quelque chose de plus illustre d’être lié pour ce Roi céleste que d’être apôtre, docteur ou évangéliste ; que c’est quelque chose de plus magnifique que d’être assis sur les douze sièges qui jugeront les douze tribus d’Israël. Il estime que la chaîne dont saint Paul fut chargé était plus éclatante que l’or et les diadèmes ornés de pierreries dont la tête des princes est environnée ; que la prison où il fut mis devint plus resplendissante qu’un palais royal et que le ciel même, puisqu’elle renfermait un captif de Jésus-Christ. Il croit cet apôtre des gentils plus heureux d’avoir été mis en prison que d’avoir été enlevé dans le paradis, d’avoir été chargé de chaînes que d’avoir entendu des paroles qu’il n’est permis à aucun homme de publier. Ce saint docteur dit encore qu’il aimerait mieux être enchaîné pour Jésus-Christ que d’avoir le ciel pour sa demeure. {344} Si quelqu’un laissait à mon choix, disait-il, ou d’être élevé dans le paradis avec les anges, ou d’être le compagnon de saint Paul dans ses chaînes et dans sa captivité, je choisirais de bon cœur ses chaînes et sa prison : Si quis me ad súperos collocáret cum ángelis aut cum Paulo vincto, elígerem cárcerem et vincula. (Hom. VIII in Ep. ad Ephes.) Ceux qui ne savent pas ce que c’est que d’aimer Dieu pourront prendre ces expressions de saint Chrysostome pour des exagérations et des hyperboles ; mais, comme il dit encore lui-même au même endroit, ceux qui aiment Dieu et non pas les hommes, en connaissent bien la vérité.

D. Qu’est-ce que la persévérance ?

R. C’est une vertu qui nous affermit dans la pratique du bien malgré les ennuis qui naissent de sa longue continuation.

C’est par là que saint Thomas distingue la persévérance de la confiance, dont le caractère propre est de surmonter les difficultés qui viennent du dehors. La persévérance marche entre la mollesse qui abandonne une louable entreprise à la moindre occasion, et l’obstination qui la poursuit contre les règles de la prudence. Sans cette vertu le combattant n’emporte jamais la victoire, le vainqueur n’obtient jamais la couronne[[2032]](#footnote-2033).

D. Par quels moyens pouvons-nous acquérir ces vertus ?

R. Par la prière soutenue de la retraite et de la confiance[[2033]](#footnote-2034), et par une fréquente considération de la gloire sublime dont elles sont couronnées. {345}

Cette considération nous en inspire le désir ; la prière nous en obtient la force.

#### FRUITS.

Je souhaiterais de tout mon cœur, ô grand Dieu, d’être dans un état à souffrir de grandes choses pour la défense de votre honneur.

Au moins tâcherai-je, avec votre grâce, de dompter mes passions, de retenir mes sens, et d’endurer toutes sortes de disgrâces plutôt que de vous offenser.

Donnez-moi, je vous en conjure, une confiance inébranlable dans mes justes entreprises, une patience invincible dans mes adversités, la persévérance finale dans la pratique des vertus.

#### EXEMPLES.

Jésus-Christ fît paraître une force admirable, lorsque après sa prière il alla au-devant des satellites qui le cherchaient ; une générosité toute divine, lorsqu’il dédaigna de répondre à Hérode de qui dépendait sa délivrance, une patience héroïque dans tout le cours de sa passion. La divine Marie signala sa confiance au pied de la croix. Daniel et ses compagnons persistent dans le culte du vrai Dieu, nonobstant les édits foudroyants de Nabuchodonosor. (Daniel, III.) Tobie soutire dans une profonde paix les fléaux de Dieu, et les sanglants reproches de sa femme et de ses amis. (Tob., III.) La mère des sept Machabées et ses généreux enfants se jouent d’Antiochus et de ses tourments. (II. Machab., VII.)

Saint Grégoire rapporte le trait suivant d’un chrétien nommé Étienne : Un autre, qui lui voulait mal, mit le feu dans son champ quelques jours avant la moisson. Étienne ne s’en émut nullement ; {346} mais quand celui qui lui en porta la nouvelle, lui dit tout épouvanté : Malheur à vous, malheur à vous, Étienne, votre champ est tout brûlé ! il se contenta de répondre : Malheur plutôt, malheur à celui qui y a mis le feu ; car il s’est fait à lui-même plus de tort qu’à moi.

Sainte Godolène, dame de qualité, et aussi remarquable par sa beauté que par son esprit, fut traitée en esclave plutôt qu’en épouse par Bertulphe, gentilhomme flamand, son mari ; non content de lui avoir fait mille outrages, autant de son propre mouvement qu’à la sollicitation de sa mère, aussi acharnée que lui contre cette victime innocente de leur fureur, il la livra enfin à la barbarie d’un valet brutal. Celui-ci, après lui avoir fait souffrir mille indignités, l’étrangla par son ordre. La sainte reçut ces cruels traitements comme de glorieuses livrées du Roi des douleurs : elle les endura avec une patience invincible, et, étant sur le point de perdre la vie, elle l’offrit en hommage au Seigneur de la vie et de la mort.

### NEUVIÈME DOCTRINE

De la tempérance et de ses espèces

D. Qu’est-ce que la tempérance ?

R. C’est une vertu qui modère en vue de Dieu l’amour et l’usage des plaisirs du goût et du toucher.

La justice chrétienne a deux grands ennemis, savoir : la crainte démesurée des souffrances, et l’amour déréglé des plaisirs. Nous tempérons cette crainte par la force, nous modérons cet amour par la tempérance : {347} comme la force a principalement pour fin de surmonter les plus grands périls, celui de la mort en particulier ; la tempérance, de son côté, a pour fonction de régler l’usage des plaisirs et surtout des plus vifs, c’est-à-dire celui du goûter, ordonné par la nature à la conservation de l’individu, et ceux de la chair, destinés à la conservation de l’espèce : plaisirs que cette vertu tient entre les extrêmes opposés, dans ce juste milieu que la raison et la loi divine leur prescrivent[[2034]](#footnote-2035) ; de sorte qu’elle marche entre l’insensibilité, qui rejette les plaisirs nécessaires, et l’intempérance, qui en recherche de superflus, soit par motif de volupté, soit sous prétexte de nécessité[[2035]](#footnote-2036).

D. Combien y a-t-il d’espèce de tempérance ?

R. Il y en a quatre : l’abstinence, la sobriété, la pudicité, la chasteté.

D. Qu’est-ce que l’abstinence ?

R. C’est une vertu qui nous fait garder une juste mesure dans le manger, et cela en vue de Dieu.

Cette mesure consiste à mettre une proportion convenable entre nos aliments et notre besoin, n’en prenant pas plus qu’il n’en faut ; mais aussi en prenant autant qu’il est nécessaire pour soutenir nos forces, entretien conforme à notre complexion et à notre état : et cela non par un motif de vanité, ce qui rend cette modération vicieuse ; ni par principe de santé, ce qui la met au rang des choses indifférentes ; ni seulement pour nous tenir en ce point dans les bornes de la bienséance et de l’honnêteté, ce qui en fait au plus une vertu politique et humaine ; {348} mais en vue de Dieu, et pour le bien de notre âme : et comme l’âme et le corps ressemblent aux deux bassins d’une balance, dont l’un monte à mesure que l’autre descend, l’abstinence chrétienne ne se contente pas de réprimer les appétits déréglés de la bouche par le frein d’une modération discrète, mais elle renonce aussi au plaisir qui se glisse dans le manger, et en retranche même quelquefois avec discrétion une partie par pénitence ou par mortification.

C’est là-dessus qu’est fondée la pratique si ancienne et si célèbre du jeûne. Le jeûne à la vérité exténue le corps, l’afflige et l’affaiblit ; mais il a aussi cette vertu admirable de nourrir notre âme d’une nourriture toute céleste[[2036]](#footnote-2037), de la réjouir par le calme d’un repos inaltérable[[2037]](#footnote-2038), et de la revêtir d’une force invincible[[2038]](#footnote-2039). Le jeûne est encore comme un arsenal sacré, qui nous fournit des armes pour triompher de la chair, dont il réprime la concupiscence[[2039]](#footnote-2040) ; du diable, qu’il met en fuite, victoire que ne purent remporter les apôtres[[2040]](#footnote-2041), et, disons-le, de Dieu même, dont il désarme la justice, comme le montre le jeûne des Ninivites[[2041]](#footnote-2042). Enfin le jeune fait des saints de ceux qui l’aiment, en les purifiant de leurs vices, et en les ornant des vertus[[2042]](#footnote-2043) ; {349} il en fait des anges, en les honorant des plus glorieuses prérogatives de ces esprits bienheureux, par exemple de faire leur séjour dans le ciel[[2043]](#footnote-2044), de ne point user de viandes corporelles[[2044]](#footnote-2045), de ne se nourrir que de Dieu[[2045]](#footnote-2046) ; enfin, ce qui est tout dire, il en fait des dieux par participation, en leur donnant un facile accès auprès de la divine Majesté[[2046]](#footnote-2047), dont l’heureux commerce a la vertu de nous diviniser[[2047]](#footnote-2048).

D. Qu’est-ce que la sobriété ?

R. C’est une vertu qui nous fait garder une juste mesure dans le boire.

Le vin pris avec excès ruine la santé, affaiblit le cerveau, offusque la raison, allume les passions, et embrase le sang, comme l’huile embrase le feu ; pris avec mesure il fortifie le corps, éveille l’esprit, et réjouit le cœur[[2048]](#footnote-2049). Or c’est cette juste mesure dans le boire que la sobriété a pour objet. La sobriété est fort nécessaire à tous les chrétiens, mais principalement aux jeunes gens et aux jeunes personnes[[2049]](#footnote-2050), dont le sang est déjà assez enflammé dans leurs veines ; aux femmes[[2050]](#footnote-2051), dont la tête n’est pas toujours des plus fortes ; aux vieillards[[2051]](#footnote-2052), qui doivent à leur âge se signaler par la force et la justesse du raisonnement ; {350} aux prêtres et aux magistrats, qui doivent toujours être en état d’exercer dignement leurs charges, et de conserver l’estime et la vénération du peuple. Quand les prêtres de l’ancienne loi devaient entrer dans le tabernacle, l’usage du vin leur était défendu.

D. Qu’est-ce que la pudicité ?

R. C’est une vertu qui nous inspire de l’horreur pour les regards, pour les gestes, pour les baisers, pour les embrassements, et pour l’es attouchements lascifs, et cela en vue du désordre attaché à toutes ces familiarités.

Ces sortes de familiarités blessent la chasteté, et sont bien souvent les avant-coureurs du péché de la chair ; ainsi nous avons besoin d’une vertu qui les combatte ; et c’est là le caractère propre de la pudicité, que saint Cyprien appelle l’honneur du corps, l’ornement des mœurs, la sainteté des deux sexes et la base de la chasteté[[2052]](#footnote-2053). Et c’est là ce qui distingue la pudicité de la pudeur naturelle ; celle-ci ne fuyant les actions indécentes qu’à cause du blâme et du mépris qu’elles attirent, ne mérite point de tenir rang parmi les vertus ; cependant elle a cela de bon qu’elle jette les premiers fondements de la modestie, en nous faisant éviter tout air d’impudence et d’effronterie, et nous donnant une manière d’agir pleine de retenue et d’honnêteté[[2053]](#footnote-2054).

D. Qu’est-ce que la chasteté ?

R. C’est une vertu qui nous fait abhorrer tous les plaisirs déréglés de la chair.

Les plaisirs de la chair sont bien plus attrayants que ceux du goût, parce qu’ils sont destinés par la nature à une fin bien plus élevée, c’est-à-dire à la conservation de l’espèce, tandis que ceux du goût ne servent qu’à conserver l’individu ; {351} aussi l’impureté est-elle bien plus difficile à vaincre que la gourmandise. Les combats qu’elle excite sont journaliers, la victoire que l’on en rapporte est très rare[[2054]](#footnote-2055) ; et s’il est très glorieux de mourir pour la pureté, il l’est encore davantage de mener une vie pure[[2055]](#footnote-2056). La vertu de chasteté porte ce nom, parce qu’elle a pour caractère propre de châtier et de dompter cette passion brutale[[2056]](#footnote-2057), soit chez ceux qui ne sont pas engagés dans le mariage, par un éloignement absolu des plaisirs charnels, soit chez ceux qui vivent dans cet engagement, par une juste modération apportée dans leur usage. Disons-le cependant, les vertus ne sont pas moins distinguées des vices par leurs fonctions que par leur motif[[2057]](#footnote-2058) ; aussi la chasteté n’a-t-elle nul éclat, mais ressemble-t-elle à une lampe sans huile, quand elle n’est pas animée de la charité qui la rapporte à Dieu[[2058]](#footnote-2059). Mais quand elle a cet avantage, c’est une vertu incomparable, et qui tient parmi les autres vertus le même rang que la lumière et l’éclat parmi les qualités des corps, que les lis parmi les fleurs, et la perle parmi les pierres précieuses ; c’est une vertu qui fait l’honneur de la religion et l’ornement de la beauté[[2059]](#footnote-2060), qui s’épanouit comme une belle rose au milieu du corps et de l’âme, les embaumant de ses célestes parfums[[2060]](#footnote-2061), {352} enfin qui mérite à la personne chaste les louanges des hommes[[2061]](#footnote-2062), les caresses des anges[[2062]](#footnote-2063), et une singulière bienveillance de Dieu[[2063]](#footnote-2064). La bonne chère, l’orgueil et l’oisiveté sont les trois grands ennemis de la chasteté. La garde des sens, la prière accompagnée d’une profonde humilité, et la fuite des occasions, en sont les trois soutiens. (Voyez ce qui a été dit là-dessus dans la doctrine de l’impureté, p.++.)

D. Combien y a-t-il de sortes de chasteté ?

R. Il y en a trois : la virginité, la chasteté conjugale, et celle des veuves.

La virginité demande du côté du corps une intégrité exempte de toute souillure criminelle, du côté de l’âme le dessein de conserver cette intégrité jusqu’à la mort. Et tandis que la chasteté conjugale n’est comparée qu’aux étoiles, et la chasteté des veuves à la lune, la virginité brille comme un soleil. C’est un céleste chariot, qui porte les vierges au-dessus du respect des hommes, en les élevant à une vie plus qu’humaine.[[2064]](#footnote-2065) Elle les met au rang des anges, en rendant leurs corps tout spirituels, et comme incorruptibles[[2065]](#footnote-2066), par une espèce de résurrection anticipée[[2066]](#footnote-2067) ; elle les place même au-dessus de ces esprits si sublimes, en n’accordant qu’à leurs travaux une gloire que les anges doivent à leur nature, et qu’ils possèdent sans nulle peine[[2067]](#footnote-2068). {353} Enfin la virginité fait des vierges autant de dieux, en les rendant comme participants de la substance divine[[2068]](#footnote-2069), dont elle est un vif rayon par l’excellence de la pureté suréminente.

D. Par quels moyens pouvons-nous acquérir ces vertus ?

R. Les mêmes que ceux qui ont été marqués ci-dessus pour les autres vertus. On peut y ajouter la considération de l’extrême laideur des péchés commis par l’intempérance.

Cette laideur paraît en ce que les péchés d’intempérance ne blessent pas seulement les ordres de la raison, d’où nos actions tirent leur beauté, mais de ce qu’ils assujettissent notre âme à la chair, qui devrait en demeurer l’esclave : par un surcroît d’infamie, ces fautes nous rabaissent jusqu’à la vile condition des bêtes, nous qui sommes nés pour tenir un rang parmi les anges. Aussi n’y a-t-il point de péchés si honteux, ni qui attirent un si grand mépris que ceux des sens. Ils sont, selon les Pères, l’opprobre du genre humain. C’est par leur infamie que Dieu punit d’ordinaire notre orgueil.

#### FRUITS.

Quand sera-ce, ô mon Dieu, que mon esprit sera entièrement affranchi de la tyrannie de mon corps par l’horreur des délices sensuelles ?

Attendant cette grâce de votre bonté, je me propose d’y garder un juste tempérament pour l’amour de vous.

#### EXEMPLES.

Jésus-Christ jeûna quarante jours dans le désert pour sanctifier et déifier le jeune en sa personne adorable, et pour nous inviter à en purifier et en nourrir nos âmes. {354} Comme il était né en tant que Dieu d’un Père mais sans mère, il voulut naître en tant qu’homme d’une mère sans père : et celui qui choisit pour sa mère une vierge, en prit une autre pour son épouse, c’est-à-dire la sainte Église. Quelle doit donc être la pureté des chrétiens, puisqu’ils ont un père si pur, et qu’ils sont les fruits d’un mariage si chaste ? Le démon d’impureté fait tout ce qui est en son pouvoir pour ravir cette belle fleur, ou pour en ternir l’éclat : mais le roi des vierges se plaît merveilleusement à revêtir de ses forces ceux qui, au temps de la tentation, après avoir reconnu leur impuissance à triompher des attaques, se retirent intérieurement en lui, comme résidant au fond de leur âme, et implorent son secours avec une grande défiance d’eux-mêmes et une pleine confiance en sa bonté.

Daniel et ses compagnons préfèrent les légumes aux viandes exquises de la table de Nabuchodonosor. (Daniel, I.) Judith jeûne tous les jours, ceux de fête exceptés ; elle ne quitte jamais le cilice, vit dans une continuelle retraite, et vaque à la prière pour conserver sa chasteté. (Judith, VIII.) Susanne préfère la sienne à sa réputation, et même à sa vie. (Daniel, XIII.)

Saint Jérôme s’étant retiré dans un affreux désert de la Syrie pour y faire pénitence, se joignit à des solitaires qui, dans leurs maladies mêmes, ne buvaient que de l’eau, et regardaient comme une sensualité d’user de viandes cuites.

Saint Casimir, fils de Casimir roi de Pologne, atteint d’une maladie grave, aima mieux perdre la vie que de suivre l’avis des médecins, qui ne pouvaient, disaient-ils, la lui conserver qu’au détriment de sa chasteté.

Sainte Marcelle, dame romaine, ayant perdu son mari sept mois après ses noces, fit un divorce complet avec les vains ornements, les divertissements mondains, et toutes les autres choses capables de ternir sa chasteté. {355} Cette sainte veuve ne parlait jamais seule à un homme, pas même aux prêtres ni aux religieux. La solitude faisait ses plus chères délices ; on ne la voyait jamais aux églises quand il y avait concours de peuple.

### DIXIÈME DOCTRINE

Des principales vertus alliées à la tempérance

D. Quelles sont les principales vertus alliées à la tempérance ?

R. Ce sont l’humilité, la douceur, la clémence, celles que saint Thomas appelle studiosité et eutrapélie ; la modestie dans les mouvements du corps et dans tout notre extérieur.

Comme la tempérance s’applique à réprimer les deux plus dangereuses passions de l’appétit concupiscible, l’amour des plaisirs de la bouche, et le penchant aux plaisirs de la chair, ces vertus s’occupent à en modérer d’autres moins difficiles à dompter, et c’est pour ce sujet qu’elles lui sont alliées.

D. Qu’est-ce que l’humilité ?

R. C’est une vertu qui réprime la passion de l’honneur, nous faisant connaître et aimer notre abjection dans la vue d’honorer Dieu[[2069]](#footnote-2070).

Il paraît, par cette idée de l’humilité, que cette vertu bienheureuse, qui est la reine des vertus et la mère de toutes les grâces, demande trois choses : d’abord une parfaite connaissance de notre extrême misère, que nous acquerrons en considérant sérieusement : {356} 1° notre pauvreté, notre néant, et la malignité diabolique du péché, qui font tout notre apanage ; 2° le nombre prodigieux des maux corporels et spirituels dont nous sommes accablés ; 3° le peu de bien, de nature ou de grâce que nous possédons ; 4° la réalité de nos vices, qui en outre viennent de notre propre fonds, tandis que nos qualités sont gâtées par le mélange de plusieurs défauts[[2070]](#footnote-2071), et qu’ils partent de la main libérale de Dieu : c’est lui par conséquent qui en est le propriétaire, et nous n’en sommes que les dépositaires[[2071]](#footnote-2072). — En second lieu, l’humilité demande l’amour du mépris par un désir sincère de passer pour vils et d’être traités comme tels[[2072]](#footnote-2073). Car si nous voulons nous reconnaître abjects sans vouloir être reconnus pour tels, tout cela, loin de dompter notre orgueil, ne fera que le rendre plus insolent. — Enfin il faut que nous aimions notre abjection en vue de la gloire qui en revient à Dieu, soit par l’occasion qu’il prend de là pour faire éclater sa puissance en nous retirant de l’abîme de nos misères, sa justice en punissant nos fautes, sa bonté en nous les pardonnant ; soit par le sujet que nous en retirons de reconnaître que lui seul mérite honneur et gloire, de l’exalter par notre anéantissement, et de nous tenir dans notre bassesse pour plaire à celui qui aime extrêmement l’ordre et la vérité.

La connaissance de notre misère est le fondement de l’humilité, et comme une semence sans laquelle cette divine plante ne peut jamais fleurir dans notre âme. {357} L’amour du mépris constitue son essence, et fait son propre caractère. La vue de la gloire de Dieu l’ennoblit, la couronne et lui donne sa perfection.

D. Quelles sont les fonctions de cette vertu ?

R. Elle porte l’humble à se rabaisser lui-même par ses pensées, par ses affections et même par ses actions, tendant au mépris comme à son centre.

Ces trois abaissements forment l’humilité d’esprit, l’humilité du cœur et celle des œuvres. Par l’humilité d’esprit, le chrétien vraiment humble reste pleinement convaincu que de soi il n’est rien, il ne peut rien, il ne vaut rien[[2073]](#footnote-2074) ; que s’il a quelque avantage sur les autres, ce n’est pas là le prix de sa vertu, ni des ouvrages de ses mains, mais un présent de la divine beauté. Il sait que si le Tout-Puissant ne le soutenait pas de sa main, il n’y a point de crime dans lequel il ne tombât, et qu’il est même indigne d’être ainsi soutenu. De là vient qu’il vit dans une aveugle, entière et immuable dépendance de Dieu. Plus il reçoit de grâces de sa libéralité, plus il s’humilie, regardant ces nouveaux dons comme de nouvelles dettes, auxquelles il ne saurait satisfaire qu’en s’abaissant davantage. Il se méfie beaucoup de lui-même ; et se comparant aux autres selon ce qu’il a de son crû, il s’estime le dernier de tous. Cependant, bien qu’il demeure toujours retranché de la sorte dans les sentiments de sa bassesse, il ne laisse pas de considérer les bienfaits dont Dieu le favorise, pour lui en rendre grâce ; il ne laisse pas de reconnaître ce qu’il peut avec son secours, pour aspirer sans relâche à une plus haute perfection[[2074]](#footnote-2075). {358}

L’humilité du cœur ne porte pas seulement le chrétien vraiment humble à mépriser et à rejeter la gloire mondaine et les louanges frivoles, mais elle fait aussi qu’il soupire après le mépris, les rebuts et les humiliations, avec autant d’ardeur que les plus vains soupirent après les honneurs ; qu’il les reçoit avec joie, qu’il les embrasse avec ardeur, enfin qu’il est bien aise de se voir oublié pour les emplois honorables, et pour les applaudissements publics ; et si l’humble de cœur en use de la sorte, ce n’est pas par une bassesse d’âme, mais par une générosité qui l’élève au-dessus des grandeurs les plus éminentes de la terre[[2075]](#footnote-2076), et par un amour de la justice, qui lui inspire un désir sincère de tenir partout la place qu’il mérite, et qu’il reconnaît être la dernière quand il songe à cet abîme de misères où le plongent son néant et ses péchés[[2076]](#footnote-2077).

Par l’humilité des œuvres le parfait humble s’abaisse : 1° à l’égard de Dieu, par un respect très profond pour la divine majesté, et par une entière soumission à toutes ses volontés adorables ; 2° à l’égard du prochain, par un soin non affecté de rendre à chacun des témoignages d’honneur et de déférence[[2077]](#footnote-2078), ne méprisant qui que ce soit, mais regardant les personnes les plus viles comme des ombres, des figures et des portraits de ce qu’il ferait lui-même, si Dieu ne l’eût favorisé des avantages dont il les surpasse dans l’ordre de la grâce ; 3° à l’égard de soi-même, par un choix sage et discret de ce qu’il y a de plus vil, de plus humiliant et de plus incommode[[2078]](#footnote-2079). {359} Néanmoins, parce que l’estime et l’honneur peuvent servir à tenir les personnes qui nous sont soumises dans leur devoir, et à travailler avec plus de succès au bien spirituel ou temporel du prochain, ces pratiques d’humilité n’empêchent pas le parfait humble élevé aux charges honorables, ou employé aux fonctions apostoliques, ou à d’autres actions éclatantes, d’être fort jaloux de son honneur[[2079]](#footnote-2080), de défendre son innocence, de soutenir l’éclat de sa dignité, d’accepter même les applaudissements, et de s’en réjouir. Cependant il veille à ne point donner quelque atteinte à l’humilité dans ces circonstances, s’attachant à n’y avoir d’autre vue que l’intérêt de Dieu et l’édification du prochain, à observer en tout cela les règles de la prudence chrétienne, et à ne rien faire que suivant le conseil de quelque personne vertueuse et éclairée.

D. Qu’est-ce que la douceur ?

R. C’est une vertu qui triomphe de la colère, qu’elle assujettit à l’empire de la raison.

Ce triomphe consiste à ne jamais se laisser vaincre par l’aigreur, mais à endurer les injures, à supporter les traverses, et à corriger les fautes d’autrui avec une immobilité et une sérénité d’âme qui ne soutirent aucun trouble ni aucun emportement ; et si quelquefois on donne lieu à la passion pour agir avec plus de vigueur, la douceur lui prescrit ses bornes, ne permettant jamais qu’elle aille au delà d’une modération convenable. Ainsi cette vertu est un frein qui arrête les transports de la fureur, un rocher qui rompt les flots de la colère, un bouclier qui repousse les traits du démon de la vengeance. Quand le zèle excite quelque tempête, elle est une huile qui l’apaise ; quand il fait des blessures, elle est un baume qui les guérit ; quand il semble aliéner les esprits, elle a la vertu de les rappeler, de les fléchir et de les captiver. De sorte que la douceur peut être appelée le lien de la société fraternelle. {360} Il n’est rien de si divin[[2080]](#footnote-2081) ; elle fait un des plus beaux caractères de notre ressemblance avec Dieu[[2081]](#footnote-2082). Tandis que le cœur des turbulents est comme un tribunal où le démon préside, le cœur des pacifiques est un trône sur lequel le Dieu de paix se repose[[2082]](#footnote-2083).

Pour ne point violer les saintes lois d’une vertu si excellente, il importe beaucoup de ne jamais se laisser préoccuper contre qui que ce soit, ni par aucune insinuation, ni par des soupçons mal fondés, ni par de faux rapports ; parce que cela suffit pour enflammer la colère à la moindre occasion.

D. Qu’est-ce que la clémence ?

R. C’est une vertu qui met un juste tempérament dans les peines dues aux criminels, par un motif de compassion, et en vue de Dieu, dont ils sont des images.

La trop grande indulgence ne punit pas assez les criminels, la cruauté passe les bornes de leur juste punition ; mais la clémence tient le milieu entre ces deux extrémités, châtiant les crimes et modérant la peine sans intéresser le salut des coupables, et sans blesser le bien public[[2083]](#footnote-2084).

D. Qu’appelez-vous studiosité ?

R. C’est une vertu qui règle le désir de savoir suivant les ordres de la raison et les lois de la piété chrétienne.

Il y a deux écueils, dont l’un et l’autre causent un funeste naufrage à l’esprit qui va s’y heurter : {361} ce sont lu négligence, qui lui ravit la connaissance des choses dont il a besoin d’être instruit ; et la curiosité, qui le porte à en vouloir savoir d’autres qui sont ou dangereuses, ou inutiles, ou élevées au-dessus de sa portée[[2084]](#footnote-2085), ou bien à étudier les choses nécessaires avec trop d’ardeur[[2085]](#footnote-2086). Cette vertu de studiosité nous garantit heureusement de ces deux écueils, nous appliquant d’une manière convenable, et en vue de Dieu, à l’étude des matières conformes à notre emploi, et bannissant toute curiosité de nos lectures.

D. Qu’est-ce que l’eutrapélie ?

R. C’est une vertu qui prescrit à nos récréations les règles qu’il faut y observer pour s’y comporter chrétiennement.

Comme l’esprit n’est pas moins fatigué par une forte application à la prière ou à l’étude, que le corps par un rude travail ; comme il n’est pas moins affaibli par leur longue continuité, que l’arc quand il demeure trop longtemps bandé, il est nécessaire d’interrompre ces exercices pour se délasser et pour reprendre des forces par quelque honnête récréation. Or on peut manquer en cela et par excès et par défaut : par excès, en y employant trop de temps, en s’y laissant aller à des ris immodérés ou à des jeux dissolus, en y faisant des choses qui ne conviennent pas à son âge ou à sa profession, en y disant des paroles indécentes ou des médisances ; par défaut, en rejetant les divertissements nécessaires, en apportant à ceux qu’on prend un air aussi grave qu’aux occupations les plus sérieuses, une humeur mélancolique, ou, qui pis est, une humeur fâcheuse aux autres ; ce qui a lieu quand on y mêle un esprit de contradiction importun, ou une défense opiniâtre de ses propres idées, au lieu d’étouffer toute contestation dans sa naissance. {362} Mais la vertu qu’on nomme eutrapélie ou honnête divertissement, marche entre ces deux précipices, tempérant les récréations de telle sorte, que d’une part on y relâche l’esprit autant qu’il est nécessaire pour s’appliquer ensuite avec plus de vigueur aux occupations de son état, et que de l’autre on ne le dissipe point[[2086]](#footnote-2087). Saint Thomas donne à cette occasion cette règle importante : Peu de sel suffit pour assaisonner la viande, ainsi ne faut-il que peu de divertissement, dit-il, pour récréer l’esprit.

D. En quoi consiste la modestie dans les mouvements du corps ?

R. Elle consiste à mettre un tel tempérament dans nos gestes, nos regards, notre voix, notre démarche et notre maintien, qu’il n’y ait rien d’indécent, rien qui puisse blesser les yeux de Dieu, rien dont le prochain puisse être mal édifié.

Cette vertu tient un juste milieu entre l’afféterie[[2087]](#footnote-2088), qui consiste dans une certaine manière de se tenir, de marcher, de parler et d’agir, qui paraît trop étudiée, et la dissolution, qui ne garde nulle mesure dans ces choses[[2088]](#footnote-2089). Cet air de modestie n’a donc rien d’affecte, il naît tout naturellement de l’ordre qui règne dans notre âme.

D. En quoi consiste la modestie dans la tenue extérieure ?

R. Elle consiste à nous conformer en vue de Dieu dans nos habits, notre logement, notre ameublement, et notre table, aux justes exigences du temps, du lieu, de notre position, de nos besoins et des coutumes légitimes de notre pays, et à ne pas les dépasser. {363}

Il y en a qui, par nonchalance ou par avarice, négligent de s’habiller, de se loger, de se meubler et de s’entretenir d’une manière convenable ; il y en a aussi qui, par volupté ou par ostentation, excèdent en tout cela et y affectent le luxe ; mais cette vertu nous retient dans les bornes d’une juste modération[[2089]](#footnote-2090). Surtout elle inspire aux personnes du sexe une extrême horreur pour les habits trop précieux, pour les vains ornements, les nudités et les ajustements scandaleux ; toutes ces choses ne sont, en effet, que des étendards de la vanité, des nids d’impureté[[2090]](#footnote-2091), des livrées de Satan, c’est une violation de la promesse qu’on a faite au baptême de renoncer à ses pompes. On peut dire encore des vains ornements, que ce sont des armes pour combattre l’esprit et les exemples de Jésus-Christ, des marques d’une extrême laideur intérieure[[2091]](#footnote-2092), enfin un sujet d’horreur pour Dieu, de ruine pour le prochain, et la cause d’un opprobre éternel pour nous-mêmes.

En effet, une beauté cultivée avec des soins excessifs et relevée par des artifices criminels est un bien qui passe, qui trompe, qui infecte[[2092]](#footnote-2093). Elle répand de tous côtés les étincelles de l’impureté[[2093]](#footnote-2094), elle exhale les flammes de l’amour impudique[[2094]](#footnote-2095) ; {364} elle inspire les adultères[[2095]](#footnote-2096), et tue ainsi les âmes. Elle tue les âmes de ceux qui se laissent prendre à ses pièges, et le nombre en est infini[[2096]](#footnote-2097), et les âmes de celles qui les tendent, puisque ce grand soin qu’elles prennent de plaire aux hommes par une beauté affectée ne vient d’ordinaire que d’une conscience ulcérée et criminelle[[2097]](#footnote-2098). On peut dire de ces femmes, chrétiennes de nom et païennes dans la réalité, qui par des ornements vains ou factices font de leurs corps, ce temple vivant du Saint-Esprit, un théâtre de vanité et de volupté, qu’elles lèvent les mains contre Dieu, entreprenant de réformer son ouvrage[[2098]](#footnote-2099) ; qu’elles effacent en elles-mêmes son portrait pour prendre celui d’une courtisane : crime énorme, dit saint Ambroise, puisque c’est comme présumer de savoir mieux peindre que Dieu même[[2099]](#footnote-2100) ; qu’elles se mettent dans l’impuissance de le voir, n’ayant plus, dit saint Cyprien, les yeux qu’il a faits, mais ceux que le diable a infectés[[2100]](#footnote-2101) ; qu’enfin elles courent grand risque de n’être pas connues de lui au jour de la résurrection générale, mais d’être honteusement rejetées de sa bienheureuse présence, comme des personnes en qui il ne verra plus rien des attraits naturels qu’il y avait mis[[2101]](#footnote-2102). {365}

D. Par quels moyens pouvons-nous acquérir ces vertus ?

R. 1° Par l’assiduité à en produire des actes, tant extérieurs qu’intérieurs ; 2° par une application particulière à imiter les gens de bien, les saints, et surtout le Saint des saints.

C’est par un long exercice que l’on se rend habile dans toutes sortes d’arts. C’est en volant de fleur en fleur, pour en sucer le miel, que les abeilles remplissent leur ruche.

#### FRUITS.

Je reconnais, ô grand Dieu, que jusqu’à présent je n’ai jamais bien su ce que c’est que d’être vraiment humble, doux et modeste.

Bénissez, je vous prie, le désir que j’ai de le devenir.

#### EXEMPLES.

Jésus-Christ s’humilia jusqu’à descendre au plus vil de tous les offices, quand il lava les pieds à ses disciples. Sa douceur ne put être altérée, ni par le baiser du perfide Judas, ni par le soufflet outrageux de Malchus, cet impudent valet, ni par les horribles insultes des bourreaux, dont l’insolence se porta jusqu’à lui cracher au visage. Par sa clémence, il remit à la femme adultère la peine qu’elle avait méritée. Sa rare modestie tenait ses yeux fixés à terre[[2102]](#footnote-2103), et rendait son visage vénérable par un air tout divin[[2103]](#footnote-2104).

L’humilité fit de si fortes impressions dans l’âme de la divine Marie, qu’elle trembla aux louanges que lui donna saint Gabriel, qu’elle ne dédaigna pas de servir sainte Élisabeth dans sa grossesse, qu’elle s’assujettit à la loi humiliante de la purification, bien qu’elle n’y fût pas obligée. {366} Sa douceur ne reçut aucune atteinte à la vue des outrages qui furent faits à son divin fils dans la passion, quoique l’amour les lui rendit plus sensibles que s’ils lui eussent été faits à elle-même. Toutes ses démarches paraissaient si bien réglées, que le maintien de son corps était un miroir fidèle de la sainteté de son âme, que l’air de son visage était une vive image de la modestie même[[2104]](#footnote-2105).

Saint Spiridion, qui possédait de nombreux troupeaux dans le royaume de Chypre, n’eut jamais le moindre démêlé avec ses voisins. Il logeait tous les pauvres passants, leur rendant tous les offices de l’hospitalité avec une cordialité merveilleuse. Depuis son élévation à l’épiscopat, l’empereur Constance l’ayant fait appeler pour recouvrer la santé par ses prières, il reçut un soufflet à la porte du palais de la main d’un des gardes qui ne le connaissait pas ; bien loin de s’en fâcher, il lui présenta l’autre joue, et quand il vit ce garde se prosterner à ses pieds pour lui demander pardon, il le releva et l’embrassa avec une douceur incomparable.

Saint Hugues, évêque de Grenoble, dit après quarante ans d’épiscopat qu’il ne connaissait de vue d’autre femme qu’une bonne vieille. Un jour qu’on lui reprochait de n’avoir pas fait de réprimande à une dame parée fort mondainement à qui il venait de parler, il répondit qu’il n’avait pris garde ni aux traits de son visage, ni à la superfluité de ses parures.

Le cœur du glorieux patriarche saint Dominique était un abîme d’humilité ; {367} non seulement il étouffait en lui toute pensée d’orgueil, mais il s’anéantissait aussi lui-même dans un tel sentiment de mépris pour sa personne, qu’arrivant aux portes des villes, il priait sincèrement Dieu de ne pas les détruire en punition de ses péchés. L’amour du mépris lui rendait le séjour de Carcassonne, où il était méprisé, plus agréable que celui de Toulouse, où on lui rendait de grands honneurs. L’abjection dans ses habits et dans son logement faisait ses délices. Il ne dédaignait pas d’aller mendier son pain. Il demanda avant de mourir d’être enseveli aux pieds de ses enfants.

Sainte Rose de Lima eut tant d’aversion pour ces vains ornements dont la plupart des jeunes personnes sont si idolâtres, que ni les flatteries de sa mère, ni ses mauvais traitements, ni les persuasions de ses proches ne purent jamais l’obliger à s’ajuster. Au contraire, elle passait sur ses yeux une espèce de poivre fort cuisant, et usait d’autres artifices semblables pour ternir le lustre de sa rare beauté.

### ONZIÈME DOCTRINE

Des dons du saint-esprit

D. Qu’appelez-vous les dons du Saint-Esprit ?

R. Ce sont des habitudes ou dispositions, des grâces permanentes, qui rendent notre âme fidèle et prompte à suivre l’inspiration divine dans les actions héroïques de vertu.

Par les vertus acquises et naturelles, l’âme suit les ordres de la raison, et produit des œuvres qui n’ont qu’une bonté purement naturelle. Par les vertus infuses, elle se conforme aux règles de la prudence chrétienne, et se porte à des actions plus nobles et d’un mérite plus éclatant. Par les dons, elle fuit le mouvement particulier du Saint-Esprit, et s’élève à des œuvres encore plus excellentes, quant à leur substance, ou quant à la manière de les faire. {368} Et si nous admirons dans quelques saints des actions qui surpassent ou paraissent même choquer les voies ordinaires de la raison et de la grâce, ce sont ces dons qui en ont été les principes.

D. Combien y en a-t-il ?

R. Il y en a sept, savoir : la sagesse, l’intelligence, le conseil, la force, la science, la piété, la crainte de Dieu.

C’est le Prophète Isaïe qui a réduit les dons à ce nombre. (Cap. XI). Et ils sont représentés par ces sept étoiles que saint Jean vit entre les mains du Sauveur. (Apoc. I.)

Le don d’intelligence nous découvre les vérités dont la connaissance nous est nécessaire pour opérer notre salut.

Les dons de sagesse et de science nous font pénétrer ces mêmes vérités : le premier, pour ce qu’il y a de plus sublime et pour les choses de Dieu ; le second, pour les vérités moins relevées. Si cachées et si obscures que soient les unes et les autres, ces dons nous les montrent comme à découvert et nous y font adhérer aussi fermement qu’aux premiers principes ; et si nous y adhérons, ce n’est pas par la vertu d’une science acquise, ni par la force du raisonnement, car tout cela nous en empêcherait plutôt : le don de sagesse nous donne la connaissance des choses divines par le goût et le sentiment de leur ineffable suavité, ou, comme parle saint Thomas, per connaturalitátem, par je ne sais quelle sympathie et inclination familière que la charité imprime dans nos âmes vers le bien ; le don de science nous instruit des choses créées par une lumière céleste qui nous en fait comprendre les qualités, bonnes ou mauvaises. {369} La connaissance savoureuse des choses divines enflamme l’amour de Dieu dans nos cœurs, celle des choses créées nous en inspire l’estime et l’amour, le mépris et la haine, selon qu’elles le méritent.

Par le don du conseil nous connaissons et nous accomplissons la volonté de Dieu sur nous dans les rencontres inopinées, embarrassantes, et où la prudence ordinaire se trouve au dépourvu.

Le don de piété nous inspire un saint empressement à nous signaler par des œuvres héroïques dans le culte de Dieu, dans la vénération des saints, et dans le soulagement des pauvres.

Par le don de force nous faisons paraître une fermeté inébranlable au milieu des difficultés les plus surprenantes, et notre courage redouble à mesure qu’elles croissent.

Enfin le don de crainte met en nous l’impression, soit d’une horreur extrême pour les moindres fautes dans la seule vue de l’injure qu’elles font à Dieu, soit d’une crainte vive d’être rejeté de devant sa face, soit enfin d’un respect qui nous remplit de frayeur et nous anéantit en la présence d’une Majesté si redoutable.

D. Ces dons nous sont-ils nécessaires pour être sauvés ?

R. Sans aucun doute.

Pendant notre pèlerinage dans ce lieu d’exil, nous ne possédons les vertus infuses que dans un degré fort imparfait ; aussi y a-t-il bien des rencontres où nous avons besoin d’une direction spéciale du Saint-Esprit, pour ne nous point écarter du chemin du ciel : or les dons ont pour effet propre de nous rendre susceptibles de cette impression spéciale de l’Esprit divin. Aussi nous sont-ils très nécessaires pour opérer notre salut. {370}

D. Quelles sont les actions héroïques de vertu auxquelles les dons nous élèvent le plus ordinairement ?

R. Ce sont les béatitudes et les conseils évangéliques.

Les béatitudes renferment des règles très importantes de perfection. Les conseils sont d’excellentes pratiques de vertus, et qui servent merveilleusement à nous faciliter le chemin du ciel, sans néanmoins être d’une obligation absolue, comme sont les commandements.

D. Combien y a-t-il de béatitudes ?

R. Il y en a huit.

Ce sont la pauvreté d’esprit, la douceur, les larmes, la soif de la justice, la miséricorde, la pureté du cœur, l’amour de la paix, les persécutions que nous souffrons pour la défense de la justice. Notre divin Maître a bien voulu nous en instruire dans son premier sermon. (Matth., I.) Elles portent le nom de béatitudes, parce qu’elles sont des gages de la félicité éternelle par l’espérance de l’obtenir où elles nous affermissent, et qu’en outre elles sont un avant-goût des désirs célestes par la douceur des consolations dont leur pratique fidèle comble nos âmes.

D. Quels sont les principaux conseils évangéliques ?

R. Ce sont les trois vœux, de pauvreté, de chasteté, et d’obéissance, qui forment l’état religieux.

L’homme est comme placé entre les biens temporels et les biens spirituels ; plus il s’attache aux uns, plus il s’éloigne des autres : et bien que pour obtenir le salut il ne soit pas nécessaire de renoncer tout à fait aux biens temporels, mais qu’il suffise d’en faire un saint usage, ce renoncement néanmoins y contribue beaucoup : or c’est par les trois vœux qu’il s’accomplit ; car par le vœu de pauvreté, on renonce aux biens extérieurs ; par le vœu de chasteté, on meurt aux plaisirs du corps ; {371} par le vœu d’obéissance, on se dépouille des biens de l’âme, c’est-à-dire de son propre jugement et de sa volonté.

D. Y a-t-il d’autres conseils propres à tous les fidèles ?

R. Il y en a dont la pratique les élève à une haute perfection, et leur mérite une gloire très sublime.

Ainsi, de renoncer à la poursuite légitime de quelque injure ; de faire du bien à ses ennemis dans les cas où l’on n’y est pas obligé ; de préférer la juste volonté des autres à la sienne propre ; de faire de grandes aumônes ; de s’abstenir des plaisirs innocents.

#### FRUITS.

Ô divin Esprit, je me donne tout à vous, et vous prie de tout mon cœur de remplir mon âme de l’abondance de vos dons.

Je vous conjure aussi, par votre immense bonté, de ne souffrir point que je rende ces riches trésors inutiles par ma négligence.

#### EXEMPLES.

Jésus-Christ posséda les sept dons du Saint-Esprit dans toute leur plénitude. Ce fut par l’impression du don de force que David attaqua Goliath avec la fronde, et que sainte Apolline se jeta elle-même dans le feu. Saint Alexis quitta sa femme la première nuit de ses noces par un mouvement du don de piété. {372}

## QUATRIÈME INSTRUCTION

Des quatre fins dernières

Comme il n’y a point de frein qui nous retire plus efficacement du vice, ni d’aiguillon qui nous excite plus vivement à la vertu que la pensée des quatre fins dernières, il ne sera pas hors de propos d’en traiter, après avoir parlé des vices et des vertus.

### PREMIÈRE DOCTRINE

De la mort

D. Est-il bon de penser à la mort ?

R. C’est un des exercices les plus utiles qu’un chrétien puisse mettre en pratique, à cause des avantages inestimables que produit cette pensée quand elle est fréquente et gravée au fond de son cœur.

La méditation sérieuse de la mort nous aide à un tel point à dompter nos passions et à régler notre conduite, qu’un ancien la regarde comme constituant à elle seule l’amour de la sagesse[[2105]](#footnote-2106).

D. Quel est le premier des avantages que produit la pensée de la mort ? {373}

R. C’est qu’elle fait de cette nourriture un instrument de vie[[2106]](#footnote-2107).

Cette pensée sert : 1° à prolonger notre vie naturelle, en arrêtant les débauches et les querelles qui souvent abrègent nos jours ; 2° à nous procurer la vie de grâce, en nous inspirant les sentiments d’une pénitence assez sincère pour faire revivre nos âmes ; 3° à nous élever à la vie de gloire, en nous animant à la pratique des vertus qui nous méritent la couronne éternelle.

D. Quel est le deuxième de ces avantages ?

R. C’est une prompte conversion[[2107]](#footnote-2108).

La dévote pensée de la mort porte le pécheur à se convertir promptement, en lui faisant comprendre qu’en renvoyant sa conversion il s’expose au danger de n’en avoir ni le temps, ni les forces, ni la grâce. 1° De n’en n’avoir pas le temps, d’abord parce que notre vie, dépendant de mille causes fragiles, s’évanouit comme l’ombre[[2108]](#footnote-2109) ; en second lieu parce que toutes les créatures conspirent comme autant de soldats de la justice divine contre la vie des pécheurs obstinés[[2109]](#footnote-2110), jusqu’à faire violence à leurs propres inclinations pour la leur ravir, ainsi qu’il parut dans le feu qui descendit pour abîmer les villes impudiques ; enfin parce que Dieu punit souvent l’obstination dans le vice par une mort tellement prématurée, qu’on est souvent frappé seulement à moitié de sa carrière[[2110]](#footnote-2111). {374}

2° Le pécheur qui diffère sa conversion de jour eu jour, s’expose à un extrême danger de n’avoir pas la force de se convertir, surtout quand il attend jusqu’à sa dernière maladie, soit à cause de la profondeur des racines que le péché jette dans son âme par cette longue continuation ; soit à cause du trouble de son esprit, qu’embarrassent les affaires temporelles, qu’agitent une foule de passions, ou même qui est frappé de frénésie ; sans parler de l’accablement du corps, qui abat aussi l’âme et lui ôte cette vigueur dont elle a besoin pour passer du péché à la grâce, et de l’amour de la créature à l’amour du Créateur. 3° Le mépris que le pécheur obstiné fait des inspirations divines, le met aussi dans un péril évident de ne pas obtenir de Dieu cette grâce victorieuse, sans laquelle il ne sortira jamais de son péché, comme nous l’avons dit plus haut. (Voir le sacrement de la pénitence, p. ++)

D. Quel est le troisième de ces avantages ?

R. C’est une conversion sincère et véritable. Dæmon non convértitur quia non móritur. (Aug.)

La pensée de la mort produit cet effet salutaire, en gravant profondément dans le cœur l’idée du visage affreux avec lequel cette impitoyable ennemie se présente à ceux qu’elle trouve dans le péché. Elle apporte le souvenir du passé, les angoisses du présent, les inquiétudes de l’avenir, et tout cela suffit pour ébranler notre fausse sécurité.

Et d’abord pour le souvenir du passé, elle leur rappelle les plaisirs qu’ils ont goûtés, et qui sont alors changés en gémissements[[2111]](#footnote-2112) ; le temps qu’ils ont mal employé, dont la perte donne à la conscience des tortures intolérables[[2112]](#footnote-2113) ; {375} les péchés qu’ils ont commis, et qui comme un nid de serpents s’éveillent tout d’un coup pour attaquer leur âme et l’affliger par leurs morsures de la plus cruelle de toutes les douleurs[[2113]](#footnote-2114) : semblables à plusieurs ruisseaux joints ensemble, ils forment un torrent qui va fondre sur cette âme infortunée pour l’accabler entièrement[[2114]](#footnote-2115).

En second lieu les circonstances qui environnent la mort, savoir : 1° la séparation éternelle des personnes et des choses les plus chères, séparation qui tourmente d’autant plus le cœur des impies, qu’ils y étaient attachés par des liens puissants ; comme un arbre qu’on arrache souffre une violence très grande, lorsqu’il avait jeté des racines fort profondes[[2115]](#footnote-2116) ; 2° les douleurs du corps : ces douleurs brisent son union avec l’âme, union incomparablement plus étroite que ne l’est l’union d’un époux avec son épouse, et elles vont jusqu’au dernier excès, surtout dans ceux qui ont été idolâtres de leur chair[[2116]](#footnote-2117) ; 3° la vue du démon, qui se présente aux yeux de leur âme et quelquefois même à ceux de leur corps tout plein de rage et d’un air affreux[[2117]](#footnote-2118).

Enfin l’appréhension de l’avenir, savoir : 1° du jugement particulier que les impies subiront au moment où leur âme se séparera du corps, et dont la crainte cause plus d’effroi que l’enfer même[[2118]](#footnote-2119) ; 2° de l’arrêt de condamnation qui terminera ce jugement[[2119]](#footnote-2120) ; 3° de l’excès des supplices qui suivront cet arrêt[[2120]](#footnote-2121). {376}

D. Quel est le quatrième fruit que nous recueillons de la pensée de la mort ?

R. C’est une sage précaution contre la rechute.

Le tombeau est à l’âme ce qu’est la tanière au renard, il lui sert d’asile contre le péché, son plus mortel ennemi ; car il n’est rien de plus puissant pour nous détourner du crime, que de considérer que la mort approche[[2121]](#footnote-2122), qu’elle ressemble à un voleur nocturne qui fait son coup à l’heure où l’on y pense le moins ; qu’elle va fondre sur les pécheurs à l’heure où, se flattant de leur santé et de leur jeunesse, ils pensent être dans une pleine sûreté[[2122]](#footnote-2123).

D. Quel est le cinquième de ces fruits ?

R. C’est une glorieuse victoire sur les trois convoitises insatiables qui absorbent tout le monde : la convoitise des richesses, celle des plaisirs, et celle des honneurs.

Le cœur de l’homme ressemble à une mer orageuse, il est malheureusement exposé à de furieuses tempêtes qu’excitent en lui l’avarice, l’ambition et la volupté[[2123]](#footnote-2124). Mais de même qu’il suffit des grains de sable qui sont au bord de l’Océan pour apaiser sa fureur, et briser les flots les plus impétueux[[2124]](#footnote-2125), ainsi quelques violents orages qu’excitent ces passions dans notre cœur, la pensée de la mort, où les richesses, les honneurs et les plaisirs du siècle vont aboutir, les apaise heureusement par le mépris qu’elle nous inspire de tous les biens passagers[[2125]](#footnote-2126). {377}

D. Quel est le sixième des fruits que produit la pensée de la mort ?

R. C’est une grande assiduité dans la pratique des bonnes œuvres.

La mort est une excellente maîtresse[[2126]](#footnote-2127), le tombeau lui sert de chaire, car c’est de là qu’elle nous fait des leçons admirables en nous disant dans son silence éloquent qu’elle est l’ombre ou l’écho de la vie, le terme de notre pèlerinage et la porte de l’éternité ; elle nous apprend par là que pour bien mourir il faut bien vivre ; que nous devons faire provision de bonnes œuvres, tandis que nous en avons le temps ; que nous ne devons pas attendre ces derniers moments pour mériter une éternité bienheureuse ; mais que nous devons imiter le laboureur, qui sème son champ avant le temps de la moisson[[2127]](#footnote-2128).

D. Quel est le septième de ces fruits ?

R. C’est le soin d’accompagner nos bonnes œuvres de la pureté d’intention et de la ferveur qu’elles demandent.

Saint Grégoire de Nazianze a eu raison d’appeler la mort l’abrégé de la vie spirituelle[[2128]](#footnote-2129). Il n’est point de maxime de spiritualité plus puissante à purifier notre intention et à réveiller notre ferveur dans nos exercices de piété, que la pensée de l’extrême angoisse où une âme vaine ou tiède sera réduite à l’heure de la mort, en voyant qu’elle a perdu tout le mérite de ses bonnes œuvres par sa tiédeur ou par sa vanité.

D. Quel est le huitième ?

R. C’est la persévérance dans une fervente pratique des vertus. {378}

Pour recueillir ce fruit de la pensée de la mort, il faut considérer que du bon ou du mauvais état où elle nous trouvera dépendra notre sort pour l’éternité ; il sera aisé de conclure de là que pour obtenir une heureuse mort, il est d’une nécessité indispensable de persévérer dans la pratique de la vertu jusqu’à la fin de nos jours.

D. Y a-t-il dans la mort quelque autre circonstance dont la considération nous anime à la vertu ?

R. Oui, c’est la joie ineffable dont le juste sera comblé à cette heure-là.

Comme la mort est pour le pécheur un funeste naufrage, elle est pour le juste un heureux port, dans lequel il ne ressent pas moins de joie qu’un marchand qui, après une longue navigation, aborde en sa patrie chargé de richesses. Sa joie naît du passé, du présent et de l’avenir, c’est-à-dire des bonnes œuvres qu’il a faites, du repos de conscience dont il jouit, et de l’excellence de la gloire qui l’attend. De sorte que la mort lui est un sommeil agréable, un riche trésor, un passage à une vie meilleure, la fin de ses travaux, la couronne de ses vertus, la porte du ciel. C’est ce qu’il faut croire ; c’est ce qu’il faut espérer ; c’est ce qu’il faut mériter.

D. Que faut-il faire pour mériter une mort heureuse ?

R. Il faut employer ce qui nous reste de vie à nous y préparer.

Si l’on se prépare avec tant de soin aux actions publiques, si l’on se tourmente à tel point pour des choses temporelles, quelle folie de ne point se disposer à la mort, d’où dépend notre bonheur ou notre malheur éternel ?Il faudrait commencer à apprendre à bien mourir, dès que nous commençons de vivre[[2129]](#footnote-2130) ; {379} puisque le négliger c’est s’en rendre indigne[[2130]](#footnote-2131). Si nous ne l’avons pas fait jusqu’à ce jour, nous ne pouvons plus reculer. Pour y réussir, il est nécessaire de demander chaque jour une mort précieuse aux yeux de Dieu ; de mourir au monde et à nous-mêmes ; de nous tenir toujours en état de grâce par la fuite du péché mortel, ou par une prompte pénitence ; enfin de regarder chaque heure et de faire chaque action comme si elles devaient être les dernières de notre vie.

#### FRUITS.

Je suis très confus, ô mon Dieu, d’avoir vécu jusqu’à présent comme si j’eusse dû toujours vivre.

Avec votre sainte grâce il n’en sera pas de la sorte à l’avenir.

Je méditerai souvent en quel état je voudrais être à ma mort, pour m’y mettre pendant ma vie.

Sainte Marie, mère de Dieu, priez pour moi maintenant et à l’heure de ma mort.

#### EXEMPLES.

Rappeler la mort heureuse d’Abraham (Gen., XXV) ; celle de Tobie (Tob., XIV) ; de Lazare (Luc., XVI) ; la mort funeste d’Héli pour avoir été trop indulgent envers ses enfants (I. Reg., IV) ; celle d’Absalon pour s’être révolté contre son père (II. Reg., XIV) ; celle de Jézabel en punition de sa vanité et de ses cruautés (IV. Reg., 11) ; celle du mauvais riche pour avoir été sensuel et insensible aux nécessités des pauvres. (Luc., XVI.)

Le cardinal Bellarmin rapporte qu’étant encore dans la compagnie de Jésus, un homme d’affaires qui avait préféré l’argent à son salut, fut atteint d’une maladie mortelle, et le fit appeler. {380} Croyant que c’était pour régler les affaires de sa conscience, le saint religieux se prit à lui en parler ; mais à peine eut-il commencé ce discours, que le malade l’interrompit en lui disant : « Ce n’est pas pour cela, mon Père, que je vous ai fait prier de venir, c’est pour la consolation de ma famille, car pour moi je m’en vais tout droit en enfer. » Et il parlait ainsi avec la même froideur et du même ton de voix que s’il eût parlé d’aller à la campagne, tant il était endurci. Ce grand homme ne se rebuta pas néanmoins pour cela ; il employa tout ce qu’il avait de zèle et d’éloquence pour inspirer à ce malheureux des sentiments de confiance en Dieu et de pénitence, mais ce fut sans aucun résultat. (Lib. II. de Arte bene moriéndi, c. II.)

Le même auteur rapporte que, rendant visite à un de ses amis, homme de qualité, dans une maladie qu’il avait gagnée par des excès de table, comme il voulait l’exhorter à détester ses péchés par un acte de contrition : « La contrition, mon Père, lui repart-il, qu’est-ce que c’est que cela ? Pour moi je n’entends pas ce langage. » Bellarmin, bien surpris, s’efforça de le lui faire comprendre ; mais le malade persista toujours dans son malheureux état, et mourut ainsi avec les marques de la réprobation. (Ibid.)

Saint Guillaume, archevêque de Bourges, assistait souvent au trépas des malades et à l’enterrement des morts, pour graver l’image de la mort bien avant dans son cœur. Sainte Françoise, pour n’en pas perdre le souvenir, usait d’un crâne au lieu de tasse. Saint Maur se prépara à la mort par une retraite d’un an et demi dans un ermitage. Saint Dominique, toute pure que fût sa conscience, puisqu’il ne l’avait jamais souillée d’un seul péché mortel, voulut encore la purifier davantage par une confession générale et publique qu’il fit en sa dernière maladie. {381}

### SECONDE DOCTRINE

Du jugement

D. Combien il y a-t-il de jugements ?

R. Il y en a deux : le jugement particulier, qui se fait à l’heure de la mort, et le jugement général, qui se fera à la fin du monde.

Il est convenable qu’outre le jugement particulier il y ait encore un jugement général : 1° pour l’honneur de Dieu, il faut que la justice de sa conduite, si souvent attaquée par les impies, paraisse enfin aux yeux de tout l’univers[[2131]](#footnote-2132) ; 2° pour la gloire des élus :leurs bonnes œuvres, qu’ils ont cachées par humilité avec tant de soin, sortiront de ces ténèbres comme une brillante lumière, et leur innocence, si souvent méconnue par la malice des hommes, brillera comme le soleil en son midi[[2132]](#footnote-2133) ; 3° pour la confusion des réprouvés : leurs crimes, que leur hypocrisie a cachés avec tant d’artifice, seront mis au jour sur le théâtre public de la justice divine[[2133]](#footnote-2134).

D. D’où vient que ce jugement doive causer tant de frayeur ?

R. Cette frayeur viendra des qualités formidables du juge, de l’étrange confusion des criminels, et de la terreur épouvantable de l’arrêt qui sera prononcé contre eux. {382}

Ce qu’il y a de plus terrible dans le jugement général se trouve aussi dans le jugement particulier, qui par conséquent n’est pas moins à craindre que le premier.

D. Quelles seront les qualités formidables du juge ?

R. Ces qualités seront sa science infiniment pénétrante, son extrême sévérité, sa majesté extrêmement redoutable.

C’est Jésus-Christ, ce juge si éclairé, si inflexible et si plein de majesté, qui doit présider au jugement universel ; et il présidera soit en sa qualité de Dieu, parce que pour bien juger il faut avoir la sagesse, qui est appropriée au Verbe divin ; soit en qualité d’homme, puisqu’il en a reçu comme tel le pouvoir de son Père en récompense de ses profondes humiliations[[2134]](#footnote-2135). Or, 1° Tertullien dit de ce divin juge qu’il est tout yeux[[2135]](#footnote-2136) ; et, selon l’oracle du Sage, ses yeux sont plus perçants que les rayons du soleil[[2136]](#footnote-2137) ; ce qui montre qu’il pénètre jusqu’aux replis les plus cachés des consciences, et que rien ne peut échapper à sa connaissance. 2° Il est comparé par saint Paul à une pierre[[2137]](#footnote-2138), pour montrer que dans l’exercice de la justice il ne sera nullement touché ni de la misère ni des gémissements des criminels ; il ne fera nulle acception des personnes, il ne pourra être fléchi ni par des présents ni par des promesses, mais il jugera chacun avec la dernière sévérité[[2138]](#footnote-2139). 3° Enfin l’Écriture nous le représente en divers endroits revêtu de puissance, environné de majesté, couvert de gloire, assis sur un trône de feu, un fleuve embrasé, ou bien encore un glaive à deux tranchants sortant de sa bouche, lançant de ses yeux des torrents de flammes, armé comme un roi qui marche au combat ; toutes peintures qui donnent à concevoir combien sa présence donnera de terreur. {383} Cette terreur sera si grande, que les justes mêmes en seront tout effrayés, comme le sont les enfants à la vue de leur père irrité jusqu’à la fureur contre un serviteur rebelle ; les anges eux-mêmes en tomberont dans une espèce de défaillance[[2139]](#footnote-2140), et les réprouvés, ne pouvant supporter un si horrible spectacle, se précipiteront d’eux-mêmes dans l’enfer comme dans un asile contre cet effroi épouvantable dont ils seront saisis[[2140]](#footnote-2141).

D. D’où viendra l’étrange confusion des criminels ?

R. Elle viendra du nombre de leurs accusateurs, des chefs d’accusation, de la déposition des témoins.

1° Les réprouvés seront accusés par tout ce qu’il y a de créatures dans le monde[[2141]](#footnote-2142) : par les anges, dont ils ont méprisé les inspirations ; par les saints, dont ils ont profané les églises, violé les fêtes, et négligé les exemples[[2142]](#footnote-2143) ; par les démons, dont ils ont suivi les suggestions maudites[[2143]](#footnote-2144) ; par les créatures inanimées qu’ils ont opprimées et fait gémir par le mauvais usage qu’ils en faisaient[[2144]](#footnote-2145).

2° Ils seront obligés de rendre compte de leurs propres péchés, et jusqu’à la moindre parole et à la moindre pensée inutile[[2145]](#footnote-2146) ; {384} des péchés des autres, s’ils y ont donné occasion, ou prêté la main, ou bien s’ils ne les ont pas empêches, le pouvant et devant le faire[[2146]](#footnote-2147) ; des grâces qu’ils auront reçues sans en profiter ; de celles qu’ils n’auront pas reçues, parce qu’ils les ont rejetées ; des bonnes œuvres qu’ils auront omises par leur faute[[2147]](#footnote-2148) ; de celles qu’ils auront faites avec une nonchalance criminelle, ou par un motif de vaine gloire, ou par un pur esprit d’amour-propre : Il y en a beaucoup qui, jugeant maintenant de leurs actions à première vue et par l’extérieur seul, se laissant éblouir à leur faux éclat, les croient bonnes, et dignes de récompense, et qui reconnaîtront à ce jour terrible qu’elles étaient toutes corrompues et dignes de châtiment[[2148]](#footnote-2149). Il y en a qui s’appuient sur quelques pratiques extérieures de piété, s’imaginant être dans le bon chemin, et qui trouveront que leur vie tout entière n’aura été qu’une pure illusion, et qu’elle aboutit malheureusement à la mort éternelle[[2149]](#footnote-2150). Il en est enfin qui, au lieu de recevoir cette couronne de gloire qu’ils croient mériter, seront condamnés aux flammes éternelles.

3° Quels seront les témoins ? Ce sera le juge même qui portera témoignage contre ces malheureux[[2150]](#footnote-2151) ; ce sera leur bon ange[[2151]](#footnote-2152) ; ce sera leur propre conscience[[2152]](#footnote-2153). Témoins irréprochables, dont les dépositions ne laisseront lieu ni à la récusation, ni à la dénégation, ni aux détours et aux tergiversations, mais plongeront les pécheurs dans un furieux désespoir[[2153]](#footnote-2154). {385}

D. En quoi paraît la terreur de l’arrêt qui sera rendu contre les damnés ?

R. Elle paraît dans la fureur épouvantable avec laquelle il sera prononcé, dans l’horrible supplice qu’il portera, dans la nécessité inévitable qu’il y aura de s’y soumettre.

1° Il n’est rien qui excite si fort l’indignation que de se voir outragé de ceux pour qui l’on a eu une grande affection[[2154]](#footnote-2155). Aussi, autant Jésus-Christ a-t-il témoigné d’amour aux pécheurs, autant conçoit-il d’indignation contre eux pour les outrages qu’il en reçoit. Sa juste colère ne se déborde pas maintenant sur ces ingrats, parce qu’elle est arrêtée par sa miséricorde ; mais cette digue sera levée, lorsqu’il leur dira : Retira-vous de moi, maudits, et allez au feu éternel, qui a été préparé pour le diable et pour ses anges ! et il prononcera cet arrêt effroyable avec une fureur qui ne peut se comprendre : ce sera comme un coup de foudre sous lequel ils seront abattus, terrassés et écrasés sans ressource[[2155]](#footnote-2156).

2° Comme il n’y a rien de si actif ni de si sensible que le feu, saint Thomas croit que tout ce qu’il y a de supplices affligeants est exprimé par ce feu éternel auquel les impies seront condamnés[[2156]](#footnote-2157). Aussi Tertullien appelle-t-il ce feu un trésor[[2157]](#footnote-2158), marquant par ce nom qu’il est comme un assemblage de tourments, et des tourments les plus cruels ; de même qu’un trésor est un amas d’or et d’argent, qui sont les deux métaux les plus précieux.

3° Il n’y aura aucun asile contre la rigueur de cet arrêt. {386} Comment pourrait-on s’en garantir ? serait-ce par appel ? le juge qui le rendra est un juge souverain[[2158]](#footnote-2159) ; serait-ce par résistance ? il est tout-puissant[[2159]](#footnote-2160) ; serait-ce par d’humbles supplications ? il est désormais inexorable[[2160]](#footnote-2161).

D. Que faut-il faire pour prévenir la rigueur du jugement ?

R. Il faut : 1° y penser ; 2° se juger soi-même ; 3° agir et parler comme si on devait être jugé sur-le-champ.

1° Saint Basile appelle le jugement, le pédagogue des chrétiens, pour nous apprendre qu’il rend les offices d’un bon précepteur à ceux qui gravent bien avant son image dans leur esprit ; les corrigeant de leurs fautes, les instruisant de leurs devoirs, les élevant dans les bonnes mœurs, les défendant contre leurs adversaires. Et si le pécheur souille sa vie de mille crimes, c’est qu’il ne vit pas sous la discipline d’un si sage précepteur, et que le jugement est effacé de devant ses yeux[[2161]](#footnote-2162). 2° La justice divine ne punit jamais le même crime deux fois, non plus que la justice humaine ; aussi nous n’avons qu’à nous juger, qu’à nous condamner, et à nous châtier nous-mêmes, pour nous soustraire et pour nous cacher à la rigueur de son jugement[[2162]](#footnote-2163). {387} 3° Si la crainte du jugement désavantageux que ferait de nous une personne de dignité, en nous voyant faire ou en nous entendant dire quelque chose d’inconvenant, a le pouvoir de nous en empêcher, à plus forte raison en serons-nous détournés, si nous réglons nos paroles et nos actions d’après le jugement que Dieu lui-même doit en faire prochainement[[2163]](#footnote-2164).

#### FRUITS.

Mon sauveur Jésus-Christ, je vous reconnais, et je vous adore comme mon juge, et comme un juge qui me fera rendre un compte exact de tous les moments que j’ai perdus, de toutes mes paroles oiseuses, et de toutes mes pensées inutiles.

Hélas ! que sera-ce de mes crimes ? Pardon, mon Dieu, je désire avec votre grâce les expier par la pénitence, et fuir à l’avenir jusqu’à l’ombre du péché.

#### EXEMPLES.

La crainte dont saint Hilarion, ce prodige de mortification et d’innocence, fut saisi à l’heure de son trépas, est assez connue. Saint Grégoire de Nazianze dit de lui-même, que lorsqu’il pensait au jugement, il pouvait à peine respirer. (Oral, VI.) Saint Éphrem n’y pouvait penser sans tomber dans la défaillance, et sans sentir un tremblement général dans tous ses membres. (Serm. IV. Montes, seu sancti, sicut cera fluxérunt a fácie Dómini. Ps. XCV.) Le solitaire Étienne s’était rendu célèbre par les exercices les plus austères de la discipline monastique, exercices qu’il pratiqua dans trois demeures différentes toutes plus incommodes l’une que l’autre, et dans la dernière desquelles il donnait à manger de ses mains à un léopard comme si c’eût été un agneau : cependant ce saint homme eut, avant d’expirer, un ravissement dans lequel on le vit regarder à droite et à gauche ; on l’entendit répondre à diverses accusations, niant les unes, avouant les autres, et ajoutant à celles-ci qu’il avait jeûné et servi ses frères tant d’années pour les expier par la pénitence. {388} Mais on fut étrangement surpris quand on l’entendit répondre à la dernière faute dont il fut accusé : « À cela je n’ai rien à dire sinon que Dieu est miséricordieux ; » et aussitôt il rendit l’âme, laissant les assistants dans l’incertitude sur le succès du jugement qu’il venait de subir et sur son sort définitif. (S. Joan. Climac. Grad. VII.)

### TROISIÈME DOCTRINE

De l’enfer

D. Qu’est-ce que l’enfer ?

R. C’est un lieu obscur, incommode et affreux, situé probablement au centre de la terre, dans lequel Dieu relègue et punit ceux qui meurent en état de péché mortel.

L’enfer est situé au centre de la terre, parce que s’il est convenable que le plus haut de tous les cieux serve de palais aux saints, il l’est de même que le plus bas de tous les lieux serve de prison aux damnés ; d’ailleurs ils sont comme entraînés en bas par le poids de leur tristesse et par le fardeau de leurs péchés[[2164]](#footnote-2165). Mais cette prison est si obscure, que ces malheureux y sont comme ensevelis dans les ténèbres[[2165]](#footnote-2166) ; {389} si incommode, que tout bien en est banni, tout mal y abonde[[2166]](#footnote-2167) ; si affreuse, que le diable même en est épouvanté[[2167]](#footnote-2168).

D. Combien y a-t-il de sortes de peines dans l’enfer ?

R. Il y en a deux, la peine du dam et la peine des sens.

Comme le pécheur se détourne de Dieu par l’offense qu’il lui fait, et se tourne vers la créature par la satisfaction du corps ou de l’esprit qu’il y prend, il y a dans le péché un double désordre dont le premier est puni par la privation du souverain bien, et c’est ce qu’on appelle peine du dam, le second, par des supplices réels et effectifs, ce qui se nomme peine des sens.

D. Quelles sont les principales circonstances des peines des sens ?

R. C’est que ce sont des peines universelles, des peines extrêmes, des peines toutes pures.

Dieu a fait les choses de ce monde avec nombre, poids et mesure ; mais les peines d’enfer ne peuvent être ni comptées, ni pesées, ni mesurées : tout y est porté à l’excès.

D. Qu’est-ce à dire des peines universelles ?

R. C’est-à-dire que les damnés seront tourmentés dans tous leurs sens, dans tous les membres de leur corps, dans toutes les puissances de leur âme, et par toutes sortes de tourments.

Comme les pécheurs offensent un Dieu doué de toutes sortes de perfections, qu’ils emploient le corps et l’âme à l’outrager, il est juste qu’ils soient punis par toutes sortes de supplices dans l’enfer, qui en est le centre[[2168]](#footnote-2169), et qu’ils y soient punis dans leur corps et dans leur âme. {390} En effet, le corps y sera brisé, écrasé comme les raisins sous le pressoir[[2169]](#footnote-2170). Il y sera soumis aux tortures les plus cruelles[[2170]](#footnote-2171) et accablé des douleurs les plus sensibles[[2171]](#footnote-2172). Il sera horriblement tourmenté dans tous ses sens ; dans la vue, par les figures épouvantables des démons[[2172]](#footnote-2173) ; dans l’ouïe, par leurs cris, leurs hurlements, et par les paroles dont ils s’animeront les uns les autres à bourreler ces victimes infortunées de leur cruauté[[2173]](#footnote-2174) ; dans le goût, par une soif et une faim insatiables, et par une amertume plus insupportable que celle du fiel et de l’absinthe[[2174]](#footnote-2175) ; dans l’odorat, par l’infection qu’exhalera ce gouffre profond de feu, de soufre, de poix et de résine mêlés ensemble, par les vapeurs empestées qui s’élèveront de ce lac de la colère de Dieu, et par la fumée empoisonnée qui sortira de tant de victimes dévorées dans ces brasiers ardents ; dans le toucher, par la rigueur d’un froid insupportable et par l’ardeur du feu[[2175]](#footnote-2176) ; feu terrible, en comparaison duquel le nôtre n’est qu’un feu de paille, un feu en peinture ; feu qui comme le sel pénétrera jusqu’à la moelle des os[[2176]](#footnote-2177).

Mais comme l’âme a bien plus de part au péché, puisqu’elle en est la cause principale, tandis que le corps n’en est que l’instrument, les peines de l’âme seront bien plus cruelles encore. {391} Hélas ! n’eût-elle pour tout châtiment que d’être comme ensevelie dans cette horrible prison, sans pouvoir jamais, ni en sortir, ni changer de place, ni rien faire de ce qu’elle voudrait, quel supplice ne sera-ce pas pour elle, qui est si noble, si jalouse de la liberté, si portée à se satisfaire, quelle gêne, quelle désolation ! Mais de plus elle sera bourrelée dans toutes ses puissances : dans la mémoire, par le souvenir particulier, continuel et invariable des délices de cette vie, du mauvais usage des grâces divines et de ses égarements : tous ces souvenirs seront comme autant de bourreaux impitoyables ; dans l’entendement, soit par l’idée claire et forte qu’elle aura du mépris et de la haine que Dieu, les anges et les hommes auront pour elle, tandis qu’instinctivement elle sentira comme un besoin violent de leur amour et de leur estime ; soit par la vue continuelle et très vive des peines de l’enfer, des joies du paradis, de la vanité des biens dont l’amour déréglé l’aura damnée, et de la facilité des moyens qu’elle avait pour se sauver ; c’est de là que naîtra ce ver immortel qui lui rongera éternellement la conscience par des morsures intolérables[[2177]](#footnote-2178). Enfin elle sera tourmentée dans la volonté par une haine mortelle contre Dieu et contre ses saints, par un désir véhément d’être ou affranchie de ses peines ou réduite à son premier néant, avec l’idée très nette que ce désir est irréalisable[[2178]](#footnote-2179) ; par une fatale nécessité de ne jamais obtenir rien de ce qu’elle voudrait et de toujours endurer tout ce qu’elle ne voudrait pas[[2179]](#footnote-2180).

D. Qu’est-ce à dire des peines extrêmes ? {392}

R. C’est-à-dire qu’elles iront jusqu’au dernier excès.

La bonté et la justice sont comme les deux bras de Dieu, ils se doivent mesurer l’un par l’autre ; et dès lors, de même que sa bonté comble les bons de joies qui ne se peuvent comprendre[[2180]](#footnote-2181), sa justice accable les méchants de peines qui vont jusqu’à l’infini[[2181]](#footnote-2182). Il est très juste d’ailleurs que, la malice du péché n’ayant point de bornes, parce qu’il offense un être d’une dignité infinie, les supplices dont il est puni n’en aient pas non plus, et qu’ils surpassent infiniment tous les maux de cette vie. Et c’est ce qui a lieu ; car les maux de la terre comparés à ceux de l’enfer paraissent à peine être des maux[[2182]](#footnote-2183), ou, pour mieux dire, doivent passer pour des douceurs. C’est ce que nous serons forcés d’avouer, si nous considérons que la terre, l’enfer et le ciel, seront éternellement occupés à tourmenter les damnés. Les créatures privées de raison déploieront contre eux tout ce qu’elles ont de plus cruel[[2183]](#footnote-2184). Ces infortunés ne s’épargneront pas les uns les autres[[2184]](#footnote-2185) ; ce sera à qui se dira plus d’outrages. Chacun tournera sa rage contre soi-même[[2185]](#footnote-2186). Les démons, ces bourreaux si cruels et si adroits à inventer des tourments, exerceront toute leur barbarie contre ces misérables victimes dévouées à leur fureur. Enfin Dieu même y mettra la main ; il fera éclater sa justice, sa puissance et sa sagesse dans la vengeance qu’il prendra de ses ennemis. {393} Il y emploiera non pas le souffle seul de sa voix, son doigt ou sa main, mais son glaive, dont il aiguisera la pointe comme un éclair[[2186]](#footnote-2187), et ses flèches, qu’il épuisera contre eux[[2187]](#footnote-2188). En un mot, il les accablera de toutes sortes de maux[[2188]](#footnote-2189).

D. Qu’est-ce à dire des peines pures ?

R. Cela veut dire qu’elles ne seront pas adoucies par le mélange de la moindre consolation.

L’on ne souffre point de mal en ce monde qui ne soit allégé, ou par cette pensée que nous ne l’avons pas mérité, ou par l’espérance qu’il aura une fin, ou par une sorte de plaisir d’en voir d’autres dans la même souffrance, ou par le secours des gens de bien qui y compatissent, ou enfin par le mélange de quelques adoucissements ; mais tous ces soulagements seront bannis de l’enfer. Les damnés seront pleinement convaincus de la justice de leur damnation ; l’éternité de leurs peines sera toujours présente à leur esprit ; la société de leurs compagnons d’infortune sera pour eux un nouveau supplice[[2189]](#footnote-2190) ; personne ne compatira à leur misère ; ils ne sauront ce que c’est que de goûter le moindre plaisir[[2190]](#footnote-2191), comme il paraît par l’exemple du mauvais riche, qui ne demandait qu’une seule goutte d’eau et à qui elle fut refusée. Loin de là, afin que leur misère soit consommée, il n’y aura rien en eux qui ne leur soit un sujet de tristesse ; rien de ce qui peut affliger ne leur manquera[[2191]](#footnote-2192). {394}

D. Que dites-vous de la peine du dam ?

R. Je dis qu’elle surpasse infiniment toutes celles des sens.

Si le pécheur n’a dans ce monde aucun déplaisir d’être privé de Dieu, c’est que n’appréciant pas le bonheur de le posséder, il n’en désire pas la jouissance ; comme un enfant qui est encore dans le sein de sa mère, n’a nulle peine de ne pas voir la lumière, parce qu’ignorant sa beauté, il n’en souhaite point la vue. Mais dans l’autre monde le pécheur aura une idée très vive et très claire de l’avantage inestimable qu’il y a de voir et de posséder le souverain bien, et il s’élancera vers lui comme vers son centre avec une impétuosité qui ne peut se comprendre ; aussi se voir repoussé de sa main toute-puissante, et cela pour des plaisirs, pour des biens aussi chétifs que le sont ceux de cette vie, sera-ce pour lui un supplice auquel nul autre tourment ne peut être comparé[[2192]](#footnote-2193) ; supplice à lui seul plus cruel que des peines innombrables[[2193]](#footnote-2194), supplice qui n’aura point de bornes, car le bien dont la privation seule entraîne cette torture n’en a point[[2194]](#footnote-2195) : or plus un bien est grand, plus sensible est le déplaisir que l’on a d’en être privé.

D. Y a-t-il dans l’enfer quelque autre chose plus à craindre encore que la peine des sens et celle du dam ?

R. Oui, c’est l’éternité de ces peines.

Il est de foi que les peines de l’enfer ne finiront jamais[[2195]](#footnote-2196). Cette éternité est exigée par la majesté de Dieu offensée par nos crimes, majesté infinie et éternelle ; elle l’est aussi par la malice du pécheur, qui eût toujours péché, s’il eût toujours vécu, et par la malice même du péché, qui renferme une dette dont les damnés ne pourraient jamais se libérer. {395} Or c’est cette fatale éternité qui fait le supplice le plus effroyable des damnés : l’espérance de voir bientôt la fin d’un mal, en adoucit l’amertume, de même aussi l’idée de sa durée le rend d’autant plus insupportable, qu’il doit durer plus longtemps : l’homme n’aime rien tant que le changement, il ne pourra se voir assujetti pour toujours au comble des peines, sans en concevoir plus de tristesse, plus de chagrin et plus de rage que de ces peines mêmes. Hélas ! souffrir ces maux extrêmes des millions de siècles, sans que rien puisse abréger la durée de ces souffrances, mais être toujours à recommencer, quel déplaisir, quel dépit, quelle amertume ! Si l’on ne peut endurer la piqûre d’un insecte quelques instants ; si l’on ne peut tenir la même posture dans un lit pendant un quart d’heure seulement sans en être fatigué ; si l’on se dégoûte des mets les plus exquis quand l’usage en est un peu trop prolongé, que sera-ce d’être abîmé dans ce gouffre où toutes les peines sont réunies pour une éternité ? Qui pourra supporter la violence d’un feu dévorant qui ne s’éteindra jamais ? Qui pourra subsister au milieu de ces flammes ardentes, sans voir la moindre possibilité d’en sortir[[2196]](#footnote-2197) ? Les châtiments qui passent sur cette terre, quelque rudes qu’ils soient, ne sont que des effets fort légers des flèches de la justice divine ; mais alors cette justice vengeresse fera éclater le bruit de ses tonnerres, elle emploiera toutes ses foudres dans des tourments dont on ne verra jamais la fin, comme une roue dont on ne trouve jamais la fin[[2197]](#footnote-2198). L’idée de ces supplices toujours présente à l’esprit les unira tous ensemble, et fera que chaque damne souffrira à chaque moment tout ce qu’il aura à souffrir pendant l’éternité. {396}

D. Outre la rigueur et la durée des peines, y a-t-il quelque autre sujet de trouble, quand on pense à l’enfer ?

R. Oui, ce qui doit nous effrayer davantage, c’est le grand nombre de chrétiens qui encourent ces peines.

Quand de tous les chrétiens il n’y en aurait qu’un seul de damné, cela devrait remplir tous les autres de frayeur : mais l’oracle de la vérité déclare même qu’il y en a beaucoup d’appelés et peu d’élus, beaucoup qui embrassent la foi et peu qui montent au ciel[[2198]](#footnote-2199). La raison en est qu’il n’y a point d’autre chemin pour y monter, que l’innocence ou la pénitence ; et cependant quoi de plus rare que l’innocence parmi les chrétiens ? N’est-il pas vrai que la plupart déshonorent leur baptême par tant d’excès que leur corps, pour rappeler la parole d’un Père de l’Église, est un cloaque de vices[[2199]](#footnote-2200) ? Mais la véritable pénitence n’est guère moins rare parmi les fidèles que l’innocence[[2200]](#footnote-2201). Saint Ambroise dit avoir trouvé plus d’innocents que de vrais pénitents[[2201]](#footnote-2202) ; et, en effet, il y en a très peu chez qui l’on voit les marques d’une sincère contrition, qui réparent les dommages qu’ils ont causés, et dont l’amendement soit parfait ; presque tous, au contraire, retombent, ou dans tous les crimes qu’ils ont pleurés, ou dans quelques-uns[[2202]](#footnote-2203). {397} Aussi faut-il conclure de là, non sans verser des larmes, et des larmes de sang, si nous en sommes capables, qu’il descend dans l’enfer bien plus de chrétiens qu’il n’en monte au ciel[[2203]](#footnote-2204). La disproportion même entre ceux qui se sauvent et ceux qui se perdent est telle, que saint Jean Chrysostome n’hésita point à prêcher dans Antioche, ville alors catholique, et que ce saint Docteur appelle la capitale du monde, qu’il doutait si de tous ses habitants il y en aurait seulement cent de sauvés. (Quin et de vis dúbito. Hom. XL ad Antioch.)

D. Y a-t-il pour nous quelque autre sujet de trouble et de frayeur ?

R. Oui, c’est le danger où nous vivons d’être de ce nombre infortuné malgré les apparences extérieures qui pourraient nous rassurer.

Il n’y a point de triomphe sans victoire[[2204]](#footnote-2205), point de victoire sans combat, point de combat sans danger, surtout pour des combattants à la ruine de qui tout semble conspirer, pour des combattants qui, comme nous, se trouvent réduits à une extrême faiblesse, accablés du poids de leur misérable corps, et attaqués par de très puissants ennemis. Que de sujets d’effroi ! nous avons pour champ de bataille ce monde, qui ressemble à un pavé glissant, et les objets sensibles nous tirent par devant, les démons nous poussent par derrière ; les hommes nous attaquent à droite et à gauche et de mille manières, nous avons au dedans de nous-mêmes cette fatale concupiscence, d’où naît une foule de passions révoltées, qui nous font une guerre encore plus cruelle[[2205]](#footnote-2206). {398} Nous avons donc sujet de craindre et de dire avec le Prophète en gémissant : Les périls de l’enfer me sont venus trouver*[[2206]](#footnote-2207)*. Et il ne s’agit pas seulement ici des pécheurs abandonnés au vice, dont saint Paul a déjà prononcé l’arrêt de condamnation[[2207]](#footnote-2208). Il s’agit des justes qui combattent leurs passions, et qui l’ont profession de piété : nul ne sait, en effet, s’il n’est pas de ces plantes condamnées qui, pour n’avoir pas été plantées de la main de Dieu, seront arrachées[[2208]](#footnote-2209) ; s’il n’est pas de ces faux dévots qui ont une apparence de piété, mais qui en ont entièrement perdu l’esprit[[2209]](#footnote-2210) ; s’il n’est pas de ces mauvais disciples qui apprennent toujours, et qui n’arrivent jamais à la connaissance de la vérité[[2210]](#footnote-2211). Qui peut s’assurer d’avoir obtenu le pardon de ses péchés, d’aimer Dieu par-dessus toutes choses, de faire ses bonnes œuvres par le mouvement de la grâce ? Qui sait s’il ne sera pas abandonné avant sa mort en punition de ses infidélités ou de quelque secrète vanité ? Si parmi ceux mêmes qui prophétisent, qui chassent les démons, et qui font des miracles au nom du Seigneur, il y en aura de rejetés[[2211]](#footnote-2212), que deviendront les autres ? Craignons donc, humilions-nous, embrassons une vie plus étroite et plus rigide, demandons-en la grâce ; de peur que Dieu ne s’irrite contre nous, et que nous ne sortions de la droite voie[[2212]](#footnote-2213). Saint Paul traitait rudement son corps, et le réduisait en servitude dans cette pensée. {399} On ne saurait jamais prendre d’assez grandes précautions quand il s’agit de risquer une éternité[[2213]](#footnote-2214).

D. Que faut-il faire pour se garantir de l’enfer ?

R. Il faut y penser, chercher à se rendre compte, par quelques expériences personnelles, des peines qu’on y endure, surtout au temps de la tentation, et embrasser sans délai la pénitence.

Nos passions, nos péchés et notre endurcissement sont les trois grandes causes de notre damnation ; mais la vive et fréquente pensée de l’enfer perce nos âmes d’une crainte salutaire qui sert de frein à nos passions, lin antidote excellent contre le péché, c’est encore de se soumettre à quelque petit essai des peines qui nous y attendent, par exemple d’approcher la main du feu quand on est tenté : un portefaix qui, ayant cherché à soulever un fardeau, le trouve trop pesant, renonce à le porter. Enfin une prompte et véritable pénitence garantit le cœur de l’endurcissement, ou elle l’amollit quand il est déjà endurci. Que si le pécheur en appréhende les rigueurs, il surmontera cette crainte en considérant qu’il aurait bien plus à souffrir dans l’enfer ; que sans la miséricorde de Dieu il serait déjà plongé dans cet étang de soufre et de feu ; que Jésus-Christ a essuyé des fatigues bien plus pénibles pour son amour.

#### FRUITS.

Je tremble, ô grand Dieu, parce que je ne suis pas saisi de crainte en pensant à l’enfer.

Hélas ! que deviendrai-je, si vous voulez faire éclater en moi votre justice, moi qui ai tant de fois mérité d’être précipité dans ce gouffre de tourments ? {400}

Ne me traitez pas, je vous prie, selon mes péchés, ô Père des miséricordes, puisque je désire avec votre grâce me convertir sans plus tergiverser.

#### EXEMPLES.

Denis le Chartreux parle d’un homme qui, par une permission particulière de la Providence, était retourné en vie, après avoir ressenti pendant quelques moments les peines d’enfer : en plein hiver il entrait tout vêtu dans une rivière, et laissait glacer ses habits sur son corps, puis il se plongeait dans un bain très chaud, et y restait un temps considérable, répondant à ceux qui lui en demandaient raison : « J’ai éprouvé un froid bien plus grand, j’ai éprouvé un chaud bien plus excessif. » Frigidióra vidi, calidióra vidi. (In Spécula amatórum mundi.)

Le père Bertholde, un des premiers compagnons de saint François, prêchant un jour dans une ville d’Allemagne, une femme expira pendant son sermon : un quart d’heure après elle recouvra la vie par la vertu de la prière que fit à Dieu ce saint homme avec tout l’auditoire, et elle assura que de soixante mille âmes qui pendant ce temps-là avaient paru devant le tribunal de Dieu, il n’y en avait eu que trois de sauvées. C’est saint Antonin lui-même qui nous a conservé un trait si frappant. (D. Antonin. III. p. tit. XXIV. c. IX. §. 2.)

Un saint ermite, étant revenu d’un ravissement dont il fut saisi en présence du cardinal Albert, protesta qu’il avait vu les âmes tomber en enfer comme les flocons de neige en hiver ; que fort peu étaient allées en purgatoire, et qu’il n’y avait eu que les âmes de l’évêque de Paris, du prieur de la Grande-Chartreuse, et d’une veuve de Rome qui eussent pris le chemin du paradis. On vérifia que ces trois personnes étaient mortes à ce monent-là. {401} Cet événement paraît encore écrit dans la Chartreuse d’Avignon sur une plaque de cuivre attachée au sépulcre de ce cardinal, élevé depuis à la papauté, sous le nom d’Innocent VI.

Saint François de Borgia descendait sept fois le jour en esprit dans l’enfer, afin, disait-il, de n’y pas descendre en corps et en âme pour une éternité. Descendant in inférnum vivéntes. (Ps. LIV.) Ne descendant moriéntes. (Bern.)

Saint Martinien, étant sollicité au mal par une courtisane, triompha de cette dangereuse tentation en se couchant au milieu des flammes, et se disant à lui-même : Que te semble-t-il de ce feu ? est-il brûlant ? Mais que sera-ce du feu d’enfer ?

Sainte Liduvine voulant convertir un libertin, et l’entendant refuser toutes les pénitences qu’elle lui proposait, se contenta de lui demander de ne pas changer de place ni de posture jusqu’au lendemain matin, à partir du moment où il serait dans son lit. La chose parut si singulière à ce jeune homme, qu’il s’y engagea. Une heure s’était à peine écoulée que sa patience était à bout, et il envisageait comme un supplice de subir la même contrainte pendant le reste de la nuit… Et que sera-ce, se dit-il, de toute l’éternité ? Et pourtant je n’ai aujourd’hui d’autre peine ici que l’obligation volontairement prise de ne pas changer de place ; à peine une heure s’est-elle écoulée, et cela me paraît insupportable. Cette réflexion agit si fortement, sur lui, que son obstination s’ébranla, et le lendemain quand le jour parut, il était décidé à une conversion sincère. {402}

### QUATRIÈME DOCTRINE

Du paradis

D. Qu’est-ce que le Paradis ?

R. C’est un lieu élevé au-dessus des cieux, d’où sont bannis tous les maux, et où surabondent tous les biens.

Cette surabondance de biens se comprendra, si l’on pense : 1° à la magnificence de Dieu, qui éclatera bien plus dans le ciel qu’elle ne fait sur la terre, où elle comble néanmoins de prospérités jusqu’aux impies et aux idolâtres[[2214]](#footnote-2215) ; 2° au cruel supplice de la croix qu’a souffert l’Homme-Dieu pour nous mériter te bonheur éternel ; supplice dont la valeur est infinie, et sans l’aide duquel nos bonnes œuvres ordinaires ne suffiraient pas pour nous établir dans la possession entière d’un état si glorieux, ainsi que le dit saint Bernard[[2215]](#footnote-2216). À tel point, comme le révéla un jour le Sauveur à sainte Brigide, que mille morts, même souffertes pour l’amour de Dieu, ne seraient point d’un assez grand prix pour nous mériter le plus bas degré de cette gloire éminente.

D. Quels sont les biens dont on jouit dans le ciel ?

R. 1° On y possède le comble des richesses ; 2° on y est plongé dans un océan de délices ; 3° on y est élevé au plus haut faîte de l’honneur. {403}

Le cœur de l’homme soupire avec une ardeur extrême après le bien, après le plaisir, et après l’honneur : et comme il est d’une étendue et d’une capacité presque infinies, les richesses, les délices et les grandeurs de ce inonde qui sont bornées peuvent bien l’occuper, mais elles ne peuvent pas le remplir[[2216]](#footnote-2217). Mais la béatitude renfermant le comble et la plénitude de toutes sortes de biens[[2217]](#footnote-2218), ne remplira pas seulement le sein de notre âme, elle en surpassera même infiniment la capacité[[2218]](#footnote-2219).

D. Comment est-on établi au ciel dans la possession du comble des richesses ?

R. C’est qu’on y possède Dieu, et en le possédant on possède tout.

Saint Jean appelle la béatitude le souper des noces de l’Agneau[[2219]](#footnote-2220), pour nous apprendre que le céleste mariage entre Dieu et l’âme chaste qui commence sur la terre par la grâce, se consomme dans le ciel par la gloire : et comme le mariage consiste dans la mutuelle donation des époux, l’âme qui est élevée à cet état bienheureux se donne à Dieu, Dieu se donne à cette âme[[2220]](#footnote-2221), voulant bien être lui-même sa récompense[[2221]](#footnote-2222). De cette sorte que les saints auront le souverain bien pour leur apanage, chacun le possédera tout entier, chacun possédera l’essence et les attributs de Dieu[[2222]](#footnote-2223), chacun possédera tout en Dieu ; {404} tout, puisque celui de qui tout dérive doit aussi sans doute renfermer tout dans la vaste étendue de son être incompréhensible[[2223]](#footnote-2224). Saint Augustin ajoute que comme chaque bienheureux sera heureusement transforme en Dieu par la vertu de la vision béatifique, il faudra, par une suite nécessaire, que chaque bienheureux ait un domaine qui s’étende sur toutes sortes de biens, tel qu’est celui de Dieu[[2224]](#footnote-2225).

D. Comment y est-on plongé dans un océan de délices.

R. C’est que possédant Dieu et tout en lui, on trouve dans cette possession un parfait accomplissement de tous ses désirs.

La joie, dit saint Thomas, naît de la jouissance du bien après lequel on soupirait, la joie succédant au désir de même que le repos succède au mouvement. Donc comme chaque saint jouira dans le ciel de tous les biens imaginables, de chacun de ces biens découlera aussi un fleuve de joie qui ira se verser dans son âme. Tous ces fleuves joints ensemble formeront comme un océan, et un océan d’une si vaste étendue, que le cœur de chacun des bienheureux se trouvant trop étroit pour le contenir, y entrera lui-même et s’y abîmera[[2225]](#footnote-2226), pour nager à son aise au milieu des délices, comme le poisson nage au milieu des ondes ; pour être enivré de joie au dedans, pour en être environné au dehors, en bas, en haut, à droite, à gauche[[2226]](#footnote-2227). Par un surcroît de bonheur, comme si cela ne suffisait pas, la charité régnera parmi les saints avec tant d’empire, qu’elle portera chacun d’eux à se réjouir autant de la gloire des autres, que s’il la possédait lui-même ; {405} elle fera ainsi passer leur joie des uns aux autres par une espèce de circulation, semblable à peu près à celle du sang, qui des artères coule dans les veines, et des veines revient dans les artères.

D. Quelles seront les délices de l’âme ?

R. Ce seront des délices d’autant plus agréables, qu’elle aura le bonheur d’être rassasiée de la douceur même.

Comme notre âme est vivante, elle a aussi besoin de nourriture, et d’une nourriture proportionnée à sa nature toute spirituelle : or c’est Dieu même, ce pain par excellence réservé pour les enfants, qui veut bien la nourrir de sa propre substance[[2227]](#footnote-2228). C’est lui qui se donnera à elle pour être l’objet de sa contemplation et de son amour, car ce sont les deux opérations par lesquelles elle reçoit ce divin aliment, le goûte et en est nourrie. Mais parce que, avec les ténèbres de cette vie, l’âme ne connaît et n’aime Dieu que fort imparfaitement, il n’est pas en son pouvoir d’en être pleinement rassasiée ; c’est un avantage qui lui est réservé pour le beau jour de l’éternité ; c’est ce jour-là que voyant Dieu face à face par la splendeur de la lumière de gloire, et s’abîmant en lui par un amour déifiant, elle se repaîtra à loisir de cette manne divine, et savourera à son aise sa douceur ineffable. Ce qui fera le comble de son bonheur, c’est qu’elle recevra cette nourriture délicieuse de la main du maître du banquet ; Dieu, si je l’ose dire, se rendra son serviteur[[2228]](#footnote-2229), la fera manger à sa propre table[[2229]](#footnote-2230) ; cette table c’est l’essence divine, à laquelle l’âme sera unie sans qu’il y ait d’intermédiaire, et dans le sein de laquelle elle se reposera comme dans un lit de repos[[2230]](#footnote-2231). {406} Saint Dominique, saint François, saint Philippe de Néri, sainte Thérèse et tant d’autres, pour avoir goûté une seule miette de ce pain divin dans leurs extases, regardaient les plus enivrantes délices de cette vie comme des amertumes : que sera-ce de le manger tout entier, et de le manger d’une manière si pleine de charmes ? Quoi de plus doux et de plus délicieux que d’être abîmé dans la source de toutes les délices, que d’être rassasié de la douceur même ? Dieu n’a point d’autres délices que celles-là, et son goût, tout infiniment délicat qu’il est, en reste pleinement satisfait.

D. Quels seront les plaisirs du corps ?

R. Ce seront des plaisirs d’autant plus charmants, qu’il sera uni par tous ses sens à des objets les plus délicieux qui puissent être.

Le plaisir du corps consiste dans l’union des sens avec des objets convenables, et qui soient capables par leurs attraits de les satisfaire ; et c’est là ce qui se trouvera dans le paradis avec un merveilleux avantage. Les yeux y seront enchantés par la beauté éclatante de la cité céleste, des corps glorieux plus brillants que les astres, de la divine Marie revêtue de la splendeur du soleil et couronnée d’étoiles, enfin du Roi de gloire qui, par l’éclat de sa lumière, éclairera tout le ciel[[2231]](#footnote-2232). La voix des anges mêlée avec celle des saints y formera un concert dont la douce harmonie flattera les oreilles à un point qui ne se peut comprendre. Tous les parfums de l’Arabie ne sont rien auprès de ceux qu’exhaleront les corps glorieux, et dont l’odorat sera embaumé. Le goût, dit saint Thomas, aura pour son partage une liqueur incorruptible qui s’étendra par tout le palais, et qui réunira toutes les saveurs en soi bien plus excellemment que ne faisait la manne ; auprès de ces saveurs délicieuses, le nectar, l’ambroisie, disparaissent complètement. {407} Enfin le toucher, qui se répand par tout le corps, sera submergé dans un torrent de chastes délices, selon qu’il en est capable[[2232]](#footnote-2233).

D. Par où paraît-il que l’on est élevé dans le ciel au plus haut faîte de la gloire ?

R. C’est par la grandeur et les autres qualités du royaume que l’on y possède ; par la magnificence du trône que l’on y occupe ; par l’éclat de la couronne que l’on y porte ; par la pompe des louanges que l’on y reçoit.

Jésus-Christ n’est pas seulement le Roi des rois, à cause de l’autorité souveraine qu’il a sur les têtes couronnées, mais aussi parce que tous ses fidèles serviteurs sont des rois. Ils commencent à régner dans ce monde par l’empire qu’ils exercent sur leurs passions, empire qui les élève au-dessus des plus grands monarques de la terre, et qui les rend dignes de régner dans l’autre d’une manière encore plus glorieuse et infiniment plus éclatante, de posséder les plus riches apanages de la royauté, et d’en porter les marques les plus illustres. Ils y seront établis dans la possession d’un royaume[[2233]](#footnote-2234) céleste, éternel, exempt de trouble et d’envie, et qui, pour être partagé entre tant de rois, ne sera pas amoindri pour chacun, puisque chacun d’eux le possédera tout entier aussi bien que tous ensemble[[2234]](#footnote-2235). Ils y seront placés sur un trône, le plus magnifique qui puisse être, puisque ce sera le trône de Dieu même[[2235]](#footnote-2236). {408} Enfin, sans parler ici des trois couronnes particulières préparées aux martyrs, aux docteurs et aux vierges, comme récompense de leur victoire signalée sur le inonde, sur le diable et sur la chair ; comme chaque saint servira à Dieu de couronne par la gloire qu’il lui donnera, couronne qu’il tiendra à sa main pour avoir le plaisir de la contempler et de s’y complaire[[2236]](#footnote-2237), Dieu, par un heureux retour, sera aussi lui-même la couronne de chaque saint[[2237]](#footnote-2238) ; et afin de nous élever en toute manière au plus haut point de la gloire, il occupera ses anges à relever nos glorieux exploits, il emploiera lui-même la pompe de son éloquence à faire notre panégyrique[[2238]](#footnote-2239).

D. Que faut-il faire pour aller en paradis ?

R. Il faut fuir le mal et faire le bien ; avoir en tout une droite intention ; mépriser les biens de la terre ; se charger de la croix ; s’animer d’une sainte ferveur.

Par la fuite du mal et par la pratique du bien, on prend le chemin du Paradis, car il consiste à se conduire sans tache, et à remplir les devoirs d’une parfaite justice[[2239]](#footnote-2240). Par la droite intention, on marche dans ce chemin sans s’écarter, ni à droite ni à gauche, comme font ceux qui embrassent le bien par respect humain ou par vaine ostentation, et qui, selon Notre-Seigneur, reçoivent dès ici-bas leur récompense[[2240]](#footnote-2241). Par le mépris des biens de la terre, on se décharge d’un fardeau dont le poids empêche de s’avancer dans cette sainte voie, comme les armes de Saul empêchaient le jeune David de marcher à l’aise[[2241]](#footnote-2242). {409} Par l’amour de la croix, on surmonte les travaux qu’il faut y essuyer, et qui sont les semences du repos éternel[[2242]](#footnote-2243). Par la ferveur d’esprit, on atteint celui qui y a marché à pas de géant, tandis que la mollesse empêche de l’atteindre[[2243]](#footnote-2244).

#### FRUITS.

Soyez à jamais béni, ô mon Dieu, de ce que vous voulez bien couronner nos faibles services d’un bonheur souverain, vous qui n’êtes nullement obligé de donner la moindre récompense à nos vertus les plus héroïques.

Ô mon cœur, cœur ingrat et aveugle ! à quoi penses-tu d’offenser un Dieu si bon pour un fantôme de plaisir ? À quoi penses-tu de hasarder la perte d’une gloire si éclatante pour des futilités ?

Changez, de grâce, ce cœur, ô bonté souveraine, et détachez-le de telle sorte de la terre, qu’il ne soupire qu’après le ciel.

#### EXEMPLES.

Saint Pierre oublia tout, pour établir sa demeure sur le Thabor, tant il fut charmé de ce faible rayon de gloire qui brilla sur le corps du Sauveur dans sa transfiguration. (Matth. XVII.) Depuis que saint Paul eut été ravi pour quelques moments au troisième ciel, il regardait toutes choses comme de l’ordure, afin de mériter d’y demeurer pendant l’éternité. (Philip., III.)

Saint Ignace, divinement éclairé par ses contemplations extatiques sur les merveilles de la gloire, ne pensait qu’au ciel, et regardait la terre même comme un objet de dédain et d’horreur. Terra sordet, cum cœlum aspício, disait-il. {410}

Saint Jean Damascène rapporte de Josaphat, fils unique d’un roi de l’Orient, qu’ayant été élevé en esprit pendant une nuit dans le Paradis, l’idée qu’il conçut de sa beauté et de ses délices fit une telle impression dans son cœur, qu’il renonça à sa couronne, sortit secrètement du palais, et alla passer le reste de sa vie dans un affreux désert. (Histor. de Barlaam et Josaphat, c. XXX.)

Saint Philippe de Néri touchait à la fin de sa vie quand on vint lui annoncer que le pape avait l’intention de le nommer cardinal. Le saint vieillard regarda ceux qui lui annonçaient cette nouvelle, et tout d’un coup, avec une aimable ingénuité, prenant sa barrette, et la jetant eu l’air à plusieurs reprises : « Le Paradis ! s’écria-t-il, le Paradis ! » Ce fut la seule réponse que l’on put obtenir de lui. {411}

FIN DE LA CINQUIÈME ET DERNIÈRE PARTIE

# 

# ABRÉGÉ DE LA DOCTRINE CHRÉTIENNE POUR L’INSTRUCTION DES ENFANTS

### DE DIEU.

D. Qui vous a créé et mis au monde ?

R. C’est Dieu.

D. Pourquoi vous y a-t-il mis ?

R. C’est pour le connaître, l’aimer et le servir, et par ces trois moyens acquérir la vie éternelle.

D. Ne vous y a-t-il pas mis aussi pour y amasser des biens et pour y prendre des plaisirs ?

R. Non, si ce n’est en tant qu’ils peuvent m’aider à le servir.

D. Qu’est-ce que Dieu ?

R. C’est le créateur du ciel et de la terre, et le seigneur de toutes choses.

D. Qu’est-ce à dire le créateur du ciel et de la terre ?

R. Cela veut dire que Dieu a fait les anges, les hommes, le ciel, la terre et ce grand monde avec tout ce qu’il contient. {412}

D. De quoi Dieu a-t-il fait ces choses ?

R. De rien.

D. Comment les a-t-il faites ?

R. Par la vertu d’une seule parole.

D. Pour qui ?

R. Pour l’homme.

D. Pourrait-il faire d’autres mondes ?

R. Oui, il en pourrait faire avec la même facilité autant qu’il voudrait, et les uns plus grands et plus beaux que les autres.

D. Qu’entendez-vous par ces mots que Dieu est le seigneur de toutes choses ?

R. J’entends que tout lui appartient, et qu’il peut en disposer comme bon lui semble.

D. Nous fait-il donc quelque tort quand il nous ôte la santé, les biens, ou les enfants ?

R. Non, mais nous avons grand tort de nous plaindre et de murmurer contre lui dans ces rencontres.

D. Dieu a-t-il un corps comme nous ?

R. Non, Dieu est un pur esprit éternel, tout-puissant, tout sage, tout bon, et infini en toutes sortes de perfections.

D. Qui l’a fait.

R. Personne, mais il est de lui-même et subsiste par lui-même.

D. Dieu était-il avant le monde ?

R. Oui, il a été, il est et il sera toujours.

D. Qu’est-ce qu’il faisait ?

R. Il se contemplait et s’aimait lui-même.

D. Était-il dès lors aussi content et aussi glorieux qu’il l’est présentement ?

R. Sans doute, car il n’a besoin de personne, et il trouve au dedans de lui tout son bonheur et toute sa gloire. {413}

D. Où était-il ?

R. Il était en lui-même.

D. Et maintenant où est-il ?

R. Il est au ciel, sur la terre, dans le purgatoire, en enfer, et partout.

D. Qu’est-ce que Dieu fait au ciel ?

R. Il y récompense, les associant à sa gloire, ceux qui sont morts en état de grâce pour toutes leurs bonnes œuvres, même pour les plus petites.

D. Qu’est-ce qu’il fait sur la terre ?

R. Il conserve et gouverne toutes choses, et fait tout avec nous, hormis le péché.

D. Qu’est-ce qu’il fait dans le purgatoire ?

R. Il y punit pour un temps les âmes des justes qui meurent sans avoir achevé leur pénitence ou avec quelque péché véniel.

D. Et en enfer, que fait-il ? y souffre-t-il quelque chose ?

R. Non, car il est impassible, mais il y punit et punira éternellement ceux qui meurent en état de péché mortel.

D. Combien de péchés mortels faut-il pour aller en enfer ?

R. Il n’en faut qu’un seul, si l’on n’en fait pas une véritable pénitence.

### DE LA SAINTE TRINITÉ.

D. Combien y a-t-il de dieux ?

R. Il n’y en a qu’un seul.

D. Combien y a-t-il de personnes en Dieu ?

R. Il y en a trois. {414}

D. Comment les appelez-vous ?

R. Le Père, le Fils, et le Saint-Esprit.

D. Le Père est-il Dieu ?

R. Oui.

D. Le Fils est-il Dieu ?

R. Oui.

D. Le Saint-Esprit est-il Dieu ?

R. Oui.

D. Il y a donc trois dieux ?

R. Non, il n’y en a qu’un seul.

D. Pourquoi ces trois personnes ne font-elles qu’un seul Dieu ?

R. C’est parce qu’elles n’ont qu’une seule et même divinité.

D. Comment appelez-vous ces trois personnes ensemble ?

R. Je les appelle la sainte Trinité.

D. La sainte Trinité est-elle donc une sainte, comme sainte Catherine, sainte Agnès ?

R. Non, mais c’est un Dieu en trois personnes qui fait les saints et les saintes, par les vertus éminentes qu’il leur communique.

D. De qui procède le Père ?

R. Il ne procède d’aucune autre personne, comme le soleil ne naît point d’un autre soleil.

D. De qui procède le Fils ?

R. Il procède du Père, comme le rayon dérive du soleil.

D. Comment le Père produit-il le Fils ?

R. C’est en se contemplant lui-même dans son essence, de même que celui qui se regarde dans un miroir y forme un visage semblable au sien.

D. De qui procède le Saint-Esprit ? {415}

R. Il procède du Père et du Fils, comme la chaleur dérive du soleil et du rayon.

D. Comment le Père et le Fils produisent-ils le Saint-Esprit ?

R. C’est en s’animant entre eux, de même que, lorsque le soleil et un miroir ardent se regardent en droite ligne, il en rejaillit du feu.

D. Le Père est-il plus ancien, plus grand, plus puissant que le Fils, et le Fils que le Saint-Esprit ?

R. Non, ils le sont autant l’un que l’autre.

D. Mais le Père et le Fils joints ensemble n’ont-ils pas plus de pouvoir que le Saint-Esprit tout seul ?

R. Non, il en a lui seul autant qu’eux d’eux.

D. Pourquoi cela ?

R. Parce qu’ayant tous trois la même nature divine, il faut qu’ils soient égaux en toutes sortes de perfections.

D. Laquelle des trois personnes divines a fait le monde ?

R. Elles l’ont fait toutes les trois ensemble.

R. Pourquoi donc le Père en particulier est-il appelé dans le Credo, Créateur du ciel et de la terre ?

R. C’est parce que la puissance qui reluit particulièrement dans leur création lui est attribuée.

### DE L’INCARNATION DU FILS DE DIEU.

D. Laquelle de ces trois personnes s’est laite homme ?

R. Ce n’est ni le Père, ni le Saint-Esprit, mais le Fils, qui est la seconde.

D. Pourquoi le Fils de Dieu s’est-il fait homme ?

R. Pour nous racheter.

D. Qui nous avait perdus ?

R. Notre père Adam. {416}

D. Comment nous avait-il perdus ?

R. En mangeant du fruit défendu.

D. Qu’est-ce à dire, le Fils de Dieu s’est fait homme ?

R. C’est-à-dire qu’il a pris un corps et une âme semblables aux nôtres avec toutes leurs imperfections, excepté l’ignorance et le péché.

D. Où a-t-il pris ce corps et cette âme ?

R. Dans le ventre sacré de la très sainte Vierge.

D. Comment a-t-il pris ce corps et cette âme ?

R. Par l’opération du Saint-Esprit.

D. Que fit le Saint-Esprit pour opérer ce grand mystère ?

R. Il forma le corps du plus pur sang de la très sainte Vierge, et créa une âme très parfaite, et à ce corps et à cette âme s’unit au même moment la personne du Fils de Dieu.

D. Le Père et le Fils ne concourent-ils pas aussi à la production de ce corps et de cette âme ?

R. Oui.

D. Pourquoi dites-vous donc que ce fut le Saint-Esprit ?

R. Parce que la bonté de Dieu, qui reluit particulièrement dans ce mystère, lui est particulièrement attribuée.

D. Comment s’appelle le Fils de Dieu depuis son incarnation ?

R. Il s’appelle Jésus-Christ, qui veut dire Sauveur oint.

D. Jésus-Christ, qui est-il donc ?

R. C’est le Fils de Dieu fait homme, et ainsi il est Dieu et homme tout ensemble.

D. Était-il avant le monde ?

R. Il était en tant que Dieu, il n’était pas en tant qu’homme.

D. Lequel est le plus ancien, lui ou le Père éternel ? {417}

R. En tant que Dieu il est aussi ancien que le Père éternel, en tant qu’homme il est plus jeune.

D. Et de Jésus-Christ et de la sainte Vierge lequel est le plus ancien ?

R. En tant que Dieu il est plus ancien, parce qu’il est éternel ; en tant qu’homme il est plus jeune, parce qu’il est né d’elle.

D. Où est maintenant Jésus-Christ ?

R. En tant que Dieu il est partout, en tant qu’homme il est au ciel et au saint sacrement de l’autel.

D. Quel jour fut-il conçu ?

R. Le jour de l’Annonciation, qui est le vingt-cinquième jour de mars.

D. Quel jour est-il né ?

R. Il est né le jour de Noël, à minuit, à Bethléem, dans une étable, entre un bœuf et un âne, où les pasteurs l’allèrent adorer.

D. Quel jour fut-il circoncis et appelé Jésus ?

R. Le premier jour de l’an.

D. Quel jour fut-il adoré des trois rois ?

R. Le sixième jour de janvier ; ils arrivèrent à l’étable, étant conduits par une étoile, et lui offrirent de l’or, de l’encens et de la myrrhe.

D. Quel jour fut-il présenté au Temple ?

R. Le second jour de février, et Notre-Dame accomplit ce jour-là la loi de la Purification.

D. Quel jour est-il mort ?

R. Il est mort le jour du vendredi saint, non pas en tant que Dieu, mais en tant qu’homme, par la séparation de son âme et de son corps.

D. Comment est-il mort ? {418}

R. Par le cruel supplice de la croix, entre deux larrons, après avoir été flagellé, souffleté, couronné d’épines et avoir souffert une foule d’opprobres.

D. Pourquoi a-t-il voulu mourir de la sorte ?

R. Pour satisfaire à la justice de son Père, et pour nous témoigner son amour.

D. Où son âme alla-t-elle après sa mort ?

R. Elle alla aux limbes des saints Pères pour en retirer les âmes des justes qui étaient morts avant lui.

D. Que fit-on de son corps ?

R. On l’ensevelit dans un sépulcre neuf.

D. Quel jour Notre-Seigneur est-il ressuscité ?

R. Il ressuscita le jour de Pâques, de grand matin, par sa propre vertu, en réunissant son âme à son corps.

D. Quel jour est-il monté au ciel ?

R. Il y monta le jour de l’Ascension, et il y est assis à la droite de Dieu son Père.

D. Que veut dire cela, il est assis à la droite de Dieu son Père ?

R. Cela veut dire qu’il jouit d’un parfait repos, et qu’en tant que Dieu il est égal à son Père ; en tant qu’homme il occupe la première place dans le paradis.

D. Pourquoi est-il monté au ciel ?

R. Il y est monté pour nous y préparer une place, et pour envoyer le Saint-Esprit sur les Apôtres.

D. N’en descendra-t-il jamais ?

R. Il en descendra à la fin du monde pour nous juger.

D. Quel jour a-t-il envoyé le Saint-Esprit sur les Apôtres ?

R. Il l’a envoyé le jour de la Pentecôte en forme de langues de feu suspendues sur leurs têtes.

D. Est-ce seulement aux Apôtres qu’il a donné le Saint-Esprit.

R. Non, il le donne aussi aux vrais fidèles. {419}

### DE L’ÉGLISE ET DES SACREMENTS.

D. Qu’est-ce que l’Église ?

R. C’est une assemblée de fidèles baptisés qui font profession de la foi de Jésus-Christ, et vivent sous l’obéissance du pape, qui est son vicaire.

D. Combien y a-t-il de véritables églises ?

R. Il y en a qu’une seule, l’Église romaine, hors laquelle il n’y a point de salut.

D. Quels sont les biens de l’Église ?

R. Ce sont la communion des saints, la rémission des péchés, la résurrection de la chair, la vie éternelle et les sacrements.

D. Qu’entendez-vous par la communion des saints ?

R. J’entends que les fidèles peuvent participer mutuellement à leurs biens spirituels et s’aider les uns les autres.

D. Et par la rémission des péchés ?

R. Que l’Église a le pouvoir de nous les remettre.

D. Que signifie la résurrection de la chair ?

R. Cela veut dire que tous les hommes reviendront en vie à la fin du monde pour ne plus mourir.

D. Et la vie éternelle ?

R. C’est le paradis, où les saints vivront d’une vie bienheureuse en voyant Dieu et en le possédant.

D. Combien y a-t-il de sacrements ?

R. Il y en a sept : le Baptême, la Confirmation, l’Eucharistie, la Pénitence, l’Extrême-Onction, l’Ordre, le Mariage.

D. Quel effet produit en nous le Baptême ?

R. Il nous fait chrétiens. {420}

D. Qu’est-ce à dire nous fait chrétiens ?

R. C’est-à-dire qu’il lave nos âmes du péché originel, nous rend enfants de Dieu, frères de Jésus-Christ, et héritiers de son royaume.

D. Quel effet produit en nous la Confirmation ?

R. Elle nous rend parfaits chrétiens.

D. Qu’est-ce à dire nous rend parfaits chrétiens ?

R. C’est-à-dire qu’elle nous donne le Saint-Esprit avec l’abondance de ses dons pour avoir la force de confesser Jésus-Christ, et de faire les autres œuvres d’un parfait chrétien.

D. Et l’Eucharistie ?

R. Elle nourrit nos âmes.

D. Qu’est-ce que l’Eucharistie ?

R. C’est un sacrement qui contient véritablement le corps, le sang, l’âme et la divinité de Notre-Seigneur Jésus-Christ, sous les espèces et apparences du pain et du vin.

D. Qu’appelez-vous espèces et apparences du pain et du vin.

R. C’est ce qui paraît à nos sens, comme la figure, la couleur et le goût.

D. Le pain et le vin sont-ils aussi dans ce sacrement ?

R. Non, mais ils sont changés au corps et au sang de Jésus-Christ par la vertu des paroles de la consécration.

D. Quand le prêtre rompt la sainte hostie, rompt-il aussi le corps de Jésus-Christ ?

R. Il ne le rompt pas, mais seulement les espèces du pain, et ce corps sacré demeure tout entier dans la plus petite partie aussi bien que dans la plus grande.

D. Le sang est-il avec le corps dans la sainte hostie, et le corps avec le sang dans le saint calice ? {421}

R. Ils y sont, parce que Jésus-Christ étant immortel, ils ne peuvent pas être séparés l’un de l’autre.

D. Le Père et le Saint-Esprit sont-ils aussi dans ce sacrement ?

R. Ils y sont sans doute, puisque ayant une même divinité avec Jésus-Christ, ils se trouvent partout où il est.

D. Le prêtre qui communie sous les deux espèces reçoit-il plus que le simple laïque qui ne communie que sous une seule ?

R. Il reçoit deux fois Jésus-Christ, mais il ne reçoit pas plus, puisque le laïque le reçoit tout entier aussi bien que lui.

D. Quel effet produit la Pénitence ?

R. Elle remet dans la confession les péchés que nous avons commis après le Baptême.

D. Combien de choses sont nécessaires pour faire une bonne confession ?

R. Il y en a cinq, qui sont : l’examen de conscience, — la douleur des péchés, — le ferme propos de n’y plus retomber, — la confession faite à un prêtre, — l’accomplissement de la pénitence sacramentelle.

D. Que faut-il faire pour apporter ces cinq conditions à la confession.

R. Il faut de toute nécessité les demander, commençant toujours à s’y préparer par la prière.

D. Qu’est-ce que l’Extrême-Onction ?

R. C’est un sacrement qui nous aide à bien mourir, fortifiant l’âme contre ses langueurs et contre les attaques du démon.

D. Qu’est-ce que l’Ordre ?

R. C’est un sacrement qui donne aux ecclésiastiques le pouvoir de faire les fonctions sacrées, comme de dire la sainte Messe, de confesser, et la grâce de bien les exercer. {422}

D. Qu’est-ce que le Mariage ?

R. C’est un sacrement qui donne aux personnes mariées la grâce d’élever leurs enfants dans l’amour et la crainte de Dieu, et de vivre ensemble dans une parfaite paix.

### DES AUTRES POINTS DE LA DOCTRINE.

D. Combien y a-t-il de sortes de péchés en général ?

R. Il y en a deux : le péché originel, avec lequel nous naissons, et le péché actuel, que nous commettons nous-mêmes.

D. Combien y a-t-il de sortes des péchés actuels ?

R. Il y en a deux : le péché mortel, qui tue nos âmes ; le péché véniel, qui les blesse et les affaiblit.

D. Combien y a-t-il de péchés mortels ou capitaux ?

R. Il y en a sept, qui sont : l’Orgueil, l’Avarice, l’Impureté, l’Envie, la Gourmandise, la Colère, la Paresse.

D. Combien y a-t-il de vertus principales ?

R. Il y en a sept : trois théologales, et quatre cardinales.

D. Quelles sont les vertus théologales ?

R. Ce sont : la Foi, l’Espérance, la Charité, qui nous unissent à Dieu.

D. Quelles sont les vertus cardinales ?

R. Ce sont : la Prudence, la Justice, la Force, la Tempérance, qui règlent nos mœurs.

D. Combien y a-t-il de dons du Saint-Esprit ?

R. Il y en a sept, qui sont : la Sagesse, la Science, l’Entendement, le Conseil, la Force, la Piété et la Crainte de Dieu.

D. Combien y a-t-il d’œuvres de miséricorde ? {423}

R. Il y en à quatorze : sept corporelles, et sept spirituelles.

D. Quelles sont les sept corporelles ?

R. Ce sont : donner à manger à ceux qui ont faim, — donner à boire à ceux qui ont soif, — vêtir ceux qui sont nus, — racheter les captifs, — visiter les malades, — loger les pèlerins, — ensevelir les morts.

D. Quelles sont les sept œuvres de miséricorde spirituelles ?

R. Ce sont : corriger ceux qui pèchent, — instruire les ignorants, — donner conseil à ceux qui en ont besoin, — prier pour les pécheurs, — consoler les affligés, — porter en paix les injures, — pardonner les offensés.

D. Combien y a-t-il de fins dernières ?

R. Il y en a quatre : la mort, le jugement, l’enfer et le paradis.

### PRIÈRE DE L’AUTEUR

Soyez à jamais glorifié, souverain Pasteur des âmes, de ce que vous avez bien voulu vous servir d’un instrument aussi chétif que je le suis, pour présenter à votre cher troupeau une nourriture qui lui fournira non seulement des aliments salutaires pour se nourrir, mais encore des remèdes souverains pour guérir de ses infirmités. Puisque, selon l’oracle d’un de vos Apôtres, tout don nous vient d’en haut et descend du Père des lumières, je reconnais que vous êtes le principal auteur de tout ce qu’il y a de bon dans ce petit ouvrage, que c’est vous seul qui devez en recevoir toute la gloire, et que pour moi je ne mérite que de la confusion pour une infinité de fautes que mon incapacité y a laissé glisser. {424} Mais je vous en conjure par les entrailles de votre miséricorde, ô divin Pasteur, ne souffrez point que ce qu’il y a du mien empêche le fruit de ce qu’il y a du vôtre : répandez une telle bénédiction, qu’il profite et aux vicaires de votre vigilance pastorale et à leurs brebis, que les uns et les autres goûtent et savourent la céleste doctrine qu’il contient, et qu’après s’en être nourris et fortifiés, ils puissent arriver dans cet heureux bercail où il n’y aura qu’un seul troupeau et un seul pasteur. Amen.

FIN

# 

# TABLE ALPHABÉTIQUE

### A

Abstinence. En quoi consiste l’abstinence, II, [347](#pg2347). Pourquoi l’Église a institué celle du vendredi et du samedi, II, [203](#pg2203). Comment il faut prendre le repas, I, [401](#pg1401) ; II, [264](#pg2264), [265](#pg2265). Voyez Jeûne, Gourmandise.

Achat. Quelles tromperies on y peut commettre, II, [158](#pg2158).

Adversité. Voyez Tribulation.

Adultère. Combien il faut l’abhorrer, II, [87](#pg2087). C’est une espèce de sacrilège, de trahison et de larcin, II, [151](#pg2151).

Affabilité. Ses devoirs ; elle les exerce même envers les pauvres. Ses deux grandes ennemies, qui sont la flatterie et la rusticité. Exemples, II, [332](#pg2332).

Affaires. De quelle manière il faut traiter les affaires, II, [330](#pg2330).

Agnus dei. Ce que c’est. Sa vertu, I, [156](#pg1156).

Ajustements mondains. Il faut s’en abstenir, I, [326](#pg1326), II, [363](#pg1363).

Ambition. Ce que c’est. Sa malice, II, [228](#pg2228).

Âme. Ses avantages sur le corps, II, [48](#pg2048). Sa perte est inestimable, II, [148](#pg2148). Il la faut orner. Comment, I, [390](#pg1390).

Amour de Dieu. Il doit être le principe de toutes les actions, I, [94](#pg1094), [97](#pg1097), [100](#pg1100) ; II, [312](#pg2312). Il abolit nos crimes, I, [179](#pg1179). Il assujettit toutes nos passions à son empire, I, [255](#pg1255). Ses attraits. Sa pratique, qui consiste à aimer Dieu de tout nous-même. Nécessité d’en produire des actes. Moyens de l’acquérir. Exemples, II, [11](#pg2011) et suivantes. Il doit être actif, souverain et désintéresse, II, [314](#pg2314). Voyez Charité.

Amour du prochain. Dieu, Jésus-Christ, la nature, la grâce et la gloire nous y engagent. Il doit s’étendre aux ennemis. Être pur, juste et droit. Se faire connaître par les œuvres, surtout par l’aumône et par la correction fraternelle. Exemples, II, [133](#pg2133) et suivantes. Il faut qu’il soit affectif, agissant et constant, II, [316](#pg2316).

Anges. Leur excellence, leur sainteté, leur gloire, leur charité les rendent dignes de nos respects. Comment il les faut honorer, I, [450](#pg1450) et suivantes.

Ange gardien. Chacun a le sien ; la justice, la gratitude et notre intérêt nous obligent à lui être fort dévots. En quoi consiste cette dévotion. Exemples, I, [459](#pg1459) et suivantes.

Antéchrist. Sa naissance, sa malice et sa mort, I, [57](#pg1057) et suivantes.

Ascension de Jésus-Christ. Sa pompe et ses autres circonstances. Ce que fait au ciel ce divin Conquérant. Il faut l’y suivre et y demeurer en esprit. Par quelle échelle on y peut monter. Exemples, I, [52](#pg1052) et suivantes. Pratiques de dévotion pour ce jour-là, I, [430](#pg1430).

Attention. Sa nécessité dans la prière, I, [364](#pg1364). En quoi elle consiste, I, [366](#pg1366).

Aumône. Elle abolit nos crimes, I, [233](#pg1233). Elle est une semence, de bénédictions, I, [297](#pg1297). En quels cas on est obligé de la faire sous peine de péché, II, [140](#pg2140). Elle engraisse le jeûne, II, [202](#pg2202).

Avarice. Péchés d’avarice où l’on tombe, I, [222](#pg1222). En quoi elle consiste. Elle est une espèce d’idolâtrie ; une source d’injustice et de dureté envers le prochain et les étrangers ; la racine de toutes sortes de péchés ; la cause d’un honteux esclavage et d’une extrême misère ; une folie insigne. Ses remèdes. Exemples, II, [237](#pg2237) et suivantes.

Avocat. Quels péchés il peut commettre. Leur grièveté. Leurs remèdes, II, [169](#pg2169).

### B

Baptême de Jésus-Christ. Ce que signifient ses circonstances, I, [42](#pg1042).

Baptême des chrétiens. Ce que c’est. Ses effets. Quelles obligations on y contracte. Avec quel respect il faut y assister. Explication de ses cérémonies. Obligations des parrains. De quelle manière il faut baptiser en cas de nécessité, I, [74](#pg1074) et suivantes.

Beauté corporelle. Combien elle est vaine et cause de maux, II, [363](#pg2363).

Biens temporels. Ils sont vains, passagers et affligeants, I, [11](#pg1011) ; II, [242](#pg2242). Il s’en faut détacher, I, [87](#pg1087), [376](#pg1376). Comment il te faut comporter dans leur perte, I, [405](#pg1405).

Blasphèmes. Pénitences des SS. Canons contre ce péché, I, [231](#pg1231). Ce que c’est. Comment on y tombe. C’est un péché mortel de sa nature. Le plus énorme de tous les péchés. Il attire de grands maux pendant la vie, à la mort et après la mort. Ses remèdes. Exemples, II, [29](#pg2029) et suivantes.

### C

Cabaret. Il est défendu aux domiciliés d’y aller. Il s’y commet de grands désordres. C’est un écueil très dangereux, II, [52](#pg2052) et suivantes.

Caractère. Ce que c’est. Effets de chaque caractère, I, [74](#pg1074).

Carême. C’est an printemps spirituel et la dîme de ton ta l’année, II, [199](#pg2199).

Charité. Elle est le levier de l’âme, I, [55](#pg1055). Le faite de la religion, I, [179](#pg1179). Elle distingue les bonnes œuvres d’avec les mauvaises, et les enfants de Dieu d’avec les enfants du diable. I, [100](#pg1100). Elle nous fait aimer Dieu et le prochain, II, [133](#pg2133), [311](#pg2311). Ses excellences, II, [133](#pg2133), [311](#pg2311). Sa nécessité, II, [134](#pg2134), [312](#pg2312). Ses fruits. Ses qualités. Ses impressions. Ses espèces. Ses degrés. Ses marques. Exemples, II, [313](#pg2313) et suivantes. Voyez Amour.

Chasteté. Elle est nécessaire aux personnes mariées, II, [85](#pg2085). Moyens de la conserver, II, [250](#pg2250). Ce que c’est. Ses prérogatives incomparables. Ses soutiens. Ses diverses espèces, II, [350](#pg2350). Exemples, II, [252](#pg2252), [354](#pg2354).

Chrétien. Sa noblesse, I, [75](#pg1075). Quelles obligations il contracte au baptême, I, [76](#pg1076). Il est obligé de vivre selon l’Évangile, I, [77](#pg1077). De régler ses paroles, ses actions et de donner bon exemple, I, [81](#pg1081). D’imiter Jésus-Christ, I, [30](#pg1030), [36](#pg1036), [84](#pg1084) ; II, [244](#pg2244), [296](#pg2296). De mener une vie chrétienne, I, [81](#pg1081). Voyez Vie. Il doit avoir pour lui-même un cœur de juge, pour le prochain un cœur de mère, pour Dieu un cœur d’enfant. Explication de ses devoirs, I, [252](#pg1252) et suivantes. Ce qu’il doit faire le matin, le long du jour et le soir, I, [387](#pg1387) et suivantes. Le dimanche et les fêtes, I, [415](#pg1415) et suivantes. Au commencement du mois, I, [419](#pg1419) et suivantes. Aux principales fêtes de l’année, I, [423](#pg1423) et suivantes. Ses devoirs envers son curé, II, [109](#pg2109) et suivantes.

Circoncision. Pourquoi Jésus-Christ voulut être circoncis, I, [37](#pg1037). Pratique de dévotion pour ce jour-là, qui est le premier de l’an, I, [424](#pg1424).

Clémence. En quoi consiste cette vertu, II, [360](#pg2360).

Clerc. Voyez Ecclésiastique.

Cœur. Il faut le donner à Dieu, I, [30](#pg1030), [388](#pg1388), [426](#pg1426). Y porter Jésus, I, [34](#pg1034). Et l’y graver, I, [41](#pg1041). En quel sens on est obligé d’aimer Dieu de tout son cœur, II, [13](#pg2013).

Colère. Ce que c’est. Elle nous rend exécrables aux yeux de Dieu ; odieux au prochain ; insupportables à nous-mêmes. Ses remèdes. Exemples, II, [267](#pg2267) et suivantes. Péchés de colère, I, [223](#pg1223). Voyez Douceur, Patience.

Commandements de Dieu. Par quels péchés on peut les violer, I, [209](#pg1209) et suivantes. Peines taxées par les SS. Canons contre ces péchés, I, [228](#pg1228). Obligation de les observer. Cela se peut. Ce doit être par amour. Récompense de ceux qui les observent. Peine de ceux qui les violent, II, [2](#pg2002) et suivantes.

Communion. En quoi consiste la communion des saints, I, [68](#pg1068). La communion indigne renouvelle la passion de Jésus-Christ, I, [115](#pg1115). Elle tue, empoisonne, assujettit au diable et engage à d’autres grands malheurs celui qui la fait. Exemples, I, [116](#pg1116) et suivantes. De la préparation à la communion, I, [120](#pg1120) et suivantes. Il est bon de communier souvent, pourvu que ce soit avec les dispositions requises, I, [125](#pg1125). De l’action de grâces, I, [134](#pg1134) et suivantes. Le principal fruit de la communion est de mener une vie conforme à celle de Jésus-Christ, I, [139](#pg1139). Comment il faut préparer les enfants à la communion, II, [195](#pg2195).

Concupiscence. Espèce d’idolâtrie, I, [21](#pg1021). Jésus-Christ commença à la combattre dans sa naissance, I, [36](#pg1036). Elle soupire après les plaisirs, les honneurs et les richesses, donne naissance à tous nos crimes, et est la porte de la mort, I, [87](#pg1087).

Confesseur. Il doit donner des pénitences proportionnées autant qu’il se peut aux péchés de son pénitent, I, [227](#pg1227). Ce qu’il doit faire avant que d’entendre les confessions, pendant qu’il les entend, après les avoir entendues, I, [260](#pg1260) et suivantes. Il doit être doux et patient, I, [281](#pg1281), [317](#pg1317) ; II, [104](#pg2104). Son obligation à suspendre l’absolution dans les cinq cas de S. Charles. Manière de s’y bien conduire, I, [267](#pg1267) et suivantes.

Confession. Elle remet nos péchés. Ses parties. Nécessité de commencer à s’y préparer par la prière, I, [167](#pg1167) et suivantes. Ce que c’est. Ses fruits et les dispositions qui doivent la précéder, l’accompagner et la suivre. Exemples, I, [194](#pg1194) et suivantes. En quel cas la confession générale est nécessaire. Ses fruits. Ses dispositions. Exemples, I, [206](#pg1206) et suivantes.

Confiance. Ce que c’est que la vertu de confiance, II, [340](#pg2340). Ses appuis, I, [368](#pg1368), [373](#pg1373). Sa nécessité dans la prière, I, [365](#pg1365). En quoi elle consiste, I, [373](#pg1373). Voyez Espérance.

Confirmation. Ce que c’est. Ses effets. Sa matière et ses cérémonies avec leurs explications. Sa nécessité. Ses dispositions. Exemples, I, [102](#pg1102) et suivantes.

Conformité à la volonté de Dieu. Sa nécessité et son excellence, I, [375](#pg1375) ; II, [315](#pg2315). Exemples, II, [10](#pg2010).

Conseil. Ne rien faire d’important sans en prendre, II, [320](#pg2320). Excellence des conseils évangéliques, II, [371](#pg2371).

Conseil. Voyez Magistrat.

Contrition. Ce que c’est. Combien il y en a de sortes. Sa nécessité. Ses qualités. Moyens de l’obtenir. Exemples, I, [170](#pg1170) et suivantes.

Conversation. Voyez Affabilité.

Conversion. Il ne faut pas la différer de peur de n’en avoir pas ou le temps, ou la force, ou la grâce efficace, I, [158](#pg1158) et suivantes, II, [373](#pg2373). Exemples, I, [165](#pg1165).

Correction. Obligation de la correction fraternelle et manière de la faire, I, [406](#pg1406) ; II, [140](#pg2140). Il faut la faire avec grande modération, II, [79](#pg2079), [94](#pg2094), [103](#pg2103), [125](#pg2125).

Croix. Qu’il la faut porter et comment, I, [90](#pg1090), [105](#pg1105), [428](#pg1428). Ce que signifie le signe de la croix, I, [391](#pg1391). Sa vertu, I, [391](#pg1391), [403](#pg1403). La croix mérite du respect, I, [408](#pg1408). Voyez mortification.

Curé. Son obligation à visiter les malades, I, [299](#pg1299). De quelle manière il doit ensevelir les morts, I, [301](#pg1301), et faire pénitence pour ses paroissiens, I, [335](#pg1335). Il est de son devoir d’empêcher la profanation des fêtes, II, [49](#pg2049). D’instruire ses paroissiens, les édifier, les corriger, les secourir quant à l’âme et quant au corps. Exemples, II, [102](#pg2102) et suivantes, et de préparer les enfants à la première communion, II, [195](#pg2195). Voyez Prêtre, Ecclésiastique.

### D

Damnés. Il y en a beaucoup plus parmi les chrétiens mêmes que de sauvés, II, [396](#pg2396). Danger très grand d’être de ce nombre, II, [397](#pg2397). Voyez Enfer.

Danse. Elle ouvre la porte aux sept péchés capitaux. Elle cause la profanation des sept sacrements. Le démon y préside. Jésus-Christ y souffre. La Vierge et les saints y sont déshonorés. Les âmes y périssent. Ses remèdes. Exemples, II, [58](#pg2058) et suivantes.

Débauche. Elle dissipe le bien, ruine la santé, éteint la raison, cause un entier abrutissement, entraîne mille crimes, trouble la famille. Moyens de s’en garantir. Exemples, II, [51](#pg2051) et suivantes. Voyez Gourmandise.

Démon. Désarmé par le Sauveur, I, [42](#pg1042). Par le signe de la croix, I, [391](#pg1391). Ses étranges efforts contre le pécheur converti, I, [243](#pg1243). Ses tentations profitent aux bons, I, [377](#pg1377). Désarmé par la patience, II, [341](#pg2341). Par le jeûne, II, [348](#pg2348). Ses artifices pour nous perdre, II, [34](#pg2034). Voyez Tentation.

Dévotion. Elle lie demande pas des actions éclatantes, mais seulement qu’on s’acquitte bien de ce qui est de son état, I, [40](#pg1040). Ce que c’est, I, [127](#pg1127). Sa nécessité pour la prière, I, [364](#pg1364). Sa vertu, I, [368](#pg1368).

Dieu. Premier principe, dernière fin et maître absolu de toutes choses, I, [10](#pg1010) et suivantes. Il a fait toutes choses pour le service de l’homme, I, [12](#pg1012). Ses perfections, I, [15](#pg1015). Il est lui-même son centre et n’a besoin de rien, I, [17](#pg1017). Ce qu’il fait en chaque lieu, I, [18](#pg1018). Sa providence, I, [18](#pg1018). Son unité, I, [21](#pg1021). Combien il mérite d’être loué, I, [340](#pg1340). Aimé, I, [18](#pg1018) ; II, [11](#pg2011). Révéré, II, [4](#pg2004). Il est très porté à nous départir ses grâces, I, [362](#pg1362), [368](#pg1368) ; II, [255](#pg2255). Il doit être honoré par pensée, par parole et par œuvre, II, [5](#pg2005) et suivantes. Il nous aime d’un amour actif, souverain et désintéressé, II, [314](#pg2314). Sa patience envers les pécheurs, II, [270](#pg2270).

Dimanche. Ses prérogatives, II, [44](#pg2044), [45](#pg2045). Combien sa profanation est criminelle et nous attire de maux, II, [51](#pg2051). Exemples, II, [50](#pg2050). Péchés contre sa sanctification, I, [212](#pg1212). Pénitences des SS. Canons contre ces péchés, I, [228](#pg1228). Manière de le sanctifier, I, [415](#pg1415) et suivantes, II, [45](#pg2045) et suivantes.

Directeur. Sa nécessité. Il importe d’en choisir un bon. Moyens de le trouver. Comment il se faut comporter à son égard,

Dons du Saint-Esprit. Leur nature. Leur nombre. Leurs fonctions. Leur nécessité. Leurs effets, II, [367](#pg2367) et suivantes. Douceur. Ce que c’est. Son excellence. Moyens de l’obtenir, 359. Exemples, II, [365](#pg2365).

### E

Eau bénite. Sa vertu et son usage, I, [155](#pg1155). Ecclésiastique. De quelle manière il doit assister aux enterrements, I, [301](#pg1301). Dire son bréviaire, I, [340](#pg1340). Malheurs de ceux qui entrent dans l’Église sans y être appelés. Marques de cotte vocation. À qui il appartient d’en juger. Exemples, I, [306](#pg1306) et suivantes. Il a besoin d’être animé de l’esprit ecclésiastique. Ce que c’est que cet Esprit. Ses marques, dont les principales sont le dégagement du propre repos, des emplois honorables, des parents et des biens temporels, I, [311](#pg1311) et suivantes. Combien il doit avoir de zèle pour la gloire de Dieu, pour l’honneur de l’Église, pour le salut des âmes. En quoi consiste ce zèle. Exemples, I, [315](#pg1315) et suivantes. Il a encore besoin d’une science convenable, I, [318](#pg1318) ; D, 106. Il ne doit pas obéir à ses parents dans les choses qui vont contre ses obligations, II, [68](#pg2068). Voyez Curé, Prêtre.

Écoliers. Excellentes instructions que leur donne saint Basile. Ils doivent avoir de la docilité, du respect, de la soumission et de la reconnaissance pour leurs précepteurs, et être fort diligents. Exemples, II, [128](#pg2128). Voyez Science.

Église. Ce que c’est. Point de salut pour ceux qui sont hors de son sein. Marques de la véritable, qui se trouvent dans l’Église Romaine. Ses biens. Exemples, I, [66](#pg1066) et suivantes. Obligation de garder ses commandements, II, [192](#pg2192). Avec quelles dispositions il faut entrer dans nos églises et s’y tenir. Exemples, I, [148](#pg1148). Ce sont des maisons d’oraison, I, [359](#pg1359).

Enfants. Ils doivent, selon saint Thomas, se porter vers Dieu quand ils entrent dans l’usage de raison, I, [40](#pg1040) ; II, [15](#pg2015). Honorer leurs parents ; leur obéir ; les aimer ; les secourir, et comment ; faire le tout en vue de Dieu. Châtiment des rebelles et récompense des dociles. Leurs devoirs envers les autres personnes et entre eux. Exemples, II, [64](#pg2064) et suivantes. Envers les gens de service, II, [96](#pg2096). Ils doivent se confesser souvent, et se bien préparer à la première communion, II, [195](#pg2195). S’accoutumer de bonne heure au jeûne, II, [202](#pg2202). Leurs ornements et leur couronne, II, [124](#pg2124). Leurs péchés contre leurs parents, I, [213](#pg1213). Pénitences des SS. Canons contre ces péchés, I, [228](#pg1228).

Enfer. C’est un lieu très affreux. Ou y soutire les peines des sens, qui sont universelles, pures, extrêmes, et la peine du dam, encore plus cruelle. Éternité de ces peines. Multitude prodigieuse des chrétiens mêmes qui les encourent. Danger d’être de ce nombre même pour les bons. Moyens de l’éviter. Exemples, II, [388](#pg2388) et suivantes. Un seul péché mortel suffit pour nous y précipiter, I, [20](#pg1020).

Ennemi. Obligation de se réconcilier avec lui avant que de recevoir l’absolution, I, [274](#pg1274). De lui pardonner, I, [105](#pg1105), [377](#pg1377). Obligation de l’aimer, et comment, II, [135](#pg2135). Quel mal c’est de le haïr et persécuter, II, [137](#pg2137).

Envie. Ce que c’est. Ses filles. Sa malignité. Sa cruauté. Ses autres mauvaises qualités. Ses remèdes, II, [254](#pg2254) et suivantes. Exemples, II, [191](#pg2191), [259](#pg2259). Péchés d’envie, I, [223](#pg1223).

Épiphanie ou jour des Rois. Circonstances de ce mystère, I, [38](#pg1038). Pratiques de dévotion pour ce jour, I, [425](#pg1425).

Espérance chrétienne. Ce que c’est. Elle n’exclut pas la crainte. Rien ne doit l’ébranler. Moyens de l’affermir. Ses fruits. Exemples, I, [304](#pg1304) et suivantes.

S. Esprit. Il procède du Père et du Fils. Ses noms, I, [25](#pg1025). Sa descente sur les Apôtres. Ses effets dans l’âme. Moyens de l’y attirer. Nécessité de sa présence, I, [61](#pg1061) et suivantes. Les actions qui ne se font pas par sa direction n’ont aucun mérite. Ce qu’elle demande, I, [94](#pg1094), [430](#pg1430). Pratiques de dévotion pour le jour de sa fête, I, [430](#pg1430).

Éternité des peines de l’enfer. Elle est certaine et épouvantable, II, [394](#pg2394).

Évangile. Obligation de vivre selon ses maximes, I, [77](#pg1077) ; II, [301](#pg2301).

Eucharistie. Ce que c’est. Sa réalité. Merveilles qu’elle contient. Ses effets incomparables. Exemples, I, [108](#pg1108) et suivantes. Elle est une école admirable de toutes les vertus, I, [433](#pg1433). Ce qu’il faut faire quand on visite cet adorable Sacrement par dévotion, I, [417](#pg1417). Pratiques de dévotion pour le jour de sa fête, I, [432](#pg1432). Voyez Communion.

Examen. Ce que c’est. Nécessité de le faire avant que de se présenter à confesse. Comment il se fait, I, [197](#pg1197), [209](#pg1209) et suivantes. Examen de midi, I, [402](#pg1402). Examen du soir, I, [412](#pg1412).

Excommunication. Pourquoi il faut fuir ceux qui en sont liés. Quels maux elle entraîne, II, [202](#pg2202).

Extrême-Onction. Ses effets. Dispositions qui doivent la précéder, l’accompagner et la suivre. Exemples, I, [282](#pg1282) et suivantes.

### F

Fard. Quel grand mal c’est de se farder, II, [363](#pg2363).

Femme. Elle est particulièrement obligée à prendre soin de l’éducation des enfants, II, [78](#pg2078). À être soumise à son mari, à ménager sagement le bien de la maison, II, [89](#pg2089). À traiter charitablement les domestiques, II, [93](#pg2093). À s’empêcher de faire perdre le fruit qu’elle porte, soit par crainte d’être diffamée, soit par excès de travail, II, [145](#pg2145). Et de coucher les enfants dans son lit avant un an et un jour, II, [145](#pg2145). À être fort sobre, II, [349](#pg2349). Elle ne doit pas donner trop de liberté à ses filles, I, [348](#pg1348). Voyez Filles, Mariage.

Fête. Il faut se préparer aux grandes fêtes, et comment, I, [423](#pg1423). S’empêcher de les profaner, I, [466](#pg1466) ; II, [51](#pg2051). Manière de les sanctifier, I, [424](#pg1424). Pour quelles raisons l’Église les a instituées, II, [197](#pg2197). Il y a péché mortel de travailler un temps considérable. Exemples, II, [98](#pg2098).

Fiançailles. Elles obligent à une grande chasteté, I, [349](#pg1349).

Fille. Elle doit trembler en présence des hommes, I, [33](#pg1033). Danger de celles qui pour trouver un mari blessent la modestie ou la pureté, I, [348](#pg1348). Ou qui promettent de se marier à l’insu de leurs parents, I, [350](#pg1350). Combien une tille doit être pudique, I, [389](#pg1389) ; II, [58](#pg2058), [61](#pg2061), [363](#pg2363), [367](#pg2367). Modeste, I, [390](#pg1390). Sobre, II, [251](#pg2251). Voyez Mariage.

Flatterie. Ce que c’est, et quelle en est la malice, II, [176](#pg2176).

Foi. Elle est le fondement de la religion, I, [9](#pg1009). Nécessité d’en apprendre les principaux articles, I, [272](#pg1272). Ce que c’est. Elle ne sauve pas sans les œuvres. Il faut la faire passer de l’esprit au cœur, du cœur à la langue, de la langue aux mains. Ses avantages. Exemples, II, [297](#pg2297) et suivantes.

Force. Elle est l’âme des vertus. En quoi elle consiste. Sa nature. Ses fonctions, dont la principale est de souffrir. Sa pratique, II, [335](#pg2335) et suivantes.

### G

Générosité. Voyez Magnanimité.

Gloire de Dieu. Elle est la fin de toutes ses œuvres, I, [13](#pg1013). C’est pour elle que l’homme doit aussi faire toutes les siennes, I, [97](#pg1097). Gloire éternelle. Moyen de l’obtenir, I, [51](#pg1051), [55](#pg1055), [430](#pg1430) ; II. 408. Voyez Paradis. Vaine gloire. Ce que c’est, II, [229](#pg2229). Sa folie, II, [231](#pg2231).

Gourmandise. Folie de ceux qui s’adonnent à ce vice, II, [55](#pg2055). Ce que c’est. Elle est injurieuse à Dieu, pernicieuse au prochain, nuisible à l’intempérant. Remèdes. Exemples, II, [260](#pg2260) et suivantes. Péchés de gourmandise, I, [223](#pg1223). Pénitences des SS. Canons contre ces péchés, I, [231](#pg1231). Voyez Cabaret, Débauche.

Grâce. Ce que c’est. Ses diverses sortes. Sa nécessité pour éviter le péché ; pour en sortir ; pour faire des œuvres dignes du ciel ; pour persévérer jusqu’à la mort, II, [281](#pg2281). Elle nous est nécessaire pour connaître, pour aimer et faire le bien, I, [54](#pg1054). Pour y persister, I, [191](#pg1191). Pour faire une bonne confession, I, [167](#pg1167). Pour vivre en bons chrétiens, I, [251](#pg1251). Moyens de l’obtenir, II, [286](#pg2286).

Gratitude. Ses devoirs, II, [330](#pg2330). Elle fait de l’homme comme un orgue mystique, I, [137](#pg1137). Son pouvoir à nous attirer la grâce, I, [471](#pg1471) ; II, [331](#pg2331). Sa pratique, I, [420](#pg1420) ; II, [334](#pg2334).

### H

Habits. Marques de notre désobéissance, I, [389](#pg1389). Il n’y faut pas affecter le luxe, I, [390](#pg1390) ; II, [362](#pg2362).

Habitude. Force de la mauvaise habitude, I, [276](#pg1276).

Homicide corporel. Sa grièveté et ses espèces, II, [144](#pg2144) et suivantes. Homicide spirituel pire que le corporel, II, [147](#pg2147). Péchés qui se commettent là-dessus, I, [215](#pg1215). Pénitences des SS. Canons contre ces péchés, I, [230](#pg1230). Homicide spirituel et corporel. À quoi l’un et l’autre oblige, I, [239](#pg1239).

Homme. Avec quelle fidélité il doit servir Dieu, I, [11](#pg1011), [13](#pg1013). Son extrême misère, II, [234](#pg2234), [255](#pg2255). Il doit traiter sa femme honnêtement, pourvoir à sa subsistance, II, [88](#pg2088). Lui apprendre à être chaste par son exemple, II, [87](#pg2087). Voyez Mariage.

Honneur mondain. Il y faut renoncer, I, [89](#pg1089). Il est très incertain dans son acquisition, très vain dans sa possession, très court dans sa durée, II, [235](#pg2235).

Honte. Elle ne doit jamais nous empêcher de faire le bien, I, [105](#pg1105). Ni de confesser tous nos péchés, I, [104](#pg1104), [198](#pg1198). Le vrai pénitent est couvert d’une honte salutaire, I, [204](#pg1204). La honte naturelle n’est pas une vertu, mais elle y dispose, II, [350](#pg2350).

Hôte. Malheurs de ceux qui coopèrent aux péchés de cabaret, II, [56](#pg2056), Exemples, II, [57](#pg2057).

Humilité. Elle est nécessaire pour bien se confesser, I, [201](#pg1201). Pour obtenir le pardon de nos péchés, I, [202](#pg1202). Pour bien prier, I, [365](#pg1365), [366](#pg1366). Pour vaincre les tentations, I, [404](#pg1404). Ses fruits merveilleux, I, [202](#pg1202). Ce que c’est. Elle nous avilit par pensée, par affection, et par les œuvres. À l’égard de Dieu, du prochain et de nous-mêmes, II, [355](#pg2355) et suivantes. Exemples, I, [370](#pg1370).

Hypocrisie. Ce que c’est. Sa malice, II, [229](#pg2229). Dieu ruine ses desseins, II, [231](#pg2231).

### I

Images des Saints. Il faut les honorer d’un culte relatif, II, [9](#pg2009).

Imitation. C’est la plus belle de toutes les dévotions, I, [39](#pg1039), [40](#pg1040). Il faut imiter Dieu, I, [82](#pg1082) ; II, [7](#pg2007). Jésus-Christ. Voyez Chrétiens. La sainte Vierge, I, [446](#pg1446), [447](#pg1447). Les anges, I, [458](#pg1458). Les saints, I. 465.

Imprécation ou Malédiction. Ce que c’est ; quel péché, quel mal il y a à se maudire soi-même ; à maudire ses enfants ou ses autres domestiques ; à maudire les étrangers, les créatures privées de raison. Remèdes. Exemples, II, [36](#pg2036) et suivantes.

Impureté. Péchés d’impureté. Ces péchés et leur malice particulière, II, [149](#pg2149) et suivantes. Les regards et les attouchements lascifs sont des péchés mortels qui se réduisent à l’espèce de l’acte consommé, II, [153](#pg2153). Exemples, II. 155. Ce que c’est que le péché d’impureté. Ses attentats contre les trois Personnes divines. Ses hostilités, tant pour cette vie que pour l’autre, contre les personnes qui s’y abandonnent. Ses remèdes. Exemples, II, [24](#pg2024) 5 et suivantes. Péchés d’impureté, I, [216](#pg1216). Pénitences des SS. Canons contre ces péchés, I, [230](#pg1230).

Incarnation du Fils de Dieu. Explication de ce mystère. Ses fruits. Ses circonstances. Qualités de Jésus-Christ depuis son accomplissement, I, [28](#pg1028) et suivantes. Pratiques de dévotion pour ce jour, I, [427](#pg1427).

Inceste. Quelle en est la malice, II, [152](#pg2152).

Indulgence. Ce que c’est. Ce qu’on entend par indulgence plénière ou non plénière. Ce qui est nécessaire pour la gagner. Elle ne doit pas empêcher les œuvres de pénitence, I, [236](#pg1236), [237](#pg1237).

Ingratitude. Elle déplaît beaucoup à Dieu, et arrête le cours de ses grâces, I, [137](#pg1137) ; II, [231](#pg2231).

Intention droite. Elle est l’âme de la vie chrétienne. En quoi elle consiste. Il est très juste, très glorieux et très avantageux d’en animer toutes nos actions. Moyens de l’avoir. Exemples, I, [96](#pg1096) et suivantes.

Ivrognerie. Elle rend l’homme stupide, incapable de tout bien, et capable de tout mal. Exemples, II, [52](#pg2052), [349](#pg2349).

### J

Jalousie. Maladie d’esprit qui cause bien des désordres. Éviter tout ce qui peut en donner le moindre ombrage, II, [87](#pg2087).

Jésus-Christ. Qui il est, I, [32](#pg1032). Sa présentation au Temple. Sa fuite en Égypte. Sa dispute avec les Docteurs, I, [38](#pg1038), [39](#pg1039). Vertus qu’il fit briller dans cette dispute, I, [426](#pg1426). Ses exercices pendant sa vie cachée, par laquelle il nous apprend à ne pas nous produire, I, [40](#pg1040). Son baptême. Sa retraite au désert. Ses fatigues, I, [42](#pg1042), [43](#pg1043). Sa sépulture et sa descente aux Limbes, I, [48](#pg1048). Il viendra juger les vivants et les morts, I, [56](#pg1056). Il nous apprend par sa doctrine et par ses exemples à nous abstenir du péché, des richesses, des plaisirs et des honneurs, I, [84](#pg1084) et suivantes. À porter la croix, I, [90](#pg1090). À faire la volonté de son Père, I, [92](#pg1092). Il est un parfait modèle de pénitence, I, [163](#pg1163). De nos devoirs envers nous-mêmes, envers le prochain et envers Dieu, I, [250](#pg1250) et suivantes. Obligation de l’imiter. Voyez Chrétien. Il est béni de Dieu, des anges et des hommes, I, [383](#pg1383). C’est par lui et dans son esprit qu’il faut prier, I, [363](#pg1363). Produire nos actes intérieurs, I, [393](#pg1393). Sa patience dans les outrages, I, [186](#pg1186) ; II, [271](#pg2271). Sa charité, I, [257](#pg1257), [368](#pg1368). Son humilité, II. 230. Sa pauvreté, II, [243](#pg2243). Son abstinence, II, [353](#pg2353). Sa douceur, II, [365](#pg2365). Il faut le porter dans notre cœur, sur notre langue, entre nos bras, I, [427](#pg1427), [428](#pg1428). C’est un juge très éclairé, très sévère et très redoutable, II, [382](#pg2382). Il est un parfait modèle de nos obligations envers nos parents, II, [66](#pg2066). Voyez Chrétien. Louer Dieu par Jésus-Christ, II, [5](#pg2005). Voyez ses autres Mystères dans leur propre lieu.

Jésus. Excellences de ce nom sacré. Et combien il mérite de respect, I, [424](#pg1424).

Jeune. Jésus-Christ jeûna quarante jours pour nous fortifier, I, [42](#pg1042). Pourquoi il a été institué. En quoi il consiste. Son obligation. Ses fruits inestimables. Exemples, II, [199](#pg2199) et suivantes. Ses autres fruits, II, [348](#pg2348).

Saint Joseph. Ses prérogatives. Ses vertus et son pouvoir, I, [427](#pg1427).

Juge. Quelles qualités lui sont nécessaires, II, [117](#pg2117), [168](#pg2168). Dans quelle vue il doit exercer sa charge, II, [118](#pg2118). Grièveté de ses péchés et leurs remèdes, II, [169](#pg2169).

Jugement universel. Glorieux aux bons, I, [387](#pg1387). Ce qui doit le précéder, l’accompagner et le suivre, I, [57](#pg1057) et suivantes. Son extrême terreur, de la part du Juge, de la part des criminels et de la part de l’arrêt de condamnation. Moyens de s’en garantir. Exemples, II, [381](#pg2381) et suivantes.

Jugement téméraire. Ce que c’est. Sa malice. Ses remèdes. Exemples, II, [170](#pg2170) et suivantes.

Jurement. Ce que c’est que le jurement. Ses espèces. Ses circonstances. Sa grièveté. Ses hostilités contre Dieu, contre le jureur et contre le prochain, II, [20](#pg2020) et suivantes. Exemples, II, [27](#pg2027). Péchés sur cette matière, I, [211](#pg1211). Pénitences des SS. Canons contre ces péchés, I, [229](#pg1229).

Juste. Le juste doit éviter le péché avec grand soin, I, [240](#pg1240). Ne jamais se chagriner pour ses fautes, I, [94](#pg1094). Il a Dieu pour Père, I, [373](#pg1373). Ne jamais se chagriner, ni se décourager ou se méfier de la bonté de Dieu, II, [306](#pg2306). Il a un très grand besoin de la grâce, II, [286](#pg2286). Il doit craindre pour les actions qui lui paraissent bonnes, II, [384](#pg2384). Quelque éminente que soit sa vertu, il n’est pas hors de danger, II, [397](#pg2397). Sa mort est heureuse, II, [378](#pg2378).

Justice. Ce que c’est que la vertu de justice. Son excellence. Ses espèces. Ses fonctions, II, [328](#pg2328) et suivantes. Exemples, II, [334](#pg2334).

### L

Langue. Il faut en arrêter l’effusion, I, [134](#pg1134), [253](#pg1253) ; II, [176](#pg2176). Elle produit une infinité de péchés, I, [174](#pg1174). Elle est l’organe du diable, II, [38](#pg2038). Exemples, II, [181](#pg2181).

Larcin. Ce que c’est que le larcin. Sa malice. Ses remèdes. Exemples, II, [149](#pg2149) et suivantes. Péchés de larcin et d’injustice, I, [217](#pg1217). Pénitences des SS. Canons contre ces péchés, I, [230](#pg1230).

Larmes de componction. Leurs fruits inestimables, I, [177](#pg1177). Manière de s’y exciter, I, [186](#pg1186), [187](#pg1187).

Lecture spirituelle. Elle nous fait vaincre le péché, II, [219](#pg2219). Manière de la faire. I, [418](#pg1418).

Libéralité. Ses fonctions. Elle trouve place dans le cœur des pauvres. Exemples, II, [333](#pg2333) et suivantes.

Loi. Obligation d’obéir à la loi de Dieu, II, [2](#pg2002). Aux lois de l’Église, II, [192](#pg2192). Aux lois justes du prince, II, [121](#pg2121).

### M

Magistrat. Ses obligations envers Dieu et envers le peuple. Quelles qualités lui sont nécessaires. Dans quelle vue il doit remplir ses devoirs. Motifs qui l’y excitent, II, [114](#pg2114).

Magnanimité. Ce que c’est. Quels sentiments elle inspire. Son excellence, II, [338](#pg2338), [339](#pg2339).

Magnificence. En quoi elle consiste, II, [340](#pg2340).

Maîtres et maîtresses. Leurs obligations envers leurs gens de service, tant quant au corps que quant à l’âme. Exemples, II, [93](#pg2093) et suivantes.

Malade. De quelle manière il doit recevoir sa maladie, s’y comporter et se disposer à la mort, I, [287](#pg1287) et suivantes. Règles à observer dans la visite des malades, I, [289](#pg1289).

Maladie. Ses avantages, I, [286](#pg1286). Motif de patience pris des qualités du lit d’un malade, I, [296](#pg1296).

Malédiction. Voyez Imprécation.

Mari. Sa douceur, II, [88](#pg2088).

Mariage. Effets de ce sacrement. Son excellence. De quelles dispositions il doit être précédé, accompagné et suivi. Explication de ses cérémonies. Exemples, I, [344](#pg1344) et suivantes.

Marie. Sa pureté et son humilité la rendirent digne d’être la Mère de Dieu, I, [33](#pg1033). Sa pureté fut consacrée par la conception de son divin Fils. I, [31](#pg1031), et ennoblie par sa naissance, I, [37](#pg1037). Le Saint-Esprit vient à nous par son entremise, I, [63](#pg1063). Elle est la Reine du monde, une étoile brillante, comblée de grâces, unie à Dieu d’esprit et de corps, la plus heureuse de toutes les femmes, la mère de tous les fidèles, I, [381](#pg1381) et suivantes. Sa protection nous est nécessaire en tout temps, et surtout à l’heure de la mort, I, [385](#pg1385). Dieu désire que nous l’honorions, et elle le mérite par le comble de ses grâces, par l’éclat de sa gloire, par l’excellence de sa maternité et par ses autres prérogatives incomparables, I, [438](#pg1438) et suivantes. Lui être dévot d’une dévotion véritable est une marque de prédestination, I, [443](#pg1443). Il faut l’honorer par pensée, par affection, par parole et par œuvre, surtout par l’imitation de ses vertus, sans laquelle les exercices extérieurs de ses confréries ne suffisent pas pour le salut, I, [444](#pg1444) et suivantes. Sa compassion pour les pécheurs, I, [442](#pg1442). Elle ouvre à tous le sein de sa miséricorde, I, [246](#pg1246). Où il n’y a rien à craindre, I, [379](#pg1379). Son amour pour la retraite, I, [248](#pg1248). Son humilité, I, [39](#pg1039). Pratiques de dévotion pour le jour de la Purification, I, [426](#pg1426). De l’Annonciation, I, [427](#pg1427). De la Visitation, I, [434](#pg1434). De l’Assomption et de sa Nativité, I, [435](#pg1435). De sa Conception, I, [436](#pg1436).

Mariés. Leurs devoirs mutuels, qui sont l’amour, la fidélité et le support. Devoirs particuliers du mari et de la femme. Dans quelle vue ils doivent se rendre ces devoirs. Motifs qui les y excitent. Exemples, II, [84](#pg2084) et suivantes.

Martyre. Son excellence, II, [337](#pg2337).

Médisance. Ce que c’est. En combien de manières on y tombe. Sa malice. À quoi elle oblige tant le médisant que celui devant qui il médit, et celui de qui il parle. Exemples, II, [183](#pg2183) et suivantes. Cas auquel on peut découvrir une faute secrète sans médire, et comment cela doit se faire, II, [188](#pg2188).

Méditation. Ses avantages. Sa pratique, I, [360](#pg1360) ; II, [5](#pg2005).

Mensonge. Ce que c’est. Ses espèces. Sa malice, II, [173](#pg2173). Exemples, II, [182](#pg2182).

Messe. Elle est un véritable sacrifice. Qui en est l’auteur. À qui et pour quelle fin il faut l’offrir, I, [142](#pg1142) et suivantes. Dans quelles dispositions il la faut entendre, I, [146](#pg1146) et suivantes ; II, [47](#pg2047), [193](#pg2193). L’ouïr tant qu’il se peut chaque jour, I, [396](#pg1396). Exemples, I, [402](#pg1402) ; II, [182](#pg2182). Assister à la messe paroissiale le dimanche, II, [194](#pg2194). La seule présence corporelle ne suffit pas pour satisfaire au précepte, II, [194](#pg2194).

Michel. (S.+++) Ses excellences : obligation de tous les chrétiens de lui être dévots, I, [458](#pg1458).

Miséricorde. En exercer les œuvres, I, [283](#pg1283), [257](#pg1257), [418](#pg1418) ; II, [139](#pg2139). Quelles sont ces œuvres, II, [423](#pg2423).

Modestie. Ses avantages, I, [348](#pg1348). Elle est nécessaire, I, [389](#pg1389). Surtout aux ecclésiastiques, I, [338](#pg1338). Et aux femmes, II, [363](#pg2363), [364](#pg2364). Exemples, 366, 367. Voyez Yeux.

Monde. Pourquoi Dieu l’a fait, I, [12](#pg1012). Il est le théâtre des perfections de Dieu et son temple, I, [15](#pg1015). Un livre excellent, I, [15](#pg1015). Mépriser ses sentiments, I, [104](#pg1104), [243](#pg1243). Comment il nous tente, I, [277](#pg1277). Il ressemble à un pavé glissant et très dangereux,

Mort. Son incertitude, I, [159](#pg1159). Il y faut penser, I, [413](#pg1413). Elle est un instrument de vie, II, [372](#pg2372). Sa pensée opère une conversion prompte, sincère, stable. Elle nous fait triompher de l’avarice, de l’ambition et de la volupté. Elle nous applique aux bonnes œuvres avec assiduité, ferveur, persévérance. Mort des pécheurs et des justes. Il s’y faut préparer. Exemples, II, [373](#pg2373) et suivantes.

Mortification. La naissance de Jésus-Christ nous la prêche, I, [36](#pg1036). Comme aussi ses plaies, I, [45](#pg1045), [428](#pg1428). Elle est nécessaire pour régner, I, [51](#pg1051). Pour expier nos péchés, I, [232](#pg1232). Ce que c’est. Sa nécessité. Ses conditions. Sa pratique. Ses degrés. Motifs. Exemples, I, [472](#pg1472) et suivantes. Voyez Croix.

Murmure. Ce que c’est, II, [180](#pg2180).

### N

Naissance de Notre-Seigneur. Ses circonstances, ses prérogatives. Elle demande notre amour et notre imitation, I, [35](#pg1035) et suivantes. Pratiques de dévotion pour le jour de Noël, I, [436](#pg1436).

Noces. Pour quelles raisons l’Église les défend pendant l’Avent et le Carême, II, [203](#pg2203). Comment il les faut célébrer, I, [350](#pg1350).

### Ô

Obéissance. Obéir au père et à la mère, II, [67](#pg2067). Au maître et à la maîtresse, II, [99](#pg2099). Aux supérieurs ecclésiastiques, II, [111](#pg2111). Aux magistrats, II, [121](#pg2121). Obéir dans un esprit d’amour, II, [122](#pg2122).

Occasion. Ce que c’est et combien il y en a de sortes, I, [192](#pg1192). Nécessité de la fuir pour éviter le péché, I, [192](#pg1192), [244](#pg1244), [274](#pg1274) ; II, [55](#pg2055), [251](#pg2251), [272](#pg2272).

Œuvre. Nécessité de s’appliquer aux bonnes œuvres, I. 103. Il ne suffit pas de connaître le bien, mais il faut le mettre en œuvre, I, [361](#pg1361) ; II, [301](#pg2301), [325](#pg2325). Faire les bonnes œuvres avec sagesse, force, douceur et amour, I, [93](#pg1093). Celles qui ne se font pas par le mouvement du Saint-Esprit sont inutiles pour l’éternité, et ce qu’il faut pour cela, I, [94](#pg1094), [430](#pg1430). Les offrira Dieu, I, [395](#pg1395) ; II, [327](#pg2327). Comment il s’y faut comporter, I, [397](#pg1397), [430](#pg1430) ; II, [327](#pg2327). Intention nécessaire pour les rendre méritoires, II, [17](#pg2017).

Office divin. De quelle manière il le faut dire, I, [340](#pg1340). Y assister, I, [416](#pg1416).

Oraison dominicale. Son excellence. Son efficacité. Ses parties. Explication des sept demandes, I, [371](#pg1371), et suivantes.

Oraisons jaculatoires. En quoi elles consistent. Leur utilité, I, [398](#pg1398). Voyez Prière.

Ordre. Les effets, le nombre, la matière, et la forme des SS. Ordres, I, [302](#pg1302). Nécessité indispensable d’une légitime vocation pour y entrer, I, [306](#pg1306).

Orgueil. Ce que c’est. Il fait la guerre à Dieu, et comment. Dieu lui fait la guerre, et comment. Il faut lui faire la guerre, et comment. Exemples, II, [227](#pg2227) et suivantes. Nul sujet d’en avoir, I, [10](#pg1010). Péchés d’orgueil, I, [221](#pg1221). Outrage. Voyez Injure.

### P

Pain béni. Pourquoi il a été institué. Ses effets. Son usage, I, [155](#pg1155).

Paradis. Ce que c’est. L’on y jouit du comble des richesses, du comble des plaisirs, tant du corps que de l’âme, du comble des honneurs. Moyens d’y parvenir. Exemples, I, [402](#pg1402) et suivantes. Voyez Gloire.

Paresse. Ce que c’est. Ses filles. Ses hostilités. Ses remèdes. Exemples, II, [275](#pg2275), et suivantes. Péchés de paresse, I, [223](#pg2223).

Paroisse. L’Église veut qu’on la fréquente, et pour quelles raisons, II, [194](#pg2194).

Paroissien. Il doit aimer son curé, l’honorer, lui payer ses droits. Motifs qui l’y peuvent exciter. Exemples, II, [193](#pg2193) et suivantes.

Parole de Dieu. Elle nuit aux uns, et profite aux autres, I, [44](#pg1044). Onction nécessaire pour en être touché, I, [323](#pg1323). Manière de la bien entendre, I, [416](#pg1416).

Passion du Sauveur. Ce qu’il y endura. Comment. Avec quel amour, I, [44](#pg1044), [45](#pg1045), [46](#pg1046).

Passion. Leur nombre. Nécessité de les combattre. Moyens de les vaincre, I, [255](#pg1255).

Pasteur des ames. Voyez Curé.

Patience. Ce que c’est. Ses degrés. Ses victoires. Ses motifs. Exemples, II, [341](#pg2341) et suivantes. Sa pratique dans les médisances, II, [188](#pg2188). Dans les maladies, I, [287](#pg1287). Dans les douleurs, et les pertes, I, [405](#pg1405). Dans les outrages, I, [306](#pg1306) ; II, [178](#pg2178).

Pauvre. Il peut être libéral, II, [333](#pg2333), [334](#pg2334). Avare, II, [238](#pg2238).

Pauvreté. L’endurer en paix, I, [14](#pg1014), [88](#pg1088) ; II, [244](#pg2244).

Péché. Ce que c’est. Il y a l’originel et l’actuel, le mortel et le véniel. Ravages du péché originel. Sources de l’actuel. Règles pour discerner le mortel du véniel, II, [207](#pg2207) et suivantes.

Péché mortel. Sa laideur. Ses attentats contre Dieu, contre Jésus-Christ, contre toutes les créatures, contre le pécheur, II, [180](#pg2180) et suivantes. Ses remèdes, II, [213](#pg2213). Exemples, II, [220](#pg2220). Difficulté d’en sortir après y avoir croupi longtemps, I, [160](#pg1160), [276](#pg1276). Il fait du pécheur un démon, I, [166](#pg1166). Ses hostilités, I, [186](#pg1186). Ne jamais l’amoindrir ou l’excuser, et moins encore le défendre, I, [201](#pg1201). C’est un mal qui n’a point d’égal, pas même le diable, I, [203](#pg1203). Ses remèdes, I, [243](#pg1243). Il empêche l’effet de la prière, I, [365](#pg1365). S’en relever promptement, I, [404](#pg1404).

Péché véniel. Il outrage Dieu. Il endommage l’âme. Il attire le péché mortel. Remèdes. Exemples, II, [220](#pg2220) et suivantes. Comment il s’en faut confesser, I, [200](#pg1200).

Pécheur. Il doit craindre et espérer, II, [305](#pg2305). Il doit se convertir promptement, I, [158](#pg1158). Prendre la sainte Vierge pour sa médiatrice, I, [384](#pg1384), [413](#pg1413). Sa mort, II, [374](#pg2374). Exemples, II, [379](#pg2379), [400](#pg2400).

Peine. Voyez Tribulation.

Pèlerinage. Dispositions requises, avant, pendant et après, I, [469](#pg1469).

Pénitence. On la prend pour une vertu, ou pour un sacrement, ou pour des peines satisfactoires. Idée de cette vertu. Sa nécessité. Danger de ceux qui la diffèrent. Son parfait modèle, qui est Jésus-Christ. Exemples, I, [157](#pg1157) et suivantes. Extrême danger de celle qui ne se fait qu’à la mort, II, [373](#pg2373).

— Le sacrement de pénitence remet nos péchés. Ses parties. Commencer à s’y préparer par la prière. S’en approcher pour réparer l’injure faite à Dieu par le péché, I, [166](#pg1166) et suivantes.

Pénitences prescrites par les anciens canons contre les péchés les plus communs, I, [228](#pg1228) et suivantes. Fruits merveilleux des exercices de pénitence, I, [225](#pg1225), [232](#pg1232), [237](#pg1237). Voyez Satisfaction.

Pénitent. Il doit s’examiner, et comment, I, [171](#pg1171) et suivantes. S’exciter à la contrition, et comment, I, [185](#pg1185) et suivantes. Former un bon propos, et comment, I, [189](#pg1189). Confesser ses péchés, et comment, 195 et suivantes. Satisfaire à Dieu, et comment, I, [224](#pg1224) et suivantes. Satisfaire au prochain, et comment, I, [238](#pg1238) et suivantes. Éviter la rechute, et comment, I, [240](#pg1240) et suivantes. Embrasser après la pénitence une vie nouvelle, et comment, I, [249](#pg1249) et suivantes.

Pères et mères. Leurs péchés, I, [213](#pg1213). Fautes qu’ils peuvent commettre en faisant recevoir les ordres à leurs enfants, I, [304](#pg1304). En les engageant au mariage, I, [345](#pg1345). Fautes qu’ils peuvent commettre après avoir fait recevoir les ordres à leurs enfants, II, [68](#pg2068). Ils doivent s’empêcher de leur dire des maux, II, [39](#pg2039). Les nourrir. Les instruire. Les corriger. Les édifier. Dans quelles vues. Pour quelles raisons. Exemples, II, [74](#pg2074) et suivantes.

Persévérance. Idée de la vertu de persévérance, II, [344](#pg2344). Sa nécessité après la pénitence et la conversion, I, [240](#pg1240). Dans la prière, 365, 369.

Peuple. Il est obligé d’honorer les magistrats, de leur obéir, de leur payer leurs droits et de prier pour eux. Fin et motifs de ces devoirs, II, [120](#pg2120) et suivantes.

Plaies. Raisons pour lesquelles Notre-Seigneur ressuscita avec ses plaies, I, [49](#pg1049). Le péché les renouvelle, I, [45](#pg1045) ; II, [217](#pg2217). Plaisir sensuel. Il est vain, affligeant et très court, I, [11](#pg1011) ; II, [60](#pg2060), [250](#pg2250). Ne le cherchez jamais dans l’usage des sens, I, [474](#pg1474) ; II, [85](#pg2085). Y renoncer, et comment, I, [88](#pg1088). Excès des délices célestes, II, [402](#pg2402).

Prédicateurs. Commencer par se remplir de Dieu et par faire ce qu’il veut prêcher, I, [43](#pg1043), [44](#pg1044). Zèle d’un prédicateur et ses qualités, I, [316](#pg1316). Ne point s’ingérer dans cet emploi, mais s’en estimer indigne. Ce qu’il y a à faire avant, pendant et après la prédication, I, [321](#pg1321) et suivantes.

Présence de Dieu. Dieu est partout, et y doit être révéré, I, [18](#pg1018). La pensée de sa présence triomphe du péché, I, [20](#pg1020) ; II, [219](#pg2219). Elle doit occuper l’esprit pendant le travail, I, [395](#pg1395), [398](#pg1398).

Présomption. Ce que c’est. Quels maux elle attire, II, [228](#pg2228). Prêt. L’on ne peut, sans usure, ni rien prendre ni rien prétendre, en vertu du seul prêt, au-dessus de ce que l’on prête, II, [159](#pg2159).

Prêtre. Avis pour la Messe, I, [152](#pg1152). Il est obligé à une sainteté éminente pour six raisons. En quoi consiste cette sainteté. Moyens de l’acquérir. Exemples, I, [325](#pg1325) et suivantes. Se signaler par toutes les vertus, surtout par la religion, l’obéissance, la pénitence, la chasteté et la modestie. Pratique de ces vertus. Exemples, I, [332](#pg1332) et suivantes. Obligations d’un prêtre qui a mené une vie scandaleuse, I, [338](#pg1338). Voyez Confesseurs, Curé, Ecclésiastique.

Prière. C’est au Saint-Esprit de l’inspirer, I, [63](#pg1063), [365](#pg1365), [393](#pg1393). Ce que c’est. Sa manière. Sa nécessité. Son temps. Son lieu. Ses espèces. Avantage de la prière mentale sur la prière vocale. Manière d’y vaquer. Exemples, I, [355](#pg1355) et suivantes. Elle est souvent sans effet faute des dispositions requises, qui sont la préparation, l’attention, la dévotion, la persévérance. En quoi elles consistent. Exemples, I, [363](#pg1363) et suivantes. Nécessité et pratique de la prière du matin, I, [392](#pg1392). De la prière du soir, I, [411](#pg1411). C’est par elle que nous obtenons la grâce, II, [286](#pg2286).

Procès. Quelles tromperies on y peut commettre, II, [160](#pg2160), [168](#pg2168).

Prochain. Qu’il faut l’aimer, et comment, II, [133](#pg2133) et suivantes, 316. Devoir du chrétien à son égard, I, [376](#pg1376).

Propos. Ce que c’est que le bon propos. Sa nécessité pour faire une bonne confession. Ses conditions. Moyens de le rendre efficace, I, [189](#pg1189) et suivantes.

Prospérité. Ne s’y laisser pas vaincre, I, [14](#pg1014).

Prudence. Ce que c’est. Son excellence. Ses diverses espèces. Ses fonctions principales. Sa pratique. Ses ennemis. Ses règles. Moyens de l’acquérir. Exemples, II, [321](#pg2321) et suivantes.

Pudeur. Nécessaire au sexe, I, [389](#pg1389). Voyez Honte.

Pudicité. Ce que c’est. Son excellence. Sa différence d’avec la honte naturelle, II, [350](#pg2350).

Purgatoire. Les âmes y souffrent sans chagrin. Le péché véniel y engage, II, [223](#pg2223). Cruauté de ses peines. Moyens de les éviter, I, [19](#pg1019), [236](#pg1236). Prier pour les morts, I, [407](#pg1407). Moyens de les secourir, I, [69](#pg1069).

### R

Raillerie. Ce que c’est. Sa malice, II, [179](#pg2179).

Rapports. Ce que c’est. Leur malice, II, [177](#pg2177). Il ne faut pas être facile à les croire, II, [104](#pg2104), [326](#pg2326).

Rechute. Nécessité de l’éviter. Outrages qu’elle fait à Dieu. Maux qu’elle cause au pécheur. Moyens de l’éviter. Exemples, I, [240](#pg1240) et suivantes. Elle est très dangereuse, I, [429](#pg1429). Recréation. Comment il s’y faut comporter, II, [361](#pg2361). Régent, Régente. Leurs devoirs envers les enfants. Dans quel esprit et par quels motifs ils doivent les remplir. Moyens de s’en bien acquitter, II, [123](#pg2123) et suivantes.

Religion. Elle nous excite à honorer Dieu, et comment, II, [4](#pg2004) et suivantes. Elle nous abîme jusqu’au-dessous du néant en sa divine présence, II, [6](#pg2006). Elle honore aussi la sainte Vierge, les anges, les saints, leurs images, leurs reliques, la croix, et comment, II, [8](#pg2008). Péchés contre cette vertu qui choquent aussi le premier commandement de Dieu, I, [209](#pg1209). Pénitences des SS. Canons contre ces péchés, I, [229](#pg1229). Elle nous excite à louer Dieu, et comment, I, [340](#pg1340) et suivantes.

Résignation à la volonté de Dieu. Voyez Conformité. Restitution. Il faut restituer. Qui le doit ? Quoi ? À qui ? Quand ? II, [162](#pg2162) et suivantes. Au plus tôt, I, [239](#pg1239).

Résurrection du Sauveur. Ses circonstances. Sa fin. Ses prérogatives. Ce qu’il faut faire pour y avoir part. Excellence du jour de Pâques, I, [48](#pg1048) et suivantes. Pratiques de dévotion pour le même jour, I, [429](#pg1429).

Résurrection des morts. Ses circonstances, I, [58](#pg1058). Le réveil du matin en est le symbole, I, [388](#pg1388).

Richesses. Leur comble se trouve dans le ciel, II, [403](#pg2403). Voyez Biens temporels.

Rosaire. Ses fruits. Ce que c’est. Pour le bien dire il y faut appliquer la langue, l’esprit, le cœur, la main, et comment,

### S

Sacrements. Ce que c’est. Combien il y en a. Qui les a institués. Pourquoi, I, [72](#pg1072) et suivantes.

Sacrifice. Il faut nous sacrifier à Dieu tout entiers, I, [137](#pg1137). Voyez Messe.

Sacrilège. Énormité des sacrilèges qui se commettent dans les communions, I, [115](#pg1115). Dans lès confessions, I, [198](#pg1198). Contre le vœu de chasteté, II, [152](#pg2152). La désobéissance envers ses parents en est une espèce, II, [65](#pg2065). Comme aussi l’adultère, II, [151](#pg2151).

Saints. Honorer les saints, surtout nos patrons. Les imiter, II, [8](#pg2008). Les invoquer. Comment. Exemple, I, [464](#pg1464) et suivantes, II, [8](#pg2008). En choisir chaque mois un pour son Patron, I, [422](#pg1422). Pratiques de dévotion pour la fête de tous les saints, I, [435](#pg1435).

Sainteté. Ce que c’est. Moyens de l’acquérir, I, [329](#pg1329). Il faut y travailler, I, [374](#pg1374). La posséder pour être sauvé, I, [435](#pg1435), [458](#pg1458).

Salutation Angélique. Son excellence. Son explication. Dispositions qu’elle demande, I, [380](#pg1380) et suivantes.

Satisfaction. Partie du sacrement de pénitence. Accomplir toujours la pénitence enjointe. Quand. Comment. Y en ajouter de volontaires, I, [224](#pg1224) et suivantes. Ces pénitences sont ou générales, ou spécifiques, ou médicinales. Leur explication. Exemples, I, [232](#pg1232) et suivantes.

Scandale. Qui consiste à donner occasion aux autres de pécher. Son énormité, I, [174](#pg1174), [276](#pg1276) ; II, [148](#pg2148).

Science. Obligation des prêtres à s’y signaler, I, [318](#pg1318) ; II, [106](#pg2106). Nécessité de l’unir avec la vertu. Fin pour laquelle il faut y vaquer. Moyens de l’acquérir, II, [130](#pg2130), [131](#pg2131). Manière de vaquer à l’étude, II, [360](#pg2360).

Service et manière de servir Dieu, I, [11](#pg1011). Obligation et manière de servir son maître et sa maîtresse, II, [99](#pg2099).

Sobriété. Ce que c’est. Sa nécessité, II, [349](#pg2349).

Solitude. Elle sert au recueillement, I, [358](#pg1358).

### T

Tempérance. Ce que c’est. Ses espèces, II, [346](#pg2346), [347](#pg2347).

Témoignage. Faux témoignage. Son énormité, II, [167](#pg2167). Pénitence des saints Canons contre le faux témoignage, I, [231](#pg1231).

Tentation. Jésus-Christ voulut être tenté pour nous rendre victorieux des tentations, I, [42](#pg1042). Nous en triomphons par une humble prière, I, [358](#pg1358), [404](#pg1404). Ce que c’est que la tentation. Manière de s’y bien comporter. Moyens de la vaincre, I, [377](#pg1377), [378](#pg1378).

Testament. Le faire pendant qu’on est en santé. Ce qu’il y faut observer, I, [289](#pg1289).

Travail. Chacun y est obligé. De quelle manière il s’y faut appliquer, I, [397](#pg1397), [398](#pg1398).

Tribulation. Sa nécessité. Ses diverses sortes. Son pouvoir pour expier nos crimes, I, [235](#pg1235). Ses autres avantages, I, [286](#pg1286), II, [343](#pg1343). La prière est un bouclier contre ces attaques, I, [358](#pg1358). Manière de s’y comporter, I, [405](#pg1405). La charité nous la rend agréable, II, [315](#pg2315), [319](#pg2319).

Sainte Trinité. Explication de ce mystère incompréhensible, I, [22](#pg1022). Pratiques de dévotion pour le jour de sa fête, I, [432](#pg1432).

### U

Usure. Ce que c’est. Elle est mauvaise de sa nature, II, [159](#pg2159).

### V

Valets et servantes. Leurs devoirs envers leurs maîtres et leurs maîtresses. Dans quelles vues; ils doivent les remplir. Comment ils se doivent comporter envers les enfants. Exemples, II, [99](#pg2099) et suivantes.

Vengeance. Voyez Ennemi.

Vente. Quelles tromperies l’on y peut commettre, II, [158](#pg2158).

Vertu chrétienne. Ce que c’est, et combien il y en a de sortes. Ses degrés. Son excellence. Ses avantages. Moyens de l’acquérir, de la faire croître. Son parfait modèle qui est Jésus-Christ, II, [289](#pg2289) et suivantes. Les vertus demandent un grand travail, II, [276](#pg2276). C’est la disposition du cœur qui leur donne le prix, II, [333](#pg2333). Tout chrétien est obligé à l’embrasser, I, [81](#pg1081). Elle consiste à s’abstenir, à souffrir, à agir, et comment, I, [84](#pg1084) et suivantes. Elle consiste encore à remplir nos devoirs envers Dieu, le prochain et nous-mêmes sur les exemples que Jésus-Christ nous en a donnés, I, [250](#pg1250) et suivantes. Il nous l’a méritée par sa mort. Il nous la donne au baptême quant à sa substance. Il prétend que nous en exercions les fonctions par nos soins, I, [81](#pg1081). Il nous y élève par sa communion, I, [139](#pg1139).

Virginité. En quoi elle consiste. Ses prérogatives incomparables, II, [352](#pg2352).

### Y

Yeux. Les retenir, I, [289](#pg1289) ; II, [58](#pg2058), [252](#pg2252).

### Z

Zèle. Ce que c’est. Son excellence. Son mérite. Ses fonctions. Vertus nécessaires pour l’exercer, I, [315](#pg1315) et suivantes. Il regarde comme siens les ennemis de Dieu, I, [406](#pg1406).

Fin de la table alphabétique.

# 

# TABLE DES CHAPITRES

QUATRIÈME PARTIE

DES COMMANDEMENTS DE DIEU ET DE L’ÉGLISE

Des commandements en général.

PREMIÈRE INSTRUCTION

SUR LES TROIS PREMIERS COMMANDEMENTS

Première doctrine. — De l’honneur qu’il faut rendre à Dieu. 340

Seconde doctrine. — De l’amour qu’il faut avoir pour Dieu. 345

Troisième doctrine. — Du jurement. 350

Quatrième doctrine. — Du blasphème. 356

Cinquième doctrine. — Des imprécations. 361

Sixième doctrine. — De la sanctification du dimanche. 367

Septième doctrine. — De la fréquentation du cabaret. 372

Huitième doctrine. — Des danses. 376

SECONDE INSTRUCTION

SUR LE QUATRIÈME COMMANDEMENT

Première doctrine. — Des devoirs des enfants envers leurs parents. 381

Seconde doctrine. — Des devoirs des pères envers leurs enfants. 387

Troisième doctrine. — Des devoirs mutuels du mari et de la femme. 393

Quatrième doctrine. — Des devoirs des maîtres et des maîtresses envers leurs serviteurs. 400

Cinquième doctrine. — Des devoirs des serviteurs et des servantes envers leurs maîtres. 403

Sixième doctrine. — Des devoirs du curé envers ses paroissiens. 406

Septième doctrine. — Des devoirs des fidèles envers leur pasteur. 411

Huitième doctrine. — Des devoirs des magistrats et des supérieurs politiques envers le peuple. 414

Neuvième doctrine. — Des devoirs du peuple envers les supérieurs politiques. 419

Dixième doctrine. — Des devoirs des instituteurs envers leurs élèves. 420

Onzième doctrine. — Des devoirs des élèves envers leurs maîtres. 424

TROISIÈME INSTRUCTION

SUR LES SIX DERNIERS COMMANDEMENTS

Première doctrine. — De l’amour du prochain. 427

Seconde doctrine. — Cinquième commandement. Des diverses espèces d’homicide. 434

Troisième doctrine. — Sixième et neuvième commandement. Des diverses espèces d’impureté. 438

Quatrième doctrine — Septième et dixième commandement. Des diverses sortes de larcin. 443

Cinquième doctrine. — Huitième commandement. Du faux témoignage et des jugements injustes et téméraires. 450

Sixième doctrine. — Même commandement. Du mensonge, des rapports, de la flatterie, des railleries, des paroles outrageuses et du murmure. 454

Septième doctrine. — De la médisance, et du péché qui lui est opposé. 460

QUATRIÈME INSTRUCTION

SUR LES COMMANDEMENTS DE L’ÉGLISE

Première doctrine. — Des quatre premiers. 467

Seconde doctrine. — Des autres commandements de l’Église. 471

CINQUIÈME PARTIE

DES VICES ET DES VERTUS

PREMIÈRE INSTRUCTION

DU PÉCHÉ EN GÉNÉRAL

Première doctrine. — De la nature du péché, et de ses différentes espèces. 476

Seconde doctrine. — Des motifs qui excitent à détester le péché mortel, et de ses remèdes. 480

Troisième doctrine. — Des motifs qui excitent à détester le péché véniel, et de ses remèdes. 485

SECONDE INSTRUCTION

DES SEPT PÉCHÉS CAPITAUX

Première doctrine. — De l’orgueil. 490

Seconde doctrine. — De l’avarice. 496

Troisième doctrine. — De l’impureté. 502

Quatrième doctrine. — De l’envie. 509

Cinquième doctrine. — De la gourmandise. 512

Sixième doctrine. — De la colère. 517

Septième doctrine. — De la paresse. 523

TROISIÈME INSTRUCTION

DES VERTUS CHRÉTIENNES

Première doctrine. — De la grâce, est la mère des vertus. 527

Seconde doctrine. — Des vertus chrétiennes en général. 532

Troisième doctrine. — De la foi. 538

Quatrième doctrine. — De l’espérance. 542

Cinquième doctrine. — De la charité. 547

Sixième doctrine. — De la prudence. 554

Septième doctrine. — De la justice. 559

Huitième doctrine. — De la force et des vertus qui lui sont alliées. 564

Neuvième doctrine. — De la tempérance, et de ses espèces. 571

Dixième doctrine. — Des principales vertus alliées à la tempérance. 576

Onzième doctrine. — Des dons du Saint-Esprit. 585

QUATRIÈME INSTRUCTION

DES QUATRE FINS DERNIÈRES

Première doctrine. — De la mort. 588

Seconde doctrine. — Pu jugement. 594

Troisième doctrine. — De l’enfer. 599

Quatrième doctrine. — Du paradis. 607

Abrégé de la doctrine chrétienne pour l’instruction des enfants. 613

Table alphabétique des deux volumes. 623

FIN DE LA TABLE DES CHAPITRES.

²

STYLE

#### u3 : FRUITS.

Dans les notes

fr — # Il faut probablement comprendre « la vie humaine ». Car d’après l’opinion de l’époque, il faut déduire que l’embryon sans âme jouit cependant d’une vie animale.

1. Nous aurions désiré compléter cet exposé rapide, par des détails plus intimes sur la vie de ce saint religieux. Il sera facile de se convaincre en parcourant le Pasteur Apostolique, que c’est non seulement le travail d’un théologien, mais encore celui d’un saint ; et c’est ce dernier côté de sa vie que nous aurions aimé à mettre en relief. Malheureusement les documents publiés après sa mort nous manquent complètement. [↑](#footnote-ref-2)
2. S. Thomas d’Aquin écrivant les derniers articles de sa Somme, et touchant à la fin de sa carrière, redoublait ses mortifications pour obtenir du Ciel que l’erreur ne pût se glisser malgré lui dans cet immense travail. Un jour qu’il priait dans l’Église de Saint-Dominique, à Naples, en face l’autel de Saint-Nicolas, on le vit s’élever de plusieurs coudées au-dessus de terre, et demeurer ainsi, l’œil attaché sur le crucifix. Un nouveau prodige s’ajouta au premier ; les assistants, déjà tout émerveillés, entendirent ces paroles sortir distinctement de la bouche du crucifix : Bene scripsísti de me, Thoma, quam ergo mercédem recípies ? « Vous avez bien écrit de moi, Thomas, quelle sera votre récompense ? » L’humble et saint docteur répondit par ces paroles : « Nulle autre que vous, Seigneur. » Nullam áliam nisi te, Dómine. [↑](#footnote-ref-3)
3. Sur les bénéfices, par exemple, et sur les devoirs des magistrats. [↑](#footnote-ref-4)
4. Est autem fides sperandárum substántia rerum. Hebr. XII. [↑](#footnote-ref-5)
5. Quidquid gestum in Cruce Christi, in Sepultúra, in Resurrectióne, in Ascensióne, in sedére ad déxteram Patris, ita gestum est, ut his rebus configurarétur vita christiána. Aug. Enchirid. c. 53. [↑](#footnote-ref-6)
6. Amándus est generátor, sed præponéndus est Creátor. Aug. Serm. 7. de Verb. Dom. [↑](#footnote-ref-7)
7. Non debémus superbíre. Totum quod habémus ab Artífice nostro est. Aug. in Ps. LXX. [↑](#footnote-ref-8)
8. Finis cognítio vitæ est ordinátio. Arist. [↑](#footnote-ref-9)
9. Deum time et mandáta ejus obsérva, hoc est enim omnis homo. Eccli. II. Ergo sine hoc, nihil est omnis homo. Ber. [↑](#footnote-ref-10)
10. Servíte Dómino in omni corde vestro, et nolíte declináre post vana quæ non próderunt vobis. I Reg. XII. Malo nullum bonum quam vanum. Tertul. l. de Pudic. c. 1. [↑](#footnote-ref-11)
11. Magnum Dóminum habémus. Benedicámus nomen sanctum ejus. Aug. [↑](#footnote-ref-12)
12. Unus est altíssimus, Creátor ómnium, omnípotens, et metuéndus nimis. Eccli. I. [↑](#footnote-ref-13)
13. Ipse dixit, et facta sunt. Ipse mandávit, et creáta sunt. Ps. CXLVIII. [↑](#footnote-ref-14)
14. Grande opus et dignum Deo mundus, etsi mundum hómini, non sibi, fecit. Tertul. l. 1, cont. Márcion. c. 13. [↑](#footnote-ref-15)
15. Neque enim necessitátibus tantúmmodo nostris provísum est, usque in delícias amámur. Senec. l. 4. de Benef. c. 5. [↑](#footnote-ref-16)
16. Accipe, redde, cave. Accipe benefícium, redde servítium, cave supplícium Hugo a S. Vict. [↑](#footnote-ref-17)
17. Totam molem istam de nihilo expréssit in ornaméntum Majestátis suæ. Tertul. Apolog. c. 17. [↑](#footnote-ref-18)
18. In manu ejus sunt omnes fines terræ. Ps. XCIV. [↑](#footnote-ref-19)
19. Magna felícitas est, non vinci a felicitáte. Aug. Serm. 13. de Verb. Dom. [↑](#footnote-ref-20)
20. Deus tunc máxime óptimus, cum hómini non bonus. Tertul. l. 2. cont. Marc. [↑](#footnote-ref-21)
21. Invisibília enim Dei a creatúra mundi, per ea quæ facta sunt, intellécta conspiciúntur. Rom. I. [↑](#footnote-ref-22)
22. Spíritus est Deus. Joan. IV. [↑](#footnote-ref-23)
23. Dóminus regnávit in ætérnum et ultra. Exod. XV. [↑](#footnote-ref-24)
24. Numquid cœlum et terram ego implébo ? Jerem. XXIII. [↑](#footnote-ref-25)
25. Ego Dóminus, et non mutor. Malach. 3. [↑](#footnote-ref-26)
26. Ego Deus omnípotens. Gen. XXXVII. [↑](#footnote-ref-27)
27. Deus omne bonum et summum bonum. Ber. Serm. 1. sup. Salve Reg. [↑](#footnote-ref-28)
28. Deus infinítis modis infiníties infinítus in infinítis perfectiónibus. Cajet. [↑](#footnote-ref-29)
29. Cum fecéritis ómnia quæ præcépta sunt vobis, dícite : Servi inútiles sumus. Luc. XVII. [↑](#footnote-ref-30)
30. Ipse sibi et mundus, et locus, et ómnia. Tertul. l. advers. Prax. c. 5. [↑](#footnote-ref-31)
31. Circumdándo pénetrat, penetrándo circúmdat. Greg. 1. Moral. c. 12. [↑](#footnote-ref-32)
32. Discrétor est cogitatiónum et intentiónum cordis. Hebr. IV. [↑](#footnote-ref-33)
33. Sic lóquere cum Deo, quasi hómines áudiant. Sic vive cum homínibus, quasi Deus vídeat. Senec. [↑](#footnote-ref-34)
34. Deus sic unumquémque curat, tanquam si omnes ; et sic omnes, tanquam si unum. Aug. [↑](#footnote-ref-35)
35. Dúrior erit ignis ille Purgatórii, quam quidquid in hoc sǽculo pœnárum, aut sentíri, aut vidéri, aut cogitári potest. Aug. Serm. de igne Purgat. [↑](#footnote-ref-36)
36. Innúmeris majus est pœnis hac sorte privári. Chrysost. [↑](#footnote-ref-37)
37. Quicúmque autem totum legem serváverit, offéndat autem in uno, factus est ómnium reus. Jacob. II. [↑](#footnote-ref-38)
38. Mélius est mihi incídere in manus vestras, quam peccáre in conspéctu Dómini. Dan. XIII. [↑](#footnote-ref-39)
39. Jacta te in Deum, óptime te habébis in óptimo. Aug. [↑](#footnote-ref-40)
40. Dominórum, patrum et matrum sollicitúdinem longe súperat sollicitúdo Dei. Chrysost. hom. in Seraphin. [↑](#footnote-ref-41)
41. Deus, summum magnum. Tertul. l. 1. cont. Marc. c. 3. [↑](#footnote-ref-42)
42. Magnum debet esse unum, cum sit id omne quod esse potest. Nicol. de Chusa. lib. de Doct. ignor. cap. 2. [↑](#footnote-ref-43)
43. Non erit in te Deus recens. Ps. VIII. Deus recens, aut lapis, aut phantásma est, sive quam sibi quis in mente fábricat. Aug. sup. illum locum. [↑](#footnote-ref-44)
44. Ipse verus Deus in persónis Trínitas est, et in natúra unus. Fulgent. de Fide. ad Petr. cap. 1. [↑](#footnote-ref-45)
45. Crédimus et confitémur Patrem ingénitum, incréatum, fontem et oríginem totíus Divinitátis. Cont. Tolet. 6. cap. 1. [↑](#footnote-ref-46)
46. Fílius meus es tu, ego hódie génui te. Ps. II. [↑](#footnote-ref-47)
47. Splendor glóriæ, et figúra substántiæ ejus. Hebr. [↑](#footnote-ref-48)
48. Verbum erat apud Deum. Joan. [↑](#footnote-ref-49)
49. Amor meus pondus meum. Aug. [↑](#footnote-ref-50)
50. Spíritus sanctus amor est. Greg. [↑](#footnote-ref-51)
51. Patris et Fílii pax imperturbábilis, gluten firmum. Ber. Serm. in Cant. [↑](#footnote-ref-52)
52. Donum Dei altíssimi. Eccl. [Ecclésia, Hymnus Veni creátor] [↑](#footnote-ref-53)
53. Quia cor quod ejus grátia tángitur, mansuetúdinis lenitáte facit tranquíllum. Greg. [↑](#footnote-ref-54)
54. Nemo álium aut præcédit æternitáte, aut excédit magnitúdine, aut súperat potestáte. Fulgent. de Fide ad Petr. c. 1. [↑](#footnote-ref-55)
55. Opera ad extra sunt toti Trinitáti commúnia. Axiom. Theol. [↑](#footnote-ref-56)
56. Misit Deus Fílium suum, ut adoptiónem filiórum reciperémus. Galat. IV. [↑](#footnote-ref-57)
57. Nos Adæ ruína omníno vacuávit ; sese ille exinanívit, ut nos repléret. Ambr. in. Ps. XLVIII. [↑](#footnote-ref-58)
58. Humiliávit se usque ad mortálem carnem, tanquam ad lectum ægrotántis. Aug. [↑](#footnote-ref-59)
59. Prius perémptor quam parens. Ber. Hom. 2. sup. Missus. [↑](#footnote-ref-60)
60. Veni ut vitam hábeant et abundántius hábeant. Joan. X. [↑](#footnote-ref-61)
61. Justítia et pax osculátæ sunt. Ps. LXXXIV. [↑](#footnote-ref-62)
62. Qui te creávit, ipse te redémit ; ne amórem tuum divíderes partem Creatóri, partem dans Redemptóri. Ansel. 1. cur Deus homo. [↑](#footnote-ref-63)
63. Ut exhiberétur hómini quem sequerétur homo, factus est Deus homo. Aug. in quod. de Nativ. Dom. [↑](#footnote-ref-64)
64. Ut quos formávit ópere, reformáret exémplo. Idem. [↑](#footnote-ref-65)
65. Omnis áctio Christi excoléndæ pietátis virtutísque obeúndæ régula est. Basil. Constit. Monastic. cap. 1. [↑](#footnote-ref-66)
66. Caro Christi non peccátrix, sed peccatórum mundátrix. Aug. in Ps. LXXXVIII. [↑](#footnote-ref-67)
67. Exiit a Patre, non recéssit. Chrysol. [De Patre procéssit Fílius, non recéssit. Serm. 67, PG 53.] [↑](#footnote-ref-68)
68. Ut a Chrismáte Christus, sic Jesus vocátus est a salúte. Chrysol. Serm. 57. [↑](#footnote-ref-69)
69. Homo pro nobis, Deus ante nos. Aug. [↑](#footnote-ref-70)
70. Disce Vírginem móribus, disce Vírginem verecúndia. Trepidáre vírginum est, et ad omnes viri ingréssus pavére, omnes viri affátus veréri. Ambr. l. 2. Luc. I. [↑](#footnote-ref-71)
71. Si plácuit ex virginitáte, tamen ex humilitáte concépit. Ber. Hom. 1. sup. Miss. [↑](#footnote-ref-72)
72. Requiéscit libens florentíssimo in domicílio castitátis. Zeno Veron. Serm. 3. de Nativ. Christ. [↑](#footnote-ref-73)
73. Sine humilitáte autem, áudeo dícere, virgínitas Maríæ non placuísset. Ber. Hom. 1. sup. Miss. [↑](#footnote-ref-74)
74. Deus pusíllus invéntus est, ut homo máximus fíeret. Tertul. l. 2 cont. Marc. c. 27. [↑](#footnote-ref-75)
75. Matérna propínquitas nihil Maríæ profuísset, nisi felícius Christum corde quam carne gestásset. Aug. l. de Virg. c. 3. [↑](#footnote-ref-76)
76. Elégit hunc diem, sibi ad obséquium, nobis ad gáudium. Aug. Serm. i de Nativ. [↑](#footnote-ref-77)
77. Stábulum versum est in cœlum. Epiphan. [↑](#footnote-ref-78)
78. Ut tantum hómini cónferat, quantum détrahit Deo. Tertul. l. 2. cont. Marc. c. 27. [↑](#footnote-ref-79)
79. O rem stupéndam ! Panis Angelórum, factus est fœnum jumentórum. Aug. Serm. de Nativ. [↑](#footnote-ref-80)
80. Ut qui ad páleas currunt, fruméntum invéniant. Chrysip. de Laud. B. Virg. [↑](#footnote-ref-81)
81. Tanto mihi cárior, quanto pro me vílior. Ber. Serm. 1. de Epiph. [↑](#footnote-ref-82)
82. Natívitas Christi jugulátrix voluptátum. Cypr. [↑](#footnote-ref-83)
83. O quanta vox siléntio náscitur ! Chrysol. de D. Joan. nato ex patre muto Serm. 92. [↑](#footnote-ref-84)
84. Pudéret te fortásse imitári húmilem hóminem, saltem imitári húmilem Deum. Aug. Tract. 23 in Joan. [↑](#footnote-ref-85)
85. Nisi efficiámini sicut párvulus iste, non intrábitis in regnum cœlórum. Matth. XVIII. Quis iste puer nisi ille de quo Isaías dicit : Puer datus est nobis ? Ambr. l. 8. in Luc. [↑](#footnote-ref-86)
86. Regnum ergo ténuit virginitátis, quæ Regem génuit castitátis. Aug. [↑](#footnote-ref-87)
87. Si amáre pigébat, saltem redamáre non pígeat. Aug. lib. de Catech. rudib. c. 1. [↑](#footnote-ref-88)
88. Qui peccátum non fecit, non dedignátus est se peccatórem reputári, nos et esse vólumus et nólumus æstimári. Ber. Serm. de Circum. [↑](#footnote-ref-89)
89. Mihi pro mínimo est, ut a vobis júdicer. I Cor. IV. [↑](#footnote-ref-90)
90. Summa devótio imitári quod cólimus. Aug. [↑](#footnote-ref-91)
91. Obedívit libénter et crédidit, omnes tribulatiónes cum gáudio sustinéndo. Chrysost. [↑](#footnote-ref-92)
92. Bonum est viro cum portáverit jugum Dómini ab adolescéntia sua. Thren. III. [↑](#footnote-ref-93)
93. Nihil est illi cárius humilitáte, nihil accéptius modéstia, nihil operósius stúdio placéndi homínibus. Tertul. [↑](#footnote-ref-94)
94. Christus baptizátur. Simul et nos descendámus, ut cum ipso ascendámus. Greg. Nazianz. Orat. in Sanct. lum. [↑](#footnote-ref-95)
95. Decentíssimus ordo est, ut prius impleátur Præsul divínis donis et sic áliis tradat. Dionys. de Hier. Eccl. c. 3. [↑](#footnote-ref-96)
96. Diébus quadragínta jejúnat per quem álii saginéntur. Cypr. [↑](#footnote-ref-97)
97. Ut sic nostras tentatiónes suis tentatiónibus vínceret. Greg. Hom. 14 in Evang. [↑](#footnote-ref-98)
98. Manu et lingua operári debent mílites Christi. Origen. Hom. in lib. Jud. [↑](#footnote-ref-99)
99. Cœpit Jesus fácere et docére. Act. I. [↑](#footnote-ref-100)
100. Quod álterum fácere velis, ipse prior incípias. Amb. l. 21 in Luc. [↑](#footnote-ref-101)
101. Posuérunt me abominatiónem sibi. Ps. LXXXVII. [↑](#footnote-ref-102)
102. Mirabántur, sed non convertebántur. Aug. [↑](#footnote-ref-103)
103. Díscite a me, quia mitis sum et húmilis corde, Matth. XI. [↑](#footnote-ref-104)
104. Ut tot essent ora, quot vúlnera. Ber. [↑](#footnote-ref-105)
105. Cur addis afflictiónem afflícto ? Magis me ággravant vúlnera peccáti tui, quam vúlnera córporis mei. Idem. [↑](#footnote-ref-106)
106. Quod semel assúmpsit, numquam dimísit. Axiom. Theol. [↑](#footnote-ref-107)
107. Quasi agnus coram tondénte se obmutéscet. Isa. LIII. [↑](#footnote-ref-108)
108. Quid non dimíttitur, si hoc dimíttitur ? Aug. [↑](#footnote-ref-109)
109. Hæc sufficiébant redemptióni, sed non satis erant amóri. Chrysol. [↑](#footnote-ref-110)
110. In causa cháritas æstimátur, sed cháritas inæstimábilis, cháritas sine modo. Ber. Serm. de Pass. [↑](#footnote-ref-111)
111. Christus passus est…. ut ejus vestígia sequámini. I Petr. II. [↑](#footnote-ref-112)
112. Consepúlti enim sumus in illo per baptísmum. Rom. III. [↑](#footnote-ref-113)
113. Mortis príncipem colligávit, captívos in prístinam libertátem restítuit. Aug. Serm. de Passion. [↑](#footnote-ref-114)
114. Asýlus mortis. Tertul. [↑](#footnote-ref-115)
115. Uteri nova forma : mórtuum cóncipit, parit vivum. Chrysol. Serm. 74. [↑](#footnote-ref-116)
116. Dignus est Agnus qui occísus est accípere honórent et glóriam. Apoc. V. [↑](#footnote-ref-117)
117. Resurréxit propter nostram justificatiónem. Rom. IV. [↑](#footnote-ref-118)
118. Nunc autem Christus surréxit primítiæ dormiéntium. I Cor. XV. Tanquam caput quod membra sequántur. [↑](#footnote-ref-119)
119. Cujus caro seminátur in morte, reflóruit in resurrectióne. Ber. l. de Dilig. Deo, cap. 1. [↑](#footnote-ref-120)
120. Occúbuit quasi homo, resurréxit quasi Deus. Greg. [↑](#footnote-ref-121)
121. Mors ejus mortis mors éxtitit. Chrysost. [↑](#footnote-ref-122)
122. Extrémam Christus pértulit obediéntiam, proptérea accépit et suprémum honórem. Chrysost. [↑](#footnote-ref-123)
123. Tunc secúndum carnem homo, nunc per ómnia Deus. Ambr. lib. de Fide Resurr. [↑](#footnote-ref-124)
124. Princeps hujus mundi ejícitur foras. Joan. XII. [↑](#footnote-ref-125)
125. Peccátum crucifíxi et mortem. Aug. [↑](#footnote-ref-126)
126. Data est mihi omnis potéstas in cœlo et in terra. Matth. XXVIII. [↑](#footnote-ref-127)
127. Si complantáti facti sumus similitúdini mortis ejus, simul et resurrectiónis érimus. Rom. VI. [↑](#footnote-ref-128)
128. Non est servus super Dóminum. Matth. X. [↑](#footnote-ref-129)
129. Non licet rerum mutáre natúras : nisi duris non itur ad regnum. Salvian. l. 4. ad Eccl. [↑](#footnote-ref-130)
130. Magna confirmáta sunt sacraménta, magna reveláta sunt mystéria. S. Leo. Serm. 1. de Ascens. [↑](#footnote-ref-131)
131. Tóllitur corpus ab óculis vestris, sed non separátur Deus a córdibus vestris. Aug. Serm. de Ascens. [↑](#footnote-ref-132)
132. Cívitas non eget sole, lucérna ejus est Agnus. Apoc. XXI. [↑](#footnote-ref-133)
133. Ascéndens in altum captívam ducit captivitátem. Eph. IV. [↑](#footnote-ref-134)
134. Ubi fúerit corpus, illuc congregabúntur et áquilæ. Matth. XXIV. [↑](#footnote-ref-135)
135. Vado vobis paráre locum. Joan. XIV. [↑](#footnote-ref-136)
136. Ut fides non defíceret, spes non fluctuáret, cháritas non tepéret. S. Leo. Serm. 2. de Ascens. [↑](#footnote-ref-137)
137. Natúræ nostræ humílitas in Christo super omnem cœli milítiam ad Dei Patris est provécta conséssum. S. Leo. Serm. 2. de Ascens. [↑](#footnote-ref-138)
138. Sedet a dextris Dei in glória coæquáli, in majestáte non dispári. Ber. [↑](#footnote-ref-139)
139. Ascéndit super omnes cœlos ut impléret ómnia. Eph. IV. [↑](#footnote-ref-140)
140. Sequámur fratres, sequámur Agnum quocúmque íerit ; sequámur patiéntem, resurgéntem, multo libéntius ascendéntem. Ber. Serm. de Ascens. [↑](#footnote-ref-141)
141. 50 Nostra autem conversátio in cœlis est. Philip. III. [↑](#footnote-ref-142)
142. Unam pétii a Dómino, hanc requíram, ut inhábitem in domo Dómini ómnibus diébus vitæ meæ. Ps. XXVI. [↑](#footnote-ref-143)
143. Refréna iram, éxpue malítiam, expúgna luxúriam : et de virtútibus fecísti gradum qui ducit in cœlum. Chrysost. [↑](#footnote-ref-144)
144. Máchina mentis, vis amóris. Greg. [↑](#footnote-ref-145)
145. Si cecíderit lignum ad austrum aut ad aquilónem, in quocúmque loco cecíderit ibi manébit. Eccli. X. [↑](#footnote-ref-146)
146. Sol convertétur in ténebris. Joël. II. [↑](#footnote-ref-147)
147. Et luna in sánguinem. Ibid. [↑](#footnote-ref-148)
148. Stellæ cadent de cœlo. Matth. XXIV. [↑](#footnote-ref-149)
149. Terræ motus factus est magnus, qualis non fuit ex quo hómine fuérunt super terram. Apoc. XVI. [↑](#footnote-ref-150)
150. Canet, enim tuba et mórtui resúrgent. I Cor. [↑](#footnote-ref-151)
151. In carne mea vidébo Deum salvatórem meum. Job. XIX. [↑](#footnote-ref-152)
152. Accípiens regnum decóris et diadéma speciéi de manu Dómini. Sap. VI. [↑](#footnote-ref-153)
153. Ibunt hi in supplícium ætérnum, justi autem in vitam ætérnam. Matth. XXV. [↑](#footnote-ref-154)
154. In potestáte nostra pósuit Deus quáliter judicémur in die judícii. Aug. Serm. 47. de Sanct. [↑](#footnote-ref-155)
155. Vidi cœlum (seu áërem) novum et terram novam. Apoc. XXI. [↑](#footnote-ref-156)
156. Quóties diem illum cogito : totus contremísco. Hieron. [↑](#footnote-ref-157)
157. Ipse Spíritus magnum numen, unde impléta sunt multa flúmina. Aug. in Ps. [↑](#footnote-ref-158)
158. Constántius modo prǽdicant, quam delitescérent ántea timídius. Ber. Serm. 1. Pentec. [↑](#footnote-ref-159)
159. Qui ad vocem ancíllæ ter negávit, accépto Spíritu sancto ipsum quem negáverat inter flagélla príncipum conféssus est. Aug. in Ps. XC. [↑](#footnote-ref-160)
160. Quos implévit, ardéntes páriter et loquéntes fecit. Greg. in Hom. [↑](#footnote-ref-161)
161. In omnem terram exívit sonus eórum. Ps. XVIII. [↑](#footnote-ref-162)
162. Nemo conquerátur quod mínime nobis illa manifestátio fecit, datur enim unicuíque. Ber. loc. cit. [↑](#footnote-ref-163)
163. Nec mínimam páleam intra cordis quod póssidet habitáculum pátitur resídere. Idem. Serm. 2. in die Pentec. [↑](#footnote-ref-164)
164. Monet memóriam, movet voluntátem, docet ratiónem. Ber. Serm. [↑](#footnote-ref-165)
165. Quem Spíritus Dei affláverit, ad ómnia virtútum incitaménta próvehit. Paschal. l. 2. in Matth. [↑](#footnote-ref-166)
166. Bonam voluntátem ipse gratis prǽparat, ádjuvat, consúmmat. Aug. [↑](#footnote-ref-167)
167. Erant unanímiter perseverántes in oratióne. Act. I. [↑](#footnote-ref-168)
168. Hæc vox non sonat in foro, non audítur in público, secrétum consílium secrétum quærit audítum. Ber. [↑](#footnote-ref-169)
169. Os meum apérui et attráxi spíritum. Ps. CXVIII. [↑](#footnote-ref-170)
170. Ut eo superveniénte, nobis quoque superpléna et superéffluens fiat. Ber. [↑](#footnote-ref-171)
171. Pacem habéte, et Deus pacis erit vobíscum. II Cor. XIII. [↑](#footnote-ref-172)
172. Lácrimæ fugant dǽmones, Spíritum sanctum ádvocant. Cyp. [↑](#footnote-ref-173)
173. Quem mundus non potest recípere. Joan. XVI. Magna res, fratres, mundus non capit eum a quo factus est. Aug. [↑](#footnote-ref-174)
174. Vas es, sed plenum : effúnde quod habes, ut accípias quod non habes. Idem. [↑](#footnote-ref-175)
175. Expedit vobis ut ego vadam ; si enim non abíero, Paraclétus non véniet ad vos. Joan. XII. [↑](#footnote-ref-176)
176. Sine te nihil, totum in te póssumus. Aug. in Ps. XXX. [↑](#footnote-ref-177)
177. Non quod simus sufficiéntes cogitáre áliquid ex nobis, quasi ex nobis. II Cor. III. [↑](#footnote-ref-178)
178. Opus éxplicat voluntáti, voluntátem ápplicat óperi. Ber. l. de Grat. et lib. arb. [↑](#footnote-ref-179)
179. Deus est qui dat velle et perfícere. Philip. II. [↑](#footnote-ref-180)
180. Firmíssime tene et nullátenus dúbites, omnem extra Ecclésiam Cathólicam baptizátum, partícipem fíeri non posse vitæ ætérnæ. Fulgent. de Fide ad Petr. cap. 37. [↑](#footnote-ref-181)
181. Quisquis a ventre Ecclésiæ separátus fúerit, necésse est ut falsa loquátur. Aug. in Ps. LVII. [↑](#footnote-ref-182)
182. Deum dilígere non potest, qui in ejus Ecclésia non est. Idem, de Symb. ad Catech. l. 3, c. 12. [↑](#footnote-ref-183)
183. Et unam, sanctam, cathólicam et apostólicam. Symb. Nicæn. [↑](#footnote-ref-184)
184. Ecclésia, sicut luna obumbrári potest, defícere non potest. Amb. lib. 4. Hexamer. c. 2. Valuérunt mihi sicut ignis ad aurum, non sicut ignis ad fœnum. Aug. Sep. Ps. CXXVIII. [↑](#footnote-ref-185)
185. Ut per sacram beáti Petri sedem caput orbis effécta, látius præsidéres religióne divína quam dominatióne terréna. S. Leo. Serm. de SS. Petro et Paulo. [↑](#footnote-ref-186)
186. In Ecclésia me tenet, ab ipsa sede Petri usque ad præséntem Episcopátum, Sacerdótum succéssio. Lib. 2. cont. Faust. [↑](#footnote-ref-187)
187. Párticeps ego sum ómnium timéntium te et custodiéntium mandáta tua. Ps. CXVIII. [↑](#footnote-ref-188)
188. Hauriétis aquas in gáudio de fóntibus Salvatóris. Isa. XII. Percússum est latus pendéntis de láncea, et profluérunt Ecclésiæ Sacraménta. Aug. in Ps. LVI. [↑](#footnote-ref-189)
189. Sacraméntum est invisíbilis grátiæ visíbilis forma. Conc. Trid. Sess. 3, c. 3. [↑](#footnote-ref-190)
190. Sacrifícia ad cultum Dei, sacraménta ad sanctificándum cultóres referúntur. D. Thom. [↑](#footnote-ref-191)
191. Auctor sacramentórum quis est, nisi Dóminus Jesus. Ambr. l. 4. de Sacram. c. 4. [↑](#footnote-ref-192)
192. In cruce Dómini gloriámur, cujus virtus ómnia péragit sacraménta. Cypr. de Baptis. Christ. [↑](#footnote-ref-193)
193. Nos piscículi, secúndum Christum in aqua náscimur. Tertul. l. de Bapt. c. 1.

     Piscículi : On sait que, dans la primitive Église, le poisson était regardé comme le symbole de Notre-Seigneur Jésus-Christ, dont tous les titres se trouvaient rappelés par les cinq lettres du mot grec ἰχθῦς, c’est-a-dire Ἰησοῦς Χριστὸς Θεοῦ Υἱὸς Σωτήρ, Jésus-Christ, Fils de Dieu, Sauveur ; c’est a ce souvenir qu’il faut se reporter pour entendre l’allusion de Tertullien, et le nom de piscículi, petits poissons, qu’il donne aux chrétiens, disciples du Sauveur. [↑](#footnote-ref-194)
194. Nigra sum, sed formósa. Nigra origináli peccáto, formósa Baptísmi sacraménto. Aug. de Anima. Serm. 86. de Temp. [↑](#footnote-ref-195)
195. Nec tantum sunt líberi, sed et fílii, sed et fratres Christi, sed et cohærédes, membra et templum ejus, sed et órgana Spíritus sancti. Chrysost. de neóphytis. Hom. ad ipsos. [↑](#footnote-ref-196)
196. Omnes in Christo regenerátos, crux Christi éfficit reges. Leo. Mag. in annivers. assump. Serm. 3. [↑](#footnote-ref-197)
197. Ego dixi : Dii estis. Ps. XVIII. Ex grátia ipsíus, non ex nostra proprietáte. Tertul. cont. Hermogen. c. 5. [↑](#footnote-ref-198)
198. Non digne cogitári potest illa dignátio ; déficit omnis sermo sensúsque. Aug. Serm. 164. de Temp. [↑](#footnote-ref-199)
199. Baptísmus nihil áliud est quam purióris vivéndi ratiónis pactum cum Deo ínitum. Greg. Nazian. Orat. in Sanct. Bapt. [↑](#footnote-ref-200)
200. Renuntiásti diábolo et opéribus ejus (seu peccátis), mundo et voluptátibus ejus ; præséntibus Angelis locútus es : non est fállere, non est negáre. Ambr. de Initian. c. 2. [↑](#footnote-ref-201)
201. Auget reátum culpæ sequéntis, præcónium glóriæ præcedéntis. Greg. l. 18. Moral. c. 19. [↑](#footnote-ref-202)
202. Ut dénuo Malus recuperáta præda advérsus Dóminum gáudeat. Tertul. de Pænit. c. 5. [↑](#footnote-ref-203)
203. Id agéndum est, ut vita nostra Evangélio respóndeat. Chrysost. Hom. 2. in 2 ad Corinth. Nec quisquam se júdicet esse christiánum, nisi qui Christi doctrínam séquitur. Aug. [↑](#footnote-ref-204)
204. Magístro magnam facit injúriam, qui se discípulum ejus fatétur cujus non séquitur institútum. Chrysost. Serm. 94. [↑](#footnote-ref-205)
205. Sanctórum virórum nómina tribuátis eis, ut nimírum sint eórum imitatóres. Chrysost. [↑](#footnote-ref-206)
206. Sermo vester semper in grátia sit sale condítus. Coloss. IV. [↑](#footnote-ref-207)
207. Quæcúmque sancta, quæcúmque amabília hæc ágite. Philip. IV. [↑](#footnote-ref-208)
208. Quod Christo crux, hoc nobis baptísma est. Chrysost. [↑](#footnote-ref-209)
209. Vos autem regále sacerdótium, gens sancta, pópulus acquisitiónis. I Petr. II. [↑](#footnote-ref-210)
210. Nisi efficiámini sicut párvuli, non intrábitis in regnum cœlórum. Matth. VIII. Hoc est nisi talem habuéritis innocéntiam et ánimi puritátem. Hieron. [↑](#footnote-ref-211)
211. Lúceat lux vestra coram homínibus. Matth. V. [↑](#footnote-ref-212)
212. Qui súscipit áliquem de sacro fonte, assúmit cilícium pædagógi ; et ídeo obligátur ad habéndam curam de illo. S. Thom. III. p. q. 67 a. 8. [↑](#footnote-ref-213)
213. Cognóscant se pro illis fidejussóres extitísse, et ídeo semper illis sollicitúdinem veræ charitátis impéndant. S. Aug. [↑](#footnote-ref-214)
214. Nisi quis renátus fúerit ex aqua et Spíritu sancto, non potest intráre in regnum Dei. Joan. III. [↑](#footnote-ref-215)
215. Les trois premiers mots : créature de Dieu, ne sont point essentiels pour que le baptême soit valide, et au besoin pourraient être supprimés. [↑](#footnote-ref-216)
216. Qui gaudes de baptísmi susceptióne, vive in novi hóminis sanctitáte. Aug. de Vera innoc. c. 10. [↑](#footnote-ref-217)
217. Christianitátis votum fírmiter téneas, et mores et vitam voto confórmes. B. Virgo in Ep. S. Ignat. Si christiánum te esse deléctat, quæ christianitátis sunt gere. Aug. l. de Vita Christ, c. 1. [↑](#footnote-ref-218)
218. Nomen Dei infámant, professiónem suam móribus impúgnant. Salv. 4. de Provid. [↑](#footnote-ref-219)
219. Prostitutóres Christiáni Sacraménti. Tertul. l. de Pudic. c. 10. [↑](#footnote-ref-220)
220. Stellæ cadéntes de cœlo, christiáni verbo, non facto. Aug. Hom. 6. in Apoc. [↑](#footnote-ref-221)
221. Si te Fílium Dei esse fatéris, vive quasi Fílius Dei, ut tanto possis respondére Genitóri. Chrysol. Serm. 70. [↑](#footnote-ref-222)
222. Nihil est dígnius quam ut homo sit sui auctóris imitátor. S. Leo. Serm. 5. Quadr. [↑](#footnote-ref-223)
223. Virtútes sunt charactéres, quibus divíni vultus similitúdo exprímitur. Aug. [↑](#footnote-ref-224)
224. Eum fecit caput, ut per illum irémus. Idem, in Ps. CIX. [↑](#footnote-ref-225)
225. Membra ómnia nisi cápiti suo cohǽreant péreunt. Arist. [↑](#footnote-ref-226)
226. Sitis ejus salus est nostra. Aug. [↑](#footnote-ref-227)
227. O felix sacraméntum aquæ nostræ, in quo récipit homo illum Dei Spíritum quem de afflátu ejus accéperat, sed post amíserat per delícium. Tertul. l. de Bapt. c. 4. [↑](#footnote-ref-228)
228. Ut ita simus nostro probáti imperatóri. Ambr. [↑](#footnote-ref-229)
229. Ut salútem quam de privilégio status non possidémus, de suffrágio actus elaborémus. Tertul. l. cont. Valent, c. 30. [↑](#footnote-ref-230)
230. Hunc Agnum sequámur in via quam in hac vita pósitus ténuit. Damian., Serm. 2. in Natal. [↑](#footnote-ref-231)
231. Fac secúndum exémplar quod tibi in monte monstrátum est. Exod. XXV. Ipsum audíte. Matth. XVII. [↑](#footnote-ref-232)
232. Pone me ut signáculum super cor tuum, ut signáculum super bráchium tuum. Cant. VIII. [↑](#footnote-ref-233)
233. Cháritas Christi urget nos. II Cor. V. [↑](#footnote-ref-234)
234. Ut christianórum quisque tránseat in Christum, illuc únice tendit christiánæ religiónis posséssio. Ambr. [↑](#footnote-ref-235)
235. Non sine membris caput invenítur in regno, si tamen membra fúerint illi confórmia. Ber. in Verbis Job. [↑](#footnote-ref-236)
236. Si quis vult veníre post me, ábneget semetípsum, et tollat crucem suam, et sequátur me. Matth. V. Si quis vult, sive vir, sive múlier, sive princeps, sive súbditus. Chrysost. Hom. 50. in Matth. [↑](#footnote-ref-237)
237. Omnia peccáta duæ res fáciunt in hómine, cupíditas et timor. Aug. in Ps. LXXIX. [↑](#footnote-ref-238)
238. Existimáte vos mórtuos esse peccáto, vivéntes autem Deo in Christo Jesu. Hom. 6. [↑](#footnote-ref-239)
239. Quis ex vobis árguet me de peccáto ? Joan. VI. [↑](#footnote-ref-240)
240. Qui fecit peccátum, servus est peccáti. Ibid. [↑](#footnote-ref-241)
241. Tália peccáta mortália bonæ fídei et bonæ spei christiánus non admíttit. Aug. de Verb. Apost. Serm. 30. [↑](#footnote-ref-242)
242. Quisquis factis Christum negat, antichrístus est. Idem. Tract. 5. in Ep. Joan. [↑](#footnote-ref-243)
243. Rugæ meæ testimónium dicunt contra me. Job. XVI. Rugæ sanctæ Ecclésiæ sunt, qui fidem vócibus clamant, opéribus negant. Greg. 12. Moral. c. 4. [↑](#footnote-ref-244)
244. Omne quod est in mundo, concupiscéntia carnis est, et concupiscéntia oculórum et supérbia vitæ. I Joan. I. [↑](#footnote-ref-245)
245. Concupiscéntia cum concéperit, parit peccátum. Jacob. I. [↑](#footnote-ref-246)
246. Qui exáltas me de portis mortis. Ps. IX. De pravis cupiditátibus quæ sunt portæ mortis, quia per illas itur ad mortem. Aug. [↑](#footnote-ref-247)
247. Qui non renúntiat ómnibus quæ póssidet, non potest meus esse discípulus. Luc. XIV. [↑](#footnote-ref-248)
248. Fastídium opuléntiæ præministrávit per abjectiónem divitiárum. Tertul. l. de Patien. c. 7. [↑](#footnote-ref-249)
249. Cum Dómino opum contémptus opuléntia est. Hilar. in Ps. CXVIII. [↑](#footnote-ref-250)
250. Meum ergo patrimónium paupértas illíus est. Amb. l. 2. in Luc. [↑](#footnote-ref-251)
251. De mundo non estis. Joan. XV. [↑](#footnote-ref-252)
252. Christus non sibi plácuit. Rom. XV. [↑](#footnote-ref-253)
253. Sequestráta delectatióne Divinitátis. S. Leo. [↑](#footnote-ref-254)
254. Voluptátem vicísse máxima est volúptas. Cypr. l. de Discipl. et bono pudicítiæ. [↑](#footnote-ref-255)
255. Omni se humilitáte dejécit. Tertul. [↑](#footnote-ref-256)
256. Vídimus eum despéctum et novíssimum virórum. Isa. LIII. [↑](#footnote-ref-257)
257. Recúmbe in novíssimo loco. Luc. XIV. [↑](#footnote-ref-258)
258. Intolerábilis impudéntiæ est, ut ubi sese exinanívit majéstas, vermículus inflétur et intuméscat. Ber. Serm. 1. de Nativ. Dom. [↑](#footnote-ref-259)
259. Qui non bájulat crucem suam, non potest meus esse discípulus. Luc. XIV. [↑](#footnote-ref-260)
260. Non est verus pátiens qui pati non vult nisi quantum sibi visum fúerit, aut a quo sibi placúerit. De Imit. Chr. l. 3. c. 19. [↑](#footnote-ref-261)
261. Non dedignétur pati christiánus quod passus est Christus. Aug. in Joan. [↑](#footnote-ref-262)
262. Gáudeo in passiónibus. Coloss. I. [↑](#footnote-ref-263)
263. Qui Christi sunt, carnem suam crucifixérunt cum vítiis et concupiscéntiis. Gal. V. [↑](#footnote-ref-264)
264. Christiáni, hærédes crucifíxi. Cypr. [↑](#footnote-ref-265)
265. Tota vita christiáni, si secúndum Evangélium vivat, crux est atque martýrium. Aug. Serm. 32. de Sanct. [↑](#footnote-ref-266)
266. Tolle crucem, si vis habére corónam. Bern. [↑](#footnote-ref-267)
267. Tunc dixi: Ecce vénio… ut fácerem voluntátem tuam. Ps. XXXIX. [↑](#footnote-ref-268)
268. Iota unum aut unus apex non præteríbit a lege, donec ómnia fiant. Matth. V. [↑](#footnote-ref-269)
269. Non omnis qui dicit mihi, Dómine, Dómine, intrábit in regnum cœlórum, sed qui facit voluntátem Patris mei. Matth. VII. [↑](#footnote-ref-270)
270. Ornat doctrínam Dei, qui ea facit quæ conditióni suæ apta sunt. Et e convérso confúndit illam, cui sua condítio dísplicet. In Reg. Monach. Hieron. adscript. [↑](#footnote-ref-271)
271. Bonum faciéntes non deficiámus, témpore enim suo metémus non deficiéntes. Gal. VI. [↑](#footnote-ref-272)
272. Bene ómnia fecit. Marc. VII. [↑](#footnote-ref-273)
273. Attígit (Sapiéntia incarnáta) a fine usque ad finem fórtiter, et dispónit ómnia suáviter. Sap. VIII. [↑](#footnote-ref-274)
274. Ut cognóscat mundus, quia díligo Patrem. Joan.14. [↑](#footnote-ref-275)
275. Sapiéntia cállidi, est intellígere viam suam. Prov. XV. [↑](#footnote-ref-276)
276. Maledíctus qui facit opus Dei negligénter. Juxta Septuag. Jerem. LXVIII. [↑](#footnote-ref-277)
277. Non est sensus, ubi est amaritúdo. Eccli. XI. [↑](#footnote-ref-278)
278. Ea quippe sola bona ópera dicénda sunt, quæ fiunt per dilectiónem Dei. Aug. in Ps. LXVII. [↑](#footnote-ref-279)
279. Si quis autem Spíritum Christi non habet, hic non est ejus. Rom. VIII. [↑](#footnote-ref-280)
280. Ipse Spíritus póstulat pro nobis (seu facit nos postuláre) gemítibus inenarrabílibus. Ibid. [↑](#footnote-ref-281)
281. A me ipso fácio nihil. Joan. VIII. [↑](#footnote-ref-282)
282. Ductus est Jesus in desértum a Spíritu. Matth. IV. [↑](#footnote-ref-283)
283. Menti anhelánti datur. Greg. [↑](#footnote-ref-284)
284. Esto húmilis et quiétus, ut inhábitet in te Deus. Aug. in Ps. LXIII. [↑](#footnote-ref-285)
285. Defíciat ergo spíritus tuus, loquátur Spíritus Dei. Id. in Ps. CXLI. [↑](#footnote-ref-286)
286. Orphano tu eris adjútor. Ps. IX. Ei cui móritur pater hic mundus per quem carnáliter génitus est. Aug. [↑](#footnote-ref-287)
287. Sicut fábrica colúmnis, colúmnæ autem básibus innitúntur : ita vita nostra virtútibus, virtútes autem in íntima intentióne subsístunt. Greg. in Moral. [↑](#footnote-ref-288)
288. Sive ergo manducátis, sive bíbitis, ómnia in glóriam Dei fácite. I Cor. X. [↑](#footnote-ref-289)
289. Unde éxeunt, flúmina revertúntur. Eccli. I. [↑](#footnote-ref-290)
290. Omnia subjecísti sub pédibus hóminis, ut homo tutus tibi subjicerétur, tibi soli vacáret. Aug. Soliloq. c. 20. [↑](#footnote-ref-291)
291. Vulnerásti cor meum, soror mea sponsa, in uno oculórum tuórum. Cant. IV. [↑](#footnote-ref-292)
292. Propter me, propter me fáciam, et glóriam meam álteri non dabo. Isa. XLVIII. [↑](#footnote-ref-293)
293. Per bonæ intentiónis rádium, mérita illustrántur actiónis. Greg. 28. Moral. cap. 6. [↑](#footnote-ref-294)
294. Non numerósitas óperum, non diutúrnitas témporum, sed major cháritas auget prǽmium. Aug. apud S. Vinc. Ferrer. Serm. de Septuag. [↑](#footnote-ref-295)
295. Dolósa inténtio mentem ínquinat. Ber. in parvis Serm. [↑](#footnote-ref-296)
296. Supplício dignus sit, qui non pietátis grátia, sed vel stúdio placéndi homínibus, vel propter voluptátem aut avarítiam mandátum Dei facit. Basil. l. 2. Bapt. quæst. 8. [↑](#footnote-ref-297)
297. Muta cor, et mutábitur opus ; extírpa cupiditátem, planta charitátem. Sicut enim radix est ómnium malórum cupíditas, sic radix est ómnium bonórum cháritas. Aug. Serm. 12. de Verb. Dom. [↑](#footnote-ref-298)
298. Signent se omnes signo crucis, cantent omnes Allelúia, respóndeant omnes Amen, fáciant paríetes basilicárum : non discernúntur fílii Dei a fíliis diáboli nisi charitáte. Idem. Tract. 5. in 1 Ep. Joan. Non discernúntur facta hóminum nisi de radíce charitátis. Idem. Tract. 7. in eamd. Ep. [↑](#footnote-ref-299)
299. In baptísmo regenerámur ad vitam, post baptísmum confirmámur ad pugnam. S. Melchiad. Ep. ad Episcop. Hispániæ. [↑](#footnote-ref-300)
300. In baptísmate mundámur ab iniquitátibus, in confirmatióne virtútibus præmunímur. S. Damian. Serm. 62. [↑](#footnote-ref-301)
301. Unguéntum sanctíficum et deíficum. Dionys. Unguéntum regále. Prudent. [↑](#footnote-ref-302)
302. Sacraméntum plenitúdinis grátiæ. S. Thom. 3. part. quæst. 72. art. 1. [↑](#footnote-ref-303)
303. Ideo nos unxit, quia luctatóres contra diábolum fecit. Aug. Tract. 33. in Joan. [↑](#footnote-ref-304)
304. Mundus iste periculósior est blandus quam moléstus ; et magis cavéndus cum se íllicit díligi, quam cum ádmonet contémni. S. Aug. Ep. 144. [↑](#footnote-ref-305)
305. Mundus me odit. Joan. VII. [↑](#footnote-ref-306)
306. Væ mundo. Matth. XVII. [↑](#footnote-ref-307)
307. Díscite, vírgines, in mundo supra mundum esse. Amb. [↑](#footnote-ref-308)
308. Mihi pro mínimo est, ut a vobis júdicer. I Cor. IV. [↑](#footnote-ref-309)
309. Mihi mundus crucifíxus est, et ego mundo. Galat. VI. [↑](#footnote-ref-310)
310. Fili, ópera tua in mansuetúdine pérfice, et super hóminum glóriam diligéris. Eccli. III. [↑](#footnote-ref-311)
311. Christi bonus odor sumus. II Cor. II. [↑](#footnote-ref-312)
312. Ne Christi oppróbrio christiánus erubéscat. Aug. in Ps. XXX. [↑](#footnote-ref-313)
313. Qui me erubúerit et sermónes meos, hunc Fílius hóminis erubéscet cum vénerit in majestáte sua. Luc. IX. [↑](#footnote-ref-314)
314. Nonne opórtuit hæc pati Christum, et ita intráre in glóriam suam ? Luc. XXIV. [↑](#footnote-ref-315)
315. Sústinet patiénter, portat libénter, ampléctitur ardénter. Bern. Serm. 1. de S. Andr. [↑](#footnote-ref-316)
316. Qui te pércutit in maxíllam, præbe illi et álteram. Luc. VI. [↑](#footnote-ref-317)
317. Alter altérius ónera portáte. Galat. VI. [↑](#footnote-ref-318)
318. Omnes fidéles per impositiónem episcopórum debent Spíritum sanctum post baptísmum accípere. Dist. 5. de Consec. [↑](#footnote-ref-319)
319. Sacraméntum sacramentórum. Dionys. [↑](#footnote-ref-320)
320. In quo divítias divíni sui amóris erga hómines velut effúdit. Concil. Trid. Sess. 12, c. 3. [↑](#footnote-ref-321)
321. Nube tégitur sol, non ut obscurétur, sed ut attemperétur. Aug. [↑](#footnote-ref-322)
322. Panis iste panis est ante verba sacramentórum ; ubi accésserit consecrátio, de pane fit caro Christi. Ambr. l. IV. de Sacram. c. 4. [↑](#footnote-ref-323)
323. Recédat ergo omne infidelitátis ambíguum ; quandóquidem qui auctor est múneris, ipse étiam testis est veritátis. Cæsar. Arelat. Hom. 7. [↑](#footnote-ref-324)
324. Nescit mendácium Véritas. S. Gaud. 2. in Exod. [↑](#footnote-ref-325)
325. Qui prodúcit de terra panem, de pane rursus éfficit próprium corpus, quia potest et promísit. Id. ibid. [↑](#footnote-ref-326)
326. Ut nec ab infántium linguis, Véritas córporis et sánguinis Christi inter commúnia sacraménta fídei taceátur. S. Leo. Ep. ad Flavian. [↑](#footnote-ref-327)
327. Sacrifícium diviníssimum. Dionys. [↑](#footnote-ref-328)
328. Officína miraculórum. Damasc. [↑](#footnote-ref-329)
329. Nullus horum extra quémlibet ipsórum est. Fulgent. Fide ad Petr. [↑](#footnote-ref-330)
330. Susténtat, auget, réparat, deléctat. D. Thom. 5. part. quæst. 79. art. 1. [↑](#footnote-ref-331)
331. Simul medicaméntum et holocáustum ad sanándas infirmitátes, et purgándas iniquitátes exístens. Cypr. [↑](#footnote-ref-332)
332. Ego sicut fœnum árui. Psal. CX. Sed reviréscit fœnum sánguine Christi irrigátum. Aug. [↑](#footnote-ref-333)
333. Caro córpore et sánguine Christi véscitur, ut et ánima de Deo saginéntur. Tertul. l. de Resurr. carnis. c. 8. [↑](#footnote-ref-334)
334. Quo (sacraménto) mens ómnium spirituálium charísmatum abundántia impinguátur. S. Thom. opusc. de Sacrum. [↑](#footnote-ref-335)
335. Quasi semen quoddam vivificatívum. Cyril. Alex. in Joan. [↑](#footnote-ref-336)
336. Mortis antídotum. S. Ignat. Epist. ad Eph. [↑](#footnote-ref-337)
337. O esca sacratíssima, quam vere cómedens Deus effícitur. Hieron. [↑](#footnote-ref-338)
338. Hic sanguis facit, ut imágo in nobis régia flóreat. Chrys. Hom. 48. ad Antioch. [↑](#footnote-ref-339)
339. Caro Christi est Viáticum, ipsa currus Israël et auríga ejus. Incog. in Psal. [↑](#footnote-ref-340)
340. Arrha adoptiónis filiórum. Isych. [↑](#footnote-ref-341)
341. Futúræ glóriæ pignus. Liturg. [↑](#footnote-ref-342)
342. Ecclésiæ militántis cum triumphánti suave ligámen. Aug. [↑](#footnote-ref-343)
343. Confínium cœli et terræ est hæc mensa. German. Const. [↑](#footnote-ref-344)
344. Hæc mensa est nervus salútis… spes, salus, lux, vita. Chrysost. Hom. 24. in 1 ad Corinth. [↑](#footnote-ref-345)
345. Sicut Judas trádidit Dóminum membris diáboli ; ita iste quantum in ipso est, tradit corpus domínicum in vas diáboli. Anast. Sinait. distinct. 3. tit. 1. c. 3. [↑](#footnote-ref-346)
346. Corpus Dómini invádunt. Cyp. Serm. de Laps. [↑](#footnote-ref-347)
347. Supra dorsum meum fabricavérunt peccatóres. Ps. CXXVIII. [↑](#footnote-ref-348)
348. Quemádmodum Judǽi ipsum oppróbriis affecérunt : ita ignomínia et dedécore affíciunt, qui sacratíssimum ejus corpus in os pollútum immíttunt. Theodoret. [↑](#footnote-ref-349)
349. Convíviis amicítiæ, míscuit venénum malítiæ. Ambrósius in Juda. [↑](#footnote-ref-350)
350. Occíditur ab iis, qui ejus benefícium írritum ducunt. Chrys. in 1. Epist. ad Cor. c. 11. [↑](#footnote-ref-351)
351. Rursum crucifigéntes sibimetípsis Fílium Dei. Heb. 6. Immortálem mortíficant, incrucifigíbilem crucifígunt. Bern. [↑](#footnote-ref-352)
352. Proli scelus ! semel Judǽi Christo manus intulérunt, ipsi quotídie corpus ejus lacéssunt. O manus præcidéndæ ! Tertul. l. de Idol. c. 7. [↑](#footnote-ref-353)
353. Minus peccavérunt Judǽi crucifigéntes in terra ambulántem, quam qui contémnunt in cœlo sedéntem. Augustin. in Psalm. 68. [↑](#footnote-ref-354)
354. Hoc solum inter ómnia malum, nihil habet cui possit comparári. Basil. [↑](#footnote-ref-355)
355. Servíre me fecísti in peccátis tuis. Isa. XLIII. Ingráto ánimo terra pejus nihil creat. Auson. [↑](#footnote-ref-356)
356. Acútum sibi ensem in præcórdia condunt. Chrysost. [↑](#footnote-ref-357)
357. Buccélla domínica venénum fuit Judæ. August. [↑](#footnote-ref-358)
358. Post buccéllam introívit in eum Satanás. Joan. XIII. [↑](#footnote-ref-359)
359. Suméntes indígne pertinacióres in malo, et ad emendatiónem vitæ sunt tardióres. Laurent. Justin. Serm. de Euch. [↑](#footnote-ref-360)
360. Horréndam sibi damnatiónem acquírit. Basil. [↑](#footnote-ref-361)
361. Nec sitim extínguit inférni, qui indígne sumit mystéria Christi. S. Bernardin. [↑](#footnote-ref-362)
362. Remédium nostrum fit diáboli triúmphus. Ambros. [↑](#footnote-ref-363)
363. Mors est malis, vita bonis. Eccles. Flos est bonis, virga malis. August. [↑](#footnote-ref-364)
364. Diábolus luxuriántis amíctus vanitáte refícitur. Christus ásperis et humílibus delectátur. Damian. Opus. 29. cap. 1. [↑](#footnote-ref-365)
365. Sanctificávit tabernáculum suum Altíssimus. Psal. XLV. [↑](#footnote-ref-366)
366. Esculéntum se nobis fecit is qui semper est ; ut accipiéntes illum id efficiámur quod ipse est. Greg. Nyssen. [↑](#footnote-ref-367)
367. Hoc fácite in meam commemoratiónem. Luc. XXI. [↑](#footnote-ref-368)
368. Si ad communiónem ejus aspirámus, sanctam ipsíus impeccántiam imitándo, debémus ad Dei formam et immaculátum statum conténdere. Dionys. Eccl. Hierarch. c. 3. [↑](#footnote-ref-369)
369. Hoc mystérium non a rapína tantum, sed et ab omni vel ténui inimicítia purum esse jubet. Chrysost. [↑](#footnote-ref-370)
370. Quicúmque ad altáre Dómini inquinátus luxúria accédit, juxta Fílium Vírginis idólum ponit Véneris. Petr. Bles. [↑](#footnote-ref-371)
371. Nonnúlli ídeo poscunt pœniténtiam, ut statim sibi reddi communiónem velint. Illi non tam se sólvere cúpiunt, quam sacerdótis ligáre consciéntiam : suam enim non éxuunt, sacerdótis índuunt, cui præcéptum est : Nolíte sanctum dare cánibus, nec projiciátis margarítas ante porcos. Hoc est immúndis spirítibus sacræ communiónis non fácile impertiénda consórtia. Ambr. l. 2. de Pænit. c. 9. [↑](#footnote-ref-372)
372. Excludúntur a sacrifício, qui ánimos a prístinæ impuritátis phantásmatis nondum satis expurgátos gerunt. Dionys. l. de Eccl. Hier. c. 3. [↑](#footnote-ref-373)
373. Eligéndi sunt dies, quibus homo púrius vivat, quoad tantum Sacraméntum dígnius accédat. Aug. Epist. 118. [↑](#footnote-ref-374)
374. Interstítii morósitas inter pedes debet esse et caput ; quia profécto difficíllimus et præsumptuósus est saltus, a vestígiis ad vérticem Dómini transvoláre. Bern. Serm. de B. Magdal. [↑](#footnote-ref-375)
375. Opórtet ut quisquis accédit ad corpus et sánguinem Dómini… osténdat se memóriam ejus recólere, qui pro nobis mórtuus est et resurréxit, exhibéndo se mórtuum quidem peccáto, mundo, ac sibi, vivéntem autem Deo in Christo Jesu. Basil. l. 1. de Bapt. c. 3. [↑](#footnote-ref-376)
376. Communiónis tempus non est festum neque celébritas, sed consciéntia pura. Chrysost. Hom. 31. ad pop. [↑](#footnote-ref-377)
377. Accipe quotídie quod quotídie tibi prosit : sic vive, ut quotídie mereáris accípere. Ambr. l. 5 de Sacram. c. 4. [↑](#footnote-ref-378)
378. In sole pósuit tabernáculum suum. Ps. XII. Mundíssimo hóspiti, munda debétur inhabitátio. Aug. l. Medit. c. 35. [↑](#footnote-ref-379)
379. Tali hóspiti debétur amor, debétur et honor. Bon. in 4. d. 12. [↑](#footnote-ref-380)
380. Antequam cómedam, suspíro. Job. III. [↑](#footnote-ref-381)
381. Diláta os tuum, et implébo illud. Ps. VIII. [↑](#footnote-ref-382)
382. Lacte, domínico scílicet nutriménto, álimur. Clem. Alex. l. 1. Pædag. c. 6. [↑](#footnote-ref-383)
383. Christus non erubéscit fíeri nutrix, qui factus est mater. Chrysost. Hom. 28. in Matthǽum. [↑](#footnote-ref-384)
384. Mammílla regum lactáberis. Is. LX. [↑](#footnote-ref-385)
385. Ubicúmque fúerit corpus, illuc congregabúntur et áquilæ. Luc. XVII. [↑](#footnote-ref-386)
386. Hæc mensa aquilárum est, non graculórum. Chrys. Hom. 24. in Ep. 1. ad Cor. [↑](#footnote-ref-387)
387. Consílium est his qui se séntiunt minus mundos mente vel carne, ut dífferant quoúsque paráti ad esum veri Agni mundi, devóti et circumspécti accédant. D. Bonav. Breviloq. [↑](#footnote-ref-388)
388. Nos ergo ipsos excitémus et formidémus… Ne si timére et inconsideráte accessérimus, in nostrum caput ignem congerámus. Chrysost. Hom. 22. in 1. ad Corinth. [↑](#footnote-ref-389)
389. Léctulus noster flóridus. Cant. I. [↑](#footnote-ref-390)
390. Accédite cum fide et tremóre et dilectióne. Diac. ad Fidel. [↑](#footnote-ref-391)
391. In meditatióne mea exardéscet ignis. Ps. XXVIII. [↑](#footnote-ref-392)
392. Cujus elóquia sunt veríssima. Laur. Justin. Serm. de Euch. [↑](#footnote-ref-393)
393. Quia sensit ad se suprémum véllere Júdicem. Chrys. Serm. 42. [↑](#footnote-ref-394)
394. Ad onus Dómini in ligno pendéntis contrémuit, eum qui moritúrus erat intra se contestáta non cápere. Hilar. l. 3. de Trin. [↑](#footnote-ref-395)
395. Sacro quodam horróre perfundámur, et reveréntiam multo majórem exhibeámus, quam cum Magi procidéntes Christum adoravérunt. Chrysost. [↑](#footnote-ref-396)
396. Sol unde fluunt rádii amóris. Idiot. de Div. amor. l. 1. c. 31. [↑](#footnote-ref-397)
397. Magnes amóris, amor. [↑](#footnote-ref-398)
398. Ecce religiósus centúrio, dum ædes suas injuriósas putat, magis eas honoríficas fecit. Aug. Serm. in Dedic. eccles. [↑](#footnote-ref-399)
399. Vidéte, fratres, si justum est ut eo ore ubi corpus Christi ingredítur, luxuriósum cánticum quasi venénum diáboli proferátur. Aug. Serm. 10. de Temp. [↑](#footnote-ref-400)
400. Quámdiu sum in mundo, lux sum mundi. Joan. V. [↑](#footnote-ref-401)
401. Adoráte scabéllum pedum ejus. Ps. LXXXIX. Terra quam suscépit Dóminus de María, scabéllum pedum ejus est. Aug. [↑](#footnote-ref-402)
402. Organum glorificatiónis divínæ Bonitátis homo gratus. Iren. adv. hæres. [PG 7-1, lib. IV, c. 21, col. 1002B]. [↑](#footnote-ref-403)
403. Nihil ita dísplicet Deo sicut ingratitúdo… Et ubi fúerit illa, jam grátia accéssum non invénit, locum non habet. Ber. Serm. 3. de Septem. panib. [↑](#footnote-ref-404)
404. Qui totum dat, totum petit. Senec. [↑](#footnote-ref-405)
405. Veni ut vitam hábeant. Joan. X. [↑](#footnote-ref-406)
406. Cubíle parturiéntis. Aug. de Cruce. [↑](#footnote-ref-407)
407. De latére suo te formávit, quando pro te obdormívit in cruce somno mortis. Ber. Serm. 28. in Cant. [↑](#footnote-ref-408)
408. Láncea obstetríces. Tertul. [↑](#footnote-ref-409)
409. Baptísmus sacraméntum est novæ vitæ. Aug. l. cont. Crescen. [↑](#footnote-ref-410)
410. Suscípite ínsitum verbum. Jacob. I. [↑](#footnote-ref-411)
411. Mutat vescéntem, non ipse in vescéntem mutátur. Aug. Tract. 41. in Joan. [↑](#footnote-ref-412)
412. Transit in divíni status puritátem. Dionys. [↑](#footnote-ref-413)
413. Opórtet eum qui semel communicávit Christo ardénti ánimo ad omnem virtútem conténdere. Cyril. Alex. [↑](#footnote-ref-414)
414. Qui Dei cibo páscitur, Deo vivat. Cypr. [↑](#footnote-ref-415)
415. Oculi tui, óculi Christi sunt ; aures tuæ, aures Christi sunt ; os tuum, os Christi est. Ansel. l. 1. Medit. [↑](#footnote-ref-416)
416. Veneráre eam (carnem) honóre quo Dóminus eam honorávit, nec ad peccáti usum eam dedúcas. Chrysost. Hom. 21. ad pop. [↑](#footnote-ref-417)
417. Male vivéndo tollunt membra Christi, et fáciunt membra diáboli. D. Thom. opusc. 53. c. 14. [↑](#footnote-ref-418)
418. Quómodo qui inutíliter tantum ac tale bonum írritum facit judícium Dei effúgiet, qui innóxios non sinit eos qui verbum áliquod otiósum próferunt ? Basil. l. 1. de Bapt. c. 3. [↑](#footnote-ref-419)
419. Nobis sacrifícium deferéntibus… Christus assístit, Christus immolátur. Ambr. l. 1. in Luc. [↑](#footnote-ref-420)
420. Ut nullus horror cruóris sit, prétium tamen operétur redemptiónis Ambr. l. 1 in Luc. [↑](#footnote-ref-421)
421. Refrigescénte memória sánguinis Salvatóris, refrigéscet univérsa cháritas. Ruper. [↑](#footnote-ref-422)
422. Quóties hóstiam suæ passiónis offérimus, tóties ad absolutiónem nostram passiónem illíus reparámus. Greg. [↑](#footnote-ref-423)
423. Omnes Christo regenerátos, sancti Spíritus únctio éfficit sacerdótes. S. Leo. in Annivers. assump. suæ Serm. 3. [↑](#footnote-ref-424)
424. Omnibus vetéribus sacrifíciis succéssit. *Aug.* [↑](#footnote-ref-425)
425. Pro ómnibus illis oblatiónibus corpus Mediatóris offértur. Idem. [↑](#footnote-ref-426)
426. Qui declínat aures suas ne áudiat legem, orátio ejus est execrábilis. Prov. XXVIII. [↑](#footnote-ref-427)
427. Cœli non sunt mundi in conspéctu ejus. Job. XV. [↑](#footnote-ref-428)
428. Sacrifícium horróre et reveréntia plenum. Chrysost. Hom. 16. ad pop. [↑](#footnote-ref-429)
429. Quando me phantásma noctúrnum delúserit, in basílica Mártyrum intráre non áudeo ; ita totus et córpore et ánimo contremísco. Hieron. lib. cont. Vigilant. [↑](#footnote-ref-430)
430. Ecclésiam non secus ac cælum frequénta, nihílque in ipsa seu lóquere seu cógita terrénum. S. Nilus. Parenes. 57. [↑](#footnote-ref-431)
431. Devótus ita cantat, ita orat quasi sit præsentátus ante fáciem Majestátis in excélso throno, ubi míllia míllium minístrant ei, et décies centéna míllia assístant ei. Aug. Manual. c. 19. [↑](#footnote-ref-432)
432. Oculos submíttimus, et in omne arguméntum modéstiæ fíngimur. Senec. [↑](#footnote-ref-433)
433. Favéte linguis, procul este profáni. [↑](#footnote-ref-434)
434. Pavéte ad sanctuárium meum. Levit. XXII. [↑](#footnote-ref-435)
435. Tu vero noli oráre pro pópulo hoc, quia non exáudiam te… Posuérunt offendícula in domo in qua invocátum est nomen meum. Jerem. VII. [↑](#footnote-ref-436)
436. Perit enim ille simul ut tuam formam concupíerit, et tu facta es gládius illi. Tertul. l. de Cult. fem. c. 2. [↑](#footnote-ref-437)
437. Si múlier se ornáverit, et hóminum vultus ad se provocáverit ; etsi nullum inde sequátur damnum, ætérnum tamen patiétur incéndium, quia venénum áttulit, si fuísset qui bíberet. Hieron. [↑](#footnote-ref-438)
438. Múlier orans aut prophétans non veláto cápite, detúrpat caput suum, unum enim est ac si decalvarétur. I Cor. XI. [↑](#footnote-ref-439)
439. Ne in éxitu mortis concitáta víctima calcitráret. Zeno Veron. Serm. 1. de Abrah. [↑](#footnote-ref-440)
440. Pater mi, liga mihi manus et pedes, ne quando insúrgam in pugnatiónem. Chrysost. Hom. 1. oper. imperf. in Matth. [↑](#footnote-ref-441)
441. Pœniténtiam ágere, est perpetráta mala, plángere, et plangénda non perpetráre. Greg. Hom. 32. in Evang. [↑](#footnote-ref-442)
442. Pæniténtia a pœna nomen accépit, quia ánima cruciátur et corpus mortificátur. Aug. Serm. 4. inter. com. [↑](#footnote-ref-443)
443. Nisi pœniténtiam habuéritis, omnes simul períbitis. Luc. XIII. [↑](#footnote-ref-444)
444. Peccátum non tóllitur, nisi lácrimis et pœniténtia. Ambr. l. 8. c. 59. [↑](#footnote-ref-445)
445. Non tardes convérti ad Dóminum, súbito enim véniet ira illíus, et in témpore vindíctæ dispérdet te. Eccli. VII. Peccáre humánum est, perseveráre in flagítiis pénitus diabólicum. Chrysost. ad Theod. lap. Parænes. 1. [↑](#footnote-ref-446)
446. Ne ímpie agas multum, et noli esse stultus, ne moriáris in témpore non tuo. Eccles. VII. [↑](#footnote-ref-447)
447. Stímulus mortis peccátum. I Cor. XV. [↑](#footnote-ref-448)
448. Nescit homo finem suum ; sed sicut pisces capiúntur hamo, et aves láqueo comprehendúntur, sic capiúntur hómines in témpore malo. Eccles. IX. [↑](#footnote-ref-449)
449. Time ne mors supervéniens te rápiat, et péreat dilátio, succédat ætérna damnátio. Aug. [↑](#footnote-ref-450)
450. Abýssus abýssum ínvocat. Ps. XLI. [↑](#footnote-ref-451)
451. Obscúrat intelléctum assidúitas peccándi, ita cor negligéntis obdurátur. Euseb. emiss. Hom. 3. ad Monach. [↑](#footnote-ref-452)
452. Mos longo témpore firmátus, vim óbtinet natúræ. Basil. Quasi secúnda natúra. Aug. lib. 6. Music. c. 7. [↑](#footnote-ref-453)
453. Si potest Æthiops mutáre pellem, aut pardus varietátes suas ; sic vos potéritis benefácere cum didicéritis malum. Jerem. XIII. [↑](#footnote-ref-454)
454. Propter malum velle pérdidit bonum posse. Aug. [↑](#footnote-ref-455)
455. Spíritus ubi vult spirat. Joan. III. [↑](#footnote-ref-456)
456. Si autem grátia, jam non ex opéribus ; alióquin grátia jam non est grátia. Rom. II. Non enim grátia Dei grátia erit ullo modo, nisi fúerit gratúita omni modo. Aug. l. 2. contra Pelag. et Cœlest. c. 24. [↑](#footnote-ref-457)
457. Væ qui spernis, nonne et ipse spernéris ? Isa. XXXIII. [↑](#footnote-ref-458)
458. Omnes peccatóres dispérdet. Ps. XXXVI. Peccatóres dicit perseverántes in peccáto, contra Deum quotídie disputántes, véniam sibi pervérse promitténtes, et ex ipsa promissióne a peccáto non recedéntes. Aug. [↑](#footnote-ref-459)
459. Eris sub pédibus ejus aut adoptátus, aut victus. Quære quem locum hábeas, aut grátiæ, aut pœnæ. Idem, in Ps. C. [↑](#footnote-ref-460)
460. Frustra multíplicas medicámina, sánitas non erit tibi. Jerem. XLVI. [↑](#footnote-ref-461)
461. Vocávi et renuístis… ego quoque in ínterim ridébo et subsannábo. Prov. I. [↑](#footnote-ref-462)
462. Oráte ut fuga vestra non fiat in híeme. Matth. XXIV. Hiems non témporis, sed infirmitátis. Amb. [↑](#footnote-ref-463)
463. Pœniténtia quæ ab infírmo pétitur, infírma est… Tímeo ne et ipsa moriátur. Aug. Serm. 53. de Temp. [↑](#footnote-ref-464)
464. Si tunc vis ágere pæniténtiam quando peccáre non potes, peccáta te dimisérunt, non tu illa. Idem. l. 50. Hom. 41. [↑](#footnote-ref-465)
465. Numquid cólligunt de spinis uvas, aut de tríbulis ficus ? Matth. VII. [↑](#footnote-ref-466)
466. Peccátum meum contra me est semper. Psal. L. [↑](#footnote-ref-467)
467. Opéruit confúsio fáciem meam. Ps. LXVIII. [↑](#footnote-ref-468)
468. Extráneus factus sum frátribus meis. Ps. LXI. [↑](#footnote-ref-469)
469. Factus sum mihimetípsi gravis. Job. VII. [↑](#footnote-ref-470)
470. Dolor meus in conspéctu meo semper. Ps. VII. [↑](#footnote-ref-471)
471. Pro me dóluit, qui pro se nihil habébat de quo doléret. S. Leo. [↑](#footnote-ref-472)
472. Holocáustum et pro peccáto non postulásti, tunc dixi : Ecce vénio. Ps. XXXIX. [↑](#footnote-ref-473)
473. Nec quisquam interiórum potest esse párticeps Christi. Ambr. lib. 5. in Luc. [↑](#footnote-ref-474)
474. Verúmtamen non sicut ego volo, sed sicut tu. Matth. XXVI. [↑](#footnote-ref-475)
475. Mérito rogas, ut Deus avértat fáciem suam a peccátis tuis, si tu inde non avértas fáciem. Aug. in Psal. L. [↑](#footnote-ref-476)
476. Mítigat júdicem pudor reórum. Ambr. [↑](#footnote-ref-477)
477. Recogitábo tibi omnes annos meos in amaritúdine ánimæ meæ. Is. XXXVIII. [↑](#footnote-ref-478)
478. Crucifíxio hóminis interióris, pœniténtiæ dolóres. Aug. l. 4. de Trinit. c. 3. [↑](#footnote-ref-479)
479. # C’est-à-dire dépasse. [↑](#footnote-ref-480)
480. Homo videt ea quæ parent. Dóminus autem intuétur cor. I Reg. XVI. [↑](#footnote-ref-481)
481. Dómine, hic ure, hic seca, hic non parcas, ut in ætérnum parcas. Aug. [↑](#footnote-ref-482)
482. Non tímeat accessúrus ad Deum áliquas iniquitátes suas, tantúmmodo accédat pleno corde, et désinat jam fácere quæ ántea faciébat Aug. in Ps. CXXIX. [↑](#footnote-ref-483)
483. In confessióne débiti invénit (peccátor) débiti solutiónem. Chrysost. [↑](#footnote-ref-484)
484. Introíte portas ejus in confessióne. Ps. XCIX. In portis incípitur, íncipe a confessióne. Aug. [↑](#footnote-ref-485)
485. Jejúnio passiónes córporis, oratióne pestes ánimæ sanándæ sunt. Ambros. [↑](#footnote-ref-486)
486. Majus est miráculum peccatórem convértere, quam carne mórtuum resuscitáre. Greg. l. 3. Dialog. c. 3. [↑](#footnote-ref-487)
487. Nisi te Deus vocáret fugiéntem, non posses convérti. Aug. in Psal. XLVIII. [↑](#footnote-ref-488)
488. Respéxit Jesus, et statim flevit Petrus, et flevit amáre. Ambros. Apolog. 1. David, c. 6. [↑](#footnote-ref-489)
489. Peccátum nos dǽmones facit, non natúra, sed voluntáte. Chrysost. [↑](#footnote-ref-490)
490. Unus ex vobis diábolus est. Joan. V. [↑](#footnote-ref-491)
491. Beneplácitum est Dómino in pópulo suo. Ps. CLIX. Quid tam beneplácitum, quam avérsum convértere, convérsum adjuváre, vincéntem coronáre ? Aug. [↑](#footnote-ref-492)
492. Scrutémur vias nostras, et revertámur ad Dóminum. Thren. III. [↑](#footnote-ref-493)
493. Inítium salútis, notítia peccáti. Senec. ex Epicur. ep. 28. [↑](#footnote-ref-494)
494. Postquam diligéntius se excússerit, et consciéntiæ suæ sinus et látebras exploráverit, ea peccáta confiteátur quibus se Dóminum Deum suum mortáliter offendísse recordátus fúerit. Conc. Trid. Sess. 14. c. 5. [↑](#footnote-ref-495)
495. Ipsi proditóres sui. Tertul. Apol. c. 7. [↑](#footnote-ref-496)
496. Foris acúti, intus cæci. Greg. [↑](#footnote-ref-497)
497. Porro unum est necessárium. Luc. X. [↑](#footnote-ref-498)
498. Magna negótia, magnæ nugæ. Senec. [↑](#footnote-ref-499)
499. Pervérsæ cogitatiónes séparant a Deo. Sap. I. [↑](#footnote-ref-500)
500. Qui víderit mulíerem ad concupiscéndum eam, jam mœchátus est eam in corde suo. Matth. V. [↑](#footnote-ref-501)
501. Volúntas est qua peccátur et recte vívitur. Aug. [↑](#footnote-ref-502)
502. Lingua ignis est univérsitas iniquitátis. Jacob. III. [↑](#footnote-ref-503)
503. Lingua imprudéntis, subvérsio illíus. Eccli. V. [↑](#footnote-ref-504)
504. Si avérterit se justus a justítia sua et fécerit iniquitátem ; omnes justítiæ ejus quas fécerat non recordabúntur, et in peccáto suo moriétur. Ezech. XVIII. [↑](#footnote-ref-505)
505. Sciénti bonum fácere et non faciénti, peccátum est illi. Jacob. IV. [↑](#footnote-ref-506)
506. Digni sunt morte non solum qui fáciunt, sed étiam qui faciéntibus conséntiunt. Rom. I. [↑](#footnote-ref-507)
507. Contrítio est ánimi dolor, ac detestátio peccáti commíssi, cum propósito de cǽtero non peccándi. Conc. Trid. Sess. 14. c. 4. [↑](#footnote-ref-508)
508. Est quasi confráctio et véteris hóminis in púlverem redáctio. Guillel. Alver. de Pænit. c. 5. [↑](#footnote-ref-509)
509. Recogitábo tibi omnes annos meos in amaritúdine ánimæ meas. Isa. XXXVIII. [↑](#footnote-ref-510)
510. Quæ secúndum Deum tristítia est, salútem operátur. II Cor. VII. [↑](#footnote-ref-511)
511. Compúnctio véniens de recordatióne peccáti. Isidor. de Sum. bono. c. 12. [↑](#footnote-ref-512)
512. Scíndite corda vestra et non vestiménta vestra. Joël. II. [↑](#footnote-ref-513)
513. Lácrimæ sunt in fœderánda inter Deum et hóminem pace sequéstres. Petr. Damian. opusc. 13. c. 12. [↑](#footnote-ref-514)
514. Quid óculis illíus formósius perpétuo lacrimárum imbre quasi magaritárum decóre ornátis ? Chrysost. de David. Hom. 303. in Genes. [↑](#footnote-ref-515)
515. Peccáti dilúvium, et mundi piaméntum. Greg. Nazian. Orat. 3. Naufrágium vitiórum. Petr. Bles. l. 12. de Panib. [↑](#footnote-ref-516)
516. Magna peccatórum spóngia sunt lácrimæ. Chrysost. in Ps. L. [↑](#footnote-ref-517)
517. Lacrimárum mador ad proferénda virtútum gérmina cordis nostri arva fecúndat. Petr. Dam. Opusc. 13. c. 12. [↑](#footnote-ref-518)
518. O quanta vis in lácrimis, extínguunt gehénnam, delent in omne fácinus latam divína promulgatióne senténtiam. Chrysol. Serm. 93. [↑](#footnote-ref-519)
519. Qui séminant in lácrimis in exultatióne metent. Ps. CXXV. [↑](#footnote-ref-520)
520. Vis compunctiónis áperit poros cordis. Greg. 20. Moral. [↑](#footnote-ref-521)
521. Cháritas óperit multitúdinem peccatórum. I Petr. IV. [↑](#footnote-ref-522)
522. Illam vero contritiónem imperféctam quæ et attrítio dícitur, quóniam vel ex turpitúdinis peccáti consideratióne, vel ex gehénnæ et pœnárum metu concípitur, declárat, etc. Conc. Trid. Sess. 14. c. 4. [↑](#footnote-ref-523)
523. Æmulámini charísmata melióra. I Cor. XII. [↑](#footnote-ref-524)
524. Cum peccáveris ingemísce, non quod pœnas datúrus sis, nihil enim hoc est ; sed quod Dóminum offénderis, tam benígnum, tam te amántem. Chrysost. Hom. 4. in 2 Ep. ad Cor. [↑](#footnote-ref-525)
525. Cháritas errórum nostrórum ambitiósa patróna. Hilar. [↑](#footnote-ref-526)
526. Ama ergo, homo, Deum, et ama totus, ut possis ómnia sine labóre víncere peccáta. Delicáti conflíctus est amóre solo de cunctis crimínibus reportáre victóriam. Chrysost. Serm. 94. [↑](#footnote-ref-527)
527. Dimíssa sunt ei peccáta multa, quóniam diléxit multum. Luc. VII. [↑](#footnote-ref-528)
528. Non pœniténtia, sed pœniténtiæ larva et umbra. Chrysost. Hom. 4. in 2. Ep. ad Cor. [↑](#footnote-ref-529)
529. In cubílibus vestris compungímini. Ps. IV. Hoc est in córdibus vestris. Aug. [↑](#footnote-ref-530)
530. Simul in unum os et cor convéniant. Si enim quis áliquid ore próferat, quod corde non tenet, non conféssio sed fíctio dícitur. D. Thom. in 4. dist. 17. q. 3. [↑](#footnote-ref-531)
531. De corde éxeunt cogitatiónes malæ, adultéria, homicídia, etc. Matth. V. [↑](#footnote-ref-532)
532. Projícite a vobis omnes prævaricatiónes vestras. Ezech. XVIII. [↑](#footnote-ref-533)
533. Exígitur ad remissiónem peccáti mortális, ut homo diligéntiam adhíbeat ad rememorándum síngula peccáta, ut síngula detestétur. D. Thom. 3. p. q. 87. a. 1. [↑](#footnote-ref-534)
534. Divisiónes aquárum deduxérunt óculi mei. Thren. III. Divísas aquas ex óculis dedúcimus, quando síngulis peccátis dispertítas lácrimas damus. Greg. Pastor. 3. p. admonit. 30. [↑](#footnote-ref-535)
535. Quædam spécies infidelitátis est ab illo… dimídiam speráre véniam. Vera enim pœniténtia ad baptísmi puritátem confiténtem conátur addúcere. Aug. de Ver. et Fals. Pænit. c. 9. [↑](#footnote-ref-536)
536. Lapsus commúnis, conféssio speciális. Ambros. Apolog. 1. David. c. 4. [↑](#footnote-ref-537)
537. Peccávi, sed honóra me coram senióribus pópuli. I Reg. XV. [↑](#footnote-ref-538)
538. Peccávi Dómino. II Reg. XII. [↑](#footnote-ref-539)
539. Dole et sátage quasi partúriens fília Sion. Isa. LIX. Quam magna delíquimus, tam gráviter fleámus… Pœniténtia crímine minor non sit. Cypr. Tract. de Laps. [↑](#footnote-ref-540)
540. Sed descéndere ad hanc vel illam pœnam in speciáli, non tenétur pǽnitens ; quin imo male fáceret. D. Thom. quod libet. 1. art. 1. [↑](#footnote-ref-541)
541. Flabit spíritus ejus, et fluent aquæ. Psal. CXLIII. [↑](#footnote-ref-542)
542. Ipsæ piæ lácrimæ contribulatórum, mustum sunt amántium. Aug. in Ps. LXXXIII. [↑](#footnote-ref-543)
543. Vult et non vult piger. Prov. XIII. [↑](#footnote-ref-544)
544. Vade, et jam noli peccáre. Joan. VIII. [↑](#footnote-ref-545)
545. Declárat sancta Sýnodus hanc contritiónem cessatiónem a peccáto, et vitæ novæ propósitum et inchoatiónem continére. Conc. Trid. Sess. 19. c. 4. [↑](#footnote-ref-546)
546. Execránda fíctio est peccátum superfície tenus rádere, non intrínsecus eradicáre. Greg. [↑](#footnote-ref-547)
547. Irrísor est, non pǿnitens, qui adhuc agit quod pǿnitet ; nec vidétur Deum póscere súbditus, sed subsannáre supérbus. Can. Irrísor. de Pœnit. dist. 3. ex Isidor. [↑](#footnote-ref-548)
548. Venit fremens, redit timens ; sed lupus est, et fremens et timens. Aug. Serm. 19. de Ver. Apost. c. 9. [↑](#footnote-ref-549)
549. Vera convérsio peccatóris non in ore accípitur, sed in corde. Greg. l. 2. in I Reg. c. 3. [↑](#footnote-ref-550)
550. Non est revérsa ad me prævaricátrix in toto corde suo. Jerem. III. [↑](#footnote-ref-551)
551. Qui offéndit in uno, factus est ómnium reus. Jacob. II. Ad ómnia mandáta tua dirigébar. Psal. CXVIII. [↑](#footnote-ref-552)
552. Jurávi et státui custodíre judícia justítiæ tuæ. Ps. CXVIII. Hoc appéllat juraméntum, quia ita debet esse fixa mens in custodiéndis judíciis justítiæ Dei, ut sit omníno pro juraménto quod státuit. Aug. [↑](#footnote-ref-553)
553. Hæc dimíttant pótius propter Christum, quam propter hæc Christum. Idem. Ep. 89. [↑](#footnote-ref-554)
554. Magis eligéndum est Deo dilécto mori, quam illo offénso vívere. Idem. [↑](#footnote-ref-555)
555. Justítia est perpétua et constans volúntas jus suum unicuíque tribuéndi. D. Thom. Post Juriscon. 2. 2. q. 53. a. 1. [↑](#footnote-ref-556)
556. Nec ipsi cœli (seu Angeli) firmitátem sibi própriam præstitérunt. Verbo Dómini cœli firmáti sunt. Aug. in Ps. XXXII. [↑](#footnote-ref-557)
557. Non salvábitur gigas in multitúdine virtútis suæ. Psal. XXXII. Id est, quisquis mílitat contra consuetúdinem salvus non erit, si suæ fortitúdini multum commíserit. Aug. [↑](#footnote-ref-558)
558. Qui vult causam ex qua necessário vel reguláriter séquitur efféctus, vult virtuáliter efféctum. D. Thom. [↑](#footnote-ref-559)
559. Sit veræ compunctiónis indícium, opportunitátis fuga, subtráctio occasiónis. Bern. [↑](#footnote-ref-560)
560. Aliórum vulnus nostra sit cáutio. Tertul. [↑](#footnote-ref-561)
561. Estóte tímidi, ut sitis intrépidi. Timéndo cavébimus, cavéndo salvi érimus. Cypr. [↑](#footnote-ref-562)
562. Hómines refórmat in stellas. Fernand. in Genes. [↑](#footnote-ref-563)
563. Medicaméntum vúlneris. Aug. Serm. in 4. inter. commun. [↑](#footnote-ref-564)
564. O dulcis senténtia ! o damnátio necessária ! homo jugulátur ut vivat. Zeno Veron. Serm. 3. ad Neophyt. [↑](#footnote-ref-565)
565. Si enim nos confitémur ille parcit. Aug. l. 50. Hom. 12. [↑](#footnote-ref-566)
566. Vertit senténtiam suam (quantum ad executiónem), et pópuli conversióne mutátur. Hieron. in Joan. c. 3. [↑](#footnote-ref-567)
567. Corda pœniténtium jam fiunt Deo locus suus. Greg. [↑](#footnote-ref-568)
568. O sancta et admirábilis conféssio quæ óbstruis os inférni ! Aug. [↑](#footnote-ref-569)
569. Quæ áperis os paradísi. Aug. [↑](#footnote-ref-570)
570. Grátiam abundantiórem refúndit. Chrysost. [↑](#footnote-ref-571)
571. Conféssio est pavor inférni, salútis dux, spes ómnium fidélium. Aug. [↑](#footnote-ref-572)
572. Sub qua totíus humánæ salútis summa consístit. Ber. Serm. de 7. Grad. confess. [↑](#footnote-ref-573)
573. Apud Deum non sacerdótum quǽritur (principáliter) senténtia, sed reórum vita. Hieron. sup. illud. Tibi dabo claves regni cœlórum. Matth. XVI. [↑](#footnote-ref-574)
574. Totum regem cum orántibus suis abjécit, ut próvidum pœniténtem patrocínio ambitiósi squalóris assúmeret. Salvian. l. 2 de Prov. [↑](#footnote-ref-575)
575. Ex his ígitur collígitur oportére a pœniténtibus ómnia peccáta mortália, quorum post diligéntem sui discessiónem consciéntiam habent, in confessióne recenséri. Conc. Trid. Sess. 14, c. 5. [↑](#footnote-ref-576)
576. Détege vulnus, ut séntias óperam medicántis. Ber. Serm. de 7. Grad. confess. [↑](#footnote-ref-577)
577. Damnáberis tácitus, qui posses liberári conféssus. Aug. in Ps. LXVI. [↑](#footnote-ref-578)
578. Ordinem pervértit Sátanas, et confidéntiam dedit peccáto, et pœniténtiæ confusiónem. Chrysost. [↑](#footnote-ref-579)
579. O stulte ! cur erubéscis hómini dícere, quod non erubuísti in conspéctu Dei fácere ? De vúlnere non erubéscis, de ligatúra erubéscis ! Aug. Serm. de Pœnit. Non te púdeat coram uno dícere, quod non púduit forsan coram multis fácere. Idem. [↑](#footnote-ref-580)
580. Apud divínum tribúnal, post confessiónem críminum datur coróna. Chrysost. [↑](#footnote-ref-581)
581. Considerátis circumstántiis ómnibus competéntem pœniténtiam delinquéntibus imponátis, prout salúti eórum vidéritis expedíre. Cap. Deus qui. de Pænit. et Remiss. [↑](#footnote-ref-582)
582. Córruit homo in púteum dum peccat, claudit síbimet os pútei dum excúsat. Damian. Opusc. 24. [↑](#footnote-ref-583)
583. Peccáre humánum est, peccátum vero deféndere diabólicum. Idem. Serm. 18. [↑](#footnote-ref-584)
584. Est quædam iníquitas quam qui operátur fíeri non potest ut ei Deus parcat. Quæris forte quænam sit illa ? Ipsa est defénsio peccatórum. Aug. in Ps. LVIII. [↑](#footnote-ref-585)
585. Humílitas salútis árbitra. Tertul. [↑](#footnote-ref-586)
586. Alta a longe cognóscit. Ps. CXXXVII. Vis appropínquet tibi Deus ? humília te. Aug. [↑](#footnote-ref-587)
587. Detumésce, ut intres per angústam portam. Aug. [↑](#footnote-ref-588)
588. Hanc confusiónem non formídet Christiánus. Imo si hanc non habúerit, ætérnam habébit. Aug. in Ps. XXX. [↑](#footnote-ref-589)
589. Peccátum nomen horréndum, res detestábilis, nulli malo comparábilis. Idem. lib. Medit. [↑](#footnote-ref-590)
590. Cum te ad fratrum génua proténdis, Christum contréctas, Christum exóras. Tertul. l. de Pœnit. c. 10. [↑](#footnote-ref-591)
591. Ponat se (peccátor) omníno in judício sacerdótis ; nihil sibi resérvans sui ; ut ómnia eo jubénte parátus sit fácere pro reparánda ánimæ vita, quæ fáceret pro vitánda córporis morte. Can. Consíderat. de pœnit. dist. 5. ex Aug. [↑](#footnote-ref-592)
592. Apud Deum non tam valet mensúra témporis quam dolóris. Hieron. [↑](#footnote-ref-593)
593. Ut mererétur inter Dei amícos póstmodum numerári. Aug. Serm. 58. de temp. [↑](#footnote-ref-594)
594. Dirupísti víncula mea, tibi sacrificábo hóstiam laudis. Psal. CXV. [↑](#footnote-ref-595)
595. Onerat nos Deus cum exónerat. Onerat benefício, cum exónerat peccáto. Ber. Serm. 15. in Psal. Qui hábitat. [↑](#footnote-ref-596)
596. Horrórem óperis fructus excúsat. Tertul. [↑](#footnote-ref-597)
597. Tértia pars sacraménti pœniténtiæ est satisfáctio pro peccátis secúndum arbítrium sacerdótis. Conc. Flor. in Decr. union. [↑](#footnote-ref-598)
598. Ecce enim veritátem dilexísti. Ps. L. Sic misericórdiam prorogásti, ut serváres veritátem. Ignóscis, sed seípsum puniénti. Aug. [↑](#footnote-ref-599)
599. Pejus est Dei offénsam non placáre satisfaciéndo, quam peccándo Dei bonitátem offéndere. Bern. Ecce pejóra adhuc peccándi vúlnera : ecce majóra delícta, peccásse nec satisfácere ; deliquísse, nec delícta deflére. Cypr. Serm. de Laps. [↑](#footnote-ref-600)
600. Saint Liguori se prononce en sens contraire, tout en faisant remarquer que cela est le plus souvent inopportun. [↑](#footnote-ref-601)
601. Opórtet quod ópera satisfactória sint Deo accépta, quod dat eis cháritas. D. Thom. in 4. dist. 15. c. 1. a. 3. q. 2. [↑](#footnote-ref-602)
602. Grande scelus grandem habet necessáriam satisfactiónem. Ambr. ad virg. laps. c. 8. [↑](#footnote-ref-603)
603. Debent ergo Sacerdótes quantum spíritus et prudéntia suggésserit, pro qualitáte críminum et pœniténtium facultáte, salutáres et conveniéntes satisfactiónes injúngere. Conc. Trid. Sess. 14. c. 8. [↑](#footnote-ref-604)
604. Pro capitálibus vero crimínibus addéndæ sunt lácrimæ, gémitus et rugítus, continuáta et longo témpore procrastináta jejúnia, largióres eleemósynæ étiam plus quam nos ipsi valére possímus erogándæ. Cæsar. Hom. 8. [↑](#footnote-ref-605)
605. Christiána vita perpétua pœniténtia esse debet. Conc. Trid. Sess. 14. [↑](#footnote-ref-606)
606. Valent ad correctiónem lábilis natúræ. Aug. [↑](#footnote-ref-607)
607. Pœniténtia Deus mitigátur. Idem. [↑](#footnote-ref-608)
608. In quantum non pepérceris tibi, in tantum tibi Deus, crede, parcet. Tertul. de pœnit. c. 10. [↑](#footnote-ref-609)
609. Meditémur durióra, et non sentiémus. Tertul. l. 2. de cultu femin. [↑](#footnote-ref-610)
610. Tanto debet quis se a lícitis abstinére, quanto novit se illícita perpetrásse. Greg. [↑](#footnote-ref-611)
611. Pœniténtia interféctrix peccatórum. Chrysol. [↑](#footnote-ref-612)
612. Si in correctióne minor est afflíctio, quam in culpa fuit delectátio, non est dignus pœniténtiæ tuæ fructus. Hugo a S. Victor. l. 9. de Sacram. p. 14, c. 2. [↑](#footnote-ref-613)
613. Judícium sine misericórdia, illi qui non fecit misericórdiam. Jacob. II. [↑](#footnote-ref-614)
614. Ignem ardéntem extínguit aqua, et eleemósyna resístit peccátis. Eccli. III. [↑](#footnote-ref-615)
615. Pœniténtia est voluntária rerum ómnium quæ afflígant tolerátio. Joan. Climac. grad. 5. [↑](#footnote-ref-616)
616. Quando tibi male est, non accúsa crudelitátem Dei, at lauda veritátem Dei qui peccáta flagéllat. Aug. in Ps. XI. [↑](#footnote-ref-617)
617. Pœna non remíttitur nisi deléta culpa. Extravag. unigénitus. [↑](#footnote-ref-618)
618. Conflictatióne carnis et spíritus, subsecutúris tentatiónibus muniménta præstrúimus. Tertul. l. de Bapt. c. 20. [↑](#footnote-ref-619)
619. Quod in infinítum mélius est quam dimíssio pœnæ temporális. D. Thom. loc. cit. art. 3. q. 2. [↑](#footnote-ref-620)
620. Donec defíciam, non recédam ab innocéntia mea ; justificatiónem cœpi tenére, custódiam. Job. XVIII. Semel plácita pro ætérnis habébat. Tacit. de Tiber. [↑](#footnote-ref-621)
621. Apérui os meum ad Dóminum, et áliud fácere non pótero. Judic. XI. [↑](#footnote-ref-622)
622. Quid ex pœniténtia maturéscit, nisi emendatiónis efféctus ? Tertul. l. de Pænit. [↑](#footnote-ref-623)
623. In christiánis non quæréntur inítia, sed finis. Hieron. Epist. 10. cap. 2. [↑](#footnote-ref-624)
624. Semper quadráta est perféctio. Chrysost. Serm. 2. Hoc est ádmodum figúra quadráta firma. [↑](#footnote-ref-625)
625. Tene quod habes, ne álius accípiat corónam tuam. Apoc. III. [↑](#footnote-ref-626)
626. Irrísor est, non pǿnitens, qui adhuc facit quod pǿnitet. Isid. 2. sent. 16. [↑](#footnote-ref-627)
627. Diábolum Dómino, quod periculósum est dícere, præpónit. Tertul. l. de Pænit. c. 5. [↑](#footnote-ref-628)
628. Ipsum Deum, quantum in ipsa est, périmit volúntas própria. Bern. Serm. 3. de Temp. Pasch. n. 3. [↑](#footnote-ref-629)
629. Ubi emendátio nulla, pœniténtia necessário vana. Tertul. de Pœnit. c. 2. [↑](#footnote-ref-630)
630. Factis diabólicis renúntias, et rursus his infíxus superáris ? facta sunt tibi posterióra deterióra prióribus. Aug. in Ps. XXX. [↑](#footnote-ref-631)
631. Vulnus iterátum sanátur tárdius. Idem. [↑](#footnote-ref-632)
632. Ingratitúdo ventus urens, siccans sibi fluénta grátiæ. Bern. Serm. 15. in Cant. [↑](#footnote-ref-633)
633. Iteráta iníquitas misericórdiam exinanívit. Aug. l. Medit. c. 3. [↑](#footnote-ref-634)
634. Tunc máxime sævit, cum hóminem plene sentit liberátum… obsérvat, oppúgnat, óbsidet. Tertul. de Pœnit. c. 7. [↑](#footnote-ref-635)
635. Homo hómini lupus. Senec. Quin et diábolus. [↑](#footnote-ref-636)
636. Ferto insultántes, et vidébis geméntes. Aug. in Psal. CXXII. [↑](#footnote-ref-637)
637. Si per eámdem viam redíeris íterum sub regnum Heródis infernális vadis, et eris próditor Christi. Auctor óperis imperf. super Matth. Hom. 2. [↑](#footnote-ref-638)
638. Ad omni via mali prohíbui pedes meos. Psal. CXVIII. [↑](#footnote-ref-639)
639. Si non in timóre Dómini tenúeris te, cito subvertétur omnis domus. Bern. [↑](#footnote-ref-640)
640. Mens Deo dicáta sic cáveat minóra vítia, ut majóra ; quia a mínimis incípiunt, qui in majóra próruunt. Idem. [↑](#footnote-ref-641)
641. Pígeat sane peccáre rursus, sed rursus pœnitére non pígeat. Tertul. de Pœnit. c. 7. [↑](#footnote-ref-642)
642. Si óculus tuus scandalízat te, érue eum, et prójice abs te. Matth. V. Quæcúmque necéssitas minor est perículo tanto comparáta. Tertul. l. de Idol. c. 24. [↑](#footnote-ref-643)
643. Occásio impietátis, Basilíscus. Ex Gregor. Naz. de Laud. S. Athan. [↑](#footnote-ref-644)
644. Erit fortitúdo vestra ut favílla stuppæ. Isa. I. [↑](#footnote-ref-645)
645. Infírmos solet réddere peccatóres peccátum, et fortes viros stuppam fácere, ut facíllime comburántur. Oleáster in illum locum. [↑](#footnote-ref-646)
646. Non fuit ei subvéntum in tentatióne, quia ad Dei auxílium recúrsum non hábuit. S. Th. 1. p. q. 94. a. 4. [↑](#footnote-ref-647)
647. Non aberrémus ab alis Dei, ne impubéres adhuc pullos accípiter æthéreus rápiat. Aug. in Psal. LXXXVIII. [↑](#footnote-ref-648)
648. Deduc me Dómine, in via tua. Psal. LXXXV. [↑](#footnote-ref-649)
649. Dedúcet te semper monéndo, semper tibi manum dando. Aug. [↑](#footnote-ref-650)
650. Omnibus misericórdiæ sinum áperit. Bern. [↑](#footnote-ref-651)
651. In mánibus portábunt te. Psal. XC. [↑](#footnote-ref-652)
652. Fuga usus pro armis. Basil. Orat. 8. [↑](#footnote-ref-653)
653. Revérsa est ad domum suam nato Baptísta, propter multitúdinem quæ ad partum congregári debébat. Theodoret. in Caten. D. Thom. [↑](#footnote-ref-654)
654. Petrus quia fúgere nóluit abnegávit : Joánnes ne abnegáret aufúgit. Chrysol. Serm. 150. [↑](#footnote-ref-655)
655. Ibi dolóres ut parturiéntis. Psal. XLVII. Ubi parturiéntem audis, fœtum expécta. Párturit vetus homo, náscitur novus homo. Aug. [↑](#footnote-ref-656)
656. Fácite ergo fructus dignos pœniténtiæ. Luc. III. [↑](#footnote-ref-657)
657. Sicut exhibuísti membra vestra servíre immundítiæ et iniquitáti ad iniquitátem ; ita nunc exhibéte membra vestra servíre justítiæ in sanctificatiónem. Rom. VI. [↑](#footnote-ref-658)
658. Ego sum via, véritas et vita. Joan. XIV. Via in exémplo. Bern. Via quam sequi debes. Thomas a Kempis. [↑](#footnote-ref-659)
659. Státuit supra petram pedes meos. Psal. XXXIX. Petra autem erat Christus. Ambulémus in Christo, qui ántea errabámus in diábolo. Aug. [↑](#footnote-ref-660)
660. Fácere judícium, dilígere misericórdiam, sollícitum ambuláre cum Deo. Mich. VI. [↑](#footnote-ref-661)
661. Non discernúntur facta hóminum, nisi de radíce charitátis. Aug. Tract. 7 in Ep. Joan. [↑](#footnote-ref-662)
662. Quidquid vis habe, hoc solum non hábeas, nihil tibi prodest. Idem. Tract. 5. in eamd. Epist. [↑](#footnote-ref-663)
663. Christum flevísse légimus, risísse non légimus. Salv. l 6. de Provid. [↑](#footnote-ref-664)
664. Hoc enim sentíte in vobis, quod in Christo Jesu. Phil. II. [↑](#footnote-ref-665)
665. Ex interpretatióne figuráta carnis et spíritus, nos sumus cœlum et terra. Tertul. de Orat. c. 4. [↑](#footnote-ref-666)
666. Stupébant autem omnes qui eum audiébant. Luc. II. [↑](#footnote-ref-667)
667. Modéstia vestra nota sit ómnibus homínibus. Philip. VI. [↑](#footnote-ref-668)
668. Præsépi duríssimo reclinátus, jam ex tunc sacratíssimis membris legem martýrii præfigébat. Petr. Dam. Serm. 2. [↑](#footnote-ref-669)
669. Tacébat ore, sed instruébat ópere, Ber. Serm. 1. de Epiph. Habébat siléntium loquens. Hieron. ad Asell. [↑](#footnote-ref-670)
670. Rogo, fratres, non patiámini tam pretiósum exémplar sine causa vobis exhíbitum esse. Bern. Serm. 1. de Nativ. [↑](#footnote-ref-671)
671. Cum áccidit ut me ámplius cantus quam res quæ cantátur, móveat, veniáliter me peccásse confíteor. Flete mecum, et pro me. Aug. de Ver. cult. c. 22. [Conf. l. 10. c. 33. : Tamen cum mihi áccidit, ut me ámplius cantus quam res, quæ cánitur, móveat, pœnáliter me peccáre confiteor et tunc mallem non audíre cantántem. Ecce ubi sum! Flete mecum et pro me flete qui áliquid boni vobíscum intus ágitis, unde facta procédunt.] [↑](#footnote-ref-672)
672. Adhíbuit eas ubi adhibéndas esse judicávit. Idem. l. 14. de Civit. c. 4. [↑](#footnote-ref-673)
673. Amor ubi vénerit, cǽteros in se omnes tradúcit et captívat afféctus. Aug. Manual. c. 14. [↑](#footnote-ref-674)
674. Vídimus eum plenum grátiæ et veritátis. Joan. I. [↑](#footnote-ref-675)
675. Nosce le, consummáta justítia est. Et scire justítiam et virtútem tuam, radix immortalitátis. Sap. XV. [↑](#footnote-ref-676)
676. Meus cibus est ut fáciam voluntátem Patris mei. Joan. IV. [↑](#footnote-ref-677)
677. Justum est súbditum esse Deo. Antiochus ipse. II Mach. IX. [↑](#footnote-ref-678)
678. Totum cor meum flamma amóris tui accéndat, nihil in me relinquátur mei, nec quo respíciam ad meípsum, sed totus in te ǽstuem. Aug. [↑](#footnote-ref-679)
679. Qui cum maledicerétur, non maledicébat. I Petr. II. [↑](#footnote-ref-680)
680. Suscépit mala nostra, ut tribúeret bona sua. Euseb. Emiss. Hom. 6. e Pasch. [↑](#footnote-ref-681)
681. Pertránsiit benefaciéndo et sanándo omnes oppréssos a diábolo. Act. X. [↑](#footnote-ref-682)
682. Filíoli, non diligámus verbo et lingua, sed ópere et veritáte. I Joan. III. [↑](#footnote-ref-683)
683. Suscépit peccáta in semetípso, et tanquam ignis comédit et absúmpsit. Cyrill. Alex. [↑](#footnote-ref-684)
684. Redde ratiónem villicatiónis tuæ. Luc. XVI. [↑](#footnote-ref-685)
685. Noli fíeri judex, nisi váleas virtúte irrúmpere iniquitátem. Eccli. VII. [↑](#footnote-ref-686)
686. Sive blande tractet pusillánimes, sive térreat indurátos, semper víscera charitátis osténdat ; ideóque charitatíva verba et dúlcia semper pungitíva præcédant. S. Vinc. Fer. c. 7. vit. spirit. [↑](#footnote-ref-687)
687. Sacérdos debet perscrutári consciéntiam peccatóris in confessióne, quasi médicus vulnus, et judex causam. D. Thom. in 4. dist. 19. in exposit. litt. [↑](#footnote-ref-688)
688. Ne si forte peccátis conníveant levíssima quædam ópera pro grávibus delíctis injungéndo, alienórum peccatórum partícipes efficiántur, Concil. Trid. Sess. 12, c. 8. [↑](#footnote-ref-689)
689. Præcédit senténtia Petri senténtiam Redemptóris : quod Petrus ligat, hoc ligat Christus. Damian. Serm. 16. [↑](#footnote-ref-690)
690. Claves sacerdótum non ad solvéndum duntáxat, sed et ad ligándum concéssas, étiam antíqui Patres credunt et docent, Concil. Trid. Sess. 12. c. 8. [↑](#footnote-ref-691)
691. Dóminus ligándi solvendíque potestátem pari conditióne permísit, ita ut álterum sine áltero usurpári non débeat, sed Ecclésia in utróque servet obediéntiam ; dum peccátum et álligat et reláxat. Ex Ambr. l. 1. de Pœnit. c. 2. [↑](#footnote-ref-692)
692. Confrátres nostros et presbýteros admonémus, ne falsis pœniténtiis ánimas laicórum décipi, et in inférnum pértrahi patiántur. Canon. 22. [↑](#footnote-ref-693)
693. Cum inítio jejunándi debet esse inítium confiténdi. Petr. Bles. Serm. in die Cínerum. Quem morem (confiténdi témpore quadragésimo) sancta Sýnodus máxime probat et ampléctitur tanquam pium et mérito retinéndum. Concil. Trid. Sess. 14. c. 5. [↑](#footnote-ref-694)
694. Illos nos debémus per pastorálem auctoritátem sólvere, quos auctórem nostrum cognóscimus per suscitántem grátiam vivificáre. S. Greg. Hom. 26. in Evang. [↑](#footnote-ref-695)
695. Si cito redíret homo ad prístinam beatitúdinem, ludus illi esset peccándo in mortem cádere. Aug. Serm. 36. de Divers. c. 3. [↑](#footnote-ref-696)
696. Hæc ómnia scríbimus, ut pœniténtiæ eórum fructus probéntur… Ne velímus una cum aliénis peccátis períre. Basil. Ep. ad Amphiloc. [↑](#footnote-ref-697)
697. Sacérdos néminem sic afféctum absólvere debet, ut probábile cénseat in eádem peccáta recasúrum. S. Carol. de instruct. Conf. [↑](#footnote-ref-698)
698. Confessiónem non contínuo sequátur absolútio, sed, etc. S. Xaver. ex Tertul. in ejus vita. l. 6. c. 17. [↑](#footnote-ref-699)
699. Nolíte sanctum dare cánibus. Matth. VII. [↑](#footnote-ref-700)
700. Facílitas véniæ incentívum tríbuit delinquéndi. S. Ambr. in Psalm. 118. [↑](#footnote-ref-701)
701. Periculósa dántibus, et nihil profutúra recipiéntibus. Cypr. Serm. de Lapsis. [↑](#footnote-ref-702)
702. Si autem cógitas quia tota die a multis confessáriis contrárium fíeri vidémus, respóndeo : Tanto pejus, et qui hos cánones non servant gravíssime peccant S. Bonav. in Confessional. c. 4. part. 1. [↑](#footnote-ref-703)
703. Deum non hóminem times ; si hóminem, ab ipso quem times deridéberis ; sin vero Deum, homínibus quoque venerábilis eris. Chrysost. Hom. 83. in Matth. in fine. [↑](#footnote-ref-704)
704. Omnis christiánus prima fide, rudiménta, Oratiónem domínicam, Salutatiónem angélicam, Sýmbolum apostolórum, et Decálogum studióse perdíscat. Conc. Bitur. Can. 7. [↑](#footnote-ref-705)
705. Necessária est ad salútem Christi cognítio. Chrysost. Hom. 35. in Matth. [↑](#footnote-ref-706)
706. Mystérium incarnatiónis explícite non credi potest sine fide Trinitátis… et ídeo post tempus grátiæ tenéntur omnes ad explícite credéndum mystérium Trinitátis. D. Thom. 2.2. c. 2. art. 8. [↑](#footnote-ref-707)
707. Interrogatiónibus faciéndis tria attendénda. Primo ut quílibet peccátor interrogétur de peccátis quæ consuevérunt in homínibus conditiónis illíus abundáre. D. Thom. in 4. dist. 30. in exposit. textus. [↑](#footnote-ref-708)
708. Si res aliéna propter quam peccátum est, reddi potest et non reddátur, non ágitur pœniténtia, sed fíngitur. Aug. Ep. 54. ad Macedon. [↑](#footnote-ref-709)
709. Non dixit : Si tu habes áliquid advérsus fratrem tuum ; sed : Si frater tuus habet áliquid advérsum te ; ut dúrior tibi imponátur reconciliatiónis necéssitas. Hieron. sup. illud Matth. V. Vade prius reconciliári fratri tuo. [↑](#footnote-ref-710)
710. Falsa pœniténtia, cum pǿnitens ab offício curiáli vel negotiáli non recédit, quod sine peccáto agi nulla ratióne prǽvalet. Conc. Later. 2. Can. 22. [↑](#footnote-ref-711)
711. Illud placébat… hoc vincébat. L. 8. Conf. c. 15. [↑](#footnote-ref-712)
712. Lóngior porro est impetratióne petítio, et operósior est manus pulsans quam recípiens. Aug. [↑](#footnote-ref-713)
713. Labor iste paucórum est, qui post casum resúrgunt, qui post vúlnera convaléscunt. S. Pacian. Ep. 3. [↑](#footnote-ref-714)
714. Si pǿnitens post confessiónem contémnitur a præláto, fácile in desperatiónis fóveam detrúditur. Quod quidem peccátum ádeo damnábile est, ut Deum ad iram próvocet, nec véniam mereátur. Petr. Blesen. Tract. de Satisfact. injungénda. [↑](#footnote-ref-715)
715. Si dux ígitur quisquam, si consul, si quis diadémate coronátus ádeat, cóhibe et coérce, majórem tu illo habes potestátem. Chrysost. Hom. 85. in Matth. [↑](#footnote-ref-716)
716. Ægróti ánimam alléviat et confírmat, magnam in eo divínæ misericórdiæ fidúciam excitándo. Conc. Trid. Sess. 14. de Sacram. Extr. Unct. [↑](#footnote-ref-717)
717. Convérsus sum in ærúmna mea. Ps. XXXI. Multi cum séntiunt pœnam, corrípiunt culpam. Bern. Serm. 48. in Cant. [↑](#footnote-ref-718)
718. Cum ipso sum in tribulatióne, erípiam eum. Ps. XC. [↑](#footnote-ref-719)
719. Oculos quos culpa claudit, pœna áperit. Greg. [↑](#footnote-ref-720)
720. Tribulatiónem et dolórem invéni, et nomen Dómini invocávi. Ps. CXIV. [↑](#footnote-ref-721)
721. Transívimus per ignem et aquam, et eduxísti nos in refrigérium. Ps. LXV. Non ignísti nos sicut fenum, sed sicut argéntum. Aug. [↑](#footnote-ref-722)
722. Gaude sub flagéllis, quia tibi servátur hæréditas. Idem, in Ps. XCIII. [↑](#footnote-ref-723)
723. Cui Deus propítius est, castígat peccáta, ne semper peccáre deléctet. Aug. in Ps. XCVIII. [↑](#footnote-ref-724)
724. Sustínuit te diléctus, sústine tu diléctum, sústine, viríliter age. Illum non vicérunt peccáta tua, te quoque non súperent ejus flagélla. Ber. Serm. de Nativ. B. M. 5. [↑](#footnote-ref-725)
725. Omnis amaritúdo depónitur, dum quo furor humánus vergat mens próvida contemplátur. Damian. opusc. 15. c. 23. [↑](#footnote-ref-726)
726. Ego occídam, et ego vívere fáciam. Deuter. XXXII. [↑](#footnote-ref-727)
727. Justítia ante eum ambulábit. Ps. LXXXIV. Prima hóminis justítia est ut púniat seípsum. Ipsa sit via Deo, ut véniat ad te. Aug. [↑](#footnote-ref-728)
728. Le B. Léonard de Port-Maurice répétait souvent cette prière jaculatoire : O Jesu, sis mihi Jesus et non judex : « Ô Jésus, soyez pour moi Jésus, et non pas un juge. » Grégoire XVI a attaché des indulgences à la récitation de cette prière. [↑](#footnote-ref-729)
729. Cháritas maniféstus christiáni charácter. Euthym. Religiónis nostræ culmen. Procul. Episcop. Constant. Ep. de Fide ad Armen. [↑](#footnote-ref-730)
730. Infírmus eram, et visitástis me. Matth. XXV. [↑](#footnote-ref-731)
731. Nihil invenérunt viri divitiárum in mánibus suis. Ps. XIII. Quia nihil posuérunt in mánibus Christi. Aug. [↑](#footnote-ref-732)
732. Semen futúræ benedictiónis ópera misericórdiæ. Idem, in Ps. CXI. [↑](#footnote-ref-733)
733. Intéllige quæ sunt próximi tui ex teípso. Eccli. XXXI. [↑](#footnote-ref-734)
734. Eádem mensúra qua mensi fuéritis, remetiétur vobis. Luc. VI. [↑](#footnote-ref-735)
735. Si lapsus fúerit, ánima tua erit pro ánima illíus. III Reg. XX. [↑](#footnote-ref-736)
736. Noli neglígere grátiam quæ data est tibi per impositiónem mánuum presbytérii. I Tim. IV. [↑](#footnote-ref-737)
737. Nullus debet ordinári qui judício epíscopi non sit necessárius aut útilis suis Ecclésiis. Conc. Trid. Sess. 23. c. 16. ex antiq. Can. [↑](#footnote-ref-738)
738. Sanctificávi eos mihi, et tuli levítas ut sérviant mihi. Num. VIII. [↑](#footnote-ref-739)
739. Latro est qui de religióne lucra sectátur. Hieron. in Matth. XXI. [↑](#footnote-ref-740)
740. Homo de sémine Aaron qui habúerit máculam, non accédet ad ministérium. Si fúerit cæcus, si claudus… Levit. XXI. [↑](#footnote-ref-741)
741. Fácient vestiménta sancta fratri tuo Aaron et fíliis ejus, ut sacerdótio ungántur mihi. Exod. XXVIII. [↑](#footnote-ref-742)
742. Nec quisquam sibi sumit honórem, sed qui vocátur a Deo tanquam Aaron. Hebr. V. [↑](#footnote-ref-743)
743. Ego tuli levítas ex fíliis Israël. Num. III. [↑](#footnote-ref-744)
744. Et vocávit ad se quos vóluit. Marc. III. [↑](#footnote-ref-745)
745. Christus non semetípsum clarificávit ut Póntifex fíeret, sed qui locútus est ad eum : Fílius meus es tu. Hebr. V. [↑](#footnote-ref-746)
746. Benedíctus qui venit in nómine Dómini. Ps. CXVII. Maledíctus qui venit in nómine próprio. Aug. [↑](#footnote-ref-747)
747. Nulla re magis offénditur Deus, quam si quis indígnus sacerdótii dignitáte præfúlgeat. Chrysost. Hom. 41. in Matth. [↑](#footnote-ref-748)
748. Nemo ámplius in Ecclésia nocet, quam qui pervérse agens, órdinem vel nomen sanctitátis habet. Greg. Pastor. p. 1. c. 2. [↑](#footnote-ref-749)
749. Tanquam ángeli aut eligántur aut reprobéntur. Bern. [↑](#footnote-ref-750)
750. Fugiéntes ejus quæ in mundo est concupiscéntiæ corruptiónem. II Petr. I. [↑](#footnote-ref-751)
751. Definímus néminem super intentióne vel exspectatióne pontificátus cléricum factum, ad hujúsmodi gradum ascéndere. Synod. 8. general. Constantinop. [↑](#footnote-ref-752)
752. Sed ut Deo fidélem cultum exhíbeant. Conc. Trid. [↑](#footnote-ref-753)
753. Hanc legem impósuit Deus, ut última per média, et média per prima perficeréntur. Dionys. [↑](#footnote-ref-754)
754. Singuláre pondus dígnitas sibi víndicat sacerdotális. Ambros. Epist. 26. [↑](#footnote-ref-755)
755. Dedi spíritum meum super eum. Isa. XLII. [↑](#footnote-ref-756)
756. Nos autem primítias Spíritus habéntes. Rom. VIII. [↑](#footnote-ref-757)
757. Plus quam tua, plus quam tuos, plus quam te. Ber. Serm. 76. in Can. Petrus rosa charitátis. Idem. Serm. de Pass. Dom. [↑](#footnote-ref-758)
758. Verus altáris miníster Deo, non sibi natus est. Ambros. in Psal. CXVIII. [↑](#footnote-ref-759)
759. Væ, væ, Dómine Deus. Quanti hódie sacerdótes ad sacros órdines accédunt, non cœléstem panem quæréntes, sed terrénum ; non spíritum, sed lucrum ; non animárum salútem, sed pecuniárum quæstum ; non vocáti a Deo, sed impúlsi a diábolo. D. Bonav. in opusc. [↑](#footnote-ref-760)
760. Si áliquis pro se roget, ut obtíneat curam animárum, ex ipsa præsumptióne rédditur indígnus. 2. 2. q. 100. a. 5. [↑](#footnote-ref-761)
761. Recúmbe in novíssimo loco. Joan. VIII. [↑](#footnote-ref-762)
762. Ne te móveant tuórum lácrimæ, ne tu tibi lácrimas ætérnas pátias. Joan. Climac. grad. 3. [↑](#footnote-ref-763)
763. Ignomínia sacerdótis est própriis studére divítiis. Hieron. Ep. 2. ad Nepot. [↑](#footnote-ref-764)
764. Si emendáre non potest, tólerat, gemit. Aug. in Epist. Joan. III. [↑](#footnote-ref-765)
765. Quantum quisque amat Ecclésiam Christi, tantum habet Spíritum sanctum. Aug. Tract. 31. in Joan. [↑](#footnote-ref-766)
766. Magnificáte Dóminum mecum. Ps. XXXIII. Si amátis Deum, rápite omnes ad amórem Dei. Aug. [↑](#footnote-ref-767)
767. Christus sibi fuit homo, nobis Deus. D. Thom. [↑](#footnote-ref-768)
768. Nullum omnipoténti Deo tale est sacrifícium, quale est zelus animárum. Greg. Hom. 12. in Ezech. [↑](#footnote-ref-769)
769. Omnium divinórum diviníssimum est cooperári Deo in salútem animárum. Dionys. de Hier. Eccl. [↑](#footnote-ref-770)
770. Qui ad justítiam erúdiunt multos, fulgébunt quasi stellæ in perpétuas æternitátes. Dan. XII. [↑](#footnote-ref-771)
771. Atténde tibi et doctrínæ. I Tim. IV. [↑](#footnote-ref-772)
772. Sínite párvulos veníre ad me. Marc. X. Evangelizáre paupéribus misit me. Luc. IV. Non veni vocáre justos, sed peccatóres. Matth. IX. [↑](#footnote-ref-773)
773. Comprehénde pedes, osculári ne erubéscas, hoc et médici fáciunt. Chrysost. [↑](#footnote-ref-774)
774. Cum mansuetúdine ratiónem reddéndo. Aug. loc. cit. [↑](#footnote-ref-775)
775. Si oves sumus, víncimus ; si lupi, víncimur, quia auxílium pastóris deest. Chrysost. suit, illud Matth. XVIII. Ecce ego mitto vos sicut oves in médio lupórum. [↑](#footnote-ref-776)
776. Increpa in omni patiéntia. I Tim. IV. [↑](#footnote-ref-777)
777. Omnium me servum feci… ómnibus ómnia factus sum, ut omnes fácerem salvos. II Cor. IX. [↑](#footnote-ref-778)
778. Vere doctóres sunt, qui cum per rigórem disciplína patres sint, per pietátis víscera matres esse novérunt. Greg. [↑](#footnote-ref-779)
779. Tanquam si nutrix fóveat fílios suos. I Thess. II. [↑](#footnote-ref-780)
780. Cæcus autem si cæco ducátum præstet, ambo in fóveam cadunt. Matth. XV. [↑](#footnote-ref-781)
781. Lítteris carens, sacris non potest esse aptus offíciis. Can. Illiterat. dist. 36. [↑](#footnote-ref-782)
782. Sciant ígitur sacerdótes Scriptúras sanctas et cánones. Can. Ignorántia. dist. 38. [↑](#footnote-ref-783)
783. Curam exígeris, non curatiónem… Increméntum dabit Deus ubi volúerit ; ubi forte nolúerit, tibi déerit nihil. Ber. ad Eugen. l. 4. de consid. c. 2. [↑](#footnote-ref-784)
784. Si vos, cum sitis mali, nostis bona data dare fíliis vestris ; quanto magis Pater vester cœléstis de cœlo dabit Spíritum bonum peténtibus se ? Luc. XI. [↑](#footnote-ref-785)
785. Quem mundus non potest recípere. Joan. XIV. [↑](#footnote-ref-786)
786. Vir linguósus non dirigétur in terra. Ps. CXXVIII. Omnis homo cúpiat non habére necessitátem loquéndi et docéndi. Gáudium taciturnitátis intus hábeat in voluntáte, vocem doctrínæ in necessitáte. Qui secus est non potest fíeri ut dirigátur. Aug. ibid. Quam sárcinam si nullus impónat, percipiéndæ atque intuéndæ vacándum est veritáti. Idem. 19. de Civ. c. 19. [↑](#footnote-ref-787)
787. Cœpit Jesus fácere et docére. Act. I. [↑](#footnote-ref-788)
788. Qui captus est amóre pecúniæ, nunquam idóneus est ad ministránda verba doctrínæ. Petr. Damian. opusc. 24. c. 6. [↑](#footnote-ref-789)
789. Quómodo prædicábunt nisi mittántur ? Rom. VIII. [↑](#footnote-ref-790)
790. Cœli distillavérunt a fácie Dei Sínai. Ps. LXVII. Non seípsis, sed a fácie Dei inhabitántis cor. Aug. [↑](#footnote-ref-791)
791. In prædicatiónibus útere elóquio símplici. D. Vinc. Fer. Vit. Spir. c. 11. [↑](#footnote-ref-792)
792. Pompa verbórum, cibus dæmoniórum. Hieron. [↑](#footnote-ref-793)
793. Non quærit æger médicum eloquéntem, sed sanántem. Senec. [↑](#footnote-ref-794)
794. Ipse dabit voci suæ vocem virtútis. Ps. LXVII. [↑](#footnote-ref-795)
795. Quibus únctio illa non lóquitur, indócti rédeunt. Aug. [↑](#footnote-ref-796)
796. Bion : « de porter du fruit ». [↑](#footnote-ref-797)
797. Cum annuntiátur Véritas tua, movétur mare ; sed secúri pergant nubes, non tímeat rábidos fluctus maris, diffúndant veritátem. Tu domináris potestáti maris. Aug. in Ps. LXXXVIII. [↑](#footnote-ref-798)
798. Verba videántur procédere non ex ánimo supérbo et indignánti, sed magis ex viscéribus pietátis patérnæ. D. Vincent. Fer. loc. cit. [↑](#footnote-ref-799)
799. Mentem nostram fama laudábilis non élevet, sed fatíget. Greg. 22. Moral. c. 9. [↑](#footnote-ref-800)
800. In nómine tuo exsultábunt tota die. Ps. LXXXVIII. Si in nómine suo exsultábunt, non exsultábunt tota die, per supérbiam cadent. Aug. [↑](#footnote-ref-801)
801. Non confúndant ópera tua sermónem tuum. Hieron. Ep. 2. ad Nepot. [↑](#footnote-ref-802)
802. Bene docéndo, et male vivéndo, Deum ínstruis quómodo te débeat condemnáre. Chrysost. [↑](#footnote-ref-803)
803. Admóneo te, ut resúscites grátiam Dei quæ est in te per impositiónem mánuum meárum. II Tim. I. [↑](#footnote-ref-804)
804. Qui cum Deo versátur, ad máximam similitúdinem efféctum esse opórtet. Dionys. ad Demoph. [↑](#footnote-ref-805)
805. Estóte sancti, quóniam ego sanctus sum. Lev. XI. [↑](#footnote-ref-806)
806. Cléricos æquáles esse láicis confúsio est. Amb. oper. imperf. in Matth. Hom. 40. [↑](#footnote-ref-807)
807. Quóniam angelórum vice fungúntur sacerdótes, pótius angélicam quam humánam debent habére conversatiónem. Laur. Justin. Serm. de Euch. [↑](#footnote-ref-808)
808. Sacerdótium sanctitátis est apex. S. Ignat. Ep. ad Smyrnen. [↑](#footnote-ref-809)
809. Mundámini qui fertis vasa Dómini, Num. XVIII. Necésse est sacerdótem sic esse purum, ut si in ipsis cœlis collocátus inter cœléstes virtútes médius staret. Chrysost. l. de Sacerd. c. 4. [↑](#footnote-ref-810)
810. Si habéres angélicam puritátem et sanctis Joánnis Baptístæ sanctitátem, non esses dignus hoc sacraméntum tractáre. Thom. a Kemp. [↑](#footnote-ref-811)
811. Purgári prius debent, et álios purgáre ; lux fíeri, et álios illumináre ; sanctificári, et álios sanctificáre. Greg. Nyssen. [↑](#footnote-ref-812)
812. Non sine perículo divínis in rebus se áliis ducem præstáre præsúmit, qui non eváserit per ómnia Deo simíllimus. S. Dionys. cap. 3. l. de Hier. Eccl. [↑](#footnote-ref-813)
813. Mísera sacerdótum conversátio plebis domínicæ miserábilis est subvérsio. Ber. [↑](#footnote-ref-814)
814. Ubi sublímior est prærogatíva, major est culpa. Salvian. l. 4. de Prov. [↑](#footnote-ref-815)
815. Grandis dígnitas sacerdótum, sed grandis ruína si peccent. Hieron. in Ezech. l. 2. [↑](#footnote-ref-816)
816. Láici delinquéntes fácile emendántur ; clérici autem sunt inemendábiles. Chrysost. sup. Matth. [↑](#footnote-ref-817)
817. Sánctitas est ab omni immundítia líbera, et ex omni parte immaculáta púritas. Dionys. de Hier. cœl. [↑](#footnote-ref-818)
818. Sanctus quasi sancítus. [↑](#footnote-ref-819)
819. Lévia étiam delícta quæ in ipsis máxima essent, fúgiant. Conc. Trid. Sess. un. in decréto de Reform. c. 1. [↑](#footnote-ref-820)
820. Ab omni spécie mali abstinéte vos. I Thess. V. [↑](#footnote-ref-821)
821. Habet Ecclésia cœlos suos. Ber. Serm. 17. in Cant. [↑](#footnote-ref-822)
822. Sacerdótes juge et contínuum debent esse perfectiónis holocáustum. Isych. sup. Levit. c. 6. [↑](#footnote-ref-823)
823. Caput rádere desígnat cogitatiónes terréstres et supérfluas resecáre. Aug. [↑](#footnote-ref-824)
824. Qui facis minístros tuos ignem uréntem. Psal. CIII. [↑](#footnote-ref-825)
825. Deus noster ignis consúmens est. Deuter. IV. [↑](#footnote-ref-826)
826. Nemo adversárium recépit, nemo nisi compárem admíttit. Tertul. de Orat. c. 6. [↑](#footnote-ref-827)
827. Memor esto ítaque unde excíderis, et age pœniténtiam et prima ópera fac ; sin autem vénio tibi et movébo candelábrum de loco suo nisi pœniténtiam egéris. Apoc. II. 3. [↑](#footnote-ref-828)
828. Auris déxtera probátæ obediéntiæ signum erat. Theodor. q. 8. in Levit. [↑](#footnote-ref-829)
829. Nec opórtet cléricos comam nutríre, et sic ministráre, sed attónso cápite, áuribus paténtibus, et secúndum Aaron talárem vestem indúere. Can. Non líceat. dist. 23. [↑](#footnote-ref-830)
830. Turpitúdini nulla defórmitas vilis exístit. Diábolus pingens speciósum facit quidquid fúerit fǿtidum. Aug. de Singul. Cleris. [↑](#footnote-ref-831)
831. Magis cito delínquitur, ubi sine suspicióne secúrum potest esse delíctum. Id. ibid. [↑](#footnote-ref-832)
832. Lux gregis flamma est pastóris. Greg. l. 7. Epist. cp. 32. Móribus debet esse conspícuus, qui datur imitándus. Cassiod. l. 4. ep. 3. [↑](#footnote-ref-833)
833. Vita príncipis censúra est ad quam dirígimur : nec tam império nobis opus est, quam exémplo. Plin. in Paneg. Trajáni. [↑](#footnote-ref-834)
834. Forma facti gregis. I Petr. V. [↑](#footnote-ref-835)
835. Ipse rector, ipse régula morum. Bern. [↑](#footnote-ref-836)
836. Sic decet omnes cléricos in sortem Dómini vocátos, vitam compónere ; ut in hábitu, gestu, incéssu, sermóne, aliísque ómnibus rebus, nihil nisi grave, moderátum et religióne plenum pro se ferant. Sess. 22. in Decréto de Reform. c. 1. [↑](#footnote-ref-837)
837. Nisi humilitátis mérito, máxima mínime obtinéntur. Ber. Serm. 34. in Cant. Sola virtus humilitátis, reparátio est læsæ castitátis. Idem. [↑](#footnote-ref-838)
838. Quantum potes, tantum aude ; quia major omni laude, nec laudáre súfficis. Eccles. [↑](#footnote-ref-839)
839. Cœli enárrant glóriam Dei. Psal. XII. [↑](#footnote-ref-840)
840. Anglórum opus est laudáre Deum. Basil. In Psal. XXVIII. Usurpémus offícium, quorum sortímur consórtium. Bern. Serm. 7. in Cant. [↑](#footnote-ref-841)
841. Quorum hoc est negótium laudáre Deum. Aug. [↑](#footnote-ref-842)
842. Precatiónes fácite mane, tértia, sexta, nona, véspere, atque ad galli cantum. Constit. Apost. S. Clem. l. 8. c. 34. [↑](#footnote-ref-843)
843. Articuláte, distíncte, disérte, et cum attentióne ómnia pronúntient… Nec deambulándo horas dicant. Conc. Trevir. 2. Can. 6. [↑](#footnote-ref-844)
844. Distrícte præcípimus in virtúte obediéntiæ, ut divínum Offícium studióse célebrent, páriter et devóte. Cap. Doléntes de Celebr. Miss. [↑](#footnote-ref-845)
845. Sacérdos horas canónicas statútis horis persólvet justo impediménto cessánte. Glossa in cap. Ministérium. [↑](#footnote-ref-846)
846. Extérna, præsértim collóquia vana, non immísceant. Can. 5. de Celeb. Miss. [↑](#footnote-ref-847)
847. Quid autem est voce quidem psállere, mente autem domum aut forum circumíre, nisi hómines fállere et Deum irridére. Conc. Trevir. cit. [↑](#footnote-ref-848)
848. Maledíctus qui facit opus Dei negligénter. Jerem. XLVIII. [↑](#footnote-ref-849)
849. Canónicos choro assisténtes, gravitátem serváre, collocutiónes vitáre, non privátim offícium recitáre statúimus. Conc. Burdigat. an. 1624. c. 9. [↑](#footnote-ref-850)
850. Cogitémus nos sub conspéctu Dei stare : placándum est divínis óculis et hábitu córporis, et modo vocis. Cypr. de Orat. Domin. [↑](#footnote-ref-851)
851. Non dicis hymnum, si non appropínquas. Audi quod dicit : Pópulus hic lábiis me honórat, cor autem eórum longe est a me. Aug. in Psal. CXLVIII. [↑](#footnote-ref-852)
852. Matrimónium seminárium curárum. D. Basil. [↑](#footnote-ref-853)
853. In nostris núptiis plus valet dígnitas sacraménti, quam fœcúnditas úteri. Aug. lib. de Bono Conjug. c. 18. [↑](#footnote-ref-854)
854. Hi qui conjúgium ita suscípiunt, ut libídini vacent… sicut equus et mulus, habet potestátem in eos dæmónium. Tob. VI. [↑](#footnote-ref-855)
855. Si vis núbere, nube pari. [↑](#footnote-ref-856)
856. Fecit ei adjutórium símile sibi. Gen. II. [↑](#footnote-ref-857)
857. Beátus qui hábitat cum mulíere sensáta. Eccli. XXV. [↑](#footnote-ref-858)
858. Mélius est núbere quam uri. I Cor. VII. [↑](#footnote-ref-859)
859. Nec ad hoc institútum matrimónium, nisi per indulgéntiam quæ est de peccátis veniálibus. In. 4. dist. 3. a. 2. q. 4. ad 2. [↑](#footnote-ref-860)
860. Accípies cum timóre Dómini, amóre filiórum magis quam libídine ductus. Tob. VI. [↑](#footnote-ref-861)
861. Dum caput non tegunt, ventrem tégere cogúntur virginitátis ruína. Tertul. l. de Veland. Virg. c. 14. [↑](#footnote-ref-862)
862. Domus et divítiæ dantur a paréntibus, a Dómino autem próprie uxor prudens. Prov. X. [↑](#footnote-ref-863)
863. Pars bona múlier bona. Dábitur viro pro factis bonis. Eccli. XXVI. [↑](#footnote-ref-864)
864. Intáctam quæris ? intáctus esto. Puram quæris ? noli esse impúrus. Aug. Serm. 46. de Verb. Dom. [↑](#footnote-ref-865)
865. Trade fíliam tuam et grande opus féceris, hómini sensáto da illam. Eccli. VIII. [↑](#footnote-ref-866)
866. Orátio coróna contrahéntium núptias, matrimónii fides, tutéla pacis. Greg. Nyssen. Orat. 1. de Oratióne. [↑](#footnote-ref-867)
867. Cum timóre Dómini nuptiárum convívium exercébant. Tob. IX. [↑](#footnote-ref-868)
868. Ne tantum sacraméntum pudóre efficiámur. Chrysost. Exterminántes risum, choréas, turpilóquium, fístulas, tíbias, diabólicum illum apparátum, et Deum invocántes. Idem. Serm. 28. [↑](#footnote-ref-869)
869. Tu autem cum accéperis eam, ingréssus in cubículum cóntinens esto ab ea per tres dies. Tob. VII. [↑](#footnote-ref-870)
870. Ducebátur Rebeccá nullis tíbiis et cítharis occinéntibus, sed innúmeris a Deo ornáta benedictiónibus ; non aurátis amícta véstibus, sed ornáta modéstia, hospitalitáte, cǽteris virtútibus ; non in magno apparátu, sed camélo insidétis. Chrysost. Serm. 28. [↑](#footnote-ref-871)
871. Orátio est petítio decéntium a Deo. Ex Damasc. l. 2. Parall. c. 15. [↑](#footnote-ref-872)
872. Hæc est lyra nostra, hæc cíthara, in hac cantámus Deo. Hieron. in Ps. CXLIII. [↑](#footnote-ref-873)
873. Est ascénsio mentis in Deum. Damasc. Conjúnctio hóminis cum Deo. Climac. grad. 28. [↑](#footnote-ref-874)
874. De hómine promovétur in Deum. Chrysol. de Móyse. [↑](#footnote-ref-875)
875. Quando pétitis temporália, illi commíttite ; ut si prosint det, si scit obésse non det. Aug. Serm. un. de verb. Dom. Multa concédit irátus, quæ negat propítius. Idem. [↑](#footnote-ref-876)
876. Nullum crédimus salútem suam nisi auxiliánte Deo operári, nullum nisi orántem auxílium promeréri. Lib. de Dogmat. Eccl. c. 56. inter ópera Div. Aug. [↑](#footnote-ref-877)
877. Orátio est thesáurus perpétuus, fons bonórum innumerabílium. Chrysost. [↑](#footnote-ref-878)
878. Alimónia mentis. S. Antioch. Hom. 106. [↑](#footnote-ref-879)
879. Os meum apérui et attráxi Spíritum. Ps. CXVIII. [↑](#footnote-ref-880)
880. Obediénte Dómino voci hóminis. Jos. X. [↑](#footnote-ref-881)
881. Orátio vincit invincíbilem, ligat omnipoténtem. Bern. Misericórdiam extórquet. Tertul. Apolog. 47. [↑](#footnote-ref-882)
882. Qui bene semper agit, hic semper orat. Basil. Hom. de sancta Julítta. [↑](#footnote-ref-883)
883. Sine intermissióne oráte. I Thess. V. [↑](#footnote-ref-884)
884. Cogitatiónum sagíttæ hoc clýpeo repellántur. Hieron. [↑](#footnote-ref-885)
885. In tentatiónem cadit, qui ad oratiónem non vadit. Chrysost. [↑](#footnote-ref-886)
886. In die tribulatiónis meæ Deum exquisívi. Ps. LXXII. [↑](#footnote-ref-887)
887. Orátio est propugnáculum advérsus ímpetum afflictiónum. Climac. grad. 28. [↑](#footnote-ref-888)
888. Volo viros oráre in omni loco levántes manus. I Tim. II. [↑](#footnote-ref-889)
889. Oculi mei erunt apérti, et aures meæ eréctæ ad oratiónem ejus qui oráverit in loco isto. II Parall. VII. [↑](#footnote-ref-890)
890. Si orem lingua, mens mea sine fructu est. I Cor. XIV. [↑](#footnote-ref-891)
891. Desolatióne desoláta est omnis terra quia nullus est qui recógitet corde. Jerem. XII. [↑](#footnote-ref-892)
892. Meditáberis in eis (præcéptis) sedens in domo et ámbulans in itínere, dórmiens atque consúrgens. Deuter. VI. [↑](#footnote-ref-893)
893. Cum simplícibus sermocinátio ejus. Prov. III. [↑](#footnote-ref-894)
894. Qui quod intélligit faciéndum non facit, Dei dono contuméliam facit. Tertul. l. de Pœnit. c. 15. [↑](#footnote-ref-895)
895. Vacáte a curis supérfluis, et vidéte quóniam ego sum Deus. Ps. XLV. [↑](#footnote-ref-896)
896. Jucúndius, quam álii accípiant. Greg. Nazianz. Orat. 40. [↑](#footnote-ref-897)
897. Pétite, et dábitur vobis. Luc. II. [↑](#footnote-ref-898)
898. Pétitis, et non accípitis, eo quod male petátis. Jacob. IV. [↑](#footnote-ref-899)
899. Orátio ejus fiat in peccátum. Ps. CVIII. Grave est in oratióne contráhere peccátum, ubi sperabámus remédium. Ambr. lib. de Abel. c. 9. [↑](#footnote-ref-900)
900. Orátio quæ non fit per Christum mediatórem Dei et hóminum, non potest delére peccátum. Aug. in Ps. CVIII. [↑](#footnote-ref-901)
901. Ante oratiónem prǽpara ánimam tuam, et noli esse quasi homo qui tentat Deum. Lábiis orándo, et corde per mundum vagándo. Eccli. VIII. Auscúltant cœlum oratiónes sanctórum. Aug. [↑](#footnote-ref-902)
902. Vulnerásti cor meum, soror mea sponsa, in uno crine colli tui. Cant. I. [↑](#footnote-ref-903)
903. Non datur áctio in distans. Philos. [↑](#footnote-ref-904)
904. Cujus aures non ad os, sed ad cor patent. Aug. in Ps. CXLVI. [↑](#footnote-ref-905)
905. Orátio pure dirécta de corde fidéli tanquam de ara sancta surgit incénsum. Nihil odóre isto delectábilius. Aug. in Ps. CXL. [↑](#footnote-ref-906)
906. Póstulet in fide nihil hǽsitans. Jacob. II. [↑](#footnote-ref-907)
907. Non ergo ǽstimet homo ille (qui hǽsitat), quod accípiat áliquid a Dómino. Ibid. [↑](#footnote-ref-908)
908. Voluntátem timéntium se fáciet. Ps. CXLIV. Fáciet, fáciet ; et si non fáciat ad horam, tamen fáciet. Aug. [↑](#footnote-ref-909)
909. Si consciéntia erubéscat, erubéscit orátio. Tertul. de Exhort. cast. c. 10. [↑](#footnote-ref-910)
910. Qui declínat aures suas ne áudiat legem, orátio ejus erit execrábilis. Prov. XXVIII. [↑](#footnote-ref-911)
911. Omnium salutárium oratiónum inspirátor est. Guillel. Paris. de Rhet. div. c. 1. [↑](#footnote-ref-912)
912. Assidere in conspéctu Dei irreligiosíssimum est, nisi exprobrémus Deo quod nos orátio fatigáverit. Tertul. de Orat. 3. [↑](#footnote-ref-913)
913. Quóniam tácui inveteravérunt ossa mea, dum clamárem tota die. Ps. XXXI. [↑](#footnote-ref-914)
914. Tu autem cum oráveris, intra in cubículum tuum, et clauso óstio ora Patrem tuum. Matth. VII. [↑](#footnote-ref-915)
915. Templum Dei estis vos. I Cor. III. [↑](#footnote-ref-916)
916. Clamávi in toto corde meo. Ps. CXVIII. In toto corde clamátur, quando aliúnde non cogitátur. Tales oratiónes raræ multis, crebræ paucis. Aug. [↑](#footnote-ref-917)
917. Non número sed póndere animíque ardóre víncitur Deus. Basil. [↑](#footnote-ref-918)
918. Holocáustum tuum pingue fiat. Ps. XIX. Devotiónis alimónia saginátum. Ambr. l. 2. de Cain. et Abel. c. 5. [↑](#footnote-ref-919)
919. Plerúmque hoc negótium plus gemítibus quam sermónibus ágitur. Aug. ad Probum. [↑](#footnote-ref-920)
920. Cum ab eo benefícium pétitur, benefício affícitur. Greg. Nazianz. Orat. 40. [↑](#footnote-ref-921)
921. Salvábit sibi déxtera ejus. Ps. XCVII. Sibi non nobis, quia imménsa bonitáte usus, mortálium vitam in suum dicit esse emoluméntum. Basil. [↑](#footnote-ref-922)
922. Fílius David esse dignátus est, ut te fáceret fílium Dei. Chrysost. Hom. 2. in Matth. [↑](#footnote-ref-923)
923. Totus se mihi datus est, et totus in meos usus expénsus. Ber. [↑](#footnote-ref-924)
924. Quid peténtibus non dabit, qui se non peténtibus dedit ? Chrysol. [↑](#footnote-ref-925)
925. Si ignóscas delinquénti, et dones indigénti. Aug. [↑](#footnote-ref-926)
926. Quæréndo et peténdo, crescis ut cápias. Aug. Serm. 5. de Verb. Dom. [↑](#footnote-ref-927)
927. Amat jánua Salvatóris, ut pulsatóribus semper abúndet opportúnis, importúnis. Idem. Serm. 171. de Temp. [↑](#footnote-ref-928)
928. Loquar ad Dóminum meum cum sim pulvis et cinis. Gen. XVIII. [↑](#footnote-ref-929)
929. Dimítte me ut irascátur furor meus. Exod. XXXII. Licéntiam quærit a Móyse, qui fecit Móysen. Ber. Serm. de B. Maríæ. [↑](#footnote-ref-930)
930. Non membrátim, sed totus orábat. Chrysol. [↑](#footnote-ref-931)
931. Quid vis ut fáciam tibi ? Matth. XV. [# On ne trouve pas cette phrase dans la Vulgate d’aujourd’hui mais celle-ci : Quid vultis ut fáciam vobis ? Matth. XX.] [↑](#footnote-ref-932)
932. Suo animále privilégio ascéndit ad cœlum, comméndans Patri quæ Fílius dócuit. Tertul. de Orat. c. 2. [↑](#footnote-ref-933)
933. Breviárium Evangélii. Ibid. c. 1. [↑](#footnote-ref-934)
934. Est informatíva totíus nostri afféctus. D. Thom. 2. 2. q. 83. a. 11. [↑](#footnote-ref-935)
935. Dúlcior est orátio, quam charitátis fratérnitas comméndat. Chrysost. [↑](#footnote-ref-936)
936. Orphano tu eris adjútor. Ps. IX. Ei cui móritur pater hic mundus, fit Deus Pater. Aug. [↑](#footnote-ref-937)
937. Tam pater nemo, tam plus nemo. Tertul. de Pœnit. c. 7. [↑](#footnote-ref-938)
938. A terris abdúcit orántem. Chrysost. Hom. 20. in Matth. [↑](#footnote-ref-939)
939. Sanctificátio Dei, nostra est perféctio. Cassian. Collat. 9. c. 28. [↑](#footnote-ref-940)
940. Regnum cœlórum vim pátitur. Matth. XI. [↑](#footnote-ref-941)
941. Non torpéntibus, sed laborántibus promíttitur regnum salútis. Orig. [↑](#footnote-ref-942)
942. Non datur ad magna fácilis ascénsus. Cypr. de habit. Virg. [↑](#footnote-ref-943)
943. Dícimus, Fiat volúntas tua, non ut Deus fáciat quod vult ; nam Deo quis obsístat ? sed ut nos possímus fácere quod vult Deus. Cypr. de Orat. Domin. [↑](#footnote-ref-944)
944. Recti corde sunt, qui ad exémplum Job volunt quod Deus vult. Aug. in Ps. XCIII. [↑](#footnote-ref-945)
945. Est via quædam compendiósa ad consummátam perfectiónem. Cassian. loquens de obediéntia, Lib. de Instit. Cœnobit. [↑](#footnote-ref-946)
946. Nihil mélius offértur Deo bona voluntáte. Anselm. [↑](#footnote-ref-947)
947. Beátus sanctus eo quod hábeat ómnia quæ vult, cum nil velit, nisi quod Deus ipsum habére vult. Salvian. l. 1. de Provid. [↑](#footnote-ref-948)
948. Rapínas nolíte concupíscere. Ps. LXI. [↑](#footnote-ref-949)
949. Fallax felícitas, ipsa est major infelícitas. Aug. in Ps. CXXIX. [↑](#footnote-ref-950)
950. Nolíte sollíciti esse in crástinum. Matth. VI. [↑](#footnote-ref-951)
951. Homo, tu tibi misericórdiæ factus es mensúra. Quantum quæris, tantum fac. Chrysol. Serm. 71. [↑](#footnote-ref-952)
952. Si non dimíttis, non oratiónem pro te dicis, sed maledictiónem super te indúcis. Anastas. [↑](#footnote-ref-953)
953. Omnes mali esse cogúntur, ne viles habeántur. Salvian. l. 4. de Provid. [↑](#footnote-ref-954)
954. Dǽmonis operátio, hóminis est destrúctio. Tertul. [↑](#footnote-ref-955)
955. Caro concupíscit advérsus spíritum. Galat. I. [↑](#footnote-ref-956)
956. Sint tribulatiónes, sint tentatiónes ; consummátis eis non consúmeris. Aug. [↑](#footnote-ref-957)
957. Contrítus est málleus univérsæ terræ. Jerem. L. [↑](#footnote-ref-958)
958. Caput serpéntis contérere, est inítia suggestiónis a cordis áditu fúnditus extirpáre. Greg. Moral. c. 19. [↑](#footnote-ref-959)
959. Arcum cónteret, et confrínget arma. Ps. XLV. Quando quisque cognóscit, quia in se nihil, et adjutórium de se nullum habet, arma in illo contrácta sunt. Aug. [↑](#footnote-ref-960)
960. Prótegar in velaménto alárum tuárum. Psal. LX. Æstus est sǽculi, sed magna est umbra sub alis Dei. Idem. [↑](#footnote-ref-961)
961. Factus est spes mea turris fortitúdinis. Psal. LX. Christus est factus nobis turris. Ne feriáris a diábolo, fuge ad hanc turrim. Idem. [↑](#footnote-ref-962)
962. In hoc signo vinces. [↑](#footnote-ref-963)
963. Sub tutéla et protectióne tua tutus sum. S. Ephrem. [↑](#footnote-ref-964)
964. Salus mundi, cunctarúmque animárum medéla atque tutéla. S. Ephrem. Ser. de Laud. B. Virg. Jánua cœli salvándis homínibus. Alber. mag. [↑](#footnote-ref-965)
965. Maríam nasci et vocári Dóminam et Regínam, ipsa sui gérminis, hoc est Christi fílii sui fecit auctóritas. Chrysol. Serm. 142. [↑](#footnote-ref-966)
966. Micat méritis, illústrat exémplis. Bern. sup. Miss. Hom. 2. [↑](#footnote-ref-967)
967. Si jactáris supérbiæ undis, si ambitiónis, si æmulatiónis, réspice stellam, voca Maríam. Bern. sup. Miss. Hom. 2. [↑](#footnote-ref-968)
968. Grátiæ abýssus, sanatiónum pélagus. Damasc. Orat. de dormit. B. Virg. Pratum totíus fragrántiæ sancti Spíritus. Chrysip. Serm. de S. Mar. Deípara. [↑](#footnote-ref-969)
969. Plena sibi, superpléna nobis. Bern. Spíritus supervéniet in te, ut copiosíssime éffluat circumquáque. Idem. Serm. de Nat. B. Vírginis. [↑](#footnote-ref-970)
970. Consensióne voluntátis et conjunctióne carnis. Idem. sup. Miss. Hom. 2. [↑](#footnote-ref-971)
971. Fons benedictiónum, et bonórum ómnium scaturígo. Damian. Orat. 2. de Assumpt. [↑](#footnote-ref-972)
972. Cui benedíxit Deus in ætérnum. [cf. Ps. XLIV.] [↑](#footnote-ref-973)
973. Adórent eum omnes Angeli ejus. Hebr. I. [↑](#footnote-ref-974)
974. Benedíctus qui venit in nómine Dómini. Matth. XXI. [↑](#footnote-ref-975)
975. Omnis sanctitátis thesáurus. Andr. Cret. [↑](#footnote-ref-976)
976. Génuit fílius suum primogénitum. Matth. I. [↑](#footnote-ref-977)
977. Pone finem in voluntáte peccándi, invénies Maríam, indubitánter promítto, promptiórem carnáli matre in tui dilectióne. Greg. VII. l. 1. cap. 47. [↑](#footnote-ref-978)
978. Tu peccatórem toti mundo despéctum matérno amplécteris affécta. D. Bonav. in Spec. B. Virg. c. 5. ex Serm. Bern. [↑](#footnote-ref-979)
979. An póteris denegáre peccatóribus interpellatiónis tuæ grátiam, tu quæ hoc ipsum quod est mater Dei, si fas est dícere, peccatóribus debes. Guillel. Paris. Non est sic desperátus, sic miser, cui non ímpetres misericórdiam, si ad te clamáverit. Anselm. Medit. sup. Salve. Reg. [↑](#footnote-ref-980)
980. Adjuvat in morte ab insídiis diáboli protegéndo. Idiot. Contempl. de B. Virgin. c. 6. [↑](#footnote-ref-981)
981. Exaudiétur ipsa pro reveréntia sua in causa tua. Bern. Serm. de Virgin. c. 6. [↑](#footnote-ref-982)
982. Accédis ad áureum illud tribúnal, non rogans, sed ímperans. Damian. Serm. 2 de Nativ. Virg. [↑](#footnote-ref-983)
983. Præbe, fili mi, cor tuum mihi. Prov. XXIII. [↑](#footnote-ref-984)
984. Dies pleni inveniéntur in eis. Psal. LXXII. [↑](#footnote-ref-985)
985. Surge velóciter. Act. XII. [↑](#footnote-ref-986)
986. Oro te, sive mater sis, sive soror, sive fília, vela caput tuum ; si múlier propter fílios, si soror propter fratres, si fília propter patrem. Omnes in te ætátes periclitántur. Tertul. l. de Veland. Virg. c. 9. [↑](#footnote-ref-987)
987. Pura virgínitas étiam feminárum óculos pati non vult, nihil magis timet quam semetípsam. Ibid. c. 15. [↑](#footnote-ref-988)
988. Circúmduc vallum verecúndiæ, séxui tuo murum ínstrue, qui nec tuos emíttat óculos, nec admíttat aliénos. Ibid. c. 16. [↑](#footnote-ref-989)
989. Quærit primum regnum Dei, et justítiam ejus. Matth. VI. [↑](#footnote-ref-990)
990. Cum dilúculo surréximus, ne ad vésperam non perveníre considerémus. Aug. [↑](#footnote-ref-991)
991. Ut sit discrímen inter ancíllas Dei et diáboli. Tertul. l. 2. de Cult. femin. c. 11. [↑](#footnote-ref-992)
992. Táliter pigmentátæ, Deum habébitis amatórem. Ibid. c. 13. [↑](#footnote-ref-993)
993. Omnis glória fíliæ Regis ab intus. Psal. XLIV. [↑](#footnote-ref-994)
994. Projiciámus ornaménta terréstria, si cœléstia optámus. Tertul. loco cit. [↑](#footnote-ref-995)
995. Mane orátio mea prævéniet te. Psal. LXXXVII. [↑](#footnote-ref-996)
996. Qui áudiunt, étiam si memória téneant, nequáquam didicísse putándi sunt, si non fáciant. Aug. in Psal. CXVIII. [↑](#footnote-ref-997)
997. Spíritus est Deus, et eos qui adórant eum, in spíritu et veritáte opórtet adoráre. Joan. IV. [↑](#footnote-ref-998)
998. Per quem majestátem tuam laudant Angeli. Eccles. in Præfat. Miss. [↑](#footnote-ref-999)
999. Adoráte Dóminum in átrio sancto ejus. Psal. XXVIII. In sanctificáto corde vestro, vos enim estis sanctum habitáculum ejus. Aug. [↑](#footnote-ref-1000)
1000. Ore meo ad ipsum clamávi. Psal. LXIX. Ore quod ipse apéruit, quod ipse inspirávit. Aug. [↑](#footnote-ref-1001)
1001. Non salvátur rei per multam virtútem. Psal. XXVIII. Non salvátur, qui carnem suam regit, si in virtúte sua præsúmpserit. Aug. [↑](#footnote-ref-1002)
1002. Sive ergo manducátis, vel bíbitis, vel áliud quídpiam fácitis, ómnia in glóriam Dei fácite. I Cor. X. [↑](#footnote-ref-1003)
1003. Suscípite ínsitum verbum. Jacob. I. [↑](#footnote-ref-1004)
1004. Homo náscitur ad labórem, et avis ad volátum. Job. V. Diu fuit, sed non diu vixit. Senec. de Pigro. [↑](#footnote-ref-1005)
1005. Omnia sibi deputáta offícia sine quiéte exércent. Serm. ad FF. in erémo Qui est inter sermónes D. Aug. [↑](#footnote-ref-1006)
1006. Sæpe in labóribus a juventúte mea. Psal. LXXXVII. [↑](#footnote-ref-1007)
1007. In sudóre vultus tui vescéris pane tuo. Gen. III. [↑](#footnote-ref-1008)
1008. Homo videt ea quæ parent, Dóminus autem intuétur cor. I Reg. XVI. [↑](#footnote-ref-1009)
1009. Nec tam sæpe spíritum dúcere, quam Dei meminísse debémus. Greg. Nazianz. Orat. 33. [↑](#footnote-ref-1010)
1010. Invítat ad magna, qui gratánter áccipit módica. Cassiod. [↑](#footnote-ref-1011)
1011. Dírige sémitam pédibus tuis, et omnes viæ tua stabiliéntur. Prov. IV. [↑](#footnote-ref-1012)
1012. Non est sensus, ubi est amaritúdo. Eccles. III. [↑](#footnote-ref-1013)
1013. Qui festínus est, pédibus offéndet. Prov. XIX. [↑](#footnote-ref-1014)
1014. Cibus non voluptáti, sed necessitáti sérviat. Ex Basil. Serm. 1. Instit. Monach. [↑](#footnote-ref-1015)
1015. Mens dum éditur in Deo, non in pátinis exístat. Idem. [↑](#footnote-ref-1016)
1016. Edent páuperes et saturabúntur, et laudábunt Dóminum. Ps. XXI. [↑](#footnote-ref-1017)
1017. Atténde diligénter qualis sis… Redde te tibi, si non semper vel sæpe, saltem intérdum. Ber. Medit. de cog. hum. con. 6. 5. [↑](#footnote-ref-1018)
1018. Scápulis suis obumbrábit tibi. Ps. XCIX. Si gallína prótegit pullos sub alis, quanto magis tu sub alis Dei tutus eris ? Aug. [↑](#footnote-ref-1019)
1019. Nemo sibi áliquid árroget : a te facti sumus, a te defénsi sumus. Idem. [↑](#footnote-ref-1020)
1020. Non tam dísplicet Deo peccátum, quam perseverántia in peccáto ; nam peccásse est humánum, perseveráre in flagítiis diabólicum. Chrysost. ad Theod. laps. [↑](#footnote-ref-1021)
1021. Peccátum quod per pœniténtiam non dilúitur, suo póndere mox trahit ad áliud. Greg. l. 25. Moral. c. 9. [↑](#footnote-ref-1022)
1022. Gáudeo in passiónibus. Coloss. I. [↑](#footnote-ref-1023)
1023. Cum áliquid amíseris, cave ne díxeris, Pérdidi, sed Réddidi. Epictet. [↑](#footnote-ref-1024)
1024. Benedícam Dóminum in omni témpore. Ps. XXXIII. Bénedic Deum, et quando dat, et quando tollit, seípsum enim a benedicénte non tollit. Aug. [↑](#footnote-ref-1025)
1025. Auferat totum, et se mihi det. Idem. [↑](#footnote-ref-1026)
1026. Zelum Dei qui habent, omnes sibi inimícos putant qui sunt hostes Dei, quamvis patrem, fratres, soróres. Ambr. in Ps. CXVIII. Octon. 17. [↑](#footnote-ref-1027)
1027. Cogitávi dies antíquos et annos ætérnos in mente hábui. Ps. LXXVI. [↑](#footnote-ref-1028)
1028. Eádem mensúra qua mensi fuéritis, remetiétur vobis. Luc. VI. [↑](#footnote-ref-1029)
1029. Quæcúmque vultis ut fáciant vobis hómines, et vos fácite illis. Matth. VII. [↑](#footnote-ref-1030)
1030. Psallunt Deo, qui cum hilaritáte fáciunt bene. Aug. in Ps. IX. [↑](#footnote-ref-1031)
1031. Ubi sunt duo vel tres congregáti in nómine meo, ibi sum in médio eórum. Matth. XVIII. [↑](#footnote-ref-1032)
1032. Síccine séparat amára mors ? I Reg. XV. [↑](#footnote-ref-1033)
1033. Expoliántes vos véterem hóminem cum áctibus suis, et inducéntes novum. Coloss. III. [↑](#footnote-ref-1034)
1034. Moriátur ánima mea morte justórum. Num. XXIII. [↑](#footnote-ref-1035)
1035. Olim domus privátæ ecclésiæ erant. Chrysost. in Matth. hom. 32. [↑](#footnote-ref-1036)
1036. In conspéctu angelórum psallam tibi, Deus meus. Ps. CXXXVII. [↑](#footnote-ref-1037)
1037. Beáti qui hábitant in domo tua, Dómine, in sǽcula sæculórum laudábunt te. Ps. CXXXVIII. [↑](#footnote-ref-1038)
1038. Mutum est os omne quod lóquitur, si ille intérius non clamet, qui inspírat verba quæ audiúntur. Greg. l. 2. Moral. c. 5. [↑](#footnote-ref-1039)
1039. Non minus est reus qui verbum Dei negligénter audíerit, quam qui corpus Christi in terram cádere negligéntia sua permíserit. Aug. lib. 50. Hom. 24. [↑](#footnote-ref-1040)
1040. Pluant cœli (prædicatóres Deum portántes), et gérminet terra bona ópera, non spinas. Idem. in Ps. LXXXVIII. [↑](#footnote-ref-1041)
1041. Diláta os tuum, et implébo illud. Ps. LXXX. [↑](#footnote-ref-1042)
1042. Quidquid gestum est in cruce Christi, in sepultúra, in resurrectióne, in ascensióne, in sedére ad déxteram Patris : ita gestum est, ut iis rebus configurarétur vita christiána, quæ hic géritur. Aug. in Enchirid. c. 53. [↑](#footnote-ref-1043)
1043. Renovámini spíritu mentis vestræ, et indúite novum hóminem. Eph. IV. [↑](#footnote-ref-1044)
1044. Nova sint ómnia corda, voces et ópera. Ecclésia. [↑](#footnote-ref-1045)
1045. Cantáte ei cánticum novum. Ps. XXII. Exúite vetustátem, et cánticum novum non lingua, sed vita cantábimus. Aug. [↑](#footnote-ref-1046)
1046. Circumcísio cordis, non líttera, sed spíritu ; cujus laus non ex homínibus, sed ex Deo. Rom. II. [↑](#footnote-ref-1047)
1047. Tempus putatiónis advénit. Cant. II. [↑](#footnote-ref-1048)
1048. Nomen illud oratiónis univérsæ vehículum. Rupert. [↑](#footnote-ref-1049)
1049. Mel in ore, in aure melos, in corde júbilus. Ber. Serm. 15. in Cant. [↑](#footnote-ref-1050)
1050. Lux, cibus, medicína. Ibid. [↑](#footnote-ref-1051)
1051. Lucet prædicátum, pascit recogitátum, invocátum lenit. Ibid. [↑](#footnote-ref-1052)
1052. Terram quam portas rege, et rex eris. Aug. in Ps. XXXVI. [↑](#footnote-ref-1053)
1053. Ipsum est cor diléctus et únicus fílius tuus. Aug. Serm. 56. de Temp. [↑](#footnote-ref-1054)
1054. Imágo sua reddátur Deo. Hoc exígitur, hoc debétur. Aug. [↑](#footnote-ref-1055)
1055. Ite ad Joseph. Genes. XLI. [↑](#footnote-ref-1056)
1056. Quæcúmque credíderit ánima, cóncipit Verbum Dei. Ambros. Concépit María Christum in vulva carnis ; deférimus et nos in viscéribus mentis. Damian. Serm. 1. de Nativ. B. M. Virg. [↑](#footnote-ref-1057)
1057. Sic dignum Christo, necessárium tibi. Damian. Serm. 1. de Exalt. Crucis. [↑](#footnote-ref-1058)
1058. Passus est pro nobis, nobis relínquens exémplum, ut sequámini vestígia ejus. I Petr. II. [↑](#footnote-ref-1059)
1059. Cor in cruce, crux in corde. D. Bonav. de Laud. cruc. [↑](#footnote-ref-1060)
1060. Reus est mortis. Crucifigátur festinánter, audácter, instánter. Chrysost. [↑](#footnote-ref-1061)
1061. Consepúlti enim sumus cum illo per baptísmum in mortem. Rom. VI. [↑](#footnote-ref-1062)
1062. Quómodo Christus surréxit a mórtuis, ita et nos in novitáte vitæ ambulémus. Rom. VI. [↑](#footnote-ref-1063)
1063. Recídere pejus est quam incídere. Ber. Serm. 43. in Cant. [↑](#footnote-ref-1064)
1064. Advocátum habémus apud Patrem Jesum Christum. I Joan. II. [↑](#footnote-ref-1065)
1065. Trahe me post te. Cant. I. Quasi voléntem et non valéntem. Greg. [↑](#footnote-ref-1066)
1066. Eía, Dómine, móriar ut vídeam te, nolo vívere, volo mori. Aug. in Soliloq. [↑](#footnote-ref-1067)
1067. Si adhuc tenémur infirmitáte córporis, sequámur eum pássibus amóris. Greg. Hom. 29. in Evang. [↑](#footnote-ref-1068)
1068. Elevábunt nos (bona terréstria), si fúerint infra nos. Aug. [↑](#footnote-ref-1069)
1069. Lingua tua ad horam laudat, vita tua semper laudet ; plus atténdit quid vivas, quam quid sonas. Aug. in Ps. CXLVI. [↑](#footnote-ref-1070)
1070. Nec dicas : Non sum sanctus, debes fíeri, si vis salvári. Hieron. in Epist. [↑](#footnote-ref-1071)
1071. Erunt sicut Angeli Dei. Matth. XXII. [↑](#footnote-ref-1072)
1072. Salus non áliter esse potest, nisi qui salútem consequúntur dii fiant. Dionys. Hierarch. Eccl. c. 1. [↑](#footnote-ref-1073)
1073. Quicúmque sibi Maríæ optat prǽmium, imitétur exémplum. In qua tanquam in spéculo refúlget spécies castitátis et forma virtútis… ubi tanquam in exemplári magistéria expréssa probitátis quid corrígere, quid effúgere, quid tenére debeátis osténdunt. Ambr. l. 2. de Virg. [↑](#footnote-ref-1074)
1074. Filíoli quos íterum partúrio, donec formétur in vobis Christus. Galat. c. 4. [↑](#footnote-ref-1075)
1075. Concípitur per afféctum, gígnitur per efféctum, nutrítur per progréssum. Innocent. Pap. [↑](#footnote-ref-1076)
1076. Altius ergo intuémini, fratres, quanto devotiónis afféctu a nobis volúerit Maríam honorári, qui totíus boni plenitúdinem pósuit in María ; ut si quid spei in nobis est, si quid grátiæ, si quid salútis, ab illa novérimus redundáre. Bern. Serm. de Nativ. [↑](#footnote-ref-1077)
1077. Operátus est salútem in médio terræ. Psal. LXXIII. [↑](#footnote-ref-1078)
1078. Quidquid síngulis distribútor justus cóntulit, matri adornándæ congéssit. Arnold. Carnotens. [↑](#footnote-ref-1079)
1079. Fundaménta ejus in móntibus sanctis. Psal. LXXXVI. [↑](#footnote-ref-1080)
1080. Ut dum quiésceret corpus, vigiláret ánimus. Ambros. l. 2. de Virg. [↑](#footnote-ref-1081)
1081. Grátia Maríæ, grátia immensíssima, grátia multiplicíssima. Bonav. Spec. c. 1. [↑](#footnote-ref-1082)
1082. Sic spirítuum hébetat dignitátem, ut in illíus comparatióne, nec possint, nec débeant apparére. Damian. Serm. de Assumpt. [↑](#footnote-ref-1083)
1083. Intellectuále patérni lúminis spéculum. And. Cret. Serm. 1. de Assump. Diadéma pulchritúdinis, coróna gratiárum. Idem. Serm. 2. de Nativ. [↑](#footnote-ref-1084)
1084. Omnium sanctórum privilégia habes in te congésta. Idiot. Contemp. 12. de B. Virg. c. 2. [↑](#footnote-ref-1085)
1085. Quantum grátiæ in terris adépta est præ cǽteris, tantum in cœlis óbtinet glóriæ singuláris. Bern. Serm. de Assumpt. [↑](#footnote-ref-1086)
1086. Virgo regális ad thronum Dei Patris evéhitur, in ipsíus Trinitátis sede repónitur. Damian. Serm. de Assumpt. [↑](#footnote-ref-1087)
1087. Quidquid de María protúleris, non adsúrget ad hunc super indicíbilem honórem, quo créditur et prædicátur Dei génitrix. Petr. Celens. l. de Panib. c. 12. [↑](#footnote-ref-1088)
1088. Fílius infinítat bonitátem matris, omnis enim arbor ex fructu cognóscitur. B. Albert. Magn. in Marial. [↑](#footnote-ref-1089)
1089. Cáveat hic et contremíscat omnis creatúra, et vix áudeat aspícere tantæ dignitátis immensitátem. Damian. Serm. a de Nativ. Virg. [↑](#footnote-ref-1090)
1090. Fílium unum eumdémque méruit cum Patre habére commúnem. Bern. Serm. 2 de Annunt. [↑](#footnote-ref-1091)
1091. In Patre ætérna divínitas, in Matre perpétua virgínitas. Aug. Serm. 8. in Nat. Dom. [↑](#footnote-ref-1092)
1092. Erat súbditus illis. Luc. II. [↑](#footnote-ref-1093)
1093. Elige quid ámplius miréris, sive Fílii benigníssimam dignatiónem, sive Matris excellentíssimam dignitátem. Utrínque stupor, utrínque miráculum. Quod Deus féminæ obtémperet, humílitas sine exémplo. Quod fémina Deo principétur, sublímitas sine sócio. Bern. sup. Miss. Hom. 1. [↑](#footnote-ref-1094)
1094. In cǽteris vix ánima sincéra sancti Spíritus impetrábit præséntiam, sed nunc caro receptáculum effícitur Spíritus sancti. Greg. Nyssen. [↑](#footnote-ref-1095)
1095. María univérsum sanctæ Trinitátis compleméntum. Isych. Hom. 2. de B. Virg. [↑](#footnote-ref-1096)
1096. Maríam vocári Dóminam et Regínam, ipsa sui gérminis fecit auctóritas. Chrysol. Serm. 142. [↑](#footnote-ref-1097)
1097. Nec facúltas ei deésse potest, nec volúntas ; quóniam Regína cœlórum est et miséricors. Bern. Serm. 1. de Assumpt. [↑](#footnote-ref-1098)
1098. Grátia Maríæ cólligit malos, impínguat bonos, líberat univérsos. D. Bon. Spec. B. Virg. c. 6. [↑](#footnote-ref-1099)
1099. Captivórum redémptio. S. Ephrem. [↑](#footnote-ref-1100)
1100. Vena salútis. D. Bonav. [↑](#footnote-ref-1101)
1101. Suppeditátrix vitæ. Andr. Cretens. [↑](#footnote-ref-1102)
1102. O beatíssima, sicut omnis a te avérsus necésse est ut intéreat ; ita omnis ad te convérsus impossíbile est ut péreat. Anselm. apud div. Bonav. Spec. c. 5. [↑](#footnote-ref-1103)
1103. In Christo fuit plenitúdo grátiæ sicut in cápite fluénto : in María sicut in collo transfundénte. Hieron. [↑](#footnote-ref-1104)
1104. Hæc peccatórum scala, hæc mea máxima fidúcia est, hæc tota rátio spei meæ. Bern. Serm. de Nativ. Unica peccatórum advocáta, portus tutíssimis, naufragántium ómnium salus. S. Ephrem. Serm. de Laud. B. Virg. Peccatórem quantúmlibet fǿtidum non horret…. donec horréndo Júdici míserum reconcíliet. Bern. in Deprecat. ad B. Virg. [↑](#footnote-ref-1105)
1105. Non recédat María a corde tuo, non recédat ab ore ; et ut ímpetres oratiónis suffrágium, conversatiónis non déseras exémplum. Bern. Hom. 2. de Laud. Maríæ. Detestábile nímium est ipsam nomináre ore, et corde vana et inutília cogitáre. Anselm. Medit. sup. Ave. [↑](#footnote-ref-1106)
1106. Totis ergo medúllis córdium, totis præcordiórum afféctibus Maríam hanc venerémur. Bern. Serm. de Nativ. Credo fírmiter quod nullus cœléstis Angelus váleat eam, prout digna est, salutáre, quanto magis ego indigníssima creatúra. Anselm. loc. cit. [↑](#footnote-ref-1107)
1107. Velócior nonnúnquam est salus invocáto nómine Maríæ, quam invocáto nómine Jesu ; non quod illa sit poténtior, sed quia Matrem vult sic Fílius honoráre. Anselm. de Excellent. Virg. [↑](#footnote-ref-1108)
1108. Imitátio cultus religiosíssimus. Lactant. [↑](#footnote-ref-1109)
1109. Felix qui Matri Dei nítitur pro posse suo conformári. Anselm. Medit. sup. Ave. [↑](#footnote-ref-1110)
1110. Claríssimum fuit passiónis spéculum, et perfécta mortis imágo. S. Laurent. Justin. [↑](#footnote-ref-1111)
1111. Quod alícui gratióse concéditur, non debet ab áliis trahi in exémplum. Reg. jur. Canon. [↑](#footnote-ref-1112)
1112. Súbditus erat Maríæ ; nec tantum Mariæ, sed et Joseph propter Maríam. Bern. sup. Miss. [↑](#footnote-ref-1113)
1113. Eam reveréntem salutábit. Ibid. [↑](#footnote-ref-1114)
1114. Templum illud modéste adi. Chrysost. [↑](#footnote-ref-1115)
1115. Stupens in Virgínea forma et virtútis plenitúdine. Euseb. [↑](#footnote-ref-1116)
1116. Cujus supra se mirábilem expavescébat dignitátem. Bern. loc. cit. [↑](#footnote-ref-1117)
1117. Cum timóre et reveréntia. Ibid. [↑](#footnote-ref-1118)
1118. Extinguébat libídinem divínus ille aspéctus, quasi ros quidam virgíneus ex ejus óculis exspiráret. Gers. Serm. de Nativ. [↑](#footnote-ref-1119)
1119. Gaude, fili Hyacínthe, quia Fílio meo gratæ sunt preces tuæ, et quidquid peténdum dúxeris, me interveniénte, consequéris. Ex offício sacri ord. Præd. [↑](#footnote-ref-1120)
1120. Primogéniti Dei. Clemens Alex. l. 6. Stromat. ex c. 1. [↑](#footnote-ref-1121)
1121. Divína simulácra, spécula et imágines. Sophron. Orat. de Angel. excellent. [↑](#footnote-ref-1122)
1122. Quantum inter hóminem cæcum et vidéntem discríminis est, tantum virtútes illæ incorpóreæ a nobis dífferunt. Chrysost. l. 2. cont. Anon. [↑](#footnote-ref-1123)
1123. Poténtes virtúte. Ps. CII. [↑](#footnote-ref-1124)
1124. Per sancti Spíritus sanctificatiónem, omnes perfectiónis números accepérunt. Damascen. lib. 2. de Fide. c. 3. [↑](#footnote-ref-1125)
1125. Omnes sunt administratórii spíritus. Hebr. I. [↑](#footnote-ref-1126)
1126. Judicábit Dóminus, implébit ruínas. Ps. CIX. [↑](#footnote-ref-1127)
1127. Qualem putas esse hóminem opórtet, qui repudiáti locum ángeli sortiátur ? Plane immúnem ab omni peccáto. Bern. Serm. in Kalen. Novemb. [↑](#footnote-ref-1128)
1128. Angelis suis Deus mandávit de te, ut custódiant te in ómnibus viis tuis. Ps. XC. [↑](#footnote-ref-1129)
1129. Angeli eórum semper vident fáciem Patris mei. Matth. XVIII. [↑](#footnote-ref-1130)
1130. Magna proféctu dígnitas animárum, ut unaquǽque hábeat in custódiam sui ángelum deputátum. Hieron. sup. Matth. cap. 18. [↑](#footnote-ref-1131)
1131. A Deo sunt secúndi, post quem primi. Tertul. Apolog. c. 30. [↑](#footnote-ref-1132)
1132. Quorum tanta dígnitas, ut omnis humána natúra illis comparáta puerítia nuncupétur. Hieron. [↑](#footnote-ref-1133)
1133. Secúndum dignitátem unicuíque tríbue honórem. Bern. Serm. de Obed. [↑](#footnote-ref-1134)
1134. Ambitióso famulátu ad hóminum servítium accédunt. Hilar. Can. 18. in Matth. [↑](#footnote-ref-1135)
1135. Circúmdat in gyro ángelus Dómini timéntes eum. Ps. XXXIII. juxta versiónem. S. Hierónymi. [↑](#footnote-ref-1136)
1136. Pædagógi in morem ínstruunt. S. Maxim. [↑](#footnote-ref-1137)
1137. Incénsi et incendéntes. Dionys. [↑](#footnote-ref-1138)
1138. In mánibus portábunt te. Ps. XC. [↑](#footnote-ref-1139)
1139. Ipsis velut párvuli ut tutóribus commíttitur. Bern. in Ps. Qui hábitat. Serm. 12. [↑](#footnote-ref-1140)
1140. Invenérunt me vígiles. Cant. III. Hoc est juxta Hugónem Cardinálem Angeli. [↑](#footnote-ref-1141)
1141. Sollíciti cúrrere inter nos et te ; suspíria nostra ad te referéntes… ut réferent ad nos desiderátam tuæ grátiæ benedictiónem. Aug. Soliloq. c. 26. [↑](#footnote-ref-1142)
1142. In quovis ángulo, in quovis diversório ángelo tuo reveréntiam éxhibe. Tunc áudeas illo præsénte, quod me vidénte non audéres ? Bern. loc. cit. [↑](#footnote-ref-1143)
1143. Véluti fumus apes fugat, fœdus odor colúmbas expéllit ; sic ángelum vitæ custódem ábigit gravéolens peccátum. Basil. Hom. in Psal. XXXIII. [↑](#footnote-ref-1144)
1144. In tribulatiónibus ínvoca illum. Non dormit neque dormítat, etsi ad tempus dissímulet. Bern. loc. cit. [↑](#footnote-ref-1145)
1145. Adorántur ut qui a Deo sunt glória affécti, adversáriis formidolósi, et in eos benéfici qui ad ipsos cum fide confúgiunt. Damasc. Orat. 3. de Imagin. Veneráre unumquémque pro suæ mérito sanctitátis. Bern. Serm. 12. de Modo bene Vivéndi. [↑](#footnote-ref-1146)
1146. Ecquid ígitur causæ esse potest, quin eos honóre complectámur, qui servi, amíci ac fílii Dei appelláti sunt ?… An non honorándi sunt, qui totíus géneris humáni patrónos se profiténtur, Deo nostri causa súpplicant ! Damasc. l. 4. de Orthod. fid. c. 16. [↑](#footnote-ref-1147)
1147. Laudáte Dóminum in sanctis ejus. Ps. CL. [↑](#footnote-ref-1148)
1148. Inter quos lucétis sicut luminária in mundo. Philip. II. [↑](#footnote-ref-1149)
1149. Sanctórum vita cǽteris est vivéndi forma. Ambr. l. de Joseph. [↑](#footnote-ref-1150)
1150. Quorum actiónes sunt nobis pro légibus. Clemens Alex. 2. Stromat. Cujus conversátio lex fuit. Zeno Veron. de Abraham. Serm. 3. [↑](#footnote-ref-1151)
1151. Qui potens fuit in terra poténtior est in cœlis… Nec quia impassíbilis, incompassíbilis factus est ; sed nunc pótius índuit sibi víscera misericórdiæ, cum ante fontem misericórdiæ exístit. Bern. Serm. in Vigil. SS. Petri et Pauli. [↑](#footnote-ref-1152)
1152. Natalítia Sanctórum cum sobrietáte celebráte, ut gáudeant de vobis qui orant pro vobis. Aug. in Ps. LXXXVIII. Valdo absúrdum est nímia saturitáte velle honoráre mártyrem, quem scimus Deo placuísse jejúniis. [↑](#footnote-ref-1153)
1153. Pudet dícere, sed necésse est non tacére : Plus impénditur dæmóniis quam apóstolis. S. Leo. in Octav. Apost. Petr. et Paul. [↑](#footnote-ref-1154)
1154. Ubi cítharæ et chori, ibi angelórum tristítia et diáboli festum. Chrysost. Hom. 49. in Matth. [↑](#footnote-ref-1155)
1155. # Chemise grossière, faite de crin ou de poil de chèvre, que l’on porte à même la peau par esprit de mortification. De l’a. b. frq. \*harja « vêtement grossier fait de poils ». (TLF) [↑](#footnote-ref-1156)
1156. Raro sanctificántur, qui sæpe peregrinántur. Imit. I, 23. [↑](#footnote-ref-1157)
1157. Obsecro vos tanquam ádvenas et peregrínos abstinére vos a carnálibus desidériis. I Petr. II. [↑](#footnote-ref-1158)
1158. Deum vidére cupis ? prius cógita de corde mundándo. Aug. Serm. 2. de Ascens. [↑](#footnote-ref-1159)
1159. Caro concupíscit advérsus spíritum. Galat. V. [↑](#footnote-ref-1160)
1160. Qui autem in carne sunt, Deo placére non possunt. Rom. VIII. [↑](#footnote-ref-1161)
1161. Si secúndum carnem vixéritis, moriémini. Rom. VIII. [↑](#footnote-ref-1162)
1162. De corde éxeunt cogitatiónes malæ, adultéria, homicídia, etc. Matth. V. [↑](#footnote-ref-1163)
1163. Nec invenítur (sapiéntia) in terra suáviter vivéntium. Job. XXVIII. [↑](#footnote-ref-1164)
1164. Semper mortificatiónem Jesu Christi in córpore nostro circum feréntes. II Cor. IV. [↑](#footnote-ref-1165)
1165. Séntio áliam legem in membris meis repugnántem legi mentis meæ, et captivántem me in lege peccáti. Rom. VII. [↑](#footnote-ref-1166)
1166. Nóluit bíbere, sed magis libávit illam Dómino. II Reg. XXIII. Vicit ergo natúram, ut sítiens non bíberet. Amb. in Apolog. de David, cap. 7. [↑](#footnote-ref-1167)
1167. In his duóbus mandátis, univérsa lex pendet et Prophétæ. Matth. XXII. [↑](#footnote-ref-1168)
1168. Deus est qui prǽcipit ; ne quæras ámplius. Chrysost. Orat. ad Judǽos. [↑](#footnote-ref-1169)
1169. Ego Dóminus, custodíte leges meas. Exod. XX. [↑](#footnote-ref-1170)
1170. Firmíssime créditur Deum justum et bonum impossibília non potuísse præcípere. Aug. l. de Natu. et grat. cap. 8. Neque impossíbile potest imperáre, quia justus est ; neque damnatúrus est hóminem pro eo quod non potest vitáre, quia pius est. Idem. [↑](#footnote-ref-1171)
1171. Prǽvalet in vétere Testaménto timor, amor in novo. Idem. lib. 1. de Morib. Eccl. cap. 24. Brevis differéntia legis et Evangélii, timor et amor. Idem, contra. Donatist. [↑](#footnote-ref-1172)
1172. Si non diligéndo ista fácimus, nulla est justificátio. Idem, in Ps. CXVIII. [↑](#footnote-ref-1173)
1173. Hoc fac et vives. Luc. X. [↑](#footnote-ref-1174)
1174. Maledícti qui declínant a mandátis tuis. Ps. CXVIII. [↑](#footnote-ref-1175)
1175. Laudáte Dóminum secúndum multitúdinem magnitúdinis ejus. Psal. CL. [↑](#footnote-ref-1176)
1176. Totum illi debes a quo totum habes. Bern. [↑](#footnote-ref-1177)
1177. Qui autem adhǽret Dómino, unus spíritus est. I Cor. VI. [↑](#footnote-ref-1178)
1178. Hæc est vita ætérna, ut cognóscant te Deum verum. Joan. XVII. [↑](#footnote-ref-1179)
1179. Nosse te consummáta justítia est, et scire virtútem tuam radix immortalitátis. Sap. XV. [↑](#footnote-ref-1180)
1180. Deum colit, qui novit. Senec. ep. 96. [↑](#footnote-ref-1181)
1181. Felix lingua, quæ non novit nisi de divínis téxere sermónem. Hieron. [↑](#footnote-ref-1182)
1182. Omnes gentes quasi non sint, sic sunt coram eo ; et quasi níhilum et ináne reputátæ sunt ei. Isa. XL. [↑](#footnote-ref-1183)
1183. Si quis exístimat se áliquid esse, cum nihil sit, ipse se sedúcit. Galat. VI. [↑](#footnote-ref-1184)
1184. Nihil rebélle Deo, et contra ipsum armátum. Tertul. [↑](#footnote-ref-1185)
1185. Bonum erat ei, si natus non esset homo ille. Marc. XIV. [↑](#footnote-ref-1186)
1186. Religiónis summa sit imitári quem colis. Aug. l. 8. de Civit. c. 17. [↑](#footnote-ref-1187)
1187. Christiánus est imitátio divínæ natúræ. Greg. Nyssen. Tract. de Profess. Christ. [↑](#footnote-ref-1188)
1188. Omnis reveréntia quæ sanctis impénditur propter Deum cui conjúncti sunt, adhibétur : Deus autem debet a nobis in imménsum timéri, honorári et amári. D. Bonav. de Prǽparat. Miss. cap. 10. [↑](#footnote-ref-1189)
1189. Osténdam tibi omne bonum. Exod. IV. Deum summum bonum est. Aug. l. de Natúra boni. c. 1. Deus est ipsa bónitas. Bern. [↑](#footnote-ref-1190)
1190. Decórem indútus est. Psal. XCII. [↑](#footnote-ref-1191)
1191. In charitáte perpétua diléxi te. Jerem. XXXI. [↑](#footnote-ref-1192)
1192. Omnia enim vestra sunt, sive Paulus, sive Apollo, sive Cephas, sive mundus. I Cor. III. [↑](#footnote-ref-1193)
1193. Sic Deus diléxit mundum, ut Fílium suum unigénitum daret. Joan. III. [↑](#footnote-ref-1194)
1194. Desponsábo te mihi in fide. Ose. II. [↑](#footnote-ref-1195)
1195. Púdeat non redamáre pro tanto amóre. Púdeat et veheménter púdeat. Aug. in Soliloq. [↑](#footnote-ref-1196)
1196. Qui benefícia invénit, cómpedes réperit. Isidórus Pelus. lib. 1. Epist. 400. [↑](#footnote-ref-1197)
1197. Díliges Dóminum Deum tuum ex toto corde tuo, ex tota ánima tua, ex tota mente tua, et ex tota virtúte tua. Marc. XII. [↑](#footnote-ref-1198)
1198. Cum dicit toto corde, tota ánima tua, tota mente, nullam vitæ nostræ partem relínquit, quæ vacáre débeat. Aug. l. de Doctrin. christ. c. 22. [↑](#footnote-ref-1199)
1199. Divísum est cor eórum, nunc interíbunt. Ose. X. [↑](#footnote-ref-1200)
1200. Væ dúplici corde. Eccli. II. [↑](#footnote-ref-1201)
1201. Partem fáciunt Deo, partem fáciunt diábolo. Irátus discédit Deus, totum possidébit diábolus. Aug. Tract. 3. in Joan. [↑](#footnote-ref-1202)
1202. Intus tenébo charitátem tuam. Non erit in superfície, in medúllis meis erit quod díligo te. Aug. in Ps. LXV. [↑](#footnote-ref-1203)
1203. Méritum vitæ ætérnæ primo pértinet ad charitátem ; ad álias autem virtútes secundário, secúndum quod eárum actus a charitáte imperántur. D. Thom. 1. 2. q. 14. a. 4. [↑](#footnote-ref-1204)
1204. Pétite, et dábitur vobis. Luc. II. [↑](#footnote-ref-1205)
1205. In meditatióne mea exardéscet ignis. Ps. XXXVIII. [↑](#footnote-ref-1206)
1206. Nutriméntum charitátis, diminútio cupiditátis. Perféctio, nulla cupíditas. Aug. [↑](#footnote-ref-1207)
1207. Totum meum consúmat ignis tuus. Nihil mei remáneat mihi. Totum sit tibi. Idem, in Psal. XCVIII. [↑](#footnote-ref-1208)
1208. Assúmere Deum in testem, dícitur juráre. D. Thom. 2. 2. q. 89. art. 1. [↑](#footnote-ref-1209)
1209. Qui per lápidem falsum jurat, perjúrus est. Aug. Serm. 28. de Verb. Apost. [↑](#footnote-ref-1210)
1210. Qui jurat, aut venerátur, aut díligit eum per quem Jurat. Hieron. l. 10. in Matth. c. 5. [↑](#footnote-ref-1211)
1211. Jurábis, dicit Dóminus, in veritáte, et in judício, et in justítia. Jerem. IV. [↑](#footnote-ref-1212)
1212. Gravíssimum peccátum est falsum juráre. Aug. Ep. 82. in fine. [↑](#footnote-ref-1213)
1213. Qui amat perículum, in illo períbit. Eccli. VIII. [↑](#footnote-ref-1214)
1214. Alióquin deest véritas juraménto. D. Thom. 2. 2 q. 89. a. 9. [↑](#footnote-ref-1215)
1215. Jurávit témere, sed non implévit juratiónem majóri pietáte. Aug. Serm. 2. in Decollat. S. Joan. Bapt. [↑](#footnote-ref-1216)
1216. Multum jurántem et perjúrum esse necésse est. Chrysost. Hom. 14. ad pop. [↑](#footnote-ref-1217)
1217. Injuriátur Deo, crudélis est sibi, nóxius est homínibus. D. Thom. opusc. 4. [↑](#footnote-ref-1218)
1218. Tantum mali habet jurátio, ut qui lápides colunt tímeant falsum juráre per lápides. Tu non times Deum præséntet, Deum vivéntem, Deum in contemptóres vindicántem ? Aug. Serm. 28. de Verb. Apost. [↑](#footnote-ref-1219)
1219. O inæstimábile fácinus et prodigiósum! Quid non ausæ sunt ímprobæ mentes ? Armant se ad latrocínium per Christi nomen. Auctórem sui scéleris quodámmodo fáciunt Deum. Salvian. 4. de Provid. [↑](#footnote-ref-1220)
1220. Quómodo non absúrdum, servum non audére Dóminum nominátim et sine honóris præfatióne appelláre, Angelórum vero Dóminum témere et contémptim ubíque jactáre ? Chrysost. Hom. 7. ad pop. in fine. [↑](#footnote-ref-1221)
1221. Véniet (maledíctio) ad domum jurántis mendáciter, et commorábitur in médio ejus, et consúmet eam, et ligna ejus, et lápides ejus. Zach. V. [↑](#footnote-ref-1222)
1222. Vir multum jurans replébitur iniquitáte. Eccli. XXII. [↑](#footnote-ref-1223)
1223. Non omnis qui dicit mihi, Dómine, Dómine, intrábit in regnum cælórum. Matth. VII. [↑](#footnote-ref-1224)
1224. De ore tuo te júdico, serve nequam. Luc. XXII. [↑](#footnote-ref-1225)
1225. Non assúmes nomen Dei tui frustra : quia non erit impunítus, qui illud super re vana assúmpserit. Deuter. V. [↑](#footnote-ref-1226)
1226. Si Deus timeátur, lingua frenátur, tóllitur jurátio. Aug. Serm. 10. de Sanct. [↑](#footnote-ref-1227)
1227. Nos álios custodiámus, et nostram illis custódiam mandémus. Chrysost. Hom. 2. ad pop. [↑](#footnote-ref-1228)
1228. Violéntiæ pœniténdi cedat consuetúdo juvándi. Aug. [↑](#footnote-ref-1229)
1229. Nóluit perjúrii notam incúrrere. S. Ephrem. de Lingua mala. [↑](#footnote-ref-1230)
1230. Qui éxigit juratiónem, si sciat cum fecísse et cogit juráre, vincit homicídam. Aug. de Verb. Apost. Serm. 28. [↑](#footnote-ref-1231)
1231. Omne peccátum in comparatióne blasphémiæ lévius est. Hieron. in cap. 23. Isa. Blasphémia pejus nihil. Chrysost. Hom. 1. ad pop. [↑](#footnote-ref-1232)
1232. Lingua blasphemántis gládius effícitur cor Dei pénetrans, et ensis úndique Deum scindens. S. Bernard. Sen. Serm. 41. [↑](#footnote-ref-1233)
1233. Pejus est blasphemáre quam perjuráre, quóniam perjurándo adhibétur Deus falsæ rei testis, blasphemándo autem falsa de ipsa dicúntur. Aug. l. cont. mendac. c. 19. [↑](#footnote-ref-1234)
1234. Hoc malum est pejus quam Christum negáre, quóniam qui negat, aut timóre mortis hoc facit, aut quia non credit esse Deum. Ex S. Hieron. Ep. 149. [↑](#footnote-ref-1235)
1235. Magis peccant blasphemántes Deum triumphántem in cœlis, quam qui crucifixérunt ambulántem in terris. Aug. supra illud. Matth. XXVI. Blasphemávit. [↑](#footnote-ref-1236)
1236. Non times ne forte falx ígnea, quam Prophéta vidit, demerétur in domo tua… Dum sic audes aperíre os tuum in Omnipoténtem, in quem ángeli non audent óculos conjícere ? S. Ephrem. Paren. 43. [↑](#footnote-ref-1237)
1237. Illis vénia denegátur, qui de fide in blasphémia impegérunt. Tertul. l. de Pudic. c. 13. [# visus] [↑](#footnote-ref-1238)
1238. Vere tu ex illis es, nam loquéla tua maniféstum te facit. Matth. XXVI. [↑](#footnote-ref-1239)
1239. Manducavérunt linguas suas præ dolóre, et blasphemavérunt Deum cœli. Apoc. XVI. [↑](#footnote-ref-1240)
1240. Ibi dracónes blasphemántium lábia vorant, et serpéntes diris mórsibus miserórum péctora lácerant. Cassian. 3. p. Conf. Theol. [↑](#footnote-ref-1241)
1241. Nominátio Dei non sit assídua in ore tuo. Eccli. XXIII. [↑](#footnote-ref-1242)
1242. Quátenus reátum suum agnósceret pater. 4. Dialog. c. 18. [↑](#footnote-ref-1243)
1243. Peccáta verbórum máxime ex afféctu pensántur. D. Thom. 2. 2. q. 70. a. 3. [↑](#footnote-ref-1244)
1244. Cum maledicerétur, non maledicébat. Cum paterétur, non comminabátur. I Petr. II. [↑](#footnote-ref-1245)
1245. Benedícite persequéntibus vos. Benedícite et nolíte maledícere. Rom. XII. [↑](#footnote-ref-1246)
1246. Nullum æque cóngruum illi órganum in ministérium est intéritus atque peccáti. Chrysost. Hom. 40. ad pop. [↑](#footnote-ref-1247)
1247. Ex abundántia cordis os lóquitur. Luc. VI. [↑](#footnote-ref-1248)
1248. Quorum os maledictióne plenum est. Ps. XIII. [↑](#footnote-ref-1249)
1249. Quid fáciunt non laudándo Dóminum, nisi ut sevérum séntiant Dóminum ? Aug. in Ps. CXXXIV, inítio. [↑](#footnote-ref-1250)
1250. Nec magis in patrimónia succédunt (fílii) quam in vítia. Salvian. l. 1. ad Eccl. Cath. [↑](#footnote-ref-1251)
1251. Fílii patrum sequúntur blasphémias ; et omnes páriter períbunt, quia omnes páriter peccavérunt. Hieron. l. 2. in Jerem. c. 6. [↑](#footnote-ref-1252)
1252. Benedíctio patris firmat domos filiórum. Maledíctio autem matris eradícat fundaménta. Eccli. III. [↑](#footnote-ref-1253)
1253. Immolavérunt fílios suos et fílias suas dæmóniis. Ps. CV. [↑](#footnote-ref-1254)
1254. Erunt duo in carne una. Genes. II. [↑](#footnote-ref-1255)
1255. # Le père Ducos pense donc que les imprécations prononcées par les parents « souvent… portent coup » mais non celles prononcées par d’autres personnes. [↑](#footnote-ref-1256)
1256. Prima irárum tela maledícta sunt… Votis malis pro armis útimur. 3. de Provid. [↑](#footnote-ref-1257)
1257. Maledíctum frustra prolátum in quémpiam supervéniet. Prov. XXVI. [↑](#footnote-ref-1258)
1258. Nihil ab homicída differt. Chrysost. in Matth. [↑](#footnote-ref-1259)
1259. Neque maledícti, neque rapáces regnum Dei possidébunt. I Cor. VI. [↑](#footnote-ref-1260)
1260. Armábit creatúram ad ultiónem inimicórum. Sap. V. [↑](#footnote-ref-1261)
1261. Cum maledícit ímpius diábolum, maledícit ipse ánimam suam. Eccli. XXI. [↑](#footnote-ref-1262)
1262. Si ergo Míchaël non fuit ausus diábolo, et certe maledictiónis digníssimo, judícium inférre blasphémiæ, Seu ut fere Glossa super Epístolam Judæ, maledictiónis, quanto magis nos ab omni maledícto puri esse debémus ? Hieron. in Epistol. ad Titum. c. 3. [↑](#footnote-ref-1263)
1263. Regat disciplínæ rigor mansuetúdinem, mansuetúdo ornet rigórem. Greg. 19. Morálium. c. 12. [↑](#footnote-ref-1264)
1264. Regína et princeps ómnium diérum. Ignat. Ep. ad Magnet. [↑](#footnote-ref-1265)
1265. Domínica die a labóre cessándum est, atque omnímode oratiónibus instituéndum. Greg. in Regist. lib. 2. ep. 3. [↑](#footnote-ref-1266)
1266. Die autem domínica nihil áliud agéndum est, nisi Deo vacándum. Can. Jejúnia de consec. dist. 3. [↑](#footnote-ref-1267)
1267. Ideo dies iste domínicus appellátur, ut in eo a terrénis opéribus, et mundi illécebris abstinéntes, tantum divínis cúltibus serviámus, dantes scílicet diéi huic honórem et reveréntiam. Aug. Serm. 10 de Temp. [↑](#footnote-ref-1268)
1268. Ideo magis contra hoc præcéptum agit, qui peccat in die festo ; quam qui áliud opus corporále lícitum facit. 2. 2. quæst. 122. art. 4. [↑](#footnote-ref-1269)
1269. Prohibétur pópulus profána sodalítia et comessatiónes, choréas, tripúdias, larvas et theatráles ludos diébus festis exercére. Conc. Bituricénsem an. 1584, can. 6. [↑](#footnote-ref-1270)
1270. Dies festos majestáti altíssimæ dedicátos, nullis vólumus voluptátibus occupári. Leo V. Imperátor. [↑](#footnote-ref-1271)
1271. Ita sanctórum diérum festívitas agi debet, ut relaxatióne córporum, púritas non corrumpátur animórum. Chrysost. [↑](#footnote-ref-1272)
1272. Nullus ei símilis in legislatóribus. Job. XXXVI. [↑](#footnote-ref-1273)
1273. Levíssimum mandátum, larga omníno mensúra. Bern. Serm. 2. de Circumcis. [↑](#footnote-ref-1274)
1274. # Les transports par charriot. [↑](#footnote-ref-1275)
1275. Id ne est, o christiáni, celebráre diem festum, indulgére ventri, et inconcéssis voluptátibus habénas laxáre in irrisiónem divíni nóminis, et diéi prævaricatiónem ? Cyril. Alexan. l. 8. in Joan. c. 5. [↑](#footnote-ref-1276)
1276. Sol occídet in merídie, et tenebréscere fáciam terram in die lúminis, et convértam festivitátes vestras in luctum. Amos. VIII. [↑](#footnote-ref-1277)
1277. Nullus tam ímprobus exáctor ac venter. Bern. de Interióri mor. c. 46. [↑](#footnote-ref-1278)
1278. Uno die bibunt labóres multórum diérum. Ambr. l. de Eleem. et Jejúnio. c. 12. [↑](#footnote-ref-1279)
1279. In multis escis erit infírmitas. Eccli. VII. [↑](#footnote-ref-1280)
1280. Excéssus helluónes in sues aut canes transfórmat. Muson. [↑](#footnote-ref-1281)
1281. Convivántes sine timóre… árbores stériles, infructuósæ, his mórtuæ, eradicátæ. Ep. Judæ. [↑](#footnote-ref-1282)
1282. Anima ébrii in córpore, tanquam in monuménto defóssa, mórtuum corpus circúmfert. Chrysost. Serm. de Resurr. Chr. [↑](#footnote-ref-1283)
1283. Credunt ut sues, vivant ut sues, moriúntur ut sues. Impius ipse Luther. [↑](#footnote-ref-1284)
1284. Ebríetas ómnium vitiórum mater, et ómnium orígo flagitiórum. Tract. de Sobriet. Aug. adscript. [↑](#footnote-ref-1285)
1285. [Ebríetas est blandus daemon, dulce venenum, suave peccátum,] Quam qui habet, non habet. Quam qui facit, non facit peccátum, sed totus est peccátum. Greg. [Jacóbus de Benevento, o. p., Viridárium consolatiónis. 1301-1400.] [↑](#footnote-ref-1286)
1286. Ebrius mórtuus animátus, dæmon voluntárius. Chrysost. Hom. 1. ad pop. [↑](#footnote-ref-1287)
1287. Quasi a fácie cólubri fuge peccáta, et si accésseris ad ea, suscípient te. Eccli. XXI. [↑](#footnote-ref-1288)
1288. Digni sunt morte, non solum qui fáciunt, sed étiam qui conséntiunt faciéntibus. Rom. I. [↑](#footnote-ref-1289)
1289. Cum saltatríce ne assíduus sis, nec áudias illam ; ne forte péreas in efficácia illíus. Eccli. IX. [↑](#footnote-ref-1290)
1290. Affectátus decor fáscinat óculos intuéntium. Hildebert. in Epist. [↑](#footnote-ref-1291)
1291. Júvenis óculis incontinéntibus videns, telo diabólico in ánima vulnerátur : et puélla per ea quæ videt et audit, captíva fit. Chrysost. Hom. 56. in Genes. [↑](#footnote-ref-1292)
1292. Omnes pompæ in públicum proferúntur, ut luxúria negotiétur, aut glória insoléscat. Tertul. de Cult. fem. c. 2. [↑](#footnote-ref-1293)
1293. De qua septem dæmónia exíerant. Luc. VIII. [↑](#footnote-ref-1294)
1294. Theátra cáveæ turpitúdinum, et públicæ flagitiórum professiónes. Aug. l. 1. de Consen. Evang. c. 33. [↑](#footnote-ref-1295)
1295. Morum labes, aliménta vitiórum. Cypr. de Spect. [↑](#footnote-ref-1296)
1296. Públicum incontinéntiæ gymnásium, scholáque luxúriæ. Chrysost. Hom. 56. ad pop. [↑](#footnote-ref-1297)
1297. Templum Véneris, consistórium impudicítiæ, arx ómnium turpitúdinum. Tertul. de Spect. c. 10. [↑](#footnote-ref-1298)
1298. Dum post Christum ad diáboli spectácula vadunt, Christo tanquam diábolo renúntiant. Cypr. de Spect. [↑](#footnote-ref-1299)
1299. Hódie conjungúntur Christo, et cras ábnegent inhonorántque eum. S. Ephrem. tom. 1. c. 45. [↑](#footnote-ref-1300)
1300. Ubi saltus lascívus, ibi diábolus certo adest. Chrysost. Hom. 40. in Matth. [↑](#footnote-ref-1301)
1301. Justíssime quidem feci, in meo eam invéni. Tertul. de Spect. c. 29. [↑](#footnote-ref-1302)
1302. In circúitu ímpii ámbulant. Ps. II. [↑](#footnote-ref-1303)
1303. Gládius ígneus spécies mulíeris. Hieron. [Attr. par Jacques de Voragine, Serm. aurei.] [↑](#footnote-ref-1304)
1304. Supra dorsum meum fabricavérunt peccatóres. Psal. CXXVIII. [↑](#footnote-ref-1305)
1305. Ubi cítharæ et chori, ibi virórum tenébræ, mulíerum perdítio, angelórum tristítia, et diáboli festum. S. Ephrem. tom. 1. c. 45. [↑](#footnote-ref-1306)
1306. Ludi públici, spei nostræ ludíbria. Salvian. 6. de Provid. [↑](#footnote-ref-1307)
1307. Quid prodest illa temporális volúptas, unde náscitur perpétuus dolor ? Chrysost. [↑](#footnote-ref-1308)
1308. Tándiu Virgo, quándiu acérba. Tertul. de Virg. Vel. [↑](#footnote-ref-1309)
1309. Donáre res suas histriónibus vítium immáne est, non virtus. Aug. Tract. 100. in Joan. [↑](#footnote-ref-1310)
1310. Minus ímpii Ethnici, minus peccatóres, minus hostes Christi. Tertul. de Spect. [↑](#footnote-ref-1311)
1311. Deo ímpium, patri irreligiósum. Tertul. l. 1. contra. Marcum. c. 23. [↑](#footnote-ref-1312)
1312. Appellátio patris, et pietátis est, et potestátis. Idem de Orat. c. 2. Quasi dóminis sérviet his qui te genuérunt. Eccli. III. [↑](#footnote-ref-1313)
1313. Paréntum partes sunt líberi. Philon. l. 2. de Joseph. [↑](#footnote-ref-1314)
1314. Pasce fili paréntem : illi debes quod habes, cui debes quod es. Ambr. in cap. 18. Luc. [↑](#footnote-ref-1315)
1315. Erubésce, supérbe cinis ; Deus se homínibus subdit, et tu dominári géstiens homínibus tuo te præpónis auctóri ? Bern. Hom. 50 super Miss. [↑](#footnote-ref-1316)
1316. In ópere, sermóne et omni patiéntia, honóra patrem. Eccli. III. In toto corde tuo honóra patrem tuum. Eccli. VII. [↑](#footnote-ref-1317)
1317. Fili, súscipe senéctam patris tui… Si defécerit sensu, véniam da, et ne spernas illum in virtúte tua. Ibid. [↑](#footnote-ref-1318)
1318. Qui maledíxerit patri vel matri, morte moriátur. Exod. XXI. [↑](#footnote-ref-1319)
1319. Ex honóre patris, glória fílii. Eccli. III. [↑](#footnote-ref-1320)
1320. Retríbue illis, quómodo et illi tibi. Eccli. VII. [↑](#footnote-ref-1321)
1321. Fidélis obédiens nescit moras, fugit crástinum… parat manus óperi, itíneri pedes. Bern. Serm. de Obed. [↑](#footnote-ref-1322)
1322. Nec vultu lædénda est píetas paréntum. Ex Ambr. l. de Noë et Arca. [↑](#footnote-ref-1323)
1323. Sic audiéndus est pater, quómodo Deus ; quia obedíre patri jussit Deus. Aug. in Præfat. in Ps. LXX. [↑](#footnote-ref-1324)
1324. Fili obedíte paréntibus per ómnia. Coloss. III. [↑](#footnote-ref-1325)
1325. Fílius tenétur obedíre patri in his quæ pértinent ad disciplínam vitæ et curam domésticam. D. Thom. 2. 2. q. 104. a 5. [↑](#footnote-ref-1326)
1326. Lapídibus eum óbruet pópulus civitátis. Deuter. cap. 21. [↑](#footnote-ref-1327)
1327. Pietátis genus est, hac in re esse crudélem. Hieron. Ep. 1. ad Heliod. [↑](#footnote-ref-1328)
1328. Obedíre opórtet Deo magis quam homínibus. Act. V. [↑](#footnote-ref-1329)
1329. Obsecro ítaque vos ego vinctus in Dómino, ut digni ambulétis vocatióne qua vocáti estis. Eph. IV. [↑](#footnote-ref-1330)
1330. Si quis venit ad me et non odit patrem suum et matrem, et uxórem et fílios et fratres et soróres, adhuc autem et ánimam suam, non potest meus esse discípulus. Luc. XIV. [↑](#footnote-ref-1331)
1331. Paréntes nostros ut própria víscera diligámus. Basil. [↑](#footnote-ref-1332)
1332. Quid cárius esse debet fíliis quam pater? Aug. l. 2. de Serm. Dómini in monte, c. 4. [↑](#footnote-ref-1333)
1333. Tibi illa jejunávit, tibi manducávit, tibi illa vigilávit, tibi flevit, et tu eam egére patéris ? Ambr. in Luc. c. 18. [↑](#footnote-ref-1334)
1334. Avibus non est onerósum quod sólvitur natúræ débito. Non recúsant páscere patrem. Idem. l. 5. Hexamer. c. 3. [↑](#footnote-ref-1335)
1335. Impátiens hæres patris fatigátur ad vitam. Chrysost. Serm. 1. [↑](#footnote-ref-1336)
1336. Maledíctus a Deo, qui exásperat matrem. Eccli. III. [↑](#footnote-ref-1337)
1337. In qua mensúra mensi fuéritis, remetiétur vobis. Matth. VII. [↑](#footnote-ref-1338)
1338. Filiórum peccatórum períbit hæréditas. Eccli. XLI. [↑](#footnote-ref-1339)
1339. Quam malæ famæ est, qui derelínquit patrem ! Eccli. III. [↑](#footnote-ref-1340)
1340. Quanto magis sevérus erit Deus his qui erga paréntes ímpii extitérunt S. Bernard. Sen. [↑](#footnote-ref-1341)
1341. Qui honórat patrem, jucundábitur in fíliis. Eccli. III. [↑](#footnote-ref-1342)
1342. Sicut qui thesaurízat, ita qui honoríficat matrem. Ibídem. [↑](#footnote-ref-1343)
1343. In die oratiónis suæ exaudiétur. Ibid. [↑](#footnote-ref-1344)
1344. Honóra patrem tuum, ut supervéniat tibi benedíctio a Deo, et benedíctio illíus in novíssimo máneat. Ibid. [↑](#footnote-ref-1345)
1345. Seniórem ne increpáveris, sed óbsecra ut patrem. I Tim. V. [↑](#footnote-ref-1346)
1346. Ecce quam bonum et quam jucúndum habitáre fratres in unum. Ps. CXXXII. [↑](#footnote-ref-1347)
1347. Qui dat esse dat consequéntia ad esse. Adag. Philos. [↑](#footnote-ref-1348)
1348. Magnum habémus depósitum, fílios. Ingénti illud servémus cura. Omnia faciámus ne fur id nobis astútus áuferat. Chrysost. Hom. 9. in 1. Ep. ad Tim. [↑](#footnote-ref-1349)
1349. Si quis suórum et máxime domesticórum curam non habet, fidem negávit, et est infidéli detérior. I Tim. V. [↑](#footnote-ref-1350)
1350. Non est bonum vívere, sed bene vívere. Senec. 6. de Benef. [↑](#footnote-ref-1351)
1351. Durátur ad fílios, quasi non sint sui. Job. XXXIX. [↑](#footnote-ref-1352)
1352. Paréntum talis píetas gravis est fíliis, qui perniciósam cápiunt hæreditátem. Salvian. ad Eccl. cathol. l. 2. inítio. [↑](#footnote-ref-1353)
1353. Non déderis áliis possessiónem tuam, ne forte pœníteat te… Mélius est enim ut fílii rogent te, quam te respícere in manus filiórum. Eccli. XXX. [↑](#footnote-ref-1354)
1354. Sciéntia diadéma est púero. Prov. Arabic. [↑](#footnote-ref-1355)
1355. Erudi fílium tuum, et refrigerábit te, et dabit delícias ánimæ tuæ. Prov. XXIX. [↑](#footnote-ref-1356)
1356. # « Abondance excessive de paroles vaines, de propos futiles. » (TLF) [↑](#footnote-ref-1357)
1357. Adoléscens juxta viam suam, étiam cum senúerit non recédet ab ea. Prov. XXII. Consuetúdo ipsa in legem virtútis tránsiet. Chrysost. Hom. 1. in 1. Ep. ad Tim. [↑](#footnote-ref-1358)
1358. Quid majus quam adolescentulórum fíngere mores ? Chrysost. Hom. 60. in Matth. [↑](#footnote-ref-1359)
1359. Sensus et cogitátio humáni cordis in malum prona sunt ab adolescéntia sua. Gen. VIII. [↑](#footnote-ref-1360)
1360. Peremptóres, non paréntes. Bern. Ep. 111. [↑](#footnote-ref-1361)
1361. Parricídis immanióres atque sceleratióres : corpus enim et ánimam ætérnis ígnibus tradunt. Chrysost. l. 3. cont. Vituper. vit. monast. c. 4. [↑](#footnote-ref-1362)
1362. Neque suórum tantum peccatórum pœnas dabunt, sed et eórum, quæ fílii peccáverint. Ibid. [↑](#footnote-ref-1363)
1363. Et vos patres, nolíte ad iracúndiam provocáre fílios vestros. Eph. V. [↑](#footnote-ref-1364)
1364. Qui parcit virgæ, odit fílium suum. Prov. XIII. [↑](#footnote-ref-1365)
1365. Habet et amor plagas suas, quæ dulcióres sunt cum amárius infligúntur. Ambr. Serm. 6. de váriis. [↑](#footnote-ref-1366)
1366. Repléntur dǽmone párvuli, quando a paréntibus offerúntur diábolo : dǽmonum ducúntur ad curam. Chrysost. Serm. 42. [↑](#footnote-ref-1367)
1367. Grande miráculum, misericórdiam fecit fília parricídæ. Aug. de Fília Pharaónis Móysen salvántis. [↑](#footnote-ref-1368)
1368. Mementóte vos, paréntes vírginis, magis eam docéri exémplis quam verbis. Hieron. Ep. ad Lætam. [↑](#footnote-ref-1369)
1369. Coróna senum, fílii eórum. Prov. XVII. [↑](#footnote-ref-1370)
1370. Fílius sápiens lætíficat patrem, fílius vero stultus mœstítia est matris suæ. Prov. X. [↑](#footnote-ref-1371)
1371. Unum sit cor, unum velle sicut unus est thorus, una mensa, unum nomen, una hæréditas. Chrysol. Serm. 99. [↑](#footnote-ref-1372)
1372. Ubi una caro, unus et spíritus. Tertul. l. 2. ad Uxor. c. 9. [↑](#footnote-ref-1373)
1373. Major est contráctus fídei quam pecúniæ. Liran. in. Luc. [↑](#footnote-ref-1374)
1374. Cháritas ómnia suffert. I Cor. XIII. [↑](#footnote-ref-1375)
1375. Conjúgium, conjúnctio cœléstis ; et spíritus Sanctus ambórum conjugális amor. Rupert. l. de Conjug. [↑](#footnote-ref-1376)
1376. Ex consénsu témperent quo vacent oratióni. August. cont. Julian. l. 5. c. 9. [↑](#footnote-ref-1377)
1377. Honor conjúgii, matrimónii dígnitas, procreátio est dúlcium filiórum. Chrysol. Serm. 92. [↑](#footnote-ref-1378)
1378. Intémperans in conjúgio, quid áliud nisi quidam adúlter uxóris est ? Ex Aug. l. 2. cont. Julian. c. 7. [↑](#footnote-ref-1379)
1379. Altérutro docéntes, altérutro monéntes. Tertul. [↑](#footnote-ref-1380)
1380. Famæ suæ ornaménta depónit. Tertul. [↑](#footnote-ref-1381)
1381. Vir, a fǿmina éxigis castitátem ? præbe illi exémplum… Qui fórtior est, prius concupiscéntiam vincat. Aug. Serm. 46. de Verb. Domin. [↑](#footnote-ref-1382)
1382. Alter altérius ónera portáte. Gal. VI. Conjúncti sint, ut corpus unum. Chrysost. Hom. 38. in Genes. [↑](#footnote-ref-1383)
1383. Susténtans ac tólerans próximum, sani et válidi óbtinet locum. Cassian. Collat. 16. c. 23. [↑](#footnote-ref-1384)
1384. Marítus tuus non est præsumptióne turbándus, sed dilectióne portándus… Funde pro illo oratiónes. Sacrífica illi lácrimas tanquam vulneráti sánguinem cordis. August. ad Ekdiciam. ep. 99. [↑](#footnote-ref-1385)
1385. Quia viro nec dómina nec ancílla parabátur, sed sócia, non de cápite nec de pédibus, sed de latére erat producénda. Idem. [↑](#footnote-ref-1386)
1386. Neque verberándam uxórem dico, absit : última namque ignomínia est, non ejus quæ verberátur, sed ejus qui vérberat. Chrysost. [↑](#footnote-ref-1387)
1387. Quasi infirmióri vásculo mulíebri honórem impartiéntes. I Petr. II. [↑](#footnote-ref-1388)
1388. Viri debent dilígere uxóres suas ut córpora sua. Eph. V. [↑](#footnote-ref-1389)
1389. Mares féminis jungúntur, ut fragílior sexus præsídium ex mútua societáte sumat. Quintil. declam. 368. [↑](#footnote-ref-1390)
1390. Sicut Ecclésia subjécta est Christo, ita et mulíeres viris suis in ómnibus. Eph. V. [↑](#footnote-ref-1391)
1391. Nec ante peccátum áliter factam fuísse decet crédere mulíerem, quam ut vir ei dominarétur. August. l. 2 de Gen. ad litt. c. 37. [↑](#footnote-ref-1392)
1392. Sub viri potestáte eris, et ipse dominábitur tui. Genes. III. [↑](#footnote-ref-1393)
1393. Ante Deus jussit féminas servíre, quam servos. Ambr. [↑](#footnote-ref-1394)
1394. Quid pejus domo ubi fémina habet impérium super virum ? Aug. Tract. 2. in Joan. [↑](#footnote-ref-1395)
1395. Tota a te discat domus, quantum illi honórem débeat. S. Paulin. ad Celant. Ep. 5. [↑](#footnote-ref-1396)
1396. In ómnibus ancíllæ estóte virórum vestrórum, súbditæ ad obséquium. Aug. l. 50. Hom. 49. [Serm. 392. ad conjugátos.] [↑](#footnote-ref-1397)
1397. Si vis imperáre viro, páreas. Antiq. [↑](#footnote-ref-1398)
1398. Mulíeres reipúblicæ negótiis non se immísceant. Arist. [↑](#footnote-ref-1399)
1399. Domus curam habéntes. I Petr. III. [↑](#footnote-ref-1400)
1400. Sunt probáta coram Deo et homínibus concórdia fratrum, amor proximórum, vir et múlier sibi consentiéntes. Eccli. XXV. [↑](#footnote-ref-1401)
1401. A te, mi vir, nunquam óculos defléxi. Xenophon. [↑](#footnote-ref-1402)
1402. Panis et disciplína et opus servo. Eccli. III. [↑](#footnote-ref-1403)
1403. Divínas plane leges víolat et jura natúræ, qui négligit suos. Chrysost. Máxima pœna suppliciúmque parátum est imménsum illis qui domésticos suos negléxerint. Idem Serm. 63. [↑](#footnote-ref-1404)
1404. Qui veri patresfamílias sunt, ómnibus in família sua tanquam fíliis ad coléndum et promeréndum Deum cónsulunt. Aug. l. 19. de Civit. c. 16. [↑](#footnote-ref-1405)
1405. Pro ómnibus tibi súbditis qui in domo tua sunt, opórtet te ratiónem réddere. Idem. [↑](#footnote-ref-1406)
1406. Aliénis perímus exémplis. Senec. [↑](#footnote-ref-1407)
1407. Noli esse sicut leo, avértens domésticos tuos. Eccli. IV. [↑](#footnote-ref-1408)
1408. Servus tibi fidélis est, sit tibi quasi ánima tua (vel juxta versiónem Románam : Tracta illum sicut teípsum). Eccli. VII. [↑](#footnote-ref-1409)
1409. Mei enim sunt servi, ne afflígas eos per poténtiam, sed metúito Deum tuum. Levit. XXV. [↑](#footnote-ref-1410)
1410. Ecce merces operariórum… quæ fraudáta est a vobis clamat, et clamor eórum in aures Dómini Sábaoth introívit. Jacob. V. [↑](#footnote-ref-1411)
1411. Qui effúndit sánguinem, et qui fraudem facit mercenário, fratres sunt. Eccli. XXXIV. [↑](#footnote-ref-1412)
1412. Non morábitur opus mercenárii apud te usque mane. Levit. XIX. [↑](#footnote-ref-1413)
1413. Magis debent patres quod dominántur, quam servi toleráre quod sérviunt. Aug. l. 19. de Civit. c. 16. [↑](#footnote-ref-1414)
1414. Servi dóminos suos omni honóre dignos arbitréntur. I Tim. VII. [↑](#footnote-ref-1415)
1415. Servi, súbditi estóte dóminis vestris, étiam dýscolis… In hoc enim vocáti estis. I Petr. II. [↑](#footnote-ref-1416)
1416. Dóminum Dei vicem dicam. Tertul. Apolog. 3. [↑](#footnote-ref-1417)
1417. Non obédio præcépto regis, sed legis. Judas Machab. II Mach. VII. [↑](#footnote-ref-1418)
1418. Terríbilis apud reges terræ. Psal. LXXV. Terríbiles sunt reges terræ sed ille super omnes, qui terret reges terræ. Aug. [↑](#footnote-ref-1419)
1419. Non ad óculum serviéntes, quasi homínibus placéntes, sed ut servi Christi faciéntes voluntátem Dei. Eph. VI. [↑](#footnote-ref-1420)
1420. Servitútem quodámmodo líberam fáciunt. Aug. l. 99. de civ. c. 2. [↑](#footnote-ref-1421)
1421. Servo sensáto líberi sérvient. Eccli. X. [↑](#footnote-ref-1422)
1422. Væ pastóribus Israël, qui pascébant semetípsos.., et greges meos non pascébant. Ezech. XXXIV. [↑](#footnote-ref-1423)
1423. Exémplum esto fidélium in verbo, in charitáte, in conversatióne, in castitáte. I Tim. IV. [↑](#footnote-ref-1424)
1424. Non enim est ista sapiéntia desúrsum descéndens. Jacob. III. [↑](#footnote-ref-1425)
1425. Medicúsque non fert infirmitátes curáre nescit, et qui non fúerit cum infírmo infirmátus, infírmo nos potest conférre sanitátem. Chrysol. Serm. 50. [↑](#footnote-ref-1426)
1426. Tanquam si nutrix fóveat fílios suos. I Thess. II. [↑](#footnote-ref-1427)
1427. Patrimónia sunt páuperum facultátes Ecclesiárum, et sacrílega eis crudelitáte subrípitur, quiquid sibi minístri et dispensatóres, non útique dómini, ultra victum accípiunt et vestítum. Bern. de Vit. et Morib. cleric. c. 7. [↑](#footnote-ref-1428)
1428. Ut non indígeant, non autem ut ditióres fiant. D. Thom. 2. 2. q. 185. a. 7. [↑](#footnote-ref-1429)
1429. Nulla ars docéri præsúmitur, nisi prius inténta meditatióne discernátur. Ab imperítis ergo pastorále magistérium qua temeritáte suscípitur, quóniam ars ártium salus est animárum ? Greg. 1. part. Pastor. c. 1. [↑](#footnote-ref-1430)
1430. Qui non ardet non incéndit. Idem. [↑](#footnote-ref-1431)
1431. Sit rector síngulis compassióne próximus, præ cunctis contemplatióne suspénsus. Idem. 2. Pastor. c. 1. [↑](#footnote-ref-1432)
1432. Nihil est in hac vita et máxime hoc témpore difficílius, laboriósius et periculósius epíscopi, presbýteri, aut diáconi offício. Aug. Ep. 148. [↑](#footnote-ref-1433)
1433. Onus ónerum, ipsis étiam húmeris angélicis formidándum. Idem. [↑](#footnote-ref-1434)
1434. Per Evangélium ego vos génui. I Cor. IV. [↑](#footnote-ref-1435)
1435. Honorífica sacerdótes. Eccli. VII. [↑](#footnote-ref-1436)
1436. Sacerdótes non modo plus veréri debémus quam príncipes aut reget ; sed étiam quam próprios paréntes. Ex Chrysost. l. 3. de Sacerd. [↑](#footnote-ref-1437)
1437. Obedíte præpósitis vestris et subjacéte eis. Hebr. XIII. [↑](#footnote-ref-1438)
1438. Si quis superbíerit nolens obedíre sacerdótis império, ex decréto júdicis moriétur homo ille. Deuter. XVII. [↑](#footnote-ref-1439)
1439. # Dans l’original (ancienne et nouvelle édition), par erreur probablement intérieurement. [↑](#footnote-ref-1440)
1440. Diis non détrahes. Exod. XXII. Nolíte tángere christos meos, et in prophétis meis nolíte malignári. Psal. CIV. [↑](#footnote-ref-1441)
1441. # Passage supprimé dans l’édition du R.P. Bion. [↑](#footnote-ref-1442)
1442. Quæcúmque vobis díxerint fácite, secúndum vero ópera eórum nolíte fácere. Matth. XXIII. Non ob dignitátem vel vilitátem ministrórum, sed ob alacritátem tuam vel corónat vel condémnat Dóminus. Chrysost., Hom. 65. in Genes. [↑](#footnote-ref-1443)
1443. Si déspicis, non illum déspicis, sed Deum qui illum ordinávit. Chrysost. Hom. 2. in Ep. ad Tim. [↑](#footnote-ref-1444)
1444. Non dubitavérunt sacris impéria servíre. Valer. Max. [↑](#footnote-ref-1445)
1445. Quantum vis illi honóris exhíbeas, quantúmlibet illi obséquii déferas, nihil his perículis par reférre póteris. Chrysost. loc. cit. [↑](#footnote-ref-1446)
1446. Vicárii amóris Christi. Ambr. [↑](#footnote-ref-1447)
1447. Hoc nempe est malórum ómnium causa, quod rectórum auctóritas périit ; nulla illis reveréntia exhibétur, nullus honor, nullus metus. Chrysost. [↑](#footnote-ref-1448)
1448. # Bion : « comme la rétribution des offices qu’ils doivent rendre, et constituent un droit véritable pour la communauté. » Les maudits droits de l’homme sont passés par là et on été assimilés ! [↑](#footnote-ref-1449)
1449. Bion : « les scandales ». [↑](#footnote-ref-1450)
1450. Bion : « Les injustices qui se commettent en cette circonstance entraînent pour le magistrat coupable l’obligation de restituer, et de réparer le dommage qu’il aurait causé par ignorance coupable ou par mauvaise foi. » [↑](#footnote-ref-1451)
1451. Ego ero merces tua magna nimis. Genes. XV. [↑](#footnote-ref-1452)
1452. Ego omne bonum osténdam tibi. Exod. XXXIII. [↑](#footnote-ref-1453)
1453. Qualis rector civitátis, tales habitántes in ea. Eccli. X. [↑](#footnote-ref-1454)
1454. Noli fíeri judex, nisi váleas virtúte irrúmpere iniquitátem. Eccl. VII. [↑](#footnote-ref-1455)
1455. Magnáto humília caput tuum. Eccli. IV. [↑](#footnote-ref-1456)
1456. Venerátio est virtus, qui reveréntiam exhibémus majóribus in córporis humiliatióne et verbórum emissióne. Tull. in Rhetor. [↑](#footnote-ref-1457)
1457. Súbditi estóte omni humánæ creatúræ propter Deum, sive regi quasi præcellénti, sive dúcibus, tanquam ob eo missis. I Petr. II. [↑](#footnote-ref-1458)
1458. Per me reges regnant, et legum conditóres justa decérnunt. Prov. VIII. [↑](#footnote-ref-1459)
1459. # Bion : « C’est de leur payer ce qui leur revient à titre de droits légitimes. » [↑](#footnote-ref-1460)
1460. Réddite ómnibus débita, cui tribútum, tribútum. Rom. XIII. [↑](#footnote-ref-1461)
1461. Obsecro primum fíeri obsecratiónes… pro régibus et ómnibus qui in sublimitáte sunt constitúti. I Tim. II. [↑](#footnote-ref-1462)
1462. # Bion : « puisque la probité des magistrats en est une condition ou une garantie. » [↑](#footnote-ref-1463)
1463. Obediéntia non servíli metu, sed charitátis afféctu ; non timóre pœnæ, sed amóre justítiæ servánda est. Greg. lib. 12. Moral. [↑](#footnote-ref-1464)
1464. Magnus et judex et potens est in honóre : et non est major illo qui timet Deum. Eccli. X. [↑](#footnote-ref-1465)
1465. Quibus scholis quicúmque præfutúri sunt, ii discípulos rudiménta fídei dóceant. Conc. Camerac. an. 1565. [↑](#footnote-ref-1466)
1466. In scholis puerílibus, puéllæ separéntur a púeris. Idem. [↑](#footnote-ref-1467)
1467. Sacris Ecclésiæ mystériis Offícióque divíno magna cum ánimi devotióne, attentióne et modéstia intérsint, ac ne per Ecclésiam errent, aut in ea clamórem éxcitent. Conc. Burdig. 1587. [↑](#footnote-ref-1468)
1468. Ornaménta juvenílis sunt, timórem habére, paréntibus deférre, honórem exhibére senióribus, castitátem tuéri, humilitátem non asperári, dilígere cleméntiam, verecúndiam. Hæc est coróna gratiárum. Ambr. l. 1. de Offic. c. 17. [↑](#footnote-ref-1469)
1469. Stultítia colligáta est in corde púeri ; virga disciplína fugábit eam. Prov. XXII. [↑](#footnote-ref-1470)
1470. Nihil est fǿdius præceptóre furióso, qui torvo vultu, treméntibus lábiis, rugáta fronte, convítiis effrenátis, clamóre perstrépitat. Hieron. in Reg. Monach. [↑](#footnote-ref-1471)
1471. Præstat díligi quam métui. Cicero. [↑](#footnote-ref-1472)
1472. Hunc élige doctórem, quem magis miréris cum vidéris, quam cum audíeris. Senec. [↑](#footnote-ref-1473)
1473. Ne quis hujúsmodi præceptórum sit vinósus, blasphémus, malédicus, scurra, aut áliquo vítio inquinátus ; quod inde ténera juvéntus sémina vitiórum exsúrgere queat. Conc. Burdig. 1624. [↑](#footnote-ref-1474)
1474. Magíster sit in sermóne verax, in judício justus, pius in affátu, virtútibus insígnis, bonitáte laudábilis… mansuétus, rígidus, non négligens, nec árrogans. Boët. de Discipl. Scholar. c. 6. [↑](#footnote-ref-1475)
1475. # Bion : C’est de vivre en esprit d’harmonie et de juste soumission avec les pasteurs ; [↑](#footnote-ref-1476)
1476. Opórtet addiscéntem crédere. Arist. l. Poster. [↑](#footnote-ref-1477)
1477. Est adolescéntis majóres natu reveréri. Tull. 1. Off. [↑](#footnote-ref-1478)
1478. Nemo castigátus, seu peccáti aut erráti sui admónitus, præceptóri admonénti obmúrmuret, aut nutu minétur, aut supérbe loquátur. Stat. Facult. Art. [↑](#footnote-ref-1479)
1479. Diis, paréntibus et magístris non potest reddi æquívalens. Arist. 9. Ethic. [↑](#footnote-ref-1480)
1480. Vanum est quod cum sǽculo transeúnte prætériens, ad vitam non transit ætérnam. S. Maxim. Hom. in Ciner. [↑](#footnote-ref-1481)
1481. Sciéntia inflat. I Cor. VIII. [↑](#footnote-ref-1482)
1482. Ille autem servus, qui cognóvit voluntátem Dómini, et non præparávit, et non fecit secúndi voluntátem ejus, vapulábit multis. Luc. XII. [↑](#footnote-ref-1483)
1483. Qui addit sciéntiam, addit et labórem. Eccli. I. [↑](#footnote-ref-1484)
1484. Perdam sapiéntiam sapiéntium, et prudéntiam prudéntium reprobábo. Isa. XXIX, juxta vers. Sep. [↑](#footnote-ref-1485)
1485. Lucére vanum, ardére parum : lucére et ardére perféctum. Bernar. Serm. de S. Joan. Bapt. [↑](#footnote-ref-1486)
1486. Non ámbulant digne Deo, nec fructíficant in ópere bono. Cf. Coloss. I. : ut ambulétis digne Deo per ómnia placéntes : in omni ópere bono fructificántes, et crescéntes in sciéntia Dei. [↑](#footnote-ref-1487)
1487. Deus scientiárum Dóminus est. I Reg. II. [↑](#footnote-ref-1488)
1488. Invocávi, et venit in me spíritus sapiéntiæ. Sap. VII. [↑](#footnote-ref-1489)
1489. Intelléctum dat párvulis. Psal. CXVIII. [↑](#footnote-ref-1490)
1490. Qui díligit cordis mundítiam, habébit amícum Regem. Prov. XXII. [↑](#footnote-ref-1491)
1491. Pedes tui, cháritas tua est. Noli esse claudus, duos pedes habéto, dilectiónem Dei et próximi. Aug. in Psal. XXXIII. [↑](#footnote-ref-1492)
1492. Sacræ Scriptúræ compéndium, præceptórum Dei consummátio. Bern. Opusc. de Char. c. 2. [↑](#footnote-ref-1493)
1493. Evangélicæ perfectiónis sólium. Laurent. Justin. [↑](#footnote-ref-1494)
1494. Insígne Christi sunt insígnia charitátis. D. Thom. [↑](#footnote-ref-1495)
1495. Ordinávit in me charitátem (seu juxta lectiónem Hebráicam : Vexíllum ejus super me cháritas.) Cant. II. [↑](#footnote-ref-1496)
1496. In hoc cognóscent omnes quod discípuli mei estis, si charitátem habuéritis ad ínvicem. Joan. XV. [↑](#footnote-ref-1497)
1497. Diléctio Dei prior est órdine præcipiéndi, diléctio próximi órdine faciéndi. Aug. Tract. 13. in Joan. [↑](#footnote-ref-1498)
1498. Statéram quamdam spiritálem divíni amóris, próximi vóluit esse dilectiónem. Laurent. Justin. [↑](#footnote-ref-1499)
1499. Qui tetígerit vos, tangit pupíllam óculi mei. Zach. II. [↑](#footnote-ref-1500)
1500. Quia membra Christi facti sumus, numquid non peccas in Christum, qui peccas in membrum Christi ? Aug. Serm. 16. de Verb. Dom. [Serm. 82, 3. 4.] (Est-ce qu’il ne pèche pas contre le Christ, celui qui pèche contre un membre du Christ ?) [↑](#footnote-ref-1501)
1501. Nihil tam secúndum natúram, quam amáre natúræ consórtem. Ambr. l. 7. in Luc. [↑](#footnote-ref-1502)
1502. Omne ánimal díligit sibi símile. Eccli. XIII. [↑](#footnote-ref-1503)
1503. Ut sint unum, sicut et nos unum sumus. Joan. XVII. [↑](#footnote-ref-1504)
1504. Multitúdinis autem credéntium erat cor unum et ánima una. Act. IV. [↑](#footnote-ref-1505)
1505. Jerúsalem quæ ædificátur ut cívitas. Psal. CXXI. [↑](#footnote-ref-1506)
1506. Cívitas quasi cívium únitas. [↑](#footnote-ref-1507)
1507. Famem patiéntur ut canes, et circuíbunt civitátem. Ps. LVIII. [↑](#footnote-ref-1508)
1508. Adde charitátem, prosunt ómnia ; détrahe charitátem, nihil prosunt cǽtera. Aug. Serm. 50. de Verb. Dom. c. 2. [↑](#footnote-ref-1509)
1509. Radix ómnium bonórum est cháritas. Idem. Hom. 8. inter. 50. [↑](#footnote-ref-1510)
1510. Omnium íntima vis et medúlla virtútum. Richard a S. Vict. [↑](#footnote-ref-1511)
1511. Ego autem dico vobis, dilígite inimícos vestros. Matth. V. [↑](#footnote-ref-1512)
1512. Ut sitis fílii Patris vestri, qui in cœlis est. Ibid. [↑](#footnote-ref-1513)
1513. Cum posset ulcísci, vóluit immolári. Ambr. in Luc. c. 10. [Multis hoc iníquum vidétur: sed non iníquus Dóminus, qui cum se posset ulcísci, máluit immolári.] [↑](#footnote-ref-1514)
1514. Judícium sine misericórdia illi qui non facit misericórdiam. Jacob. II. [↑](#footnote-ref-1515)
1515. Qui vindicári vult, a Dómino invéniet vindíctam, et peccátum ejus servans servábit. Eccli. XXVIII. [↑](#footnote-ref-1516)
1516. Noli vinci a malo, sed vince in bono malum. Rom. XII. [↑](#footnote-ref-1517)
1517. Est afféctio quam caro gignit, et est quam rátio regit, est et quam condit sapiéntia. Bern. Serm. 50. in Cant. [↑](#footnote-ref-1518)
1518. Hæc tibi régula propónitur eum mínime offendéndum, qui major est cǽteris. Aug. Serm. 6. de Verb. Dom. [↑](#footnote-ref-1519)
1519. Germána diléctio est in nobis… fratérnam quærens salútem. Aug. Tract. 6. in Joan. [↑](#footnote-ref-1520)
1520. Pro ínvicem sollícita sint membra I Cor. XII. [↑](#footnote-ref-1521)
1521. Quod súperest, date eleemósynam. Luc. II. Quidquid nobis Deus plus quam opus est, déderit ; id per nos áliis erogándum transmísit. Quod si non dedérimus, res aliénas invásimus. Aug. Serm. 209. de Temp. [↑](#footnote-ref-1522)
1522. Si negléxerit corrígere pejor factus es eo qui peccávit. Aug. Serm. 16. de Verb. Dom. [↑](#footnote-ref-1523)
1523. Fratérna corréctio debet fíeri cum magno moderámine, cum gémitu et benevoléntia, suo loco, suo témpore, semper oratióne præcedénte. S. Bonavent. de 8 Punct. vit. spirit. tit. ult. [↑](#footnote-ref-1524)
1524. Cum sui detriménto pátiens. Tertul. l. de Patient. [↑](#footnote-ref-1525)
1525. Quasi homo fit Dei Deus. D. Thom. [↑](#footnote-ref-1526)
1526. Si frater parcit, terra condémnat. Ambr. de Abel. et Cain. c. 9. [↑](#footnote-ref-1527)
1527. Homicídii festinátio est prohibére nasci. [Empêcher de naitre, c’est l’empressement de l’homicide.] Tertul. Apolog. c. 9. — # Tertullien ne justifie pas cette opinion. Bien au contraire : il dit « empêcher de naitre », quel que soit le moment de l’acte qui empêche de naitre. Selon la désastreuse théologie de l’époque du père Ducos sur le sujet, l’âme s’unit au corps un certain temps après la conception. Catéchisme romain : « Car selon les lois ordinaires de la nature, l’âme raisonnable ne vient s’unir au corps qu’après un temps déterminé. » (1re part., chap. 4, § 1.) Cela donne raison aux lois impies des États athées d’aujourd’hui qui refusent à l’embryon humain le statut de personne humaine avant un certain temps après la conception. [↑](#footnote-ref-1528)
1528. # Il faut probablement comprendre « la vie humaine ». Car d’après l’opinion de l’époque, il faut déduire que l’embryon sans âme jouit cependant d’une vie animale. [↑](#footnote-ref-1529)
1529. Quantoscúmque parére póterat, tantórum homicidiórum se ream esse cognóscat. Aug. Serm. 292. de Temp. [Les femmes doivent se bien garder de contrarier la nature par l’absorption de remèdes, qui produiraient en leur sein des infanticides non moins criminels, qu’ils ne le sont après la naissance des enfants ; sachez-le, celle qui ferait ainsi, aurait à rendre un compte terrible devant le tribunal de Jésus-Christ. Il y a d’ailleurs d’autres traitements diaboliques que les femmes doivent également s’interdire. Celle qui se rend impropre à la génération par de tels moyens, est coupable d’autant d’homicides qu’elle aurait pu mettre d’enfants au monde.] [↑](#footnote-ref-1530)
1530. Vel propter inordinátas lascívias. D. Antonin. in Summa confess. part. 1. [↑](#footnote-ref-1531)
1531. # À cause du risque d’étouffer l’enfant en se couchant accidentellement sur lui. [↑](#footnote-ref-1532)
1532. Texte de Ducos : « sous peine d’excommunication dans la plupart des diocèses. » Note de Bion : « L’Église a souvent porté la peine d’excommunication contre les femmes qui violaient cette défense. » [↑](#footnote-ref-1533)
1533. Ego occídam et ego vívere fáciam. Deuter. XXXII. [↑](#footnote-ref-1534)
1534. Verúmtamen non sicut ego volo, sed sicut tu. Matth. XXVI. [↑](#footnote-ref-1535)
1535. Aut pati, aut mori. S. Theres. Non mori, sed pati. S. Magdal. de Pazzis. [↑](#footnote-ref-1536)
1536. Qui odit fratrem suum, homicída est. I Joan. III. [↑](#footnote-ref-1537)
1537. Si non pavísti, occidísti. Ambr. [Thomas Aquin. (2. 2. q. 32. 5.) citant de Offic. d’Ambroise, bien que la phrase ne s’y trouve pas. (Calmet).] [↑](#footnote-ref-1538)
1538. Si fratri tuo mala persuádes, occídis. Aug. Tract. 42. in Joan. [↑](#footnote-ref-1539)
1539. Uníus ánimæ perdítio tantam habet jactúram, ut nulla eam rátio possit digne æstimáre. [la perte d'une âme est un malheur qu'on ne peut assez déplorer.] Chrysost. Hom. 3. in Act. Apost. [↑](#footnote-ref-1540)
1540. Nómine mǿchiæ, omnis illícitus concúbitus debet intélligi. Aug. l. 2. Quæst. sup. Exod. LXXI. [↑](#footnote-ref-1541)
1541. Bion abrège le texte de Ducos et, à peu près, dans les notes en latin. La diffusion de la lecture et des livres est plus large et il veut éviter le scandale. Il met en pratique ce que dit le père Ducos dans l’Avis au confesseur : « et quant aux fautes extraordinaires, de ne les demander qu’en termes généraux et d’une telle manière que le pénitent s’en accuse s’il les a commis, et ne les apprenne pas s’il les ignore ; » (p. 237.) Simplex fornicátio quæ inter solútos, adultérium cum conjugáta, incéstus cum consanguínea, sacrilégium cum persóna Deo consecráta commíttitur. Quibus addéndum peccátum contra natúram quod vel solitárie commíttitur, et tunc dícitur pollútio, sive mollíties, vel cum persóna ejúsdem sexus, et tunc sodomía, vel, quod pudet dicta, cum animáli, et tunc dícitur bestiálitas. [Bion] [↑](#footnote-ref-1542)
1542. Quóties scortátus es, tóties damnásti teípsum. Chrysost. Hom. 2 in Ep. 2. ad Cor. c. 10. [↑](#footnote-ref-1543)
1543. Est ergo múlier mœchans sacrílega, próditrix, furátrix. D. Thom. Opusc. 4. [↑](#footnote-ref-1544)
1544. Pudicítiæ dicáta córpora prostítuit. D. Cypr. [↑](#footnote-ref-1545)
1545. Diáboli in eo (adultério) imágo est et superscríptio. Tertul. de Cult. fem. [↑](#footnote-ref-1546)
1546. Dóminus testificátus est inter te et uxórem pubertátis tuæ. Mal. II. [↑](#footnote-ref-1547)
1547. Si dormíerit vir cum uxóre altérius, utérque moriétur. Deuter. XXII. [↑](#footnote-ref-1548)
1548. Hæréditas nostra versa est ad aliénos. Thren. V. [↑](#footnote-ref-1549)
1549. Le R.P. Bion supprime le texte français et l’ajoute traduit en latin : De peccátis contra natúram parce et prudentióri sermóne loquéntium, quod speciáli malítia, órdinem a natúra, id est a Deo ipso, institútum nefárie víolat, unde grávius per se cǽteris peccátis impudicítiæ habétur. Suffíciet has de símplici pollutióne D. Bernárdi reférre voces : « Has pollutiónes Deus summo ódio habet, detestántur sancti, ódiunt beáti, fúgiunt qui regnum consequúntur ætérnum, díligunt qui cum diábolo sunt cruciándi. » Ex serm. ad ff. in erem. [↑](#footnote-ref-1550)
1550. Bion : aux familiarités inconvenantes et accompagnées d’un plaisir coupable. [↑](#footnote-ref-1551)
1551. Bion : coupable. [↑](#footnote-ref-1552)
1552. Impudícus óculus, impudíci cordis est núntius. Aug. in Reg. [↑](#footnote-ref-1553)
1553. Impudíci contáctus ósculi, qui áliud est quam morsus diáboli ? Euseb. Emiss. Hom. 1. de inítio. Quadr. [↑](#footnote-ref-1554)
1554. Qui tetígerit picem inquinábitur ab ca. Eccli. XIII. — Inter propositiónes ab Alexándro VII damnátas, sequens reperítur : Est probábilis opínio, quæ dicit esse tantum peccátum veniále ósculum hábitum ob delectatiónem carnálem et sensíbilem, quæ ex ósculo náscitur, seclúso perículo ulterióris consénsus et pollutiónis. Alex. VII. in Bul. data. 18. Mart. an. 1666. [↑](#footnote-ref-1555)
1555. Est probábilis opínio, quæ dicit esse tantum peccátum veniále ósculum hábitum ob delectatiónem carnálem et sensíbilem, quæ ex ósculo náscitur seclúso perículo ulterióris consénsus et pollutiónis. Alex. VII, in bull. data. 18 mart. 1666. [↑](#footnote-ref-1556)
1556. Omnis fornicátor aut immúndus… non habet hæreditátem in regno Christi aut Dei. Eph. V. [↑](#footnote-ref-1557)
1557. Ante ampléxum vestri admisérunt adultérium óculi. Clem. Alex. Adhort. ad gent. Cogitátus sine congréssu carnis adultérium pérficit. Tertul. l. de Monog. c. 10. [↑](#footnote-ref-1558)
1558. Qui aufert in sudóre panem, quasi qui occídit próximum suum. Eccli. XXXIV. [↑](#footnote-ref-1559)
1559. Si ignem míttitur qui non déderit substántiam suam, ubi putas arsúrus est qui invádit aliénam ? Aug. Serm. 20. de Verb. Dom. [↑](#footnote-ref-1560)
1560. Non enim id quod furto ablátum est, sed mens furántis atténditur. Hieron. Comment. in Ep. ad Tit. c. 2. [↑](#footnote-ref-1561)
1561. Statéra dolósa, abominátio est apud Deum, Prov. II. [↑](#footnote-ref-1562)
1562. La grièveté du péché consiste moins dans tel ou tel vol en particulier que dans l’ensemble et la manière d’agir, et surtout dans l’intention bien arrêtée de tromper tout le monde. (Bion) [↑](#footnote-ref-1563)
1563. Salus ánimæ in sanctitáte justítiæ. Eccli. XXX. [↑](#footnote-ref-1564)
1564. Qui offert sacrifícium ex substántia páuperis, quasi qui víctimat fílium in conspéctu patris. Eccli. XXXIV. Júdica est ejúsmodi eleemósyna, imo diabólica. Chrysost. Hom. 85. in Matth. allúdens ad factum Judæ prétium traditiónis Christi sacerdótibus referéntis et in templo projiciéntis. [↑](#footnote-ref-1565)
1565. Bion : heureux en ce cas, autant qu’ils sont rares, sont ceux qui, semblables au marchand, savent jeter leurs marchandises à la mer pour sauver leur vie, ou qui, à l’exemple du serpent, exposent leur corps pour mettre leur tête à couvert. [↑](#footnote-ref-1566)
1566. De líquido ad illíquidum non valet compensátio. Régula juris. [↑](#footnote-ref-1567)
1567. Alii rápiunt non sua et semper in egestáte sunt. Prov. XI. [↑](#footnote-ref-1568)
1568. Non potest ars, inquis, non potest esse negótium sine fraude ; si timúero Deum, non hábeo unde vivam. Respóndet Prophéta : Non est inópia timéntibus eum. Aug. in Ps. XXXIII. [↑](#footnote-ref-1569)
1569. Qui furabátur, jam non furétur, magis autem labóret operándo mánibus suis. Eph. IV. [↑](#footnote-ref-1570)
1570. Jáculum est gládius et sagítta acúta, homo qui lóquitur falsum testimónium contra próximum suum. Prov. XXV. [↑](#footnote-ref-1571)
1571. Testis falsus non erit impunítus. Prov. XIX. [↑](#footnote-ref-1572)
1572. Non consíderes persónam páuperis, nec honóres vultum dívitis. Juste júdica próximo tuo. Levit. XII. [↑](#footnote-ref-1573)
1573. Væ qui justificátis ímpium pro munéribus, et justítiam justi aufértis ab eo. Isa. V. [↑](#footnote-ref-1574)
1574. Tales quantum est de se exherédant Fílium Deum. Hugo Cardin. sup. Epist. Jacob. c. 4. [↑](#footnote-ref-1575)
1575. Omne judícium dedit Fílio. Joan. V. [↑](#footnote-ref-1576)
1576. Tu quis es qui júdicas aliénum servum. Rom. XIV. [↑](#footnote-ref-1577)
1577. In quo judício judicavéritis judicabímini. Matth. VII. [↑](#footnote-ref-1578)
1578. Hoc vítium vel supérbiæ est, vel invidéntiæ. August. l. 2. de Serm. Dom. in monte, c. 18. [↑](#footnote-ref-1579)
1579. Sápiens ut mundus intra se vólvitur. Senec. [↑](#footnote-ref-1580)
1580. Stultus omnes stultos ǽstimat. Eccli. X. [↑](#footnote-ref-1581)
1581. Ille mentítur, qui áliud habet in ánimo, et áliud in verbis, vel quibúslibet significatiónibus enúntiat. August. l. de Mendac. c. 3. [↑](#footnote-ref-1582)
1582. Adeo est ipsi mendácio essentiále esse peccátum, ut nullo pacto, nullo fine, nulla dispensatióne nec humána nec divína possit fíeri bene. D. Bonav. 3. dist. 38. a. 1. q. 2. [↑](#footnote-ref-1583)
1583. Ad sempitérnam salútem nullus ducéndus est opitulánte mendácio. Ex Aug. l. de Mendac. c. 20. [↑](#footnote-ref-1584)
1584. Ensem ácue, ignem ádferas : stellæ in terram prius descéndent, quam falsum a me quidquam áudias. Euseb. Cæsar. l. 6. Præpar. Evang. c. 4. [↑](#footnote-ref-1585)
1585. Quantum in mendácibus est, ætérnam veritátem quæ Deus est, destrúere moliúntur. B. Laurent. Just. de Vit. solit. c. 4. [↑](#footnote-ref-1586)
1586. Abominátio est Dómino lábia mendácia. Prov. XII. [↑](#footnote-ref-1587)
1587. Perdes omnes qui loquúntur mendácium. Ps. V. [↑](#footnote-ref-1588)
1588. Sagítta vúlnerans lingua eórum. Jerem. IX. [↑](#footnote-ref-1589)
1589. Osténde mihi mendácem, et osténdam tibi furem. Antiq. [↑](#footnote-ref-1590)
1590. Mendácium fœtus est diáboli. Basil. [↑](#footnote-ref-1591)
1591. Oppróbrium nequam in hómine, mendácium. Eccli. XX. [↑](#footnote-ref-1592)
1592. Hoc lucrum mendáces consequúntur, ut nec eum vera díxerint fidem invéniant. Hieron. [↑](#footnote-ref-1593)
1593. # Dans l’original et dans Bion, peut-être par erreur : bien venus du maitre. [↑](#footnote-ref-1594)
1594. Amíco fidéli nulla est comparátio. Eccli. VI. [↑](#footnote-ref-1595)
1595. Susúrro et bilínguis maledíctus, multos enim turbávit pacem habéntes. Eccli. XXVIII. [↑](#footnote-ref-1596)
1596. Oleum peccatóris non impínguet caput meum. Ps. CXL. Oleum peccatóris, falsa laus adulatóris. Aug. [↑](#footnote-ref-1597)
1597. Plus perséquitur lingua adulatóris, quam manus interfectóris. Aug. in Psal. LXXIX. [↑](#footnote-ref-1598)
1598. Ne incéndas carbónes peccatórum árguens eos. Prov. II. [↑](#footnote-ref-1599)
1599. Pertránsiit benefaciéndo et sanándo omnes. Act. X. [↑](#footnote-ref-1600)
1600. Ille in terra géminat convícia, tu in cœlo lucra. Aug. in Psal. LIV. [↑](#footnote-ref-1601)
1601. Ipso peccáto ánima móritur quodcúmque commíserit. Idem. Mors autem ánimæ horrénda et terríbilis. Chrysost. in cap. 5. Ep. ad Eph. [↑](#footnote-ref-1602)
1602. Magni ánimi est injúrias supérne despícere. Senec. l. 2. de Clement. c. 5. [↑](#footnote-ref-1603)
1603. De nulla re magis Deum offendísse pópulus ille Judáicus dícitur quam contra Deum murmurásse. Aug. sup. Joan. [↑](#footnote-ref-1604)
1604. Verba prius véniant ad limam, quam ad linguam Adag. [↑](#footnote-ref-1605)
1605. Mollíti sunt sermónes ejus super óleum, et ipsi sunt jácula. Ps. XXXIV. [↑](#footnote-ref-1606)
1606. Numquid non láncea est ista lingua ? Profécto et acutíssima, quæ tres pénetrat uno ictu. Bern. Serm. de Tripl. custod. [↑](#footnote-ref-1607)
1607. Quodnam mali est, quod non a detractióne oriátur : ex ea ódia púllulant, ex ea dissídia ortum habent, suspiciónes malæ hinc oriúntur, quæ innúmeris malis causam præbent. Chrysost. Hom. 3. ad pop. [↑](#footnote-ref-1608)
1608. Ipsi sunt próprie advocáti diáboli. Hugo Cardin. de Detract. [↑](#footnote-ref-1609)
1609. Detráctor mortífera sagítta emíssa de pháretra Sátanæ ad perdéndas ánimas. Laurent. Justin. l. de Discipl. et perfect. c. 22. [↑](#footnote-ref-1610)
1610. Leo leóni parcit ; lupus lupum non comédit ; solus detráctor sibi símiles devoráre sátagit. S. Bernar. Senen. Serm. 29. [↑](#footnote-ref-1611)
1611. Utilis pótius inférnus quam illa. Eccli. XXVIII. [↑](#footnote-ref-1612)
1612. Mélius est bonum nomen, quam divítiæ multæ. Prov. XXII. [↑](#footnote-ref-1613)
1613. Fama quasi fámula. [↑](#footnote-ref-1614)
1614. Omníno abscínde a lingua tua venénum detractiónis grave enim peccátum et gravis damnátio. Aug. [↑](#footnote-ref-1615)
1615. Jucúndum detráhere, imo jucúndum non detráhere. Chrysost. Hom. 3. ad pop. [↑](#footnote-ref-1616)
1616. Quot detractóres audis, tot in áuribus dǽmones récipis. S. Bern. Senénsi. t. 1. Serm. 23. [↑](#footnote-ref-1617)
1617. Ventus Aquilo díssipat plúvias, et fácies tristis linguam detrahéntis. Prov. XXV. [↑](#footnote-ref-1618)
1618. Audísti verbum contra próximum tuum ? commoriátur in te. Eccli. XIX. Hoc est, extíngue ipsum, defódito, nec exíre permíttas. Chrysost. loc. cit. [↑](#footnote-ref-1619)
1619. Si non vis efférri, neque dicas ipse álteri. Chrysost. [↑](#footnote-ref-1620)
1620. Vera justítia compassiónem habet, falsa justítia dedignatiónem. Greg. Hom. 34. in Evang. [↑](#footnote-ref-1621)
1621. Non habébit Deum patrem, qui Ecclésiam nolúerit habére matrem. Aug. l. 4. de Symbol. ad Cathec. c. 13. [↑](#footnote-ref-1622)
1622. Fidéliter. Cap. omnis utriúsque sexus. [↑](#footnote-ref-1623)
1623. Reverénter. Ibid. [↑](#footnote-ref-1624)
1624. Studióse, páriter et devóte. Cap. de celeb. miss. [↑](#footnote-ref-1625)
1625. Pleníssima peccatórum obtinétur abolítio, quando totíus Ecclésiæ una est orátio. S. Leo. Serm. 3. Jejun. séptimi mensis. [↑](#footnote-ref-1626)
1626. Tria sunt quæ in festivitátibus sanctórum consideráre debémus, auxílium sancti, exémplum ejus, confusiónem nostram. Bern. Serm. in Vigil. SS. Petri et Pauli. [↑](#footnote-ref-1627)
1627. Le jour de saint Jean-Baptiste et celui de saint Jacques étaient autrefois fêtes d’obligation. (Bion) [↑](#footnote-ref-1628)
1628. Quadragésimam nolíte pro níhilo habére, imitatiónem enim cóntinet conversatiónis Dei. Ignat. Ep. ad Philip. [Conversation : la manière de vivre au quotidien.] [↑](#footnote-ref-1629)
1629. Qui toto anno nobis víximus, saltem vel paucos hos dies Dómino vivámus. Aug. Serm. 65. de Temp. [↑](#footnote-ref-1630)
1630. Les théologiens autorisaient à diner vers les 11 heures. (Bion.) [↑](#footnote-ref-1631)
1631. De droit commun on ne peut user à la collation que de fruits, de légumes accommodés à l’eau ou à l’huile, et aussi de petits poissons. Dans certains diocèses, en vertu d’une dispense particulière, on peut faire usage de beurre et de fromage. (Bion.) [↑](#footnote-ref-1632)
1632. Jejúnium ánimæ nostræ aliméntum. Chrysost. Hom. 1. in Genes. [↑](#footnote-ref-1633)
1633. Jejúnium purgat ánimam, mentem súblevat, própriam carnem spirítui súbjicit… libídinum ardóres extínguit. Aug. Serm. 23. de Temp. [↑](#footnote-ref-1634)
1634. Súmite Psalmum, date Týmpanum. Ps. LXXX. Accípite spirituália, date carnália. Aug. ibi. [↑](#footnote-ref-1635)
1635. Si ávidi estis in spirituálibus accipiéndis, devóti estóte in carnálibus erogándis. Idem. [↑](#footnote-ref-1636)
1636. Quia non reddístis décimas… abundántiam frugum perdidístis. Hieron. sup. Malach. c. 3. [↑](#footnote-ref-1637)
1637. Nólumus partíri cum Deo décimas, modo autem totum tóllitur… hoc tollit fiscus, quod non áccipit Christus. Aug. hom. 48 inter 50. [↑](#footnote-ref-1638)
1638. Dabis ímpio míliti, quod non vis dare sacerdóti. Idem. Serm. 209 de Temp. [↑](#footnote-ref-1639)
1639. Peccátum est factum, dictum, vel concupítum contra legem ætérnam. Aug. l. 22. cont. Faust. c. 27. [↑](#footnote-ref-1640)
1640. # En latin. « Action de dicter v. t : prononcer lentement les mots pour que quelqu'un écrive. » (dicolatin.com) — En français. « Philos., vx. Dictamen de la conscience, dictamen intérieur. Sentiment qu'a l'homme que sa conscience ou sa raison lui dicte ce qu'il a à faire ; p. méton. ce qui lui est ainsi dicté. » (TLF) [↑](#footnote-ref-1641)
1641. Per unum hóminem peccátum in hunc mundum intrávit… in quo omnes peccavérunt. Rom. V. [↑](#footnote-ref-1642)
1642. # C’est-à-dire la soumission. [↑](#footnote-ref-1643)
1643. # « L’objet de la puissance concupiscible est le bien ou le mal sensible purement et simplement, qu’il soit agréable ou douloureux. Mais il est nécessaire que l’âme souffre parfois difficulté et combat pour atteindre un de ces biens ou fuir un de ces maux, parce que cela dépasse en quelque sorte l’exercice facile de son pouvoir d’être animé ; c’est pourquoi ce bien ou ce mal, en tant qu’il présente un caractère ardu ou difficile, constitue l’objet de l’irascible. Donc, toute passion qui regarde le bien ou le mal de façon absolue appartient au concupiscible ; comme la joie, la tristesse, l’amour, la haine, etc. Et toute passion qui regarde le bien ou le mal en tant qu’il est ardu, c’est-à-dire en tant qu’il y a difficulté à l’atteindre ou à le fuir, appartient à l’irascible, comme l’audace, la crainte, l’espérance, etc. » (I-II, q. 23, a. 1, co.) [↑](#footnote-ref-1644)
1644. Fecit Deus hóminem rectum. Eccli. VII. Summa in carne sánitas, in ánima tota tranquíllitas. Aug. l. 14. de civ. c. 26. [↑](#footnote-ref-1645)
1645. Per quem nunc reconciliatiónem accípimus. Rom. V. [↑](#footnote-ref-1646)
1646. Peccátum áliud damnábile, áliud veniále. Aug. [↑](#footnote-ref-1647)
1647. Quæ sint autem lévia et quæ grávia peccáta ; non humáno, sed divíno pensánda sunt judício. Aug. Enchirid. c. 78. [↑](#footnote-ref-1648)
1648. Anima si in peccáto fúerit, nígrior corvo erit. Anselm. in Medit. Denigráta est super carbónes fácies eórum. Thren. IV. [↑](#footnote-ref-1649)
1649. Sus lota in volutábro luti. II Petr. II. [↑](#footnote-ref-1650)
1650. Qui vítiis vivit, sepelítur famæ, perit glóriæ, crescit infámiæ. Chrysol. Serm. 1. [↑](#footnote-ref-1651)
1651. Servíre me fecísti in peccátis tuis, præbuísti mihi labórem in iniquitátibus tuis. Isa. XLIII. [↑](#footnote-ref-1652)
1652. Recéde a nobis, sciéntiam viárum tuárum nólumus. Job. XXI. [↑](#footnote-ref-1653)
1653. A quo captívi tenéntur ad ejus voluntátem. II Tim. II. [↑](#footnote-ref-1654)
1654. Væ genti peccatríci, abalienáti sunt retrórsum. Scílicet, versus creatúras, ut expónit Lyran. Isa. I. [↑](#footnote-ref-1655)
1655. Ipsum quantum est de se Deum própria périmit volúntas… Crudélis plane et execránda malítia, quæ Dei poténtiam, justítiam, sapiéntiam períre desíderat. Bern. Serm. 3. de Resurrect. [↑](#footnote-ref-1656)
1656. Vere omnis homo malus, quantum ad voluntátem suam, mittit manum in Deum, et occídit eum. Chrysost. [↑](#footnote-ref-1657)
1657. Peccátum in Deum commíssum quamdam habet infinitátem ex infinitáte divínæ Majestátis. D. Thom. p. 3. q. 1. a. 2. [↑](#footnote-ref-1658)
1658. Cum dícitur, dici non potest ; cum æstimátur, æstimári non potest ; cum definítur, definíri non potest. Greg. Nazian. [↑](#footnote-ref-1659)
1659. Deus sapientíssimus pœnam mortáli peccáto correspondéntem excogitáre non potest, nec ad digne puniéndum mille ínferi respondérent D. Thom. Opusc. 63. [↑](#footnote-ref-1660)
1660. Peccátor quantum est de se, dat occasiónem ut Christus íterum crucifigátur. Idem. sup. Ep. ad Hebr. Peccátor quantum ad se pértinet Jesum extínguit. Beda. [↑](#footnote-ref-1661)
1661. Rursum crucifigéntes sibimetípsis Fílium Dei. Hebr. VI. Intuére, ne mortíferam crucem effícias, in qua fácias Fílium Dei amáris dolóribus interíre. Damian. Serm. 1. de exáltat. S. Crucis. [↑](#footnote-ref-1662)
1662. Sunt spíritus, qui ad vindíctam creáti sunt… et in témpore consummatiónis effúndent virtútem… mandátis ejus epulabúntur. Eccli. XXXIX. [↑](#footnote-ref-1663)
1663. Servávi mandáta tua, quia omnes viæ meæ in conspéctu tuo. Psal. CXVIII. [↑](#footnote-ref-1664)
1664. Sic circúmdat, ut pénetret. Greg. Hom. 17. in Ezech. [↑](#footnote-ref-1665)
1665. In ipso vívimus, movémur et sumus. Act. XVII. [↑](#footnote-ref-1666)
1666. In siléntio et spe erit fortitúdo vestra. Isa. IV. [↑](#footnote-ref-1667)
1667. Non fácile cápitur a diábolo, qui bono vacat exercítio. Hieron. [↑](#footnote-ref-1668)
1668. Memoráre novíssima tua, et in ætérnum non peccábis. Eccli. VII. [↑](#footnote-ref-1669)
1669. Lectióne univérsa hóminum vítia purgántur. Amb. [↑](#footnote-ref-1670)
1670. Mallem purus et ínnocens gehénnam, quam peccáti sorde pollútus, cœlórum regna intráre. Anselm. 4. de Beat. post. Aug. Serm. 9. inter parvos. [↑](#footnote-ref-1671)
1671. Mélius est mori, quam áliquid contra bonum virtútis fácere. Arist. 5. Ethic. [↑](#footnote-ref-1672)
1672. Debet prius homo sustinére mortem, quam ut peccet veniáliter. D. Thomas in 4. Sent. dist. 19. q. 2. a. 3. [↑](#footnote-ref-1673)
1673. Sínguli illíciti motus ánimi mei quædam sunt in te convítia Deus meus. Bern. Ep. 42. [↑](#footnote-ref-1674)
1674. Jussit cautíssime mínima vitári, ut quam pura est pupílla óculi, tam pura esset vita christiáni. Sal. l. 3. de Provid. [↑](#footnote-ref-1675)
1675. Non intrábit in eam áliquid coinquinátum. Apoc. XXI. [↑](#footnote-ref-1676)
1676. Dedísti máculam in ánima tua, Eccli. XLVII. [↑](#footnote-ref-1677)
1677. Iníquitas hóminis parva magnave sit, puniátur necésse est, aut ab ipso pœniténte, aut a Deo vindicánte. Aug. in Psal. LVIII. [↑](#footnote-ref-1678)
1678. Diffícile est ut cádere in gravióra non permittátur, qui non verétur minóra commíttere. Hilar. [↑](#footnote-ref-1679)
1679. Cápite nobis vulpes párvulas, quæ demoliúntur víneas. Cant. II. [↑](#footnote-ref-1680)
1680. Per lévia peccáta defléctimus, et usu cuncta levigánte, nequáquam post commíttere gravióra timémus. Gregor. in Moral. [↑](#footnote-ref-1681)
1681. Solus in illícitis non cadit, qui se aliquándo a lícitis caute restríngit. Greg. 5. Moral. c. 8. [↑](#footnote-ref-1682)
1682. Hæc est enim impœniténtia, hæc est blasphémia in Spíritum sanctum. Bern. Blasphémia irremissíbilis. Bern. Serm. 1. in Conv. S. Paul. [↑](#footnote-ref-1683)
1683. Mens Deo dicáta sic cáveat minóra vítia ut majóra ; quia a mínimis incípiunt, qui in majóra próruunt. Idem. Pluviárum guttæ sunt, implent flúmina. August. Serm. 244. de temp. PL 39, Serm. supp. 292, col. 2297. [↑](#footnote-ref-1684)
1684. Unde cito ex parvis máxima fiunt. Chrysost. Hom. 87 in Matth. [↑](#footnote-ref-1685)
1685. Sic a mínimis ad máxima gradátim diábolus ducit, et inde ad desperatiónem. Chrysost. loco cit. [↑](#footnote-ref-1686)
1686. Superbíre est supra se ire. Isidor. [↑](#footnote-ref-1687)
1687. Væ qui sapiéntes estis in óculis vestris. Sap. V. [↑](#footnote-ref-1688)
1688. Deficiétis, si de vobis præsúmitis. Aug. in. Ps. LXXV. [↑](#footnote-ref-1689)
1689. Qui se altum putat, in eo ipso cadit, quia recédit a Deo, et si recédit a Deo in profúndum it. Idem, in Ps. XCIII. [↑](#footnote-ref-1690)
1690. Ambítio doli ártifex, mater hypócrisis. Bern. Serm. 6. sup. Ps. Qui hábitat. [↑](#footnote-ref-1691)
1691. Ambítio símia charitátis. Petr. Raven. [↑](#footnote-ref-1692)
1692. In desidério ánimæ suæ attráxit ventum. Jerem. II. [↑](#footnote-ref-1693)
1693. Simuláta ǽquitas, non est ǽquitas, sed duplex iníquitas ; quia iníquitas est et simulátio. Aug. [↑](#footnote-ref-1694)
1694. Non te laudes quando bonus es ; nam te laudándo bonum fis malus. Aug. in Ps. XXV. [↑](#footnote-ref-1695)
1695. Insoléntia sibi viléscit, humilitáte se comméndat. Ambr. [↑](#footnote-ref-1696)
1696. Dóminus tanquam contuméliæ suæ propulsátor, véluti quoddam speciále certámen advérsus supérbiam suscépit. Idem, in Ps. CXVIII. [↑](#footnote-ref-1697)
1697. Nullum malum par elatióni, hóminem reddit dǽmonem. Chrysost. [↑](#footnote-ref-1698)
1698. Soli Deo honor et glória. I Tim. I. [↑](#footnote-ref-1699)
1699. Propter me, propter me fáciam ; et glóriam meam álteri non dabo. Isa. XLVIII. [↑](#footnote-ref-1700)
1700. Singuláriter sum ego. Ps. CXL. [↑](#footnote-ref-1701)
1701. Hoc vero quod Dei est, supérbæ quoquæ ánimæ spíritus inflátus afféctat, amátque sibi in láudibus dici, párcere subjéctis et debelláre supérbos. Aug. de civ. Dei. c. 1. [↑](#footnote-ref-1702)
1702. Divítiæ conservátæ in malum Dómini sui. Eccli. II. [↑](#footnote-ref-1703)
1703. Domum superbórum, demoliétur Dóminus. Prov. V. [↑](#footnote-ref-1704)
1704. Pro eo quod elevátæ sunt fíliæ Sion… decalvábit Dóminus vérticem filiárum Sion. Isa. III. [↑](#footnote-ref-1705)
1705. Si inter sídera posúeris nidum tuum, inde te détraham, dicit Dóminus. Abd. I. [↑](#footnote-ref-1706)
1706. Perdam sapiéntiam sapiéntium, et prudéntiam prudéntium reprobábo. I Cor. I. [↑](#footnote-ref-1707)
1707. Spes hypócritæ períbit. Job. X. [↑](#footnote-ref-1708)
1708. Radíces géntium superbárum arefécit Deus. Eccli. XXI. [↑](#footnote-ref-1709)
1709. Memóriam géntium superbárum pérdidit Deus. Eccli. XXI. [↑](#footnote-ref-1710)
1710. Erunt in contumélia inter mórtuos in ætérnum. Sap. IV. [↑](#footnote-ref-1711)
1711. Rex super omnes fílios supérbiæ. Job. XLI. [↑](#footnote-ref-1712)
1712. Pédibus conculcábitur coróna supérbiæ. Isa. XXVIII. [↑](#footnote-ref-1713)
1713. Supérbiam nunquam in tuo sensu aut in tuo verbo dominári permíttas. Tob. IV. Adde nec in afféctu, nec in ópere. [↑](#footnote-ref-1714)
1714. In peccáto primi paréntis, ferménto supérbiæ fermentátum est totum genus humánum. Rupert. in Genes. [↑](#footnote-ref-1715)
1715. Supérbia est in peccáto prima, in conflíctu última. Isidor. l. 2. de sum. hono. c. 2. [↑](#footnote-ref-1716)
1716. Qui se exístimat áliquid esse, cum nihil sit, ipse se sedúcit. Galat. VI. [↑](#footnote-ref-1717)
1717. Sine me nihil potéstis fácere. Joan. XV. [↑](#footnote-ref-1718)
1718. Time Deum et noli hanc rem péssimam fácere, ut quem humíliat véritas, exáltet volúntas ; hoc est enim resístere veritáti : pugnáre contra Deum. Bern. Serm. 42. in Cant. [↑](#footnote-ref-1719)
1719. Nonne deméntia est cum hábeas theátrum in cœlo constitútum, spectatóres in terra tibi dilígere ? Chrysost. Hom. 7. in Ep. ad Rom. [↑](#footnote-ref-1720)
1720. Húmiles spíritu salvábit. Ps. XXXIII. [↑](#footnote-ref-1721)
1721. Qui vícerit, dabo ei sedére mecum in throno meo. Apoc. III. [↑](#footnote-ref-1722)
1722. Fulgébunt justi sicut sol in regno Patris eórum. Matth. XIII. [↑](#footnote-ref-1723)
1723. Qui beátum te dicunt, ipse te decípiunt. Isa. III. [↑](#footnote-ref-1724)
1724. Omnis glória ejus, quasi flos agri. Isa. XL. [↑](#footnote-ref-1725)
1725. Oppróbrium sempitérnum dedit illis. Ps. LXXVII. [↑](#footnote-ref-1726)
1726. Quid me dicis bonum ? Nemo bonus, nisi unus Deus. Marc. X. && [↑](#footnote-ref-1727)
1727. Avarítia est amor inordinátus habéndi. D. Thom. 2. 2. q. 118. a. 1. [↑](#footnote-ref-1728)
1728. Non atténdit Deus facultátem, sed cupiditátem. Aug. in Ps. CXXXI. [↑](#footnote-ref-1729)
1729. In nullum avárus bonus est, in se péssimus. Senec. [↑](#footnote-ref-1730)
1730. Avárus símilis est porco : porcus enim nihil valet dum vivit, sed quando móritur, valére íncipit ; sic avárus non valet áliquid in vita, sed móriens íncipit liberális esse. S. Bonav. Diœt. sal. l. 6. [↑](#footnote-ref-1731)
1731. An non hoc cérnimus, Christum quidem contémni, mammónam vero coli ? Chrysost. Hom. 6. in Ep. ad Philip. [↑](#footnote-ref-1732)
1732. Avárus pecúnias quasi idólum venerátur, nec eas contíngere audet, sed ináni tantum eárum aspéctu delectátur. Chrysost. in cap. 5. Ep. ad Eph. Hoc sacrifício nihil magis insánum. Ibid. [↑](#footnote-ref-1733)
1733. Victrix de natúra triúmphat. Quintilian. [↑](#footnote-ref-1734)
1734. Avári intus sunt dǽmones, extérius feræ. Chrysost. [↑](#footnote-ref-1735)
1735. Paréntes negat, germános dívidit. Chrysol. de Avarítia. [↑](#footnote-ref-1736)
1736. Pecúniæ tuæ captívus es ; caténis cupiditátis ligátus et quem jam absólverat Christus, dénuo vinctus es. Cypr. Serm. de Eleem. [↑](#footnote-ref-1737)
1737. Pecúniæ obédiunt ómnia. Eccli. X. [↑](#footnote-ref-1738)
1738. Tenes et téneris. Aug. in Ps. LXI. [↑](#footnote-ref-1739)
1739. Facti sunt ut stercus terræ. Psal. LXXXII. De his dictum est, de quibus nihil propagátum est nisi terréna fecúnditas. Idem. [↑](#footnote-ref-1740)
1740. Major acquisítio, major est paupertátis accéssio. Chrysost. [↑](#footnote-ref-1741)
1741. Quidquid est scéleris pérpetrat. Ambros. in Epist. 1. ad Timoth. c. 6. [↑](#footnote-ref-1742)
1742. Transgressiónis mater, sicária virtútum. Chrysol. [↑](#footnote-ref-1743)
1743. Nullum est justítiæ vestígium in eo corde in quo avarítia sibi fecit habitáculum. S. Leo. [↑](#footnote-ref-1744)
1744. Amor rerum terrenárum viscus est spiritálium pennárum. Aug. [↑](#footnote-ref-1745)
1745. Thesaurizástis vobis iram in novíssimis diébus. Jacob. V. [↑](#footnote-ref-1746)
1746. Ut víctimæ ad supplícium saginántur, ut hóstiæ ad pœnam coronántur. Minut. Felix. in Oct. [↑](#footnote-ref-1747)
1747. Tollúntur in altum, ut lapsu gravióre ruant. [↑](#footnote-ref-1748)
1748. Qui pascit latrónem, non pascet innocéntem ? Aug. [↑](#footnote-ref-1749)
1749. Non vidi justum derelíctum, nec semen ejus quærens panem. Psal. XXXVI. [↑](#footnote-ref-1750)
1750. Eleménta mendíca. Tertul. [↑](#footnote-ref-1751)
1751. Væ ei qui multíplicat non sua, úsquequo ággravat contra se densum lutum? Habac. II. [↑](#footnote-ref-1752)
1752. Divítias quas devorávit, évomet, et de ventre ejus éxtrahet eas Deus. Job. XX. [↑](#footnote-ref-1753)
1753. Sæpe ad eos te injúrii affecérunt hæréditas tua véniens, tibi quidem peccáta, áliis vero possessiónem præbet. Chrysost. [↑](#footnote-ref-1754)
1754. Quæ est, rogo, insánia acquírere aurum, pérdere cœlum ? Aug. Serm. 25. de verb. Dom. [↑](#footnote-ref-1755)
1755. Qui habúerit substántiam hujus mundi, etc. I Joan. III. [↑](#footnote-ref-1756)
1756. Divítiæ sunt satellites voluptátis. Aug. [↑](#footnote-ref-1757)
1757. Atténde tibi ab omni fornicatióne ; et præter uxórem tuam, nunquam patiáris crimen scire. Tob. IV. [↑](#footnote-ref-1758)
1758. Nullo tot ánimas rete capit diábolus, quam láqueo péssimo mulíerum. Aug. Serm. 25. [↑](#footnote-ref-1759)
1759. Facis injúriam Deo, cum imáginem ejus, quod es tu, corrúmpis. Aug. [↑](#footnote-ref-1760)
1760. Tollens ergo membra Christi, fáciam membra meretrícis ? Absit. I Cor. VI. [↑](#footnote-ref-1761)
1761. Omnis múlier quæ est fornicária, quasi stercus in via conculcábitur. Eccli. X. [↑](#footnote-ref-1762)
1762. An nescítis quóniam membra vestra templum sunt Spíritus sancti ? I Cor. VI. [↑](#footnote-ref-1763)
1763. De templo Dei facta es fanum immundítiæ. De habitáculo Spíritus sancti, tugúrium diáboli. Ambr. de Virgin. laps. cap. 2. [↑](#footnote-ref-1764)
1764. Quantos volúptas morbos quasi quemdam nequítiæ fructum solet reférre corpóribus ? Bœt. [↑](#footnote-ref-1765)
1765. Convérsus sum in ærúmna dum confígitur spina. Psal. XXXI. Spinam peccátum nóminat, tanquam inútile germen ad pungéndum natum. Theodoret. in Psal. XXXI. [↑](#footnote-ref-1766)
1766. Dissipávit omnem substántiam suam. Luc. XV. [↑](#footnote-ref-1767)
1767. Nullum ego líberum dico cui múlier ímpetrat. Tull. [↑](#footnote-ref-1768)
1768. Eligit trémere quam displicére. Aug. [↑](#footnote-ref-1769)
1769. Turpitúdinem et oppróbrium cóngregat Sibi, et oppróbrium ejus non delébitur. Prov. VI. [↑](#footnote-ref-1770)
1770. Fornicátio et ebríetas áuferunt cor. Ose. IV. [↑](#footnote-ref-1771)
1771. Cor feræ detur ei. Daniel, 4. [↑](#footnote-ref-1772)
1772. Libido sues ex homínibus facit, et multo majóres. Chrysost. [↑](#footnote-ref-1773)
1773. Volúptas culmen críminum. Tertul. Fornax scélerum, fodína nequítiæ, álveus vitiórum. Chrysol. [↑](#footnote-ref-1774)
1774. Fóvea profúnda méretrix, et quasi púteus angústus aliéna. Prov. XXV. [↑](#footnote-ref-1775)
1775. Mos longo témpore firmátus, vim óbtinet natúra ? Basil, in Reg. cap. 6. [↑](#footnote-ref-1776)
1776. Non minóris negótii est hóminem carnálibus peccátis déditum sanæ menti réddere, quam mórtuum resuscitáre. Chrysost. [↑](#footnote-ref-1777)
1777. Libidinósus Deum non timet ætérni supplícii memóriam nihil ǽstimat, oratiónem execrátur. Joan. Climac. grad. 15. [↑](#footnote-ref-1778)
1778. Hæc fuit iníquitas Sodómæ soróris tuæ, supérbia, satúritas panis et abundántia, et ótium ipsíus et filiórum ejus. Ezech. VI. [↑](#footnote-ref-1779)
1779. Ut scivi quóniam áliter non possem esse cóntinens nisi Deus det. Sap. VIII. [↑](#footnote-ref-1780)
1780. Lascíviens juméntum frænis inédiæ subjugáre debet. Ambros. [↑](#footnote-ref-1781)
1781. Adolescéntulæ vinum ut venénum fúgiant. Idem. [↑](#footnote-ref-1782)
1782. Módico vino útere propter frequéntes infirmitátes tuas. I Tim. V. Nisi imbecíllitas vexásset, neque módicum admíttere discípulum coëgísset. Chrysost. [↑](#footnote-ref-1783)
1783. Fácito áliquid óperis, ut te semper diábolus invéniat occupátum. Hieron. Rustic. [↑](#footnote-ref-1784)
1784. Ergo contra libídinis ímpetum, apprehénde fugam, si vis habére victóriam. Aug. Serm. 25. de Temp. [↑](#footnote-ref-1785)
1785. Pépigi fœdus cum óculis meis, ut ne cogitárem quidem de vírgine. Job. XXXI. Visum séquitur cogitátio, cogitatiónem delectátio, delectatiónem consénsus, consénsum opus. Glossa sup. illum locum. [↑](#footnote-ref-1786)
1786. Virgo sis óculis, sis ore, atque áuribus ipsis. Greg. Nazianz. [↑](#footnote-ref-1787)
1787. Ipsa tenénte non córruis. Bern. de B. Virg. [↑](#footnote-ref-1788)
1788. Primæ suggestióni si non resistátur, non est dubitándum quin in penetrále cordis furtim labátur. Hieron. in Eccl. cap. 9. [↑](#footnote-ref-1789)
1789. Fornicáti sunt, et non cessavérunt. Ose. IV. [↑](#footnote-ref-1790)
1790. In ipsa voluptáte supplícium resídit. Chrysost. [↑](#footnote-ref-1791)
1791. Volúptas cum íncipit, spectat ad finem ; cum máxime deléctat, extínguitur. Senec. [↑](#footnote-ref-1792)
1792. Míseri et miserábiles, qui pro brevi voluptáte torréntem pérditis voluptátis. Petr. Damian. [↑](#footnote-ref-1793)
1793. Semper mortificatiónem Jesu in córpore nostros circumferéntes. II Cor. IV. [↑](#footnote-ref-1794)
1794. Plus d’une fois la main de Dieu a frappé de la sorte les débauches au milieu de leurs crimes : de nos jours on pourrait citer encore des exemples en tout semblables à celui que nous avons emprunté à saint Pierre Damien. [↑](#footnote-ref-1795)
1795. D. Thom. 2. 2. q. 36. art. 1. [↑](#footnote-ref-1796)
1796. Largíssima manu ea dona pótius effúndit, quam tríbuat. Ambros. [↑](#footnote-ref-1797)
1797. Hoc peccátum máxime árguit Deus, tristítiam de altérius bonitáte. Aug. l. 15. de Civ. c. 7. [↑](#footnote-ref-1798)
1798. Invídia pestíferum malum, hóminem in diáboli conditiónem, ac in dǽmonem immaníssimum convértit. Chrysost. Hom. 41. in Matth. Invídia torméntum virtútis. Curt. l. 8. [↑](#footnote-ref-1799)
1799. Dǽmone quoque ipso magis dolébant. Chrysost. de Pharisǽis loc. cit. [↑](#footnote-ref-1800)
1800. Obi zelus et conténtio, ibi omne opus pravum. Jacob. III. [↑](#footnote-ref-1801)
1801. Invídia calamitátis parens, muro recónditus, telum amárum. Greg. Nyssen. [↑](#footnote-ref-1802)
1802. Dura sicut inférnus æmulátio. Cant. VIII. [↑](#footnote-ref-1803)
1803. Párvulum (seu pusillánimem) occídit invídia. Tob. V. [↑](#footnote-ref-1804)
1804. Putrédo óssium invídia. Prov. XIV. [↑](#footnote-ref-1805)
1805. Fugiámus invídiam, pignus et primítias quasdam pœnæ ætérnæ. Zeno Veron. Serm. de livóre. [↑](#footnote-ref-1806)
1806. Tu vero quam dicis causam ? Nullam prorsus nisi inténsam malítiam. Chrysost. [↑](#footnote-ref-1807)
1807. In adúltero cessat fácinus perpetráto stupro. In latróne conquiéscit scelus homicídio commísso. At invídia términum non habet, pérmanens júgiter malum, et sine Due peccátum. Cypr. Serm. de zelo et livóre. [↑](#footnote-ref-1808)
1808. Invídia ómnibus malis pejor, quos vulneráverit ad curam non véniunt. Chrysost. Serm. 48. Calámitas sine remédio odísse felícem. Cypr. loc. cit. [↑](#footnote-ref-1809)
1809. Non efficiámur inánis glóriæ cúpidi, ínvicem invidéntes. Galat. V. [↑](#footnote-ref-1810)
1810. Cháritas non æmulátur. I Cor. XIII. [↑](#footnote-ref-1811)
1811. Quorum Deus venter est. Philip. III. Pronióres ventri, quam Deo deprehénsi. Tertul. [↑](#footnote-ref-1812)
1812. Inimícos crucis Christi. Philip. III. [↑](#footnote-ref-1813)
1813. Tumultuósa res est ebríetas. Prov. XX. [↑](#footnote-ref-1814)
1814. Comedámus et bibámus. Sap. III. [↑](#footnote-ref-1815)
1815. Qui amat épulas in egestáte erit. Prov. XXI. [↑](#footnote-ref-1816)
1816. Incontinéntiam séquitur ægritúdo. Philo. Jud. [↑](#footnote-ref-1817)
1817. Pius occídit gula quam gládius. Prov. [↑](#footnote-ref-1818)
1818. Multis servit, qui córpori servit. Senec. [↑](#footnote-ref-1819)
1819. Malórum ómnium receptáculum. Chrysost. in Hom. ad pop. [↑](#footnote-ref-1820)
1820. Neque ebriósi, neque malédici regnum Dei possidébunt. I Cor. VI. [↑](#footnote-ref-1821)
1821. Expergiscímini, ébrii, flete et ululáte. Joël. I. [↑](#footnote-ref-1822)
1822. Sóbrie, et juste, et pie vivámus. Ad Tit. II. [↑](#footnote-ref-1823)
1823. Epulárum lárgitas, et corpus frangit et ánimam. Hieron. [↑](#footnote-ref-1824)
1824. Ipsæ voluptátes in torménta vertántur. Senec. [↑](#footnote-ref-1825)
1825. Palátum tuum fames éxcitet, non sapóres. Idem. [↑](#footnote-ref-1826)
1826. Noli esse nímium ávidus in comestióne, nec te effúndas super cibum. Eccli. XXXVII. [↑](#footnote-ref-1827)
1827. Vociferabúntur ad me, et ego exáudiam clamórem eórum, percutiámque vos gládio. Exod. XXII. [↑](#footnote-ref-1828)
1828. Hoc in ter epulándum consídera, duos tibi excipiéndos convívas, corpus et ánimam. Epictet. [↑](#footnote-ref-1829)
1829. Ira est accénsio sánguinis circa cor cum appetítu vindíctæ. Aug. [↑](#footnote-ref-1830)
1830. Dum ira ánimam pulsat, Spirítui sancto inhabitatiónem suam pertúrbat. Greg. [↑](#footnote-ref-1831)
1831. Factus est in pace locus ejus. Ps. LXXIII. [↑](#footnote-ref-1832)
1832. Super illud Ephes. IV. Nolíte locum dare diábolo. [↑](#footnote-ref-1833)
1833. Ira et furor, utráque execrabília sunt. Eccli. XXVII. In conspéctu Dómini. Glossa. [↑](#footnote-ref-1834)
1834. Ad irascéndum fácilem quis póterit sustinére ? Prov. XVIII. [↑](#footnote-ref-1835)
1835. Manus ejus contra omnes, manus ómnium contra eum. Gen. XVI. De Ismaéle. [↑](#footnote-ref-1836)
1836. Objurgátio et iracúndia anníhilant substántiam. Eccli. XX. [↑](#footnote-ref-1837)
1837. Zelus et iracúndia mínuunt dies. Eccli. XXX. [↑](#footnote-ref-1838)
1838. Ignis devorávit speciósa desérti. Joël. I. [↑](#footnote-ref-1839)
1839. Vir iracúndus effúndit peccátum. Prov. XV. vers. 18. juxta versiónem S. Greg. [↑](#footnote-ref-1840)
1840. Væ his qui perdidérunt sustinéntiam. Eccli. II. [↑](#footnote-ref-1841)
1841. Ut sua sibi patiéntia détrahat. Tertul. l. de Pat. c. 2. [↑](#footnote-ref-1842)
1842. Florem hujus lucis super justos et injústos æquáliter spargit. Id., ibid. [↑](#footnote-ref-1843)
1843. Ut si quis ad malítiæ fines pervénerit, illinc eum ad virtútis viam redúcere conétur, et recípiat redeúntem. Chrysost. [↑](#footnote-ref-1844)
1844. Quasi agnus coram tondénte se obmutéscet. Isa. LIII. [↑](#footnote-ref-1845)
1845. Judícium géntibus nuntiábit, neque conténdet, neque clamábit. Isa. XLII. [↑](#footnote-ref-1846)
1846. Mansuéti hæreditábunt terram. Ps. XXXVI. [↑](#footnote-ref-1847)
1847. Quo púngeris, inde náscitur rosa qua coróneris. Aug. in Ps. XII. [↑](#footnote-ref-1848)
1848. Abiit et abscóndit se ab eis. Joan. XII. [↑](#footnote-ref-1849)
1849. Non suæ dérogans potestáti, sed nostræ cónsulens infirmitáti. Cyrill. Alex. l. 8. in Joan, c. 19. [↑](#footnote-ref-1850)
1850. Mens advérsa veniéntia tanto secúrius éxcipit, quanto se cáutius armávit. Greg. [↑](#footnote-ref-1851)
1851. Irásci hóminis est ; non remanére in ira, christiáni. Hieron. in Ps. CVIII. [↑](#footnote-ref-1852)
1852. Ne lítiges cum hómine litigióso, et ne struas ligna in igne ejus. Eccli. VIII. [↑](#footnote-ref-1853)
1853. Respónsio mollis frangit iram. Prov. XV. [↑](#footnote-ref-1854)
1854. Tóllite ítaque ab eo taléntum. Matth. XXV. [↑](#footnote-ref-1855)
1855. Qui mollis est in ópere suo, frater est ópera sua dissipántis. Prov. XVIII. [↑](#footnote-ref-1856)
1856. Nulla sine labóre virtus est. Ambr. Ps. CXVIII. [↑](#footnote-ref-1857)
1857. Nihil agéndo, male ágere díscimus. Cato. [↑](#footnote-ref-1858)
1858. Multam malítiam dócuit otiósitas. Eccli. XXXIII. [↑](#footnote-ref-1859)
1859. Transívi per agrum pigri, et ecce totum repléverant urtícæ. Prov. XXIV. [↑](#footnote-ref-1860)
1860. Pater meus usque modo operátur. Joan. V. [↑](#footnote-ref-1861)
1861. Dei perfécta sunt ópera. Deuter. XXXII. [↑](#footnote-ref-1862)
1862. Maledíctus qui facit opus Dei negligénter. Jerem. VIII. [↑](#footnote-ref-1863)
1863. Omnis arbor quæ non facit fructum bonum excidétur, et in ignem mittétur. Matth. VII. [↑](#footnote-ref-1864)
1864. Inútilem servum projícite in ténebras exterióres. Matth. XXV. [↑](#footnote-ref-1865)
1865. Non sunt condígnæ passiónes hujus témporis ad futúram glóriam quæ revelábitur in nobis. Rom. VIII. [↑](#footnote-ref-1866)
1866. Operémur bonum, dum tempus habémus. Galat. VI. [↑](#footnote-ref-1867)
1867. Memor fui Dei et delectátus sum. Ps. LXXVI. [↑](#footnote-ref-1868)
1868. Tǽdium et acédiam procul pellit sanctárum varíetas observatiónum. Bern. Ep. 77. [↑](#footnote-ref-1869)
1869. Hæc est vita ætérna, ut cognóscant te solum Deum verum, et quem misísti Jesum Christum. Joan. XVII. [↑](#footnote-ref-1870)
1870. Satiábor cum apparúerit glória tua. Ps. XVI. [↑](#footnote-ref-1871)
1871. Deus inaccessíbilis est nostris víribus, accéditur ad eum suis munéribus. Anselm. supra illud. I Tim. VI. Lucem inhábitat inaccessíbilem. [↑](#footnote-ref-1872)
1872. Máxima et pretiósa nobis promíssa donávit, ut per hæc efficiámini divínæ consórtes natúræ. II Petr. I. [↑](#footnote-ref-1873)
1873. Ex Deo nati sunt. Joan. I. [↑](#footnote-ref-1874)
1874. Vidéte qualem charitátem dedit nobis Deus, ut fílii Dei nominémur, et simus. II Joan. III. [↑](#footnote-ref-1875)
1875. Si autem fílii et hærédes. Rom. VIII. [↑](#footnote-ref-1876)
1876. Tota die expándi manus meas ad pópulum non credéntem, sed contradicéntem mihi. Rom. XV. ex Isa. cap. 65. [↑](#footnote-ref-1877)
1877. Ipsi fuére rebélles lúmini. Job. XXIV. [↑](#footnote-ref-1878)
1878. Perdítio tua ex te Israël, tantúmmodo in me auxílium tuum Ose. XIII. [↑](#footnote-ref-1879)
1879. Deo volénti salvum fácere nullum resístit arbítrium. Aug. l. de Correp. et grat. c. 14. [↑](#footnote-ref-1880)
1880. Nec suadétur solum ánima ; quod bonum est, sed persuadeátur. Aug. l. de Grat. c. 10. [↑](#footnote-ref-1881)
1881. Infírmis servávit, ut ipso donánte invictíssime vellent. Lib. de Correp. et grat. c. 1. [↑](#footnote-ref-1882)
1882. Ille facit ut faciámus, præbéndo vires efficacíssimas voluntáti. Aug. l. de Grat. et lib. arb. c. 16. [↑](#footnote-ref-1883)
1883. Tráhitur ánima et amóre... étiam tráheris voluptáte. Idem. Tract. 26. in Joan. [↑](#footnote-ref-1884)
1884. Hæc grátia a nullo corde duro respúitur, quia ad hoc datur, ut cordis durítia primítus auferátur. Idem, de Prædes. tim. Sanct. c. 8. [↑](#footnote-ref-1885)
1885. Operári séquitur esse. Adag. Philes. [↑](#footnote-ref-1886)
1886. Vídeo autem áliam legem in membris meis… captivántem me in lege peccáti. Rom. VII. [↑](#footnote-ref-1887)
1887. Si quis erit consummátus inter fílios hóminum, si ab illo abfúerit sapiéntia tua, in níhilum computábitur. Sap. IX. [↑](#footnote-ref-1888)
1888. Convérte me, et convértar. Jerem. XXXI. [↑](#footnote-ref-1889)
1889. Omníno nihil boni quod ad pietátem verámque justítiam pertíneat, sine grátia fíeri non potest. August. lib. de Grat. cap. 10. [↑](#footnote-ref-1890)
1890. Líberum arbítrium captivátam non nisi ad peccátum valet ; ad justítiam vero nisi divínitus liberátum adjutúmque non valet. Idem. l. 3. ad Bonifac. c. 8. [↑](#footnote-ref-1891)
1891. Pétite et accipiétis omnis enim qui petit, áccipit. Luc. II. [↑](#footnote-ref-1892)
1892. Humílibus dat grátiam. Jacob. II. [↑](#footnote-ref-1893)
1893. In nullo esset justa Dei reprehénsio etiámsi nullus liberarétur. Aug. l. de Prædest. sanct. c. 8. [↑](#footnote-ref-1894)
1894. Omni hora potest súbtrahi, quia nunquam potest homo sine culpa inveníri. Richard a S. Vie t. de Statu inter hom. par. 1. [↑](#footnote-ref-1895)
1895. Virtus est quam Deus in novíssime nobis operátur. Aug. [↑](#footnote-ref-1896)
1896. Sola sublímis et excélsa virtus est. Senec. l. de Ira. [↑](#footnote-ref-1897)
1897. Nihil in hac vita securitáte bonæ consciéntiæ jucúndius, nihil dítius, nihil tútius. Bern. de Inter. dom. c. 22. [↑](#footnote-ref-1898)
1898. Ibunt de virtúte in virtútem, et vidébitur Deus deórum in Sion. Psal. LXXXIII. [↑](#footnote-ref-1899)
1899. Durítia ómnia constant, sudóre virtus astrúitur. Tertul. [↑](#footnote-ref-1900)
1900. Non secúndum ratiónem debet vívere, qui beáte vult vívere ; alióquin secúndum hóminem vivit, cum secúndum Deum vivéndum sit, ut possit ad beatitúdinem perveníre. Aug. l. 1. Retract. c. 1. [↑](#footnote-ref-1901)
1901. Non numerósitas óperum, non diutúrnitas témporum, sed major cháritas auget prǽmium. Idem, a S. Vincent. citat. Serm. 4. Domin. Septuag. [↑](#footnote-ref-1902)
1902. Ideo natúram humánam suscépit, ut in se, velut in tabélla quadam, veram nobis pietátem depíngeret, eámque ómnibus imitándam propóneret. Ex Basil. Constit. monast. r. 3. [↑](#footnote-ref-1903)
1903. Fidem diléctio ánimet, probet áctio. Bern. Serm. 24. in Cant. [↑](#footnote-ref-1904)
1904. Ex opéribus justificátur homo, et non ex fide tantum. Jacob. II. [↑](#footnote-ref-1905)
1905. Testimónia tua credibília facta sunt nimis. Psal. LXVI. [↑](#footnote-ref-1906)
1906. Sine charitáte potest esse fides. sed non prodésse. Aug. l. 15. dt Trinit. c. 18. [↑](#footnote-ref-1907)
1907. Fides duplex a nobis éxigit offícium cordis et oris : nec salvi esse póssumus, nisi fidem ore profiteámur, quam corde gérimus. Aug. l. de Fida. et Symb. c. 1. [↑](#footnote-ref-1908)
1908. Fides semen est, quod debet exsúrgere in spicam bonæ operatiónis. Damian. Serm. 19. [↑](#footnote-ref-1909)
1909. Inutíliter flos appáret, ubi non séquitur fructus. Bern. Serm. 51. in Cant. [↑](#footnote-ref-1910)
1910. Major cognítio, fit majóris pœnæ matéria. Chrysost. [↑](#footnote-ref-1911)
1911. Qui quod intélligit faciéndum non facit, Dei dono contuméliam facit. Tertul. [↑](#footnote-ref-1912)
1912. Dǽmones credunt et contremíscunt. Jacob. II. [↑](#footnote-ref-1913)
1913. Fides est génitrix bonæ voluntátis et justæ operatiónis. Ambr. de Vocat. gent. c. 8. [↑](#footnote-ref-1914)
1914. Sancti per fidem vicérunt regna. Hebr. II. [↑](#footnote-ref-1915)
1915. Suméntes in ómnibus scutum fídei. Eph. VI. [↑](#footnote-ref-1916)
1916. Ama álteram vitam, et vidébis quia ista tribulátio est, quacúmque prosperitáte fúlgeat. Aug. [↑](#footnote-ref-1917)
1917. Magnificéntia Dei, justificátio peccatóris. Aug. in Ps. CX. [↑](#footnote-ref-1918)
1918. Ubi abundávit delíctum, superabúndat et grátia. Rom. V. [↑](#footnote-ref-1919)
1919. Etiámsi occíderit me, in ipso sperábo. Job. XIII. [↑](#footnote-ref-1920)
1920. Si sǽviat mundus, si fremat malígnus, in te ego sperábo. Bern. Serm. in Cant. [↑](#footnote-ref-1921)
1921. In judíciis tuis supersperávi. Ps. CXVIII. Judícia tua quibus me flagéllas, non solum mihi non áuferunt spem, verum étiam augent. Aug. [↑](#footnote-ref-1922)
1922. Non est factúrus Angelum ex ho mi ne, qui fecit hóminem ex nihilo ? Aug. in Ps. CX. [↑](#footnote-ref-1923)
1923. Ejus consílio mílitant, étiam qui repúgnant. Greg. l. 6. Moral. c. 7. [↑](#footnote-ref-1924)
1924. Copiósa apud eum redémptio. Ps. CXXIX. [↑](#footnote-ref-1925)
1925. Quómodo mala consciéntia tota in desperatióne, sic bona consciéntia tota in spe. Aug. in Ps. XXXI. [↑](#footnote-ref-1926)
1926. Modo nos ipsi labóres jucúndant de spe. Idem in Ps. CXXVII. [↑](#footnote-ref-1927)
1927. Viríliter ágite et confortétur cor vestrum, omnes qui sperátis in Dómino. Ps. XXX. [↑](#footnote-ref-1928)
1928. Spes nostra tam certa est, quasi jam re perfécta sit ; neque enim timémus promitténte veritáte, quæ nec falli potest, nec fállere. Aug. in Ps. CXXXIII. [↑](#footnote-ref-1929)
1929. Cháritas supereminentíssimum tenet locum. Aug. in Ps. CIII. [↑](#footnote-ref-1930)
1930. Mater ómnium virtútum. Hieron. [↑](#footnote-ref-1931)
1931. Præcípuum christiáni munus. Clement. Alex. [↑](#footnote-ref-1932)
1932. Cháritas in fide splendet : in spe viréscit, in zelo ardet, in justítia fúlgurat, in fortitúdine viréscit, in castitáte álbicat. Ambr. [↑](#footnote-ref-1933)
1933. Ego diligéntes me díligo. Prov. VIII. [↑](#footnote-ref-1934)
1934. Sine charitáte, cǽtera divínæ grátiæ charísmata nihil prosunt. Ex Chrysost. Hom. 8. in cap. 3. Ep. ad Coloss. [↑](#footnote-ref-1935)
1935. Qui non díligit manet in morte peccáti. I Joan. III. [↑](#footnote-ref-1936)
1936. Fortis est ut mors diléctio. Cant. VIII. [↑](#footnote-ref-1937)
1937. Custódit Dóminus omnes diligéntes se. Ps. CXIV. [↑](#footnote-ref-1938)
1938. Si quis díligit me… veniémus ad eum. Joan. XIV. [↑](#footnote-ref-1939)
1939. Ut ditem diligéntes me. Prov. VIII. [↑](#footnote-ref-1940)
1940. Amícus spéculum amíci, alter ego. Antiq. [↑](#footnote-ref-1941)
1941. Omnia vestra sunt. I Cor. III. [↑](#footnote-ref-1942)
1942. Nunquam est Dei amor otiósus ; operátur enim magna si est. Greg. Hom. 30. in Evang. [↑](#footnote-ref-1943)
1943. Amor se solo conténtus, ipse sibi méritum, ipse prǽmium sibi est. Bern. l. de Dilig. Deo. [↑](#footnote-ref-1944)
1944. Amor facit lánguere utíliter, sustinére infatigabíliter, operári indesinénter. D. Thom. opusc. 61. [↑](#footnote-ref-1945)
1945. Languet caro, dum ejus languídior et remíssior fit motus. Idem. [↑](#footnote-ref-1946)
1946. Et tempus et infortúnia amórem probant. Arist. [↑](#footnote-ref-1947)
1947. Omnia sæva et immánia prorsus facília et prope nulla éfficit amor. Aug. Serm. 48. de Temp. [↑](#footnote-ref-1948)
1948. Amo te, Deus meus, sed quia partim est, amen te valídius. S. Aug. [↑](#footnote-ref-1949)
1949. Dóminus est, quod bonum est in óculis suis fáciat. I Reg. III. [↑](#footnote-ref-1950)
1950. Si fratrem quem vides non díligis, Deum quem non vides quómodo dilígere póteris ? I Joan. IV. [↑](#footnote-ref-1951)
1951. Per amórem próximi, nutrítur amor Dei. Greg. l. 7. Moral. c. 10. [↑](#footnote-ref-1952)
1952. Filíoli mei, non diligámus verbo necque lingua, sed ópere et veritáte. I Joan. III. [↑](#footnote-ref-1953)
1953. Et nos debémus pro frátribus ánimas pónere. Ibid. [↑](#footnote-ref-1954)
1954. Cháritas ómnium affectiónum potentíssima, in ómnibus semper invícta. S. Prosp. [↑](#footnote-ref-1955)
1955. Prudéntia est agendárum fugiendárumque rerum cognítio práctica. Aug. l. 1. de Lib. arb. c. 13. [↑](#footnote-ref-1956)
1956. Est ergo discrétio non tam virtus, quam quædam moderátrix et auríga virtútum… Tolle hanc, et virtus vítium erit. Bern. Serm. 42. in Cant. [↑](#footnote-ref-1957)
1957. Qui sibi nequam est, cui bonus erit ? Eccli. XIV. A te ínchoët considerátio tua, ne frustra extendáris in ália te neglécto. Bern. ad Eugen. 2. de Consid. c. 3. [↑](#footnote-ref-1958)
1958. Nemo prudens qui Deum nescit. Ambr. [↑](#footnote-ref-1959)
1959. Perdam sapiéntiam sapiéntium, et prudéntiam prudéntium reprobábo. I Cor. I. [↑](#footnote-ref-1960)
1960. Concupiscéntia subvértit cor tuum. Dan. XIII. Delectábile et triste pervértunt æstimatiónem prudéntiæ. Arist. 6. Ethic. [↑](#footnote-ref-1961)
1961. Conculcábis leónem et dracónem. Ps. XC. Non te fregit leo, despíciat draco. Aug. [↑](#footnote-ref-1962)
1962. Velox consílium séquitur pœniténtia. Socrat. [↑](#footnote-ref-1963)
1963. Sapiéntia cállidi, est intellígere viam suam. Prov. XIV. [↑](#footnote-ref-1964)
1964. Ubi consulúeris, opus est facto. Sallust. [↑](#footnote-ref-1965)
1965. Consílium et judícium de ventúro, ex prætéritis venit. Senec. [↑](#footnote-ref-1966)
1966. Vidéte, fratres, quómodo caute ambulétis, intelligéntes quæ sit volúntas Dei, bona (quoad substántiam), benéplacens (quoad modum), perfécta (quoad finem). Ephes. V. [↑](#footnote-ref-1967)
1967. Præcogitáti mali, mollis est ictus. Senec. [↑](#footnote-ref-1968)
1968. Via impiórum tenebrósa, nésciunt ubi córruant. Prov. IV. [↑](#footnote-ref-1969)
1969. Multa nesciúntur aut nesciéndi incúria, aut discéndi desídia, aut inquiréndi verecúndia. Hujúsmodi ignorántia excusatiónem non habet. Bern. Ep. 77. [↑](#footnote-ref-1970)
1970. Intellígere et non fácere, periculósum. Auf. in Ps. CX. [↑](#footnote-ref-1971)
1971. Viro prudénti lex Deus est, imprudénti libido. [↑](#footnote-ref-1972)
1972. Vir prudens falli non potest, fállere non vult. Senec. [↑](#footnote-ref-1973)
1973. Nolíte sollíciti esse, etc. Matth. VI. [↑](#footnote-ref-1974)
1974. Labor exercéndus est, sollicitúdo tollénda. Hieron. super illum locum. [↑](#footnote-ref-1975)
1975. Non sunt faciénda mala, ut inde evéniant bona. Rom. III. [↑](#footnote-ref-1976)
1976. Invocávi, et venit in me spíritus sapiéntiæ. Sap. VII. [↑](#footnote-ref-1977)
1977. Nunquam intermitténda est ista petítio, ut semper bibátur de fonte lucis ætérnæ. Aug. in Ps. CXVIII. [↑](#footnote-ref-1978)
1978. Revelásti ea párvulis, Matth. XI. [↑](#footnote-ref-1979)
1979. Ubi humílitas, ibi sapiéntia. Prov. XI. [↑](#footnote-ref-1980)
1980. Fili, sine consílio nil fácias. Eccli. XXXIII. [↑](#footnote-ref-1981)
1981. Justítia est perpétua et constans volúntas jus suum unicuíque tribuéndi. D. Thom. post Juriscon. 2. 2. q. 53. a. 1. [↑](#footnote-ref-1982)
1982. Justítia est lex et vínculum societátis humánæ. Senec. [↑](#footnote-ref-1983)
1983. Justítia áliis pótius est nata quam sibi. Commúne bonum, non suum expéctat. Ambr. in Ps. XXXV. [↑](#footnote-ref-1984)
1984. Justítia et judícium præparátio sedis tuæ. Ps. LXXXVIII. [↑](#footnote-ref-1985)
1985. Ingratitúdo est radix totíus mali spirituális. Aug. Soliloq. c. 28. [↑](#footnote-ref-1986)
1986. Magnus thesáurus gratiárum áctio, divítiæ inexháustæ, inconsúmptum bonum. Chrysost. Hom. 1. ad pop. [↑](#footnote-ref-1987)
1987. Non intentióne nocéndi, sed intentióne Documénta removéndi. D. Thom. 2.2. q. 108. a. 2. [↑](#footnote-ref-1988)
1988. Discámus exémplo Christi nostras injúrias magnanímiter sustinére, Dei autem injúrias nec usque ad audítum sufférre. Chrysost. Hom. 5. in Matth. oper. imp. [↑](#footnote-ref-1989)
1989. Desíderat condelectáre, contristáre autem reverétur. Arist. [↑](#footnote-ref-1990)
1990. Congregatióni páuperum affábilem te fácito. Eccli. IV. [↑](#footnote-ref-1991)
1991. Sic te geras, ut nullus te hábeat tanquam ásperum, nec contémnat tanquam vilem. Senec. [↑](#footnote-ref-1992)
1992. Afféctus prétium rebus impónit. Ambr. l. 1. de Offic. c. 30. [↑](#footnote-ref-1993)
1993. Fortitúdo iram cóntinet, nullus emollítur illécebris, non advérsis perturbátur, non extóllitur secúndis, virtútum ómnium ornaménta deféndi. Ambr. l. de Offic. c. 39. [↑](#footnote-ref-1994)
1994. Mortem turpitúdini præfert. Ibid. c. 41. [↑](#footnote-ref-1995)
1995. Terribília déspicit, próvocat. Senec. [↑](#footnote-ref-1996)
1996. Ex fortíssimis vulnéribus tuis plus glóriæ emanávit, quam sánguinis. Valer. Max. l. 3. [↑](#footnote-ref-1997)
1997. Mortis metus non tantus est, quantus tormentórum. Tertull. l. ad Mari. c. 4. [↑](#footnote-ref-1998)
1998. Vincit pro fide moriéndo, qui vincerétur sine fide vivéndo. S. Maxim. a S. Thom. cit. 2. 2. q. 124. a. 4. [↑](#footnote-ref-1999)
1999. In causa glóriæ et famæ, vexíllum virtútis érigit. Tertull. in Apolog. [↑](#footnote-ref-2000)
2000. Justórum fortitúdo est carnem víncere, própriis voluptátibus contraíre, adversitátis metum superáre, hujus mundi áspera pro ætérnis prǽmiis despícere. Greg. l. 8. Moral. [↑](#footnote-ref-2001)
2001. Generósi est ánimi optáre quod summum es. Cassiod. l. II. Variar. ep. 2. [↑](#footnote-ref-2002)
2002. Mihi pro mínimo est ut a vobis júdicer. Qui me júdicat, Deus est. I Cor. IV. [↑](#footnote-ref-2003)
2003. Optima condítio est esse sub Christo. Ambr. l. 8. in Luc. [↑](#footnote-ref-2004)
2004. Imperátor ídeo ómnibus major, quia Deo minor. Tertull. in Apolog. [↑](#footnote-ref-2005)
2005. Neque perturbatióni ánimi, neque fortúnæ succúmbit. Tull. [↑](#footnote-ref-2006)
2006. Advérsa magnos probant, secúnda felíces. Plin. [↑](#footnote-ref-2007)
2007. Subjugásti audáciam veritáti, nec te térruit inflammáta regális auctóritas. Cassiod. l. 4. variar. ep. 4. [↑](#footnote-ref-2008)
2008. Ad níhilum dedúctus est in conspéctu ejus malígnus, Ps. XIV. [↑](#footnote-ref-2009)
2009. Bonum est mihi magis mori, quam ut glóriam meam quis evácuet. I Cor. XV. [↑](#footnote-ref-2010)
2010. Sancta supérbia quæ sǽculo supérbit. S. Paulin. [↑](#footnote-ref-2011)
2011. Infírma mundi elégit Deus, ut fórtia confúndat. I Cor. I. [↑](#footnote-ref-2012)
2012. Cum infírmor tunc potens sum. II Cor. XII. [↑](#footnote-ref-2013)
2013. Patiéntia est honestátis aut utilitátis causa rerum difficílium voluntária ac diutúrna perpéssio. Aug. l. 83. quæst. 31. [↑](#footnote-ref-2014)
2014. Iram Dómini portábo. Mich. VII. [↑](#footnote-ref-2015)
2015. Gáudeo in passiónibus. Coloss. I. [↑](#footnote-ref-2016)
2016. Amplius, Dómine, ámplius. S. Xaver. [↑](#footnote-ref-2017)
2017. Nihil ita confusiónem facit gerénti mala, quam fortis tolerántia patiéntis. Chrysost. sup. Ep. ad Hebr. [↑](#footnote-ref-2018)
2018. Fatigátur patiéntia tua impróbitas… Plus ímprobum illum cædis sustinéndo. Tertull. l. de Patien. c. 8. [↑](#footnote-ref-2019)
2019. Qui stultus est sérviet sapiénti. Prov. XI. [↑](#footnote-ref-2020)
2020. Si tu non repercutíeris, ab hómine quidem victus vidéris, sed diábolum vicísti. Chrysost. [↑](#footnote-ref-2021)
2021. Quot voces patiéntiæ in laudem Dei percússus réddidit, quasi tot in adversárii péctore jácula intórsit, et acrióra valde quam sustínuit inflíxit. Greg. de Job. l. 1. Moral, c. 12. [↑](#footnote-ref-2022)
2022. Vir iracúndus próvocat rixas ; qui pátiens est, mítigat suscitátas. Prov. xv. [↑](#footnote-ref-2023)
2023. Nihil egrégius quam audíre nóxia, et non respondére. Cassiod. [↑](#footnote-ref-2024)
2024. Mélior est pátiens viro forti. Prov. XV. [↑](#footnote-ref-2025)
2025. Nullus est qui non patiátur necessitáte, quod amóre pati recúsat. Hieron. [↑](#footnote-ref-2026)
2026. Ab Aquilóne aurum véniet. Job. XXXVII. [↑](#footnote-ref-2027)
2027. Qui pátiens est non sustinébit damnum. Eccli. II. [↑](#footnote-ref-2028)
2028. Bona et mala, vita et mors, paupértas et honéstas a Deo sunt. Eccli. XI. [↑](#footnote-ref-2029)
2029. Alligátio ad crucem ducit ad cœlum. Bern. sup. illud Hódie mecum eris in Paradíso. [↑](#footnote-ref-2030)
2030. Usque ad tempus sustinébit pátiens, póstea reddítio jucunditátis. Eccli. II. [↑](#footnote-ref-2031)
2031. Notam fecit dilectiónem suam, experiátur ipse et tuam… Illum non vicére peccáta tua, te quoque non súperent ejus flagélla. Bern. Serm. de Nativ. B. 5. [↑](#footnote-ref-2032)
2032. Absque perseverántia, nec qui pugnat victóriam, nec victor conséquitur palmam. Bern. Ep. 129. [↑](#footnote-ref-2033)
2033. In siléntio et spe erit fortitúdo tua. Isa. XX. [↑](#footnote-ref-2034)
2034. Temperántia inexplébilem edéndi libídinem effusionémque luxúriæ restínguit. Ambr. l. de Jacob. c. 2. [↑](#footnote-ref-2035)
2035. Paucis natúra conténta est, cujus saturitátem si supérfluis velis urgére, aut injucúndum fiet quod infúderis, aut nóxium. Bœt. l. 2. de Consol. philos. pros. 5. [↑](#footnote-ref-2036)
2036. Pinguéscit ánima tua spirituáli ádipe jejúnii. Ambr. Ep. 25. [↑](#footnote-ref-2037)
2037. Pacem membris, menti dat quiétem. Chrysol. Serm. 43. [↑](#footnote-ref-2038)
2038. Opérui in jejúnio ánimam meam. Psal. LXIII. Bonum operiméntum quod ánimam tegit, ne a tentatióne deprehendátur, ne a tentatóre nudétur. Ambr. l. de Helia. c. 4. [↑](#footnote-ref-2039)
2039. Jejúnio concupiscéntia languet, extínguitur ardéntis Etnæ incéndium. Cypr. l. de Jejun. [↑](#footnote-ref-2040)
2040. Major est, major inquam virtus jejúnii, quam apostolátus. Ex Aug. Serm. 65. de Temp. [↑](#footnote-ref-2041)
2041. Et misértus est Dóminus super malítiam quam locútus fúerat, ut fáceret eis, et non fecit. Jon. III. [↑](#footnote-ref-2042)
2042. Vitiórum mors et vita virtútum…. cívitas sanctitátis. Chrysol. Serm. 8. [↑](#footnote-ref-2043)
2043. Jejúnio prius quam curru Elías ad cœlum ascéndit. Ambr. l. de Helia. c. 3. [↑](#footnote-ref-2044)
2044. Venit Joánnes neque mandúcans neque bibens. Matth. II. [↑](#footnote-ref-2045)
2045. Móysen Deo pastum et Divinitáte saginátum per jejúnium, pópuli contempláre non valébat. Tertull. de Jejun. c. 6. [↑](#footnote-ref-2046)
2046. Qui cibis temperáte útitur, dignus est Dei convíva. Epist. [↑](#footnote-ref-2047)
2047. Qui adhǽret Dómino, unus spíritus est. I Cor. VI. Tanta est jejúnii prærogatíva, ut Deum præstet hómini contubernálem, pacem revéra pari. Tertull. l. cit. [↑](#footnote-ref-2048)
2048. Sánitas est ánimæ córporis sóbrius potus. Eccli. III. [↑](#footnote-ref-2049)
2049. Júvenes hortáre ut sóbrii sint. Ad Tit. II. Adolescéntulæ vinum ut venénum fúgiant. Ambr. [↑](#footnote-ref-2050)
2050. Non multo vino serviéntes. Ad Tit. II. [↑](#footnote-ref-2051)
2051. Senes ut sóbrii sunt, pudíci, prudéntes. Ibídem. [↑](#footnote-ref-2052)
2052. Pudicítia est honor córporum, ornaméntum morum, sánctitas séxuum, fons castitátis. Cypr. de Bono Pudic. [↑](#footnote-ref-2053)
2053. Verecúndia jacit prima temperántiæ fundaménta, protérviam fúgitans, honestátem fovens. Ambr. l. 1. de Offic. c. 43. [↑](#footnote-ref-2054)
2054. Ubi quotidiána est pugna, rara Victória. August. Serm. 150 de Temp. [↑](#footnote-ref-2055)
2055. Majus est vívere eum castitáte, quam pro castitáte mori. Tertull. [↑](#footnote-ref-2056)
2056. Lumbos præcíngimus, cum luxúriam carnis per continéntiam coarctámus. Greg. Hom. 13 sup. Evang. [↑](#footnote-ref-2057)
2057. Non offíciis, sed fínibus virtútes à vítiis distinguúntur. Aug. l. 4 contra Julian. cap. 3. [↑](#footnote-ref-2058)
2058. Cástitas sine charitáte lampas est sine óleo. Bern. Ep. 42. [↑](#footnote-ref-2059)
2059. Ornaméntum omnis pulchritúdinis et decus religiónis. Cyprian. [↑](#footnote-ref-2060)
2060. O cástitas, quæ rosæ instar in médio córporis et ánima : flores, universámque domum odóris fragrántia reples. S. Ephr. Serm. de Cast. [↑](#footnote-ref-2061)
2061. Eo quod castitátem amáveris, eris benedícta in ætérnum. Judith. 15. [↑](#footnote-ref-2062)
2062. Símile símili gaudet. Adag. Philos. [↑](#footnote-ref-2063)
2063. Virgo est eléctus, et inter cǽteros magis diléctus. Eccli. de D. Joan. [↑](#footnote-ref-2064)
2064. In carne præter carnem vívere, non terréna, sed cœléstis est vita. Chrysol. Serm. 143. [↑](#footnote-ref-2065)
2065. Virgínitas est córporis corruptíbilis ad spirituálem substántiam conténtio. Joan. Climac. [↑](#footnote-ref-2066)
2066. Vos resurrectiónis glóriam in isto sǽculo jam tenétis. Cypr. de Habit. Virg. [↑](#footnote-ref-2067)
2067. Angélicam glóriam acquírere majus est, quam habére. Esse ángelum felicitátis est, esse vírginem virtútis. Chrysol. Serm. 143. [↑](#footnote-ref-2068)
2068. Erítque símilis Deo, qui virtútem Dei cepit. Lactant. l. 6. c. 25. [↑](#footnote-ref-2069)
2069. Humílitas est virtus, qua homo veríssima sui cognitióne sibi ipsi viléscit. Bern. Tract. de Grad. humilit. [↑](#footnote-ref-2070)
2070. Quasi pannus menstruátæ omnes justítiæ nostræ. Isa. LXIV. [↑](#footnote-ref-2071)
2071. Mala mea pure mala sunt, et mea sunt. Bona autem mea nec pure bona sunt, nec mea sunt. S. Hugo. [↑](#footnote-ref-2072)
2072. Verus húmilis vilis vult reputári, non húmilis prædicári. Bern. Serm. 16. in Cant. [↑](#footnote-ref-2073)
2073. Non est ista supérbia eláti, sed conféssio non ingráti… Habére te cognósce, et ex te nihil habére, ut nec supérbus sis nec ingrátus. Aug. in Psal. LXXXV. [↑](#footnote-ref-2074)
2074. Omnia possum in eo qui me confórtat. Philip. IV. Decórum est términum non habére. Cassiod. l. 9. Ep. 24. [↑](#footnote-ref-2075)
2075. Ego dídici calcáre terram, non adoráre. Antiq. [↑](#footnote-ref-2076)
2076. Recúmbe in novíssimo loco. Luc. XIV. Ama nescíri, et pro nihilo reputári. Bonav. [↑](#footnote-ref-2077)
2077. Honóre ínvicem præveniéntes. Rom. XII. [↑](#footnote-ref-2078)
2078. Mihi absit gloriári, nisi in cruce Dómini nostri Jesu Christi. Gal. VI. [↑](#footnote-ref-2079)
2079. Bonum est mihi magis mori, quam ut glóriam meam quis evácuet. I Cor. IX. [↑](#footnote-ref-2080)
2080. Nihil mansuetúdine fórtius, nihil poténtius. Chrysost. Hom. 34. in Genes. [↑](#footnote-ref-2081)
2081. Nihil tam divínum habet homo, quam benignitátem ac beneficéntiam. Greg. Nazianz. Orat. 17. [↑](#footnote-ref-2082)
2082. Pulchérrimam spéciem divínæ assimilatiónis. Clement. Alexand. l. 7. Strom. [↑](#footnote-ref-2083)
2083. Calix in manu Dómini plenus mixto. Psalm. 74. Scílicet, ex vino quod pungit, et ex óleo quod ungit. [↑](#footnote-ref-2084)
2084. Altióra te ne quæsíeris. Eccli. III. [↑](#footnote-ref-2085)
2085. Quiésce a nímio sciéndi desidério, quia magna tibi invenítur distráctio et dissipátio. Thomas a Kempis. l. 1. c. 2. [↑](#footnote-ref-2086)
2086. Caveámus, ne dum ánimum relaxáre vólumus, salvémus omnem harmóniam et quasi concéntum bonórum óperum. Ambr. l. 1. de Offic. 20. [↑](#footnote-ref-2087)
2087. # « *Péj.* Manière pleine d’affectation par laquelle, dans le dessein de plaire, on s’éloigne du naturel et tombe dans un excès de recherche superficielle ou contraire au bon goût. » (TLF) « De l’ancien français *afaitier,* façonner, avec influence de l’italien *affettato,* recherché. Littéraire. Manières affectées et prétentieuses. » (Larousse) [↑](#footnote-ref-2088)
2088. Ut mollículum et fractum córporis gestum non probámus, ita nec agréstem et rústicum. Ambr. l. 1. de Offic. c. 3. [↑](#footnote-ref-2089)
2089. Est hábitus non superabúndans in súmptibus. Andronic. [↑](#footnote-ref-2090)
2090. Vestítus insígnis ac mollis, supérbiæ vexíllum, nidúsque luxúriæ. Augústus apud Sueton. [↑](#footnote-ref-2091)
2091. Mundítia córporis atque vestítus, est ánimæ immundítia. Hieron. Ep. c. 27. [↑](#footnote-ref-2092)
2092. Pulchritúdo est bonum defectívum, deceptívum, infectívum. Holcot. in cap. 7. Sap. [↑](#footnote-ref-2093)
2093. Scintíllas libídinum conflabéllat, seu éxcitat. Tertull. l. 2. de Cult. femin. [↑](#footnote-ref-2094)
2094. Flammas exhálat suas. Zeno Veron. Serm. de Pudic. [↑](#footnote-ref-2095)
2095. Pulchritúdo adultérii incitátrix. Clement. Alex. l. 3. Pædag. c. 2. [↑](#footnote-ref-2096)
2096. Nullo tot ánimas rete diábolus capit, quot láqueo péssimo mulíerum. Aug. Serm. 250. de Temp. [↑](#footnote-ref-2097)
2097. Non de íntegra consciéntia venit stúdium placéndi per decórem. Tertull. l. cit. [↑](#footnote-ref-2098)
2098. Manus Deo ínferant, quóniam id quod Deus formávit, reformáre conténdunt. Cyp. l. de Hábitu Virg. [↑](#footnote-ref-2099)
2099. Noli tóllere pictúram Dei et pictúram meretrícis assúmere ; grave est enim crimen, ut putes quod mélius te homo quam Deus pingat. Amb. de Hexamer. c. 8. [↑](#footnote-ref-2100)
2100. Deum vidére non póteris, quando óculi tibi non sint quos Deus fecit, sed quos diábolus infécit. Cypr. loc. cit. [↑](#footnote-ref-2101)
2101. Non métuis, oro, quæ talis es, ne in die resurrectiónis te non cognóscat, et ad prǽmia veniéntem exclúdat ? Ibídem. [↑](#footnote-ref-2102)
2102. Cum sublevásset ergo óculos. Joan. VI. [↑](#footnote-ref-2103)
2103. Divinitátis majéstas lucébat in fácie. Hieron. in Matth. Non dedignétur fácere christiánus quod fecit. August. Tract. 52. in Joánnem. [↑](#footnote-ref-2104)
2104. Ut ipsa córporis spécies simulácrum fúerit mentis, figúra probitátis. Ambr. l. 2. de Virg. [↑](#footnote-ref-2105)
2105. Philosóphia est mediátio mortis. Plato. [↑](#footnote-ref-2106)
2106. Tantam Deus prǽstitit fídei grátiam, ut mors quam constat vitæ esse contrárium, instruméntum fíeret, per quod transirétur ad vitam. Aug. [↑](#footnote-ref-2107)
2107. Scribe super paríetem domus tuæ et super cordis tui paríetem falcem illam volántem, et hanc ad maledictiónem tuam voláre puta, ut celérior fiat emendátio. Chrysost. Hom. 9. ad pop. [↑](#footnote-ref-2108)
2108. Homo brevi vivens témpore quasi nos egréditur, et rugit velut umbra. Job. XIV. [↑](#footnote-ref-2109)
2109. Armávit omnem creatúram in ultiónem inimicórum. Sap. V. [↑](#footnote-ref-2110)
2110. Viri sánguinum et dolósi non dimidiábunt dies suos. Ps. LIV. [↑](#footnote-ref-2111)
2111. Risus vester in luctum convertátur. Jacob. II. [↑](#footnote-ref-2112)
2112. Vocávit advérsum me tempus. Thren. I. [↑](#footnote-ref-2113)
2113. Nulla major tribulátio quam consciéntia delictórum. Aug. in Ps. XLV. [↑](#footnote-ref-2114)
2114. Torréntes iniquitátis conturbavérunt. me. Ps. XVII. [↑](#footnote-ref-2115)
2115. Síccine séparat amára mors ? I Reg. XV. [↑](#footnote-ref-2116)
2116. Circumdedérunt me dolóres mortis. Ps. XVII. [↑](#footnote-ref-2117)
2117. Diábolus stet a dextris ejus. Ps. CVIII. [↑](#footnote-ref-2118)
2118. Quis mihi det ut in inférno prótegas me, donec pertránseat furor tuus. Job. XIV. [↑](#footnote-ref-2119)
2119. Cum judicátur éxeat condemnátus. Ps. CVIII. [↑](#footnote-ref-2120)
2120. Míttite eum in ténebras exterióres, ibi erit fletus et stridor déntium. Matth. XXII. [↑](#footnote-ref-2121)
2121. Nihil sic révocat a peccáto, quemádmodum mortis imminéntis considerátio. Aug. in Dialog. ad Oros. [↑](#footnote-ref-2122)
2122. Sicut fur in nocte véniet. Cum enim díxerint pax et secúritas, tunc repentínus eis supervéniet intéritus sicut dolor in útero habéntis. I Thess. V. [↑](#footnote-ref-2123)
2123. Cor ímpii sicut mare fervens. Jerem. XVII. [↑](#footnote-ref-2124)
2124. Usque huc vénies, et non procédes ámplius, et hic confrínges tuméntes fluctus tuos. Job. XXXVIII. [↑](#footnote-ref-2125)
2125. Fácile contémnit ómnia, qui se cógitat moritúrum. Hieron. [↑](#footnote-ref-2126)
2126. O quam exímia catechesis mors ! Theodor. Mart. [↑](#footnote-ref-2127)
2127. Sero parántur remédia, cum mortis ímminet perículum. Aug. [↑](#footnote-ref-2128)
2128. Compéndium vitæ spirituális. Greg. Nazianz. [↑](#footnote-ref-2129)
2129. Tota vita discéndum est mori. Senec. [↑](#footnote-ref-2130)
2130. Nemo potest idóneus fíeri futúra vitæ, qui se ad illam modo non exercúerit. Aug. in Ps. CXLVIII. Non merétur in morte habére solátium, qui se non cogitávit moritúrum. Cypr. Ep. ad Antonian. [↑](#footnote-ref-2131)
2131. In die revelatiónis justi judícii Dei. Rom. II. [↑](#footnote-ref-2132)
2132. Edúcet quasi lumen justítiam tuam, et judícium tuum tanquam merídiem. Ps. XXXVI. [↑](#footnote-ref-2133)
2133. Revelábo pudénda tua, et osténdam géntibus nuditátem tuam, et regnis ignomíniam tuam, et contuméliis affíciam te. Nahum. 3. [↑](#footnote-ref-2134)
2134. Omne judícium dedit Fílio. Joan. III. [↑](#footnote-ref-2135)
2135. Deus totus óculus est. Tertull. [↑](#footnote-ref-2136)
2136. Oculi Dómini multo plus sunt lucidióres super solem… hóminum corda intuéntes in abscónditas partes. Eccli. XXIII. [↑](#footnote-ref-2137)
2137. Petra autem erat Christus. I Cor. X. [↑](#footnote-ref-2138)
2138. Ponam contra te abominatiónes tuas, et non parcet óculus meus super te, et non miserébor tui. Ezech. VII. [↑](#footnote-ref-2139)
2139. Tabéscet omnis milítia cœlórum. Isa. IV. [↑](#footnote-ref-2140)
2140. Ibunt mihi in supplícium ætérnum. Matth. XXV. [↑](#footnote-ref-2141)
2141. Quæris quis te accusábit ? Totus mundus. Chrysost. [↑](#footnote-ref-2142)
2142. Væ mihi : tot arguéntibus convíncar, quot mihi præbuérunt exémpla bene vivéndi. Aug. [↑](#footnote-ref-2143)
2143. Præsto tunc erit diábolus. Recitabúntur verba professiónis nostræ. Idem. Orat. cont. Jud. et Pag. [↑](#footnote-ref-2144)
2144. Omnis creatúra ingemíscit et párturit usque adhuc. Rom. VIII. [↑](#footnote-ref-2145)
2145. Tunc condemnábitur quidquid in te invéntum fúerit pravi óperis, vel siléntii, vel otiósi sermónis usque ad mínimam cogitatiónem. Anselm. [↑](#footnote-ref-2146)
2146. Ab aliénis parce servo tuo. Ps. XVIII. [↑](#footnote-ref-2147)
2147. Sciénti bonum et non faciénti, peccábunt est illi. Jacob. IV. [↑](#footnote-ref-2148)
2148. Sordet in conspéctu júdicis, quod splendet in consideratióne operántis. Greg. [↑](#footnote-ref-2149)
2149. Est via quæ vidétur hómini justa, novíssima autem ejus dedúcunt ad mortem. Prov. XIV. [↑](#footnote-ref-2150)
2150. Accédam ad vos in judício, et ero testis velox maléficis. Malach. MI. [↑](#footnote-ref-2151)
2151. Ecce testis meus in cœlo, et cónscius meus in excélsis. Job. XVI. [↑](#footnote-ref-2152)
2152. Testimónium reddénte illis consciéntia ipsórum. Rom. II. [↑](#footnote-ref-2153)
2153. Non habébunt spem, nec in die agnitiónis allocutiónem. Sap. III. [↑](#footnote-ref-2154)
2154. Amor læsus in furórem vértitur. [↑](#footnote-ref-2155)
2155. Qui modo tonáre volunt, fulminabúntur. Aug. in Psal. IX. [↑](#footnote-ref-2156)
2156. Quia ignis est máxime afflíctus, nómine ignis omnis afflíctio designátur. D. Thom. Supp. q. 97. a. 1. [↑](#footnote-ref-2157)
2157. Ignis arcáni ad pœnam thesáurus. Tertull. [↑](#footnote-ref-2158)
2158. Mittébant corónas suas ante thronum. Apoc. IV. [↑](#footnote-ref-2159)
2159. Ultiónem cápiam, et non resístet mihi homo. Isa. XLIII. [↑](#footnote-ref-2160)
2160. Ubi lata est senténtia, nec Deus ipse in própria causa petens exorábit. Ambros. [↑](#footnote-ref-2161)
2161. Inquinátæ sunt viæ illíus in omni témpore, quia auferúntur judícia tua a fácie ejus. Ps. XC. [↑](#footnote-ref-2162)
2162. Bonum judícium, quod me ille divíno districtóque judício ábstrahit et abscóndit. Bern. [↑](#footnote-ref-2163)
2163. Sic loquímini, et sic fácite, sicut… incipiéntes judicári. Jacob. [↑](#footnote-ref-2164)
2164. Sicut onus grave gravátæ sunt (iniquitátes) super me. Ps. XXXVII. [↑](#footnote-ref-2165)
2165. Ténebris sigilláti. Cypr. [↑](#footnote-ref-2166)
2166. Ibi nulla spes boni, nulla desperátio mali. Hugo a S. Victor. l. 4. de Anima. c. 13. [↑](#footnote-ref-2167)
2167. Quem ipse quoque diábolus éxpavet. Cyrill. [↑](#footnote-ref-2168)
2168. In hunc locum tormentórum. Luc. XVI. [↑](#footnote-ref-2169)
2169. Et ipse calcat tórcular vini furóris iræ Dei omnipoténtis. Apoc. XIX. [↑](#footnote-ref-2170)
2170. Ibi ómnia tormentórum génera, quorum mínimum majus est ómnibus torméntis quæ cumque in hoc sǽculo fíeri possunt. Hugo a S. Victor. l. 4. de Anima. c. 13. [↑](#footnote-ref-2171)
2171. Omnis dolor írruet super cos. Job. XX. [↑](#footnote-ref-2172)
2172. Hostis meus terribílibus óculis me intúitus est. Job. XVI. [↑](#footnote-ref-2173)
2173. Dilácera, intérfice, spólia détrahe, prædáre, inter prunas, et in ebulliéntibus impóne lebétibus. Bern. [↑](#footnote-ref-2174)
2174. Fel dracónum vinum corum. Deut. XXXII. Cibábo eos absýnthio. Jerem. XXIII. [↑](#footnote-ref-2175)
2175. Ad nímium calórem tránseat ab aquis nívium et usque ad ínferos peccátum illíus. Job. XXIV. [↑](#footnote-ref-2176)
2176. Omnis enim igne saliétur. Marc. IX. [↑](#footnote-ref-2177)
2177. Vermis eórum non móritur. Marc. IX. [↑](#footnote-ref-2178)
2178. Desiderábunt mori, et fúgiet mors ab eis. Apoc. IX. [↑](#footnote-ref-2179)
2179. In ætérnum non obtinébit quod vult ; et quod non vult in ætérnum sustinébit. Greg. [↑](#footnote-ref-2180)
2180. Nec in cor hóminis ascéndit quæ præparávit Deus iis qui díligunt illum. I Cor. II. [↑](#footnote-ref-2181)
2181. Usque ad suprémum desolabúntur. Sap. IV. [↑](#footnote-ref-2182)
2182. Pone ignem, ferrum, béstias, et si quid his difficílius ; nec umbra sunt ad illa torménta. Chrysost. [↑](#footnote-ref-2183)
2183. Ignis, grando, nix, glácies, spíritus procellárum, pars cálicis eórum. Ps. X. [↑](#footnote-ref-2184)
2184. Vir fratri suo non parcet. Isa. IX. [↑](#footnote-ref-2185)
2185. Unusquísque carnem bráchii sui vorábit. Ibid. [↑](#footnote-ref-2186)
2186. Si acúero ut fulgur gládium meum. Deuter. XXII. [↑](#footnote-ref-2187)
2187. Sagíttas meas complébo in eis. Ibid. [↑](#footnote-ref-2188)
2188. Congregábo super eos mala. Ibid. [↑](#footnote-ref-2189)
2189. Fit pœna ex societáte acútior. Chrysost. [↑](#footnote-ref-2190)
2190. Desidérium peccatórum períbit. Ps. CXI. Nullo succedénte solátio. Aug. [↑](#footnote-ref-2191)
2191. Nihil erit in damnátis, quod non sit eis causa tristítiæ. Nec áliquid quod possit ad tristítiam pertinére déerit, ut sit eórum miséria consummáta. D. Thom. in Suppl. q. 98. a. 7. [↑](#footnote-ref-2192)
2192. Ei nulla torménta quæ nóvimus possunt comparári. Aug. [↑](#footnote-ref-2193)
2193. Innúmeris majus est pœnis, hac sorte privári. Chrysost. [↑](#footnote-ref-2194)
2194. Réprobos sine término damnat. Greg. l. 17. Moral. c. 26. [↑](#footnote-ref-2195)
2195. Cruciabúntur die ac noctem sǽcula sæculórum. Apoc. XX. [↑](#footnote-ref-2196)
2196. Quis póterit habitáre de vobis cum igne devoránte ? Quis habitábit de vobis cum ardóribus sempitérnis ? Isa. XXXIII. [↑](#footnote-ref-2197)
2197. Sagíttæ tuæ tránseunt, vox tonítrui tui in rota. Ps. LXXVI. [↑](#footnote-ref-2198)
2198. Terríbile est valde quod ádditur : Multi vocáti, pauci vero elécti ; quia multi ad fidem véniunt, pauci vero cœléste regnum consequúntur. Greg. Hom. 19. in Evang. [↑](#footnote-ref-2199)
2199. Præter paucíssimos qui mala fúgiunt, quid áliud est pene omnis cœtus christianórum quam sentína vitiórum ? Salvian. l. 3. de Provid. [↑](#footnote-ref-2200)
2200. Nullus est qui agat pœniténtiam super peccáto suo. Jerem. VIII. [↑](#footnote-ref-2201)
2201. Plures invéni qui innocéntiam serváverint, quam qui cóngrue égerint pœniténtiam. Ambr. l. 2. de Pœnit. c. 10. [↑](#footnote-ref-2202)
2202. Novum monstri genus, éadem pene omnes fáciunt quæ fecísse se plangunt. Salvian. loc. cit. [↑](#footnote-ref-2203)
2203. Prope nullus est christianórum qui non júgiter naufragáre videátur. Salvian. loc. cit. [↑](#footnote-ref-2204)
2204. Et palmæ in mánibus eórum. Apoc. VII. [↑](#footnote-ref-2205)
2205. Ex hómini contra hóminem éxeunt gentes bellatúræ. Chrysost. [↑](#footnote-ref-2206)
2206. Perícula inférni invenérunt me. Ps. CXI. [↑](#footnote-ref-2207)
2207. Neque fures, neque avári, neque ebriósi, neque malédici, neque rapáces regnum Dei possidébunt. I Cor. VI. [↑](#footnote-ref-2208)
2208. Omnis plantátio quam non plantáverit Pater meus eradicábitur. Matth. XV. [↑](#footnote-ref-2209)
2209. Habéntes spéciem quidem pietátis, virtútem autem ejus abnegántes. 2, Tint. 3. [↑](#footnote-ref-2210)
2210. Semper discéntes, et nunquam ad sciéntiam veritátis perveniéntes. Ibid. [↑](#footnote-ref-2211)
2211. Nunquam novi vos : discédite a me. Matth. VII. [↑](#footnote-ref-2212)
2212. Apprehéndite disciplínam, ne quando irascátur Dóminus et pereátis de via justa. Ps. II. [↑](#footnote-ref-2213)
2213. Non satis magna est secúritas ubi periclitátur ætérnitas. Hieron. [↑](#footnote-ref-2214)
2214. Quid dabit his quos prædestinávit ad vitam, qui hæc dedit illis quos prædestinávit ad mortem ? Aug. [↑](#footnote-ref-2215)
2215. Non pótuit suffícere prétium cujuscúmque meréntis, nisi Fílius Dei per supplícium crucis ipsum integrásset Bern. [↑](#footnote-ref-2216)
2216. Hæc ánimum occupáre possunt, satiáre non possunt. Bern. [↑](#footnote-ref-2217)
2217. Beatitúdo est status ómnium bonórum aggregatióne perféctus. Bœt. de Consolât. Philos. pros. 2. [↑](#footnote-ref-2218)
2218. Mensúram bonam… et supereffluéntem dabunt in sinum vestrum. Luc. VI. [↑](#footnote-ref-2219)
2219. Beáti qui ad cœnam nuptiárum Agni vocáti sunt. Apoc. XIX. [↑](#footnote-ref-2220)
2220. Diléctus meus mihi, et ego illi. Gant. 2. [↑](#footnote-ref-2221)
2221. Prǽmium Dei, ipse Deus est. Aug. in Ps. LXXII. [↑](#footnote-ref-2222)
2222. Super ómnia bona sua constítuet eum. Luc. III. [↑](#footnote-ref-2223)
2223. Deus ómnia in se prǽhabet. Dionys. [↑](#footnote-ref-2224)
2224. Totum ille habébit, totum et tu habébis, quia tu et ille unum éritis. Aug. [↑](#footnote-ref-2225)
2225. Intra in gáudium Dómini tui. Matth. XXV. [↑](#footnote-ref-2226)
2226. Ibi erit gáudium justo intus et extra, sursum et deórsum, circum et circa. Bern. [↑](#footnote-ref-2227)
2227. Deus est cibus noster et potus noster. Aug. in Ps. XC. [↑](#footnote-ref-2228)
2228. Tránsiens ministrábit illis. Luc. XII. [↑](#footnote-ref-2229)
2229. Ut edátis et bibátis super mensam meam in regno meo. Luc. XXII. [↑](#footnote-ref-2230)
2230. Lætabúntur in cubílibus suis. Ps. CXLIX. [↑](#footnote-ref-2231)
2231. Cívitas non eget sole… Lucérna ejus est Agnus. Apoc. XXI. [↑](#footnote-ref-2232)
2232. Tactus cóngruis abundábit delíciis. Laurent. Justin. de Discipl. mon. c. 28. [↑](#footnote-ref-2233)
2233. Possidéte regnum parátum vobis a constitutióne mundi. Matth. V. [↑](#footnote-ref-2234)
2234. Hæréditas cœléstis, tanta est síngulis, quanta ómnibus. Aug. in Ps. XLIX. [↑](#footnote-ref-2235)
2235. Qui vícerit, dabo ei sedére mecum in throno meo. Apoc. III. [↑](#footnote-ref-2236)
2236. Eris coróna glóriæ in manu Dómini. Isa. LXII. [↑](#footnote-ref-2237)
2237. Erit Dóminus exercítuum coróna glóriæ, et sertum exultatiónis resíduo pópuli sui. Isa. XXVIII. [↑](#footnote-ref-2238)
2238. Tunc erit laus unicuíque a Deo. I Cor. IV. [↑](#footnote-ref-2239)
2239. Dómine, quis habitábit in tabernáculo tuo ?… Qui ingredítur sine mácula et operátur justítiam. Ps. XIV. [↑](#footnote-ref-2240)
2240. Amen dico vobis, recepérunt mercédem suam. Matth. VI. [↑](#footnote-ref-2241)
2241. Non potest dominári ómnibus, nisi qui dimíttit ómnia. Chrysol. Serm. 22. [↑](#footnote-ref-2242)
2242. Qui seminavérunt labórem, metent páriter et quiétem. Bern. Serm. 8. de Quinque Bened. [↑](#footnote-ref-2243)
2243. Curréntem non attíngit, qui cum eo simíliter non currit. Idem [↑](#footnote-ref-2244)